

Université de Namur
Faculté de Philosophie et Lettres

ÉGLISE ET ARISTOCRATIE EN CAMBRÉSIS (FIN IX^E-MILIEU XII^E SIÈCLE)

LE POUVOIR ENTRE FRANCE ET EMPIRE AU MOYEN ÂGE CENTRAL

VOLUME I

Nicolas RUFFINI-RONZANI

*Thèse présentée en vue de l'obtention du grade académique
de Docteur en Histoire, Art et Archéologie
sous la direction de Jean-François NIEUS (FNRS/UNamur)
et de Steven VANDERPUTTEN (UGent)*

Année académique 2013-2014



UNIVERSITÉ DE NAMUR
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

ÉGLISE ET ARISTOCRATIE EN CAMBRÉSIS (FIN IX^e-MILIEU XII^e SIÈCLE)
LE POUVOIR ENTRE FRANCE ET EMPIRE AU MOYEN ÂGE CENTRAL

Volume I

Nicolas RUFFINI-RONZANI

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade académique
de Docteur en Histoire, Art et Archéologie

sous la direction de Jean-François NIEUS (FNRS/UNamur)
et de Steven VANDERPUTTEN (UGent)

Année académique 2013-2014

REMERCIEMENTS

Cette thèse est le produit d'une recherche menée à l'Université de Namur dans le cadre d'un mandat d'Aspirant F.R.S.-FNRS. Je mesure bien la chance qui m'a été offerte de travailler dans cet environnement de recherche aussi stimulant que confortable. C'est pourquoi, au terme de cette aventure longue d'un peu plus de quatre années, il m'est particulièrement agréable de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis à ce travail d'aboutir, à commencer par mes promoteurs. Je suis tout particulièrement reconnaissant envers Jean-François Nieuws, qui accepte de superviser mes travaux depuis près de sept ans déjà. Sans nécessairement le savoir, il m'a permis de réaliser un vieux rêve : celui de traiter d'une période qui me fascine depuis le début de mes études. Tout en me laissant une importante liberté méthodologique, il m'a guidé par son soutien et ses conseils. Ses remarques m'ont régulièrement ouvert de nouvelles pistes de réflexion et m'ont parfois permis de résoudre des problèmes que je croyais insolubles. Je lui dois en outre ma présence au sein du comité directeur du Réseau des Médiévistes belges de Langue française (RMBLF), un organisme au sein duquel j'ai pu rencontrer et me lier d'amitié avec d'autres jeunes médiévistes particulièrement dynamiques. Steven Vanderputten a accepté de superviser cette thèse alors que nous ne nous connaissions pas au moment où j'ai déposé ma candidature au FNRS. Je lui en suis particulièrement reconnaissant. Ses conseils de lecture et ses remarques judicieuses m'ont toujours été très précieux. Je n'oublie pas non plus qu'il m'a à plusieurs reprises offert l'opportunité d'exposer mes travaux au cours de colloques et de journées d'étude organisées par le groupe de recherche *Conventus*.

Paul Chaffenet, Bernard Delmaire, Sébastien Fray, Julian Führer, Stéphane Lecouteux, Charles Mériaux, Laurent Morelle, Diane Reilly, Theo Riches, Benoît Tonglet et Jean-Marie Yante m'ont beaucoup aidé en me fournissant des conseils ou en mettant à ma disposition un livre, un article inédit, une retranscription d'acte, voire même, dans certains cas, l'intégralité de leur thèse de doctorat. Qu'ils en soient vivement remerciés. Je leur associe dom Daniel Misonne, dont les conseils m'ont été particulièrement précieux dans l'analyse du dossier florennois. Je me souviendrai longtemps de la gentillesse avec laquelle il m'a accueilli, alors que certaines de mes hypothèses prenaient pourtant très clairement le contrepied des siennes. C'est également avec son aide que je suis parvenu à mettre la main sur l'obituaire de l'abbaye de Saint-Amand. Dans cette quête, j'ai aussi pu compter sur le soutien de Jacques Pycke et de Jean-Pierre Gerzaguët, envers que je remercie très chaleureusement.

Sébastien Barret m'a réservé un excellent accueil lors de mes séjours de recherches à la section diplomatique de l'IRHT. Lui et Odile Lépinay se sont toujours démenés pour m'offrir

des conditions de travail idéales. Je les en remercie très sincèrement. Partout où je me suis rendu, j'ai d'ailleurs pu compter sur l'aide d'archivistes et de bibliothécaires compétents et particulièrement serviables. Ma reconnaissance et ma gratitude vont en tout premier lieu au personnel des bibliothèques de l'Université de Namur, qui s'est toujours efforcé de répondre à mes très nombreuses sollicitations.

Je suis particulièrement redevable envers Adèle Berthout, Frédéric Chantinne, Nicolas Schroeder et Marie Van Eeckenrode, qui ont eu le courage et la gentillesse d'assurer, en tout ou en partie, le pénible exercice de relecture et de me faire part de leurs remarques toujours enrichissantes. Je promets de leur rendre la pareille dès que l'occasion s'en présentera.

Merci, enfin, aux amis et à la famille, qui, par leur présence, ont été là pour me rappeler que le monde ne se réduit heureusement pas à cette société médiévale qui occupe trop souvent l'essentiel de mes pensées. Je ne me risquerai pas à les citer tous. Ils se reconnaîtront sans aucun doute dans cet hommage anonyme.

À tous, merci !

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale – p. 1-16

Problématique générale et objectifs de la recherche – p. 4-7

Champ de l'enquête – p. 8-11

Sources et méthode – p. 11-15

Plan de l'étude – p. 15-16

PREMIÈRE PARTIE – ÉGLISE ET ARISTOCRATIE AUTOUR DE L'AN MIL (CA 900-CA 1080) : L'HÉRITAGE CAROLINGIEN

I. L'AUTORITÉ ÉPISCOPALE MISE EN SCÈNE : L'ÉVÊQUE GÉRARD I^{er} ET L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE CAMBRÉSIEUNE

I.1. *Gerardus non merito episcopus* : itinéraire biographique d'un prélat d'Empire – p. 20-35

I.1.1. De Florennes à Reims : réseaux de parenté, réseaux de pouvoir – p. 21-25

I.1.2. De Reims à Aix : la formation d'un prélat d'Empire – p. 25-29

I.1.3. D'Aix à Cambrai : l'autorité épiscopale contestée – p. 30-35

I.2. Gérard I^{er} et l'historiographie cambrésienne : restaurer l'autorité épiscopale – p. 35-68

I.2.1. Les Gesta de Cambrai : bilan critique – p. 36-41

I.2.2. Réécrire le passé cambrésien à l'aube du XI^e siècle – p. 42-64

1) Les Gesta de Cambrai – p. 42-49

2) Discours hagiographique, reliques et autorité épiscopale – p. 49-58

3) Les *Acta synodi Attrebatensis* : un argumentaire au service de l'évêque – p. 58-64

I.2.3. Les Gesta de Cambrai : au fondement d'une tradition historiographique – p. 64-68

II. L'ÉCLIPSE D'UN POUVOIR COMTAL : CAMBRAI, UNE CITÉ AU CŒUR DES ENJEUX POLITIQUES LOTHARINGIENS (CA 900-CA 1010)

II.1. Les comtes de Cambrai : ombres et lumières (ca 900-ca 940) – p. 71-97

- II.1.1. Des comtes d'ascendance flamande ? – p. 72-76*
- II.1.2. Isaac de Cambrai : réseaux de pouvoir, réseaux de parenté – p. 77-83*
- II.1.3. Du servitium regis à la rébellion : les errements politiques d'Isaac de Cambrai – p. 83-91*
- II.1.4. Le comitatus des comtes de Cambrai – p. 91-97*

II.2. L'aristocratie cambrésienne face à l'Église impériale (ca 940-ca 1010) – p. 97-136

- II.2.1. Une Église sous influence germanique – p. 98-110*
 - 1) Les Ottoniens et le choix de l'évêque – p. 99-106
 - 2) L'accroissement de la seigneurie épiscopale – p. 106-112
 - 3) Le service du roi – p. 112-115
- II.2.2. L'aristocratie cambrésienne et l'exercice du pouvoir local – p. 115-136*
 - 1) La marginalisation du pouvoir comtal – p. 116-124
 - 2) L'avouerie de la cité, enjeu de pouvoir – p. 124-132
 - 3) Amis et *malefactores* de l'Église de Cambrai – p. 132-136

III. UNE CITÉ, DEUX POUVOIRS : L'AFFIRMATION CHÂTELAINE (CA 1010-CA 1075)

III.1. Des Lens aux Oisy : les premiers châtelains de Cambrai (ca 1010-ca 1075) – p. 139-177

- III.1.1. Gautier II de Lens et l'évêque Gérard I^{er} de Florennes : dominer la cité (ca 1010-ca 1040) – p. 147-152*
 - 1) De Gautier I^{er} de Lens à Gautier II : l'hérédité des charges – p. 140-145
 - 2) 1012 : de premières tensions avec l'évêque Gérard I^{er} de Florennes – p. 145-147
 - 3) Une citée partagée : les serments de 1024-1025 – p. 147-152
- III.1.2. Une succession compliquée : de Gautier II de Lens à Hugues I^{er} d'Oisy (1041-1054) – p. 152-166*
 - 1) Le meurtre du châtelain (1041) – p. 152-157
 - 2) L'éviction du jeune Hugues d'Oisy (ca 1054) – p. 157-159
 - 3) Les origines des châtelains d'Oisy – p. 160-166
- III.1.3 Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Liébert : des tensions à leur paroxysme (1056-1076) – p. 166-177*
 - 1) L'accession d'Hugues I^{er} d'Oisy à la châtellenie de Cambrai – p. 166-171
 - 2) L'autorité épiscopale contestée – p. 171-177

III.2. Les orientations de la politique épiscopale (ca 1010-ca 1075) – p. 177-200

III.2.1. L'Église de Cambrai et l'Empire : des relations équivoques – p. 177-187

III.2.2. Renouveau monastique et initiative aristocratique sous Gérard I^{er} de Florennes : des réformes au profit de l'évêque ? – p. 187

- 1) Réforme(s) et autorité épiscopale – p. 188-195
- 2) Une aristocratie absente ? – p. 195-200

III.3. Guerriers, moines et évêques : entre soutien et défiance (ca 1010-ca 1075) – p. 201-240

III.3.1. Les puissants et le siège épiscopal de Cambrai – p. 201-229

- 1) Réseaux de pouvoir et alliances politiques – p. 202-209
- 2) L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai – p. 209-221
- 3) Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien – p. 222-229

III.3.2. La religion aristocratique : piété nobiliaire, poids des interdits et enjeux funéraires – p. 229-240

- 1) Donner et échanger : les manifestations de la piété nobiliaire – p. 230-233
- 2) Alliance matrimoniale et parenté : une affaire profane ? – p. 234-236
- 3) Les vivants et les morts – p. 236-240

Conclusion de la première partie – p. 242-245

DEUXIÈME PARTIE – L'HORIZON GRÉGORIEN (CA 1080-CA 1140) : RÉFORMES, VIOLENCE ET RECOMPOSITION DES POUVOIRS EN CAMBRÉSIS

IV. L'ÉVÊQUE GÉRARD II DE LESSINES ET LA DIFFICILE IMPLANTATION DES IDÉES RÉFORMATRICES (CA 1075-1092)

IV.1. Un évêque face à la réforme – p. 249-261

IV.1.1. Un début d'épiscopat houleux – p. 249-

- 1) La question des investitures – p. 250-252
- 2) L'exécution d'un réformateur : l'affaire Ramihrd d'Esquerchin – p. 252-257

IV.1.2. L'appui à la politique pontificale – p. 257-261

IV.2. Les prémisses d'une crise – p. 262-293

IV.2.1. L'émergence d'un mouvement communal – p. 262-276

- 1) Développement économique, essor urbain et émergence d'un patriciat – p. 263-271
- 2) 1077 : la révolte manquée – p. 272-276

IV.2.2. Les grands et l'Église à la veille du « schisme » d'Arras-Cambrai – p. 276

- 1) Une première recomposition des pouvoirs en Cambrésis : le séjour anglais du châtelain Hugues I^{er} d'Oisy – p. 280-
- 2) Les sires du Cateau, de Ribemont et de Lesquielles : les nouveaux maîtres du Cambrésis ? – p. 280-290
 - a. L'affirmation des vidames épiscopaux – p. 280-283
 - b. Les ambitions des sires de Ribemont – p. 283-286
 - c. Un homme en vue à la fin du XI^e siècle : Oilard de Lesquielles – p. 286-290
- 3) Le Cambrésis à la fin du XI^e siècle : une mainmise flamande ? – p. 290-293

V. UNE SOCIÉTÉ EN CRISE : LE « SCHISME » DE CAMBRAI ET SES CONSÉQUENCES À L'ÉCHELLE LOCALE (1092-CA 1140)

V.1. Le « schisme » de Cambrai : au-delà de la réforme (1092-1113) – p. 296-333

V.1.1. Prolégomènes : les enjeux politiques d'une crise – p. 296-309

- 1) La scission du diocèse d'Arras-Cambrai et l'affirmation de l'autorité pontificale en Cambrésis – p. 297-299
- 2) Intérêts impériaux, ambitions flamandes – p. 299-302
- 3) Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux – p. 303-309

V.1.2. Chronique de deux décennies de crise politico-religieuse – p. 310-333

- 1) Un écrit polémique : les *Gesta Galcheri* – p. 310-313
- 2) Le Cambrésis en crise – p. 313-
 - a. De Manassès d'Eu-Soissons à Odon de Tournai (1092-1105) – p. 314-329
 - b. D'Odon de Tournai à l'apaisement des tensions (1105-1113) – p. 329-333

V.2. Les leçons politiques d'une crise (1113-1140) – p. 333-389

V.2.1. Une influence pontificale accrue – p. 334-338

V.2.2. Le Cambrésis entre Flandre et Empire – p. 338-

- 1) Persistance de l'influence germanique – p. 339-343

2) Une emprise flamande accrue – p. 343-353

V.2.3. Les cives de Cambrai et l'exercice du pouvoir – p. 353-358

V.2.4. Les ajustements du pouvoir des grands – p. 358-389

1) Une recomposition des pouvoirs au sein du groupe nobiliaire – p. 359-368

a. Le retour d'Hugues I^{er} d'Oisy – p. 359-361

b. La déchéance des vidames du Cateau – p. 362-364

c. Prévôts et évêques de Cambrai – p. 364-368

2) Un repli sur le plat-pays ? – p. 368-373

3) Des *casati Cameracenses* aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal – p. 373-382

4) Moines, évêques et laïcs autour de l'an 1100 : l'influence d'Anchin – p. 383-389

V.3. « L'ordre grégorien », une adaptation des comportements aristocratiques ? – p. 389-408

V.3.1. La problématique des « restitutions » d'autels – p. 389-392

V.3.2. S'engager dans l'Église : des clercs face à leurs parents ? – p. 393-396

V.3.3. Des pratiques funéraires inchangées – p. 397-403

V.3.4. Le soutien aux institutions charitables : les hôpitaux Saint-Julien et Saint-Lazare de Cambrai – p. 403-409

Conclusion de la deuxième partie – p. 410-412

Conclusion générale – p. 413-419

ANNEXES

- I. Crayons généalogiques – p. 420-435**
- II. Cartes et plans – p. 436-445**
- III. Régestes des actes des châtelains de Cambrai dits de la « Maison » d'Oisy (mil. XI^e siècle-1189) – p. 446-545**
- IV. Table des noms de lieux – 546-551**
- V. Sources et bibliographie – 552-608**

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En moins de vingt ans, notre compréhension de la société seigneuriale des X^e-XII^e siècles s'est profondément renouvelée. Le modèle dominant de la « mutation de l'an mil » ou de la « révolution féodale », pensé par Georges Duby¹, systématisé par Pierre Bonnassie, Jean-Pierre Poly et leurs pairs², s'efface aujourd'hui progressivement au profit d'approches plus sensibles à la scansion chronologique des « deux âges féodaux » jadis définie par Marc Bloch³. Tenu à l'été 2010 entre Romainmôtier et Cluny, le colloque international *910 : Cluny, le monachisme et la société au premier âge féodal (880-1050)* a constitué l'un des symboles forts de ce changement de paradigme⁴. Au fondement de cette révision historiographique, dont il ne m'appartient pas de retracer ici la difficile gestation depuis le début des années 1990, se trouvent à la fois une meilleure prise en considération des apports de l'archéologie et de l'anthropologie historique, l'influence grandissante exercée par les médiévistes étrangères sur les historiens francophones, et, surtout, une approche plus fine, plus soucieuse d'une remise en contexte, des pratiques de l'écrit du Moyen Âge central⁵. Dans ce cadre, la principale contribution des tenants de cette « nouvelle histoire politique »⁶ – au premier rang desquels figurent Florian Mazel et Dominique Barthélemy⁷ – tient notamment à une réappréciation du rôle moteur joué par l'institution ecclésiale dans les mutations socio-politiques que connaissent les X^e-XII^e siècles.

1. Déjà en germe dans DUBY G., *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, le modèle de la « révolution féodale » connaît son expression la plus aboutie dans deux ouvrages publiés au tournant des années 1970-1980, d'abord dans *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, spéc. p. 183-205, ensuite dans *L'an mil*.

2. Un bref coup d'œil sur le plan de la thèse de Pierre Bonnassie suffit pour prendre conscience de l'orientation choisie : BONNASSIE P., *La Catalogne, du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle*, t. 2, p. 1033-1045. Dans cette optique, on signalera aussi son excellent recueil d'articles : ID., dir., *Les sociétés de l'an mil*. La synthèse « mutationniste » par excellence demeure toujours POLY J.-P. et BOURNAZEL É., *La mutation féodale*.

3. BLOCH M., *La société féodale*, p. 97-114 notamment.

4. *Cluny, le monachisme et la société au premier âge féodal (880-1050)*, org. Isabelle Rosé et al., Romainmôtier (24-26 juin 2010) et Cluny (9-11 septembre 2010). Les actes de ce colloque sont parus au moment même où nous mettions la dernière main à la présente thèse : IOGNA-PRAT D., LAUWERS M., MAZEL F. et ROSÉ I., *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*.

5. Sur la critique du paradigme mutationniste, voir le bel article de MAZEL F., « Pouvoir aristocratique et Église aux X^e-XI^e siècles », p. 137-152, ainsi que LAUWERS M. et MAZEL F., « Le “premier âge féodal”, l'Église et l'historiographie française », p. 11-18. Pour un bilan des avancées récentes de la recherche, voir également : LAUWERS M. et RIPART L. « Pouvoirs, Église et société dans les royaumes de France, Germanie et Bourgogne », p. 5-27.

6. Nous empruntons l'expression à BERTRAND P., « Cartulaires et recueils d'actes », p. 263.

7. Voir principalement : MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence* ; ID., *Féodalités* ; ID., « Amitié et rupture de l'amitié », p. 53-95 ; ID., « Monachisme et aristocratie aux X^e-XI^e siècles », p. 47-75 ; BARTHÉLEMY D., *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ?* ; ID., *L'an mil et la paix de Dieu* ; ID., *La chevalerie* ; ID., *Nouvelle histoire des Capétiens* ; ID., « La mutation de l'an 1100 », p. 3-28. En ce qui concerne l'espace lotharingien, on pourra également consulter les travaux récents de deux historiens anglo-saxons : NIGHTINGALE J., *Monasteries and patrons in the Gorze reform*, et WEST Ch., *Reframing the feudal revolution*. Pour des raisons indépendantes de ma volonté, ce

À rebours des grandes monographies d'histoire sociale chères à l'historiographie française d'après-guerre, la nouvelle histoire politique refuse donc de concevoir les décennies encadrant l'an mil, c'est-à-dire la période courant *grosso modo* de 970 à 1030, comme le temps d'un bouleversement rapide et global de la société, marqué, en ce qui concerne les élites, par l'avènement brutal de la seigneurie banale et par l'assimilation du groupe chevaleresque à la classe aristocratique dominante⁸. Les théories récentes, et parfois encore mal assurées, prennent en effet leurs distances avec les légendes noires entourant la naissance de la société seigneuriale⁹. Éclipsant l'idée d'une césure autour de l'an mil, elles préfèrent situer le surgissement du « féodalisme » un siècle plus tôt, vers 880, dans le contexte d'une déconcentration des pouvoirs consécutive à la dislocation du défunt Empire carolingien. Ce serait là le début d'un « premier âge féodal » caractérisé non par l'émergence violente de pratiques de gouvernement radicalement neuves, mais par la poursuite sous des formes plus coercitives de la participation traditionnelle de l'aristocratie à l'exercice local du pouvoir¹⁰. Dans ce contexte, la haute noblesse d'abord, celle de second rang ensuite – qui toutes deux ne se renouvèleraient qu'à la marge –, conforteraient leur emprise directe ou indirecte sur l'Église à l'échelle régionale ou locale, imitant, ou pensant imiter, de la sorte le modèle royal carolingien. Longtemps perçue comme légitime, car inscrite dans la tradition, cette tutelle des puissants sur les institutions monastiques ou canoniales, voire sur les évêchés, irait de pair avec un contrôle étroit des patrimoines ecclésiastiques et une participation active à la manipulation du sacré, en même temps qu'elle contribuerait à l'établissement de solides relations d'amitié entre moines et nobles. Sur le plan politique plus spécifiquement, la compénétration des sphères laïques et ecclésiastiques permettrait aux grands de manifester publiquement leur autorité sur un espace défini, à une époque où le pouvoir de ceux-ci tend à s'ancrer autour de leurs *castra*. Des tensions peuvent certes perturber à l'occasion ces relations d'amitié fondées sur la circulation de richesses matérielles et spirituelles, mais, et c'est là le plus important, elles ne viseraient pas à remettre en cause les fondements même du système politique postcarolingien avant la seconde moitié du XI^e siècle¹¹.

Car la rupture interviendrait à ce moment, entre *ca* 1050 et *ca* 1100 selon les territoires considérés. Ce « second âge féodal », dont le réveil monarchique de la fin du XII^e siècle marque le terme, verrait l'avènement d'une société nouvelle au sein de laquelle l'aristocratie serait

dernier ouvrage m'est parvenu trop tard pour que je puisse en faire le meilleur usage. Je m'efforcerai néanmoins de l'évoquer au fil des notes.

8. MAZEL F., « Pouvoir aristocratique et Église aux X^e-XI^e siècles », p. 139-140 ; ID., *Féodalités*, p. 637-641.

9. Dans l'introduction à ses *Féodalités*, p. 12-13, Florian Mazel lui-même reconnaît volontiers que les recherches récentes n'ont pas encore permis d'aboutir à un nouveau consensus. Le dernier essai de Dominique Barthélemy, intitulé *Nouvelle histoire des Capétiens*, tente ainsi de faire la synthèse des travaux conduits par son auteur depuis le début des années 2000.

10. MAZEL F., *Féodalités*, p. 641-648.

11. ID., « Pouvoir aristocratique et Église aux X^e-XI^e siècles », p. 144-148 ; sur tout ceci, voir également ID., « Monachisme et aristocratie aux X^e-XI^e siècles », p. 47-75.

contrainte de redéfinir les assises de son pouvoir ainsi que ses relations avec l'institution ecclésiastique selon une dynamique particulièrement complexe et discutée¹². Le processus d'autonomisation et d'institutionnalisation de l'Église, promu par les grégoriens, constituerait le principal agent de transformation sociale, puisque, tout en sapant les fondements idéologiques du pouvoir des grands, il contribuerait à mettre fin à leur tutelle sur les établissements ecclésiastiques¹³. La seigneurie des moines s'érigerait alors en véritable rivale de celle des laïcs, qui, par contrecoup, se séculariserait¹⁴. Aux mutations induites par la réforme grégorienne *lato sensu* s'ajouteraient les effets de la croissance économique¹⁵. En enrichissant les élites urbaines, cette dernière affermirait leurs aspirations à l'autonomie, et ce au détriment des puissants qui, marginalisés, rompraient définitivement avec le bourg ou la cité pour se replier sur leurs seigneuries du plat pays. À terme, les souverains et les princes constitueraient les premiers bénéficiaires de ces deux phénomènes concomitants, en acquérant un rôle prestigieux de protecteur de l'*Ecclesia* et en captant une bonne part des fruits de la croissance. Plus globalement, l'émancipation de l'Église et le renforcement de l'autorité princière sous des formes proto-étatiques auraient participé à l'émergence d'une société aristocratique plus hiérarchisée et mieux domestiquée.

C'est avant tout sur base de ces acquis récents que s'est construite cette thèse de doctorat. Il s'agira ici de relire l'histoire cambrésienne à la lumière des hypothèses forgées par la nouvelle histoire politique. Il faut dire que le dossier cambrésien se prête particulièrement bien à l'analyse. Pour des raisons historiographiques d'abord, car le décryptage des *Gesta episcoporum Cameracensium* offrit à Georges Duby certaines de ses plus belles pages¹⁶. Pour les spécificités du cadre régional ensuite, le comté de Cambrai constituant un avant-poste de l'Empire aux confins de la France et de la Flandre. Dans cette terre lotharingienne implantée au cœur de l'ancien Empire carolingien, l'affermissement de la *tuitio* royale sous les Ottoniens et la mise en place de leur *Reichskirchenpolitik* à partir du milieu du X^e siècle ont freiné les ambitions de la noblesse locale et ont instauré un difficile partage des pouvoirs entre celle-ci et les évêques-comtes. Les évolutions que connaît le Cambrésis au tournant des XI^e-XII^e siècles se font également selon une dynamique particulière, en raison de la violence du choc grégorien et de l'importance nouvelle prise par certains acteurs – le comte de Flandre et les *cives* – sur l'échiquier politique régional. L'espace périphérique que constitue le Cambrésis des X^e-XII^e siècles permettrait donc d'éclairer sous un jour nouveau l'histoire de la société seigneuriale.

12. ID., *Féodalités*, p. 233-632.

13. Au sujet de la réforme grégorienne, la meilleure synthèse demeure toujours TELLENBACH G., *The Church in Western Europe*.

14. MAZEL F., *Féodalités*, p. 267-269.

15. BARTHÉLEMY D., « La mutation de l'an 1100 », p. 9-13.

16. DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, spéc. p. 35-61 et 183-205.

Problématique générale et objectifs de la recherche

À l'inverse de la Provence de Jean-Pierre Poly ou de la Champagne de Michel Bur, Cambrai et le petit comté dont la cité constitue le centre névralgique n'ont pas connu leur monographie régionale¹⁷. Le Cambrésis est certes compris dans le vaste espace picard embrassé par la thèse de Robert Fossier, mais, tout en reconnaissant les indéniables qualités de cette œuvre monumentale, il faut bien admettre que son auteur s'attache assez peu aux fluctuations politiques cambrésiennes et à leurs conséquences sur les structures locales¹⁸. L'ampleur de la masse documentaire à maîtriser l'a en outre conduit à formuler certaines appréciations contestables, sur lesquelles plusieurs historiens sont revenus¹⁹. Les thèses d'Erik Van Mingroot et de Jean-Marie Duvosquel – l'une consacrée à la chancellerie épiscopale, l'autre à la gestion des avoirs du chapitre cathédral – auraient probablement permis de corriger certaines de ces inexactitudes, mais elles sont demeurées inédites ou n'ont pas abouti²⁰. Pour trouver une riche et vraie synthèse consacrée à la cité de Cambrai, il faut en fait se tourner vers l'historiographie allemande de la fin du XIX^e siècle, et plus précisément vers la *Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der Lex Godefridi (1227)* de Wilhelm Reinecke²¹. L'ouvrage, ancien mais d'une solide érudition, s'inscrit toutefois dans une perspective d'histoire urbaine qui n'est pas entièrement la nôtre.

Si l'on ne peut donc parler de « désert historiographique », le constat est bel et bien là : l'histoire cambrésienne manque encore de cadres. Ce sera l'objectif premier de cette recherche de lui en fournir. Sans ces indispensables balises, sans cette infrastructure qui s'attache parfois à l'événementiel, impossible, en effet, de bâtir une enquête consacrée aux relations unissant les deux groupes dominants de la société seigneuriale, la noblesse et l'Église. La démarche ici entreprise s'insère d'ailleurs dans un cadre beaucoup plus global, celui d'un regain d'intérêt pour l'histoire institutionnelle des communautés religieuses du Nord. Depuis une quinzaine

17. POLY J.-P., *La Provence et la société féodale* ; BUR M., *La formation du comté de Champagne*.

18. FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, 2 t.

19. Sur la problématique de la féodalité, par exemple, ses vues ont récemment été corrigées par NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 241-244.

20. VAN MINGROOT E., *De bisschoppelijke kanselarij te Kamerijk, 1057-1130*, 4 vol. (la consultation m'en a été refusée par l'auteur). À l'heure actuelle, seul un article, par ailleurs excellent, a été publié par Jean-Marie Duvosquel sur Cambrai : DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147-163.

21. REINECKE W., *Geschichte der Stadt Cambrai*. Du côté de l'historiographie allemande d'avant-guerre, on verra aussi DIECKMEYER A., *Die Stadt Cambrai*, et HOERES E., *Das Bistum Cambrai*. Deux ouvrages de synthèse plus récents ont également été publiés, avec de bons articles d'Henri Platelle : PIERRARD P., dir., *Les diocèses de Cambrai et de Lille*, et TRENARD L., dir., *Histoire de Cambrai*. D'autres auteurs ont fait le choix de se concentrer sur l'un ou l'autre aspect particulier de l'histoire de Cambrai ; la scission du diocèse double et les conflits qui en ont résulté, par exemple : CAUCHIE A., *La querelle des investitures*. Dans une perspective plus arrageoise, on verra : DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 39-60, et KÉRY L., *Die Errichtung des Bistums Arras*.

d'années environ, des monographies de plus en plus nombreuses s'évertuent en effet à en retracer l'histoire, à en reconstituer le temporel et/ou à en éditer les chartes. Contentons-nous à cet égard d'évoquer les publications de Jean-Pierre Gerzaguët ou de Benoît-Michel Tock à propos des établissements d'Anchin, Denain, Arrouaise, Vaucelles et, bientôt, Marchiennes, tous implantés ou limitrophes au Cambrésis²². Ce balisage de l'histoire cambrésienne devrait permettre de jeter une lumière nouvelle sur certaines sources bien connues des spécialistes, mais pour l'analyse desquelles un manque de contextualisation se fait encore parfois sentir. Elle enrichira donc les acquis hérités des travaux antérieurs.

Cette thèse n'a toutefois pas l'ambition de broser une « histoire totale » du Cambrésis, comme auraient pu le faire les grandes monographies régionales d'antan. Ses prétentions se veulent nettement plus modestes, puisqu'elle s'attache avant tout au groupe nobiliaire et à son évolution. Néanmoins, tant pour les motifs évoqués plus haut – l'intrication des sphères laïque et ecclésiastique au premier Moyen Âge – que pour des raisons heuristiques évidentes, je ne pouvais exclure l'institution ecclésiale du champ de l'enquête. Nul ne l'ignore en effet, chaque charte, chaque chronique, chaque récit hagiographique produit avant le milieu du XIII^e siècle procède très vraisemblablement d'un clerc ou d'un moine. Loin de constituer une projection sur parchemin des réalités du passé, ces sources font figure de discours et, à ce titre, obéissent systématiquement à des enjeux spécifiques et sont sous-tendues par une idéologie ecclésiastique quelque peu différente de celle des aristocrates. Vouloir élaborer une histoire de la société seigneuriale focalisée sur la seule part laïque de la société relevait, dès lors, de l'utopie²³. Ce constat est encore plus vrai à Cambrai, où notre connaissance des événements antérieurs au XII^e siècle repose, pour l'essentiel, sur les *Gesta episcoporum Cameracensium* de l'évêque Gérard I^{er} et leurs continuations.

Concrètement, cette parole des clercs dont le médiéviste est tributaire permettra d'approcher le groupe aristocratique sous deux perspectives bien différentes. La première aura

22. Parmi les éditions ou répertoires de sources, on signalera DELMAIRE B., « Le premier siècle de l'abbaye cistercienne du Verger » ; GERZAGUËT J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin* ; ID., *L'abbaye féminine de Denain* ; TOCK B.-M., *Chartes des évêques d'Arras* ; ID. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia* ; ID., *Chartes de l'abbaye cistercienne de Vaucelles*. Pour un panorama général, voir ID., BARRÉ N., GERZAGUËT J.-P. et NIEUS J.-Fr., « La publication des chartes dans le Nord-Pas-de-Calais », p. 481-493. Ces dernières années, les monographies ou actes de colloque consacrés à une ou plusieurs communautés religieuses du Nord-Pas-de-Calais se sont également multipliés, surtout autour de l'université de Lille-III : BÉDAGUE J.-Ch., « Grégoire VII contre les évêques de Thérouanne », p. 59-93 ; GERZAGUËT J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle* ; MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata* ; RIDER J. et TOCK B.-M., *Le diocèse de Thérouanne au Moyen Âge*. On attend également avec impatience les premiers résultats des travaux de Paul Chaffenet sur les établissements monastiques du Laonnois et du Noyonnais (titre provisoire du projet co-dirigé par Michèle Gaillard et Alain Dierkens : *Aristocraties et communautés religieuses aux marges du royaume de France de la fin du IX^e au début du XII^e siècle*, Université de Lille-III/Université Libre de Bruxelles).

23. MAZEL F., « Pouvoir aristocratique et Église aux X^e-XI^e siècles », p. 140-142 ; MORSEL J., *L'aristocratie médiévale*, p. 57 notamment ; RUFFINI-ROZANI N. et NIEUS J.-Fr., « Société seigneuriale, réformes ecclésiastiques », p. 88.

trait à l'exercice du pouvoir par les grands et au maintien de leur domination sociale. Dans la mesure où les travaux conduits ces vingt dernières années par la nouvelle histoire politique ont démontré combien le religieux imprégnait les rapports sociaux et combien les mutations connues par l'institution ecclésiale affectaient les structures politiques régionales, le problème se pose ici de déterminer les modalités selon lesquelles les caractères spécifiques de l'Église cambrésienne ont pesé sur les relations de pouvoir entre nobles et ecclésiastiques, mais aussi, par contrecoup, entre ceux-ci et d'autres acteurs politiques majeurs de l'histoire de Cambrai, les *cives* et les princes flamands et hennuyers, entre le milieu d'un X^e siècle où se construit la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et le milieu d'un XII^e siècle au cours duquel l'Église de Cambrai intègre progressivement l'orbite flamande. Entre ces deux âges, le processus d'autonomisation et d'institutionnalisation de l'Église incarné par la réforme grégorienne, dont l'impact local s'avèrera particulièrement violent, occupe une place centrale dans la redéfinition du pouvoir des aristocrates cambrésiens en renforçant, entre autres, la présence flamande dans la région. Comme ailleurs, l'histoire politique de Cambrai doit donc se lire en termes de complémentarité et de rivalité entre ses principaux protagonistes²⁴.

Mais les sources offrent également un second angle d'approche des relations entre puissants et ecclésiastiques : celui de la religion aristocratique et de la piété nobiliaire. Il s'agit de comprendre comment la noblesse cambrésienne s'est positionnée par rapport au message chrétien tel qu'il a été véhiculé par l'institution ecclésiale en matière de rapport au sacré, d'enjeux funéraires ou encore de circulation des biens. On touche donc ici aux aspects culturels, sur lesquels un nombre considérable de spécialistes sont revenus ces vingt dernières années, de Barbara Rosenwein au sujet de Cluny à Michel Lauwers pour des terres plus septentrionales²⁵. On y reviendra, mais la documentation antérieure au milieu du XII^e siècle ne se prête pas nécessairement bien à ce type d'approche. Essentiellement composée de sources narratives et nécrologiques destinées à un usage interne aux communautés religieuses, elle nous livre seulement des témoignages partiels, et souvent fort critiques, à l'égard des attitudes de la noblesse. Un corpus de chartes mieux fourni et sans doute moins étranger aux conceptions des grands aurait probablement permis de dégager une compréhension plus fine des comportements et mentalités aristocratiques.

Aussi riches soient-elles, certaines problématiques ne seront donc qu'indirectement abordées. Pour d'autres, les aspects économiques que recouvrent les transactions entre moines et grands laïcs seront par exemple un peu négligés – les sources cambrésiennes des X^e-XI^e siècles ne se prêtant pas nécessairement très bien à ce genre d'analyse –, au profit d'une approche concevant avant tout la terre comme le support de l'amitié²⁶. Plus globalement d'ailleurs, la

24. C'est très clairement le point de vue adopté dans la deuxième partie de la thèse de LEGROS S., *Moines et seigneurs du Bas-Maine*, p. 125-303.

25. ROSENWEIN B. H., *To be the neighbor of saint Peter* ; LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*.

26. Sur cette tendance, voir les remarques critiques de WILKIN A., « Communautés bénédictines et environnement économique », p. 104-110. Le souhait de mieux articuler histoire « sociale » et histoire

gestion de leurs avoirs par les établissements monastiques et canoniaux cambrésiens retiendra assez peu notre attention, en dépit de l'immensité du champ documentaire qui s'offre à nous à partir du XII^e siècle²⁷. De même, les aspects internes de la vie communautaire et l'impact des réformes sur celle-ci ne se trouveront au cœur de l'enquête que lorsqu'ils offriront un angle d'approche intéressant pour l'étude des relations entre moines et grands laïcs²⁸. On pourra évidemment regretter ces choix, mais les limites matérielles imposées aux thèses de doctorat obligent leurs auteurs à se concentrer sur des problématiques restreintes.

À la vue de cette problématique, on comprendra aisément – pourquoi le cacher ? – tout ce que cette thèse doit au formidable travail de Florian Mazel sur les familles d'Agout, de Baux et de Marseille. Les carences de l'historiographie nous imposeront cependant certains détours. Car, rien, ou si peu, ne nous est connu de l'aristocratie cambrésienne en matière de structures de parenté, de patrimoine ou de réseaux de fidélité. En préalable à l'analyse, il s'avérera donc souvent nécessaire de revenir en cours de chapitre sur ces « caractéristiques objectives » de la noblesse. Cette « sociographie descriptive du groupe nobiliaire », pour reprendre une fois de plus les mots de Florian Mazel à propos du cas provençal²⁹, sera toutefois nettement moins fouillée que celles menées dernièrement par Claudie Duhamel-Amado, Bruno Lemesle ou Didier Panfili³⁰. Elle se limitera à un rôle d'appoint à la démonstration. Comme de coutume, cette démarche s'appuiera sur des régestes et des embryons de généalogie rejetés en annexe. Aussi fastidieuse qu'indispensable, cette opération nous permettra notamment d'apporter de substantielles corrections aux travaux dépassés et fantaisistes de Jean-Baptiste Le Carpentier et d'Adolphe de Cardevacque sur les lignages cambrésiens³¹.

économique prend place au fondement de deux thèses récemment soutenues à l'Université Libre de Bruxelles : CHARRUADAS P., *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles*, et SCHROEDER N., *Terra familiaque Remacli*, à paraître.

27. Les archives ecclésiastiques cambrésiennes renferment notamment un nombre impressionnant d'instruments de gestion du XIII^e siècle, essentiellement des censiers et des terriers. Le plus célèbre d'entre eux est très certainement le *Terrier de l'évêque* (Lille, AD Nord, 3 G 1208), sur la rédaction duquel Jean-François Nieuws est récemment revenu : NIEUWS J.-Fr., « Les quatre travaux de maître Quentin », p. 104-113.

28. Depuis une dizaine d'années, les travaux de Brigitte Meijns et de Steven Vanderputten ont permis de réévaluer l'impact des réformes des X^e-début XII^e siècles sur la vie quotidienne des communautés monastiques et canoniales des espaces flamands et lotharingiens. Parmi de nombreuses autres publications, on verra : MEIJNS B., *Aken of Jeruzalem ?* ; EAD., « La réorientation du paysage canonial en Flandre » ; EAD., « *Inaudita novitas canonici ordinis* » ; VANDERPUTTEN S., « A time of great confusion » ; ID., « *Oboedientia* » ; ID. et MEIJNS B., « Realities of reformist leadership » ; ID., *Monastic reform as process*. Ces travaux viennent remplacer l'ouvrage dépassé de KOYEN M.-H., *De prae-gregoriaanse hervorming te Kamerijk*.

29. MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 15-16.

30. DUHAMEL-AMADO C., *Genèse des lignages méridionaux*, 2 t. ; LEMESLE B., *La société aristocratique dans le Haut-Maine* ; PANFILI D., *Aristocraties méridionales*

31. LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Païs-Bas*, 2 vol. ; CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg », p. 53-212.

Champ de l'enquête

La délimitation du terrain d'enquête a longtemps tâtonné. Aux entités laïques (comté, duché ou châtelainie) ordinairement choisies comme cadre spatial de référence pour les travaux consacrés à l'aristocratie, le projet originel avait, voici quatre ans, préféré l'horizon ecclésiastique de l'immense diocèse double d'Arras-Cambrai, en postulant que celui-ci revêtait une pertinence propre au regard de la problématique adoptée (carte n° 1)³². La recherche se serait alors focalisée autour d'une poignée de lignages répartis sur l'ensemble de l'espace diocésain – j'avais un temps songé aux seigneurs d'Oisy, d'Avesnes, d'Audenarde et d'Aa-Bruxelles³³ –, avec l'espoir de formuler sur base d'études parallèles des conclusions généralisables à l'échelle lotharingienne. Les carences de l'historiographie, le destin assez contrasté que connaissent ces familles et l'inégale répartition des richesses documentaires les concernant ont toutefois eu raison de cette entreprise. Dans ce contexte, mieux valait donc se replier sur le riche terreau cambrésien, encore largement sous-exploité, pour y mener une enquête de facture nettement plus classique autour d'un ensemble de lignages implantés sur un même terroir, avec l'intention de descendre jusqu'aux plus bas échelons de l'aristocratie.

Le cadre spatial correspondra *grosso modo* au comté de Cambrai dans son extension maximale supposée, c'est-à-dire antérieure aux conquêtes territoriales françaises et à la constitution du comté d'Artois (voir carte n° 3 en annexe)³⁴. Espace d'autorité partagé entre l'évêque et la noblesse locale, cette principauté aux dimensions réduites et fluctuantes³⁵, s'étire, du nord au sud, des abords de Bouchain à ceux de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, et, d'est en ouest, des alentours de Bapaume au Cateau-Cambrésis³⁶. Ses frontières dessinent une forme vaguement losangique, dont la petite diagonale mesure environ trente kilomètres et la grande cinquante kilomètres. Par rapport aux autres principautés jadis implantées dans le Nord-Pas-de-Calais contemporain, le comté de Cambrai et son millier de kilomètres carrés font pâle figure face à ceux de Saint-Pol ou de Boulogne, près d'une fois et demi plus étendus³⁷. Sa surface surpasse cependant nettement celle des modestes comtés de Guînes et d'Hesdin. Pays de confins

32. Dans ce contexte, il aurait fallu s'interroger sur la notion d'espace diocésain, comme s'en sont récemment chargés une série de spécialistes dans MAZEL F., dir., *L'espace du diocèse*.

33. Cette orientation nous aurait en outre permis de traiter de l'ensemble des principautés territoriales couvertes par l'espace diocésain, puisque les Oisy sont implantés en Cambrésis, les Avesnes en Hainaut, les Audenarde en Flandre et les Aa-Bruxelles en Brabant. La problématique des rapports entre la noblesse et le prince aurait ainsi pu se superposer à celle des relations entre l'aristocratie et l'Église (voir carte n° 2 en annexe).

34. BORRELLI DE SERRES L. L., *La réunion des provinces septentrionales* ; VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 1, p. 183-205 ; DELMAIRE B., *Le compte général du receveur d'Artois*, p. XV-XXI ; voir également la carte de TRENARD L., dir., *Histoire de Cambrai*, p. 96.

35. LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*.

36. À strictement parler, Bapaume et Bouchain ne font pas partie du comté de Cambrai ; ils sont seulement indiqués ici en tant que points de repère.

37. NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 14-15.

partagé entre les influences flamande, française et germanique, le Cambrésis suscite, dès le milieu du ^x^e siècle, la convoitise de ses puissants voisins, les comtes de Flandre, de Hainaut et de Vermandois. Leur appétit de conquête rythmera d'ailleurs la vie politique cambrésienne jusqu'à l'aube du ^{xiii}^e siècle. Seule bourgade d'importance située dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, la ville de Cambrai incarne à la fois le centre névralgique de ce petit comté d'Empire gouverné depuis 1007 par des évêques-comtes et le siège de l'immense diocèse double d'Arras-Cambrai (scindé en 1092), qui dépend au spirituel de la province métropolitaine de Reims, et donc de la *Francia occidentalis*.

Le géographe Albert Demangeon l'assertait déjà il y a plus d'un siècle : rien ne distingue fondamentalement le Cambrésis du reste de la plaine picarde³⁸. Ni son relief, ni son paysage, encore moins son sol n'en font une région naturelle bien définie. Coupé en son milieu par l'Escaut, qui prend sa source à Gouy, à deux pas de l'ancienne communauté prémontrée du Mont-Saint-Martin, arrosé à l'est par la Selle, le comté n'a rien d'autre à offrir au voyageur qu'un monotone paysage d'*openfield*, similaire à celui qu'il pourrait rencontrer ailleurs, en Hesbaye ou en Beauce par exemple. Le Cambrésis, à l'instar de ces terres nourricières, tire depuis toujours sa richesse de son sol limoneux et fertile, de ses vastes plaines vouées à la culture et au labour auxquelles le relief n'oppose pas d'obstacle insurmontable. Le manteau forestier a d'ailleurs très tôt désenflé dans l'espace compris au sein du triangle liant Cambrai, Le Cateau et Valenciennes³⁹. Si comme partout la colonisation du sol a sérieusement entamé la présence de l'arbre et de la friche, autour de Bapaume et de l'abbaye d'Arrouaise par exemple, la forêt reste néanmoins bien présente tout au long des ^x^e-^{xii}^e siècles, que ce soit au nord où subsistent des reliquats de l'ancienne forêt Charbonnière entre la Scarpe et l'Escaut, à proximité de Saint-Amand, au sud-est et à l'est, avec la Thiérache et Mormal, ou encore sur l'ensemble du versant méridional, avec le massif d'Arrouaise dont des poches subsisteront jusqu'au ^{xviii}^e siècle⁴⁰. Quant au peuplement, il est assurément très ancien. Robert Fossier l'a bien démontré : Cambrai porte un nom d'origine gauloise, comme la majorité des villes picardes⁴¹, et la région fourmille de toponymes en *-y*, en *-court* ou en *-estrées*, qui, tous, trahissent une présence massive de l'homme dès les premiers siècles du haut Moyen Âge⁴². L'existence, tantôt probable, tantôt

38. DEMANGEON A., *La plaine picarde*, notamment p. 442-443. Ce point de vue est confirmé par FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 1, p. 103-107. Les nombreuses photographies présentes dans l'introduction de ce dernier ouvrage s'avèrent particulièrement instructives à cet égard : elles démontrent clairement qu'entre les paysages du Vermandois, du Cambrésis, de l'Oise et du Santerre, il n'y a pas de différence sensible.

39. *Ibid.*, t. 1, p. 307.

40. *Ibid.*, t. 1, p. 310-326. À propos des défrichements dans le sud-ouest du Cambrésis, on recourra notamment aux chartes et au *liber traditionum* de l'abbaye d'Arrouaise : TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*.

41. FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 1, p. 117-118.

42. *Ibid.*, p. 155-159. Quelques exemples de toponymes en *-y* : Inchy, Oisy, Vinchy, Sauchy, Honnechy, etc. ; en *-court* : Honnecourt, Walincourt, Havrincourt, Gouzeaucourt, Ribécourt, etc. ; en *-estrées* : Estrées, Sauchy-Lestree. Les prospections archéologiques menées ces dernières années révèlent une présence déjà massive de l'homme en Cambrésis sous le Haut Empire (à ce propos, on se reportera au travail récent de DERU X. « L'occupation du Cambrésis à la période romaine », p. 121-141). La présence d'un peuplement ancien ne

certaine, d'établissements monastiques ou canoniaux mérovingiens à Baralle, Cambrai, Caudry et Honnecourt, confirme cette hypothèse⁴³. La densité du tissu villageois au cours de la période ici étudiée ne diffère ainsi pas fondamentalement de l'actuelle.

Si le terrain d'enquête correspond avant tout au comté de Cambrai, il faut admettre avec René Noël que des recherches accrochées au vécu s'enferment difficilement dans des limites strictes, *a fortiori* lorsqu'elles traitent d'un pays de confins traversé par tant d'influences extérieures⁴⁴. Aux yeux des aristocrates établis en terre cambrésienne, les frontières, qu'elles soient politiques ou ecclésiastiques, comptent en effet assez peu en matière de pratiques sociales, politiques ou culturelles. Il est ainsi impossible d'envisager le rayonnement de la famille d'Oisy, pour se limiter au plus bel exemple, sans se préoccuper des liens qui les unissent aux communautés religieuses installées en Artois, en Ostrevent, en Laonnois ou, à partir du deuxième tiers du XII^e siècle, en Île-de-France, à proximité de la cité de Meaux⁴⁵. Si cette remarque s'applique au premier chef aux lignages les plus puissants, elle conserve toute sa valeur à propos des strates inférieures de l'aristocratie : les seigneurs de Saint-Aubert et de Lesquielles, les vidames épiscopaux du Cateau ou les prévôts de la *curia episcopalis* entretiennent aussi de solides relations d'amitié avec des monastères établis en dehors du comté ou parviennent également à intégrer l'entourage proche des princes flamands et hennuyers.

Dès lors, puisque les pratiques politiques, sociales et culturelles du groupe chevaleresque dominant transcendent les frontières, l'enquête se doit de dépasser l'horizon restreint du comté de Cambrai pour se focaliser sur les familles nobles établies en son sein. En d'autres termes, l'étude s'attachera moins au destin agité d'une formation politique strictement délimitée qu'aux interventions, en Cambrésis ou ailleurs, des lignages dont le centre de pouvoir se situe en terre cambrésienne. Les carences de l'historiographie, la méconnaissance de la situation politique régionale et le souhait de prendre en considération l'ensemble du groupe nobiliaire local, m'ont amené à n'exclure du champ de l'enquête aucune de ces familles aux ramifications mal connues. Car si les riches fonds diplomatiques cambrésiens éclairent tout naturellement mieux les agissements des lignages dominants – ceux des sires d'Oisy, châtelains de Cambrai, principalement –, ils jettent également une lumière imparfaite sur les comportements des

s'oppose cependant pas à l'existence d'entités nettement plus récentes, tel Beaudival, création de Vaucelles près du Cateau, ou Beaucamp, dans l'Arrouaise (nombreux actes consacrés à ces terres dans TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, et ID. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*).

43. Sur les églises et communautés religieuses des diocèses de Théroutanne, Tournai et Arras-Cambrai au haut Moyen Âge, voir les relevés systématiques de MÉRIAUX Ch., « Communautés de clercs et communautés de chanoines », p. 268-286, et surtout ID., *Gallia irradiata*, p. 241-372, ainsi que la thèse de MEIJNS B., *Aken of Jeruzalem ?*. La présence de très nombreux cimetières mérovingiens, comme à Les Rues-des-Vignes, à deux pas de l'abbaye cistercienne de Vaucelles, atteste également l'existence d'un peuplement ancien du Cambrésis.

44. NOËL R., *Quatre siècles de vie rurale entre la Semois et la Chiers*, p. IX. WEST Ch., *Reframing the feudal revolution*, p. 131, formule la même remarque en ce qui concerne la Haute-Lotharingie.

45. Sur la famille d'Oisy, voir, faute de mieux, CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg », p. 53-212. On pourra également se reporter au mémoire inédit de CHARLES N., *Formation et déclin d'une seigneurie châtelaine en Cambrésis*, que je n'ai pas eu la possibilité de consulter.

franges inférieures de l'aristocratie – ceux des *Colet* ou des prévôts de la *curia episcopalis*, par exemple – et permettent parfois de reconstituer le parcours de ces familles sans réel panache sur plusieurs décennies. Au regard de la problématique, le choix de cette échelle resserrée s'impose, à notre sens, pour deux motifs essentiels : d'abord, parce que ces lignages de second rang adoptent des attitudes finalement assez similaires à celles des grands en matière de pratiques sociales et culturelles ; ensuite, parce qu'eux aussi participent à l'exercice du pouvoir au niveau local, même s'ils demeurent souvent dans l'ombre des plus puissants. L'infériorité de leur rang n'aurait constitué qu'un mauvais prétexte pour les écarter de l'analyse.

La chronologie proposée s'impose d'elle-même. En amont, la disparition de Charles le Gros (888) fait office de *terminus a quo*. En Lotharingie de manière générale, et à Cambrai plus particulièrement, la fin du IX^e et le début du X^e siècle correspondent d'abord à une brève période de déconcentration des pouvoirs symbolisée par la montée en puissance des Regnier et du comte Isaac, puis à un temps de renforcement de l'autorité impériale dans le cadre du déploiement de la *Reichskirchenpolitik*. La politique ottonienne pèsera longtemps sur les rapports entre l'aristocratie locale et l'institution ecclésiale, puisqu'il faudra attendre l'éclosion du terrible « schisme de Cambrai » des années 1092-1113 pour voir leurs relations prendre un tour nouveau. En aval, c'est la décennie 1130-1140 qui a été retenue comme terme final. J'ai en effet le sentiment qu'une époque s'achève avec l'avènement de la famille d'Alsace à la tête du comté de Flandre. Certains événements paraissent en tout cas faire la césure avec les décennies précédentes puisque, sans déjà entrer dans les détails, le pouvoir comtal flamand semble prendre l'ascendant de manière décisive dans la région, tandis que l'avènement des ordres nouveaux transforme vraisemblablement les pratiques religieuses de la noblesse⁴⁶. Au final, le cadre chronologique couvre donc un espace d'environ deux siècles et demi marqué par trois processus majeurs dans l'histoire occidentale : l'autonomisation et l'institutionnalisation de l'Église, la montée en puissance des élites urbaines et le renforcement des pouvoirs princiers.

Sources et méthode

Le médiéviste qui consacre ses travaux aux X^e-XII^e siècles sait combien sa quête des sources est tributaire des fonds ecclésiastiques. Cette étude n'échappe pas à la règle. En Cambrésis comme dans la plupart des principautés d'Empire, la documentation se présente néanmoins sous un visage bien différent de celui qu'elle adopte au Vendômois de Dominique Barthélemy ou dans la Provence de Jean-Pierre Poly et Florian Mazel⁴⁷. Le comté de Cambrai et

46. À ce sujet, voir, faute de mieux, PLATELLE H., « Les luttes communales et l'organisation municipale », p. 43-59 ; ID., « L'essor d'une cité (1075-1313) », p. 61-88 ; ID., « Les origines – Le Moyen Âge », p. 53-62.

47. BARTHÉLEMY D., *La société dans le comté de Vendôme*, p. 19-127 ; POLY J.-P., *La Provence et la société féodale*, p. VII-VIII ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 19-23.

ses environs immédiats ne peuvent en effet compter sur leur Trinité de Vendôme ou sur leur Saint-Victor de Marseille. Ici, en dépit du renouveau de la diplomatie épiscopale au cours de la seconde moitié du XI^e siècle, il n'existe aucune communauté dont les archives regorgeraient d'actes seigneuriaux antérieurs à la « révolution de l'écrit » du XII^e siècle. De manière quelque peu schématique et sans trop en dévoiler, on peut en fait distinguer deux ensembles documentaires qui imposent des méthodes de travail distinctes.

Le premier d'entre eux se compose, pour l'essentiel, de chroniques rédigées dans l'entourage des prélats cambrésiens entre les années 1020 et le milieu du XII^e siècle. Au fondement de cette historiographie épiscopale se trouvent l'évêque Gérard I^{er} de Florennes († 1051) et les *Gesta episcoporum Cameracensium* auxquels Georges Duby a jadis donné toutes leurs lettres de noblesse⁴⁸. Entamée vers 1023-1025 par le chapelain Foulques, complétée et amendée après la mort du prélat⁴⁹, cette œuvre longue, complexe et sur laquelle beaucoup d'encre a déjà coulé vise avant tout à légitimer l'autorité épiscopale face à ses nombreux adversaires, dont les châtelains de Cambrai, à travers une révision de l'histoire ecclésiastique cambrésienne depuis saint Vaast. Elle s'intègre à cet égard dans un corpus documentaire beaucoup plus vaste, comprenant à la fois des lettres, des sermons et des *Vitae*, comme l'ont récemment démontré Charles Mériaux et Theo Riches⁵⁰. Inutile d'en dire plus pour l'instant ; ce qui importe ici, c'est le rôle précurseur de cette œuvre incontournable. Car à sa suite, chaque prélat, ou presque, aura droit à ses *gesta*, et ce jusqu'au décès de Nicolas I^{er} de Chièvres en 1167⁵¹. L'un d'entre eux, l'évêque Liébert († 1076), aura même les honneurs d'une *Vita*, écrite par le moine Raoul du Saint-Sépulcre au tournant des XI^e et XII^e siècles⁵².

Si ces textes n'obéissent heureusement pas tous à une structure aussi embrouillée que celle des *Gesta* de Gérard I^{er}, il s'agit à chaque fois de constructions hagiographiques ou historiographiques dont la lecture appelle à la prudence. Sans nécessairement adopter une forme panégyrique, ces écrits constituent toujours des discours orientés qui, à travers une relecture du passé, ambitionnent de renforcer l'autorité des prélats ou de justifier les orientations de la politique épiscopale. Chacune de ces sources, chacun de ces « monuments », pour reprendre

48. DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, p. 35-61. Voir également : ID., « Gérard de Cambrai, la paix et les trois fonctions sociales », p. 136-146. Avec cette série de grands textes historiographiques, la documentation cambrésienne s'apparente donc plus à celle de Francie orientale qu'à celle des territoires situés à l'ouest du Rhin (PATZOLD S., « Le "premier âge féodal" vu d'Allemagne », p. 23).

49. Pour une approche critique des *Gesta*, voir VAN MINGROOT E., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 281-332, et, plus récemment, ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 318-338 ainsi que RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 7-46.

50. ID., *Bishop Gérard I of Cambrai*, et MÉRIAUX Ch., « La parole d'un évêque d'Empire au XI^e siècle », qui fait la synthèse de plusieurs articles.

51. Voir la section II.1. de la bibliographie.

52. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti*. Sur cette *Vita* voir l'excellent article de OTT J., « Both Mary and Martha », p. 137-160.

une expression forgée par Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt⁵³, doit donc faire l'objet d'une approche singulière, la seule capable de percer à jour la rhétorique ecclésiastique. Cette démarche analytique permettra de restituer leur dimension exacte à ces témoignages. Dans le cas des *Gesta*, elle contribuera, par exemple, à réévaluer la portée des violences aristocratiques dénoncées sous la plume du chapelain Foulques⁵⁴. Cette manière de faire ne se cantonne donc pas au seul décryptage du discours ; elle s'intègre plutôt pleinement à une histoire des pratiques sociales. Procéder de la sorte nécessite bien évidemment de confronter ces récits avec eux-mêmes ou avec d'autres documents parfois antérieurs à la rédaction des *Gesta*, qu'il s'agisse de chartes issues de la chancellerie épiscopale, réorganisée dès 1057⁵⁵, de diplômes royaux ou de sources narratives comme la chronique de Saint-André du Cateau ou celle composée par Hugues de Flavigny.

Le second ensemble documentaire englobe l'ensemble des sources produites entre les environs de 1100 et la fin du XII^e siècle⁵⁶. L'hagiographie et l'historiographie y occupent toujours une place considérable – que l'on songe aux *Annales Cameracenses* de Lambert de Watrelos ou au *Chronicon Hasnoniense* de Gislebert de Mons –, mais ce sont les chartes conservées dans les fonds ecclésiastiques qui constituent désormais le noyau dur de la documentation. C'est un phénomène bien connu sur lequel il ne semble pas utile de revenir ici : la « révolution de l'écrit » à l'œuvre aux XII^e-XIII^e siècles engendre une diversification et une massification de la production diplomatique⁵⁷. En Cambrésis, la présence d'une chancellerie épiscopale fort active dès la fin du XI^e siècle a sans doute profondément influencé cet essor⁵⁸. Si l'on s'en tient aux comptages non-exhaustifs du *Thesaurus diplomaticus*, ce ne sont en effet pas moins de 700 chartes

53. LE GOFF J. et SCHMITT J.-Cl., « L'histoire médiévale », p. 10.

54. Dans la lignée des travaux de Gerd Althoff sur les « règles du jeu politique », on verra à propos du dossier cambrésien PATZOLD S., « *Inter pagensium nostrorum gladios vivimus* », p. 58-99, et MORELLE L., « Mémoires d'un crime », p. 468-477.

55. Durant la première moitié du XI^e siècle, ce sont le chapelain Foulques et l'archichapelain Fulcher qui se chargent de l'élaboration des chartes de l'évêque Gérard I^{er} (1012-1051). Il faut attendre 1057 et l'épiscopat de Liébert pour trouver mention d'un ecclésiastique doté du titre de chancelier : c'est l'écolâtre Wéribold, qui restera en fonction jusqu'en 1091 (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 12-15).

56. Si le terme retenu pour cette enquête sera le milieu du XII^e siècle, j'ai tout de même choisi de prolonger mes dépouillements jusqu'à l'aube du XIII^e siècle, et ce, pour une raison très pragmatique : un nombre relativement élevé de chartes produites après 1150 nous renseigne sur des réalités antérieures à cette date. Que l'on songe, par exemple, aux bulles pontificales confirmant les possessions de certaines communautés religieuses ou à des chartes épiscopales évoquant la nature de la fonction de vidame.

57. BERTRAND P., « À propos de la révolution de l'écrit », p. 75-92.

58. L'activité de la chancellerie épiscopale mise en place par l'évêque Liébert en 1057 connaît un très net accroissement à partir des années 1130. D'une moyenne de deux à trois chartes par an sous les épiscopats de Gérard II (1076-1092) et Manassès (1093-1103), on passe à six actes sous ceux d'Odon (1105-1113) et de Burchard (1113-1130), avant d'atteindre huit à dix actes sous les prélatures suivantes (voir le tableau dressé par BARRÉ N., « Chancellerie épiscopale, chancellerie canoniale », p. 129-130).

qui auraient été rendues au nom des évêques de Cambrai au XII^e siècle⁵⁹. Le maillage ecclésiastique resserré de la région, la multiplication des interventions comtales flamande et hennuyère et l'état de conservation globalement excellent des archives cambrésiennes expliquent aussi cette abondance du matériau diplomatique au XII^e siècle⁶⁰. Ici et là, certains chartriers particulièrement bien fournis suscitent d'ailleurs depuis peu l'intérêt des diplomatistes, comme à Vaucelles, en plein cœur du Cambrésis, ou à Arrouaise, Anchin et Marchiennes, aux marges de celui-ci. Les institutions monastiques et canoniales établies à Cambrai même n'ont par contre pas encore attiré leur historien ; leur chartrier demeure donc en bonne partie inédit. Un corpus diplomatique abondant requiert une approche différente de celle mise en œuvre pour un « écrit de combat » du type des *Gesta episcoporum Cameracensium*. Ici, la démarche se veut moins analytique que compilatoire. Dans ces circonstances, l'élaboration de catalogues de régestes, tels celui rejeté en annexe, fait souvent figure d'impératif et constitue un préalable indispensable à l'enquête⁶¹.

Si les écrits narratifs et diplomatiques occupent une place prépondérante au sein du corpus documentaire, des sources d'un autre type peuvent, ça et là, compléter leurs apports. On songe avant tout aux documents nécrologiques, relativement nombreux et bien souvent connus par des copies d'érudits⁶². Le plus ancien obituaire du chapitre cathédral de Cambrai (XII^e siècle) renvoie ainsi une image plus apaisée que les *Gesta* des rapports souvent difficiles entre les chanoines, l'évêque et les *casati* de Cambrai, tandis que celui de Fesmy jette une lumière intéressante sur une institution dont les archives ont considérablement souffert. Pour leur part, les obituaires produits à Saint-Amand, Anchin ou au Cantimpré viennent plutôt compléter le témoignage des chartes. Du côté des sources matérielles et monumentales, l'archéologie castrale chère à Michel Bur se verra par contre un peu négligée⁶³. En l'absence d'une recension systématique des sites castraux cambrésiens, si l'on excepte une initiative louable mais dénuée

59. Certes toutes ces chartes n'ont pas nécessairement été produites à la chancellerie épiscopale, certes des biais ont pu affecter les comptages, néanmoins ces chiffres me paraissent tout de même assez significatifs, surtout quand on les compare avec ceux obtenus pour les prélats liégeois (près de 350 actes ; à ce propos, on verra KUPPER J.-L., « La "chancellerie" des évêques de Liège », p. 115-127) et tournaisiens (un peu plus de 400 actes) du XII^e siècle.

60. Si un certain nombre de fonds ont été affectés par des pertes importantes – ceux de Saint-Étienne de Fesmy, du Mont-Saint-Martin ou de l'abbaye du Verger, par exemple –, le bilan s'avère plutôt positif dans l'ensemble. Les archives des abbayes de Vaucelles et d'Anchin ainsi que celles des établissements implantés dans la cité de Cambrai recèlent ainsi d'une importante quantité d'originaux et de copies en tous genres. Pour se convaincre de la richesse des fonds cambrésiens, il suffira de consulter les introductions d'Anne-Marie Piétrésson de Saint-Aubin et de Max Bruchet aux répertoires numériques des séries G et H des Archives départementales du Nord.

61. MAZEL F., « Monographie familiale aristocratique et analyse historique », p. 151-155.

62. Il en va ainsi des obituaires et nécrologes des abbayes du Cantimpré (Lille, AD Nord, 37 H 29), de Prémy (Lille, AD Nord, 50 H 11) ou de Saint-Amand (Maredsous, Bibliothèque de l'abbaye, *Fonds Berlière*, dossier n° 21).

63. BUR M., *Le château*, p. 23-123. En la matière, voir également la synthèse récente de BOURGEOIS L., « Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique », p. 113-141.

de toute prétention scientifique⁶⁴, il était en effet difficile de broser un panorama un tant soit peu global en la matière, d'autant que la publication de rapports de fouilles s'est jusqu'ici faite au compte-goutte⁶⁵. Le mauvais état de conservation de la plupart de ces places fortes explique vraisemblablement ce triste état des choses. De la butte d'Oisy à celle d'Estourmel en passant par le château d'Esnes, les sites dignes d'intérêt ne manquent pourtant pas.

Plan de l'étude

La nature évolutive des relations entre le groupe nobiliaire et l'institution ecclésiastique suppose le recours à un plan chronologique⁶⁶. Partant de l'épiscopat de Dodilon (888-911) pour se clore avec celui de Liétard d'Utrecht (1131-1135), le propos s'articulera en cinq chapitres regroupés en deux parties⁶⁷. Le volet initial reviendra sur la période 888-1080 au cours de laquelle l'autorité impériale germanique s'ancre solidement en Lotharingie. Il s'agira d'abord de se focaliser sur la réécriture du passé cambrésien sous le gouvernement de Gérard I^{er} de Florennes (1012-1051) (I.), avant d'examiner les modalités selon lesquelles la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens se met en place à Cambrai au détriment du pouvoir comtal laïque entre *ca* 930-*ca* 1000 (II). On traitera ensuite de la manière dont cette construction et ses évolutions ont pu peser jusqu'aux environs de 1080 sur les rapports de pouvoir entre une Église cambrésienne et une aristocratie locale partagées entre les influences impériale et flamande (III.). Au cours de ce troisième chapitre l'accent sera également mis sur les pratiques religieuses des grands, mal

64. CHRÉTIEN J., *Châteaux et maisons fortes en Cambrésis*. Pour certains sites (Busigny, Inchy et Oisy principalement), l'ouvrage peut tout de même être complété par un embryon d'inventaire fondé sur les sources écrites mis au point par LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 33-51. Il va sans dire que la publication sans grande valeur de BOULY E., *Dictionnaire historique de la ville de Cambrai*, est aujourd'hui totalement dépassée en ce qui concerne la description des sites castraux.

65. Si certains châteaux subsistent encore par pans (Esnes, Estourmel, Haucourt-en-Cambrésis, Haussy, etc.), la plupart d'entre eux a aujourd'hui disparu du paysage cambrésien. À Oisy-le-Verger ou à Inchy-en-Artois, il ne reste ainsi plus rien des fortifications dressées par les seigneurs d'Oisy, même si la topographie des lieux et les gouaches des *Albums de Croÿ* donnent une vague idée de l'organisation des bâtiments à l'époque médiévale. La situation n'est guère meilleure à Cambrai où il ne subsiste presque plus rien de la cité médiévale (d'où l'importance de la contribution de BOWN W., « L'apport des archives à l'archéologie de la ville », p. 171-190 ; à cet égard, voir notamment la carte n° 4 en annexe). La Révolution d'abord, la « Grande Guerre » ensuite, se sont en effet montrées impitoyables pour un nombre considérable de sites castraux ou ecclésiastiques du Nord-Pas-de-Calais (Inchy, Vaucelles, etc.). Pour s'en convaincre de manière ludique, il suffira de lire *Orages d'acier*, le journal de guerre d'Ernst Jünger, ou de visiter l'abbaye de Vaucelles. Assez étonnamment, rares sont les sites médiévaux à avoir fait l'objet d'une fouille récente. Un rapide détour par le site de l'INRAP et par le supplément archéologique de la *Revue du Nord* suffit à en attester.

66. Après un bref temps d'indécision, le choix d'organiser les chapitres d'un point de vue thématique a été écarté. Certes, un plan de ce type aurait permis de construire l'enquête autour de « petits dossiers » sans doute très instructifs (sur les auxiliaires du pouvoir épiscopal, sur les transformations qui affectent l'entourage des prélats, etc.), mais il rendait à mon avis moins bien compte de l'évolution des rapports de pouvoir.

67. Pour une liste relativement fiable des évêques et archevêques de Cambrai, avec dates d'entrée et de sortie de fonction, voir PIERRARD P., dir., *Les diocèses de Cambrai et de Lille*, p. 327-329.

connues en Cambrésis pour cette époque, en limitant l'analyse aux interdits de parenté, au système du don-échange et aux enjeux funéraires (III.). La rupture avec le système politique bâti par les Ottoniens survient entre 1080 et 1130 ; elle fera l'objet de la deuxième partie. On reviendra à travers le quatrième chapitre (IV.) sur les prémisses de la crise politique qui affecte le Cambrésis au tournant des XI^e-XII^e siècles. L'autonomisation et l'institutionnalisation de l'Église promues par la réforme grégorienne, les aspirations politiques d'une bourgeoisie cambrésienne enrichie, et, enfin, la présence d'un pouvoir comtal flamand aux ambitions de plus en plus dévorantes entraînent en effet des bouleversements sans précédent dans ce petit comté. Longtemps latentes, les tensions s'embrasent autour de 1100 à l'occasion de la scission du diocèse double d'Arras-Cambrai. C'est à ce « schisme de Cambrai », qui oppose de manière quelque peu schématique les soutiens du clan grégorien à ceux du parti impérial, et à ses conséquences à moyen terme en matière de pouvoir et de comportement religieux que se consacrera le cinquième chapitre (V.).

PREMIÈRE PARTIE

ÉGLISE ET ARISTOCRATIE AUTOUR DE L'AN MIL (CA 930-CA 1080) : L'HÉRITAGE CAROLINGIEN

Au soir du royaume carolingien, le premier tiers du X^e siècle s'avère décisif pour l'histoire de la *Francia Media*. Les *Annales* de Flodoard le racontent⁶⁸ : en quelques années seulement, la bataille de Soissons (923), la séquestration de l'ambitieux roi de Francie occidentale Charles III le Simple par Herbert de Vermandois (923-929), et le mariage de Gerberge, fille du roi saxon Henri I^{er} l'Oiseleur, avec le bientôt duc Gislebert de Lotharingie (929) font définitivement basculer l'ancien royaume de Lothaire et de Zwentibold dans l'escarcelle germanique. Moins d'un siècle après sa conclusion, le pacte de Verdun (843) et la configuration tripartite qui en résultait ont donc volé en éclats⁶⁹. Ni les révoltes des ducs Gislebert et Conrad, dont on peut douter des prétentions monarchiques⁷⁰, ni les chevauchées du roi « karlien »⁷¹ Lothaire, ni les interventions flamandes ne parviendront à bouleverser la donne et à arracher la Basse-Lotharingie aux Ottoniens et à leurs successeurs⁷². L'intégration du *regnum*

68. FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 12-15 et 32-33 notamment. Sébastien Bricout et Stéphane Lecouteux préparent actuellement une nouvelle édition et une traduction française des *Annales* de Flodoard. Sur ce projet, on consultera leur site internet : BRICOUT S. et LECOUTEUX S., *Projet d'édition critique des « Annales » de Flodoard*, dernière mise à jour le 27 juillet 2011 (<http://slecout.free.fr/index.html>). Sur Flodoard et son œuvre, la thèse de Michel Sot fait toujours autorité : SOT M., *Un historien et son Église au X^e siècle*. Plus récemment, voir également l'article très fouillé de LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des *Annales* de Flodoard », p. 50-121 et 283-318.

69. Flodoard n'évoque pas le mariage de Gislebert et de Gerberge. Pour en prendre connaissance, il faut se tourner vers les *Annales sancti Maximini*, p. 6, et la *Continutio Reginonis*, p. 158. Sur tous ces événements, voir la brève contribution de Michel Parisse dans la *New Cambridge Medieval history* (PARISSE M., « Lotharingia », p. 314-315). Pour plus de détails, on pourra se référer aux synthèses de LOT F., *Les derniers Carolingiens*, de MOHR W., *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, t. 1, spéc. p. 20-23, de PARISOT R., *Histoire de Lorraine*, 2^e éd., t. 1, p. 115-116 et 186-187, de REUTER T., *Germany in the early Middle Ages*, p. 140-141, et de THEIS L., *L'héritage des Charles*, p. 149-153, ainsi qu'à l'article de LE JAN R., « La reine Gerberge », p. 31-34. Comme le rappelait encore dernièrement KUPPER J.-L., « La part de l'empereur Lothaire I^{er} », p. 19, c'est en 925 que « la Lotharingie reconnaîtra la royauté du souverain germanique, Henri I^{er} l'Oiseleur ».

70. LE JAN R., « L'aristocratie lotharingienne au X^e siècle », p. 206-208 ; SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich*, p. 443-458. À propos du duc Gislebert et de sa mémoire, voir dernièrement DIERKENS A. et MARGUE M., « *Memoria* ou *damnatio memoriae* ? », p. 869-890. Les auteurs annoncent la publication prochaine d'une monographie intégralement consacrée à Gislebert. En attendant, on se reportera à BARTH R. E., *Der Herzog im Lotharingen im 10. Jahrhundert*, p. 39-82.

71. C'est le qualificatif généralement utilisé par l'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium* pour désigner les Francs de l'Ouest, par contraste avec les *Lotharienses* (voir notamment *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 55, p. 421, ch. 96, p. 440, ch. 114, p. 452, etc.).

72. Il faudra d'ailleurs attendre les campagnes militaires de Louis XIV et le traité de Nimègue (1678) pour qu'intègrent définitivement le territoire français les villes de Cambrai, Aire, Armentières, Condé, Douai, Lille, Maubeuge, Saint-Omer et Valenciennes (DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 121-122).

Lotharii au royaume germanique confèrera à la cité de Cambrai, dont le destin est vraisemblablement lié à celui d'Arras depuis la fin du VII^e siècle⁷³, une importance géostratégique nouvelle. Car, à l'instar de Valenciennes et d'Éname, également sises aux confins occidentaux de l'Empire, la bourgade et son petit comté constitueront désormais un poste avancé censé protéger le pouvoir encore relativement fragile des rois germaniques des appétits flamands et français. La position frontalière de Cambrai en fera donc une ville convoitée sur laquelle les souverains de l'Est tenteront de conserver la mainmise, notamment par la constitution du *Reichskirchensystem*⁷⁴.

Depuis le XIX^e siècle, nombre de publications – allemandes, françaises, belges et luxembourgeoises principalement – sont revenues, tantôt plus brièvement, tantôt plus longuement, sur ces événements et sur leurs suites qui, aux X^e-XI^e siècles, ont vu s'affronter les souverains français et germaniques, les comtes de Flandre et les descendants du duc Gislebert pour le contrôle de la portion occidentale de la Basse-Lotharingie. Peu d'enquêtes se sont cependant consacrées aux comportements adoptés dans les principautés périphériques par la noblesse de rang infra-comtal⁷⁵. Il y a pourtant un intérêt évident à les déchiffrer, les interventions des grands ne pouvant être réduites à l'assistance qu'ils ont pu apporter à telle ou telle faction. En Cambrésis comme ailleurs, l'aristocratie, partagée entre des fidélités multiples, a en effet cherché à cultiver ses intérêts propres et à maintenir sa domination sociale tout en s'adaptant aux circonstances et aux structures politiques locales. La mainmise du souverain germanique sur les élections épiscopales à partir des années 930, le renforcement d'une seigneurie épiscopale déjà considérable dans le courant du X^e siècle, l'orientation des réformes monastiques conduites par Richard de Saint-Vanne et Gérard I^{er} et, bien sûr, les incursions flamandes et françaises en terre cambrésienne ont ainsi contraint des puissants parfois frustrés dans leur vocation à gouverner l'Église à l'échelle locale à exercer leur pouvoir selon des modalités particulières et quelque peu différentes de celles rencontrées dans les principautés du sud. Les pratiques politiques de l'aristocratie cambrésienne au cours des X^e-XI^e siècles et les rapports de pouvoir que cette dernière entretient avec l'institution ecclésiale – des rapports de pouvoir mêlant, comme partout, collaboration et rivalité⁷⁶ – se trouveront donc au cœur de cette première partie, qui s'attardera également sur certains aspects de la religion aristocratique au « premier âge féodal ». Mais avant d'aborder ces thèmes, il conviendra de s'interroger au cours d'un chapitre préliminaire sur la valeur des témoignages à notre disposition, l'accession de

73. MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 86-89.

74. Sur la pertinence de cette notion très discutée depuis l'article de REUTER T., « The 'Imperial Church System' of the Ottonian and Salian Rulers », p. 347-374, voir dernièrement le bel article de synthèse de GROBE, Rolf, « L'Église impériale dans la tradition franque », p. 11-27. Sur le cas spécifique de Cambrai, cf. *infra*, « II.2.1. Une Église sous influence germanique ».

75. À cet égard, voir notamment les monographies de FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 2, p. 477-534, et de WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*.

76. BALANDIER G., *Anthropologie politique*, p. 141-144.

Gérard I^{er} à l'épiscopat s'étant accompagnée d'un intense travail de réécriture du passé cambrésien.

CHAPITRE I – L'AUTORITÉ ÉPISCOPALE MISE EN SCÈNE : L'ÉVÊQUE GÉRARD I^{er} ET L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE CAMBRÉSIENNE

Le constat a déjà été formulé dans l'introduction : l'essentiel des sources cambrésiennes antérieures à 1100 émane de l'entourage épiscopal. La plupart d'entre elles – les *Vitae* des saints Géry et Aubert, les *Acta synodi Attrebatensis* et une portion considérable des *Gesta episcoporum Cameracensium* – a d'ailleurs été composée en moins d'une décennie sous l'autorité d'un même évêque, Gérard I^{er} de Florennes. Il y a dès lors lieu de s'interroger sur les motivations qui ont conduit ce prélat à (ré)écrire le passé de son diocèse et, partant, à mettre en scène son autorité et celle de ses devanciers. Héritières des travaux d'Arsenio Frugoni sur Arnaud de Brescia, de Jacques Le Goff sur saint Louis et des recherches parfois encore méconnues de Michael Clanchy sur la *literacy*⁷⁷, les études menées ces deux dernières décennies par Dominique Iogna-Prat, Isabelle Rosé, Pierre Chastang, ou encore Anne-Marie Helvétius⁷⁸, pour se limiter à quelques exemples significatifs, ont en effet appris aux historiens à se méfier des approches par trop « positivistes » de la documentation, en les incitant à réévaluer le témoignage de leurs sources à l'aune des enjeux qui ont présidé à leur rédaction⁷⁹. Sans entreprendre une critique systématique des écrits cambrésiens produits dans le courant du XI^e siècle – celle-ci existe déjà et ses conclusions s'avèrent généralement solides⁸⁰ –, le présent chapitre visera donc à comprendre comment l'évêque-comte Gérard, dont le pouvoir souffre de certaines contestations au sein même la cité, a souhaité conforter et légitimer son autorité épiscopale en réinventant le passé de son diocèse⁸¹.

Pour ce faire, il s'agira d'abord de s'interroger sur le Gérard « historique », c'est-à-dire de déterminer les réseaux de pouvoir dans lesquels s'insère ce dernier, de revenir sur sa formation intellectuelle à Reims et à Aix, et d'évoquer brièvement les difficultés auxquelles il se confronte à Cambrai lors des premières années de son épiscopat. C'est là un passage obligé pour comprendre la structuration de son œuvre et les orientations particulières de celle-ci. On abordera ensuite les écrits composés sous la férule du prélat ou dans son proche entourage, on

77. FRUGONI A., *Arnaldo da Brescia* ; LE GOFF J., *Saint Louis* ; CLANCHY M. T., *From memory to written record*.

78. IOGNA-PRAT D., « La geste des origines de l'historiographie clunisienne », p. 135-191 ; ROSÉ I., *Construire une société seigneuriale* ; CHASTANG P., *Lire, écrire, transcrire* ; HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 213-234, au sujet du dossier particulièrement intéressant de Saint-Ghislain.

79. LAUWERS M., « L'Église dans l'Occident médiéval », p. 285-290.

80. Les références à ces nombreux travaux seront égrenées tout au long de ce chapitre.

81. JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 37-55.

les replacera dans leur contexte social et scripturaire propre, et on analysera la vision que ceux-ci offrent du passé cambrésien. Lus comme un tout, ces récits acquis à la cause épiscopale souhaitent accroître l'influence de Gérard dans sa cité. Sur bien des aspects, cette instrumentalisation de l'histoire s'articulera d'ailleurs avec des gestes (manipulations de reliques, cérémonies, etc.) et des discours (oraison d'Arras, etc.) qui font eux aussi partie intégrante d'une « stratégie » destinée à conforter la position du prélat. On évoquera enfin la postérité de l'œuvre « gérardienne » au XI^e siècle, et plus particulièrement celle des *Gesta episcoporum Cameracensium* qui se situent au fondement d'une longue tradition historiographique. À condition d'éviter les dangers de la surinterprétation⁸², ces détours, laborieux mais nécessaires, devraient permettre d'éviter certains écueils dans l'analyse des relations complexes entre l'aristocratie cambrésienne et l'institution ecclésiale aux X^e-XI^e siècles. Enfin, il va sans dire que la compréhension du projet global de Gérard de Florennes nécessitera parfois d'anticiper certains développements ultérieurs. On se reportera donc aux chapitres suivants pour obtenir des compléments d'information sur plusieurs aspects de la prélature de Gérard qui pourraient avoir été négligés ici (tensions avec le châtelain de Cambrai, renforcement de la seigneurie épiscopale, etc.).

I.1. GERARDUS NON MERITO EPISCOPUS : ITINÉRAIRE BIOGRAPHIQUE D'UN PRÉLAT D'EMPIRE

Une documentation abondante, quoique parfois embrouillée, permet de brosser à grands traits « l'itinéraire biographique »⁸³ de l'évêque Gérard de Florennes, de son enracinement familial dans l'Entre-Sambre-et-Meuse à son inhumation en 1051 à l'abbaye Saint-André du Cateau. Sur la base de données souvent fournies par Gérard lui-même, les historiens ont d'ailleurs consacré au prélat un nombre considérable de notices érudites⁸⁴. Ce chapitre n'a pas vocation à les remplacer. Son objectif se veut tout autre : plutôt que de décrire avec force détails chacune des interventions du prélat, il souhaiterait inscrire ce dernier dans la société de son temps, retracer son cheminement individuel, afin d'éclairer certains aspects de son œuvre et plusieurs de ses choix politiques. Dans le cas de Gérard, les termes « parcours » et « itinéraire » se révèlent d'ailleurs particulièrement appropriés, tant sa vie se partage entre les royaumes de France et de Germanie. Cadet d'un puissant lignage lotharingien, il reçoit sa formation à l'école cathédrale de Reims et à la chapelle impériale d'Aix, avant de prendre la tête du diocèse double d'Arras-Cambrai, qui chevauche la frontière séparant les deux royaumes. À en croire les *Gesta*,

82. À ce sujet, voir les remarques critiques de BERTRAND P., « Cartulaires et recueils d'actes », p. 263.

83. J'emprunte, à nouveau, cette expression à ROSÉ I., *Construire une société seigneuriale*, p. 20-22, qui elle-même s'inspirait des réflexions de LE GOFF J., *À la recherche du Moyen Âge*, p. 133-135.

84. Les principales notices biographiques consacrées à l'évêque Gérard I^{er} sont les suivantes : MÉRIAUX Ch., « La parole d'un évêque d'Empire », p. 137-152 ; SCHIEFFER Th., « Ein deutscher Bischof des 11. Jahrhunderts », p. 323-360 ; SPROEMBERG H. (†) et DUVOSQUEL J.-M., « Gérard I^{er}, évêque de Cambrai », col. 286-299 ; VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 742-751.

la première partie de son épiscopat est d'ailleurs rythmée par d'incessants voyages en terre française. Gérard personnifie donc l'une des caractéristiques fondamentales de cette Lotharingie implantée au cœur de l'ancien Empire des Francs, celle de constituer un point de rencontre entre les deux principales puissances nées des rivalités engendrées par le partage de Verdun. Comme celui de Gérard de Brogne un demi-siècle plus tôt, comme celui de ses contemporains Richard de Saint-Vanne et Poppon de Stavelot, le parcours de l'évêque Gérard de Florennes témoigne en outre de la mobilité des hauts dignitaires ecclésiastiques aux X^e-XI^e siècles, à une époque où celle des élites aristocratiques tend à se réduire.

I.1.1. De Florennes à Reims : réseaux de parenté, réseaux de pouvoir

Les origines sociales aristocratiques de Gérard ne laissent guère place au doute. Son premier ancêtre connu, un certain Godefroid, aurait été titulaire d'un *honor* comtal dans le *pagus* de Hainaut vers 958⁸⁵ si l'on en croit le témoignage des *Miracula sancti Gengulphi*, composés près d'un siècle après ces événements⁸⁶. On ne peut l'affirmer, mais le pouvoir de celui-ci s'ancre vraisemblablement autour du *castrum* de Mons, dont l'érection doit être antérieure à 976⁸⁷. Sa présence en Hainaut dans le contexte troublé de la fin des années 950 semble indiquer qu'à l'instar de l'évêque Bérenger, installé en 956 sur le siège de Cambrai par Brunon de Cologne⁸⁸, Godefroid soutenait la politique ottonienne face aux menaces de révolte émanant d'une partie de la noblesse lotharingienne rassemblée autour de Regnier III et de son frère Rodolphe⁸⁹. On perd la trace du lignage après 960. Peut-être inquiétés par le retour en force des Regnier en Lotharingie⁹⁰, les descendants et la veuve de Godefroid semblent en effet se replier sur leurs possessions florennoises, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, à plus d'une cinquantaine de kilomètres de Mons. La question de l'origine de leurs biens à Florennes demeure débattue, les uns – dont je partage les vues – estimant qu'il s'agit sans doute de possessions allodiales, les autres y voyant le résultat d'une donation consentie par Eilbert « de Florennes » ou « de

85. *Eo tempore, Arnulphus, Alpaidis et Godefridi Hainoensis pagi comitis filius, Florinis dominabatur* (GONZON DE FLORENNES, *Miracula sancti Gengulphi*, p. 648). Depuis ROLAND Ch.-G., *Histoire généalogique*, p. 66, les historiens associent traditionnellement le Godefroid mentionné par Gonzon avec un autre, qu'un diplôme ottonien de 958 présente également comme comte : [...] *videlicet villam quae vocatur Vuambia, sitam in pago Heinia, in comitatu Godefridi* [...] (MGH, DD, t. 1, p. 276).

86. GONZON DE FLORENNES, *Miracula sancti Gengulphi*, p. 648-655. Une part considérable de ces *Miracula* a été traduite par PIERRET P., *Saint Gengoux, patron des mal mariés*, p. 154-173. SIGAL P.-A., « Histoire et hagiographie », p. 250-251, n. 68, suivi par DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 261, estime avec de bons arguments que les *Miracula sancti Gengulphi* ont été rédigés soit en 1034, soit en 1045. Sur Gonzon de Florennes, voir la notice de MISONNE D., « Gonzon de Florennes », col. 714, ainsi que ID., « *Visio cuiusdam inclusi* », p. 331-341.

87. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 241.

88. MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 186.

89. Sur les Regnier, voir le tableau généalogique n° 3 en annexe.

90. WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 67-68.

Ribemont »⁹¹, second époux présumé de la veuve de Godefroid et protagoniste majeur de la chanson de *Raoul de Cambrai*⁹².

Quoiqu'il en soit, aux alentours de l'an mil, le lignage paraît bien établi autour de ses possessions florennoises, dans le diocèse de Liège⁹³. L'obituaire de Saint-Jean-Baptiste de Florennes, aujourd'hui conservé dans le fonds du chapitre cathédral de Cambrai (copié entre 1029 et 1037/1044)⁹⁴, permet d'en apprendre plus sur les proches parents de l'évêque Gérard. Jusqu'à son décès le 22 octobre 1002 ou 1003, c'est son père, Arnoul I^{er}, le fils du comte Godefroid, qui exerce le pouvoir à Florennes. Dès avant l'an mil, Arnoul dispose d'un *castrum* établi sur les hauteurs du village tandis que son patrimoine semble, pour l'essentiel, se concentrer dans les localités environnantes⁹⁵. À une date indéterminée durant la seconde moitié du X^e siècle, le mariage d'Arnoul avec Ermentrude permet aux Florennes de se lier aux puissants « Adalbéronides », ou à tout le moins à leur branche verdunoise⁹⁶. L'épouse semble en effet

91. Sur ce débat quasiment insoluble – les deux parties disposent, en effet, chacune de solides arguments – voir, dans l'ordre chronologique : DESPY G., *Les chartes de l'abbaye de Waulsort*, spéc. p. 200-205 ; MISONNE D., *Eilbert de Florennes*, p. 26-34 ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 174-187 ; MARCHANDISSE A., *L'obituaire de la cathédrale de Liège*, p. 42-43, n. 255. L'absence d'Eilbert dans l'obituaire de Florennes me conduit plutôt à partager le point de vue d'Alain Dierkens, et donc à voir dans les possessions florennoises une origine allodiale.

92. *Raoul de Cambrai*, p. 50 notamment. Sur cette figure littéraire, on verra MISONNE D., *Eilbert de Florennes*, p. 108-112.

93. La bibliographie consacrée à la famille, au chapitre et à l'abbaye de Florennes est très abondante. Limitons-nous à citer ici les principaux travaux : DEVROEY J.-P., « Le diplôme de l'empereur Conrad II pour l'abbaye de Florennes », p. 725-738 ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 260-279 ; LAUWERS M., « À propos de l'usage seigneurial des reliques », p. 285-288 ; MISONNE D., « L'obituaire primitif de l'abbaye de Florennes », p. 96-108 ; ID., *Eilbert de Florennes*, spéc. p. 26-34 ; OVERGAAUW E. A., « Un martyrologe de Florennes », p. 91-98 ; ROLAND Ch.-G., « Histoire généalogique de la Maison de Rumigny-Florennes », p. 59-304 ; ID., « Un texte manuscrit », p. 259-261 ; RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 294-330. On consultera également avec intérêt les thèses demeurées partiellement inédites de MARGUE M., *Autorité publique et conscience dynastique*, en part. p. 132-133 et 167-176, et de RICHES T. M., *Bishop Gerard I of Cambrai*, p. 40-54.

94. La présence de l'obituaire de Florennes à Cambrai ne relève évidemment pas du hasard. On peut très certainement y voir l'influence de l'évêque Gérard I^{er}, qui était sans doute entré en possession d'un document tout entier dévolu à la mémoire de sa famille proche. Selon JONGBLOED H. H., « Autour d'un millénaire », p. 23-26, ce manuscrit pourrait même être le psautier personnel de Gérard I^{er} de Florennes. Ce document est aujourd'hui conservé à Cambrai, Médiathèque MM, ms. 54, f. 1-6v. Il a fait l'objet d'une édition par MISONNE D., « L'obituaire primitif de l'abbaye de Florennes », p. 97-98, que l'on pourra compléter par ID., « Note sur un calendrier-obituaire », p. 214-223, BROUETTE É., « Fragment d'un obituaire », p. 50, et JONGBLOED H. H., « Autour d'un millénaire », p. 50-56, dont le point de vue s'écarte sur plusieurs points de celui de dom Misonne.

95. Sur la topographie de Florennes et la disposition des communautés ecclésiastiques par rapport au *castrum*, voir MISONNE D., « Note sur un calendrier-obituaire », p. 216-217, n. 14.

96. Comme l'a récemment souligné Michel Margue dans une conférence intitulée « La Maison d'Ardenne » tenue à l'occasion des XVII^e Journées Lotharingiennes. Trente ans d'études lotharingiennes (1980-2010). Bilan historiographique et cartographique (Luxembourg, 17-19 octobre 2012), l'expression « Maison d'Ardenne » est une construction historiographique sans grande consistance forgée au XVIII^e siècle et popularisée par les travaux de Michel Parisse. Elle ne rencontre pas véritablement d'écho dans les sources médiévales. Pour désigner l'ensemble des héritiers du comte Wigéric, mieux vaudrait donc employer le terme « Adalbéronides », étant donné que le nom Adalbéron se

apparentée au comte de Verdun Godefroid le Captif, dont elle pourrait être la fille⁹⁷. Cette union permet à Arnoul d'acquérir en *beneficium* l'abbaye d'Hautmont des mains d'Herman d'Éname, son probable beau-frère⁹⁸. Le couple donne naissance à huit enfants au moins, dont plusieurs meurent vraisemblablement en bas âge (voir le tableau généalogique n° 9). À l'instar de Gérard, Eilbert fait carrière dans les ordres, à Saint-Thierry de Reims d'abord, à Maroilles et au Cateau ensuite. Devenu abbé, il collaborera d'ailleurs avec son frère et Richard de Saint-Vanne pour promouvoir les réformes monastiques de la première moitié du XI^e siècle. J'y reviendrai. Arnoul II et Godefroid III⁹⁹ prennent, pour leur part, la succession de leur père. Le premier périt sans doute au cours de la bataille de Florennes (1015)¹⁰⁰, qui voit les alliés du nouvel empereur germanique – parmi lesquels on compte Gérard et ses frères – l'emporter de manière décisive sur Regnier V de Hainaut et Lambert de Louvain¹⁰¹.

Afin d'asseoir son pouvoir dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, Arnoul dresse non loin de son château un petit oratoire dédié à Gengulphe, un martyr auquel l'abbé Gonzon consacrera un recueil de miracles¹⁰². Ce dernier conserve le souvenir des rivalités qui ont opposé vers 1002 Arnoul à Godefroid d'Orchimont, un aristocrate établi une cinquantaine de kilomètres plus au

rencontre parmi les trois branches comtales qui descendront de Wigéric. Sur les « Adalbéronides », voir les nombreuses contributions rassemblées dans le volume *La Maison d'Ardenne, X^e-XI^e siècles*.

97. Sur les liens unissant Ermentrude à Godefroid, voir les points de vues divergents de JONGBLOED H. H., « Heinrichs II. Beteiligung an der Wahl von Kamba », p. 35-39, ID., « Autour d'un millénaire », p. 33-38, VAN WINTER J. M., « Mittelreichisches Friesland », p. 37-38, et RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 306-312.

98. *Procedente vero tempore contigit Arnulfo, patri domni episcopi, a comite Herimanno in beneficio compensari. Hic profecto audito de antiquitate et summa veneratione loci, sicuti vir sanus, ad pristinum gradum voluit reformare, sed subripientibus causis bellorum non potuit. Post cuius excessum, cum Arnulfi filio hereditare cessit, huius nimirum meliorare volentis desiderium divina clementia secundavit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 6, p. 468). Sur ceci, voir HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 254-259. Le cas d'Hautmont semble particulièrement intéressant car, à peu de choses près, on y retrouve à l'œuvre les mêmes principes et les mêmes acteurs qu'à Saint-Jean-Baptiste, c'est-à-dire Gérard et Richard, mais aussi les Florennes et l'empereur Henri II.

99. Même si Godefroid II n'a probablement jamais existé (MISONNE D., « L'obituaire primitif », p. 100, et de DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 263), les historiens continuent à employer la numérotation traditionnelle pour éviter tout risque de confusion lors de la consultation de la bibliographie relative à la famille de Florennes. Les recherches de JONGBLOED H. H., « Vier "Xantener" Gottfriede », p. 40-75, visant à faire de Godefroid II un personnage historique ont été très récemment contestées par VAN WINTER J. M., « Mittelreichisches Friesland eine Markgrafschaft ? », p. 33-57. Les hypothèses, parfois aventureuses, souvent stimulantes, d'Hein H. Jongbloed à propos des Adalbéronides et du contexte politique lotharingien du X^e siècle mériteraient assurément d'être discutées dans une publication qui leur serait spécifiquement consacrée.

100. RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 305, n. 43.

101. La bataille de Florennes constitue le point d'orgue d'une longue période de tensions en Lotharingie. Sur cet événement majeur de la première moitié du XI^e siècle et ses conséquences, on se référera en dernier lieu à l'article très fouillé de WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 82-84.

102. Sur les fondations successives de Saint-Gengulphe et Saint-Jean-Baptiste de Florennes, voir la chronologie établie par DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 260-279, quelque peu corrigé par OVERGAAUW E. A., « Un martyrologe de Florennes », p. 91-98.

sud, pour l'obtention des reliques du saint guerrier¹⁰³. Leurs luttes traduisent le souhait d'Arnoul et de ses proches de se voir associés au sacré, sans doute en raison d'objectifs économiques et politiques¹⁰⁴. Gérard contribuera d'ailleurs à alimenter l'appétit de reliques de son lignage lorsque, quelques années plus tard, il enverra de Reims une phalange de Jean-Baptiste et d'autres fragments de corps saints. Dès 1008, ceux-ci seront abrités dans l'église canoniale, puis abbaye, Saint-Jean-Baptiste, qui fera office de nécropole familiale. Le dossier florennois témoigne ainsi clairement de l'amitié qui peut unir moines et puissants laïcs en Lotharingie aux environs de l'an mil. On assiste ici à la circulation de richesses matérielles (terres, droits, reliques, ...) et immatérielles (sépultures, prières, ...) entre ecclésiastiques et nobles, à des échanges non commerciaux qui, soutenus par Gérard, contribuent à accroître le prestige social des Florennes, à affirmer leur statut et leur participation légitime à l'exercice du pouvoir, dans la continuité des pratiques politiques de l'âge carolingien¹⁰⁵.

Pour accroître leur pouvoir, les Florennes peuvent également compter sur leurs réseaux de parenté et d'amitié. Le rapprochement entre Arnoul I^{er}, ses fils et les héritiers de Godefroid le Captif a déjà été évoqué. Il se révélera décisif à plus d'une reprise, en particulier lorsque Gérard, à peine devenu évêque, souffrira de difficultés avec son châtelain¹⁰⁶. Cette alliance, tout comme certains choix politiques, laissent clairement entrevoir l'orientation des Florennes. Dans une Basse-Lotharingie régulièrement troublée par les rébellions des Regnier, ils s'affirment au vu de tous comme des fidèles du souverain germanique, des ducs Adalbéronides et des évêques de Liège. D'ailleurs, c'est vraisemblablement pour conforter leurs bonnes relations avec l'Empire que les fils d'Arnoul I^{er} cèdent l'abbaye Saint-Jean-Baptiste à l'évêque Baldéric II de Liège au début de l'année 1015¹⁰⁷, soit à quelques mois à peine de la bataille de Florennes¹⁰⁸. Tout en conservant l'avouerie de leur ancienne fondation privée, les Florennes font de la sorte basculer Saint-Jean-Baptiste dans le « *Reichskirchensystem* ». En contrepartie, l'empereur Henri II

103. LAUWERS M., « À propos de l'usage seigneurial des reliques », p. 285-288.

104. RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 313-329 ; WEST Ch., *Reframing the feudal revolution*, p. 193.

105. Sur ces questions, voir la très belle étude de FELLER L., « Les politiques des familles aristocratiques à l'égard des églises en Italie centrale », p. 265-292, ainsi que DEVROEY J.-P., *Économie rurale et société dans l'Europe franque*, t. 1, p. 175-193.

106. Cf. *infra*, « III.1.1. Gautier II de Lens et l'évêque Gérard I^{er} de Florennes : dominer la cité (ca 1010-ca 1040) ».

107. Dans ces circonstances, il n'est donc guère surprenant de retrouver Godefroid III de Florennes dans l'entourage épiscopal liégeois vers 1026-1028, dans un acte douteux relatif à la fondation du chapitre Saint-Barthélemy de Liège (MIRAEUS A., *Opera diplomatica et historica*, t. 2, p. 809-810). Selon Jean-Louis Kupper, on doit considérer comme fausse la charte de l'évêque Réginard. Néanmoins, celle-ci se fonde probablement sur un acte vrai datant de 1026-1028 (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 279, n. 398 et 407).

108. En contrepartie de cette concession, l'évêque Baldéric II de Liège exempte néanmoins l'abbaye des droits d'*obsonium* et de *cathedraticum* et accroît son temporel (BARBIER V., « Documents concernant le chapitre de la collégiale de Saint-Gengoux », p. 391 ; MGH, *DD*, t. 4, p. 272), tandis que les Florennes conserveront l'avouerie de la communauté ecclésiastique (sur l'avouerie de Florennes, voir DEVROEY J.-P. et DIERKENS A., « L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse avant 1100 », p. 55-58 et 76-80).

confirme, dès 1018, les biens de l'abbaye dans un diplôme aujourd'hui conservé sous une forme interpolée¹⁰⁹. Toujours soucieux de renforcer l'autorité épiscopale sur les communautés monastiques – on le constatera plus loin –, Gérard a très certainement encouragé la cession de l'abbaye de Florennes à l'Église de Liège.

I.1.2. De Reims à Aix : la formation d'un prélat d'Empire

Ses réseaux familiaux amènent Gérard à recevoir son apprentissage à Reims, auprès de son *consanguineus* l'archevêque Adalbéron¹¹⁰. La métropole a véritablement acquis une stature nouvelle sous l'impulsion des archevêques Hincmar et Foulques en devenant, durant la seconde moitié du IX^e siècle, un centre intellectuel de premier plan. De grands maîtres issus du monde monastique – Hucbald de Saint-Amand et Rémi d'Auxerre – y enseignent peu avant 900¹¹¹. À la fin du X^e siècle, de 972 à 980, puis de 984 à 991, la formation des chanoines y est prise en charge par Gerbert d'Aurillac, dont on n'ignore plus le rôle politique auprès des Capétiens et des Ottoniens¹¹². Malgré l'admiration dont ils témoignent pour ce dernier¹¹³, les *Gesta episcoporum Cameracensium* ne précisent pas si Gérard a suivi les enseignements de l'écolâtre Gerbert, préférant mettre en relief le rôle d'Adalbéron en la matière¹¹⁴. Le texte s'appesantit d'ailleurs

109. Pour une critique serrée des diplômes reçus par l'abbaye de Florennes durant la première moitié du XI^e siècle, voir DEVROEY J.-P., « Le diplôme de l'empereur Conrad II », p. 725-738. La présence d'Henri II dans l'obituaire de Florennes, à la date du 13 juillet (MISONNE D., « L'obituaire primitif », p. 98), s'explique très vraisemblablement par cette confirmation, ainsi que par les liens qui unissent l'empereur à Gérard, un de ses anciens chapelains.

110. *Hunc in puericia Albero Remensium archiepiscopus, pro consanguinitate, sed et pro praediis quae ex parte matris in ipsa terra habebat hereditario iure tenendis, secum permissione parentum abduxit, et sub regula canonica degentem familiariter educavit. Sub cuius liberali eruditione et normam aeclesiasticae religionis et mundanae disciplinam satis viderat honestatis* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 465). Un certain nombre de dignitaires de l'Église de Liège se formeront également dans les écoles de Reims, comme le soulignait jadis KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 377-378, prouvant ainsi « qu'en réalité, les liens entre le pays mosan et la province ecclésiastique rémoise furent, aux XI^e et XII^e siècles, extrêmement nombreux ». Pour une synthèse de quelques pages sur l'enseignement à l'école cathédrale de Reims entre la fin du IX^e et le XII^e siècle, voir DEMOUY P., *Genèse d'une cathédrale*, p. 161-176.

111. DEVISSE J., *Hincmar, archevêque de Reims*, t. 2, p. 917-964 ; SOT M., *Un historien et son Église*, p. 57-67.

112. RICHÉ P., *Gerbert d'Aurillac*, p. 34-56 et 75-140. Comme le signale très justement GLENN J. K., « Master and community », p. 51-68, on a peut-être parfois surestimé le rôle joué par Gerbert d'Aurillac dans la formation rémoise. Même sans lui, celle-ci serait sans doute restée d'un très haut niveau. Le chapitre cathédral abritait en effet une bibliothèque particulièrement bien fournie et constituait un centre intellectuel depuis longtemps déjà.

113. *Per idem vero tempus, Arnulfus Remensium archiepiscopus pro multis sceleribus, et maxime pro infidelitate sui senioris, ab episcopali gradu depositus erat ; in cuius vice Gerbertus, quo litteratior postea nemo extitit, subrogatus sedebat* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 110, p. 449).

114. Des motifs politiques pourraient peut-être expliquer le silence de Gérard autour de son éventuelle formation par Gerbert d'Aurillac. De nombreuses contestations entachent en effet l'élection de ce dernier à l'archiépiscopat rémoise entre 989 et 991 (RICHÉ P., *Gerbert d'Aurillac*, p. 111-140 ; SOT M., « Le moine Gerbert », p. 143-146 ; LECOUTEUX S., « Les anciens légendiers de Cambrai », p. 134, n. 141). Gérard a, de plus, été consacré évêque en 1012 par le concurrent de Gerbert, l'archevêque Arnoul (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 2, p. 466), qui avait d'ailleurs participé à la cérémonie de dédicace de Saint-Jean-Baptiste de Florennes (*Catalogus codicum*

fort peu sur la formation intellectuelle de Gérard. On y apprend seulement que sa venue à Reims doit se situer entre 969 et 989, sous l'épiscopat d'Adalbéron¹¹⁵, et plus vraisemblablement à la fin de celui-ci¹¹⁶. Il y suit probablement un *curriculum* complet, composé d'une initiation aux arts libéraux¹¹⁷ et d'une fréquentation assidue des textes patristiques¹¹⁸. Gérard y reçoit aussi son ordination au diaconat¹¹⁹, peut-être en 994 si l'on se fie au témoignage mal assuré d'annales copiées au XII^e siècle à Saint-Denis de Reims¹²⁰. Son long séjour dans la métropole le conduit surtout à fréquenter les écrits de Flodoard, qui inspireront de manière décisive son œuvre. Ainsi, à en croire une suggestion encore mal étayée de Stéphane Lecouteux, Gérard aurait peut-être brièvement poursuivi la rédaction des *Annales* de l'historien rémois jusqu'aux environs de l'an mil, c'est-à-dire peu avant de quitter Reims pour Aix. Mais, plus que celle des *Annales*, Gérard subira en fait l'influence de l'*Historia Ecclesiae Remensis*, le chef-d'œuvre

hagiographicum, première partie, t. 2, p. 486 ; sur cette cérémonie et les rapports entre Gérard, les diocésains liégeois et les archevêques de Reims, voir MISONNE D., « Note sur un calendrier-obituaire », p. 218-219, ainsi que ID., « Le culte de saint Maur martyr », p. 72-83).

115. Sur Adalbéron, on consultera la brève notice biographique de PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 25-43. Plus récemment, Jason Glenn est également revenu sur son passage à la tête de l'Église de Reims (GLENN J. K., *Politics and history in the tenth century*, p. 25-53, qui renvoie à l'ensemble de la bibliographie antérieure).

116. On ignore l'âge de Gérard à son décès en 1051. Les *Gesta Lietberti* signalent seulement qu'il était d'un âge avancé et souffrait de sénilité (*Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 489). Dans ces circonstances, il paraît donc ardu de préciser la date à laquelle Gérard a intégré l'école cathédrale de Reims. On peut assez raisonnablement supposer qu'il y a suivi sa formation au cours de la seconde moitié de l'épiscopat d'Adalbéron, c'est-à-dire dans le courant des années 980. Si l'on s'en tient à cette hypothèse « basse », Gérard serait alors mort à l'âge tout à fait respectable de 80 ans ou environ. Dans sa thèse demeurée inédite, Theo Riches tente également de calculer l'âge de Gérard à son arrivée à Reims, sans obtenir de résultats vraiment précis puisqu'il en conclut que la naissance de l'évêque de Cambrai doit se situer entre 970 et le début des années 980 : RICHES T. M., *Bishop Gérard I of Cambrai*, p. 56-57. Pour JONGBLOED H. H., « Autour d'un millénaire », p. 29, Gérard I^{er} serait né vers 982.

117. Selon Richer de Reims, Gerbert d'Aurillac était en effet le seul intellectuel de son temps à maîtriser l'ensemble des disciplines du *trivium* et du *quadrivium* (RICHE P., *Gerbert d'Aurillac*, p. 38-53). Même si Gérard n'a pas nécessairement suivi son enseignement, on peut donc supposer que l'empreinte de Gerbert sur la formation offerte à Reims demeurait forte.

118. Sur la composition de la bibliothèque du chapitre cathédral, voir DEVISSE J., *Hincmar, archevêque de Reims*, t. 2, p. 940-964, et SOT M., *Un historien et son Église*, p. 67-77.

119. Les *Gesta* de Cambrai précisent en effet que Gérard était encore diacre peu avant sa désignation à l'épiscopat : *Domnus imperator Heinricus, ut superius diximus, suorum principum unanimi consilio usus, Gerardo suo capellano, adhuc diacono, non infimis parentibus Lothariensium atque Karlensium edito, apud Arvitam, villam Saxoniae, kalendis februarii donum largitus est episcopii* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 465).

120. 994. *Ordatio Gerardi in diaconatum* (*Annales sancti Dionysii Remenses*, p. 82). Selon Stéphane Lecouteux, qui s'est dernièrement penché sur ce petit texte dans un mémoire de maîtrise demeuré inédit, « ces annales de Saint-Denis de Reims dérivent visiblement d'annales brèves composées à Notre-Dame de Reims à la fin du X^e siècle et prenant la suite des *Annales* de Flodoard ». À l'en croire, Gérard pourrait être l'auteur de ces annales mineures rémoises (LECOUTEUX S., « Les anciens légendiers de Cambrai », p. 134, n. 142). Sur ceci, voir le mémoire inédit de ID., *Les Annales de Flodoard de Reims*, p. 125. Si l'identification est correcte, Gérard aurait alors reçu son ordination de Gerbert d'Aurillac, devenu archevêque de Reims en 989. Je remercie vivement Stéphane Lecouteux pour ces informations qu'il m'a transmises par courriel le 21 décembre 2012.

de Flodoard, dont la structure s'assimilera quelque peu à celle des *Gesta episcoporum Cameracensium*¹²¹.

À Reims, Gérard rentre vraisemblablement en contact avec les milieux réformateurs. Selon Richer¹²², corroboré sur ce point par la *Chronique de Mouzon*, l'archevêque Adalbéron promeut en effet dès les premières années de son gouvernement une réforme du chapitre cathédral¹²³. Comme souvent dans de tels cas, les implications concrètes de ce mouvement sur la vie des chanoines demeurent obscures¹²⁴. À en croire le témoignage toujours fragile de Richer, Adalbéron leur aurait imposé certains principes de vie commune présents dans l'*Institutio canonicorum* d'Aix. S'il importe de rester prudent face à ces allégations, un indice pourrait accorder du crédit au récit de Richer : Adalbéron, le *consanguineus* de Gérard, a reçu sa formation à Gorze, puis à Metz auprès de son oncle, l'évêque Adalbéron I^{er}. Or, le siège épiscopal messin avait jadis appartenu à Chrodegang (mil. VIII^e siècle), dont la règle a profondément inspiré l'*Institutio canonicorum* de 816¹²⁵. Dans ces conditions, l'archevêque Adalbéron aurait tout à fait pu mener une politique réformatrice dans la droite ligne carolingienne, et ainsi s'inscrire dans le sillage de l'un de ses plus prestigieux prédécesseurs¹²⁶.

121. À ce sujet, cf. *infra*, « I.2.1. Les *Gesta* de Cambrai : bilan critique ». À la suite de SOT M., *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, p. 15, Theo Riches a récemment pointé la place tout à fait particulière de l'*Historia* de Flodoard dans l'historiographie médiévale. Avec elle, le genre des *gesta episcoporum*, qui existait depuis la fin du VIII^e siècle, prend en effet un tour nouveau. Désormais, les *gesta* ne seront plus rédigés pour promouvoir les intérêts des prélats à la cour impériale ou royale, mais bien pour doter le diocèse d'une histoire propre, et corollairement pour participer à l'affirmation d'une « communauté imaginée » placée sous la direction de l'évêque (RICHER T. M., « The changing political horizons of *gesta episcoporum* », p. 51-62). Le premier livre des *Gesta* cite d'ailleurs abondamment l'*Historia* de Flodoard : *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 43, 45 et 46, p. 417 ; ch. 52 et 53 p. 419 ; etc. Voir également la référence explicite aux écrits d'Hincmar de Reims, dans *Ibid.*, livre I, ch. 5, p. 404.

122. Si les témoignages de Richer sont généralement considérés comme fragiles, les dernières recherches de Jason Glenn tendent néanmoins à démontrer que celui-ci avait été chanoine à la cathédrale de Reims avant de devenir moine à Saint-Rémi. Ses propos sur la réforme d'Adalbéron ne peuvent donc être rejetés en bloc (GLENN J. K., *Politics and history in the tenth century*, p. 20-24).

123. Sur la réforme d'Adalbéron à Reims, voir *Ibid.*, p. 25-53. Adalbéron a vraisemblablement entamé cette réforme peu de temps après son accession au siège rémois, car Richer l'évoque dès les premiers chapitres consacrés à son épiscopat (RICHER DE REIMS, *Historiae*, ch. 24, p. 183). Certains indices laissent d'ailleurs à penser que Richer avait rédigé une œuvre, aujourd'hui perdue, intégralement dévolue à l'archevêque Adalbéron (GLENN J. K., « The lost works of Richer », p. 153-190, brièvement repris et complété dans *ID.*, *Politics and history in the tenth century*, p. 285-293). En ce qui concerne l'apport de la chronique de Mouzon, voir BUR M., *Chronique ou Livre de fondation du monastère de Mouzon*, p. 111-120 et 170-171.

124. À cet égard, voir les commentaires de VANDERPUTTEN S., « *Oboedientia* », p. 255-258, au sujet des réformes, certes plus tardives, de Richard de Saint-Vanne.

125. Sur les interventions réformatrices d'Adalbéron de Metz, voir dernièrement NIGHTINGALE J., *Monasteries and patrons in the Gorze reform*, p. 71-86. On trouvera également quelques éléments d'information, de manière plus diffuse, dans GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre*, p. 149-187.

126. Le souvenir de l'évêque Chrodegang reste en tout cas très vivace au début du X^e siècle à l'abbaye de Gorze — où, rappelons-le, Adalbéron de Reims a reçu une partie de sa formation —, les moines le représentant comme un évêque modèle, dont l'exemple doit inspirer Adalbéron de Metz et ses homologues (NIGHTINGALE J., *Monasteries and patrons in the Gorze reform*, p. 82).

Les interventions d'Adalbéron à Reims ont d'ailleurs pu orienter celles de Gérard à Cambrai un demi-siècle plus tard¹²⁷. La présence de la règle d'Aix dans la cité cambrésienne au tournant des X^e-XI^e siècles est en tout cas attestée par un témoin manuscrit¹²⁸. L'ambition de Gérard à se profiler comme l'héritier des traditions carolingiennes ne laisse d'ailleurs que peu de place au doute. À travers des réformes visant à soumettre plus étroitement à l'autorité épiscopale les communautés monastiques et canoniales sises dans le diocèse double d'Arras-Cambrai – ou ailleurs, comme à Florennes –, Gérard n'innove pas, comme le font à la même époque les abbés clunisiens. Au contraire, tout chez lui – son attitude, ses discours, ses choix politiques – laissent clairement entrevoir une conception tout à fait traditionnelle de l'Église et de la société.

Intégrer le chapitre cathédral rémois offre en outre à Gérard l'opportunité de se forger un réseau d'amitié particulièrement étendu : les abbés Richard de Saint-Vanne, Eilbert de Florennes, Poppon de Stavelot, l'évêque Fulbert de Chartres et le roi Robert le Pieux transitent tous par les écoles de Reims – les uns par celle de la cathédrale Notre-Dame, les autres par celle de l'abbaye Saint-Thierry – au cours du dernier quart du X^e siècle¹²⁹. Avant même son accession à la cathèdre cambrésienne (1012), Gérard tire un profit politique des liens qui l'unissent à ces personnages de premier plan. Ainsi, vers 1008, il s'appuie sur les bonnes relations tissées avec Richard de Saint-Vanne pour obtenir une série de reliques qu'il destine au sanctuaire familial de Florennes¹³⁰. Mais c'est une fois arrivé à Cambrai que Gérard activera le plus intensément ses réseaux rémois. Avec la collaboration de Richard, d'Eilbert, de Poppon, mais également avec celle de Léduin de Saint-Vaast¹³¹, il réformera en effet une série importante d'abbayes et de chapitres sis dans son diocèse double, et plus particulièrement en Artois, en Cambrésis et dans le sud-ouest du comté de Hainaut (Denain, Hautmont, Maroilles, Marchiennes, etc.)¹³². Les *Gesta episcoporum Cameracensium* ne manqueront d'ailleurs pas de souligner les velléités réformatrices du prélat, quitte à parfois surestimer ses interventions.

127. L'influence de la formation au sein des écoles cathédrales sur les orientations politiques futures des évêques a bien été mise en lumière par JAEGER S. C., *The envy of angels*, p. 36-52 et 74-75.

128. Paris, BNF, lat. 1539, f. 1-48r.

129. Sur Richard de Saint-Vanne, voir DAUPHIN H., *Le bienheureux Richard*, particulièrement p. 36-40 ; sur Poppon, on consultera l'article de GEORGE Ph., « Un réformateur lotharingien de choc », p. 89-111 ; au sujet d'Eilbert, voir faute de mieux ROLAND Ch.-G., « Histoire généalogique », p. 88-89.

130. DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 263-264. De même, le calendrier qui sert de cadre à l'obituaire de Saint-Jean-Baptiste de Florennes a probablement été copié à l'abbaye de Saint-Amand, qui avait également été très marquée par les réformes de Richard de Saint-Vanne vers 1013 (MISONNE D., « L'obituaire primitif », p. 107-108, suivi par JONGBLOED H. H., « Autour d'un millénaire », p. 26-29).

131. Comme l'ont récemment souligné VANDERPUTTEN S. et MEIJNS B., « Realities of reformist leadership », p. 53-54, le parcours de Léduin avant sa désignation à l'abbatit de Saint-Vaast est assez mal connu, faute de sources fiables. À la différence de Gérard, de Richard ou d'Eilbert, il ne semble toutefois pas avoir suivi son apprentissage à Reims.

132. Cf. *infra*, « III.2.2. Renouveau monastique et initiative aristocratique sous Gérard I^{er} de Florennes : des réformes au profit de l'évêque ? ».

À une date incertaine, très vraisemblablement comprise entre 994 et 1012, Gérard troque Reims pour Aix¹³³. L'appui de ses réseaux familiaux et sa lointaine parenté avec la reine Cunégonde¹³⁴, unie à Henri II depuis l'an mil, lui ont peut-être facilité l'accès à la *Hofkapelle*¹³⁵. Les *Gesta* de Cambrai ne se montrent hélas guère plus diserts sur sa formation aixoise que sur celle reçue à Reims¹³⁶. Depuis le milieu du X^e siècle, intégrer la chapelle impériale marque pourtant une étape essentielle dans le « *cursus honorum* » classique des prélats d'Empire, le statut de *capellanus* constituant un véritable marchepied vers l'épiscopat¹³⁷. La fonction prépare en effet plusieurs d'entre eux à exercer des responsabilités politiques de premier ordre¹³⁸. Elle leur permet aussi de tisser d'étroites relations avec des prélats en devenir. La bonne entente entre Gérard et Adalbold d'Utrecht, dont l'évêque de Cambrai tient quelques *Miracula* particulièrement édifiants, date par exemple de cette époque¹³⁹. Lorsque Henri II le propulsera en 1012 sur le siège épiscopal cambrésien pour succéder au vieil évêque Erluin, Gérard, encore relativement jeune, ne sera donc pas complètement inexpérimenté et sans ressource ; il pourra au contraire s'appuyer sur ses réseaux familiaux et sur ceux issus de sa double formation, rémoise et aixoise, pour faire face aux enjeux politiques locaux.

133. Le *terminus ante quem* est solide, puisqu'il correspond à la date à laquelle Henri II désigne Gérard comme nouvel évêque de Cambrai. Le *terminus post quem* l'est moins, car il se fonde sur le témoignage fragile des *Annales* de Saint-Denis de Reims évoquées plus haut.

134. Cunégonde est la fille du comte Sigefroid († 993), l'oncle paternel de Godefroid le Captif. À son sujet, voir les tableaux généalogiques et commentaires de PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 9-41, et de MARGUE M., *Autorité publique et conscience dynastique*, t. 3, tableau A, ainsi que la *Vita sanctae Cunegundis*, p. 821-824.

135. À son propos, voir le « classique » de FLECKENSTEIN J., *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, t. 2.

136. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 465.

137. REUTER T., « The 'Imperial Church System' of the Ottonian and Salian Rulers », p. 352-356, a jadis atténué l'importance de la *Hofkapelle* au sein du *Reichskirchensystem*, en arguant, à juste titre, qu'il n'était pas absolument nécessaire de passer par celle-ci pour accéder à l'épiscopat en terre d'Empire (Spire et Metz, par exemple, ne connaissent pas de prélat issu de la chapelle impériale entre 919 et 1056) et que l'ensemble des *capellani* n'était pas destiné à la prélature. Si les critiques de Timothy Reuter ont porté leurs fruits et ont grandement contribué à corriger l'image que les historiens se faisaient de l'Église en Empire, elles doivent elles-mêmes être nuancées. En effet, s'il est sans doute abusif de parler de « système », les chiffres attestent tout de même le rôle majeur de la chapelle impériale, ne serait-ce qu'en Lotharingie, puisqu'entre le début du X^e siècle et le milieu du XI^e siècle, près d'un évêque lotharingien sur deux a rempli la fonction de *capellanus* (FINCK VON FINCKENSTEIN A., *Bischof und Reich*, p. 72 et les tableaux aux p. 194-271). Pour une mise en perspective des travaux consacrés à l'histoire des évêques en Empire, voir les bilans historiographiques de PATZOLD S., « L'épiscopat du haut Moyen Âge du point de vue de la médiévisque allemande », p. 341-358, et GROBE R., « L'Église impériale dans la tradition franque », p. 11-27.

138. FLECKENSTEIN J., *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, t. 2, p. 100-102 et p. 266-268.

139. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 22, p. 472. Le parcours d'Adalbold s'apparente d'ailleurs quelque peu à celui de Gérard, puisqu'après avoir reçu sa formation au sein d'un chapitre cathédral – celui de Liège, où il a été l'élève de Notger –, il intègre la chapelle impériale d'Otton III et d'Henri II, avant de devenir évêque d'Utrecht en 1010 (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 344-345).

I.1.3. D'Aix à Cambrai : l'autorité épiscopale contestée

À l'aube des années 1010, l'évêque Erluin de Cambrai, gravement affaibli par la maladie, ne parvient plus depuis un certain temps déjà à exercer son autorité de manière effective dans sa cité¹⁴⁰. Son trépas le 3 février 1012 ne surprend donc personne, bien au contraire¹⁴¹. Dès avant son décès, deux ambassades – l'une conduite par Séhier, le frère du châtelain de Cambrai Gautier II¹⁴², l'autre par Azelin de Tronchiennes, fils bâtard de Baudouin III de Flandre¹⁴³ – quittent en effet Cambrai pour rejoindre la Saxe où séjourne Henri II, avec l'espoir de peser sur les discussions relatives à la succession d'Erluin. Leurs efforts pour s'attirer les faveurs du souverain demeurent cependant vains, car Henri II a depuis longtemps arrêté sa décision. Anticipant la disparition d'Erluin, il choisit le chapelain Gérard comme évêque dès le 1^{er} février, en écartant de la sorte le candidat local et celui du comte de Flandre¹⁴⁴. Après un bref séjour à Cambrai, où il affronte une première fois le châtelain et avoué, Gérard, qui n'est encore que diacre, reçoit la prêtrise à Nimègue, avant de prêter hommage au roi le 13 avril 1012 à Liège¹⁴⁵. Alors que ce dernier l'incite à l'accompagner dans le nouvel évêché de Bamberg pour y recevoir son sacre, Gérard refuse, « saisi par l'amour du lieu où il avait reçu sa formation », et tient à ce que la cérémonie prenne place à Reims¹⁴⁶. Il y est consacré évêque par le métropolitain Arnoul I^{er} le 27 avril. Entretemps, Henri II lui aura tout de même remis un exemplaire du *Liber pontificalis*, dont on n'ignore plus le rôle fédérateur au sein de l'Église impériale¹⁴⁷.

140. *Pontifex quoque diutino morbo laborans, diem suae vocationis expectabat* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 118, p. 453). Sur Erluin, voir la notice du chanoine PLATELLE H., « Herluin ou Erluin, évêque de Cambrai », col. 6-7.

141. [...] *posthac cum hac indignatione III. nonas februarii spiritum exalavit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 118, p. 453). L'obituaire du chapitre cathédral de Cambrai confirme cette date (Cambrai, MM, ms. 229, f. 61v).

142. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 121, p. 454.

143. *Ibid.*, livre I, p. 454. Une première tentative d'Azelin pour accéder à l'épiscopat avait déjà échoué en 995, au lendemain de la mort de l'évêque Rothard (*Ibid.*, livre I, ch. 110, p. 448-449). À ce sujet, voir MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 191-192.

144. *Domnus imperator Heinricus, ut superius diximus, suorum principum unanimi consilio usus, Gerardo suo capellano, adhuc diacono, non infirmis parentibus Lothariensium atque Karlesium edito, apud Arvitam villam Saxoniae kalendis februarii donum largitus est episcopii* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 465). Le choix de Gérard de Florennes comme nouvel évêque de Cambrai n'est certainement pas improvisé. Au vu du contexte politique de l'époque, Henri II se doit en effet de placer à ce poste stratégique l'un de ses fidèles bien implanté en terre lotharingienne. Par ses réseaux familiaux et par les amitiés qu'il a tissées avec des réformateurs de premier plan, Gérard fait sans doute figure de candidat idéal.

145. *Procedente vero aliquo temporis, ipse domnus Gerardus, ordinatis suis rebus vassalisque ac clericis sibi sacramento constrictis, ad imperatorem in villam videlicet Novimagum se contulit [...] Hoc autem in loco ipsum domnum Gerardum in sua presentia fecit ordinari presbiterum [...] Quo renuente, ipse praesul cum suis aliis in urbem Leodecensium, prescripto termino, imperatori occurrere festinavit, debitumque obsequium exhibens, super Walteri iniuriam et inobedientiam exclamavit* (*Ibid.*, livre III, ch. 2, p. 466).

146. [...] *tamen loci amore quo nutritus fuerat captus* [...] (*Ibid.*).

147. *Quo audito imperator altioris consilii illum advertens, libenter acquievit, dataque redditus licentia, largitus est ei librum consecrationes clericorum et ordinationem episcopi continentem, ut per hunc videlicet consecratus, haud fortasse quidem*

Cette élection intervient dans un contexte particulièrement délicat. Alors que les souverains de Francie orientale s'efforcent depuis plusieurs décennies de stabiliser politiquement la marche occidentale de leur royaume en s'appuyant une poignée de fidèles, au premier rang desquels figurent le comte Godefroid le Captif et ses descendants, leur autorité en Basse-Lotharingie se voit constamment menacée par les entreprises des Regnier pour récupérer Mons et le Hainaut, dont l'exil forcé de Regnier III les prive depuis 958¹⁴⁸. À ces troubles s'ajoute une terrible pression flamande, particulièrement préoccupante depuis qu'en 1006 le comte Baudouin IV s'est emparé un temps de Valenciennes au grand dam du souverain¹⁴⁹. Pour pacifier la région, Henri II n'a donc pas le choix, il lui faut à la fois compter sur ses alliés traditionnels et se ménager de nouveaux soutiens. La désignation de Baldéric II, parent de Régnier V et de son frère le comte Lambert de Louvain, pour succéder à l'évêque Notger de Liège en 1008 peut ainsi se lire comme la volonté de se concilier l'assistance des Regnier¹⁵⁰. La restauration de la fonction ducal en 1012 au profit de Godefroid II de Verdun récompense, pour sa part, la fidélité des héritiers de Godefroid le Captif¹⁵¹. L'octroi des droits comtaux à Erluin en 1007, puis l'élection de Gérard au siège de Cambrai s'inscrivent vraisemblablement dans la même logique¹⁵². Dans l'esprit du roi, ces manœuvres devraient lui permettre de se reposer sur un évêque-comte fidèle, capable de surveiller les frontières avec la France et la Flandre, et prompt à user des armes temporelles et spirituelles pour réprimer les rébellions de Lambert de Louvain et Regnier V¹⁵³.

À l'échelle locale, la politique d'Henri II ne se révèle pas nécessairement aussi habile qu'elle pourrait le laisser présager au premier abord, l'arrivée de Gérard de Florennes sur le

indisciplinatis moribus Karlesium irregulariter ordinaretur (Ibid.). Sur l'importance du Pontifical romano-germanique en Empire, on consulera PALAZZO É., *Histoire des livres liturgiques*, p. 210-215. Cela reste une hypothèse, mais l'on pourrait peut-être déjà déceler une certaine influence du Pontifical romano-germanique à Cambrai dès l'épiscopat de Tetdon (972-979) (MÉRIAUX Ch., « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai », à paraître).

148. Sur le contexte politique en Basse-Lotharingie au tournant des X^e et XI^e siècles, voir les articles particulièrement fouillés de WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 61-85, et ID., « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 25-111, ainsi que celui de GANSHOF F.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 99-137.

149. *Ibid.*, p. 106-113.

150. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 432-433.

151. WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 38.

152. Au sujet de cet octroi des droits comtaux, cf. *infra*, « II.2.1.1. L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

153. Ces manœuvres habiles ne rencontrent cependant pas le succès escompté, car, dès 1013, la belle construction politique mise en place par Henri II vole en éclats. En 1012, l'octroi de la charge ducal à Godefroid II de Verdun frustre probablement les ambitions du comte Lambert de Louvain, qui se rebelle violemment. L'année suivante, il écrase l'évêque Baldéric II, pourtant son parent, et les autres partisans d'Henri II lors de la bataille d'Hoegaarden (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 432-433). En fait, pour assister à une relative pacification de la région, il faudra attendre 1015 et bataille de Florennes, comme l'a brillamment démontré WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 39-42.

siège de Cambrai ayant probablement engendré certaines frustrations au sein de l'aristocratie¹⁵⁴. Depuis l'élection de Wibold à l'aube des années 970, plus aucun candidat cambrésien n'a en effet accédé à la prélature, puisque Tetdon (972-979), Rothard (979-995), Erluin (996-1012) et Gérard (1012-1051) ont, tous les quatre, transité par Liège et/ou Aix avant d'être installés à Cambrai sur la volonté du souverain, quelque peu influencé dans ses choix par Notger¹⁵⁵. Ces décisions mécontentent très probablement les plus puissantes familles de Cambrai et les dignitaires du chapitre cathédral – issus pour une bonne part des rangs de la noblesse régionale¹⁵⁶ –, qui se trouvent de fait exclus du processus électif et dont l'influence se réduit drastiquement¹⁵⁷. Déjà évoqués ci-dessus, les échecs de Séhier de Lens et d'Azelin de Tronchiennes illustrent bien le verrouillage de la fonction épiscopale par les Ottoniens. La défiance et, parfois, la violence dont feront preuve les aristocrates cambrésiens à l'égard de leur évêque ne seront donc pas aveugles, mais présenteront au contraire une certaine forme de légitimité. L'acquisition progressive du *comitatus* par les évêques entre le milieu du X^e siècle et le début du XI^e siècle, semble d'ailleurs catalyser le mécontentement de la noblesse locale. Sur un plan stratégique, les prélats se doivent pourtant de ménager leurs soutiens politiques à Cambrai, car cette aristocratie rassemblée au palais épiscopal et bien dotée en « chasements » est sensée assurer la défense du comté face aux incursions étrangères.

À en croire les *Gesta episcoporum Cameracensium*, les tensions les plus violentes se manifestent entre les prélats, d'une part, et les châtelains-avoués, de l'autre. L'immunité dont bénéficie l'Église de Cambrai contraint en effet les évêques à s'appuyer sur des avoués chargés de défendre leurs intérêts et d'exercer certaines activités théoriquement interdites aux hommes d'église¹⁵⁸. En compensation des services rendus, ces agents laïques – qui exerceront leur

154. Il m'a paru nécessaire d'esquisser dans les trois prochains paragraphes certains développements ultérieurs. On ne peut en effet comprendre le projet des *Gesta* écrits sous l'autorité de Gérard sans se faire une vague idée du contexte politique dans lequel l'œuvre est produite.

155. Dans sa conclusion, MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », n'hésite d'ailleurs pas à évoquer une « tutelle liégeoise » sur l'Église de Cambrai. Rothard et Erluin de Cambrai sont en effet des proches de Notger et lui doivent en partie leur élection (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 102, p. 443, et ch. 110, p. 448-449 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 376), tandis que Tetdon est un Saxon qui ignore jusqu'à la langue parlée à Cambrai (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 438-439). Le contrôle des élections épiscopales par l'empereur est tout aussi fort à Liège, où Jean-Louis Kupper note « qu'au cours de la période qui s'étend de l'avènement d'Éracle (959) à celui d'Otbert (1091) – donc pendant plus de cent ans – il est pratiquement impossible de monter sur le trône de Saint-Lambert contre la volonté du roi » (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 209).

156. À propos de la composition du chapitre cathédral, cf. *infra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

157. Sur le rôle des *casati* dans les élections épiscopales, cf. *infra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ». Certes, les *Gesta* de Cambrai n'évoquent jamais l'existence de tensions entre les prélats et leur chapitre, néanmoins, ni Gérard, ni le chapelain Foulques – le rédacteur du récit, probablement issu du chapitre cathédral – n'avaient intérêt à les évoquer.

158. L'immunité aurait été accordée par Pépin le Bref, puis renouvelée par Charlemagne et Louis le Pieux en 816. Les Archives départementales du Nord conservent encore l'acte original de Louis le Pieux (Lille, AD Nord, 3 G 6/62 ; *Thesaurus diplomaticus*, n° 3554). On en trouve également une copie dans les *Gesta episcoporum*

fonction de manière héréditaire à partir de 1011 – reçoivent des évêques divers droits et revenus, conformément aux modalités classiques de l'avouerie en France du Nord et en Lotharingie¹⁵⁹. À Cambrai, à l'époque de Gérard I^{er}, la fonction est détenue par le châtelain Gautier II, dont le père a depuis la prélature de Tetdon (972-979) supplanté le précédent avoué apparenté aux comtes de Vermandois. Comme le notait jadis Georges Duby, le troisième livre des *Gesta* est tout entier rythmé par le récit des exactions imputées à Gautier II et ses *satellites*, si bien que l'on a parfois l'impression fautive de faire face à une cité plongée dans l'anarchie¹⁶⁰. À les lire, Gautier outrepasserait constamment ses droits au détriment de l'évêque, de l'Église et des « pauvres ». Les quelques lignes rapportant l'arrivée à Cambrai du nouvel évêque illustrent bien cette volonté de bâtir une « légende noire » du châtelain¹⁶¹. L'auteur y condamne fermement le comportement de ce dernier, qu'il accuse de spolier les biens de l'Église, alors que son intervention se limite à exercer – certes avec un entrain non dissimulé – le droit de dépouille traditionnellement reconnu aux avoués de Cambrai¹⁶². Les chapitres suivants ne se montrent d'ailleurs pas plus tendres envers Gautier, puisqu'ils lui attribuent l'incendie des faubourgs de la ville, l'assassinat d'un fidèle de l'évêque, ainsi qu'une interminable série de pillages et d'exactions. Contrairement à ce que le laissent entendre les *Gesta* ces violences ne sont ni arbitraires, ni infondées. L'anthropologie juridique promue ces dernières années par Gerd Althoff et Stephen White nous a appris à y reconnaître des stratégies de pouvoir qui obéissent aux « règles du jeu politique »¹⁶³.

Mais Gérard I^{er} ne peine pas seulement à asseoir son autorité sacrée sur une aristocratie cambrésienne dans laquelle il trouve assez peu de relais politiques, il rencontre également de réelles difficultés à imposer celle-ci sur les nombreuses communautés religieuses de son diocèse d'Arras-Cambrai. Ses prédécesseurs, Rothard et Erluin, avaient déjà dû se frotter à la résistance de Fulrad, l'abbé de Saint-Vaast d'Arras qui, soutenu en sous-main par le comte de Flandre,

Cameracensium, livre I, ch. 39, p. 415-416. Ce document ne confère toutefois pas encore aux évêques le droit d'exercer la justice publique. Pour cela, il faudra officiellement attendre que Fulbert acquière les droits comtaux sur la ville en 948 (Lille, AD Nord, 3 G 7/68 ; MGH, DD, p. 182-183, n° 100). Sur l'immunité cambrésienne, voir VERCAUTEREN F. *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, p. 217-225 ; DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1132-1134.

159. Sur les fonctions des avoués, limitons-nous pour l'instant à renvoyer à HUYGHEBAERT N., « Pourquoi l'Église a-t-elle besoin d'avoués », p. 33-42, qui aborde le sujet dans une perspective assez catastrophiste. Le dossier de l'avouerie cambrésienne sera évoqué et mis en contexte *infra*, « II.2.2.2. L'avouerie de la cité, enjeu de pouvoir ».

160. DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, p. 37-39.

161. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 465-466.

162. SAINT-PALAIS D'AUSSAC Fr., *Le droit de dépouille*, spéc. p. 62 ; MOLLAT G., « Dépouille, droit de », col. 1159-1165. Il est vrai toutefois que l'exercice de ce droit avait été fermement condamné en 996 par une bulle du pape Grégoire V (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 111, p. 449-450 ; *Thesaurus diplomaticus*, n° 3551).

163. ALTHOFF G., *Spielregeln der Politik im Mittelalter*, ainsi que les études rassemblées dans WHITE S. D., *Feuding and making peace in eleventh century France*. Sur le cas spécifique de Cambrai, voir : PATZOLD S., « *Inter pagensium nostrorum gladios vivimus* », p. 66-82.

réclamait le droit d'exemption pour son monastère en se fondant sur des actes vraisemblablement falsifiés¹⁶⁴. L'éviction de Fulrad au profit d'Héribert, puis de Richard de Saint-Vanne, et la réforme qui s'en était suivie vers 1008 avaient toutefois permis à Erluin de restaurer son influence sur la puissante communauté urbaine. Gérard, lui, voit un certain nombre de ses décisions être sapées par des moines, notamment en matière d'enjeux funéraires ou de rétablissement de la paix¹⁶⁵. Le cas, certes tardif, des conflits autour de la sépulture de Gautier II en 1041 en constitue un excellent exemple¹⁶⁶. Au lendemain de l'assassinat de Gautier, Gérard se conforme aux prescriptions canoniques et refuse, en dépit des protestations de la veuve, d'accorder une sépulture chrétienne au châtelain qu'il avait frappé d'excommunication. Par son intransigeance, l'évêque espère sans doute triompher de ses rivaux, leur manifester son autorité et, peut-être, obtenir de leur part des compensations nettement supérieures à celles que Gautier lui avait promises avant sa mort. Il n'en sera pourtant rien, puisque la veuve obtient des bénédictins de Saint-Amand – dont Richard de Saint-Vanne avait pourtant assuré la réforme¹⁶⁷ – le droit d'ensevelir son défunt époux à Elnone. En cette occasion comme dans d'autres, l'intervention des moines ruine donc totalement les efforts de Gérard pour faire plier ses adversaires¹⁶⁸. On pourrait multiplier les exemples du même type, dans ou en dehors de son comté¹⁶⁹. Le portrait élogieux de Gérard que dressent les *Gesta* se doit donc d'être nuancé.

À l'instar de ses prédécesseurs directs, Gérard I^{er} rencontre donc des difficultés à imposer son *auctoritas* dans le comté de Cambrai et ses environs immédiats, en particulier après la disparition en 1024 de l'un de ses plus fidèles soutiens, l'empereur Henri II. Pour restaurer cette autorité qui lui fait tant défaut, le prélat s'engage aux alentours de 1020 dans un projet

164. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 107, 108 et 116, p. 446-448 et 452-453. Sur ces événements, voir principalement : LEMARIGNIER J.-Fr., « L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne », p. 313-314 et 335-340, et VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 132-133.

165. JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 46-49.

166. Sur ce dossier bien connu, voir dernièrement : JACOB R., « Le meurtre du seigneur », p. 247-263, qui revient à plusieurs reprises sur la mort de Gautier II ; MORELLE L., « Mémoires d'un crime », p. 468-477 ; TREFFORT C., « Autour de quelques exemples lotharingiens », p. 89-91.

167. PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 122.

168. JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 48. Ces événements font en quelque sorte écho à une lettre bien connue de l'évêque Gérard I^{er} aux archidiacres de Liège (ca 1018-1024), dans laquelle celui-ci rappelle le pouvoir des prélats à « lier et délier » et l'interdiction de donner une sépulture chrétienne aux excommuniés (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 28, p. 474-477 ; commentaires et datation dans VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 318-320).

169. Sur les difficultés l'opposant à son aristocratie, et en particulier au châtelain de Cambrai, cf. *infra*, chapitre III. À propos des problèmes rencontrés avec les Regnier en Hainaut au lendemain de la bataille de Florennes, voir WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 39-44, et ID., « Saint Vincent, Soignies, Lotharingie, Hainaut », p. 612-613. Sur les tensions autour de la paix de Dieu, à laquelle de Gérard tente vainement de s'opposer, on verra BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 439-468.

mêlant réécriture du passé cambrésien et mise en valeur de la fonction épiscopale. À cette fin, il supervise la rédaction coordonnée d'une série considérable de textes historiographiques et hagiographiques, prononce des discours édifiants dont on conserve des témoignages plus ou moins fidèles, et met en scène la sainteté de ses devanciers. C'est cette « stratégie de défense » de l'autorité épiscopale, envisagée dans son ensemble et replacée dans son contexte de production, dont il sera désormais question.

I.2. GÉRARD I^{er} ET L'HISTORIOGRAPHIE CAMBRÉSIENNE : RESTAURER L'AUTORITÉ ÉPISCOPALE

Les historiens n'ignorent plus rien d'essentiel sur la riche production littéraire de l'évêque Gérard I^{er}. Les œuvres composées sous sa plume ou son autorité sont depuis longtemps identifiées – abstraction faite du cas douteux et marginal de la continuation des *Annales* de Flodoard – et disposent pour la plupart d'éditions sinon excellentes, du moins satisfaisantes. La critique récente, d'Erik Van Mingroot à Charles Mériaux, Theo Riches, Steven Vanderputten et Diane Reilly, s'est efforcée de dater ces textes de manière convaincante, de replacer leur rédaction dans leur contexte social et scripturaire, et d'en tirer des enseignements quant au projet politique de Gérard¹⁷⁰. Les lignes suivantes n'ont pas d'autre ambition que de mettre en perspective les résultats de leurs recherches, en se focalisant prioritairement sur le dossier des *Gesta episcoporum Cameracensium*, l'œuvre maîtresse de l'évêque de Cambrai. Ces quelques pages voudraient démontrer comment ces récits s'articulent entre eux, se combinent avec des gestes, des cérémonies et des prises de parole, pour conforter l'autorité sacrée du prélat. Dans la mesure où ces œuvres tout entières acquises à la cause des évêques ambitionnent de réécrire le passé du diocèse, l'intérêt d'une telle démarche est évident : elle doit préciser de quels biais souffrent les seules sources, ou presque, qui permettent d'approcher dans les détails les rapports entre Église et aristocratie à Cambrai avant 1100.

170. VAN MINGROOT E., « *Acta synodi Attrebatensis* (1025) », p. 201-229 ; ID., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 281-332 ; MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 335-352 ; ID., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 161-191, spécialement p. 175-185 ; RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 6-46 ; VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 343-357. Sur les *Gesta*, voir également les quelques remarques de DUVOSQUEL J.-M., « La charte de donation de saint Humbert », p. 172-174. Certains écrits produits sous l'autorité de Gérard ont récemment été mis en perspective dans les travaux de JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 37-55 ; RICHES T. M., « Bishop Gerard I », p. 122-136 ; ID., « The Peace of God », p. 202-222. Il n'a cependant pas été possible de consulter la thèse inédite de WEBB J. R., *Cathedrals of words*, dont le titre semblait pourtant prometteur.

I.2.1. Les *Gesta* de Cambrai : bilan critique

Suite aux remarques critiques faites en 1846 par Ludwig Bethmann, l'éditeur des *Monumenta Germaniae Historica*, les philologues distinguent traditionnellement les *Gesta episcoporum Cameracensium* composés durant la première moitié du XI^e siècle des *Gesta pontificum Cameracensium*, qui, sous une même dénomination, rassemblent l'ensemble de leurs continuations écrites entre le milieu du XI^e siècle et la fin du XII^e siècle¹⁷¹. Rédigés dans le proche entourage des prélats cambrésiens, les *Gesta episcoporum* retracent l'histoire des diocèses d'Arras et de Cambrai¹⁷², de leurs origines chrétiennes au pontificat de Gérard I^{er}, selon un plan tripartite quelque peu apparenté à celui de l'*Historia Ecclesiae Remensis* de Flodoard¹⁷³. Succédant à un bref prologue dans lequel l'auteur s'engage à préférer le silence aux informations douteuses¹⁷⁴, le premier livre retrace les événements antérieurs à l'épiscopat de Gérard en couplant de longs développements narratifs tout empreints des sources dont dispose le rédacteur (*Histoires* de Grégoire de Tours, lettres d'Hincmar de Reims, *Annales* de Flodoard, etc.) à des copies de bulles pontificales ou de diplômes royaux et impériaux. Il s'ouvre avec un premier chapitre assez original dans lequel l'auteur cherche à comprendre les ferments de la vie en société en s'inspirant de la philosophie antique, et plus particulièrement de Cicéron¹⁷⁵, se poursuit avec la conquête romaine, les invasions barbares et le glorieux épiscopat de Vaast, puis, selon un procédé classique issu du *Liber pontificalis*, s'arrête sur chacun des successeurs du saint évêque, avant de se clore avec le décès pathétique d'Erluin au début de l'année 1012. Le second livre, le plus concis, se compose d'une cinquantaine de notices dans lesquelles l'historiographe brosse, parfois très succinctement, l'histoire des communautés de moines et de chanoines situées dans les diocèses d'Arras et de Cambrai¹⁷⁶. L'action réformatrice de l'évêque Gérard y

171. *Gesta episcoporum Cameracensium*, p. 393, n. 1.

172. Comme l'a récemment précisé Charles Mériaux, l'auteur des *Gesta* se montre tout à fait conscient que les diocèses d'Arras et de Cambrai constituent deux entités distinctes, mais placées sous l'autorité d'un même prélat (*Gesta episcoporum Cameracensium*, p. 402, n. 2 ; MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 26).

173. RICHES T. M., « The changing political horizons of *gesta episcoporum* », p. 56-57, souligne ainsi l'influence qu'a exercée l'*Historia Ecclesiae Remensis* de Flodoard sur le genre des *gesta episcoporum*. À propos de la structure de cette œuvre, voir notamment SOT M., « Autorité du passé lointain, autorité du passé proche », p. 155-160.

174. Il s'agit bien évidemment d'un *topos* de la littérature médiolatine. Le propos s'inspire directement de la *Vita Martini* de Sulpice Sévère. Foulques, le rédacteur d'une *Vita Autberti* elle aussi composée dans l'entourage de l'évêque Gérard I^{er} de Cambrai, en usera également dans le prologue de son récit (MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 344 ; *Vita Autberti*, p. 538).

175. *Gesta episcoporum Cameracensium*, p. 402, n. 3 ; RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 8 ; STEIN R., « Sacred authority and secular power », p. 19-20.

176. Les *Gesta* conservent même le souvenir de certaines communautés disparues à l'époque de Gérard, comme dans le cas du chapitre Saint-Georges de Baralle, dont les chanoines auraient été massacrés par les Normands au début du X^e siècle (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre II, ch. 11, p. 458-459 ; sur cet établissement, voir MEIJNS B., *Aken of Jeruzalem ?*, t. 1, p. 120-123, et MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 251, n° 22). On retrouve à peu près le même type de développements dans les derniers chapitres de l'*Historia* de Flodoard : FLODOARD DE REIMS, *Historia Ecclesiae Remensis*, livre III, ch. 38-53, p. 439-457, évoqués par SOT M., « Autorité du passé lointain, autorité du passé proche », p. 160.

est à plusieurs reprises mise en relief lorsque l'auteur aborde les dossiers de Marchiennes, Denain, Haspres et Hautmont¹⁷⁷. Le troisième livre, enfin, s'attache entièrement à l'épiscopat de Gérard I^{er}. C'est autour de la datation de cette troisième partie que se sont focalisées la plupart des discussions critiques. Il faut dire que sous sa forme actuelle celle-ci présente un aspect particulièrement déconcertant, puisque deux types de structure y cohabitent : d'une part, le plan chronologique à l'œuvre dans le premier livre semble se poursuivre pour les périodes 1012-1025 et 1036-1042/1047, tandis que, d'autre part, une importante série de chapitres – un peu plus d'une vingtaine sur un total de soixante – disséminés ça et là dans le troisième livre et à la fin de celui-ci rompent avec la chronologie habituelle (tableau n° 1). Ces chapitres « intrus », les seuls à nous documenter sur les dernières années de la prélature de Gérard, mêlent à la fois des copies de lettres écrites par l'évêque, des serments jurés par le châtelain Gérard II ou les autres chevaliers de Cambrai, et des oraisons prononcées par Gérard. Ils laissent toutefois dans l'ombre certains événements marquants des années 1025-1036, tel le synode d'Arras au cours duquel l'évêque de Cambrai aurait joué un si grand rôle...

L'état de la tradition pose également question. À plusieurs reprises, le rédacteur des gestes se présente explicitement comme un chanoine du chapitre cathédral de Cambrai œuvrant sous l'autorité « de son seigneur évêque Gérard »¹⁷⁸. Si ce clerc tait son nom, les historiens identifient d'ordinaire sa plume à celle du chapelain Foulques¹⁷⁹, bien qu'aucune preuve formelle n'ait jamais été apportée en ce sens¹⁸⁰. Pas moins de six manuscrits renferment encore aujourd'hui une copie plus ou moins complète des *Gesta episcoporum Cameracensium*¹⁸¹. Le plus ancien et plus intéressant d'entre eux est incontestablement celui de La Haye, datable de la

177. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre II, ch. 26, p. 461 (Marchiennes), ch. 28, p. 461 (Denain), ch. 29, p. 461-462 (Haspres), ch. 35, p. 463 (Hautmont).

178. *Precipiente domino nostro episcopo Gerardo, in quantum vere indagari potuimus, de antiquitate nostrarum urbium, Cameraci videlicet Atrebatii, sed et de earum quoque pastoribus memoriae commendavimus* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, p. 402, prologue). Lorsqu'il évoque la cathédrale Notre-Dame de Cambrai, Foulques parle en effet de *nostram ecclesiam* (*Ibid.*, livre I, ch. 23, p. 410 ; livre II, ch. 11, p. 458 ; ch. 29, p. 461).

179. En se limitant aux travaux les plus récents, on verra HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 256 ; JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 51 ; MÉRIAUX Ch., « La parole d'un évêque d'Empire », p. 141 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 60 ; etc.

180. Dans la notice biographique qu'il consacre en 1984 à l'évêque Gérard, Erik Van Mingroot annonce la parution imminente d'une étude intitulée « *Fulco scriptor*, auteur des *Gestes des évêques de Cambrai, 500-1024* » (VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 743-744 et 751). À ce jour, l'article n'est toujours pas paru, même si les positions de Van Mingroot ont été unanimement acceptées... L'hypothèse de l'historien flamand repose très certainement sur la mention d'un *Fulco scriptor Gerardi Kamaracensis episcopi* dans un acte inédit du comte Baudouin IV de Flandre pour le chapitre Saint-Amé de Douai (Lille, AD Nord, 1 G 194/1003 ; *Thesaurus diplomaticus*, n° 3821).

181. La Haye, Koninklijke Bibliotheek, ms. 75 F 15 (première moitié du XI^e siècle, abbaye de Saint-Ghislain) ; Douai, BM, ms. 851 (XII^e siècle, abbaye d'Hautmont) ; Paris, BNF, lat. 5533A (XIV^e siècle, abbaye de Maroilles) ; Arras, BM, ms. 398 (1482, abbaye Saint-Vaast d'Arras) ; Bruxelles, KBR, ms. 7675-7682 (XVI^e siècle, abbaye d'Affligem) ; Paris, BNF, lat. 12827 (XVI^e siècle, abbaye de Saint-Germain-des-Prés). À ces manuscrits, il faut ajouter deux autres *codices* aujourd'hui perdus, l'un de Notre-Dame d'Arras (XII^e siècle), l'autre de l'abbaye du Rouge-Cloître.

première moitié du XI^e siècle et conservé jusqu'au milieu du XVII^e siècle dans la bibliothèque de l'abbaye bénédictine de Saint-Ghislain, implantée en Hainaut, à une cinquantaine de kilomètres de Cambrai¹⁸². Avec d'assez bons arguments, Theo Riches a récemment conclu à l'autographie de ce manuscrit « en chantier »¹⁸³ dans lequel on retrouve plusieurs annotations attribuées par Erik Van Mingroot à la main de Gérard de Florennes¹⁸⁴. Las !, ce précieux témoin offre aujourd'hui une version bien incomplète des *Gesta*, le récit s'arrêtant avec le début du livre III. En 1615, lorsque l'érudit néerlandais Georges Colveneere, premier éditeur du texte, l'avait consulté à Saint-Ghislain, ce manuscrit présentait d'ailleurs déjà une lacune. Celle-ci était cependant nettement moins importante que l'actuelle, puisqu'à l'époque le volume était seulement amputé de plusieurs feuillets à partir du milieu du livre III, chapitre 49, qui se rapporte à la reconstruction de la cathédrale de Cambrai entre 1023-1030. Pour fournir une version complète des *Gesta*, Colveneere avait alors dû se détourner de l'*Urtext*, et recourir à un *codex sanctae Mariae Attrebatensis* aujourd'hui perdu. L'édition de référence des *Monumenta Germaniae historica* produite par Bethmann en 1846 dérive directement des travaux de Colveneere en ce qui concerne le livre III¹⁸⁵. L'examen attentif de la tradition manuscrite révèle donc un fait capital : la cassure dans la narration qui intervient vers 1024-1025 concorderait parfaitement avec une rupture matérielle dans « l'archétype » conservé à La Haye.

On le comprendra sans peine, cet embrouillamini a beaucoup intrigué les érudits. Considérant les *Gesta episcoporum* de Cambrai comme un ensemble monolithique, Ludwig Bethmann se proposait de le dater des années 1041-1043¹⁸⁶. En 1975, Erik Van Mingroot a cependant pointé les erreurs d'interprétation du philologue allemand dans un article complexe qui, quoiqu'en dise Dominique Barthélemy, fait encore autorité¹⁸⁷. La datation des deux

182. Pour une description minutieuse du *codex Sancti Gislei*, voir RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 23-34. Si nous ignorons les raisons pour lesquelles le manuscrit s'est retrouvé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ghislain, il ne fait guère de doutes que le manuscrit est bien originaire de Notre-Dame de Cambrai. Certaines annotations aux f. 38 et 66 signalent en effet la consultation de certains diplômes conservés dans les archives du chapitre cathédral (*Ibid.*, p. 24).

183. Certaines sections du manuscrit de Saint-Ghislain ont en effet été totalement supprimées et réécrites par le copiste, qui a en outre laissé un espace vierge au f. 68v pour y insérer la copie d'une bulle pontificale. La copie de l'œuvre contenue dans le *codex sancti Gislei* ne semble donc pas tout à fait achevée (*Ibid.*, p. 24).

184. VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 744. Ces annotations sont en tout cas l'œuvre d'un proche ou d'un membre du chapitre cathédral cambrésien, qui défend à plusieurs reprises les droits et l'autorité des évêques de Cambrai face à leurs rivaux, notamment l'abbaye Saint-Vaast d'Arras (RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 28-34).

185. COLVENEERE G., *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, sur lequel s'est reposé Bethmann pour éditer la fin du livre III (*Gesta episcoporum Cameracensium*, p. 399).

186. *Ibid.*, p. 393-396.

187. VAN MINGROOT E., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 281-332. Cet article n'a malheureusement jamais bénéficié d'une traduction qui aurait pu le rendre accessible au plus grand nombre. On en trouvera tout de même un résumé dans RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 16-23, et quelques bribes traduites en français dans les annexes de VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 318-326, 329-338 et 346-348. Dans son excellent ouvrage consacré aux

premiers livres ne pose guère de difficultés. Le *terminus post quem* est fourni par la mention d'une transaction intervenue lors de la vingt-huitième année du règne de Robert le Pieux, qui débute le 24 octobre 1023¹⁸⁸. L'*ante quem* repose sur un argument *a silentio* assez solide, une fois n'est pas coutume : le livre II ne fait nulle mention de la fondation et de la consécration en septembre 1025 de l'abbaye du Cateau, pourtant érigée par Gérard I^{er} ; or, un texte acquis à la cause de l'évêque ne pouvait ignorer cet événement majeur de l'épiscopat de Gérard¹⁸⁹. La rédaction des deux premiers livres des *Gesta* a donc dû débiter à la fin de l'année 1023 au plus tôt, pour se clôturer avant septembre 1025.

La datation du troisième livre s'avère nettement plus complexe. Comme l'a suggéré Erik Van Mingroot – sur la démonstration duquel je ne reviens pas¹⁹⁰ –, il conviendrait en fait de distinguer deux strates au sein de celui-ci. La première, copiée sous l'autorité de Gérard par le chapelain Foulques en 1023-1025, engloberait *grosso modo* les cinquante premiers chapitres, dont on devrait retrancher un certain nombre d'interpolations, toutes aisément identifiables puisqu'elles rompent la structure chronologique habituelle. La seconde, qui correspond à la partie finale du livre III, constituerait le fruit du labeur d'un autre auteur, actif au lendemain de la disparition de l'évêque Gérard († 1051). Cet anonyme, dont le style diffère à certains égards de celui de Foulques, aurait à la fois complété les gestes de Gérard et entamé la rédaction des quinze premiers chapitres de ceux de son disciple et successeur, l'évêque Liébert¹⁹¹. Il serait également responsable des interpolations glissées ici et là dans le troisième livre et, peut-être, de plusieurs additions à connotation anti-arrageoise présentes dans les deux premières parties¹⁹².

Les *Gesta episcoporum Cameracensium* ne sont donc pas bâtis d'un seul tenant. Plusieurs voix, tantôt concordantes, tantôt légèrement discordantes, s'expriment en effet dans l'œuvre telle qu'elle a été éditée par Ludwig Bethmann. En son sein, seules les deux premières parties et une petite quarantaine de chapitres du livre III, rédigées entre octobre 1023 et septembre 1025 sous l'autorité d'un Gérard de Florennes en pleine possession de ses capacités intellectuelles, répondent pour ainsi dire au « projet politique » initial défini par l'évêque de Cambrai dans le courant des années 1020. Le reste, s'il n'est évidemment pas dénué d'intérêt, correspond à une

mouvements de paix, BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 440, n. 1, a récemment écarté la critique de Van Mingroot pour en revenir à celle de Bethmann, sans une seule fois justifier son point de vue. Toutefois, même s'il ne l'indique jamais clairement, Dominique Barthélemy se calque pourtant bien sur certaines positions de Van Mingroot, puisqu'il évoque à deux reprises l'existence d'un « deuxième biographe » (*Ibid.*, p. 461 et 465 ; voir également les autres remarques, assez sévères, de VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 324-325).

188. ID., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 321-322.

189. *Ibid.*, p. 320.

190. *Ibid.*, *passim*.

191. *Ibid.*, en part. p. 323-325.

192. Sur ces additions, voir RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 28-34.

autre pensée, à celle d'un second auteur actif au début des années 1050¹⁹³. Il importe d'en prendre conscience avant de se plonger dans l'analyse de l'épiscopat de Gérard I^{er}. Le problème de la double rédaction s'avère particulièrement délicat pour l'interprétation d'un nombre important de pièces (lettres, sermons, etc.) attribuées à Gérard et dont les copies, parfois fragmentaires, sont disséminées çà et là dans le troisième livre par le deuxième auteur. En intégrant la structure narrative, ces documents arrachés à leur contexte – il s'agit souvent de ceux sur lesquels les historiens glosent le plus, de Georges Duby et Otto Gerhard Oexle à Dominique Barthélemy et Hans-Werner Goetz¹⁹⁴ – ont en effet reçu un sens différent de celui que Gérard leur avait conféré à l'origine. Pour bien les comprendre, il faudra donc, dans les limites du possible, s'affranchir du carcan de la seconde rédaction des *Gesta* et recentrer l'analyse sur ces pièces en elles-mêmes, les seules à nous renseigner directement sur la pensée et l'action de Gérard. Le tableau n° 1 à la page suivante synthétise les résultats des recherches récentes sur le troisième livre des *Gesta*.

193. La première moitié des *Gesta Lietberti*, rédigés en même temps que la fin des *Gesta episcoporum Cameracensium*, date, selon Erik Van Mingroot, de peu avant 1055 (VAN MINGROOT E., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 293-299).

194. DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, p. 35-61 ; OEXLE O. G., « Die funktionale Dreiteilung der "Gesellschaft" », p. 42- 46 en particulier ; GOETZ H.-W., « Les *ordines* dans la théorie médiévale de la société », p. 221-236 ; BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, spéc. p. 461-468.

TABLEAU N° 1 – LES *GESTA EPISCOPORUM CAMERACENSIIUM* : STRUCTURE ET COMPOSITION¹⁹⁵

Référence	Résumé	Date des événements rapportés	Date de composition	Statut
Livres I-II	<i>Livre I</i> : chronique des évêques jusqu'au décès d'Erluin († 1012) <i>Livre II</i> : notices consacrées aux communautés religieuses du diocèse d'Arras-Cambrai	Origines-1023	1023-1025	Rédaction primitive
Livre III, 1-31	Chronique de l'épiscopat de Gérard I ^{er} , de son accession au siège de Cambrai à son rôle dans le conflit avec Adalbéron de Laon	1012-1024	ca 1025	Rédaction primitive
Livre III, 32	Lettre de Gérard I ^{er} à l'abbé Léduin de Saint-Vaast au sujet de l'incendie de la cathédrale d'Arras	30 juillet 1029	1029-1030	Interpolation postérieure à 1051 (seconde rédaction)
Livre III, 33	Lettre de Gérard I ^{er} à l'abbé Gonzon de Florennes au sujet d'un synode relatif aux difficultés matrimoniales de sa nièce	Indéterminé	1018-1036	Interpolation postérieure à 1051 (seconde rédaction)
Livre III, 34	Lettre de Gérard I ^{er} à l'évêque Foulques d'Amiens intercédant en faveur de Drogon de Théroutanne, banni par Baudouin IV de Flandre	Après le 9 mai 1030	1030-1035	Interpolation postérieure à 1051 (seconde rédaction)
Livre III, 35-38	Chronique de l'épiscopat de Gérard I ^{er} centrée sur ses relations avec l'empereur	1023	ca 1025	Rédaction primitive
Livre III, 39-47	Serments passés entre l'évêque Gérard I ^{er} et les <i>milites</i> de Cambrai, dont le châtelain	1024-1025	1024-1025	Interpolation postérieure à 1051 (?) ¹⁹⁶ (seconde rédaction)
Livre III, 48	Accord entre l'évêque Gérard I ^{er} et le châtelain Gautier II	1030-1035	1030-1035	Interpolation postérieure à 1051 (seconde rédaction)
Livre III, 49, partie I	Début des travaux de reconstruction de la cathédrale de Cambrai	1023	ca 1025	Rédaction primitive
Livre III, 49 partie II	Dédicace de la cathédrale et donations	1030	ca 1054-1055	Seconde rédaction
Livre III, 50-60	Chronique de la fin de l'épiscopat de Gérard I ^{er}	1036-1042/1047	ca 1054-1055	Seconde rédaction
<i>Gesta Lietberti</i> , 1-15	Chronique des premières années de l'épiscopat de Liébert	1051-1054	ca 1054-1055	Seconde rédaction
<i>Gesta Lietberti</i> , 15-24	Chronique de la fin de l'épiscopat de Liébert	1055-1076	Après 1076	Continuation des <i>Gesta Lietberti</i>

195. Sur la composition des *Gesta*, voir « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 281-332 ; ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II* ; RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 6-46, que l'on pourra compléter par VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 343-357, et OTT J., « Both Mary and Martha », p. 137-160.

196. Comparer, dernièrement, VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 336, n. 13, à VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 353. J'aurais plutôt tendance à suivre Steven Vanderputten et Diane Reilly dans leurs analyses, dans la mesure où ces chapitres rompent totalement avec la structure chronologique jusqu'ici à l'œuvre. Ils se rapportent en effet à des événements postérieurs à l'année 1023, sur laquelle le rédacteur reviendra dans la première partie du ch. 49 du livre III.

I.2.2. Réécrire le passé cambrésien à l'aube du XI^e siècle

Les années 1020 constituent une période faste dans l'histoire littéraire de Cambrai. En une décennie environ, une série de sources narratives tout empreintes de l'idéologie épiscopale sont produites sous l'autorité ou dans l'entourage de Gérard I^{er}. Cet ensemble comprend bien sûr les *Gesta episcoporum Cameracensium* dans leur version primitive, mais également les *Acta synodi Attrebatensis*, bien connus des spécialistes de l'hérésiologie¹⁹⁷, ainsi qu'un nombre considérable de récits hagiographiques, essentiellement des *Vitae* de saints régionaux, comme Aubert, Géry, Humbert ou encore Vincent-Madelgaire. Le contexte précis de leur rédaction est globalement connu. Il permet de mieux appréhender le dessein nourri par l'évêque Gérard, qui ambitionne à cette époque une « restauration littéraire de l'*auctoritas* épiscopale »¹⁹⁸. Les pages suivantes se concentreront sur ces œuvres composées dans le courant des années 1020, et seulement sur celles-ci – la plupart des pièces insérées après 1051 par le second rédacteur des *Gesta* seront envisagées pour elles-mêmes au fil de la thèse. Elles tenteront de démontrer comment la construction et l'instrumentation d'un passé en partie fantasmé a pu servir les intérêts politiques du prélat.

I.2.2.1. Les *Gesta de Cambrai*

Dans sa version primitive, c'est-à-dire dans sa rédaction initiale des années 1023-1025, la chronique épiscopale de Cambrai correspond pleinement à la pensée de Gérard I^{er}. Le bilan critique dressé ci-dessus en atteste. Toutefois, si l'œuvre traduit fidèlement les opinions politiques de Gérard, elle n'est pas à proprement parler novatrice. Tout en puisant l'essentiel de son inspiration chez Flodoard, dont il a longuement mûri les travaux à Reims, le prélat inscrit en effet son récit dans un genre particulièrement en vogue à cette époque en terre d'Empire et au nord de la Loire, un genre qui, dans la veine du *Liber pontificalis*¹⁹⁹, se prête particulièrement bien à la glorification de la fonction épiscopale : celui des *gesta episcoporum*²⁰⁰. Gérard n'ignore d'ailleurs probablement rien de l'existence d'une tradition historiographique similaire à Verdun

197. Au sujet de ce texte, cf. *infra*, « I.2.2.3. Les *Acta synodi Attrebatensis* : un argumentaire au service de l'évêque ».

198. Pour reprendre un des sous-titres de l'article de JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 51.

199. SOT M., *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, p. 32-33, ainsi que, plus récemment, ID., « Introduction. Auxerre et Rome », p. 13-17.

200. Aucune source médiévale ne définit les *gesta episcoporum* comme un genre littéraire à part entière qui serait distinct des annales ou des histoires. Il s'agit avant tout d'un concept d'historien utilisé pour désigner des chroniques épiscopales qui retracent, chapitre après chapitre, la succession des évêques d'un diocèse donné. Sur ce genre, voir avant tout SOT M., *Gesta episcoporum, gesta abbatum* ; KAISER R., « Die *Gesta Episcoporum* als Genus der Geschichtsschreibung », p. 459-480 ; SCHLOCHTERMEYER D., *Bistumschroniken des Hochmittelalters*, spéc. p. 11-26 ; PATZOLD S., *Episcopus*, p. 411-428 ; RICHES T. M., « The changing political horizons of *gesta episcoporum* », p. 51-62.

et à Liège, deux cités dont il s'avère relativement proche par ses réseaux familiaux et politiques²⁰¹. À l'instar de Flodoard, et comme la plupart des auteurs de *gesta*, l'évêque d'Arras-Cambrai use de l'histoire non pour célébrer sa propre personne – ses ancêtres et parents, ses réseaux de pouvoir et d'amitié, ses qualités personnelles ne sont évoquées qu'incidemment au fil du texte –, mais bien pour exalter la fonction épiscopale cambrésienne, pour renforcer son autorité depuis longtemps mise à mal par ses rivaux. Corollairement, il s'agit également à ses yeux d'ancrer dans le passé ses conceptions politiques, de justifier certains choix contestés. Comme toujours, la rhétorique épiscopale s'appuiera à cette fin sur la sélection, la mise en ordre et la réinterprétation des événements du passé²⁰².

Il faut dire que, comme l'a révélé Theo Riches, le contexte historique particulier dans lequel s'insère la rédaction des *Gesta* se prête assez bien à cette entreprise de restauration de l'autorité épiscopale²⁰³. Ce contexte, c'est celui d'un revirement de fortune pour l'évêque Gérard. Alors qu'au cours de l'année 1023, l'influence du prélat culminait à son zénith – programmée de longue date, la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame pouvait enfin commencer²⁰⁴, la rencontre d'Ivois entre le roi Robert le Pieux et l'empereur Henri II offrait au prélat une occasion unique de s'illustrer²⁰⁵, les réformes monastiques promues avec Richard de Saint-Vanne progressaient inexorablement et essaimaient dans le sud-ouest du diocèse²⁰⁶, l'élaboration d'écrits de prestige se mettait progressivement en place, à Arras comme à Cambrai²⁰⁷ –, l'automne 1023 et les années 1024-1025 semblent bien moins favorables à l'évêque. En quelques mois à peine, la mort lui enlève deux de ses plus fidèles alliés et protecteurs, le duc Godefroid II († 26 septembre 1023)²⁰⁸, puis l'empereur Henri II, celui-là même qui l'avait porté sur le siège de Cambrai († 13 juillet 1024)²⁰⁹. Si la succession du premier n'engendre pas de réelles difficultés – encore que –, celle du second déclenche une importante

201. BERTAIRE DE VERDUN, *Gesta episcoporum Viridunensium*, p. 36-45 (après 916) ; HÉRIGER DE LOBBES, *Gesta pontificum Tungrensium sive Leodicensium*, p. 161-189 (milieu des années 970).

202. CHASTANG P., « Mémoire des moines et mémoire des chanoines », p. 177-202.

203. RICHES T. M., « The Peace of God », p. 202-204.

204. *Ex quo domnus episcopus Gerardus urbem commissam primum intravit, videns quidem tam angusta quam vetusta monasterii sanctae Mariae aedificia, ac annosorum parietum fissuram suspectans, mox animum ad meliorandum intendit, si forte, Deo praestante, tempus ei suppetere oportunit, sed quia, ut supra retulimus, tam intestinis quam extraneis seditionibus impeditus, usque ad annum Dominicae Incarnationis MXXIII, sui vero paresulatus (sic), inchoare non potuit (Gesta episcoporum Cameracensium, livre III, ch. 49, p. 483).*

205. *Ibid.*, livre I, ch. 37, p. 480. Au sujet de la rencontre d'Ivois et du rôle qu'y a joué Gérard, on consultera VOSS I., « La rencontre entre le roi Robert II et l'empereur Henri II », p. 3-14, spéc. p. 5-7.

206. Au sujet des réformes monastiques de Richard de Saint-Vanne, cf. *infra*, « III.2.2.1. Réforme(s) et autorité épiscopale ».

207. MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 349-350, au sujet de la *Vita Autherti* ; ID., « Une Vita mérovingienne et ses lectures », p. 181-184, à propos de la *Vita Gaugerici tertia* ; voir REILLY D. J., *The art of reform, passim*, pour un examen détaillé de la Bible géante d'Arras (et la critique de RICHES T. M., « The dilemmas and fruits of interdisciplinarity », p. 1-4).

208. PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 30, n° 37.

209. REUTER T., *Germany in the Early Middle Ages*, p. 323.

révolte dans laquelle la Lotharingie s'empêtre durant plusieurs mois. Les *Gesta* le confessent à demi-mots, cette rébellion à laquelle Gérard est hostile fragilise considérablement la position du prélat²¹⁰, alors que dans le même temps, les comtes Régnier V de Hainaut et Baudouin IV de Flandre se renforcent encore aux marges du comté de Cambrai²¹¹. Profitant sans doute de ces événements, Gautier II, le châtelain exilé de Cambrai dont les intérêts convergent alors avec ceux du comte de Flandre, réintègre la ville et met à mal Gérard dans sa propre cité²¹². Les efforts du prélat pour rétablir la concorde en imposant des pactes écrits n'y font apparemment rien, puisque les tentatives de déstabilisation ne cessent pas²¹³. Bien pire, elles se couplent sans doute avec un certain mécontentement des *cives*, consécutif au coûteux chantier de reconstruction de la cathédrale et à l'incapacité du prélat à maintenir la paix²¹⁴.

Face aux échecs répétés et aux difficultés qui s'amoncellent, la rédaction d'un écrit de prestige pouvait constituer une solution efficace pour mettre en relief l'autorité du prélat. Articulés avec d'autres œuvres, hagiographiques principalement, les gestes permettent en effet à Gérard de se présenter comme le digne héritier de ses plus fameux prédécesseurs, de passer pour le principal garant de la paix, de faire l'apologie de sa politique, bref d'exalter la fonction épiscopale cambrésienne auprès du clergé local²¹⁵, et, à travers lui, auprès de certaines des plus importantes familles aristocratiques de Basse-Lotharingie²¹⁶. Car il ne fait pas de doute que les

210. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 118-120.

211. *Diebus posthaec abiisse datis, sors dedit ultima Henricum regem divae memoriae diem obire. Cuius a vita recessus quantum desolationis fuerit hominibus, pro nobis melius loquatur mundus in suis calamitibus. Tandem collecti principes Saxonum apud Maguntiam, prefecerunt sibi in regem Conradum. Quorum ordinationi dux Gothilo, princeps videlicet Lothariensium, contraire voluit, episcoposque Coloniae, Noviomagi, Viriduni, Traiecti, Leodii allocutus, sacramentums a singulis accepit, nonnoso eius consensu manus se ei daturus neque ad eum ituros. Hoc idem dux Theodericus comesque Haynocensium Raginerius cum sibi complicibus sacramento firmaverunt. Quod episcopi primi confregerunt, qui se primos dederunt, canticumque populi malum facti sunt. His omnibus pactionibus non accesserat domnus episcopus, sed conabatur eos ad pacis redigere gratiam, postquam cognovit eorum minus bene sanam sententiam [...] Balduinum preterea comitem repressit modeste, ne sibi munitiones construeret Cameraci, Walteri corruptus frudulentiis* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 50, p. 484-485).

212. *Reversus itaque domnus episcopus, a consuetis malis Walteri minime feriatur. Inter quae plurima, iuvenem suum quendam Robertum nomine, tam nobilitate generis quam virtute praestantem, quia suspicabatur eum suae tyrannidi obstiturum, coepit paulatim odio insectari. Sed non quievit, donec eum, quamvis sub interpellatione domni pontificis, qui eos foedare quaerebat, in tribuis positum, etiam die dominica interfecit. Pro qua re et aliis huic similibus eum exterminavit ab urbe. Sed paulo post, culpis christianorum exigentibus, imperatore defuncto, aliis quidem causis coactus, in castellum recipere estimavit, sub conventionem tamen sacramento subnixa. Sed quia sepius periurium incidens, non raro culpas solitas iterabat, conventiones illas saepissimas, quas domno episcopo, dum reconciliaretur, callide promittebat, ratum duximus subnectendas, ut lector videlicet pius patientiam episcopi conpatiens admiretur* (*Ibid.*, livre III, ch. 39, p. 481).

213. *Ibid.*, livre III, ch. 40-47, p. 481-483. Sur ces conventions, voir dernièrement VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 353-356.

214. Cf. *infra*, « I.2.2.3. Les *Acta synodi Attrebatensis* : un argumentaire au service de l'évêque ».

215. Les chanoines du chapitre cathédral, et plus largement les religieux du diocèse, devaient d'ailleurs assez mal accepter l'élection de prélats étrangers à la région, au détriment des candidats locaux. Sur la désignation des prélats au « premier âge féodal », cf. *infra*, chapitre suivant.

216. Au sujet de la composition du chapitre cathédral, cf. *infra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien », ainsi que le mémoire de licence inédit de HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*. À Trèves, au début du XII^e siècle, les *Gesta* locaux semblent également

Gesta s'adressent avant tout à une audience locale, essentiellement ecclésiastique. La diffusion de l'œuvre en constitue une indication sérieuse : les chapitres cathédraux d'Arras et de Cambrai, les abbayes et prieurés bénédictins de Maroilles, Hautmont, Saint-Vaast, Affligem et du Rouge-Cloître se situent tous dans le diocèse double d'Arras-Cambrai, généralement dans sa moitié méridionale. Ils ont tous acquis à un moment donné de leur histoire un exemplaire des *Gesta*²¹⁷. Des copies de l'œuvre devaient également prendre place sur les planches des bibliothèques monastiques du Cateau et de Gembloux au XI^e siècle²¹⁸. D'autres indices, textuels cette fois, laissent également entendre que Gérard vise principalement un public local qui connaît déjà plusieurs aspects de l'histoire du diocèse d'Arras-Cambrai. Ainsi, au tout début du premier livre, l'historiographe juge inutile de s'étendre sur les miracles accomplis par le saint évêque Aubert, car le lecteur pourra facilement y avoir accès par ailleurs, sans doute dans la *Vita Auberti* dont la rédaction est bien entamée à l'époque²¹⁹. À peu de chose près, l'auteur procède de la même manière dans le chapitre consacré à saint Géry, en renvoyant le lecteur à sa *Vita Gaugerici secunda*, composée près d'un siècle plus tôt²²⁰. Cette diffusion restreinte, sur le plan géographique, des *Gesta* de Cambrai n'a toutefois rien de surprenant, le genre littéraire dans lequel ils s'inscrivent s'adressant par nature à un public local²²¹.

Confronté à cette audience régionale, l'évêque Gérard tente d'asseoir son *auctoritas* en déployant une stratégie triple. Sous son premier aspect, celle-ci consiste à inscrire le prélat dans une lignée sainte, celle de ses glorieux devanciers les évêques Vaast, Géry, Aubert, Vindicien et Jean, dont le souvenir est à la même époque ravivé par une série de productions hagiographiques²²². Il s'agit à la fois de remémorer aux clercs les heures de gloire en bonne partie fantasmées de leur diocèse et d'affirmer la proximité que Gérard entretient avec les saints. Par l'accumulation de notices biographiques élogieuses modelées sur celles du *Liber pontificalis*, par l'insertion de documents reçus d'autorités prestigieuses, par la multiplication des *Miracula*, le rédacteur gonfle peu à peu le caractère sacré de la fonction épiscopale

s'adresser à un public laïque, et en particulier aux *ministeriales* (KRÖNERT K., « Construire l'histoire d'une ville épiscopale », p. 314).

217. Il existe une seule exception : le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés. Sur ces manuscrits, dont les plus anciens remontent aux XI^e-XII^e siècles, cf. *supra*, n. 181.

218. VAN MINGROOT E., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 299.

219. [...] *sicut in libro vitae eius et plenius in gestis beati Auberti legitur* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 9, p. 407).

220. *Huius Vedulfi episcopi licet aliqua forte memoranda gesta fuissent, incertum tamen, an desidia an raritate scriptorum, quibus saepe multa silentio consenescent, ad nostra usque tempora superstite fama non durarunt, preter quod in gestis beati Gaugerici, qui ei successit ad pontificatum, legimus, illum rebus humanis exemptum ad meliora transisse* (*Ibid.*, ch. 12, p. 407). Au sujet de la *Vita Gaugerici secunda*, voir dernièrement MÉRIAUX Ch., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 171-175.

221. SOT M., *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, p. 45-47.

222. Cf. *infra*, « I.2.2.2. Discours hagiographique, reliques et autorité épiscopale ».

cambrésienne²²³. Car à en croire les *Gesta*, les pontifes cambrésiens sont parfois faibles, comme Tetdon (972-979), très rarement mauvais et cruels, comme Bérenger (956-962/63), mais presque toujours des exemples qui doivent inspirer leurs successeurs. La chronique a sans doute pour intention première de présenter Gérard comme le digne héritier de ces modèles de vertu, voire comme leur continuateur. À de nombreuses reprises, elle souligne en tout cas les qualités que le prélat partage avec ses devanciers. Beaucoup présentent en effet un profil identique au sien : ce sont des bâtisseurs, des fondateurs ou des réformateurs, qui, instruits aux meilleures sources, se montrent soucieux de la défense des intérêts de leur Église et de ceux des pauvres symboliques que constituent les moines²²⁴. Le livre II tout entier constitue d'ailleurs une ode à la gloire de l'évêque Gérard, en évoquant à plusieurs reprises le rétablissement de communautés monastiques délabrées à l'origine desquelles se trouvaient, directement ou indirectement, certains de ses prédécesseurs. Selon le récit, la réforme de ces établissements, menée en étroite collaboration avec Richard de Saint-Vanne et ses proches, devraient leur faire connaître un nouvel âge d'or²²⁵.

À travers les *Gesta*, Gérard tend également à se présenter dans la posture du pacificateur. Aux yeux de tous, l'évêque doit être vu comme le promoteur de la concorde. Deux passages en attestent clairement. Le premier, fameux, se rapporte à la réintégration du menaçant Régnier V dans l'orbite impériale au lendemain de la bataille de Florennes (1015)²²⁶. À ce moment, Gérard n'a aucun intérêt au retour en force de l'un de ses plus farouches adversaires en Hainaut, à la lisière du petit comté de Cambrai. Prétextant une union consanguine, il s'oppose donc dans un premier temps au mariage qui doit unir Régnier à Hathuide, la fille du marquis Herman d'Éname et donc la nièce du duc Godefroid II de Basse-Lotharingie²²⁷. Sous la pression de ses

223. JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 51-52. On retrouve des copies d'actes émanant de personnages prestigieux aux chapitres 26 (pape Jean (?), confirmation au bénéfice du chapitre cathédral d'Arras, faux probable du premier tiers du XI^e siècle), 27 (saint Humbert, donation au bénéfice de l'abbaye de Maroilles, 674), 39 (Louis le Pieux, privilège d'immunité en faveur de l'Église de Cambrai, 816), 64 (Arnulf I^{er} de Carinthie, roi de Francie orientale, confirmation de l'immunité de l'Église de Cambrai, 894), 67 (Charles III le Simple, roi de Francie occidentale, diplôme relatif à l'établissement d'un *castellum* et d'un marché, 911) ; etc. Sur la mise en œuvre des chartes dans l'historiographie, voir MORELLE, Laurent, « La mise en "œuvre" des actes diplomatiques », p. 73-96, et, plus récemment, MAZEURE N., « Le *codex Stabulensis* et la recréation du passé à Stavelot-Malmedy », p. 863-887. Sur ce sujet, on pourra également bientôt se reporter à RUFFINI-RONZANI N., « Une histoire à usage politique », à paraître.

224. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 2, p. 466, et ch. 20, p. 472, ch. 20.

225. Le chapitre consacré par les *Gesta* à la réforme de l'abbaye de Marchiennes me paraît assez significatif à cet égard. La réforme y est explicitement présentée comme un bienfait qui pourrait faire connaître à la communauté de nouvelles heures de gloire : [...] *Seculo autem semper, ut diximus, in deterius viciato, ipsarum etiam puellarum ordo viciari et depravari coeperat, iamque magis ac magis depravatus mos in degeneri posteritate usque in presens duraverat. Nuper vero iamdictus abbas Leduwinus, Gerardo episcopo et marchione Balduino satagentibus, feminas turpiter viventes mundato loco exturbavit, ac monachos qui melius et religiosus Deo et prelibatae virgini, quae ibidem quiescit, deserviant, constituit* (*Ibid.*, livre II, ch. 26, p. 461).

226. WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 83-85.

227. CORBET P., *Autour de Burchard de Worms*, p. 148-150. Au sujet d'Hathuide d'Éname, voir BOUTÉMY A., « En lisant Sigebert de Gembloux », p. 992-996, ainsi que le tableau généalogique n° 9, en annexe.

coepiscopi qui invoquent les écrits de Grégoire le Grand contre les prescriptions canoniques, Gérard infléchit cependant sa position : il accepte de consentir à ces noces²²⁸. Soucieux des intérêts collectifs et de la pacification de la région que pouvait induire ce mariage, le prélat a décidé de faire fi de ses intérêts personnels, comme s'empresse de le préciser le rédacteur de la chronique²²⁹. Le second épisode prend pour cadre la cité de Soissons, qui, comme Arras-Cambrai, se situe dans la province ecclésiastique de Reims. Un conflit éclate là-bas à l'occasion de la consécration, vers 1020, du nouvel évêque Bérold. Deux prélats, le perfide Adalbéron de Laon et Hardouin de Noyon-Tournai, menacent de terminer dans le sang la querelle qui les oppose. Heureusement, Gérard intervient : jouant à la fois de menaces et de paroles apaisantes, il parvient à rétablir la concorde entre les deux pontifes²³⁰. Un troisième passage évoque également le caractère conciliateur de l'évêque. Il n'appartient pas à la rédaction primitive des *Gesta*, pour la bonne et simple raison qu'il se déroule très vraisemblablement au moment même où le texte est couché sur parchemin²³¹. Il n'en demeure pas moins significatif de l'ambition de Gérard à se mettre en scène comme un promoteur de la paix. Sur une dizaine de chapitres, le rédacteur retranscrit les multiples serments et conventions conclus entre Gérard et le châtelain de Cambrai pour mettre fin à leurs conflits récurrents dans la cité²³². Même si ce diable de Gautier II de Lens finit toujours par se parjurer, puis par se soumettre à une nouvelle négociation, l'image du prélat qui ressort de cette accumulation de pactes et d'hommages est celle d'un évêque soucieux de la concorde et désireux de rétablir la paix, en dépit du comportement pervers de ses adversaires qui tirent profit de sa magnanimité. Son attitude tranche en tout cas fondamentalement avec celle du mauvais évêque Bérenger, dont la cruauté et l'intransigeance avaient été punies de mort par saint Géry, la figure tutélaire du diocèse de Cambrai²³³. À plusieurs reprises, les Cambrésiens dans leur ensemble sont d'ailleurs qualifiés de

228. JÉGOU L., *L'évêque, juge de paix*, p. 442.

229. *Hiis ita gestis, Rainerus ad integrandam amicitiam filiam Herimanni comitis sibi quaesivit matrimonio copulari. Sed hoc, pro consanguinitate quae dicebatur, esse illicitum Gerardo episcopo estimanti omnino displicuit. Et tamen postea consilio coepiscoporum usus, invitus siluit, quippe proponentium beati Gregorii monitus suo discipulo augustino collatos. [...] Hoc ergo potius consentire deberi, ne forte aliquid esset dispendium antiquae Christianitatis. Si enim tanti veri gener fieret, spem fore pacis, sin autem, naufragium patriae* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 10, p. 469).

230. *Ibid.*, livre III, ch. 24, p. 473.

231. Voir la datation proposée par VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 323-326.

232. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 39-48, p. 481-483. Sur ces chapitres, voir VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 353-356, ainsi que, d'un point de vue plus général, JÉGOU L., *L'évêque, juge de paix*, p. 347-351.

233. [...] *Attamen quia tanto sceleri effugium aut latebram vel per aliquem poenitentiae modum non quaesivit, dignum sane compendium supplicii non longo post tempore solvit. Coloniam namque profectus cum quadam nocte in lectulo pausaret, apparuit ei semivigilanti beatus Gaugerius, quippe visus cum pro admissis increpare, baculoque quem manum gestabat, postmodum graviter pulsare. Qui mox expergefactus, cum gravi planctu ingemuit, vocatisque cubiculariis visionem in ordine pandens, casum sui periculi indicavit. Ex qua percussione aliquandiu elaborans, certa rest est, non multo post interiit, in basilica quidem sancti Gereonis sepultus* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 84, p. 432).

citoyens « insolents » et « violents », ce qui contribue encore à valoriser les entreprises de pacification menées par l'évêque²³⁴.

Il va néanmoins sans dire que, dans les faits, Gérard n'encourage pas n'importe quelle paix, mais seulement la « bonne », celle qui sert à ses intérêts. On y reviendra en temps opportun, mais s'il s'oppose à la paix de Dieu promue en 1024 (ou en 1036 ?)²³⁵ par le châtelain Gautier et le comte Baudouin IV de Flandre²³⁶, c'est parce que son application nuirait à son *auctoritas* en accordant un pardon trop facile à ses rivaux laïques, aux spoliateurs d'églises²³⁷. Les *Gesta* dans leur seconde rédaction caricaturent d'ailleurs à outrance les revendications des aristocrates, les rendent totalement inacceptables pour mieux les discréditer, et, partant, pour donner plus de poids aux critiques de l'évêque. Face aux attaques, ce dernier propose notamment de s'en tenir aux modes traditionnels de résolution des conflits – la pénitence, le serment, l'excommunication – qui se trouvent justement entre ses mains. Gérard se fait donc un ardent défenseur de la paix lorsque celle-ci va dans le sens de ses intérêts et de ceux de son Église. C'est d'ailleurs un des objectifs des *Gesta* que de donner de Gérard l'image d'un évêque soucieux de la sauvegarde du patrimoine accumulé par ses prédécesseurs²³⁸.

Par contrecoup, la stratégie de Gérard vise également à condamner les comportements de ses adversaires. Les *Gesta* n'ont pas de mots assez durs pour discréditer les mauvais laïcs que sont les châtelains-avoués de Cambrai, Régnier V de Hainaut ou encore le comte Lambert de Louvain, tour à tour qualifiés de voleurs, de parjures, de déments ou d'êtres brutaux et insolents²³⁹. De manière générale, leurs attitudes sont sévèrement blâmées lorsqu'elles constituent une menace pour l'autorité du prélat. Certaines d'entre elles s'inscrivent pourtant dans la continuité des pratiques traditionnelles d'exercice du pouvoir²⁴⁰. C'est le cas, par

234. [...] *quia pravos mores et ferocitatem audierat Cameracensium* [...] (*Ibid.*, livre I, ch. 92, p. 438) ; [...] *quippe aestimans illum lenitudine ingenii sevitas Cameracensium posse pressurum* (*Ibid.*, livre I, ch. 102, p. 443).

235. La datation de ces événements suscite depuis longtemps la controverse, comme on pourra s'en rendre compte en consultant VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 338-344 (qui penche plutôt pour 1024). On trouvera une édition du décret de Gérard dans BONNAUD-DELAMARE R., « Les institutions de paix dans la province ecclésiastique de Reims », p. 184.

236. BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 460-468.

237. *Ibid.*.

238. Il importe de comprendre que l'évêque se fait avant tout le défenseur des intérêts de son Église, et non de ceux de l'empereur, comme on pourrait le croire un peu naïvement. À l'instar de la plupart des prélats d'Empire, Gérard n'est pas une marionnette asservie à l'empereur, comme le prouve bien son refus d'être consacré à la cour impériale ; s'il arrive au diocésain d'adopter la même position que l'empereur, c'est avant tout parce que leurs intérêts convergent.

239. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 2, p. 466-467 (*tirannum, tantae immanitatis virum*), ch. 3, p. 467 (*multo peius sui furoris ampliavit incursum*), ch. 9, p. 469 (*malefactoribus*), ch. 20, p. 472 (*ipse raptor raptoribus favere consueverat*), etc.

240. Certaines de leurs pratiques ne diffèrent d'ailleurs pas de celles mises en place à Florennes par les parents de Gérard (RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 313-329).

exemple, du droit de dépouille exercé par le châtelain Gautier II au décès de l'évêque Erluin²⁴¹ ou du contrôle étroit mis en œuvre par les Régnier sur leur fondation familiale de Saint-Ghislain²⁴². Les *Gesta* affirment donc à plusieurs reprises l'importance de respecter l'*auctoritas* épiscopale. De temps à autre, Gérard apprécie d'ailleurs conter quelque récit de miracles, où des châtiments exemplaires font ravalier leur *superbia* aux puissants²⁴³. Ici, c'est un comte de Vermandois dont les parjures consomment la langue²⁴⁴, là un coq de village dont le cadavre vomit la cervoise qui le poussait à injurier les serviteurs du Christ²⁴⁵, ailleurs encore un chevalier pillard et menteur qui, enseveli en terre chrétienne contre l'avis du diocésain, est emporté aux Enfers²⁴⁶. Le comte Lambert de Louvain n'échappe pas non plus aux vengeances divines. Coupable, entre autres, de vol de reliques et d'inceste – il a couché avec une religieuse à Nivelles –, il périt au lendemain même de ses crimes sur le champ de bataille de Florennes²⁴⁷. Tous ces *exempla* contribuent sans nul doute à asseoir l'autorité du prélat. Il importe toutefois de comprendre que les critiques formulées par Gérard ne remettent pas fondamentalement en cause les comportements aristocratiques dans leur ensemble. Elles lui servent avant tout d'armes contre ses ennemis. D'autres *nobiles* – Herman d'Éname, Godefroid II de Verdun ou Arnoul I^{er} de Florennes – jouissent d'une image bien plus favorable dans les *Gesta*, alors que leur rapport au sacré ou aux établissements monastiques ne diffère pas sensiblement de celui des Regnier ou des châtelains de Cambrai. Ils ont néanmoins l'avantage d'être les parents et alliés objectifs de l'évêque...

1.2.2.2. Discours hagiographique, reliques et autorité épiscopale

À Cambrai, dans le courant des années 1020, le projet de révision du passé diocésain ne se limite cependant pas aux seuls *Gesta episcoporum Cameracensium*²⁴⁸. Gérard I^{er} et ses fidèles tentent également de raviver le souvenir des saints les plus prestigieux de leur diocèse. Parallèlement à la rédaction de la chronique épiscopale, l'entourage de Gérard se charge en effet de réécrire les *Vitae* des évêques Géry (585-623) et Aubert (633-668), deux des principales figures tutélaires du diocèse d'Arras-Cambrai. S'il est impossible de dater avec précision ces

241. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 465-466.

242. *Ibid.*, livre III, ch. 20-21, p. 472.

243. *Inter hoc etiam illud memoriae commendatum est, quod in ipsis diebus in vico quodam treiectensis dioceseos accidisse domnus episcopus nobis narrare solebat, sibi certe ab episcopo Albaldo relatum (Ibid., livre III, ch. 22, p. 472).*

244. *Ibid.*, livre III, ch. 23, p. 473.

245. *Ibid.*, livre III, ch. 22, p. 472-473.

246. *Ibid.*, livre III, ch. 20, p. 472.

247. *Ibid.*, livre III, ch. 12, p. 469. Sur ce *Miraculum*, voir LAUWERS M., « À propos de l'usage seigneurial des reliques », p. 287-288.

248. Sur la réécriture hagiographique dans l'entourage de Gérard I^{er}, voir avant tout MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 335-352 ; ID., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 175-185 ; WAHA M. de, « Saint Vincent, Soignies, Lotharingie, Hainaut », p. 602-619.

nouvelles *Vitae*, les dernières recherches tout à fait convaincantes de Charles Mériaux tendent à démontrer que la *Vita Gaugerici tertia* et la *Vita Autberti* ont toutes deux été produites peu après 1023 dans l'environnement immédiat du prélat, très vraisemblablement par des chanoines du chapitre cathédral cambrésien qui n'ignoraient pas l'existence des Vies antérieures²⁴⁹. Ces écrits, tous deux empreints de l'idéologie « gérardienne », connaissent avant tout une diffusion locale au XI^e siècle, les manuscrits qui les conservent provenant essentiellement de bibliothèques monastiques hennuyères et cambrésiennes²⁵⁰. L'un de ces textes, la *Vita Gaugerici tertia*, figure d'ailleurs dans un légendier particulièrement intéressant assemblé, lui aussi, sous l'autorité de Gérard au cours des années 1020-1030²⁵¹, et dont la composition témoignerait, à en lire le bel article de Stéphane Lecouteux, « des réformes et des campagnes de restauration de cultes de saints locaux et régionaux entreprises sous et par l'évêque Gérard I^{er} de Cambrai au début de son épiscopat »²⁵².

Quoique sans doute composées par des auteurs différents, la *Vita Gaugerici tertia* et la *Vita Autberti* poursuivent un objectif commun : celui de restaurer l'autorité sacrée du prélat qui a étroitement supervisé leur rédaction. Car, à l'instar des *Gesta*, ces textes s'inscrivent dans une vaste stratégie d'exaltation de la fonction épiscopale cambrésienne dans laquelle sont à la fois mobilisés l'écrit, la liturgie et la manipulation de reliques. Dans ce cadre, les deux *Vitae* offrent aux auditeurs des modèles de sainteté épiscopale – que l'on peut nettement opposer aux

249. Charles Mériaux a récemment démontré que la *Vita Autberti* n'a pas été composée par Fulbert de Chartres, comme le rapportait la tradition. Elle serait plutôt l'œuvre d'un chanoine cambrésien prénommé Fulbert qui, comme Foulques, met sa plume au service de l'évêque Gérard dans le courant des années 1020 (MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 337-342 et 349-350). La *Vita Gaugerici tertia* paraît également avoir été produite dans l'entourage du prélat, plus probablement dans un milieu scolaire. Si elle se plie également aux vues politiques de Gérard, elle ne semble pas avoir été écrite en complément des *Gesta*, comme on le pensait jusqu'il y a peu. Les deux œuvres sont le produit d'un même milieu, mais s'avèrent indépendantes l'une de l'autre (ID., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 175-185).

250. D'après les relevés minutieux de Charles Mériaux, près de vingt-cinq manuscrits abritent encore une copie de la *Vita Autberti*, dont sept antérieurs à 1200 : Bruxelles, KBR, ms. II 992 (XI^e siècle, abbaye de Saint-Ghislain) ; Cambrai, MM, ms. 854 (texte perdu, mais signalé par un index du XII^e siècle, chapitre cathédral de Cambrai) ; Douai, BM, ms. 867 (XI^e siècle, abbaye de Marchiennes) ; Cambrai, MM, ms. 864 (seconde moitié du XI^e siècle, abbaye du Saint-Sépulcre) ; Bruxelles, KBR, ms. 18108 (fin du XI^e siècle, abbaye de Lobbes) ; Gand, Universiteitsbibliotheek, ms. 2290 (XII^e siècle, provenance inconnue) ; Bruxelles, KBR, ms. 9120 (fin XII^e-début XIII^e siècle, abbaye de Cysoing). Une copie du XII^e siècle, aujourd'hui perdue, figurait également dans la bibliothèque de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi (ID., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 351-352). La *Vita Gaugerici tertia* n'est par contre connue que par trois manuscrits : Cambrai, MM, ms. 865 (première moitié du XI^e siècle, abbaye du Cateau) ; Cambrai, MM, ms. 864 (seconde moitié du XI^e siècle, abbaye du Saint-Sépulcre) ; Bruxelles, KBR, 9070-9077 (première moitié du XIV^e siècle, provenance inconnue, probablement cambrésienne) (ID., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 191).

251. Cambrai, MM, ms. 865. Sur ce manuscrit, on verra LECOUTEUX S., « Les anciens légendiers de Cambrai », p. 133-137, ainsi que ISAÏA M.-C., *Rémi de Reims*, p. 537-540, et MUZERELLE D., *Manuscrits datés des bibliothèques de France*, t. 1, p. 103.

252. LECOUTEUX S., « Les anciens légendiers de Cambrai », p. 137. Plusieurs saints commémorés dans le légendier du Cateau bénéficient en effet d'un fort culte local, comme Vincent-Madelgaire, Géry, Amand, Fursy et Etton. Certains d'entre eux verront même leur *Vita* être réécrite dans l'entourage de Gérard (*Ibid.*, p. 135).

repoussoirs présents dans les *Gesta*²⁵³ – et tendent à justifier les entreprises réformatrices de Gérard. Bruno Judic a récemment rappelé à cet égard combien la *Vita Gaugerici tertia* s'inspire de la *Regula pastoralis* (ou *Pastoral*) de Grégoire le Grand lorsqu'elle dresse l'inventaire des vertus du prélat idéal, ici incarné par Géry²⁵⁴. On s'en doute, à travers le portrait de Géry, c'est celui de Gérard qui transparaît en filigrane. Les ressemblances entre le Géry « littéraire » de la *Vita tertia* et le Gérard « historique » s'avèrent en effet particulièrement nombreuses²⁵⁵. Leur noblesse²⁵⁶, leur œuvre de bâtisseur²⁵⁷, le procédé selon lequel ils accèdent à l'épiscopat²⁵⁸, leur position en matière d'enjeux funéraires²⁵⁹ ou encore les difficultés auxquelles ils se confrontent²⁶⁰ constituent autant de points communs entre les deux personnages. Un constat similaire peut d'ailleurs s'appliquer à la *Vita Autberti*²⁶¹. De telles manœuvres laissent assez clairement entrevoir les ambitions de l'évêque Gérard : comme dans les *Gesta*, il s'agit sans doute à ses yeux de se profiler comme l'héritier direct de ses plus prestigieux devanciers, d'inscrire ses interventions dans le droit fil des leurs, et donc, indirectement, de se présenter comme l'incarnation terrestre du pasteur vertueux soucieux des intérêts de son Église vanté par le *Pastoral*²⁶², un livre qui valorise le rôle liturgique de l'évêque et que Gérard a grandement

253. Voir en particulier le cas de l'évêque Bérenger (956-962/963), dont le comportement immoral est sévèrement condamné par les *Gesta* de Cambrai. Sa cruauté dépasserait même celle du châtelain Gautier. D'après le récit, Bérenger et ses hommes n'hésitent en effet pas à forcer les portes de la collégiale Saint-Géry pour y massacrer les *cives* révoltés qui y avaient trouvé refuge. Le crime ne restera pas impuni, puisqu'une nuit le saint évêque Géry se vengera en tuant d'un coup de crosse Bérenger alors en plein songe (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 80-84, p. 431-432).

254. JUDIC B., « La diffusion de la *Regula pastoralis* de Grégoire le Grand », p. 218-219.

255. La *Vita Gaugerici tertia* dresse en effet un portrait de Géry, et donc de l'évêque modèle, qui n'est plus celui de la *Vita secunda* (MÉRIAUX Ch., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 177-180).

256. À contrepied des versions antérieures, la *Vita tertia* présente désormais Géry comme le rejeton d'une famille noble, sans doute afin « d'adapter le portrait social de l'évêque à la norme du XI^e siècle » (GOULLET M., *Écriture et réécriture hagiographiques*, p. 191, n. 73, repris par MÉRIAUX Ch., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 177).

257. *Ibid.*, p. 179-180. L'activité de bâtisseur de l'évêque Gérard I^{er} demeure encore mal connue, même si l'on dispose à ce sujet des quelques pages de HIRSCHMANN Fr. G., *Stadtplanung, Bauprojekte und Grossbaustellen*, p. 134-137, dont on trouvera un résumé dans ID., « Urbanisme, programmes de construction et grands chantiers », p. 124-126.

258. MÉRIAUX Ch., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 177-178.

259. *Ibid.*, p. 179.

260. JUDIC B., « La diffusion de la *Regula pastoralis* de Grégoire le Grand », p. 218-219.

261. Ainsi, Aubert est lui aussi présenté comme un grand bâtisseur dans sa *Vita*. Fulbert lui attribue même le qualificatif de *prudens architectus*, ce qui fait peut-être écho au titre de *sapiens architectus* dont les *Gesta* de Cambrai affublent Gérard I^{er} (MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 347-348). Mais, c'est sur le plan de leurs activités réformatrices que les portraits de Gérard et d'Aubert se ressemblent le plus, à tel point que « la *Vita Autberti* [constituerait] donc un argumentaire très étayé au service de la politique de réforme de Gérard I^{er} » (*Ibid.*, p. 345).

262. Certains extraits du *Pastoral* de Grégoire le Grand sont d'ailleurs intégralement repris dans des écrits « gérardiens », comme la *Vita Gaugerici tertia* et les *Acta synodi Attrebatensis*, qui font indirectement écho aux difficultés rencontrées par Gérard dans ses cités d'Arras et de Cambrai (JUDIC B., « La diffusion de la *Regula pastoralis* de Grégoire le Grand », p. 219).

contribué à diffuser dans le diocèse double d'Arras-Cambrai²⁶³. Sa personne, et plus encore sa fonction, doivent donc ressortir grandies de ces récits.

Le portrait exemplaire que les *Gesta* de Cambrai dressent de l'évêque Jean (866-*ca* 875/880) répond très vraisemblablement aux mêmes objectifs. À moins que ces récits ne se soient perdus, Jean n'a vraisemblablement pas eu l'honneur d'une *Vita* ou de *Miracula*. Les *Gesta* rédigés sous l'autorité de Gérard en font toutefois office. Une étude attentive de ceux-ci démontre que Gérard et Foulques se sont inspirés des quelques documents à leur disposition pour bâtir de toutes pièces une nouvelle figure de sainteté épiscopale²⁶⁴. Après avoir dressé le bilan de l'action de l'évêque Jean en six chapitres au long desquels ils vantent ses qualités de gestionnaire, son respect des prescriptions canoniques, et ses interventions à l'abbaye de Lobbes²⁶⁵, les *Gesta* évoquent en effet les nombreuses guérisons qui se produiraient sur le tombeau du prélat, situé dans la basilique de Sainte-Croix²⁶⁶. Cette mise en relief de la sainteté de Jean, dont le souvenir devait s'être effacé au début du XI^e siècle puisque l'église qui abritait sa sépulture était apparemment désertée et en grande partie ruinée²⁶⁷, conforte à n'en pas douter l'autorité épiscopale de Gérard. Elle lui fournit en tout cas de sérieux arguments pour transférer le tombeau dans la cathédrale, où il voisinera avec les reliques des évêques Vaast, Géry, Aubert, Vindicien et Hadulfe²⁶⁸.

Mais Gérard ne se contente pas seulement d'user du discours hagiographique pour asseoir son autorité sacrée²⁶⁹. Il y recourt également pour justifier ses incursions dans la vie des communautés religieuses, comme l'a remarquablement démontré Anne-Marie Helvétius²⁷⁰. En effet, à en croire sa *Vita*, l'évêque Aubert serait mêlé à la conversion de nombreux saints de son diocèse, et se trouverait ainsi indirectement à l'origine des monastères de Lobbes, Hautmont, Maubeuge, Maroilles et Saint-Ghislain. Dans ce contexte, on comprend aisément tout l'intérêt qu'avait Gérard à s'appuyer sur ce texte : en tant que digne héritier d'Aubert, il bénéficierait d'une certaine légitimité pour réformer des établissements que l'un de ses prédécesseurs avait, selon lui, contribué à fonder, et qui, depuis, étaient pour d'aucuns tombés sous la coupe de

263. *Ibid.*, p. 216-226.

264. MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 203.

265. Sur son intervention à Lobbes, voir DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 110, ainsi que DEVROEY J.-P., *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes*, p. XXIV-XXVI et LXXIII.

266. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 51-59, p. 419-422.

267. *Nimirum predicta basilica iam ex parte corruerat ; ex quo vero stare videbatur, ex vetustate ruinam minabatur* (*Ibid.*, livre I, ch. 57, p. 421).

268. *Ibid.*, livre III, ch. 49, p. 483-484. Je reviendrai plus loin dans ce chapitre sur les reliques des prédécesseurs de Gérard.

269. Sur la notion de « discours hagiographique » par rapport à celle de « genre hagiographique », voir GIOANNI S. et MÉRIAUX Ch., « Avant-propos », p. 6.

270. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 332-334.

puissants récalcitrants à son autorité²⁷¹. La *Vita Gaugerici tertia* adopte un procédé à peu de chose près similaire lorsqu'elle fait remonter aux origines les droits des prélats cambrésiens sur le chapitre Saint-Géry, en rapportant que l'établissement aurait été construit à partir des biens de l'évêque Géry²⁷². Le récit, peut-être bâti sur des arguments dignes de foi²⁷³, ancre de la sorte dans un passé lointain les droits du prélat sur Saint-Géry, alors que l'établissement a seulement intégré le patrimoine épiscopal sous l'évêque Fulbert, en 948, et ce au grand dam des comtes de Cambrai²⁷⁴.

Tout normalement, presque naturellement, cette restauration de l'autorité épiscopale par l'hagiographie se couple souvent avec un usage intensif des reliques. Nul n'ignore plus, en effet, la dévotion de Gérard I^{er} pour celles-ci²⁷⁵. Un passage marquant des *Gesta* décrivant la cérémonie de consécration, en octobre 1030, de la nouvelle cathédrale de Cambrai en témoigne admirablement. Face à une assemblée nombreuse, à la fois composée du « peuple » et du clergé – le texte ne souffle cependant mot de la présence du châtelain –, Gérard y met en scène sa fonction et les reliques de ses plus prestigieux prédécesseurs. Il manifeste ainsi aux yeux de ses contemporains sa proximité avec les saints. Flanqué de Richard de Saint-Vanne, lui aussi grand amateur de reliques²⁷⁶, et poussé par le chant des cantiques, le prélat en personne dispose de part et d'autre de l'autel les corps des évêques Aubert, Vindicien et Hadulfe, dont les *Gesta* rapportent à maintes reprises les miracles²⁷⁷, mais également, et dans cet ordre, ceux « des martyrs, des confesseurs et des vierges ». Au centre, prennent place le bâton pastoral de saint Vaast et les reliques de saint Géry, que Gérard dépose sur le trône épiscopal, car, disent les *Gesta*, Géry incarnait « le pontife suprême et le maître de cette pieuse consécration »²⁷⁸. À n'en

271. L'accusation figure dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 20, p. 472 : *Unde episcopus comitem Rainerum frequenti clamore pulsavit, sane surdum, quia et ipse raptor, raptoribus favere consueverat.*

272. *Vita Gaugerici tertia*, p. 687.

273. ISAÏA M.-C., *Rémi de Reims*, p. 300-305, suivi en grande partie par MÉRIAUX Ch., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 179-180.

274. *Ibid.*, p. 179-180. Sur la concession de Saint-Géry aux évêques de Cambrai en 948, voir ID., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 529, et surtout *infra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

275. RUFFINI-ROZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 314-320.

276. GEARY P. J., *Furta sacra*, p. 102-113 ; WAGNER A. et GOUILLET M., « Reliques et pouvoirs dans le diocèse de Verdun », p. 73-81.

277. Voir, par exemple, *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 7, p. 406 (Vaast) ; ch. 10, p. 407 (Vaast) ; ch. 15, p. 408 ; ch. 29, p. 413 (Vindicien) ; ch. 31, p. 414 (Vindicien) ; ch. 58-59, p. 421-422 (Jean) ; etc.

278. *Exin vero quod consequens erat, prout decuit, XV. Kalendas novembris sollemniter et ut ita dīam plus quam sollemniter dedicavit. Quis enim tantae gloriae pompam digne sufficit enarrare, aut quis dicacissimus verborum ambitu tantam dignitatem poterit cohibere ? Ubi videlicet sanctorum corpora nostrae dioceseos cum plebe et clero in unum congregata, ubi choros tam monachorum quam et canonicorum catervatim commixtos, ubi etiam non tantum urbem interius, verum et campos exterius passim utriusque sexus multitudine pernatere videres. Quomodo autem sanctorum corpora circa altare dominus episcopus ordinasset, summae pietatis est memorare ac piis auditoribus salutare. Ipse namque pariterque abbas Richardus, ambo videlicet seementati, beatissimum Gaugericum, utpote pontificem summum et sanctae dedicationis magistrum precipuum, cum summa devotione tollentes, laudibus decantatis, clero quidem ac populo prae gaudio dum haec spectarent illacrimantibus, in cathedra*

pas douter, cette « performance » publique a dû marquer les esprits de ses contemporains. L'effet recherché à travers son organisation était sans doute le même que celui poursuivi par les *Vitae* d'Aubert et de Géry, rédigées quelques années plus tôt : affirmer l'existence d'une « filiation » entre Gérard et les figures tutélaires du diocèse d'Arras-Cambrai, et, corollairement, conforter l'autorité sacrée du prélat par une mise en scène de la sainteté épiscopale²⁷⁹.

Si la consécration de Notre-Dame de Cambrai donne lieu à ce qui constitue sans doute la célébration la plus marquante de l'épiscopat de Gérard, de nombreux autres événements offrent au prélat l'occasion de manifester son autorité à travers la manipulation de reliques. À commencer par la cérémonie de dédicace de Saint-André du Cateau le 22 septembre 1025. Fondée par Gérard non loin de la forteresse érigée au tournant de l'an mil par l'évêque Erluin, l'abbaye semble très liée aux prélats cambrésiens. Son premier abbé en sera d'ailleurs Eilbert de Florennes, le propre frère de Gérard I^{er} et abbé de Maroilles²⁸⁰. À en lire le *Chronicon sancti Andreae*, composé au monastère vers 1133²⁸¹, et la *Passio Maxellendis secunda*²⁸², un amas assez impressionnant de corps saints et d'objets sacrés aurait été rassemblé pour la circonstance. Le cérémonial voit en effet la mise en œuvre des reliques offertes par Gérard à la communauté bénédictine, celles de la vierge Maxellende – dont le culte se développe en ce début de XI^e siècle – et celles de saint Sarre, mais aussi celles d'un nombre assez élevé de saints majeurs du sud-ouest du diocèse (Géry, Aubert, Saulve, Achard, Wasnou, Ghislain²⁸³, Rainfred et Humbert²⁸⁴). L'usage de reliques pourrait également avoir tenu une place importante dans d'autres cérémonies plus modestes auxquelles Gérard est associé²⁸⁵, mais sur lesquelles les

pontificali, sicut ante fuerat, collocarunt. Iuxta quem medium sanctos quoque pontifices Autbertum, Vindentianum, Hadulfum, qui et ipsi eiusdem altaris comministri fuerant, altrinsecus statuerunt, interposito etiam baculo sancti Vedasti cum reliquiis suis. Deinde vero ceteros, id est martires, confessores ac virgines, unumquemque iuxta ordinem suum, in circuitu prout decebat composuit. Porro sic compositos quisquis spiritualiter senserat, procul dubio sanctae consecrationis studio credidit incumbentes. Sed quid de nundinis sollemniter institutis? quid etiam de ceteris sollemnibus ornamentis? Quod nimirum facilius admirari possumus quam referre (Ibid., livre III, ch. 49, p. 483-484).

279. MÉRIAUX Ch., « Sépultures, reliques et mémoire », p. 165-167, qui propose une traduction du passage reproduit à la note précédente ; à cet égard, voir également les remarques de BÜHRER-THIERRY G. et JÉGOU L., « L'épiscopat au premier âge féodal », p. 81.

280. *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 20, p. 530.

281. Voir les commentaires de Ludwig Bethmann dans *Ibid.*, p. 526.

282. Sur la valeur de ce témoignage, voir DUVOSQUEL J.-M., « La *Vita* de saint Humbert », p. 46-48, suivi par MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 362.

283. *Et multa corpora sanctorum, constituta dedicationis die, id est X. kalendas octobris anno dei Christi MMXXV. Cum clericis et monachis conveniunt, videlicet sanctus Gaugericus, sanctus Aubertus, preciosus quoque martyr Salvius, sanctus Aycardus, sanctus Gislenus atque sanctus Wasnulfus, cum quibus etiam beata virgo Maxellendis, quos ad salutem habitantium et loci ipsius munimentum provida episcopi industria fecit convenire (Chronicon sancti Andreae, livre I, ch. 19, p. 530).*

284. *Apposuit etiam solennem diem dedicationis ecclesiae decenter agree, ideoque circummanentium corpora sanctorum, scilicet Gaugerici, Autberti, Aichardi, Salvii, Rainfredis, Vuasnulfii, Gisleni, Humberti [...] (Passio sanctae Maxellendis, p. 589).*

285. Dans de rares cas, Gérard I^{er} et ses réseaux semblent toutefois totalement exclus de certaines cérémonies de translation. Tirant profit de ses prérogatives comtales, Régnier V transfère en effet entre 1015 et 1020 les reliques de saint Véron de Lembeek à Mons, en plein cœur de ses possessions, sans faire appel au prélat. Par la même

informations s'avèrent nettement plus rares, comme à Saint-Aubert de Cambrai²⁸⁶, à Notre-Dame d'Arras²⁸⁷, à Lobbes (?)²⁸⁸, à Berclau²⁸⁹, à Marchiennes²⁹⁰, et, dans des circonstances tout autres, face au comte de Flandre et au châtelain Gautier II, dans le cadre des débats sur la paix de Dieu²⁹¹.

On le voit, la cathédrale ne constitue donc pas le seul espace dans lequel Gérard s'associe à la manipulation du sacré. Certains événements, qu'il lui arrive de provoquer, lui permettent également de se mettre en scène en d'autres lieux, souvent situés non loin des terres de ses rivaux les plus acharnés. Par sa présence aux cérémonies de dédicace ou de translation, Gérard manifeste physiquement son autorité sur les monastères et chapitres de son diocèse double d'Arras-Cambrai. Ces manœuvres, qui voient la promotion de saints locaux parfois très mal connus à l'époque, comme Maxellende ou Etton, dont les reliques ou les *Vitae* sont régulièrement mises en avant en ce début de XI^e siècle, offrent sans doute au prélat l'occasion de conforter l'unité de son diocèse, voire de lui donner une identité propre²⁹². Le discours hagiographique, l'usage des reliques et la diffusion de la *Regula pastoralis* lui permettent en tout cas d'inscrire sa personne dans le sillage des saints évêques Géry, Aubert, Vaast et Jean, et ainsi de d'affermir encore un peu plus l'image de prélat idéal, garant de la paix, protecteur des droits de son Église et soucieux des réformes, qu'il s'est taillée dans les *Gesta* des années 1023-1025.

occasion, il commande à l'abbé Olbert de Gembloux la rédaction du récit de cette translation. (BOUTÉMY A., « Un grand abbé du XI^e siècle », p. 78-83 ; WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 40-41 ; ID., « Saint Vincent, Soignies, Lotharingie, Hainaut », p. 612-613). Il s'agit sans doute d'un nouveau coup dur pour le prélat cambrésien qui avait mal accepté le mariage de Régnier V à la fille de son allié Herman d'Éname, comme le laissent très clairement entendre les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 10, p. 469).

286. *Qui, peractis omnibus quae minus ante parata fuerant, monasterium ipsum cum magna cleri ac populi multitudine in honorem Domini et memoriam beati Pauli apostoli, die kalendarum octobrium consecravit, sanctumque corpus suis sedibus decenter restituit anno Dominicae Incarnationis millesimo quintodecimo, ordinationis vero ipsius tertio, indication XIII, regnante imperatore Henrico (Vita sancti Autberti, ch. 33, p. 563).* À ce sujet, voir MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 343.

287. *Domnus Gerardus episcopus dedicationem aecclisiae in honore sanctae Dei Genitricis Mariae facturus, removet altare a proprio loco, et effosa terra quae circa erat, multae sanctorum reliquiae ibidem repertae sunt; in super brachium confessoris Christi Vedasti, et non modica pars de capite eius et quibusdam membris. Consecrata est igitur ipsa aecclisia sollempniter II. Nonis ianuarii, apportato sancti Vedasti corpore cum aliis sanctis a monachis eiusdem loci (Gesta episcoporum Cameracensium, livre III, ch. 58, p. 488).* Sur ce passage assez surprenant, dont on peut douter de la véracité, car de tels événements auraient été susceptibles de ranimer de vieilles querelles entre les évêques de Cambrai et l'abbaye Saint-Vaast d'Arras, voir MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 205.

288. *Subsequenti ibidem tempore a domno Gerardo, prescripte ecclesie episcopo, beati corporis thesaurus loculo decentiori repositus est, sicut ex eius sigillo supra beata membra postea a nobis reperto evidenter probatum est (Translatio sanctae Reineldis, ch. 2, p. 444).* Le texte évoque une translation effectuée par un évêque nommé Gérard, mais rien ne permet de trancher entre Gérard I^{er} de Florennes († 1051) et Gérard II de Lessines († 1092) (sur ce passage, voir MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 209).

289. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre II, ch. 20, p. 460.

290. *Annales Marchianenses*, p. 614.

291. *Tandem taedio victus, inter confines Cameraci et Atrebatii multis sanctorum corporibus delatis, cum maxima turba ad locum designatum venit (Gesta episcoporum Cameracensium, livre III, ch. 54, p. 487).*

292. MÉRIAUX Ch., « L'espace du diocèse dans la province de Reims », p. 133-134.

Le recours au discours hagiographique et aux reliques se comprend aisément dans le contexte politico-religieux des années 1010-1020²⁹³. Il importe en effet pour Gérard de justifier ses interventions et de conforter son autorité sacrée, sous peine de voir avorter le projet réformateur qu'il mène en étroite collaboration avec Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun. Il n'est pas inutile de revenir brièvement sur la chronologie de ces réformes successives. Dès 1008, soit dès avant l'élection de Gérard à Cambrai, Richard reçoit la charge abbatiale de Saint-Vaast d'Arras, qui se trouve au cœur d'un conflit politique depuis de nombreuses années, avant de prendre la direction des établissements monastiques de Florennes (vers 1012 ?), Saint-Amand (1013), Hautmont (1016) et Lobbes (1020), où il introduit sa réforme²⁹⁴. L'implication de Richard décroît à partir des années 1020. Ses plus fervents épigones prennent alors le relais. Léduin, duquel Gérard s'avère également très proche, prend la succession de Richard à Arras vers 1023-1024, puis réforme coup sur coup les communautés d'Haspres (1023-1024), Marchiennes (1024), Hamage (1024), et Denain (1024-1025), et fonde un petit prieuré sur les possessions familiales de Billy-Berclau (avant 1025)²⁹⁵. Après un séjour à Saint-Thierry de Reims, Eilbert de Florennes, le propre frère de Gérard I^{er}, cumule dès 1025 les abbatiats de deux monastères appartenant en propre aux évêques de Cambrai : Maroilles et Le Cateau²⁹⁶. L'élève d'Eilbert, Poppon de Stavelot, dit aussi « de Deinze », semble par contre jouer un rôle en retrait dans les diocèses d'Arras-Cambrai²⁹⁷ ; on ne connaît ainsi presque rien de la nature de ses interventions à Saint-Ghislain, un peu avant 1020²⁹⁸, et à Hautmont, en 1047²⁹⁹. Enfin, la « restauration » fort mal connue de l'abbaye de Maubeuge dans le courant des années 1020 par

293. Cette utilisation de l'hagiographie à des fins politiques n'est évidemment pas propre aux évêques de Cambrai. Plus à l'Est, mais toujours en Lotharingie, Notger de Liège promeut ainsi le culte de son prédécesseur l'évêque Domitien, soi-disant inhumé dans la collégiale Notre-Dame de Huy, à l'heure où il prend le contrôle du petit comté local (DIERKENS A., « Les Ansfrid et le comté de Huy », p. 74-75).

294. Pour un panorama limité au comté de Hainaut, voir NAZET J., « Crises et réformes dans les abbayes hainuyères », p. 461-496. Sur Richard de Saint-Vanne et son action réformatrice, on consultera la biographie vieillie de DAUPHIN H., *Le bienheureux Richard*, ainsi que les travaux plus récents de HIRSCHMANN Fr. G., « Klosterreform und Grundherrschaft », p. 125-170 ; REILLY D. J., *The art of reform* ; SNIJDERS T., « Textual diversity and textual community in a monastic context », p. 897-930 ; UGÉ K., *Creating the monastic past in Medieval Flanders*, p. 112-114 ; VANDERPUTTEN S., « Oboedientia », p. 255-266 ; ID., « Identité collective et mémoire des réformes », p. 259-289 ; ID. et SNIJDERS T., « Echoes of benedictine reform », p. 79-88.

295. Sur Léduin et ses interventions, voir dernièrement ID. et MEIJNS B., « Realities of reformist leadership in early eleventh-century Flanders », p. 47-74, que l'on pourra compléter par GERZAGUET J.-P., *L'abbaye féminine de Denain*, p. 57-58, pour le cas de Denain.

296. Sur l'action d'Eilbert, à propos duquel les informations restent relativement rares, voir ROLAND Ch.-G., « Histoire généalogique », p. 88-89, et VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 744-745.

297. GEORGE Ph., « Un réformateur lotharingien de choc », p. 89-111. Poppon assumera toutefois l'abbatiate de Waulsort et de son prieuré d'Hastière, situés à une vingtaine de kilomètres de l'abbaye de Florennes fondée par Gérard et son lignage (DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 156-159).

298. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 233, en part. n. 127-128.

299. *Ibid.*, p. 258.

l'abbesse Ansoalde pourrait également avoir été inspirée par Gérard I^{er} et Richard de Saint-Vanne qui, une fois n'est pas coutume, auraient étroitement collaboré avec Régnier V³⁰⁰.

Ces réformes fondées sur le multi-abbatit et le dynamisme de quelques personnalités marquantes ne s'inscrivent évidemment pas dans une perspective de réforme universelle de l'Église. Elles ne visent pas non plus, comme à Cluny, l'instauration d'un monachisme institutionnalisé disposant d'un certain degré d'autonomie par rapport aux évêques³⁰¹. Elles ont au contraire pour principaux enjeux l'ascendant des prélats sur les communautés monastiques de leur diocèse et le contrôle que ceux-ci pourraient exercer sur les religieux par l'intermédiaire d'abbés acquis à leur cause³⁰². Leur succès et la pérennisation des transformations qu'elles ont induites dans la vie interne des communautés reposent sans doute en bonne partie sur la redynamisation des cultes régionaux, et donc sur la composition de textes hagiographiques, sur la copie de légendiers et sur le recours aux reliques³⁰³. En instaurant un culte nouveau au sein d'une communauté ou en réactivant le souvenir d'un saint dont la mémoire se perd inexorablement, Gérard contribue en effet au rayonnement des établissements réformés ainsi qu'à leur développement économique³⁰⁴. Ces manœuvres lui valent sans doute la faveur des

300. *Ibid.*, p. 252-253 et 288, n. 28, ainsi que BERTRAND P., « Réformes ecclésiastiques, luttes d'influence et hagiographie », p. 73-74.

301. DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 340-341.

302. Les conflits autour de l'exemption de Saint-Vaast d'Arras, déjà brièvement évoqués plus haut, indiquent assez clairement que les évêques d'Arras-Cambrai souhaitent conserver une certaine mainmise sur les communautés de leurs diocèses, en particulier en temps de crise politique majeure. À Florennes, où Gérard I^{er} et Richard de Saint-Vanne sont étroitement associés à la transformation du chapitre Saint-Jean-Baptiste en abbaye bénédictine, le lignage local fait d'ailleurs passer l'abbaye sous l'autorité de l'évêque de Liège en 1015, peu avant la bataille qui les opposera aux Régnier. La manœuvre permet aux Florennes, qui conservent l'avouerie, de conforter leur réseau d'amitié en même temps qu'elle accroît le pouvoir des prélats liégeois (RUFFINI-ROZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 322-326). De même, la *Vita Humberti secunda* anonyme produite à Maroilles (ca 1030-1035) – une communauté dirigée par le frère de Gérard où un chapitre canonial s'est également mué en abbaye bénédictine –, justifie la réforme en précisant *eicit illos a loco, substituens pro his ordinem monachorum, consultius eos arbitratus regularis disciplinae normam tenere, et si quid oriretur insolentiae facilius ad rectum duci* (*Vita prima Humberti Maricollensis*, p. 565, ch. 19, citée et traduite par VANDERPUTTEN S., « *Oboedientia* », p. 263 ; la *Vita* d'Humbert habituellement désignée comme *prima* est en fait une *Vita secunda*, comme l'a démontré HELVETIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 326-330, et surtout ID., « Réécriture hagiographique et réforme monastique », p. 195-230). La discipline, l'obéissance et le contrôle des communautés monastiques sont donc bien au cœur des réformes conduites par Richard de Saint-Vanne et Gérard I^{er}.

303. LECOUEUX S., « Les anciens légendiers de Cambrai », p. 137

304. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la réforme des communautés de Saint-Gengulphe et Saint-Baptiste de Florennes, prise en mains par Gérard I^{er} et Richard de Saint-Vanne, l'illustre assez bien. Assez rapidement, grâce à l'apport de reliques rémoises et du corps de saint Gengulphe, la réputation des deux sanctuaires florennois dépasse le cadre local. Dans ses *Miracula*, l'abbé Gonzon relate en effet la présence de marchands hutois venus rendre un culte à Gengulphe au cours de l'un de leurs voyages (GONZON DE FLORENNES, *Miracula sancti Gengulphi*, p. 649 ; trad. fr. PIERRET P., *Saint Gengoux, patron des mal mariés*, p. 165). Le mouvement de restauration promu par Gérard et Richard passe sans doute par une reprise en mains et un enrichissement des communautés monastiques puisque, de manière générale, comme l'écrit Alexis Wilkin, « [les] réformes impliquent une activité de restauration matérielle qui va de pair avec la restauration spirituelle projetée ; la première est la condition de la seconde » (WILKIN A., « Communautés bénédictines et environnement

moines, principaux bénéficiaires de ce renouveau, et de leurs réseaux d'amitié. D'autant que le prélat, qualifié de *sapiens architectus* par les *Gesta*, entreprend dans certains cas la reconstruction de leurs bâtiments claustraux³⁰⁵. Le soutien des moines s'avère particulièrement important aux yeux de Gérard, plusieurs des communautés réformées se situant à la lisière des terres de ses principaux adversaires. Dans ce contexte, les cérémonies au cours desquelles le prélat se met en scène et manipule les reliques de ses devanciers ne peuvent que contribuer à renforcer son autorité sacrée.

L'hagiographie nous révèle donc un aspect crucial des réformes de l'évêque Gérard. Car, dans l'optique du prélat, la consolidation de l'emprise des pontifes cambrésiens sur les maisons religieuses de leur diocèse double ne répond pas seulement, comme toute réforme, à des objectifs spirituels indéniables – l'aspiration à en revenir à la pureté originelle d'un monachisme bénédictin idéalisé –, elle obéit également à des motivations politiques. L'aire géographique dans laquelle se propagent leurs réformes, qui est également celle dans laquelle se diffusent les *Vitae* composées dans l'entourage de Gérard, correspond en effet à la « marche de Brabant-Cambrai-Hainaut »³⁰⁶, dont nul n'ignore plus le rôle géostratégique dans le système défensif germanique. Dans le contexte politique lotharingien des années 1020, qui demeure incertain en dépit d'un relatif apaisement consécutif aux batailles d'Hoegaarden et de Florennes, le contrôle des cellules économiques que constituent les communautés réformées et celui des réseaux d'amitié gravitant autour de ces dernières devient à n'en pas douter un atout précieux dans la main d'un évêque relativement proche des empereurs, d'autant que les descendants de Regnier III opposent toujours une certaine résistance à son autorité. Comme les *Gesta episcoporum Cameracensium*, le discours hagiographique et la manipulation de reliques deviennent ainsi des armes au service du « projet politique » de Gérard³⁰⁷.

1.2.2.3. Les Acta synodi Attrebatensis : un argumentaire au service de l'évêque

Le dynamisme de l'évêque Gérard engendre vraisemblablement certaines crispations au sein de la société cambrésienne, essentiellement dans les milieux urbains et aristocratiques. En

économique », p. 122). Sur les aspects économiques de la réforme de Richard, voir HIRSCHMANN Fr. G., « Klosterreform und Grundherrschaft », p. 125-170.

305. ID., *Stadtplanung, Bauprojekte und Grossbaustellen*, p. 134-137. Le qualificatif de *sapiens architectus* apparaît dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 49, p. 483.

306. J'emprunte l'expression à WAHA M. de, « Saint Vincent, Soignies, Lotharingie, Hainaut », p. 604-605.

307. Ce pourrait être également le cas de la *Vita Vincentii prima* (BHL 8672), qui s'est récemment trouvée au cœur d'une querelle d'historiens opposant Anne-Marie Helvétius, François De Vriendt, Paul Bertrand et Michel de Waha, dont je partage ici la position (WAHA M. de, « Saint Vincent, Soignies, Lotharingie, Hainaut », p. 602-614, qui renvoie aux articles de ses prédécesseurs). Le texte, probablement composé à l'abbaye d'Hautmont au moment où Gérard entreprend la réforme de celle-ci, valorise la figure de Vincent-Madelgaire, fondateur des abbayes d'Hautmont et de Soignies – toutes deux liées à l'honneur du marquis Herman d'Éname, parent et allié de Gérard –, par rapport à celle de son épouse Waudru, à l'origine de Sainte-Waudru de Mons, dont la communauté est étroitement liée aux Régnier.

ce début de XI^e siècle, d'aucuns s'en prennent en effet à l'attitude du prélat, dont les manœuvres politiques et le positionnement favorable à l'Empire passent mal. La restauration particulièrement coûteuse de la cathédrale de Cambrai et d'autres bâtiments claustraux suscite également de vives critiques, tout comme la conception vieillie de l'ordre social dont témoignent les discours de l'évêque et la position très réservée de ce dernier à l'égard de la paix de Dieu, promue par le châtelain Gautier II et le comte de Flandre³⁰⁸. Un *libellus* important, que Steven Vanderputten et Diane Reilly se proposent de remettre prochainement sous les feux de la rampe, évoque implicitement la désapprobation diffuse à laquelle doit faire face Gérard, et renferme la réponse du diocésain à ces quelques griefs : il s'agit des *Acta synodi Attrebatensis*, copiés à Cambrai vers 1025-1030³⁰⁹, peut-être par le chapelain Foulques³¹⁰. Dans la mesure où une étude critique prometteuse paraîtra bientôt à leur propos, je m'arrêterai assez peu sur ce texte à l'argumentation complexe.

Précédés d'une préface acerbe prenant la forme d'une lettre d'admonestation adressée à l'évêque Roger de Châlons-en-Champagne³¹¹, les *Acta synodi* rapportent une curieuse histoire qui se serait produite à Arras en 1025. Une histoire dont aucune autre source contemporaine des événements ne fait état³¹². Tout commence peu avant 1025 en Champagne, dans le diocèse de Châlons, où s'est installée une secte hérétique – essentiellement composée d'hommes vivant dans le siècle – tombée sous la coupe d'un hérésiarque italien du nom de Gondulphe. Avisé de leur présence par Gérard I^{er}, l'évêque Roger se saisit rapidement de l'affaire. Il fait traquer les dissidents, les met aux arrêts, les interroge brièvement, puis les relâche avec sans doute un peu de légèreté. Ceux-ci se déplacent alors plus au nord, et trouvent refuge en Flandre, à Arras. C'est là qu'ils croisent à nouveau la route de Gérard, venu dans sa cité secondaire pour y tenir, comme chaque année, un synode rassemblant les dignitaires de l'Église d'Arras³¹³. L'évêque, mis au courant par ses clercs de l'agitation provoquée par les hérétiques, ordonne leur capture,

308. À ce sujet, cf. *infra*, « III.1.3. Une cité partagée : les serments de 1024-1025 ».

309. Sur la datation des *Acta synodi*, voir en dernier lieu VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 326-329, qui fait le point sur les hypothèses précédentes.

310. Dijon, BM, ms. 582, f. 2r-58r. À l'édition *princeps* de D'ACHÉRY L., *Spicilegium*, vol. 1, p. 607-624, j'ai préféré celle de la *Patrologia latina*, t. 142, col. 1269-1312, plus accessible [désormais *Acta synodi Attrebatensis*]. Ces éditions vieillies seront bientôt remplacées par le travail de Steven Vanderputten et Diane J. Reilly, à paraître dans le *Corpus christianorum, Continuatio Medievals* (GÉRARD DE CAMBRAI, *Acta synodi Atrebatensis, Vitae Autberti et Gaugerici episcoporum Cameracensium*, éd. VANDERPUTTEN S. et REILLY D., à paraître en 2014). La bibliographie consacrée aux *Acta synodi* d'Arras est relativement abondante et d'excellente facture : DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, en part. p. 45-53 ; JÉGOU L., *L'évêque, juge de paix*, p. 388-397 ; LOBRICHON G., « Arras, 1025, ou le vrai procès d'une fausse accusation », p. 67-85 ; REILLY D. J., *The art of reform*, p. 121-129 ; VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 344-357 ; VAN MINGROOT E., « *Acta synodi Attrebatensis* (1025) », p. 201-229 ; ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 326-329.

311. *Acta synodi Attrebatensis*, p. 1269-1270.

312. La véracité des événements ne laisse pourtant que peu de place au doute, comme le note LOBRICHON G., « Arras, 1025, ou le vrai procès d'une fausse accusation », p. 75-80.

313. AVRIL J., « L'évolution du synode diocésain », p. 306-308.

enjoint aux religieux de jeûner pendant trois jours et prévoit leur procès pour le dimanche suivant. L'affaire fait grand bruit. Assisté d'ecclésiastiques – et seulement d'ecclésiastiques –, il juge au cours du synode les sbires de Gondulphe, le chef sur lequel il n'est pas parvenu à mettre la main. Les débats et le prêche du prélat s'éternisent jusqu'à la tombée du jour. Gérard y déploie apparemment toute sa science rhétorique, puisqu'au bout de quelques heures, avant même que le prélat n'ait terminé son prêche, les hérétiques sont convaincus du bien-fondé de ses thèses et abjurent leur foi. Ils implorent alors le pardon de l'évêque, qui, bien entendu, leur accorde l'absolution selon le rite de la pénitence publique. L'action de Gérard garantit ainsi l'orthodoxie de la foi.

Mais qu'enseigne précisément Gondulphe à ses fidèles ? Et en quoi consiste la harangue de l'évêque ? Difficile de s'en faire une idée exacte, car le rédacteur des *Acta synodi* remanie très vraisemblablement le matériau à sa disposition. À en croire ce récit douteux, les hérétiques remettraient fondamentalement en cause la médiation sociale de l'Église, sans toutefois contredire radicalement l'enseignement évangélique³¹⁴ : les « Gondulphiens » récuseraient le baptême, l'eucharistie, la pénitence et le mariage – bref les sacrements –, n'auraient aucune dévotion pour les saints, contesteraient la nécessité de se faire ensevelir en terre consacrée, et, enfin, rejetteraient l'Ancien Testament³¹⁵. Point après point, Gérard réfute alors leur discours, en justifiant durant de longues heures l'importance des sacrements, l'utilité d'un clergé capable de les administrer en vertu du sacre, et, corollairement, l'existence d'une société d'ordres où chacun remplit la fonction qui lui est assignée selon ses mérites³¹⁶. On le sait, le texte ne reproduit pas fidèlement la teneur réelle des débats. L'auteur caricature en effet ça et là la doctrine de l'hérésiarque, tandis qu'il renforce ailleurs la démonstration du prélat. L'œuvre servirait en fait de faire-valoir à Gérard. Dans le récit, les thèses de l'évêque sont en effet trop subtiles et ses arguments trop raffinés pour avoir été prononcés tels quels. Par contre, Gérard a bien pris la parole en latin, puisque l'œuvre évoque la présence d'un traducteur auprès des hérétiques. Il avait pourtant coutume d'haranguer le peuple dans une langue *semilatina*³¹⁷. En fait, pour paraphraser Laurent Jégou et Erik Van Mingroot, les *Acta synodi* constituent à la fois une « apologie de l'autorité épiscopale »³¹⁸ et un « monumental traité d'orthodoxie » dans lequel Gérard peut méthodiquement justifier sa politique et affirmer sa doctrine sur des sujets qui suscitent la polémique dans le Cambrésis et l'Artois du début XI^e siècle³¹⁹.

314. DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, p. 46.

315. *Acta synodi Attrebatensis*, *passim*.

316. Sur l'argumentation de Gérard, voir surtout DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, p. 46-53.

317. Ainsi, les *Gesta* affirment à propos d'une convention passée entre 1030 et 1035 à Esquernes, près de Tournai : *Haec est quoque conventio novissime apud Schelmas oppidum facta, quam, ut cunctis innotesceret, semilatino sermone huiusmodi dominus episcopus promulgavit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 48, p. 483).

318. JÉGOU L., *L'évêque, juge de paix*, p. 396.

319. VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 746.

Car les âpres critiques attribuées par les *Acta synodi* aux Gondulphiens se font très probablement l'écho d'un mécontentement plus diffus parmi les ouailles de l'évêque Gérard. Le procès des dissidents deviendrait dès lors un peu aussi celui de l'évêque, qui se verrait astreint d'apporter des justifications à sa politique et d'expliquer la raison d'être de l'Église. Ainsi, la remise en cause par les hérétiques de la nécessaire existence des églises et de leur spécificité traduit peut-être l'exaspération d'une partie des *cives* et aristocrates locaux face aux campagnes de travaux successives commanditées par les prélats³²⁰. En à peu près trois-quarts de siècle, soit entre *ca* 950 et 1025, les Cambrésiens auront en effet souffert pas moins de six chantiers majeurs : deux restaurations monumentales de la cathédrale, une de Saint-Géry, une de Saint-Aubert, l'érection d'un nouveau palais épiscopal, et, enfin, la destruction de Sainte-Croix³²¹. À cela, il faudra encore ajouter, entre 1025 et 1030, soit au moment même de la mise par écrit des *Acta synodi*, les reconstructions de la cathédrale Notre-Dame d'Arras et du quartier environnant Saint-Géry de Cambrai, tous deux ravagés par les flammes³²². Les *Gesta* se gardent bien de le dire – ils préfèrent dénoncer les exactions du mauvais châtelain Gautier –, mais en cette période d'essor économique, le poids financier du labeur, colossal à n'en pas douter, repose probablement en bonne partie sur les épaules des *cives* et des paysans de la région³²³. La gronderie à laquelle il doit faire face contraint Gérard à affirmer la spécificité des lieux d'Église

320. *Hae sunt enim tenebrae, quae vos, infidelitatis caecitate damnatos, contra sanctam Dei ecclesiam erigere et domum Dei vivi ignominiosis verborum ictibus impugnare faciunt, dicentes in templo Dei nihil esse quod sit aliquo cultu religionis dignum magis quam proprii domicilii cubiculum, nihilque in eo sanctum, praeter coementa et lapides artificum opere digestos, sed et mensam Domini, in qua corporis et sanguinis eius libamina offeruntur, nullum in se aliud praeter acervum lapidum retinere sacramentum* (*Acta synodi Attrebatensis*, col. 1284). LOBRICHON G., « Arras, 1025, ou le vrai procès d'une fausse accusation », p. 80-81. Depuis, IOGNA-PRAT D., *La Maison Dieu*, p. 354-359, a bien démontré la généralisation dans les années 1020-1050 d'un discours hétérodoxe remettant en cause la nécessité des lieux de culte.

321. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 87, p. 433, et ch. 103, p. 444 (premiers travaux d'agrandissement de la cathédrale de Cambrai, commencés vers 963-965 et terminés à la fin du X^e siècle) ; livre III, ch. 49, p. 483-484 (reconstruction de la cathédrale de Cambrai par Gérard, de 1023 à 1030) ; livre I, ch. 113, p. 450 (édification par l'évêque Erluin d'un « palais épiscopal sublimé par de magnifiques bâtiments ») ; livre I, ch. 57, p. 421 (ruine de la basilique Sainte-Croix, qui sera intégrée à la cathédrale à partir de 1023-1030) ; livre I, ch. 75, p. 428-429, à comparer avec livre II, ch. 4, p. 456 (destruction de Saint-Géry par les Hongrois vers 955, mais la communauté d'une cinquantaine de membres dispose de nouveaux bâtiments vers 1025) ; livre I, ch. 113, p. 450, et *Vita sancti Auberti*, p. 563-564 (travaux à Saint-Aubert de Cambrai, entamés par Erluin et terminés par Gérard I^{er}). Au sujet de ces travaux, voir la synthèse de HIRSCHMANN Fr. G., *Stadtplanung, Bauprojekte und Grossbaustellen*, p. 132-136, ainsi que PLATELLE H., « L'éloge des villes au Moyen Âge », p. 71-74.

322. *Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 1, p. 531 (incendie de Notre-Dame d'Arras en 1029) ; *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre II, ch. 7, p. 458 (incendie qui, en 1027, ravage le Mont-des-Bœufs, où se trouve Saint-Géry de Cambrai). Comme le note très justement MORSEL J., *L'aristocratie médiévale*, p. 89, cette multiplication des chantiers ecclésiastiques est contemporaine d'un « mouvement de construction castrale, qui tend également à se pétrifier et à adopter des solutions architectoniques observables dans les églises [...]. On a donc affaire à un phénomène global, soit de multiplication, soit de transformation matérielle de lieux d'organisation sociale, que l'on doit certainement éviter de considérer de manière totalement séparée ».

323. Sur l'essor économique que semble connaître la région au XI^e siècle, cf. *infra*, « IV.2.1.1. Développement économique, essor urbain et émergence d'un patriciat ». Plus à l'Est, le décollage économique de l'autre grande cité de Basse-Lotharingie, Liège, semble d'ailleurs se situer au même moment, à la charnière des X^e et XI^e siècles (WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 569-570).

par rapport aux autres constructions humaines, et ainsi à produire, au milieu du faste liturgique, « la première formulation doctrinale de ce que l'on pourrait appeler un "plus" ecclésial, l'église étant définie comme un "lieu spécial" où Dieu est "plus présent" et où "sa grâce se répand plus abondamment" »³²⁴. Cette sacralisation des bâtisses d'Église constitue un véritable leitmotiv chez le prélat. À la même époque, la *Vita Autberti* justifie dans l'Écriture l'activité de bâtisseur d'Aubert, qu'elle présente comme un « nouvel Ézéchiél »³²⁵. Ces manœuvres doivent permettre à Gérard de légitimer l'existence des travaux entamés depuis plusieurs dizaines d'années. Comme l'a bien montré Michel Lauwers, le même souci de spatialisation et de polarisation du sacré se retrouve d'ailleurs dans les positions du prélat à l'égard des sépultures en terre chrétienne, dont les hérétiques contestaient l'utilité³²⁶.

La harangue de Gérard justifie également la nécessaire existence de l'institution ecclésiale, dominée par les évêques et dont les agents constitueraient des médiateurs entre le monde terrestre et la Cité céleste. Selon le récit, impossible de se passer des clercs, comme le clament les Gondulphiens dont la foi remet en cause les fondements mêmes de l'autorité épiscopale³²⁷. Leur position traduit sans doute un certain agacement parmi une frange de la population composée « d'impies et de pécheurs qui calomnient sans cesse le Christ et les fils de l'Église »³²⁸. Les hérétiques n'ont d'ailleurs que du mépris pour la société d'ordres prêchée par l'évêque d'Arras-Cambrai. Par leur ascétisme ces dissidents laïcs s'assimilent en effet aux moines les plus fervents. Eux aussi se veulent une société de perfection³²⁹. Leur comportement « extraordinaire » pour des laïcs bouleverse l'ordre établi par le Seigneur, et, en conséquence, rompt l'harmonie du monde et met en danger le salut de tout un chacun. Gérard profite du synode

324. IOGNA-PRAT D., *La Maison Dieu*, p. 359. L'argumentation de Gérard couvre plusieurs colonnes de l'édition : *Acta synodi Attrebatensis*, col. 1284-1287. Deux extraits suffisent à témoigner des positions de l'évêque : *Sicut enim Dominus et Redemptor noster in his sanctificandis mysteriis, quibus ex rebus conficerentur specialiter, quibusve ministris consecrarentur, instituit, ita et quo in loco specialiter elegit, id est in ecclesia sancta quae domus Dei specialiter appellatur, quia veri sacrificii extra catholicam Ecclesiam non est locus. Hic enim [Locus] divinis cultibus agendis est consecratus* (*Acta synodi Attrebatensis*, col. 1284) ; *Intrantes igitur domum Dei, ecclesiam, ubi Dominus et angeli eius sunt, oportet nos exuere mortuae actionis calceamentis, et cogitare de conversatione angelorum et de praesentia majestatis Dei, et assiduis hymnis et psalmis spiritualibus invocare nomen Domini, ut illud compleatur in nobis quod ait Psalmista : "Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis a templo sancto tuo, quod est in Jerusalem"* (*Ibid.*, col. 1287).

325. MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 346-348.

326. LAUWERS M., « *Dicunt viviorum beneficia nichil prodesse defunctis* », p. 158-161. Le rapport des clercs à la richesse semble à nouveau poser problème ici, puisqu'il est notamment question de l'utilité des dons pour les morts : *Acta synodi Attrebatensis*, col. 1295-1296.

327. DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, p. 46-47.

328. La teneur d'une lettre adressée par l'évêque Gérard à l'abbé Léduin de Saint-Vaast vers 1030 donne, à notre avis, assez bien le ton des critiques qui accablaient le prélat à la même époque : [...] *impios et peccatores, qui Christo semper detrahunt filiis aecclesiae. Solent enim de nobis dicere ministris aecclesiae : « Hii sunt pastores populi, qui non vere pastores sunt, sed lupi. Comedunt enim peccata populi, quia fructus ecclesiae in stipendio cotidiano percipiunt, sed nec orationis studio, nec predicationis verbo nihil penitus insudant », ac per hoc, quicquid adversitatis fit in saeculo, videlicet mortalitatis, pestilentiae, famis, dicunt promereri et incipere a sanctuario [...]* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 32, p. 478).

329. DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, p. 46.

d'Arras pour démontrer leur erreur en exposant, une nouvelle fois, sa théorie sur la nature trifonctionnelle de la société. Tirant à nouveau parti de la *Regula pastoralis* de Grégoire le Grand, le prélat y affirme le « caractère providentiel de la hiérarchie ecclésiastique »³³⁰. Comme son lointain parent Adalbéron I^{er} de Laon, il y valorise, contre les hérétiques, mais aussi indirectement contre Fleury et Cluny, la place des évêques au sommet de l'ordre des *oratores*³³¹. La figure du diocésain ressort donc grandie des *Acta synodi*. Ce n'est pas rien dans une ville flamande dominée par la puissante abbaye Saint-Vaast. Entre les lignes, les *Acta* légitiment de surcroît une autre ambition de l'évêque : celle d'exercer un contrôle plus étroit des comportements sociaux des laïcs. C'est en ce sens, à mon avis, que doit s'interpréter la réprimande adressée par Gérard à son homologue Roger de Châlons³³². Le laxisme dont ce dernier s'est rendu coupable l'a conduit à relâcher de dangereux hérétiques dont l'ambition était tout simplement « d'annuler l'Église ». Pour Gérard, une attitude rigoureuse de la part de Roger aurait permis de tuer dans l'œuf cette menace...

Plus fondamentalement, sur le plan politique, « l'affaire d'Arras » donne également à Gérard l'opportunité de manifester publiquement son autorité dans une ville contrôlée par certains de ses plus farouches rivaux. La cité se situe en effet dans le comté de Flandre, dans la partie française du diocèse d'Arras-Cambrai, et est à la fois dominée par une abbaye aux tendances autonomistes, Saint-Vaast, et par un avoué-châtelain auquel l'évêque se frottera quelques années plus tard. Le recours à la procédure ecclésiastique du synode permet à Gérard d'exclure les laïcs du procès. En empêchant l'intervention du bras séculier du comte de Flandre, le synode laisse donc l'évêque totalement libre de décider du mode de résolution du conflit. Plutôt que de purger la société par le feu, comme on le fait à Orléans quelques années plus tôt³³³, Gérard parvient à réintégrer les sbires de Gondulphe à la communauté des fidèles, à l'*Ecclesia*. Loin d'être le signe d'une quelconque faiblesse, ce geste constitue un véritable tour de force. En effet, aux yeux du monde, la conversion des dissidents constitue sans doute un plus grand acte d'autorité que leur élimination pure et simple. Pacifier de la sorte les tensions valorise très certainement le rôle de l'évêque au sommet du diocèse d'Arras-Cambrai en le présentant comme le garant de la concorde sociale. Indirectement, cette cérémonie – qui s'assimile plus ou moins aux mécanismes de résolution des conflits généralement mis en place

330. *Ibid.*, p. 52.

331. Pour un bref aperçu de la théorisation de la société au Moyen Âge, de l'époque carolingienne à la réforme grégorienne, voir la belle contribution de ROSÉ I., « Décirer le monde, théoriser la société », p. 183-197, en part. p. 193 pour le modèle gérardien, ainsi que, dans une perspective plus vaste, IOGNA-PRAT D., « Ordre(s) », p. 845-860.

332. *Acta synodi Attrebatensis*, col. 1269-1270.

333. Sur l'hérésie d'Orléans, voir dernièrement, TAVIANI-CAROZZI H., « Une histoire "édifiante" : l'hérésie à Orléans », p. 275-298, qui fait le point sur la bibliographie antérieure, et BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 190-209.

par le prélat³³⁴ – démontre également en quoi la présence des évêques est nécessaire au bon fonctionnement de la société³³⁵. Comme l'hagiographie ou les *Gesta episcoporum Cameracensium*, les *Acta synodi* s'intègrent donc au projet de restauration de l'autorité épiscopale fomenté par l'évêque Gérard dans le courant des années 1020.

I.2.3. Les *Gesta* de Cambrai : au fondement d'une tradition historiographique

S'il a focalisé sur lui toutes les attentions des historiens et des philologues depuis plus d'un siècle, le dossier gérardien ne constitue qu'une première étape dans la longue tradition historiographique cambrésienne. La production de sources narratives par et pour les prélats de Cambrai ne cesse pas, en effet, avec le décès de l'évêque Gérard I^{er} en mars 1051. Comme à Auxerre et au Mans, comme à Verdun et à Magdebourg³³⁶, les *Gesta* primitifs de 1023-1025 connaissent un nombre considérable de continuations, dont la plupart datent des XI^e et XII^e siècles. À son décès, parfois même avant³³⁷, chaque pontife, ou presque, aura ainsi droit à son panégyrique³³⁸. Il faut dire que la nature évolutive et compilatoire des gestes d'évêques facilite ce type de manipulation³³⁹. Car partout les *gesta episcoporum* constituent des textes en construction, presque vivants, auxquels les historiographes médiévaux n'hésitent pas à apporter des compléments ou des amendements³⁴⁰. À Cambrai, la poursuite de la tradition historiographique s'articulera avec la composition de récits hagiographiques, puisque deux diocésains – Liébert (1051-1076) et Odon (1105-1113) – accéderont à la sainteté épiscopale. Il n'y a là rien de surprenant, dans la mesure où *gesta* et hagiographie sont deux genres littéraires apparentés et perméables l'un à l'autre, deux genres qui relèvent à la fois de la biographie et de l'éloge³⁴¹.

Erik Van Mingroot l'a jadis brillamment démontré à partir d'indices stylistiques, la première continuation des gestes de 1023-1025 date vraisemblablement du début de l'épiscopat de Liébert, sans doute des environs de 1051-1054. S'inscrivant dans le sillage du livre III, elle

334. VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 344-357.

335. JÉGOU L., *L'évêque, juge de paix*, p. 395-396.

336. *Les gestes des évêques d'Auxerre*, 3 t. ; *Actus pontificum Cenomannis* ; BERTAIRE DE VERDUN, *Gesta episcoporum Viridunensium*, p. 36-45, avec une continuation aux p. 45-51 ; *Gesta archiepiscoporum Magdeburgensium*, p. 374-416, avec des continuations aux p. 416-448 et 448-484.

337. Comme dans le cas des *Gesta Galcheri*, qui se closent avec l'échec définitif de l'ancien prélat dans ses tentatives pour revenir sur le siège de Cambrai. Le récit de son décès a été ajouté à l'œuvre par la suite (*Gesta Galcheri*, p. 210).

338. Les *Gesta Galcheri* font à nouveau exception, puisque, tout en faisant l'apologie de l'évêque Gaucher, ils retracent le conflit qui l'a opposé à ses rivaux Manassès et Odon (*Ibid.*, *passim*).

339. SOT M., *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, p. 50-53.

340. RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 28-34.

341. Comme le note très judicieusement GOULLET M., « Étude littéraire et histoire du texte », p. XXVIII.

rapporte brièvement les évènements qui ont émaillé la fin du gouvernement de Gérard I^{er} et, sur une quinzaine de chapitres, les années précédant le pèlerinage avorté de Liébert en Terre sainte³⁴². Comme la chronique primitive, les *Gesta Lietberti* connaissent deux auteurs, puisqu'un second historiographe brodera à grands traits les deux dernières décennies de l'épiscopat de Liébert³⁴³. Les gestes de Gérard II (1077-1092) obéissent à une construction nettement différente : très allusifs, leur auteur les rédige d'une seule traite peu après la mort du prélat³⁴⁴. À sa disparition, la scission du diocèse d'Arras-Cambrai, imposée par Rome, affecte profondément l'historiographie épiscopale cambrésienne. Ainsi, le récit des années 1090-1100 ne nous est pas conté par une notice biographique classique dans laquelle le rédacteur consignerait une série d'informations sur les réseaux ou la formation du prélat, mais bien par une véritable chronique de la guerre qui ravage le Cambrésis à cette époque. Écrite en octosyllabes à l'aube du XII^e siècle, elle traduit les conceptions d'un chanoine³⁴⁵ proche du parti impérial de Gaucher d'Oisy-Inchy³⁴⁶. L'échec et le retrait de ce dernier en 1105 profitent à Odon, l'abbé de Saint-Martin de Tournai, dont la prélature semble particulièrement perturbée. En dépit de sa réputation de sainteté, il ne laisse vraisemblablement pas un souvenir impérissable à Cambrai, ses gestes tenant en quelques lignes seulement³⁴⁷. Trois de ses successeurs – Burchard (1113-1130), Liétard (1131-1135) et Nicolas I^{er} (1136-1167) – ont encore droit à des notices un tant soit peu consistantes³⁴⁸. Tantôt en vers, tantôt en prose, parfois incomplètes, elles se focalisent principalement sur les démêlés des diocésains avec l'aristocratie locale. Des abrégés et des continuations, parfois écrites en français, voient encore le jour par la suite, jusqu'à l'aube du XVI^e siècle, mais il s'agit le plus souvent de textes médiocres, sans grande valeur historique et dans lesquels de longs épiscopats font à peine l'objet de quelques lignes de résumé. Ces reprises multiples, que l'on peut regrouper sous l'appellation de *Gesta pontificum Cameracensium*, témoignent en tout cas clairement de l'influence exercée par le monument

342. VAN MINGROOT E., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 298-299.

343. *Gesta Lietberti*, p. 489-494, ch. 1-14 pour la rédaction primitive, et p. 494-497, ch. 15-24 pour la continuation.

344. *Gesta Gerardi II*, p. 497-500. À propos de la date de rédaction de cette oeuvre, voir les remarques de Ludwig Bethmann dans *Ibid.*, p. 396-397, qui est suivi par VAN MINGROOT E., « Ramihrdus de Schere », p. 87, n. 71 (il faut lire *Gerardi II*, et non *Lietberti II*).

345. Voir *Gesta Galcheri*, ch. 30, p. 205, str. 480, où l'auteur du récit affirme avoir accompagné l'évêque à Reims dans le cadre du schisme de Cambrai.

346. DE SMEDT Ch., éd., *Gestes des évêques de Cambrai*, p. X-XVIII, livre une brève présentation de l'ensemble de ces continuations. Il y évoque notamment les *Gesta Galcheri* aux p. XII-XIII. Sur ce texte et ses ambitions, cf. *infra*, « V.1.2.1. Un écrit polémique : les *Gesta Galcheri* ».

347. *Gesta Odonis episcopi Cameracensis*, p. 210-211. Heureusement, d'autres sources d'information nous renseignent assez bien sur l'épiscopat d'Odon, telles AMAND DU CHASTEL, *De Odonis episcopi Cameracensis vita vel moribus*, p. 942-945, et HÉRIMAN DE TOURNAI, *Liber de restauratione ecclesie sancti Martini Tornacensis*.

348. *Gesta Burchardi*, p. 212-224 ; *Gesta Liethardi*, p. 224-227 ; *Gesta Nicholai*, p. 228-247.

littéraire de Gérard I^{er} sur la tradition historiographique cambrésienne³⁴⁹. Au XVIII^e siècle, les *Gesta episcoporum Cameracensium* inspireront d'ailleurs toujours les historiographes locaux, puisque l'un d'entre eux livrera une version française du texte³⁵⁰.

Si elles appartiennent à des époques différentes, ces reprises partagent tout de même un certain nombre de traits communs : la conscience de s'inscrire dans une tradition ancienne, l'appartenance à un même milieu de production – le chapitre cathédral³⁵¹ –, un fort attachement aux réalités politiques locales et, surtout, un intérêt exclusif pour l'histoire récente du comté. Cette dernière caractéristique n'a pas de quoi étonner, les continuations se concentrant d'ordinaire sur le passé proche et sur le rôle politique des prélats³⁵². Comme le note très à propos Michel Sot, les données qu'elles nous livrent en deviennent dès lors « plus “historiques”, au sens où nous l'entendons aujourd'hui »³⁵³. Sans rompre fondamentalement avec le projet de restauration de l'autorité épiscopale fomenté par l'évêque Gérard I^{er} puisqu'elles se montrent toujours soucieuses d'intégrer les prélats dans une lignée sainte, ces reprises s'inscrivent en effet dans une autre logique, souvent moins démonstrative, mais tantôt plus mémorielle, tantôt plus apologétique. Il ne s'agit donc pas de les aborder sous le même angle critique que les *Gesta* primitifs, comme on le constatera à travers l'analyse des *Gesta Galcheri* dans la seconde partie de cette enquête.

À l'instar de la chronique du Cateau ou des *Annales Cameracenses* de Lambert de Wattrelos³⁵⁴, les continuations des *Gesta episcoporum Cameracensium* fournissent donc un condensé d'histoire locale à destination des générations futures. Elles établissent ainsi une trame narrative précieuse pour qui souhaite aborder l'histoire cambrésienne des XI^e-XII^e siècles³⁵⁵. Toutefois, malgré leur apparente objectivité, ces reprises n'en demeurent pas moins des outils au service de leurs commanditaires, les évêques de Cambrai. Le silence des *Gesta Gerardi II* sur les événements

349. *Gesta pontificum abbreviata per canonicum cameracensem*, p. 504-510 (début XI^e-fin XII^e siècle) ; *Gesta pontificum Cameracensium. Continuatio Andreana*, p. 525 (mil. XI^e-fin XII^e siècle) ; *Gesta pontificum Cameracensium. Continuatio Altimontensis*, p. 247-248 (seconde moitié du XII^e siècle) ; *Appendix ex Gestis abbreviatis*, p. 248-249 (des origines au milieu du XI^e siècle) ; *Gestorum versio gallica*, p. 510-525 (fin XI^e-premier tiers du XII^e siècle) ; *Gesta pontificum Cameracensium. Versio gallica continuata*, p. 249-253 (deuxième tiers du XII^e siècle-premiers tiers du XIII^e siècle).

350. Lille, AD Nord, ms. 225 (XVIII^e siècle).

351. Les rédacteurs des *Gesta Galcheri*, des *Gesta Liethardi* et des *Gesta Nicolai* confessent, tous, appartenir au milieu canonial de Notre-Dame de Cambrai ou avoir accompagné l'évêque dans ses déplacements (*Gesta Galcheri*, ch. 30, p. 205, str. 480 ; *Gesta Liethardi*, ch. 2, p. 224, str. 22-23 ; *Gesta Nicolai*, ch. 4, p. 229, str. 29-36). On peut supposer qu'il en va de même pour les auteurs des *Gesta Lietberti* et des *Gesta Gerardi II*, dans la mesure où ils font l'apologie de la politique épiscopale, quitte à passer sous silence les événements peu glorieux de leur prélature (fuite de Liébert face à l'avoué Jean, meurtre de Ramirhd d'Esquerchin, etc.). Les indices s'avèrent, par contre, moins nombreux pour déterminer l'origine des *Gesta Odonis* et des *Gesta Burchardi*.

352. SOT M., *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, p. 50-54 ; RICHES T. M., « The changing political horizons of *gesta episcoporum* », p. 55.

353. SOT M., *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, p. 51.

354. *Chronicon sancti Andreae*, p. 526-550 ; LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 509-554.

355. Toutefois, à la différence des *Gesta* primitifs de 1023-1025 et de leur première continuation, les reprises suivantes ne mettront plus jamais en « œuvre » des actes diplomatiques au cours de la narration.

peu glorieux ayant émaillé le gouvernement du successeur de Liébert me semblent, par exemple, assez significatifs. Pour leur rédacteur, il s'agit sans doute de livrer à la mémoire une image polie de l'évêque, de faire l'impasse sur les heures sombres de sa prélature, à une époque où l'Église de Cambrai rentre dans une crise profonde. Le massacre des *cives* révoltés en 1077 ? Gérard II n'y serait pour rien ; la faute en incomberait au comte Baudouin II de Hainaut et à ses sbires³⁵⁶. Le meurtre, en 1077 également, du prédicateur rigoriste Ramihrd d'Esquerchin ? Un non-événement sur lequel l'historiographe ne juge pas bon de s'étendre. Vers 1133, le chroniqueur du Cateau impliquera pourtant bien la responsabilité du prélat dans ces deux drames³⁵⁷... Dans une même optique, les *Gesta Galcheri* minimisent en bonne partie la responsabilité des évêques dans les intrigues qui ont conduit à leur éviction³⁵⁸. Les exemples de ce genre pourraient être multipliés. Tout en appelant à la prudence, ils démontrent combien les débats politiques du temps peuvent peser sur la narration de l'histoire.

Si Gérard I^{er} de Florennes n'accède pas à la sainteté en dépit du beau dossier rassemblé dans ses *Gesta*, il en ira autrement pour deux de ses successeurs, les évêques Liébert et Odon. Il s'agit des derniers prélats cambrésiens à bénéficier d'une canonisation, et ainsi à se profiler comme les héritiers directs de leurs plus glorieux prédécesseurs. Leurs *Vitae* sont produites en dehors du chapitre cathédral, au Saint-Sépulcre de Cambrai par le moine Raoul pour le premier³⁵⁹, à Anchin par le bénédictin Amand du Chastel pour le second³⁶⁰. Elles n'émanent donc pas du même milieu que les gestes nées à l'initiative de Gérard. Cela ne les empêche pas, néanmoins, de partager avec elles un certain goût pour l'éloge, pour la mise en valeur de l'*auctoritas* épiscopale, ou de faire l'apologie de la politique menée par les diocésains. Le contexte de leur production, au tournant des XI^e et XII^e siècles, se prête d'ailleurs assez bien à ces tentatives de glorification d'une fonction épiscopale sérieusement ébranlée par le schisme de Cambrai.

356. *Gesta Gerardi II*, p. 498.

357. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 2, p. 540 (sac de Cambrai) et ch. 3, p. 540 (meurtre de Ramihrd). Sur ces événements, cf. *infra*, « IV.1.2. L'exécution d'un réformateur : l'affaire Ramihrd d'Esquerchin ».

358. À en croire l'auteur des *Gesta Galcheri*, les Cambrésiens auraient souhaité remettre Gaucher sur le siège épiscopal de Cambrai au lendemain de l'éviction d'Odon, en 1113 (*Gesta Galcheri*, ch. 40, p. 210, str. 600-610) ; *Gesta Liethardi*, p. 226-227.

359. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, p. 838-866. Il en existe une traduction française inédite des œuvres de SEGARD A., *Traduction et étude de la Vie de Liébert, évêque de Cambrai*, p. 15-130. L'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai avait été fondée en octobre 1064 par l'évêque Liébert (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 84-91). Sur le contexte de rédaction de cette *Vita*, on consultera OTT J., « Both Mary and Martha », p. 140-143.

360. AMAND DU CHASTEL, *De Odonis episcopi Cameracensis vita vel moribus*, p. 942-945. Après son éviction à Cambrai, l'ancien évêque Odon termine ses jours à l'abbaye d'Anchin, fondée à la fin du XI^e siècle (RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture Crisis », p. 97). Sur Amand du Chastel, voir la brève notice que lui consacre GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin*, p. 311.

Des deux « Vies », celle de Liébert s'avère, de loin, la plus intéressante pour notre propos. Plus longue, plus consistante, plus prolixe sur les relations difficiles unissant le diocésain à son aristocratie, elle constitue une source fondamentale pour l'histoire du Cambrésis durant la seconde moitié du XI^e siècle³⁶¹. Raoul du Saint-Sépulcre y bâtit un monument à la gloire de l'évêque responsable de la fondation de son monastère. Du récit, qui ne se diffuse pas au-delà de la cité et de son plat-pays³⁶², il ressort une image assez classique du prélat idéal : celle d'un bon pasteur soucieux des réformes³⁶³, celle d'un grand bâtisseur³⁶⁴ et d'un pèlerin³⁶⁵, celle d'un évêque capable de faire plier les grands sous son autorité³⁶⁶. Si ces vertus semblent finalement assez communes pour un saint évêque, leur mise en exergue dans le contexte difficile du schisme de Cambrai, lors duquel deux prélats se disputent un même siège, n'est probablement pas innocente. À en lire sa *Vita*, Liébert ne serait ni un grégorien, ni la marionnette de l'empereur, mais un modèle détaché des querelles politiques de l'âge grégorien. Son exemple appelle à être imité. Adressée à une audience locale, sa « Vie » n'est pas une œuvre de combat, mais un écrit visant à rétablir la concorde, ce qui conduit parfois son auteur à prendre ses distances avec la réalité historique³⁶⁷...



C'est une règle immuable, tout travail historique se doit de débiter par une critique des sources rigoureuse. À Cambrai, ce détour critique s'avère d'autant plus nécessaire que l'histoire ancienne de la cité ne se retrace pas sur n'importe quelles bases. L'ombre de l'évêque Gérard I^{er} plane en effet sur la majorité des écrits produits à l'aube du XI^e siècle. Cadet d'une bonne famille lotharingienne, nanti d'une solide formation rémoise, Gérard de Florennes se confronte rapidement, une fois devenu évêque d'Empire, aux difficultés qu'impliquent le gouvernement d'une principauté épiscopale sise à la confluence des aires de domination flamande, française et germanique. Regnier V de Hainaut, Baudouin IV de Flandre et, surtout, Gautier II de Cambrai s'affirment dès les premières années de sa prélature comme ses principaux rivaux, ou en tout cas comme les plus à même de contester son pouvoir et ses décisions, parfois jusqu'au sein de la

361. À son sujet, on verra la très belle étude de OTT J., « Both Mary and Martha », p. 137-160, dont je me contente ici de résumer le propos.

362. Douai, BM, ms. 851 (XII^e-XIII^e siècles, abbaye d'Anchin) ; Cambrai, MM, ms. 862 (XII^e-XIII^e siècles, abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai) ; Copenhague, KB, Thott. 4^o 520 (XII^e siècle, Saint-Géry de Cambrai).

363. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 57, p. 862.

364. *Ibid.*, ch. 49-50, p. 860-861, ainsi que ch. 57, p. 862.

365. *Ibid.*, ch. 31-41, p. 854-858.

366. *Ibid.*, ch. 60, p. 863-864.

367. Pour s'en convaincre il suffira de comparer les versions que donnent de l'élection de Liébert les *Gesta Lietberti*, p. 490-491, pour lesquels Henri III est seul responsable de la décision, et la *Vita Lietberti*, ch. 13, p. 848, selon laquelle l'empereur ne ferait qu'entériner le choix des Cambrésiens.

citée. Afin de rétablir son autorité sacrée mise à mal par les puissants, le prélat adopte au cours des années 1020 une stratégie nettement différente de celle déployée par ses prédécesseurs : s'appuyant sur les meilleures plumes de son entourage – le chapelain Foulques et un certain *doctor karissimus* du nom de Fulbert –, il projette, entre autres, une restauration littéraire de l'autorité épiscopale.

Les *Gesta episcoporum Cameracensium* primitifs de 1023-1025, les *Acta synodi Attrebatensis*, les *Vitae* d'Aubert, de Géry, de Jean et, dans une moindre mesure, celles de Vincent-Madelgaire et d'Humbert, participent, tous, à cette stratégie de restauration de l'*auctoritas* épiscopale. Pris comme un tout, ces écrits tentent d'asseoir la position éminente du prélat dans sa cité, et plus largement dans son diocèse double d'Arras-Cambrai. Ils ne constituent dès lors plus de simples réceptacles d'information, mais bel et bien des acteurs d'histoire qui visent à produire un effet politique. Dans ce cadre, leur témoignage, une fois replacé dans son contexte scripturaire propre, ne renseigne pas seulement les historiens sur les interactions entre les différents groupes sociaux, mais avant tout sur la manière dont Gérard I^{er} et son proche entourage perçoivent celles-ci et les modèlent en vue de les enregistrer dans leurs productions, comme le notait déjà Timothy Reuter il y a près de vingt ans³⁶⁸. Il importait d'en prendre pleinement conscience avant d'ouvrir le dossier complexe de l'exercice du pouvoir par les grands à Cambrai au premier âge féodal. On l'aura compris à la lecture de ce premier chapitre, l'institution ecclésiale occupera une place centrale dans cette analyse.

368. REUTER T., « *Filii matris nostrae pugnant adversum nos* », p. 249-250.

CHAPITRE II – L'ÉCLIPSE D'UN POUVOIR COMTAL : CAMBRAI, UNE CITÉ AU CŒUR DES ENJEUX POLITIQUES LOTHARINGIENS (CA 900-CA 1010)

Au crépuscule du court règne de Louis IV l'Enfant (900-911), le modeste comté de Cambrai se trouve entre les mains d'Isaac, un puissant laïc que Flodoard n'hésite guère à ranger parmi les *proceres* dans ses *Annales*³⁶⁹. À suivre les maigres témoignages disponibles, tout porte à croire qu'en ce début de X^e siècle, Isaac tient fermement les rênes de son comté. Et pourtant, une centaine d'années plus tard, ses successeurs ne seront plus en mesure d'exercer leur autorité en Cambrésis. Pas à pas, les évêques locaux, bien épaulés par les souverains germaniques, parviendront, en effet, à s'emparer du *comitatus*, que l'on peut définir avec Olivier Guyotjeannin comme « l'ensemble des biens et des droits affectés originellement à l'exercice de l'*honor* comtal »³⁷⁰. Cette inexorable éclipse du pouvoir comtal laïque, autour de laquelle s'axera ce chapitre, tient à la conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels il faut pointer les errements politiques d'Isaac et de ses héritiers, la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et, enfin, les initiatives des prélats cambrésiens visant à accroître leur seigneurie épiscopale.

Paradoxalement, les efforts des évêques pour s'emparer des droits constitutifs du *comitatus* contribueront à renforcer le pouvoir de leurs avoués, au premier rang desquels prennent place les châtelains de Cambrai tant décriés par les *Gesta*. Soutenus en sous-main par des comtes de Flandre désireux d'étendre leur autorité plus au sud, les châtelains perturberont régulièrement l'action des prélats sur l'échiquier politique lotharingien et, surtout, tenteront de maximiser leur influence en terre cambrésienne en tirant avantage des « règles du jeu politique » postcarolingien³⁷¹. Il en ira de même, à une moindre échelle, pour d'autres lignages d'un rang inférieur à celui des châtelains. Eux aussi profiteront des jeux d'influence en Cambrésis et de la dissolution du pouvoir comtal, comme le révèlent à partir du XI^e siècle des sources narratives de mieux en mieux informées. Avec l'apport de cette documentation plus fournie, il deviendra moins ardu de comprendre la nature et la force des relations qui unissent en Cambrésis les grands laïcs à l'Église, que ce soit en matière de pratiques politiques, de soutien aux réformes monastiques ou de religion aristocratique. Il devrait en ressortir un portrait global de l'aristocratie cambrésienne au « premier âge féodal ».

369. *Lotharienses iterum veniunt ad regem Ludowicum et proceres ipsius regni, Gislebertus, scilicet dux, et Otho, Isaac atque Theodericus comites eidem se regi committunt [...]* (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 72). Les autres *proceres* ici évoqués par Flodoard sont le duc Gislebert de Lotharingie, le comte Otton de Verdun et le comte Thierry de Frise.

370. GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 31.

371. Pour reprendre et adapter quelque peu le titre de l'ouvrage de ALTHOFF G., *Spielregeln der Politik im Mittelalter*.

II.1. LES COMTES DE CAMBRAI : OMBRES ET LUMIÈRES (CA 900-CA 940)

À Cambrai, l'existence d'un pouvoir comtal est attestée de longue date. Pour en déceler les premières traces, une plongée dans le passé mérovingien de la cité s'impose. On repère en effet l'existence d'un comte Wadon à Cambrai sous l'épiscopat de Géry, entre 584/590 et 623/629. À en croire la *Vita Gaugerici prima*, particulièrement bien informée puisque composée dans la région cambrésienne un peu plus d'une dizaine d'années après la disparition du prélat, Géry se serait opposé à deux reprises à un certain comte Wadon à propos du sort à réserver à une douzaine de prisonniers écroués dans les geôles comtales³⁷². On n'en sait malheureusement pas beaucoup plus sur ce fonctionnaire royal³⁷³, si ce n'est qu'il aurait fini par céder aux pressions de l'évêque, dont la libération des condamnés est apparemment l'une des spécialités³⁷⁴. Aussi fiable soit-elle, cette mention n'en demeure pas moins isolée, plus aucun comte n'étant explicitement évoqué par la suite, jusqu'à Isaac à l'aube du X^e siècle³⁷⁵.

Toutefois, si la riche documentation carolingienne tait les noms des titulaires de l'*honor* comtal, elle persiste à faire de Cambrai le siège d'un comté³⁷⁶. C'est le cas avec le traité de Meersen (870), dans lequel Charles le Chauve et Louis le Germanique planifient le démembrement de l'ancien *regnum Lotharii*³⁷⁷. Ce célèbre texte range clairement Cambrai parmi les comtés implantés à l'ouest de la Meuse qui feront désormais partie du royaume de Charles³⁷⁸. La parenthèse « karlienne », pour reprendre un néologisme forgé par l'évêque Gérard I^{er}, est néanmoins de courte durée, puisque Cambrai et les terres lotharingiennes

372. *Vita Gaugerici prima*, ch. 6, p. 391-392.

373. Sur le rôle des comtes à l'époque mérovingienne, voir BÜHRER-THIERRY G. et MÉRIAUX Ch., *La France avant la France*, p. 192-193.

374. Selon la *Vita Gaugerici prima*, ch. 7-8, p. 392-394, et ch. 11, p. 395-396, le saint évêque Géry aurait également participé à la libération de plusieurs prisonniers menacés de mort ou de mauvais traitements. Aucun de ces hauts faits ne sera par la suite repris dans les *Gesta* de l'évêque Gérard I^{er}.

375. NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen*, p. 119.

376. Comme l'a récemment précisé Charles West, il ne faut pas concevoir les comtés carolingiens comme des entités administratives aux limites strictement définies. Au contraire, « le comté du IX^e siècle doit être compris comme un mélange entre structuration centrale et réseau social local. L'étendue d'un comté n'était pas déterminée seulement d'en haut et soigneusement définie par les limites précises d'un *pagus* administratif. La configuration éventuelle venait aussi d'en bas. [...] La taille précise d'un comté était le résultat du pouvoir de son comte et n'était pas simplement déterminée par le roi » (WEST Ch., « Principautés et territoires », p. 141 ; à cet égard, voir également ID., *Reframing the feudal revolution*, p. 139-145). Cette position est partagée par MARGUE M., « Pouvoirs et espaces comtaux », p. 512. Sur les notions de *pagus* et *comitatus*, on trouvera une bibliographie très complète dans *Ibid.*, p. 509, n. 7.

377. D'autres textes plus anciens évoquent également Cambrai, tels le capitulaire de 831 relatif au partage de l'héritage de Louis le Pieux (*MGH Capit.*, t. 2, n° 194, p. 24). Toutefois, à la différence du traité de Meersen, Cambrai n'y est jamais explicitement désigné comme le siège d'un comté.

378. *Et haec est divisio, quam Karolus de eodem regno sibi accepit [...] comitatum Texandrum, in Brachanto comitatus IV, Cameracensem, Hainoum, Lomensem [...] (Ibid.*, t. 2, n° 251, p. 195).

acquises par Charles à Meerssen passent à la Francie orientale une dizaine d'années plus tard, suite au traité de Ribemont (880). Durant près de cinquante ans, le comté Cambrai, qui est devenu l'un des principaux points de contact entre les deux Francies, vivra au rythme politique troublé de la Lotharingie : assimilation à l'éphémère empire de Charles III le Gros (882), réintégration à la Francie orientale d'Arnulf I^{er} de Carinthie (887), constitution en royaume indépendant placé sous la gouvernance de Zwentibold (895), retour à un statut de duché à la mort de ce dernier (900), soumission à la Francie occidentale de Charles III le Simple au lendemain de la rébellion de Régnier I^{er} au Long Col (911), et incorporation, définitive cette fois, au royaume ottonien (925)³⁷⁹. Avant le début du X^e siècle, on ignore tout du rôle joué par les comtes de Cambrai dans ces événements pourtant capitaux pour le destin de la cité. Une transformation intervient avec le comte Isaac, régulièrement mentionné dans les sources à partir des années 910. Le personnage paraît avoir joué un rôle actif sur l'échiquier lotharingien tout au long de la première moitié du « siècle de fer »³⁸⁰.

II.1.1. Des comtes d'ascendance flamande ?

Que croit-on exactement connaître des comtes de Cambrai ? Aucune image précise de leur ascendance ou de leur puissance ne se dégage des quelques lignes éparses que leur ont consacrées les historiens. Née sous une plume allemande³⁸¹, puis reprise par Léon Vanderkindere³⁸², une hypothèse s'est toutefois propagée dans une bonne partie de l'historiographie, en ce compris dans les travaux les plus récents et les mieux informés : Isaac et ses héritiers tireraient leur pouvoir de leur parenté avec les comtes de Flandre³⁸³. Certains spécialistes de la principauté flamande ont parfois émis des doutes quant à cette supposition, sans cependant faire entendre suffisamment leur voix, ni proposer d'explications alternatives³⁸⁴. Les sources conservées apportent pourtant des éclairages qui, à mon sens, leur donnent raison. L'hypothèse d'une ascendance flamande des comtes de Cambrai se doit donc d'être réévaluée.

379. Sur ces événements, voir les brèves synthèses de FRIED J., « The Frankish kingdoms », p. 150, 155-161 et 164-168, et de PARISSÉ M., « Lotharingia », p. 310-315, ainsi que l'article plus récent de GAILLARD M., « La place des abbayes dans la politique territoriale des souverains francs et germaniques », p. 655-666. Je remercie Nicolas Schroeder (FNRS/ULB) de m'avoir transmis la référence de cet article, à côté duquel j'étais passé.

380. Je reprends ici le titre volontairement provocateur du colloque organisé à Spolète en 1990 : *Il secolo di ferro. Mito e realtà del secolo X*.

381. KALCKSTEIN C. von, *Geschichte der französischen Königtums*, t. 1, p. 55. À la fin du XIX^e siècle, le meilleur spécialiste de l'histoire de Cambrai partage son point de vue : REINECKE W., *Geschichte der Stadt Cambrai*, p. 221.

382. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 1, p. 287-288, et t. 2, p. 49-52.

383. On retrouve, par exemple, cette hypothèse dans l'excellente étude de LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 257-258, 261 et tableau généalogique n° 63, p. 447, ainsi que dans deux enquêtes récentes : EAD., « Compétition et affect », p. 168, et JONGBLOED H. H., « Autour d'un millénaire », p. 22, n. 22.

384. *Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 15, n. 6 ; KOCH A. C. F., « Het graafschap Vlaanderen », p. 363-364, et MOHR W., « Richilde vom Hennegau und Robert der Friese », p. 782, se montrent plus hésitants ; NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen*, p. 119-120.

Peu de sources traitent des soubresauts politiques qui ont animé la Lotharingie et ses marges occidentales au tournant des IX^e et X^e siècles. En la matière, il faut souvent se satisfaire de quelques rares diplômes, de mentions laconiques dans les *Annales Vedastini* ou du récit plus riche de Reginon de Prüm, poursuivi par Adalbert de Magdebourg à partir de l'année 907. L'examen de cette documentation éparsée révèle toutefois un phénomène capital que l'historiographie a de longue date mis en exergue : la spectaculaire expansion territoriale flamande vers le sud et l'ouest sous le long principat de Baudouin II³⁸⁵. Quelques années suffisent en effet à celui-ci pour étendre son autorité au Théroüannais, au Boulonnais et à l'Artois, alors gravement menacés par les Normands. Dans sa tâche, Baudouin II reçoit apparemment l'appui de son cadet, prénommé Raoul. C'est de ce dernier que les comtes de Cambrai tiendraient leur pouvoir. Selon les versions, Isaac serait tantôt un descendant direct de Raoul³⁸⁶, tantôt son gendre³⁸⁷. Du sang carolingien coulerait donc dans ses veines ou, à tout le moins, dans celles de ses héritiers, puisque, comme les princes flamands, il serait apparenté à Judith, l'épouse de Baudouin I^{er} de Flandre et la fille de Charles le Chauve.

De l'action politique de Raoul de Flandre, on ne sait que l'essentiel³⁸⁸. Sa biographie tient d'ailleurs en quelques lignes. Si l'on méconnaît la date exacte de sa naissance – très vraisemblablement aux alentours de 865/870³⁸⁹ –, sa filiation avec le comte Baudouin I^{er} ne fait cependant aucun doute, comme en témoigne Reginon de Prüm³⁹⁰. Au décès de son père, en 879, il hérite probablement, comme le veut la coutume, d'une fraction de l'héritage paternel³⁹¹. On ignore néanmoins la teneur des biens reçus, même si d'aucuns ont parfois évoqué, sans preuve aucune, le comté de Cambrai³⁹². Début janvier 892, profitant de la mort de l'abbé-comte Raoul de Frioul, qui tenait les riches abbayes de Saint-Bertin et de Saint-Vaast d'Arras,

385. DHONDT J., « Het ontstaan van het vorstendom Vlaanderen », p. 65-79 ; ID., *Les origines de la Flandre et de l'Artois*, p. 30-38 ; KOCH A. C. F., « Het graafschap Vlaanderen », p. 360-365.

386. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 51-52.

387. LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 261.

388. L'analyse de l'action politique de Raoul est compliquée par la présence, plus ou moins à la même époque et dans la même région, d'un homonyme : l'abbé-comte Raoul († 892), un Unrochide fils d'Évrard de Frioul, à qui le roi Carloman avait confié la mission de défendre l'Artois face aux incursions normandes. Au Moyen Âge déjà, le trouble s'était installé dans une partie de l'historiographie et certaines sources confondaient les deux homonymes. Tel est notamment le cas des *Annales* du prieuré flamand d'Elmare (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 83, n. 4).

389. Selon DHONDT J., *Les origines de la Flandre et de l'Artois*, p. 31, Baudouin II de Flandre voit le jour vers 862-863. Son frère Raoul est probablement né peu de temps après, car il est d'ores et déjà en mesure de jouer un rôle politique majeur au début des années 890.

390. [...] *qui Heribertus Rodulfum comitem filium Balduini interfecit nostris temporibus et non multum post occisus est a Balduino, satellite Balduini fratris Rodulfi, qui Balduinus hucusque in Flandris ducatum tenet* (REGINON DE PRÜM, *Chronicon*, p. 73) ; *Balduinus vero comes et Hrodulfus frater eius* [...] (*Annales Vedastini*, p. 76).

391. LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 257-262.

392. REINECKE W., *Geschichte der Stadt Cambrai*, p. 221 ; VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 49-52 ; LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 261.

puis du départ du comte Egfrid, Raoul et son frère Baudouin II s'emparent d'Arras, au mépris des protestations du roi Eudes³⁹³. Les *Annales Vedastini*, dont Karl-Ferdinand Werner se plaisait à louer la fiabilité³⁹⁴, laissent entendre que le comte de Flandre aurait un temps abandonné la cité à son frère³⁹⁵. Quelques années plus tard, en 895, le duo poursuit sa marche vers le sud, en s'implantant en Vermandois, autour de Péronne et de Saint-Quentin, après en avoir préalablement expulsé un châtelain dont le nom ne nous est pas resté³⁹⁶. Ils avaient auparavant renoncé à leur entente avec Charles le Simple pour soutenir le nouvel homme fort en Lotharingie, le jeune roi Zwentibold³⁹⁷. Face à cette expansion aussi brutale que menaçante, la résistance s'organise. Les Héribertides revoient ainsi brusquement leur stratégie : délaissant eux aussi Charles le Simple, ils s'allient au roi Eudes, à l'instar d'Erkanger de Boulogne et d'Egfrid d'Arras. Ensemble, les coalisés reprennent à Raoul les places-fortes de Saint-Quentin et de Péronne en 896³⁹⁸. À l'occasion, Herbert I^{er}, que l'on peut désormais qualifier de comte de Vermandois, fait également main basse sur l'abbatîat laïque de Saint-Quentin³⁹⁹. Furieux de cet échec, Raoul tente bien de restaurer son autorité sur la région en ravageant les possessions de l'abbaye de Saint-Quentin, mais il tombe au combat le 28 juin 896⁴⁰⁰. Peu après, Baudouin II vengera sa mort en chargeant l'un de ses *satellites* d'assassiner Herbert I^{er} de Vermandois⁴⁰¹... On ne sait rien de la sépulture de Raoul. En toute logique, sa dépouille a sans doute trouvé refuge à Saint-Bertin, comme jadis celle de son père, ou à Saint-Pierre de Gand, comme bientôt celle de son frère⁴⁰².

Que retenir de ce rapide tour d'horizon ? Une première conclusion s'impose, tout d'abord : si des écrits plus ou moins contemporains aux événements attribuent bien le titre de *comes* à Raoul, jamais celui-ci n'est explicitement désigné comme comte de Cambrai⁴⁰³. Le roi

393. *Annales Vedastini*, p. 70-71.

394. WERNER K. F., *Enquêtes sur les premiers temps du principat français*, p. 193.

395. *Relicto itaque fratre Atrebatis, ipse [Balduinus] in Flandras ante quadragesimam perrexit (Annales Vedastini, p. 71).*

396. *Nam Sancti Quintini castrum, per noctem tradendo eum abintus, tulerat Rodulfus filio Theoderici (Ibid., p. 77).*

397. *Balduinus vero comes et Hrodulfus frater eius necnon et Ragnerus non bono consilio accepto Karolum reliquerunt et se ad Zuendebolchum contulerunt (Ibid., p. 76).*

398. [...] *unde Heribertus et Herkengerus, omnibus iam perditis, contulerunt se ad regem Odonem, paucique relictis sunt cum Karolo. Post haec Odo rex castrum sancti Quintini et Perronam obsedit hominesque Rodulfi inde eiecit (Ibid., p. 77-78).*

399. Sur ces événements, vus du Vermandois, on consultera WERNER K. F., *Enquêtes sur les premiers temps du principat français*, p. 187-193.

400. *Rodulfus vero in ira commotus propter castella perdita, dum depraedari non cessat abbatiam sancti Quintini, ab Heriberto in bello occiditur (Annales Vedastini, p. 78) ; 896. Rodulfus comes interficitur IV kal. Iulii (Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand, p. 15).*

401. [...] *qui Heribertus Rodulfum comitem filium Balduini interfecit nostris temporibus et non multum post occisus est a Balduino, satellite Balduini fratris Rodulfi, qui Balduinus hucusque in Flandris ducatum tenet (RÉGINON DE PRÛM, Chronicon, p. 73).*

402. DECLERCQ G., « Entre mémoire dynastique et représentation politique », p. 327 et 337-338.

403. *Annales Vedastini*, p. 77 ; RÉGINON DE PRÛM, *Chronicon*, p. 73.

Arnulf I^{er} de Carinthie n'aurait d'ailleurs probablement pas toléré que des alliés de circonstance aussi menaçants que les comtes de Flandre prennent pied en Cambrésis. Au milieu des années 890, toute la politique menée par le souverain germanique sur le front de l'ouest est en effet orientée vers la préservation de ses droits sur la Lotharingie. C'est dans ce contexte qu'il s'assure en juin 894 le soutien des Cambrésiens en confirmant les immunités de l'Église de Cambrai, à la demande de l'un de ses fidèles, le nouvel évêque Dodilon⁴⁰⁴. La décision, prise l'année suivante, de confier à son bâtard, Zwentibold, une Lotharingie reconstituée en royaume participe à cette même logique⁴⁰⁵. D'autant que, dans le même temps, Arnulf neutralise les menaces pesant sur cet espace, le plus souvent en attisant les rivalités entre ses adversaires, le Carolingien Charles le Simple et le Robertien Eudes, alors en pleine lutte pour le trône de Francie occidentale⁴⁰⁶.

Les suppositions de Léon Vanderkindere faisant de Raoul de Flandre l'un des premiers comtes de Cambrai ne rencontrent donc aucun écho parmi les sources les mieux informées, celles contemporaines aux événements. L'hypothèse de l'historien bruxellois repose, en fait, sur une assertion bien plus tardive et plus fragile⁴⁰⁷ figurant dans l'*Historia succinta de gestis et successione regum Francorum* du moine André de Marchiennes († 1202)⁴⁰⁸. Au détour d'une phrase, Raoul y est effectivement qualifié de *comes pagi Cameracensis*⁴⁰⁹. Il ne faut pas, à mon sens, accorder trop de crédit à ce témoignage. D'abord, car les travaux du bénédictin semblent parfois entachés d'erreurs mineures et d'imprécisions, comme c'est notamment le cas pour son « histoire-polyptyque »⁴¹⁰. Ensuite, parce que l'imposante chronique d'André de Marchiennes – en fait une compilation raisonnée de récits antérieurs⁴¹¹ – a pu être influencée par l'une des chansons de geste à succès du XII^e siècle, celle de *Raoul de Cambrai*⁴¹². Dans sa première partie, le poème fait en effet la part belle aux luttes qui auraient jadis mis aux prises les descendants d'un certain Herbert de Vermandois à un comte Raoul de Cambrai. Vu la proximité apparente entre certains aspects de l'épopée et les réalités des années 890, il n'est pas interdit de penser

404. *MGH DD Karl.*, t. 3, n° 127, p. 188-190 (*Thesaurus diplomaticus*, n° 3555). L'acte original est encore conservé aujourd'hui à Lille, AD Nord, 3 G 6/65. Il est évoqué et intégralement retranscrit dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 64, p. 423.

405. RÉGINON DE PRÜM, *Chronicon*, p. 143.

406. SOT M., *Un historien et son Église*, p. 149.

407. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 1, p. 287.

408. Sur André de Marchiennes, on consultera WERNER K. F., « Andreas von Marchiennes », p. 404-407, et, plus récemment, VANDERPUTTEN S., « Compilation et réinvention à la fin du douzième siècle », p. 403-408.

409. *Rodolphus, comes pagi Cameracensis, frater Balduini comitis, gravi ira commotus propter castella ab Odone sibi ablata, scilicet sancti Quintini et Perronam, dum deprædari non cessat abbatiam sancti Vedasti (sic) ab Heriberto comite in bello occiditur* (ANDRÉ DE MARCHIENNES, *Historia succinta*, p. 748). Le texte mériterait sans aucun doute une nouvelle édition, car il va sans dire que celle du XVII^e siècle ne répond plus du tout aux exigences critiques.

410. VANDERPUTTEN S., « Compilation et réinvention à la fin du douzième siècle », p. 428, n. XVI, 3.

411. *Ibid.*, p. 404-405.

412. *Raoul de Cambrai. Chanson de geste du XII^e siècle*.

qu'André de Marchiennes ait pu mêler les différents témoignages écrits et oraux à sa disposition, dont sans doute la *Chanson de Raoul de Cambrai*, pour reconstituer un récit cohérent, comme il avait coutume de le faire, et, ainsi, affubler le Raoul de l'histoire du titre comtal cambrésien porté par le Raoul de la légende. Sur ce point précis, la fiction aurait en quelque sorte prit le pas sur la réalité. Il ne s'agirait pas d'un cas isolé. À l'abbaye de Waulsort aussi, les moines puisent dans la légende de *Raoul de Cambrai* pour façonner leur chronique au milieu du XII^e siècle⁴¹³. De même, dans des circonstances quelques peu différentes, à Saint-Wulmer de Samer, la littérature épique a également pesé lourdement sur la confection d'une généalogie des comtes de Boulogne destinée à justifier les prétentions des Boulonnais sur les principautés voisines de Guînes et de Saint-Pol⁴¹⁴.

Si, comme je crois l'avoir démontré, Raoul de Flandre n'a jamais disposé de l'*honor* comtal cambrésien, on doit nécessairement renoncer à voir en Isaac de Cambrai l'un de ses descendants directs ou son gendre, comme le présuait notamment Léon Vanderkindere. En effet, cette hypothèse d'une filiation entre Raoul et Isaac reposait entièrement sur une supposition plutôt fragile : Isaac serait un parent de Raoul parce qu'il lui aurait succédé à la tête du comté⁴¹⁵... Or, Raoul n'a très probablement jamais été comte de Cambrai et rien dans les sources, même dans les plus tardives, ne vient attester leur parenté. Les deux familles comtales ne se montreront d'ailleurs pas particulièrement proches l'une de l'autre au long des X^e-XI^e siècles⁴¹⁶. En 1006, le comte Baudouin IV de Flandre s'emparera même du château de Valenciennes, alors tenu par l'un des héritiers d'Isaac de Cambrai⁴¹⁷. En fait, à bien y regarder, Raoul a peut-être laissé un fils en 896, mais il s'agirait de Baudouin *Baldzo* († 973)⁴¹⁸, un personnage influent de l'entourage des comtes de Flandre qui fera office de tuteur du jeune Arnoul II au milieu du X^e siècle⁴¹⁹.

413. L'*Historia Walciodorensis monasterii* mélange si habilement l'épopée et l'histoire qu'il en devient parfois difficile de démêler le vrai du faux, en particulier en ce qui concerne la figure mi-réelle, mi-léendaire d'Eilbert dit « de Florennes ». À ce sujet, on se référera aux travaux évoqués *supra*, n. 91.

414. NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 26-29.

415. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 51-52.

416. En 941, Isaac figure tout de même parmi les souscripteurs d'une importante charte comtale d'Arnoul I^{er} le Vieux pour l'abbaye Saint-Pierre-au-Mont-Blandin, au même titre que son évêque (*Diplomata Belgica*, t. 1, n° 53, p. 146 ; l'acte figure également dans FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 72). Il s'agit cependant d'une mention isolée...

417. Sur la prise de Valenciennes, cf. *infra*, « II.2.2.1. La marginalisation du pouvoir comtal ».

418. À propos de Baudouin *Baldzo*, on verra notamment DUNBABIN J., « The reign of Arnulf II », p. 55-58.

419. Il n'est pas certain que Baudouin *Baldzo* soit le fils de Raoul de Flandre. Les annales de Saint-Pierre de Gand fondées sur des sources bertiniennes du X^e siècle vont en ce sens (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 21), mais une annotation figurant sur un diplôme du roi Lothaire I^{er} de Francie occidentale fait de Baudouin *Baldzo* le fils du comte Adalolfe, frère cadet d'Arnoul I^{er} le Vieux (HALPHEN L. et LOT F., *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, p. 58, n. 1). Dans la mesure où ces deux sources paraissent dignes de foi et sont issues du même établissement monastique, il est impossible de privilégier le témoignage de l'une plutôt que celui de l'autre...

II.1.2. Isaac de Cambrai : réseaux de pouvoir, réseaux de parenté

À Cambrai, en matière d'étude du pouvoir comtal, l'an 900 constitue un cap infranchissable en-deçà duquel l'historien ne peut s'aventurer. Sauf découverte miraculeuse, nul ne connaîtra jamais l'identité des premiers comtes carolingiens de Cambrai et celle de leurs successeurs directs. À partir du X^e siècle, toutefois, les brumes entourant la fonction se dissipent progressivement et laissent entrevoir l'action politique des titulaires de l'*honor* comtal cambrésien. Comme il l'a déjà été dit à plusieurs reprises, le premier comte postcarolingien dont les sources livrent le patronyme se prénomme Isaac, un nom de baptême fort peu commun dans l'espace lotharingien. Si l'on ne sait rien de probant quant à l'ascendance de ce personnage, il ne fait pas de doute, cependant, qu'il appartient à la plus haute aristocratie lotharingienne. Flodoard le range ainsi parmi les *proceres* de l'ancien royaume de Lothaire, lui attribuant de la sorte une dignité égale à celle de Gislebert de Lotharingie, Thierry de Frise ou encore Otton de Verdun⁴²⁰. Son probable mariage avec Berthe, issue de la puissante famille des Baldéric, indique également qu'Isaac occupe une place de choix au sein de la noblesse lotharingienne⁴²¹. Les rares sources diplomatiques dont on dispose encore ne disent pas autre chose. Les chartes ou notices mentionnant Isaac le signalent systématiquement en bonne place dans l'entourage des principaux acteurs politiques du temps, qu'il s'agisse des comtes de Flandre, des futurs ducs de Lotharingie ou, plus puissants encore, des souverains de l'une des deux Francies (voir le tableau n° 2, dans la section suivante)⁴²².

On ignore tout de la manière dont Isaac a accédé à l'*honor* comtal cambrésien, sans doute au cours de la première décennie du X^e siècle⁴²³. En a-t-il hérité d'un parent ? A-t-il été imposé à Cambrai par le roi de Francie orientale dans un contexte politique tendu, un peu à la manière dont procéderont plus tard les Ottoniens en Hainaut ? Rien ne permet de se prononcer valablement⁴²⁴. Il semble même délicat de préciser la date à laquelle Isaac s'empare effectivement de la charge comtale. Il en est incontestablement titulaire au 1^{er} juin 911, date à laquelle il apparaît auréolé du titre de *comes* dans une charte privée délivrée par l'abbé-laïc de Stavelot-Malmedy, le comte Régnier I^{er} au Long Col⁴²⁵. Néanmoins, il exerce peut-être déjà sa

420. *Lotharienses iterum veniunt ad regem Ludowicum et proceres ipsius regni, Gislebertus, scilicet dux, et Otho, Isaac atque Theodericus comites eidem se regi committunt [...]* (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 72).

421. À ce sujet, cf. *infra*, page suivante.

422. Le tableau n° 2, *infra*, recense l'ensemble des sources diplomatiques dans lesquelles apparaît Isaac.

423. Dans la mesure où Isaac décède vers 948, il me paraît peu probable que son principat ait duré plus de cinquante ans...

424. Les titres comtaux postcarolingiens ont-ils avant tout un caractère « officiel » ou « usurpé » ? Autrement dit, de puissants aristocrates ont-ils été investis de l'*honor* comtal par le souverain ou se sont-ils arrogés leur titre en imposant leur pouvoir sur une région ? Le débat n'a toujours pas été tranché, comme le signale MARGUE M., « Pouvoirs et espaces comtaux », p. 511 (certaines conclusions sont reprises dans ID., « Face à l'évêque, le comte », p. 258-265.

425. HALKIN J. et ROLAND Ch.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 1, n° 51, p. 122-123.

fonction en 910, voire en 908. Deux diplômes mentionnent en effet la présence d'un certain Isaac dans l'entourage de Louis IV l'Enfant. Le premier, celui du 8 juin 908, évoque une donation consentie par le souverain à l'intervention de plusieurs grands, dont un comte Isaac. À leur prière, Louis l'Enfant cède à l'archevêque Hatton I^{er} de Mayence une série de biens bavarois qu'il avait préalablement confisqués à un traître du nom d'Adalbert⁴²⁶. Le second diplôme, rendu le 15 octobre 910, concerne également une concession du roi de Francie orientale, mais il a cette fois trait à des terres situées en Lotharingie, et plus précisément dans la *villa* de Domèvre. À nouveau, la concession se fait à l'initiative de quelques grands du royaume, dont un certain Isaac⁴²⁷. Pourrait-il s'agir, dans les deux cas, du comte de Cambrai ? Au vu du caractère peu commun de son patronyme, cela paraît vraisemblable, mais, à mon sens, loin d'être assuré, en particulier pour l'acte de 908 qui ne concerne en aucune manière l'espace lotharingien. L'hypothèse reste donc ouverte⁴²⁸... Quoiqu'il en soit, et c'est là le plus important, la présence d'Isaac est attestée à Cambrai⁴²⁹ dès avant le décès de Louis l'Enfant († 20 ou 24 septembre 911), un décès qui amorce une grave crise politique Lotharingie⁴³⁰. Isaac exercera alors son autorité pendant près d'une quarantaine d'années, puisqu'il disparaît très certainement autour de 948⁴³¹.

Aucune source ne le rapporte explicitement, mais, à une date indéterminée, Isaac conclut vraisemblablement un mariage prestigieux avec Berthe, dont certains indices laissent à penser qu'elle est apparentée à l'un des lignages lotharingiens les plus puissants, celui des Baldéric. Grâce à la *Vita Balderici episcopopi Leodiensis*, une biographie de l'évêque Baldéric II de Liège († 1018) composée vers le milieu du XI^e siècle⁴³², on sait en effet que le marquis Arnoul I^{er} de Valenciennes⁴³³, l'un des fils d'Isaac de Cambrai, était un parent du prélat liégeois⁴³⁴. Le texte

426. *MGH DD Karol.*, t. 4, p. 189-190. Dans sa thèse, Geneviève Bühner-Thierry n'évoque pas cet acte et ne traite pas non plus du diocèse de Mayence, qui sort du cadre géographique retenu. Elle souligne tout de même à plusieurs reprises le rôle politique de premier plan joué par l'archevêque Hatton tout au long de la première moitié du X^e siècle (BUHRER-THIERRY G., *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie*, spéc. p. 42-43, 125-126 et 227).

427. *MGH DD Karol.*, t. 4, p. 212-213.

428. Dans son édition, Theodor Schieffer se fait assez affirmatif. Il pense effectivement que le Isaac mentionné en 908 et 910 est bel et bien le comte de Cambrai mort vers 948 (*Ibid.*, p. 213). Ulrich Nonn se montre, pour sa part, nettement plus prudent dans sa thèse et laisse l'hypothèse ouverte (NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen*, p. 120).

429. Comme il l'a été dit plus haut, Isaac est incontestablement comte de Cambrai dès avant le 1^{er} juin 911, soit plus de trois mois avant le décès de Louis l'Enfant.

430. À ce propos, cf. *infra*, « II.1.1.3. Du *servitium regis* à la rébellion : les errements politiques d'Isaac de Cambrai ».

431. Autour du décès d'Isaac, cf. *infra*, « II.1.1.3. Du *servitium regis* à la rébellion : les errements politiques d'Isaac de Cambrai ».

432. LAYS Ch., *Étude critique sur la Vita Balderici*, p. 48.

433. Dans la seconde moitié du X^e siècle, Arnoul, le fils d'Isaac, détient à la fois les *honores* de Valenciennes et de Cambrai, comme nous le constaterons plus loin, « II.2.2.1. La marginalisation du pouvoir comtal ». Toutefois, le

se montre cependant fort vague sur le lien unissant ces deux grandes figures politiques régionales. Selon toute vraisemblance leur parenté plonge ses racines dans un passé relativement récent, très certainement dans le X^e siècle. Elle ne peut cependant passer par Liutgarde, l'épouse d'Arnoul de Valenciennes, puisque cette dernière provient de la famille comtale namuroise, dont l'origine demeure floue, mais qui ne paraît pas étroitement liée aux Balderic⁴³⁵. La solution au problème doit donc se trouver ailleurs, sans doute à la génération précédente.

À cet égard, un acte tardif rendu par le comte de Flandre Thierry d'Alsace ouvre une piste de réflexion intéressante. Dans cette charte de 1146, Thierry confirme à l'abbaye de Saint-Trond la possession de biens situés en terre flamande, biens qu'avait jadis offerts un certain *comes Arnulfus* sous la pression insistante de sa mère, Berthe⁴³⁶. La troisième continuation des *Gesta abbatum Trudoniensium*, datable du XIV^e siècle, corrobore ce témoignage, tout en précisant la date à laquelle a pris place la donation (967). Elle gonfle en outre légèrement la liste des biens offerts aux bénédictins⁴³⁷. Jadis, Charles Piot proposait, à tort, d'identifier ce *comes Arnulfus* avec le comte Arnoul II de Flandre, mais, en fait, comme le pressentait déjà Jean Baerten, il s'agit plus vraisemblablement du marquis Arnoul⁴³⁸. Deux indices étayaient cette hypothèse. À commencer par la localisation de l'une des terres cédées par Arnoul et sa mère. En effet, la *villa* de Provin que ce dernier donne aux moines hesbignons et que la charte comtale flamande situe dans la châtellenie de Lille faisait très certainement partie, deux siècles plus tôt, du *pagus* de Carembault. Or, comme en témoigne le second *liber traditionum* de Saint-Pierre-au-Mont-

comitatus de Cambrai est à cette époque partiellement vidé de sa substance, puisqu'une part considérable des droits comtaux sont passés entre les mains des prélats cambrésiens. Les comtes laïques commencent ainsi à être progressivement marginalisés en Cambrésis.

434. Leur parenté est évoquée à deux reprises dans des termes fort vagues par la *Vita Baldrici episcopi*. Une première fois dans un style indirect : *Optimi ergo et salutaris consilii in extremis recordatus, quod ei [Arnulfi] olim sano ac valido causa affinitatis vel amicitiae dederat domnus Baldricus [...]* (*Vita Balderici*, p. 732). Une fois seconde fois dans un discours direct : *Iam nunc, karissime, affectu frater et cognatione, parens dignitate, quoniam natura finem mihi facit vivendi [...]* (*Ibid.*).

435. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 85 ; ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur*, p. XXXVII et XLVII-XLVIII ; BAERTEN J., « Les origines des comtes de Looz », p. 459-465 ; BIJSTERVELD A.-J. A., « Les sépultures des comtes de la Meuse inférieure », p. 400.

436. [...] *comes Arnulfus ad monasterium Sancti Trudonis veniens, quod situm est in Hasbaniensi territorio, [...] iussu matris sue, nomine Berte, ob remedium anime ipsius tradidit Deo et predicto sancto Beato Trudoni in usus servorum dei inibi Deo famulantium villam Provin, sitam in castellania Ylensi iuxta fluvium Doulam, cum mancipiis, terris, decimis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumque decursibus [...]* (HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen*, t. 1, p. 156).

437. [...] *ad preces sue matris domne Berthe ob remedium sue et suorum animarum Deo et beato Trudoni in usus servorum Dei inibi Deo famulantium villam Proviin, in castellania Ylensi, sitam iuxta fluvium Doulam, cum macipiis, terris, decimis, silvis, pratis, pischariis aquarumque decursibus liberaliter hereditarieque donavit cum ecclesia parochiali illius ville et omnibus appendiciis eiusdem. Contulit insuper beato Trudoni silvam unam sitam non longe a villa Merwel et unam decimam apud villam que vocatur Brustemium [...]* Quo peracto ingravescente infirmitate prefata comitissa sumptis ecclesiasticis sacramentis extremum spiritum efflavit anno Domini DCCCLXVII, XVII^o kalendas Augusti (BORMAN C. de, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 2, p. 131).

438. BAERTEN J., « Les origines des comtes de Looz », p. 464-465.

Blandin, le marquis de Valenciennes semble particulièrement bien doté dans cette région⁴³⁹. Les noms des souscripteurs recopiés à la fois dans l'acte flamand et dans la chronique constituent la seconde indication d'importance. Parmi les six témoins nommément cités ayant assisté à la transaction, au moins l'un d'entre eux – le comte Roger – porte un patronyme analogue à celui du frère d'Arnoul de Valenciennes⁴⁴⁰. Mis bout à bout, ces indices me paraissent former un faisceau de présomptions suffisant pour faire de ce dernier le fils d'une certaine Berthe, et donc pour conclure à l'existence d'une union entre Berthe et Isaac de Cambrai.

Reste une dernière question d'importance : les deux époux proviennent-ils d'un milieu homogène ? Ou, autrement dit, à quel lignage Berthe se rattache-t-elle ? La localisation de certains biens offerts aux moines trudonnaires en 967 – une dîme à Brustem et un bois à Melveren – ainsi que le choix du bénéficiaire – l'abbaye bénédictine de Saint-Trond – mettent immédiatement sur la piste d'un lignage solidement implanté en Hesbaye⁴⁴¹. Les noms des souscripteurs permettent, à nouveau, de se faire plus précis. Les *comites* Raoul et, surtout, Eremfrid portent en effet des patronymes suffisamment rares pour que l'on songe à les relier aux Baldéric, dont une part considérable des possessions se situe justement dans les comtés de Hocht et de Hesbaye⁴⁴². Si l'on se fie aux principales études menées ces cinquante dernières années sur cette famille, Eremfrid et Raoul seraient les frères⁴⁴³ du diocésain d'Utrecht Baldéric I^{er} (918-977) et les oncles Baldéric I^{er} et II de Liège (955-959 pour le premier, 1008-1018 pour le second)⁴⁴⁴. Berthe, l'épouse d'Isaac de Cambrai, leur est manifestement apparentée. Voilà qui explique pourquoi la *Vita Balderici episcopi* évoque l'existence d'une certaine forme d'*affinitas* entre, d'une part, le marquis Arnoul de Valenciennes, fils d'Isaac et de Berthe, et, d'autre part, l'évêque Baldéric II de Liège. On ignore, cependant, la place de Berthe dans la généalogie des Baldéric. Elle doit vraisemblablement appartenir à la génération d'Eremfrid, Baldéric I^{er} d'Utrecht et Nevelong, voire à celle des enfants de celui-ci, l'évêque

439. *Item eodem anno, III. kalendas Iulii, Arnulfus comes Valentianensis, pro sua anima fratrisque sui Rodgeri defuncti, tradidit Deo sanctoque Petro hereditatem quandam sui iuris, Corulis dictam, sitam in pago Karabantensi [...]* (FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 91) ; *Anno item Domini DCCCCXCIII, [...]* *Arnulfus comes Valencianensis et uxor sua Lietgardis, cum filio Adalberto, tradiderunt Deo et sancto petro alodem suum, id est Carvin, cum aeclesia in eadem villa sita et alia aeclesia ad ipsam pertinente sita super fluviolum Wendinium, in pago Karabatensi [...]* (*Ibid.*, p. 95).

440. *Huic traditione facte ab Arnulfo comite interfuerunt : Eremfridus comes, Hermannus comes, Raynerus comes, Rodulfus comes, Geveardus comes, Rogerus comes, et alii multi* (HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen*, t. 1, p. 156 ; à comparer avec la première référence citée à la note précédente). Les noms des fils d'Isaac de Cambrai figurent dans le tableau généalogique n° 5 en annexe.

441. *Contulit insuper beato Trudoni silvam unam sitam non longe a villa Merwel et unam decimam apud villam que vocatur Brustemium [...]* (BORMAN C. de, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 2, p. 131).

442. BAERTEN J., « Les origines des comtes de Looz », p. 1236-1237 ; BIJSTERVELD A.-J. A., « Les sépultures des comtes de la Meuse inférieure », p. 382, ainsi que le tableau généalogique, p. 399.

443. Le Raoul mentionné dans la charte de 1146 pourrait également être le fils de Nevelong. Il s'agirait alors de Raoul II, comte de Hocht et de Hesbaye et frère de Baldéric I^{er} de Liège (BIJSTERVELD A.-J. A., « Les sépultures des comtes de la Meuse inférieure », p. 399).

444. *Ibid.* ; sur Baldéric I^{er} d'Utrecht, on verra GROBE R., *Das Bistum Utrecht und seine Bischöfe*, p. 22-101.

Baldéric I^{er} de Liège et le comte Raoul II. Mais le plus important réside probablement ailleurs. Il se trouve dans les conséquences politiques de ce mariage. En s'unissant aux Baldéric, les comtes de Cambrai s'insèrent en effet dans l'entourage de l'une des plus puissantes familles lotharingiennes de l'époque, une famille capable d'imposer ses membres sur des sièges épiscopaux aussi importants que ceux d'Utrecht et de Liège⁴⁴⁵. Par la même occasion, Isaac se rapproche également des Régnier et du duc Gislebert de Lotharingie, dont la nièce a très certainement épousé Nevelong⁴⁴⁶. La conclusion de cette alliance n'est probablement pas tout à fait innocente dans le contexte politique de la première moitié du X^e siècle, qui voit le duc Gislebert et ses partisans – dont un certain Isaac de Cambrai – prendre l'ascendant en Lotharingie, puis se rebeller contre l'autorité ottonienne en 939. La révolte fait toutefois long feu. Le comte de Cambrai et ses enfants en subiront les conséquences⁴⁴⁷.

De l'alliance entre les Baldéric et les comtes de Cambrai naissent au moins trois enfants⁴⁴⁸, parmi lesquels seul Arnoul se distinguera nettement en accédant à la fois à l'*honor* comtal cambrésien (vers 948) et au marquisat de Valenciennes (peu avant 973)⁴⁴⁹. Son nom surgit une première fois dans la documentation blandinienne en 941, à un moment où il n'est sans doute encore qu'un enfant⁴⁵⁰. Selon toute vraisemblance, Arnoul décède en octobre 1012, quelques années après la prise temporaire de Valenciennes par le comte de Flandre⁴⁵¹. Le second

445. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 114-115 et 119-121 ; GROBE R., *Das Bistum Utrecht und seine Bischöfe*, p. 22-27 notamment.

446. BIJSTERVELD A.-J. A., « Les sépultures des comtes de la Meuse inférieure », p. 399.

447. Cf. *infra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

448. Dans la mesure où l'on ne connaît pas d'autre épouse à Isaac, on doit bien supposer qu'Arnoul, son frère et sa sœur sont tous des enfants nés de sa relation avec Berthe.

449. Sur la création du marquisat de Valenciennes, on verra notamment DHONDT J., « Note critique sur les comtes de Hainaut », p. 132-137, ainsi que HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 282, n. 4.

450. [...] *Signum Isaac comitis. Signum Arnulfi filii eius* [...] (FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 72).

451. Selon ma suggestion le principat d'Arnoul serait donc particulièrement long, puisqu'il courrait des environs de 948 à ceux de 1007 (s'il meurt bien au début des années 1010, comme on l'a écrit plus haut, Arnoul n'exerce déjà plus d'autorité effective à Cambrai et à Valenciennes à partir de 1007, comme on le constatera *infra*, « II.2.2.1. La marginalisation du pouvoir comtal »). Au vu de la date de décès du marquis (au sujet de laquelle on consultera, dans cet ordre, LAYS Ch., « La mort d'Arnoul de Valenciennes », p. 57-75 ; KOCH-DE MEYER G., « De overlijdensdatum van graaf Arnulf van Valenciennes », p. 139-142 ; LAYS Ch., « La date exacte de la mort d'Arnoul », p. 63-68), d'aucuns ont refusé de faire d'Arnoul un des enfants d'Isaac, estimant que son gouvernement aurait eu une durée anormalement longue (VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 54-55, 79-87, et tableau généalogique, p. 88 ; FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 95, n. 2 ; HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 282, n. 4 ; JONGBLOED H. H., « De *Flamenses* in de elfde eeuw », p. 69 ; etc.). Ils préfèrent y voir un de ses petits-fils, soit en le faisant naître d'Amulric de Hainaut et de la fille anonyme d'Isaac – ce qui paraît strictement impossible, puisqu'Arnoul est vraisemblablement le fils d'une certaine Berthe apparentée aux Baldéric –, soit en postulant l'existence de deux Arnoul, le premier étant considéré comme le fils d'Isaac auquel il aurait succédé vers 948, le second étant conçu comme le rejeton du précédent, dont il aurait pris la succession à une date indéterminée, mais sans doute peu avant de mettre la main sur le marquisat de Valenciennes vers 973. Aussi ingénieuses soient-elles, ces hypothèses ne rencontrent

liber traditionum de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin livre également le nom d'un autre membre de la fratrie : un certain Roger, qui disparaît probablement entre 982 et 986⁴⁵². Isaac engendre également une fille dont on ignore jusqu'au nom. Dans le courant des années 940, l'évêque Fulbert d'Arras-Cambrai, désireux d'affaiblir encore un peu plus ses rivaux laïques dans la cité, s'opposera vigoureusement au mariage qui devait unir cette dernière à Amulric, comte en Hainaut⁴⁵³.

En dépit de la maigreur des sources, le profil du comte Isaac de Cambrai transparaît désormais un peu plus clairement. Si l'on ne sait rien de ses origines – sans doute lotharingiennes, éventuellement bavaroises –, il est cependant patent que dès l'aube du X^e siècle Isaac a bien assis son pouvoir en Cambrésis, peut-être grâce à l'appui de Louis IV l'Enfant. Issu des rangs de la noblesse la plus éminente, il choisit à une date indéterminée une épouse de son rang, Berthe. Cette alliance matrimoniale avantageuse à l'échelle de la Lotharingie lui permet de se rapprocher des Baldéric, mais aussi, indirectement, des Régnier, avec qui il entretiendra des rapports cordiaux. Isaac disparaît de la documentation vers 948, son fils Arnoul exerçant à sa

absolument aucun écho dans les sources contemporaines aux événements. Nulle part il n'est question en effet de deux Arnoul à Cambrai et Valenciennes. Par ailleurs, aucun document ne précise qu'Arnoul était majeur au décès de son père, ni même s'il l'a rapidement remplacé à la tête du comté. Lorsqu'il apparaît auprès d'Isaac en 941 dans la documentation blandinienne, Arnoul ne porte pas encore le titre comtal, contrairement à ce qu'écrit VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 54, et pourrait donc encore être mineur, comme le croyait déjà DHONDT J., « Note critique sur les comtes de Hainaut », p. 135, n. 2. Dans ce dernier cas, Arnoul serait donc né entre 925 et le milieu des années 930. À sa mort en 1012, il aurait eu environ 80 ans, un âge respectable, mais pas totalement hors de portée pour un aristocrate du Moyen Âge central. D'autres grandes figures politiques des X^e-XI^e siècles n'exercent d'ailleurs-t-elles pas leur autorité durant plusieurs décennies ? Qu'on songe, par exemple, à Arnoul I^{er} le Vieux (918-958, puis 961-965) et Baudouin IV (988-1035) en Flandre, au comte Roger à Saint-Pol (av. 1024-ap. 1067), aux évêques Baldéric I^{er} à Utrecht (918-975) et Gérard à Arras-Cambrai (1012-1051) ... ou encore au comte Isaac de Cambrai lui-même (av. 911-vers 948) ! La minorité d'Arnoul dans le courant des années 940 pourrait en outre expliquer pourquoi l'évêque Fulbert d'Arras-Cambrai s'empare si facilement de droits constitutifs du *comitatus*, voire même de certains biens détenus par les comtes, à la mort d'Isaac (cf. *infra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale »).

452. *Item eodem anno, III kal. Iulii, Arnulfus comes Valentianensis, pro sua anima fratrisque sui Rodgeri defuncti, tradidit Deo sanctoque Petro hereditatem quandam sui iuris, Corulis dictam, sitam in pago Karabantensi [...]* (FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 91 ; sur la datation de cette donation, voir KOCH A. C. F., « De dateringen in het *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* », p. 175, n° 93 et n. 2). Dans le *liber traditionum* de Gand, ce don d'Arnoul de Valenciennes en faveur de l'âme de son frère Roger est précédé une autre donation consentie par un certain Roger, qui offre à Saint-Pierre-au-Mont-Blandin une terre située en Flandre, dans la région courtraisienne plus précisément (FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 90-91). D'aucuns ont souhaité faire de ce dernier Roger le frère du comte de Valenciennes en s'appuyant sur la mention d'un *Arnulfus* parmi les souscripteurs. Partant, ces historiens en ont conclu que deux autres témoins explicitement désignés comme les frères du donateur – Régnier et Eudes – étaient eux aussi les frères d'Arnoul de Valenciennes (*Ibid.*, p. 91, n. 1 ; VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 54 ; JONGBLOED H. H., « De *Flamenses* in de elfde eeuw », p. 50-51). Cette hypothèse qui ne repose finalement que sur la succession de deux actes dans le second *liber traditionum* de Gand ne me paraît pas crédible pour les raisons déjà avancées par KOCH A. C. F., « De dateringen in het *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* », p. 175, n° 93 et n. 2.

453. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 74, p. 427.

suite la charge comtale cambrésienne⁴⁵⁴. Ce tour d’horizon de l’entourage familial d’Isaac ne dit rien, toutefois, de son action politique à une époque où la montée en puissance des Ottoniens va graduellement perturber le rapport des grands à l’Église. C’est donc des interventions politiques d’Isaac dont il sera désormais question.

II.1.3. Du *servitum regis* à la rébellion : les errements politiques d’Isaac de Cambrai

La date à laquelle Isaac accède à l’honor comtal de Cambrai demeure un mystère. Peut-être vers 908 ou 910, très certainement avant le début du mois de juin 911⁴⁵⁵. Dès cet instant, il devient alors envisageable de suivre de loin en loin son parcours politique grâce aux témoignages partiels, et partiels, fournis par Flodoard, les *Gesta* de Cambrai, ainsi que par l’une ou l’autre charte (voir tableau n° 2 ci-dessous). Aux premières mentions d’Isaac dans des écrits diplomatiques correspond ainsi une période d’intense agitation en terre lotharingienne. À la fin de l’été 911, la manière dont les grands de Francie orientale règlent la succession du jeune Louis IV l’Enfant († 20 ou 24 septembre) – à la cour duquel le comte de Cambrai avait éventuellement séjourné à deux reprises⁴⁵⁶ – mécontente en effet les plus puissants aristocrates lotharingiens. Ces derniers, le comte Régnier I^{er} en tête, refusent de voir monter sur le trône de Francie orientale le Franconien Conrad I^{er}, dont la tutelle pourrait s’avérer bien plus encombrante que celle jadis exercée par le roi Louis. Ils choisissent alors de se donner au grand rival des souverains germaniques, le roi Charles III le Simple dont le cœur du pouvoir se trouvait aux portes de la Lotharingie. Toutes les grandes synthèses consacrées à la période postcarolingienne décrivent par le menu ces événements⁴⁵⁷.

On méconnaît cependant le rôle joué par le comte de Cambrai dans ces péripéties politiques. On ignore également s’il est parvenu à tirer profit de la chute du pouvoir germanique et de la mort de son représentant en Lotharingie, le duc Gebhard († 910)⁴⁵⁸. Peut-être a-t-il suivi le mouvement général en se rangeant derrière Charles le Simple ? Dès avant la disparition de Louis l’Enfant, Isaac paraissait en tout cas fort proche du principal bénéficiaire de l’avènement de Charles⁴⁵⁹, le comte Régnier I^{er}, qui reçoit en 911 des mains du nouveau roi les

454. On ignore la date exacte du décès d’Isaac de Cambrai. L’obituaire du chapitre cathédral mentionne bien l’existence d’un certain Isaac et de son neveu Eudes à la date du 13 octobre, mais il ne s’agit probablement pas du comte de Cambrai, d’une part parce qu’il n’est pas fait mention de son *honor* comtal, d’autre part parce que l’on ne lui connaît pas de neveu du nom de Eudes (Cambrai, MM, ms. 229, f. 79r).

455. À ce sujet, cf. *supra*, « II.1.1.2. Isaac de Cambrai : réseaux de pouvoir, réseaux de parenté ».

456. Les diplômes de 908 et 910 dans lesquels apparaît peut-être le comte Isaac de Cambrai sont tous les deux promulgués à Forchheim, dans le nord de la Bavière (*MGH DD Karol.*, t. 4, p. 189-190 et 212-213).

457. À ce sujet, on verra dernièrement KUPPER J.-L., « La part de l’empereur Lothaire I^{er} », p. 18-19 ; REUTER T., *Germany in the Early Middle Ages*, p. 135-136 ; SOT M., *Un historien et son Église au X^e siècle*, p. 216-218.

458. On connaît assez mal la figure de ce Gebhard, dont l’honor ducal est évoqué dans un diplôme royal de 903 : [...] *Kebehart dux regni quod a multis Hlotharii dicitur* (*MGH DD Karol.*, t. 4, n° 20, p. 126).

459. HALKIN J. et ROLAND Ch.-G., *Recueil des chartes de l’abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 1, n° 51, p. 122-123.

abbayes d'Echternach, de Saint-Maximin de Trèves et de Saint-Servais de Maastricht ainsi que la dignité de marquis⁴⁶⁰. En 911, Isaac doit néanmoins composer avec l'installation d'un nouveau diocésain dans la cité. Car Charles impose rapidement ses hommes sur le siège épiscopal de Cambrai. Les preuves manquent pour l'établir formellement, mais il semblerait bien que l'évêque Dodilon, dont la bonne entente avec les rois de Francie orientale n'était pas un secret⁴⁶¹, n'entrait pas dans les bonnes grâces de Charles, qui pourrait l'avoir écarté au profit d'Étienne, l'un de ses fidèles⁴⁶². L'existence de relations amicales entre les deux hommes expliquerait en tout cas pourquoi le roi de Francie occidentale – qui a sans doute beaucoup promis aux Lotharingiens lors de sa prise de pouvoir – autorise par un diplôme du 20 décembre 911 l'évêque Étienne à ériger un château, un atelier monétaire et un marché dans son domaine familial de Lisdorf, situé en Lotharingie, dans la Sarre plus exactement⁴⁶³. Pour asseoir son autorité à Cambrai, et corollairement celle du nouveau prélat, Charles confirme d'ailleurs le même jour les importants privilèges des chanoines du chapitre cathédral cambrésien⁴⁶⁴. Les manœuvres politiques du souverain se comprennent aisément au regard de la fragilité de son pouvoir en terre lotharingienne : s'il veut se maintenir, Charles n'a guère d'autre choix que de se répandre en dons afin de se ménager un maximum d'appuis dans la région⁴⁶⁵.

460. PARISOT R., *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 603 ; deux actes de Charles le Simple pour le chapitre cathédral de Liège qualifient en effet Régnier au Long Col de « marquis » (*marchio* dans l'acte de 915, *demarcus* dans celui de 912-915) : LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III le Simple*, t. 1, n° 65, p. 146-148, et n° 81, p. 180-182. Sur l'acte datable de 912-915, parfois considéré à tort comme un faux, on se reportera aux remarques de DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 149-151.

461. L'Église de Cambrai semble en effet avoir été quelque peu favorisée par les souverains de Francie orientale sous l'épiscopat de Dodilon (888-911). Le roi Arnulf I^{er} de Carinthie confirme ainsi en 894 l'immunité de l'Église de Cambrai (*MGH DD Karol.*, t. 3, n° 127, p. 188-190), tandis qu'en 898, son fils, Zwentibold, offre à celle-ci la villa de Ligny-en-Cambrésis (*Ibid.*, t. 4, n° 23, p. 60-61).

462. Je reprends ici l'hypothèse de NIERMEYER J. Fr., « Note critique sur un diplôme », p. 100-102, que suivait également HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 284, n. 1. On connaît mal l'épiscopat de Dodilon, qui accède au siège de Cambrai le 17 mars 888, selon les *Annales Vedastini*, p. 64. La documentation n'en fera plus mention par la suite, à une exception près : le prélat semble avoir participé entre 901 et 911 à la consécration de la nouvelle église abbatiale de Lobbes aux côtés de son homologue liégeois (901-920) (DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 132-133 et n. 387). Dans la mesure où son premier successeur connu, l'évêque Étienne, n'est mentionné qu'à partir 911, on relie assez légitimement l'avènement de celui-ci à la campagne de Charles le Simple en Lotharingie. On ignore toutefois si le nouveau roi a délibérément écarté Dodilon ou s'il a profité d'une vacance du siège épiscopal. J'aurais tendance à privilégier la première hypothèse pour un motif sans doute quelque peu fragile : contrairement à sa façon de habituelle procéder, l'auteur des *Gesta* de Cambrai n'évoque pas les circonstances dans lesquelles les évêques se sont succédé et ne fait pas non plus mention d'un éventuel décès de Dodilon, comme s'il voulait jeter un voile pudique sur des événements peu glorieux de l'histoire de son diocèse.

463. LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III le Simple*, t. 1, n° 67, p. 150-152.

464. *Ibid.*, t. 1, n° 68, p. 152-154.

465. C'est sans doute la raison pour laquelle, au début de l'année 912, Charles le Simple fait preuve de générosité à l'égard de l'abbaye Saint-Maximin de Trèves, dont l'abbé-laïc n'est autre que son allié de circonstance, le *venerabilem comitem* Régnier I^{er} (*Ibid.*, t. 1, n° 69, p. 154-157).

La munificence intéressée de Charles ne suffit pas, toutefois, à assurer la pérennité de son pouvoir. À partir de 915, une série de décisions politiques maladroites fragilisent considérablement sa position de part et d'autre de l'Escaut. Alors qu'en Francie occidentale, sa détermination à favoriser Haganon suscite la jalousie des grands, en Lotharingie⁴⁶⁶, c'est son refus de reconnaître l'hérédité du marquisat qui enrage Gislebert, le fils et héritier de Régnier I^{er} († 915)⁴⁶⁷. En dépit des liens d'amitié, voire de parenté⁴⁶⁸, l'unissant probablement aux Régnier, le comte Isaac semble demeurer loyal à Charles jusqu'à la fin de l'automne 921 au moins. On le voit solliciter la générosité royale en mai 920 dans un acte généralement tenu pour faux – mais dont les *Gesta* de Cambrai et la chronique du Cateau corroborent en partie le témoignage – conférant à l'évêque Étienne de Cambrai les droits de justice sur Arras ainsi que la lucrative *villa* de Lambres⁴⁶⁹. Mais surtout, à l'instar de son diocésain, Isaac figure parmi les puissants restés fidèles à Charles qui participent, aux côtés de leur roi, à la conclusion du traité de Bonn (7 novembre 921), par lequel les souverains de Francie orientale et occidentale reconnaissent mutuellement leur autorité⁴⁷⁰. Ni le futur duc Gislebert, devenu très proche d'Henri I^{er} l'Oiseleur depuis 915, ni Hilduin, le candidat contesté que Gislebert souhaite depuis près d'un an imposer sur le siège épiscopal de Liège, n'assistent bien évidemment à cet événement⁴⁷¹.

466. Sur Haganon, on consultera dernièrement DEPREUX Ph., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple », p. 381-393.

467. SOT M., *Un historien et son Église au X^e siècle*, p. 217 ; LAURANSON-ROSAZ Chr., « *Francia occidentalis* et *Francia media* », p. 329-330. Pour affaiblir Gislebert, Charles tente de priver ce dernier de certains revenus importants, comme l'abbaye Saint-Servais de Maastricht (LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III le Simple*, t. 1, p. 228-229).

468. Par son union avec Berthe, Isaac de Cambrai pourrait être un lointain parent du duc Gislebert de Lotharingie, comme il l'a été dit *supra*, « II.1.1.2. Isaac de Cambrai : réseaux de pouvoir, réseaux de parenté ». On ignore toutefois la date de leur mariage...

469. *Quorum omnino petitionibus conibentiam annuendo concessimus, sed et in eiusdem castri pago, villam que fertur Lambris, ultra citraque fluminis ripam, quod dicitur Satis, per totum eiusdem ville predium [...]* (LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III le Simple*, t. 1, n° 128, p. 302).

470. *Episcopi ex parte domni regis Karoli [...]* *Stephanus praesul Cameracorum [...]*. *Haec sunt nomina comitum [...]* *Isaac [...]* (MGH *Constit.*, t. 1, p. 1-2). Sur les circonstances qui président à la conclusion de ce traité, on se reportera toujours à la thèse de PARISOT R., *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 644-647.

471. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 111-112.

TABLEAU N° 2 – LE COMTE ISAAC DE CAMBRAI (CA 910-CA 948) : SOUSCRIPTIONS ET MENTIONS DANS LES SOURCES DIPLOMATIQUES

Données relatives aux actes							Données relatives à Isaac	
Date	Auteur	Bénéficiaire	Objet	Lieu de promulgation	Authenticité	Édition ¹	Rang ²	Forme de la souscription/mention
908	Louis IV l'Enfant, roi de Francie orientale	Hatton I ^{er} , archevêque de Mayence	Donation	Forchheim	Authentique	MGH DD, t. 4, p. 189-190.	—	[...] <i>comitum</i> [...] <i>Ysaac</i> ³
910	Louis IV l'Enfant, roi de Francie orientale	Bernard, Ratfrid et Réginard, vassaux du comte Hugues	Donation	Forchheim	Authentique	MGH DD, t. 4, p. 212-213.	—	<i>Isaac</i> ⁴
911	Régnier, comte	Harduin, <i>quidam fidelium nostrorum</i>	Échange de biens	Huy	Authentique	HALKIN et ROLAND, p. 122-123.	1/22	<i>S. Ysaac comitis</i>
918	Elfrude, comtesse de Flandre	Abbaye Saint-Pierre-au-Mont-Blandin (Gand)	Donation <i>pro anima</i>	Gand	Faux ⁵	LT, p. 52-53.	1/22	<i>S. Isaac comitis</i> ⁶
920	Charles III le Simple, roi de Francie occidentale	Étienne, évêque de Cambrai	Concession de droits de justice à Arras et donation de la <i>villa</i> de Lambres	Douzy	Douteux ⁷	LAUER, p. 300-302.	—	[...] <i>Ysaac</i> [...] <i>comites</i>
921	Charles III le Simple, roi de Francie occidentale	Abbaye de Maroilles	Affectation de biens à la mense	Laon	Faux ⁸	LAUER, p. 303-305	—	[...] <i>nostrorum comitum</i> [...] <i>Ysaac</i>
921	Charles III le Simple, roi de Francie occidentale	Henri I ^{er} l'Oiseleur, roi de Francie orientale	Traité de paix	Bonn	Authentique	MGH Constit., t. 1, p. 1-2.	6/10	<i>Haec nomina comitum</i> [...] <i>Isaac</i>
941	Arnoul I ^{er} , comte de Flandre	Abbaye Saint-Pierre-au-Mont-Blandin (Gand)	Restitution de biens et définition des modalités de l'élection abbatiale	Gand	Authentique	LT, p. 68-72.	1/36	<i>S. Isaac comitis</i>

1. HALKIN et ROLAND = HALKIN J. et ROLAND Ch.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 1. — LAUER = LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III le Simple*, t. 1. — LT = FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*. Les autres abréviations correspondent à celles définies au début de la bibliographie.

2. Le premier chiffre indique la position du comte Isaac de Cambrai parmi les souscripteurs laïques de l'acte (hormis les membres des familles royale ou comtale), tandis que le second correspond justement au nombre de souscripteurs laïques.

3. et 4. Comme il l'a été indiqué *supra*, « II.1.2. Isaac de Cambrai : réseaux de pouvoir, réseaux de parenté », il est impossible d'affirmer avec certitude qu'il s'agit bien du comte Isaac de Cambrai. Le personnage mentionné pourrait être un autre membre de la haute aristocratie germanique...

5. Pour une critique de ce document, on verra avant tout l'enquête menée par DHONDT J., « La donation d'Elfrude à Saint-Pierre de Gand », p. 117-164.

6. La souscription de ce document est fantaisiste, comme l'avait déjà fait remarquer en son temps *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 53, n. 3. La présence de

certains puissants parmi les souscripteurs de cet acte de 918 est absolument impossible, en effet. Ainsi, l'évêque Fulbert de Cambrai, mentionné juste après les comtes Arnoul et Adalolfe, n'accède à la cathédre cambrésienne qu'en 933/934 (MÉRIAUX Ch., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 527). À bien y regarder, il est fort probable que l'auteur du *Liber traditionum* ait copié la souscription de la charte d'Elfstrude sur celle, plus tardive, de l'acte de restauration de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin, daté de 941 (*Diplomata Belgica*, t. 1, n° 53, p. 144-146). Il ne faut donc accorder aucun crédit à la présence d'Isaac de Cambrai à Gand en 918.

7. La critique de ce document reste à faire. LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III le Simple*, t. 1, n° 128, p. 300-302, et à sa suite le *Thesaurus diplomaticus*, n° 3441, le rangent parmi les faux de Charles le Simple. À l'inverse, VERCAUTEREN F., *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, p. 192-193, ne remet pas en question le témoignage de cette charte.

8. Au sujet de ce document, on se reportera à la démonstration convaincante de HELVÉTIUS A.-M., *Abbeyes, évêques et laïques*, p. 268-272.

Le traité de Bonn s'avère cependant d'un faible secours pour Charles le Simple. Son royaume craque de toutes parts dès l'année suivante, avant tout sous les coups d'une noblesse de Francie occidentale exaspérée par les errances du dynaste. Le 30 juin 922, après une ultime frustration, les grands déposent celui-ci au profit de Robert I^{er} de Neustrie. Le roi déchu pense alors trouver un appui dans une Lotharingie de plus en plus contrôlée par les Régner, mais il n'en sera rien⁴⁷². En 923, c'est la bataille de Soissons, la captivité en Vermandois, l'abandon des derniers soutiens lotharingiens et l'effacement définitif de Charles sur l'échiquier politique⁴⁷³. Profitant du décès inopiné de Robert I^{er} à Soissons et de l'avènement en Francie occidentale d'un roi à l'autorité encore plus fragile, Raoul, Henri l'Oiseleur s'empare rapidement de la Lotharingie et y fait reconnaître sa prééminence, bien aidé par Gislebert à qui il offre en 928 la main de sa fille et la dignité ducal⁴⁷⁴. Dans ces intrigues confuses, le rôle du comte Isaac de Cambrai reste dans l'ombre, comme trop souvent...

On peut cependant se demander dans quelle mesure Isaac n'a pas, lui aussi, tenté de profiter des troubles du début des années 920 pour accroître son pouvoir à la frontière des deux royaumes. Flodoard évoque en effet son nom à trois reprises pour l'année 924, sans que l'on puisse dater plus précisément les événements dont il fait mention. À l'en croire, Gislebert aurait ravagé cette année-là les terres d'Isaac de Cambrai, mais également celles de ses proches parents Bérenger de Lomme et Régner II de Hainaut (?)⁴⁷⁵, dans le cadre d'un conflit relativement nébuleux avec Bérenger, qui l'avait retenu prisonnier peu auparavant⁴⁷⁶. On ignore les motivations qui ont conduit Gislebert à mener ces raids. A-t-il souhaité, comme le sous-entend Flodoard, offrir les clés de la Lotharingie au faible roi Raoul afin d'asseoir encore un peu plus sa propre autorité en Lotharingie⁴⁷⁷ ? Peut-être, mais sans doute Gislebert a-t-il aussi pressenti

472. Fin 922, Charles le Simple tente en effet d'assiéger la forteresse de Chèvremont, située non loin de Liège et tenue par Gislebert, mais Hugues le Grand, le fils du Robert I^{er} de Neustrie, le met en déroute (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 11).

473. Sur ces événements, voir les références citées *supra*, n. 69 et 70.

474. C'est en 925, en effet, que les grands de l'ancien royaume de Lothaire reconnaissent la royauté d'Henri I^{er} (KUPPER J.-L., « La part de l'empereur Lothaire I^{er} », p. 19). Il va toutefois de soi que, par ses interventions, Gislebert veille avant tout à ses propres intérêts et qu'il n'éprouve pas un attachement particulier pour le roi de Francie orientale, comme le signale notamment BAUTIER R.-H., *Recueil des actes de Robert I^{er} et de Raoul*, p. CXIX.

475. Le comte Régner II est le frère de Gislebert tandis que Bérenger est son beau-frère (voir tableau généalogique n° 3). Il n'est pas certain toutefois qu'à l'époque Régner II soit comte de Hainaut, comme l'a noté NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen*, p. 127.

476. *Interea Gislebertum Berengarius, qui sororem ipsius uxorem habebat, comprehendit, quemque, oblatis obsidibus sibi pro eo filiis Ragenarii, fratris ipsius Gisleberti, dimisit. Idem vero Gislebertus dimissus, terram Berengarii Ragenarii, fratris sui, et Isaac comitis depraedationibus plurimis vastat* (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 21-22).

477. *Post haec, regi Radulfo legatos ut ab eo reciperetur dirigit* (*Ibid.*, p. 22). Raoul refuse de recevoir le futur duc à cette occasion, mais ce n'est que partie remise. L'année suivante, après être passé par Cambrai, le roi rencontrera effectivement Gislebert sur les bords de la Meuse (*Ibid.*, p. 29).

certaines menaces pour son propre pouvoir, en particulier sur les confins occidentaux de la Lotharingie. Car, dans le même temps, en Cambrésis, le comte Isaac s'en prend gravement à son principal concurrent régional, l'évêque Étienne, dont il incendie l'un des châteaux⁴⁷⁸. À travers ce coup de main, Isaac projette sans doute d'affermir sa domination sur Cambrai, alors partagée entre deux seigneurs⁴⁷⁹. Or, dans le système politique « visqueux » qui caractérise l'époque postcarolingienne, les agissements d'Isaac ne pouvaient manquer de susciter de fortes réactions de la part des autres puissants⁴⁸⁰. Le comte de Cambrai sera d'ailleurs sanctionné peu après au synode de Trosly (octobre 924)⁴⁸¹, lors duquel le nouvel archevêque Séulf de Reims le condamne, en présence et à la suite de la médiation de plusieurs grands – dont le comte Herbert II de Vermandois, bien possessionné de part et d'autre du Cambrésis⁴⁸² –, à verser à sa victime la somme de cent livres d'argent⁴⁸³. Le contexte dans lequel le comte de Cambrai se voit infliger cette amende, celui d'un synode, lui permet toutefois de s'en tirer à bon compte : le cadre ecclésiastique donne à cette condamnation une couleur de pénitence. Mis bout à bout, ces quelques témoignages nous en révèlent donc un peu plus sur les agissements d'Isaac dans le courant des années 920-925. Si l'on ne sait rien du soutien qu'il a pu fournir aux rois des deux Francies – sans doute a-t-il multiplié les fidélités à l'instar de plusieurs de ses contemporains –, le comte de Cambrai a probablement voulu profiter de la confusion pour accentuer son pouvoir à l'échelle régionale et, surtout, pour tenter de réduire à néant les forces d'un évêque qui lui avait peut-être été imposé par Charles le Simple.

478. *Isaac quoque comes quoddam castellum Stephani Cameracensis episcopis, dolosa infestatione comprehendens incendit* (*Ibid.*, p. 24).

479. *Et quia urbs sub diversitate biremis domini agebatur [...]* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 71, p. 426). Cette sentence des *Gesta* se rapporte certes à l'épiscopat suivant, celui de Fulbert (933/934-956), mais elle vaut déjà, à mon sens, pour celui d'Étienne.

480. J'emprunte l'ingénieuse idée de « viscosité » du système politique carolingien à Dominique Barthélemy, qui, dans son dernier ouvrage, la définit comme suit : « En système visqueux, toute poussée rapide d'une particule suscite une série de contrepoussées qui la freinent au plus vite. Ainsi dans l'interaction féodale, faite d'une alternance de chevauchées et de palabres. Les rois, les comtes, les barons y sont comme englués. Lorsqu'un partenaire – faut-il dire un joueur ? – réalise une progression trop nette, bientôt une levée de boucliers l'empêche de pousser trop son avantage. Ses soutiens passent à son adversaire ou, à tout le moins, se posent en médiateurs pour le ramener à la raison » (BARTHÉLEMY D., *Nouvelle histoire des Capétiens*, p. 24).

481. Sur ce synode, on verra SCHRÖDER I., *Die westfränkischen Synoden von 888 bis 987*, p. 216-218.

482. En plus de tenir Péronne et Saint-Quentin depuis le crépuscule du IX^e siècle (*Annales Vedastini*, p. 77-78), le comte Herbert II de Vermandois semble également contrôler le château de Denain, non loin de Valenciennes, jusqu'en 931, date à laquelle le roi Raoul lui reprend la forteresse (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 49 ; BAUTIER R.-H., *Recueil des actes de Robert I^{er} et de Raoul*, p. CII).

483. *Synodus episcoporum Remensis dioceseos apud Trosleium octobri mense habita, Seulf archiepiscopo praesidente, in qua Isaac comes ad emendationem et satisfactionem venit, pro his quae prave adversus aecclesiam Cameracensem perpetraverat, et vadatus argenti libris centum, pacatur cum Stephano praefatae urbis episcopo, praesente Heriberto et pluribus Franciae comitibus* (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 25). On retrouve à peu de chose près cette information chez le même auteur dans son *Historia Ecclesiae Remensis*, livre IV, ch. 19, p. 411, ainsi que dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 66, p. 424.

Il n'est alors plus question d'Isaac dans les sources pendant une quinzaine d'années⁴⁸⁴. On le retrouve en 939 dans un contexte moins confus, mais certainement pas moins apaisé, celui de l'insurrection du duc Gislebert de Lotharingie⁴⁸⁵. Les circonstances de ce soulèvement sont relativement bien connues. Alors qu'en terre lotharingienne la tension semblait être retombée depuis 925, deux événements vont mettre à nu les discordes : d'une part, en Francie orientale, la difficile entrée en fonction du jeune roi Otton I^{er} en 936⁴⁸⁶, d'autre part, en Francie occidentale, le retour d'exil de Louis IV d'Outremer, le fils de Charles le Simple⁴⁸⁷. Lorsqu'en 939, Gislebert et certains grands lotharingiens se dressent contre Otton avec l'appui du duc Eberhard de Franconie, en guerre contre le souverain depuis quelques mois déjà, et celui d'Henri, le frère cadet d'Otton, ils n'hésitent pas à offrir la suzeraineté de la Lotharingie au nouveau roi de Francie occidentale⁴⁸⁸. Si l'on en croit Flodoard, Isaac de Cambrai compte parmi ces rebelles qui prêtent hommage à Louis d'Outremer⁴⁸⁹. Avec les autres « traîtres »⁴⁹⁰, Otton de Verdun et Thierry de Frise notamment, il est défait à Andernach, sur le Rhin, le 2 octobre 939⁴⁹¹. Isaac s'en sort mieux, toutefois, que le duc Gislebert puisqu'il conserve la vie sauve et son *honor* comtal. Il apparaît en effet doté du titre de comte aux côtés de son fils, Arnoul, et de son évêque, Fulbert, dans la grande charte comtale flamande de 941, celle par laquelle le comte Arnoul I^{er} le Vieux inaugure la restauration de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin⁴⁹².

L'autorité du vieux comte Isaac ne ressort cependant pas grandie de la déroute d'Andernach. Comme on le constatera plus loin, les Ottoniens profitent en effet de l'échec de Gislebert et des Lotharingiens pour asseoir leur position en Cambrésis en nouant des relations privilégiées avec les prélats d'Arras-Cambrai⁴⁹³. L'évêque alors en place, un Lotharingien du

484. Certaines tensions surgissent toutefois entre le comte Isaac et l'évêque Fulbert de Cambrai à une date indéterminée entre 933 et les environs de 948. Le contrôle de la cité et de certains établissements monastiques se trouve au cœur de leurs conflits. J'y reviendrai dans la section suivante.

485. Sur Gislebert et sa révolte, on consultera les travaux cités par DIERKENS A. et MARGUE M., « *Memoria ou damnatio memoriae* ? », p. 869, n. 1. À propos des révoltes de l'aristocratie lotharingienne au X^e siècle, on verra notamment MARGUE M., « Face à l'évêque, le comte », p. 243-251.

486. REUTER T., *Germany in the Early Middle Ages*, p. 150-153.

487. SOT M., *Un historien et son Église*, p. 249

488. REUTER T., *Germany in the Early Middle Ages*, p. 152.

489. *Lotharienses iterum veniunt ad regem Ludowicum et proceres ipsius regni, Gislebertus scilicet dux et Otho, Isaac atque Theodericus comites eidem se regi committunt* (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 72).

490. Après ces événements, l'image de Gislebert sera profondément déformée dans l'historiographie ottonienne, qui brossera du personnage un portrait fort noir. Le souvenir du duc sera toutefois nettement plus positif dans les monastères moins soumis à la tutelle royale, comme l'ont démontré DIERKENS A. et MARGUE M., « *Memoria ou damnatio memoriae* ? », p. 869-890.

491. *Ibid.*, p. 869.

492. *Diplomata Belgica*, t. 1, n° 53, p. 146. Au sujet de cet acte et de la restauration de Saint-Pierre de Gand, voir la belle synthèse de VANDERPUTTEN S. et MEIJNS Br., « Gérard de Brogne en Flandre », p. 271-295, ainsi que ID., *Monastic reform as process*, p. 36-45.

493. À ce sujet, cf. *infra*, « II.2.1. Une Église sous influence germanique ».

nom de Fulbert (933/934-956), devait pourtant son élection au duc déchu⁴⁹⁴. Peut-être s'était-il montré particulièrement fidèle au pouvoir ottonien lors de la révolte de 939 ? Certains signes ne trompent pas, en tout cas, sur l'intention des souverains : au printemps 941, Otton I^{er} ne se contente pas seulement de confirmer l'immunité de l'Église de Cambrai, comme l'avaient déjà fait bon nombre de ses prédécesseurs⁴⁹⁵, il complète également celle-ci en cédant à Fulbert la part des tonlieux et de la monnaie de la cité dont il dispose encore⁴⁹⁶. Même en matière judiciaire, Isaac semble marginalisé à cette époque. Une notice scrupuleusement décortiquée par Georges Despy atteste en effet l'appropriation de toute la justice publique par l'évêque dans les domaines où celui-ci détient l'immunité⁴⁹⁷. Si ces manœuvres politiques ne suffisent pas à garantir la paix en Lotharingie – de nouvelles révoltes secoueront le duché en 943 et en 957 –, elles offrent en tout cas aux Ottoniens un solide point d'appui sur l'Escaut, à la frontière avec la Francie occidentale. La création prochaine des marches d'Éname et de Valenciennes répondra au même objectif. En 946, la cité paraît en tout cas suffisamment sûre à Otton pour qu'il puisse y stationner ses troupes, avant de se lancer en campagne contre Hugues le Grand et Richard de Normandie⁴⁹⁸. Isaac, pour sa part, disparaîtra vers 948 après s'être heurté une dernière fois à l'évêque Fulbert à propos du mariage de sa fille à un comte en Hainaut⁴⁹⁹.

II.1.4. Le *comitatus* des comtes de Cambrai

Héritiers des traditions politiques du haut Moyen Âge, les comtes du « premier âge féodal » disposent de biens et de pouvoirs publics qui constituent le fondement de leur autorité, qui forment leur *comitatus*⁵⁰⁰. La *potestas* de la plupart d'entre eux repose ainsi à la fois sur une solide assise foncière et sur l'exercice de prérogatives publiques, notamment en matière judiciaire. En Lotharingie, dans le contexte d'une véritable réduction des échelles de pouvoir, l'hérédité de ces *honores* comtaux s'est en outre imposée dans la pratique politique entre le dernier tiers du IX^e siècle et le début du siècle suivant⁵⁰¹. À l'instar des autres puissants de

494. MÉRIAUX Ch., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 527.

495. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 39, p. 415-416 (Louis le Pieux) ; *MGH DD Karol.*, t. 3, n° 127, p. 188-190 (Arnulf I^{er} de Carinthie).

496. *MGH DD*, t. 1, n° 39, p. 124-126. Au sujet de cet acte, cf. *infra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

497. DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1132-1134.

498. *Rex vero in Galliam profiscens expeditionem, coacto apud Camaracam urbem exercitu, festinate intrare regnum Karoli vindicandae causa iniuriae generis sui Hluthowici* (WIDUKIND DE CORVEY, *Rerum gestarum saxonum*, p. 104). Les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 72, p. 426-427, ont une version légèrement différente des événements, puisque, selon ce récit, Otton aurait fait station à Cambrai au retour de ses campagnes militaires en Francie occidentale.

499. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 74, p. 427.

500. GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 31.

501. LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 257.

l'ancien royaume de Lothaire, le comte de Cambrai transmet donc ses droits et ses terres à ses héritiers sans en rendre compte au roi. Mais de quels attributs le *comitatus* d'Isaac et, plus tard, celui de son fils Arnoul se compose-t-il ? Si l'indigence de la documentation ne permet évidemment pas de détailler par le menu le patrimoine comtal ou de faire état de l'ensemble des prérogatives exercées par Isaac, certains traits saillants ressortent tout de même des chartes et des *Gesta* de Cambrai. Bien souvent la nature du *comitatus* cambrésien ne se révèle cependant qu'en creux, lorsque des écrits évoquent la manière dont les rois et empereurs germaniques ont dépouillé, dans le cadre de leur politique de sécurisation de la frontière occidentale de la Lotharingie, les comtes de Cambrai de certains droits pour les confier ensuite à des évêques jugés plus fidèles⁵⁰².

Jusqu'en 948, l'autorité comtale s'exerce avant tout au cœur du *pagus Cameracensis*, c'est-à-dire dans la cité de Cambrai elle-même⁵⁰³. Isaac n'y règne cependant pas en seul maître ; il doit y partager le pouvoir avec ses principaux concurrents, les évêques d'Arras-Cambrai, ce qui ne manque pas de susciter quelques tensions entre eux, comme en font souvent état les *Gesta episcoporum Cameracensium*⁵⁰⁴. L'auteur de la chronique épiscopale ne s'y trompe donc pas lorsqu'il écrit que sous l'épiscopat de Fulbert *urbs sub diversitate biremis domini agebatur*⁵⁰⁵. La ville, ses faubourgs et les revenus qu'elle génère semblent en effet se répartir entre deux seigneurs. Le comte possède tout d'abord en bénéfice la très ancienne et très vénérable église Saint-Géry⁵⁰⁶, située sur le Mont-des-Bœufs, en dehors de la nouvelle enceinte érigée par l'évêque Dodilon († 911)⁵⁰⁷. Ce n'est pas rien, car il s'agit là du principal pôle de développement urbain, après la cathédrale Notre-Dame bien évidemment⁵⁰⁸. Isaac contrôle

502. Cf. *infra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

503. Si dans la plupart des cas en Lotharingie, « les centres des *pagi* n'ont qu'une importance relative », comme l'écrit WEST Ch., « Principautés et territoires », p. 142, il faut sans doute faire une exception, à mon avis, pour les *pagi* dont le centre est constitué par une cité.

504. On pourrait m'objecter que l'auteur des *Gesta* de Cambrai projette avant tout une réalité de son temps sur les événements du siècle précédent. Je ne crois pas que ce soit tout à fait le cas, car d'autres sources corroborent ce récit. Les tensions qui surgissent entre le comte et l'évêque se soldent néanmoins presque toujours par des réconciliations, comme on l'a constaté plus haut dans le cadre du synode de Trosly.

505. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 71, p. 426.

506. *Tunc temporis Isaac comes abbatiunculam beati Hunberti, cui, ut paulo superius diximus, episcopum Stephanum rex Karolus prefecerat, possidebat, ipsamque regiam ac locupletem abbatiam sanctissimi Gaugerici cum omnibus appendiciis sibi beneficiatam de regio iure tenebat, dimidium scilicet Cameracae urbis castellum, cum medietate quoque publicorum vectigalium simulque etiam cum altera moneta* (*Ibid.*). Il sera question dans les lignes suivantes de l'abbaye Saint-Humbert de Maroilles, effectivement contrôlée par le comte Isaac de Cambrai. Sur Saint-Géry, on verra aussi le diplôme ottonien de 948 (*MGH DD*, t. 1, n° 100, p. 182-183), sur lequel on reviendra dans la section suivante.

507. Ce qui explique pourquoi elle est détruite par les Hongrois en 953/955 : *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 75, p. 428-429. Sur les problèmes relatifs à la datation du siège de Cambrai par les Hongrois, on verra MÉRIAUX Ch., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 539, qui renvoie aux travaux antérieurs.

508. La *Vita Gaugerici secunda*, ch. 14, p. 675, sans doute composée sous l'épiscopat de Fulbert dans les années 930-940 (MÉRIAUX Ch., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures », p. 174-175), évoque d'ailleurs la mise en place de foires en ce lieu (ID., *Gallia irradiata*, p. 165, n. 378).

également la moitié du territoire englobé à l'intérieur des fortifications, la moitié des revenus publics générés par la ville (*publicorum vectigalium*), ainsi que la moitié du tonlieu et de la monnaie de Cambrai⁵⁰⁹ – l'autre part étant réservée à l'empereur⁵¹⁰.

Le partage de la ville et des revenus qu'elle procure suscite naturellement quelques tensions. Des conflits entre les deux maîtres du territoire urbain se manifestent déjà durant le premier quart du X^e siècle, lorsque le comte Isaac incendie l'une des forteresses épiscopales peu avant le synode de Trosly (octobre 924). Ils se prolongent au cours des années suivantes, sous l'épiscopat de Fulbert, et semblent presque toujours avoir pour enjeu le contrôle de la cité. C'est ainsi qu'à une date indéterminée, peut-être en 946⁵¹¹, le comte tente vainement d'expulser le prélat hors de Cambrai⁵¹². Contrairement à ce que laissent entendre la chronique épiscopale, l'objectif de ce coup de force avorté n'est vraisemblablement pas d'éliminer toute présence du diocésain dans la ville, puisque comme toujours dans la société féodale la violence déployée s'inscrit dans certaines limites. Aux yeux d'Isaac, il s'agit sans doute plutôt d'affaiblir un évêque dont le pouvoir est alors en plein essor, voire d'obliger celui-ci à négocier certaines concessions de droits, comme le feront plus tard les châtelains Gautier I^{er} et Gautier II de Lens. Dans le courant des années 940, les interventions des Ottoniens mettront toutefois fin à cette source intarissable de conflits. Otton I^{er}, soucieux de protéger la frontière occidentale de son royaume, favorisera ouvertement l'évêque Fulbert avec qui il a noué des relations privilégiées en lui octroyant les droits jusqu'alors exercés par Isaac⁵¹³. Partant, le souverain contraindra la famille comtale cambrésienne, sans doute très affaiblie par le décès probable d'Isaac et l'éventuelle minorité d'Arnoul, à désertier la cité pour se replier sur le plat pays, où elle possède des droits dont on ignore la nature⁵¹⁴.

S'il est l'un des maîtres incontestés du territoire urbain, le comte de Cambrai n'exerce probablement pas seul son pouvoir en ville et dans le reste de sa sphère d'influence. Comme tous les détenteurs d'une fraction de l'autorité publique, il s'entoure très probablement d'autres

509. À ce sujet, voir l'extrait des *Gesta* de Cambrai cité ci-dessus à la n. 521. À propos du partage des droits sur la cité entre le comte et l'évêque de Cambrai, ainsi que sur l'accroissement de la seigneurie épiscopale à partir de 948, on verra également les travaux de VERCAUTEREN F., *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, p. 220-225, et BAUER Th., *Lotharingien als historischer Raum*, p. 103-120, ainsi que *infra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

510. À Cambrai, la frappe de monnaies semble toutefois s'être arrêtée après la disparition d'Otton I^{er}, au milieu du X^e siècle, comme le laisse entendre une étude – il est vrai plus du tout à jour – de ROBERT P.-Ch., *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861, p. 56-57.

511. Datation proposée par ROUCHE M., « Cambrai, du comte mérovingien à l'évêque impérial », p. 29, et suivie par PATZOLD S., « *Inter pagensium nostrorum gladios vivimus* », p. 77. Cette date repose essentiellement sur celle des événements évoqués dans le chapitre suivant des *Gesta* de Cambrai (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 72, p. 426-427). Elle ne me paraît donc pas entièrement fiable.

512. *Ibid.*, livre I, ch. 71, p. 426.

513. À ce sujet, on verra, dans la section suivante, le point « L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

514. Ainsi, en 1001, la localité de « Vendelgies » est située par un diplôme ottonien *in pago Cameracensi ac comitatu Arnolfi comitis* (MGH DD, t. 2/2, n° 399, p. 832).

puissants qui l'assistent dans l'administration de ses tâches. Dans l'un des chapitres qu'il consacre aux conflits mettant aux prises Isaac à l'évêque Fulbert, l'auteur de la chronique épiscopale laisse en effet entendre que l'aristocrate peut compter sur suffisamment d'appuis dans la cité que pour envisager un temps de contraindre momentanément l'évêque à l'exil⁵¹⁵. On ne sait rien, toutefois, de l'identité des puissants qui soutiennent le comte. Il s'agit très probablement des ancêtres de ces aristocrates urbains que l'on retrouvera quelques décennies plus tard parmi les *casati Cameracenses*, mais on ne peut l'affirmer catégoriquement⁵¹⁶. À cet égard, Anne-Marie Helvétius envisageait assez récemment à titre d'hypothèse qu'Isaac aurait pu inféoder certains de ses droits sur la communauté de Maroilles à l'un ou l'autre de ses fidèles⁵¹⁷. Il n'y aurait là rien d'étonnant, l'évêque d'Arras-Cambrai procédant de la même façon, en cédant en fief des fractions du patrimoine épiscopal et en s'appuyant sur des maires, des avoués et des vidames lorsqu'il s'agit de gérer ses domaines⁵¹⁸.

L'exercice du pouvoir comtal passe également par l'administration de la justice. En théorie, à l'image de la plupart des détenteurs de l'autorité publique, le comte de Cambrai doit très certainement présider les *placita publica* lors desquels il rend la justice sur la cité comme dans le reste du plat pays. En vertu des privilèges impériaux et royaux octroyés à l'Église de Cambrai, les domaines relevant de l'évêque immuniste doivent néanmoins échapper à son influence, sauf pour ce qui touche aux causes majeures⁵¹⁹. La plupart des sources cambrésiennes, tant narratives que diplomatiques, demeurent malheureusement souvent muettes au sujet de la façon dont le comte use au quotidien de ses pouvoirs judiciaires. Aucune d'entre elles ne représente en effet Isaac à l'œuvre dans sa fonction de justicier. Seule une brève notice datée de 941 fait exception à la règle, en nous dépeignant, en creux, la manière dont le prélat et le comte se partageaient l'administration de la justice en Cambrésis⁵²⁰.

Miraculeusement conservé dans la reliure d'un manuscrit carolingien, ce texte décrit une affaire relativement banale survenue peu auparavant au sein de la *familia* du chapitre cathédral⁵²¹ : un vassal de l'évêque avait entrepris quelques mois plus tôt d'asservir une famille de sainteurs du chapitre Notre-Dame résidant en terre épiscopale – peut-être à Raillencourt-

515. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 71, p. 426.

516. À ce sujet, on se reportera *infra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

517. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 308, n. 129.

518. Comme en témoigne la notice de plaid de 941 éditée par DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1143.

519. *Ibid.*, p. 1133.

520. *Ibid.*, p. 1143.

521. Quelques décennies plus tard, l'évêque Rothard (979-995) établira d'ailleurs un règlement relatif aux sainteurs de la *familia* du chapitre cathédral, comme en témoigne un acte de Gérard II : VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 179-184.

Sainte-Olle⁵²² —, dans l'objectif de contraindre ses membres à s'acquitter de diverses redevances pour les manses qu'ils occupaient⁵²³. L'entreprise du vassal Régnier aurait certainement pu aboutir si les sainteurs, soucieux de la sauvegarde de leur statut privilégié, ne s'étaient pas portés devant l'évêque Fulbert de Cambrai pour faire appel à sa justice. La notice se poursuit en effet en rapportant qu'après enquête le prélat a délivré les tributaires de ces prélèvements indus⁵²⁴. En dépit de sa brièveté, cet écrit en apprend beaucoup sur la manière dont la justice était administrée en Cambrésis au milieu du x^e siècle. Théoriquement, comme l'a révélé Georges Despy, une affaire de cette importance touchant à la condition juridique personnelle n'aurait pas dû être soumise au plaid seigneurial de l'évêque, mais plutôt au *mallus* comtal d'Isaac⁵²⁵. On assisterait donc ici à « l'appropriation par un évêque immuniste d'une partie de la justice publique »⁵²⁶, à l'acquisition par le prélat de l'intégralité des droits de justice sur les domaines de l'Église de Cambrai couverts par l'immunité, une immunité qui est d'ailleurs renouvelée par le roi Otton I^{er} en cette même année 941⁵²⁷. La tentation est grande de rattacher ce recul de l'autorité comtale aux échecs politiques d'Isaac et de Gislebert lors de la révolte de 939, même si aucun témoignage ne permet d'établir formellement un lien de causalité entre les deux phénomènes.

Enfin, il ressort également des sources que le pouvoir du comte Isaac présente une forte dimension ecclésiale. Profitant peut-être en partie du recul de la *tuitio* royale entre le dernier tiers du ix^e siècle et l'avènement des Ottoniens, les comtes de Cambrai semblent en effet être parvenus à placer sous leur coupe certains établissements monastiques de première importance, dont le chapitre de Maroilles, situé à une quarantaine de kilomètres de la cité. La tutelle exercée par Isaac sur les établissements monastiques et, corollairement, la proximité que celle-ci implique avec les religieux et le sacré contribuent sans nul doute à renforcer l'autorité

522. Un trou de fermoir a fait disparaître le nom du domaine, ne laissant plus apparaître que les lettres R[...]*curte*. DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1134, n. 1, propose, à mon avis avec raison, d'identifier ce toponyme avec le *Reilencurt* mentionné parmi les possessions de l'Église de Cambrai en 1119 (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516). Ce *Reilencurt* correspond aujourd'hui à la localité de Raillencourt-Sainte-Olle, située à quelques kilomètres au nord-ouest de Cambrai (GYSELING M., *Toponymisch woordenboek. Digitale editie en databank*, <http://www.wulfilabe.be/tw/query/?find=reilencurt&cat=2>).

523. Au sujet des sainteurs, ou tributaires d'église, des espaces flamand et hennuyer, on se référera à VERRIEST L., *Le servage dans le comté de Hainaut*, p. 171-248 ; BOEREN P. C., *Étude sur les tributaires d'église dans le comté de Flandre* ; SCHULZ K., « Zum Problem der Zensualität im Hochmittelalter », p. 86-127 ; RUFFINI-RONZANI N., « Administrer sa *familia* au bas Moyen Âge », p. 227-259, qui renvoie à l'ensemble de la bibliographie existante à la p. 229, n. 7.

524. DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1143.

525. *Ibid.*, p. 1131-1134.

526. DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1133. Les recherches de MAQUET J., « Faire justice » dans le diocèse de Liège, p. 139-140, 305-306 et 315-317, confirment qu'en Lotharingie, les procès relatifs au statut des personnes doivent théoriquement relever du *mallus* comtal, même si, il faut le reconnaître, « le caractère absolu de cette compétence ne s'est probablement jamais imposé dans les faits, et ce dès l'époque carolingienne » (*Ibid.*, p. 139, n. 290).

527. *MGH DD*, t. 1, n° 40, p. 125.

symbolique et la puissance matérielle du comte. Au sein de la cité, ce contrôle s'exerce avant tout sur Saint-Géry, une *abbatia* tenue en bénéfice du souverain germanique⁵²⁸. On ignore toutefois les implications concrètes de cette tutelle, si ce n'est qu'elle offre au comte d'importants domaines dans l'espace compris à l'intérieur même de l'enceinte urbaine⁵²⁹. Le chapitre cathédral et l'épiscopat paraissent par contre totalement échapper à la sphère d'influence d'Isaac. Entre 910 et 1007, les comtes de Cambrai ne parviendront d'ailleurs jamais à placer l'un de leur candidat sur le siège pontifical d'Arras-Cambrai.

Hors la cité, le contrôle des comtes de Cambrai s'étend sur le chapitre Saint-Pierre de Maroilles, dont la documentation particulièrement embrouillée a été fort minutieusement décryptée par Jean-Marie Duvosquel et Anne-Marie Helvétius⁵³⁰. Si l'on en croit les *Gesta episcoporum Cameracensium* – il n'est pas absolument certain, néanmoins, qu'il faille accorder foi à leur témoignage, tant le chapelain Foulques cherche à combler les lacunes relatives à l'histoire de Maroilles –, Isaac tenait également cet établissement en fief du souverain⁵³¹. Il y occupait la fonction d'abbé laïc, semble-t-il⁵³². En concédant à un personnage de très haut rang cet établissement situé aux confins de la Lotharingie, les rois de Francie orientale souhaitaient peut-être mettre en place une stratégie de défense de leur frontière occidentale. Les Carolingiens n'agissaient d'ailleurs pas autrement au siècle précédent⁵³³. Néanmoins, comme pour Saint-Géry, les comtes de Cambrai seront après 948 privés de leurs droits sur la communauté maroillaise au profit de l'évêque Fulbert⁵³⁴. Les sources immédiatement postérieures à leur éviction laissent pourtant entendre qu'ils ont laissé un bon souvenir aux chanoines, bien loin de l'image que l'on se fait traditionnellement de l'abbatiate laïque⁵³⁵. À l'inverse, les relations entre

528. *Tunc temporis Isaac comes abbatiunculam beati Hunberti, cui, ut paulo superius diximus, episcopum Stephanum rex Karolus prefecerat, possidebat, ipsamque regiam ac locupletem abbatiam sanctissimi Gaugerici cum omnibus appendiciis sibi beneficiatam de regio iure tenebat, dimidium scilicet Cameracae urbis castellum, cum medietate quoque publicorum vectigalium simulque etiam cum altera moneta* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 71, p. 426).

529. L'église Saint-Géry elle-même n'est toutefois pas comprise à l'intérieur des fortifications érigées par l'évêque Dodilon, comme il l'a été précisé *supra*, « I.2.2.3. Les *Acta synodi Attrebatensis* : un argumentaire au service de l'évêque ».

530. Voir notamment DUVOSQUEL J.-M., « La *Vita* de saint Humbert », p. 41-53 ; ID., « La cession de l'abbaye de Maroilles en Hainaut », p. 175-180 ; HELVÉTIUS A.-M., *Abbeyes, évêques et laïques*, p. 268-279.

531. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 71, p. 426 (voir extrait cité ci-dessus).

532. HELVÉTIUS A.-M., *Abbeyes, évêques et laïques*, p. 270-272.

533. EAD., « L'abbatiate laïque comme relais du pouvoir royal », p. 286.

534. *Ubi cum perventum est [Otton I^{er}], domnus episcopus quam familiariter eum excepit, amicisque obsequiis summa cum veneratione deserviens, de incussionibus a comite prelibato sibi inrogatis cum supplici querimonia proclamavit. Qui causis auditis, molestias episcopo illatas, sicuti pius, perinde atque episcopus ipse indoluit, suorumque competenti consilio usus, secundum legis publicae iudicium privato comite, abbatiam sancti Gaugerici ex integritate supradictarum rerum, unde videlicet contentio coeperat, sed et alteram abbatiam, quam supram diximus [le chapitre de Maroilles], sanctae Dei aecclesiae genitricis Mariae in perpetuum habendas contradidit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 73, p. 427).

535. Les travaux menés ces dernières années ont néanmoins permis de corriger l'image par trop négative que l'on se faisait de l'abbatiate laïc (MAZEL F., « Monachisme et aristocratie aux X^e-XI^e siècles », p. 49-51, qui renvoie aux principales études sur la question).

les religieux et les prélats cambrésiens, qui réformeront l'établissement vers 1025-1030, paraissent avoir été nettement plus tendues⁵³⁶.

Avant 948, le comte Isaac de Cambrai et ses héritiers disposent donc de prérogatives étendues sur la cité et dans le plat pays. Les tonlieux de Cambrai, la monnaie, le sol urbain, le chapitre Saint-Géry et l'abbaye de Maroilles entrent, en tout ou en partie, dans la composition de leur *comitatus*. Ces droits génèrent très vraisemblablement des revenus considérables qui permettent à Isaac de jouer un rôle politique majeur dans la Lotharingie de la première moitié du x^e siècle. On comprend bien, dans ce contexte, pourquoi Flodoard range ce puissant aristocrate parmi les *proceres* de l'ancien royaume de Lothaire. La position sociale éminente des comtes de Cambrai leur permettra d'ailleurs de conclure une alliance prestigieuse avec les Baldéric, dont la sphère d'influence couvre à l'époque le nord et l'est de l'espace lotharingien. La débâcle consécutive à la révolte du duc Gislebert en 939, puis les nouvelles orientations de la politique ottonienne auront toutefois des conséquences néfastes pour les comtes de Cambrai, dont l'autorité apparaîtra de plus en plus marginalisée en Cambrésis.

II.2. L'ARISTOCRATIE CAMBRÉSIENNE FACE À L'ÉGLISE IMPÉRIALE (CA 940-CA 1010)

À Cambrai, les années 940 marquent un véritable tournant dans la façon dont le pouvoir va s'exercer à l'échelle régionale. L'échec du grand soulèvement de 939, suivi quelques années plus tard de la disparition du comte Isaac, offre en effet l'occasion aux Ottoniens de revoir leur politique de défense de la Lotharingie – que de nombreux princes de tout premier ordre convoient encore⁵³⁷ – en favorisant ouvertement les prélats d'Arras-Cambrai au détriment des comtes. C'est ainsi que de 941 à 1007, les rois de Francie orientale gonfleront progressivement l'*episcopatus* au détriment du *comitatus*. En quelques décennies, ces manœuvres *a priori* habiles contribueront à marginaliser un pouvoir comtal laïque qui n'avait guère fait preuve de loyauté en 939. Partant, elles concourront surtout à l'émergence d'un nouvel acteur sur l'échiquier politique cambrésien : le châtelain et avoué, dont la proximité avec les comtes de Flandre suscitera souvent des tensions avec les évêques. C'est de ces nouvelles orientations de la politique royale et de leurs conséquences à l'échelle régionale dont il sera désormais question.

536. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 272-273.

537. PARISSÉ M., « Lotharingia », p. 315-319.

II.2.1. Une Église sous influence germanique

L'affermissement de la tutelle impériale sur les Églises locales constitue un phénomène politique majeur au nord de l'Europe à partir du milieu du ^x^e siècle⁵³⁸. Dès le règne d'Otton I^{er}, les prélats d'Empire se voient en effet de plus en plus souvent investis de biens et de droits étendus par les souverains à qui ils doivent leur accession à la cathèdre. La capacité politique des évêques s'en trouve donc considérablement renforcée. La faveur royale exige néanmoins une contrepartie de la part des diocésains : le *servitum regis*, le service du roi, qui couvre à la fois des aspects spirituels, temporels et politiques (assistance militaire, devoir de conseil, etc.). Comme le révèle depuis des décennies une historiographie foisonnante, ces manœuvres orchestrées par les Ottoniens devaient permettre au roi de s'appuyer sur un clergé mieux formé et plus efficace que l'aristocratie laïque dans l'exercice du pouvoir⁵³⁹. Si les spécialistes ont longtemps usé de l'expression *Reichskirchensystem* ou « système de l'Église impériale » pour qualifier cette nouvelle façon d'exercer le pouvoir, ils préfèrent aujourd'hui parler d'*ottonisch-salische Reichskirchenpolitik*, les Ottoniens n'ayant jamais conçu et planifié la mise en place d'un système politique global⁵⁴⁰.

Comme son voisin liégeois auquel Jean-Louis Kupper a jadis consacré une magistrale enquête⁵⁴¹, le diocèse d'Arras-Cambrai est profondément affecté par l'établissement de la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et des premiers Saliens. Les sources narratives cambrésiennes et les diplômes rendus par les souverains en font largement état. Ces écrits permettent en effet à l'historien d'examiner les relations privilégiées qui unissent les rois de Francie orientale aux évêques d'Arras-Cambrai sous trois perspectives bien différentes : d'abord sous l'angle du choix des prélats, ensuite sous celui du renforcement de l'*episcopatus*, enfin du point de vue de l'appui politique offert par les diocésains à leur empereur. Indirectement, ces sources laissent également transparaître l'influence exercée par Notger et l'Église de Liège sur la destinée du siège

538. Les Ottoniens ne développent toutefois pas une politique nouvelle. En Francie occidentale aussi, les évêques acquièrent peu à peu des privilèges accroissant leur seigneurie épiscopale, et ce parfois bien avant leurs homologues du royaume oriental. À ce sujet, on verra BAUER Th., *Lotharingien als historischer Raum*, p. 297-318, notamment tableau p. 310-311 ; GROBE R., « L'évêque d'Utrecht autour de l'an Mil », p. 213-214 ; GUYOTJEANNIN O., « La seigneurie épiscopale dans le royaume de France », p. 158-165 ; KAISER R., « Münzprivilegien und bischöfliche Münzprägung », p. 289-338, notamment carte p. 308, qui se focalise sur les seuls droits de monnaie ; BÜHRER-THIERRY G. et JÉGOU L., « L'épiscopat au premier âge féodal », p. 85.

539. Pour une première approche de l'abondante historiographie du sujet, on verra les excellents articles en français de PATZOLD S., « L'épiscopat du haut Moyen Âge du point de vue de la médiévisque allemande », p. 341-358, et GROBE R., « L'Église impériale dans la tradition franque », p. 11-27.

540. *Ibid.*, p. 17-21.

541. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*. Pour la Lotharingie, on peut également pointer les travaux de GROBE R., *Das Bistum Utrecht und seine Bischöfe*, et ID., « L'évêque d'Utrecht autour de l'an Mil », p. 207-223, dont le point de vue est plus nuancé.

cambrésien. On y reviendra brièvement, à la suite de Charles Mériaux qui vient de consacrer une excellente étude au sujet⁵⁴².

II.2.1.1. Les Ottoniens et le choix de l'évêque

En raison du positionnement géostratégique de Cambrai aux portes des deux grands royaumes nés du traité de Meerssen, Otton I^{er} le Grand et ses successeurs ne peuvent laisser au hasard le choix de l'évêque, d'autant que par son union avec Arras, la cité cambrésienne leur offre également l'opportunité de jouer un rôle politique considérable en Francie occidentale. Si les menaces pesant sur leur autorité dans la région⁵⁴³ conduiront généralement les Ottoniens à placer des fidèles sur le trône de Cambrai, les souverains devront aussi parfois composer avec les revendications de l'aristocratie locale, qui souhaite assister à la promotion de candidats émanés de ses rangs⁵⁴⁴. Comme le préconisait déjà Jean-Louis Kupper il y a une trentaine d'années, il convient dès lors de se poser une question fondamentale à propos de chacun des prélats promus par les Ottoniens : « Pourquoi tel homme a-t-il été choisi à tel moment ? »⁵⁴⁵. Répondre à cette interrogation implique de se montrer attentif aux origines de chaque prélat et aux circonstances politiques de son élection.

Les circonstances dans lesquelles le Lotharingien Étienne accède, vers 911, au siège d'Arras-Cambrai grâce à l'appui probable de Charles III le Simple sont bien connues. Elles ont déjà fait l'objet de commentaires ci-dessus ; je n'y reviens plus⁵⁴⁶. À sa disparition, en 933/934, c'est Fulbert qui lui succède sur le siège de Cambrai⁵⁴⁷. Il s'agit à nouveau d'un aristocrate originaire de Lotharingie, très probablement de Woluwé-Saint-Étienne, dans le *pagus* de Brabant⁵⁴⁸. À son arrivée à Cambrai, il cède un fragment du patrimoine familial woluwéen à

542. MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 181-206.

543. De nombreux soulèvements de l'aristocratie lotharingienne émailleront en effet le X^e siècle, qu'on songe aux révoltes du duc Gislebert (939), de Conrad le Rouge (953) ou de Régnier III (974), par exemple (PARISSE M., « Lotharingia », p. 315-321 notamment).

544. « Toutefois, des études régionales ont montré que si, lors de la nomination d'un évêque, le souverain avait le dernier mot, il ne fut pas, avant la fin du X^e siècle libre de sa décision, mais dut souvent tenir compte des rapports de force et des souhaits locaux » (GROBE R., « L'Église impériale dans la tradition franque », p. 20).

545. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 110. À ce sujet, on verra également les tableaux réalisés par FINCK VON FINCKENSTEIN A., *Bischof und Reich*, p. 204-205 et 270-271, ainsi que les remarques de MORSEL J., *L'aristocratie médiévale*, p. 131.

546. À ce sujet, voir *supra*, « II.1.3. Du *servitium regis* à la rébellion : les errements politiques d'Isaac de Cambrai ». Certes, Étienne n'est pas désigné évêque par les Ottoniens, mais il est le premier prélat d'Arras-Cambrai à les fréquenter officiellement à partir de 925. Voilà pourquoi j'ai cru bon de mentionner son nom dans cette section consacrée aux Ottoniens et au choix de l'évêque.

547. Sur Fulbert d'Arras-Cambrai, on consultera : MÉRIAUX Ch., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 525-542.

548. *Hic ex pago Brabatensi, de villa videlicet Wiluva ortus, vir quidem bonis moribus instructus, sanctae Dei aecclesiae sedem multis commodis munire semper laboravit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 70, p. 426).

l'Église de Cambrai, avant que ces biens ne passent ensuite entre les mains des bénédictins du Cateau⁵⁴⁹, puis des religieuses de l'abbaye de Nivelles⁵⁵⁰. Fulbert doit très vraisemblablement son élection à la faveur du duc Gislebert, alors au faîte de sa puissance⁵⁵¹. En quelques années, celui-ci vient en effet d'acquérir l'*honor* ducal lotharingien, d'épouser la fille du défunt roi Henri I^{er} et, surtout, d'ériger l'abbaye de Saint-Ghislain avec la collaboration prestigieuse de Gérard de Brogne⁵⁵². Les *Gesta* de Cambrai en disent toutefois fort peu sur les relations unissant Fulbert à Gislebert, probablement en raison de la *damnatio memoriae* dont ce dernier fait l'objet au début du XI^e siècle⁵⁵³. On ne sait rien, par exemple, de l'attitude de l'évêque lors de la révolte de 939. On ignore également tout des raisons qui ont conduit le duc à appuyer la candidature de Fulbert en 933/934. La chronique épiscopale évoque bien la qualité de son instruction, mais il s'agit assurément d'un *topos*...

Le long épiscopat de Fulbert se termine avec la mort de l'évêque le 17 août 956⁵⁵⁴. Sa succession suscite l'ire des Cambrésiens et, plus largement, celle des Lotharingiens⁵⁵⁵. Peut-être trop confiant en son autorité, Otton I^{er}, qui vient de terrasser la révolte du Conrad le Rouge et de confier l'*honor* ducal à son frère Brunon de Cologne (953), place en effet sur le trône épiscopal l'un de ses proches parents du nom de Bérenger⁵⁵⁶. Probablement formé à Saint-Géréon de Cologne où il a dû côtoyer l'archevêque Brunon, le nouvel évêque ne maîtrise pas la langue de ses administrés⁵⁵⁷. Les *Gesta* de Cambrai brossent un portrait épouvantable de son épiscopat, dépeignant Bérenger comme le type même du mauvais prélat⁵⁵⁸. Ainsi, sa cruauté et sa brutalité surpasseraient-elles celles de l'infâme châtelain Gautier II⁵⁵⁹. Si les récriminations de la chronique épiscopale sont sans doute outrancières – Bérenger témoigne en effet à plusieurs

549. *Praeterea in Wileve praedium Fulberti episcopi his adnumeravit* (*Ibid.*, livre III, ch. 49, p. 484).

550. CHARRUADAS P., *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles*, p. 36-37.

551. *Domino Stephano Fulbertus succedens, faventis et suffragantis Gisleberti ducis obtentu, cathedrae pontificalis praerogativam adeptus est* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 70, p. 426).

552. Sur la fondation de Saint-Ghislain, on se reportera à la démonstration de HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 222-231. Aux portes du Cambrésis, les Régnier semblent également exercer l'abbatiale laïque de la communauté de Crespin (*Ibid.*, p. 264-266).

553. DIERKENS A. et MARGUE M., « *Memoria* ou *damnatio memoriae* ? », p. 869-890.

554. MÉRIAUX Ch., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 541.

555. D'autant qu'elle avait été précédée, trois ans plus tôt, par celle de Rathier sur le siège épiscopal liégeois. Ces deux élections contestées ont pu semer les graines de la fronde lotharingienne de 957, comme le suggère ID., « Dans l'ombre de Notger », p. 186.

556. *Berengarius hunc in episcopio secutus, summam regiminis sumpsit, vir siquidem ex nobili parentela Germaniae ortus, sed et Ottonis imperatoris proxime consanguineus* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 80, p. 431). Selon Flodoard, Bérenger serait également le neveu de l'évêque Bovon II de Châlons (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 143).

557. C'est à Cologne, en effet, que sa dépouille reposera à partir de 962-963 : [...] *in basilica quidem sancti Gereonis sepultus* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 84, p. 432).

558. Cf. *supra*, « I.2.2. Discours hagiographique, reliques et autorité épiscopale ».

559. *Nec huius pontificis factum desino demirari, qui templum beatissimi confessoris violare non timuit, quem Walterus castellanus, tiro inhumanissimus, in simili negotio nostris diebus non revereri nescivit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 84, p. 432).

reprises de sa générosité envers l'Église de Cambrai et les monastères de ses diocèses⁵⁶⁰ —, il est vrai, néanmoins, qu'assisté du comte de Flandre, l'évêque a réprimé dans le sang une conjuration des *cives* au début de son épiscopat⁵⁶¹. Sa courte prélature semble donc très mal acceptée par les Cambrésiens et résulte à n'en pas douter d'un choix politique maladroit de la part des Ottoniens.

Les successeurs immédiats de Bérenger font figure de candidats de compromis⁵⁶². Au décès de ce dernier, vers 962/963, l'archevêque Brunon de Cologne († 965) porte en effet sur le trône épiscopal d'Arras-Cambrai un religieux susceptible de plaire à toutes les forces en présence : il s'agit d'Enguerrand, un ancien moine de Corbie, en Francie occidentale, qui avait eu à administrer les biens *trans Rhenum* de son abbaye⁵⁶³. Cette expérience en terre d'Empire lui a permis de côtoyer et de se lier d'amitié avec Brunon de Cologne, qu'il continuera à fréquenter tout au long de son épiscopat⁵⁶⁴. Avec Enguerrand, les Ottoniens optent résolument pour un gestionnaire expérimenté et fort bien formé, pour un régisseur capable de veiller à l'immense patrimoine de l'Église de Cambrai⁵⁶⁵. Un chantier majeur débute d'ailleurs sous sa prélature, celui de la reconstruction de la cathédrale de Cambrai⁵⁶⁶.

La mort interrompt toutefois assez rapidement le bref épiscopat d'Enguerrand. En 965, c'est Ansbert, un candidat au profil en tous points similaire à celui de son prédécesseur qui est choisi pour lui succéder. À suivre les maigres données livrées par les *Gesta episcoporum Cameracensium* à son propos, Ansbert est un ancien moine bénédictin issu de la prestigieuse abbaye « française » Saint-Vaast d'Arras, pour le compte de laquelle il avait eu à gérer des possessions situées dans le *pagus Baduensis*, en Francie orientale⁵⁶⁷. Peu avant son élection il

560. MGH DD, t. 2/2, n° 195, p. 276 (acquisition d'une terre à *Vuambia*) ; HALPHEN L. et LOT F., *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, n° 41, p. 97-98 (donations à l'abbaye de Maroeuil). Sur ce dernier acte, voir : MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 207, et MEIJNS B., *Aken of Jerusalem ?*, t. 1, p. 419.

561. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 83, p. 432. Au sujet de cette révolte, on se reportera aux quelques lignes qu'y a consacrées ROUCHE M., « Cambrai, du comte mérovingien à l'évêque impérial », p. 35-36.

562. C'est également le cas des évêques liégeois à la même époque : KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 117.

563. *Post huius excessum, Engrannus, ante Corbiensis cenobii sancti Petri monachus, obtentu Brunonis prefati archipatris, cum quo pro rebus fratrum, quas trans Rhenum procurabat, notitiam et familiaritatem habebat ad episcopalem solium promovetur* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 85, p. 432).

564. *Ibid.*, livre I, ch. 86, p. 432-433 (conflits autour de la terre de *Perrona*, près du Cateau) ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 120, n. 246 (consécration, à Cologne, de l'abbé Folcuin de Lobbes).

565. MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 187.

566. [...] *cum monasterium sanctae Mariae cum totius studii accintu ad occidentalem plagam ampliaret* [...] (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 87, p. 433).

567. *Sequitur Ansbertus, vir videlicet liberalibus disciplinis eruditus, qui tunc Atrebatensis monasterii aequè monachus atque Cameracensis aeccliesiae archidiaconus, postmodum vero pro rebus sancti Vedasti, quas in pago Baduensi praevidebat, imperatori notus, culmen episcopalis cathedrae adeptus est* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 88, p. 433).

occupait néanmoins la charge d'archidiacre de l'Église de Cambrai⁵⁶⁸. Comme Enguerrand, Ansbert présente donc le visage d'un gestionnaire efficace habitué à exercer des responsabilités au sein l'institution ecclésiale. Ses fonctions en terre d'Empire l'ont en outre amené à se faire connaître d'Otton I^{er}, qui, on peut le supposer, est directement responsable de son élection⁵⁶⁹. Dans le contexte lotharingien assez tendu du tournant des années 960-970, Ansbert – pourtant bien implanté localement – semble néanmoins souffrir de certains conflits avec son aristocratie. Il n'y met fin qu'en s'attachant au prix fort le soutien du jeune comte Arnoul, le fils d'Isaac de Cambrai⁵⁷⁰.

En 971, après cinq années de pontificat seulement, Ansbert cède la crosse épiscopale à Wibold, au sujet duquel la chronique de Cambrai ne fournit que des bribes d'information. Issu de la meilleure aristocratie cambrésienne, le nouvel évêque occupait avant son élection la charge d'archidiacre de l'Église de Noyon, un diocèse qui fait également partie intégrante de l'immense province ecclésiastique de Reims⁵⁷¹. À n'en pas douter, Wibold doit avant tout sa désignation au soutien de la noblesse régionale, le souverain s'étant apparemment contenté de ratifier une décision prise au niveau local⁵⁷². Avec ce prélat, les Cambrésiens portent sur leur siège un intellectuel de haut vol particulièrement versé dans les matières théologiques. Les *Gesta episcoporum Cameracensium* conservent d'ailleurs encore la copie des règles redoutablement complexes d'un jeu de dés à vocation pédagogique conçu par Wibold⁵⁷³. D'une santé fragile – il s'avère incapable de respecter la coutume cambrésienne selon laquelle chaque évêque fraîchement élu doit sonner les cloches de la cathédrale⁵⁷⁴ –, ce dernier n'aura guère le temps de jouer un rôle politique majeur durant sa très brève prélature, puisqu'il décède en 972 au lendemain d'un voyage diplomatique en Italie⁵⁷⁵.

568. *Ibid.*

569. *Ibid.*

570. *Ad horum itaque insolentias sopiendas, Arnulfum quendam illustrem comitem multis beneficiis conductum sibi adscivit, illoque adiuvante cervicatos superans, aliquandiu quievit (Ibid.).* Sur ce point, on verra DHONDT J., « Note critique sur les comtes de Hainaut », p. 133-135.

571. *Sequitur Wiboldus, Noviomensis aeclesiae archidiaconus [...]* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 89, p. 433).

572. *Hunc primores Cameracensium – ex his enim originis claram propaginem trahebat – una eademque voluntate acclamant, directisque imperatori epistolis cum multo favore sibi donari episcopum expostulant. Nec difficile imperator, comperta bona opinione illius, mox precibus eorum voluntario affectu adquevit, assensumque tribuens, eorum legationem libenter implevit (Ibid., livre I, ch. 90, p. 438).*

573. *Ibid.*, livre I, ch. 89, p. 433-437. Sur ce jeu, on verra l'article de JÉGOU L. et MÉRIAUX Ch., « La culture et ses usages dans l'entourage des évêques de Cambrai », p. 406-409.

574. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 91, p. 438. Sur cette coutume, voir MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 163, n. 358.

575. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 91, p. 438.

Les circonstances politiques entourant l'élection de Tetdon, en 972, semblent mieux connues. Rejeton d'une éminente famille saxonne⁵⁷⁶, instruit à Cologne où il a probablement eu l'occasion de côtoyer l'archevêque Brunon⁵⁷⁷, ne maîtrisant pas la langue de ses administrés⁵⁷⁸, Tetdon apparaît avant tout comme le candidat du vieil empereur Otton I^{er}. Dès le décès de Wibold, l'aristocratie cambrésienne se prononce en effet pour un autre prétendant, un moine dyonisien du nom de Robert que son abbaye avait chargé de la gestion du domaine de Solesmes, sis à une bonne quinzaine de kilomètres de la cité⁵⁷⁹. En 972, les ambassadeurs cambrésiens ne parviennent cependant pas à faire entendre leur voix auprès du souverain, qui opte résolument pour son propre favori. Comme pour Bérenger, le choix du roi s'avèrera assez malhabile, Tetdon se révélant incapable de faire respecter son autorité par l'aristocratie locale⁵⁸⁰. À Cambrai, il est un étranger, un inconnu. Dès la disparition d'Otton I^{er} en 973, l'évêque paye cher, en effet, son absence d'ancrage politique local, puisqu'il doit faire face aux agressions conjointes des Régnier, des comtes de Vermandois et du roi Lothaire de Francie occidentale⁵⁸¹. Ces circonstances exceptionnelles l'obligent bientôt à acheter la protection de la noblesse cambrésienne en inféodant à ses chevaliers des fractions considérables du temporel épiscopal⁵⁸². En 978, les chevauchées du roi Lothaire sur Aix-la-Chapelle contraignent Tetdon à l'exil. Le prélat trouve alors refuge à Cologne, où il décède peu de temps après⁵⁸³.

Au lendemain de la fuite de Tetdon, Cambrai fait face à une situation dramatique : alors qu'une guerre retient Otton II en pays slave, le roi Lothaire s'empare de la cité d'Arras, à partir de laquelle il menace directement le Cambrésis avec l'appui des comtes de Vermandois⁵⁸⁴. À en croire le témoignage assez controversé des *Gesta* sur ces événements⁵⁸⁵, le nouveau duc Charles de Lotharingie, désigné à cette fonction par le souverain en 977, n'aurait rien fait pour défendre

576. [...] *primis atque maioribus Saxoniae progenitum* [...] (*Ibid.*, livre I, ch. 92, p. 438).

577. [...] *Coloniensis aeclesiae sancti Severini prepositum* [...] (*Ibid.*).

578. [...] *utpote simplici viro et linguae regionis ignaro* [...] (*Ibid.*, livre I, ch. 99, p. 441).

579. *Ibid.*, livre I, ch. 92, p. 438. Sur cet épisode, on verra MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 187-188.

580. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 99, p. 441-442. On conserve encore dans un évangélaire cambrésien (Cambrai, MM, ms. 327, f. 193r), une liste des *malefactores* de l'Église de Cambrai qui servait aux malédictions liturgiques. Cette source exceptionnelle pourrait dater de l'épiscopat de Tetdon. À son sujet, on pourra bientôt consulter MÉRIAUX Ch., « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai », p. 191.

581. *Id.*, « Dans l'ombre de Notger », p. 187-188.

582. Sur ce point, cf. *infra*, « II.2.2.2. L'avouerie de la cité, enjeu de pouvoir ».

583. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 100, p. 442.

584. *Quo defuncto, multo asperioris pestilentiae causae exoritur, multo tempestuosioribus procellis ecclesia Cameracensium naufragatur. Siquidem imperator a finibus sui regni procul remotus, super Sclavones quos adversum ierat expugnandos morabatur, relictique principes Lothariensium, quidnam de restitutione episcopi facerent, ambigebant. Iam vero Lotharium regem res Atrebatensis episcopii occupasse audierant, ideoque illum fortasse subita incursione urbem Cameracensium pervasurum esse formidabant* (*Ibid.*, livre I, ch. 101, p. 442-443).

585. RICHES Th., « The Carolingian capture of Aachen in 978 », p. 201-205.

la cité, que du contraire⁵⁸⁶ ... C'est dans ce contexte qu'un nouveau diocésain du nom de Rothard monte sur le siège d'Arras-Cambrai. Proche compagnon d'Adalbéron de Reims depuis l'époque de leur formation commune à Gorze⁵⁸⁷, Rothard doit son élection à l'influence d'une autre grande figure politique du x^e siècle, l'évêque Notger de Liège⁵⁸⁸. C'est très certainement ce dernier, en effet, qui a suggéré à Otton II, alors en Saxe, le nom de l'un de ses meilleurs prêtres⁵⁸⁹. Les puissants de Lotharingie – au premier rang desquels prennent place le duc Godefroid le Captif et le marquis Arnoul de Valenciennes – consentent largement à ce choix⁵⁹⁰. Comme l'a récemment relevé Charles Mériaux, cette élection ouvre une nouvelle ère dans l'histoire de l'Église de Cambrai, une ère au cours de laquelle le grand prélat liégeois influencera profondément la politique épiscopale cambrésienne⁵⁹¹.

Près d'une vingtaine d'années plus tard, Erluin (996-1012), le successeur de Rothard, accède lui aussi à la cathédre cambrésienne grâce à l'intervention de Notger, dont il était l'archidiaque. Erluin devait pourtant composer avec un concurrent de taille, le prévôt Azelin de Tronchiennes, fils bâtard du comte Baudouin III de Flandre et prétendant déclaré des princes flamands⁵⁹². Selon les *Gesta episcoporum Cameracensium*, les deux candidats auraient tenté de s'attacher des soutiens au sein de la famille impériale en vue de l'élection, Azelin en soudoyant la sœur cadette d'Otton III, Erluin – apparemment plus probe... – en se rapprochant de

586. Porro ille deinceps oportunitatem et gratiam loci atque sufficientiam totius alimentum nactus, uxorem sibi adfuturam esse mandavit, cui in cubiculo episcopi cum tota praesumptione lectum sterni precepit, omnesque opes in usibus episcopi exhibendas in superfluis commensationibus tota effusione consumpsit. Thesaurum aeclesiae dissipabat, prebendas vendebat, immo et aeclesiastici ministerii negotia emptus pretio largiri mercantibus usurpabat, sicque totius infamiae sarcinam tamdiu gessit, donec imperator reversus ad melius restituit (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 101, p. 443). Comme le note très justement MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 191, les *Gesta* noircissent sans doute excessivement le portrait du duc Charles. Ce dernier n'a sans doute pas joué le rôle de tyran que la chronique épiscopale on lui prête.

587. [...] nec multo post, ab Alberone Remensium archiepiscopo summa cum veneratione ordinatus est, utpote cum quo amicitiam et familiaritatem a puero tenebat, ex quo videlicet in scolis Gorgiensis monasterii pariter condiscipuli extiterant (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 102, p. 443).

588. *Ibid.* ; à ce sujet, on se reportera à la lettre par laquelle Notger de Liège recommande Rothard à l'archevêque Adalbéron de Reims : [...] Igitur adeo per nos nostrumque testimonium commendatum habete hunc fratrem nostrum nomine Rothardum, Cameracensi sede, quia illici melior inveniri non potuit, ex nostra designatum episcopum, cum licentia tamen vestra quam domni imperatoris, voto et acclamatione cleri totius et populi ipsius dioceseos sollempniter electum (KURTH G., *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, t. 2, p. 65-66).

589. On ignore tout, malheureusement, des origines familiales de l'évêque Rothard. Certains indices semblent tout de même le rattacher à la région colonaise et à Saint-Séverin de Cologne (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 109, p. 448 ; MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 163).

590. Rothard appuiera d'ailleurs Arnoul de Valenciennes lorsque ce dernier érigera un petit chapitre canonial à Valenciennes (HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 282-283).

591. MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 191-192.

592. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 110, p. 448-449. Azelin sera à nouveau candidat à la cathédre cambrésienne en 1012, au lendemain du décès d'Erluin (*Ibid.*, ch. 122, p. 454).

l'abbesse Mathilde de Quedlinbourg⁵⁹³. La volonté divine s'étant prononcée en sa faveur, Erluin est sacré à Rome, et non à Reims⁵⁹⁴, par le pape Grégoire V⁵⁹⁵ le 21 mai 996 en présence de Notger et d'un jeune empereur Otton III couronné quelques instants plus tôt⁵⁹⁶. À cette occasion, le nouvel évêque d'Arras-Cambrai obtient en outre des mains du souverain pontife une bulle condamnant l'exercice du droit de dépouille par les avoués de la cité⁵⁹⁷. Cela reste une hypothèse, mais l'intervention de Notger a sans doute facilité l'octroi de ce privilège. L'influence du grand prélat liégeois sur la politique cambrésienne sera cette fois incontestable quand, cinq années plus tard, il jouera de ses réseaux pour autoriser l'érection de la forteresse du Cateau, au carrefour du Cambrésis et du Vermandois⁵⁹⁸. La bonne intelligence entre les diocésains d'Arras-Cambrai et de Liège et les souverains germaniques se poursuivra d'ailleurs jusqu'au décès d'Erluin, en février 1012⁵⁹⁹.

Gérard I^{er} de Florennes succède alors à Erluin dès les premiers mois de l'année 1012. Inutile de revenir en détail sur les circonstances de son élection, dont le chapitre précédent a déjà fait état. Je me bornerai simplement à signaler qu'à l'instar de la plupart de ses prédécesseurs, Gérard doit lui aussi sa charge à la faveur du souverain germanique. Car c'est bien là une constante, ou presque, de l'histoire politique de Cambrai entre le milieu du X^e siècle et le début du XI^e : de la désignation de Bérenger en 956 à celle de Gérard I^{er} en 1012, la majorité des évêques de Cambrai doivent avant tout leur accession à la cathèdre au roi de Francie orientale ou à certains de ses plus proches alliés, l'archevêque Brunon de Cologne et l'évêque Notger de Liège⁶⁰⁰. Cela ne fait aucun doute pour Bérenger (956-962/963), Tetdon

593. *Hunc Nocherus bonae memoriae episcopus ad Mathildem, cui ipse Erluinus familiaris erat, filiam videlicet Ottonis senis imperatoris, abbatissam aecclisae Quitinaborch, monuit ire festinanter, ut suo suffragio ad episcopii dignitatem adtingeret* (*Ibid.*, livre I, ch. 110, p. 448-449).

594. Rappelons qu'à l'époque la métropole rémoise connaît une crise très importante, deux candidats se disputant le siège archiepiscopal. À ce sujet, voir les références citées *supra*, n. 114.

595. Il s'agit de Brunon de Carinthie, qu'Otton III vient justement de porter sur le siège de Rome (CLERVAL J.-A., « Grégoire V, pape (996-999) », col. 1790-1791).

596. *Per idem vero tempus Arnulfus Remensium archiepiscopus pro multis sceleribus, et maxime pro infidelitate sui senioris, ab episcopali gradu depositus erat, in cuius vice Gerbertus, quo litteratior postea nemo extitit, subrogatus sedebat. Hoc autem ventilantibus tamen quibusdam episcopis, inventum est quod, quia absque scientia et auctoritate papae Romanae sedis erat degradatus, ad eandem sedem recursus legitime patere valeret. Unde quia inter eos diuturna contentio habebatur, Romam cum domino imperatore illuc etiam ad imperii culmen sublimando Erluinus profectus est a papa ordinandus. Sed Paulo antequam ibi pervenirent, Iohanne papa defuncto, Gregorius, qui postea Bruno appellatus est, ad sedem apostolicam, assensu Romanorum, promovetur. Ab hoc igitur consecratus imperator sumpsit diadema imperii, Erluinus vero culmen pontificalis sacerdotii* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 110, p. 449).

597. *Ibid.*, livre I, ch. 111, p. 449-450. À ce sujet, cf. les références citées *supra*, n. 162.

598. Cf. *infra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

599. [...] *posthac cum hac indignatione III. nonas februarii spiritum exalavit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 118, p. 453 ; Cambrai, MM, ms. 229, f. 61v).

600. Si Notger ne se montre pas toujours loyal à l'égard des souverains germaniques au cours de sa longue carrière, notamment au moment de la succession difficile d'Otton II, il est en tout cas de retour dans l'entourage

(972-979), Rothard (979-995), Erluin (996-1012) et Gérard I^{er} (1012-1051) ; c'est peut-être le cas pour Enguerrand (962/963-965) et Ansbert (965-971). Seuls Fulbert, d'abord soutenu par le duc Gislebert de Lotharingie (933/934-956), et Wibold (971-972), porté au pouvoir par les Cambrésiens, font exception. Il serait faux, cependant, de croire que les Ottoniens imposent systématiquement et unilatéralement leur volonté. Lorsqu'ils s'y risquent, avec Bérenger ou Tetdon, l'expérience tourne à chaque fois au désastre. Même si la chronique épiscopale n'en fait pas toujours état, les dynastes tiennent très vraisemblablement compte des desideratas de l'aristocratie lotharingienne qui souhaite être associée à l'exercice du pouvoir. Voilà pourquoi ils promeuvent régulièrement des Lotharingiens de souche, comme Wibold ou Gérard I^{er} par exemple, ou des candidats de compromis parfaitement au fait des réalités locales, comme Ansbert ou Rothard. Il s'agit là d'une de leurs meilleures opportunités d'asseoir durablement leur autorité dans une Lotharingie qui se montre souvent rétive à leur pouvoir, y compris après 939 et l'échec de la révolte de Gislebert.

II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale

L'historiographie l'a depuis longtemps souligné, la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et des premiers Saliens n'implique pas uniquement un contrôle partiel des élections épiscopales, elle passe également par la concession de droits et de biens temporels aux prélats⁶⁰¹. À Cambrai, cet accroissement de l'*episcopatus* par la faveur royale s'amorce dès le printemps 941, soit moins de deux ans après l'échec de la révolte lotharingienne de 939. Isaac de Cambrai et ses descendants, qui n'avaient guère fait preuve de loyauté lors du soulèvement, en sont les premières victimes. En une soixantaine d'années, l'ensemble de leur *comitatus* passera en effet entre les mains des prélats. Orchestré par les empereurs, ce dépouillement en règle des comtes de Cambrai au profit d'ecclésiastiques peut-être jugés plus fidèles a très vraisemblablement pour objectif de renforcer le dispositif défensif germanique sur la frontière occidentale de la Lotharingie. Dans les faits, il favorisera surtout l'ascension des châtelains-avoués de Cambrai dont Gérard I^{er} de Florennes trouvera si souvent à se plaindre...

Un diplôme ottonien daté du 30 mai 941 marque la première étape de cette extension continue de l'*episcopatus*. Dans cet acte au-dessus de tout soupçon, le roi confirme d'abord le privilège d'immunité jadis octroyé par Pépin le Bref à l'Église de Cambrai, avant de concéder au profit de l'évêque, et dans une moindre mesure du chapitre cathédral⁶⁰², la part des tonlieux et

impérial lorsqu'il s'agit d'élire un nouvel évêque sur le siège de Cambrai (MARGUE M., « Face à l'évêque, le comte », p. 250 ; MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 196-197).

601. GROBE R., « L'Église impériale dans la tradition franque », p. 18-20.

602. Au sein de l'Église de Cambrai, la séparation des menses semble effective depuis le règne de Zwentibold, comme en témoigne une charte de 911 rendue par Charles III le Simple (LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III*

de la monnaie dont il dispose encore⁶⁰³ – la seconde moitié appartenant toujours en bénéfice au comte Isaac. Les revenus du prélat s'en trouvent considérablement accrus, d'autant que Cambrai se situe au carrefour d'axes commerciaux abondamment fréquentés⁶⁰⁴. Mais ces octrois, en particulier celui du droit régalien de battre monnaie, présentent surtout une valeur symbolique. Ils sont le signe qu'Otton I^{er} a résolument choisi de favoriser l'évêque Fulbert au détriment du comte Isaac, déloyal en 939 et avec lequel le diocésain semble en conflit⁶⁰⁵. Le pouvoir de l'immuniste dans la cité s'accroît donc substantiellement.

Cinq années plus tard, le souverain saxon fait station à Cambrai avec ses troupes, au départ ou au retour d'une campagne en terre française⁶⁰⁶. Peut-être ce séjour cambrésien lui a-t-il permis de prendre plus nettement conscience des tensions qui opposent Fulbert à Isaac et du danger que ces dernières pourraient représenter pour la défense des confins occidentaux de la Lotharingie, comme le laissent entendre les *Gesta*⁶⁰⁷ ? Quoiqu'il en soit, par un nouveau diplôme daté d'avril 948, Otton I^{er} confère peu après à l'évêque l'*abbatiam sancti Gaugerici* avec l'ensemble des biens et des droits de justice qui en dépendent⁶⁰⁸. Il prive du même coup les plus puissants laïcs de Cambrai de l'essentiel de leurs assises dans la ville à un moment où le vieux comte Isaac vit probablement ses dernières heures. Le *condominium* qui pesait sur le destin de la cité depuis des décennies disparaît également à cette occasion, au grand dam des comtes locaux

le Simple, t. 1, n° 68, p. 152-154). À ce sujet, voir néanmoins les commentaires de BAUER Th., *Lotharingien als historischer Raum*, p. 109.

603. *Insuper nostra largitione concedimus prefato episcopo et successoribus eius omne teloneum cum moneta civitatis sue Cameracensis (sic), eo videlicet tenore ut novem partes episcoporum usibus deputentur, decima vero pars ad usus fratrum eiusdem congregationis perpetualiter in elemosina nostra proficiat* (MGH DD, t. 1, n° 40, p. 125). Sur cet octroi, voir notamment les remarques de VERCAUTEREN F., *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, p. 220-223 ; BAUER Th., *Lotharingien als historischer Raum*, p. 113-115.

604. Voir la carte de FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 1, p. 148.

605. À ce sujet, cf. *supra*, section précédente.

606. Les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 72, p. 426-427, et WIDUKIND DE CORVEY, *Rerum gestarum saxonum*, p. 104, fournissent deux versions légèrement différentes des événements.

607. *Ubi cum perventum est [Otton I^{er}], domnus episcopus quam familiariter eum excepit, amicisque obsequiis summa cum veneratione deserviens, de incussionibus a comite prelibato sibi inrogatis cum supplici querimonia proclamavit. Qui causis auditis, molestias episcopo illatas, sicuti pius, perinde atque episcopus ipse indoluit, suorumque competenti consilio usus, secundum legis publicae iudicium privato comite, abbatiam sancti Gaugerici ex integritate supradictarum rerum, unde videlicet contentio coeperat, sed et alteram abbatiam, quam supram diximus [le chapitre de Maroilles], sanctae Dei aecclesiae genitricis Mariae in perpetuum habendas contradidit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 73, p. 427).

608. [...] *concedimus a die presente et hora sancte Marie ad sedem Cameracensis ecclesie cui venerabilis Fumbertus episcopus deo annuente presidere videtur, abbatiam sancti Gaugerici omnem ex integro cum omnibus rebus et possessionibus domi extraque pertinentibus, sicuti iuris nostri actenus iuste ac legaliter visa est fuisse, concessa pariter omni publica functione vel exactione ad iam fatum sancti monasterii locum pertinente, ut nullus comes vel quilibet rei publice minister illic potestatem habeat aut mllum tenendi vel bannum vel freda exigendi aut aliquam distractionem faciendi* (MGH DD, t. 1, n° 100, p. 182-183). Un privilège d'une telle importance a bien évidemment été recopié par le chapelain Foulques dans la chronique épiscopale (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 73, p. 427).

qui perdent très vraisemblablement la totalité, ou presque, de leurs domaines urbains⁶⁰⁹. Plus jamais dans la seconde moitié du x^e siècle ces laïcs ne joueront d'ailleurs un rôle dans la vie de la localité⁶¹⁰. Ils paraissent en effet s'être repliés sur le plat pays et Valenciennes⁶¹¹.

S'il faut en croire la démonstration convaincante d'Anne-Marie Helvétius, l'évêque Fulbert profite également de l'infortune des comtes de Cambrai pour faire main basse sur le chapitre Saint-Pierre de Maroilles, jusqu'alors tenu par ces deniers en bénéfice du souverain⁶¹². Il apparaît fort vraisemblable, en effet, qu'à la mort d'Isaac de Cambrai vers 948, le prélat cambrésien a profité de la vacance de l'abbatiai laïque de Maroilles pour forger un faux diplôme attribué à Charles III le Simple par lequel ce dernier aurait concédé, en 920, à l'évêque Étienne les communautés de Crespin et de Maroilles⁶¹³. Si la manœuvre échoue pour le premier établissement, à l'époque sous le contrôle des Régnier, elle s'avère être un succès pour le second. Fulbert s'arroge même les droits de prélever les tonlieux et d'établir un marché à Maroilles⁶¹⁴. Bien plus, pour contrer les contestations prévisibles des descendants d'Isaac, il fait insérer une importante clause dans le faux, clause selon laquelle aucun comte ne pourra à l'avenir revendiquer un quelconque pouvoir sur l'abbaye et les territoires environnants⁶¹⁵. Fulbert transforme donc Maroilles en une véritable abbaye épiscopale. La manœuvre est habile, car en agissant de la sorte, le prélat accroît la seigneurie épiscopale tout en privant ses principaux rivaux des assises ecclésiastiques de leur pouvoir. Cela pourrait peut-être en partie expliquer pourquoi Arnoul, le fils d'Isaac de Cambrai, jugera nécessaire d'établir un petit chapitre à Valenciennes entre 979 et 995⁶¹⁶.

En 958, l'Église de Cambrai bénéficie une nouvelle fois de la faveur d'Otton I^{er} le Grand. Dans le prolongement d'un énième soulèvement manqué de la part des Régnier – qui se conclut

609. VERCAUTEREN F., *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, p. 220-223 ; BAUER Th., *Lotharingien als historischer Raum*, p. 115-117.

610. Ainsi, pour se limiter à un exemple extrait de la chronique épiscopale, les comtes de Cambrai ne semblent avoir joué aucun rôle lors du siège de la ville par les Hongrois (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 75, p. 428-429).

611. À ce sujet, on verra dans la section suivante le point consacré à « La marginalisation du pouvoir comtal ».

612. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 268-270, qui s'écarte de l'interprétation donnée par DUVOSQUEL J.-M., « La cession de l'abbaye de Maroilles en Hainaut », p. 175-180.

613. [...] *largiremur sub perpetua stabilique subjectione in pago Hainoiense, super fluentia Helprae, abbatiunculam dictam Maricolas, ubi iacet sanctus Hunbertus corpore, in ecclesia quae est in honore sancti Petri dedicata* [...] (LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III le Simple*, t. 1, n° 106, p. 252-255).

614. *Verum precatu praedictorum comitum permittimus ob remedium animae nostrae praescripto antistiti Stephano in locis suae concessis ecclesiae, hoc est Marellias seu Crespin, mercatum statuere et teloneum inde capere* [...] (*Ibid.*, p. 254).

615. [...] *et circum ista loca, quantum unius leuge tetenderit spatium, neque comes, neque ulla judiciaria potestas freda exercendi potestatem habeat* (*Ibid.*).

616. Sur cette fondation, on verra HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 282-283, ainsi que *infra*, « II.2.2.1. La marginalisation du pouvoir comtal ».

cette fois-ci par l'exil de Régnier III, neveu de Gislebert⁶¹⁷ –, le roi saxon octroie à l'évêque Bérenger la *villam quae vocatur Vuambia* située dans le *pagus* de Hainaut et dans le *comitatus* d'un certain Godefroid, probablement l'aïeul de Gérard I^{er} de Florennes⁶¹⁸. À l'insistance de Brunon de Cologne, ce bien est prélevé sur le patrimoine de l'un des vaincus, un aristocrate portant le nom d'Engibrand⁶¹⁹. Une vingtaine d'années plus tard, le 1^{er} mars 977, Otton II confirme une nouvelle fois les immunités de l'Église de Cambrai alors qu'il vient à peine d'investir Charles, le jeune frère de l'ambitieux roi Lothaire I^{er} de Francie occidentale, du duché de Basse-Lotharingie⁶²⁰. Le souverain procède à ce renouvellement dans un contexte particulièrement difficile, l'évêque Tetdon devant à cette époque acheter le soutien de sa propre aristocratie pour affronter une coalition d'adversaires venus de l'ouest⁶²¹. En 991 et 1003, les rois Otton III et Henri II ratifieront à leur tour l'immunité de Cambrai, mais dans des circonstances nettement plus apaisées⁶²².

Le diplôme rendu par Otton III le 23 avril 995 occupe une place capitale dans l'histoire de la seigneurie épiscopale cambrésienne⁶²³. Dans cet acte produit à l'intervention de Notger de Liège, le jeune empereur confère à l'Église de Cambrai le *forestum* – c'est-à-dire le droit de chasse – sur un espace précisément délimité situé sur la rive droite de la Sambre⁶²⁴. Le vaste territoire en question englobe le domaine de l'abbaye de Maroilles dont se sont emparés les

617. WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 61-85.

618. Dans son édition, Theodor Schieffer propose d'identifier le toponyme *Vuambia* avec la localité de Wambaix (MGH DD, t. 2/2, n° 195, p. 276). Cette suggestion ne me paraît pas pertinente dans la mesure où Wambaix n'est situé qu'à quelques kilomètres de Cambrai et fait donc très vraisemblablement partie intégrante du *pagus Cameracensis*.

619. [...] *fiscalem nostrae dominationis terram quam a rebellibus et paci quietique nostrae invidentibus aeclesiamque Christi diuturna gravique molestia conturbantibus legaliter fiscatam recepimus iurique nostro et domino consensu totius sanum sapientis populi vendicavimus, videlicet villam quae vocatur Vuambia, sitam in pago Heinia, in comitatu Godefridi, cum aeclesia et curte dominicali, mancipiis domibus, agris cultis et incultis, silvis ac pascuis et omnibus illuc iure pertinentibus sive in eodem loco sive in circumpositis villis, et quicquid in ipsa provincia quondam Engibrandus iure proprio possedit et tenuit, ea nimirum intentione et constitutione ut hoc benivolentiae nostrae donativum eiusdem aeclesiae episcopus proprium teneat atque possideat, habens integram potestatem quicquid sibi iuste placuerit exinde faciendi* (Ibid., n° 195, p. 276).

620. PARISSE M., « Lotharingia », p. 319.

621. Au sujet des concessions consenties par l'évêque Tetdon dans le contexte des troubles de 977-978, cf. *infra*, « II.2.2.2. L'avouerie de la cité, enjeu de pouvoir ».

622. Rappelons-nous également qu'en 996, alors qu'il vient d'être sacré évêque à Rome, Erluin obtient du pape Grégoire V une bulle limitant l'exercice du droit de dépouille dans sa cité (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 111, p. 449-450).

623. On conserve d'ailleurs de très nombreuses copies de ce diplôme : Bruxelles, KBR, ms. 7747, f. 152v-153r ; Cambrai, MM, ms. 1227, f. 139v-140v ; Lille, AD Nord, 3 G 537, f. 99v-100r, 3 G 545, f. 33v, 3 G 548, f. 23r, B 19453, f. 66r-v ; Paris, BNF, nouv. acqu. lat., 10968, f. 11v-12r.

624. [...] *dedimus unum forastum Ruothardo episcopo Cameracensis ecclesiae ad ecclesiam sanctae Marie ob remedium animae nostrae nostrorumque parentum, tendens in longitudine a Sauvlonir monte usque in illum locum ubi due Elpre cadunt in Sambram, in latitudine autem a villa que dicitur Basius et loco qui vocatur Gurgunces, ita ut Sambra decurrit et duae Elpre usque ad ulteriorem ripam ulterioris Elpre* [...] (MGH DD, t. 2/2, n° 164, p. 577)

prélats d'Arras-Cambrai un demi-siècle plus tôt. Comme l'a révélé Anne-Marie Helvétius dans sa thèse, « l'intérêt d'une telle concession réside dans le fait que les terres concernées sont désormais frappées du ban royal et sont donc aussi étroitement protégées que les biens du fisc ; en outre, le roi confère ainsi au détenteur du droit de chasse une autorité souveraine sur les terrains vagues »⁶²⁵. L'apport de ces droits permet donc aux évêques de Cambrai d'asseoir encore un peu plus leur pouvoir sur l'abbaye de Maroilles et la Thiérache environnante, à la frontière avec le Vermandois.

Face aux visées des comtes de Vermandois, qui dressent presque coup sur coup deux châteaux aux marges du Cambrésis⁶²⁶, les prélats d'Arras-Cambrai obtiennent en avril 1001 la faveur royale d'établir un marché et d'exercer l'ensemble des droits publics (monnaie, tonlieu, ban) dans un territoire situé au sud-est de leur cité appelé le *Castrum Sanctae Mariae* – aujourd'hui Le Cateau-Cambrésis⁶²⁷. À l'aube du XI^e siècle, les évêques ont repris depuis peu le contrôle de cette localité implantée dans un vaste domaine fiscal que leurs prédécesseurs avaient jadis perdu au profit de *virii potentes* originaires de Hesbaye⁶²⁸. Il a très probablement fallu, une nouvelle fois, l'intervention de Notger vers 985 pour que ces biens réintègrent le patrimoine épiscopal⁶²⁹. En mettant la main sur ce domaine, Erluin poursuit la politique de contrôle de la Thiérache entamée sous les diocésains précédents. La localisation stratégique de cette bourgade, sise à la frontière avec le Vermandois sur la route reliant Bavay à Vermand, conduit en outre Erluin à y ériger une importante forteresse sensée contenir les incursions venues du sud⁶³⁰. Une trentaine d'années plus tôt, entre 972 et 978, l'évêque Tetdon avait d'ailleurs tenté lui aussi de sécuriser la région en s'attachant le soutien d'un lignage local, les Lesquielles⁶³¹. En 1025, l'évêque

625. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 273. Je me suis permis de légèrement adapter sa phrase sur le plan de la conjugaison.

626. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 96, p. 440 (château de Gouy), et ch. 103, p. 443-444 (château de Vinchy). Au sujet des fortifications cambrésiennes, voir notamment LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 33-51.

627. [...] *quod nos Erleuino venerabili episcopo, ob interventum Leonis episcopi et ceterorum, dedimus ius, fas atque licentiam faciendi, statuendi ac construendi merchatum cum moneta, theloneo, banno et totius publicae rei ministeriis in quadam proprietate sanctae Cameracensis ecclesie in loco qui vocatur castellum sancte Marie, quod vocabatur antea Uendelgias, qui situm est in pago Cameracensi ac comitatu Arnolphi comitis, atque predictum merchatum, monetam, theloneum, bannum cum tota publica functione in proprium concedimus sanctae Cameracensi ecclesiae* (MGH DD, t. 2/2, n° 399, p. 832).

628. [...] *villam sanctae Mariae Perronam, quam Hasbanienses more beneficii tenebant* [...] (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 86, p. 433).

629. Je ne reviens pas sur l'histoire de ce vaste domaine fiscal, qui a récemment été retracée par MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 198-199, sur base notamment des *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 54, p. 419-421, et ch. 112, p. 450. À ce propos, voir également MARGUE M., « Face à l'évêque, le comte », p. 252.

630. [...] *in hac inquam villa, circa quam predicti raptores gravius grassabantur, castellum muniri imperiali praecepto obtinuit, ut hoc esset obstaculum latronibus praesidiumque libertatis circum et circ rusticanis cultoribus* (*Ibid.*, livre I, ch. 112, p. 450). Sans doute mal informé, le *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 3, p. 527, situe l'érection de la forteresse avant l'épiscopat d'Erluin. Au XI^e siècle, les vidames de Cambrai s'implanteront en ce lieu (cf. *infra*, « IV.2.2.2.a. L'affirmation des vidames épiscopaux »).

631. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 99, p. 442.

Gérard I^{er} complètera ce pôle militaire par un pôle ecclésial, en y établissant une abbaye bénédictine rapidement placée sous la direction de son frère⁶³².

L'ultime étape du renforcement de l'*episcopatus* intervient en 1007, avec la concession de l'ensemble du *comitatus* cambrésien aux évêques d'Arras-Cambrai⁶³³. L'octroi de ces droits publics survient dans un contexte très particulier, celui de la chute temporaire de Valenciennes aux mains du comte Baudouin IV de Flandre. En 1006, dans le cadre d'une politique d'expansion territoriale résolument orientée vers le sud, ce dernier s'empare en effet de la ville jusqu'alors tenue par Arnoul, comte de Cambrai et marquis de Valenciennes⁶³⁴. Pressentant le danger d'une expédition tournée contre sa personne, l'évêque Erluin fuit également la cité de Cambrai, qu'il confie à ses archidiaques et aux *primis militum*⁶³⁵. Le conflit se poursuit au cours de l'année suivante, cette fois à l'avantage du roi Henri II de Francie orientale. En 1007, grâce à des raids menés en terre flamande, ce dernier parvient à faire plier Baudouin qui lui restitue Valenciennes au traité d'Aix-la-Chapelle⁶³⁶. Si le marquis Arnoul récupère probablement Valenciennes après 1007, il perd définitivement le Cambrésis. Le roi, conscient de la faiblesse de ce vieil aristocrate qui ne laissera pas d'héritier⁶³⁷, profite en effet de l'occasion pour instaurer à Cambrai un système déjà éprouvé dans le diocèse de Liège : ce qu'il avait créé là-bas avec les *comitatus* de Huy et de Brugeron en 985 et 987⁶³⁸, il le reproduit ici, en octroyant à Erluin les biens et droits liés à l'exercice de l'*honor* comtal cambrésien⁶³⁹. Les évêques de Cambrai ne sont

632. Voir notamment *Ibid.*, livre III, ch. 49, p. 484, et *MGH DD*, t. 4, n° 201, p. 270-271.

633. [...] *notum fieri volumus qualiter nos tam animae nostrae consultu quam venerabilis Heriberti archiepiscopi Coloniensis interventu Chameracensi ecclesiae in honore sanctae Mariae constructae comitatum Chameracensem hac nostrae auctoritatis preceptali pagina, prout firmissime potuimus, in proprium donavimus, precipientes igitur ut prelibatae sedis venerabilis Eraluinus episcopus suiue successoreres liberam dehinc habeant potestatem eundem comitatum in usum aeclesiae supra dictae tenendi, comitem eligendi, pannos habendi seu quicquid sibi libeat modis omnibus inde faciendi* (*MGH DD*, t. 3, n° 142, p. 168-169). Au sujet de cette concession, on verra VERCAUTEREN F., *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, p. 223-224 ; GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 112-113 ; BAUER Th., *Lotharingien als historischer Raum*, p. 119-120 ; HOFFMAN H., « Grafschaften in Bischofshand », p. 391-392.

634. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 106-113. Il ne fait aucun doute qu'à cette époque Arnoul de Valenciennes exerce encore des pouvoirs comtaux en Cambrésis, comme en atteste en 1001 l'acte localisant la forteresse du Cateau-Cambrésis *in pago Cameracensi ac comitatu Arnolphi comitis* (*MGH DD*, t. 2/2, n° 399, p. 832).

635. *Unde praesul perterritus, civitatis statum et rei publicae negotium archidiaconis et primis militum commendavit, et ne incaute ab ipso minace tyranno opprimeretur, regem expetiit. Ubi sane tamdiu demoratus est, donec videlicet rex coacto multo milite castrum Gandavum ad devastandam terram invadit [...]* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 115, p. 452).

636. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 112. Henri II inféodera tout de même Valenciennes à Baudouin IV en 1015, brisant ainsi l'équilibre de la marche Brabant-Cambrai-Hainaut (WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 36-37).

637. Sur la descendance d'Arnoul de Valenciennes, on se reportera à la section suivante consacrée à « La marginalisation du pouvoir comtal ».

638. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 424-425.

639. *MGH DD*, t. 3, n° 142, p. 168-169. L'évêque Notger de Liège a probablement joué un rôle majeur dans cette concession, comme le suppose MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 201.

donc plus seulement maîtres de leur cité, comme ils l'étaient depuis 941, ils le deviennent aussi de l'ensemble du Cambrésis. Si assez curieusement le chapelain Foulques ne retranscrit pas ce privilège dans ses *Gesta*, c'est sans doute parce que, dans les faits, cet octroi ne bouleverse pas démesurément l'équilibre des forces en Cambrésis. À certains égards, cet accroissement considérable de la seigneurie épiscopale pourrait même apparaître légèrement défavorable aux prélats cambrésiens, car il contribue indirectement à renforcer le pouvoir des avoués de la cathédrale. La manœuvre permet toutefois à Henri II de compléter son dispositif défensif de la Lotharingie, qu'il parachèvera en 1011-1012 avec la création du marquisat d'Anvers et la restauration de la fonction ducale⁶⁴⁰.

Sous les Ottoniens, la seigneurie épiscopale cambrésienne s'accroît donc considérablement. Du début de la prélature de Fulbert (933-934) à la fin de celle d'Erluin (1012), soit en un peu moins de quatre-vingts ans, les diocésains sont en effet parvenus à s'emparer de l'ensemble du *comitatus* d'Isaac de Cambrai. Dans le même temps, ils ont également acquis des domaines considérables – *Vuambia* et *Vendelgias*⁶⁴¹ – et obtenus à plusieurs reprises la confirmation des immunités de leur Église. Cet enrichissement, ils le doivent avant tout à la faveur royale et à l'intervention de leurs plus fidèles alliés, Brunon de Cologne et Notger de Liège. Bien évidemment, les rois de Francie orientale ne promeuvent pas cette extension continue de l'*episcopatus* sans objectif précis : ces manœuvres s'intègrent en effet dans le cadre d'une politique militaire visant à faire de Cambrai le premier rempart défensif de l'Empire face aux incursions flamandes, françaises et vermandisiennes. Les décisions du souverain impliquent donc une certaine réciprocité.

II.2.1.3. Le service du roi

La *Reichskirchenpolitik* développée par les souverains de Francie orientale à Cambrai suppose que les évêques remplissent certaines obligations à l'égard de leurs généreux bienfaiteurs. À l'instar de leurs homologues liégeois, par exemple, les prélats cambrésiens sont en effet redevables du *servitum regis*, ils doivent à l'empereur une série de prestations dont Jean-Louis Kupper a autrefois très justement évalué la lourdeur⁶⁴². Le service du roi comporte bien des aspects : il s'agit d'apparaître régulièrement à la *curia* ottonienne afin de rendre compte de l'état du diocèse ou de porter conseil au dynaste, mais aussi de fournir à celui-ci une assistance militaire et de participer à certaines missions diplomatiques. En règle générale, les évêques de

640. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 117 ; WERNER M., « Der Herzog von Lothringen in salischer Zeit », p. 418-419, en part. n. 291 ; WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 80-81.

641. *Vendelgias* correspond à l'emplacement de la forteresse du Cateau, comme en témoigne le passage suivant : [...] *loco qui vocatur castellum sancte Marie, quod vocabatur antea Uendelgias* [...] (*MGH DD*, t. 2/2, n° 399, p. 832).

642. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 473-474.

Cambrai remplissent fidèlement ces missions qui constituent autant d'occasions de tisser des relations privilégiées avec les souverains.

Les *Gesta* de Cambrai et les diplômes ottoniens en attestent, rois de Francie orientale et évêques de Cambrai se côtoient régulièrement, que ce soit à la *curia* du dynaste, lors d'un synode, ou dans la cité scaldienne elle-même. Le pouvoir comportant une forte dimension personnelle au « premier âge féodal », ces contacts humains revêtent une importance capitale dans l'administration de l'Empire. Ainsi, c'est peu de temps après une entrevue à Cambrai avec Otton I^{er} que Fulbert acquerra, en 948, les droits comtaux sur sa ville⁶⁴³. Deux ans plus tard, il retrouve le souverain lors de négociations destinées à rétablir la concorde entre Hugues le Grand et Louis IV d'Outremer⁶⁴⁴. Les successeurs de Fulbert rencontrent également Otton I^{er}. Ils le retrouvent à sa cour, où ils séjournent plusieurs jours. En 971-972, Wibold effectue d'abord un long et périlleux voyage à Ravenne pour recevoir l'investiture de son évêché⁶⁴⁵, avant que son remplaçant, Tetdon, ne se rende à son tour à la *curia* pour une raison indéterminée⁶⁴⁶. La cour constitue souvent le lieu où trouvent refuge les prélats menacés. Tetdon, encore lui, et Erluin en font l'amère expérience en 978 et 1006⁶⁴⁷. Au début du XI^e siècle, les contacts entre les évêques cambrésiens et les rois se multiplieront sous la prélature de Gérard I^{er} de Florennes⁶⁴⁸.

L'ost constitue un service pénible, mais auquel les diocésains ne peuvent échapper sous peine de lourdes sanctions⁶⁴⁹. Les prélats cambrésiens participent donc activement à certaines campagnes militaires orchestrées par les Ottoniens et les premiers Saliens. Ils ne parviennent cependant à offrir au roi que de maigres contingents, comme en atteste l'*Indiculus loricorum*. Ce texte exceptionnel, daté du début des années 980, mentionne le nombre de chevaliers en armes que doivent envoyer à Otton II, alors en guerre en Italie, la plupart des *potentes* du royaume, laïques comme ecclésiastiques⁶⁵⁰. À l'évêque Rothard, le souverain réclame seulement douze

643. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 72-73, p. 426-427.

644. FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 126-127.

645. [...] *ad imperatorem, qui tunc temporis in partibus Italiae morabatur, ad tantum munus suscipiendum ire festinat* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 91, p. 438). La documentation diplomatique indique qu'Otton I^{er} séjourne à Ravenne entre 971 et le début de l'année 972 : *MGH DD*, t. 1, n° 402-407, p. 547-554.

646. *Sed inter agendum exigente rei necessitate ad imperatorem profectus est* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 438). Le voyage dure très vraisemblablement un certain temps, car, à son retour, Tetdon à la mauvaise surprise de constater que son avoué a érigé une tour dans la ville !

647. *Ibid.*, livre I, ch. 100, p. 442, et ch. 115, p. 452. Pour sa part, l'évêque Enguerrand se rendra à Cologne pour présider à la cérémonie de consécration de l'abbé Folcuin de Lobbes (DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 120, n. 246 ; MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 180).

648. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, 2, 3, 5, 7, 17, 35, 37, etc., p. 465-468, 470, 479-481.

649. Comme en témoignent, en 1046-1047, les sanctions qui frappent l'évêque Wazon de Liège, coupable d'avoir refusé de participer à une expédition en Frise (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 475, n. 18).

650. Sur la datation de ce document, on verra WERNER K. F., « Heeresorganisation und Kriegsführung im deutschen Königreich », p. 825-826.

hommes, alors qu'il en sollicite pas moins de quarante auprès d'Arnoul de Valenciennes et de Godefroid le Captif⁶⁵¹. Si les forces sur lesquelles peuvent s'appuyer les prélats de Cambrai semblent relativement modestes, cela ne les empêche pas de jouer un rôle certain lors des conflits internes à la Lotharingie. En 974, lors de la révolte des Régnier, Tetdon prend ainsi part à l'assaut du château de Boussu (ou de Boussoit⁶⁵² ?) au sein de l'armée impériale⁶⁵³. De même, en 1006-1007, Erluin tente vainement de reprendre Valenciennes à Baudouin IV après la fuite d'Arnoul⁶⁵⁴.

Ces séjours à la cour et ces expéditions militaires aboutissent souvent à la création de relations privilégiées entre les évêques de Cambrai et la dynastie ottonienne. Des échanges d'objets liturgiques consacrent assez régulièrement cette bonne entente et constituent autant d'occasions d'affirmer publiquement l'unité du royaume. L'épisode du transfert des soi-disant reliques des saints Géry et Aubert à Magdebourg, en Saxe, est à cet égard bien connu⁶⁵⁵. Il intervient entre 948 et 956, à une époque où Otton I^{er} s'efforce de promouvoir Magdebourg au statut de cité métropolitaine. Aux yeux du souverain, cette politique implique de rassembler dans la cathédrale Saint-Maurice un nombre considérable de corps saints venus des quatre coins de son empire. C'est dans ces circonstances qu'il prescrit à l'évêque de Cambrai, auquel il vient justement de céder les droits comtaux sur la cité, de lui transmettre les reliques des saints Géry et Aubert, deux des principales figures tutélaires du diocèse. Fulbert ne peut toutefois se résoudre à se séparer de ces objets sacrés, et lui envoie quelques parcelles du corps d'Aubert accompagnées des restes de deux autres défunts remarquables, l'évêque Thierry et un prêtre dont le nom ne nous est pas resté. Cette cession avait probablement été précédée par d'autres translations de saintes cambrésiennes – Maxellende, Madelberte et peut-être Saturnine – en direction de la Saxe⁶⁵⁶. À l'inverse, d'autres corps saints passent d'établissements fortement liés aux Ottoniens à certaines églises du diocèse d'Arras-Cambrai. C'est notamment le cas des

651. [...] *Episcopus Camaracensis XII mittat* [...] *Gottfredus et Arnulfus marchiones XI mittant* (MGH *Constit.*, t. 1, n° 436, p. 633). À cette époque, Otton II ne peut toutefois se permettre de dégarnir la frontière lotharingienne. Il est donc probable que le nombre d'hommes d'armes au service de l'évêque soit bien supérieur à douze.

652. Les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 95, p. 440, évoquent un *castrum Bussud* situé *super Hagnam*. Si Maurits Gysseling identifie le toponyme *Bussud* avec la localité de Boussu, non loin de Mons (GYSSSELING M., *Toponymisch woordenboek. Digitale editie en databank*, <http://www.wulfila.be/tw/query/?find=Bussud&cat=2> ; suivi par MARGUE M., « Face à l'évêque, le comte », p. 254-255), sa suggestion n'a pas toujours été acceptée par les historiens. Dans sa thèse demeurée inédite, WAHA M. de, *Fortifications et sites fossoyés*, vol. 2, p. 633-634 revient assez longuement sur cette question, avant de prendre lui aussi position en faveur de « Boussu ».

653. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 95, p. 439-440.

654. *Ibid.*, livre I, ch. 114-115, p. 451-452.

655. *Vita Auberti*, p. 562-564 ; *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 78, p. 430. Au sujet de cet épisode, on consultera le bel article de BERTRAND P. et MÉRIAUX Ch., « Cambrai-Magdebourg », p. 85-96, qui renvoie à l'ensemble de la bibliographie antérieure.

656. *Ibid.*, p. 88-91.

reliques de saint Hermès, qui, grâce à l'intervention décidée de Fulbert, retournent à Renais après un long séjour à Cologne⁶⁵⁷.

Dès le milieu du X^e siècle, la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et des premiers Saliens marque profondément et durablement les structures politiques cambrésiennes. En un peu plus d'une soixantaine d'années, de 941 à 1007, l'*episcopatus* s'accroît considérablement au détriment du *comitatus*, Isaac de Cambrai et ses héritiers se trouvant peu à peu marginalisés en Cambrésis. Consciemment ou non, la faveur impériale sape en effet tous les fondements de leur pouvoir en les privant, notamment, de leurs droits urbains et de leur abbatiat laïque à Maroilles. Cet accroissement de la seigneurie des prélats s'accompagne en outre d'un contrôle plus étroit des élections épiscopales de la part des souverains. Car même s'ils doivent généralement composer avec les revendications de l'aristocratie lotharingienne, ces derniers parviennent presque toujours à imposer leur candidat sur la cathédre d'Arras-Cambrai, souvent avec l'appui de Brunon de Cologne et de Notger de Liège. La mise en place de cette politique contribue à la naissance de relations privilégiées entre les rois et les diocésains, une amitié qui s'exprimera notamment sur le terrain militaire et dans l'échange d'objets sacrés. Ce progressif affermissement de la tutelle royale à Cambrai et cette inexorable augmentation de l'*episcopatus* pèsent de tout leur poids sur la façon dont l'aristocratie exercera son pouvoir à l'échelle locale, comme on le constatera dans quelques instants.

II.2.2. L'aristocratie cambrésienne et l'exercice du pouvoir local

Tout au long de la seconde moitié du X^e siècle, la politique royale ottonienne visant à favoriser les évêques d'Arras-Cambrai influence très profondément les attitudes et le devenir de l'aristocratie cambrésienne. Sous son premier aspect, leur *Reichskirchenpolitik* contribue en effet à la marginalisation progressive des descendants du comte Isaac en Cambrésis. Ces derniers n'ont alors guère d'autre choix que de se replier sur Valenciennes, où l'empereur leur confie peu avant 973 la gouvernance d'une entité politique nouvellement créée : la marche. Corollairement, et de manière peut-être un peu inattendue, l'octroi progressif de droits comtaux aux prélats contribue à l'émergence d'un nouvel acteur sur la scène politique cambrésienne : le châtelain et avoué de la cité. Les rapports ambigus, mêlant collaboration et rivalité, que celui-ci entretient avec son évêque seront à l'origine des pages les plus célèbres des *Gesta episcoporum Cameracensium*. Plus globalement, certains indices dissimulés ça et là dans la chronique épiscopale ou dans des sources isolées démontrent que, au-delà des apparences, une réelle collaboration voit parfois le jour entre les évêques et leur aristocratie dans un contexte politique difficile.

657. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 76, p. 429 ; MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 313 ; MEIJNS B., *Aken of Jeruzalem ?*, t. 1, p. 256-265.

II.2.2.1. La marginalisation du pouvoir comtal

Les historiens situent traditionnellement le décès du vieux comte Isaac de Cambrai aux alentours de 948. Son fils aîné, Arnoul, hérite alors d'un *honor* comtal amputé des possessions urbaines et du chapitre de Maroilles⁶⁵⁸. On connaît mal les premières années du principat d'Arnoul. Certains indices laissent néanmoins à penser qu'elles ont été âpres. Arnoul semble en effet avoir pris très jeune la succession d'Isaac. Il s'est aussi rapidement heurté aux manœuvres politiques de l'évêque Fulbert et du roi Otton le Grand⁶⁵⁹. À la fin des années 940, l'accroissement de l'*episcopatus* au détriment du *comitatus* pénalise en tout cas très fortement les comtes de Cambrai, qui se retirent très probablement de la cité. En outre, plus ou moins à la même époque⁶⁶⁰, la famille comtale s'oppose au prélat à propos du mariage de la fille d'Isaac avec un autre puissant, le comte Amulric de Hainaut⁶⁶¹. En raison de la trop proche parenté des époux⁶⁶² – mais il pourrait s'agir d'un prétexte avancé par le diocésain afin d'affaiblir encore un peu plus la puissance des comtes –, Fulbert dissout l'union entre les deux conjoints, au grand mécontentement de leurs plus proches parents⁶⁶³. Les pressions exercées par ces derniers et leur générosité intéressée n'y changeront apparemment rien, l'évêque persistant à se montrer inflexible⁶⁶⁴. Le douzième canon du synode d'Ingelheim, justement tenu en 948, paraît faire écho à la décision de Fulbert, dont les sources attestent la présence au sein de l'assemblée⁶⁶⁵. On ne sait combien de temps l'évêque Fulbert maintient sa position, ni s'il la maintient, mais, vers 973, Arnoul succèdera indirectement à Amulric à la tête du comté de Valenciennes⁶⁶⁶.

658. Cf. *supra*, section II.1.2.1.b. « L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

659. Arnoul n'est probablement encore qu'un enfant lorsqu'il apparaît en 941 dans la documentation blandinienne (cf. *supra*, section II.1.1.2. « Isaac de Cambrai : réseaux de pouvoir, réseaux de parenté »).

660. Les *Gesta* de Cambrai ne datent pas ces événements. Dans le plan chronologique du livre I, ces derniers sont néanmoins situés entre une copie du diplôme ottonien de 948 et le récit du siège de Cambrai par les Hongrois en 953/955. En outre, comme le pressent très justement MÉRIAUX Ch., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 531-532, le conflit entre les comtes et l'évêque de Cambrai au sujet du mariage entre la fille d'Isaac et Amulric de Hainaut intervient très probablement au moment du synode d'Ingelheim (juin 948).

661. On connaît très mal Amulric de Hainaut. Avant février 973, il occupe très vraisemblablement la fonction de comte à Valenciennes (DHONDT J., « Note critique sur les comtes de Hainaut », p. 131-136 ; NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen*, p. 131-132).

662. CORBET P., *Autour de Burchard de Worms*, p. 65-69.

663. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 74, p. 427.

664. *Quod parentes atque amici moleste sed et dolenter ferentes, modo minarum asperitate episcopo perterrefaciunt, modo tamen precibus et preciosis muneribus conveniunt, quin etiam uberrimas hereditates sanctae Dei aecclesiae promittunt, ut, sive scilicet eorum minis coactus, sive promissorum munerum affectatione in aliam sententiam flexus, disiunctos fortasse reconiungeret, inconvulsosque amodo manere permetteret (Ibid.).*

665. [...] *Volgberto Cameracensis ecclesiae episcopo* [...] (*MGH Constit.*, t. 1, n° 6, p. 13 ; MÉRIAUX Ch., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 531-532). Le synode d'Ingelheim « étend l'interdiction de mariage à tout lien de parenté, aussi éloigné soit-il, dès lors qu'il est établi » (JÉGOU L., « Les "règles de l'exception" », p. 23).

666. DHONDT J., « Note critique sur les comtes de Hainaut », p. 135-136.

À une date indéterminée durant la seconde moitié du X^e siècle, le comte Arnoul épouse une certaine Liutgarde, une noble que la tradition relie à mon sens très justement à la famille princière namuroise⁶⁶⁷. L'onomastique et la *Vita Balderici episcopi* plaident effectivement en ce sens. D'une part, l'enfant d'Arnoul et de Liutgarde se prénomme Adalbert, un nom fort proche de ceux rencontrés à la même époque à Namur⁶⁶⁸. D'autre part, Liutgarde possède, selon la chronique épiscopale liégeoise, un alleu à Hanret, c'est-à-dire dans le *pagus* de Darnau que se partagent les comtes de Namur et de Louvain⁶⁶⁹. La confrontation de deux sources plus tardives conduit également sur cette piste namuroise. Au XII^e siècle, la *Vita Arnulfi episcopi Suessionensis* — généralement très bien informée sur l'histoire de l'Entre-Sambre-et-Meuse⁶⁷⁰ — évoque le remariage après le mois d'octobre 1012⁶⁷¹ de la *comitissa* Liutgarde⁶⁷² avec Gislebert, avoué de Saint-Jacques de Liège et frère de l'évêque Baldéric II⁶⁷³. Deux siècles plus tard, la troisième continuation des *Gesta abbatum* de Saint-Trond se fait plus précise sur les origines de Liutgarde, qu'elle ne lie cependant pas à Gislebert : à l'en croire, cette dernière serait *comitissa Namurcensis*⁶⁷⁴. Si le témoignage de ces deux derniers écrits semble *a priori* fragile, il vient s'ajouter aux indices précédents. Ensemble, ces éléments forment, à mon sens, un faisceau de présomptions suffisamment solide pour faire de Liutgarde une parente proche des seigneurs de Namur. Elle pourrait ainsi être une sœur ou une fille des comtes Robert I^{er} ou Albert I^{er}. L'union probable entre Arnoul et Liutgarde démontre en tout cas que, malgré la perte de la cité, les comtes de Cambrai sont encore capables de conclure des alliances avantageuses avec l'une ou l'autre famille lotharingienne de premier plan.

667. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 85 ; BAERTEN J., « Les origines des comtes de Looz », p. 460, n. 2.

668. ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur*, tableau généalogique p. CXXIV notamment.

669. L'alleu sera au centre d'un conflit impliquant Liutgarde de Namur, Lambert de Louvain et l'Église de Liège. STIENNON J., *Étude sur le charrier et le domaine*, p. 216-218, et surtout LAYS Ch., *Étude critique sur la Vita Balderici*, p. 124-128, reviennent longuement sur cette affaire.

670. Si cette *Vita* est si bien informée sur la vie politique namuroise, c'est parce que Saint-Médard de Soissons possède des biens à Hanzinne, non loin de Florennes. Sur ce texte et son intérêt pour l'histoire namuroise, on verra dernièrement MISONNE D., « *Visio cuiusdam inclusi* », p. 337-338.

671. Arnoul de Valenciennes, le premier mari de Liutgarde, décède en effet au mois d'octobre 1012 (LAYS Ch., « La date exacte de la mort d'Arnoul », p. 63-68).

672. Le qualificatif de *comitissa* ne doit pas étonner. Aux X^e-XI^e siècles, ce terme sert parfois à désigner « la fille d'un comte ou une femme née d'une famille comtale », selon NIERMEYER J. Fr., *Mediae latinitatis lexicon minus*, p. 210.

673. HARIULF DE SAINT-RIQUIER, *Vita Arnulfi episcopi Suessionensis*, p. 879 ; BAERTEN J., « Les origines des comtes de Looz », p. 460, n. 2.

674. *Huic successit Baldricus secundus, qui prefuit annis XI. Iste fuit filius Ottonis comitis de Los, ex Lutgarde filia Hermegardis Namurcensis comitisse, Ottonis prefati ducis filie, progenitus. Huius Baldrici frater fuit Ghiselbertus, qui patri Ottoni post aliquot annos in comitatu successit* (BORMAN C. de, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 2, p. 139). Cette source étant postérieure de près de quatre siècles aux événements, son témoignage doit être lu avec beaucoup de circonspection.

Le couple donne naissance à au moins un enfant, un garçon prénommé Adalbert⁶⁷⁵. Sa présence dans les sources demeure néanmoins tout à fait confidentielle. Adalbert assiste tout de

675. Très récemment, JONGBLOED H. H., « De *Flamenses* in de elfde eeuw », p. 54-57, a estimé que le mariage du comte Arnoul de Cambrai et de Liutgarde de Namur aurait également donné naissance à une fille prénommée Alpaïde (les hypothèses de cet érudit ont manifestement trouvé un certain écho dans la belle base de données informatique réalisée par STERN A., *De graafschap in de Middeleeuwen. Genealogische onderzoeksdatabase* ; cet outil a l'avantage de synthétiser en quelques lignes les développements parfois très longs de Jongbloed). Cette dernière aurait épousé le comte Godefroid de Hainaut, l'ancêtre des seigneurs de Florennes. Dans cette perspective, Alpaïde serait la grand-mère de l'évêque Gérard I^{er} de Cambrai, et Arnoul de Valenciennes son arrière grand-père ! Aussi séduisante soit-elle, cette hypothèse essentiellement fondée sur l'onomastique me paraît trop fragile pour être acceptée sans réserve. Si, comme l'affirme Hein Jongbloed, il ne fait aucun doute que le comte Godefroid a bien épousé une certaine Alpaïde richement possessionnée en Hesbaye (RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 302-304, ainsi que le tableau généalogique n° 5 en annexe), le reste de la démonstration de l'historien néerlandais ne me convainc pas. Quatre de ses arguments posent effectivement problème : a) En se fondant sur le témoignage de l'*Historia Walciodorensis monasterii*, Hein Jongbloed établit qu'Alpaïde et Godefroid ont eu plusieurs fils, parmi lesquels il faudrait compter un Godefroid et un Arnoul. Dans la mesure où l'on sait par ailleurs qu'Alpaïde avait un frère prénommé Arnoul (DESPY G., *Les chartes de l'abbaye de Waulsort*, n° 7, p. 332-333), il en conclut que les prénoms des enfants proviendraient à la fois des branches paternelle et maternelle, Godefroid II portant le nom de son père et Arnoul I^{er} celui de son oncle maternel. Or, comme de nombreux spécialistes de l'Entre-Sambre-et-Meuse l'ont déjà écrit, il n'y eut probablement jamais de Godefroid II de Florennes. Ce personnage est très vraisemblablement un produit de l'imagination du chroniqueur de Waulsort, qui souhaitait donner du corps à la légende d'Eilbert de Florennes (MISONNE D., « L'obituaire primitif de l'abbaye de Florennes », p. 100, suivi par DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 260-261). L'hypothèse de l'historien néerlandais suppose en outre qu'Alpaïde, la fille d'Arnoul de Cambrai, ait eu un frère prénommé Arnoul. Il y aurait donc eu deux Arnoul à Cambrai durant la seconde moitié du X^e siècle. Comme je l'ai expliqué *supra*, n. 451, rien ne confirme pourtant cela dans les sources les mieux informées ; b) La confrontation de l'obituaire de Saint-Jean-Baptiste de Florennes et du *liber traditionum* de Gand permet à Jongbloed d'aller plus loin. Le premier document nous apprend que « Godefroid II » et Arnoul I^{er} de Florennes avaient deux frères dénommés Régnier et Robert. Selon Jongbloed, les prénoms Arnoul, Régnier et Robert se rencontreraient également dans la famille comtale cambrésienne, comme en témoignerait une notice du *liber traditionum* de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin dans laquelle un certain Roger, que l'historien néerlandais identifie comme le frère d'Arnoul de Valenciennes, donnerait à l'abbaye son domaine d'Anzegem (FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 90-91). Grâce à l'onomastique, on pourrait donc faire le lien entre les seigneurs de Florennes et le lignage comtal de Cambrai. Pourtant, comme l'a démontré KOCH A. C. F., « De datering in het *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* », p. 175, n° 93 et n. 2, rien ne permet de se montrer aussi catégorique, car il n'est absolument pas certain – bien au contraire – que le Roger mentionné dans la notice soit bel et bien le frère d'Arnoul de Valenciennes. Cette hypothèse repose uniquement sur une reconstitution faite *a posteriori* par FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 91, n. 1 ; c) La présence, avant 1018, d'un Isaac parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Florennes confirmerait l'existence d'une parenté entre les seigneurs de Florennes et les comtes de Cambrai (*MGH DD*, t. 3, p. 495 ; l'authenticité de l'acte est confirmée par DEVROEY J.-P., « Le diplôme de l'empereur Conrad II », p. 725-738). Selon Jongbloed, ce donateur possessionné dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ferait en effet partie intégrante du lignage florennois et aurait reçu son nom d'Isaac de Cambrai, l'un de ses lointains ancêtres. À nouveau, rien ne confirme cette hypothèse dans la documentation. Certes, « Isaac » est un nom de baptême peu commun en Lotharingie, mais la présence d'un personnage dénommé de la sorte parmi les protecteurs de l'abbaye de Florennes ne suffit pas, à mon sens, pour affirmer l'existence de liens de parenté entre les lignages cambrésiens et florennois, d'autant qu'un autre Isaac, au moins, se rencontre dans l'Entre-Sambre-et-Meuse durant la première moitié du XI^e siècle : il s'agit d'Isaac de Revogne, un aristocrate mentionné entre 1035 et 1075 et très proche de l'abbaye de Waulsort (*Historia Walciodorensis monasterii*, p. 530 ; MAZEURE N., « Enregistrement et transmission de donations au Moyen Âge central », p. 186-197 ; TONGLET B., *La seigneurie indépendante*, p. 131-136) ; d) D'après Jongbloed, le fait que Baldéric II, lointainement apparenté aux comtes de Cambrai, qualifie de *proximo* l'évêque Gérard I^{er} de Florennes

même en 995 et 998 à deux donations consenties par ses parents en faveur de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin⁶⁷⁶. On retrouve également le nom du jeune *comes* dans l'obituaire du chapitre cathédral Saint-Lambert de Liège à la date du 30 mars⁶⁷⁷. Si l'on ignore l'année exacte de son décès, les historiens supposent généralement que sa disparition est antérieure à celle d'Arnoul de Valenciennes⁶⁷⁸. Adalbert est donc très vraisemblablement mort un 30 mars entre 999 et 1012⁶⁷⁹. Pour l'entretien de sa mémoire, le marquis de Valenciennes et son épouse, pressés par leur parent l'évêque Baldéric II⁶⁸⁰, offrent à l'Église de Liège leur important domaine de Visé⁶⁸¹. Lorsqu'il décèdera en octobre 1012, quelques années seulement après avoir été déchu du comté de Cambrai, Arnoul ne laissera donc pas d'héritier légitime. Son épouse, pour sa part, conclura une alliance nouvelle avec les Baldéric⁶⁸².

Le comte Arnoul intervient fort peu dans les affaires cambrésiennes durant les décennies 950-960. La chronique épiscopale ne fait ainsi nulle mention de lui lorsqu'elle évoque le siège de Cambrai par les Hongrois en 953/955 ou le soulèvement des *cives* contre l'évêque Bérenger vers 960⁶⁸³. Entre 965 et 971, Arnoul, qui n'est pas encore titulaire de la marche de Valenciennes, semble tout de même apporter son assistance à l'évêque Ansbert, alors empêtré dans des conflits avec son aristocratie. Il obtient à cette occasion certains fiefs de la part du prélat⁶⁸⁴. Cette relative absence du comte sur la scène politique cambrésienne s'explique en partie par la réduction de son *comitatus*. Avec ses droits limités, Arnoul n'est sans doute plus en capacité de peser autant que son père sur les événements. Dans la cité, il doit très certainement abandonner

dans une lettre datée de 1015 attesterait également la parenté entre les comtes de Cambrai et les seigneurs de Florennes (MISONNE D., « Le culte de saint Maur martyr », p. 96-97). L'argument me paraît quelque peu abusif. La nature polysémique du terme empêche, à mon avis, de conclure quoi que ce soit, d'autant que la qualification de *proximus* intervient après un long préambule sur la *caritas*. Je remercie le père Pierre-Maurice Bogaert, directeur de la *Revue bénédictine*, de m'avoir fait remarquer ce détail significatif.

676. *Anno item Domini DCCCCXIII*, [...] *Arnulfus comes Valencianensis et uxor sua Lietgardis, cum filio Adalberto, tradiderunt Deo et sancto Petro alodem suum, id est Carvin, cum aeclesia in eadem villa sita et alia aeclesia ad ipsam pertinente sita super fluviolum Wendinium, in pago Karabatensi* [...] (FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 95) ; *Cuius regiminis anno IIII et anno Domini DCCCCXVIII, indictione XI, II kal. Octobris, Arnulfus comes Valentianensis et uxor sua Lietgardis cum filio suo Adalberto tradiderunt sancto Petro alodem suum* (*Ibid.*, p. 98).

677. *III. kalendas aprilis. Commemoratio Adelberti comitis qui dedit nobis Viozaz* [...] (MARCHANDISSE A., *L'obituaire de la cathédrale de Liège*, p. 44).

678. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 85 et 88.

679. Le marquis Arnoul de Valenciennes est en effet décédé en octobre 1012 (LAYS Ch., « La date exacte de la mort d'Arnoul », p. 63-68).

680. *Vita Balderici episcopi Leodiensis*, ch. 4, p. 726, et ch. 21, p. 732.

681. MARCHANDISSE A., *L'obituaire de la cathédrale de Liège*, p. 44 ; à ce sujet, on consultera WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 261, notamment n. 52.

682. BIJSTERVELD A.-J. A., « Les sépultures des comtes de la Meuse inférieure », p. 400.

683. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 83, p. 432.

684. *Ad horum itaque insolentias sopiendas, Arnulfum quendam illustrem comitem multis beneficiis conductum sibi adscivit, illoque adiuvante cervicatos superans, aliquandiu quievit* (*Ibid.*, livre I, ch. 88, p. 433).

le premier rôle à l'avoué Jean de Vermandois, qui, au début des années 970, profite d'une absence du diocésain pour ériger sa propre tour dans la ville⁶⁸⁵...

Si l'autorité des comtes tend à se réduire en Cambrésis, elle s'accroît considérablement en Valenciennois. Les pouvoirs concurrents étant trop forts à Cambrai, Arnoul semble effectivement se replier sur Valenciennes. Vers 973, profitant de l'exil des Régnier, le roi de Francie orientale promeut en effet le comte Arnoul au marquisat de Valenciennes⁶⁸⁶, tandis qu'il confie le reste du Hainaut à Godefroid le Captif, un aristocrate de tout premier plan appartenant à la famille d'Ardenne-Verdun⁶⁸⁷. Le duo se substitue à cette occasion aux comtes Renaud et Warnier, tous deux mis à mort par Régnier IV et son frère Lambert sur le champ de bataille de Péronne⁶⁸⁸. Indirectement, Arnoul succède également à Amulric, le mari de sa sœur, qui avait renoncé à son *honor* valenciennois au début des années 970⁶⁸⁹. L'apparition des marquisats dénote la volonté impériale d'instaurer un nouveau mode de gouvernement de la Lotharingie, comme l'a très justement souligné Michel de Waha⁶⁹⁰. Le système des marches – qui repose sur les trois places fortes de Valenciennes, Éname et Mons – se surimpose effectivement à celui des comtés dans un but de pacification interne : aux yeux du souverain, il s'agit avant tout d'empêcher un retour des Régnier en Hainaut⁶⁹¹. L'instauration du marquisat de Valenciennes traduit aussi le retour en grâce des comtes de Cambrai dans l'entourage du souverain germanique. Malgré la trahison d'Isaac à la fin des années 930 et la réduction considérable du *comitatus* cambrésien à partir de 941, les Ottoniens souhaitent apparemment toujours s'appuyer sur ce puissant lignage frontalier pour assurer la défense des confins occidentaux de la

685. *Ibid.*, livre I, ch. 93, p. 438-439. Sur ces événements, cf. *infra*, « II.2.2.2. L'avouerie de la cité, enjeu de pouvoir ».

686. À la manière des marquis carolingiens décrits par WERNER K. F., « *Missus – Marchio – Comes* », p. 211-219, les marquis lotharingiens du X^e siècle sont avant tout des chefs militaires investis d'une autorité supérieure dans plusieurs comtés et *pagi*. Néanmoins, comme le note WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 35, « à la différence cependant des autres marquis, ils sont amenés à exercer des fonctions comtales à l'intérieur des territoires de leur circonscription militaire afin de pacifier ces comtés rebelles, le Hainaut en l'occurrence, et leurs premiers combats ont lieu à l'intérieur de l'Empire, ce qui se reflètera directement dans l'implantation de leurs fortifications ».

687. Sur Godefroid le Captif, on verra la brève notice que lui a consacrée PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 24.

688. *Raginerus et Lantbertus, filii Ragineri Longicolli, paulatim resumtis viribus a Francia redeunt et cum Guarnero et Rainaldo, qui comitatum patris eorum occupaverant, bello apud Perronam configunt, eosque cum multis perimunt, et super Hagnam fluvium castello Buxude munito Lotharingiam infestant* (SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chronica*, p. 351) ; [...] *archiepiscopus Bruno [...] iteramque suam primum Richario nobili viro, sed hoc defuncto Warnero et Raynaldo, quibus etiam defunctis, Godefrido atque Arnulfo comitibus nobilissimis contulit, filiosque eius prefatos a patriis finibus pro eisdem insolentiis eliminavit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 95, p. 439-440).

689. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 265-266.

690. WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 34-36.

691. *Ibid.*, qu'il faut corriger sur certains points (en particulier sur la question du retour des Régnier en Hainaut au milieu des années 970) par ID., « *Filii Ragineri in terra patrum relocati sunt* », p. 61-85.

Lotharingie⁶⁹². La stratégie impériale est dans un premier temps couronnée de succès. En 974, une coalition de fidèles au pouvoir ottonien composée, entre autres, d'Arnoul de Valenciennes, de Godefroid le Captif et de l'évêque Tetdon de Cambrai abat le *castrum* de Boussu, ou de Boussoit, à partir duquel Régnier IV et son frère Lambert de Louvain menaçaient l'ensemble de la région montoise⁶⁹³. Les alliés parviennent même à refouler les rebelles hors de Lotharingie. Deux ans plus tard, en 976, ces derniers repartent cependant à la conquête de l'ancien *regnum Lotharii*, assistés cette fois du comte Otton de Vermandois et de Charles, le cadet du roi Lothaire de Francie occidentale. D'après les *Gesta* et une addition aux *Annales* de Flodoard, Arnoul de Valenciennes et Godefroid le Captif auraient à nouveau contenu les assauts des Régnier installés au château de Mons⁶⁹⁴. À cette occasion, Otton de Vermandois parvient tout de même à arracher à Arnoul son domaine de Gouy. Il y érige bientôt une place forte à partir de laquelle il peut ravager la moitié méridionale du Cambrésis, au grand dam des prélats d'Arras-Cambrai. En 978, les Régnier appuient et conseillent le roi Lothaire dans son expédition contre l'empereur⁶⁹⁵. Arnoul de Valenciennes ne paraît pas en mesure de défendre Cambrai en ces circonstances, car il sollicite l'assistance de Charles de Lotharingie – que les Ottoniens se sont attachés l'année précédente en lui confiant l'*honor* ducal – pour assurer la sauvegarde de la cité. Si les impériaux finissent par remporter la victoire, ces épisodes successifs de la lutte entre les Régnier et le souverain tendent à prouver, à mon sens, que le fils d'Isaac de Cambrai joue un rôle de plus en plus discret en Cambrésis durant la seconde moitié du X^e siècle. Privé d'une partie de ses droits et de ses revenus dans la région, il ne semble plus en mesure de protéger la cité des menaces pesant sur elle⁶⁹⁶.

D'ailleurs, s'il continue à porter ponctuellement assistance aux diocésains pour des affaires ayant trait au Cambrésis⁶⁹⁷, le marquis Arnoul semble progressivement désertir la région

692. L'*indculus loricorum* prouve d'ailleurs qu'ils sont capables de lever une troupe relativement importante de chevaliers en armes : *Gottfredus et Arnulfus marchiones XL mittant* (MGH Constit., t. 1, n° 436, p. 633).

693. [...] *patrios fines regressi, terram patris violente volentes repetere, super Hagnam fluvium castrum Bussud lunierunt, ibique satis et super dum licuit sevierunt. Hoc autem iuvenis imperator audiens, collecto exercitu castellum obsidione clausit, diruit, captosque rebelles in exilio misit. Ad hanc etiam obsidionem Tietdo episcopus interfuit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 95, p. 440).

694. *His [Régnier IV et Lambert de Louvain] ergo fulcientibus atque comitantibus, reformatis quidem bellicis usibus, ad Montem castrum properato contendunt, ibique anno Dominicae Incarnationis 976 super fideles imperatoris, comites videlicet Godefridum atque Arnulfum, facto impetu irruerunt. Illi tamen non minore spiritu excitati, suis quos presentes habebant coactis, extra munitionem emergunt, pruruptoque periculo sese offerentes, inexpectato omni nisi Dei tantum auxilio, manus conserunt, diuque utrinque certato, tamen fructus victoriae potiuntur* (*Ibid.*, livre I, ch. 96, p. 440) ; *Et in ipso tempore quadragesimae, majoris ebdomadae feria quarta, tertia decima kalendas maii, indictio quarta, circa mediam diem, bellum agitur inter Karolum regis filium fratrem et Godefridum atque Arnulfum, Lotharienses comites* (FLODOARD DE REIMS, *Annales*, p. 161-162).

695. *Hoc etiam anno, Lotharius rex hortatu et consilio filiorum Reginharii, qui fuit princeps et dux in regno Lotharii, cum electo numero militum repente invasit Aquisgrani palatium [...]* (*Annales Altahenses maiores*, p. 13). Sur ce passage, on verra WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum relocati sunt* », p. 70. À propos du siège d'Aix-la-Chapelle, on se reportera dernièrement à RICHES Th., « The Carolingian capture of Aachen in 978 », spécialement p. 201-205.

696. Cf. *supra*, « II.2.2.1. La marginalisation du pouvoir comtal ».

697. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 103, p. 443-444 (destruction du *castrum* de Vinchy).

pour faire de Valenciennes l'épicentre de son pouvoir après 973. La fondation et la dotation du chapitre Saint-Jean-Baptiste de Valenciennes sous l'épiscopat de Rothard (979-995) constitue, à mon sens, un indice fort de son ambition à ancrer durablement son autorité dans la ville⁶⁹⁸. En établissant cette petite communauté non loin de sa forteresse, Arnoul agit à l'image de nombreux autres puissants installés en terre lotharingienne. Qu'on songe, par exemple, à la probable implantation, après 958, de chanoines à Saint-Germain de Mons par Godefroid le Captif⁶⁹⁹, à l'édification de la collégiale de Luxembourg en 987 par le comte Sigefroid⁷⁰⁰, ou encore à l'installation des communautés Saint-Gengulphe et Saint-Jean-Baptiste de Florennes par les parents de l'évêque Gérard I^{er} de Cambrai⁷⁰¹. Si l'on en croit l'un des plus brefs chapitres de la chronique épiscopale cambrésienne, le marquis de Valenciennes a pu compter, dans cette entreprise, sur le soutien et la collaboration de l'un de ses plus proches alliés, l'évêque Rothard de Cambrai⁷⁰². Au vu des circonstances politiques du temps, ce dernier a en effet tout intérêt à ce qu'Arnoul affermisse résolument son pouvoir à l'est de l'Escaut. Cette fondation rehausse en outre la *potestas* comtale d'une certaine aura, la détention d'un *castrum* ne suffisant généralement pas aux aristocrates pour asseoir leur légitimité. En la matière, la participation au sacré s'avère effectivement incontournable, car elle permet à la fois au lignage de mettre en exergue son prestige social, d'affirmer son statut privilégié et de légitimer sa participation à l'exercice du pouvoir⁷⁰³. Dans la mesure où les assises ecclésiales de la puissance des comtes de Cambrai avaient été sapées au cours des années 940, avec la perte presque coup sur coup les communautés de Saint-Géry et de Maroilles, la fondation d'un petit chapitre à Valenciennes était probablement devenue indispensable à Arnoul.

En dépit de la constitution du chapitre Saint-Jean-Baptiste, le marquis Arnoul ne parvient pas à s'établir durablement à Valenciennes. Les offensives flamandes du début du XI^e siècle sonneront en effet rapidement le glas de sa présence dans la ville. À l'époque, Baudouin IV de Flandre espère depuis plusieurs années étendre son autorité plus au sud, en Cambrésis notamment, comme en témoignent, par exemple, sa volonté d'imposer Azelin de Tronchiennes

698. PLATELLE H., « Le développement de Valenciennes », p. 24-25 ; HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 282-283. Comme le précise MAZEL F., *Féodalités*, p. 206, l'édification d'un oratoire à proximité d'un *castrum* contribue souvent à la pérennisation de cette implantation castrale.

699. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 241-243.

700. MARGUE M., *Autorité publique et conscience dynastique*, p. 115-121.

701. RUFFINI-ROZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 294-330.

702. *In castro Valentianensi monasterium est canonicorum, quod Arnulfus comes consilio et auctoritate Rothardi episcopi in honore sancti Iohannis Baptistae construxit, rebusque pro oportunitate collatis, duodecim canonicos deputavit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre II, ch. 30, p. 462).

703. Sur ces questions, voir les analyses pénétrantes de FELLER L., « Les politiques des familles aristocratiques », à propos du cas italien. En la matière, on consultera aussi le classique ROSENWEIN B. H., *To be the neighbor of saint Peter*, mais également MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 65-153, LEGROS S., *Moines et seigneurs du Bas-Maine*, p. 171-187, et RIPART L., « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs ? », p. 191-196.

sur la cathédre cambrésienne ou le soutien qu'il fournit au châtelain-avoué de Cambrai dans ses conflits avec l'évêque⁷⁰⁴. Au début de l'année 1006, profitant sans doute de la disparition récente du duc Otton de Basse-Lotharingie⁷⁰⁵ et des difficultés politiques du roi Henri II⁷⁰⁶, le comte de Flandre, allié à Lambert de Louvain, s'empare de Valenciennes au détriment du marquis, avant de se préparer à fondre sur la cité de Cambrai⁷⁰⁷. Il faudra deux expéditions menées coup sur coup par Henri II pour contraindre Baudouin IV à abandonner temporairement Valenciennes en 1007.

Le pouvoir du vieux marquis Arnoul ne survit pas longtemps à cette défaite. Le 22 octobre 1007, le roi Henri II remet en effet ce qu'il restait de son *comitatus* cambrésien entre les mains de l'évêque Erluin⁷⁰⁸. Dès ce moment, il n'y a officiellement plus de comte laïque en Cambrésis, le prélat disposant désormais de toutes les prérogatives publiques. À Valenciennes, Arnoul est temporairement réintégré dans ses fonctions, mais, d'un âge avancé et privé d'héritier légitime, il ne peut les exercer bien longtemps. Sa mort, en octobre 1012, arrange probablement assez bien le souverain germanique qui cherche alors à acheter la paix avec Baudouin IV dans le cadre des conflits qui opposent le royaume de Francie orientale à Lambert de Louvain et Régnier V⁷⁰⁹. En 1015, soit deux ans après la bataille de Hoegaarden qui a tourné au fiasco pour les impériaux⁷¹⁰, Henri II sacrifie la stabilité de la marche Brabant-Cambrai-Hainaut en inféodant Valenciennes à Baudouin IV⁷¹¹. Il s'agit très certainement pour le dynaste de s'assurer la neutralité du puissant comte en prévision de la bataille de Florennes qui se tiendra quelques mois plus tard, en septembre 1015⁷¹². À partir de ce moment, les descendants de

704. Baudouin IV n'agit pas autrement en Artois, où il soutient un temps l'abbé Fulrad de Saint-Vaast d'Arras contre les évêques Rothard et Erluin de Cambrai (VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 132-134).

705. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 108, en particulier n. 2.

706. REUTER T., *Germany in the Early Middle Ages*, p. 201-202.

707. Sur ce point, on verra GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 106-113, et VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 134-137, qui renvoient aux travaux antérieurs et aux sources.

708. [...] *notum fieri volumus qualiter nos tam animae nostrae consultu quam venerabilis Heriberti archiepiscopi Coloniensis interventu Chameracensi ecclesiae in honore sanctae Mariae constructae comitatum Chameracensem hac nostrae auctoritatis preceptali pagina, prout firmissime potuimus, in proprium donavimus, precipientes igitur ut prelibatae sedis venerabilis eraluinus episcopus suiue successoreres liberam dehinc habeant potestatem eundem comitatum in usum aecclesiae supra ductae tenendi, comitem eligendi, pannos habendi seu quicquid sibi libeat modis omnibus inde faciendi* (MGH DD, t. 3, n° 142, p. 168-169). Au sujet de cette concession, cf. *supra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale ».

709. En 1012, Henri II inféode d'ailleurs l'île de Walcheren et ses alentours à Baudouin IV. Il s'agit peut-être déjà d'acheter sa neutralité (GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 113-116).

710. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 268.

711. WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 36-37.

712. Sur l'importance de cette bataille dans le contexte lotharingien du début du XI^e siècle, voir en dernier lieu l'article très fouillé de ID., « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 82-84. Paradoxalement, ce conflit marque la première étape de la réintégration des Régnier dans le giron germanique. Au lendemain de la bataille, Régnier V prend en effet pour épouse Hatuide, la fille d'Herman d'Eename (allié de l'empereur et des Florennes). L'évêque Gérard I^{er} de Cambrai s'opposera un temps à cette union (*Gesta episcoporum Cameracensium*,

l'ancienne famille comtale de Cambrai ont définitivement cessé de jouer un rôle dans l'histoire de la Lotharingie⁷¹³. Seule la veuve d'Arnoul de Valenciennes, Liutgarde, apparaîtra encore régulièrement dans les sources, lorsqu'elle se fera dépouiller de son alleu de Hanret ou quand elle épousera l'ancêtre des comtes de Looz. Désormais, les principaux acteurs de la scène politique cambrésienne seront les châtelains-avoués de Cambrai. Avec l'appui de comtes de Flandre au pouvoir renforcé par l'acquisition de Valenciennes, ces aristocrates s'emploieront longtemps à asseoir leur domination sur la cité et ses alentours, parfois contre les intérêts des évêques.

II.2.2.2. L'avouerie de la cité, enjeu de pouvoir

L'accroissement progressif de l'*episcopatus* cambrésien dans la seconde moitié du X^e siècle a grandement contribué à renforcer la position de l'avoué dans la cité⁷¹⁴. Investi de nouvelles prérogatives comtales, l'immuniste a en effet été contraint de s'entourer d'auxiliaires laïques chargés de défendre ses intérêts temporels et de se substituer à lui dans l'accomplissement de certaines tâches théoriquement incompatibles avec l'état clérical⁷¹⁵. À Cambrai comme ailleurs,

livre III, ch. 12, p. 469 ; au sujet de la fille d'Herman d'Eename, voir BOUTÉMY A., « En lisant Sigebert de Gembloux », p. 992-996).

713. Il importe néanmoins de signaler qu'au milieu du XI^e l'un des châtelains de Valenciennes portera le nom d'Isaac (voir notamment DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 50, p. 402, et n° 51, p. 407 ; PROU M., *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, n° 23, p. 66 ; GANSHOF Fr.-L., « Note sur une charte de Baudouin V, comte de Flandre », p. 295), avant de décéder en 1071 lors de la bataille de Cassel (DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite "la comtesse" », p. 237-238). Pourrait-il s'agir d'un lointain descendant du marquis Arnoul de Valenciennes et de son père Isaac de Cambrai ? L'hypothèse est intéressante, mais doit encore être étayée. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 96-97, pourtant souvent assez audacieux dans ses suggestions, refuse d'ailleurs de s'avancer sur ce point.

714. L'avouerie épiscopale n'a guère fait l'objet de recherches. En la matière, il faut se contenter des travaux parfois assez anciens de SENN F., *L'institution des vidamies en France* ; RIEDMANN J., « Vescovi et avvocati », p. 35-76 ; KUPPER J.-L., « L'avouerie de la cité de Liège au Moyen Âge », p. 95-113 ; NIEUS J.-Fr., « Vicomte et avoué : les auxiliaires laïques du pouvoir épiscopal », p. 119-133. Sur l'avouerie ecclésiastique en général, on verra pour l'espace lotharingien et les territoires limitrophes les travaux de BUR M., *La formation du comté de Champagne*, p. 343-392 ; CARRÉ P., *Les avoueries des églises liégeoises, XI^e-XV^e siècles* ; DEVROEY J.-P. et DIERKENS A., « L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse avant 1100 », p. 43-94 ; DUPONT Chr., « Violence et avouerie », p. 115-128 ; HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 298-303 ; MAQUET J., « Faire justice » dans le diocèse de Liège, p. 313-317 et 353-372 ; WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 439-470.

715. À l'époque carolingienne, le rôle de l'avoué est essentiellement d'assurer « la représentation de l'église ou de l'abbaye dans l'accomplissement de ses actes juridiques, judiciaires et extrajudiciaires, quelle que fût la nature du litige ou la juridiction compétente » (MAQUET J., « Faire justice » dans le diocèse de Liège, p. 315-316 ; à propos des avoués carolingiens, on verra aussi très récemment le point de vue novateur WEST Ch., « The significance of the Carolingian advocate », p. 186-206). Il est également détenteur du ban et, à ce titre, se charge de lever le contingent militaire de l'immunité, de prélever les revenus d'origine publique et de présider la juridiction de l'immunité (*Ibid.*, p. 316-317). À partir du X^e siècle, toutefois, l'avouerie change progressivement de nature : tandis que les immunistes prennent de plus en plus souvent à leur compte l'exercice des fonctions judiciaires (cela semble être le cas à Cambrai dès 941, comme en témoigne la notice examinée par DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1132-1134), les avoués ajoutent à leurs attributions une charge de protection. Ils assurent désormais la défense

cette assistance a bien évidemment un prix, les avoués tirant probablement des avantages considérables de l'exercice de leur charge, d'autant que la fonction permet à son titulaire d'étendre son influence à l'ensemble du territoire couvert par l'immunité, et donc au-delà de son domaine foncier propre⁷¹⁶. Les ecclésiastiques, en particulier les grégoriens de la fin du XI^e siècle, dénonceront souvent les prélèvements exigés par leurs avoués en les qualifiant « d'exactions » ou de « mauvaises coutumes ». Sans faire preuve d'un irénisme excessif – des tensions existent parfois bel et bien entre les évêques et leurs auxiliaires, comme on le constatera bientôt pour certains dossiers cambrésiens –, il faut toutefois faire la part de la rhétorique monastique et celle de la réalité concrète dans ces accusations.

À Cambrai, l'avouerie à l'origine « monocéphale », avec le châtelain pour seul titulaire de la charge⁷¹⁷, deviendra « bicéphale » à partir du milieu du XI^e siècle, avec l'installation de vidames dans la forteresse du Cateau⁷¹⁸. Ce dédoublement de l'institution n'est pas propre à Cambrai, comme l'a très récemment souligné Jean-François Nieus⁷¹⁹. Il se rencontre également ailleurs dans la province ecclésiastique de Reims, dans les cités d'Amiens, de Beauvais, de Laon et, sous une forme quelque peu particulière, de Théroüanne. À une échelle plus réduite, dans le cadre de l'exercice de la justice, les évêques d'Arras-Cambrai s'entourent parfois aussi d'avoués locaux, ou « sous-avoués »⁷²⁰, et d'officiers domaniaux, dont la notice judiciaire de 941 pourrait déjà attester la présence au milieu du X^e siècle⁷²¹. La première mention explicite de l'avouerie épiscopale cambrésienne se rencontre dans le livre I des *Gesta episcoporum Cameracensium* et concerne des événements intervenus sous l'épiscopat de Tetdon (972-979)⁷²². Dans un passage

de l'institution à laquelle ils sont liés et perçoivent, à ce titre, certains revenus (MAQUET J., « *Faire justice* » dans le diocèse de Liège, p. 355-359 ; WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 442).

716. *Ibid.*.

717. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 438-439, et livre III, ch. 2, p. 466-467.

718. VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 732. Les sources ne permettent malheureusement pas de déterminer comment s'organise le partage des pouvoirs entre le châtelain-avoué et le vidame épiscopal au milieu du XI^e siècle. On rencontre pourtant déjà un *Gerrici vicedomni* en 941 dans la notice judiciaire de l'évêque Fulbert (DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1143). On ignore tout des attributions de ce vidame Guérric, si ce n'est qu'il assiste vraisemblablement l'immuniste dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il ne réside en tout cas pas dans la forteresse du Cateau, qui n'existe pas encore à cette époque. Au XII^e siècle, on retrouvera bien des aristocrates prénommés Guérric installés au Cateau (voir, par exemple, en 1138 et en 1155 : TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 4, p. 61-62, et n° 20, p. 81-82), mais il est bien évidemment impossible de faire le lien entre ces derniers et le vidame Guérric du milieu du X^e siècle.

719. NIEUS J.-Fr., « Vicomte et avoué : les auxiliaires laïques du pouvoir épiscopal », p. 119-121.

720. À ce sujet, on pourra se référer à CLAUSS M., *Die Untervogtei*, que je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de consulter.

721. DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1133, n. 3 et p. 1143. Sur la problématique de la hiérarchisation entre hauts et bas avoués, on verra les remarques de WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 443-444, qui renvoie aux principaux travaux antérieurs.

722. J'écarte volontairement la mention de 941, car l'on ignore s'il s'agit d'un haut avoué ou d'un avoué local (DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1133, n. 3).

du chapitre 93, le chapelain Foulques, qui, rappelons-le, écrit dans le courant des années 1020, use du terme peu commun de *maiordomatus* pour désigner le châtelain Jean de Vermandois⁷²³. Le qualificatif *advocatus* se rencontre également dans la couche primitive de l'œuvre, plus précisément dans un long chapitre consacré aux premiers instants du gouvernement de Gérard I^{er} de Florennes⁷²⁴. Les attributions exactes de cet auxiliaire du pouvoir épiscopal restent malheureusement trop souvent dans l'ombre, les sources narratives – qui constituent l'essentiel de la première strate documentaire cambrésienne – préférant faire la part belle aux conflits récurrents qui opposent celui-ci aux prélats.

Le châtelain Jean de Vermandois est le premier avoué épiscopal connu⁷²⁵. On cerne mal ce personnage, dont la présence à Cambrai est attestée avec assurance à partir des années 970, sous l'épiscopat de Tetdon⁷²⁶. Les *Gesta* témoignent de son fort ancrage local. Il aurait en effet des ancêtre implantés en Vermandois et en Cambrésis⁷²⁷. Sa proximité, voire parenté, avec les comtes de Vermandois est évidente. À une date indéterminée comprise entre 972 et 978, Jean se réfugie à la cour d'Albert I^{er} de Vermandois après avoir été un temps chassé de la cité par le diocésain et ses hommes⁷²⁸. Pour le peu qu'elle l'évoque, la chronique épiscopale nous dépeint Jean sous un jour déplorable. À écouter Foulques, le châtelain serait plus mauvais (*peior*) et plus impétueux (*ferocior*) que les autres aristocrates, il n'hésiterait pas à ravager la campagne cambrésienne aidé de ses *satellites* ou à voler les matériaux rassemblés par le diocésain pour dresser sa propre tour dans la cité⁷²⁹. Cette violence s'explique pourtant dans le contexte politique des années 970. En Lotharingie, de nombreux troubles traversent la décennie, principalement en raison des raids menés par Régnier IV et Lambert de Louvain pour réintégrer l'*honor* paternel. Dans leur lutte, ces derniers parviennent toujours à s'adjoindre le soutien de

723. *Sub eodem namque tempore erat vir quidam Iohannes nomine, potens tam Cameracensium quam Vermandensium genere, qui maiordomatu ceteris prestabat in urbe sub pontificali auctoritate* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 438).

724. *Unde imperator exclamante iterum episcopo graviter excitatus, sed et recordatione huiusmodi controversiarum, quas in Erluinum quoque dudum exercuerat, efferatus, illustres viros comites, Godefridum scilicet postea ducem fratremque Herimannum, huic urbi direxit, et ut ad se tantae immanitatis virum facerent ire mandavit ; certe satis admirans, quod cum se castellanum advocatumque civitatis aiebat, numquam aulam regiam frequentaret* (*Ibid.*, livre III, ch. 2, p. 466-467).

725. En 953-955, lors du siège de Cambrai par les Hongrois, alors que les comtes ont déjà déserté la ville, un autre aristocrate, du nom de Eudes, intervient pour assurer la défense de la cité (*Ibid.*, livre I, ch. 75, p. 428). Pourrait-il s'agir du prédécesseur de l'avoué Jean de Vermandois ?

726. *Ibid.*, livre I, ch. 93, p. 438-439.

727. *Iohannes nomine, potens tam Cameracensium quam Vermandensium genere* (*Ibid.*).

728. Les sources attestent l'existence du comte Albert I^{er} de Vermandois de 949 jusqu'au milieu des années 980 (BUR M., *La formation du comté de Champagne*, p. 509-510 ; EVERGATES Th., CONSTABLE G. et NEWMAN W. M., *The cartulary and charters of Notre-Dame of Homblières*, p. 5).

729. *Porro, ut de reliquis taceam, vir Dei presul venerabilis, lapidum congestiones et calcem, omnem quoque materiam paraverat, unam aecclesiam beatae Dei genitricis Mariae amplificare disposuerat. Sed inter agendum exigente rei necessitate ad imperatorem profectus est. Ubi vero dum moraretur, interim predictus castellanus ipsas materiales cumulos sibi conhei fecit, et ex his domum cum summo aedificio in eodem castro fundari* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 438-439).

puissants qui convoitent en tout ou en partie l'espace lotharingien. En 976, ils s'allient notamment à Albert I^{er} de Vermandois et à son fils Otton, qui parviendra à s'emparer de Gouy au détriment du marquis Arnoul de Valenciennes⁷³⁰. En tant que fidèle des comtes de Vermandois, Jean aurait pu tenter lui aussi de déstabiliser la marche Brabant-Hainaut-Cambrai nouvellement créée en s'en prenant à l'évêque Tetdon, véritable créature de l'empereur en terre cambrésienne. Voilà qui justifierait en tout cas son inscription probable dans la liste des *malefactores* de l'Église de Cambrai⁷³¹.

Jean ne parvient pourtant pas à se maintenir à la tête de la châtelainie de Cambrai. À une date indéterminée sous l'épiscopat de Tetdon, peut-être à la suite de l'un des échecs des Régnier en 974 ou en 976, Jean doit en effet céder sa place à Gautier, le fils d'un puissant aristocrate implanté à Lens, à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Cambrai⁷³². En promettant au prélat de mettre fin aux raids que Jean, alors en exil, menait sur Cambrai à partir de la forteresse de Saint-Quentin, Gautier a en effet obtenu pour son héritier la châtelainie et l'avouerie de la cité⁷³³. La chronique épiscopale se fera très critique à l'égard de Gautier I^{er} de Lens à l'aube du XI^e siècle⁷³⁴. Ce dernier semble néanmoins avoir rempli fidèlement ses fonctions au lendemain de sa désignation, en assurant peut-être la défense de Cambrai lors de l'expédition de Lothaire sur Aix-la-Chapelle en 978⁷³⁵.

Les sources ne se montrent guère plus disertes sur les origines du châtelain Gautier que sur celles de Jean de Vermandois. Les maigres données fournies par les *Gesta* de Cambrai

730. *Interea vero predicti fratres Rainerus et Lanbertus, coacti inopia moresque patrios imitantes, rapinis insistebant, quietemque publicam interpolantes, minus potentes utcumque vexabant. Denique in partes Karlesium concedentes, Karolum, regis Lotharii fratrem privs moribus deditum, pariterque Ottonem, Alberti Vermandensium comitis filium, cum aliis quoque multis raptoribus suo auxilio adsciverunt [...] His ad sua receptis, nec longum Otto predium illud Gogicum, quia sibi esset contiguum, Arnulfo presumpta vendicatione eripuit, ibique castello munito, urbem hanc, quia nec longe distat, frequenti incursione concitavit* (*Ibid.*, livre I, ch. 96, p. 440).

731. MÉRIAUX Ch., « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai », à paraître.

732. *Unde pontifex plerumque exterritus, quonam modo tantae inmanitatis latronem [Jean de Vermandois] reprimere possit, diversae mortibus meditationis excitatur. Haec illum cogitantem, Walterus quidam Lenensis castri vasallus, iuxta eminentiam seclaris potentiae clarus, sed versutia et calliditate ingenii plenus, factionum stipamine circumvenit, pollicitus sane, quod si filio suo aequivoco quicquid Iohannes tenebat beneficiaverit, eumque vice Iohannis adsciscere voluerit, totis viribus urbem constanter adversum impetum illius tyrannidis defensaret, ipsumque frequento expugnatione devinceret. Quare letus episcopus illum recepit, sed et quod rogabat absque difficultate ei contradidit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 439).

733. À en croire les *Gesta* de Cambrai, l'ancien avoué Jean de Vermandois reçoit tout de même une compensation : *Iohannes vero possessionns suas alieno herede pervasas ingemiscens, asperior factus non ante compescuit, donec episcopus crebra infestatione coactus, tantumdem paene beneficii ei restituit* (*Ibid.*).

734. La tradition veut que l'on désigne le successeur de l'avoué Jean sous le nom de Gautier I^{er} de Lens, alors que ce dernier est lui-même le fils d'un Gautier et que l'on ne sait pas s'il succède à son père à Lens. Pour éviter de susciter la confusion, je me conformerai ici aux règles en usage.

735. C'est à ce moment, en effet, qu'il reçoit très probablement la *villa* de Lambres des mains de l'évêque Tetdon (*Ibid.*, livre I, ch. 99, p. 442). Deux siècles et demi plus tard, en 1213, les lointains descendants de Gautier I^{er} de Lens tiendront toujours la dîme de Lambres, qu'ils ont inféodée à l'un de leurs vassaux (Lille, AD Nord, 8 H 194/2164).

indiquent que Gautier, le père de Gautier I^{er} de Cambrai, servait comme vassal au château de Lens⁷³⁶. Il n'est donc pas un Lotharingien, mais un « Karlien », pour reprendre le néologisme forgé par le chapelain Foulques⁷³⁷. Un voile de mystère enveloppe malheureusement l'histoire de Lens avant l'an mil. On sait que peu avant 972 la châtellenie de cette localité est acquise, probablement en fief, par les comtes de Boulogne⁷³⁸. Avant cette date, Lens dépend très certainement des comtes de Flandre. Cela pourrait expliquer l'existence de relations privilégiées entre les châtelains de Cambrai et les princes flamands tout au long de la seconde moitié du x^e siècle et des premières décennies du xi^e siècle⁷³⁹. Si l'on peut accorder quelque foi aux reconstitutions faites sur base d'actes parfois postérieurs de plus d'un siècle aux événements, les possessions des châtelains-avoués semblent pour l'essentiel se répartir entre les *pagi* de Cambrai, d'Artois et d'Otrevant, et donc entre Francie orientale et Francie occidentale. Dès la première moitié du xi^e siècle, ils semblent en effet bien dotés en terres et en revenus à Douai⁷⁴⁰ ou non loin de là, à Bracheux et à Vitry-en-Artois⁷⁴¹. Selon toute vraisemblance, ils possèdent également des biens à Oisy et à Inchy, où leurs descendants érigeront plus tard des *castra*⁷⁴², ainsi que dans les marais des environs⁷⁴³. La région douaisienne semble se trouver au cœur de leurs possessions, car, dès les années 970, ils chercheront à s'ancrer encore un peu plus dans cette zone, en acquérant en bénéfice de l'évêque Tetdon l'importante localité de Lambres⁷⁴⁴.

Il ne fait pas de doute qu'au tournant de l'an mil le groupe familial a pleinement conscience d'appartenir à une lignée au sein de laquelle la *potestas* se transmet avant tout aux

736. Les sources se montrent généralement peu disertes à propos du *castrum* de Lens et du petit chapitre qu'il abrite. En 1024-1025 au plus tard, les reliques de saint Vulgan prennent place dans ce château, selon les *Gesta* de Cambrai : *Apud castrum Lenense habetur quoque monasterium canonicorum, ubi sanctus quiescit Vulganius, qui Scotus traditur extitisse* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre II, ch. 22, p. 460). À propos de ce chapitre et du culte de saint Vulgan, on pourra consulter MEIJNS B., *Aken of Jeruzalem*?, t. 1, p. 390-396, et MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 290-291 et 370.

737. Des propos attribués par les *Gesta* à Gautier II attestent d'ailleurs cette origine « française » : *Fidelitatem sicut tibi promisi adtendam, quamdiu tuus fuero et tua bona tenuero, et postpositis Karlensibus custumiis, talem honorem tibi observabo, qualem Lotharienses milites dominis suis et episcopis* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 40, p. 481).

738. TANNER H. J., *Families, friends and allies*, p. 61-62 et 85, que l'on pourra utilement compléter par NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 36.

739. À ce sujet, cf. *infra*, « III.1. Des Lens aux Oisy : les premiers châtelains de Cambrai ».

740. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, p. 121-123.

741. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33. À propos de cette donation, on verra dernièrement MORELLE L., « Mémoires d'un crime », p. 471-473, qui fournit une traduction du document.

742. *Gesta Lietberti*, ch. 19, p. 495 (Inchy), et ch. 22, p. 496 (Oisy). À propos de ces châteaux, voir LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 44-49.

743. Comme en atteste le catalogue de régestes en annexe, l'essentiel des possessions allodiales des châtelains de Cambrai se situe dans le nord-ouest du Cambrésis. Certains domaines localisés dans la région leur ont manifestement été inféodés par l'évêque. Cela semble notamment être le cas pour Sailly-en-Ostrevent, qui, autour de l'an mil, se trouve au centre d'un conflit entre l'évêque Erluin et Gautier I^{er} de Lens (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 117, p. 453).

744. *Hac fraude episcopi gratiam captans, maximam opulentiam donorum excipiebat, immo vero cum aliis beneficiis villam cui nomen Lambras extorserat* (*Ibid.*, livre I, ch. 99, p. 442).

ainés. L'anthroponymie en témoigne : dans le lignage cambrésien le nom est véritablement un destin⁷⁴⁵. Deux anthroponymes masculins dominent en effet au sein de la famille : d'une part Gautier, le nom donné aux aînés, aux futurs héritiers de l'*honor* familial, d'autre part Séhier, le nom qui prépare à une carrière dans les ordres, plus particulièrement au sein du chapitre cathédral de Cambrai (voir tableau généalogique n° 6). Par contre, on ne sait rien, ou presque, des prénoms portés par les filles⁷⁴⁶. Cette structuration lignagère du groupe familial n'a rien d'exceptionnel au regard des situations lotharingienne et flamande, d'autres familles aristocratiques – les comtes de Flandre ou les Florennes, par exemple⁷⁴⁷ – se structurant elles aussi de cette façon dans la seconde moitié du X^e siècle.

Rares sont les témoignages représentant les avoués de Cambrai dans l'accomplissement de leurs tâches au cours des X^e-XI^e siècles. On ne voit ainsi nulle part les châtelains Jean et Gautier remplir leur ancestral devoir judiciaire. Seule la notice cambrésienne de 941 évoque la présence d'un *advocatus* prénommé Herbert, ainsi que celle d'un officier domanial – le maire Winod –, lors d'un plaid tenu par l'évêque Fulbert. On ignore toutefois si cet Herbert est un simple avoué local ou l'avoué de l'Église de Cambrai. On ne sait pas non plus quelles ont été ses attributions exactes lors de ce procès au cours duquel les obligations des sainteurs du chapitre cathédral ont été précisées⁷⁴⁸. Peut-être sa présence au plaid domanial est-elle un héritage de l'époque carolingienne, un âge lors duquel l'avoué présidait le tribunal de l'immunité⁷⁴⁹. Ce rôle apparemment en retrait de l'avoué en matière judiciaire tient peut-être en partie à un effet de sources, la documentation diplomatique cambrésienne étant très clairsemée avant 1050 et la chronique épiscopale s'intéressant fort peu aux laïcs, si ce n'est pour dénoncer leurs exactions. L'état de la documentation n'explique cependant pas tout. Cette marginalisation de l'avoué en matière judiciaire pourrait s'inscrire dans un contexte plus général, car, dès le X^e siècle, l'exercice de la justice dans les terres immunisées relève de plus en plus souvent des immunistes eux-mêmes⁷⁵⁰.

Progressivement, à partir du X^e siècle, la charge de protecteur exercée par l'avoué prend le pas sur celle de justicier⁷⁵¹. En tant que titulaires de l'avouerie de l'Église de Cambrai, les

745. DUHAMEL-AMADO C., *Genèse des lignages méridionaux*, p. 263 ; sur ce sujet, voir notamment le très bel article de MAZEL F., « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale », p. 131-174, ainsi que LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 214-222.

746. Au cours de la première moitié du XI^e siècle, le châtelain Gautier II et son épouse Ermentrude donnent probablement naissance à une fille prénommée Adèle. Il s'agit sans doute de la mère d'Hugues I^{er} d'Oisy (voir tableau généalogique n° 6, en annexe).

747. LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 216 ; RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 297, n. 14.

748. DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1143.

749. MAQUET J., « Faire justice » dans le diocèse de Liège, p. 317.

750. *Ibid.*, p. 293 ; WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 442.

751. MAQUET J., « Faire justice » dans le diocèse de Liège, p. 280.

châtelains de la cité doivent en effet assurer la défense des terres ecclésiastiques relevant de l'immunité. Quoiqu'en raconte une chronique épiscopale volontiers geignarde, ces derniers remplissent sans doute très honorablement leur rôle dans le contexte politique très difficile de la seconde moitié du X^e siècle. Certes, Jean de Vermandois – dont on ne sait quasiment rien – semble avant tout se comporter comme un *raptor*, mais Gautier I^{er} de Lens paraît mieux accomplir sa tâche, du moins durant ses premières années à la tête de la châtelainie. Même si les *Gesta* laissent entendre le contraire, son intervention face à Jean de Vermandois dans les années 970 est vraisemblablement un succès⁷⁵², car on n'entendra plus parler de l'ancien châtelain en Cambrésis par la suite⁷⁵³. Si en 978 la ville de Cambrai est relativement épargnée par le roi Lothaire, alors en campagne contre Otton II, elle le doit peut-être aussi à l'action de son avoué, qui, selon la chronique, disposait de bons contacts à la cour occidentale⁷⁵⁴. Enfin, on n'en possède aucune preuve formelle, mais à l'aube de l'épiscopat de Rothard, probablement entre 979 et 983⁷⁵⁵, Gautier figure peut-être parmi les Lotharingiens qui, aux côtés d'Arnoul de Valenciennes et de Godefroid le Captif, abattent un *castrum* dressé par Otton de Vermandois à Vinchy⁷⁵⁶, une terre sur laquelle les descendants du châtelain posséderont plus tard de nombreux

752. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 438-439.

753. Selon la chronique épiscopale, Gautier I^{er} de Lens n'aurait guère protégé l'évêque et son patrimoine contre les exactions de Jean de Vermandois. En raison de l'inactivité de son nouvel avoué, Tetdon aurait même dû acheter la paix avec Jean en lui concédant divers bénéfices (*Ibid.*). Même si le prélat a peut-être offert certains fiefs à celui-ci pour apaiser les tensions qui les opposaient, il ne faut probablement pas prendre au pied de la lettre la version du chapelain Foulques, qui tout au long de son œuvre dresse un réquisitoire contre Gautier I^{er} et ses descendants.

754. Comme l'a souligné RICHES Th., « The Carolingian capture of Aachen in 978 », p. 201-205, le récit fait par les *Gesta* de Cambrai des opérations militaires de 978 est relativement confus. J'aurais pourtant tendance à lier les événements décrits dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 99, p. 441-442, aux raids que le roi Lothaire mène sur Aix-la-Chapelle. Dans ce chapitre le chapelain Foulques évoque les séjours faits par Gautier I^{er} de Lens auprès du souverain. Grâce aux bonnes relations dont il disposait à la cour, le châtelain serait parvenu à éviter un siège de la cité par les troupes de Francie occidentale. L'auteur de la chronique épiscopale voit dans ces ambassades des preuves de la duplicité de Gautier : selon lui, Cambrai n'aurait jamais couru aucun danger et le châtelain aurait seulement fait semblant de partir en mission diplomatique auprès du roi dans le but d'obtenir des bénéfices de la part de Tetdon... Dans la mesure où Foulques entreprend constamment de discréditer Gautier dans ses écrits, il me semble que l'on peut sérieusement remettre en question sa version des événements, d'autant que le marquis Arnoul de Valenciennes et le comte Godefroid le Captif avaient eux-mêmes fait appel au duc Charles de Basse-Lotharingie pour défendre Cambrai (*Ibid.*, livre I, ch. 101, p. 442-443).

755. Dans le premier livre des *Gesta* de Cambrai, qui rappelons-le répondent à un plan chronologique, la prise du château de Vinchy est située entre l'élection de Rothard à la cathédre cambrésienne, en 979, et le décès d'Otton II en Italie, au mois de décembre 983 (*Ibid.*, livre I, ch. 103, p. 443-444).

756. *Sed ut reliqua taceam, nihil gravius quam contra Ottonem prefatum Gogicensis castri ferebat, qui tanta et tam crebra incursione urgebat, ut omnes agricolas villarum, sed et totius urbis homines fecisset sibi tributarios. Quin etiam ut graviore infestatione premeret, iuxta viculum, cui nomen Vinciacus – distat autem ab urbe hac quattuor milibus – castrum munire festinabat, et fecisset quidem, ni episcopus tempore rescivisset. Illo namque id muniente et diversa operositate pertinaciter moliente, sinistro nuncio pontifex excitatus, nec mora, praefatis comitibus Godefrido atque Arnulfo cum aliis Lothariensibus legationem misit, ut coacto milite ad destruendum opus sibi inimicum venire festinarent* (*Ibid.*). Au sujet du *castrum* de Vinchy, on verra ROUCHE M., « Vinchy : le plus ancien château à motte », p. 365-369, dont les conclusions ont été sérieusement ébranlées par DE MEULEMEESTER J., « Mottes castrales des anciens Pays-Bas méridionaux », p. 250-252.

droits et où ils érigeront au XII^e siècle l'abbaye de Vaucelles⁷⁵⁷. S'il faut se garder d'une vision excessivement irénique de la situation – de fortes tensions surgissent bel et bien entre le diocésain et son châtelain, notamment lorsque ce dernier prétend exercer son droit de dépouille –, ces quelques éléments attestent, à mon sens, une certaine efficacité de l'avoué dans l'accomplissement de ses missions. On remarquera, à cet égard, que malgré le sévère portrait dépeint de lui au XI^e siècle par le chapelain Foulques, Gautier I^{er} ne figure pas dans la liste des *malefactores* de l'Église de Cambrai, dont certains indices laissent à penser qu'elle a pu être produite dans le courant des années 970, sous l'épiscopat de Tetdon⁷⁵⁸. Le soutien apporté par le châtelain au prélat ne doit pas étonner. Il ne faut en effet pas perdre de vue qu'en garantissant la protection du temporel de l'immuniste, l'avoué préservait avant tout ses propres intérêts, les terres soumises à l'immunité lui permettant d'étendre son influence au-delà de son domaine foncier propre. Gautier II tire d'ailleurs certains revenus de l'exercice de sa charge⁷⁵⁹.

L'évêque récompense à diverses reprises la fidélité de ses avoués en leur concédant des bénéfices. Quoiqu'en disent les *Gesta* de Cambrai, il ne s'agit pas d'une pratique nouvelle ou de tentatives d'usurpation de la part des châtelains⁷⁶⁰. Dès avant 941, de vastes portions du temporel épiscopal avaient déjà été inféodées à des vassaux de l'Église de Cambrai, comme en témoigne la notice judiciaire de l'évêque Fulbert⁷⁶¹. Entre 956 et 962/963, Bérenger, le successeur de Fulbert, avait lui aussi remis en bénéfice (*beneficiavit*) les *villae* de Ferrières et de Coureng, non loin du Cateau, à un chevalier dont le nom ne nous est pas resté⁷⁶². À suivre les quelques mentions glissées ça et là dans la chronique épiscopale, Gautier I^{er} de Lens, pour sa part, obtient des prélats les localités de Lambres et de Sailly-en-Ostrevent⁷⁶³ – toutes deux situées entre Arras et Douai –, ainsi que de nombreux autres fiefs dont le texte ne précise pas la nature⁷⁶⁴. S'ils sont contestés par le chapelain Foulques au début des années 1020, ces octrois ne

757. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye cistercienne de Vaucelles*, p. 58-60.

758. MÉRIAUX Ch., « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai », à paraître.

759. En 1041, Ermentrude, la veuve de Gautier II de Lens, donne à l'abbaye de Saint-Amand tout ce que son défunt époux avait possédé à Bracheux *ab omni advocacionis exactione securum* (DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 32).

760. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 438-439.

761. DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1141 et 1143.

762. *Preterea duas villas Coureng et Ferroras, ab aecclesia sanctae Dei Matris divulsit et cuidam militi beneficiavit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 82, p. 431-432).

763. *Hac fraude episcopi gratiam captans, maximam opulentiam donorum excipiebat, immo vero cum aliis beneficiis villam cui nomen Lambas extorserat* (*Ibid.*, livre I, ch. 99, p. 442) ; [...] *villam Salliacum, quam invite episcopo tenebat* [...] (*Ibid.*, livre I, ch. 117, p. 453).

764. *Dein vero tyrannum modo viribus terrificans, modo muneribus lactans, novissime omnimodo devictum sibi pacavit, sicque pacem et quietem publicam reformans, pene omnium in se benivolentiam, preter Walterum suum castellanum, convertit. Porro iste multas molestias adversus episcopum excitavit, multas inquietudines irrogavit, quamvis ei episcopus multa donasset multisque beneficiis suas possessiones auxisset* (*Ibid.*, livre I, ch. 117, p. 444).

semblent guère remis en cause par les évêques de la seconde moitié du X^e siècle⁷⁶⁵. Ceux-ci agissent en fait en fonction des nécessités politiques du temps : face aux incursions venues de Francie occidentale, il importe en effet aux diocésains de s'adjoindre le soutien de puissants aristocrates dans des espaces mal défendus. C'est pourquoi ils s'appuient sur les châtelains de Cambrai pour protéger le nord-ouest du comté et sur les Lesquiellès – dont il sera question ci-après – pour garder la frontière entre le Cambrésis et le Vermandois. Une certaine forme de collaboration, parfois teintée de rivalité, existe donc entre les évêques et leurs châtelains-avoués⁷⁶⁶.

II.2.2.3. Amis et malefactores de l'Église de Cambrai

L'aristocratie cambrésienne de la seconde moitié du X^e siècle demeure fort mal connue. Il faut dire que les sources narratives produites à Cambrai ou ailleurs dans la province ecclésiastique de Reims évoquent assez peu les nobles implantés dans cette région frontalière. En fait, seuls les châtelains de la famille de Lens bénéficient de la considération du chapelain Foulques, qui daigne leur consacrer quelques paragraphes, essentiellement pour les vilipender. Pour le reste, il faut souvent se contenter de quelques sèches mentions figurant dans les *Gesta* ou dans la notice judiciaire de 941. En règle générale, l'exploitation de ces indications laconiques ne conduit pas bien loin, même si elle permet tout de même de constater la présence dans l'entourage des prélats du milieu du X^e siècle de certains personnages qui portent des noms identiques à ceux des *casati episcopi* du siècle suivant⁷⁶⁷. Dans un cas particulier, il est néanmoins possible de remonter quelque peu la piste et d'esquisser le portrait d'un lignage relativement proche des diocésains : les Lesquiellès.

Le lignage apparaît pour la première fois dans l'entourage épiscopal sous la prélatrice de Tetdon, entre 972 et 979⁷⁶⁸. Fragilisé par la disparition de l'empereur Otton I^{er}, inquiet par les comtes de Vermandois et les Régnier, le diocésain s'attache le soutien d'Hériward de Lesquiellès-Saint-Germain, premier ancêtre connu du groupe familial et ancien fidèle des Régnier⁷⁶⁹, en lui octroyant les avoueries de plusieurs villages⁷⁷⁰. En agissant de la sorte, Tetdon

765. LE JAN R., « Compétition et affect », p. 165-166.

766. Les relations entre les châtelains et l'église de Cambrai ne doivent pas être aussi terribles que ce que le laissent entendre les *Gesta*, car l'un des avoués de la cité – Gautier I^{er} ou Gautier II – figurera plus tard dans l'obituaire du chapitre cathédral cambrésien (Cambrai, MM, ms. 229, f. 65r).

767. C'est le cas notamment avec les noms Héribert et Oilard (comparer les souscriptions de DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1143, avec celles de VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 115 et 138).

768. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 99, p. 442.

769. *Id quoque Heriwardus aliquando. Hic ante pre infidelitate relicto episcopo, raptoribus quorum mentionem iam fecimus, Rainero videlicet atque Lantberto, se addidit, veruntamen sub his parum proficiens, postea ad episcopum sub specie fidelitatis remeavit (Ibid.).*

cherche très certainement à s'attirer la faveur d'un puissant aristocrate implanté à quelques kilomètres au sud de ce qui deviendra, trente ans plus tard, la forteresse du Cateau. La chronique de Saint-André du Cateau et l'acte de refondation de cette dernière abbaye nous apprennent en effet que le lignage possède des alleux et des droits à Wattignies-la-Victoire, Bazuel et *Theodericus mons*⁷⁷¹, mais aussi, fort vraisemblablement, dans une série de localités proches de Bohain-en-Vermandois⁷⁷². L'ensemble de ces villages est situé en Vermandois ou aux confins de celui-ci. S'adjoindre le soutien de ces seigneurs – qui possèdent peut-être déjà un habitat fortifié à Lesquielles-Saint-Germain⁷⁷³ – en leur conférant des avoueries équivaut donc à protéger les bordures méridionales du Cambrésis à une époque où le bastion épiscopal du Cateau n'existe pas encore⁷⁷⁴.

Comme à leur habitude, les *Gesta episcoporum Cameracensium* présenteront cette inféodation non comme un octroi de droits consenti par l'évêque Tetdon, mais plutôt comme une usurpation commise par un aristocrate « voyou » et ennemi de l'Église⁷⁷⁵. Il n'en est pourtant rien, la concession répondant à des objectifs politiques précis. Quelques décennies plus tard, les seigneurs de Lesquielles se montreront d'ailleurs fort proches de l'abbaye bénédictine du Cateau fondée par l'évêque Gérard I^{er} de Florennes au milieu des années 1020⁷⁷⁶. L'acte de refondation de l'abbaye, daté de 1046, mentionne en effet quelques biens cédés aux moines par Hériward II (?) de Lesquielles⁷⁷⁷. La chronique du Cateau complète le témoignage de la charte en précisant la nature des donations⁷⁷⁸. À une date indéterminée, mais antérieure à 1046, l'un des fils de la famille intégrera le monastère⁷⁷⁹. De même, quelques décennies plus tard, à la fin

770. *Sub hac etiam specie ipse Heriwardus advocatias aliquantarum villarum quasi pro defensione presumpsit, sed plus quam inimicus praedo assiduus exactionibus devastavit (Ibid.).*

771. *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67.

772. *Ibid.*, p. 296 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542 (le Oilard dont il est question dans le récit semble être un parent des seigneurs de Lesquielles, comme on le constatera *infra*, « IV.2.2.2.c. Un homme en vue à la fin du XI^e siècle : Oilard de Lesquielles ») ; sur Bohain-en-Vermandois, on verra ZIEGLER S., « Les origines de la ville de Bohain-en-Vermandois », p. 91-103.

773. La présence d'un *castrum* à Lesquielles-Saint-Germain est seulement attestée à partir de 1145 (TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye cistercienne de Vaucelles*, p. 70). Sur base de cet acte, VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 297, n. 1, considère, néanmoins, à la suite de LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. XXXIX, que le château existe déjà au début du XI^e siècle.

774. [...] *in hac inquam villa, circa quam predicti raptores gravius grassabantur, castellum muniri imperiali praecepto obtinuit, ut hoc esset obstaculum latronibus praesidiumque libertatis circum et circ rusticanis cultoribus (Gesta episcoporum Cameracensium, livre I, ch. 112, p. 450).*

775. *Ibid.*, livre I, ch. 99, p. 442.

776. VAN MINGROOT E., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », p. 320.

777. *Id.*, *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67.

778. *Ibid.*, p. 296-297, qui mentionne d'autres donations difficilement datables ; *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529.

779. *De Theoderici Monte dedit Fulco et soror eius Elichindis medietatem, et Heruardus aliam medietatem pro filio suo, quem ibi monachum fecit (VAN MINGROOT E., Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II, p. 67).*

du XI^e siècle, la dépouille d'Oilard, l'un des probables descendants d'Hériward de Lesquielles⁷⁸⁰, trouvera sa sépulture au Cateau⁷⁸¹.

Les quelques données laconiques glanées ça et là à propos des seigneurs de Lesquielles-Saint-Germain témoignent à mon avis assez bien de l'existence d'accointances entre une frange plus ou moins importante de l'aristocratie cambrésienne et les diocésains d'Arras-Cambrai ou, dans le cas présent, entre une part de la noblesse et une abbaye étroitement associée aux évêques. À Cambrai, les relations entre les puissants et les religieux n'ont donc pas toujours pour cadre d'expression l'atmosphère délétère décrite par le chapelain Foulques dans les *Gesta*. Même avec les châtelains-avoués tant décriés par la chronique épiscopale, les tensions semblent nettement plus rares que ce ne le laissent entendre les sources, comme on l'a constaté précédemment⁷⁸². D'autres lignages urbains semblent eux aussi fort proches des évêques, au point de leur porter assistance dans les conflits réguliers qui les opposent aux comtes⁷⁸³ et, plus tard, aux châtelains⁷⁸⁴ ou de les assister dans l'exercice de la justice⁷⁸⁵. Sans verser dans un irénisme excessif – à trop vouloir prendre le contrepied des *Gesta*, on pourrait facilement tomber dans la dérive inverse –, une certaine forme de collaboration et d'entente existe donc, sur le plan politique, entre les grands laïcs cambrésiens et l'Église locale dans le contexte difficile de la seconde moitié du X^e siècle.

La liste des *malefactores* de l'Église de Cambrai est néanmoins là pour nous le rappeler : de fortes tensions peuvent ponctuellement surgir entre les évêques et leur aristocratie. Dans la mesure où Charles Mériaux a très récemment consacré une enquête approfondie à ce document exceptionnel, je ne m'y attarderai pas⁷⁸⁶. Figurant au f. 193r d'un évangélaire daté de la fin du IX^e ou du début du X^e siècle, cette liste, vraisemblablement copiée sous l'épiscopat de Tetdon (972-979), mentionne, sur deux colonnes, les noms des quarante-trois *malefactorum qui ecclesias*

780. Au sujet d'Oilard, cf. *infra*, « IV.2.2.2.c. Un homme en vue à la fin du XI^e siècle : Oilard de Lesquielles ».

781. *Sicque mortuus delatus ad nos, in clastro nostro sepultus, sub marmore clauditur nos. Hic finis eius, omni patriae dolendus. Ab ipso etiam habemus allodia multa, quae hereditarie possidebat, de Mediolanis, de Beccheniis, de Buhén, de Formeiis, de Fontanis* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542).

782. Comme le rappelle très justement REUTER T., « *Filii matris nostrae pugnant adversum nos* », p. 260, les sources médiévales en disent généralement beaucoup plus sur les conflits entre les puissants que sur les bonnes relations qui peuvent exister entre eux. Leur témoignage est donc trompeur.

783. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 71, p. 426 (conflit entre l'évêque Fulbert et le comte Isaac).

784. *Ibid.*, livre III, ch. 39, p. 481 (Gautier II de Lens commande l'assassinat d'un jeune aristocrate fidèle à l'évêque Gérard I^{er}).

785. DESPY G., « Serfs ou libres ? », p. 1143.

786. L'ensemble de ce paragraphe se fonde sur le bel article de MÉRIAUX Ch., « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai », à paraître. On y lira une liste complète des travaux consacrés à ce document exceptionnel.

*insederunt cum comite Rainero et succenderunt*⁷⁸⁷ (voir illustration n° 1 ci-dessous). Aucun de ces aristocrates n'est identifié avec certitude, et l'on doit dans la plupart des cas s'en tenir aux conjectures. Les comtes *Rainerus* et *Albertus* correspondent sans doute à Régnier IV et à Albert I^{er} de Vermandois, l'un des deux *Iohannes* à l'ancien avoué Jean de Vermandois, et *Amolricus* au comte Amaury de Hainaut, qui a un temps souhaité épouser la fille d'Isaac de Cambrai. Les autres noms ne sont pas attribuables à des personnages connus. Il convient de noter, au passage, que la liste ne compte aucun Gautier, ni aucun Hériward. Au vu du portrait épouvantable qu'en dressent les *Gesta* à l'aube du XI^e siècle, on aurait pourtant pu s'attendre à retrouver Hériward I^{er} de Lesquielles et Gautier I^{er} de Lens parmi les *malefactores* de l'Église de Cambrai...

Même si les brèves annotations accompagnant cette liste de quarante-trois noms ne le précisent jamais explicitement, ce document a très vraisemblablement servi dans le cadre d'un rituel d'excommunication influencé par l'*ordo* du Pontifical romano-germanique⁷⁸⁸. Le recours à cette arme liturgique se comprend aisément dans le contexte politique difficile des années 970, l'évêque Tetdon et ses alliés se confrontant à cette époque aux offensives conjointes des Régnier et des comtes de Vermandois. Jeter l'anathème a-t-il suffi au prélat pour restaurer son autorité ? On ne le sait. Quoiqu'il en soit, le document démontre que le diocésain était aux prises avec une frange relativement importante de son aristocratie au milieu des années 970. Des conflits violents – ici animés par des forces extérieures au Cambrésis – peuvent donc de temps à autre perturber la bonne entente entre les évêques et leur noblesse. Toutefois, et cela me semble particulièrement important de le souligner, ces discordes ne remettent pas fondamentalement en cause la nature des relations entre les puissants et les religieux, comme ce sera le cas un siècle plus tard à l'heure de la querelle grégorienne. Ce qui est en jeu à travers les guerres de la seconde moitié du X^e siècle, c'est le contrôle de la Lotharingie et la réintégration des Régnier dans cet espace, pas l'étroite compénétration des sphères laïques et ecclésiastiques de la société.

787. On trouvera une bonne édition de la liste des *malefactores* de l'Église de Cambrai dans *Ibid.*, à paraître. En attendant la publication de cette enquête, il faut toujours se contenter de l'édition de Ludwig Bethmann dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 95, p. 439, n. 46.

788. MÉRIAUX Ch., « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai », à paraître ; JÉGOU L., *L'évêque, juge de paix*, p. 32-33. Rappelons qu'en 1012, l'empereur Henri II remettra à l'évêque Gérard I^{er} un exemplaire du *Liber pontificalis* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 2, p. 466).

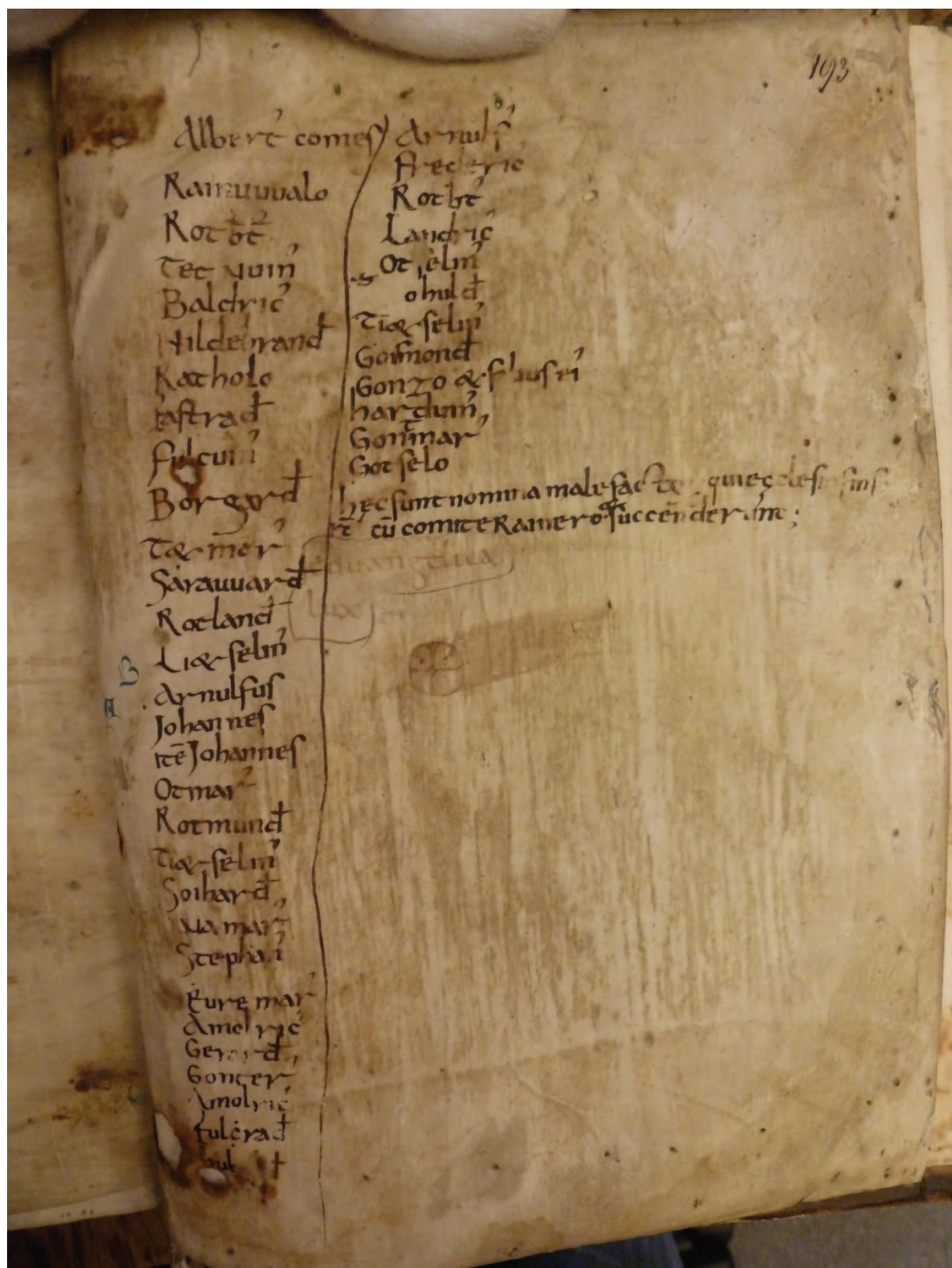


Illustration n° 1 – Les *malefactores* de l'Église de Cambrai, vers 970-980 (?)
(Cambrai, MM, ms. 327, f. 193r)



Durant la seconde moitié du ^xe siècle, les structures politiques cambrésiennes se transforment profondément sous l'effet de la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et des premiers Saliens, qui souhaitent mieux intégrer la Lotharingie au royaume de Germanie. Au fil des ans, les descendants du puissant comte Isaac de Cambrai († vers 948) semblent progressivement marginalisés en Cambrésis. Ces derniers se retirent alors sur Valenciennes, où ils héritent de la marche créée par l'empereur Otton I^{er} peu avant 973. L'ultime étape de cet effacement du pouvoir comtal laïque survient en 1007, lorsqu'au lendemain de la prise temporaire de Valenciennes par Baudouin IV de Flandre, le roi Henri II de Francie orientale remet à l'évêque Erluin l'intégralité du *comitatus* cambrésien. Dès cet instant, les anciens comtes laïques de Cambrai cessent définitivement de jouer un rôle politique dans leurs anciennes terres. Ce repli profite avant tout aux évêques d'Arras-Cambrai, dont l'*episcopatus* se gonfle de biens temporels et de droits nouveaux, qui, pour partie, étaient autrefois incorporés à la seigneurie comtale. L'affaiblissement de la *tuitio* royale au nord de la Lotharingie n'est donc pas aussi important que ce celui que constate Charles West plus au sud⁷⁸⁹.

Partant, cet accroissement de l'*episcopatus* bénéficie aussi aux châtelains de Cambrai. En tant qu'avoués, ceux-ci étendent effectivement leur influence aux nouveaux domaines de l'Église locale, et donc au-delà de leur propre seigneurie foncière. Dans le contexte politique difficile des années 970, le premier *castellanus* connu, un proche des comtes de Vermandois, doit céder sa place à Gautier I^{er} de Lens, un aristocrate relativement puissant gravitant dans l'orbite flamande. Quoiqu'en raconte la chronique épiscopale des années 1024-1025, la collaboration entre les prélats et leur châtelain – et, plus globalement, entre les premiers et leur aristocratie – semble se faire de manière relativement sereine, même si des tensions autour de l'avenir de la Lotharingie peuvent ponctuellement perturber leurs bonnes relations. La situation change et se dégrade, apparemment, dès la fin de l'épiscopat d'Erluin († 1012). Comme nous le constaterons bientôt, les ambitions territoriales de Baudouin IV de Flandre ne sont sans doute pas étrangères à la détérioration du climat politique cambrésien.

789. WEST Ch., *Reframing the feudal revolution*, 109-138.

CHAPITRE III – UNE CITÉ, DEUX POUVOIRS : L’AFFIRMATION CHÂTELAINE (CA 1010-CA 1080)

L’an mil constitue un cap important dans l’histoire politique du Cambrésis : c’est en 1007, en effet, que la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens connaît son aboutissement avec la concession du *comitatus* cambrésien à l’évêque Erluin. Si, dans la pratique quotidienne du pouvoir, cet octroi n’ébranle pas démesurément l’équilibre des forces dans la région, il consacre tout de même la promotion de Cambrai au statut de principauté épiscopale, à l’égal de Liège. Désormais, les prélats disposent donc officiellement de droits et de pouvoirs étendus au temporel comme au spirituel⁷⁹⁰. Cependant, en dépit de leur puissance incontestable, ils doivent composer avec l’influence d’un allié théorique qui se mue de plus en plus en rival : le châtelain-avoué de Cambrai. Bien soutenu par le comte de Flandre, celui-ci parvient à faire reconnaître l’hérédité de sa fonction par l’évêque Erluin dès l’aube du XI^e siècle. C’est le début d’une ascension politique fulgurante. Gérard I^{er} de Florennes en fera l’amère expérience, lui qui contera ses déboires dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*. Même s’il faut se garder de prendre pour argent comptant le témoignage de cette chronique épiscopale, il paraît assez clair que la cité scaldienne se divise bien en diverses factions au cours de la première moitié du XI^e siècle...

Ce chapitre s’organisera autour de trois axes. Il s’agira dans un premier temps de reconstituer la trame politique cambrésienne, parfois événementielle, entre le début du XI^e siècle et l’avènement de l’évêque Gérard II, en 1076. Dans ce cadre, on se focalisera avant tout sur le devenir des châtelains de Cambrai, dont l’histoire est relativement agitée après la mort de Gautier II de Lens. La seconde partie s’intéressera ensuite aux relations entretenues par les évêques d’Arras-Cambrai avec leur aristocratie et les établissements monastiques environnants. Dans la lignée de leurs prédécesseurs – et en particulier de l’évêque Fulbert –, les prélats usent en effet de leur autorité pour renforcer leur tutelle sur les chapitres et abbayes implantés dans leur immense diocèse double. Ce sera l’occasion de revenir brièvement sur les réformes promues par l’évêque Gérard I^{er} de Florennes, l’abbé Richard de Saint-Vanne et ses épigones dans le courant des années 1020-1030. Un constat se dégagera de ce tour d’horizon : la noblesse locale – et en particulier les châtelains de Cambrai – semble à première vue étrangement absente de ce vaste courant de rénovation monastique. Est-ce réellement le cas ? Comment interpréter ce silence des sources, alors que, dans le même temps, la vassalité épiscopale s’institutionnalise avec l’apparition des *casati Cameracenses* ? Enfin, le dernier point abordera certains aspects de la religion aristocratique, à savoir les enjeux funéraires, les pratiques matrimoniales et la piété nobiliaire.

790. JÉGOU L., « L’évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 45-46.

III.1. DES LENS AUX OISY : LES PREMIERS CHÂTELAINS DE CAMBRAI (CA 1010-CA 1080)

À Cambrai, la première moitié du XI^e siècle est marquée par le renforcement progressif de l'autorité des châtelains dans la ville. Avec l'appui d'un Baudouin IV de Flandre désireux d'étendre son influence plus au sud, ces derniers deviennent inexorablement les principaux antagonistes des diocésains. En caricaturant quelque peu, on pourrait écrire que les châtelains reprennent sur l'échiquier politique cambrésien la place laissée vacante, depuis 1007, par Isaac de Cambrai et ses descendants. À la fois rivaux et alliés intéressés des prélats – en tant qu'avoués, ils n'ont aucun intérêt à voir l'*episcopatus* se réduire –, les châtelains de Cambrai s'opposent régulièrement aux évêques Gérard I^{er} et Liébert au cours du XI^e siècle, certains épisodes de leurs luttes s'avérant particulièrement tumultueux⁷⁹¹. L'anthropologie politique nous révélera toutefois que ces violences ne sont ni aveugles, ni arbitraires. En effet, la plupart d'entre elles se déploient dans des limites précises et répondent systématiquement à des stratégies de pouvoir. À travers elles, ces puissants laïcs ne souhaitent pas abattre l'autorité épiscopale – comme pourraient le laisser croire les *Gesta* et leurs continuations –, mais pousser les prélats à la négociation, les forcer à leur accorder de nouveaux droits au terme de cérémonies publiques de réconciliation⁷⁹². Les tensions entre les deux maîtres de la cité paraissent culminer à trois occasions : lorsqu'en 1011-1012, Gautier II de Lens succède à son père à la tête de la châtellenie peu avant l'accession de Gérard I^{er} à la cathèdre cambrésienne ; en 1024, au lendemain de la mort de l'empereur Henri II, dans le contexte de la paix de Dieu promue par Gautier II et Baudouin IV de Flandre ; en 1041 et au cours des années suivantes, au lendemain de l'assassinat du châtelain-avoué Gautier II.

En matière documentaire, si les sources commencent progressivement à se diversifier, l'historien demeure toujours grandement tributaire du témoignage des chroniques épiscopales pour narrer les événements du XI^e siècle cambrésien⁷⁹³. Au sujet des années 1051-1076, il peut également compter sur un autre écrit à caractère narratif : la *Vita Lietberti episcopi*, le panégyrique de l'évêque Liébert composé en pleine réforme grégorienne par le moine bénédictin Raoul du Saint-Sépulcre⁷⁹⁴. Produits dans l'entourage épiscopal, tout empreints d'une idéologie ecclésiastique, ces écrits constituent des armes résolument tournées contre les châtelains-avoués de Cambrai et leurs alliés, dont ils dressent souvent un portrait aussi cruel que partial. Tout

791. La capture de l'évêque Liébert en 1070-1071 par Hugues I^{er} d'Oisy, châtelain de Cambrai, constitue, par exemple, l'un des épisodes les plus violents de leurs querelles (*Gesta Lietberti*, ch. 22, p. 496). Sur ces événements, voir *infra*, « III.1.3.2. L'autorité épiscopale contestée ».

792. JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 47-48.

793. Les principales sources narratives pour cette période sont les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 117-122, p. 453-454, et livre III, ch. 1-60, p. 465-489 (avec un manque d'informations pour les années 1024-1036), ainsi que les *Gesta Lietberti*, p. 489-497, qui, rappelons-le, ont été rédigés en deux temps au cours de la seconde moitié du XI^e siècle (à ce sujet, cf. *supra*, « I.2.2. Les *Gesta* de Cambrai : bilan critique »).

794. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, p. 838-866. Sur le contexte de rédaction de cette œuvre, on se reportera à OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 140-143.

l'enjeu de ce chapitre consistera donc à s'arracher à la vision caricaturale proposée par les *Gesta* et leurs suites pour proposer une lecture différente, plus apaisée, de l'histoire de Cambrai, et, partant, de celle de la Lotharingie, au XI^e siècle.

III.1.1. Gautier II de Lens et l'évêque Gérard I^{er} de Florennes : dominer la cité (ca 1010-ca 1040)

La prise temporaire de Valenciennes par Baudouin IV de Flandre (1006), la disparition du marquis Arnoul (1012), puis l'inféodation de la ville (1015) au comte flamand bouleversent profondément l'équilibre géopolitique précaire de la frontière occidentale de la Lotharingie⁷⁹⁵. Privés de l'assistance de leurs défunts alliés valenciennois, les évêques de Cambrai sont désormais plus nettement exposés aux assauts des comtes de Flandre, dont les ambitions territoriales se renforcent⁷⁹⁶. Afin de faciliter leur implantation en Cambrésis, ces derniers fragilisent encore un peu plus la position des prélats en soutenant ouvertement les coups de main des châtelains-avoués, qui souhaitent accroître leur seigneurie au détriment de celle de leur riche rival dans la cité. L'influence flamande pèsera donc lourdement sur les rapports qu'entretiendront tout au long de la première moitié du XI^e siècle l'évêque Gérard I^{er} et le châtelain Gautier II de Lens.

III.1.1.1. De Gautier I^{er} de Lens à Gautier II : l'hérédité des charges

À l'aube du XI^e siècle, la scène politique cambrésienne se renouvelle complètement. En cinq années à peine, de 1007 à 1012, le marquis Arnoul de Valenciennes, le châtelain Gautier I^{er} de Lens et l'évêque Erluin s'effacent du jeu politique régional. Ne comptant pas d'héritier légitime, le premier voit son *honor* passer entre les mains des comtes de Flandre, tandis que le second parvient à céder sa châtellenie à son aîné, et que le troisième est remplacé par Gérard I^{er} de Florennes sur la cathèdre cambrésienne. Malade, l'avoué Gautier I^{er} est le premier à disparaître. Il décède en 1011, quelques mois avant l'évêque Erluin⁷⁹⁷. Une grande angoisse le tenaille lors de ses derniers instants : il souhaite s'assurer de la transmission héréditaire de l'avouerie de Cambrai et des bénéfices qui y sont attachés. À cette fin, il mobilise progressivement l'ensemble de ses réseaux dans le but de convaincre l'évêque Erluin, apparemment peu favorable à ses projets⁷⁹⁸. Les *Gesta* nous apprennent en effet que Gautier I^{er},

795. WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 80-82.

796. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 106-123.

797. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 117, p. 453.

798. *Interea Walterus castellanus gravi langore correptus, facta legatione episcopum precatus est, ut filio suo Waltero terram suam beneficiaret, eique filius salvo usu paternae hereditatis militaret. Episcopus vero patre intolerabili filium procul intolerabiliorem futurum, ut postea probavit eventus, existimans quod rogabatur abnuat [...]* (*Ibid.*).

peut-être appuyé par son frère, l'archidiacre Séhier⁷⁹⁹, est parvenu à faire plier le prélat en lui remettant le domaine « usurpé » de Saily-en-Ostrevent – que sa future veuve reçoit ensuite en bénéfice – et en lui promettant de lui rendre hommage pour ses fiefs⁸⁰⁰. Gautier I^{er} aurait ensuite reçu de ses chevaliers un serment de fidélité les liant à son fils⁸⁰¹. Peu après, il userait également de ses bonnes relations avec le comte Baudouin IV de Flandre pour conclure un pacte avec ce dernier. Selon les termes de l'accord, le comte de Flandre aurait pour mission de contraindre le diocésain, lui aussi souffrant, à respecter ses engagements à la mort de Gautier I^{er}⁸⁰².

Le châtelain Gautier I^{er} s'éteint peu après. L'obtention de l'hérédité de sa charge constitue, à n'en pas douter, une importante victoire. Grâce à cette acquisition, les anciens vassaux du *castrum* de Lens s'installent durablement à Cambrai. Même s'ils sont probablement déjà bien dotés en terres dans le nord-ouest du comté, l'exercice héréditaire de l'avouerie leur permet d'accroître encore un peu plus leur autorité et, ainsi, de s'affirmer comme les plus puissants aristocrates du Cambrésis. Cet épisode consacre également le renforcement de leurs bonnes relations avec les comtes de Flandre, qui trouvent dans le châtelain un allié politique de poids dans une région où ils désirent s'imposer à tout prix. Sur un plan géostratégique, on pourrait d'ailleurs s'étonner qu'Henri II de Francie orientale n'ait pas réagi rapidement à ces décisions qui fragilisent considérablement la frontière occidentale de son royaume. Sans doute le souverain ne désire-t-il pas, ou ne peut-il pas, entrer en conflit avec les tout puissants comtes de Flandre à une époque où il souhaite obtenir leur soutien, ou à tout le moins leur neutralité, dans les guerres l'opposant aux Regnier en Lotharingie⁸⁰³.

L'évêque Erluin suit de peu son rival Gautier I^{er} dans le tombeau, le prélat décédant le 3 février 1012⁸⁰⁴. Ses derniers instants sont apparemment rythmés par d'incessants conflits avec

799. L'archidiacre Séhier de Lens dispose en effet d'une solide influence sur le vieil évêque Erluin (*Ibid.*, livre I, ch. 118, p. 453). On ignore combien l'Église de Cambrai compte d'archidiacres aux environs de l'an mil. Selon MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 153-154, il n'y en aurait probablement qu'un seul à la fin du X^e siècle. Les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 113, p. 450, mentionnent pourtant l'existence, vers 1001, d'un autre archidiacre, du nom de Godefroid... En 1036/1046, le nombre d'archidiacres est en tout cas monté à quatre, selon VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 65.

800. [...] *sed tamen paululum flexus, ita facturum se esse respondit, si prius ei praevaricationes, quas contra aecclesiam et pauperes Christi fecerat, usque ad satisfactionem emendaret, immo et villam Salliacum, quam invito episcopo tenebat redderet. Porro istam villam suae uxori hoc pacto praestitit, ut ei femineis operibus deserviret, suique senioris malitia quiesceret* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 117, p. 453).

801. [...] *suosque milites ad se vocans, ad fidelitatem sui filii sacramento constrinxit* [...] (*Ibid.*).

802. *Denique intercedente aliquo temporis, episcopum quoque infirmitate laborantem Balduinus comes visitare advenerat, quem Walterus ferme moriens, auxilio sui filli precibus attraxerat* (*Ibid.*).

803. C'est d'ailleurs à cette époque que, pour tenter d'apaiser les tensions en Lotharingie, Henri II place Baldéric II, un parent des Régnier, sur le siège épiscopal de Liège. La manœuvre sera un échec, le prélat liégeois et son cousin Lambert de Louvain s'affrontant dès 1013 sur le champ de bataille de Hoegaarden (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 121).

804. [...] *posthac cum hac indignatione III. nonas Februarii spiritum exalavit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 118, p. 453). L'obituaire du chapitre cathédral de Cambrai confirme le témoignage des *Gesta* (Cambrai, MM,

son vassal Gautier II, qui a semble-t-il succédé sans encombre à son père à la tête de la châtellenie de Cambrai. Profitant de la faiblesse du prélat, celui-ci multiplie effectivement les coups de main à l'encontre du pouvoir épiscopal, sans doute dans l'espoir de forcer le diocésain à lui concéder de nouveaux droits⁸⁰⁵. Erluin le menace un moment d'anathème, mais l'archidiaque Séhier de Lens, l'oncle paternel de Gautier II, parvient à restaurer la concorde les deux hommes : en échange d'une somme de vingt livres d'argent et d'une promesse de fidélité, le diocésain renonce à son projet d'excommunication⁸⁰⁶. Par la même occasion, en prévision de son décès imminent, Erluin conjure également son avoué de renoncer à son droit de dépouille, comme l'y contraignait une bulle pontificale de Grégoire V⁸⁰⁷.

À la mort du prélat, Gautier II tente un véritable coup de force : s'affirmer comme le seul maître de la cité en plaçant son frère, prénommé Séhier, sur la cathédre d'Arras-Cambrai⁸⁰⁸. La manœuvre s'avère très audacieuse, car, en cas de réussite, le lignage cambrésien disposerait de l'avouerie et d'un archidiaconat, ainsi que de l'*episcopatus* et du *comitatus* cambrésiens ! L'un des derniers chapitres du premier livre des *Gesta* nous apprend en effet qu'au lendemain de la disparition d'Erluin, le châtelain de Cambrai avait envoyé une ambassade à Aix afin de convaincre l'empereur Henri II de céder l'épiscopat d'Arras-Cambrai à Séhier⁸⁰⁹. Le projet semble s'être monté en dehors de toute concertation avec Baudouin IV, car le comte flamand propose, lui aussi, son propre candidat à l'empereur, à savoir Azelin de Tronchiennes, le bâtard de Baudouin III⁸¹⁰. Cette « rivalité » pour le siège de Cambrai témoigne assez bien, à mon sens, de l'autonomie dont jouit le châtelain Gautier II. Même s'il est un allié de fait du

ms. 229, f. 61v). Celui de Saint-Géry situe néanmoins le décès d'Erluin le jour suivant (Cambrai, MM, ms. 194, f. 6r).

805. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 118, p. 453.

806. *Quare praesul saepe graviter motus, usurpatoris insolentiam virga perpetuae dampnationis ferire disposuit, sed quorundam suorum precibus, ac precipue Seiheri Lenensis, huius videlicet patruī, flexus, aliquamdiu distulit. Hic Seiherus, providus consultor nepotis superbiam modo prece modo minarum asperitate conprimens, iram vero episcopo iure excitatam precum lenitate humiliter lactans, eos nimirum pacavit, eo siquidem pacto, ut Walterus pro admissis viginti libras argenteorum revadiaret, ac inantea se quieturum esse promitteret (Ibid.).*

807. *Hoc quoque nobis similiter intimatum est, quod obeunte episcopo vel ceteris sacerdotibus praedictae sanctae Cameracensis aeclesiae, aliqui diabolico replete spiritu, soleant res ecclesiasticas, quas vel episcopus sive etiam sacerdotes reliquerint, diripere ac devastare. Quibus itidem apostolic censura, ne hoc amplius agree praesumant, interdicimus. Quod si fecerint, cuiuscumque sunt ordinis vel dignitatis, sciant se anathematis vinculo percussos, quousque hoc digna satisfactione correxerint (Ibid., livre I, ch. 111, p. 449-450).*

808. VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 140).

809. *Ut etiam liberiolem furori auctoritatem pararet, praesumpta adinventione Seiherum fratrem ad imperatorem misit, pontificio sublimandum. Qui vero in ipso processus itineris audito alteri collatum, spe quidem frustratus, ad sua reversus est (Gesta episcoporum Cameracensium, livre I, ch. 121, p. 454).* Si je comprends bien ce passage, le Séhier dont il est question est bien le frère de Gautier II, évoqué dans le chapitre précédent des *Gesta*, et non son oncle paternel, archidiaque de l'Église de Cambrai (point de vue partagé par VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 743, mais non par VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 140).

810. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 122, p. 454.

comte de Flandre, il ne sera jamais une simple marionnette entre ses mains. D'autres événements en attesteront également plus tard dans le XI^e siècle. Quoiqu'il en soit, les ambitions de Gautier II et de Baudouin IV ne se concrétisent pas, Henri II optant pour l'un de ses fidèles, le chapelain lotharingien Gérard de Florennes⁸¹¹.

L'avoué Gautier dispose pourtant de solides arguments pour convaincre le souverain. Dans les faits, il a effectivement pris le contrôle de la cité dès avant le décès d'Erluin. Alors qu'une rumeur court la ville annonçant à tort la disparition du prélat, le châtelain et ses hommes d'armes pénètrent dans la demeure de l'évêque, s'emparent des biens des chanoines et pillent les étables épiscopales⁸¹². Gautier II marque très nettement de la sorte son autorité dans la ville. Les violences se poursuivent, de manière plus symbolique, lors des funérailles du diocésain. Le châtelain, accompagné de son frère et de ses *satellites*, perturbe en effet la cérémonie funéraire organisée en mémoire du défunt dans la cathédrale Notre-Dame. D'après les *Gesta*, il aurait mis en fuite les clercs présents dans l'église, avant de s'emparer du corps de l'évêque, différant ainsi son ensevelissement. Seule l'intervention de Richard de Saint-Vanne – alors abbé de Saint-Vaast d'Arras – permet de pacifier la situation⁸¹³ ; la dépouille d'Erluin reçoit alors son sépulcre à Saint-Aubert, une abbaye dont Erluin avait entamé la reconstruction et qui constitue la deuxième nécropole épiscopale par ordre d'importance⁸¹⁴. En déniait à Erluin le droit de trouver son tombeau dans la cathédrale aux côtés de ses plus prestigieux prédécesseurs Gautier II exerce une violence symbolique très importante. Il use d'une stratégie généralement réservée aux ecclésiastiques⁸¹⁵ pour ébranler le prestige de la fonction épiscopale dans la cité⁸¹⁶.

Dans le même temps, faisant fi des exhortations de la bulle pontificale de 996, Gautier II exerce le droit de dépouille autrefois reconnu aux châtelains-avoués de Cambrai. Comme à leur

811. Cf. *supra*, « I.1.3. D'Aix à Cambrai : l'autorité épiscopale contestée ».

812. *Paucis namque diebus interpositis, invalscente morbo, ad dissolutionem corporis episcopi tota domus increpuit, ita ut mortuus foris estimaretur. Audito, Walterus continuo laetus, cum multitudine suorum armatus, fractis foribus domos clericorum furibundus irrupit, quas et stabula quoque episcopi raptis caballis direptioni contulit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 118, p. 453).

813. *Interea suis merentibus funus exequiali cultu paratur, corpusque in monasterio sanctae Mariae cum debita veneratione defertur. In cuius depositione ceteris heulantibus, Walterus prae gaudio perstrepens debachatur, totus siquidem direptioni et latrocinii deditus. Postremo vero, ne cuius nequitiae genus pretermitteret, Seihero fratre sibi adhibito, in monasterium ubi exequiae fiebant, cum furore armatus concessit, et nullus reverentiae intuitu revocatus, capellanos ultima obsequia reddentes strico gladio usque ad altare sanctae Mariae miserabili spectaculo effugavit. His ita turbatis sepulturam distulit, donec Richardus praememoratus abbas Atrebatensis coenobii veniens, in monasterio sancti Autherti ad aquilonarem plagam tumulavit* (*Ibid.*, ch. 119, p. 453-454).

814. Au sujet de ces travaux, *Vita sancti Autherti*, p. 563-564. Sur l'importance de Saint-Aubert en tant que nécropole épiscopale, on verra MÉRIAUX Ch., « Sépultures, reliques et mémoire », p. 154-155.

815. GEARY P. J., « Vivre en conflit dans une France sans État », p. 1119-1120, suivi par VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 140, n. 34.

816. « Nul doute que si Gautier II en voulait personnellement à Erluin, il s'en prenait aussi à la fonction épiscopale dont l'ancienneté et l'autorité étaient manifestées par le rassemblement des sépultures dans la cathédrale. En contraignant les clercs à briser cette réunion symbolique des évêques défunts, le châtelain portait provisoirement un coup indéniable au prestige épiscopal » (MÉRIAUX Ch., « Sépultures, reliques et mémoire », p. 154).

habitude, les *Gesta* soulignent le caractère épouvantable des interventions de Gautier II, en l'accusant notamment de se comporter non comme le protecteur (*patronum*) qu'il devrait être, mais comme un « voleur public » (*expilatores publicum*)⁸¹⁷. Selon le chapelain Foulques, qui a peut-être été un témoin visuel des événements⁸¹⁸, Gautier II, associé à un puissant originaire du Vermandois⁸¹⁹, un certain Robert de Péronne, se serait emparé de biens de l'Église de Cambrai pour les redistribuer à ses propres vassaux et alliés⁸²⁰. Il s'en serait également pris aux possessions des *cives*, allant jusqu'à emprisonner les récalcitrants⁸²¹. S'il y a sans doute plus qu'une part d'exagération dans cet écrit acquis à la cause épiscopale – Foulques faisait d'ailleurs un récit tout aussi effroyable de la précédente vacance du siège cambrésien⁸²² –, la source rend compte d'un fait capital : au début de l'année 1012, Gautier s'est véritablement rendu maître de la cité. Peut-être espère-t-il de la sorte forcer la main du souverain germanique dans le cadre de l'élection du successeur d'Erluin ? Dans la ville, il peut en tout cas compter sur la fidélité d'une clientèle aristocratique nombreuse et, quoiqu'en disent les *Gesta*, sur celle du chapitre cathédral, au sein duquel une partie de sa famille fait carrière⁸²³. L'absence de réaction du comte

817. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 120, p. 454.

818. À l'époque où il entame la rédaction des *Gesta episcoporum Cameracensium*, le chapelain Foulques est en effet depuis un certain temps chanoine au sein du chapitre cathédral de Cambrai. On suppose même qu'il aurait pu être originaire de la région cambrésienne (RICHES T. M., « Episcopal historiography as archive », p. 16).

819. *Nam Walterus, totius tempestatis materia, intra urbem ingenta ferocitate seviebat, sibique ad tantam malitiam Rotbertum Perronensem adsciscens, domum episcopalem alienus heres occupare praesumpsit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 120, p. 454). Ce Robert de Péronne n'est actuellement pas précisément identifié. Le comte Herbert II de Vermandois a bien un fils prénommé Robert, mais ce dernier est très vraisemblablement déjà décédé depuis longtemps en 1011-1012 (BUR M., *La formation du comté de Champagne*, p. 510-511). Entre 1036 et 1043, un certain *Roberti magni Peronensis principis*, souscrit une charte d'Otton, comte de Vermandois, pour l'abbaye d'Homblières (EVERGATES Th., CONSTABLE G. et NEWMAN W. M., *The cartulary and charters of Notre-Dame of Homblières*, n° 27, p. 75 ; GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 214, n. 265). Il s'agit peut-être de notre homme, dont la présence semble encore attestée en 1043 et 1045 (EVERGATES Th., CONSTABLE G. et NEWMAN W. M., *The cartulary and charters of Notre-Dame of Homblières*, n° 28, p. 76, et n° 30, p. 78). Robert de Péronne serait décédé en 1045, selon *Ibid.*, p. 79, n. 1, qui renvoie à des travaux inédits de William Mendel Newman. Son nom apparaissait peut-être également dans deux chartes royales aujourd'hui perdues pour l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, l'une datée de 1028 (NEWMAN W. M., *Catalogue des actes de Robert II*, n° 76, p. 95-96), l'autre des environs de 1034 (SCEHNÉE Fr., *Catalogue des actes d'Henri I^{er}*, n° 41, p. 33-34). Lui aussi prénommé Robert, l'un des descendants de cet aristocrate, probablement son fils ou son petit-fils, se manifeste à plusieurs reprises en Cambrésis et en Vermandois durant la seconde moitié du XI^e siècle (*Gesta Lietberti*, ch. 19, p. 495 ; MARRIER M., *Monasterii regalis sancti Martini de Campis*, p. 340-341). Je remercie Paul Chaffenet (Université Lille-III/Université Libre de Bruxelles) de m'avoir transmis les quelques informations relatives aux rapports qui unissent Robert de Péronne à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin.

820. *Domesticos sane exsumptuabat, locupletabat alienigenas, ut per eorum scilicet predicationem in barbaros usque bonae opinionis gloriam propagaret* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 120, p. 454).

821. *Qui magis magisque efferatus, patriis usibus temeratis, intolerabiles iniurias miseris exercuit in civibus. Qui enim pecuniam non dabat, in vinculis rapiebatur* (*Ibid.*).

822. *Ibid.*, livre I, ch. 101, p. 443. Comme le souligne MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 190-191, il faut sans doute beaucoup en rabattre à propos de la violence dont aurait fait preuve le duc Charles en 978.

823. Sur la composition du chapitre cathédral, cf. *infra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

Baudouin IV, pourtant bien installé aux marges du Cambrésis, et la présence de Robert de Péronne aux côtés du châtelain pourrait également signifier que Gautier II est parvenu à gagner le soutien, ou à tout le moins la neutralité, des princes flamands et vermandisiens dans ses efforts pour affirmer son hégémonie à Cambrai.

III.1.1.2. 1012 : de premières tensions avec l'évêque Gérard I^{er} de Florennes

C'est dans ce contexte délicat que le nouvel évêque Gérard I^{er} pénètre pour la première fois dans sa cité en février 1012⁸²⁴. Conscient des soucis que pourrait éprouver le prélat pour asseoir son autorité, l'empereur Henri II tente de rétablir la concorde en s'appuyant à la fois sur l'abbé Richard de Saint-Vanne et sur le comte Baudouin IV⁸²⁵. Le religieux, qui vient d'obtenir de Gautier II de Lens le droit d'ensevelir l'évêque Erluin à Saint-Aubert, prend en effet la tête d'une légation de fidèles au pouvoir germanique – composée du marquis Herman d'Éname et de l'abbé Berthold d'Inde (Kornelimünster) – chargée d'escorter Gérard I^{er} jusqu'à Cambrai⁸²⁶. Henri II compte sans doute sur la réputation de pacificateur de Richard de Saint-Vanne pour négocier la paix avec le châtelain. À proximité de Valenciennes, l'ambassade est rejointe par le comte de Flandre et ses hommes⁸²⁷. Avec le concours de Baudouin IV, ils parviennent à faire plier le châtelain de Cambrai, qui, après avoir fait acte de repentance, laisse sans difficulté le diocésain entrer dans sa cité⁸²⁸. L'assistance du prince flamand s'est sans doute révélée très précieuse dans cette affaire, car il était en effet inenvisageable de reprendre Cambrai tant que Baudouin IV continuait à soutenir, au moins tacitement, la sédition de Gautier II. Même si la chronique épiscopale ne dit rien d'éventuelles négociations, le soutien de Baudouin IV n'a certainement pas été acquis sans compensation. Quelques semaines plus tard, en avril 1012, le comte de Flandre reçoit en effet en fief Walcheren et les îles environnantes⁸²⁹. S'il n'est pas

824. Comme le note très justement LE JAN R., « Compétition et affect », p. 170, l'élection de Gérard I^{er} intervient au terme d'un long processus de renouvellement du personnel politique en Lotharingie, puisque, « en moins de dix ans, les sièges épiscopaux de Metz (1005), de Verdun (1005), de Trèves (1008), de Liège (1008), d'Utrecht (1010) et de Cambrai (1012) sont devenus vacants, suscitant rivalités et changement dans les rapports de force [...] ».

825. VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 141. Sur les liens entre Richard de Saint-Vanne et les comtes de Flandre, on verra dernièrement VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 83-93.

826. [...] *tertio vero die licentiam discedendi accomodans, abbatibus videlicet Richardo et Berthaldo Endensi, sed et Herimanno comiti, per legationem precepit, ut Gerardum comitantes ad urbem commissam usque deducerent* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 466).

827. *Hiis ergo comitantibus, cum iter faciens Valentianense castrum pene subiret, Balduinus comes, audito rei exitu, etiam comitatus occurere festinavit [...]* (*Ibid.*).

828. *Missi vero regii predictam Walteri sevitiam audientes, mordaciter illum et cum indignatione reprehendunt, immo et quo spiritu cum aliis malis etiam domum episcopalem occupare presumpserit rogant. Qui mox falsam defensionem obiciens, fallaciter composuit, quod ita se facere non causa rapinae, sed tuitionis adversus Balduini comitis impetum, cui male suspectus erat disposuit* (*Ibid.*).

829. *Ibid.*, livre III, ch. 2, p. 466 ; GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 113-116.

parvenu à asseoir sa domination sur le Cambrésis, comme il le projetait sans doute à la base, Baudouin IV s'affirme tout de même comme le grand vainqueur des conflits autour de la succession d'Erluin : en intriguant tantôt en faveur du châtelain de Cambrai, tantôt en faveur de Gérard I^{er}, il obtient de nouvelles possessions.

Les tensions entre le prélat et son avoué ne cessent toutefois pas au cours des premiers mois de l'épiscopat de Gérard I^{er} de Florennes. De nouveaux conflits interviennent en effet rapidement entre les deux hommes. Ils illustrent l'affrontement de deux réseaux de pouvoir pour le contrôle du Cambrésis et prennent à chaque fois un aspect similaire. N'ignorant rien des règles du jeu politique, le châtelain Gautier II s'en prend toujours dans un premier temps à l'évêque, avant de se soumettre à un rituel d'humiliation et à une pénitence, qu'il réclame parfois de lui-même⁸³⁰. La posture du pénitent étant socialement valorisée aux X^e-XI^e siècles, tout comme celle de l'évêque miséricordieux, le châtelain sort souvent grand vainqueur de ces cérémonies publiques d'*humiliatio* au cours desquelles la paix se négocie sans doute chèrement⁸³¹. Les violences perpétrées par Gautier II ne sont donc pas disproportionnées, mais toujours savamment réfléchies et accomplies dans un contexte précis. Un épisode bien connu des luttes entre le châtelain et le diocésain témoigne parfaitement de cet état de fait : celui de l'incendie des faubourgs de la ville par Gautier II. Alors que dans le courant de l'année 1012 l'évêque se trouvait à Metz aux côtés de l'empereur, le châtelain s'en serait pris au patrimoine de l'Église de Cambrai et aurait, selon les *Gesta*, bouté le feu à la banlieue de la cité⁸³². Au retour de Gérard I^{er}, Gautier II aurait fait appel à de puissants intercesseurs – le roi Robert II le Pieux et le comte Otton II de Vermandois⁸³³, qui délèguent l'un de leurs fidèles, l'évêque Hardouin de Noyon-Tournai⁸³⁴ – pour négocier la paix avec son rival. La chronique cambrésienne ne laisse planer aucun doute là-dessus : le châtelain réclame de lui-même une pénitence pour apaiser la situation. Il sait que l'évêque ne pourra la lui refuser, et, par voie de conséquence, ne pourra échapper à des négociations de paix, dans la mesure où l'on est à cette époque en pleine période de Carême... Quelques semaines plus tôt, en fin avril-début mai 1012⁸³⁵, Gautier II s'était déjà

830. *Walterus autem soluti federis pretendens poenitentiam suae praesumptioni oportuna calliditate praedivit (Gesta episcoporum Cameracensium, livre III, ch. 3, p. 467).*

831. KOZIOL G., *Begging pardon and favor*, notamment p. 316-321 ; JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 47.

832. *Nam dum episcopus Gerardus ad obsidionem Mettensium civitatis aliquamdiu cum imperatore moraretur, Walterus nescio quid male suspectans, mox fide mutata, bona episcopo exterior vastavit, immo et suburbium civitatis igne consumpsit (Gesta episcoporum Cameracensium, livre III, ch. 3, p. 467).*

833. BUR M., *La formation du comté de Champagne*, tableau généalogique, p. 96.

834. *Quo enim gravius advertit se offendisse episcopum, tanto altioris praesidii quaerit sibi suffugium. Nam Rotbertum regem et Odonem comitem precatores sibi et adiutores paravit, et ut domnum episcopum placaturi, suae temeritati veniam rogarent obtinuit. Verum hii circa negotium aliud occupati, Harduinum Noviomensem episcopum cum aliis etiam oratoribus usu vicario ad Gerardum pontificem delegarunt (Gesta episcoporum Cameracensium, livre III, ch. 3, p. 467).* Au sujet de l'évêque Hardouin de Noyon, on verra GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 40.

835. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 2, p. 466.

soumis à une première cérémonie d'*humiliatio*, en présence de deux des plus puissants alliés du souverain en Lotharingie, le comte Godefroid de Verdun – futur duc de Basse-Lotharingie – et le marquis Herman d'Éname⁸³⁶. Gérard I^{er} avait en effet profité de ses multiples entrevues avec l'empereur pour lui faire part de ses déboires à Cambrai. Henri II avait alors souhaité apaiser les tensions en convoquant le châtelain à Aix. Ce dernier s'en était finalement sorti en faisant amende honorable devant les représentants du pouvoir impérial, à qui il avait remis cinq otages⁸³⁷.

III.1.1.3. Une cité partagée : les serments de 1024-1025

Les conflits entre l'évêque et le châtelain semblent s'apaiser au cours des années suivantes. La chronique épiscopale n'en fait en tout cas plus état. À l'instar de Baudouin IV de Flandre, Gautier II n'aurait donc pas tenté de profiter des troubles qui animent la Lotharingie tout au long des années 1010 pour mettre en péril la position de Gérard I^{er} dans la cité. Le décès du roi Henri II de Francie orientale ravive néanmoins les tensions à partir de 1024⁸³⁸. La mort du dynaste, suivie de près par l'élection du Salien Conrad II au trône germanique, suscite le mécontentement d'une frange importante de l'aristocratie lotharingienne, qui se soulève durant plusieurs mois⁸³⁹, conduite par le duc et marquis Gozelon I^{er}, un membre de l'éminente famille d'Ardenne-Verdun⁸⁴⁰. Rapidement, ce dernier s'adjoint des appuis à l'extérieur de l'espace lotharingien, tels l'évêque Hardouin de Noyon, très proche du roi Robert II de Francie occidentale, mais aussi à l'intérieur de celui-ci, avec les comtes Régnier V de Hainaut et Thierry III de Frise. Plusieurs prélats lotharingiens – ceux de Liège, d'Utrecht et de Verdun – comptent également un temps parmi les soutiens du duc Gozelon, selon les *Gesta de Cambrai*⁸⁴¹. Gérard I^{er} de Florennes adopte, pour sa part, une position attentiste et quelque peu ambiguë.

836. Rappelons que le marquis Herman d'Éname et le comte Godefroid de Verdun sont frères et parents de l'évêque Gérard I^{er} de Cambrai. À ce propos, on se reportera aux notices de PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 30, ainsi qu'au tableau généalogique n° 9.

837. *Quo petente comites emolliti, suspectum omne praetergrediuntur, susceptisque quinque maioris pretii obsidibus, Walteri precibus accedere estimarunt, eo videlicet pacto, ut ni infra constitutum placitum episcopo satisfaceret, iudicandus postmodum presentiam imperatoris adiret. Hoc autem et ipsi obsides coram omni populo deierarunt, quod si pactum ullo modo solveret, mox episcopum secuturi, illum omnino desererent* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 2, p. 467).

838. REUTER T., *Germany in the Early Middle Ages*, p. 190-191.

839. *Ibid.*, p. 323 ; selon les *Gesta de Cambrai*, le conflit aurait duré près d'un an et demi : *Ducibus tandem post annum et fere medium ad pacem flexis, cum eis ad Aquas Grani palatii ivit, seque dediditioni regis libens obtulit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 50, p. 485).

840. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 119 ; PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 30.

841. *Tandem collecti principes Saxonum apud Maguntiam, prefecerunt sibi in regem Conradum. Quorum ordinationi dux Gothilo, princeps videlicet Lothariensium, contraire voluit, episcoposque Coloniae, Noviomagi, Viriduni, Traiecti, Leodii allocutus, sacramentum a singulis accepit, nonnisi eius consensus manus se ei daturus neque ad eum ituros. Hoc idem dux Theodericus comesque Haynocensium Raginerius cum sibi complicibus sacramento firmaverunt* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 50, p. 485).

Refusant à la fois de s'allier par serment aux insurgés et de se rendre à la *curia* de Conrad II, il tente de préserver sa neutralité, tout en se ménageant la sympathie du roi de Francie occidentale⁸⁴². Aux yeux du chapelain Foulques, la conduite de Gérard I^{er} est le signe que son maître souhaite une réconciliation entre les grands et rétablir la concorde en Lotharingie⁸⁴³. Du point de vue du souverain germanique, cette attitude pour le moins timorée trahit avant tout un manque de courage politique et une fidélité mal assurée... Le prélat en payera le prix fort, son rôle politique en Empire ne cessant de s'amenuiser au cours des années suivantes⁸⁴⁴.

Sur le plan local, l'évêque Gérard I^{er} est confronté à une situation politique difficile. Le comte Baudouin IV souhaite en effet profiter de l'instabilité politique en Empire et des hésitations du prélat pour prendre pied en Cambrésis. Appuyé par le châtelain Gautier II, il projette un temps d'ériger des *munitiones* à Cambrai, mais le diocésain parvient à l'en empêcher, peut-être en lui octroyant divers bienfaits⁸⁴⁵. Peu après, son fils rebelle, le futur Baudouin V, tente lui aussi de s'implanter dans la région, sans toutefois rencontrer plus de succès⁸⁴⁶. Mais c'est surtout dans la cité que les conflits sont les plus violents. Durant l'année 1024, Gérard I^{er} et Gautier II, tous deux soutenus par leurs fidèles, semblent se quereller avec une brutalité peu commune. La chronique épiscopale rapporte en effet que, peu avant le décès d'Henri II, le châtelain aurait tué, en temps de trêve, l'un de ses principaux adversaires politiques, un jeune aristocrate cambrésien du nom de Robert⁸⁴⁷. Le crime vaut l'exil à son auteur, mais l'avoué profite des troubles causés par la mort du souverain pour réintégrer la cité, sans doute appuyé en sous-main par le comte de Flandre⁸⁴⁸.

842. Rappelons que le roi de France et l'évêque d'Arras-Cambrai se sont rencontrés l'année précédente, en août 1023, à Ivois, dans le cadre de négociations entre les souverains français et germanique (*Ibid.*, livre I, ch. 37, p. 480 ; VOSS I., « La rencontre entre le roi Robert II et l'empereur Henri II », p. 3-14).

843. *His omnibus pactionibus non accesserat domnus episcopus, sed conabatur eos ad pacis redigere gratiam, postquam cognovit eorum minus bene sanam sententiam. Interim suspendit suum a regis praesentiam gradum, ne ipsis fieret scandalum offensionis, directis tamen officiose legatis, macula se exuit suspicionis. Nihilominus regem Francorum placare muneribus studuit, ne sibi primitus usurpationem inferret, quam toto regno facere ad consilium habuit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 50, p. 485).

844. VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 748.

845. *Balduinum preterea comitem repressit modeste, ne sibi munitiones construeret Cameraci, Walteri corruptus fraudulentius* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 50, p. 485).

846. *Processu temporis Balduinus, filius Balduini, cupiens se aequare patri, ab eo dissidium fecit, adiensque imperatorem, per eum se speravit posse consequi a domno episcopo, ut sibi propugnacula liceret construere in Cameraco, adversus patrem rebellaturo* (*Ibid.*).

847. *Reversus itaque domnus episcopus, a consuetis malis Walteri minime feriatur. Inter quae plurima, iuvenem suum quendam Rotbertum nomine, tam nobilitate generis quam virtute praestantem, qui a suspicabatur eum suae tyrannidi obstiturum, coepit paulatim odio insectari. Sed non quievit, donec eum, quamvis sub interpellatione domni pontificis, qui eos foederare quaerebat, in tribuis positum, etiam die dominica interfecit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 39, p. 481). À cet égard, on verra aussi le *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 14, p. 529.

848. *Pro qua re et aliis huic similibus eum exterminavit ab urbe. Sed paulo post, culpis christianorum exigentibus imperatore defuncto, aliis quidem causis coactus, in castellum recipere estimavit, sub conventionem tamen sacramento subnixus* (*Ibid.*, livre III, ch. 39, p. 481). C'est à cette occasion, en effet, que le comte tente d'ériger des fortifications à Cambrai

À son retour, Gautier II et ses hommes doivent se soumettre à la prestation d'un serment de fidélité. Il n'y a là rien d'exceptionnel, si ce n'est que l'évêque Gérard I^{er}, toujours soucieux de se présenter aux yeux du monde comme un patient faiseur de paix⁸⁴⁹, ordonne apparemment la retranscription de cette *conventio*⁸⁵⁰. Il en fera de même lors des cérémonies de réconciliation suivantes tenues entre juillet 1024 et le milieu de l'année 1025, puisque ce parjure de Gautier II manque, comme toujours, à ses engagements⁸⁵¹. Le texte latinisé de ces serments a été intégré au beau milieu du troisième livre de la chronique épiscopale par le continuateur des *Gesta*⁸⁵². Ces écrits, que Gérard I^{er} avait sans doute classés dans les archives de son Église, font intervenir différents acteurs : l'un renferme l'engagement du châtelain⁸⁵³, l'autre celui de quatre de ses *satellites*⁸⁵⁴, un troisième et un quatrième rappellent les contraintes auxquelles doit se soumettre Gautier et évoquent la remise d'un otage⁸⁵⁵, le jeune fils du châtelain, tandis que les dernières copies traitent des suites de l'affaire, auxquelles se mêle le comte Otton II de Vermandois⁸⁵⁶.

Tout en donnant à voir les soutiens sur lesquels peut compter Gautier II de Lens, ces conventions, qui adoptent bien évidemment le point de vue des ecclésiastiques, dévoilent de manière assez floue les motifs du conflit opposant en 1024 le châtelain à son diocésain⁸⁵⁷. Comme lors des querelles précédentes, le différend tournerait avant tout autour de l'exercice du pouvoir dans la cité. Gérard I^{er}, qui désire apparaître comme le garant de la concorde, se plaint en effet amèrement des assauts de Gautier II, lui reproche d'outrepasser ses droits d'avoué et menace de confisquer ses fiefs⁸⁵⁸. Les multiples parjures dont se rend coupable le châtelain lui

(cf. *supra*, n. 846). Les conventions de 1024-1025 mentionnent d'ailleurs explicitement Baudouin IV parmi les soutiens de Gautier II de Lens (*Ibid.*, livre I, ch. 42, p. 481).

849. [...] *ut lector videlicet pius patientiam episcopi conpatiens admiretur, et immensam tiranni sevitiā cum admiratione deploret* (*Ibid.*, livre I, ch. 39, p. 481).

850. Au sujet de ces conventions, on verra dernièrement VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 353-356. Ce type de pactes semble particulièrement rare en Lotharingie et en France du Nord.

851. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 323-326.

852. VANDERPUTTEN S. et REILLY D. J., « Reconciliation and record keeping », p. 354.

853. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 40, p. 481.

854. *Ibid.*, livre III, ch. 41, p. 481. Les quatre sbires de Gautier II – Eudes, Robert, Anselme et Lambert – ne portent pas des noms de baptême suffisamment typiques pour que l'on puisse les identifier. Le prénom Eudes évoque vaguement celui d'un aristocrate qui, une cinquantaine d'années plus tôt, a défendu la cité de Cambrai face aux Hongrois (*Ibid.*, livre I, ch. 75, p. 428). Celui de Robert n'est pas sans rappeler le Robert de Péronne que Gautier II s'était adjoint en 1012 (*Ibid.*, livre I, ch. 120, p. 454 ; cf. *supra*, n. 819) et l'un des vassaux du châtelain présent à son ensevelissement à Saint-Amand (DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 33).

855. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 42-43, p. 481-482.

856. *Ibid.*, livre III, ch. 44-47, p. 482-483.

857. Sur les réseaux de Gautier II de Lens et de Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai, cf. *infra*, « III.3.1.1. Réseaux de pouvoir et alliances politiques ».

858. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 42-43 et 46-47, p. 481-483.

valent également quelques sévères critiques⁸⁵⁹. Ces griefs paraissent finalement assez classiques au regard de ceux posés à l'encontre de Gautier II dans les autres chapitres des *Gesta*. Pourquoi le diocésain recourt-il alors à l'écrit pour tenter de mettre fin aux interventions de son avoué ? Peut-être le meurtre du jeune chevalier Robert, suivi de peu par le soulèvement du duc Gozelon ont-ils contribué à exacerber les tensions à Cambrai, faisant sortir les violences des limites traditionnellement admises et forçant dès lors le prélat à coucher sur parchemin des engagements généralement prononcés à haute voix ? Si elles ne constituent aucunement des documents à valeur légale, ces *conventiones* doivent sans doute, dans l'esprit du prélat, lui offrir des garanties du bon comportement de Gautier II et l'empêcher de se parjurer à nouveau. Bref, comme souvent avec Gérard I^{er}, le recours à l'écrit et aux instruments mémoriels doivent lui permettre, d'une manière ou d'une autre, de restaurer son autorité épiscopale mise à mal par son aristocratie et une partie de son clergé.

La question du parjure se trouve d'ailleurs au cœur d'un autre débat majeur, qui, né quelques mois plus tôt⁸⁶⁰, resurgit, lui aussi, dans le courant de cette riche année 1024⁸⁶¹. La discorde concerne cette fois la paix de Dieu, que promeuvent à l'époque le comte de Flandre et le roi Robert II de Francie occidentale. À cette date, l'évêque Gérard I^{er} avait déjà vainement tenté de s'opposer, pour des motifs assez fallacieux, à l'application de la paix de Dieu en Francie occidentale lors de l'assemblée de Compiègne, tenue le 1^{er} mai 1023⁸⁶². En 1024, non loin de Douai, le prélat se dresse une nouvelle fois contre cette « fausse paix » que réclament de concert Baudouin IV de Flandre et le châtelain Gautier II⁸⁶³. L'un des chapitres les plus importants de la seconde rédaction des *Gesta* nous apprend en effet qu'après d'âpres négociations, les deux

859. [...] *qui hoc placitum fecerunt quatinus melius prioribus has alteras promissiones conservet* (*Ibid.*, livre III, ch. 42, p. 481) ; *Non diu in supradictis promissis permansit* [...] (*Ibid.*, livre III, ch. 44, p. 482). Ces multiples « trahisons » font très certainement écho aux critiques de Gérard I^{er} à l'égard de la paix de Dieu (BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 460-465). Rappelons d'ailleurs que plusieurs *Miracula* du troisième livre des *Gesta* de Cambrai mettent en scène des punitions divines frappant des aristocrates parjures (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 20 et 22-23, p. 472-473).

860. Au cours de l'assemblée de Compiègne (1^{er} mai 1023), une querelle oppose les évêques Bérolde de Soissons et Garin de Beauvais à Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai sur la question de la paix de Dieu (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 27, p. 474 ; BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 435-439).

861. BONNAUD-DELAMARE R., « Les institutions de paix », p. 184 ; la datation de ce décret pose question, comme le signale très justement VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 338-344, qui renvoie à l'ensemble de la bibliographie existante. Comme DUBY G., « Gérard de Cambrai, la paix et les trois fonctions sociales », p. 141-146, et, me semble-t-il, VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 340-342, je situerais cette entrevue vers 1024-1025, en attendant l'étude promise par Erik Van Mingroot.

862. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 27, p. 474 ; au sujet de cette assemblée, on verra notamment DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, p. 43-45, et BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 435-439.

863. L'expression « fausse paix » est utilisée par le second rédacteur des *Gesta* de Cambrai : *Causa post haec fuit, qua Duacum petiit. Ubi conventus populi vocibus de statuenda pace falsa, respondit pro tempore, quod perceperat ab eo qui est idem heri et hodie hec immutatur crastino tempore* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 53, p. 486-487).

puissants sont parvenus à imposer à Gérard I^{er} de participer à ce rassemblement organisé aux confins des diocèses d'Arras et de Cambrai, et donc sur la limite séparant les royaumes germanique et « karlien »⁸⁶⁴. À ce moment, l'évêque se trouve apparemment dans une situation assez inconfortable, car Gautier II a gagné le soutien du « peuple », c'est-à-dire, probablement, celui des élites urbaines cambrésiennes⁸⁶⁵. S'il faut en croire la chronique épiscopale, ces dernières seraient d'ailleurs prêtes à se soulever contre leur évêque-comte, dont la position est alors fragilisée par la révolte du duc Gozelon en Lotharingie⁸⁶⁶. Souhaitant sans doute profiter des tergiversations de Gérard I^{er} et de l'instabilité politique causée par cette insurrection, Gautier II, soutenu par ses plus fidèles alliés, cherche alors à rétablir la concorde avec le prélat en lui dictant peut-être certaines conditions⁸⁶⁷. Tout en le plaçant dans la posture du pacificateur, cette paix permettrait au châtelain d'obtenir à bon compte une amnistie pour les violences commises les mois précédents, et ce en présence d'une vaste assemblée et au milieu de certaines des reliques les plus prestigieuses du diocèse double⁸⁶⁸. Elle offrirait en outre l'occasion au comte de Flandre d'imposer encore un peu plus son autorité en Artois⁸⁶⁹. Usant de ses talents de rhéteur, Gérard I^{er} serait néanmoins parvenu à réfuter les insinuations de son avoué, qui l'accusait d'être un « ennemi de la paix », et à retourner le peuple à son avantage⁸⁷⁰. Un nouvel accord, plus traditionnel et fondé sur la pénitence, est alors passé entre les adversaires, à la plus grande joie de tout un chacun⁸⁷¹.

864. À en croire VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 342, cette assemblée s'est probablement tenue à Aubencheul-au-Bac, un village situé à la frontière entre la Francie occidentale et l'Empire.

865. *Suggesterat in aures omnium Walterus, qui erant foris et intus, episcopum paci nolle adquiescere, non quia erat filius pacis, sed quia liberior quaerebat studere artibus suae malignitatis* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 53, p. 487). Un peu plus d'une cinquantaine d'années plus tôt, sous l'épiscopat de Bérenger (956-962/963), les *cives* s'étaient déjà révoltés contre leur prélat (*Ibid.*, livre III, ch. 81, p. 431). Des tensions pouvaient donc surgir de temps à autre entre eux. La chronique épiscopale critique d'ailleurs à de nombreuses reprises les *pravos mores* et la *ferocitatem* des *cives* (*Ibid.*, livre I, ch. 92, p. 438, et livre III, ch. 60, p. 488).

866. *Ibid.*, livre III, ch. 50, p. 484-485.

867. *Sed ne hic quidem feriabatur Walterus, nunc circumcirca, nunc foras et intra ambulans et mussitans, hunc repugnare paci, in tantum ut populum commoveret prope ad inferendam vim* (*Ibid.*, ch. 54, p. 487). Comme de coutume, il convient néanmoins de se méfier des propos des *Gesta* de Cambrai. BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 460-465 a en effet bien démontré combien le rédacteur du récit déformait les prescriptions de la paix de Compiègne dans un sens favorable à l'évêque Gérard I^{er}.

868. *Tandem taedio victus, inter confines Cameraci et Atrebatii multis sanctorum corporibus delatis, cum maxima turba ad locum designatum venit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 54, p. 487) ; JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 50-51.

869. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 120, qui, à mon sens, date erronément la réunion de cette assemblée.

870. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 54, p. 487.

871. *Deinceps populum ad audiendum sedat, et quam inter se pacem quaererant, qui commanducare eum volebant, edocet. Factoque verbo de salute animae, quae Christianitatis lex iubet sua sponte se servare, promittere monet, et cum deviant, ad poenitentiam redirent. Alacres itaque facti, dicta eius pro vero tenentes, unanimes promiserunt et ad propria cum pace redierunt* (*Ibid.*).

Il s'agit là de l'un des derniers affrontements connus entre le châtelain Gautier II et l'évêque Gérard I^{er}. D'après la continuation des *Gesta* de Cambrai, les deux puissants s'opposent une nouvelle fois à l'aube des années 1030 pour une raison difficile à déterminer. Comme toujours, le châtelain et ses hommes s'en prennent aux possessions de l'Église de Cambrai. Comme toujours, le prélat use de son *auctoritas* pour contraindre Gautier II à rentrer dans le rang⁸⁷². Cette fois, il parvient tout de même à obtenir son bannissement de la cité. À l'initiative des soutiens politiques de Gautier II – les comtes Baudouin IV de Flandre, Otton II de Vermandois et Eustache de Boulogne, ainsi que l'évêque Hugues de Noyon-Tournai⁸⁷³ –, une réconciliation intervient tout de même à Esquelmes, non loin de Tournai, entre 1030 et 1035⁸⁷⁴. Sont également présents le duc Gozelon de Lotharingie et l'évêque Réginard de Liège, qui appuient sans doute les revendications de l'évêque. On n'entendra plus parler de Gautier II par la suite, jusqu'à son assassinat dans le courant de l'année 1041, un assassinat qui déclenchera une importante vague de violences en Cambrésis.

III.1.2. Une succession compliquée : de Gautier II de Lens à Hugues I^{er} d'Oisy (1041-1054)

Une nouvelle période de l'histoire du Cambrésis s'ouvre avec le meurtre de l'avoué Gautier II de Lens. À son décès, de nouveaux acteurs – l'avoué Jean d'Arras, le jeune Hugues I^{er} d'Oisy, Anselme I^{er} de Ribemont, le prévôt, puis évêque Liébert – pénètrent sur la scène politique cambrésienne. Tous souhaitent mettre sous leur coupe la châtelainie de Cambrai. Ces conflits locaux débouchent sur d'importantes vagues de violences, que renforceront encore les querelles entre le comte Baudouin V de Flandre et l'empereur Henri III pour le contrôle de l'espace hennuyer. Dans ce contexte, les réseaux de pouvoir se transforment et la vieille alliance unissant les diocésains d'Arras-Cambrai aux souverains germaniques chavire. Au terme de plusieurs années de heurts, l'avoué d'Arras finira par s'imposer très temporairement à la tête de la châtelainie cambrésienne, au grand dam de l'évêque Liébert, qui, désavoué par Henri III, tentera de sauver la face en accomplissant un pèlerinage en Terre sainte

III.1.2.1. Le meurtre du châtelain (1041)

Dans le courant de l'année 1041, probablement le 28 mars⁸⁷⁵, le châtelain Gautier II de Lens, alors pénitent, est assassiné devant les portes de la cathédrale de Cambrai, en plein cœur

872. *Ibid.*, livre III, ch. 48, p. 483.

873. *Sed ut tandem cogente necessitate oportunitatem invenit, hoc placitum in presentia Hugonis episcopi, comitis quoque Balduini et filii eius, necnon Ottonis et Eustachii, nobiscum firmavit (Ibid.).*

874. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 332-336.

875. L'obituaire du chapitre cathédral de Cambrai (Cambrai, MM, ms. 229, f. 65r) mentionne un châtelain Gautier à la date du 5 des calendes d'avril (*Obiit Gualterus castellanus pro cuius animae memoria Iorbies et Bilcuns*

de la cité⁸⁷⁶. Diverses sources plus ou moins contemporaines des événements, cambrésiennes et amandinoises⁸⁷⁷, font état des circonstances dans lesquelles est intervenu ce crime relativement bien connu de l'historiographie⁸⁷⁸. Au nombre de quatre, les meurtriers agissent en bande organisée⁸⁷⁹. Ils sont probablement tous Cambrésiens, si l'on en croit l'építaphe de Gautier II à l'abbaye de Saint-Amand⁸⁸⁰. Le meurtre traduit à n'en pas douter l'existence de fortes tensions au sein de la ville, qui, comme on le pressentait déjà vers 1024-1025, se déchire très probablement en diverses factions aristocratiques⁸⁸¹. On ignore tout, cependant, des mobiles de ce complot. S'il primait sans doute sur les autres patriciens par sa puissance, le châtelain n'était visiblement pas parvenu à asseoir son autorité sur l'ensemble de la noblesse cambrésienne en cette première moitié de XI^e siècle. À sa mort, il laisse une veuve du nom d'Ermentrude et un fils en bas âge (tableau généalogique n° 6)⁸⁸².

On l'a dit, les meurtriers frappent à un moment où Gautier II fait acte de repentance devant les portes de la cathédrale Notre-Dame de Cambrai. Quelque temps plus tôt, le vieil évêque Gérard I^{er} avait en effet jeté l'anathème sur sa personne⁸⁸³. Les sources ne précisent pas les motifs de cette excommunication, mais, comme toujours, ceux-ci tiennent très vraisemblablement au partage du pouvoir dans le comté. Au moment de son décès, le châtelain venait d'ailleurs de se soumettre à une pénitence à Saint-Amand, l'une des abbayes bénédictines les plus renommées du diocèse de Noyon-Tournai dont Gautier II semblait relativement proche

tenemus). Ce nom figure également dans une liste de bienfaiteurs du chapitre cathédral produite vers 1190 (BRASSART F., « Liste des bienfaiteurs du chapitre », p. 151), qui s'inspire très largement de l'obituaire (DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 149-150 et n. 11-12). On ignore toutefois s'il s'agit de l'avoué Gautier I^{er} ou de son fils, Gautier II. J'aurais tendance à penser que le document nécrologique fait référence à ce dernier. On sait, en effet, que Gautier II est assassiné peu après avoir fait pénitence à l'abbaye de Saint-Amand durant le Carême (DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33). Or, en 1041, Pâques tombe un 22 mars (GIRY A., *Manuel de diplomatique*, p. 194).

876. *Accidit interea, ut Gualterus Cameracensis castellanus ab inimicis suis interfectus interiret, unicumque filium cum uxore sua superstites sibi relinqueret* (*Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 489-490).

877. *Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155-156 ; DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33 ; *Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 489-490 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 8, p. 532).

878. JACOB R., « Le meurtre du seigneur », p. 247-263 ; JÉGOU L., *L'évêque, juge de paix*, p. 473-475 ; LAUWERS M., *Naissance du cimetière*, p. 174 ; MORELLE L., « Mémoires d'un crime », p. 468-477 ; PLATELLE H., « Le premier cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand », p. 323 ; TREFFORT C., « Autour de quelques exemples lotharingiens », p. 89-91 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 333 ; etc.

879. *Sub iisdem fere diebus Cameraci Walterus castellanus reprobus actibus circumquaque famosus ad ostium monasterii sanctae Mariae dum oraret ut aiunt — nos id parum compertum habemus — a quattuor viris ad hoc ipsum conventionem facta paratis interficitur. De cuius morte civitati et omni patriae sive episcopali curiae requies aliqua sed non diu provenit* (*Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 8, p. 532).

880. *Continet hec fossa Gualteri principis ossa / Quem Cameracensis orantem perculit ensis* (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 156 ; trad. fr. par MORELLE L., « Mémoires d'un crime », p. 470).

881. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 39, p. 481 (assassinat du jeune chevalier Robert par le châtelain Gautier II vers 1024-1025).

882. *Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 489-490.

883. *Episcopo autem rennuente quod obtulit, iuxta sententiam episcopi excommunicatus obiit, et sepultus est secus Oisium in monte Erni* (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155).

aux derniers instants de sa vie⁸⁸⁴. La disparition de l'avoué engendre d'importantes tensions entre sa veuve, Ermentrude, et le prélat, ce dernier refusant que la dépouille de Gautier II – pourtant mort en prière, pourtant soucieux de réparer ses « injustices » (*quod iniuste fecerat*)⁸⁸⁵ – reçoive sa sépulture en terre consacrée, dans l'aître de Notre-Dame de Cambrai⁸⁸⁶. Face à l'intransigeance d'un diocésain qui se conforme à la lettre aux prescriptions canoniques, les parents du châtelain n'ont d'autre choix que d'ensevelir dans un premier temps le corps du défunt dans leurs possessions allodiales d'Oisy, en un lieu appelé le mont *Ernis*⁸⁸⁷.

En déniaut à Gautier II le droit de recevoir une sépulture en terre chrétienne, nul doute que Gérard I^{er}, dont la réflexion en matière de spatialisation et de polarisation du sacré semble particulièrement aboutie⁸⁸⁸, souhaite avant tout restaurer son autorité épiscopale si souvent mise à mal, mais peut-être espère-t-il aussi obtenir des parents de Gautier II des réparations supérieures à celles que lui avait promises le châtelain. La veuve ne s'en laisse toutefois pas conter ; elle entend triompher de l'intransigeant prélat et obtenir de celui-ci que son défunt époux reçoive une sépulture digne de son rang. Pour ce faire, Ermentrude joue sur plusieurs registres. Surpassant feu son mari en *insania*, cette nouvelle Jézabel – pour reprendre les termes de la chronique de Saint-André du Cateau –, ravage les terres de l'Église de Cambrai⁸⁸⁹. En experte des règles du jeu politique postcarolingien, elle espère sans doute, comme jadis Gautier II, que les violences contraindront l'évêque à la négociation⁸⁹⁰. D'autant qu'elle peut compter sur l'appui d'alliés politiques de premier plan. Le comte de Flandre Baudouin V, son épouse Adèle, le métropolitain Guy I^{er} de Reims⁸⁹¹, mais aussi très vraisemblablement les évêques Drogon de Thérouanne⁸⁹² et Foulques II d'Amiens⁸⁹³ exhortent en effet Gérard I^{er} à

884. [...] *quod dominus meus, idem Gualterus, in vita sua societati se copulaverit Elnonensi ecclesie, adeo ut ibi penitentiam sibi iniunctam egerit in quadragesima precedente finem vite sue* (DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 32). La dépouille de Gautier II de Lens trouve d'ailleurs refuge à l'abbaye de Saint-Amand (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155-156).

885. *Tamen vero antequam morti debitum persolvisset quod iniuste fecerat, Deo et sancte Marie atque episcopo ecclesie voluit emendare* (*Ibid.*, p. 155).

886. *Huius itaque mortem comes Flandrensis Balduinus dolens, graviter tulit, quod ab atrio sancte Matris ecclesie corpus eius iniuste ab episcopo sequestratum fuisset et ideo iniuste, quia moriens coram astantibus se culpabilem Deo reddidit* (*Ibid.*).

887. *Ibid.*

888. *Acta synodi Attrebatensis*, col. 1295-1296 ; LAUWERS M., « *Dicunt viviorum beneficia nichil prodesse defunctis* », p. 158-161.

889. À cette date, elle n'a probablement pas encore épousé l'avoué Jean d'Arras, quoiqu'en disent les *Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 489-490. Ce dernier n'apparaît pas, en effet, dans les sources les plus fiables émanant de Saint-Amand (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155-156 ; DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33). Le mariage entre Ermentrude de Cambrai et Jean d'Arras doit néanmoins avoir eu lieu peu de temps après le décès de Gautier II de Lens, car un *Iohannis castellani* apparaît dès 1046 dans la documentation diplomatique cambrésienne (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67).

890. Il n'est pas question d'Ermentrude parmi les « veuves vengeresses » évoquées par SANTINELLI E., *Des femmes éplorées ?*, p. 314-317.

891. BUR M., *La formation du comté de Champagne*, p. 514-515 ; DEMOUY P., *Genèse d'une cathédrale*, p. 607-608.

892. Sur l'évêque Drogon de Thérouanne, on verra en dernier lieu BÉDAGUE J.-Ch., « Grégoire VII contre les évêques de Thérouanne », p. 59-95, et TOCK B.-M., « L'élaboration des chartes épiscopales à Thérouanne »,

assouplir sa position⁸⁹⁴. Sous pression, ce dernier, qui est peut-être déjà malade, n'a d'autre choix que de céder. La dépouille de Gautier II trouve finalement son sépulcre en dehors du diocèse d'Arras-Cambrai, dans le cloître de l'abbaye « flamande » de Saint-Amand, c'est-à-dire dans les lieux mêmes où le châtelain avait fait pénitence⁸⁹⁵. De nombreux dignitaires, mais apparemment pas Gérard I^{er}, assistent à son enterrement, au terme duquel la veuve assainteure deux serfs et remet aux bénédictins amandinois divers biens et revenus situés entre Arras et Douai, à Bracheux et Vitry-en-Artois⁸⁹⁶ — néanmoins, selon Laurent Morelle, elle ne fait peut-être que régulariser une donation de son défunt époux⁸⁹⁷. En usant de ses réseaux de pouvoir et de ses relations privilégiées avec les religieux de Saint-Amand, Ermentrude est donc parvenue à obtenir ce qu'elle désirait : une sépulture chrétienne pour son mari. Pour ce faire, elle a été contrainte de saper l'acte d'autorité du prélat cambrésien avec la complicité de moines qui, peu à peu, se font spécialistes de la gestion des conflits⁸⁹⁸.

Mais, face à l'évêque-comte, Ermentrude ne peut se satisfaire de cette victoire. Il lui faut aussi assurer l'avenir de son fils à la tête de la châtelainie de Cambrai. C'est pourquoi elle épouse l'avoué et châtelain Jean d'Arras entre mars 1041 et la première moitié de l'année 1046⁸⁹⁹. Celui-ci devient immédiatement le tuteur du jeune fils que lui a donné Gautier II de Lens⁹⁰⁰. On connaît fort mal ce Jean d'Arras qui, entre 1030-1050⁹⁰¹, gravite dans l'entourage

p. 149-151. Drogon et Gérard I^{er} de Cambrai sont probablement assez proches l'un de l'autre, le prélat cambrésien étant intervenu pour mettre un terme à l'exil forcé de son homologue thérouannais durant la première moitié des années 1030 (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 34, p. 479).

893. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 331 ; OTT J. S., « Urban space, memory and episcopal authority », p. 50, n. 30.

894. Baudouin V et l'archevêque Guy I^{er} apparaissent dans les *Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155, tandis que les noms Drogon de Thérouanne, de Foulques II d'Amiens et d'Adèle de Flandre figurent dans la charte d'Ermentrude pour l'abbaye de Saint-Amand (DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33).

895. *Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 156. Depuis plusieurs décennies, l'abbaye de Saint-Amand est en effet étroitement soumise à l'autorité des comtes de Flandre. Ce n'est donc pas un hasard si la dépouille de Gautier II, l'allié des princes flamands, trouve refuge dans cette communauté (VANDEPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 121).

896. [...] *tradidi ad usus fratrum ibidem Deo servientium quicquid possederat in vico qui vocabatur Braceolus, in pago Cameracensi [...] Donavi etiam eisdem fratribus, in pago Attrebatensi, in villa que vocatur Vitris, omnem decimam anguillarum que ibi caperentur, nec non et curtile unum cum inhabitante, qui eisdem recipiendis inserviret usibus fratrum* (DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 32-33).

897. MORELLE L., « Mémoires d'un crime », p. 473.

898. JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 48.

899. Gautier II de Lens décède très probablement le 28 mars 1041 (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155 ; Cambrai, MM, ms. 229, f. 65r), tandis que l'avoué Jean apparaît avec le titre de châtelain dans la documentation cambrésienne à partir de 1046 (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67).

900. *Et quia malitiam per se, ut volebat, exercere non potuit — filius enim eius puer erat —, tirannum quendam nomine Iohannem, advocatum Attrebatensem, sibi in coniugium copulavit, suique et filii sui patronum esse constituit* (*Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 490).

des princes flamands⁹⁰², dont il tient vraisemblablement sa châtellenie arrageoise en fief⁹⁰³. Au début des années 1040, l'arrivée à Cambrai d'un puissant allié de Baudouin V n'est pas nécessairement pour déplaire au souverain germanique, dont les intérêts convergent à l'époque avec ceux du comte de Flandre dans la lutte contre Godefroid le Barbu⁹⁰⁴. Les relations de Jean d'Arras avec l'intransigeant évêque Gérard I^{er} paraissent, par contre, nettement plus tendues, surtout après le décès du fils unique de Gautier II.

À la mort de cet enfant, très certainement avant la fin des années 1040, une importante querelle de succession se lève entre Jean d'Arras et les clercs présents dans l'entourage épiscopal, le premier souhaitant apparemment faire main basse sur la châtellenie⁹⁰⁵, les seconds, peut-être déjà soutenus par Anselme I^{er} de Ribemont⁹⁰⁶, s'efforçant de défendre les droits du *nepos* de Gautier II, un garçonnet prénommé Hugues⁹⁰⁷. Comme Ermentrude quelques années plus tôt, l'avoué Jean ravage alors les terres de l'Église de Cambrai, résolu à forcer la main d'un Gérard I^{er} malade, sénile et en froid avec le roi de Francie orientale⁹⁰⁸. D'après les *Gesta Lietberti*, dont le but premier est de vanter la probité du futur évêque Liébert, le machiavélique avoué aurait également entrepris de corrompre certains des plus influents ecclésiastiques cambrésiens afin qu'ils fassent pression sur le vieux prélat⁹⁰⁹. Accablé par le poids des ans, Gérard I^{er} ne parvient plus à exercer son autorité de manière effective depuis un certain temps déjà, ni même à résister au châtelain d'Arras. Dans l'ombre, c'est son plus fidèle collaborateur, le prévôt et archidiacre Liébert, qui pallie à ses faiblesses et gouverne le diocèse double. Jean l'a bien compris, puisque, par ses « exactions », il éloigne Liébert de son prélat et astreint le prévôt à se

901. Son nom ne figure pas dans l'obituaire du chapitre cathédral (Cambrai, MM, ms. 229) et on ignore la date à laquelle il décède. Selon Pierre Feuchère, Jean apparaît dans la documentation entre 1038 et 1093, avec une longue éclipse entre 1071 et 1086 (FEUCHÈRE P., *De l'épée à la plume*, p. 6).

902. En 1038, le châtelain Jean figure parmi les souscripteurs d'un acte de Baudouin V de Lille pour l'abbaye de Marchiennes (NAZ R., *L'avouerie de l'abbaye de Marchiennes*, p. 22). Sur l'avoué Jean et les châtelains d'Arras, on verra, faute de mieux, FEUCHÈRE P., *De l'épée à la plume*, p. 6, et SCHWENNICKÉ D., *Europäische Stammtafeln*, t. 13, tableau généalogique n° 19.

903. Alors que l'Artois est à l'époque sous domination flamande (VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 131-133), les *Gesta Lietberti*, ch. 9, p. 493, précisent que le châtelain Jean était *ligius miles* du comte de Flandre.

904. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 124-125.

905. *Iohannes vero, cui mater pueri nupserat quique per matrem beneficium pueri invaserat, nitebatur aut vi aut dolo illud sibi transducere, quod lex nulla sibi permittebat* (*Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 490).

906. Sur ce personnage, cf. *infra*, « II.1.2. Une succession compliquée : de Gautier II de Lens à Hugues I^{er} d'Oisy ».

907. *Gesta Lietberti*, ch. 8, p. 493. La manœuvre de Gérard I^{er}, et à travers lui du prévôt Liébert, n'est probablement pas innocente : en soutenant la candidature d'un Hugues I^{er} d'Oisy alors mineur et en plaçant ce dernier sous sa tutelle, il s'affirme comme le véritable maître de la cité, au détriment du châtelain.

908. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 60, p. 488-489 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 346-348.

909. *Porro ut res faciliores haberet effectus, coepit ipsum Gerardum pontificem magnis sollicitare promissionibus et pecunia corrumpere necessarios et familiares eius* (*Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 490).

retrancher dans la forteresse du Cateau⁹¹⁰. Malgré cela, il lui faudra attendre 1051 et le décès de Gérard I^{er} pour s'approprier la châtelainie...

III.1.2.2. L'éviction du jeune Hugues d'Oisy (ca 1054)

L'évêque Gérard I^{er} de Florennes disparaît le 14 mars 1051⁹¹¹. Moins de vingt jours plus tard, son parent et ancien disciple⁹¹², le prévôt Liébert de Lessines (?)⁹¹³, lui succède sur la cathédre cambrésienne⁹¹⁴. En dépit de quelques oppositions ecclésiastiques⁹¹⁵, son élection semble avoir reçu le soutien de la majorité des archidiaques et des *casati* de l'Église de Cambrai⁹¹⁶, qui, pour un certain nombre d'entre eux, l'ont accompagné jusqu'à Cologne, auprès de l'empereur Henri III⁹¹⁷. Dès les premiers instants de son long épiscopat (31 mars 1051-22/23 juin 1076), Liébert bénéficie donc de l'appui d'une frange assez considérable de son aristocratie. Cela ne l'empêche pas de se heurter dès son retour à Jean d'Arras et à ses hommes, dont les ambitions sont demeurées inchangées, celui-ci espérant toujours contraindre l'évêque-comte à lui octroyer la châtelainie et l'avouerie de Cambrai. À cette fin, comme Gautier II de Lens une quarantaine d'années plus tôt, il met la pression sur le diocésain en pillant les biens de la cathédrale⁹¹⁸ et en lui fermant les portes de la cité⁹¹⁹. Liébert trouve alors refuge au Cateau, où il compte peut-être déjà sur l'appui des vidames⁹²⁰.

910. *Domnus vero Lietbertus cum eo assidue non esse poterat, propter simultanem et invidiam quam adversus eum Iohannes inferebat, ideoque apud novum castrum sanctae Mariae custodiae eius deputatum morabatur, nisi aliquando episcopum refocillationis gratia visitaret, congregato constipatus exercitu (Ibid.).*

911. VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 748.

912. *Ita rumore secundo insinuaturn preminato Gerardo presuli, carnis genere sibi propinquo (RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, Vita Lietberti episcopi, ch. 3, p. 844).*

913. Sur les origines de Liébert, on se reportera *infra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

914. À propos de l'évêque Liébert, on verra notamment PLATELLE H., « Liberto, vescovo di Cambrai », col. 28-29 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 2 ; OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 137-160.

915. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 12, p. 847.

916. Cf. *infra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

917. *Gesta Lietberti*, ch. 3, p. 490-491 ; RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 11, p. 847.

918. *Dein matrem aecclesiam sanctae Mariae violenter invasit, et eiectis canonicis, thesauros aecclesiae et quodcumque intus invenit ditioni suae mancipavit custodesque suos armatos inibi posuit. Basilicam itaque pontificalem cum militibus suis introit, et uxorem suam in camera pontificis introducens, statum suum in lecto pontificali parari fecit, sibique et satellibus suis de pontificalibus sumptibus precepit ministrari (Gesta Lietberti, ch. 5, p. 492).*

919. À certains égards, les exactions imputées à Jean d'Arras s'assimilent à celles attribuées par les *Gesta episcoporum Cameracensium* au duc Charles de Basse-Lotharingie un demi-siècle plus tôt. Les deux aristocrates sont ainsi accusés d'avoir couché avec leur épouse dans la chambre de l'évêque... On ne sait s'il faut donner foi à ces accusations (comparer *Ibid.* avec les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 101, p. 443).

920. Sur les vidames du Cateau, cf. *infra*, « IV.2.2.2.a. L'affirmation des vidames épiscopaux ».

En 1051, la position du comte Baudouin V de Flandre n'est toutefois plus tout à fait la même qu'une poignée d'années plus tôt, lorsque, dans le contexte probable d'un rapprochement avec le roi Henri III, il a autorisé, au moins par son inaction, l'avoué Jean d'Arras à prendre pied à Cambrai. Cette fois, pour une raison indéterminée – peut-être souhaite-t-il se concilier les bonnes grâces de l'évêque en prévision du mariage de son fils avec leur parente, Richilde de Hainaut⁹²¹ –, le prince flamand prend ostensiblement le parti de Liébert face à Jean : dès son retour d'un voyage en terre française⁹²², Baudouin V impose en effet à son vassal d'ouvrir les portes de la ville au nouveau diocésain. Jean se serait alors replié sur Arras pendant un temps⁹²³, tandis que Liébert aurait placé à la tête de la châtellenie cambrésienne un enfant mineur, le jeune Hugues d'Oisy, et son tuteur, le puissant Anselme I^{er} de Ribemont, dit « le Vieux »⁹²⁴.

Les interventions du comte de Flandre prennent place dans un contexte tout à fait particulier, celui de l'expansion territoriale flamande en terre hennuyère⁹²⁵. En 1047, Baudouin V, alors en pleine préparation d'une révolte contre son ancien allié, le roi Henri III, s'adjuge la forteresse d'Éname dans le cadre d'un *pactum* conclu avec Herman de Hainaut († 1050), le probable héritier de Régnier V⁹²⁶. Trente ans après l'inféodation de Valenciennes, l'accord fragilise encore un peu plus la stabilité de la marche Brabant-Cambrai-Hainaut, le dispositif défensif que les souverains germaniques s'échinent à construire depuis le milieu du x^e siècle. Trois ans plus tard, au lendemain d'une défaite sans réelle conséquence face au monarque, Baudouin V conclut dans des conditions relativement troubles, et malgré l'opposition de l'évêque Liébert, le mariage de son fils, Baudouin, avec Richilde, la veuve d'Herman de Hainaut, dont les enfants sont contraints de rentrer dans les ordres⁹²⁷. L'union doit permettre aux Flamands de s'implanter durablement en Hainaut, en plein cœur de la Lotharingie, et, corollairement, de couper tout lien territorial entre Cambrai et la cour germanique⁹²⁸. Ce tour de force des princes flamands ne peut laisser les fidèles au pouvoir

921. PIRENNE H., « Richilde, comtesse de Hainaut », p. 293-300 ; GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 130-133 ; MOHR W., « Richilde vom Hennegau und Robert der Friesen », p. 777-796.

922. *Gesta Lietberti*, ch. 7, p. 493.

923. *Intravit igitur episcopus civitatem suam duce comite cum magna gloria et expulsus est adversarius eius Iohannes cum magna ignominia* (*Ibid.*).

924. *Et quia iste Hugo adhuc puer erat, sed propinquum quendam Ansellum nomine, moribus et armis egregium habebat, huius custodiam puerum cum bono eius commisit [...]* (*Ibid.*, ch. 8, p. 493). Sur Anselme I^{er} de Ribemont et son lignage, cf. *infra*, « IV.2.2.2.b. Les ambitions des sires de Ribemont ».

925. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 117-137 ; WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », spécialement p. 48-53.

926. *Ibid.*, p. 42-48 ; en échange, Baudouin V remet Valenciennes au comte Herman.

927. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 131.

928. WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 48-49.

impérial sans réaction, à commencer par l'évêque de Liège, Théoduin I^{er} de Bavière⁹²⁹. En 1053, de grosses escarmouches opposent le prélat liégeois et le comte de Flandre à Thuin, à la frontière avec le Hainaut, et à Huy⁹³⁰. L'année suivante, Henri III se décide à intervenir en personne, après avoir préventivement présidé au sacre de son aîné, le futur roi Henri IV de Germanie. Inutile de revenir longuement sur le récit de cette campagne militaire – d'autres l'ont déjà très bien fait⁹³¹ –, au terme de laquelle l'empereur ne remporte qu'une victoire à la Pyrrhus, les Flamands conservant dans la pratique la maîtrise du Hainaut⁹³².

Le conflit ne manque pas d'avoir des répercussions à Cambrai, car l'avoué Jean d'Arras, toujours exilé de Cambrai, se montre bien décidé à profiter de la situation pour enfin faire main basse la châtelainie tant convoitée. Prenant parti contre son suzerain, Jean décide en 1054 de porter assistance au roi Henri III de Germanie, qu'il aide à franchir l'Escaut et à ravager les possessions de Baudouin V⁹³³. Selon la chronique du Cateau, les impériaux fondent également sur les *castella* de Bouchain et d'Inchy tenus par les Oisy et les Ribemont⁹³⁴. Au grand dam de l'évêque Liébert – dont on ignore le rôle exact lors de ces événements⁹³⁵ – et du jeune Hugues d'Oisy, l'empereur ne se montre pas un ingrat avec son nouvel allié, puisque, malgré les récriminations du prélat⁹³⁶, il récompense le « tyran »⁹³⁷ selon ses vœux, en lui octroyant la châtelainie de Cambrai et les droits qui y sont attachés⁹³⁸. Quoiqu'en dise la chronique épiscopale, il s'agit très vraisemblablement d'un échec politique terrible pour l'évêque Liébert, qui, accompagné de quelques fidèles, quitte alors la cité pour accomplir un pèlerinage en Terre sainte⁹³⁹. L'héritier légitime de Gautier II de Lens demeure, pour sa part, en Cambrésis, toujours sous la tutelle de son parent, Anselme I^{er} de Ribemont⁹⁴⁰.

929. Sur ce fidèle au pouvoir impérial, on verra KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 134-135.

930. *Annales Laubienses*, p. 20 ; *Annales Leodienses*, p. 20.

931. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 130-135.

932. *Ibid.* p. 134-135.

933. *Gesta Lietberti*, ch. 10-11, p. 493.

934. *Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 21, p. 535.

935. Au vu des conflits qui animent la cité, on peut assez logiquement supposer que Liébert s'oppose au vidame Jean d'Arras. Néanmoins, selon OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 143, l'évêque aurait tout aussi bien pu appuyer l'intervention du roi Henri III, et donc celle de Jean d'Arras, dans l'espoir de gagner les faveurs du souverain...

936. *Gesta Lietberti*, ch. 12, p. 493-494.

937. L'avoué Jean est qualifié à trois reprises de « tyran » par le premier auteur de la « geste » (*Gesta Lietberti*, ch. 2, 8 et 12, p. 490 et 493).

938. *Ibid.*, ch. 12-13, p. 493-494.

939. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 31-42, p. 854-858 ; OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 151-154.

940. Les *Gesta Lietberti*, ch. 8, p. 493, semblent en effet témoigner de l'existence de liens de parenté entre Anselme I^{er} de Ribemont et Hugues I^{er} d'Oisy : *Et quia iste Hugo adhuc puer erat, sed propinquum quendam Ansellum nomine [...]*.

III.1.2.3. Les origines des châtelains d'Oisy

Un voile de mystère enveloppe les origines du jeune Hugues d'Oisy, qui finira par accéder à la châtelainie cambrésienne au milieu des années 1050, tout en demeurant sous l'étroit contrôle d'Anselme le Vieux. Les *Gesta Lietberti* qualifient Hugues de *nepos* du défunt châtelain Gautier II de Lens, mais le terme s'avère relativement ambigu, puisque, selon les contextes, il peut alternativement désigner le neveu, le cousin ou le petit-fils d'un individu⁹⁴¹. Les sources de la seconde moitié du XI^e siècle nous le représentent en tout cas bien installé sur la butte d'Oisy⁹⁴², où, comme Gautier II autrefois, il possède un *castrum*⁹⁴³. C'est d'ailleurs en ce lieu qu'en 1041 la dépouille de l'avoué de Cambrai avait très temporairement trouvé sa sépulture, avant d'être acheminée vers l'abbaye de Saint-Amand⁹⁴⁴. Avec l'appui de son lignage et de ses fidèles, Hugues I^{er} règnera véritablement en maître sur les marges occidentales du Cambrésis, où se concentre l'essentiel de ses alleux, et où il tiendra quelques points fortifiés relativement importants, à Inchy-en-Artois et à Pronville⁹⁴⁵.

Hugues I^{er} d'Oisy est très vraisemblablement issu d'une branche cadette de la famille de Lens. Sans le décès du jeune garçon né de l'union entre Gautier II et Ermentrude, jamais il n'aurait accédé à la châtelainie de Cambrai⁹⁴⁶. Mais à quels parents de Gautier II doit-on relier Hugues d'Oisy ? La question suscite le débat depuis plusieurs décennies et n'a toujours pas trouvé de réponse catégorique. En 1877, Félix Brassart proposait pourtant une hypothèse ingénieuse, mais discutable, que je me contenterai de récapituler brièvement⁹⁴⁷. Selon l'érudit douaisien, Hugues serait le petit-fils de Gautier II de Lens. Il aurait pour parents Adèle, la fille présumée de ce dernier, et Hugues I^{er} « Havet », châtelain de Douai et seigneur d'Aubigny-en-

941. [...] *Hugonem Gualteri castellani defuncti nepotem* [...] (*Gesta Lietberti*, ch. 8, p. 493) ; pour les traductions du terme *nepos*, on verra avant tout les dictionnaires de BLAISE A. et CHIRAT H., *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, p. 553, GAFFIOT F., *Dictionnaire latin-français*, p. 1038, NIERMEYER J. Fr., *Mediae latinitatis lexicon minus*, p. 717, ainsi que l'excellente thèse de LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 172.

942. Comme on le constatera *infra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux », il faut se garder de confondre Oisy(-le-Verger), où se situent les possessions allodiales des châtelains de Cambrai avec la localité d'Oisy, dans l'actuel département de l'Aisne, où les puissants seigneurs d'Avesnes possèdent une *domus*. Dès l'aube du XIII^e siècle, certains auteurs médiévaux mêlent pourtant sous une même appellation ces deux bourgades. Cela se remarque notamment chez GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, p. 35-36, qui attribue à Gossuin d'Oisy, un parent des seigneurs d'Avesnes, une origine cambrésienne ([...] *vir quidam nobilis Gossuinus nomine de villa in Cameracesio quae Oysis dicitur oriundus*).

943. *Gesta Lietberti*, ch. 22, p. 496.

944. *Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155.

945. LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 41 et 44-49.

946. Il est à noter qu'aucun des descendants connus d'Hugues I^{er} d'Oisy ne portera le nom de Gautier au cours des XI^e et XII^e siècles. Ce sont en fait les prénoms Hugues, Simon et Gilles qui se rencontrent le plus souvent chez les châtelains de Cambrai de la Maison d'Oisy, comme en atteste le tableau généalogique n° 6.

947. BRASSART F., *Histoire de la châtelainie et du château de Douai*, t. 1, p. 49-63, suivi par SCHWENNICKÉ D., *Europäische Stammtafeln*, t. 13, tableau généalogique n° 99A.

Artois, avoué de Sainte-Rictrude de Marchiennes et de Saint-Amé de Douai. Hugues ne serait pas le premier fils du couple. Celui-ci aurait également donné naissance à un certain Gautier. Dès avant la mort d'Hugues I^{er} « Havet », vers 1051, les biens du lignage auraient été partagés : à Gautier, la châtelainie douaisienne, à Hugues, celle de Cambrai, que les disparitions successives de Gautier II de Lens et de son fils avaient laissé vacante.

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les hypothèses de Félix Brassart ont fait l'objet d'une sérieuse remise en question de la part de plusieurs générations de médiévistes qui se sont avant tout attachés à étudier le sort de la châtelainie douaisienne⁹⁴⁸. Quelques sources paraissent pourtant accréditer certaines des suggestions de l'historien de Douai, à tout le moins en ce qui concerne les aspects cambrésiens du dossier. Ainsi, fort peu de doutes planent, à mon sens, sur l'existence d'un mariage entre Hugues I^{er} « Havet » et la fille de l'un des châtelains de Cambrai⁹⁴⁹ ; semble en attester la confrontation de deux chartes épiscopales cambrésiennes rendues en 1081 pour le chapitre Saint-Amé de Douai⁹⁵⁰. De cette union naissent très vraisemblablement Gautier I^{er}, qui succède directement à son père vers 1051, et un autre enfant du nom de Hugues⁹⁵¹, qui s'établit apparemment un temps à Cambrai⁹⁵². Néanmoins, comme on le constatera dans un instant, il me semble pour le moins aventureux d'identifier formellement ce dernier avec Hugues I^{er} d'Oisy-Cambrai.

La localisation des biens tenus par les châtelains de Cambrai conduit, elle aussi, en apparence sur la piste d'une ascendance douaisienne des seigneurs d'Oisy. Les avoirs des deux lignages se répartissent en effet dans un même terroir. Comme il l'a déjà été dit plus haut,

948. FEUCHÈRE P., « La véritable origine des châtelains de Douai », p. 67-77 ; WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 3, spéc. p. 618-625 et 769 ; DELMAIRE B., *L'histoire-polyptyque de l'abbaye de Marchiennes*, p. 121-122 ; NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 286-287. À l'inverse, VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 59, et GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327, demeurent fidèles au point de vue de Félix Brassart. Quant à VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 191, n. 2, il ne prend pas véritablement position dans le débat.

949. Selon BRASSART F., *Histoire de la châtelainie et du château de Douai*, t. 1, p. 57-58, Adèle serait la fille du châtelain Gautier II de Cambrai. À mon sens, il s'agit plutôt de la fille de Gautier I^{er}. J'y reviens de suite.

950. [...] *et in Huulin, medietatem alodii Hugonis scilicet Duacensis castellani et Adeloie sue uxoris, cum appenditiis [...] et in Cameracensi territorio : Fins, medietatem alodii prescriptorum Hugonis et Adeloie que prescriptus Gualterus a prefato Hugonis emit* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 189) ; [...] *in Huuling, medietate alodii Hugonis castellani et Adeline uxoris eius, cum appenditiis [...] in Cameracensi, apud Fins, medietate alodii Gualteri Cameracensis et Adeline filie eius* (*Ibid.*, p. 198). Dans son édition des chartes épiscopales cambrésiennes, Erik Van Mingroot croit également qu'Adèle de Cambrai a bien épousé Hugues I^{er} « Havet », châtelain de Douai (*Ibid.*, p. 191, n. 2).

951. Une célèbre charte de Baudouin V de Flandre pour le chapitre Saint-Pierre de Lille datée de 1066 témoigne notamment des liens de parenté qui unissent Gautier I^{er} de Douai à Hugues II « Havet » : [...] *Signum Walteri Duacensis. Signum Hugonis fratris eius* [...] (GANSHOF Fr.-L., « Note sur une charte de Baudouin V, comte de Flandre », p. 295). Au sujet de cet acte, on verra dernièrement DECLERCQ G., « Le comte Baudouin V et les origines urbaines de Lille », p. 227-238.

952. [...] *Signum Gauteri, prius castellani Duacensis, modo autem clerici. Signum Hugonis fratris eius de Cameraco* [...] (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 19, p. 61).

l'essentiel des possessions allodiales ou inféodées aux Oisy se situe en effet dans le nord-ouest du Cambrésis – à Oisy-le-Verger, à Inchy-en-Artois, à Sailly-en-Ostrevent, etc. –, dans une vaste zone comprise entre les villes de Cambrai, Arras et Douai. Ceux-ci disposent, par exemple, de terres et de revenus à Bracheux et à Vitry-en-Artois⁹⁵³, là même où les châtelains de Douai ont érigé un *castrum*⁹⁵⁴. Plus troublant encore, Hugues I^{er} d'Oisy semble également jouir de droits considérables à Douai, puisqu'avant 1104, il cède à la toute jeune abbaye Saint-Sauveur d'Anchin la moitié du tonlieu douaisien⁹⁵⁵. Enfin, on sait que sous l'épiscopat de Gérard II de Cambrai, le seigneur d'Oisy effectuera un séjour en Angleterre⁹⁵⁶. Or, certains proches des châtelains de Douai ont très vraisemblablement appuyé Guillaume le Conquérant dans son expédition de 1066 et contrôlent des portions relativement importantes du territoire anglais⁹⁵⁷. Mis bout à bout, ces indices – auxquels il faut peut-être encore ajouter les apports de l'onomastique⁹⁵⁸ – donnent, à mon sens, quelque consistance aux vieilles hypothèses de Félix Brassart.

Et pourtant, si l'on ne peut nier l'existence de liens de parenté entre les châtelains de Cambrai et leurs homologues douaisiens – le probable mariage d'Adèle, la fille d'un châtelain de Cambrai, avec le puissant Hugues I^{er} « Havet » en atteste –, il semble bien qu'Hugues I^{er} d'Oisy et Hugues II, fils du châtelain de Douai, constituent deux personnages tout à fait différents, même s'ils sont établis dans des localités fort proches l'une de l'autre. Comme l'ont démontré plusieurs enquêtes assez pointues, le fils d'Hugues I^{er} « Havet » n'a jamais accédé à la châtellenie de Cambrai, mais a très certainement reçu en héritage de son père la seigneurie d'Aubigny-en-Artois⁹⁵⁹. Pierre Feuchère lui attribue, à raison, une épouse prénommée Adrienne et quatre

953. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33.

954. FEUCHÈRE P., « La véritable origine des châtelains de Douai », p. 67.

955. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 23, p. 117-119.

956. [...] *et a finibus Cameracensium, immo Flandriarum, procul expelleret. Quid dicam ultra ? Factum est ita, fugatum Hugonem recepit Anglia* (*Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 499).

957. Les écrits de gestion anglais, dont le célèbre Domesday Book, signalent en effet la présence d'un certain Gautier de Douai dans le sud-ouest de l'Angleterre au cours de la seconde moitié du XI^e siècle. Celui-ci posséderait des terres dans les environs de Castle Cary et de Bampton. Félix Brassart proposait jadis d'identifier ce Gautier avec le châtelain de Douai, mais Katharine Keats Rohan y voit plutôt – à mon avis à raison – l'un des vassaux de ce dernier (KEATS-ROHAN K., *Domesday people*, t. 1, p. 450-451 ; OKSANEN E., *Flanders and the Anglo-Norman world*, p. 188-191). Je me montrerais, par contre, plus nuancé sur l'existence de liens de parenté entre ce Gautier établi en Angleterre et les sires d'Oisy. Tout au long de son argumentation, l'historienne anglaise semble en effet confondre sous un même nom Hugues I^{er} d'Oisy et Hugues d'Aubigny-en-Artois...

958. Les prénoms Hugues et Simon se rencontrent assez régulièrement aux XI^e-XII^e chez les châtelains de Cambrai de la Maison d'Oisy (cf. tableau généalogique n° 6 en annexe). Or, pour la même période, on retrouve au moins cinq Hugues et un Simon parmi les descendants d'Hugues I^{er} « Havet », châtelain de Douai (WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 3, spéc. p. 618-622 ; NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 286 ; voir également le tableau généalogique n° 11 en annexe).

959. Hugues II « Havet » perd, par contre, l'avouerie de l'abbaye de Marchiennes, comme l'a écrit NAZ R., *L'avouerie de l'abbaye de Marchiennes*, p. 103-109, dont les positions sont partagées par DELMAIRE B., *L'histoire-*

enfants, dont un fils portant le nom de Simon⁹⁶⁰. Ce que l'on connaît de la descendance d'Hugues II d'Aubigny ne correspond pas aux informations dont on dispose pour Hugues I^{er} d'Oisy (à cet égard, on se reportera aux tableaux généalogiques n° 6 et 11). Par ailleurs, jamais les sources diplomatiques n'attribuent à un même aristocrate les titres de seigneur d'Aubigny-en-Artois et de châtelain de Cambrai, ou de seigneur d'Aubigny-en-Artois et de châtelain d'Oisy⁹⁶¹. Seul un acte peut éventuellement instiller le doute – la charte du comte Robert II de Flandre pour Saint-Vaast d'Arras (1096), qui évoque un *Gauteri prius castellani Duacensis, modo autem clerici* et un *Hugonis, fratris eius, de Cameraco* –, mais l'interprétation de la souscription de ce document demeure assez délicate et sujette à débat⁹⁶².

En dépit de leur ingéniosité, les conjectures de Félix Brassart faisant d'Hugues I^{er} d'Oisy un rejeton des châtelains de Douai ne résistent donc pas à un examen serré des sources. La question soulevée au début de ce chapitre continue dès lors de se poser : d'où proviennent les châtelains de Cambrai de la Maison d'Oisy ? Plutôt que de me cantonner à une position prudente, en laissant planer le doute à propos des origines de ceux-ci, je souhaiterais proposer ici une hypothèse alternative fondée sur une interprétation des coutumes d'héritage. Mais avant, il convient d'apporter une nouvelle correction aux hypothèses de Félix Brassart. Selon l'historien douaisien, suivi sur ce point par plusieurs de ses détracteurs, Adèle, l'épouse d'Hugues I^{er} « Havet », aurait été la fille du châtelain Gautier II de Cambrai⁹⁶³. Cette suggestion me semble par trop catégorique, car si les sources indiquent bien qu'Adèle est la fille d'un châtelain de Cambrai prénommé Gautier, elles ne précisent jamais s'il s'agit de Gautier I^{er}

polyptyque de l'abbaye de Marchiennes, p. 121-122 et NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 287, n° 3.

960. FEUCHÈRE P., « La véritable origine des châtelains de Douai », p. 67-70, suivi par WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 3, p. 618-619, et NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 287, n° 3. La présence d'une Adrienne et d'un Simon dans la généalogie des seigneurs d'Aubigny explique sans doute pourquoi certains ont voulu les assimiler aux seigneurs d'Oisy. Hugues I^{er} d'Oisy épouse en effet une certaine Ada (*Gesta Lietberti*, ch. 20, p. 495-496) dont il aura un fils prénommé Simon (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542 ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 123-124).

961. FEUCHÈRE P., « La véritable origine des châtelains de Douai », p. 70.

962. [...] *Signum Gauteri, prius castellani Duacensis, modo autem clerici. Signum Hugonis fratris eius de Cameraco* [...] (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 19, p. 61). Qui est cet Hugues de Cameraco présent à Cambrai à la fin du XI^e siècle ? Au vu de la souscription, il doit très vraisemblablement s'agir d'Hugues II « Havet ». Il n'y aurait d'ailleurs aucune raison pour qu'Hugues I^{er} d'Oisy soit qualifié de *de Cameraco* dans cette charte, car, en 1096, celui-ci a vraisemblablement perdu la châtelainie cambrésienne (il ne la récupérera qu'en 1103, si l'on en croit les *Gesta Galcheri*, ch. 26, p. 203, str. 452-453). La présence d'Hugues II « Havet » dans la cité dans le cadre du schisme des années 1090-1100 a de quoi surprendre et s'explique assez difficilement. Pourrait-il avoir reçu certains droits dans la ville après l'éviction d'Hugues I^{er} d'Oisy ? Peut-être, mais, dans ce cas, il convient de noter qu'il n'a probablement pas obtenu la châtelainie, la charte ne le désignant pas sous le titre de *castellanus*. Ou alors, pourrait-il s'agir plus simplement d'une erreur de copiste ? Je n'en ai actuellement pas la réponse.

963. BRASSART F., *Histoire de la châtelainie et du château de Douai*, t. 1, p. 56-59, que suit, avec hésitation, WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 3, p. 618 et 623.

(† 1011) ou de Gautier II († 1041)⁹⁶⁴. En identifiant le *Gualteri Cameracensis* de la charte épiscopale de 1083 pour Saint-Amé de Douai avec le châtelain-avoué Gautier II de Cambrai, Brassart a procédé de manière arbitraire. D'un point de vue chronologique, son hypothèse paraît pourtant relativement fragile. Car, si elle est bien la fille de Gautier II, Adèle devrait avoir, selon toute vraisemblance, à peu de chose près un âge identique à celui de l'autre enfant de Gautier et d'Ermentrude, qui est encore mineur en 1041⁹⁶⁵. Dans cette perspective, elle aurait donc épousé fort jeune le châtelain de Douai Hugues I^{er} « Havet ». Pourtant, comme en témoigne la documentation diplomatique, les enfants du couple sont majeurs dès avant 1051, puisqu'ils ont visiblement succédé à leur père à cette date⁹⁶⁶. Si, comme je le suppose, l'âge d'Adèle équivaut plus ou moins à celui de son frère, il est inconcevable qu'elle puisse avoir donné naissance à des enfants ayant déjà atteint leur majorité à la fin des années 1040⁹⁶⁷. Pour résoudre cette difficulté, je suggère donc de faire d'Adèle de Cambrai la fille du châtelain Gautier I^{er}. En situant sa naissance une génération plus tôt, on comprend mieux pourquoi ses fils sont d'ores et déjà en mesure de succéder à leur père dès avant 1051⁹⁶⁸. Cette légère rectification n'enlève cependant rien aux mérites de l'enquête de Félix Brassart : comme l'érudit le pressentait déjà il y a plus d'un siècle, les plus puissants lignages de Douai et de Cambrai se sont bel et bien rapprochés dès la première moitié du XI^e siècle.

Pour entr'apercevoir les origines des seigneurs d'Oisy, il convient peut-être d'adopter une méthode similaire, en remontant à la génération directement antérieure à celle de Gautier II de Lens. Dans leurs *Gesta Lietberti*, les chroniqueurs de Cambrai livrent deux informations capitales à propos des liens de parenté qui unissent Gautier II de Lens à Hugues I^{er} d'Oisy : *primo*, Hugues serait le *nepos* de Gautier II⁹⁶⁹ ; *secundo*, en tant que tel, il occuperait, aux yeux de l'évêque Liébert, le second rang dans l'ordre de succession à la châtellenie de Cambrai, juste après le fils de Gautier II⁹⁷⁰. L'emploi du mot *nepos* apporte relativement peu au débat vu la polysémie de ce terme, qui, dans le monde franc, peut alternativement désigner le neveu, le petit-fils, voire le cousin. *Nepos* s'applique en outre aussi bien aux descendants par les filles que par les mâles, sa signification étant complètement bilatérale⁹⁷¹. Ainsi, l'utilisation de ce terme

964. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 189 et 198 (on retrouvera des extraits de ces actes *supra*, n. 964).

965. *Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 490.

966. WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 3, p. 769 ; NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 287, n° 1.

967. Il existe cependant une autre possibilité : Adèle pourrait être une fille née d'un premier mariage de Gautier II de Lens et donc être plus âgée que son jeune frère. Néanmoins, on ne connaît d'autre épouse à Gautier II qu'Ermentrude... Je préfère donc écarter cette hypothèse.

968. Dans ces circonstances, le mariage d'Adèle et d'Hugues I^{er} de Douai unirait donc deux époux qui auraient sensiblement le même âge, car issus d'une même génération.

969. [...] *Hugonem Gualteri castellani defuncti nepotem* [...] (*Gesta Lietberti*, ch. 8, p. 493).

970. [...] *quod legitimus heres erat* [...] (*Ibid.*).

971. LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 172.

dans la chronique épiscopale traduit tout au plus l'existence de liens de parenté relativement étroits entre Gautier II et son héritier indirect.

Cette proximité ressort également de la place de choix dont dispose Hugues I^{er} d'Oisy parmi les héritiers potentiels de la châtelainie de Cambrai. À mon sens, les liens de parenté entre Gautier II et Hugues I^{er} peuvent peut-être se déduire du rang favorable qu'occupe ce dernier dans l'ordre de succession. En Lotharingie, au haut Moyen Âge, en l'absence d'héritier direct, le patrimoine et les droits du défunt se répartissent théoriquement au sein d'un groupe indifférencié de cohéritiers (frères et sœurs, neveux, cousins)⁹⁷². En outre, depuis le milieu du x^e siècle environ, la parenté cognatique n'est plus exclue de la succession ; autrement dit, « en l'absence de fils, les filles recueillent tout ou partie des *honores* paternels »⁹⁷³. En vertu de ces coutumes d'héritage, la châtelainie de Cambrai aurait théoriquement dû échoir à l'un des frères ou, en l'absence de mâle, à l'une des sœurs de Gautier II au lendemain du décès de son fils, vers le milieu des années 1040. Parmi les plus proches parents connus de Gautier II, Séhier ne pouvait hériter des *honores* de son frère étant donné son statut probable d'ecclésiastique⁹⁷⁴. Adèle n'en a manifestement pas bénéficié non plus, puisque, comme on l'a constaté plus haut, aucun de ses deux fils – Gautier I^{er} de Douai et Hugues II « Havet » d'Aubigny – n'a un jour exercé la fonction de châtelain de Cambrai. Dans ces circonstances, il convient peut-être de supposer l'existence dans l'entourage de Gautier II d'un autre frère ou d'une autre sœur dont les sources ne font pas explicitement mention. Celui-ci, ou celle-ci, aurait manifestement été établi à Oisy – les sources narratives attribuent en tout cas à son fils, Hugues I^{er}, une résidence en ce lieu dès la seconde moitié du xi^e siècle⁹⁷⁵ – et serait décédé avant le fils de Gautier II, en laissant lui-même un enfant mineur, qu'Anselme I^{er} de Ribemont aurait pris sous son aile à la demande de l'évêque Liébert. Si rien n'en atteste formellement, peut-être ce frère inconnu de Gautier II se prénomait-il Hugues ou Simon, un nom que l'on rencontrera fréquemment aux xi^e-xii^e siècles chez les châtelains de Cambrai de la Maison d'Oisy (voir tableau généalogique n° 6).

972. *Ibid.*, p. 261-262.

973. *Ibid.*, p. 260-261. Selon Régine Le Jan, cette transformation serait déjà intervenue en Lotharingie et en France du Nord au crépuscule du ix^e siècle. Le seul exemple qu'elle cite à l'appui de sa thèse pour situer lors de cette période ce changement des coutumes d'héritage est celui de la transmission des *honores* comtaux cambrésiens entre Raoul de Flandre, frère de Baudouin II, et son soit-disant gendre Isaac de Cambrai. Or, comme on l'a constaté *supra*, « II.1.1. Des comtes d'ascendance flamande ? », Raoul de Flandre n'a probablement jamais obtenu la charge comtale cambrésienne. Il n'était sans doute pas non plus apparenté à Isaac. Je ne peux donc suivre entièrement Régine Le Jan dans sa démonstration. Mieux vaut, à mon avis, dater cette modification des coutumes d'héritage de la première moitié, voire du milieu, du x^e siècle, à un moment où l'on dispose de plus d'exemples probants.

974. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 121, p. 454.

975. *Gesta Lietheri*, ch. 21, p. 496. Il faut, par contre, attendre 1135 pour que les seigneurs d'Oisy adoptent le *cognomen* toponymique dans la documentation diplomatique (TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, p. 67-68). Les documents antérieurs les désignent systématiquement au seul titre de châtelain de Cambrai (voir le catalogue de régestes en annexe).

À mon sens, Hugues I^{er} d'Oisy serait donc le fils d'un frère ou d'une sœur de Gautier II de Lens, et non celui du châtelain de Douai. Comme l'affirment les *Gesta Lietberti*, il serait par conséquent le *nepos*, au sens premier du terme, de Gautier II. Si l'on ignore la date exacte à laquelle naît Hugues I^{er}, ce dernier est encore mineur en 1054, au moment où l'évêque Liébert quitte le Cambrésis pour un long pèlerinage de deux ans. Cela n'empêche pas ses alliés d'œuvrer dans l'ombre pour lui préparer un destin à la tête de la châtellenie de Cambrai... L'essai de reconstitution des origines des seigneurs d'Oisy que j'ai proposé dans les pages précédentes doit uniquement avoir valeur d'hypothèse et, à ce titre, peut faire l'objet d'éventuelles remises en question. On pourra notamment reprocher à cette démonstration de reposer en partie sur l'intervention d'un *deus ex machina*, en la personne de ce frère anonyme de Gautier II de Lens, pour expliquer l'ascendance d'Hugues I^{er} d'Oisy. Je crois, néanmoins, qu'il s'agit de la meilleure solution pour comprendre les origines des seigneurs d'Oisy tout en tenant compte des règles qui président à la transmission des héritages en Lotharingie.

III.1.3. Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Liébert : des tensions à leur paroxysme (1056-1076)

En 1056, le prélat réintègre sa cité après deux longues années d'ostracisme. Ce retour de pèlerinage coïncide, à peu de choses près, avec l'éviction définitive du châtelain Jean d'Arras, auquel Hugues I^{er} se substitue à la tête de la châtellenie cambrésienne. À suivre le témoignage des sources narratives volontiers geignardes composées dans l'entourage épiscopal, les relations entre le diocésain et le châtelain sont extrêmement tendues tout au long du troisième quart du XI^e siècle. Comme toujours depuis plus d'un siècle, les prélats d'Arras-Cambrai s'opposent régulièrement au pouvoir laïque qui les concurrence dans la cité. Leurs rivalités pour le contrôle du Cambrésis, qui se partage alors en deux zones d'influence, rythment en effet les deux dernières décennies de l'épiscopat de Liébert, avec un apogée durant la première moitié des années 1070.

III.1.3.1. L'accession d'Hugues I^{er} d'Oisy à la châtellenie de Cambrai

À la fin de l'année 1056, le pèlerinage de l'évêque Liébert en Terre sainte se clôt sur un échec, le prélat et ses compagnons se voyant contraints de rebrousser chemin une fois débarqués à Chypre⁹⁷⁶. Après un court détour en décembre par Cologne, où séjourne un temps le très jeune roi Henri IV⁹⁷⁷, puis par l'abbaye bénédictine Saint-André du Cateau⁹⁷⁸, Liébert met un

976. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 31-42, p. 854-858 ; sur ce pèlerinage, on verra OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 151-154.

977. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 42, p. 858 ; *Annales Altahenses maiores*, p. 53 ; *Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 92 (sous la date de 1057).

978. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 43, p. 858-859.

terme à l'exil qu'il s'était lui-même imposé au lendemain de son duel perdu avec l'avoué Jean d'Arras. Au cours des années suivantes, le pontife se montrera particulièrement actif sur les plans politique et religieux, prenant part de nombreuses missions diplomatiques et s'associant étroitement à la fondation, ou à la refondation, de nombreuses communautés monastiques de son immense diocèse double⁹⁷⁹.

Sur le plan politique local, au retour de l'évêque Liébert, Jean d'Arras tient toujours les rênes de la châtelainie cambrésienne, Hugues d'Oisy, encore mineur, n'étant visiblement pas encore parvenu à évincer son concurrent malgré le soutien fourni par son puissant parent, Anselme I^{er} de Ribemont⁹⁸⁰. Le rapport de force s'inverse toutefois au cours des mois suivants. Sans préciser les motifs de la décision, la seconde rédaction des *Gesta Lietberti* nous apprend en effet que l'empereur, ou plus probablement le conseil de régence qui encadre le jeune souverain jusqu'en 1065⁹⁸¹, est revenu sur la sentence autrefois prononcée par Henri III et a destitué Jean d'Arras de sa charge de châtelain⁹⁸². Soucieux de rétablir la concorde entre ce dernier et le prélat d'Arras-Cambrai, l'entourage royal offre néanmoins à l'avoué Jean une compensation importante, sous la forme d'un fief dont on ignore la nature⁹⁸³. Débarrassé de son vieux rival, Liébert a désormais les mains libres pour imposer son candidat à la tête de la châtelainie de Cambrai...

Comment expliquer ce revirement soudain de la politique impériale ? Les sources narratives cambrésiennes n'interprètent pas la volte-face du jeune souverain et de son conseil de régence dominé par le pape Victor II⁹⁸⁴. Ce changement d'attitude peut néanmoins se comprendre au regard du contexte politique du milieu des années 1050. En décembre 1056, soit quelques semaines seulement après le décès d'Henri III († 5 octobre 1056), une rencontre au sommet se tient à Cologne entre l'entourage royal et les comtes de Flandre⁹⁸⁵. Au terme de cette entrevue, la concorde est temporairement rétablie entre les deux puissances qui se

979. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 84-91, 91-95, 95-100, 117-119 et 146-150 ; *Gesta Lietberti*, ch. 24, p. 496-497 ; PLATELLE H., « Liberto, vescovo di Cambrai », col. 28-29. À cet égard, on verra l'éloge de l'évêque Liébert dans les *Gesta Lietberti*, ch. 15, p. 494.

980. *Et quia iste Hugo adhuc puer erat, sed propinquum quendam Ansellum nomine, moribus et armis egregium habebat, huius custodiae puerum cum bono eius commisit [...]* (*Gesta Lietberti*, ch. 8, p. 493).

981. ROBINSON I. S., *Henry IV of Germany*, p. 19-62.

982. *Gesta Lietberti*, ch. 14, p. 494.

983. [...] *quin potius dinum illud, quod ab illo Iohanni factum fuerat, suis muneribus alioque beneficio restauravit, pacisque concordiam inter episcopum et ipsum reconciliavit* (*Ibid.*).

984. Comme la chronique du Cateau, RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 42-43, p. 858-859, n'explique aucunement ce changement d'attitude du souverain. Les *Gesta Lietberti*, ch. 14, p. 494, laissent, pour leur part, entendre que la désignation d'Hugues I^{er} n'est qu'un juste retour des choses, l'évêque Liébert ayant octroyé la châtelainie au jeune seigneur d'Oisy, avant d'être contraint par Henri III de concéder celle-ci à l'avoué Jean d'Arras.

985. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 133-134 ; MOHR W., *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, t. 2, p. 26-30.

disputent le contrôle des marges occidentales de la Lotharingie : en échange de la paix, les impériaux reconnaissent la légitimité de la domination flamande sur le Hainaut. Baudouin VI de Flandre, l'époux longtemps contesté de Richilde, est alors investi de ce comté, où il prend le nom de Baudouin I^{er} (voir tableaux généalogiques n° 1 et 4)⁹⁸⁶. Dans la pratique, comme le note Michel de Waha, le traité consacre donc purement et simplement la réussite des princes flamands, dont l'autorité est désormais reconnue sur des terres lotharingiennes difficilement acquises quelques années plus tôt⁹⁸⁷.

Nul doute qu'il a également été question de Cambrai à l'occasion de cette entrevue, car reconnaître l'autorité des Baudouin sur le Hainaut, c'était aussi accepter l'isolement politique de la cité, désormais coupée de toute base arrière. Sa *Vita* le rapporte, dès son retour sur le continent, avant même de réintégrer le siège de son diocèse, l'évêque Liébert assiste au *placitum* colonial⁹⁸⁸. Il profite vraisemblablement de sa présence en ce lieu pour entretenir les véritables maîtres de la Lotharingie de ses vieux démêlés avec le châtelain Jean. Peut-être y réclame-t-il une nouvelle fois le départ de celui-ci au profit d'Hugues d'Oisy ? On ne le sait. Mais si tel est le cas, il peut très certainement compter sur l'appui de Baudouin de Lille, dont les relations avec l'avoué Jean ne sont sans doute plus au beau fixe depuis la trahison de 1054⁹⁸⁹. Cela reste une hypothèse, mais l'éviction de Jean d'Arras et son remplacement à la tête de la châtellenie cambrésienne par un Hugues d'Oisy encore et toujours mineur auraient pu se négocier dans ce contexte, le prélat d'Arras-Cambrai et le comte de Flandre poussant les impériaux à abandonner leur ancien allié arrageois à son propre sort⁹⁹⁰. Henri IV et son entourage n'auraient d'ailleurs pas eu les moyens de s'opposer à une injonction de ce genre, la grande majorité des terres lotharingiennes situées à l'ouest de la Meuse se trouvant soit aux mains des princes flamands, soit à celles de puissants à la fidélité plus que douteuse⁹⁹¹. Le châtelain Jean s'efface alors définitivement de la scène politique cambrésienne pour se replier sur Arras, où il continue probablement à jouer un rôle politique jusqu'au début des années 1070⁹⁹².

986. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 133-134.

987. WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 50.

988. *Huic placito interfuit domnus pontifex Lietbertus intonsus adhuc, sicut a peregrinatione rediens ad civitatem suam non venerat, quoniam familiariter ipsum comitem ab exordio sui pontificatus dilexerat* (RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 42, p. 858).

989. *Gesta Lietberti*, ch. 11 et 13, p. 493-494.

990. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 42, p. 858, évoque d'ailleurs l'amitié qui unissait les deux puissants.

991. WAHA M. de, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut », p. 50.

992. Un certain Jean d'Arras figure en effet parmi les souscripteurs d'une charte d'Arnoul III de Flandre pour l'abbaye d'Hasnon (1071) : [...] *Signum Iohannis Atrebatensis* (*Thesaurus diplomaticus*, n° 4028). Cette mention fait peut-être écho à un document de 1065 pour le chapitre de Soignies qui évoque dans sa souscription un *Iohannis Atrebatensis* (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 45, p. 391). À partir de 1065, au plus tard, Jean paraît toutefois perdre sa fonction d'avoué de l'Église d'Arras, celle-ci étant reprise par un certain Robert. C'est du moins ce qui semble transparaître d'un acte de Philippe I^{er}, roi de France, pour l'abbaye d'Hasnon : [...]

Suite à ces événements, Hugues d'Oisy, le *nepos* du défunt Gautier II de Lens, accède, enfin, à la châtelainie de Cambrai et, corollairement, à l'avouerie de la cité. Encore mineur au retour du prélat, il demeure un temps soumis à la tutelle conjointe de son parent Anselme I^{er} de Ribemont⁹⁹³ et de l'évêque Liébert⁹⁹⁴. À quelle date l'héritier de Gautier II de Lens atteint-il la majorité ? Les sources n'en soufflent mot, mais sans doute peu après 1056, ou, au plus tard, au cours de la première moitié des années 1060⁹⁹⁵. Hugues prend alors possession de ses nouvelles fonctions, qu'il exercera jusqu'à son décès, un 15 mai vers 1111⁹⁹⁶. À en croire la seconde rédaction des *Gesta Lietberti*, Anselme I^{er} aurait un temps souhaité prolonger son tutorat sur le jeune châtelain, tentant même de corrompre l'évêque Liébert afin qu'il n'octroie pas à Hugues cette charge tant convoitée⁹⁹⁷. Toute acquise à la cause des Ribemont⁹⁹⁸, la chronique épiscopale justifie à demi-mots le comportement du vieil Anselme par sa sollicitude : discernant chez Hugues un caractère querelleur et une incapacité à gouverner avec droiture, le sage aristocrate aurait souhaité prévenir les malheurs qui frapperont bientôt l'Église de Cambrai⁹⁹⁹. Plus

Signum Rotberti advocati de Atrebato [...] (PROU M., *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, n° 23, p. 63-66). Le dossier mériterait toutefois d'être étudié plus en profondeur...

993. On connaît mal les châtelains de Ribemont-Bouchain, qui n'ont, à ma connaissance, jamais fait l'objet d'aucune étude de grande ampleur. On ignore ainsi la nature de leur parenté avec les seigneurs d'Oisy-Cambrai. À propos des Ribemont, on verra VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 98-101 ; DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite "la comtesse" », p. 217-245 ; GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 54 et 57-61.

994. *Recedente imperatore in regni sui patriam, recessit quoque domnus Lietbertus episcopus Cameracum in civitatem suam. Qui Hugonem puerum, quem castellanum fecerat, non a se reppulit, sed non minori cura quam ipse Ansellus, constitutus custos eius et tutor, fovet eum et enutrit [...]* (*Gesta Lietberti*, ch. 14, p. 494).

995. Si l'on manque de repères pour déterminer la date à laquelle Hugues I^{er} d'Oisy voit le jour, il est certain que ce dernier est déjà né au moment où le fils anonyme de Gautier II de Lens décède, soit entre 1041 et la fin des années 1040. Par ailleurs, on sait qu'en 1056, Hugues n'a toujours pas atteint la majorité, qui, en France du Nord en tout cas, semble fixée entre quatorze et seize ans (LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 78, estime que Louis le Pieux a reçu les « armes viriles » à quinze ans ; JACOB R., *Les époux, le seigneur et la cité*, p. 143, évoque, pour la région douaisienne au bas Moyen Âge, « une majorité coutumière de quatorze ou quinze ans »). Dans ces circonstances, il convient probablement de dater la naissance d'Hugues d'entre 1042 et 1049. Il serait donc devenu majeur entre 1057 et 1065 au plus tard. Dans la mesure où les *Gesta Lietberti* me donnent l'impression de situer le décès du fils de Gautier II assez peu de temps après celui de son père, j'aurais plutôt tendance à opter pour une chronologie haute.

996. GALBERT DE MARCHIENNES, *Miracula sanctae Rictrudis*, ch. 37, p. 150 ; GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327.

997. [...] *ideoque protelare volebat custodiam suam officium, si sibi permetteret episcopus. Sed quamvis pontifex de imperfectione Hugonis id ipsum sentiret cum Anselmo, nolebat tamen ipsum fraudari a prefiniti temporis spatio, putans iuvenem per disciplinam suam ad veritatis viam posse revocari, si caecitatis suae ignorantia a recot deviauerit. Sic Ansellus nullatenus impetrare valuit prece vel precio, quin Hugo castellaturam suam non reciperet in die suo* (*Gesta Lietberti*, ch. 16, p. 494).

998. À l'époque où il écrit, le second rédacteur des *Gesta Lietberti* a sans doute eu vent du projet des Ribemont de constituer un monastère bénédictin sur l'île d'Anchin, qui leur avait été remise en fief par l'évêque Liébert (GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 54).

999. *Porro Anselmo videbatur quia ad regendam castellaturam iuvenis ille nondum esset idoneus [...]* (*Gesta Lietberti*, ch. 16, p. 494). Dans sa longue diatribe lancée à l'encontre d'Hugues I^{er} d'Oisy, le second rédacteur des *Gesta Lietberti*

prosaïquement, par cette manœuvre, Anselme le Vieux, qui a visiblement pris goût à son rôle de tuteur, espère sans doute évincer le jeune héritier avec l'appui de Liébert et, ainsi, affirmer plus solidement son autorité sur le Cambrésis. L'acquisition de la châtelainie lui permettrait en effet de constituer un immense ensemble territorial à la frontière des deux Francie, ses possessions se répartissant de part et d'autre du Cambrésis, entre les environs de Ribemont, au sud, et ceux de Bouchain, au nord¹⁰⁰⁰. Les ambitions princières des Anselme dans la seconde moitié du XI^e siècle ne font en effet aucun doute. Cela transparaît notamment de leurs efforts pour se hisser au rang des comtes de Flandre et de Hainaut, par exemple, en érigeant presque coup sur coup deux établissements monastiques – les abbayes Saint-Sauveur d'Anchin et Saint-Nicolas de Ribemont – destinés à devenir des nécropoles familiales¹⁰⁰¹. L'échec que connaît Anselme I^{er} à Cambrai entre 1056 et le début des années 1060 n'empêchera cependant pas son fils, Anselme II, de jouer un rôle en vue en Cambrésis après la bataille de Cassel (1071), comme on le constatera bientôt¹⁰⁰².

Dès avant 1070-1071¹⁰⁰³, Hugues I^{er} d'Oisy épouse Ada, que les *Gesta Lietberti* présentent comme la nièce de Richilde de Hainaut¹⁰⁰⁴. Cette dernière étant l'épouse du fils de Baudouin V de Lille, le mariage permet au châtelain d'Oisy de se rapprocher des comtes de Flandre et de Hainaut, qui avaient très probablement soutenu sa promotion à la châtelainie de Cambrai¹⁰⁰⁵. Cette union perpétue donc en quelque sorte les bonnes relations qui unissaient jadis le châtelain Gautier II de Lens au comte Baudouin IV. En conflit ouvert avec son avoué, l'évêque Liébert aurait un temps tâché de contrecarrer la conclusion de cette alliance, avant de se rétracter moyennant la mise en place d'un compromis dont il sera bientôt question¹⁰⁰⁶. Le mariage donne

donne en quelque sorte raison à Anselme, qui s'était montré très inquiet quant à l'avenir. Le jeune châtelain est ainsi accusé de « confondre le juste et l'injuste » (*Ibid.*, p. 495).

1000. Le fief Anchin, où les Ribemont installeront plus tard un monastère, se situe à quelques kilomètres au nord-est de Cambrai (GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 54), non loin de Bouchain et de Valenciennes, où les descendants d'Anselme I^{er} posséderont un *castrum* (VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 733). La localité de Ribemont se trouve, pour sa part, à un peu plus d'une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Cambrai.

1001. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, p. 47.

1002. Cf. *infra*, « IV.2.2.2.b. Les ambitions des sires de Ribemont ».

1003. Les *Gesta Lietberti*, ch. 20, p. 495, suivis par RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 54, p. 851, situent la conclusion de cette alliance antérieurement à la prise d'Oisy par l'évêque Liébert, un événement qui intervient sous le bref principat d'Arnoul III de Flandre (1070-1071).

1004. *Interea Hugo ille quandam iuenculam, Adam nomine, neptem videlicet Richeldis Montensis comitissae, cepit amare eamque in coniugum sibi velle cupide copulare* (*Gesta Lietberti*, ch. 20, p. 495) ; CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg », p. 93.

1005. Malgré mes efforts, je ne suis pas parvenu à déterminer la place exacte d'Ada dans la généalogie de Richilde de Hainaut...

1006. *Gesta Lietberti*, ch. 20, p. 495.

naissance à plusieurs enfants¹⁰⁰⁷, parmi lesquels prennent place Hugues, qui succède à son père vers 1111¹⁰⁰⁸, et Simon, dont on trouve trace entre 1091, au plus tard, et la première moitié de l'année 1111¹⁰⁰⁹. La tradition leur attribue également une fille du nom Ada, qui aurait épousé un seigneur de Marcoing¹⁰¹⁰, et, plus rarement, des liens de parenté avec un puissant prénommé Gossuin¹⁰¹¹, mais ces hypothèses reposent très vraisemblablement sur la mésinterprétation de certains documents¹⁰¹².

III.1.3.2. L'autorité épiscopale contestée

Se calquant sur un schéma désormais devenu classique, le second rédacteur des *Gesta Lietberti* décrit longuement les heurts qui ont mis aux prises l'évêque Liébert et le châtelain Hugues I^{er} dès l'accession au pouvoir de celui-ci¹⁰¹³. Comme à chaque fois depuis plus d'un siècle, le prélat semble donc rencontrer des difficultés avec son avoué. Dans une série de sept chapitres consécutifs, la chronique épiscopale, qui ne date pas précisément ces événements¹⁰¹⁴, s'attache en effet à dénoncer les exactions d'Hugues et dresse un véritable réquisitoire à son

1007. Lorsqu'elle évoque la descendance d'Hugues I^{er} une charte de l'abbaye d'Anchin datée de 1111 utilise le pluriel, laissant entendre que le châtelain d'Oisy aurait donné naissance à plusieurs enfants, garçons et filles : [...] *tradentibus simul uxore mea Ada et filio meo Hugone cum reliquis filiis et filiabus meis* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 124).

1008. *Ibid.*

1009. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542 (l'assassinat du chevalier Oilard par Simon d'Oisy est antérieur à 1091 ; à ce propos, cf. *infra*, « IV.2.2.2.c. Un personnage en vue à la fin du XI^e siècle : Oilard de Lesquielles ») ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 124.

1010. CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg », p. 93, suivi par GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, p. 458-459. Jean-Pierre Gerzaguët évoque la présence de cette fille d'Hugues I^{er} d'Oisy dans une charte de 1111 (*Ibid.*, n° 27, p. 123-124), mais je n'en trouve étrangement pas la trace...

1011. VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 731, sans doute sur base de GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, p. 35-36.

1012. Si un acte d'Anselme II de Ribemont pour l'abbaye d'Anchin évoque bien l'existence d'un *Amalricus Rufus dictus de Marceng*, qui, selon ce texte, serait le gendre d'Hugues I^{er} d'Oisy (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 15, p. 109), il s'agit manifestement d'une charte fautive forgée au XVII^e siècle par l'un des spécialistes du genre, l'érudit cambrésien Jean-Baptiste Le Carpentier (LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pais-Bas, Preuves*, p. 14-16). Il convient donc d'écarter ce témoignage, d'autant que les seigneurs de Marcoing contemporains d'Hugues I^{er} d'Oisy portent apparemment le prénom de Gautier (VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 732). J'ignore, par contre, comment CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg », p. 93, en a conclu que la fille du châtelain d'Oisy se prénommaient Ada... Au sujet du soi-disant Gossuin d'Oisy, on se reportera aux analyses de GENICOT L.-Fr., *La Maison d'Avesnes*, p. 33-36, ainsi qu'aux remarques *infra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

1013. *Gesta Lietberti*, ch. 16-23, p. 494-496. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 44 et 53-56, p. 859 et 861-862, reprend tels quels ou abrège ces passages des *Gesta Lietberti*. Par souci de concision, j'y renvoie une fois pour toutes.

1014. Les *Gesta Lietberti* semblent néanmoins situer ces événements avant la destruction d'Oisy par l'évêque Liébert de Cambrai, que l'on peut dater des années 1070-1071 (cf. *supra*, n. 1003).

encontre : perpétuant les méfaits de ses prédécesseurs, celui-ci se serait rapidement attaqué aux fondements économiques de la seigneurie épiscopale, en s'emparant à la fois d'un troupeau de bovins appartenant au prélat ainsi que du régisseur chargé de surveiller les bêtes¹⁰¹⁵ et en pratiquant des ponctions indues sur le bois de chauffage destiné au marché urbain¹⁰¹⁶. Pire encore, il rançonnerait les plus riches *cives* de la cité¹⁰¹⁷ et, à partir de son *municipium* de Pronville (ou de Proville ?), une multitude de voyageurs transitant par le Cambrésis¹⁰¹⁸. Des aristocrates vermandisiens, parmi lesquels figure Robert de Péronne, tentent néanmoins d'apaiser les tensions entre Liébert et Hugues, tantôt en portant assistance au premier, tantôt en s'opposant à la destruction de la forteresse du second¹⁰¹⁹. *In fine*, une image terrible du châtelain ressort donc des *Gesta Lietberti*, une image qui ressemble à s'y méprendre à celle renvoyée de Gautier II par le troisième livre des *Gesta episcoporum Cameracensium*.

Pourtant, comme pour les chroniques précédentes, il convient de nuancer le propos de la seconde partie des *Gesta Lietberti*. Cette réputation d'opresseur imputée au châtelain de Cambrai relève sans doute plus de la caricature que de la réalité. Car, si des conflits bien réels existent entre celui-ci et le diocésain, comme on le constatera dans un instant, quelques sources diplomatiques ou nécrologiques, certes légèrement plus tardives, montrent un Hugues I^{er} d'Oisy fort proche des communautés ecclésiastiques du Cambrésis et de ses environs immédiats¹⁰²⁰. Par ailleurs, lorsqu'il s'empare, indûment dit-on, de bois de chauffage dans la ville, il intervient sans doute avec le soutien tacite des religieux de Saint-Aubert, car c'est dans le cloître de cet établissement qu'il entepose ses réserves¹⁰²¹. Quant à la volonté de dépeindre Hugues I^{er} en

1015. *Secunda iniuria talis extitit, quod Ermenaldo villico et cubiculario episcopi decem vaccas abstulit et in civitate sua se praesente adduxit et comedit, ipsumque Ermenaldum ad ultimum comprehensum alligavit catenis* (*Gesta Lietberti*, ch. 17, p. 495).

1016. *Potest ne respectum iustitiae tenere, qui in civitate domini sui et in foro eius lignarium per angariam colligit, cum id unquam antecessor eius non fecerit et contradictio reclamet et prohibeat domini sui ? Factum est hoc lignarium a Hugone castellano in civitate Cameracensi, et positum est in incastro sancti Autberti ad contradictionem Lietberti pontificis [...]* (*Ibid.*, ch. 15, p. 495).

1017. *Cives namque meliores et ditiores contumelia et iniuriis afficiebat, alios indempnatos et iniudicatos in cippo villissimo concludens et inter dedecora plurima barbam aliis evellens. Evremarum namque, de ditioribus civibus unum, inhoneste traxit ad cippum publicum, Gerladum quoque, inter mercatores intus et foris satis cognitum, corpore quidem et aetate provectum, tyrannis etiam reverendum* (*Ibid.*, ch. 18, p. 495).

1018. *Post paucos autem dies in Cameracensi pago non longius a civitate quam decem milibus, apud quendam locum Porrivallem dictum, municipium firmavit, in quod introiens cum satellibus suis, res vicinas devastabat episcopii, transeuntes diripiens, circumquaque manentes afficiens rapinis* (*Ibid.*, ch. 19, p. 495). Le Porrivallem évoqué par l'auteur des *Gesta Lietberti* correspond très vraisemblablement au village de Pronville, situé une quinzaine de kilomètres de la cité (ce qui équivaut plus ou moins à dix milles), et non à la localité de Proville, qui est immédiatement voisine de Cambrai.

1019. [...] *fuissetque continuo municipium illud solotenus subversum, nisi Rotbertus de Perrona cum suis dolo obstitisset, qui venerat in pontificis auxilium* (*Ibid.*). À propos de ce Robert de Péronne, cf. *supra*, n. 819.

1020. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 21 et 27, p. 116 et 123-124 ; ID., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327.

1021. *Factum est autem hoc lignarium a Hugone castellano in civitate Cameracensi et positum est in incastro sancti Autberti ad contradictionem Lietberti pontificis [...]* (*Gesta Lietberti*, ch. 16, p. 495).

tyran détrousseur de bourgeois agissant au corps défendant de l'évêque, elle ne relève probablement pas du hasard dans le contexte politique au cours duquel sont rédigés les ultimes chapitres des « gestes ». Au moment où sont couchés sur parchemin les hauts faits du défunt évêque Liébert († 1076), la cité de Cambrai est en effet secouée par une révolte de ses *cives*, qui ferment les portes de la ville au nouveau prélat, Gérard II de Lessines. Il faudra l'intervention particulièrement violente du comte de Hainaut pour mettre un point final à l'insurrection¹⁰²². Dans ces circonstances éminemment difficiles, il importe sans doute aux chanoines cambrésiens de mettre en exergue la bonne entente et le soutien qu'ont pu jadis fournir les évêques de Cambrai aux forces vives de la cité. À leurs yeux, en parcourant le récit, le lecteur doit rapidement se convaincre que les ferments du soulèvement urbain de 1077 se trouvent dans le comportement odieux de ce pillard de châtelain... Ce constat s'applique également en partie à la *Vita Lietberti* écrite au tournant des XI^e et XII^e siècles par Raoul du Saint-Sépulcre¹⁰²³. Dans les deux cas, il s'agirait donc de racheter l'image de l'évêque auprès des citadins – Gérard II s'étant montré particulièrement passif face aux exactions perpétrées par le comte Baudouin II de Hainaut en 1077 – en noircissant outrageusement celle du châtelain, qui, à l'époque, séjourne vraisemblablement en Angleterre¹⁰²⁴.

Au-delà de la rhétorique propre aux *Gesta* de Cambrai, les tensions entre le diocésain et son châtelain semblent néanmoins se cristalliser à deux occasions précises. La première se rapporte au mariage d'Hugues I^{er} d'Oisy avec Ada, la nièce de Richilde de Hainaut. Le mariage permettrait au seigneur d'Oisy de se rapprocher encore un peu plus des comtes de Flandre et de Hainaut, avec lesquels l'entente paraît déjà fort cordiale. L'évêque Liébert s'oppose néanmoins dans un premier temps à cette union, Hugues se trouvant apparemment frappé des censures ecclésiastiques¹⁰²⁵. Par cette manœuvre, le prélat espère sans doute faire plier son avoué à qui il reproche son insubordination et des empiètements sur la seigneurie épiscopale¹⁰²⁶. Usant de son *auctoritas*, Liébert parvient alors à imposer au châtelain le déguerpissement des biens urbains liés à son fief d'avouerie¹⁰²⁷ lors d'une cérémonie publique à laquelle assistent Richilde et les plus

1022. *Gesta Gerardi II*, ch. 2, p. 498 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 2, p. 540 ; à ce propos, on verra PLATELLE H., « Les luttes communales et l'organisation municipale », p. 243-247.

1023. OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 140-143.

1024. *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 499.

1025. *Sed quia excommunicatus, quomodo quaque ratione id perficeret, nesciebat. Incendio siquidem carnalis amoris devictus, ad Richildem comitissam progreditur, obnix obsecrans eam ut sibi in matrimonium coniungeret Adame neptem suam. At illa precibus eius devicta, ad ultimum annuit quod petebat, si prius absolutus esset anathemate, quo ab episcopo Cameracensi victus erat* (*Gesta Lietberti*, ch. 20, p. 495).

1026. *Ibid.*, ch.16-19, p. 494-495.

1027. *Porro episcopus fatigatus multimodis iniuriis eius, absolvere eum nolebat, nisi prius dimissionem manu propria – quod et vulgo « werpire » dicitur – faceret ex omni beneficio, quod infra ambitum Cameracae civitatis habebat. Hugo vero ad ultimum ambitione iuenculae inflammatus fecit episcopo secundum optionem eius : werpivit palam omnibus praesente episcopo suisque militibus, praesente Richelde suisque principibus, quicquid habebat beneficii infra civitatem ipsam Cameraci [...]* (*Ibid.*, ch. 20,

puissants aristocrates du Cambrésis et du Hainaut¹⁰²⁸. Les autres droits tenus de l'évêque demeurent par contre entre les mains d'Hugues I^{er}, qui semble peu à peu se replier sur sa forteresse d'Oisy¹⁰²⁹. En faisant amende honorable ce dernier concède apparemment une éclatante victoire à Liébert, mais la conclusion d'une alliance flatteuse était sans doute à ce prix¹⁰³⁰...

Le second moment fort des conflits entre Liébert et Hugues I^{er} d'Oisy se situe quelque temps plus tard, aux environs de 1070-1071, sous le principat d'Arnoul III de Flandre¹⁰³¹. À cette époque, les tensions sont vives entre les deux maîtres du Cambrésis : le prélat vient en effet d'abattre le *municipium* de Pronville tenu par son avoué et d'imposer à celui-ci le déguerpissement de certains fiefs, tandis que, pour sa part, le châtelain, peut-être en réponse à ces vexations, pille les biens épiscopaux situés en forêt d'Arrouaise¹⁰³². Ce dernier entend sans doute par là marquer son autorité sur la moitié occidentale du Cambrésis, où il règne véritablement en maître et possède quelques points fortifiés¹⁰³³. Liébert, qui faisait depuis quelque temps planer des menaces sur les autres fiefs de l'avoué, fait bientôt les frais de cette rivalité. Parti consacrer une église à Bourlon, un village situé à une petite dizaine de kilomètres à l'ouest de Cambrai, le prélat est enlevé en pleine nuit par son châtelain, qui, par la même occasion, met à mort le *praepositus* Wibold¹⁰³⁴. La violence peu commune de ce raid mené à

p. 495-496). On ignore l'importance des biens et des droits tenus par Hugues d'Oisy à l'intérieur des murs de la cité, où l'évêque règne en maître depuis les environs de 948.

1028. La charte datée de 1065 renfermant le soi-disant serment de fidélité prêté par Hugues I^{er} d'Oisy à l'évêque Liébert est un faux manifeste (LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pays-Bas, Preuves*, p. 9 ; trad. partielle par CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg », p. 85-88), comme le signalent très justement LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. 128, et à sa suite le *Thesaurus diplomaticus*, n° 7938. Il n'est point besoin d'une longue démonstration pour le prouver : la liste des témoins renferme quelques noms d'aristocrates qui n'apparaissent pas avant le début du XII^e siècle (par exemple, les seigneurs de Walincourt, dont la première attestation remonte à 1111, dans une charte comtale flamande éditée par VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 52, p. 133), certaines parties du dispositif de l'acte sont presque intégralement décalquées sur les *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 40, et, enfin, il me paraît fort peu probable que cette charte, si elle a existé, ait un jour été « scellée d'un scel représentant un seigneur à cheval à l'Antique » (LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pays-Bas, Preuves*, p. 9), dans la mesure où, en France du Nord, les sceaux n'apparaissent véritablement dans la diplomatie « infra-princièrè » (comtes de second rang et seigneurs locaux) qu'à partir du début du XII^e siècle (NIEUS J.-Fr., « Des seigneurs sans chancellerie ? », p. 289-290, en particulier tableau n° 1).

1029. *Hugo autem ad municipium, quod apud Oisieum sibi paraverat, abiudicata terra sua rediit, et malum adversus episcopum facere non cessavit* (*Gesta Lietheri*, ch. 22, p. 496).

1030. La « victoire » de l'évêque paraît en fait très étriquée, car, comme son parent Gautier II de Lens, Hugues I^{er} n'hésite pas à rompre son serment peu avant la fête de Pâques, en sachant bien que le prélat sera contraint de lui accorder son pardon peu après : *Haec autem fidelitas non diu est ab ipso Hugone observata, quia in natali sancti Andreae iureiurando promissam, infregit eam II. feria post Palmas* (*Ibid.*, ch. 21, p. 496).

1031. *Ibid.*, ch. 22, p. 496.

1032. *Ibid.*, ch. 19-21, p. 495-496.

1033. LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 41 et 44-49.

l'encontre de l'autorité épiscopale témoigne, à n'en pas douter, de la vigueur des tensions qui opposent Liébert à Hugues I^{er} d'Oisy en ce début des années 1070 pour le contrôle du Cambrésis.

Au lendemain de ce tour de force, Hugues I^{er} emmène l'évêque dans son *castrum* d'Oisy, où il le retient en captivité. Dans l'esprit du châtelain, il s'agit sans doute de mettre la pression sur le prélat afin de contraindre celui-ci à lui restituer les fiefs urbains récemment déguerpis. Peut-être inquiets de ce brutal déchaînement de violences à la frontière de leur immense principauté, peut-être désireux de se concilier le soutien d'un puissant évêque à quelques mois de la bataille de Cassel¹⁰³⁵, le jeune comte Arnoul III de Flandre et sa mère, Richilde, – tous deux apparentés à Hugues I^{er} et dépeints sous un jour très favorable par la chronique¹⁰³⁶ – décident de s'immiscer dans le conflit. Sans assiéger le château d'Oisy, mais tout en le menaçant avec leurs hommes, ils parviennent à obtenir la libération de Liébert. On ignore néanmoins si, dans le cadre de la négociation, l'évêque a dû restituer à Hugues I^{er} certains bénéfices. Quoiqu'il en soit, l'intervention flamande bouleverse totalement le jeu politique local : à peine est-il de retour dans sa cité que l'évêque-comte Liébert fond avec ses troupes sur le bastion d'Oisy, qu'il parvient à renverser¹⁰³⁷. D'après le témoignage de la chronique épiscopale, le châtelain Hugues I^{er} d'Oisy aurait alors pris le chemin de l'exil – ou, à tout le moins, se serait replié sur ses terres – jusqu'à la fin de l'épiscopat de Liébert, en juin 1076¹⁰³⁸. L'information semble crédible, car l'avoué de Cambrai ne joue visiblement aucun rôle lors de la bataille de Cassel, qui marquera l'avènement de Robert I^{er} le Frison à la tête du comté de Flandre et, corollairement, l'inféodation du Hainaut à l'Église de Liège¹⁰³⁹.

1034. *Fractis domus huius ostiis, et quibusdam resistentibus interfectis, pervenit ad cameram in qua pontifex cubitabat cum Wiboldo praeposito suo et capellanis suis. Sentiens Wiboldus dolos et violentiam huiusmodi, ostio camerae quasi pro obice sese opposuit, sed unus pluribus resistere non valens, fracto ostio ab ipso Hugone interemptus occubuit. Denique episcopum, sicut in lecto iacebat, cum camisia tantum ille insanus homicida non timuit accipere, et ad Oiseium municipium suum ita nudum asportare, clausumque in custodia retinere* (*Gesta Lietberti*, ch. 22, p. 496). Comme le signale très justement VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 125, n. 2, il convient de ne pas confondre les charges de prévôt de la cour de l'évêque et de prévôt du chapitre cathédral. La première est confiée à un puissant laïc, la seconde à un ecclésiastique. Il sera question plus bas des fonctions du *praepositus curiae*, lorsque l'on abordera l'épiscopat de Liétard (cf. *infra*, « V.2.4.c Prévôts et évêques de Cambrai »).

1035. Sur cette bataille, on verra VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 55-72.

1036. *Hac igitur fama Arnulfus comes Flandrensis et mater eius Richeldis excitati, sumptis militibus suis, continuo ambo ad Oiseium venere et requirentes episcopum in sapientia et fortitudine, sine mora inventum reduxerunt eum Cameracum cum grandi gloria et honore, donantes insuper muneribus aecclesiam sanctae Mariae aliaque monasteria civitatis Cameracae* (*Gesta Lietberti*, ch. 22, p. 496). Je ne trouve trace de ces donations ni dans les archives, ni dans l'obituaire du chapitre cathédral de Cambrai.

1037. *Episcopus igitur perfecto odio in Hugonem incitatus, eum insequi non cessavit, quoadusque destructo Oiseii municipio eum procul pelleret a Cameracensium finibus* (*Ibid.*, ch. 23, p. 496).

1038. *Expulsus taliter a Cameracensi patria, de omni clamore siluit adversus episcopum in omni ipsius episcopi vita [...]* (*Ibid.*).

1039. GANSHOF Fr.-L., « Note sur le rattachement féodal du comté de Hainaut », p. 508-509 ; BRUIWIER M., « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », p. 207 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 426-427.

L'ostracisme d'Hugues I^{er} d'Oisy à l'aube des années 1070 n'est que temporaire. Le châtelain réintègre en effet la cité au lendemain du décès de l'évêque Liébert, le 22/23 juin 1076. Ce retour en grâce ne durera cependant pas : une dizaine d'années seulement après le début du pontificat de Gérard II de Lessines, Hugues I^{er} quittera plus ou moins volontairement le Cambrésis, cette fois pour s'installer en Angleterre¹⁰⁴⁰. Un chapitre important de l'histoire de Cambrai se tourne alors. Les conflits, qui, depuis les environs de 970, mettaient presque toujours aux prises les deux seuls pouvoirs concurrents de l'espace urbain, l'avoué et le diocésain, prennent temporairement fin. S'ouvre alors une phase plus complexe dans la vie de la cité, marquée par l'émergence – ou plutôt l'affirmation – d'un acteur politique nouveau : les *cives*, dont le rôle avait jusqu'ici été laissé dans l'ombre par les sources. La montée en puissance des factions urbaines, combinée aux remous provoqués par l'application de la réforme grégorienne dans le diocèse d'Arras-Cambrai, transformera fondamentalement, et en quelques décennies seulement, le visage de la ville¹⁰⁴¹.

Les châtelains de la cité, ou leurs parents en période de vacance du pouvoir, continueront néanmoins à jouer un rôle en vue en Cambrésis au tournant des XI^e-XII^e siècles, et ce malgré l'apparition de nouveaux acteurs sur l'échiquier politique local. Il faut dire que le XI^e siècle, marqué dès ses premières années par l'effacement du pouvoir comtal laïque, leur a véritablement permis de prendre leur envol. En dépit de querelles de succession régulières, les Lens, puis les Oisy, sont en effet parvenus à asseoir fermement leur pouvoir sur cette région frontalière. Les revenus et le pouvoir procurés par l'exercice de l'avouerie, l'appui des comtes de Flandre et de Vermandois, le soutien évident de leurs réseaux familiaux et d'une aristocratie dont les sources laissent trop souvent le rôle dans l'ombre ont constitué autant d'atouts qu'ils ont su manier habilement pour s'imposer comme les maîtres des marges occidentales du Cambrésis. Ils ont ainsi pu se profiler comme de véritables comtes, sans en avoir le titre¹⁰⁴².

Mais surtout, les châtelains de Cambrai, qu'il s'agisse des Gautier de la Maison de Lens ou d'Hugues I^{er} d'Oisy, savent habilement tirer parti de leurs conflits récurrents avec les riches évêques d'Arras-Cambrai. Les avoués usent à la fois de violences ponctuelles et limitées et de rituels publics de réconciliation pour obtenir de nouvelles concessions de la part des prélats. Le cas des forfaitures commises par Gautier II en pleine période de Carême est à cet égard patent ; en faisant usage de la force à cette époque de l'année, le châtelain sait pertinemment bien que l'évêque n'aura pas d'autre choix que de lui accorder le pardon lors d'une cérémonie publique au cours de laquelle le laïc adoptera la posture socialement valorisée du pénitent. Les exactions perpétrées par la noblesse cambrésienne obéissent donc toujours à certaines règles et à certaines limites, même si, de temps à autre, les tensions qui les opposent au diocésain peuvent prendre

1040. *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 499.

1041. Cf. *infra*, « V.2.3. Les *cives* de Cambrai et l'exercice du pouvoir ».

1042. À cet égard, on se reportera *infra*, chapitre V.

un tour nettement plus violent, allant jusqu'au meurtre d'ecclésiastiques ou d'aristocrates de second plan. Néanmoins, il importe de prendre conscience, que, contrairement à ce que l'on relèvera à la fin du XI^e siècle, ces querelles entre l'Église de Cambrai et ses aristocrates ne portent jamais sur les fondements ecclésiaux de l'autorité des puissants. Il s'agit plutôt de différends tournant autour du partage du pouvoir en Cambrésis.

III.2. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉPISCOPALE (CA 1010-CA 1080)

Le Lotharingien Gérard I^{er} de Florennes succède à l'évêque-comte Erluin d'Arras-Cambrai dès les premiers mois de l'année 1012. Il doit avant tout sa prise de fonction à l'intervention de l'empereur Henri II, dont il se montrera très proche tout au long de sa prélature. Les relations privilégiées unissant Gérard I^{er} au souverain germanique orienteront en effet profondément la politique épiscopale cambrésienne des années 1012-1024, avant que le décès d'Henri II, suivi de son remplacement par Conrad II, ne vienne perturber la bonne entente entre le pouvoir royal et l'Église de Cambrai, comme nous le constaterons bientôt. Dans cette section dévolue à l'analyse du gouvernement des prélats Gérard I^{er} et Liébert, la focale sera placée sur deux aspects particuliers. On s'interrogera, d'abord, sur les rapports des évêques avec les rois de Francie orientale, en étudiant l'appui militaire ou diplomatique qu'ils ont pu s'apporter mutuellement et la munificence dont ils ont fait preuve l'un envers l'autre. On s'intéressera ensuite aux réformes monastiques amorcées par Erluin, puis conduites par Gérard I^{er} et son successeur, ainsi qu'au rôle joué par l'aristocratie laïque dans ces restaurations.

III.2.1. L'Église de Cambrai et l'Empire : des relations équivoques

Nombreux sont les commentateurs de l'histoire cambrésienne à l'avoir souligné, durant les premières années de son très long épiscopat, Gérard I^{er} fait figure de véritable homme de confiance du souverain germanique¹⁰⁴³. À la lecture des sources florennoises et des *Gesta episcoporum Cameracensium* – qui paraissent, il est vrai, plutôt acquis à la cause ottonienne –, on ne peut que partager cette impression, même si, comme on l'a déjà constaté dans le chapitre préliminaire, le rôle politique de Gérard ne se réduit évidemment pas à celui d'une « créature » engendrée par le roi Henri II et soumise aux diktats de celui-ci. De nombreux témoignages attestent effectivement l'existence de relations privilégiées entre Henri II et l'évêque Gérard I^{er}. Inutile de revenir longuement sur les circonstances de l'élection du prélat : celle-ci a été

1043. BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 447 ; MÉRIAUX Ch., « La parole d'un évêque d'Empire », p. 139 ; SCHIEFFER Th., « Ein deutscher Bischof des 11. Jahrhunderts », p. 323-360 ; SPROEMBERG H. (†) et DUVOSQUEL J.-M., « Gérard I^{er}, évêque de Cambrai », col. 286-294 ; VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 747-748 ; etc.

favorisée par Henri II et son entourage, qui ont écarté sans ménagement les candidats plus « français », ou tout simplement plus suspects d'infidélité, soumis par le comte Baudouin IV de Flandre et le châtelain Gautier II de Lens¹⁰⁴⁴. Inutile aussi de reparler de l'amitié unissant les Florennes, le lignage dont est issu Gérard, aux évêques de Liège et, à travers, eux à la cour impériale¹⁰⁴⁵. D'autres indices, tout aussi probants, manifestent en effet la proximité entre le diocésain et son souverain. À commencer par les quelques présents, le plus souvent des objets liturgiques, dont Henri II gratifie le diocésain et son Église. Le premier acte de munificence royale concerne le *Liber pontificalis* – le livre officiel de l'évêque, compilé en Empire au milieu du x^e siècle par les bénédictins de Saint-Alban de Mayence¹⁰⁴⁶ –, que Gérard reçoit peu de temps après son ordination à Nimègue, au mois d'avril 1012¹⁰⁴⁷. Cet octroi du Pontifical romano-germanique répond à une stratégie fomentée de longue date par les Ottoniens, celle de l'unification liturgique de l'Empire. Il présente donc, à mon sens, une valeur symbolique particulièrement forte. Une dizaine d'années plus tard, peu après la rencontre d'Ivois (été 1023), le monarque offre à Gérard I^{er} et à la cathédrale Notre-Dame de Cambrai de l'or et deux palliums, dont l'un est orné de dorures¹⁰⁴⁸. Ce don s'inscrit peut-être dans la lignée du précédent, le *Liber pontificalis* promouvant une théâtralisation accrue des pratiques liturgiques¹⁰⁴⁹.

À un autre niveau, il arrive également à Gérard I^{er} d'intervenir sur ordre de l'empereur, sans que l'on sache exactement s'ils se sont concertés au moment de la prise de décision, les instructions pouvant lui avoir été transmises de manière épistolaire¹⁰⁵⁰. Ainsi, en 1018, l'évêque

1044. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 121-122, p. 454.

1045. DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 260-279 ; MISONNE D., « L'obituaire primitif de l'abbaye de Florennes », p. 96-108 ; RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 294-330.

1046. PALAZZO É., *Histoire des livres liturgiques*, p. 210-215.

1047. *Quo audito imperator altioris consilii illum advertens, libenter acquievit, dataque redditus licentia, largitus est ei librum consecrationes clericorum et ordinationem episcopi continentem, ut per hunc videlicet consecratus, haud fortasse quidem indisciplinatis moribus Karlensium irregulariter ordinaretur* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 2, p. 466) ; JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 49-50.

1048. *Novissime vero domno Gerardo episcopo commeatum valedicens, sanctae Mariae duo pallia, unum simplex, alterum in modo crucis aurea superficie insignitum, transmisit per eum* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 38, p. 481) ; le nom du roi Henri II figure d'ailleurs dans l'obituaire du chapitre cathédral de Cambrai à la date du 13 juillet (Cambrai, MM, ms. 229, f. 72v). Il y avait déjà eu une importante donation d'objets liturgiques peu après la mort d'Héribert de Cologne, en mars 1021 : [...] *ipsamque magnis et otimis muneribus, in auro videlicet, in palliis, in precioso etiam vase argenteo, honorifice donans, cum amore et benivolentia ad sua remeare permisit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 17, p. 470).

1049. JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 49.

1050. Il arrive en effet à Gérard I^{er} d'échanger des lettres avec le souverain, comme en atteste la lettre qu'il adresse, à la fin de son épiscopat, à Henri III (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 60, p. 488-489 ; à propos de cette lettre, voir VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 346-348).

de Cambrai participe activement, et à la demande du dynaste¹⁰⁵¹, à la consécration de Woldobon, son homologue liégeois¹⁰⁵². Des discussions entre les deux familiers ont peut-être aussi existé à propos de la réintégration des Régnier dans l'orbite germanique, à la fin des années 1010¹⁰⁵³. De même, à une date indéterminée, le prélat intervient à la sollicitation d'Henri II pour placer un nouvel abbé à la tête de l'abbaye de Saint-Ghislain, à l'époque étroitement soumise aux Régnier. Gérard I^{er} s'investit également dans les campagnes militaires échafaudées par le roi de Francie orientale. Si l'on ignore le rôle exact joué par le diocésain d'Arras-Cambrai dans la défaite de Hoegaarden (1013)¹⁰⁵⁴ – au lendemain de celle-ci, il participe en tout cas aux négociations pour obtenir la libération de son parent Herman d'Éname¹⁰⁵⁵ –, l'implication de Gérard I^{er} et de son lignage dans les préparatifs de la bataille de Florennes (1015) ne laisse aucune place au doute¹⁰⁵⁶.

Dans le même temps, entre 1012 et 1024, les entrevues entre le prélat d'Arras-Cambrai et l'empereur se multiplient. Au premier abord, ces rencontres semblent se succéder à un rythme nettement plus élevé qu'autrefois. Cette impression pourrait cependant tenir, au moins en partie, à un effet de source, les *Gesta* de Cambrai se focalisant bien plus sur le pontificat de Gérard I^{er} que sur celui de ses prédécesseurs. En 1012, l'année durant laquelle ce dernier accède à la cathèdre cambrésienne, le diocésain et le souverain se côtoient à quatre reprises au moins, d'abord à Aix, ensuite à Nimègue, Liège et Metz¹⁰⁵⁷. Les sources n'en soufflent mot, mais lors de l'un de ces face à face, il a probablement été question de la promotion de Godefroid de Verdun au duché de Lotharingie¹⁰⁵⁸. Fin 1013-début 1014, peu après la bataille de Hoegaarden, Gérard I^{er} de Cambrai et Baldéric II de Liège se rassemblent à Coblenz, où Henri II préside un synode, pour entretenir le roi des conditions auxquelles doit se négocier la libération du marquis

1051. On ignore néanmoins si le souverain assiste à la cérémonie. Dans sa *Vita* de l'évêque Woldobon, Rénier de Saint-Laurent n'en fait pas mention en tout cas : RENIER DE SAINT-LAURENT, *Vita Woldobonis episcopi Leodiensis*, ch. 8, p. 566.

1052. *Eodem tempore mortuo Baldrico Leodicensium episcopo, Vulpodo subrogatur, ac iubente imperatore a Gerardo episcopo ad eandem aeccliam ductus, dono episcopii intronizatur* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 14, p. 470) ; KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 122-123.

1053. WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 61-85.

1054. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 432, qui renvoie à l'ensemble des sources relatives à cette importante bataille.

1055. *Quod cum rescirent episcopi Gerardus atque Baldricus imperatorem in loco qui Confluentia dicitur sinodum celebrantem et de episcopo Mettensium, qui inimicis suis inhaeserat, tractantem aggressi sunt, et ut comitissa poscebat, ei imperatoris gratiam impetrarunt. Sicque comes Herimannus nesciente Lantberto a captione solutus est* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 5, p. 468).

1056. RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 305, n. 43.

1057. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1-3, p. 465-467 ; si l'on en croit le troisième chapitre des *Gesta* de Cambrai, l'empereur aurait en outre désiré que lui et Gérard I^{er} se rencontrent à Bamberg pour la consécration de l'évêque.

1058. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 117 ; PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 30.

Herman d'Éname, tombé aux mains du comte de Louvain au cours des échauffourées¹⁰⁵⁹. Sept ans plus tard, peu après le décès de l'archevêque Héribert († 16 mars 1021)¹⁰⁶⁰, Gérard I^{er} est à Cologne, où il assiste, au côté du souverain, à l'ordination du nouveau métropolitain¹⁰⁶¹, un certain Pérégrin qu'il retrouvera quelques années après, à Aix, lorsqu'il s'agira d'apaiser un conflit entre les Églises de Liège et de Cologne¹⁰⁶². Enfin, la rencontre d'Ivois (1023) entre les rois Henri II de Francie orientale et Robert II de Francie occidentale offre au prélat d'Arras-Cambrai une occasion unique de s'illustrer auprès de son maître. Il s'agit vraisemblablement de leur ultime entrevue, le monarque décédant le 13 juillet de l'année suivante¹⁰⁶³.

La générosité du souverain, les nombreuses entrevues entre celui-ci et le prélat d'Arras-Cambrai, leurs éventuels échanges épistolaires constituent, à mon sens, autant d'indicateurs de l'existence de relations privilégiées entre Gérard I^{er} de Florennes et l'empereur Henri II. Leur témoignage conforte en effet les impressions que l'on pouvait déjà avoir en analysant le contexte de l'élection du diocésain ou en étudiant les circonstances dans lesquelles l'abbaye Saint-Jean-Baptiste de Florennes voit le jour. Mis en commun, ces indices expliquent pourquoi certains commentateurs de l'histoire cambrésienne ont parlé de Gérard I^{er} comme « d'un évêque d'Empire typique »¹⁰⁶⁴. Cependant, à bien y regarder, ce qualificatif vaut surtout pour la première décennie de l'épiscopat de Gérard I^{er}. Et encore, il convient de ne pas perdre de vue que, durant cette période, l'évêque d'Arras-Cambrai intervient régulièrement en Francie occidentale, où son autorité s'étend également. Dans sa jeunesse, Gérard I^{er} a d'ailleurs reçu une bonne partie de sa formation dans le royaume capétien¹⁰⁶⁵. En 1012, il se fait consacrer à Reims, en dépit de l'insistance du roi, qui souhaitait organiser la cérémonie à Bamberg¹⁰⁶⁶. Une poignée d'années plus tard, présent à Soissons avec ses co-évêques de la province ecclésiastique de Reims, Gérard I^{er} apaise une querelle naissante entre Adalbéron de Laon et Hardouin de Noyon-Tournai¹⁰⁶⁷. En 1023, il joue apparemment le rôle d'intermédiaire entre les deux souverains à Ivois¹⁰⁶⁸, quelques semaines seulement après avoir côtoyé une bonne partie de l'élite du royaume de Francie occidentale à Compiègne, où l'on a longuement débattu de la paix de

1059. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 5, p. 468.

1060. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 126, n. 83.

1061. *Defuncto autem Heriberto venerabili Coloniensis aeclesiae episcopo, Peregrinus subrogatur, in ipsaque aeclesia in natali apostolorum Petri et Pauli, coram imperatore, adstantibus quidem multis episcopis pariterque etiam domno Gerardo episcopo, ordinatur* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 17, p. 470).

1062. *Ibid.*, ch. 35, p. 479-480.

1063. REUTER T., *Germany in the Early Middle Ages*, p. 323 ; VOSS I., « La rencontre entre le roi Robert II et l'empereur Henri II », p. 3-14.

1064. VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 747, suivi notamment par MÉRIAUX Ch., « La parole d'un évêque d'Empire », p. 137.

1065. Cf. *supra*, « I.1.2. De Reims à Aix : la formation d'un prélat d'Empire ».

1066. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1-3, p. 466-467.

1067. *Ibid.*, livre III, ch. 24, p. 473 ; cf. *supra*, « I.2.2.1. Les *Gesta* de Cambrai ».

1068. VOSS I., « La rencontre entre le roi Robert II et l'empereur Henri II », p. 3-14, spéc. p. 5-7.

Dieu¹⁰⁶⁹. Ainsi, par ses passages réguliers en terre « française », Gérard I^{er} désire peut-être signifier son autonomie, certes toute relative, par rapport à Henri II, s'emploie sans doute à mener sa propre politique sur certains fronts, sans en rendre systématiquement compte au dynaste. Évêque d'Empire, Gérard I^{er} l'est donc incontestablement, mais avec une spécificité importante : celle de s'impliquer de temps à autre dans les grands dossiers politiques de Francie occidentale.

À la disparition de l'empereur Henri II, le 13 juillet 1024, l'entente chaleureuse qui, jusqu'alors, unissait les Ottoniens aux évêques d'Arras-Cambrai se refroidit sans doute quelque peu¹⁰⁷⁰. L'attitude prudente, voire timorée, de Gérard I^{er} dans les querelles de succession consécutives à la prise de pouvoir de Conrad II le Salique (septembre 1024-4 juin 1039) n'est probablement pas étrangère à ce revirement de fortune. Plusieurs indices discrets, disséminés ça et là dans la seconde rédaction des *Gesta*¹⁰⁷¹, laissent en effet entrevoir l'existence de tensions entre le prélat cambrésien, le pouvoir germanique et ses représentants en terre lotharingienne. Celles-ci surviennent tout d'abord en 1024-1025, lors du soulèvement du duc Gozelon contre le nouveau dynaste. La neutralité affichée par Gérard I^{er} semble assez mal perçue en haut lieu à cette occasion, d'autant qu'à l'époque le diocésain vient de perdre certains de ses plus fidèles soutiens – le duc Godefroid II de Verdun, vraisemblablement décédé le 27 septembre 1023¹⁰⁷², et le marquis Herman d'Éname, mort le 29 mai 1029, mais entré au monastère de Saint-Vanne de Verdun vers 1025¹⁰⁷³ – potentiellement capables d'apaiser les discordes nées entre sa personne et celle du souverain¹⁰⁷⁴. Une dizaine d'années plus tard, au concile de Tribur (1036)¹⁰⁷⁵, Gérard I^{er} paraît de nouveau s'opposer à Conrad II et à la plupart des autres évêques d'Empire sur des questions liturgiques¹⁰⁷⁶. Enfin, et il s'agit très certainement du témoignage le plus probant d'une détérioration des relations entre Aix et Cambrai, le dernier chapitre de la

1069. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 27, p. 474 ; BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 435-439.

1070. VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 748, dont l'opinion est partagée par SPROEMBERG H. (†) et DUVOSQUEL J.-M., « Gérard I^{er}, évêque de Cambrai », col. 293-294. Il convient néanmoins de nuancer le cliché selon lequel l'entente entre Henri II et Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai aurait été parfaite. À certaines occasions, les deux puissants n'hésitent pas à s'opposer, notamment lorsqu'il s'agit de se positionner par rapport à la réintégration des Régner dans le giron germanique (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 10, p. 469 ; WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 83-85).

1071. Rappelons que la rupture dans la rédaction des *Gesta* de Cambrai intervient justement à ce moment-là, vers 1024-1025 (cf. *supra*, « I.2.1. Les *Gesta* de Cambrai : bilan critique »).

1072. PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 30.

1073. DAUPHIN H., *Le bienheureux Richard*, particulièrement p. 137 ; HEALY P., *The chronicle of Hugh of Flavigny*, p. 35-36.

1074. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 50, p. 484-485.

1075. *Annales Hildesheimenses*, p. 100.

1076. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 54, p. 485.

chronique épiscopale renferme la copie d'une lettre non datée¹⁰⁷⁷ de Gérard I^{er} pour Henri III, dans laquelle l'évêque se plaint à la fois de l'atmosphère politique délétère régnant dans sa cité¹⁰⁷⁸ et, à mots couverts, de l'attitude du roi à son égard¹⁰⁷⁹. À l'instar des exemples précédents, ces reproches adressés par Gérard I^{er} au dynaste me paraissent attester l'existence de tensions ponctuelles entre ces deux personnages de premier plan.

Cependant, à la différence d'Erik Van Mingroot, je ne crois pas que « la mort d'Henri II [...] mit brutalement un terme au rôle politique de Gérard I^{er} »¹⁰⁸⁰. Certes, la disparition soudaine du souverain germanique marque une rupture dans le pontificat de l'évêque d'Arras-Cambrai. Certes, les contacts de Gérard I^{er} avec les successeurs du saint Empereur semblent *a priori* s'envenimer en plusieurs occasions. Loin s'en faut, cependant, pour que le prélat perde toute influence à la cour impériale. En 1033 à deux reprises, puis en 1046, le diocésain obtient ainsi de la part de Conrad II et de son fils Henri III des diplômes confirmant les possessions de l'abbaye familiale Saint-Jean-Baptiste de Florennes¹⁰⁸¹ et de la communauté bénédictine de Saint-André du Cateau, fondée par Gérard I^{er} en 1025 et à la tête de laquelle a longtemps siégé l'abbé Eilbert de Florennes¹⁰⁸². L'évêque ne met pas non plus fin à ses pérégrinations en Empire : on le retrouve, parfois au côté du dynaste, en 1036 au concile de Tribur¹⁰⁸³ et en 1039 à Maastricht et à Metz, où il s'associe à la consécration des églises Saint-Servais et Saint-Étienne¹⁰⁸⁴. En juin de la même année, peu après la mort de Conrad II, il se rend auprès du nouveau roi, à qui il prête

1077. Pour la datation et une critique de cet acte, on se reportera à VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 346-348.

1078. *Triginta annos ducimus, quo in nostra urbe inter pagensium nostrorum gladios vivimus [...]* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 60, p. 488).

1079. *Ibid.*, p. 488-489. Il demeure néanmoins difficile de déterminer dans quel contexte cette lettre a vu le jour. Certains souhaiteraient la relier aux problèmes relatifs à la diffusion de la paix de Dieu en France du Nord (SCHIEFFER Th., « Ein deutscher Bischof des 11. Jahrhunderts », p. 347-348), d'autres y perçoivent l'écho des démêlés entre Gérard I^{er} et le vidame Jean d'Arras (MINNINGER M., « Heinrichs III. Friedensmassnahmen », p. 48-52 [ici cité d'après les remarques d'Erik Van Mingroot]), tandis que les troisièmes voudraient la rattacher au concile de Sutri (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 347). Sans me prononcer définitivement, j'ai tout de même l'impression que cette lettre est fortement liée au contexte politique local.

1080. ID., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 748 ; dans son édition des chartes épiscopales cambrésiennes du XI^e siècle, Erik Van Mingroot semble néanmoins avoir adopté un point de vue plus nuancé (ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 347).

1081. *MGH DD*, t. 4, n° 202, p. 271-273 ; DEVROEY J.-P., « Le diplôme de l'empereur Conrad II pour l'abbaye de Florennes », p. 725-738.

1082. *MGH DD*, t. 4, n° 201, p. 269-271 ; à propos de cet acte, on verra les remarques de VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 64-66.

1083. *Triburiae secus Maguntiam imperator Conradus de diversis partibus episcopos convocavit [...]* *In hoc rursus moderatissimus pastor antiquam patrum consuetudinem servari monebat [...]* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 51, p. 485) ; *Annales Hildesheimenses*, p. 100.

1084. *Subsequente autem mense Augusto cum ipso rege Traiectum venit domnus episcopus, et rogatu episcopi Nithardi, levavit corpora sanctorum confessorum Gondulfi et Monulfi, acceptis sibi inde reliquiis, et consecrata est ibi aeclesia in honore sancti Servatii. Mettis postea consecrata est aeclesia sancti Stephani prothomartyris, ubi etiam interfuit precatu Theoderici, eusdem urbis episcopi, qui ei dedit preciosas reliquias ipsius martyris Christi, quas secum detulit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 56, p. 487-488).

hommage¹⁰⁸⁵. Bien plus, l'autorité du prélat s'étend toujours au-delà des frontières de la Lotharingie. Au début des années 1030, les *Gesta* cambrésiens nous le montrent ainsi en train de négocier avec son homologue amiénois, Foulques I^{er} (991/993-1030/1036) ou Foulques II (1030/1036-1058)¹⁰⁸⁶, pour obtenir la libération de Drogon de Théroutanne (1030-1078), alors chassé de sa cathédre par le comte de Flandre¹⁰⁸⁷. À cette même époque, Gérard I^{er} rencontre également les princes flamands Baudouin IV et Baudouin V au sujet des réformes monastiques conduites par Richard de Saint-Vanne et ses épigones¹⁰⁸⁸, à propos de la soi-disant hérésie d'Arras¹⁰⁸⁹ ou encore de la fondation du chapitre Saint-Pierre de Douai¹⁰⁹⁰.

Mis en série, ces quelques témoignages épars de l'activité politique de Gérard I^{er} ne me semblent donc pas corroborer les réflexions d'Erik Van Mingroot : en dépit du décès de son plus fidèle protecteur, le prélat d'Arras-Cambrai continue de jouer un certain rôle politique en Empire et en Francie occidentale après 1024, même si des soucis perturberont ponctuellement ses relations avec les Saliens Conrad II et Henri III. La conjonction des deux faits produit, à mon sens, cette sensation que Gérard I^{er} occupe une place en retrait au lendemain de la disparition d'Henri II. D'abord, l'apaisement relatif des tensions en Lotharingie. Avec la réintégration des Regnier dans l'orbite germanique après la bataille de Florennes (1015) – une réintégration à laquelle l'évêque d'Arras-Cambrai s'est un temps opposé¹⁰⁹¹ –, Gérard I^{er} aura en effet moins l'occasion de s'illustrer sur la scène politique lotharingienne. Par ailleurs, cette impression tient peut-être aussi en partie à un effet de source, la seconde rédaction des *Gesta* de Cambrai étant considérablement moins précise sur les interventions de Gérard I^{er} que la première, réalisée sous l'autorité du chapelain Foulques.

Sur bien des aspects, le comportement de l'évêque Liébert à l'égard du souverain germanique et de ses rivaux s'assimile à celui de son prédécesseur durant la seconde partie de son épiscopat. Comme Gérard I^{er}, les interventions de Liébert se partagent en effet entre son diocèse double, le royaume capétien et l'Empire. Ses contacts demeurent rares, par contre, avec une Église romaine de plus en plus soucieuse d'affirmer sa primauté sur les provinces¹⁰⁹², puisque sur les trois bulles reçues de la part de Grégoire VII par des institutions religieuses

1085. *Ducibus tandem post annum et fere medium ad pacem flexis, cum eis ad Aquas Grani palatii ivit, seque deditioni regis libens obtulit* (*Ibid.*, livre III, ch. 50, p. 484-485).

1086. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 331 ; OTT J. S., « Urban space, memory and episcopal authority », p. 50, n. 30.

1087. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 34, p. 479 ; BÉDAGUE J.-Ch., « Grégoire VII contre les évêques de Théroutanne », p. 75, n. 62, et p. 77, n. 68.

1088. À ce propos, cf. *infra*, point suivant.

1089. LOBRICHON G., « Arras, 1025, ou le vrai procès d'une fausse accusation », p. 73.

1090. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 69-73.

1091. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 10, p. 469 ; WAHA M. de, « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt* », p. 83-85.

1092. TELLENBACH G., *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, p. 185-205.

cambrésiennes, deux paraissent suspectes¹⁰⁹³. Quoiqu'en disent certains commentateurs de l'histoire cambrésienne, le profil de Liébert – ou en tout cas celui qu'en dépeignent Raoul du Saint-Sépulcre et les auteurs des *Gesta Lietberti*¹⁰⁹⁴ – ne correspond donc pas à celui d'un précurseur de la réforme grégorienne¹⁰⁹⁵. Le prélat semble d'ailleurs se prononcer assez peu sur les querelles de son temps, bien qu'il soit un contemporain de Léon IX et de Grégoire VII¹⁰⁹⁶.

Tout au long de son épiscopat, Liébert entre régulièrement en contact avec les empereurs Henri III (1039-1056) et Henri IV (1056-1105). À suivre le témoignage de sa *Vita*, leurs relations semblent globalement positives. Le diocésain et les rois de Francie orientale se côtoient en effet à cinq reprises, au moins, le plus souvent pour discuter de la situation politique constamment préoccupante de Cambrai¹⁰⁹⁷. Leur première entrevue intervient à Cologne en 1051, au lendemain du décès de Gérard I^{er}. Accompagné d'une partie de son aristocratie et de ses archidiacres, Liébert y est élu évêque d'Arras-Cambrai par Henri III¹⁰⁹⁸. Les deux puissants se retrouvent trois années plus tard en terre flamande, entre Douai, Lens et Béthune¹⁰⁹⁹, pour des négociations relatives à la châtellenie de Cambrai¹¹⁰⁰. Les rencontres suivantes se tiendront en terre d'Empire : en 1056, à Cologne, lors de la conclusion d'un traité de paix entre Baudouin V et le très jeune Henri IV ; en 1066, à Dortmund, pour évoquer la restauration de Saint-Aubert de Cambrai¹¹⁰¹ ; en 1071, à Liège, enfin, pour s'entretenir de l'inféodation du

1093. OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 144-145. Les bulles en question ont été reproduites dans *Acta pontificum Romanorum*, t. 1, n° 49-50, p. 47-49 (Saint-Sépulcre et Saint-Aubert de Cambrai), et DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 148-149 (Mont-Saint-Éloi).

1094. Ne perdons pas de vue, en effet, que Raoul du Saint-Sépulcre compose sa *Vita Lietberti* dans le contexte particulièrement difficile du « schisme de Cambrai ». Son écrit vise avant tout à réconcilier les différentes factions qui s'affrontent dans la cité, comme il l'a été précisé *supra*, « I.2.3. Les *Gesta* de Cambrai : au fondement d'une tradition historiographique ».

1095. KOYEN M.-H., *De prae-gregoriaanse hervorming te Kamerijk*, p. 94-96.

1096. OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 144-145. Dans ce bel article, l'auteur se livre à une excellente analyse de l'épiscopat de Liébert vu à travers l'œuvre de Raoul du Saint-Sépulcre. Je serai donc beaucoup plus rapide sur l'analyse de l'action politique de Liébert que sur celle de son prédécesseur.

1097. Trois de ces rencontres, au moins, se font soit en présence du comte de Flandre, soit suite à une intervention politique de celui-ci. Dans ce contexte, on peut difficilement imaginer que le destin de la cité de Cambrai, qui est convoitée depuis longtemps par les princes flamands, n'ait pas fait l'objet d'une discussion entre les parties en présence.

1098. *Sicque annuente isto cum aliis omnibus donavit episcopatum Cameracensem domno Lietberto imperator Romanorum Henricus secundus* (*Gesta Lietberti*, ch. 4, p. 492) ; RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 11, p. 847.

1099. *Hoc viso imperator Scladum fluvium, paratis pontibus transiit, et terram Balduini hosti suae devastandam distribuit, sicque depopulando eam praeda et igni usque ad Debullientem rivum cum exercitu suo pervenit* (*Gesta Lietberti*, ch. 11, p. 493). La *Debullientem rivum* désigne très probablement le Boulénrieu, un affluent de la Scarpe, qui coule non loin de Douai.

1100. *Igitur imperator vocavit ad se Lietbertum episcopum – presens enim erat –, et postulare cepit, ut Iohannni castellaturam donaret Cameracae civitatis* (*Gesta Lietberti*, ch. 12, p. 492).

1101. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 95-100, qui confirme l'authenticité de cet acte dans lequel le souverain apparaît parmi les souscripteurs, en dépit des doutes de OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 143, n. 25.

Hainaut à l'Église de Liège¹¹⁰² et assister au « triomphe de saint Remacle » dans les querelles qui opposent les abbayes de Stavelot et de Malmedy¹¹⁰³. À certaines occasions, toutefois, les décisions du souverain contrecarrent sérieusement les projets épiscopaux. Inutile, à cet égard, de revenir sur l'appui politique et militaire qu'Henri III offre, en 1054, au vidame Jean d'Arras, forçant, par contrecoup, Liébert à troquer sa cité pour la Terre sainte. Comme cet exemple le démontre, les vues du prélat et celles de l'empereur ne se confondent donc pas toujours, le saint évêque Liébert cherchant avant tout, selon ses panégyristes, à défendre les intérêts de son Église, quitte à s'opposer à son maître¹¹⁰⁴.

Dans le même temps, et en particulier lorsque la situation lui paraît instable en Empire¹¹⁰⁵, Liébert se rapproche également de la cour capétienne¹¹⁰⁶. En 1051, à peine élu évêque, il aurait, à la demande du souverain, assisté au mariage d'Henri I^{er} (1031-1060) et d'Anne de Kiev¹¹⁰⁷. Cette rencontre précède deux autres entrevues importantes, qui se tiennent, pour l'une en 1059¹¹⁰⁸, durant la minorité d'Henri IV de Germanie¹¹⁰⁹, pour l'autre en 1066¹¹¹⁰, au moment où l'autorité des comtes de Flandre en Lotharingie atteint son zénith¹¹¹¹. À ces occasions, il arrive au prélat d'Arras-Cambrai de fréquenter son métropolitain¹¹¹², dont il semble relativement proche, puisqu'aux environs de 1060, l'archevêque Gervais le prie de

1102. GANSHOF Fr.-L., « Note sur le rattachement féodal du comté de Hainaut », p. 508-521 ; BRUWIER M., « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », p. 207-208 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 426-427.

1103. *Triumphus sancti Remacii*, livre II, ch. 22 et 28, p. 457 et 459.

1104. Il n'est pas exclu que Raoul du Saint-Sépulcre ait forcé quelque peu le trait dans le contexte difficile de la Querelle des investitures. Néanmoins, il doit y avoir du vrai dans ses propos : le rôle de Liébert ne peut se réduire à celui d'un évêque fantôme totalement soumis à la volonté impériale.

1105. Comme le fait très justement remarquer OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 143-144, certaines de ces rencontres interviennent durant la minorité du roi Henri IV.

1106. À propos de la présence des prélats « français » à la cour capétienne, on verra GUYOTJEANNIN O., « Les évêques dans l'entourage royal », p. 91-98, qui n'a pas inclut les évêques de Cambrai dans son étude.

1107. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 18, p. 850.

1108. Le 23 mai 1059, l'évêque Liébert assiste, à Reims, au sacre de Philippe I^{er}, roi de Francie occidentale, par l'archevêque Gervais (*Ibid.*, ch. 51, p. 861).

1109. ROBINSON I. S., *Henry IV of Germany*, p. 19-62.

1110. À cette occasion, l'évêque Liébert apparaît dans une charte capétienne dans laquelle le roi Philippe I^{er} confirme les donations faites par l'archevêque rémois Gervais à Saint-Nicaise de Reims (PROU M., *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, n° 26, p. 76-79).

1111. L'autorité des comtes de Flandre sur le Hainaut est officiellement reconnue en 1056 par le conseil de régence qui entoure le jeune Henri IV (cf. *supra*, « III.1.3.1. L'accession d'Hugues I^{er} d'Oisy à la châtellenie de Cambrai »). Une petite dizaine d'années plus tard, en 1065, le comte Baudouin V de Lille fonde, en terre hennuyère, l'abbaye d'Hasnon, dont l'érection manifeste son pouvoir dans la région (PROU M., *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, n° 23, p. 63-66 ; un parent (?) de l'évêque d'Arras-Cambrai, un certain Eilbert de Lessines, figure parmi les souscripteurs de la charte).

1112. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 51, p. 861 ; PROU M., *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, n° 26, p. 76-79.

célébrer la messe de Pâques dans la cathédrale rémoise¹¹¹³. Comme son prédécesseur, peut-être même plus que lui d'ailleurs, Liébert semble donc entretenir une relation privilégiée avec les Capétiens et les archevêques de Reims¹¹¹⁴. Il ne faut évidemment pas y voir le signe d'un sentiment « pro-français », mais plutôt la volonté de se concilier un maximum de soutiens dans un contexte politique particulièrement instable¹¹¹⁵. Ce choix stratégique pourrait également expliquer les rapports ambigus qu'entretient le prélat avec les comtes de Flandre, dont il se montre tantôt proche, lorsqu'il s'agit, par exemple, de négocier le destin de la châtelainie de Cambrai ou de s'associer à la fondation, ou restauration, de certains chapitres canoniaux¹¹¹⁶, tantôt plus distant, en particulier dans le cadre de ses conflits avec Hugues I^{er} d'Oisy, que les princes flamands soutiennent très vraisemblablement en sous-main¹¹¹⁷.

Que retenir ce rapide examen des rapports unissant les évêques Gérard I^{er} et Liébert d'Arras-Cambrai au roi de Francie orientale et, plus largement, aux autorités souveraines ? En premier lieu, et il ne s'agit pas d'une découverte, l'importance des contacts personnels et des liens d'homme à homme dans l'exercice du pouvoir au cours de la période postcarolingienne. La plupart des grandes décisions relatives au destin du Cambrésis, voire même de la Lotharingie, semblent en effet prises en concertation avec les empereurs, que ce soit à la cour ou lors de déplacements royaux. Qu'on se rappelle, par exemple, des entrevues de Nimègue (1012), Coblenz (1013/1014), Ivois (1023) et Tribur (1036), sous le pontificat de Gérard I^{er}, ou de celles de Cologne (1056) et Liège (1071), sous celui de Liébert. Chacune de ces rencontres contribue incontestablement à la naissance de relations privilégiées entre les dynastes et les diocésains, des relations privilégiées que consacreront la remise de présents liturgiques, en particulier sous le règne d'Henri II.

En second lieu, cette brève enquête démontre combien il importe de se distancer des raisonnements manichéens lorsque l'on s'intéresse au gouvernement d'évêques-comtes implantés dans une région au positionnement géostratégique aussi complexe que celui du Cambrésis. Car, pour se maintenir à la tête de leur diocèse, pour préserver leur comté et ne pas

1113. *Accidit in una quinta feria maioris ebdomadae, quae sanctum Pascha praecedit, infulatus pontificalibus insigniis archiepiscopus dum procederet sacro santa missarum sollempnia celebrare, prospiciens videt astantem domnum nostrum Lietbertum pontificem* (RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 52, p. 861).

1114. *Ipse profecto predictus archiepiscopus omnimodis eum diligebat et super omnes metropolis suae episcopos venerabatur et colebat* (*Ibid.*, ch. 51, p. 861).

1115. À cette époque, le prélat cambrésien doit en effet faire face à un certain nombre de menaces : conflits récurrents avec le vidame Jean d'Arras, convoitises du comte de Flandre, tensions ponctuelles avec les souverains germaniques, etc.

1116. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 91-95 et 104-108.

1117. *Gesta Lietberti*, ch. 20, p. 495-496 (mariage entre la nièce de Richilde de Hainaut et le châtelain de Cambrai), et ch. 23, p. 496 (les comtes de Flandre obtiennent la libération de l'évêque Liébert sans même affronter Hugues d'Oisy). Cette attitude relativement conciliante envers Hugues I^{er} d'Oisy laisse, à mon sens, présager de l'intérêt qu'ont les comtes de Flandre à laisser pourrir une situation politique difficile en Cambrésis.

susciter la révolte de leurs élites, les prélats cambrésiens doivent nécessairement multiplier les fidélités et, dans la mesure du possible, entretenir des relations cordiales avec les princes germaniques, flamands et français. En conséquence, jamais on ne peut donc réduire leur rôle à celui de pions que les Ottoniens et premiers Saliens déplaceraient à leur guise sur l'échiquier politique lotharingien dans le cadre de leur *Reichskirchenpolitik*. Tout en demeurant plus proches des rois de Francie orientale que des autres puissants – après tout, ils leur doivent leur élection et leur *comitatus*, ont leur siège en terre d'Empire et sont soumis au *servitium regis* –, Gérard I^{er} et Liébert rencontrent en effet régulièrement les Capétiens, ou des membres de leur entourage proche, et les comtes de Flandre. Ils s'associent à eux à de grandes occasions, lors de la conclusion d'alliances politiques, lors de l'établissement ou de la restauration de communautés monastiques ou encore lorsqu'il s'agit de promouvoir la paix. Le dossier cambrésien met donc en garde contre tout schématisme : qualifier trop rapidement « d'impérial », de « flamand » ou de « français » les évêques cambrésiens du XI^e siècle serait sans doute une erreur¹¹¹⁸. Il en va de même pour le terme de « proto-grégorien », parfois attaché à la figure de Liébert, les rapports de ce dernier avec le pape apparaissant pour le moins épisodiques. À bien y regarder, le souverain pontife ne parviendra, en fait, à faire entendre sa voix dans les affaires cambrésiennes qu'à partir de la prélature de Gérard II de Lessines (1076-1092).

III.2.2. Renouveau monastique et initiative aristocratique sous Gérard I^{er} de Florennes : des réformes au profit de l'évêque ?

Des vieux travaux d'Hubert Dauphin à ceux, plus récents, de Steven Vanderputten, l'historiographie moderne a depuis longtemps noté que les fondations et restaurations monastiques se succèdent sous l'épiscopat de Gérard I^{er} de Florennes¹¹¹⁹. En conséquence, le

1118. La situation n'était pas tout à fait la même au siècle précédent, lorsque la plupart des prélats d'Arras-Cambrai (Bérenger, Tetdon, Erluin, ...) étaient mis en place par les Ottoniens ou leurs plus proches soutiens. Même s'ils n'étaient que rarement installés contre l'avis des Lotharingiens, les évêques cambrésiens du X^e siècle paraissent beaucoup plus soumis aux souverains germaniques que leurs successeurs (cf. *supra*, « II.2.1.1. Les Ottoniens et le choix de l'évêque »). Au XII^e siècle, ce sont les comtes de Flandre de la Maison d'Alsace qui, durant de nombreuses années, auront la haute main sur l'évêché de Cambrai. À ce sujet, on verra BRUWIER M., « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », p. 215-216.

1119 Ces réformes ont donné lieu à une bibliographie impressionnante, dont je me contenterai de citer les titres les plus marquants : DAUPHIN H., *Le bienheureux Richard* ; GERZAGUET J.-P., « Crises, réformes et renouveau du monachisme bénédictin dans le diocèse de Théroouanne », p. 54-58 ; HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, spécialement p. 286-290 ; MEIJNS Br., *Aken of Jeruzalem ?* ; NAZET J., « Crises et réformes dans les abbayes hainuyères », p. 461-496 ; REILLY D. J., *The art of reform* ; SCHIEFFER Th., « Ein deutscher Bischof des 11. Jahrhunderts », p. 323-360 ; SNIJDERS T., « Textual diversity and textual community in a monastic context », p. 897-930 ; VANDERPUTTEN S., « Oboedientia », p. 255-266 ; ID., « Identité collective et mémoire des réformes », p. 259-289 ; ID., *Monastic reform as process* ; ID. et MEIJNS B., « Realities of reformist leadership in early eleventh-century Flanders », p. 47-74 ; VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 130-148 ; VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 742-751.

prélat, dont la collaboration avec Richard de Saint-Vanne a singulièrement attisé l'intérêt des commentateurs, s'est donc souvent vu accoler l'étiquette de « réformateur ». Ce qualificatif interpelle, car, si l'on ne peut dénier le rôle actif de l'évêque dans la *restauratio* d'un nombre assez impressionnant de communautés religieuses, comme je l'ai déjà évoqué très brièvement plus haut, on peut par contre s'interroger sur la signification exacte de ce terme fort vague de « réforme ». Autrement dit, quelles ont été les implications concrètes de ces restaurations sur le plan politico-religieux en Cambrésis et dans ses environs¹¹²⁰ ? Les pages suivantes souhaiteraient apporter l'une ou l'autre réponse à cette question, en s'attachant avant tout à déterminer le rôle que les élites laïques locales ont pu jouer dans ces réformes encouragées par les diocésains et leurs proches.

III.2.2.1. Réforme(s) et autorité épiscopale

Charles Mériaux l'a très justement rappelé il y a peu, l'évêque Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai ne se trouve pas à l'initiative des réformes monastiques promues en Flandre et en Lotharingie dans le courant de la première moitié du XI^e siècle, quoiqu'en laisse entendre une chronique épiscopale soucieuse de valoriser les interventions du prélat¹¹²¹. Le vaste mouvement de rénovation monastique naît effectivement peu avant son accession à la cathèdre cambrésienne, lors des dernières années de la prélature d'Erluin¹¹²². C'est en effet ce dernier qui, peut-être appuyé par les aristocrates de la Maison d'Ardenne, place vers 1008 l'abbé Richard de Saint-Vanne à la tête de Saint-Vaast d'Arras. Le rôle de Gérard I^{er} se limite en fait celui d'un catalyseur : dès les premiers instants de son épiscopat, les réformes monastiques s'accroissent et essaiment dans le diocèse double d'Arras-Cambrai, voire un peu au-delà¹¹²³. Passant d'Arras à Saint-Amand, puis de Hautmont à Lobbes, ces restaurations touchent progressivement la majorité des communautés monastiques ou canoniales implantées dans la moitié méridionale du diocèse double (voir tableau n° 3 ci-dessous). Toutefois, à la différence de Cluny, par exemple, ces rénovations fondées sur le multi-abbatiate de personnalités

1120. Sur ce point, je m'impose en effet deux limites. *Primo*, il ne sera pas question de l'implication concrète des réformes sur la vie quotidienne des moines (sur ce point, on pourra consulter VANDERPUTTEN S., « *Oboedientia* », p. 255-266). *Secundo*, l'enquête sera restreinte au Cambrésis et à ses environs immédiats, c'est-à-dire aux communautés qui ont pu faire l'objet de la faveur de l'aristocratie cambrésienne. J'écarte donc en partie les terres hennuyères et flamandes, pour lesquelles on se reportera aux excellents travaux d'Anne-Marie Helvétius et de Steven Vanderputten évoqués plus haut.

1121. MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 203-205. Dans le même temps, les récits hagiographiques produits dans les communautés réformées s'efforcent également de consolider l'emprise des prélats sur les établissements monastiques de leur diocèse double (cf. *supra*, « I.2.2.2. Discours hagiographique, reliques et autorité épiscopale »).

1122. VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 83-86.

1123. Les abbayes de Florennes, Saint-Bertin, Saint-Amand, Bergues-Saint-Winnoc et de Gand ne sont en effet pas comprises dans les limites du diocèse d'Arras-Cambrai, mais sont touchées par les réformes menées par Richard de Saint-Vanne et ses collaborateurs.

charismatiques ne suscitent pas la formation d'un réseau institutionnalisé de communautés religieuses, dans lequel des abbayes-filles seraient soumises à l'autorité d'une abbaye-mère ou d'un évêque. Au terme de sa *renovatio*, chaque monastère conserve en effet son autonomie. Il ne sera pas question dans les pages suivantes de s'attarder sur chacune de ces réformes – pour leurs aspects hennuyers et flamands, on pourra se reporter aux excellents et récents travaux d'Anne-Marie Helvétius et de Steven Vanderputten¹¹²⁴ –, mais uniquement de se pencher sur celles concernant des établissements susceptibles d'entretenir des relations d'amitié avec l'aristocratie cambrésienne, et donc localisés en Cambrésis ou aux marges de celui-ci.

Les réformes monastiques touchent d'abord la riche abbaye Saint-Vaast d'Arras, implantée en terre flamande depuis 988, mais soumise à l'*auctoritas* des évêques de Cambrai. Là, de sérieux conflits se font jour dès la fin de l'épiscopat de Rothard (vers 978-996), lorsque le comte de Flandre, soucieux d'affermir son pouvoir dans la région en limitant l'influence de ses concurrents, prend le parti de l'abbé Fulrad contre celui des prélats cambrésiens¹¹²⁵. La manœuvre est habile, car, sans que l'on puisse y voir une hypothétique influence clusienne, Fulrad promeut à cette époque un monachisme exempt, s'oppose à toute ingérence du diocésain dans les affaires de la communauté bénédictine. C'est pourquoi il forge au tournant de l'an mil une fausse charte d'exemption attribuée au vénérable évêque Vindicien, mort plusieurs siècles auparavant¹¹²⁶. En contrepartie, l'abbé apporte un soutien inconditionnel à Baudouin IV. Pendant longtemps, ni l'évêque Rothard, ni son successeur Erluin ne parviennent à isoler le prince flamand de son allié monastique. La situation tourne toutefois à l'avantage des prélats à l'aube du XI^e siècle. La rupture se produit en deux temps. Vers 1005, pour des raisons difficiles à déterminer, Baudouin IV cesse tout d'abord de soutenir l'abbé Fulrad, qui est aussitôt évincé au profit d'un personnage falot du nom d'Héribert. Quelques années plus tard, en 1008, ce dernier doit lui-même céder sa place à Richard de Saint-Vanne, qu'Erluin réussit à imposer au lendemain de la capitulation flamande à Valenciennes. Baudouin IV ne semble pas s'être opposé à cette désignation. Les réseaux de Richard le liaient pourtant bien plus à l'Empire qu'à la Flandre... Le nouvel abbé prend alors en charge la restauration de l'abbaye et abandonne les idées d'exemption épiscopale, avant de céder le témoin, quelques années plus tard, à Léduin de Berclau¹¹²⁷. Comme le note très justement Steven Vanderputten, la réforme d'Arras poursuit un

1124. HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 233 (Saint-Ghislain), 255-259 (Hautmont) et 275-277 (Maroilles) ; VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 75-152.

1125. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 107 et 116, p. 446-447 et 452-453 ; au sujet de la réforme arrageoise, on verra avant tout LEMARIGNIER J.-Fr., « L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne », p. 313-314 et 335-340 ; VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 130-148 ; VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 83-85 et 103-113.

1126. LEMARIGNIER J.-Fr., « L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne », p. 335-340.

1127. Pour une analyse du gouvernement de Léduin à la tête de l'abbaye d'Arras, on se reportera à VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 103-113, ainsi qu'à ID. et MEIJNS B., « Realities of reformist leadership in early eleventh-century Flanders », p. 47-74. En 1031, les bénédictins de Saint-Vaast finiront tout de

triple objectif : elle contribue à restaurer l'autorité épiscopale et l'influence impériale dans la région, elle restaure l'amitié entre les moines et leur évêque, et, enfin, elle apaise les vieilles querelles qui minaient la vie quotidienne des religieux depuis de nombreuses années¹¹²⁸.

Après un court passage à la tête de Saint-Jean-Baptiste de Florennes¹¹²⁹, Richard de Saint-Vanne troque assez rapidement Saint-Vaast d'Arras pour l'abbaye bénédictine de Saint-Amand, aussi connue sous le nom d'Elnone¹¹³⁰. C'est en 1013, en effet, que le religieux succède à l'abbé Radbod à la tête de cette communauté bénédictine fort proche des comtes de Flandre, qui en ont fait l'une de leurs têtes de pont sur la frontière avec la Lotharingie. L'intervention de Richard à Saint-Amand se fait à l'initiative personnelle de Baudouin IV, Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai ne participant aucunement à la restauration de ce monastère implanté dans le diocèse de Noyon-Tournai¹¹³¹. Il ne faut donc pas voir dans la venue de Richard à Elnone une « victoire » des prélats cambrésiens sur leurs rivaux flamands dans le contexte politique difficile des années 1010. À Saint-Amand, l'action de Richard, puis, à partir de 1018, celle de son successeur Malbode, transforme profondément les relations unissant les comtes de Flandre aux moines. Tout en renforçant l'amitié entre les deux parties¹¹³², ces réformes contribuent en effet à l'assouplissement de la tutelle comtale sur l'établissement, les puissants laïcs se comportant désormais plus comme des haut-avoués que comme des propriétaires¹¹³³. Par ailleurs, la *renovatio* se manifeste également par la mise en place d'une politique dynamique en matière monumentale¹¹³⁴ ou d'accroissement de la seigneurie monastique¹¹³⁵. À cette occasion, des liens privilégiés sont tissés avec l'aristocratie locale, et notamment avec les châtelains de Cambrai. On y reviendra plus loin¹¹³⁶.

Les trois réformes monastiques suivantes, conduites dans une même temporalité et par les mêmes acteurs, témoignent peut-être d'un souci de redéfinir le paysage religieux aux confins de la Flandre et de la Lotharingie. En 1024 et 1025, trois établissements implantés à une dizaine

même par obtenir l'exemption épiscopale des mains de l'évêque Gérard I^{er}. Sur les circonstances de cet octroi on verra VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 51-58.

1128. VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 85.

1129. DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 275 (on ignore, cependant, si Richard a effectivement porté le titre d'abbé de Saint-Jean-Baptiste de Florennes).

1130. Sur la réforme de Saint-Amand, on verra avant tout PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, en particulier p. 122-128, et VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 90-91 et 121-123.

1131. Des relations ont néanmoins du être tissées entre l'évêque Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai et les moines de Saint-Amand, car le calendrier servant de cadre à l'obituaire de Saint-Jean-Baptiste de Florennes – communauté à laquelle Gérard I^{er} est très lié – provient très vraisemblablement de l'abbaye de Saint-Amand, comme le remarquait déjà MISONNE D., « L'obituaire primitif de l'abbaye de Florennes », p. 107-108, suivi depuis par JONGBLOED H. H., « Autour d'un millénaire », p. 26-29.

1132. VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 123.

1133. *Ibid.*, p. 121.

1134. PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 123.

1135. *Ibid.*, p. 122-123 et 146-147.

1136. Cf. *infra*, point suivant.

de kilomètres les uns des autres, un peu au-delà des limites septentrionales du Cambrésis, sont restaurés par Léduin de Berclau à l'initiative de l'évêque Gérard I^{er} et du comte Baudouin IV de Flandre¹¹³⁷. D'un point de vue institutionnel, on n'en sait pas beaucoup plus sur ces réformes que ce que nous en livrent les *Gesta* de Cambrai¹¹³⁸. En 1024, sur injonction du prince et de l'évêque, Léduin aurait assez brutalement expulsé les moniales de Marchiennes pour faire place à des frères probablement issus de Saint-Vaast d'Arras¹¹³⁹. On suppose généralement que, dans ces circonstances, les religieuses auraient alors trouvé refuge à Denain, d'où elles auraient évincé quelques chanoines¹¹⁴⁰. Il s'agit désormais du seul monastère féminin dans la région. Par la même occasion, la petite communauté canoniale d'Hamage, voisine de l'abbaye de Marchiennes, aurait été transformée en prieuré monastique¹¹⁴¹.

La réforme de Maroilles, aux marges méridionales du Cambrésis, voit intervenir d'autres acteurs. En ce lieu, les premiers rôles sont dévolus à l'évêque Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai et à Eilbert de Florennes. Comme à Hamage et à Denain, une expulsion inaugure la restauration de l'abbaye épiscopale de Maroilles¹¹⁴² : là, des chanoines séculiers laissent place à des bénédictins aux environs de 1025. Un abbé régulier gouverne donc désormais la communauté. Il s'agit d'Eilbert de Florennes, le frère du prélat qui jusqu'alors séjournait à Saint-Thierry de Reims. Le renouvellement des effectifs ne s'est, semble-t-il, pas fait sans mal, les clercs n'hésitant guère à s'en prendre aux frères et à voler les précieuses reliques de saint Humbert¹¹⁴³. L'intervention de *coepiscopi* de Gérard I^{er} s'avère d'ailleurs nécessaire pour apaiser la situation¹¹⁴⁴. En 1033, au plus tard, la réforme de l'institution touche très vraisemblablement à sa fin, puisque le roi Conrad II, lui-même, acte le changement de statut de la communauté dans l'un de ses diplômes¹¹⁴⁵.

1137. Sur ces réformes on verra dernièrement les travaux de GERZAGUET J.-P., *L'abbaye féminine de Denain*, p. 57-58 ; MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 269-270, 280-281 et 296-298 ; SNIJDERS T., « Textual diversity and textual community in a monastic context », p. 897-930 ; UGÉ K., *Creating the monastic past in Medieval Flanders*, p. 112 ; VANDERPUTTEN S. et SNIJDERS T., « Echoes of benedictine reform », p. 79-88.

1138. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre II, ch. 26-28, p. 461.

1139. SNIJDERS T., « Textual diversity and textual community in a monastic context », p. 902.

1140. GERZAGUET J.-P., *L'abbaye féminine de Denain*, p. 57-58.

1141. PLATELLE H., « Hamage (Saint-Pierre de) », col. 200.

1142. Rappelons que le chapitre de Maroilles était tombé dans l'escarcelle des souverains germaniques au siècle précédent (cf. *supra*, « II.2.1.2. L'accroissement de la seigneurie épiscopale »). Sur la réforme de cette communauté, on verra les travaux de DUVOSQUEL J.-M., « La *Vita* de saint Humbert », p. 46-49 ; HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 275-277 ; MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 299-300.

1143. [...] *eicit illos a loco, substituens pro his ordinem monachorum, consultius eos arbitratus regularis disciplinae normam tenere, et si quid oriretur insolentiae facilius ad rectum duci (Vita prima Humberti Maricolensis*, p. 565, ch. 19, citée et traduite par VANDERPUTTEN S., « *Oboedientia* », p. 263). Cette critique assez vive des chanoines doit être lue avec précaution, la *Vita Humberti secunda* ayant été écrite par les moines au lendemain de l'éviction des chanoines (HELVÉTIUS A.-M., « Réécriture hagiographique et réforme monastique », p. 219).

1144. *Vita prima Humberti Maricolensis*, p. 565, ch. 20.

1145. *Abbatiam sancti Humberti in Maricolis, quam idem episcopus expulsis inde inreligiosis canonicis in priorem monachorum ordinem reformavit, precipimus dein inlibatam perseveratum iri (MGH DD, t. 4, n° 201, p. 271).*

Au Cateau, enfin, l'évêque Gérard I^{er} ne procède pas véritablement à une réforme, mais plutôt à l'installation d'une communauté monastique nouvelle, sans doute avec l'appui de certaines franges de l'aristocratie régionale¹¹⁴⁶. Le choix du lieu d'implantation du nouvel établissement ne s'est vraisemblablement pas fait au hasard, celui-ci étant situé à proximité immédiate de la forteresse érigée par Erluin à l'aube du XI^e siècle, et donc non loin de la frontière vermandisienne¹¹⁴⁷. La constitution de ce monastère répond donc sans doute en partie à un objectif stratégique : affirmer encore un peu plus l'autorité épiscopale aux confins du Cambrésis. Gérard I^{er} place d'ailleurs un homme de confiance à la tête de la communauté monastique, puisque jusqu'en 1047 la charge abbatiale sera détenue par son propre frère, qui administre également Maroilles¹¹⁴⁸. Le 22 septembre 1025, la dédicace de Saint-André offre l'occasion au prélat de procéder à une véritable démonstration de force, celui-ci se mettant en scène lors de la cérémonie au milieu d'un amas de reliques¹¹⁴⁹. Comme à Maroilles, Gérard I^{er} parviendra également à associer d'une certaine façon les souverains à cette fondation, puisque, tout en insistant dans leurs diplômes sur le rôle du prélat, Conrad II, puis Henri III, confirmeront les possessions de la communauté en 1033 et en 1050/1051¹¹⁵⁰.

1146. Cf. *infra*, point suivant.

1147. Sur la fondation de la communauté, on se plongera avant tout dans le *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 8-12, p. 528-259 ; la reprise en main de la communauté de Maroilles, elle aussi située non loin de la frontière vermandisienne, correspond peut-être au même objectif.

1148. *Fratremque suum domnum Elbertum, vitae venerabilis virum, abbatem eis prefecit* (*Ibid.*, livre I, ch. 13, p. 529).

1149. Cf. *supra*, « I.2.2.2. Discours hagiographique, reliques et autorité épiscopale ».

1150. *MGH DD*, t. 4, n° 201, p. 269-271 ; *Ibid.*, t. 5, n° 265, p. 352-354.

TABLEAU N° 3 – LES RÉFORMES MONASTIQUES EN FLANDRE ET EN LOTHARINGIE : TABLEAU RÉCAPITULATIF

TABLEAU N° 3 – LES RÉFORMES MONASTIQUES EN FLANDRE ET EN LOTHARINGIE : TABLEAU RÉCAPITULATIF																	
Communauté	Date	Localisation		Statut		Intervenants (laïques, puis ecclésiastiques)											
		Comté	Diocèse	Avant	Après	Ducs de Lotharingie	Comtes de Hainaut	Comtes de Flandre	Erluin d'Arras-Cambrai	Gérard I ^{er} d'Arras-Cambrai	Richard de Saint-Vanne	Léduin de Berclau	Malbode	Roderic	Poppon de Stavelot	Eilbert de Florennes	Ansoalde
Arras (Saint-Vaast)	1008	Flandre	Arras-Cambrai	Bénédictins	Bénédictins			• ?	•		•	•			•		
Florennes	1010/1011	Namur	Liège	Chanoines	Bénédictins	• ?				•	•						
Saint-Amand	1013	Flandre	Tournai	Bénédictins	Bénédictins			•			•		•				
Hautmont	1016	Hainaut	Arras-Cambrai	Chanoines	Bénédictins					•	•				•		
Lobbès	1020	Hainaut	Arras-Cambrai	Bénédictins	Bénédictins					•	•						
Saint-Bertin	1021	Flandre	Thérouanne	Bénédictins	Bénédictins			•						•			
Bergues-Saint-Winnoc	1022	Flandre	Thérouanne	Chanoines	Bénédictins			•						•			
Haspres	1023/1024	Hainaut	Arras-Cambrai	Bénédictins	Bénédictins					•		•					
Marchiennes	1024	Flandre	Arras-Cambrai	Bénédictines	Bénédictins			•		•		•					
Hamage	1024	Flandre	Arras-Cambrai	Chanoines	Bénédictins			•		•		•					
Denain	1024/1025	Flandre	Arras-Cambrai	Chanoines	Bénédictines			•		•		•					
Maroilles	Vers 1025	Hainaut	Arras-Cambrai	Bénédictins	Bénédictins					•						•	
Le Cateau	1025	Cambrai	Arras-Cambrai	-	Bénédictins					•						•	
Berclau	1020-1025	Flandre	Arras-Cambrai	-	Bénédictins					•		•					
Maubeuge	1020-1030	Hainaut	Arras-Cambrai	Chanoinesses	Bénédictines					•							•
Gand (Saint-Pierre)	1029	Flandre	Tournai	Bénédictins	Bénédictins			•			•						
Gand (Saint-Bavon)	1034	Flandre	Tournai	Bénédictins	Bénédictins			•				•					
Saint-Ghislain	Indéterminé	Hainaut	Arras-Cambrai	Bénédictins	Bénédictins		• ?			•					•		

Le gouvernement de l'évêque Liébert n'est pas balayé par une vague réformatrice aussi importante durant le troisième quart du XI^e siècle. Le diocésain ne se montre pourtant pas inactif en matière de fondation monastique, puisque, rien qu'au sein de l'espace cambrésien, pas moins de trois nouveaux établissements voient le jour sous sa prélature. Il s'agit tout d'abord de l'abbaye bénédictine du Saint-Sépulcre, fondée en 1064, quelques années seulement après le retour de pèlerinage de Liébert¹¹⁵¹. Les plus puissants laïcs de la ville ne semblent pas s'être particulièrement associés à cette fondation, même si les *casati* témoignent en nombre dans la charte de fondation¹¹⁵². Il en ira tout autrement pour les autres maisons religieuses cambrésiennes édifiées sous Liébert, à savoir le chapitre Sainte-Croix¹¹⁵³ et l'hôpital Saint-Julien¹¹⁵⁴. Ces communautés sont en effet toutes deux établies grâce à l'intervention de l'un des plus riches *cives* de la cité, un certain Erlebold le Rouge († entre 1071 et 1074) qui avait accompagné Liébert à Chypre lors de sa tentative manquée de pèlerinage en Terre sainte¹¹⁵⁵. Le surgissement de ces deux fondations constitue, à mon sens, un indice clair de la montée en puissance des élites urbaines cambrésiennes. J'y reviendrai au cours de la seconde partie de cette recherche¹¹⁵⁶.

À l'aube du XI^e siècle, les réformes conduites par les évêques Erluin et Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai mêlent souci religieux et stratégie politique¹¹⁵⁷. La discipline, l'obéissance et le renforcement de la tutelle des prélats sur les monastères et les chapitres prennent en effet place au cœur des réformes conduites par Richard de Saint-Vanne et ses collaborateurs. En rénovant, parfois brutalement, un nombre relativement important de communautés monastiques et canoniales installées dans la moitié méridionale de leur diocèse double, en y implantant parfois des religieux qui leur sont plus favorables, en établissant de nouvelles abbayes, les prélats cambrésiens, parfois aidés par les circonstances politiques, affirment donc formellement leur *auctoritas* sur un espace frontalier très disputé. Le cas de Saint-Vaast d'Arras en constitue un excellent exemple : là, l'éviction de Fulrad et la venue de Richard de Saint-Vanne permettent

1151. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 84-91 ; RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 46-50, p. 859-861.

1152. Si l'acte de fondation de l'abbaye ne qualifie pas certains des souscripteurs de *casati*, mais uniquement de *milites* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 91), il ne fait néanmoins aucun doute que ceux-ci font bel et bien partie intégrante du groupe des « chasés » épiscopaux. Pour un certain nombre d'entre eux, le titre leur est d'ailleurs accolé dans d'autres chartes émanées des évêques d'Arras-Cambrai.

1153. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 117-119.

1154. BRUYELLE A., « Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai », p. 303 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 119, n. 1.

1155. BRUYELLE A., *Chronologie de l'histoire de Cambrai*, p. 292.

1156. Cf. *infra*, chapitres IV et V.

1157. Il a moins été question des préoccupations religieuses et disciplinaires de ces réformes dans les pages précédentes. Néanmoins, il ne fait à mon avis aucun doute que celles-ci se trouvent elles aussi au cœur du courant de rénovation monastique. Pour s'en convaincre, on pourra se reporter aux analyses de VANDERPUTTEN S., « *Oboedientia* », p. 255-266, et ID., *Monastic reform as process*, notamment p. 131-152.

au diocésain de restaurer son autorité sur une abbaye qui, avec l'appui des comtes de Flandre, s'efforçait de se dégager de son influence.

Il serait abusif, à mon sens, de lier trop étroitement ces réformes à l'instauration d'une politique ouvertement impériale de la part des prélats. En soutenant ce courant de rénovation monastique, Erluin et Gérard I^{er} souhaitent avant tout défendre leur propre autorité et les intérêts de leur Église. Certes, en affermissant leur tutelle sur certaines communautés religieuses de leur diocèse double, les prélats renforcent, par contrecoup, la présence impériale aux marges occidentales de la Lotharingie, voire un peu au-delà. Néanmoins, il ne s'agit sans doute que d'une conséquence indirecte, et peut-être pas tout à fait désirée, de leur politique. Preuve en est que, dès le début des années 1020, il arrive aux diocésains de collaborer étroitement avec les comtes de Flandre, pourtant grands rivaux du souverain germanique, lorsqu'il s'agit de restaurer des communautés sises à l'extérieur du comté de Cambrai. Les réformateurs eux-mêmes ne semblent d'ailleurs pas particulièrement proches des milieux impériaux, à l'exception peut-être de Richard de Saint-Vanne, dont l'amitié avec la famille d'Ardenne ne fait aucun doute. Ainsi, certains abbés, tels Léduin de Berclau, n'hésiteront pas à instrumenter les réformes et leur position avantageuse dans l'entourage du prélat au profit de leur lignage, comme on le constatera bientôt.

III.2.2.2. Une aristocratie absente ?

En promouvant la *renovatio* des maisons religieuses de leur immense diocèse double, en s'associant étroitement à la fondation de communautés nouvelles, les prélats d'Arras-Cambrai renforcent considérablement leur aura à la frontière des deux Francie. L'historiographie l'a depuis longtemps mis en lumière, l'accomplissement de ces réformes n'est toutefois pas le produit de la seule initiative des évêques et de leurs collaborateurs monastiques : dans leurs interventions, les clercs peuvent effectivement compter sur l'appui de la plus haute aristocratie flamande et lotharingienne. En effet, si les comtes de Flandre s'impliquent peut-être de mauvaise grâce dans la réforme de Saint-Vaast d'Arras par le très « impérialiste » Richard de Saint-Vanne¹¹⁵⁸, ils se montrent vraisemblablement plus favorables à la candidature de son successeur indirect à la tête de la communauté, l'abbé Léduin¹¹⁵⁹. En collaboration avec Gérard I^{er}, les princes flamands épaulent d'ailleurs Léduin lors de son action à Marchiennes¹¹⁶⁰, Hamage¹¹⁶¹ et Denain dans le courant des années 1020¹¹⁶². Baudouin IV, puis son fils, soutiennent également activement l'action réformatrice des abbés Richard et Malbode à Saint-

1158. *Ibid.*, p. 85.

1159. *Ibid.*, p. 95-96.

1160. SNIJDERS T., « Textual diversity and textual community in a monastic context », p. 897-930.

1161. PLATELLE H., « Hamage (Saint-Pierre) », col. 200 ; MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 280-281.

1162. GERZAGUET J.-P., *L'abbaye féminine de Denain*, p. 57-58 ; VANDERPUTTEN S. et MEIJNS B., « Realities of reformist leadership in early eleventh-century Flanders », p. 57.

Amand — une abbaye qui, il est vrai, se situe aux marges des diocèses d'Arras-Cambrai sans en faire partie —, quitte à perdre une part de leur influence en ce lieu¹¹⁶³. L'intérêt pour la réforme affiché par certains des plus puissants lotharingiens s'apparente à celui des princes flamands. Les ducs de la Maison d'Ardenne et leurs parents, par exemple, ne ménagent pas leur sympathie à l'égard de leur *consanguineus*, l'évêque Gérard I^{er}¹¹⁶⁴, et jouent peut-être un rôle dans la venue de Richard de Saint-Vanne à Arras¹¹⁶⁵. L'évêque-comte Woldobon de Liège, pour sa part, collabore avec son homologue cambrésien pour installer ce même Richard sur le siège abbatial de Lobbes en 1020¹¹⁶⁶. Parmi les grands de Lotharingie bien possessionnés entre Sambre et Escaut, seuls les Régnier se montrent, en apparence, relativement réticents aux réformes conduites par leurs anciens adversaires¹¹⁶⁷.

L'implication de la haute aristocratie dans ces réformes monastiques ne doit pas étonner, Richard de Saint-Vanne mettant en évidence dans ses lettres le caractère rédempteur de leurs interventions en faveur de la réforme¹¹⁶⁸. Mais qu'en est-il à cet égard de la noblesse « infra-princièrè » ? Les châtelains de Cambrai et d'autres lignages de second rang montrent-ils, dans les limites de leurs capacités, la même ferveur à l'égard des réformes conduites, entre autres, par l'évêque Gérard I^{er} ? Les historiens n'ont pas encore répondu à la question. À leur décharge, il faut reconnaître que la plupart des sources demeurent curieusement muettes sur le sujet. De rares indices fournissent toutefois quelques éléments de réponse. Ainsi, en dehors du Cambrésis, en Entre-Sambre-et-Meuse et en Hainaut, les Florennes se lancent, dès 1010/1011, dans la *renovatio* de « leurs » abbayes de Florennes et de Hautmont avec le concours de Richard de Saint-Vanne¹¹⁶⁹. À eux seuls, ces deux dossiers déjà bien étudiés par ailleurs ne peuvent cependant pas attester l'intérêt des seigneurs locaux pour les réformes de la première moitié du XI^e siècle, car

1163. PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 122 et 128 ; VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 121.

1164. RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 313-329.

1165. Lorsqu'il arrive à Saint-Vaast d'Arras peu de temps après la reprise de Valenciennes par le roi Henri II, Richard ne compte encore qu'une seule expérience comme abbé, à Saint-Vanne de Verdun où il bénéficiait de l'appui des comtes locaux, et ne jouit sans doute pas encore d'une grande renommée. Dans la mesure où les comtes de Verdun se montrent à l'époque fort proches du souverain et de ses alliés — Henri II leur octroiera bientôt la charge ducal —, ils ont peut-être joué de leur influence pour imposer Richard à Arras.

1166. DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 125-126 ; sur Woldobon, qui, comme Gérard I^{er} de Florennes, a transité par la chapelle impériale d'Henri II, on verra KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 121-123.

1167. Les Régnier et l'évêque Gérard I^{er} entrent en effet en conflit à Saint-Ghislain à propos de la désignation des abbés du monastère (HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 233 et 303-304). Il arrive néanmoins aux Régnier de collaborer avec le prélat, en particulier autour de la réforme de Maubeuge par l'abbesse Ansoalde (*Ibid.*, p. 252-253 et 288, n. 28 ; BERTRAND P., « Réformes ecclésiastiques, luttes d'influence et hagiographie », p. 73-74).

1168. VAN METER D. C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform », p. 142-146 ; VANDERPUTTEN S., « *Oboedientia* », p. 258-260 ; ID., *Monastic reform as process*, p. 89.

1169. DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 270 ; HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 256-259.

celui qui sera bientôt évêque de Cambrai fait partie du lignage florennois et avait donc tout intérêt à pousser ses parents à réformer ces communautés.

En réalité, les indices les plus manifestes de l'intérêt de la petite et moyenne aristocratie pour les réformes monastiques de la première moitié du XI^e siècle se rencontrent en Cambrésis et aux marges de celui-ci. L'exemple des châtelains de Cambrai semble assez intéressant à cet égard, même s'il n'est probablement pas le plus probant. À première vue, ces derniers ne paraissent pas collaborer avec Richard de Saint-Vanne et ses épigones. Jamais les *Gesta* de Cambrai ou les écrits produits dans les milieux réformés n'évoquent en effet l'éventuel soutien ou la générosité dont ils auraient pu témoigner à l'égard des communautés restaurées. À une exception près, cependant : les sources amandinoises copiées peu après l'assassinat de Gautier II de Lens font état de la relation privilégiée qui unissait le défunt aux moines. Selon une charte rendue au nom de sa veuve, celui-ci aurait été « uni sa vie durant à la communauté spirituelle de l'église d'Elnone »¹¹⁷⁰, au point d'accomplir, lors du Carême 1041, une pénitence à Saint-Amand. Sa dépouille trouve d'ailleurs sa sépulture en ce lieu, même si, de son vivant, Gautier II souhaitait manifestement être enseveli à Notre-Dame de Cambrai¹¹⁷¹. À l'occasion des funérailles de son époux, Ermentrude perpétue la bonne entente entre son lignage et les bénédictins, puisqu'elle leur remet plusieurs revenus et terres, dont la surface est estimée à pas moins de 140 ha par Henri Platelle¹¹⁷². Indirectement, les châtelains-avoués de Cambrai soutiennent donc l'action de l'abbé réformateur Malbode (1018-1062), qui, depuis les premiers jours de son abbatiat¹¹⁷³, s'efforce d'accroître et de défendre le temporel de son institution, tout en entretenant de bons contacts avec les princes flamands¹¹⁷⁴. L'ensevelissement de la dépouille de Gautier II à Saint-Amand fait d'ailleurs figure de cérémonie de prestige dans l'histoire du monastère au XI^e siècle, puisqu'il s'agit très vraisemblablement de l'un des premiers enterrements célébrés dans les nouveaux bâtiments claustraux et dans la nouvelle crypte, tous deux terminés en 1040¹¹⁷⁵. Mais surtout, cet exemple dénote, à mon avis, la volonté qu'ont les châtelains de Cambrai de s'impliquer dans les réformes monastiques. Peut-être aiguillonnés par leur allié le comte Baudouin V, peut-être forcés en partie par les circonstances, ils n'hésitent pas à témoigner leur amitié à l'une des seules abbayes réformée par Richard de Saint-Vanne sans l'appui de l'évêque Gérard I^{er}¹¹⁷⁶. Le choix de soutenir ce monastère-ci en particulier paraît

1170. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-32 ; je recours ici à la traduction française de MORELLE L., « Mémoires d'un crime », p. 471.

1171. Cf. *supra*, « III.1.2.1. Le meurtre du châtelain (1041) ».

1172. PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 146, sur base d'écrits de gestion plus tardifs.

1173. En 1018, Malbode succède directement à Richard de Saint-Vanne, qui exerçait la charge abbatiale depuis 1013 (DAUPHIN H., *Le bienheureux Richard*, p. 188).

1174. PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 122-123 et 146-148 ; VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 122-123.

1175. PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 123.

1176. VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 121.

finalement assez logique, Gautier II et son lignage n'ayant aucun intérêt à participer aux autres réformes monastiques, qui renforcent l'autorité du prélat.

À la même époque, les Lesquiellès, dont les probables ancêtres sont pourtant décrits par le chapelain Foulques comme de dangereux spoliateurs, soutiennent activement le développement de l'abbaye du Cateau¹¹⁷⁷. Bâtie en 1025 par l'évêque Gérard I^{er}, cette communauté est administrée jusqu'en 1047 par l'abbé réformateur Eilbert de Florennes, qui détient également la charge abbatiale au monastère de Maroilles¹¹⁷⁸. Sollicité par le prélat¹¹⁷⁹, Hériward II (?) de Lesquiellès, dit « Bras de Fer », et ses parents s'associent dès l'origine à la fondation de cet établissement situé au sud-est du diocèse d'Arras-Cambrai, non loin de leur zone d'influence¹¹⁸⁰. Probablement peu de temps avant 1025, le lignage remet en effet au diocésain, en partie gratuitement, en partie en échange d'autres biens, ses alleux de Wattignies-la-Victoire et de *Theodericus mons*¹¹⁸¹. Selon la chronique du Cateau, c'est cette donation qui aurait finalement incité Gérard I^{er} à établir un oratoire non loin de l'endroit où son prédécesseur avait érigé une forteresse¹¹⁸². S'établissent en ce lieu vingt-quatre moines, parmi lesquels figure très certainement l'un des fils d'Hériward¹¹⁸³. Les disparitions successives d'Eilbert (1047) et de Gérard I^{er} (1051) n'entament pas l'entente entre les frères et les Lesquiellès. Au cours de la seconde moitié du XI^e siècle, ces derniers continuent effectivement à gonfler le temporel monastique en cédant aux religieux certaines parts de leurs alleux de Molain, Becquigny, Fourmies, Fontaines, Bohain-en-Vermandois¹¹⁸⁴ et Bazuel¹¹⁸⁵. En 1091 au plus tard, ces relations

1177. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 99, p. 442.

1178. *Hic autem domnus abbas Elbertus anno Dei Christi MXLVII. Cursu vitae feliciter peracto diem clausit extremum* (*Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 9, p. 532). Sur Eilbert de Florennes et son action à Maroilles, où des moines remplaceront les chanoines, on verra ROLAND Ch.-G., « Histoire généalogique », p. 88-89, et HELVÉTIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques*, p. 275-277.

1179. [...] *interpellatus a domno episcopo* [...] (*Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529).

1180. Ses possessions se répartissent très vraisemblablement entre Lesquiellès, une localité dont les descendants d'Hériward porteront en effet le nom et qui se situe à une vingtaine de kilomètres au sud du Cateau (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 296 et 297, n. 1), et Bazuel, où ils possèdent une *mansio*, Wattignies et *Theodericus mons*, non loin de l'abbaye (*Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67).

1181. *Qui cum multis circa se diffusis ex paterno iure polleret alodiis, interpellatus a domno episcopo, partim pro aliqua facta commutatione, maxime autem pro anima sua et parentum suorum necnon et filii sui Hervardi et nepotis sui Fulchonis, alodium de Theoderici monte, de Wateneis, quin etiam terram hanc et locum nostrae habitationis et culturas de foris contradidit* (*Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529). Ces donations sont également attestées par la documentation diplomatique : VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67 (1046) ; MGH DD, t. 5, p. 353-355 (1050/1051).

1182. *Tunc domnus episcopus voti compos effectus, sicut prius animo conceperat, oratorium in honorem sancti Andreae apostoli et amici Dei, cui se prae caeteris sanctis commendabat attentius, efficaci studio construxit, et viginti quatuor monachos ibidem sub sacra religione et regulari norma servituros delegavit, fratremque suum domnum Elbertum, vitae venerabilis virum, abbatem eis prefecit* (*Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529).

1183. *Ibid.*

1184. *Ab ipso etiam habemus allodia multa, quae hereditarie possidebat, de Mediolanis, de Beccheniis, de Buhen, de Formeiis, de Fontanis* (*Ibid.*, livre III, ch. 12, p. 542).

privilegiées connaîtront l'une de leurs manifestations les plus fortes lorsque les bénédictins ensevelissent dans leur cloître le chevalier Oilard, un parent des Lesquiellès assassiné par Simon d'Oisy¹¹⁸⁶. Ces quelques indices épars témoignent, à mon sens, du rôle joué par la famille seigneuriale de Lesquiellès dans le renouveau monastique du début du XI^e siècle¹¹⁸⁷. Sans disposer des ressources matérielles colossales des comtes de Flandre ou des ducs de Lotharingie, ils appuient, eux aussi et dans les limites de leurs capacités, l'évêque Gérard I^{er} dans ses interventions¹¹⁸⁸. Les moines ne l'oublieront pas, eux qui, dans leur *Chronicon* rédigé plus d'un siècle après l'établissement de la communauté, insisteront à plusieurs reprises sur le rôle prépondérant joué par les membres du lignage dans la fondation du monastère ou vanteront l'excellence de l'action politique des Lesquiellès en Cambrésis¹¹⁸⁹.

Un dernier cas témoigne, à mon sens, de la participation de la petite et moyenne noblesse aux réformes monastiques de la première moitié du XI^e siècle, celui de l'abbé Léduin de Saint-Vaast¹¹⁹⁰. Compagnon de route de l'évêque Gérard I^{er} – envers lequel il n'hésite toutefois pas à prendre ses distances en certaines occasions¹¹⁹¹ –, Léduin succède indirectement à Richard de Saint-Vanne à la tête de Saint-Vaast d'Arras vers 1023/1024, avant de prendre en main les réformes de Marchiennes, Hamage et Denain lors des années suivantes¹¹⁹². Il apparaît donc comme l'un des principaux acteurs du mouvement de rénovation qui touche les maisons religieuses flamandes et lotharingiennes. Comme Eilbert de Florennes ou Malbode de Saint-Amand¹¹⁹³, Léduin est pourtant issu de la petite aristocratie locale, son lignage étant très vraisemblablement implanté à Berclau, à quelques kilomètres au nord de Lens et de Douai. Son

1185. [...] *et partem alodii de Baiseio, que pro anima cuiusdam Heriuardi Lescheriensis data est* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 296). Plus tard, la seigneurie de Lesquiellès passera aux Avesnes, qui semblent conserver de bonnes relations avec les moines du Cateau jusqu'au début du XII^e siècle (Paris, BNF, coll. Moreau, ms. 1095, f. 96r-v).

1186. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 296.

1187. Les Lesquiellès ne sont évidemment pas les seuls aristocrates cambrésiens à soutenir les moines du Cateau. D'autres laïcs participent manifestement au mouvement (*Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 20, p. 530), mais semblent tout de même jouer un rôle moins en vue que celui des Lesquiellès.

1188. Les Lesquiellès semblent également se montrer relativement proches de l'évêque Liébert, puisqu'en 1064, ils sont à ses côtés lors de la fondation de l'abbaye du Saint-Sépulcre (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 89).

1189. *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529, et livre III, ch. 7, 11 et 12, p. 541-542.

1190. Sur Léduin, on verra l'excellent article de VANDERPUTTEN S. et MEIJNS Br., « Realities of reformist leadership in early eleventh-century Flanders », p. 47-74, dont j'ai tiré l'essentiel des informations de ce paragraphe.

1191. Les deux ecclésiastiques semblent, par exemple, en désaccord au sujet de l'application de la paix de Dieu : *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 27, p. 474.

1192. VANDERPUTTEN S. et MEIJNS Br., « Realities of reformist leadership in early eleventh-century Flanders », p. 54-57.

1193. Sur Eilbert de Florennes, on se référera aux références citées *supra*, n. 1192 ; à propos de Malbode, on verra PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 122-123, et VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process*, p. 122 et Annexe A, p. 196.

exemple démontre donc combien des aristocrates de seconde zone peuvent s'élever au rang de promoteurs de la *renovatio* monastique. Mais le dossier s'avère particulièrement intéressant sur un autre aspect, Léduin et les siens tirant manifestement parti de leur implication dans la réforme pour promouvoir leurs intérêts propres. Le religieux obtient en effet de la part de l'évêque Gérard I^{er} l'autorisation d'édifier un monastère en l'honneur de Saint-Sauveur au cœur des possessions familiales, où il installe quelques moines provenant de Saint-Vaast d'Arras, l'abbaye dont il a à l'époque la charge. À n'en pas douter, l'implantation de cette petite communauté de clercs à Berclau renforce considérablement l'aura des potentats locaux en terre flamande. En disposant de « leur » propre communauté, en manifestant ainsi leur pouvoir et leurs richesses, les parents de l'abbé renforcent symboliquement leur autorité et, corollairement, s'affirment très certainement comme l'un des lignages en vue dans cette région frontalière particulièrement disputée.

Les réformes monastiques promues par Gérard I^{er} de Cambrai, Richard de Saint-Vanne et leurs pairs n'impliquent donc pas seulement les familles princières lotharingienne et flamande. La petite noblesse et la moyenne aristocratie s'y investissent aussi. Pour ces puissants de second rang, s'associer au renouveau monastique constitue très vraisemblablement un moyen de manifester leur pouvoir à l'échelle politique locale. En effet, en établissant des relations privilégiées avec les moines, en gagnant le droit de se faire ensevelir au monastère, en déployant leur générosité aux yeux du monde, voire en s'impliquant personnellement dans la fondation d'une communauté nouvelle, ces grandes familles rehaussent incontestablement leur prestige, tout en accroissant, de manière symbolique, leur domination¹¹⁹⁴. En conséquence, si les réformes monastiques bénéficient avant tout à l'autorité épiscopale, et corollairement à la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et des premiers Saliens, elles permettent également aux *nobiles* de s'affirmer dans une région où aucune autorité ne parvient à s'imposer incontestablement et durablement. Les prélats n'en prennent sans doute pas ombrage, car il leur arrive d'associer leur aristocratie à leurs largesses¹¹⁹⁵. Dans la lignée des pratiques politiques de l'âge carolingien, tout cela témoigne sans doute de la vocation théocratique des grands. Assez curieusement, les *Gesta* de Cambrai et leurs suites évoquent assez peu, voire pas du tout, l'action des laïcs en faveur de la réforme – sauf lorsqu'il s'agit des comtes de Flandre ou des ducs de Lotharingie –, la chronique épiscopale préférant se focaliser sur les méfaits, ou soi-disant méfaits, des nobles. Ce relatif silence s'explique sans doute par l'ambition des historiographes cambrésiens : pour vanter les interventions politiques et religieuses des diocésains et mettre en relief les liens qui les unissent avec les plus puissantes autorités du temps, rien de tel que de minimiser les initiatives réformatrices de l'aristocratie.

1194. FELLER L., « Les politiques des familles aristocratiques », p. 265-269 et 283-285.

1195. Ainsi, plusieurs aristocrates cambrésiens de premier plan, dont peut-être les Lesquelles, assistent à la fondation, par l'évêque Liébert, de l'abbaye du Saint-Sépulcre en 1064 (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 89) ou à une donation en faveur de Saint-Gudule de Bruxelles en 1073 (*Ibid.*, p. 115).

III.3. GUERRIERS, MOINES ET ÉVÊQUES : ENTRE SOUTIEN ET DÉFIANCE (CA 1010-CA 1080)

Si la rédaction primitive des *Gesta* de Cambrai se faisait assez discrète sur les relations qui, au X^e siècle, unissaient la noblesse régionale à l'institution ecclésiale, les suites de la chronique épiscopale, complétées ça et là par le témoignage de la diplomatie ou celui de sources extérieures au Cambrésis, nous en apprennent bien plus sur ce point. Grâce à l'apport de ces écrits, on entrevoit désormais plus clairement les modalités selon lesquelles les grands exercent leur autorité au quotidien. La dimension ecclésiale du pouvoir des puissants transparaît en effet plus nettement qu'auparavant de la documentation. Leur vocation théocratique, héritée des Carolingiens, ne fait plus aucun doute, comme on le constatera bientôt¹¹⁹⁶ : en investissant le chapitre cathédral, en jouant de leurs réseaux, en s'impliquant dans la rénovation monastique ou en s'immisçant parmi le conseil de vassaux privilégiés qui entoure le diocésain, les aristocrates cambrésiens expriment ostensiblement leur désir de peser sur la destinée de l'Église d'Arras-Cambrai¹¹⁹⁷. Par la même occasion, les sources produites après 1024-1025 nous permettent également de percevoir un peu mieux certaines facettes de la religion aristocratique, notamment en ce qui se touche à la piété nobiliaire et le rapport à l'au-delà. J'y reviendrai dans la seconde partie de cette section.

III.3.1. Les puissants et le siège épiscopal de Cambrai

Il a longuement été question, dans la première section de ce chapitre, des rapports souvent compliqués entretenus par les évêques Gérard I^{er} et Liébert d'Arras-Cambrai avec leurs châtelains. On l'a vu, ces tensions se manifestent essentiellement en situation de crise, lorsqu'il s'agit d'attribuer la châtelainie de Cambrai à un nouvel héritier ou de renégocier le partage des pouvoirs dans la cité. Ce serait sans doute une erreur de limiter l'analyse des relations entre la noblesse cambrésienne et son Église aux seuls conflits opposant l'avoué au prélat. Mêlant collaboration et rivalité, les rapports entre les élites laïque et ecclésiastique s'avèrent en effet bien plus complexes que ce que le laissent entrevoir les *Gesta* de Cambrai et leurs suites. Ni les uns, ni les autres ne pourraient en effet maintenir leur domination sans collaborer, puisque, comme on l'a déjà constaté en tentant de mesurer l'implication de la petite et moyenne noblesse dans les réformes monastiques, le pouvoir des grands laïcs présente en effet une forte dimension ecclésiale. L'examen des formes de la vassalité épiscopale, des réseaux d'alliance et d'amitié et de la composition du chapitre cathédral confortera cette impression.

1196. MAZEL F., « Monachisme et aristocratie aux X^e-XI^e siècles », p. 49-58.

1197. Par souci de cohérence, j'ai préféré traiter de l'implication des laïcs dans le courant de rénovation monastique dans le point consacré à la politique réformatrice de Gérard I^{er}. Néanmoins, il aurait parfaitement pu trouver sa place dans cette section de chapitre-ci, car ces interventions aristocratiques témoignent également de la vocation théocratique des élites laïques...

III.3.1.1. Réseaux de pouvoir et alliances politiques

Épisode après épisode, les luttes entre les diocésains d'Arras-Cambrai et leurs avoués permettent d'entrevoir les réseaux de pouvoir sur lesquels se reposent les deux principaux protagonistes de la vie politique cambrésienne. L'essentiel du temps, pour défendre leurs intérêts, les deux véritables maîtres de la cité ne semblent pas, en effet, s'appuyer sur les mêmes princes, ni sur la même aristocratie. Ainsi, de manière peut-être un peu trop schématique, les spécialistes de l'histoire cambrésienne distinguent traditionnellement un « réseau impérial », dans lequel ils intègrent les prélats des trois premiers quarts du XI^e siècle, d'une « nébuleuse flamande », dans laquelle s'insèreraient les châtelains de Cambrai. Sans fondamentalement remettre en cause la pertinence de ces analyses, je souhaiterais, au fil des pages suivantes, y apporter quelques nuances : si, comme il l'a été démontré, on ne peut contester l'existence de relations privilégiées liant les évêques d'Arras-Cambrai, et en particulier Gérard I^{er}, aux souverains germaniques et les châtelains-avoués aux comtes de Flandre, il arrive parfois que leurs réseaux de pouvoir respectifs soient bouleversés, s'inversent ou s'entrecroisent. Ne maîtrisant pas les compétences informatiques nécessaires, ne comptant pas non plus sur un corpus diplomatique bien fourni, je ne recourrai pas ici aux logiciels d'analyse de réseau, dont l'usage commence à se répandre parmi les médiévistes¹¹⁹⁸. Il y aurait pourtant une enquête intéressante à mener sur les relations de pouvoir en Lotharingie aux X^e-XI^e siècles sur base de ces outils... Je me contenterai plutôt d'évaluer, dans un premier temps, la légitimité de l'expression « réseau impérial », avant d'enquêter brièvement sur les rapports unissant les châtelains et les évêques aux comtes de Flandre et à l'aristocratie régionale.

Des liens étroits attachent l'évêque Gérard I^{er} à la *curia* impériale jusqu'au milieu des années 1020. Inutile d'y revenir longuement, ce prélat doit au souverain son élection et une bonne partie de son pouvoir¹¹⁹⁹. Les Florennes, proches parents de Gérard, figurent d'ailleurs parmi les plus fidèles alliés des Ottoniens depuis le milieu du X^e siècle. Vers 1024-1025, alors que le décès d'Henri II met un terme au règne des Ottoniens et que la réintégration des Rénier dans l'orbite impériale est déjà bien amorcée, l'entente entre le diocésain et les premiers Saliens connaît toutefois un certain tiédissement, l'attitude timorée de Gérard I^{er} lors de la révolte du duc Gozelon passant mal auprès de Conrad II. Le diocésain ne peut alors plus compter sur un soutien quasi systématique de la part du roi dans les conflits qui l'opposent à ses rivaux à

1198. Dans une communication intitulée « Les origines de Cluny, le Cluny des origines » prononcée à l'occasion du colloque *Cluny, le monachisme et la société au premier âge féodal (880-1050)*, Cluny (9-11 septembre 2010), Isabelle Rosé a ainsi démontré tout l'intérêt de ce type de logiciel pour l'analyse des stratégies réticulaires des premiers abbés de Cluny, qui souhaitent entretenir des relations avec l'ensemble du monde aristocratique. À cet égard, on pourra également se reporter à l'article de ROSÉ I., « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge », p. 199-272.

1199. Ce paragraphe reprend et résume, pour l'essentiel, des remarques déjà formulées *supra*, « I.1. *Gerardus non merito episcopus* : itinéraire biographique d'un prélat d'Empire ».

l'échelle régionale ; en conséquence, sans être totalement marginalisé, il perd une part certaine de son influence politique et ne joue plus les premiers rôles en Empire. À partir de 1051, Liébert de Lessines, même s'il rencontre régulièrement les empereurs, ne bénéficie pas non plus d'un soutien inconditionnel du dynaste dans ses querelles avec les châtelains-avoués ; que du contraire, puisque, à l'heure de réattribuer la châtelanie de Cambrai en 1054, Henri III choisit délibérément de privilégier le vidame Jean au détriment du candidat du prélat. Il me paraît dès lors quelque peu outrancier d'inscrire trop ouvertement les évêques d'Arras-Cambrai du premier XI^e siècle dans un « réseau impérial » : tout en se montrant incontestablement proches des rois de Francie orientale, ils ne se soumettent jamais entièrement à ces derniers et n'hésitent pas à défendre leurs propres intérêts, ou ceux de leur Église, au mépris des souhaits du monarque.

Une rapide analyse des relations unissant les prélats d'Arras-Cambrai aux ducs — représentants théoriques de l'autorité impériale en Basse-Lotharingie — confirme cette impression. Entre 1012 et 1024-1025, l'entente semble au beau-fixe entre ce dernier et les Ardenne-Verdun, auxquels le natif de Florennes est fort vraisemblablement apparenté par sa mère¹²⁰⁰. À l'époque, dans un contexte politique difficile où se succèdent les soulèvements des Régnier et de leurs proches, les fils de Godefroid le Captif contrôlent certaines des dignités les plus importantes en terre lotharingienne, Godefroid II tenant l'*honor* ducal, Herman le marquisat d'Éname, Frédéric et Adalbéron les comté et évêché de Verdun¹²⁰¹. Avec le prélat, ils se portent mutuellement secours en plusieurs occasions, et systématiquement dans l'intérêt de l'Empire¹²⁰². Les noms de plusieurs membres du lignage verdunois, ainsi que celui du souverain, figurent d'ailleurs en bonne place dans l'obituaire familial de Florennes, copié entre 1029 et 1037, et dans celui du chapitre cathédral cambrésien¹²⁰³. À mon sens, ces éléments témoignent indubitablement de l'amitié liant un moment Gérard I^{er} aux Ardenne-Verdun. Avec d'autres, comme l'évêque Baldéric II de Liège pourtant apparenté aux Regnier, l'évêque Cambrésien et les Ardenne forment le noyau dur des fidèles au pouvoir impérial sous le règne d'Henri II.

Le décès inopiné du roi à l'été 1024 met brutalement fin à cette coalition. Lorsque le duc Gozelon se rebelle contre Conrad II le Salique, Gérard I^{er} refuse en effet de le soutenir trop ouvertement, contrairement à la plupart de ses *coepiscopi*¹²⁰⁴. Il s'agit peut-être d'un effet de source — la documentation se montrant nettement moins bavarde pour la seconde partie de

1200. RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 306-312.

1201. PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 30-31.

1202. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 465-466 (appui d'Herman d'Éname face au châtelain-avoué de Cambrai), ch. 5, p. 468 (négociations pour obtenir la libération d'Herman d'Éname, capturé par les Régnier et leurs alliés), ch. 7, p. 468 (Gérard I^{er} sollicite la désignation de Godefroid II de Verdun à la fonction ducale), ch. 9, p. 469 (bataille de Florennes), etc.

1203. MISONNE D., « L'obituaire primitif de l'abbaye de Florennes », p. 101-102 ; Cambrai, MM, ms. 229, f. 69v.

1204. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 50, p. 484-485.

l'épiscopat de Gérard I^{er} –, mais les rapports entre le prélat et le représentant de l'autorité royale semblent alors connaître un coup de froid. Sans doute, entre 1030 et 1035, le duc Gozelon appuie-t-il tout de même les revendications de son parent¹²⁰⁵ lorsque, pour une énième fois, celui-ci se réconcilie avec son châtelain-avoué lors d'une entrevue à Esquelmes, à quelques kilomètres de Tournai, mais il s'agit là d'un des seuls témoignages de leur collaboration¹²⁰⁶. Jusqu'à la disparition de l'évêque Liébert de Lessines, en 1076, aucun duc ne souscrit une charte épiscopale. L'inverse est également vrai¹²⁰⁷. Bien plus, lorsqu'à la fin des années 1040, Godefroid II le Barbu, l'héritier du duc Gozelon, se soulève contre Henri III avec la complicité des comtes de Flandre et de Frise, il ne reçoit ni l'aide de Gérard I^{er}, ni celle du véritable maître du diocèse, le prévôt Liébert¹²⁰⁸. Certes, le vieux prélat ne mène pas ses troupes contre les insurgés en janvier 1049, à la différence des évêques de Liège, d'Utrecht et de Metz¹²⁰⁹, mais l'année suivante il ouvre tout de même les portes de sa cité au souverain qui se lance alors dans une expédition punitive contre ses derniers ennemis¹²¹⁰.

Par voie de conséquence, ce serait forcer les événements que de faire de la politique épiscopale des trois premiers quarts du XI^e siècle une politique entièrement acquise à la cause impériale. Si ce n'est lors des dix à quinze premières années de la prélature de Gérard I^{er} – c'est-à-dire au moment où le système des marches tourné à la fois contre les Régnier et les princes flamands connaît son aboutissement le plus complet, avant d'être progressivement démantelé face aux coups de boutoirs des comtes de Flandre –, les diocésains d'Arras-Cambrai ne s'inscrivent jamais dans un vaste réseau de pouvoir qui mêlerait empereur, duc, prélats et seigneurs de second rang, tels les Florennes, dans un objectif politique commun. La réintégration de Régnier V dans le giron germanique et la mort du dernier Ottonien, immédiatement suivie de la révolte du duc Gozelon contre Conrad II le Salique, anéantissent l'entente entre les différents membres de la nébuleuse. Désormais, tout en collaborant ponctuellement, ces derniers veilleront avant tout à leurs propres intérêts, ou plutôt à ceux l'institution qu'ils représentent, qu'il s'agisse de l'Église d'Arras-Cambrai ou du royaume.

1205. Contrairement à la plupart de ses parents, Gozelon († 1044) ne figure pas dans l'obituaire de Saint-Baptiste de Florennes. Il ne faut pas s'en étonner, le duc n'étant pas encore décédé au moment de la copie du document nécrologique (PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », p. 30).

1206. *Postea isussu nostri senioris a comite Balduino et filio eius Tornacum conductus, ubi interfuerunt dux Gozelo et episcopus Leodicensis, nullam nobis iusticiam feci, sed fraude sua omnibus manifestata in malicia perseveravit* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 48, p. 483 ; sur ce passage, voir VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 332-336).

1207. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 51-157 ; pour un inventaire des actes des ducs de la Maison d'Ardenne, on se plongera dans DESPY G., « Les actes des ducs de Basse-Lotharingie », p. 65-132.

1208. GANSHOF Fr.-L., « Les origines de la Flandre impériale », p. 126-129.

1209. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 135, avec renvoi aux sources.

1210. *Henricus inperator per Cameracum in terram comitis intrans, usque Bruaco depopulat [...]* (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 156).

À certains égards, surtout à partir du milieu des années 1020 lorsque la situation se complexifie en Empire, la coopération semble parfois plus poussée entre les évêques d'Arras-Cambrai et les comtes de Flandre qu'entre les premiers et les ducs de Basse-Lotharingie. Il faut néanmoins reconnaître que, tout au long du premier quart du XI^e siècle, les évêques-comtes et les princes flamands entrent assez régulièrement en conflit, principalement en raison des ambitions territoriales de ces derniers. Volontiers geignarde, la chronique épiscopale se fait fort fréquemment l'écho de ces discordes mettant aux prises les deux puissants, par exemple lorsqu'elle se lamente de la prise de Valenciennes, des tentatives flamandes pour faire main basse sur l'évêché ou du soutien fourni par Baudouin IV à Gautier II de Lens¹²¹¹. Il convient néanmoins de garder à l'esprit qu'au moment où le chapelain Foulques compose ses *Gesta*, l'autorité épiscopale se trouve particulièrement mise à mal, notamment par les comtes de Flandre dont l'ambition est alors de tirer parti de l'application de la paix de Dieu¹²¹². Sans verser dans un irénisme excessif, je pense que, sur le terrain, les rapports entre les princes flamands et les diocésains sont par moments nettement plus chaleureux. Ainsi, sur le plan militaire, Baudouin IV, puis son fils, appuient – certes parfois de manière intéressée – les évêques d'Arras-Cambrai en plusieurs occasions face à leur turbulent châtelain¹²¹³. La présence des pasteurs cambrésiens semble d'ailleurs relativement fréquente dans les souscriptions des chartes comtales¹²¹⁴. C'est toutefois sur le terrain politico-religieux que leur collaboration s'exprime le plus volontiers. On l'a vu, dès le début des années 1020, Gérard I^{er} et Baudouin IV s'associent avec le réformateur Léduin de Berclau pour restaurer les communautés de Marchiennes, Denain et Hamage, implantées aux confins de leurs zones d'influence respectives¹²¹⁵. Liébert de Lessines, quant à lui, consacre et exempte de redevances diocésaines l'abbaye Notre-Dame d'Éname fondée en 1064 par Baudouin V¹²¹⁶. Il agit de même à Lens quelques années plus tard au profit du chapitre Saint-Vulgan, érigé par le comte Eustache II de Boulogne en terre

1211. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 114-115, p. 451-452, ch. 110 et 122, p. 448-449 et 454, ch. 117, p. 453, etc.

1212. BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, p. 439-468.

1213. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 1, p. 466 (Baudouin IV aide l'évêque Gérard I^{er} à intégrer sa cité) ; *Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155 (Baudouin V intervient vraisemblablement pour pacifier les relations entre Ermentrude et l'évêque Gérard I^{er}) ; *Gesta Lietberti*, ch. 7, p. 493 (appui à Liébert face au châtelain Jean) ;

1214. NAZ R., *L'avouerie de l'abbaye de Marchiennes*, p. 22 (1038) ; HAIGNERÉ D., *Chartes de Saint-Bertin*, t. 1, n° 71, p. 24-25 (1042) ; DELMAIRE B., *L'histoire-polyptyque de l'abbaye de Marchiennes*, p. 97-99 (1046) ; FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 108-109 (1035-1047) ; *Thesaurus diplomaticus*, n° 4028 (1071). Même si le débat n'est pas encore définitivement tranché, l'authenticité de certains de ces actes, et en particulier ceux de 1038 et 1046, a très récemment été contestée par DECLERCQ G., « Van privaatoorkonde tot vorstelijke oorkonde », p. 46-48. Une enquête mériterait d'être menée sur le sujet...

1215. Cf. *supra*, « III.2.2.1. Réforme(s) et autorité épiscopale ».

1216. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 91-95.

flamande¹²¹⁷. Vers 1071, ses relations semblent par contre nettement plus tendues avec Robert I^{er} le Frison, le nouveau maître de l'immense principauté flamande¹²¹⁸.

Au cours des trois premiers quarts du XI^e siècle, le principal allié des comtes de Flandre à Cambrai reste néanmoins le châtelain-avoué. Si l'on ne peut exclure l'existence d'une certaine forme d'amitié sincère entre les deux puissants¹²¹⁹, le soutien qu'ils s'apportent mutuellement repose avant tout sur la convergence de leurs intérêts. D'une part, s'ils souhaitent prendre pied plus aisément en Cambrésis, les princes flamands doivent nécessairement user de leviers à l'échelle locale, et donc s'attirer des fidèles dans certaines franges de l'aristocratie régionale, ou à tout le moins ne pas susciter l'hostilité de cette dernière. D'autre part, pour conserver ses fiefs et son autorité dans la cité et ses alentours face à des évêques qui les considèrent, visiblement, comme des rivaux, les châtelains des Maisons de Lens et d'Oisy doivent eux aussi rechercher de solides appuis à l'extérieur du comté de Cambrai. Comme on l'a déjà noté plus haut, les deux puissants collaborent à plusieurs reprises. En 1011, contre l'avis de l'évêque Erluin, Baudouin IV garantit à Gautier I^{er} de Lens, alors mourant, la transmission de la châtellenie de Cambrai et des droits y afférant¹²²⁰. Vers 1024, Baudouin IV, toujours lui, et Gautier II promeuvent de concert la paix de Dieu dans le nord du royaume de Francie occidentale, et notamment dans le diocèse d'Arras soumis à Gérard I^{er} de Florennes¹²²¹. Aux environs de 1070-1071, le comte Arnoul III et sa mère Richilde obtiennent sans peine la libération de l'évêque Liébert, retenu captif par Hugues I^{er} d'Oisy, et évitent, au moins dans un premier temps, la dévastation des possessions du châtelain¹²²². Les exemples de ce type pourraient être multipliés¹²²³. Il n'y a là rien d'étonnant, car, à certains égards, les châtelains de Cambrai et la famille princière flamande semblent apparentées via la nièce de la comtesse Richilde.

Ce serait cependant une erreur de lier trop étroitement les châtelains de Cambrai aux comtes de Flandre, les premiers n'étant jamais entièrement à la botte des seconds. À l'exception notable du vidame Jean, aucun châtelain de Cambrai ne prend d'ailleurs place parmi les

1217. *Ibid.*, p. 104-108.

1218. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 58, p. 862-863 ; VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 100-103.

1219. En 1041, au lendemain de l'assassinat de Gautier II de Lens, Baudouin V et son épouse Adèle ont très vraisemblablement fait pression sur l'évêque Gérard I^{er} pour que celui-ci reçoive une sépulture à Saint-Amand (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 155 ; DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33).

1220. *Denique intercedente aliquo temporis, episcopum quoque infirmitate laborantem Balduinus comes visitare advenerat, quem Walterus ferme moriens, auxilio sui filli precibus attraxerat* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 117, p. 453).

1221. *Ibid.*, p. 486-487

1222. *Gesta Lietberti*, ch. 22, p. 496.

1223. *Ibid.*, ch. 7-8, p. 493 (Baudouin V expulse le châtelain Jean d'Arras et soutient indirectement les intérêts du jeune Hugues I^{er} d'Oisy) ; *Ibid.*, ch. 20, p. 495-496 (la comtesse Richilde consent au mariage de sa nièce Ada avec Hugues I^{er} d'Oisy).

souscripteurs des chartes comtales flamandes, pourtant relativement nombreuses¹²²⁴. Bien plus, il arrive parfois aux deux puissants de se concurrencer, voire de s'affronter. En 1012, dès avant le décès d'Erluin, Gautier II de Lens, arrivé au pouvoir quelques mois auparavant, lance ainsi son frère Séhier dans la course à la cathédre cambrésienne, rivalisant de la sorte avec le comte Baudouin IV, qui disposait de son propre candidat, le bâtard Azelin de Tronchiennes¹²²⁵. Henri II ne désignera néanmoins aucun des deux prétendants, préférant reporter son choix sur son chapelain Gérard. Le nouveau prélat pourra compter sur le soutien politique du prince flamand lorsqu'il souhaitera intégrer sa cité, alors tenue par Gautier II¹²²⁶. Un épiscopat plus tard, à l'aube de la prélature de Liébert, la querelle de succession de la châtellenie de Cambrai engendre de vives tensions entre Baudouin V de Flandre et le châtelain en exercice¹²²⁷. Ainsi, même si l'entente entre les plus puissants laïcs de Cambrai et les comtes de Flandre paraît la plupart du temps cordiale, il ne faut donc pas surestimer la vigueur de leur amitié. Dans la société cambrésienne des X^e-XI^e siècles, chacun veille avant tout à ses propres intérêts, ou à ceux de son Église, et se positionne sur l'échiquier politique en fonction de ceux-ci. À certaines occasions, les Gautier de Lens et Hugues I^{er} d'Oisy se tournent ainsi vers d'autres soutiens, issus notamment du Vermandois¹²²⁸. En conséquence, l'alliance « flamande » qui, au long du premier quart du XI^e siècle, lie Gautier II de Lens à Baudouin IV de Flandre répond sans doute plus à la coalition « lotharingienne » unissant Gérard I^{er} de Florennes aux Adalbéronides et à Henri II qu'elle ne témoigne de l'existence d'un projet politique commun aux aristocraties flamande et cambrésienne.

À l'échelle de leur principauté, contrairement à ce que pourraient laisser croire certaines pages des *Gesta episcoporum*, les diocésains ne vivent pas constamment « encerclés par les épées des hommes du pays »¹²²⁹. Certes – on peut difficilement le nier –, des conflits récurrents les opposent à leur principal concurrent dans la cité, leur avoué. Certes, les violences entre les rivaux outrepassent parfois les limites inhérentes au jeu politique dans lequel se meuvent les acteurs locaux (à l'occasion du meurtre du jeune chevalier Robert ou du rapt de l'évêque

1224. Avant son éviction de la châtellenie cambrésienne en 1056, le vidame Jean figure parmi les souscripteurs des chartes comtales flamandes suivantes : NAZ R., *L'avouerie de l'abbaye de Marchiennes*, p. 22 (1038 – authenticité douteuse), et LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pays-Bas, Preuves*, p. 6. Ce dernier acte me semble néanmoins douteux, en particulier en ce qui concerne la souscription.

1225. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 121-122, p. 454.

1226. *Ibid.*, livre III, ch. 1, p. 466.

1227. *Gesta Lietberti*, ch. 7-13, p. 493-494.

1228. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 120, p. 454 (Robert de Péronne), livre III, ch. 3, p. 467 (Otton II de Vermandois et l'évêque Hardouin de Noyon-Tournai), ch. 46, p. 482 (Otton II de Vermandois) et ch. 48, p. 483 (Otton II de Vermandois et Hardouin de Noyon-Tournai).

1229. *Triginta annos ducimus, quo in nostra urbe inter pagensium nostrorum gladios vivimus* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 60, p. 488 ; sur cette lettre, qui clôt la chronique épiscopale, on verra VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 346-348).

Liébert, par exemple)¹²³⁰. Néanmoins, il ne faut pas déduire de ces querelles une certaine forme d'isolement politique de l'évêque. Le châtelain de Cambrai n'incarne pas à lui seul l'ensemble de l'aristocratie cambrésienne. Pour garantir leurs droits, pour participer à certaines campagnes militaires, les prélats d'Arras-Cambrai devaient nécessairement compter des appuis au sein du groupe nobiliaire local¹²³¹. Las !, le chapelain Foulques s'en fait trop peu l'écho. En dépit du réquisitoire dressé à l'encontre de leurs ancêtres par l'historiographe, les Lesquiellès, par exemple, s'associent étroitement à la politique épiscopale en matière de restauration monastique, en prêtant la main à la fondation de Saint-André du Cateau¹²³². Comme en témoignent la diplomatie et la chronique de l'abbaye, il ne s'agit pas du seul lignage local à soutenir ce monastère étroitement associé à la personnalité de Gérard I^{er} de Florennes, et plus globalement aux pasteurs d'Arras-Cambrai¹²³³. En ville également les évêques disposent de fidèles : le jeune Robert, éliminé par le châtelain vers 1024, en faisait peut-être partie¹²³⁴, à l'instar de certains *casati* – les vassaux privilégiés de l'évêque¹²³⁵ –, tels le puissant vidame épiscopal Foulques du Cateau¹²³⁶. Il en va peut-être également de même des assassins de Gautier II de Lens, bien qu'aucune source n'en atteste formellement¹²³⁷.

Naturellement, les châtelains de Cambrai – qu'il s'agisse des Lens, des Oisy ou du vidame Jean d'Arras – disposent également d'alliés de circonstance au sein de la noblesse locale. Et d'abord au sein même du chapitre cathédral, où ils casent certains de leurs relais¹²³⁸ et où ils comptent très vraisemblablement plusieurs amis¹²³⁹. Sans que l'on puisse les identifier plus précisément, on connaît également le nom de plusieurs de leurs *satellites*, pour reprendre le terme de la chronique épiscopale¹²⁴⁰. Robert, Eudes, Lambert et Anselme prêtent serment au côté de Gautier II de Lens lorsque ce dernier s'efforce, une nouvelle fois, de se réconcilier avec l'évêque au lendemain du meurtre du jeune chevalier Robert vers 1024-1025¹²⁴¹. Le premier

1230. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 39, p. 481 ; *Gesta Lietberti*, ch. 22, p. 496.

1231. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 115, p. 452 (Erluin participe à la prise de Valenciennes) ; *Gesta Lietberti*, ch. 23, p. 496 (campagne de l'évêque Liébert contre Hugues I^{er} d'Oisy).

1232. Cf. *supra*, « III.2.2.2. Une aristocratie absente ? ».

1233. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 49, p. 484 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529, ch. 20, p. 530 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 66-67 et 295-297.

1234. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 39, p. 481.

1235. Au sujet des *casati* de Cambrai, on se reportera au point suivant.

1236. [...] *Signum Fulchonis casati et vicedomini* [...] (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 138). Au sujet du vidame Foulques, cf. *infra*, « IV.2.2.2.a. L'affirmation des vidames épiscopaux ».

1237. *Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 8, p. 532.

1238. Cf. *infra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

1239. L'obituaire du chapitre Notre-Dame de Cambrai témoigne des bonnes relations unissant la famille de Lens aux chanoines cambrésiens : *Obiit Gualterus castellanus pro cuius animae memoria Iorbies et Bilcuns tenemus* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 65r).

1240. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 44, p. 482.

1241. *Sacramentum quod Odo, Rotbertus, Anselmus, Iantbertus, petente Waltero, iuraverunt* [...] (*Ibid.*, livre III, ch. 41, p. 481).

d'entre eux figure peut-être aussi parmi la petite dizaine de *nobilium virorum* mentionnés au bas de la charte d'Ermentrude, la veuve de Gautier II, pour l'abbaye de Saint-Amand (1041)¹²⁴². Hugues I^{er} d'Oisy, pour sa part, semble apparenté à son tuteur Anselme I^{er} de Ribemont, qui, avec l'évêque Liébert, veille durant plusieurs années à ses intérêts¹²⁴³. On ignore, malheureusement, si, à l'échelle locale, les réseaux de l'évêque croisent ceux de son principal rival. Parmi ces personnages fort mal connus, seul Anselme I^{er} le Vieux semble, en effet, un jour collaborer étroitement avec Liébert. Néanmoins, certains noms – comme ceux d'Héribert et de Robert – se rencontrent, plus ou moins à la même époque, à la fois dans l'entourage du prélat et dans celui du châtelain-avoué¹²⁴⁴.

En conséquence, l'histoire cambrésienne du premier XI^e siècle ne se réduit pas à l'affrontement de deux réseaux de pouvoir. À bien des égards, cette vision paraît par trop schématique. À l'exception peut-être des premières années de la prélature de Gérard I^{er} de Florennes, jamais, en effet, un réseau « lotharingien » ou « impérial », composé du diocésain, de l'empereur, du duc et de leurs relais locaux, ne se confronte à une nébuleuse « flamande », mêlant comtes de Flandre et châtelains de Cambrai. Si elle a un jour existé, cette grande alliance lotharingienne éclate de toute façon après 1024-1025, lorsque le décès inopiné du roi Henri II, la révolte de Gozelon et, dans une certaine mesure, les ambitions territoriales flamandes transforment radicalement le jeu politique régional. À bien y regarder, les rapports entre les multiples acteurs de la vie politique cambrésienne s'avèrent donc bien plus complexes qu'ils n'y paraissent au premier abord. Les coalitions et les factions ne se nouent pas sur base d'un « programme politique commun » bien défini, mais se font et se défont plutôt au coup par coup, en fonction des intérêts immédiats des acteurs locaux. Toutefois, malgré les tensions récurrentes qui les opposent à leur pasteur, un certain nombre d'aristocrates cambrésiens se rassemblent tout de même au sein d'une institution tout à fait particulière, celle des *casati* de Cambrai.

III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai

Au lendemain de l'inhumation de l'évêque Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai, c'est son plus proche collaborateur, le prévôt et archidiacre Liébert de Lessines¹²⁴⁵, qui lui succède après avoir reçu l'investiture des mains d'Henri III¹²⁴⁶. La *Vita Lietberti* de Raoul du Saint-Sépulcre consacre

1242. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 33.

1243. *Et quia iste Hugo adhuc puer erat, sed propinquum quendam Ansellum nomine [...]* (*Gesta Lietberti*, ch. 8, p. 493).

1244. Un Robert et un Héribert figurent en effet à la fois dans DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 33 (1041), et VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 89 (1064), sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit des mêmes personnes.

1245. Au sujet des origines lessinoises de Liébert, cf. *infra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

1246. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 13, p. 848.

plusieurs chapitres à ces événements intervenus au mois de mars 1051. S'il demeure vague sur le déroulement du voyage de Liébert à Cologne, où séjourne pour un temps l'empereur, le biographe du nouveau prélat précise tout de même qu'une solide délégation d'archidiacres et de *casati* de l'Église de Cambrai a accompagné l'heureux élu¹²⁴⁷. À condition que le moine Raoul ne projette pas sur le milieu du XI^e siècle une réalité de son temps – la *Vita Lietberti* aurait été composée au tournant des XI^e-XII^e siècles, en pleine réforme grégorienne¹²⁴⁸ –, il s'agirait ici de l'une des premières mentions de *casati* ou « chasés » épiscopaux, c'est-à-dire de vassaux auxquels les évêques ont inféodé une partie du patrimoine de l'Église de Cambrai et dont les noms se rencontrent fréquemment dans les chartes et chroniques cambrésiennes des années 1070-1120.

En dépit des quelques belles pages que lui ont jadis consacrées Wilhelm Reinecke et Erik Van Mingroot, le dossier des *casati* cambrésiens demeure largement sous-exploité¹²⁴⁹. La composition sociologique et le rôle politique de ce groupe n'ont ainsi jamais bénéficié d'une analyse approfondie. La problématique de la vassalité épiscopale renvoie pourtant à l'un des fondements du paradigme « mutationniste » selon lequel une forte mobilité sociale ascendante aurait affecté la société des XI^e-XII^e siècles, permettant ainsi à des « hommes neufs » – alleutiers enrichis, ministériaux et guerriers – d'intégrer progressivement les rangs de la noblesse¹²⁵⁰. De même, la question de l'évolution sociologique de l'entourage épiscopal cambrésien n'a pas joui des faveurs des médiévistes, sinon au détour de l'un ou l'autre paragraphe. Quant à la nature des relations unissant cette élite aristocratique à l'institution ecclésiale, elle n'a pas vraiment été abordée dans les travaux antérieurs. Dans cette perspective, on peut d'ailleurs se demander s'il faut prêter foi aux invectives lancées à l'aube du XII^e siècle par l'auteur des *Gesta Galcheri* à l'encontre du vidame et *casatus* Foulques, lorsqu'au détour d'un vers – *Vivens de episcopio, non curat de episcopo*¹²⁵¹ –, il décrit celui-ci comme un « parasite » ?

Cette section se focalise sur ces individus et lignages que leur puissance place en dessous du rang comtal. Dans la mesure où le qualificatif de *casatus* n'est pas systématiquement accolé au nom des détenteurs de ces charges, notre analyse se doit d'abord d'identifier les familles de « chasés » et de pairs dans les souscriptions d'actes épiscopaux, avant de traquer l'ensemble des mentions concernant ces individus. Concrètement, la démonstration s'articulera autour de deux axes : il s'agira d'abord de déterminer la composition sociologique du groupe des *casati*, avant de

1247. *Posthaec Heinricum regem adeunt novus electus, scilicet domnus Lietbertus prepositus et archidiaconus, alique archidiaconi cum casatis Cameracensis aeclesiae, nuntiantes destitutionis suae casum flebilem et episcopi sui depositionem* (*Ibid.*, ch. 11, p. 847). Ce passage figure également dans les *Gesta Lietberti*, ch. 3, p. 490-491.

1248. OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 141-142.

1249. REINECKE W., *Geschichte der Stadt Cambrai*, p. 91-95 ; VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 731-736. Au sujet des *casati* de Cambrai, on pourra également se consulter l'ouvrage aujourd'hui totalement dépassé de GANSHOF Fr.-L., *Étude sur les ministeriales*, p. 198-199, dont je ne partage pas les positions.

1250. POLY J.-P. et BOURNAZEL É., *La mutation féodale*, p. 99-103.

1251. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 59.

se pencher sur le rôle politique de ceux-ci. Quelques comparaisons avec les cas vermandisiens et vendômois compléteront ça et là notre propos¹²⁵².

Si les références aux *casati* se font rares dans des sources ecclésiastiques dont le but premier n'est pas de décrire une réalité avant tout militaire¹²⁵³, des groupes de « chasés » épiscopaux se repèrent au cours des XI^e et XII^e siècles autour de la plupart des cités septentrionales françaises et lotharingiennes. Un rapide détour par les diocèses voisins de celui d'Arras-Cambrai suffit pour s'en convaincre. Des mentions de *casatus ecclesie*, *casatus sancti Petri* ou *casatus urbis* se rencontrent ainsi dans les sources beauvaisiennes entre 1078 et les années 1130¹²⁵⁴. À Laon, l'institution semble conserver toute sa vigueur jusqu'à la fin du XII^e siècle au moins. Un évangélaire non daté, mais copié au crépuscule du XII^e siècle, établit même une hiérarchie des *casati ecclesie*, parmi lesquels figurent désormais l'un ou l'autre magistrat municipal¹²⁵⁵. Plus au nord, à Noyon-Tournai et à Liège, les *casati* font l'objet de mentions isolées. En 1108, un accord intervenu entre les bénédictins de Saint-Martin et les chanoines du chapitre cathédral prive les *pares et casati episcopi* tournaisiens de sépulture à l'abbaye¹²⁵⁶. En 1127, quatre « chasés » du prélat liégeois – parmi lesquels l'avoué de Hesbaye Wiger¹²⁵⁷ et le châtelain de Huy¹²⁵⁸ – figurent parmi les souscripteurs d'une convention militaire conclue entre l'évêque Albéron I^{er} et l'archevêque Renaud II de Reims¹²⁵⁹.

Mais c'est à Cambrai que se rencontrent les mentions les plus précoces et les plus fréquentes. Si l'on fait abstraction du témoignage de Raoul du Saint-Sépulcre évoqué plus haut, la première référence à des *casati* prend place dans un acte épiscopal de 1073 pour le chapitre

1252. BARTHÉLEMY D., *La société dans le comté de Vendôme*, p. 581-603 ; GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 96-109 ; SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 202-226.

1253. Sur les fonctions remplies par les *casati*, cf. *infra*, paragraphes suivants.

1254. GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 97.

1255. SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 220 ; aux XII^e-XIII^e siècles, des *casati* se rencontrent également en Bourgogne. Il s'agit alors de vassaux de Saint-Étienne de Besançon qui ont obtenu le privilège d'être ensevelis dans la cathédrale. À leur propos, on se reportera à l'article de DELOBETTE L., « Les *casati* de la cathédrale Saint-Étienne de Besançon », p. 113-143.

1256. *Sepulturam vero monachis et eorum conversis liberam canonici concessere, hac conditione interposita ut nullum de parochia Turnacensi, nullum de canonicorum parocianis propriis, nullum etiam de paribus et casatis episcopi, nullum vero de paribus et casatis pertinentibus, sive ad urbem sive ad castellum, aliquo modo monachi praesumerent in suo cimiterio sepelire nisi permissu et licentia canonicorum* (TOCK B.-M., *Chartes des évêques d'Arras*, n° 13, p. 22, cité par NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 25).

1257. Sur les avoués de Hesbaye, et Wiger en particulier, on verra CARRÉ P., *Les avoueries des églises liégeoises*, p. 38-48.

1258. Sur les châtelains de Huy, on verra notamment la thèse de JORIS A., *La ville de Huy au Moyen Âge*, p. 403-408.

1259. *Quia vero Leodiensis episcopus aliorum more casatorum hominum nobis facere non potuit, octo de suis, IIII. videlicet de castellanis de Bullon, Gualterum scilicet de Bullon, Ingonem de Mirewalt, Manassem de Herge, Ingonem filium Lamberti, et quatuor de aliis casatis suis, Guigerum advocatum, Gualterum castellanum de Hoio, Raimbaldum de Jupperi, Lambertus de Thienbeche, a quibus hominum suscepimus, nobis produxit* (BORMANS S. et SCHOOLMEESTERS E., *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 1, n° 35, p. 57).

Sainte-Gudule de Bruxelles¹²⁶⁰. L'activité de la chancellerie cambrésienne s'intensifiant à partir du milieu des années 1070, les mentions de « chasés » se multiplient rapidement¹²⁶¹ : en 1075, sept d'entre eux sont mentionnés dans une charte rendue en faveur du chapitre cathédral de Cambrai¹²⁶² ; en 1083, le *prepositus et casatus* Jean prend place parmi les souscripteurs d'un acte destiné à Saint-Aubert de Cambrai¹²⁶³ ; en 1089, huit chasés figurent dans une pièce réécrite, mais historiquement sincère, pour le chapitre cathédral¹²⁶⁴ ; etc. Au total, dix-sept chartes avancent le nom d'un ou plusieurs *casati* en un peu moins d'un siècle. Les quatorze premières datent d'une période comprise entre 1073-1121, les trois dernières ont fait l'objet d'une rédaction ultérieure, entre 1160 et 1167 au plus tard¹²⁶⁵, sous l'épiscopat de Nicolas de Chièvres. Les sources usent généralement de la forme *casatus* sans y ajouter de qualificatif, mais deux documents se veulent plus précis en parlant de *casatorum ecclesie*¹²⁶⁶ ou de *casati Cameracenses*¹²⁶⁷. Comme l'indique Olivier Guyotjeannin à propos du cas de Beauvais, ce terme *casatus* joue sur deux registres : il renvoie à la fois à une réalité matérielle concrète, le *casamentum* inféodé par le prélat à son vassal, et à la sphère du sacré, en intégrant le « chasé » à la *casa* du saint patron auquel il s'est symboliquement soumis¹²⁶⁸.

Mises en série, les données laconiques livrées par ces dix-sept chartes nous permettent de mieux définir le profil social des *casati* épiscopaux. Une petite précision s'avère néanmoins nécessaire avant d'aller plus avant : les actes épiscopaux n'affublent pas systématiquement du qualificatif de *casatus* les individus qui détiennent des chasements épiscopaux. Ainsi, un même personnage – Gautier *Wenchilon*, par exemple – peut se voir désigné tantôt comme *casatus*, tantôt comme *laicus*, tantôt comme *nobilis*¹²⁶⁹. Bien évidemment, ces variations doivent

1260. *Signa casatorum nostrorum* [...] (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 115) ; au sujet, de cet acte et de la fondation de Sainte-Gudule de Bruxelles, on se reportera aux analyses de CHARRUADAS P., *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles*, p. 206-207.

1261. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 8-9.

1262. *Signum Oilardi casati. Signum Fulchonis casati et vicedomini. Signum Iohannis casati. Signum item Iohannis casati. Signum Amulrici casati. Signum Lietuulfi casati. Signum Heriberti casati* (*Ibid.*, p. 138).

1263. *Ibid.*, p. 217.

1264. *Signum casatorum Anselli de Ribodimonte, Fulchonis vicedomini, Walteri Tonitruui, Amulrici, Liuulfi, Waletri Wenchelonis, Walteri Coleti* (*Ibid.*, p. 263).

1265. Cf. tableau n° 4, *infra*.

1266. Lille, AD Nord, 36 H 62/662 (*Thesaurus diplomaticus* n° 3841 ; fac-similé dans VAN MINGROOT E., « Het stichtingsdossier van de Sint-Adriaansabdij te Geraardsbergen », p. 20).

1267. Lille, AD Nord, 36 H 63/664 (*Thesaurus diplomaticus* n° 6967).

1268. GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 97.

1269. Pour s'en convaincre, il suffira de comparer les souscriptions d'une charte de l'évêque Gérard II (1089) pour le chapitre cathédral de Cambrai (*Signum casatorum* [...] *Walteri Wenchelonis* [...]) ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 263) avec celles d'un acte de Gaucher d'Oisy pour l'abbaye de Saint-Ghislain (*Signum laicorum* [...] *Gualteri Wenchelonis* ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 83, p. 474-475) et d'une autre charte du prélat pour Lobbes (*Signum laicorum nobilium Gualteri Wenchillonis* [...]) ; *Ibid.*, n° 81bis, p. 464-465).

d'avantage être perçues comme des choix de scribe, que comme les effets d'une faveur ou défaveur épiscopale. Choix a été fait ici de se focaliser sur les seules mentions de *casatus*. Malgré nos efforts – et ceux de nos prédécesseurs¹²⁷⁰ –, il s'est rapidement révélé impossible de discerner l'identité de l'ensemble des « chasés » épiscopaux et de les rattacher à un lignage connu. Certaines figures, la plupart du temps mineures, resteront donc dans l'ombre. Les autres, celles que nous sommes parvenus à identifier, ont été regroupées soit autour de leurs noms toponymiques, soit autour des surnoms dont elles sont affublées de manière héréditaire¹²⁷¹.

Du tableau, un premier constat se dégage rapidement : la transmission héréditaire du titre de *casatus*, et corollairement des fiefs qui y sont liés. Les cas bien documentés des familles de Rumilly, d'Oisy-Inchy, de Marcoing et d'Esnes ne laissent guère planer de doutes à ce propos. Manassès de Rumilly, par exemple, a très vraisemblablement succédé à son père, Jean, dans ses fonctions de « chasé » vers 1091¹²⁷², avant de transmettre cette charge à ses descendants Raoul I^{er}, Manassès II et Raoul II dans les années 1120 et 1160¹²⁷³. Certains de ces aristocrates semblent d'ailleurs s'être implantés de longue date dans l'entourage épiscopal, comme les Lesquiellès. Néanmoins, la nature du « chasement » octroyé par les prélats reste la plupart du temps inconnue.

1270. Dans le quatrième tome de sa thèse (*De bisschoppelijke Kanselarij te Kamerijk*), Erik Van Mingroot avait déjà procédé à l'identification des *casati Cameracensis*. Malheureusement, l'accès à sa recherche nous a été refusé.

1271. Par exemple, les « Tonnerre » (*Tonitruus*), que l'on rencontre fréquemment dans la documentation cambrésienne entre la fin du XI^e siècle et les années 1170.

1272. L'un des deux Jean que l'on rencontre en 1073 parmi les *casati* de l'évêque Liébert (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 115) correspond sans doute à Jean de Rumilly, dont le nom complet apparaît dans un acte de 1074 pour Saint-Géry (*Ibid.*, p. 133). Jean de Rumilly disparaît de la documentation au début des années 1090, laissant alors sa place à son fils (?), puis à son petit-fils, Manassès (*Ibid.*, p. 304), que les écrits qualifient de *casatus* dès 1095 (Lille, AD Nord, 36 H 62/662 ; *Thesaurus diplomaticus* n° 3841). Au sujet des Rumilly, cf. tableau généalogique n° 12.

1273. AD Nord, 36 H 240/4232 (1121), dont il faut comparer la souscription (*Signum Rotberti, Radulfi, Oilardi, Gerardi, Iohannis casatorum*) avec celle d'un acte de 1123 édité par DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 268 (*Signum laicorum Walteri Tontirui, Rodulfi de Rumili, Oilardi villici, Widrici fratris eius, Gerardis Infantis, Gerardi praepositi*) ; en 1167, AD Nord, 19 H 1, f. 18v-19v (*De casatis : Radulfus de Rumelli, Balduinus de Haisna, Galterus Tonitruus [...]*).

Lignages	1073	1075	1083	1089	1091	1095	1095	1095	1096	1098	1100	1112/13	1118	1121	1160	1165	av. 1167
Lesquielles	•	•		•													
? (Oilard) ¹²⁷⁴	•	•															
Le Cateau	•	•		•	•	•	•	•	•		•						
Rumilly	•	•						•						•		•	•
Trescault (?)	•																
Wattrelos (?)	•						•	•	•		•						
? (Baudouin)	•																
? (Gislardus)	•																
? (Héribert)	•	•															
? (Jean)	•	•	•														
? (Ulfric)	•																
? (Letulfus)		•		•													
Colet (Cambrai)				•				•									
Ribemont				•													
Tonnerre				•							•		•		•		•
Wenchilon				•				•									
Rufus (Buissey ?)							•	•						•			
Marcoing								•				?		?	•	•	
? (Guillaume)								•	•								
Esnes							?	?	?		•					•	•
Gouy									•	•	•						
Feuchy											•						
Oisy-Inchy												•					
Cantaing												?		?	•		
? (Baudouin)													•				
? (Oilard)													•	•			
Saint-Aubert														?			
Hem-Lenglet (?)															•		
Qualificatif	<i>Casatorum nostrorum</i>	<i>Casati</i>	<i>Casati</i>	<i>Casatorum</i>	<i>Casati</i>	<i>Casati</i>	<i>Casati</i>	<i>Casatorum ecclesie</i>	<i>Casatorum</i>	<i>Casati</i>	<i>Casatorum</i>	<i>Casatorum</i>	<i>Casati Cameracenses</i>	<i>Casatorum</i>	<i>Casati</i>	<i>Casatorum</i>	<i>De casatis</i>

Tableau n° 4 : les *casati* de Cambrai dans les sources diplomatiques
(XI^e-XII^e siècles)¹²⁷⁵

1274. Oilard est très vraisemblablement apparenté aux Lesquielles. À ce propos, cf. *infra*, « IV.2.2.2.c. Un homme en vue à la fin du XI^e siècle : Oilard de Lesquielles ». Nous avons considéré que le Amaury mentionné dans les chartes de 1073, 1075 et 1089 était Amaury de Lesquielles (cf. tableau généalogique n° 10).

Si aucune source n'évoque explicitement la présence permanente des *casati* dans la cité ou l'existence d'un service de garde durant une période déterminée de l'année, il n'y a à mon avis que peu de doutes sur leur présence régulière à la *curia* épiscopale dans le courant du XI^e siècle. C'est en tout cas ce que les souscriptions de chartes épiscopales paraissent révéler¹²⁷⁶. Sur 32 actes mentionnant des souscripteurs laïcs – et donc pas seulement des *casati* – rédigés dans la seconde moitié du XI^e siècle, un peu moins des deux tiers (21) signalent les vidames épiscopaux. Les représentants des familles de Wattrelos (13), Rumilly (12) et Lesquielles figurent (10), eux, dans environ un tiers de ces chartes. Dans le laps de temps où il est actif, soit entre 1089 et 1095, Gautier *Wenchilon* souscrit huit actes sur neuf. Les deux lignages les plus puissants de la région – les Ribemont et les Oisy-Inchy – semblent par contre moins assidus. Cela se comprend sans trop de difficultés dans le cas de Hugues I^{er} d'Oisy, dans la mesure où il séjourne un temps en Angleterre au cours de la prélature de Gérard II de Lessines¹²⁷⁷. Les explications sont plus difficiles à trouver à propos des Ribemont, dont la fidélité aux évêques ne fait pourtant aucun doute. Tout en possédant des biens dans le plat pays, certains lignages disposent d'ailleurs d'une résidence dans la cité. Cela tombe bien évidemment sous le sens pour les Oisy-Inchy, titulaires de la châtellenie de Cambrai, mais d'autres familles sont également concernées. S'ils détiennent des alleux autour de Saint-Vaast-en-Cambrésis, les *Colet* arborent par exemple le nom de l'une des portes de la ville¹²⁷⁸. À condition que l'identification proposée par Van Mingroot soit correcte, la chronique du Cateau indique que le vidame Foulques réside à Cambrai¹²⁷⁹.

L'unité apparente suggérée par l'appellation de *casatus* et par les interventions systématiquement collégiales des « chasés » dans l'entourage épiscopal ne doit pas faire illusion.

1275. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 112-116 (1073) ; *Ibid.*, p. 134-139 (1075) ; *Ibid.*, p. 214-218 (1083) ; *Ibid.*, p. 259-265 (1089) ; *Ibid.*, p. 301-304 (1091) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 84, p. 466-469 (1095) ; *Ibid.*, n° 85, p. 469-470 (1095) ; LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 15, p. 23-24 (1095) ; PIOT Ch., *Cartulaire de l'abbaye d'Éname*, n° 7, p. 10-11 (1096) ; *Ibid.*, n° 8, p. 11-12 (1098) ; Mons, AE, *Cartulaire*, n° 33, f. 258r (1100) ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 35, p. 131-132 (1112-1113) ; Lille, AD Nord, 36 H 363/664 (1118) ; LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 24, p. 34-35 (1121) ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 112, p. 209-210 (1160) ; Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 17v-18v (1165) et 18v-19v (avant 1167).

1276. Cambrai ne compte cependant pas de *rua vassalorum*, comme on en rencontre par exemple à Vendôme (BARTHÉLEMY D., *La société dans le comté de Vendôme*, p. 586-587).

1277. *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 499.

1278. À Cambrai, on retrouve déjà mention de la porte Colet dans l'obituaire du chapitre cathédral Notre-Dame, que Jean-Marie Duvosquel date du milieu du XII^e siècle (DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 149) : *Obiit Robertus laicus qui dedit nobis extra portam Collet [...]* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 60r ; à cet égard, voir la carte réalisée par BOWN W., « L'apport des archives à l'archéologie de la ville », p. 173, ainsi que la carte n° 4 en annexe). En 1110, un acte comtal flamand lie explicitement Gautier *Colet* à la ville de Cambrai (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 40, p. 109).

1279. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 7, p. 541 ; VAN MINGROOT E., « De Kamerijkse stichtingsbrief voor de abdij Affligem », p. 34, n. 136.

Elle masque mal l'existence de situations très différentes en matière patrimoniale, sociopolitique ou d'engagement auprès du prélat¹²⁸⁰. Car il existe probablement une ligne de fracture entre les *casati*, les uns disposant d'un vaste patrimoine, entretenant leurs propres vassaux et occupant les premiers rôles à l'échelle régionale, les autres, moins biens possessionnés, se contentant de seconder les grands dans le jeu politique cambrésien. Des personnages très puissants prennent en effet place autour de l'évêque. Certains s'avèrent même capables de lui tenir tête en période d'agitation politique. Inutile de revenir en détails sur la famille d'Oisy-Inchy, titulaire de la châtellenie de Cambrai et dont les possessions – très importantes – se répartissent entre les *pagi* de Cambrésis, d'Artois et d'Ostrevant. Implantés autour de deux châteaux aux frontières nord et sud du Cambrésis, les Ribemont-Bouchain font, eux, figure d'hommes de confiance des évêques dans la seconde moitié du XI^e siècle. Anselme II, le fils du tuteur d'Hugues I^{er} d'Oisy, participe activement à la fondation des communautés monastiques Saint-Sauveur d'Anchin et Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont, tandis que son fils, Godefroid II, sera l'un des principaux soutiens des *cives* dans le cadre du schisme de Cambrai des années 1090-1100. Moins bien connus, les Lesquielles entretiennent des relations privilégiées avec Saint-André du Cateau et protègent depuis la fin du X^e siècle la frontière méridionale du comté de Cambrai face aux incursions récurrentes du Vermandois et du Hainaut. La chronique de l'abbaye du Cateau présente le *casatus* Oilard, apparenté à ce lignage et implanté dans la région de Bohain-en-Vermandois¹²⁸¹, comme l'un des personnages en vue dans le Cambrai des années 1070, avant que les Oisy-Inchy ne fomentent son assassinat. On l'aura compris, pour ces vassaux de premier ordre, le « chasement » complète sans doute davantage un patrimoine déjà bien fourni qu'il n'en constitue l'essentiel. Parfois concédés de longue date, ces fiefs permettent aux prélats de s'attacher au moins temporairement la fidélité des puissants et, surtout, de régulariser les relations qu'ils entretiennent avec eux, de leur donner un tour plus « juridique ».

Pour des lignages sans grand éclat comme ceux de Rumilly, de Marcoing, d'Esnes ou de Wattrelos, intégrer le groupe des *casati* prend sans doute une toute autre importance. Le « chasement » épiscopal – auquel s'ajoutera parfois un fief de pairie dans la première moitié du XII^e siècle¹²⁸² – est probablement un apport non négligeable à leurs possessions. Certaines familles cherchent d'ailleurs à s'inscrire dans un maximum de réseaux de fidélité pour bâtir leur fortune. Les Wattrelos, bien étudiés par Fernand Vercauteren et Georges Duby, en constituent un bel exemple¹²⁸³. Mais il ne faut sans doute pas trop en rabattre sur le poids du *casamentum*

1280. Comme le soulignait déjà GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 98, à propos du cas beauvaisien.

1281. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 296.

1282. À propos des pairs de Cambrai, cf. *infra*, « V.2.4.3. Des *casati Cameracenses* aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal ».

1283. DUBY G., « Structures de parenté et noblesse dans la France du Nord », p. 267-285 ; VERCAUTEREN F., « Une parentèle dans la France du Nord », p. 223-245. À suivre, VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 735, on ne peut identifier le *casatus* Enguerrand avec un membre du lignage de Wattrelos, près de Lille. Comme lui, j'ai préféré me montrer prudent dans le tableau ci-dessus.

dans leur patrimoine. D'abord, car l'on ignore généralement la nature et l'étendue des biens ou droits inféodés, ensuite parce que l'obtention d'un fief épiscopal n'était pas indispensable à leur subsistance. Les Rumilly disposent ainsi d'alleux répartis entre Rumilly, Masnières et Villers-Plouich à quelques kilomètres de Cambrai et Saint-Souplet, dans le sud-est du *pagus*¹²⁸⁴. Les *Colet*, dont on ne sait rien ou si peu, assurent vraisemblablement la défense d'une porte de la cité – ils en portent le nom en tout cas – et détiennent des alleux à une petite quinzaine de kilomètres de Cambrai, autour de Saint-Vaast-en-Cambrésis¹²⁸⁵. Les Saint-Aubert sont bien implantés dans l'est du Cambrésis sur leurs terres de Busigny et de Saint-Aubert¹²⁸⁶. Plusieurs d'entre eux profitent même de la guerre civile qui ravage la région dans les années 1090, pour ériger ou renforcer leur propre *castrum*, tels Amaury de Gouy et Manassès de Rumilly¹²⁸⁷.

Pour ces familles relativement puissantes mais d'un rang inférieur aux Ribemont ou aux Oisy-Inchy¹²⁸⁸, l'intégration au groupe des « chasés » revêt à mon avis une importance plus sociologique que patrimoniale. Acquérir le statut de *casatus* et se voir qualifié comme tel dans des écrits encore peu nombreux, c'est aussi un moyen de se distinguer symboliquement de la masse des *milites*¹²⁸⁹ et d'affirmer son enracinement dans l'entourage proche des évêques de Cambrai¹²⁹⁰. Car, au vu de leur patrimoine et de leur rôle politique dans la seconde moitié du XI^e siècle, il me semble inapproprié de concevoir les *casati* cambrésiens comme des *ministeriales* placés dans un statut « semi-servile » ou comme des guerriers de second ordre¹²⁹¹. En 1093,

1284. *Gesta Galcheri*, ch. 7, p. 190, str. 108-109, où l'auteur évoque la construction d'un *castrum* par Manassès de Rumilly ; TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroaensia*, p. 627 (avant 1160) ; Paris, BNF, lat. 5478, f. 66v-67r (1175) ; Lille, AD Nord, 3 H 57/742 (1189).

1285. Lille, AD Nord, 36 H 63/676 (1147).

1286. FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 2, p. 525-528.

1287. *Nam Hugo et Amolricus / et Manasses et Ansellus / nominati superius / ad versus illum gravius / construxerunt undique, / temente castra perdere, / quae struxerant illicite, / dum erant sine presule* (*Gesta Galcheri*, ch. 7, p. 190, str. 108-109) ; *De hoc casati ceteri / gaudent furore simili / et Amolricus de Goi / et Manasses de Rumeigli. / Sed quidam Hugo perfidus, / vir potens et maleficus, / semper fuit his omnibus mali consiliarius. / Per illum omnes seviunt / a Cameraco exeunt / castra sibi constituunt / urbiue werram faciunt* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 62-64).

1288. Le chroniqueur des *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 61-63, ne s'y trompe d'ailleurs pas, lorsqu'il évoque les rébellions de l'aristocratie cambrésienne contre l'écu Gaucher. L'historiographe précise en effet que les rebelles n'agissent pas seuls, mais qu'ils sont conseillés par des plus puissants, à savoir Godefroid de Ribemont et Hugues I^{er} d'Oisy. Il reconnaît ainsi implicitement la prééminence de certains aristocrates sur les autres.

1289. Au début du XII^e siècle, la version rimée des *Gesta Burchardi*, p. 223, str. 93, semble assez clairement distinguer les *casati* des *milites* : *Casati etenim et quidam milites / villas, silvas, aquas, terras, arabiles, / quas occupaverant per invasiones [...]*. Certains *milites* mentionnés dans les chartes ne se hisseront jamais au rang de *casati*. Sur l'importance sociologique des titres de *casatus* et de pair, on verra NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 323-324.

1290. À la différence des *casati* de Besançon évoqués par DELOBETTE L., « Les *casati* de la cathédrale Saint-Étienne de Besançon », p. 113-143, les « chasés » cambrésiens ne semblent pas disposer de privilèges en matière funéraire. Aucun d'entre eux ne paraît recevoir de sépulture au sein de la cathédrale Notre-Dame. Sur les pratiques funéraires de l'aristocratie cambrésienne, on se reportera *infra*, « III.3.2.3. Les vivants et les morts ».

1291. GANSHOFF Fr.-L., *Étude sur les ministeriales*, p. 198-199 ; à la différence de POLY J.-P. et BOURNAZEL É., *La mutation féodale*, p. 102-103, je ne crois pas non plus que « dans les régions de Flandre et des terres d'Empire

l'évêque Gaucher qualifie même de *nobilium* Gautier *Wenchilon* et Enguerrand de Watrelos (?), dont les noms se rencontrent régulièrement parmi les mentions de *casati*¹²⁹². Avec les « chasés » on touche donc à la plus fière aristocratie cambrésienne. Certes, la plupart d'entre eux doivent attendre le milieu du XII^e siècle, au plus tôt, pour que le titre seigneurial leur soit acquis et pour promulguer leurs propres actes¹²⁹³, mais, il n'empêche, dès la seconde moitié du XI^e siècle au plus tard, ils s'ancrent solidement dans leurs domaines du plat pays et y règnent parfois en maître¹²⁹⁴. Si l'état lacunaire des sources du XI^e siècle empêche, comme souvent, de dresser une liste des droits qu'ils y possèdent, les chartes du XII^e siècle et des premières décennies du XIII^e nous les présentent néanmoins comme maîtres du ban dans les localités qui se trouvent au cœur de leurs possessions, comme à Oisy, Esnes et Saint-Aubert où les potentats locaux exercent la justice de sang¹²⁹⁵. En ces lieux, ils érigent également des moulins¹²⁹⁶ ou des fours¹²⁹⁷, possèdent des droits sur les hommes¹²⁹⁸ – hôtes ou serfs – et prélèvent dîmes¹²⁹⁹ et winages¹³⁰⁰.

adjacentes, en Picardie et peut-être en Normandie, *miles*, semi-servile, s'oppose assez nettement à *nobilis*, plus ou moins équivalent de libre ». Il suffit en effet de comparer quelques actes contemporains les uns des autres – ici la fin du XI^e siècle – pour s'apercevoir qu'un aristocrate comme Enguerrand de Watrelos peut être alternativement qualifié de *miles* (Lille, AD Nord, 3 G 402/8115 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 217), de *nobilis* (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 81bis, p. 461) ou tout simplement de *casatus* (LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 15, p. 24).

1292. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 81bis, p. 461. Le cas de Gautier *Wenchilon* est particulièrement intéressant, car avec son surnom et son absence de nom toponymique, les « mutationnistes » auraient eu tôt fait d'en faire un *miles castri* anonyme. Or, dans cette charte épiscopale, il est désigné comme noble et figure en tête de la liste des témoins laïques.

1293. Les sires d'Oisy promulguent leur première charte en 1101 et s'y parent du titre de châtelain (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 21, p. 116). Pour leur part, les Rumilly rendent vraisemblablement leur premier acte dès avant 1157 (TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroaensia*, p. 627), mais sont seulement qualifiés de sires au début du XIII^e siècle (Lille, AD Nord, 37 H 30, acte n° 24). Les Walincourt doivent eux attendre 1177 pour voir leur nom apparaître à la tête d'une charte (TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 76, p. 147) et figurer dans la documentation au titre de *dominus* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 201, p. 291-292). C'est en 1172 que les Saint-Aubert promulguent leur première charte (Lille, AD Nord, 36 H 64/683).

1294. C'est évidemment le cas d'Hugues I^{er} d'Oisy, qui règne véritablement sur les marges occidentales du Cambrésis, au point d'y capturer l'évêque Liébert lorsque, vers 1070-1071, celui-ci passe sur ses terres (*Gesta Lietberti*, ch. 22, p. 496). À la fin du XI^e siècle, les seigneurs de Gouy et de Rumilly se sentent suffisamment certains de leur pouvoir pour ériger *illicite* des fortifications sur leurs terres (*Gesta Galcheri*, ch. 7, p. 190, str. 108-109).

1295. Dès avant 1111, Hugues I^{er} d'Oisy tient ainsi des droits de justice à Sauchy (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 123-124). Les chartes de franchises qu'ils octroient dès la fin du XII^e siècle démontrent également que les sires d'Oisy et d'Esnes sont en mesure d'exercer la haute justice sur leurs terres (FOSSIER R., *Chartes de coutumes en picardie*, n° 34, p. 199-201, n° 84, p. 335-336, et n° 97, p. 365-366).

1296. 19 H 1, f. 24r-v (1160, moulin des sires de Rumilly – incertain) ; TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 104, p. 173-175 (1184, moulin des sires d'Honnecourt) ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 304, p. 374-375 (1200, moulin des sires d'Oisy), Lille, AD Nord, 50 H 1/2 (1220, moulin des sires de Marcoing).

1297. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 267, p. 346-347 (1189, sires d'Oisy).

1298. Lille, AD Nord, 8 H 160/1857 (XII^e siècle, assainteurement par le prévôt du Cateau) ; Cambrai, MM, ms. 229, f. 64r (avant milieu du XII^e siècle, Baudouin *Colet*).

À mon sens, les châtelains qui dominent les campagnes cambrésiennes du XII^e siècle ne sont donc pas des « hommes neufs » qui se seraient hissés au rang seigneurial par la chevalerie et la vassalité épiscopale, mais bien les descendants des plus puissants aristocrates du XI^e siècle. Lorsque les sources le permettent, on peut exceptionnellement retrouver la trace de leurs ancêtres – pas nécessairement en ligne directe – dans l’entourage des prélats de la fin du X^e siècle. Les *Gesta episcoporum Cameracensium* nous apprennent en tout cas que dès le début des années 970, l’évêque Tetdon, fragilisé par la mort de l’empereur Otton I^{er}, a octroyé des possessions et des bénéfices à de puissants lignages en vue de s’attacher leur soutien face aux menaces étrangères. Hériward de Lesquielles, l’ancêtre probable des *casati* Amaury et Oilard, rejoint peut-être l’entourage épiscopal dans le courant des années 970, lorsque l’évêque Tetdon s’attache son soutien à l’encontre du Vermandois et du Hainaut en lui concédant les avoueries de plusieurs villages¹³⁰¹. Gautier I^{er} de Lens, l’aïeul d’Hugues I^{er} d’Oisy, s’intègre lui aussi très tôt dans l’environnement direct des prélats. En profitant des difficultés rencontrées par Tetdon avec son châtelain, il supprime ce dernier et acquiert la châtelainie de Cambrai, avant de faire main basse sur la *villa* de Lambres¹³⁰². Une vingtaine d’années plus tard, aux environs de l’an mil, l’évêque Erluin vivra d’ailleurs entouré de *custodes* dans son château de Cambrai¹³⁰³. S’il n’en existe pas de preuve formelle, il s’agit sans doute d’aristocrates de haut rang, peut-être les ancêtres des « chasés » de la seconde moitié du XI^e siècle.

Les sources cambrésiennes se font généralement fort discrètes sur le rôle joué par les *casati* dans l’entourage des prélats. Ni « estage », ni service de garde ne sont mentionnés. Tout au plus entend-on parler de *custodes castelli* dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, mais pour une époque antérieure aux premières mentions de « chasés ». Une bulle pontificale de Calixte II met bien en relief le lien unissant les *casati* à la châtelainie de Cambrai, mais elle ne s’étend guère sur le rôle de ceux-ci¹³⁰⁴. Il ne faut pas trop s’étonner de ce silence, l’écrit se trouvant jusqu’aux environs de 1200 aux mains de clercs peu disposés à gloser sur des réalités avant tout militaires. Car, à mon sens, la fonction première des « chasés » est bel et bien de nature

1299. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l’abbaye d’Anchin*, n° 27, p. 123-124 (1111, sires d’Oisy) ; TOCK B.-M., *Chartes de l’abbaye de Vaucelles*, n° 4, p. 61-62 (1138, sires de Rumilly) ; Lille, AD Nord, 36 H 64/692 (1187, sires d’Esnes).

1300. TOCK B.-M., *Chartes de l’abbaye de Vaucelles*, n° 38, p. 101-102 (1160, sires d’Oisy) ; *Ibid.*, n° 76, p. 147 (1177, sires de Walincourt) ; Lille, AD Nord, 36 H 267/4356 (1183, sires de Walincourt) ; Lille, AD Nord, 1 H 10/171 (1218, sires de Saint-Aubert).

1301. Cf. *supra*, « II.2.2.3. Amis et *malefactores* de l’Église de Cambrai ».

1302. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 99, p. 442.

1303. *Ab ipsis vero suis militibus, quos in sui castelli custodes ordinavit, plerasque iniurias excepit, sed tamen eisdem devictis, interveniente concordia et interposita pace quievit* (*Ibid.*, livre I, ch. 113, p. 450).

1304. *Proinde nos petitioni tuae, frater in Christo karissime Brucarde episcopo, paterna benignitate accomodamus assensum. Tibi itaque tuisque successoribus in perpetuum confirmamus quicquid liberalitate principum, oblatione fidelium, vel aliis justis modis cognoscitur possidere [...] omnes pares et casatos, castellaniam cum casatis suis [...]* (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516).

guerrière. Devenus comtes de Cambrai en deux temps, entre 948 et 1007, les évêques ont sans doute cherché très tôt à s'adjoindre le soutien de cette puissante aristocratie régionale pour assurer la défense de leur cité, et plus largement celle du comté¹³⁰⁵. Seuls les grands pouvaient mobiliser des hommes d'armes en nombre suffisant pour protéger cet avant-poste de l'Empire face aux convoitises étrangères. Dans ces circonstances, leur implantation en des lieux stratégiques, soit aux frontières du *pagus* (Lesquielles-Saint-Germain, Saint-Aubert, Gouy), soit à proximité immédiate des grands axes de circulation (Marcoing, Cantaing et Rumilly), traduirait le rôle qui leur est dévolu dans la défense du comté (voir carte n° 5). Le patronyme de l'un d'entre eux – Gautier *Colet* – se réfère d'ailleurs à l'une des portes de la ville, dont il avait probablement la charge¹³⁰⁶. À la fin du XI^e siècle l'évêque élu Manassès d'Eu-Soissons ne s'y trompe pas, lorsqu'en pleine guerre civile, il tente de s'attirer le soutien des principaux « chasés » du pays pour faire face à son rival, l'archidiacre Gaucher d'Oisy. La manœuvre réussit pleinement à n'en pas douter, puisque le vidame Foulques et Amaury de Gouy renoncent à soutenir le camp impérial au profit du candidat appuyé par le comte de Flandre et le pape¹³⁰⁷. Ce n'est donc probablement pas un hasard si les mentions de *casati* s'avèrent si nombreuses durant le « schisme » de Cambrai des années 1092/1093-1113. Les prétendants au trône épiscopal cherchent vraisemblablement à recourir aux potentats locaux pour faire pencher la balance de leur côté, même si les enjeux du conflit dépassent le cadre strictement régional. Assez paradoxalement en ces temps de réforme grégorienne, les candidats à la cathédre cèdent de larges parts de leur mense pour s'attirer le soutien des puissants. C'est en tout cas ce qu'affirme perfidement le chanoine auteur des *Gesta Galcheri*, dont les faveurs vont assez nettement au camp impérial¹³⁰⁸. Et il ne s'agit sans doute pas uniquement d'une contrevérité destinée à discréditer un Manassès d'Eu-Soissons soutenu par le pape Urbain II et les grégoriens, car le biographe de l'évêque Burchard (1114-1130) semble confirmer ces propos¹³⁰⁹. Il rapporte en effet qu'à son arrivée à Cambrai, Burchard a rapidement souhaité reprendre en main la gestion du temporel épiscopal en contestant aux *casati* les droits qu'ils avaient acquis de ses prédécesseurs sur certains domaines¹³¹⁰.

1305. Comme en attestent les cas des Lesquielles et des Oisy évoqués ci-dessus.

1306. Cf. *supra*, n. 1278.

1307. *Gesta Galcheri*, ch. 11, p. 195, str. 242-245. À propos, des conflits entre les évêques Manassès d'Eu-Soissons et Gaucher d'Oisy, on se reportera au cinquième chapitre de cette thèse.

1308. *Gesta Galcheri*, ch. 11, p. 195, str. 244-248.

1309. Sur Burchard de Cambrai, on verra VAN MINGROOT E., « Burchard van Aken », col. 197-220.

1310. *Intrans enim pontificale palatium, de propriis possessionibus sic invenit vacuum, quod cum clericis, cum militibus, cum famulis ita vivere non poterat, sicut iure et consuetudine predecessorum vivere decebat episcopum. Iura, domus et possessiones que sint, et quomodo omnia collocata consistent, presul sollicitus investigat, quia distracta et dispersa reformare et recolligere in sua sacratione promiserat. Sui namque predecessores episcopi, alii per levitatem, alii per amicitiam, alii per necessitudinem hec et illa donaverant, hec et illa vendiderant et pleraque alia in vadimonium posuerant, villas scilicet, dominicaturas, silvas, aquas piscatorias, terras arabiles ceterasque possessiones, quas iniuste occupaverant casati Cameracenses et quidam milites* (*Gesta Burchardi*, p. 212-213).

De par leur position éminente au sein de la société cambrésienne, les « chasés » épiscopaux s'efforcent également de peser de tout leur poids dans l'élection des nouveaux prélats, même si le souverain gardera longtemps la haute-main en la matière. J'ai déjà évoqué plus haut le cas de l'évêque Liébert, qu'une partie des *casati* et archidiacres accompagne à la cour impériale lors de son accession au sacerdoce, en mars 1051¹³¹¹. Mais d'autres cas s'avèrent bien plus patents. À la mort de l'évêque Gérard II en 1092, les *casati* et *cives* cambrésiens, ainsi qu'une partie du clergé, se prononcent en faveur de Manassès d'Eu-Soissons, tandis qu'une autre faction du clergé, plutôt de tendance impériale, lui préfère Gaucher d'Oisy¹³¹². Ces événements marqueront le début de la guerre civile qui ravagera le Cambrésis durant une vingtaine d'années et se terminera officiellement par la destitution de l'évêque Odon¹³¹³. Son successeur, Burchard, est choisi par l'empereur Henri V au sein de la chapelle impériale, sans tenir compte de l'avis des potentats locaux, qui souhaitaient soit le retour de Gaucher, soit l'arrivée au pouvoir de l'archidiacre Jean¹³¹⁴.

Passées les années 1110 et le schisme de Cambrai, les « chasés » semblent se faire nettement plus discrets dans l'entourage épiscopal, sans pour autant en disparaître. On rencontre en effet de moins en moins de mentions de *casati* sous les épiscopats de Burchard, Liétard et Nicolas¹³¹⁵. Le nombre de chartes produites par la chancellerie épiscopale s'accroît pourtant inexorablement¹³¹⁶. Comment analyser ce phénomène ? Il y a un siècle, Wilhelm Reinecke – qui ignorait la présence de ces vassaux dans les *Gesta episcopi Nicholai* et dans trois actes de 1160, 1165 et 1167 – estimait que le groupe des *casati* avait dû disparaître au début du XII^e siècle, dans le contexte de la guerre civile, pour laisser place à une institution plus moderne, la pairie. Si cette hypothèse n'est aujourd'hui plus défendable, puisque ces deux types de vassalité ont dû coexister, il ne faut sans doute pas rejeter en bloc les réflexions de l'érudit allemand. Les événements du début du XII^e siècle ont très certainement eu une influence sur l'émergence de la pairie de Cambrai, et la mise en place de celle-ci n'est à mon avis pas sans lien avec des transformations qui ont affecté les *casati*, comme on le constatera dans la seconde partie de cette enquête.

1311. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti*, ch. 11, p. 847.

1312. *Gesta Galcheri*, ch. 2 et 4, p. 187-189.

1313. RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture crisis », p. 83-98 ; sur ces événements, cf. *infra*, chapitre V.

1314. *Gesta Burchardi*, ch. 1-3, p. 220-221.

1315. *Gesta Nicholai*, p. 229, str. 35 ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 112, p. 209-210 (1160) ; AD Nord, 19 H 1, f. 17v-18v (1165) et 18v-19v (1167).

1316. Ainsi, sur les 800 à 900 chartes des XI^e-XII^e siècles dont les évêques de Cambrai sont les auteurs (selon les chiffres de DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147), à peu près 90 % d'entre elles ont été produites au XII^e siècle, avec, semble-t-il, un apogée sous l'épiscopat de Nicolas I^{er}. Faute d'édition scientifique, il est néanmoins difficile de se faire précis.

III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien

Les rapports complexes entre l'Église de Cambrai et l'aristocratie locale couvrent d'autres aspects que la seule concession de « chasements » par les prélats, les puissants s'efforçant visiblement d'investir en masse le chapitre Notre-Dame. Pour autant que l'on puisse en juger, les vocations ecclésiastiques de la noblesse régionale – arrageoise et cambrésienne, hennuyère et brabançonne – s'orientent avant tout, en effet, vers le clergé séculier, et plus précisément vers le chapitre cathédral de Cambrai, même si quelques enfants issus de lignages locaux intègrent tout de même, de temps à autre, le monastère¹³¹⁷. Les sources, très laconiques sur l'origine des chanoines pour le X^e siècle, nettement plus prolixes pour le XI^e, attestent en effet la présence considérable de rejetons de l'aristocratie lotharingienne parmi les dignitaires du chapitre. Une rapide enquête, nécessairement focalisée sur les décennies postérieures à l'an mil, suffira à le démontrer. Néanmoins, faute de travail de référence dévolu à l'histoire de cette institution¹³¹⁸, la brève étude menée au long des pages suivantes esquissera davantage des profils individuels qu'elle ne détaillera par le menu la composition du chapitre cathédral cambrésien¹³¹⁹. Les résultats de cette ébauche d'analyse, qui ne prétend aucunement à l'exhaustivité, sont donc susceptibles d'être amendés.

Pour qui s'intéresse à la composition du chapitre Notre-Dame et à la manière dont l'aristocratie régionale investit celui-ci, l'examen d'un dossier particulièrement intéressant s'impose d'emblée : celui de la famille seigneuriale de Lessines, dont l'évêque Liébert passe pour l'un des membres les plus éminents¹³²⁰. De 1031, au plus tard, à la fin du XI^e siècle, le

1317. Ainsi, Léduin de Berclau intègre l'abbaye Saint-Vaast d'Arras (VANDERPUTTEN S. et MEIJNS B., « Realities of reformist leadership in early eleventh-century Flanders », p. 50-59), Eilbert de Florennes celle de Saint-Thierry de Reims (ROLAND Ch.-G., « Histoire généalogique », p. 88-89 ; VAN MINGROOT E., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », col. 744), et le fils d'Hériward II de Lesquielles le monastère du Cateau (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67).

1318. La thèse que Jean-Marie Duvosquel devait consacrer au temporel de l'Église de Cambrai entre les X^e et XIV^e siècles n'a malheureusement pas abouti. Son excellent article traitant des « Chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147-163, apporte néanmoins des éclairages pertinents pour notre propos. Cette remarque vaut également pour le vieux mémoire de licence de HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, qui ambitionnait de réaliser une prosopographie des dignitaires du chapitre cathédral entre 887 et 1200 (on en trouvera un résumé succinct dans GENICOT L., « Haut clergé, princes et nobles dans le diocèse de Liège », p. 165-171). Malgré des qualités évidentes, son enquête se révèle malheureusement incomplète (il n'y est pas question des archidiacres Séhier de Lens et Ansfrid de Valenciennes, par exemple) et globalement décevante. Les thèses de PYCKE J., *Le chapitre cathédral de Notre-Dame de Tournai*, p. 85-90, et de WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 95-134, fournissent, pour leur part, des points de comparaison très intéressants.

1319. Il importe néanmoins de garder à l'esprit que les sources cambrésiennes du XI^e siècle nous renseignent davantage sur les chanoines dont la carrière a été florissante que sur leurs homologues demeurés dans l'ombre. L'image renvoyée par les écrits est donc peut-être quelque peu faussée...

1320. On sait qu'en 1075, Liébert cède, entre autres, au chapitre cathédral de Cambrai ses alleux de Lessines et d'Ogy (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 134-139, ce que confirme l'obituaire du

lignage parvient en effet, à chaque génération, à caser l'un de ses représentants au sein du chapitre cathédral, le plus souvent à un poste en vue (prévôt, doyen, archidiacre, ...). Il faut dire que les Lessines, qui occupent vraisemblablement une position enviable dans l'entourage des comtes de Hainaut¹³²¹, ne ménagent pas leur générosité à l'égard de l'Église de Cambrai¹³²². La présence de Liébert au sein de la vénérable institution est incontestablement attestée à partir de 1031¹³²³. Peut-être favorisé par son parent, l'évêque Gérard I^{er} de Florennes¹³²⁴, le chanoine occupe dès avant 1031 la fonction d'archidiacre de l'Église de Cambrai¹³²⁵ et celle d'écolâtre du chapitre cathédral¹³²⁶. Il conserve le premier poste jusqu'en 1046 au moins, date à laquelle il apparaît également au titre de prévôt dans la documentation diplomatique¹³²⁷. De manière nettement plus officieuse, il se charge en outre de conseiller, puis d'encadrer un Gérard I^{er} de

chapitre cathédral conservé à Cambrai, MM, ms. 229, f. 70r-v). Or, les *Gesta Lietberti*, ch. 1, p. 489, affirment que le prélat était originaire *ex Brachatensi patria*, c'est-à-dire du *pagus* de Brabant où se situent encore Ogy et Lessines au XI^e siècle, comme il le transparaît d'une charte épiscopale de 1057 : [...] *in pago Brabantensi, altare de Ogio* [...] (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 80). Tout comme moi, Erik Van Mingroot et Jean-Marie Duvosquel estiment également que le lignage dont est provient Liébert est implanté dans la région de Lessines (*Ibid.*, p. 81, n. 4 ; DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 152).

1321. Au milieu des années 1060, un certain Eilbert ou Liébert de Lessines apparaît en effet parmi les souscripteurs laïques de deux chartes comtales hennuyères pour les abbayes de Saint-Ghislain et d'Hasnon (DUVIVIER Ch., « Quelles étaient l'importance et les limites du *pagus Hainoensis* ? », n° 50, p. 402 ; *Ibid.*, n° 51, p. 407 ; ce personnage figure également parmi les souscripteurs de l'acte du roi Philippe I^{er} pour l'abbaye d'Hasnon : PROU M., *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, n° 23, p. 63-66 ; il décède très vraisemblablement lors d'un conflit intervenu près de Carnières dans le courant des années 1080 : *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 7, p. 541). Une tradition flamande tardive, et donc sujette à caution, rapporte en outre que vers 1071, la comtesse Richilde de Hainaut se serait un temps réfugiée à Lessines face aux menaces exercées par Robert le Frison. Si ce récit dit vrai, voilà qui renforcerait encore un peu plus l'hypothèse d'une bonne entente entre les princes hennuyers et les seigneurs de Lessines (*Catalogus et chronica principum Flandriae*, p. 57).

1322. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 134-139 ; il convient néanmoins de nuancer le témoignage de cette charte de 1075 par celui de l'obituaire : si l'on écarte la confirmation de certaines donations antérieures, l'évêque Liébert ne cède que l'autel d'Anderlecht, le tiers de Lessines et la moitié d'Ogy au chapitre cathédral (DUVOSQUEL J.-M., « Chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 153).

1323. Sa présence au sein du chapitre cathédral de Cambrai doit néanmoins être bien antérieure à 1031, puisque l'on n'ignore pas que Liébert a reçu sa formation en ce lieu, comme le déclare RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 3, p. 844.

1324. *Ita rumore secundo insinuaturn prenominato Gerardo presuli, carnis genere sibi propinquo* (*Ibid.*). VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 2, et OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 141, estiment également que les évêques Gérard I^{er} et Liébert devaient être des parents éloignés. JONGBLOED H. H., « Autour d'un millénaire », p. 32, n. 55, qui ne semble pas avoir pris connaissance du passage de la *Vita Lietberti* cité à la note précédente, conteste cette parenté.

1325. [...] *Signum Lietberti archidiaconi* [...] (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 56).

1326. [...] *et ut amplius in scientia eum confirmaret, regendas scholas sanctae Mariae matris ecclesiae ei commisit* (*Gesta Lietberti*, ch. 1, p. 489).

1327. [...] *Signum Lietberti prepositi et archidiaconi* [...] (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67).

Florennes que la maladie affaiblit inexorablement¹³²⁸. À la mort de ce dernier, Liébert accède logiquement à la cathédre cambrésienne, avec apparemment le consentement d'une bonne partie de son aristocratie¹³²⁹.

Sous sa prélature, deux de ses parents intègrent également le chapitre cathédral cambrésien où, pour l'un d'entre eux surtout, ils connaîtront une carrière brillante. Il s'agit, tout d'abord, de Gérard, dont on trouve la trace à Notre-Dame de Cambrai dès 1046¹³³⁰. À cette époque, il s'occupe probablement de l'archidiaconé de Brabant¹³³¹. Comme son oncle, il obtiendra l'office de prévôt (dès avant 1057¹³³²), avant de mettre la main sur la fonction épiscopale en 1076, avec l'appui du clergé de Cambrai¹³³³. Les Lessines parviennent également à caser un autre membre de leur lignage au sein du chapitre Notre-Dame : le neveu de l'évêque Liébert, un certain Ansfrid¹³³⁴ dont la générosité s'exerce à l'égard de l'Église de Cambrai dès 1076¹³³⁵. Celui-ci accède selon toute vraisemblance à l'archidiaconat de Valenciennes à la fin des années 1070¹³³⁶ – c'est-à-dire quelques années seulement après la prise de fonction de son parent Gérard II – et occupe cette charge jusqu'en 1092 au moins¹³³⁷. Durant cette période,

1328. *Post aliquantum vero temporis ipsi Gerardo pontifici, vergentibus annis ad occasum, senectus obrepit, pro qua debilior iam fiebat a priori statu, tam in divinis misteriis quam in humanis negotiis. Sed Lietbertus quem a puero nutrierat, quem honoribus exaltaverat, in utroque valde eum iuvebat* (*Gesta Lietberti*, ch. 3, p. 489).

1329. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 10-11, p. 846-847.

1330. Le rédacteur des *Gesta Gerardi II*, ch. 1, p. 497, affirme en effet que les évêques Liébert et Gérard II sont parents : [...] *successit secundus Gerardus ad Cameracensem episcopatum post avunculum suum Lietbertum* [...]. Ce témoignage est confirmé par la chronique de l'abbaye du Cateau : [...] *et domnum Gerardum, Brachatensem archidiaconum, supradicti genere propinquum* [...] (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 1, p. 539 ; voir également *Ibid.*, livre III, ch. 7, p. 541, qui décrit le seigneur Eilbert de Lessines comme le neveu de l'évêque Gérard II). Toutefois, contrairement à ce que laissent entendre des sources arrageoises, et à leur suite HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, p. 54-55, Gérard II n'est vraisemblablement pas originaire d'Alost (VAN MINGROOT E., « Gérard II de Lessines, évêque de Cambrai », col. 751).

1331. ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 1, p. 539.

1332. *Signum Gerardi archidiaconi et eiusdem ecclesie prepositi* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 80). Comme le relève très justement HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, p. 55, Gérard a vraisemblablement obtenu la charge de prévôt en 1051, au lendemain de l'élection de Liébert à la cathédre cambrésienne.

1333. *Gesta Gerardi II*, ch. 1, p. 497-498 ; au sujet de l'évêque Gérard II, on se reportera principalement aux notices biographiques de VAN MINGROOT E., « Gérard II de Lessines, évêque de Cambrai », col. 751-755, et ENDMANN Ph., « Gerhard II. von Cambrai », p. 77-119, qui se focalise avant tout sur les déboires connus par le prélat durant les premières années de son gouvernement.

1334. *Obiit Ansfridus archidiaconus qui a domno Lietberto, avunculo suo, impetravit in usus fratrum pro anima sua gavalum cambe* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 65v) ; BRASSART F., « Liste des bienfaiteurs du chapitre », p. 151 ; à propos de ce personnage, on verra également VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 723.

1335. ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 352-353.

1336. TRELCAT É., *Histoire de l'abbaye de Crespin*, t. 2, p. 247 ; VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 723, n. 110, propose de dater ce document de 1078 plutôt que de 1080.

1337. LEJEUNE Th., « Mémoire historique sur l'ancienne ville de Soignies », n° 13, p. 290 ; VAN MINGROOT E., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai », p. 27, suggère de dater ce document de 1093 plutôt que de 1092.

Ansfrid apparaît très régulièrement dans l'entourage des prélats d'Arras-Cambrai. Sa présence témoigne, à n'en pas douter, de l'influence que peuvent exercer les Lessines au sein de l'Église de Cambrai.

Exceptionnellement bien documenté, le cas des Lessines n'est probablement pas isolé. Plusieurs dossiers, nettement moins bien servis par les sources, s'y apparentent quelque peu sans avoir son envergure. Inutile de revenir longuement sur les relations unissant les châtelains de Cambrai au chapitre Notre-Dame durant la première moitié du XI^e siècle. Le frère et le fils de Gautier I^{er} de Lens, tous deux prénommés Séhier – comme si l'anthroponymie témoignait d'une programmation de leur carrière¹³³⁸ –, investissent en effet l'institution au tournant de l'an mil, l'un comme archidiacre, l'autre probablement comme chanoine¹³³⁹. D'autres familles n'agissent pas autrement. Peut-être issus de terres brabançonnaises¹³⁴⁰, Hugues et son neveu, le chapelain Godefroid, remettent en décembre 1075 l'autel d'Ath à l'Église de Cambrai, tout en conservant à titre de précaire le droit de personnat¹³⁴¹. Si l'on ignore leur origine exacte, ils proviennent selon toute vraisemblance d'un lignage puissant et bien doté, car Hugues s'impliquera financièrement dans l'onéreuse reconstruction de l'abbaye d'Anchin à partir d'octobre 1082¹³⁴². Ce dernier occupe d'ailleurs une place en vue au sein de l'Église de Cambrai, puisque, ancien chapelain de l'évêque Liébert¹³⁴³, il devient doyen du chapitre cathédral dès avant 1075¹³⁴⁴, avant de se faire moine à Anchin, où il décède le 6 novembre 1093¹³⁴⁵. Quelques derniers documents témoignent également de la présence massive de rejetons de l'aristocratie régionale parmi les dignitaires du chapitre Notre-Dame. Il s'agit, tout d'abord, d'une charte de 1081 évoquant plusieurs donations consenties par des nobles de seconde zone – les Déhéries –, dont le fils est chapelain à la cathédrale¹³⁴⁶. Viennent ensuite une série d'actes nous renseignant sur

1338. Comme le constate DUHAMEL-AMADO C., *Genèse des lignages méridionaux*, p. 263, au sein de l'aristocratie, le nom est souvent un destin. MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 67, fait le même constat à propos de la famille de Marseille lorsqu'il s'intéresse à la manière dont celle-ci investit l'Église locale.

1339. Cf. *supra*, « II.2.2.2. L'avouerie de la cité, enjeu de pouvoir ».

1340. Ath se situe en effet en plein cœur de l'ancien *pagus* de Brabant, comme le signale notamment WAHA M. de, « *In viribus suis castrum de Ath construxit* », p. 109.

1341. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 142-145 ; Cambrai, MM, ms. 229, f. 80v. À propos du personnat, on se reportera à DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 105-120.

1342. La *Fundatio monasterii Acquicinctini*, p. 579-584, se consacre en bonne partie aux interventions du doyen Hugues en faveur de l'abbaye d'Anchin. Il y apparaît comme l'un des véritables fondateurs de la communauté monastique, comme le note GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 68-73.

1343. [...] *Hugone quoque capellano postea sanctae Mariae decano* [...] (*Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 22, p. 535). En tant que chapelain de l'évêque, Hugues accompagnera Liébert dans son pèlerinage de 1054-1056 (*Ibid.*).

1344. [...] *decani Hugonis et eius nepotis Goisfridi, capellani nostri et canonici* [...] (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 144).

1345. *Annales Acquicinctini*, p. 503 ; HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, p. 63.

1346. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 200-204, en particulier p. 203, n. 1.

l'activité d'un certain Mazelin, à propos duquel des indices convergent pour en faire le fils d'une bonne famille bien possessionnée entre Ath et Mainvault¹³⁴⁷. Chanoine à Notre-Dame depuis 1053 environ¹³⁴⁸, peut-être en compagnie de son frère Gautier¹³⁴⁹, il suit le parcours brillant de ceux qui ambitionnent de s'asseoir un jour sur la cathédre cambrésienne, puisqu'il devient archidiacre de Cambrai à partir de 1070¹³⁵⁰, avant d'accéder à la charge de prévôt du chapitre cathédral vers 1086/1089¹³⁵¹. Sa candidature à l'épiscopat en 1093, au lendemain du décès de Gérard II († 11/12 août 1092), n'aboutit pas et participe au déclenchement de violences importantes en Cambrésis¹³⁵².

Ce rapide tour d'horizon semble en attester : au XI^e siècle, l'aristocratie foncière du diocèse – qu'elle soit cambrésienne, hennuyère ou brabançonne – investit massivement le chapitre Notre-Dame de Cambrai. Cette situation se prolongera très vraisemblablement au siècle suivant, lorsqu'Erlebold de Cantaing ou Pierre d'Oisy, par exemple, accéderont aux charges de prévôt et d'archidiacre¹³⁵³. Le paysage canonial cambrésien ne présente néanmoins rien d'exceptionnel au regard de celui rencontré ailleurs en Lotharingie¹³⁵⁴ ou, plus au sud, en Provence et dans les Pays de la Loire¹³⁵⁵. Là aussi, la noblesse locale peuple en nombre les chapitres cathédraux, avec sans doute l'épiscopat en point de mire. À Cambrai, de petites dynasties de clercs se mettent progressivement en place au cours du XI^e siècle. Le cas est patent

1347. *Ibid.*, p. 263. Les *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 37, décrivent Mazelin comme un *sacerdotem catholicum / virumque nobilissimum*. Dans leurs travaux, plusieurs auteurs ont souhaité faire de Mazelin un membre à part entière de la puissante famille d'Avesnes (PLUMET J., « Essai sur les seigneurs de Silly-Trazegnies », p. 8 et 48-49 ; HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, p. 56). Je n'ai pas rouvert le dossier, mais cette hypothèse semble rejetée par GENICOT L.-Fr., *La Maison d'Avesnes*, p. 19-20, et VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 721-722, et ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 264, n. 1.

1348. *Ibid.*, p. 349.

1349. On sait que l'un des deux frères de Mazelin se prénomme Gautier et que le lignage dont ils sont originaires détient des alleux à Mainvault (*Ibid.*, p. 263). Or, une liste de bienfaiteurs du chapitre cathédral de Cambrai évoque la remise de l'autel de Mainvault par un certain sous-diacre Gautier (BRASSART F., « Liste des bienfaiteurs du chapitre », p. 168). Il est tentant de faire de ce dernier le frère de l'archidiacre Mazelin.

1350. [...] *Signum Mazelini archidiaconi* [...] (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 103).

1351. *Ibid.*, p. 288 ; *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 37.

1352. Cf. *infra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

1353. Cf. *infra*, tableau généalogique n° 7.

1354. À Liège, « le chapitre [cathédral] est bien “noble” en raison de la condition juridique de ses gens » (WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 120 ; voir également GENICOT L., « Haut clergé, princes et nobles dans le diocèse de Liège », p. 139-167, et KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 320-322). Par contre, à Tournai, pour une période légèrement postérieure, « il ressort d'emblée qu'on ne peut pas parler à cette époque [1080-1180] d'un chapitre aristocratique ; encore moins d'une institution exclusivement réservée aux membres de l'aristocratie », même si une majorité des chanoines provient tout de même de la noblesse du plat-pays tournaisien ou du patriciat urbain (PYCKE J., *Le chapitre cathédral de Notre-Dame de Tournai*, p. 87).

1355. FOULON J.-H., *Église et réforme au Moyen Âge*, p. 159 ; MAGNANI E., *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 452-453 (pour la première moitié du XI^e siècle) ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 67.

avec les Lessines, apparentés à l'évêque Gérard I^{er} de Florennes, qui parviennent à caser au moins trois de leurs représentants aux plus hautes fonctions cléricales. Les seigneurs de Lens, châtelains de Cambrai, n'agissent probablement pas autrement au tournant de l'an mil. Pour autant que l'on puisse en juger, cette forme de népotisme ne nuit pas aux intérêts de l'Église cambrésienne. Par leur générosité, les élus et leur lignage gonflent en effet considérablement le temporel de leur institution¹³⁵⁶, tandis que les évêques issus du chapitre mènent une politique que les historiographes de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e considéreront comme globalement positive, en dépit de quelques critiques sporadiques¹³⁵⁷.

Mais surtout, par son investissement dans la vie du chapitre cathédral, l'aristocratie régionale se trouve en position d'influencer profondément la vie politique cambrésienne. En cas de conflit avec le prélat, la noblesse joue en effet de ses relais au sein du chapitre Notre-Dame pour apaiser les tensions. Vers 1011-1012, l'avoué Gautier II de Lens peut ainsi compter sur l'appui de son oncle, l'archidiacre Séhier, pour échapper aux sanctions spirituelles qu'avait prononcées à son encontre un évêque Erluin alors gravement malade¹³⁵⁸. À d'autres occasions, notamment en cas de vacance du trône épiscopal, le chapitre devient le lieu où se décide en partie l'avenir du diocèse. Quoiqu'en laissent entendre certaines sources généralement acquises à la cause des nouveaux élus, l'unanimité ne se fait sans doute que rarement autour du nom à soumettre à l'empereur¹³⁵⁹. Certains indices laissent en effet percevoir la virulence des débats qui animent le chapitre en ces circonstances. En 1051, lorsqu'il succède à Gérard I^{er}, Liébert fait face à la concurrence d'un archidiacre cambrésien du nom de Guyon, qui pourrait avoir été soutenu par le vidame Jean d'Arras¹³⁶⁰, dont les mauvais rapports avec le prévôt ne sont alors un secret pour personne¹³⁶¹. En 1093, en pleine période grégorienne, les Cambrésiens se déchirent

1356. Ainsi, en 1075, les Lessines, à travers Liébert, cèdent au chapitre cathédral leurs alleux de Lessines et d'Ogy (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 134-142). Les écrits de gestion produits par les chanoines de Notre-Dame ou par l'entourage épiscopal dans le courant du XIII^e siècle dessineront les contours de l'important patrimoine de l'Église de Cambrai dans la région de Lessines, où ils côtoieront notamment les sires d'Audenarde. Pour s'en donner un aperçu, on se reportera notamment au « Terrier » des évêques de Cambrai aujourd'hui conservé à Lille, AD Nord, 3 G 1208 (au sujet de ce manuscrit, on verra dernièrement NIEUS J.-Fr., « Les quatre travaux de maître Quentin », p. 104-113). Autre exemple de la générosité des chanoines et de leur lignage : la remise d'un alleu de Mainvault au chapitre cathédral par le prévôt Mazelin en 1089 (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 263).

1357. Dans sa *Vita Lietberti*, le moine Raoul du Saint-Sépulcre dresse ainsi un véritable panégyrique de l'évêque Liébert (OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 137-160). Quelques critiques filtrent, par contre, à l'égard de l'évêque Gérard II et de son attitude face à la révolte urbaine de 1077 dans le *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 2, p. 540.

1358. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 118, p. 453.

1359. Selon les *Gesta Lietberti*, ch. 4, p. 492, les conflits survenus lors de l'élection de Liébert sont dûs à la jalousie d'un seul homme, tandis que pour l'auteur anonyme des *Gesta Gerardi II*, ch. 1, p. 497, la désignation de Gérard II s'est déroulée sans accroc.

1360. *Huic imperiali consilio cunctis assentientibus submurmurando cepit obstistere unus legatorum, scilicet archidiaconus Guo, qui sicut adversus vocabulo sic discors et iudicio. Hoc tamen probatum est eum fecisse duabus ex causis, factione Iohannis prenominati vel quod huic aspirabat honori* (RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 12, p. 847).

1361. *Gesta Lietberti*, ch. 2, p. 490.

également autour des candidatures de Manassès d'Eu-Soissons et du prévôt Mazelin¹³⁶². Il n'en allait probablement pas autrement lorsque, à l'aube du XI^e siècle, les châtelains de Cambrai tentent un coup de force en dépêchant Séhier de Lens auprès de l'empereur Henri II, qui lui préférera finalement son chapelain Gérard de Florennes¹³⁶³. Ce choix du souverain, qui promouvait là l'un de ses alliés lotharingiens au détriment d'un candidat du cru, a pu générer certaines frustrations au sein de l'aristocratie locale¹³⁶⁴. Cela pourrait peut-être expliquer en partie les difficultés rencontrées par Gérard I^{er} dès les premiers instants de sa carrière cambrésienne¹³⁶⁵. Le chapitre cathédral, où s'expriment des rapports de force entre les différentes factions cambrésiennes, apparaît ainsi comme l'un des endroits où se joue le destin de la cité.

Contrairement à ce qu'a longtemps laissé entendre une partie de l'historiographie traditionnelle, il n'existe aucune corrélation entre la forte composante aristocratique des chapitres cathédraux et un hypothétique affaiblissement des compétences des chanoines. Tous les candidats cambrésiens à l'épiscopat, qu'ils soient élus ou non, transitent en effet un certain nombre d'années par Notre-Dame avant de se lancer dans la course à la cathèdre. Là, ils franchissent pas à pas les étapes d'une sorte de *cursus honorum*, passant de l'état de chanoine à la dignité d'archidiacre, puis, parfois, à celle de prévôt ou de doyen. Au fil des ans, ils se confrontent ainsi à la réalité du terrain et se voient offrir l'occasion de démontrer leurs talents d'administrateur et de gestionnaire¹³⁶⁶. Leur expérience au sein du chapitre les prépare donc à l'exercice de la fonction épiscopale. La formation intellectuelle des chanoines de Notre-Dame, en particulier en matière patristique, ne semble pas non plus négligée, comme en témoigne un inventaire de la bibliothèque capitulaire datable du X^e siècle¹³⁶⁷. En effet, si certains chanoines se distinguent par leurs qualités de régisseur, d'autres brillent par leurs capacités intellectuelles. Au début du XI^e siècle, c'est notamment le cas du chapelain Foulques, qui, sous l'autorité de son maître Gérard I^{er}, produit les *Gesta episcoporum Cameracensium*¹³⁶⁸, ou d'un certain Fulbert, qui

1362. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 37-40 ; VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 248.

1363. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 121, p. 454.

1364. JÉGOU L., « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir », p. 47.

1365. Au milieu du X^e siècle déjà, la désignation de Bérenger – un candidat sans attache locale – à la cathèdre cambrésienne a pu, elle aussi, provoquer un certain mécontentement parmi l'aristocratie lotharingienne, comme le souligne MÉRIAUX Ch., « Dans l'ombre de Notger », p. 186.

1366. Parmi les candidats à la cathèdre cambrésienne au XI^e siècle, Séhier de Lens et Guyon occupent les fonctions d'archidiacre (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 118, p. 453 ; RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 12, p. 847), Liébert de Lessines, Gérard II et Mazelin celles d'archidiacre et de prévôt (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 56, 67, 80, 103 et 288 ; *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 37 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 1, p. 539).

1367. NEBBIAI-DALLA GUARDA D., « Les outils de la culture chrétienne et de la liturgie », p. 119-127.

1368. Cf. *supra*, chapitre I.

compose vers 1020 une *Vita Autberti* au service de la réforme promue par le diocésain¹³⁶⁹. Plus tard, d'autres clercs se distingueront tout autant, comme l'écolâtre et futur évêque Liébert ou les continuateurs anonymes de la chronique épiscopale¹³⁷⁰. À n'en pas douter la réalisation de ces travaux difficiles, à la structure parfois assez complexe, demandait certaines aptitudes en matière de lecture, d'écriture ou d'organisation, des aptitudes que devaient nécessairement posséder les chanoines cambrésiens.

III.3.2. La religion aristocratique : piété nobiliaire, poids des interdits et enjeux funéraires

Depuis la fin des années 1980 et, notamment, la publication de la magistrale enquête de Barbara Rosenwein sur Cluny¹³⁷¹, les recherches dévolues, en tout ou en partie, à la religion aristocratique se multiplient, essentiellement pour les espaces méridionaux. Au fil des ans, les médiévistes se sont ainsi enquis de l'économie du don et de l'*amicitia*¹³⁷², de l'influence des interdits de parenté sur les pratiques matrimoniales¹³⁷³, du souci des morts témoigné par la noblesse¹³⁷⁴ ou encore du rapport des grands aux reliques¹³⁷⁵. Ce sera l'objet de cette section que d'appliquer les grilles d'analyse déployées par nos prédécesseurs au cas cambrésien. Il s'agit de déterminer comment les élites laïques se positionnent par rapport au message chrétien véhiculé par les clercs et les moines, qui, en tant que spécialistes du sacré, occupent une position dominante dans les champs du culturel et du religieux¹³⁷⁶. En raison de la structuration particulière des pouvoirs en Cambrésis, ces relations et échanges entre les sphères ecclésiastiques et laïques du pouvoir prendront parfois la forme de véritables rapports de force entre des aristocrates soucieux d'assurer leur salut et un évêque qui n'hésite pas à faire usage de l'anathème et d'autres armes liturgiques dans un but politique.

1369. MÉRIAUX Ch., « Hagiographie et réforme à Cambrai », p. 345.

1370. *Gesta Lietberti*, ch. 1, p. 489.

1371. ROSENWEIN B. H., *To be the neighbor of saint Peter* ; sur la réception de cet ouvrage, et plus globalement de l'ensemble de l'œuvre de Barbara Rosenwein, on verra dernièrement MAGNANI E. et PERREAUX N., « Dans le voisinage de la *French theory* et des chartes clunisiennes », spécialement p. 3-12.

1372. Voir notamment les études rassemblées dans BIJSTERVELD A.-J. A., *Do ut des*, ainsi que ID., « The commemoration of patrons and gifts », p. 208-243, et MAGNANI E., « Les médiévistes et le don », p. 15-28.

1373. CORBET P., *Autour de Burchard de Worms*.

1374. En la matière, il sera surtout question dans les pages suivantes de la très belle enquête de LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*. On pourra également se reporter à son bilan historiographique : ID., « *Memoria*. À propos d'un objet d'histoire en Allemagne », p. 105-126.

1375. Pour les espaces lotharingien et flamand, on verra notamment : BOZÓKY E., « La politique des reliques des premiers comtes de Flandre », p. 271-292 ; LAUWERS M., « À propos de l'usage seigneurial des reliques », p. 285-288 ; GOULLET M. et WAGNER A., « Reliques et pouvoirs dans le diocèse de Verdun », p. 67-88. On retrouvera chez MAZEL F., « Monachisme et aristocratie aux X^e-XI^e siècles », p. 47-75, une bibliographie plus complète des travaux consacrés aux différents thèmes évoqués dans ce paragraphe.

1376. ID., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 17.

Avouons-le d'emblée, la documentation cambrésienne du premier XI^e siècle ne se prête guère à ce type d'analyse. En Cambrésis, il n'est pas question, en effet, de corpus diplomatique à la cohérence forte comme à Cluny, ni de profusion de sources nécrologiques comme ailleurs en Empire. Pour enquêter sur la piété de la noblesse de rang « infra-princier », l'historien de Cambrai, et même plus globalement celui de la Lotharingie, doit se satisfaire de quelques très rares chartes consignant des donations *pro anima*, de l'un ou l'autre obituaire ou, plus intéressant, du témoignage de quelque chronique épiscopale ou monastique ; les informations dont il dispose sont donc à la fois clairsemées et lacunaires. En outre, même s'ils ne sont sans doute pas totalement indifférents aux conceptions des laïcs, ces écrits laissent, comme souvent, avant tout transparaître le point de vue des clercs. Et pourtant, en dépit de ses imperfections, cette documentation, éclairée ça et là par l'apport de recherches extérieures au Cambrésis, permet de mettre en relief certains aspects particulièrement intéressants des comportements aristocratiques.

III.3.2.1. Donner et échanger : les manifestations de la piété nobiliaire

En Cambrésis comme ailleurs, la noblesse cède ou échange des terres et des hommes avec les ecclésiastiques, s'investit dans la fondation ou la reconstruction de sanctuaires et soutient le développement des seigneuries monastiques. Quoi qu'en laissent à penser les sources diplomatiques, et en particulier les cartulaires dans lesquels les actes enregistrant des donations se multiplient à partir des XII^e-XIII^e siècles, de tels gestes demeurent relativement rares dans une vie. Au XI^e siècle – mais cette remarque vaut également pour les décennies suivantes –, peu d'aristocrates de rang « infra-comtal » consentent d'ailleurs à plus de quatre ou cinq donations au cours de leur existence¹³⁷⁷. Leur singularité confère donc à ces actes de piété un caractère solennel et justifie, souvent, leur mise par écrit. Grâce à la médiation des clercs, ces libéralités permettent en effet aux puissants de tisser des liens privilégiés avec le Seigneur et de gagner leur salut dans l'au-delà, tout en consolidant leurs rapports avec la communauté monastique ou canoniale qu'ils ont souhaité favoriser. En matière d'exercice du pouvoir, l'établissement de ces relations d'amitié présente une dimension capitale, car, comme le note Florian Mazel à propos du cas provençal, dans le système politique postcarolingien la fondation ou la perpétuation de liens d'*amicitia* constitue un élément « qui, non seulement est promesse de salut pour les laïcs, mais aussi que chacun des partenaires de la donation, moines et laïcs, estime nécessaire à la manifestation de son identité et à l'établissement de son statut dans la hiérarchie sociale. Car en même temps qu'elle s'adresse à Dieu, la piété aristocratique se déploie aux yeux du monde [...]. La donation est aussi, tout en fondant ou renouvelant une relation, un acte d'autorité qui

1377. Les seigneurs d'Oisy, châtelains de Cambrai, constituent cependant une exception, comme on le constatera à la lecture du catalogue de régestes en annexe. Les seigneurs de Saint-Aubert et ceux de Landas figurent également parmi les donateurs les plus actifs au XII^e siècle.

manifeste et renforce un pouvoir »¹³⁷⁸ ; le geste de donner fait donc pleinement partie de l'*ethos* aristocratique.

Toutefois, en dépit de leur solennité, peu de donations consenties par la noblesse de second rang ont fait l'objet d'une instrumentation au cours du XI^e siècle. En effet, à la différence du Mâconnais de Georges Duby¹³⁷⁹, de la Catalogne de Pierre Bonnassie¹³⁸⁰, ou de la Provence de Florian Mazel¹³⁸¹, le Cambrésis ne recèle pas au XI^e siècle de dizaines de chartes privées consignant les libéralités de la petite et moyenne aristocratie en faveur des institutions ecclésiastiques¹³⁸². En Lotharingie, comme l'a relevé Arnoud-Jan A. Bijsterveld, et à sa suite Nicolas Mazeure, la plupart des transactions de moindre importance semblent en effet enregistrées dans des documents para-diplomatiques, comme les *libri memoriales* et les nécrologes (Saint-Hubert, peut-être Waulsort), ou dans des écrits à caractère narratif (Waulsort, Rolduc), qui se muent alors en véritables *libri traditionum*¹³⁸³. Plusieurs établissements monastiques semblent procéder de la sorte au sein de l'espace cambrésien. D'une certaine manière, c'est peut-être déjà en partie le cas vers 1024-1025 avec les *Gesta* de Cambrai, dans lesquels le chapelain Foulques se fait une spécialité d'insérer ça et là les privilèges et confirmations reçus des autorités les plus éminentes (papes, rois et empereurs). Néanmoins, dans ce dossier spécifique, la « mise en œuvre » de diplômes ou de bulles répond moins à des objectifs mémoriels qu'à une volonté de mettre en relief l'action des prélats en faveur de leur Église¹³⁸⁴. La chronique épiscopale ne conserve en tout cas la mémoire d'aucune largesse consentie par des aristocrates de second rang. Il arrive pourtant à ces derniers de se montrer généreux à l'égard de l'Église de Cambrai, puisque l'on sait que Gautier II de Lens cède à Notre-Dame les localités de Jurbise et de *Bilcuns* au cours de la première moitié du XI^e siècle. Si tant est qu'elle ait un jour existé, on ne conserve plus la charte consignant cette gratification. On ne connaît son existence qu'à travers une mention dans l'obituaire du chapitre cathédral cambrésien¹³⁸⁵. Au Cateau, la chronique de 1133 remémore également à l'une ou l'autre occasion la générosité dont ont fait preuve certains laïcs – singulièrement ceux de la famille de Lesquielles –, alors qu'aucune de ces donations ne paraît avoir été instrumentée¹³⁸⁶.

1378. MAZEL F., « Amitié et rupture de l'amitié », p. 72.

1379. DUBY G., *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, p. 8-10.

1380. BONNASSIE P., *La Catalogne, du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle*, t. 1, p. 22-32.

1381. MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 19-23.

1382. À ce propos, on verra le graphique dans l'introduction au catalogue de régestes.

1383. BIJSTERVELD A.-J. A., « The commemoration of patrons and gifts in chronicles from the diocese of Liège », particulièrement p. 214-222 (Saint-Hubert) et 231-240 (Rolduc) ; MAZEURE N., « Enregistrement et transmission de donations au Moyen Âge central », p. 165-213.

1384. Cf. *supra*, n. 223.

1385. *Obiit Gualterus castellanus pro cuius animae memoria Iorbies et Bilcuns tenemus* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 65r).

1386. *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13 et 20, p. 529-530, et livre III, ch. 12, p. 542.

À bien y regarder, ce sont néanmoins les actes épiscopaux confirmant les patrimoines ecclésiastiques qui conservent le plus volontiers le souvenir des donations laïques non-instrumentées. Ainsi, entre 1046 et 1091, trois chartes – chacune rendue par un prélat différent – pour l'abbaye Saint-André du Cateau détaillent assez précisément la composition et l'évolution du temporel monastique tout au long du XI^e siècle. Plus d'une vingtaine de gratifications consenties par la petite et moyenne noblesse cambrésienne y sont attestées, sans que la moindre charte ne témoigne de leur existence¹³⁸⁷. Il en va de même au Mont-Saint-Éloi, un établissement implanté à quelques kilomètres au nord-ouest d'Arras, où, entre 1074 et 1076, un acte de l'évêque Liébert mentionne une petite dizaine de dons adressés par des laïcs de second rang – dont un, au moins, porte le titre de *miles* – et le comte Baudouin V de Flandre¹³⁸⁸. Le diocésain procède d'une manière identique vers 1074 à Saint-Géry de Cambrai, en confirmant une série de transactions mineures entre les chanoines et certains laïcs difficilement identifiables. L'une d'entre elles – l'assainteurement d'une serve par l'avoué Christian – semble néanmoins avoir fait un jour l'objet d'une instrumentation, car une liste de témoins suit le rappel des largesses¹³⁸⁹.

À se fier aux quelques rares témoignages disponibles, la dévotion de l'aristocratie cambrésienne se répartit assez bien entre les chapitres séculiers et les abbayes bénédictines au cours du XI^e siècle. Les châtelains-avoués de Cambrai gratifient ainsi les moines de Saint-Amand de biens et de revenus localisés à Bracheux et à Vitry-en-Artois¹³⁹⁰, tout en remettant aux chanoines de Notre-Dame des terres situées à Jurbise et à *Bilcuns*¹³⁹¹. Un temps, Gautier II de Lens souhaite même se faire ensevelir au sein de la cathédrale, avant que sa veuve ne soit contrainte de rapatrier son corps à Saint-Amand¹³⁹². Il est vrai originaires du Hainaut, les Lessines participent eux aussi au développement du temporel de Notre-Dame de Cambrai. Le chapitre Saint-Géry de Cambrai jouit, quant à lui, de la bienveillance des comtes de Flandre, de son avoué et de celle d'une série de petits hobereaux locaux¹³⁹³. Il ne semble pas en aller très différemment au Mont-Saint-Éloi, où, vers 1070 – soit peu de temps avant de recevoir une charte de confirmation des mains de l'évêque Liébert –, des chanoines réguliers se substituent à

1387. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 61-69 (1046), 125-128 (1074) et 294-298 (1091). La plupart des donations concernent des localités situées non loin du Cateau

1388. *Ibid.*, p. 148.

1389. *Dedit etiam Christianus ecclesiae sancti Gaugerici, cuius erat advocatus, adhuc vivente et annuente uxore sua quae proprio nomine Tressendis, Beatrix vero est appellata, ancillam unam quae etiam proprio nomine Enghelsendis vocabatur, cognomine vero « Bona soror » ; quod sub hiis testibus factum est Wibaldo, Amulrico, Leviulfo, Joanne de Rumilli, Roberto, Herberto et Petro di Jekieres* (*Ibid.*, p. 133).

1390. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33.

1391. *Obiit Gualterus castellanus pro cuius animae memoria Iorbies et Bilcuns tenemus* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 65r).

1392. Cf. *supra*, « III.1.2.1. Le meurtre du châtelain (1041) ».

1393. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 128-134.

des séculiers¹³⁹⁴. À l'abbaye bénédictine du Cateau, la piété semble avant tout une affaire de famille puisque, comme on l'a déjà constaté plus haut, les seigneurs de Lesquielles et leurs parents soutiendront tout au long du XI^e siècle l'épanouissement de cette communauté bénédictine dont ils semblent particulièrement proches¹³⁹⁵. La plupart du temps, l'établissement de relations privilégiées entre une maison religieuse et le groupe nobiliaire ne semble donc pas dicté par l'orientation spirituelle des clercs, mais plutôt par des considérations géographiques, les aristocrates cambrésiens collaborant avant tout avec les institutions dont ils sont « physiquement » proches.

La nature des biens concédés par les élites laïques cambrésiennes fluctue relativement peu : il s'agit presque toujours de terres et de revenus, plus rarement de droits sur une *familia* servile, jamais d'objets liturgiques ou de reliques¹³⁹⁶. À travers leurs représentants au sein du chapitre cathédral, l'aristocratie cambrésienne, et plus largement celle de l'ensemble du diocèse, remet également plusieurs autels à l'Église de Cambrai, et ce dès les premières années de la prélature de Liébert¹³⁹⁷. Pour autant que l'on puisse en juger, ces nobles de rang « infra-princier » se dessaisissent généralement de biens et de droits localisés en périphérie de leur zone d'influence, mais jamais des terres dont ils adoptent le nom dès la seconde moitié du XI^e siècle. En conséquence, les patrimoines des maisons religieuses et ceux de leurs généreux donateurs doivent relativement bien s'imbriquer les uns dans les autres, ce qui, comme le constatera, sera susceptible d'engendrer des conflits au cours des années suivantes.

1394. Au sujet de la réforme du Mont-Saint-Éloi, on verra avant tout MEIJNS Br., *Aken of Jeruzalem* ?, p. 719-726, et EAD., « *Inaudita novitas canonici ordinis* », p. 57-58.

1395. Cf. *supra*, « III.2.2.2. Une aristocratie absente ? ».

1396. En Cambrésis, aux X^e-XI^e siècles, le contrôle des reliques reste encore l'apanage des évêques, des empereurs et des princes flamands.

1397. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147-163.

III.3.2.2. Alliance matrimoniale et parenté : une affaire profane ?

Nul n'ignore plus combien, au premier âge féodal, les alliances matrimoniales répondent à des objectifs politiques et/ou patrimoniaux. Les enquêtes menées ces dernières années ont ainsi démontré qu'à partir de la seconde moitié du IX^e siècle, les stratégies matrimoniales déployées par les grands se sont progressivement adaptées à l'évolution des structures de pouvoir et aux transformations affectant le mode de transmission des *honores*, les aînés se lançant dans une véritable chasse aux héritières nobles tandis les cadets se retrouvent souvent contraints au célibat¹³⁹⁸. Les aristocrates cambrésiens ne s'y trompent d'ailleurs pas, puisque, pour autant que l'on puisse en juger, ceux-ci s'efforcent, dès l'aube du X^e siècle, de marier leurs rejetons à des filles de comtes ou, à tout le moins, de trouver une épouse d'un rang au moins équivalent au leur¹³⁹⁹. Certains lignages parviennent ainsi à conclure des alliances prestigieuses. Avant l'an mil, c'est notamment le cas des comtes de Cambrai, Isaac s'unissant à une certaine Berthe très probablement apparentée aux Baldéric et aux Regnier¹⁴⁰⁰, tandis que son fils, Arnoul, épouse Liutgarde, descendante probable des comtes de Namur¹⁴⁰¹. On en sait moins sur la politique matrimoniale des châtelains-avoués de Cambrai. Les sources taisent en effet le nom de la conjointe de Gautier I^{er} de Lens et ne disent rien de plus des origines d'Ermentrude, la veuve de Gautier II. Les chartes produites dans l'entourage épiscopal révèlent néanmoins que Gautier I^{er} marie sa fille (?), Adèle, au châtelain de Douai Hugues I^{er} « Havet », qui gravite lui aussi dans les milieux flamands¹⁴⁰². Hugues I^{er} d'Oisy, pour sa part, unit sa destinée à Ada, la nièce de la puissante comtesse Richilde de Flandre et de Hainaut¹⁴⁰³.

Dans ce contexte particulier, où les alliances matrimoniales pèsent un tel poids sur l'avenir politique des lignages seigneuriaux, il paraît légitime de se demander quelle a été l'emprise exercée par l'Église sur les comportements aristocratiques en la matière. Autrement dit, la noblesse postcarolingienne a-t-elle respecté les prescriptions canoniques dans le domaine conjugal ? Au vu de la rareté des témoignages disponibles, il s'avère relativement difficile de fournir une réponse tranchée à cette question pour l'espace cambrésien, d'autant qu'à une échelle plus vaste, l'unanimité ne se fait pas non plus parmi les historiens¹⁴⁰⁴. Les *Gesta* de Cambrai nous donnent en tout cas à voir des prélats particulièrement entreprenants et assez

1398. LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc*, p. 288-297.

1399. Il en va de même en Provence et en Vendômois pour des périodes parfois légèrement postérieures à celle dont il est question ici : BARTHÉLEMY D., *La société dans le comté de Vendôme*, p. 541-543 ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 320-323.

1400. Cf. *supra*, « II.1.2. Isaac de Cambrai : réseaux de pouvoir, réseaux de parenté ».

1401. VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 85 ; BAERTEN J., « Les origines des comtes de Looz », p. 460, n. 2.

1402. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 189 et 198.

1403. *Gesta Lietberti*, ch. 20, p. 495.

1404. Comme le note PANFILI D., *Aristocraties méridionales*, p. 137-138.

intransigeants sur le terrain matrimonial. Le sujet est en effet abordé à trois reprises au cours du récit. D'abord, lorsque l'évêque Fulbert, sans doute en partie guidé par des motivations politiques, s'efforce de dissoudre, au milieu du X^e siècle, l'alliance entre Amulric de Hainaut et la fille du comte Isaac de Cambrai¹⁴⁰⁵. Ensuite, au moment où, au lendemain de la bataille de Florennes (1015), Gérard I^{er} s'oppose vainement au mariage de son vieil ennemi Régnier V avec Hathuide d'Éname, la fille de l'un des plus proches alliés du diocésain¹⁴⁰⁶. Enfin, lorsqu'à une date indéterminée comprise entre 1018 et 1036, ce même prélat intervient, dans une lettre très vraisemblablement adressée à Gonzon de Florennes, en faveur de sa nièce empêtrée dans des problèmes matrimoniaux avec son mari, Hazelin, et la justice synodale¹⁴⁰⁷. Selon les *Acta synodi Attrebatensis*, copiés entre 1025 et 1030, Gérard I^{er} aurait en outre défendu le mariage face aux Gondulphiens d'Arras, qui récusait celui-ci ainsi que la majorité des autres sacrements¹⁴⁰⁸. Les diocésains d'Arras-Cambrai se montrent donc fort actifs lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la validité des unions contractées par les puissants de leur territoire.

Mais, dans la pratique, les diocésains parviennent-ils pour autant à faire entendre leur voix, à exercer une emprise concrète sur les mœurs matrimoniales des laïcs ? Il est difficile de l'affirmer formellement. Au milieu du X^e siècle, en raison de la trop grande proximité entre les deux époux, le mariage entre la fille d'Isaac de Cambrai et le comte Amulric semble effectivement dissout par l'évêque Fulbert, qui, selon une chronique épiscopale soucieuse de vanter la probité du pontife, refuse de se montrer conciliant malgré les promesses des parents des époux¹⁴⁰⁹. Néanmoins, il ne faut sans doute pas trop en rabattre à propos de ce succès, car Fulbert a très vraisemblablement profité de circonstances politiques favorables pour briser l'alliance conclue par ses rivaux, la famille comtale cambrésienne se trouvant dans une situation particulièrement délicate au cours des années immédiatement postérieures au désastre d'Andernach (939). Il n'est d'ailleurs pas certain que Fulbert ait longtemps maintenu sa position, car dans le courant des années 1070, Arnoul de Cambrai succèdera à Amulric à la tête du marquisat de Valenciennes. Un siècle plus tard, l'évêque Liébert parvient, lui aussi, à faire plier un Hugues I^{er} d'Oisy désireux d'épouser la nièce de la comtesse Richilde. Si le prélat refuse

1405. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 74, p. 427 ; MÉRIAUX Ch., « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras », p. 531-532.

1406. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 10, p. 469 ; à propos de ce passage, où le chapelain Foulques cherche peut-être à vanter les qualités de l'évêque Gérard I^{er}, qui n'hésite pas à sacrifier ses intérêts personnels au profit de la paix, cf. *supra*, « I.2.2.1. Les *Gesta* de Cambrai ».

1407. *Ibid.*, livre III, ch. 33, p. 479 ; sur cette lettre, on verra VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 336-338. Les *Gesta* se font, par contre, fort peu diserts sur le mariage d'Otton de Hammerstein avec Ermengarde, fille de Godefroid le Captif et parente de l'évêque Gérard I^{er}. Ce silence surprend, car l'union entre les deux puissants suscite la controverse au début du XI^e siècle en raison de leur trop proche parenté. À ce sujet, on verra HLAWITSCHKA E., *Die Anfänge des Hauses Hasburg-Lothringen*, p. 45-70, et CORBET P., *Autour de Burchard de Worms*, p. 123-128.

1408. *Acta synodi Attrebatensis*, col. 1299-1301.

1409. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 74, p. 427.

longtemps de consentir à cette union ce n'est toutefois pas en raison d'un éventuel interdit de parenté, comme dans le cas précédent, mais bien parce que le châtelain est à cette époque sous le coup d'une excommunication. Liébert finit cependant par assouplir sa position et autorise en fin de compte les deux aristocrates à se marier, à condition qu'Hugues I^{er} procède au déguerpissement des fiefs épiscopaux qu'il tient dans la cité¹⁴¹⁰... Il serait à mon sens beaucoup trop hasardeux de formuler des conclusions quant à l'emprise de l'Église sur les pratiques matrimoniales sur base de ces deux seuls dossiers relativement mal éclairés par les sources. Si l'on doit tirer un enseignement de cette enquête, ce serait plutôt celui-ci : au premier âge féodal, lorsque les évêques d'Arras-Cambrai interviennent en matière matrimoniale, ils le font avant tout dans un objectif politique, qu'il s'agisse, par exemple, de limiter l'influence de leurs rivaux au sein de la cité ou de mettre un frein à la réintégration des Régnier dans le giron germanique. Il me semble donc quelque peu abusif de parler d'une emprise ecclésiastique sur les pratiques sociales des laïcs au premier âge féodal.

III.3.2.3. *Les vivants et les morts*

Aux X^e-XI^e siècles, plus encore qu'à l'époque carolingienne, les défunts et leur souvenir semblent occuper une place centrale dans la vie politique, économique et sociale. Avec la déconcentration des pouvoirs consécutive à la dissolution de l'Empire carolingien, et le phénomène d'*imitatio regis* qui s'ensuit, les aristocrates de second rang se montrent en effet de plus en plus sensibles aux services liturgiques offerts, moyennant rétribution, par les moines. En Lotharingie, les noms des plus insignes représentants de la noblesse régionale se rencontrent ainsi de plus en plus fréquemment dans les sources nécrologiques à partir du XI^e siècle. Il ne faut pas s'en étonner, tant l'Église, séculière comme régulière, vante l'importance et l'efficacité des suffrages pour les défunts. Proche collaborateur de l'évêque Gérard I^{er}, principal ordonnateur des restaurations monastiques affectant le diocèse d'Arras-Cambrai dans le courant des années 1010-1020¹⁴¹¹, l'abbé Richard de Saint-Vanne exhorte ainsi les moines des communautés réformées à prier pour les morts, et plus particulièrement pour ceux qui avaient témoigné leur munificence envers l'Église. Aux dires d'Hugues de Flavigny, son biographe, Richard incite d'ailleurs les frères à produire des nécrologes, dans lesquels seraient à la fois consignés les noms des bienfaiteurs et la nature de leur don¹⁴¹². L'évêque Gérard I^{er} partage probablement le point de vue de son ancien condisciple, même si l'on n'en possède pas d'attestation formelle. Les enjeux funéraires préoccupent en effet particulièrement le prélat, qui, en 1025, à Arras, face aux Gondulphiens, défend une nouvelle conception de la sépulture chrétienne et réfute les

1410. *Gesta Liaberti*, ch. 20, p. 495-496.

1411. Cf. *supra*, « III.2.2.1. Réforme(s) et autorité épiscopale ».

1412. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 200-201 ; HEALY P., *The chronicle of Hugh of Flavigny*, p. 39-41.

accusations d'*avaritia* portées à l'encontre des prêtres¹⁴¹³. De tels discours ont nécessairement influencé les pratiques liturgiques des moines d'Arras, de Saint-Amand et des autres établissements restaurés par Richard et ses épigones¹⁴¹⁴. Partant, ils ont probablement suscité la crainte, l'intérêt et la générosité dans les milieux nobiliaires.

De manière tout à fait conventionnelle, les donations consenties par l'aristocratie cambrésienne s'inscrivent dans une logique de la rédemption, des contre-dons spirituels devant répondre aux concessions de terres et de droits¹⁴¹⁵. Lorsqu'elles mentionnent des legs souscrits par la noblesse locale, les sources nécrologiques et la documentation diplomatique parlent en effet de gratifications effectuées *pro anima* ou *in memoriam* d'untel. Les puissants, qu'il s'agisse du marquis Arnoul de Valenciennes, du châtelain Gautier II de Lens ou encore d'Hériward II de Lesquielles¹⁴¹⁶, sollicitent donc la prière et l'intercession des moines auprès de Dieu, même si les écrits ne précisent jamais la nature exacte des services spirituels demandés, comme si la préoccupation première des laïcs résidait ailleurs, probablement dans la volonté de s'insérer dans un système de commémoration communautaire et d'établir des relations privilégiées avec les ecclésiastiques¹⁴¹⁷.

Dès la première moitié du XI^e siècle, la plupart des établissements religieux sis en Cambrésis ou aux marges de celui-ci se dotent, semble-t-il, d'un obituaire ou d'un nécrologe. Les couches rédactionnelles les plus anciennes de leurs documents nécrologiques remontent en effet souvent à cette époque, même si le manuscrit original a parfois été détruit après que l'on lui ait substitué une version mise à jour. Ainsi, l'obituaire du chapitre cathédral de Cambrai, datable du milieu du XII^e siècle¹⁴¹⁸, mentionne déjà les anniversaires des évêques Rothard († 996), Erluin († 1012) et Gérard I^{er} († 1051) ainsi que de l'abbé Eilbert de Florennes († 1047)

1413. *Acta synodi Attrebatensis*, col. 1295-1296 ; LAUWERS M., « *Dicunt viviorum beneficia nichil prodesse defunctis* », p. 158-161 ; ID., *Naissance du cimetière*, p. 218-220.

1414. MAZEURE N., « Enregistrement et transmission de donations au Moyen Âge central », p. 183, pose le même constat à propos de l'abbaye de Waulsort.

1415. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 172-181 ; la documentation cambrésienne ne précise par contre jamais explicitement que ces donations s'inscrivent dans une logique eucharistique, comme l'ont suggéré MAGNANI E., *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 430-438, et IOGNA-PRAT D., *Ordonner et exclure*, p. 211-217, pour d'autres espaces nettement mieux fournis en matière diplomatique. Sur ce point, en verra également MAZEL F., « Amitié et rupture de l'amitié », p. 70, qui souligne, après IOGNA-PRAT D., *Ordonner et exclure*, p. 214, que les moines considéraient le don de Dieu supérieur à toutes les générosités humaines. Les échanges entre les religieux et les aristocrates sont donc fondamentalement inégaux.

1416. *Item eodem anno, III. kal. Iulii, Arnulfus comes Valentianensis, pro sua anima fratrisque sui Rodgeri defuncti, tradidit Deo sanctoque Petro hereditatem quandam sui iuris, Corulis dictam, sitam in pago Karabantensi [...]* (FAYEN A., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, p. 91) ; *III. kalendas aprilis. Commemoratio Adelberti comitis qui dedit nobis Viozaz [...]* (MARCHANDISSE A., *L'obituaire de la cathédrale de Liège*, p. 44) ; *Obiit Gualterus castellanus pro cuius animae memoria Iorbies et Bilcuns tenemus* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 65r) ; [...] *partem etiam alodii de Fontanis et de Beccheneis et de Mediolanis, que pro Oilardo data est ; et partem alodii de Baiseio que pro anima cuiusdam Heriuardi Lescheriensis data est* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 296).

1417. Il en va d'ailleurs de même dans le diocèse de Liège (LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 177-178) et, nettement, plus au sud, en Provence (MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 139-140).

1418. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 149, n. 10.

pour les ecclésiastiques, et ceux d'Alpaïde de Florennes († après 981), d'Arnoul de Valenciennes († 1012) et de Gautier II de Lens († 1041) pour les laïcs¹⁴¹⁹. L'obituaire primitif de Saint-Géry de Cambrai est peut-être copié à la même époque, car une nouvelle version du XIV^e siècle évoque encore les noms d'Erluin et de Liébert¹⁴²⁰. En dehors de la cité, l'abbaye de Saint-Amand produit peut-être un nouveau livre nécrologique sous l'abbatiat de Malbode (1018-1062)¹⁴²¹, tandis les monastères d'Anchin et de Fesmy se munissent d'un obituaire au cours du XII^e siècle au plus tard¹⁴²². La situation cambrésienne n'est en rien exceptionnelle, car la majorité des institutions ecclésiastiques voisines du diocèse de Liège composent elles aussi leurs propres écrits nécrologiques au long des XI^e et XII^e siècles¹⁴²³. Ce phénomène témoigne probablement lui aussi de l'accroissement de l'intérêt des élites laïques pour les services liturgiques proposés par les clercs. Pour les régions cambrésienne et flamande, il faut peut-être également y voir l'influence de Richard de Saint-Vanne, dont les exhortations à prier pour les défunts ont sans doute été bien comprises des frères¹⁴²⁴.

Toutefois, comme l'a bien noté Michel Lauwers, les généreux donateurs laïcs n'attendent pas seulement des prières de la part des moines ; ils espèrent aussi que ces derniers

1419. Cambrai, MM, ms. 229, f. 61r, 64r, 65r, 68r, 75r et 79v.

1420. Cambrai, MM, ms. 194, f. 6r et 26r. L'abbaye bénédictine du Saint-Sépulcre se dote quant à elle d'un nécrologe dans le courant du XII^e siècle : Cambrai, MM, ms. 829.

1421. Tous les documents nécrologiques produits à l'abbaye de Saint-Amand sont perdus sous leur forme originelle, le dernier obituaire (XV^e-XVI^e siècles) de la communauté ayant été détruit lors du bombardement de Tournai en mai 1940. Néanmoins, deux copies modernes de ce document subsistent encore aujourd'hui. La première a été réalisée par dom Ursmer Berlière peu avant la « Grande guerre » et est actuellement conservée à Maredsous, Bibliothèque de l'abbaye, Fonds Berlière, dossier n° 21. La seconde est l'œuvre de dom Nicolas Huyghebaert, qui, vers 1966, a retravaillé la copie de Berlière et a élaboré un inventaire des personnes mentionnées dans l'obituaire. La copie Huyghebaert se trouve à Tournai, ABCT, *Fonds Nicolas Huyghebaert*, tandis que l'inventaire sur fiches est toujours conservé à l'abbaye de Maredous. Le 25 janvier 2012, j'ai eu l'occasion de consulter et de photographier la copie Berlière auprès de Jean-Pierre Gerzaguët, qui prépare actuellement l'édition de l'obituaire de Saint-Amand et qui avait donc reçu le document en prêt. Ses recherches conduisent Jean-Pierre Gerzaguët à penser qu'un obituaire aurait pu voir le jour à Saint-Amand dans le courant du XI^e siècle, probablement sous l'abbatiat de Malbode. Il ne faut en effet pas perdre de vue que l'abbaye avait été réformée en 1013 par Richard de Saint-Vanne (PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 122), dont on connaît les exhortations à prier pour les défunts. Le calendrier servant de cadre à l'obituaire de Saint-Jean-Baptiste de Florennes est d'ailleurs réalisé à Saint-Amand au cours du premier tiers du XI^e siècle (MISONNE D., « L'obituaire primitif », p. 107-108).

1422. GERZAGUËT J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 102-103, situe la fin de la première campagne de rédaction du document nécrologique vers 1138 ; à Fesmy, l'obituaire de la communauté date probablement du XII^e siècle, mais il renferme des noms de personnes disparues à la fin du XI^e siècle, comme, par exemple, celui de l'évêque Gérard II de Lessines (Cambrai, MM, ms. 825, f. 88v).

1423. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 105 ; ainsi, à Saint-Jean-Baptiste de Florennes, l'obituaire a probablement été produit entre 1029 et 1037 (date suggérée par MISONNE D., « L'obituaire primitif », p. 106-107, et suivie par DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 260), tandis qu'à Saint-Lambert de Liège l'usage d'un obituaire est attesté en 1085 au plus tard (MARCHANTISSE A., *L'obituaire de la cathédrale de Liège*, p. LIV).

1424. À l'inverse, on note également la présence à Cambrai d'une liste du X^e siècle renfermant des malédictions liturgiques : Cambrai, MM, ms. 327, f. 193r ; MÉRIAUX Ch., « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai », à paraître.

entretiennent et conservent leur mémoire¹⁴²⁵. Il s'agit évidemment de la fonction première des obituaires, mais d'autres sources témoignent également de l'ambition des frères à perpétuer le souvenir de leurs « amis ». À l'instar des chartes épiscopales confirmant le temporel monastique¹⁴²⁶, la chronique de Saint-André du Cateau, composée à la fin du premier tiers du XII^e siècle, remémore ainsi à plusieurs reprises les donations consenties par les Lesquielles en faveur des bénédictins¹⁴²⁷. Par la même occasion, le récit souligne aussi combien l'action politique de l'un de leurs parents avait été positive à la fin du XI^e siècle¹⁴²⁸. Certains aristocrates parviennent d'ailleurs à faire éléction de sépulture dans le cloître¹⁴²⁹. Après bien des pérégrinations, la dépouille de Gautier II de Lens est par exemple ensevelie à l'abbaye de Saint-Amand vers 1041 – le souvenir du châtelain y sera conservé dans la pierre¹⁴³⁰ –, tandis que le corps d'Oilard de Lesquielles est accueilli par les moines de Saint-André du Cateau peu avant 1091¹⁴³¹. On ne dispose pas, par contre, de témoignages touchant à la *conversio ad succurendum*, comme si celle-ci était relativement peu répandue en Cambrésis aux X^e-XI^e siècles¹⁴³².

Il est des phénomènes qui s'appréhendent mal à l'échelle d'une principauté. En Cambrésis, au XI^e siècle, la religion aristocratique est l'un de ceux-là. Sur bien des aspects, il paraît effectivement difficile de déterminer comment l'aristocratie régionale s'est positionnée par rapport au message chrétien véhiculé par les clercs. De l'examen des sources – actes privés rares et peu bavards, documents nécrologiques, chroniques et chartes épiscopales –, il ressort, semble-t-il, que, consciemment ou non, la petite et moyenne noblesse cambrésienne désire avant tout s'inscrire dans les traditions carolingienne et postcarolingienne. À l'image des plus puissants de leur temps, celle-ci s'efforce d'entretenir des relations privilégiées avec les religieux, sans marquer de préférence entre les moines et les chanoines, mais sans favoriser non plus de nouvelles formes de monachisme ou des pratiques érémitiques. Pour ce faire, le groupe nobiliaire déploie aux yeux du monde sa générosité, participe aux fondations et aux restaurations monastiques, s'associe dès que possible aux manipulations de reliques. L'institution

1425. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 186.

1426. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard Ier, Liébert et Gérard II*, p. 296.

1427. *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529, et livre III, ch. 12, p. 542 ; au sujet des mentions de donations dans les sources narratives, on verra BIJSTERVELD A.-J. A., « The commemoration of patrons and gifts in chronicles from the diocese of Liège », p. 208-243.

1428. *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 11, p. 542.

1429. À ce sujet, voir les contributions rassemblées dans MARGUE M., éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge*.

1430. *Continet hec fossa Gualteri principis ossa / Quem Cameracensis orantem perculit ensis* (*Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, p. 156 ; trad. fr. par MORELLE L., « Mémoires d'un crime », p. 470).

1431. *Sicque mortuus delatus ad nos, in clauastro nostro sepultus, sub marmore clauditur uno* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542).

1432. À ce propos, on verra surtout MIRAMON Ch. de, « Embrasser l'état monastique à l'âge adulte », p. 825-849.

de ces rapports d'amitié entre aristocrates et ecclésiastiques est d'ailleurs capitale dans le contexte politique du temps, car elle permet aux premiers d'affirmer publiquement leur autorité, tout en manifestant et en renforçant leur pouvoir.

Même s'ils ne se montrent jamais très précis sur la nature des services liturgiques qu'ils sollicitent auprès des religieux – leur intérêt réside ailleurs –, les nobles cambrésiens, peut-être indirectement séduits par les discours de Richard de Saint-Vanne, font de plus en plus régulièrement inscrire leur nom, et parfois leurs largesses, dans les obituaires tenus par les clercs. Sur ce point aussi, ils calquent leur comportement sur celui des plus puissants princes de leur temps. Comme eux, les aristocrates cambrésiens de rang infra-comtal souhaitent en effet que leur souvenir soit perpétué par les moines, cherchent à se faire ensevelir dans les cloîtres des institutions où il leur arrive de caser leurs rejetons. En dépit de leurs éventuels conflits avec les intransigeants évêques d'Arras-Cambrai, la plupart d'entre eux y arrivent sans peine. Il est cependant un aspect sur lequel l'Église ne parvient pas sans difficulté à infléchir les pratiques nobiliaires : celui des mœurs matrimoniales.



L'inexorable éclipse du pouvoir comtal laïque et le renforcement de l'*episcopatus* qui s'en est suivi ont profondément marqué le X^e siècle cambrésien. Toute l'histoire politique des décennies suivantes dérive de cette redistribution des pouvoirs favorisée par les Ottoniens, qui, dans le cadre de leur *Reichskirchenpolitik*, ont souhaité disposer en la personne de l'évêque d'un appui fiable du l'Escaut, aux confins occidentaux de leur royaume. Corollairement, ces manœuvres ont eu pour effet secondaire de contribuer à l'émergence d'un nouvel acteur sur l'échiquier politique régional : le châtelain-avoué de la cité. Aux dires des *Gesta* de Cambrai et de leurs continuations, de la fin du X^e aux environs de 1075, l'irrésistible ascension de celui-ci se fait, en effet, dans un climat de tensions incessantes avec le prélat, qui incarne à la fois le seigneur et le principal rival du châtelain. Tirant parti des règles du jeu politique postcarolingien, les châtelains de Lens, puis leurs parents d'Oisy – tous deux originaires de Francie occidentale et relativement proches des comtes de Flandre – s'efforcent longtemps de maximiser leurs intérêts au détriment de la très riche seigneurie épiscopale. Dans la plupart de leurs coups de main, ils bénéficient de l'appui des princes flamands, dont le grand dessein est, depuis le crépuscule du IX^e siècle, de prendre pied en Cambrésis. L'affrontement des évêques d'Arras-Cambrai et du châtelain constitue dès lors l'un des éléments structurant de la vie politique cambrésienne du XI^e siècle.

À prendre pour argent comptant le témoignage de la chronique du chapelain Foulques et de ses suites, on aurait parfois l'impression que dans le Cambrai du XI^e siècle, les exactions succèdent aux exactions, qu'une sombre anarchie règne par instants dans la ville et ses alentours,

anarchie dont seuls les bons pasteurs Gérard I^{er} et Liébert pourraient un jour la tirer. Il ne faut pourtant pas se laisser abuser par les propos d'historiographes désireux de magnifier les interventions des diocésains en faveur de leur Église. D'abord, parce que, à deux exceptions près, les violences dont font preuve les puissants à l'égard des prélats demeurent toujours limitées ; elles n'ont jamais pour objectif d'annihiler l'autorité épiscopale, mais visent presque toujours à contraindre le diocésain à la négociation. Il s'agit donc toujours de rivalités entre seigneurs temporels, jamais d'un conflit ouvert entre les sphères ecclésiastique et laïque de la société. Ensuite, parce que les nobles ne se comportent jamais comme des *raptores* à l'égard des clercs. La plupart des lignages locaux semblent en effet entretenir des relations privilégiées avec les communautés monastiques et canoniales cambrésiennes. Ainsi, même si les sources se montrent généralement assez discrètes sur le sujet, un certain nombre d'entre eux s'associent aux réformes monastiques promues par Richard de Saint-Vanne et l'évêque Gérard I^{er}, font preuve – dans les limites de leurs capacités – de générosité à l'égard des clercs, demandent à être inscrits dans les nécrologes ; bref, en Lotharingie comme ailleurs, le groupe nobiliaire semble entretenir d'étroites relations d'amitié avec les moines.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Au soir du royaume carolingien, le petit comté de Cambrai se place sous l'autorité d'un comte laïque dont l'aura se fait sentir à travers toute la Lotharingie. Un peu moins de deux siècles plus tard, alors que commenceront bientôt à prospérer les germes de la réforme grégorienne, l'équilibre des forces s'est profondément transformé en Cambrésis. Désormais, l'essentiel des droits constitutifs du *comitatus* cambrésien est passé entre les mains des prélats d'Arras-Cambrai. Aux alentours de 1075, il n'est donc plus question de comtes laïques à Cambrai ; sans s'emparer de leur *honor*, les châtelains de Lens, puis les Oisy, ont en effet profité de l'inexorable accroissement de la seigneurie épiscopale pour ravir à Isaac de Cambrai et à ses héritiers leur place au sommet du groupe nobiliaire local.

Entre ces deux âges, le renforcement de l'*episcopatus* a agi comme un puissant facteur de transformation des rapports de pouvoir entre clercs et grands laïcs. Forcée par les prélats – et en particulier par l'évêque Fulbert –, encouragée par des Ottoniens soucieux de la sauvegarde de leur frontière occidentale, cette tendance à l'affaiblissement du pouvoir comtal laïque traverse toute la seconde moitié du X^e siècle pour connaître son aboutissement à l'aube du millénaire suivant, avec l'octroi de l'ensemble des droits comtaux sur le Cambrésis au vieil évêque Erluin. Inéluctablement entre les environs de 948 et l'année 1007, le *comitatus* laïque se vide donc de sa substance au profit de la seigneurie épiscopale. Les réformes monastiques promues par l'évêque Gérard I^{er} de Florennes en collaboration avec Richard de Saint-Vanne et ses épigones s'inscrivent en quelque sorte dans la continuité de ce mouvement. À travers celles-ci et l'ensemble des productions littéraires qui les accompagnent, les pasteurs d'Arras-Cambrai ambitionnent en effet d'accroître leur autorité sur les quelques communautés monastiques ou canoniales qui renâclaient encore parfois à se soumettre à leur magistère. L'influence politique des diocésains s'en trouve donc considérablement accrue.

L'importance géostratégique de la cité, implantée aux confins des deux grands royaumes nés des querelles consécutives au partage de Verdun, explique sans doute pourquoi les souverains germaniques encouragent à un tel point l'accroissement de la seigneurie épiscopale cambrésienne. Par ces manœuvres, les Ottoniens aspirent à muer Cambrai et les bastions environnants – Éname, Mons, Valenciennes, tous confiés à des fidèles au pouvoir impérial – en un véritable glacis dressé face à la Francie occidentale. On ne peut toutefois exclure que, par la même occasion, les dynastes aient souhaité, au moins pendant un temps, sanctionner un comte qui s'était comporté en félon lors de la révolte du duc Gislebert de Lotharingie († 939). L'inféodation de Valenciennes au comte de Flandre (1015), puis la disparition du dernier Ottonien, Henri II († 1024), suivie presque immédiatement de la révolte du duc Gozelon (1024-1025), ruineront en bonne partie la politique lotharingienne mise en place par les Ottoniens depuis le milieu du X^e siècle. Dès l'avènement de Conrad II le Salique, les relations entre les

prélats d'Arras-Cambrai et les souverains germaniques connaissent d'ailleurs un coup de froid, sans jamais devenir déléteres. Partant, des possibilités s'ouvriront alors pour que s'installe une collaboration plus étroite entre les diocésains et les princes flamands, dont l'ambition est depuis la fin du IX^e siècle de prendre pied en Cambrésis

Le dossier cambrésien offre ainsi un éclairage particulier sur la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et des premiers Saliens : il rend compte de l'étroite implication des souverains germaniques dans la vie de l'une de leurs Églises régionales. Tout en ménageant les susceptibilités d'une aristocratie lotharingienne jamais entièrement acquise leur cause – comme en attestent de multiples insurrections tout au long du X^e siècle –, les souverains s'efforcent en effet d'imposer sur la cathèdre d'Arras-Cambrai des candidats qui leur sont favorables, de gonfler la seigneurie épiscopale et d'établir des relations privilégiées avec les titulaires de la charge pastorale, le tout à des fins politiques. Il ne faut en effet pas être grand clerc pour comprendre l'intérêt des dynastes à poursuivre cette politique ; par ces manœuvres, ceux-ci cherchent à se reposer sur des princes-évêques bien dotés en droits temporels, au niveau d'instruction relativement élevé et/ou rompus à la gestion de seigneuries importantes dans le cadre de l'administration de cette fraction cruciale de leur royaume. À lui seul, le cas de Cambrai ne permet toutefois pas de se prononcer sur la pertinence de la notion de *Reichskirchensystem*, que certains médiévistes remettent en cause depuis le début des années 1980. Comme plusieurs études récentes l'ont démontré, il me semble toutefois abusif de parler de « système » créé *ex nihilo* par les Ottoniens et les premiers Saliens.

Fin X^e-début XI^e siècle l'irrésistible marginalisation du pouvoir comtal laïque engendre, par contrecoup, l'ascension des châtelains-avoués de Cambrai. Le renforcement de la seigneurie de l'évêque immuniste a en effet conforté les pouvoirs de l'avoué. Ce n'est donc pas un hasard si la chronique épiscopale cambrésienne commence à faire état des « exactions » soi-disant perpétrées par ce dernier au moment même où les comtes se retirent progressivement du jeu politique local. D'abord tenue par des puissants originaires du Vermandois, la châtellenie cambrésienne passe aux Gautier de Lens sous l'épiscopat de Tetdon, dans le courant des années 970, avant d'échoir près d'un siècle plus tard à leurs parents d'Oisy, bien implantés aux marges occidentales du Cambrésis. Progressivement, les châtelains-avoués de Cambrai s'affirment donc comme le lignage dominant à l'échelle régionale. À en croire les *Gesta* de Cambrai et leurs suites, qui déforment vraisemblablement les faits afin de placer les évêques dans la posture du pacificateur, chacun de ces puissants affronte un jour ou l'autre les prélats d'Arras-Cambrai. Leurs rivalités s'expliquent aisément dans le contexte politique des X^e-XI^e siècles, le châtelain, à l'instar d'autres grands, s'efforçant de tirer profit de l'instabilité politique en Lotharingie pour maximiser ses intérêts. Néanmoins, à quelques exceptions près, les violences entre les deux rivaux demeurent toujours strictement limitées, les morts violentes se faisant apparemment fort rares. Le châtelain perpètre en fait ses forfaitures à des moments clés – en période de Carême,

par exemple —, lorsqu'il sait que le prélat n'aura d'autre choix que de lui pardonner. Longtemps, les comtes de Flandre épaulent les châtelains-avoués de Cambrai dans leurs querelles avec le prélat. Vers 1011, ils assurent ainsi à Gautier I^{er} de Lens la transmission héréditaire de sa charge, au grand dam de l'évêque Erluin. Quelques années plus tard, les deux puissants promeuvent de concert la paix de Dieu au nord du royaume de Francie occidentale. Plus que sur une hypothétique amitié, leur entente repose en fait sur une conjonction d'intérêts : d'une part, les princes flamands usent des châtelains comme d'un levier pour s'immiscer dans les affaires cambrésiennes, d'autre part, ces derniers s'appuient sur les comtes pour agir en médiateur lorsque les querelles avec les diocésains outrepassent les limites traditionnellement admises. Les châtelains ne se soumettent toutefois pas servilement aux diktats des Flamands, plusieurs exemples démontrant combien chacun se préoccupe avant tout de son propre sort.

Mais ne nous laissons pas abuser par l'image déformée que le chapelain Foulques et ses continuateurs renvoient des châtelains-avoués de Cambrai. Si ces derniers s'opposent régulièrement aux prélats, cela ne les empêche pas d'entretenir des relations privilégiées avec les clercs du diocèse double, en particulier avec ceux des communautés de Saint-Amand et de Notre-Dame de Cambrai. À plusieurs reprises, les châtelains-avoués se font généreux à l'égard de ces établissements, à qui ils demandent en échange d'entretenir leur mémoire. De véritables rapports d'amitié se mettent alors en place entre les puissants laïcs et les moines, bien loin des clichés véhiculés par les chroniqueurs épiscopaux. Plusieurs membres de la famille de Lens investissent d'ailleurs le chapitre cathédral cambrésien, avec sans doute l'épiscopat en ligne de mire, témoignant ainsi de leur vocation théocratique.

S'ils dominent la région cambrésienne, les châtelains ne représentent toutefois qu'une fraction du groupe nobiliaire local. D'autres aristocrates entretiennent également des relations étroites avec l'institution ecclésiale. À commencer par les Lesquielles, dont les *Gesta* brossent pourtant un portrait délétère. Bien implantés au sud de Cambrai, non loin de la forteresse épiscopale du Cateau, ces aristocrates soutiennent l'évêque Tetdon entre 972 et 978 face aux menaces en provenance du Vermandois, puis s'associent étroitement à la fondation de l'abbaye Saint-André du Cateau. Génération après génération, les Lesquielles feront fructifier l'amitié les unissant aux bénédictins en se montrant généreux à leur égard. Certains membres du lignage intégreront d'ailleurs le monastère au lendemain de sa fondation ou s'y feront ensevelir. À n'en pas douter, les relations étroites qu'ils entretiennent avec les moines conforteront leur domination à l'échelle locale. Ce dossier, relativement bien éclairé par les sources, représente, à mon avis, assez bien ce que devait être au quotidien les rapports entre le groupe nobiliaire et les communautés ecclésiastiques cambrésiennes. La documentation se fait, hélas, bien moins loquace au sujet des agissements des autres aristocrates de second rang. Impossible, en effet, de dessiner des trajectoires familiales bien définies pour les Rumilly, les Marcoing, les Wattrelos et

les autres avant la fin du XI^e siècle. Certains indices, disséminés ça et là dans les chartes et chroniques épiscopales, laissent néanmoins à penser que leur comportement ne diffère pas sensiblement de celui des plus puissants : eux aussi font preuve de munificence à l'égard des établissements religieux, eux aussi apportent leur concours aux réformes monastiques pilotées par Gérard I^{er} de Florennes, eux aussi intègrent la vassalité épiscopale. De tels agissements ne doivent pas étonner, car tel est l'*ethos* aristocratique à l'époque postcarolingienne.

Université de Namur
Faculté de Philosophie et Lettres

ÉGLISE ET ARISTOCRATIE EN CAMBRÉSIS (FIN IX^E-MILIEU XII^E SIÈCLE)

LE POUVOIR ENTRE FRANCE ET EMPIRE AU MOYEN ÂGE CENTRAL

VOLUME II

Nicolas RUFFINI-RONZANI

*Thèse présentée en vue de l'obtention du grade académique
de Docteur en Histoire, Art et Archéologie
sous la direction de Jean-François NIEUS (FNRS/UNamur)
et de Steven VANDERPUTTEN (UGent)*

Année académique 2013-2014



UNIVERSITÉ DE NAMUR
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

ÉGLISE ET ARISTOCRATIE EN CAMBRÉSIS (FIN IX^e-MILIEU XII^e SIÈCLE)
LE POUVOIR ENTRE FRANCE ET EMPIRE AU MOYEN ÂGE CENTRAL

Volume II

Nicolas RUFFINI-RONZANI

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade
académique de Docteur en Histoire, Art et Archéologie

sous la direction de Jean-François NIEUS (FNRS/UNamur)
et Steven VANDERPUTTEN (UGent)

Année académique 2013-2014

DEUXIÈME PARTIE

L'HORIZON GRÉGORIEN (CA 1080-CA 1140) : RÉFORMES, VIOLENCE ET RECOMPOSITION DES POUVOIRS EN CAMBRÉSIS

Au tournant des XI^e et XII^e siècles, l'institution ecclésiale se transforme profondément sous l'effet d'une réforme sans précédent que les historiens prennent pour habitude de qualifier de « grégorienne », en référence à son plus radical artisan, le pape Grégoire VII (1073-1085)¹⁴³². Puisant ses racines dans les pontificats de Clément II et de Léon IX, ce vaste courant de rénovation plaide, à l'origine, pour la purification d'une Église gangrenée par le nicolaïsme et la simonie en soutenant une certaine forme de « monachisation » des clercs¹⁴³³. D'abord encouragée, voire même promue, par les empereurs germaniques qui voyaient en elle un moyen d'arracher l'Église romaine à l'influence des factions italiennes, cette réforme se retourne peu à peu contre ses plus puissants promoteurs, la papauté s'émancipant inexorablement de la tutelle impériale¹⁴³⁴. Au fil des ans et de leurs querelles avec des souverains désormais moins prompts à les soutenir, les pontifes romains affirment en effet progressivement leur primauté sur une institution ecclésiale plus hiérarchisée et plus centralisée. Sur bien des plans, Rome renforce alors considérablement son contrôle sur les Églises régionales, comme celle d'Arras-Cambrai. Plus fondamentalement, les discours portés par les grégoriens contribuent, dans le même temps, à diffuser une conception duale et hiérarchisée de l'ordre social fondée sur le critère de la sexualité, les réformateurs séparant nettement les clercs caractérisés par leur pureté en matière sexuelle – et qui à ce titre doivent disposer du monopole du sacré et des échanges entre les hommes et Dieu – des laïcs, autorisés à se marier, mais auxquels la détention de revenus dits ecclésiastiques (autels, dîmes, etc.) est désormais interdite.

Si elles prennent leur source à Rome, l'autonomisation et la purification de l'institution ecclésiale ne manquent pas d'avoir un impact à l'échelle locale. Tout en soulignant la diversité des situations régionales, une série de travaux menés ces vingt dernières années, notamment sur les espaces français et lotharingiens, ont en effet démontré combien la réforme grégorienne a profondément ébranlé les rapports de pouvoir entre ecclésiastiques et laïcs dans la plupart des

1432. Ce n'est pas le lieu de discuter ici de la pertinence de l'expression « réforme grégorienne », que les historiens utilisent par commodité tout en remettant en cause le rôle d'initiateur longtemps attribué à Grégoire VII. Il n'est aujourd'hui plus nécessaire d'expliquer longuement que cette réforme prend sa source bien avant le pontificat de Grégoire VII et que ses effets se font ressentir longtemps après sa disparition. Autour du sens et de l'histoire des mots de la réforme, on verra l'introduction de l'ouvrage de GOUQUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 19-34.

1433. TELLENBACH G., *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, p. 141-157.

1434. *Ibid.* (Synode de Latran, 1059) ; à cet égard, on verra notamment KUPPER J.-L., « Le pape Léon IX, l'Empire et l'Église impériale », ainsi que les autres contributions rassemblées dans le volume *Léon IX et son temps*.

comtés et diocèses de France et d'Empire¹⁴³⁵. L'ambition des deux chapitres suivants sera de comprendre comment s'est faite en Cambrésis cette redéfinition de la place et du rôle de l'Église dans la société et comment cette redéfinition a pu peser sur les relations unissant les clercs à leur aristocratie. Aux confins de l'Empire et de la Francie occidentale, la mise en place de cette réforme, qui concorde chronologiquement avec les premières poussées communales, prendra un tour particulièrement violent dès le début des années 1090, comme le soulignait déjà Alfred Cauchie au début du siècle dernier¹⁴³⁶. Il faut dire qu'en raison de la localisation géostratégique de Cambrai, des enjeux politiques majeurs se surimposeront rapidement aux enjeux ecclésiaux, le comte de Flandre s'efforçant de profiter des tensions suscitées par la scission du diocèse double d'Arras-Cambrai pour accroître son influence dans la région. L'aristocratie cambrésienne ne sortira pas indemne des querelles nées du « choc grégorien », certains lignages puissants disparaissant définitivement des sources, d'autres confortant leur autorité.

Concrètement, la seconde partie de notre enquête s'articulera autour de deux axes. Le chapitre IV abordera la prélature de Gérard II de Lessines (1076/1077-1092)¹⁴³⁷, au cours de laquelle les idées grégoriennes commencent lentement et difficilement à s'implanter en Cambrésis. Ces deux décennies voient en effet Rome manifester de plus en plus régulièrement son autorité sur l'Église d'Arras-Cambrai, dont elle réclamera bientôt la scission, suscitant ainsi la fureur des souverains germaniques et de leurs plus fidèles partisans. Ces interventions des pontifes romains contribueront à détériorer un climat politique local déjà compliqué par les premières aspirations à l'autonomie d'une bourgeoisie cambrésienne enrichie. Ce sont là les prémisses d'une grave crise politique qui éclatera quelques mois après la disparition de Gérard II. Le chapitre V reviendra longuement sur ce que les historiens ont coutume d'appeler le « schisme » de Cambrai et sur ses conséquences à moyen terme pour l'ensemble des élites laïques cambrésiennes en matière d'exercice du pouvoir et de pratique religieuse.

1435. FOULON J.-H., *Église et réforme au Moyen Âge*, *passim* ; KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 384-404 ; LEGROS S., *Moines et seigneurs du Bas-Maine*, p. 199-303 ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 157-260.

1436. CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, 2 vol.

1437. À propos de l'ascendance de Gérard II de Lessines, cf. *supra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

CHAPITRE IV – L'ÉVÊQUE GÉRARD II DE LESSINES ET LA DIFFICILE IMPLANTATION DES IDÉES RÉFORMATRICES (CA 1075-1092)

En 1076, lorsqu'il accède à la dignité épiscopale à la suite de son parent, Liébert de Lessines, l'évêque Gérard II fait d'emblée face à une situation politique délicate. Contrairement à ce que voudraient laisser croire les panégyristes de Liébert, tout ne se passait pas bien en Cambrésis dans le courant des années 1070. Car, malgré l'éviction temporaire du châtelain Hugues I^{er} d'Oisy¹⁴³⁸, les élites urbaines s'agitent au sein de la cité où elles remettent en cause le rôle politique de l'évêque, tandis que dans le plat pays des critiques se font apparemment jour à l'égard des attitudes simoniaques et nicolaïtes du clergé. Rapidement, le retour de l'avoué-châtelain perturbe encore un peu plus le jeu politique local. Dès les premiers instants de sa prélature, l'évêque d'Empire Gérard II se doit de désamorcer certaines tensions importantes, alors que, dans le même temps, l'Église romaine, désormais gouvernée par Grégoire VII, se montre de plus en plus intransigente sur la question des investitures et du comportement des clercs.

Selon quels rythmes et suivant quelles modalités les idées réformatrices romaines s'implantent-elles en Cambrésis ? Partant, comment le groupe nobiliaire local se positionne-t-il, dans un premier temps, face à ces transformations ? Ces deux questions se trouveront au cœur de ce quatrième chapitre. Reconnaissons-le d'emblée, les écrits produits au long des années 1070-1090 ne permettent pas de répondre aussi clairement qu'on le voudrait à la seconde interrogation. Les sources narratives – essentiellement les *Gesta Gerardi II* et le troisième livre du *Chronicon* de l'abbaye du Cateau¹⁴³⁹ – se font en effet moins disertes qu'autrefois sur les attitudes des élites aristocratiques et contraignent donc l'historien à adopter un point de vue très ecclésiocentré¹⁴⁴⁰. Heureusement, la réorganisation de la chancellerie épiscopale, déjà intervenue sous l'évêque Liébert, compense quelque peu les lacunes des chroniques. La production d'actes épiscopaux s'intensifie, en effet, sous la prélature de Gérard II, puisque, à suivre les chiffres avancés par Erik Van Mingroot, on passe, de Liébert à Gérard II, du rythme d'une charte par an à celui de deux actes et demi¹⁴⁴¹. Il n'est toutefois pas encore question de l'émergence d'une diplomatie seigneuriale, qui, selon les lignages, apparaîtra seulement entre le début du XII^e siècle et les années 1160.

1438. *Gesta Lietberti*, ch. 23, p. 496.

1439. *Gesta Gerardi II*, p. 497-500 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre III, p. 539-550.

1440. Contrairement à l'espace liégeois, le Cambrésis ne peut pas non plus compter sur un polémiste du calibre de Sigebert de Gembloux, au sujet duquel on pourra notamment se référer aux travaux de KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 396-402, et LAUWERS M., « La *Vita Wicherti* de Sigebert de Gembloux », p. 493-500, qui renvoient à la bibliographie existante.

1441. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 9.

V.1. UN ÉVÊQUE FACE À LA RÉFORME

Considérablement plus brève que celle de ses prédécesseurs, la prélature de Gérard II de Lessines (1076/1077-1092) n'en constitue pas moins un moment capital de l'histoire médiévale du Cambrésis. C'est en effet au cours de son épiscopat que les premiers effets de la réforme romaine se font ressentir dans la région. À Cambrai, à la différence de ce que l'on constate ailleurs, le combat grégorien n'est pas mené – du moins à l'origine – par des agents locaux, mais semble plutôt importé de l'extérieur par des partisans du pape Grégoire VII à un moment où les relations entre le souverain pontife et l'empereur germanique sont au plus bas. Se focalisant sur l'action de Gérard II au sein de la partie cambrésienne de son diocèse, cette section aura pour ambition de démontrer comment le prélat, mis sous pression par Rome et ses agents, s'est progressivement départi de sa vision traditionnaliste de l'Église pour mener, bon gré, mal gré, des combats plus en phase avec les idéaux grégoriens.

IV.1.1. Un début d'épiscopat houleux

La disparition du vieil évêque Liébert de Lessines le 22 ou le 23 juin 1076 marque un nouveau tournant dans l'histoire tourmentée du Cambrésis¹⁴⁴². Le décès de ce dernier concorde avec une première manifestation des tensions induites par la diffusion des principes grégoriens en Cambrésis. Dès les premiers jours de son épiscopat, Gérard II de Lessines, le neveu et successeur de saint Liébert, rencontre en effet des difficultés inédites, qui tiennent à la fois au procédé selon lequel il a été investi et à une réflexion plus globale sur la moralité du clergé. Alors qu'il souhaitait manifestement marcher dans les traces de ses prédécesseurs, le nouveau diocésain semble rapidement dépassé par les événements, avant d'intégrer, plus ou moins consciemment, l'orbite grégorienne. Soucieux de valoriser l'action et la personne de Gérard II, les écrits produits en Cambrésis, et à plus forte raison ceux issus de l'entourage épiscopal, s'appesantissent assez peu sur les premiers mois difficiles de la prélature de l'ancien archidiacre de Brabant¹⁴⁴³. Pour en apprendre plus sur le sujet, il s'avère souvent indispensable de se tourner vers les sources épistolaires, même si les lettres échangées entre le clergé de Cambrai, les archevêques de Reims et le pontife romain se font souvent assez sibyllines sur le déroulement des conflits.

1442. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 2 ; on trouvera une discussion autour de la date de décès de l'évêque Liébert dans ID., « Ramihrdus de Schere alias Ramihrd d'Esquerchin », p. 86-87.

1443. ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 1, p. 539.

IV.1.1. La question des investitures

Pour Gérard, tout avait pourtant commencé sous les meilleurs auspices¹⁴⁴⁴ : dès la fin du mois de juin 1076, clercs et laïcs s'étaient entendus autour de son nom pour succéder au défunt évêque Liébert¹⁴⁴⁵. Nul ne s'opposait à l'époque à la désignation de cet homme d'expérience, qui avait eu l'honneur de remplir les fonctions d'archidiacre de Brabant et de prévôt du chapitre cathédral de Cambrai¹⁴⁴⁶. Soucieux du respect des traditions, le nouvel élu, à l'image de son oncle une vingtaine d'années plus tôt¹⁴⁴⁷, quitte la cité quelques jours seulement après sa désignation pour recevoir des mains du roi Henri IV – alors en séjour à Mayence – l'investiture du comté et de l'évêché. Ce sera chose faite dans le courant du mois de juillet¹⁴⁴⁸. Malheureusement pour Gérard II, le moment semble particulièrement mal choisi. En effet, depuis le mois de février de l'année précédente, les autorités romaines interdisent à tout ecclésiastique d'être investi par des mains laïques¹⁴⁴⁹. En sollicitant son investiture auprès du souverain germanique, l'élu cambrésien commet donc une faute grave aux yeux du pontife romain, une faute d'autant plus lourde qu'à ce moment précis Henri IV se trouve sous le coup d'un anathème¹⁴⁵⁰. L'affaire fait sans doute grand bruit dans la province ecclésiastique de Reims, car lorsqu'au mois d'août 1076, Gérard II sollicite son sacre auprès de l'archevêque Manassès I^{er}, ce dernier lui oppose une fin de non recevoir¹⁴⁵¹.

Gérard II ignorait-il réellement les dangers auxquels il s'exposait en se rapprochant du souverain germanique, comme il le soutiendra plus tard¹⁴⁵² ? Cela reste difficile à déterminer. Néanmoins, j'ai du mal à croire qu'un ecclésiastique aussi haut placé que lui ait pu ne rien savoir des graves querelles de son temps. Comment peut-il, par exemple, ne pas être au courant des

1444. Je m'attarderai assez peu au cours des pages suivantes sur la question de l'investiture de l'évêque Gérard II de Lessines, car celle-ci a déjà fait l'objet de plusieurs enquêtes. À cet égard, on verra principalement : CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 1, p. 1-9 ; ENDMANN G., « Gerhard II. von Cambrai », p. 77-119 ; VAN MINGROOT E., « Gérard II de Lessines, évêque de Cambrai », col. 751-755 ; ID., « Ramihrdus de Schere alias Ramihrd d'Esquerchin », p. 85-92.

1445. *Sub tempore quo secundus Henricus Romanum tenebat imperium, successit secundus Gerardus ad Cameracensem episcopatum post avunculum suum Lietbertum, habita cleri et populi Cameracensis omnium electione, cum assensu et dono regalis potentiae* (Gesta Gerardi II, ch. 1, p. 497) ; [...] *et domnum Gerardum, Brabantensem archidiaconum, supradicti episcopi Lietberti genere propinquum, totius plebis assensu electum, ad imperatorem dirigunt* (Chronicon sancti Andreae, livre III, ch. 1, p. 539).

1446. Cf. *supra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

1447. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 13, p. 848.

1448. VAN MINGROOT E., « Ramihrdus de Schere alias Ramihrd d'Esquerchin », p. 87, en particulier n. 69.

1449. TELLENBACH G., *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, p. 181 ; FOULON J.-H., *Église et réforme au Moyen Âge*, p. 236-237.

1450. GOUGUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 106-107.

1451. *Preterea conqueror apud vestram paternitatem de iniuria ab episcopo Diensi et Lingonensi mihi causa vestre sanctitatis illata. Rex Teutonicorum cuidam clerico Cameracensi defuncto episcopo dedit episcopium. Quem quesita a me benedictione prorsus abieci, sciens anathemate vestro regem esse obligatum* (ERDMANN C. et FICKERMANN N., *Briefsammlungen der Zeit Heinrichs IV.*, n° 107, p. 182).

1452. CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/22, p. 332.

très sévères critiques formulées à l'encontre du pape Grégoire VII par une assemblée de grands à Worms en 1076¹⁴⁵³ ? Et comment la retentissante excommunication d'Henri IV a-t-elle pu lui échapper¹⁴⁵⁴ ? À mon sens, s'il n'avait peut-être pas tout à fait envisagé les terribles tensions que son investiture allait susciter, Gérard II devait nécessairement être au fait de la détérioration des relations entre l'empereur et le souverain pontife à la fin des années 1070. Sans doute n'a-t-il tout simplement pas encore pris conscience que le monde était en train de changer au tournant des XI^e et XII^e siècles.

Pour être sacré, et ainsi passer du statut d'élu à celui d'évêque, Gérard II n'a dès lors d'autre choix que de se rapprocher des grégoriens. Entre août et janvier 1077¹⁴⁵⁵, l'ancien archidiacre de Brabant séjourne durant plusieurs semaines auprès de l'évêque Hugues de Langres, dont la bonne entente avec le parti pontifical ne fait à l'époque aucun doute¹⁴⁵⁶. Si ce choix plaît vraisemblablement aux autorités romaines, la réputation de Gérard II ne tarde pas à être salie par une nouvelle affaire touchant, cette fois, à l'exécution sommaire du prédicateur Ramirhd d'Esquerchin, dont il sera question ci-après¹⁴⁵⁷. Au début de l'année 1077, le pape Grégoire VII, mis au courant des déboires de Gérard II par le châtelain de Douai, mande d'ailleurs l'évêque Geoffroy de Paris – proche des comtes de Flandre – pour enquêter sur les agissements du diocésain d'Arras-Cambrai¹⁴⁵⁸. Si la documentation ne dit mot du résultat des investigations de Geoffroy, on sait néanmoins qu'au début du printemps 1077, Gérard II a jugé bon de se rendre personnellement à Rome pour plaider sa cause auprès du souverain pontife¹⁴⁵⁹. À en croire les sources épistolaires, l'entrevue a pour objet principal la condamnation à mort de Ramirhd. Toutefois, il ne fait à mon avis aucun doute que le prélat cambrésien a profité de l'occasion pour entretenir Grégoire VII de ses querelles avec l'archevêque Manassès I^{er} de Reims. Les justifications apportées par le prélat cambrésien convainquent manifestement le souverain pontife, car le 12 mai 1077, ce dernier écrit à Hugues de Die en lui demandant de

1453. TELLENBACH G., *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, p. 235-236 ; GOUGUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 106.

1454. *Ibid.*, p. 106-107.

1455. VAN MINGROOT E., « Ramihrdus de Schere alias Ramihrd d'Esquerchin », p. 89. Ce séjour est évoqué par l'archevêque Manassès de Reims dans sa lettre au pape Grégoire VII : *Ipse vero post reditum nostrum Lingonensem episcopum adiit secumque per VI. menses commoratus, ut mihi relatum est, dona promisit* (ERDMANN C. et FICKERMANN N., *Briefsammlungen der Zeit Heinrichs IV.*, n° 107, p. 182).

1456. Sur Hugues de Langres et ses bonnes relations avec le parti pontifical, on verra l'article, malheureusement assez vieilli, de DRIOUX G., « Un légat de Grégoire VII en Flandre », p. 336-347.

1457. Cf. *infra*, « L'exécution d'un réformateur : l'affaire Ramirhd d'Esquerchin ».

1458. CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/20, p. 326-329.

1459. *Quum ergo domnus Gerardus hac obiectione constrictus insignia episcopalia ipsi papae reddidisset, et pro hac comites eius maximeque Alardus archidiaconus et prepositus, quem postea conversus Martianis vidimus abbatem, nimio merore merore afficerentur [...] (Chronicon sancti Andreae, livre III, ch. 1, p. 539-540).*

réunir un concile chargé de se prononcer favorablement sur le comportement de Gérard II¹⁴⁶⁰. Le légat s'exécute dès le mois de septembre suivant, en réunissant une large assemblée à Autun¹⁴⁶¹. Lavé des accusations portées à son encontre, l'élu d'Arras-Cambrai est sacré évêque le 17 septembre 1077 par le légat Hugues de Die¹⁴⁶², qui suspend par la même occasion le métropolitain rémois¹⁴⁶³. Cet événement marque la fin d'un combat difficile pour Gérard II de Lessines et préfigure la grave crise politique qui agitera la cité de Cambrai au tournant des XI^e et XII^e siècles¹⁴⁶⁴. On ignore cependant la réaction de l'empereur Henri IV face à cette « soumission » de Gérard II aux champions du grégorianisme¹⁴⁶⁵, avec qui le souverain germanique est en conflit ouvert depuis de nombreux mois¹⁴⁶⁶. Probablement Henri IV ne lui en tient-il pas trop rigueur. Il n'a d'ailleurs pas d'autre choix s'il veut continuer à maintenir son autorité en Cambrésis face à l'incontestable montée en puissance des comtes de Flandre¹⁴⁶⁷.

IV.1.2. L'exécution d'un réformateur : l'affaire Ramihrd d'Esquerchin

Une seconde affaire ébranle les premiers moments de la prélature de Gérard II : l'exécution du prédicateur Ramihrd d'Esquerchin. Faute d'une documentation bien étayée¹⁴⁶⁸, on connaît mal ces événements auxquels nombre d'historiens – en particulier des spécialistes de l'hérésie – ont consacré de belles pages¹⁴⁶⁹. Confiant dans le témoignage des sources, d'aucuns

1460. *Stude ergo, ut prefatum confratrem nostrum Lingonensem episcopum convenias, et communi consilio, ubi vobis melius videbitur, synodum instituite. Et convocatis illuc archiepiscopo Remensi et ceteris quotquot possis archiepiscopis et episcopis Francie primo omnium causam supramemorati Cameracensis electi discutere studeas, videlicet ut secundum prescriptam sacramenti determinationem se coram omnibus expurget et insuper ne in morte illius qui in ignem proiectus est, consenserit in eodem se sacramento defendat* (CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/22, p. 332).

1461. À ce propos, on verra PONTAL O., *Les conciles de la France capétienne*, p. 177.

1462. [...] *tandem papa miseratus precatu suorum et cardinalium, gratiam suam ei contulit, et consecrandum ad Hugonem de Diis, venerabilem Lugduni archiepiscopum et toitus Galliae legatione functum, transmisit. A quo de more ecclesiastico decenter consecratus, prospere cum suis gaudentibus repatriavit* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 1, p. 540) ; *Qui mox sacratus a Hugone Diensi, precepto Hildebrandi tunc apostolici, apud Augustidunum, regrediens honorifice susceptus est a commisso populo Cameracensium* (*Gesta Gerardi II*, ch. 1, p. 497).

1463. DEMOUI P., *Genèse d'une cathédrale*, p. 612.

1464. Cf. *infra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ».

1465. L'influence romaine en Cambrésis ne cessera en effet de croître après 1100. À ce propos, cf. *infra*, « V.2.1. Une influence pontificale accrue ».

1466. TELLENBACH G., *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, p. 222-252 ; GOUGUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 99-113.

1467. À ce propos, cf. *infra*, « IV.2.2.3. Le Cambrésis à la fin du XI^e siècle : une mainmise flamande ? ».

1468. Trois sources seulement nous relatent assez brièvement les circonstances dans lesquelles Ramihrd a trouvé la mort : la chronique de Saint-André du Cateau (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 3, p. 540), produite vers 1133, et deux lettres rédigées en 1077 par le pape Grégoire VII, l'une pour l'évêque Geoffroy de Paris, l'autre pour le légat Hugues de Die (CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/20, p. 326-329, et n° IV/22, p. 330-334).

1469. DEREINE Ch., « Les prédicateurs apostoliques », p. 172-173 ; DESPY G., « Ramirdus d'Esquerchin », p. 307 ; ENDMANN Ph., « Gerhard II. von Cambrai », p. 106-107 ; KOYEN M.-H., « Ramihrdus, een voorloper van Tanchelm », p. 143-148 ; MOORE R., *The birth of popular heresy*, p. 24-26 ; VAN MINGROOT E., « Ramihrdus

ont souhaité faire passer Ramihrd pour un hérétique ou, à tout le moins, pour un agitateur proto-grégorien. Au vrai, comme l'ont écrit Erik Van Mingroot, puis Georges Despy, il semble plutôt que ce personnage soit, consciemment ou non, un partisan de la réforme du clergé, sa doctrine s'assimilant plus ou moins aux idées portées par les grégoriens¹⁴⁷⁰. Orateur exalté, Ramihrd formule en effet des critiques très sévères à l'égard du comportement des clercs cambrésiens, qu'il accuse notamment de simonie. Il le payera de sa vie en février 1077.

L'affaire débute aux premières heures de l'épiscopat de Gérard II et prend pour cadre la partie française du diocèse d'Arras-Cambrai¹⁴⁷¹. Aux dires de la chronique du Cateau, c'est là, non loin de Douai, dans le village d'Esquerchin¹⁴⁷², qu'un prédicateur laïque du nom de Ramihrd¹⁴⁷³ dénonce l'indignité de l'ensemble du clergé cambrésien, coupable de nicolaïsme et de simonie. Rapidement, ce prêcheur qui prône une réforme radicale de l'Église se serait attiré le soutien d'un certain nombre de sympathisants de l'un et l'autre sexe¹⁴⁷⁴. Mis au courant de ces événements, l'élu Gérard II¹⁴⁷⁵, alors en visite pastorale à Lambres – une localité de la région douaisienne probablement tenue en fief par les châtelains de Cambrai depuis plusieurs décennies¹⁴⁷⁶ –, convoque Ramihrd en février 1077 dans le but de s'enquérir de sa vie et de sa doctrine. Au terme de son séjour, le pasteur emmène le prédicateur dans la cité pour approfondir son interrogatoire en compagnie des abbés et des clercs les mieux formés du diocèse double¹⁴⁷⁷. Pressé de questions, Ramihrd s'en sort honorablement dans un premier temps ; sa pensée apparaît en effet conforme aux principes de la vraie foi. Mais c'est sur la question de

de Schere alias Ramihrd d'Esquerchin », p. 75-92 ; VERMEESCH A., *Essai sur les origines et la signification de la commune dans le Nord de la France*, p. 89-90.

1470. VAN MINGROOT E., « Ramihrdus de Schere alias Ramihrd d'Esquerchin », p. 75-77, suivi par DESPY G., « Ramirdus d'Esquerchin », p. 307.

1471. Avec l'érudition qu'on lui connaît, VAN MINGROOT E., « Ramihrdus de Schere alias Ramihrd d'Esquerchin », p. 75-92, restitue parfaitement les cadres géographique et chronologique dans lesquels se déroulent ces tristes événements.

1472. *Ibid.*, p. 83.

1473. L'originalité du prénom de Ramihrd tient peut-être à la tradition du *Chronicon* du Cateau. Celui-ci n'est plus conservé en original, ni même sous forme de copie manuscrite, la dernière des copies – réalisée par un moine de Saint-André en 1787 – ayant aujourd'hui disparu (*Ibid.*, p. 81). Des fautes concernant les toponymes et les anthroponymes se sont sans doute glissées dans le texte soit au moment où celui a été copié en 1787, soit à l'heure de son édition. Comme le note DESPY G., « Ramirdus d'Esquerchin », p. 307, Ramihrd se prénommaient peut-être en fait Rambert...

1474. *Contigit post haec episcopum ad villam Lambras, quae tunc sui iuris erat, devenisse et ibi aliquantulum demoratum esse. Ubi cum ei a narrantibus intimatum esset hominem quendam nomine Ramihrdum, apud proximam villam quae est Scherem manentem, multa preter fidem dogmatizare et iam sub doctrina sua multos discipulos maximamque utriusque sexus plebem sibi consentaneam adquisivisse [...]* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 3, p. 540).

1475. À cette date, Gérard n'est pas encore sacré évêque. Il le sera seulement le 17 septembre 1077 à Autun. À ce propos, cf. *supra*, « IV.1.1. La question des investitures ».

1476. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 99, p. 442.

1477. [...] *tunc sine mora adductum de vita et de doctrina eius sciscitans, cum eum ad obiecta respondere videret, ad sedem Cameracensem pertrahi eum iubet, ut sibi super his plenius discuteretur. Certo itaque die accitis abbatibus et clericis sapientibus, productus in medio de fide catholica exquiritur* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 3, p. 540).

l'Eucharistie que le drame va se jouer : le prêcheur refuse de recevoir ce sacrement des mains impures d'un évêque simoniaque — il frappe juste sur ce point¹⁴⁷⁸ —, ni même de celles des prêtres et des abbés assemblés là, tous accusés d'avarice et de simonie¹⁴⁷⁹. Ces critiques suscitent naturellement la fureur des ecclésiastiques. Désormais accusé d'hérésie, Ramihrd est traîné dans une petite chaumière, à laquelle les *ministri* du diocésain boutent le feu¹⁴⁸⁰. Soucieuses de ne pas mêler trop étroitement Gérard II à cette exécution sommaire, les sources cambrésiennes ne disent pas si celui-ci avait donné son consentement à cette mise à mort. L'historiographe du Cateau clôt son récit en signalant qu'à son époque — le *Chronicon* de Saint-André est produit vers 1133 —, d'anciens disciples de Ramihrd continuent à s'activer dans certaines bourgades du Cambrésis et de la Flandre. À l'en croire, on retrouverait essentiellement ces « sectataires » parmi les *cives* qui s'adonnent au commerce du textile¹⁴⁸¹.

La rumeur de l'exécution de Ramihrd parvient rapidement jusqu'aux plus hautes instances ecclésiastiques. Alors en Italie, le châtelain Gautier I^{er} de Douai, parent éloigné des seigneurs d'Oisy, et certains clercs douaisiens informent en mars 1077 le pape Grégoire VII de ce triste évènement. Le pontife ordonne d'emblée l'ouverture d'une enquête. Dans une lettre du 25 mars 1077, il enjoint à Geoffroy de Boulogne, évêque de Paris (1061-1095), de s'enquérir des agissements du pasteur cambrésien et de faire toute la lumière sur le supplice de Ramihrd¹⁴⁸². On ignore malheureusement tout des conclusions rendues par le prélat parisien. Néanmoins, lorsque Gérard II se rend auprès du pape en avril 1077¹⁴⁸³, les deux hommes s'entretiennent de cette mise à mort. À nouveau, rien ne filtre de leurs discussions dans les sources. Gérard II a néanmoins dû se montrer convaincant, car un mois plus tard l'intransigent pontife écrit au non moins intransigent légat Hugues de Die en le priant de convoquer un important concile en France — auquel devra nécessairement assister le métropolitain rémois — pour régler les derniers détails de l'élection de Gérard II et laver celui-ci de tout soupçon dans le meurtre de Ramihrd¹⁴⁸⁴. Il ne sera plus jamais question du prédicateur à l'avenir.

1478. CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/22, p. 332-333.

1479. *Cumque ad hoc confirmandum dominici sacramenti particeps fieri ab episcopo moneretur, refugit, dicens a nullo abbatum nec sacerdotum nec etiam ab ipso episcopo hoc se percepturum, quod aut symoniae aut alicuius avaritiae noxa adstricti tenerentur* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 3, p. 540).

1480. *Quidam vero de ministris episcopi et alii multi deducentes eum in quoddam tugurium inducunt, et non reluctantem, sed intrepidum et ut aiunt in oratione prostratum, admoto igne cum tugurio combusserunt* (*Ibid.*).

1481. *De cuius secta per quaedam oppida multi manent usque adhuc. Et eius nomine censentur textrini operis lucrum exercentes* (*Ibid.*, livre III, ch. 3, p. 540).

1482. *Item relatum nobis est Cameracenses hominem quendam flammis tradidisse, eo quod symoniacos et presbyteros fornicatores missas non debere celebrare et quod illorum officium minime suscipiendum foret dicere ausus fuerit. Quod quia nobis valde terribile et, si verum est, omni rigore canonice severitatis vindicandum esse videtur fraternitatem tuam sollicitè huius rei veritatem inquirere ammonemus* (CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/20, p. 328).

1483. Cf. *supra*, « IV.1.1. La question des investitures ».

1484. *Stude ergo, ut prefatum confratrem nostrum Lingonensem episcopum convenias, et communi consilio, ubi vobis melius videbitur, synodum instituere. Et convocatis illuc archiepiscopo Remensi et ceteris quotquot possis archiepiscopis et episcopis Francie primo omnium causam supramemorati Cameracensis electi discutere studeas, videlicet ut secundum prescriptam*

Que professait exactement Ramihrd ? Des décennies d'enquête sur les hérésies ont appris aux historiens à se montrer prudents lorsqu'il s'agit d'analyser les doctrines soutenues par les sectateurs médiévaux. Les relations que font les clercs de la pensée des hérésiarques s'avèrent souvent faussées, leurs opinions étant souvent remaniées par les chroniqueurs ecclésiastiques. Le cas de la soi-disant hérésie d'Arras à laquelle l'évêque Gérard I^{er} avait dû faire face le démontre parfaitement, il s'avère souvent difficile de percer le filtre que constitue la réinterprétation des événements par les historiographes¹⁴⁸⁵. Dans le cas de Ramihrd, néanmoins, le fait de pouvoir compter sur des écrits de type et d'origine très différents constitue un atout. La chronique du Cateau, fort bavarde mais rédigée vers 1133, soit près de soixante années après l'exécution de Ramihrd, aurait pu nous apparaître comme trop tardive pour être honnête si les quelques informations glissées dans les deux lettres de Grégoire VII en 1077 ne corroboraient pas son témoignage. De la mise en commun de ces documents, il ressort avant tout que le prédicateur n'est pas un hérétique, car jamais il ne défend des théories contraires à la vraie foi ou ne s'attaque aux dogmes sur lesquels repose l'institution ecclésiastique¹⁴⁸⁶. Ramihrd fait par contre figure de virulent « antisacerdotaliste »¹⁴⁸⁷, au sens où l'essentiel de ses griefs s'adresse aux clercs cambrésiens, qu'il juge indignes de leur charge, voire impurs puisqu'il refuse de recevoir l'Eucharistie de leurs mains¹⁴⁸⁸. Ramihrd s'insurge en fait contre deux types de comportement que le clergé cambrésien assume pleinement, mieux même, revendique : la simonie et le concubinage¹⁴⁸⁹. Aux yeux du prédicateur — mais ses propos sont peut-être déformés par Grégoire VII, car Ramihrd se ferait ici l'écho des dispositions pontificales prises à Latran lors des conciles de Carême de 1074 et 1075¹⁴⁹⁰ —, de mauvais pasteurs comme ceux-là devraient s'abstenir de célébrer la messe et être suspendus de leur office¹⁴⁹¹. Il en va sans doute d'une question de salut, les sacrements administrés par les *simoniacos* et les *presbyteros fornicatores* lui apparaissant comme viciés¹⁴⁹². L'éthique sexuelle des ecclésiastiques doit donc évoluer. Consciemment ou non, Ramihrd se profile dès lors comme un ardent partisan des thèses

sacramenti determinationem se coram omnibus expurget et insuper ne in morte illius qui in ignem proiectus est, consenserit in eodem se sacramento defendat (CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/22, p. 330-334).

1485. Cf. *supra*, « I.2.2.3. Les *Acta synodi Attrebatensis* : un argumentaire au service de l'évêque ».

1486. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 3, p. 540.

1487. DESPY G., « Ramirdus d'Esquerchin », p. 307.

1488. *Cumque ad hoc confirmandum domici sacramenti particeps fieri ab episcopo moneretur, refugit, dicens a nullo abbatum nec sacerdotum nec etiam ab ipso episcopo hoc se percepturum, quod aut symoniae aut alicuius avaritiae noxa adstricti tenerentur* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 3, p. 540).

1489. *Cameracensium et Novomensium clericorum epistolae*, p. 573-578.

1490. GOUGUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 102-103.

1491. *Item relatum nobis est Cameracenses hominem quendam flammis tradidisse, eo quod symoniacos et presbyteros fornicatores missas non debere celebrare et quod illorum officium minime suscipiendum foret dicere ausus fuerit* (CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/20, p. 328).

1492. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 3, p. 540.

grégoriennes, la purification du clergé semblant être son grand dessein, même si les sources ne mettent explicitement jamais dans sa bouche un appel à la réforme radicale de l'Église.

Manifestement les thèses de Ramihrd rencontrent un certain écho dans les milieux laïques douaisiens, arrageois et cambrésiens du dernier quart du XI^e siècle. À suivre le *Chronicon* du Cateau, l'essentiel des partisans du prédicateur se rencontre en effet chez les marchands de l'arrière-pays flamand¹⁴⁹³. Comme on le constatera bientôt, cette soi-disant hérésie croît dans un contexte tout à fait particulier, celui d'une révolte urbaine qui secouera la cité cambrésienne lors des derniers mois de l'année 1077. Le rapide succès des idées de Ramihrd et l'insurrection de 1077 témoignent, à mon sens, d'un même phénomène : l'exaspération d'une fraction des élites urbaines face au joug que font peser sur elles les seigneuries ecclésiastiques. En Cambrésis et en Artois, les critiques à l'égard de la richesse du clergé ne sont pas neuves. On se rappellera, en effet, qu'un demi-siècle plus tôt, face aux Gondulphiens, Gérard I^{er} de Florennes avait dû justifier l'érection de nouveaux bâtiments claustraux et, indirectement, la pression fiscale inhérente à la réalisation de ces travaux¹⁴⁹⁴. Contrairement à ce que s'efforceront de nous faire avaler Raoul du Saint-Sépulcre et l'auteur anonyme des *Gesta Lietberti*, la concorde ne régnait pas en Cambrésis sous l'épiscopat de Liébert. Car il ne fait pas de doute que les critiques à l'égard du clergé local préexistaient à l'avènement de Gérard II. Les historiographes ont beau jeu d'accuser le châtelain Hugues I^{er} d'Oisy de multiplier les exactions à l'encontre des *cives* et des *mercatores*¹⁴⁹⁵, c'est bel et bien le clergé cambrésien qui fait principalement les frais de la gronderie des années 1070...

On ignore tout du rôle joué par les élites aristocratiques dans le procès de Ramihrd, puis dans son exécution. Il est néanmoins frappant de constater à quel point le prédicateur s'active avant tout dans une zone – Douai, Lambres, Esquerchin – contrôlée par les châtelains de Douai et leurs probables parents de la Maison d'Oisy. C'est d'ailleurs Gautier I^{er} de Douai qui rapporte au pape Grégoire VII les circonstances du supplice subi par Ramihrd¹⁴⁹⁶. S'agit-il d'un hasard ou certaines franges du groupe nobiliaire ont-elles pu tolérer, voire partager, les thèses de Ramihrd ? On ne le sait, malheureusement. Toujours est-il que le peu d'information dont on dispose n'attribue jamais à Ramihrd des paroles mauvaises à l'égard des aristocrates. La pression seigneuriale ne devait pourtant pas être beaucoup plus douce sous l'épée que sous la crosse...

Relativement mal éclairé par les sources, le dossier « ramihrdien » révèle l'existence d'une aspiration à la réforme du clergé en Cambrésis à la fin du XI^e siècle. Massée autour d'un orateur rigoriste, une bande de laïcs réclame en effet avec insistance une purification de l'Église cambrésienne dont trop de ministres sont, à leurs yeux, coupables de simonie et de fornication.

1493. *De cuius secta per quaedam oppida multi manent usque adhuc. Et eius nomine censentur textrini operis lucrum exercentes* (*Ibid.*).

1494. Cf. *supra* « 1.2.2.3. Les *Acta synodi Attrebatensis* : un argumentaire au service de l'évêque ».

1495. *Gesta Lietberti*, ch. 16-23, p. 494-496 ; RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 44 et 53-56, p. 859 et 861-862.

1496. CASPAR E., *Das Register Gregors VII*, n° IV/20, p. 326.

Le mouvement trahit peut-être aussi l'émergence d'un nouveau type de spiritualité chez des élites laïques qui s'engagent dans le même temps dans la construction d'institutions de bienfaisance, telles l'hôpital Saint-Julien de Cambrai¹⁴⁹⁷. Le moins que l'on puisse écrire, c'est qu'en 1077, ces idées réformatrices éprouvent encore du mal à s'imposer au sein du clergé cambrésien, dont on connaît par ailleurs l'esprit réactionnaire. À cette date, le « grégorianisme » ne semble pas encore à l'ordre du jour à Arras-Cambrai, à moins d'être imposé à marche forcée¹⁴⁹⁸.

IV.1.2. L'appui à la politique pontificale

Au lendemain de son sacre, l'évêque Gérard II, sans doute très affecté par les événements qu'il vient de vivre, semble, bon gré mal gré, se soumettre à quelques-uns des principes de la réforme. Peut-être avait-il d'ailleurs contracté certains engagements à cet égard avec le pape Grégoire VII et son légat Hugues de Die. Au grand dam des franges les plus conservatrices de son clergé, le prélat cambrésien milite ainsi en faveur de la purification morale de l'église en se lançant dans une lutte particulièrement âpre en faveur du célibat des ecclésiastiques¹⁴⁹⁹. De même, les « restitutions » d'autels se multiplient sous sa prélature¹⁵⁰⁰, ce qui, de l'avis général, constitue un excellent indice de la diffusion des principes grégoriens¹⁵⁰¹. Peu à peu, le discours déployé par les réformateurs paraît ainsi affecter les comportements de plusieurs puissants, et non des moindres, puisqu'à la fin des années 1080, le comte de Hainaut lui-même reconnaît posséder des biens d'église *contra canonum decreta*¹⁵⁰². Ces combats s'accompagnent manifestement d'efforts pour doter l'Église d'Arras-Cambrai d'une administration plus efficace et plus centralisée. Erik Van Mingroot l'a bien noté, l'activité de la chancellerie épiscopale cambrésienne se développe considérablement au cours de la seconde moitié de la prélature de Gérard II¹⁵⁰³, avant de fléchir quelque peu aux premiers instants du « schisme » des années 1092-1113¹⁵⁰⁴. Par ailleurs, en 1091, quelques mois seulement avant son

1497. BRUYELLE A., « Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai », p. 303 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 119, n. 1. À ce propos, cf. également *infra*, « V.3.4. Le soutien aux institutions charitables : les hôpitaux Saint-Julien et Saint-Lazare de Cambrai ».

1498. Cf. *supra*, « IV.1.1. La question des investitures ».

1499. *Cameracensium et Noviomensium clericorum epistolae*, p. 573-578. Je reviens de suite sur ce document.

1500. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147-163. Sur ce point, on verra également *infra*, « V.3.1. La problématique des « restitutions » d'autels ».

1501. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 235.

1502. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 271-275. Je ne crois pas que cette phrase soit uniquement imputable au copiste. À mon sens, le rédacteur d'un acte ne peut en effet se permettre d'exprimer des idées qui vont totalement à l'encontre de celles de l'auteur de la donation consignée dans le document. Le comte Baudouin devait donc nécessairement partager certaines des opinions exprimées par les grégoriens.

1503. *Ibid.*, p. 8-9.

1504. *Ibid.*

décès, Gérard II détermine plus précisément les contours de la fonction de son vicaire-archichapelain – un office exercé par l'abbé de Saint-André du Cateau¹⁵⁰⁵ –, qui devient, de fait, l'un des ecclésiastiques les plus influents du diocèse¹⁵⁰⁶. Prises comme un tout, ces multiples interventions traduisent à mon sens la volonté du prélat de se conformer, sur certains aspects, au programme grégorien, avec peut-être pour ambition d'en tirer parti pour asseoir encore un peu plus l'autorité épiscopale.

À l'instar de ses devanciers, l'évêque Gérard II – en qui d'aucuns voulaient jadis voir un promoteur du modèle clunisien¹⁵⁰⁷ – s'implique aussi très étroitement dans la vie des communautés monastiques de son immense diocèse double. Si l'on s'en tient au seul Cambrésis et à ses marges, plusieurs communautés monastiques, majoritairement d'obédience bénédictine, voient en effet le jour sous sa prélature¹⁵⁰⁸. Il s'agit des abbayes Saint-Sauveur d'Anchin (1079)¹⁵⁰⁹, Saint-Étienne de Fesmy (vers 1080)¹⁵¹⁰, Notre-Dame d'Étrun (vers 1085)¹⁵¹¹ et, dans une moindre mesure, Saint-Nicolas d'Arrouaise (ca 1090)¹⁵¹². En raison de l'état globalement lacunaire de la documentation – à l'exception notable du dossier d'Anchin –, il demeure néanmoins souvent difficile de déterminer le rôle précis du diocésain dans ces fondations. Les chartes d'Arrouaise et de Fesmy n'évoquent en tout cas jamais l'intervention de Gérard II dans la dotation ou l'érection de ces établissements. Il en va différemment à Étrun et, surtout, à Anchin, où le diocésain se montre beaucoup plus actif, tantôt en abandonnant des droits et des

1505. Il s'agit à l'époque de l'abbé Guifred, qui gouvernera la communauté du Cateau de 1083 à 1115. À son propos, on verra *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 6, p. 541, et ch. 30, p. 546, ainsi que GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 186.

1506. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 294-298.

1507. VANDERPUTTEN S., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline », p. 47-48.

1508. Toutes les communautés religieuses qui voient le jour sous l'épiscopat de Gérard II de Lessines sont en fait situées à l'extérieur du Cambrésis *stricto sensu*, à l'exception peut-être de Fesmy dont la localisation fera longtemps débat entre les évêques de Cambrai et de Laon, si l'on en croit TRIBOUT DE MOREMBERT H., « Fesmy-sur-Sambre ou Fémy », col. 1321-1323.

1509. Sur cette abbaye, on consultera la belle monographie de GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle, passim*, qui revient longuement, aux p. 49-95, sur le processus de fondation de la communauté. Le dossier d'Anchin est très étroitement lié à celui du prieuré d'Anchin fondé en 1088. Sur Aymeries, on se reportera à *Ibid.*, p. 241-245, ainsi qu'à VAN MINGROOT E., « De "stichtingsoorkonde" van de Onze-Lieve-Vrouwepriorij te Aymeries », p. 151-186.

1510. Faute de mieux, on devra se reporter aux travaux vieillis ou insuffisants de MINON, René, « L'abbaye et le cartulaire de Fesmy », p. 1-95, et TRIBOUT DE MOREMBERT H., « Fesmy-sur-Sambre ou Fémy », col. 1321-1323, pour en savoir un peu plus sur l'histoire de cette communauté bénédictine. On trouvera également quelques informations très ponctuelles sur l'abbaye de Fesmy dans la thèse de BARTHÉLEMY D., *Les deux âges de la seigneurie banale*, p. 236 et 449.

1511. Sur Notre-Dame d'Étrun, on verra, faute de mieux : *Gallia christiana*, t. 3, col. 419-421.

1512. Le cas d'Arrouaise fait quelque peu exception, dans la mesure où l'installation des premiers moines date de 1090, mais la reconnaissance officielle de la communauté seulement de 1097 (MILIS L., *L'ordre des chanoines réguliers d'Arrouaise*, t. 1, p. 96-102).

biens à ces jeunes maisons religieuses¹⁵¹³, tantôt en reconnaissant formellement leur existence dans des actes produits par sa chancellerie¹⁵¹⁴. À la différence toutefois de ses prédécesseurs, qui avaient présidé à la constitution des abbayes Saint-André du Cateau et du Saint-Sépulcre de Cambrai, le prélat de la fin du XI^e siècle ne se trouve jamais à l'initiative de ces fondations¹⁵¹⁵. Le plus souvent, comme dans les cas d'Anchin, d'Arrouaise et, peut-être, de Fesmy, il se contente en effet de reconnaître, d'encadrer et de confirmer les possessions de communautés, parfois érémitiques, nées d'initiatives individuelles¹⁵¹⁶.

Faut-il dès lors voir en Gérard II de Lessines un grégorien convaincu ? Je ne le crois pas. Dans les écrits se rapportant à sa personne, jamais le prélat ne s'affiche publiquement comme un soutien indéfectible du parti pontifical, comme le font, ailleurs, plusieurs de ses homologues¹⁵¹⁷. On ne le voit jamais non plus se définir en tant que « clunisien » militant pour le monachisme exempt, comme voulait le croire une certaine historiographie¹⁵¹⁸. Les communautés nouvelles fondées sous son égide ne constitueront d'ailleurs jamais les fers de lance du combat grégorien en Cambrésis. Aux premières heures du « schisme » de Cambrai¹⁵¹⁹, leurs abbés ne joueront vraisemblablement aucun rôle aux côtés de Manassès d'Eu-Soissons, le candidat du parti pontifical dans la lutte pour la cathédre cambrésienne¹⁵²⁰. Les relations entre moines et laïcs ne semblent d'ailleurs pas profondément affectées par l'action de Gérard II, puisque, comme on le constatera au cours du chapitre suivant, la *conversio ad succurendum* – une pratique pourtant peu

1513. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 257-259 (1085/1089) ; *Ibid.*, p. 280-283 (1090).

1514. GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 43-48 ; *ID.*, *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n^o 1 et 2, p. 87-90.

1515. À cet égard, cf. *supra*, « III.2.2.2. Une aristocratie absente ? » et « III.2.2.1. Réforme(s) et autorité épiscopale ».

1516. GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 61-67 ; il en ira de même quelques années plus tard à Saint-Nicolas d'Arrouaise : MILIS L., *L'ordre des chanoines réguliers d'Arrouaise*, t. 1, p. 93-102.

1517. FOULON J.-H., *Église et réforme au Moyen Âge*, p. 366-368 ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 185-194. À Liège, par contre, certains prélats – mais pas tous – prennent ouvertement position en faveur des intérêts impériaux au cours du dernier quart du XI^e siècle : KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 384-396. À bien y regarder, le profil de Gérard II de Lessines s'assimile plus ou moins à celui de l'évêque de Théroutanne Jean de Warneton, sur lequel est récemment revenu TOCK B.-M., « Jean de Warneton, évêque de Théroutanne », p. 107-118.

1518. VANDERPUTTEN S., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline », p. 47-48, *contra* DEREINE Ch., « La *libertas* des nouveaux monastères au diocèse de Cambrai », p. 118-120, et HELVÉTIUS A.-M., « Aspects de l'influence de Cluny », p. 65.

1519. À ce propos, cf. *infra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ».

1520. Au tournant des XI^e et XII^e siècles, les soutiens de l'élu Manassès d'Eu-Soissons se rencontreront à la tête des abbayes du Saint-Sépulcre et de Saint-Aubert de Cambrai, du Cateau, de Grammont, d'Affligem, de Liessies et d'Honnecourt (VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 249).

appréciée par les réformateurs – aura cours dans quelques-unes de ces communautés fondées à la fin du XI^e siècle¹⁵²¹.

Bien plus, des pratiques sévèrement critiquées par les grégoriens – le nicolaïsme et la simonie – semblent subsister sous l'épiscopat de Gérard II, malgré les efforts manifestes déployés par le prélat. La continuation des *Gesta abbatum Lobbiensium* rapporte ainsi qu'à la fin des années 1070¹⁵²², un archidiacre de Hainaut prénommé Oibald se serait comporté de manière tout à fait inconvenante une fois devenu prévôt de l'abbaye de Lobbes. À en croire la chronique, Oibald aurait utilisé à son profit les biens du monastère. Pire, il en aurait redistribué une partie à ses enfants, qu'il avait nombreux nous dit perfidement l'historiographe lobbain¹⁵²³. Face à cette situation, le prélat semble néanmoins avoir réagi en relevant le fautif de sa charge d'archidiacre¹⁵²⁴. Mais Oibald n'est très certainement pas le seul clerc cambrésien à se comporter de la sorte et à avoir une famille. D'autres se trouvent dans la même situation, ce qui ne les empêche nullement de connaître une carrière brillante. Ségard, depuis la fin des années 1080 chanoine de Notre-Dame et doyen du chapitre Saint-Géry de Cambrai¹⁵²⁵, est par exemple le fils d'un prêtre du nom de Tietzo¹⁵²⁶. De même, Wéribold, chancelier des évêques Liébert et Gérard II des environs de 1064 à 1091, est très vraisemblablement le père du chanoine Airoul de Notre-Dame de Cambrai¹⁵²⁷.

La résistance aux principes grégoriens s'avère en effet très forte au sein du milieu clérical cambrésien, comme en atteste en 1078 une célèbre lettre adressée par des chanoines de Cambrai à leur « sainte Mère l'Église de Reims »¹⁵²⁸. Dans ce document, dont la rédaction a peut-être été inspirée par la production d'un écrit similaire à Thérouanne¹⁵²⁹, des *fratres Cameracenses*, qui ne dévoilent jamais leur identité, s'en prennent violemment à la « brutalité » des Romains – ils visent nommément l'évêque Hugues de Langres et le légat Hugues de Die – et à leur propre

1521. Cf. *infra*, « V.3. "L'ordre grégorien", une adaptation des comportements aristocratiques ? ».

1522. Sur l'archidiacre Oibald de Hainaut, on trouvera quelques informations dans VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 162 et 176.

1523. *Gesta abbatum Lobbiensium*, ch. 7, p. 311.

1524. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 162, qui renvoie à la chronique moderne de dom BAUDRY P., *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain en Celle*, p. 330.

1525. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 271, n. 2.

1526. *XIII. kalendas decembris. Obiit Tietzo presbiter, pro cuius anime memoria Segardus, filius eius, ecclesie sancti Gaugerici decanus, dividiamo partem altaris de Sterpiniis cum appendiciis adquisivit sancte Marie canonicis, eo modo ut in refectorio fiat anniversarius utriusque quotannis* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 81v).

1527. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 141-142, n. 2.

1528. *Cameracensium et Noviomensium clericorum epistolae*, p. 573-578. Le texte a fait l'objet de plusieurs traductions, les deux premières en français, la plus récente en anglais : PLATELLE H., « Les vraies joies », p. 133-135 (trad. partielle) ; MORELLE L., « La réforme grégorienne », p. 156-159 ; OTT J. S., « Letters of the clergy of Cambrai and Noyon ».

1529. MEIJNS B., « Opposition to clerical continence and the Gregorian celibacy legislation », p. 223-290. L'article, consacré au traité thérouannais, évoque également au fil de ses pages le dossier cambrésien et fournit une bibliographie complète sur le sujet.

pasteur, Gérard II de Lessines, qui se serait soumis aux diktats des grégoriens¹⁵³⁰. Les griefs des Cambrésiens à l'égard du parti pontifical sont de natures diverses ; ils portent à la fois sur le processus de hiérarchisation de l'Église romaine et sur celui de purification du clergé. Les clercs de Cambrai reprochent ainsi aux réformateurs leur ingérence dans les affaires de l'Église de Reims, et notamment la déposition temporaire de l'archevêque Manassès I^{er} de Reims¹⁵³¹. À rebours des décisions prises au concile de Poitiers (janvier 1078)¹⁵³², ils militent également en faveur du cumul des prébendes ecclésiastiques¹⁵³³. Mais c'est surtout la question de l'éthique sexuelle des prêtres qui fait débat. Près de la moitié de la lettre est consacrée à ce sujet. Prenant appui sur plusieurs écrits des Pères de l'Église, les *fratres* défendent leur droit au mariage, mais aussi celui que leurs fils puissent intégrer les ordres et, éventuellement, leur succéder dans leurs fonctions ecclésiastiques¹⁵³⁴. Il en va pour eux de la sauvegarde des sacrements et donc, corollairement, de la survie de l'Église¹⁵³⁵. Ce texte à la rhétorique particulièrement offensive démontre parfaitement combien la réforme grégorienne a pu constituer un choc pour des clercs attachés à des traditions respectées de toute antiquité. Il témoigne aussi de la difficile diffusion de modèles de comportement radicalement nouveaux. Il demeure néanmoins délicat de mesurer le rôle exact joué par l'évêque Gérard II de Lessines dans ce processus. Sans doute combat-il les pratiques anciennes, comme le laissent entendre les chanoines cambrésiens dans leur lettre, mais l'on peut se demander si la politique qu'il mène au début de sa prélature n'est pas une façade destinée à se concilier la sympathie des grégoriens quelques mois à peine après son entrée en fonction.

1530. *Siquidem Romanorum, ut audistis, importunitas tanta tamque vehemens nobis incubuit, ut nihil iam intactum, nihil relinquat intemptatum [...] Et hoc totum per quosdam impostores, quibus omnia cum pretio et quorum « dextera repleta est » semper « muneribus », Hugonem videlicet Lingonensem, cuius vita et mores satis omnibus innotuerunt, Hugonem quoque Diensem, ut dicunt, episcopum, cuius praeter nomen nulla est nobis cognito [...] Pastores autem nostri, tamquam Romanae auctoritati appareant obediens, his et talibus aurem libenter accommodant* (Cameracensium et Noviomensium clericorum epistolae, p. 574-575 ; trad. fr. MORELLE L., « La réforme grégorienne », p. 157-158).

1531. DEMOUIY P., *Genèse d'une cathédrale*, p. 612.

1532. RENNIE K. R., « The council of Poitiers (1078) », p. 6.

1533. *Fertur etiam eos interminando hoc addidisse, ne quis in ecclesia duplici potiatur honore et una tantum quisque contentus vivat praebenda, cum vix duabus aut tribus provenire possit necessarium sufficientia* (Cameracensium et Noviomensium clericorum epistolae, p. 575 ; trad. fr. MORELLE L., « La réforme grégorienne », p. 158).

1534. *Inter haec, karissimi, verecundiae nostrae nihil ab illis parcuritur, ubi clericorum filiis, ne provehi aut ordinari debeant penitus interdicatur [...]* (*Ibid.*).

1535. *Ibid.*

IV.2. LES PRÉMISSSES D'UNE CRISE

En Cambrésis, la progressive implantation des idées grégoriennes concorde, sur le plan chronologique, avec la manifestation de tensions sociales dont les conséquences seront particulièrement dramatiques. Dès son accession à l'épiscopat, Gérard II de Lessines voit en effet son pouvoir contesté par deux concurrents de poids. Il s'agit, tout d'abord, du rival traditionnel des diocésains d'Arras-Cambrai : le châtelain Hugues I^{er} d'Oisy, qui profite manifestement des troubles du début de la prélature de Gérard II pour réintégrer le jeu politique cambrésien avec l'appui des comtes de Flandre. Il s'agit, ensuite, des élites urbaines de Cambrai, qui, ayant très vraisemblablement bénéficié de l'essor économique de la région, souhaitent tirer avantage de la faiblesse du prélat pour formuler certaines revendications politiques.

IV.2.1. L'émergence d'un mouvement communal

Au tournant des XI^e et XII^e siècles, un important mouvement communal traverse, ici plus violemment, là plus pacifiquement, l'ensemble de la province ecclésiastique de Reims. Ce phénomène aujourd'hui relativement bien connu a longtemps enthousiasmé les historiens, en particulier français, qui ont parfois vu à tort dans les *cives* révoltés de Laon ou d'Amiens les précurseurs des révolutionnaires de 1789. Entre 1075 et 1130 environ, les bourgades de Cambrai (1077), Saint-Quentin (avant 1081), Beauvais (avant 1099), Noyon (1108), Laon (1112), Amiens (1113), Valenciennes (1114) et Soissons (1116-1118) – c'est-à-dire principalement des agglomérations épiscopales – connaissent toutes une forme plus ou moins avancée d'émancipation urbaine, précédée ou non par un rude soulèvement de leurs forces vives¹⁵³⁶. Après ceux de Laon¹⁵³⁷ et de Valenciennes¹⁵³⁸, le dossier cambrésien est sans doute celui qui a été le plus et le mieux étudié. Au cours du siècle dernier, Wilhelm Reinecke, Alfred Cauchie, Albert Vermeesch et Henri Platelle sont en effet successivement revenus, tantôt brièvement, tantôt plus longuement, sur l'insurrection qui a ébranlé la cité lotharingienne dès les premiers instants de la prélature de Gérard II de Lessines¹⁵³⁹. Sur les causes et l'origine de cette mutinerie, ces spécialistes se sont faits plus ou moins unanimes : l'insurrection puiserait à la fois ses racines dans la violence endémique de la société seigneuriale et dans le comportement

1536. À propos de ces communes, on trouvera une bibliographie complète dans SAINT-DENIS A., « Instigateurs et acteurs des premières communes françaises », p. 111-129.

1537. GUIBERT DE NOGENT, *Autobiographie*, p. 316-377 ; BARTHÉLEMY D., « Lectures de Guibert de Nogent », p. 175-192 ; SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 91-146.

1538. GODDING Ph. et PYCKE J., *La paix de Valenciennes de 1114*, *passim*.

1539. REINECKE W., *Geschichte der Stadt Cambrai*, p. 105-110 ; CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 1, p. 14-16 ; VERMEESCH A., *Essai sur les origines et la signification de la commune*, p. 88-98 ; PLATELLE H., « Le mouvement communal de Cambrai de 1077 », p. 243-261.

indigne du clergé cambrésien. Tel est-il le cas ? Sans écarter formellement certaines des explications de mes devanciers – le climat politique délétère du début des années 1070 a probablement contribué à accentuer des tensions préexistantes –, je crois que la naissance de la commune tient à des raisons plus profondes, la révolte constituant, à mon sens, l’aboutissement logique de l’ascension économique et sociale d’une série de *cives* fortunés.

Au même titre que la réforme grégorienne, la révolte de 1077 marque le début d’une période de recomposition des pouvoirs en Cambrésis. Avec elle, un nouvel acteur politique majeur s’avance sur l’échiquier politique régional : la commune. Cette entrée en scène ne manquera pas d’avoir des répercussions à long terme sur les rapports de force entre grands laïcs et évêques, voire même, plus globalement, sur la façon dont les puissants exerceront leur domination. L’analyse de la montée en puissance des *cives* trouve donc pleinement sa place dans cette enquête consacrée au groupe nobiliaire. Le phénomène sera examiné en deux temps au cours des pages suivantes. Il s’agira d’abord de repérer des indices témoignant de l’existence d’un certain dynamisme économique cambrésien au XI^e siècle et de la formation progressive d’une élite patricienne. Il conviendra ensuite de déterminer dans quelles circonstances et selon quelles modalités la révolte cambrésienne éclate en 1077.

IV.2.1.1. Développement économique, essor urbain et émergence d’un patriciat

De nombreux témoignages livrés par les chroniques le laissent entendre, le Cambrésis de la seconde moitié du XI^e siècle se profile comme une région particulièrement dynamique sur le plan économique. Il n’y a là rien d’étonnant, l’ensemble de l’ancienne Gaule connaissant alors un essor urbain et une croissance démographique sans précédent depuis l’époque gallo-romaine¹⁵⁴⁰. Les meilleures synthèses d’histoire économique l’affirment, cet épanouissement constitue l’aboutissement d’un phénomène qui s’inscrit dans le temps long, dans la mesure où il prend fort vraisemblablement sa source dès avant l’an mil, voire même dès avant l’avènement des premiers Carolingiens¹⁵⁴¹. Il en va sans doute ainsi en Lotharingie et au sein de l’espace picard. Depuis plus d’un demi-siècle, la plupart des monographies consacrées à l’étude des temporels monastiques et canoniaux ont en effet pointé dans leurs conclusions le lent essor économique qui affecte ces régions depuis la fin du haut Moyen Âge au plus tard¹⁵⁴². À Cambrai, les indices de ce développement économique sont ténus et sans doute assez peu évocateurs pris individuellement, mais bien réels et significatifs lorsqu’ils sont considérés globalement.

1540. MAZEL F., *Féodalités*, p. 387.

1541. DEVROEY J.-P., *Puissants et misérables*, p. 360-361 ; MAZEL F., « Cités, villes et campagnes dans l’ancienne Gaule », p. 371.

1542. FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 1, p. 446-476 ; SCHROEDER N., *Terra familiaque Remacli*, p. 430 ; WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert*, p. 569-570.

À l'époque médiévale, en Cambrésis comme ailleurs, accroissement démographique et développement économique vont généralement de pair : la croissance¹⁵⁴³, qui demeure avant tout rurale, reposant en bonne partie sur la démographie, et donc sur la force de travail de ceux qui vont aux champs¹⁵⁴⁴. S'il paraît délicat de se faire une idée exacte du probable essor démographique connu par les campagnes cambrésiennes entre la fin de l'époque carolingienne et les années 1100, il ne fait pas de doute que, dans le même temps, la cité voit sa population s'accroître. Au XI^e siècle, les enceintes de Cambrai ne cessent en effet de s'étendre, au point de donner à la ville sa physionomie quasi définitive jusqu'au XVIII^e siècle¹⁵⁴⁵. Entre 1064 et 1076¹⁵⁴⁶, l'évêque Liébert ordonne ainsi la construction de nouvelles fortifications destinées à remplacer celles jadis édifiées par Dodilon († 911)¹⁵⁴⁷. Aux dires du moine Raoul du Saint-Sépulcre, l'objectif du prélat est triple : englober la toute jeune abbaye du Saint-Sépulcre dans l'enceinte, assurer une meilleure défense de la cité dans un contexte politique relativement tendu, et, surtout, parer à la hausse démographique, des citoyens s'étant manifestement établis en dehors des murs¹⁵⁴⁸. Quelques années plus tard¹⁵⁴⁹, l'évêque Gérard II de Lessines entreprend de reconstruire cette nouvelle enceinte. Il enjoint de remplacer les modestes palissades de bois par des murailles de pierre et des fossés¹⁵⁵⁰. De nouvelles paroisses et de nouvelles églises urbaines voient également le jour au milieu du XI^e siècle, ce que l'on pourrait considérer comme un signe évident de hausse démographique. Les fondations de l'abbaye du Saint-Sépulcre et de l'église

1543. Comme le note DEVROEY J.-P., *Puissants et misérables*, p. 362-363, il convient de ne pas perdre de vue que l'idée de « croissance » est très vraisemblablement étrangère à la mentalité médiévale. L'emploi de ce concept issu de la pensée économique moderne doit donc se faire avec prudence.

1544. CHARRUADAS P., *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles*, p. 52 ; THOEN E., « Le démarrage économique de la Flandre », p. 165-184 ; WEST Ch., *Reframing the feudal revolution*, p. 174-175.

1545. Deux vagues de travaux affecteront encore la ville au cours des siècles suivants : vers 1340, l'enceinte urbaine sera étendue vers le nord, en direction du château de Selles, tandis que la construction de la citadelle de Cambrai débutera au milieu du XVI^e siècle (PLATELLE H., « Le mouvement communal de Cambrai de 1077 », p. 247-248). Sur ces travaux, voir également VERHULST A., *The rise of cities*, p. 86-88.

1546. Le *terminus a quo* correspond à la date de fondation de l'abbaye du Saint-Sépulcre (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 84-91), qui est englobée dans la nouvelle enceinte, et le *terminus post quem* au décès de l'évêque Liébert, le 22 ou le 23 juin 1076 (*Ibid.*, p. 2).

1547. *Hic [Dodilon] autem extructis muris, menia urbis in tantum ampliavit, ut monasterium sancti Autberti, quod extra erat, infra murorum ambitum cohiberet* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 65, p. 424). À ce propos, on verra ROUCHE M., « Topographie historique de Cambrai », p. 345.

1548. *Et ne monasterium [abbaye du Saint-Sépulcre] remaneret extra civitatis ambitum, studuerunt ampliare menia circundantes omne illud monasterii aedificium vallo et fossa cum civitate tota. Quod duabus ex causis eos fecisse constat, ut civitas amplioribus aedificiis et plurimis habitatoribus nobilitaretur et circummanentes ipsi loco civitatis firmitate munirentur* (RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti*, ch. 50, p. 860-861).

1549. Les *Gesta* de l'évêque Gérard II ne précisent pas à quelle date ces travaux se sont tenus. Ils sont toutefois antérieurs au décès du prélat, le 11 ou le 12 août 1092 (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 3).

1550. *Unde eisdem civibus auxiliantibus, totam in circuitu civitatem, vallo ligneo prius compositam, ipse episcopus munivit muro lapideo fortius, fossatis relevatis et plurimis inter murum coedificatis turribus. Castellum etiam infra civitatem, in quo erant et ecclesia beatae Genitricis Dei et cenobium sancti Autberti, muro excelso firmavit, fossato relevato alto et terribili* (*Gesta Gerardi II*, ch. 5, p. 499).

Saint-Nicolas datent ainsi de la prélature de Liébert¹⁵⁵¹. Ces indices forts témoignent, à mon sens, du dynamisme démographique cambrésien au XI^e siècle. Ce serait néanmoins une erreur que d'exagérer immodérément l'importance de Cambrai. En comparaison de Reims ou de Liège, la cité conserve une taille modeste. Peut-être est-elle même moins peuplée et moins riche que sa sœur d'Arras, comme l'affirme en 1094 le pape Urbain II dans l'un de ses privilèges pour l'Église arrageoise¹⁵⁵².

À la croissance démographique cambrésienne correspond sans doute un développement des activités commerciales de la cité. Implantée dans l'arrière-pays flamand, la ville est en effet particulièrement bien située pour tirer parti des fruits de l'essor économique du puissant comté, dont l'activité drapière croît au milieu du XI^e siècle avec l'invention, puis le perfectionnement du métier à tisser horizontal¹⁵⁵³. Voisines de Cambrai et parfois mieux étudiées sous l'angle économique, les villes d'Arras et de Douai prennent d'ailleurs elles aussi leur envol aux environs de l'an mil au plus tard¹⁵⁵⁴. À la même époque, l'apparition de péages, ou à tout le moins leurs premières mentions, traduit peut-être une certaine intensification des échanges commerciaux en Cambrésis. De premières querelles relatives au prélèvement de taxes sur les voies de circulation commencent à surgir dans la documentation. Selon les historiographes acquis à la cause épiscopale, ces discordes interviennent essentiellement entre des marchands étrangers ou cambrésiens et certains seigneurs « rançonneurs »¹⁵⁵⁵ du plat pays, au premier rang desquels figurent les Oisy¹⁵⁵⁶. Si, à elles seules, ces mentions ne suffisent pas à prouver l'essor du commerce, elles démontrent en tout cas que de nombreux marchands arpentent la région cambrésienne au XI^e siècle. Quelques-uns de ces péages, comme celui de Bapaume, connaîtront

1551. *Ecclesiola vero, quam diximus mansisse intactam, postea multorum labente temporum cursu Walterus abbas eiusdem loci, quoniam nimia vetustate decidebat, ampliari meliorando studuit additisque sanctorum pigneribus memoriam sanctissimi Nicolai ibidem constituit* (RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti*, ch. 50, p. 861) ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 84-91. Sans justifier ses propos, PLATELLE H., « Le mouvement communal de Cambrai de 1077 », p. 248, n. 12, date également de la fin du XI^e siècle la fondation des paroisses Saint-Georges et Sainte-Madeleine.

1552. KÉRY L., « Urbain II et la résistance à la création du diocèse d'Arras », p. 95-106.

1553. VERLINDEN Ch., « Marchands ou tisserands ? », spécialement p. 398-401 et 403-404 ; VERHULST A., *The rise of cities*, p. 136 ; MAZEL F., *Féodalités*, p. 396-397.

1554. VERHULST A., *The rise of cities*, spécialement p. 79-83 (Arras), 86-88 (Cambrai) et 95-97 (Douai). En France du Nord et en Flandre, les nouveaux centres urbains que sont Bruges, Gand, Lille et Douai parviendront à partir du XII^e siècle à surclasser, sur le plan économique, les anciennes cités de Cambrai, Théroüanne et Tournai. Arras continuera néanmoins à jouer un rôle économique prédominant (MAZEL F., « Cités, villes et campagnes dans l'ancienne Gaule », p. 374 ; DEVROEY J.-P., « Twixt Meuse and Scheldt », p. 48-76, arriverait apparemment aux mêmes conclusions, mais je n'ai pas eu la possibilité de consulter cet article).

1555. *Gesta Lietberti*, ch. 18-19, p. 495.

1556. Au XII^e siècle, plusieurs seigneurs cambrésiens exempteront d'ailleurs les moines du paiement de ces droits de passage et winages. À ce propos, on se reportera LE MIRE A. et FOPPENS J., *Opera diplomatica*, t. 1, p. 718 (sires d'Oisy) ; TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n^o 38, p. 101-102 (sires d'Oisy), 103-104 (sires de Saint-Aubert), 147 et 229 (sires de Walincourt) ; VAN DRIVAL E., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras*, p. 268-269 (sires d'Oisy) ; etc.

ainsi une fortune considérable au siècle suivant¹⁵⁵⁷. La région cambrésienne devient dès lors un point de passage fort fréquenté par les commerçants, dont une partie se dirige vraisemblablement vers les côtes et villes de Flandre. Sans jamais se muer en carrefour commercial de première importance, Cambrai bénéficie très certainement de cette intensification des échanges et de l'essor économique flamand.

La monétarisation de l'économie constituerait un autre symptôme fort de la croissance¹⁵⁵⁸. Il semble malheureusement compliqué de se faire une idée exacte de l'ampleur de ce phénomène dans le Cambrésis du XI^e siècle. L'archéologie n'est d'aucun secours en la matière. La numismatique constitue en effet le parent pauvre des études médiévales : partout, les instruments de travail manquent, les monographies consacrées au monnayage des principautés lotharingiennes ou françaises du nord vieillissant mal¹⁵⁵⁹ et les inventaires de trésors monétaires demeurant rares et/ou lacunaires¹⁵⁶⁰. Impossible, donc, de mesurer la circulation de l'argent dans la région. Certains indices tendent néanmoins à indiquer que l'utilisation de la monnaie croît en Cambrésis, ou non loin de celui-ci, entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle. Vers 1100, l'évêque Manassès juge ainsi nécessaire de réactiver l'atelier monétaire urbain¹⁵⁶¹. À l'abbaye de Marchiennes, vers 1120, les redevances sont essentiellement perçues en deniers selon l'histoire-polyptyque de la communauté¹⁵⁶². De même, mais il s'agit sans doute plus de théorie que de pratique, les sainteurs doivent pour la plupart s'acquitter de leurs charges sous forme monétaire¹⁵⁶³. Mais c'est à Guibert de Nogent que l'on doit le témoignage le plus fort, et le mieux connu, de l'intensification de l'emploi de la monnaie. L'argent abonde dans son autobiographie, Guibert évoquant en effet à maintes reprises l'intense usage qui est fait de la monnaie à Laon, à un peu moins de quatre-vingts kilomètres au sud de Cambrai¹⁵⁶⁴. Comme les principautés voisines, le Cambrésis connaît sans doute une certaine monétarisation de son

1557. Sur le péage de Bapaume, on pourra se reporter à AUDUC J.-L., « Bapaume, un carrefour routier », p. 241-254, que je n'ai pas eu l'occasion de consulter.

1558. DUBY G., *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, p. 275-286.

1559. Pour Cambrai, on devra se contenter de la monographie vieillie de ROBERT P.-Ch., *Numismatique de Cambrai*, datée de 1861. La situation n'est pas meilleure dans les principautés voisines, en Flandre et en Hainaut, où les dernières grandes synthèses consacrées à la numismatique datent du milieu du XIX^e siècle. Il y a là un gouffre historiographique à combler, même s'il convient de signaler l'existence pour l'Artois de la monographie de RICHEBÉ Cl., *Les monnaies féodales d'Artois*.

1560. BOMPAIRE M. et DUMAS Fr., *Numismatique médiévale*, p. 36-37, font le point sur le sujet et renvoient aux principaux inventaires. En la matière, pour les espaces belge et du nord de la France, on pourra compléter leurs recensements par les répertoires de trésors et de trouvailles publiés chaque année par la *Revue belge de numismatique* et dans le supplément archéologique de la *Revue du Nord*.

1561. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 250.

1562. DELMAIRE B., *L'histoire-polyptyque de l'abbaye de Marchiennes*, p. 48-49, suivi par DERVILLE A., *L'agriculture du Nord au Moyen Âge*, p. 63, dont certaines positions me semblent contestables.

1563. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 180.

1564. GUIBERT DE NOGENT, *Autobiographie*, p. 282, 290, 294, 322, 324, 330, 420, 450 et 452, d'après les relevés SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 67.

économie au XI^e siècle¹⁵⁶⁵. Il ne faut néanmoins pas surestimer la portée de celle-ci. La structure de la société rurale cambrésienne n'est pas brutalement bouleversée par cette transformation très progressive.

Monétarisation de l'économie ou non, Cambrai connaît au milieu du XI^e siècle un essor économique évident. L'érection coup sur coup de nouvelles enceintes, en bois, puis en pierre, ainsi que l'édification et la reconstruction d'établissements religieux ont très vraisemblablement mobilisé en masse les artisans de la région. Peut-être ces travaux ont-ils même contribué à la venue de nouveaux habitants. On sait, en effet, que des étrangers viennent s'établir en Cambrésis ou aux marges de celui-ci dans le courant du XI^e siècle¹⁵⁶⁶. Aux foires et marchés tenus de toute antiquité dans les faubourgs de Cambrai, au pied de Saint-Géry, s'en ajoutent probablement deux autres au cours de la première moitié du XI^e siècle, l'un au Cateau en 1001¹⁵⁶⁷, l'autre au cœur de la cité vers 1030¹⁵⁶⁸. On ne sait si ces événements connaissent le succès attendu, mais on peut raisonnablement supposer qu'ils drainent en Cambrésis les commerçants étrangers. Dans la cité elle-même, les marchands semblent se faire plus nombreux. À tout le moins, les scribes ecclésiastiques rapportent plus volontiers leur présence. Les *Gesta Lietberti* décrivent ainsi les exactions commises avant 1070 par Hugues I^{er} d'Oisy à l'égard de certains des plus riches *cives*. À en croire l'historiographe, le châtelain aurait d'abord rançonné un certain Evremard, dont il ne précise pas l'origine de la fortune, avant de s'en prendre à un marchand dénommé Gérald, dont la réputation débordait apparemment les frontières cambrésiennes¹⁵⁶⁹. Dans le même temps, à partir de son *municipium* de Pronville, dressé non loin des voies conduisant de Cambrai à Arras et de Cambrai à Amiens, voire, au-delà, à Paris et à la Normandie, Hugues I^{er} s'en prend aux voyageurs et négociants transitant par le Cambrésis¹⁵⁷⁰. On ignore cependant dans quel type de commerce s'activent les marchands

1565. *Ibid.*, p. 66-68.

1566. HELVÉTIUS A.-M., « Les sainteurs de l'abbaye de Crespin », p. 242-244, qui évoque le cas de Flamands ayant quitté leur pays pour s'installer à Crespin, non loin de Valenciennes, et à La Flamengrie, une localité située près d'Avesnes ou de Bavay.

1567. [...] *in quadam proprietate sanctae Cameracensis ecclesie in loco qui vocatur castellum sancte Marie, quod vocabatur antea Uendelgias, qui situm est in pago Cameracensi ac comitatu Arnolphi comitis, atque predictum merchatum, monetam, theloneum, bannum cum tota publica functione in proprium concedimus sanctae Cameracensi ecclesiae* (MGH DD, t. 2/2, n° 399, p. 832).

1568. *Sed quid de nundinis sollemniter institutis?* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre III, ch. 49, p. 484). Cette phrase surgit dans un chapitre consacré à la dédicace de la nouvelle cathédrale de Cambrai, en octobre 1030. Nulle part ailleurs, on ne trouve des informations plus précises sur l'établissement de ces foires...

1569. *Cives namque meliores et ditiores contumelia et iniuriis afficiebat, alios indempnatos et iniudicatos in cippo vilissimo concludens, et inter dedecora plurima barbam aliis evellens. Evremarum namque, de ditioribus civibus unum, inhoneste traxit ad cippum publicum; Gerardum quoque, inter mercatores intus et foris satis cognitum, corpore quidem et aetate provectum, tirannis etiam reverendum* (*Gesta Lietberti*, ch. 18, p. 495)

1570. *Post paucos autem dies in Cameracensi pago non longius a civitate quam decem milibus, apud quendam locum Porrivallem dictum, municipium firmavit, in quod introiens cum satellibus suis, res vicinas devastabat episcopii, transeuntes diripiens circumquaque manentes afficiens rapinis* (*Ibid.*, ch. 19, p. 495).

cambrésiens. La ville se situant dans l'arrière-pays flamand, il est probable que plusieurs d'entre eux se soient lancés dans le négoce du textile. Vers 1077, le prédicateur Ramihrd d'Esquerchin ne recrute-t-il d'ailleurs pas ses fidèles parmi les *textrini operis lucrum exercentes*¹⁵⁷¹ ? Comme le riche Wéribold, sur le cas duquel on reviendra bientôt, certains *cives* disposent aussi d'intérêts dans les campagnes, à l'extérieur de la cité¹⁵⁷². Cambrai étant de taille modeste, les artisans et les commerçants ne peuvent effectivement se permettre d'être complètement détachés de la terre. À l'image sans doute de la noblesse, les *cives* les mieux nantis développent en outre un goût certain du luxe et de l'ostentation¹⁵⁷³. Cette attirance de plus en plus vive pour les choses précieuses et rares, ce souci de distinction sociale favorise à son tour l'essor des échanges, mais aussi le développement de certaines activités artisanales. Lorsqu'ils pillent Cambrai en 1077, les hommes de Baudouin II de Hainaut s'emparent ainsi d'or, d'argent, de vases et d'étoffes appartenant aux gens du bourg¹⁵⁷⁴, toutes sortes d'objets précieux que l'on retrouvera encore une trentaine d'années plus tard dans le patrimoine d'un patricien fortuné du nom de Pierre¹⁵⁷⁵. Quelques-uns de ces *cives* diligentent aussi la construction de maisons cossues en plein cœur de la ville, comme ce Wéribold et son épouse Marie, qui à l'aube du XII^e siècle s'installent dans une impressionnante demeure de pierre et de bois dotée de nombreuses annexes¹⁵⁷⁶.

Ici et là, les sources jettent un éclairage plus franc sur le profil de l'un ou l'autre de ces *cives* fortunés. Pour le XI^e siècle, le parcours d'Erlebold le Rouge est sans conteste le mieux jalonné. *Civis* proche de l'évêque Liébert dès avant 1054, il soutient très vraisemblablement celui-ci dans ses querelles avec le vidame Jean d'Arras¹⁵⁷⁷. En 1070, il finance la reconstruction *ex nihilo* de l'église Sainte-Croix, autrefois abattue sur injonction de l'évêque Gérard I^{er} de Florennes¹⁵⁷⁸, et y installe quelques chanoines¹⁵⁷⁹. Plus ou moins au même moment¹⁵⁸⁰, il institue vraisemblablement une institution charitable, l'hôpital Saint-Julien de Cambrai, qu'il

1571. *De cuius secta per quaedam oppida multi manent usque adhuc. Et eius nomine censentur textrini operis lucrum exercentes* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 3, p. 540).

1572. *Gesta Burchardi*, p. 215, str. 16-18.

1573. MAZEL F., « Cités, villes et campagnes dans l'ancienne Gaule », p. 377.

1574. *Appropinquantibus portis et illis ad resistendum paratis, dolo simulant iurantes se cum pace venire, et sic permissi intrare, citius fidem rumpunt, domos invadunt, cellaria diripiunt, scrinia confringunt et omnia direptioni tradentes, aurum, argentum, vasa, vestes et quicquid delectabile erat auferentes, certatim multimodis onerati spoliis multisque hominibus captis ad sua quisque repedarunt* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 2, p. 540).

1575. *Largitur eis propriam / de argento pecuniam / de nummis abundantiam, / de vestimentis copiam* (*Gesta Burchardi*, p. 215, str. 16).

1576. *Coaptatur una domus / de lignis et lapidibus, / grata urbi et civibus, / apta viris divitibus* (*Ibid.*, p. 215, str. 25).

1577. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti*, ch. 30, p. 853-854.

1578. MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 203 et 261, ainsi que *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 57, p. 421.

1579. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 117-119 ; [...] *Erleboldum, qui aecclesiam sanctae Crucis aedificavit* [...] (*Gesta Lietberti*, ch. 24, p. 497).

1580. On ignore à quelle date Erlebold fonde l'hôpital Saint-Julien de Cambrai. Néanmoins, ce dernier existe dès avant le décès de l'évêque Gérard II, en 1092 : *Hospitale pauperum, quod est secus atrium sanctae Crucis, prostrato veteri, sicut nunc apparet, renovavit* [...] (*Gesta Gerardi II*, ch. 8, p. 499).

adosse à l'église Sainte-Croix¹⁵⁸¹. Sa générosité se reporte également sur l'église paroissiale Saint-Vaast, qu'il restaure avant le décès de l'évêque Liébert¹⁵⁸². La personnalité d'Erlebold domine à n'en pas douter le troisième quart du XI^e siècle cambrésien. Sa munificence surpasse de beaucoup celle de la plupart des *casati* et frappe très certainement ses contemporains. Sans apparemment disposer de prérogatives politiques, Erlebold doit manifestement jouer un rôle en vue dans la cité, comme en témoigne sa présence réitérée auprès du prélat¹⁵⁸³. Il n'est toutefois probablement pas apparenté à cet autre puissant *civis* du nom d'Erlebold, désigné par le biographe de l'évêque Liébert comme *iudex et procurator civitatis* et qui, entre 1054 et 1056, dispose de ressources financières suffisantes pour accompagner l'évêque Liébert lors de son pèlerinage en Terre sainte¹⁵⁸⁴. On ignore également d'où lui vient son immense fortune.

Le profil d'Erlebold s'apparente assez étroitement à celui de Wéribold, un *civis* enrichi dépeint par les sources comme un saint François d'Assise avant l'heure¹⁵⁸⁵. Le personnage nous est essentiellement connu à travers le long éloge que lui consacre sans doute dès avant 1130 le chroniqueur anonyme de l'épiscopat de Burchard (1114-1130), un éloge dans lequel il n'hésite guère à comparer Wéribold à l'une des principales figures bibliques, celle de Jacob¹⁵⁸⁶. Si le panégyriste déforme sans doute quelque peu la réalité au bénéfice du *civis* – c'est la loi du genre –, son œuvre n'en est pas pour autant fantaisiste de bout en bout, la diplomatie confirmant sur certains aspects l'histoire qu'il nous conte¹⁵⁸⁷. Cambrésien de souche, Wéribold naît fort probablement au cours de la seconde moitié du XI^e siècle dans un milieu aisé, ses parents étant qualifiés de *venerabilibus*¹⁵⁸⁸. À une date indéterminée, mais postérieure au décès de ces derniers, il épouse la fille de l'un des citadins les mieux nantis de la cité¹⁵⁸⁹, un

1581. BRUYELLE A., « Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai », p. 303, et VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 119, n. 1, estiment, à mon sens avec raison, qu'Erlebold est le fondateur de l'hôpital Saint-Julien de Cambrai, car il a financé la reconstruction de Sainte-Croix, l'église à laquelle l'hôpital est adossé. Aucune source, néanmoins, ne retrace le processus de fondation de Saint-Julien de Cambrai.

1582. *Ecclesiam sancti Vedasti, quam restauravit idem Erleboldus, fecit consilio et auxilio eius* (RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti*, ch. 57, p. 862).

1583. *Ibid.*, ch. 30, p. 853 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 117-119.

1584. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti*, ch. 30, p. 853-854, et ch. 47, p. 859.

1585. *Gesta Burchardi*, ch. 6, p. 214-219 (trad. fr. par PLATELLE H., « La conversion du "marchand" Wéribold », p. 340-348) ; *Gesta pontificum abbreviata*, ch. 13, p. 506 ; *Gestorum versio gallica*, ch. 37, p. 523. Sur Wéribold, on verra essentiellement LESTOCQUOY J., *Les villes de Flandre et d'Italie*, p. 33-35 ; PLATELLE H., « La conversion du marchand cambrésien Wéribold », p. 329-356.

1586. *Suscepit Petrus iuvenem / propter eius prudentiam, / cui suam dat filiam / sicut suam Iacob Laban. / Nam sicut Iacob meruit, / quod natam Laban habuit, / hic servire sic studuit, / quod sibi Petrus tribuit* (*Gesta Burchardi*, p. 215, str. 10-11).

1587. LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n^o 24, p. 34-35 ; Lille, AD Nord, 19 H 4/2.

1588. *Sub antiquis temporibus / vir iste de parentibus / ortus fuit venerabilibus / Cameraci manentibus* (*Gesta Burchardi*, p. 214, str. 2).

1589. *Ibid.*, p. 215, str. 10-11.

certain Pierre dont le couple héritera de nombreuses richesses¹⁵⁹⁰. La fortune de Wéribold tient à la fois aux bien reçus de son beau-père et à ses propres activités, puisqu'il exerce manifestement des droits sur les hommes¹⁵⁹¹, possède des propriétés à la campagne et s'est fait une spécialité du commerce des grains et de l'argent¹⁵⁹². Le *civis* joue en outre un rôle politique en vue dans la cité ; tout en entretenant de bonnes relations avec l'aristocratie foncière du Cambrésis, il parvient en effet à intégrer le conseil échevinal chargé de la gestion de la ville¹⁵⁹³. Vers 1120, Wéribold et sa famille changent radicalement de vie, les uns entrant au monastère, les autres, dont Wéribold, demeurant à l'état de laïc mais vivant désormais dans un dénuement similaire à celui des moines¹⁵⁹⁴. Le citadin nanti se mue alors en un généreux bienfaiteur. En 1121 ou 1122, sensible aux réclamations des plus démunis, il achète pour le rendre gratuit le péage de la porte de Selles, à Cambrai, que l'évêque avait inféodé à un chevalier du nom de Fulcard¹⁵⁹⁵. Il parvient ensuite à obtenir de l'abbé de Saint-Aubert la réfection et l'entretien d'un pont, en échange de droits sur vingt-cinq hôtes¹⁵⁹⁶, et finance la restauration et l'accroissement de l'hôpital Saint-Julien de Cambrai, tombé en désuétude depuis sa construction par Erlebold¹⁵⁹⁷. En 1122, sa générosité se reporte sur un autre hôpital cambrésien de fondation récente (1116), celui de Saint-Lazare, en faveur duquel il achète à l'abbaye de Saint-Amand un immense domaine à Bracheux¹⁵⁹⁸. Son comportement édifiant aurait suscité des vocations parmi les laïcs, certains prenant l'habit monastique, d'autres se faisant ermites¹⁵⁹⁹.

Au-delà de son apport en matière d'histoire des mentalités, le cas de Wéribold, comme celui d'Erlebold avant lui, témoigne de l'influence acquise vers 1100 par les *cives* cambrésiens sur le plan économique. Leurs exemples particulièrement bien documentés démontrent en effet qu'au tournant des XI^e et XII^e siècles, certains citadins sont en mesure de

1590. *Largitur eis propriam / de argento pecuniam / de nummis abundantiam, / de vestimentis copiam* (*Ibid.*, p. 215, str. 16).

1591. *Dedit enim ecclesiae / sancti Auberti proinde / hospites viginti quinque / in sempiterno tempore / infra urbem Cameraci / sub conditione tali, / quod cum necesse fuerit, / abbas pontes renovabit* (*Ibid.*, p. 217, str. 84-85).

1592. *Sunt igitur per omnia / tanquam una familia ; / lucrantur, querunt munera / quacumque possunt gratia. / Argenti lucris inhiant / et horrea magnificant / et omnia quae congregant / dupliciter multiplicant. / Sic computatis mensibus, / in modicis temporibus / census accrescunt censibus / et munera muneribus* (*Gesta Burchardi*, p. 215, str. 17-19).

1593. *Honorant eum domini / atque maiores populi / illumque faciunt sui / participem consilii* (*Ibid.*, p. 215, str. 31) ; le conseil échevinal existe déjà en 1121, comme en témoigne un acte de l'évêque Burchard (LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 24, p. 34-35).

1594. *Gesta Burchardi*, p. 216-217, str. 56-58, et p. 219, str. 115.

1595. *Ibid.*, p. 217, str. 62-78 ; LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 24, p. 34-35.

1596. *Gesta Burchardi*, p. 217-218, str. 84-85.

1597. *Ibid.*, p. 218, str. 90-102.

1598. Lille, AD Nord, 19 H 4/2.

1599. *Exemplo huius laici / conversi sunt quam plurimi, / qui facti sunt aut monachi / aut heremitae optimi / Exemplo uxoris suae / converse sunt et feminae tam virgines quam viduae / suo viventes tempore* (*Gesta Burchardi*, p. 219, str. 123-124).

rivaliser avec les plus fiers aristocrates en termes de prodigalité. Ainsi, l'essentiel des grands travaux menés dans la cité semble désormais le fait de *cives* nantis, le groupe nobiliaire reportant plutôt sa générosité sur les établissements religieux du plat pays. Soucieuses de leur reproduction sociale, partageant un même goût du luxe et des belles maisons, habituées à se côtoyer dans les affaires comme à la ville, ces élites fortunées forment à n'en pas douter une communauté spécifique en Cambrésis, constituant un véritable patriciat dans une agglomération de second rang. Peu à peu, au fil de la seconde moitié du XI^e siècle, ces élites paraissent prendre conscience d'elles-mêmes au point de chercher à obtenir une reconnaissance institutionnelle. Elles formulent alors des revendications politiques qui se trouvent très vraisemblablement à la base de la grande révolte de 1077.

Le lecteur attentif l'aura peut-être noté, le terme « bourgeois » n'apparaît pour ainsi dire jamais dans les pages précédentes. Tout simplement parce que les sources cambrésiennes ne l'emploient jamais¹⁶⁰⁰. À *burgensis*, les chroniques préfèrent en effet l'expression *civis*, qu'elles distinguent assez nettement de *rusticus*, l'homme de la campagne¹⁶⁰¹. Le mot semble englober, sans distinction de fortune aucune, l'ensemble de la population urbaine, à l'exception peut-être des nobles et des clercs que les chartes et chroniques rangent généralement à part. La première occurrence de ce terme dans les écrits cambrésiens se rencontre déjà en 1023-1025 sous la plume du chapelain Foulques, dans la narration de l'épiscopat de Bérenger¹⁶⁰². Néanmoins, son utilisation par les historiographes ne devient récurrente qu'à partir de la seconde moitié du XI^e siècle. *Civis* éclipse alors tous les autres qualificatifs servant à désigner les gens du bourg, même si les mots *populus* et *plebs* se rencontrent également de temps à autre dans les continuations des *Gesta*¹⁶⁰³. Le champ sémantique le plus riche se perçoit dans les *Gesta Galcheri* copiés au début du XII^e siècle, où, peut-être par coquetterie littéraire, l'auteur use de l'ensemble des termes évoqués ci-dessus. Le recours de plus en plus fréquent à l'expression « *cives* » et à ses synonymes témoigne certainement de la prise de conscience d'une réalité de plus en plus prégnante de la part des chroniqueurs ecclésiastiques : celle de l'émergence d'une troisième force dans la ville.

1600. À la différence, par exemple, des sources mâconnaises étudiées par DUBY G., *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, p. 270-271. Le mot *burgensis* apparaît néanmoins à une reprise dans la chronique du « schisme » de Cambrai – composée entre 1111 et les environs de 1130 –, lorsqu'il est question des habitants du Cateau qui, en 1103, reçoivent l'évêque Gaucher d'Oisy (*Gesta Galcheri*, ch. 27, p. 204, str. 457).

1601. *Illud etenim castellum / ad dampnum erat omnium / rusticorum et civium / sibi circummanentium* (*Ibid.*, p. 197, str. 296).

1602. *Quodam vero tempore, cum in Germaniam propter obsequium Caesaris profectus aliquandiu moraretur, interim cives una eademque voluntate collecti factaque unanimiter conspiratione adeo sunt inter se constricti ut pontificem reversurum negotio ingressu ab urbe excluderent* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 81, p. 431).

1603. *Gesta Gerardi II*, ch. 2, p. 498 ; *Gesta Galcheri*, ch. 23, p. 202, str. 428 ; *Ibid.*, ch. 24, p. 203, str. 436 et 438 ; *Gesta Burchardi*, ch. 1, p. 220.

IV.2.1.2. 1077 : la révolte manquée

Avec la mutinerie des *cives* cambrésiens en 1077, Gérard II, le diocésain fraîchement élu, rencontre la principale embûche de sa nouvelle carrière. Il ne s'agit toutefois pas de la première révolte à ébranler la cité. Un siècle plus tôt, l'évêque Bérenger avait en effet écrasé dans le sang un soulèvement attribué aux *cives* par le chapelain Foulques¹⁶⁰⁴. On ignore tout du profil des insurgés du X^e siècle, mais leurs motivations devaient être bien différentes de celles des *cives* des années 1070. En 956, les options politiques ottoniennes se trouvaient vraisemblablement à l'origine du soulèvement. Confiant en son autorité – il venait de terrasser le duc rebelle Conrad le Rouge –, Otton I^{er} était résolu à placer l'un de ses fidèles sur la cathèdre cambrésienne, mais l'élection d'un prélat étranger au contexte politique lotharingien et ne disposant d'aucun relais local avait sans doute exaspéré les Cambrésiens, et spécialement les plus influents d'entre eux, qui se voyaient frustrés dans leur ambition à participer aux affaires de l'Église¹⁶⁰⁵. En 1077, les aspirations des *cives* à s'associer au gouvernement urbain motivent probablement la révolte. Le biographe de l'évêque Gérard II note ainsi que l'objectif premier des mutins est d'obtenir du prélat la reconnaissance d'une commune *diu desideratam*, et donc – on peut le supposer – de collaborer à la gestion de la ville¹⁶⁰⁶. Les chroniqueurs n'en disent néanmoins pas beaucoup plus sur les intentions des citadins. Cette revendication politique est toutefois la conséquence logique de la montée en puissance et de l'enrichissement d'une part des *cives* cambrésiens, dont plusieurs n'ont alors plus grand chose à envier à la noblesse. Elle résulte peut-être aussi d'un mécontentement diffus à l'égard de l'Église locale et de son implication dans le siècle. Comme le prouve le rapide succès des théories de Ramihrd d'Esquerchin dans les milieux urbains, les critiques pleuvent en effet au milieu des années 1070 sur le clergé cambrésien – dont Gérard II est issu –, à qui l'on reproche son *avaritia* et ses mœurs indignes¹⁶⁰⁷. La violence inouïe dont usera le prélat au moment de la répression de la révolte témoigne à n'en pas douter de l'ampleur du mécontentement régnant à l'époque en Cambrésis.

L'instabilité politique des années 1070 favorise elle aussi le soulèvement des *cives*. Il n'y a là rien d'étonnant : à Cambrai comme partout dans la province ecclésiastique de Reims, la plupart des révoltes naissent dans des contextes politiques troublés¹⁶⁰⁸. Au cours du troisième quart du XI^e siècle, les incessantes querelles entre les deux maîtres du Cambrésis, le sire Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Liébert, exaspèrent sans doute une part considérable des gens du

1604. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 81 et 83, p. 431-432.

1605. Cf. *supra*, « II.2.1.1. Les Ottoniens et le choix de l'évêque ».

1606. *Sed non longe adhuc multum recesserat, cum cives Cameraci male consulti conspirationem multo tempore susurratam et diu desideratam iuraverunt communiam* (*Gesta Gerardi II*, ch. 2, p. 498).

1607. À ce propos, cf. *supra*, « IV.1.2. L'exécution d'un réformateur : l'affaire Ramihrd d'Esquerchin ». Des problèmes similaires se posent à Soissons, selon SAINT-DENIS A., « Instigateurs et acteurs des premières communes françaises », p. 118.

1608. *Ibid.*, p. 117-119.

bourg, et spécialement les plus nantis d'entre eux dont les affaires souffrent vraisemblablement des échauffourées. Des exactions sont d'ailleurs commises à l'égard des *cives*¹⁶⁰⁹. Les chroniqueurs ecclésiastiques imputent principalement celles-ci au châtelain, mais il ne peut être formellement exclu que certains agents épiscopaux s'en soient également rendus coupables. En outre, en 1070, la disparition du comte Baudouin VI de Flandre plonge la Flandre et les principautés voisines dans une longue guerre, qui voit le triomphe de Robert I^{er} le Frison au détriment d'Arnoul III et de Richilde¹⁶¹⁰. Ce conflit implique également des acteurs cambrésiens et ne manque pas d'avoir des répercussions à l'échelle locale¹⁶¹¹. Il a donc pu lui aussi contribuer à l'installation d'un climat favorable à une révolte.

Les terribles événements de l'année 1077 nous sont connus à travers deux sources de peu postérieures à la révolte : les *Gesta* de l'évêque Gérard II, sans doute copiés à la fin du XI^e siècle, et le *Chronicon* de Saint-André du Cateau, traditionnellement daté de 1133¹⁶¹². Les deux récits s'accordent assez bien sur le déroulement des troubles, mais divergent quelque peu quant à la responsabilité de l'évêque dans la répression de l'insurrection. Depuis longtemps en germe, les tensions auraient éclaté quelques mois seulement après de la désignation du prévôt Gérard de Lessines à la cathédre cambrésienne (été 1076)¹⁶¹³. À peine le diocésain a-t-il quitté sa cité en 1077 pour séjourner auprès de l'empereur Henri IV qu'un groupe de *cives Cameraci*, dont les membres s'unissent par un serment, prend l'initiative de jurer la commune¹⁶¹⁴. Selon un schéma classique, la *conjuratio* précède donc à Cambrai la reconnaissance officielle par les autorités¹⁶¹⁵. Les rebelles s'accordent alors pour interdire l'entrée de la ville à l'évêque tant que celui-ci n'aura pas officiellement reconnu la commune¹⁶¹⁶. Rapidement averti de l'attitude de ses administrés — Gérard II se trouve seulement à Lobbes lorsqu'il apprend la nouvelle —, l'écu rebrousse chemin, bien décidé à abattre cette fronde. Surpris par l'ampleur de la contestation, il s'adjoint son *amicus* le comte Baudouin II de Hainaut (1070-1098) avec la ferme intention de prendre Cambrai de force et de mettre à bas la commune. Face aux troupes comtale et épiscopale, les *cives* refusent toutefois de céder. Pour réintégrer sa cité, l'évêque n'a alors guère d'autre choix que d'accepter de négocier ; sous pression, il promet par serment de recevoir à sa

1609. *Gesta Lietberti*, ch. 18-19, p. 495.

1610. VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 40-72.

1611. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 58, p. 862-863.

1612. *Gesta Gerardi II*, ch. 2-3, p. 498 ; *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 2, p. 540. Certains passages de ces textes sont traduits en français par PLATELLE H., « Le mouvement communal de Cambrai de 1077 », p. 244 et 246.

1613. À ce sujet, on se reportera *supra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

1614. *Gesta Gerardi II*, ch. 2, p. 498.

1615. SAINT-DENIS A., « Instigateurs et acteurs des premières communes françaises », p. 119.

1616. *Adeo sunt inter se sacramento coniuncti, quod nisi factam concederet coniurationem, denegarent universi introitum Cameraci reversuro pontifici* (*Gesta Gerardi II*, ch. 2, p. 498).

cour les insurgés. Bien décidés à rentabiliser leur voyage, les Hennuyers ne l'entendent toutefois pas de cette oreille : sitôt les armes déposées, ils s'en prennent aux *cives* et mettent à sac la cité. À l'image de leurs prédécesseurs qui, un siècle plus tôt, s'étaient opposés à Bérenger, les insurgés se réfugient alors à Saint-Géry, dans les faubourgs de la ville, où ils finissent par renoncer à la commune en échange de la protection de l'évêque. Sur l'implication de l'évêque dans ce pillage, la documentation ne se fait pas unanime, la biographie de Gérard II dédouanant celui-ci de ses responsabilités¹⁶¹⁷, le *Chronicon sancti Andreae* laissant entendre que le prélat n'ignorait pas tout à fait les intentions des Hennuyers, sans toutefois parler crûment de duplicité¹⁶¹⁸. Dans la mesure où Gérard II apparaît comme le principal bénéficiaire de l'intervention violente de Baudouin II, j'aurais tendance à penser que les moines de Saint-André du Cateau présentent la version la plus fidèle à la réalité.

Cette répression violente ne met cependant pas un terme à toute contestation. Les *Gesta Gerardi* nous rapportent en effet que peu de temps après le départ du comte de Hainaut certains marchands et « ennemis de l'évêque » auraient fomenté un nouveau complot contre le prélat. On ne sait trop comment, Gérard II serait parvenu à déjouer la conjuration. L'un des meneurs, un *mercator per multas terras cognitus* du nom de Wibert, est mis aux fers. Soumis à la torture, il refuse de dénoncer ses complices¹⁶¹⁹. Sur les injonctions du prélat, les *servientes episcopi*, également responsables de l'exécution sommaire du prédicateur Ramihrd d'Esquerchin, mettent alors le malheureux à mort au pied des murs de la cité¹⁶²⁰. Percevant bien le malaise que pourrait provoquer chez le lecteur le récit de ces événements, le panégyriste de l'évêque Gérard II sent le besoin de justifier cet homicide. À ses yeux, l'exécution s'imposait ; elle permettait de faire respecter la vertu de justice, d'autant que comme l'écrit saint Augustin : « Tuer un homme n'est pas toujours criminel, mais il est criminel de tuer par méchanceté et en dehors des lois »¹⁶²¹. Ce terrible châtement marque, pour un temps seulement, la fin du soulèvement des *cives* cambrésiens.

1617. *Sed suis fortasse peccatis exigentibus, inscio presule, sublato rei auctore, a militibus pecuniam civium superborum rapere desiderantibus in suis domibus subito invaduntur [...]* (*Ibid.*).

1618. *Appropinquantes [les Hennuyers] portis et illis [les Cambrésiens] ad resistendum paratis, dolo simulant iurantes se cum pace venire, et sic permissi intrare, citius fidem rumpunt, domos invadunt, cellaria diripiunt, scrinia confringunt, et omnia direptioni tradentes, aurum, argentum, vasa, vestes et quicquid delectabile erat auferentes, certatim multimodis onerati spoliis multisque hominibus captis ad sua quisque repedarunt. Et sic domnus Gerardus in sua relocatur sede* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 2, p. 540).

1619. *Sed quomodo accidit de cogitata prodicione, non solum presentibus, sed etiam posteris volo significare. Idem enim Wibertus illam fieri dispositam confessus est episcopo prodicionem, ab eo quippe non machinatam, sed per eum fieri ab inimicis episcopi sibi latenter quesitam. Quos quia noluit nominare pontifici, iudicatum est illum tandiu debere plecti, donec proditores illos cogatur configellatur et tamen nichil amplius confitetur* (*Gesta Gerardi II*, ch. 3, p. 498).

1620. *Quare servientes episcopi ipsum nudum ligatis manibus post tergum per mediam civitatem sicut latronem, sicut proditorem, extra muros duxerunt, linguam absidentes oculos euerunt, novissime interfectum sui parentes pudibundi et dolentes secus viam publicam sepelierunt* (*Ibid.*).

1621. *Ibid.*

Les sources s'attardent finalement assez peu sur le profil des mutins, qu'elles qualifient globalement de *cives* sans beaucoup plus de précisions. Seuls les *Gesta* de Gérard II se montrent plus scrupuleux en révélant le patronyme de deux d'entre eux. Le premier, un *commercator prudentissimus*, répond au nom de Fulbert et perd la vie lors du premier soulèvement de 1077. Le second est le frère du précédent ; il s'agit du marchand Wibert évoqué ci-dessus, un personnage dont la réputation dépassait apparemment les limites du Cambrésis. Si l'on n'en possède pas de preuve formelle, on peut raisonnablement supposer que le profil des autres meneurs devait probablement s'assimiler au leur. La documentation ne fait en tout cas nulle mention de la présence de *ministeriales* ou d'agents seigneuriaux enrichis parmi eux, comme on en voit notamment à Laon. À l'image des communaux de Laon et d'Amiens, les insurgés cambrésiens émargent sans doute pour l'essentiel à ces élites urbaines dont il a longuement été question au cours des pages précédentes. Principaux artisans et bénéficiaires de l'essor économique cambrésien du XI^e siècle, détenteurs de domaines dans le plat pays, probablement dotés de bonnes connaissances en matière juridique, ces *cives* enrichis souhaitent profiter d'une brève période de vacance du siège épiscopal pour s'emparer de certaines prérogatives publiques dans la cité¹⁶²². À leurs yeux, leur influence réelle en matière économique et sociale doit assez logiquement se traduire par une prise de pouvoir politique au niveau local. Cet espoir sera longtemps frustré, jusqu'à ce que l'instabilité consécutive au « schisme » de Cambrai ne leur offre la possibilité de s'affirmer formellement sur le plan politique¹⁶²³.

À lire le compte rendu des événements offert par la chronique du Cateau et les *Gesta Gerardi*, on pourrait être surpris par le faible rôle qu'y tient le groupe nobiliaire local. En effet, les aristocrates cambrésiens, et au premier chef *casati*, brillent étrangement par leur absence lors de cette révolte. Cela se comprend sans trop de difficulté pour la famille seigneuriale d'Oisy, dont le membre le plus éminent subit peut-être encore l'exil¹⁶²⁴. Mais qu'en est-il des autres ? Quelques-uns, comme le prévôt laïc¹⁶²⁵, figurent sans doute parmi les *servientes episcopi* qui exécutent Wibert au terme de la seconde vague de contestation. D'autres avaient peut-être accompagné le prélat lors de son périple avorté à la cour impériale, avant de revenir à Cambrai avec les troupes hennuyères¹⁶²⁶. Il n'empêche, ce relatif silence des sources interpelle, d'autant que certains *casati*, si pas tous, devaient vraisemblablement assurer la garde de la cité¹⁶²⁷. Dès

1622. Il n'est néanmoins pas exclu que, dès avant leur révolte, les *cives* disposent déjà de certains droits dans la ville. Les sources antérieures à 1077 évoquent en effet l'existence d'un Erlebold, *procurator civitatis et iudex* (RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti*, ch. 30, p. 853-854, et ch. 47, p. 859).

1623. Cf. *infra*, « V.2.3. Les *cives* de Cambrai et l'exercice du pouvoir ».

1624. *Gesta Lietberti*, ch. 23, p. 496

1625. À leur propos, cf. *infra*, « V.2.4.c. Prévôts et évêques de Cambrai ».

1626. *Episcopus enim adhuc per Lobias transiturus a suis fidelibus audivit quod fecerat iniquitatis populus, statimque revertens atque suos homines adversus tot cives videns numero esse impares et virtute inferiores [...]* (*Gesta Gerardi II*, ch. 2, p. 498).

1627. À ce propos, cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

lors, la question se pose : la noblesse a-t-elle été débordée par l'insurrection ou l'a-t-elle favorisée ? La documentation ne répond pas explicitement à cette question. Néanmoins, deux indices me permettent de croire que les *proceres* n'ont aucunement apporté leur concours aux *cives*. D'abord, de part et d'autre de l'année 1077, on ne constate nulle transformation importante dans la compagnie laïque des diocésains, les familles de « chasés » présentes dans l'entourage de Liébert avant 1076 se retrouvant pour la majorité dans celui de Gérard II après cette date. Or, une révolte ouverte des principaux vassaux épiscopaux aurait probablement engendré une évolution de l'environnement des prélats. Ensuite, parce que, comme l'évêque, l'aristocratie cambrésienne n'a aucun intérêt à voir émerger une troisième force dans une ville où le pouvoir se partage déjà entre plusieurs maîtres. Comme on le constatera bientôt, l'apparition et l'affirmation de cette nouvelle « noblesse urbaine » se fait au détriment des intérêts de l'ancienne noblesse, qui choisit de se replier sur les campagnes¹⁶²⁸.

IV.2.2. Les grands et l'Église à la veille du « schisme » d'Arras-Cambrai

Sur les agissements de l'aristocratie à la fin du XI^e siècle, les sources – narratives comme diplomatiques – se montrent fort peu disertes. Quelques éléments filtrant de la documentation laissent néanmoins à penser que le Cambrésis, alors profondément affecté par la montée en puissance des *cives*, connaît une certaine forme de recomposition des pouvoirs sous l'épiscopat de Gérard II de Lessines. Jusqu'alors dominants au sein du groupe nobiliaire, les sires d'Oisy paraissent en effet rencontrer au cours des années 1080 de considérables difficultés avec plusieurs représentants de la noblesse locale, mais également avec leur traditionnel rival, le prélat d'Arras-Cambrai. Son attitude à l'égard du diocésain vaudra d'ailleurs à Hugues I^{er} d'Oisy de s'aliéner la sympathie des comtes de Flandre. Cet affaiblissement profitera à d'autres lignages, qui aspirent eux aussi depuis longtemps à asseoir leur autorité sur le Cambrésis.

IV.2.2.1. Une première recomposition des pouvoirs en Cambrésis : le séjour anglais d'Hugues I^{er} d'Oisy

Le chapitre précédent l'a bien démontré, la seconde moitié de l'épiscopat de Liébert de Lessines est rythmée par d'incessantes querelles entre le prélat et son ancien allié, le châtelain Hugues I^{er} d'Oisy¹⁶²⁹. Ces tensions culminent à l'aube des années 1070, lorsque, à quelques mois de la bataille de Cassel, Liébert remporte une victoire semble-t-il décisive sur son rival, en obtenant l'exil de ce dernier – ou, à tout le moins, son retrait de la scène politique –, notamment grâce à l'appui du jeune comte Arnoul III de Flandre et de sa mère Richilde, qui, dans un contexte politique particulièrement troublé, souhaitent vraisemblablement se ménager des alliés de poids face à leur parent et compétiteur Robert le Frison. À en croire les *Gesta*

1628. Cf. *infra*, « V.2.4.2. Un repli sur les campagnes ? ».

1629. Cf. *supra*, « III.1.3 Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Liébert : des tensions à leur paroxysme (1056-1076) ».

Lietberti, notre meilleure source d'information sur le sujet, l'ostracisme d'Hugues I^{er} d'Oisy se serait prolongé jusqu'au terme de la prélature de Liébert, le 22 ou 23 juin 1076¹⁶³⁰, ce qui laisserait à penser que le vainqueur de la bataille de Cassel a choisi, au lendemain de son triomphe, de poursuivre la politique pro-épiscopale de son prédécesseur au lieu d'embrasser la cause des alliés traditionnels des princes flamands en terre cambrésienne¹⁶³¹.

Comme le sous-entend le récit des hauts faits du diocésain, Hugues I^{er} d'Oisy serait de retour en Cambrésis dès les premiers mois de la prélature de Gérard II de Lessines¹⁶³². Sur la chronologie de cette réintégration, il s'avère peut-être possible de se faire plus précis en exploitant les silences de la documentation. Selon l'historiographe, le sire d'Oisy et l'évêque se seraient réconciliés dès l'accession de ce dernier à la cathèdre cambrésienne, soit à l'été 1076. Je n'en crois rien¹⁶³³. La chronique n'attribue effectivement aucun rôle à Hugues I^{er} – pourtant châtelain et avoué de Cambrai – dans l'insurrection urbaine de 1077¹⁶³⁴. Or, à mon sens, un personnage de son rang, implanté de longue date dans la cité, n'aurait pu rester passif face à ces événements, mais se serait vraisemblablement efforcé d'en tirer avantage en prenant parti pour l'un ou l'autre camp. C'est pourquoi j'ai l'impression que le retour du sire d'Oisy à Cambrai est de peu postérieur à la révolte de 1077. Quoiqu'il en soit, cette réintégration ne se fait pas sans contrepartie ; elle est l'objet d'une véritable négociation à laquelle se mêlent à la fois l'évêque et le châtelain, mais aussi le comte Robert I^{er} et les *principes Flandriarum*. Selon les termes de l'accord, en tout cas tels qu'ils nous sont rapportés par les *Gesta Gerardi II*, Hugues I^{er} se serait vu contraint de renoncer aux revenus générés par son office de châtelain au sein des murs de Cambrai en échange de la pacification de ses relations avec le prélat et de la probable restitution de ses fiefs¹⁶³⁵. Pour le châtelain, la perte des *redditibus quae continebantur infra urbem Cameraci* constitue sans nul doute un préjudice considérable¹⁶³⁶. Cette convention mal négociée ne manquera d'ailleurs pas d'avoir de lourdes conséquences une dizaine d'années plus tard.

1630. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 2.

1631. *Expulsus taliter a Cameracensi patria, de omni clamore siluit adversus episcopum in omni ipsius episcopi vita [...]* (*Gesta Lietberti*, ch. 23, p. 496).

1632. *Gesta Gerardi II*, ch. 1, p. 497-498.

1633. Le témoignage du chroniqueur de l'épiscopat de Gérard II de Lessines ne semble d'ailleurs pas toujours fiable sur le plan de la chronologie. Ainsi, la construction du récit laisse entendre que la révolte des *cives* (*Ibid.*, ch. 2 et 3, p. 498) et la seconde éviction d'Hugues I^{er} d'Oisy (*Ibid.*, ch. 4, p. 498-499) se sont rapidement succédés. Or, il n'en est rien puisque près de dix années séparent ces deux événements...

1634. Sur cette révolte, on se reportera au point précédent.

1635. *Cum autem in suo introitu suscepti officii iura voluit exercere et sibi commissis debitam dilectionem conferre et pacem de inimicis acquirere, in primis Hugonem castellanum, quem usque in finem suus predecessor Lietbertus sibi passus est inimicum, per comitem senem Robertum et per principes Flandriarum preparavit sibi hominem et amicum, tam per fidem quam per sacramentum. Retinuit tamen episcopus in suis manibus redditus castellani, quae continebantur infra urbem Cameraci* (*Gesta Gerardi II*, ch. 1, p. 497-498).

1636. *Ibid.*

Au début des années 1080, la stabilité politique est enfin de retour en Cambrésis. Au terme d'une décennie particulièrement troublée, l'entente entre les grands et leur prélat paraît en effet restaurée. Il ne faut dès lors pas s'étonner si, à l'été 1083, l'évêque Gérard II, qui vient de triompher des *cives* et, donc, d'imposer fermement son autorité sur la région, collabore avec le châtelain Hugues pour placer un religieux soutenu par l'évêque Hélinand de Laon¹⁶³⁷ – un certain Guifred¹⁶³⁸, frère de l'abbé Pierre de Saint-Lucien de Beauvais¹⁶³⁹ – sur le siège abbatial de Saint-André du Cateau¹⁶⁴⁰. Les liens d'amitié qui unissent les sires d'Oisy à certains puissants implantés en Vermandois expliquent peut-être pourquoi le châtelain de Cambrai favorise la candidature de Guifred¹⁶⁴¹. Néanmoins, il ne fait aucun doute qu'à travers cette manœuvre Hugues I^{er} tente surtout d'asseoir son pouvoir sur un espace qui échappe depuis toujours au contrôle de son lignage, car traditionnellement dominé par les sires de Lesquielles et les vidames épiscopaux (carte n° 7 et 8)¹⁶⁴². En conséquence, l'intervention des sires d'Oisy au Cateau a très certainement contribué à exacerber les tensions entre le châtelain et les aristocrates implantés dans le sud-est du Cambrésis. La haine des Oisy semble singulièrement se reporter sur un personnage en vue de la fin du XI^e siècle, le *miles* Oilard, un puissant laïc vraisemblablement apparenté aux Lesquielles¹⁶⁴³ et dont l'aura ne cesse de croître depuis le début des années 1070, date de l'exil du châtelain Hugues¹⁶⁴⁴. Si l'on sait finalement assez peu de choses sur cet Oilard, dont les relations avec les comtes de Flandre devaient être plutôt bonnes¹⁶⁴⁵, il faut croire qu'il représentait une menace sérieuse pour l'autorité des Oisy en Cambrésis, car ces derniers orchestrent son assassinat à la fin des années 1080¹⁶⁴⁶. Il s'agit très certainement pour eux de faire disparaître de l'échiquier politique local un sérieux rival pour le contrôle du Cambrésis.

1637. Au sujet d'Hélinand de Laon, on se reportera à SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 83-85.

1638. Sur l'abbé Guifred, on verra *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 6, p. 541, et ch. 30, p. 546, ainsi que GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 186.

1639. *Gallia christiana*, t. 3, col. 781.

1640. [...] *Interim domnus Petrus abbas Belvacensis pro fratre suo domno Guiffredo et eius petitione episcopus Laudunensis precatorias litteras domno Gerardo episcopo transmiserunt. Hugo quoque castellanus cum aliis multis pro hoc ipso precator accessit, et hiis animatus precibus episcopus Gerardus abbatiali dignitate sublimavit* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 6, p. 541).

1641. Cf. *supra*, n. 819.

1642. Cf. *infra* « IV.2.2.2. Ribemont, Lesquielles et vidames du Cateau : les nouveaux maîtres du Cambrésis ? ».

1643. Au sujet d'Oilard de Lesquielles, cf. *infra* « IV.2.2.2. Ribemont, Lesquielles et vidames du Cateau : les nouveaux maîtres du Cambrésis ? ».

1644. Le nom d'Oilard apparaît pour la première fois en 1073, dans une charte de l'évêque Liébert pour l'abbaye Saint-André du Cateau (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 128).

1645. Oilard revient en effet de la cour des comtes de Flandre lorsqu'il est assassiné par Simon d'Oisy, le fils cadet du châtelain Hugues I^{er} (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542).

1646. *Hic itaque cum quadam die de curia Flandrensi reverteretur et terram Hugonis castellani, postea monachi, pertransire vellet, Symon filius ipsius Hugonis cum militari manu eum prosectus in ecclesiola villae quae est Chaun, cum uno tantum comite – nam ceteri relicto eo dispersi fugerant – inclusit, et mira virtute gladio pugnantem clypeo se protegentem donec ferientium ictibus concisus e manibus laberetur, multis confossum vulneribus interfecit* (*Ibid.*).

Car les ambitions politiques des Oisy semblent s'être réveillées à la fin des années 1080. Le meurtre du chevalier Oilard concorde en effet chronologiquement avec le déclenchement d'une nouvelle querelle entre le châtelain et le prélat, sans que les sources ne précisent si les deux faits ont partie liée. À une date postérieure à 1086¹⁶⁴⁷, mais incontestablement antérieure à la fin de la prélature de Gérard II de Lessines et aux premiers soubresauts du « schisme » de Cambrai, en août 1092¹⁶⁴⁸, Hugues I^{er} entre une nouvelle fois en conflit avec l'évêque d'Arras-Cambrai. En cause, la convention de la fin des années 1070, qui privait le châtelain d'une partie de ses revenus. Afin de contraindre le diocésain à renégocier cet accord, les Oisy pillent durant plusieurs mois les biens de la seigneurie épiscopale, en s'attaquant prioritairement à Maroilles et aux localités voisines d'Arras¹⁶⁴⁹. À la différence de ses prédécesseurs, l'évêque Gérard II ne cherchera toutefois pas à se réconcilier avec le châtelain. Au contraire, profitant de sa bonne entente avec la famille comtale flamande et des probables besoins financiers de cette dernière — le pèlerinage du Frison en Terre sainte a vraisemblablement lourdement grevé les finances princières¹⁶⁵⁰ —, le prélat achète le soutien du futur Robert II de Jérusalem, associé au gouvernement de son père depuis les environs de 1086¹⁶⁵¹. Associé au jeune prince flamand, l'évêque Gérard II parvient à priver les Oisy de leurs droits sur la châtellenie de Cambrai et, à en croire le chroniqueur épiscopal, à mettre en fuite le plus éminent représentant du lignage, le puissant Hugues I^{er}, qui aurait été contraint de se réfugier en Angleterre¹⁶⁵². Il faut toutefois se garder de prendre au mot les *Gesta Gerardi II*. On manque de preuves pour pouvoir l'affirmer catégoriquement, mais, au vu de l'attrait exercé à l'époque par les terres anglaises sur la noblesse flamande, le sire d'Oisy aurait très bien pu quitter volontairement le continent avec l'espoir de faire fortune par delà la Manche, comme plusieurs de ses contemporains. Si tel est le

1647. Lorsqu'ils traitent de la querelle entre le châtelain Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Gérard II, les *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 498-499, n'évoquent aucunement l'intervention du comte Robert I^{er} le Frison, mais uniquement celle de son fils, le futur Robert II. J'en conclus que le conflit a probablement été tranché au moment où le comte Robert I^{er} était en pèlerinage en Terre Sainte, soit entre 1086 et 1090 (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. XV-XVI).

1648. Cf. *infra*, « V.1.1. Prolégomènes : les enjeux politiques d'une crise ».

1649. *Sedata igitur predicta civium coniuratione, brevi adhuc preterito tempore, a prelibato Hugone castellano renovata est malitia de castellania, quam infra Cameracum retinuerat episcopus in manu sua. Bona nanque episcopi apud Atrebatum tam circa quam infra et apud Mariolum et ubicunque potuit, omnia dissipavit, bona etiam aecclesiarum Cameracensium ubique depopulata combussit et consumpsit. Extensa igitur per annos plurimos castellani persecutio et terrarum continua vastatio indesinenter compellit rusticos villas dimittere, rebusque ablatis vagos et exules per aliena mendicare* (*Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 498).

1650. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. XV-XVI. Au sujet de ce pèlerinage, on verra notamment la datation d'une charte de Gérard II de Lessines pour l'abbaye Saint-Vaast d'Arras : *Actum anno incarnati dominici verbi M^o L^o XXXX^o, indictione XIII, epacta XVII, concurrente I, regente in Francia Philippo rege, in Flandria Rotberto Juniore comite, filio Rotberti Iherosolimitani* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 278).

1651. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. XVI-XVII.

1652. *Cuius malum intolerabile sapiens episcopus non valens tolerare, secundo Roberto Flandiarum comiti marcas argenti ducentas tribuit, propter miseriam inopum et gemitum pauperum, ut illum Hugonem a castellania omnino exhereditaret et a finibus Cameracensium, immo Flandiarum, procul expelleret. Quid dicam ultra ? Factum est ita, fugatum Hugonem recepit Anglia* (*Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 498-499).

cas, l'entreprise semble avoir échoué. Quoiqu'il en soit, couplé à la perte de la châtellenie, ce séjour, peut-être en bonne partie volontaire, affecte sans doute considérablement le pouvoir des Oisy. L'absence d'Hugues I^{er} ne sera toutefois que très temporaire, car, comme on le constatera dans le chapitre suivant, celui-ci sera d'ores et déjà de retour dans la région au début des années 1090 et s'efforcera, au fil des années, de récupérer son dû¹⁶⁵³.

IV.2.2.2. Les sires du Cateau, de Ribemont et de Lesquielles : les nouveaux maîtres du Cambrésis ?

Au cours du dernier quart du XI^e siècle, plusieurs familles, majoritairement implantées dans le sud-est du Cambrésis, s'efforcent de profiter de la fragilité du lignage d'Oisy pour tenter d'affirmer leur autorité sur la région. Pour l'essentiel, ces aristocrates qui cherchent peut-être à se profiler comme les nouveaux maîtres du pays ne sont pas des nouveaux venus sur l'échiquier politique cambrésien. Tous, en effet, prennent depuis longtemps place dans l'entourage des prélats, comme en témoigne la diplomatie. Plusieurs – tels les sires de Lesquielles – semblent même entretenir depuis longtemps des relations privilégiées avec les évêques d'Arras-Cambrai et certains établissements monastiques du diocèse double. Ils disposent donc de solides atouts pour concurrencer les châtelains de Cambrai, qui, depuis longtemps, occupent une place prééminente au sein du groupe nobiliaire.

a) L'affirmation des vidames épiscopaux

Face aux Oisy, les vidames de l'évêché, bien implantés dans le sud-est du Cambrésis, autour de la forteresse du Cateau, s'affirment rapidement comme de solides rivaux. Depuis la fin du troisième quart du XI^e siècle, ces aristocrates prennent régulièrement place dans l'entourage des évêques Liébert et Gérard II de Lessines. En 1073, on rencontre en effet déjà un *casatus* prénommé Foulques parmi les témoins d'une charte épiscopale pour le chapitre Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles¹⁶⁵⁴. L'année suivante, la souscription d'un acte pour l'abbaye du Cateau pare du titre de vidame ce même personnage, qui a peut-être profité des difficultés du châtelain pour pousser son avantage¹⁶⁵⁵. À partir de cette date, la présence Foulques I^{er} du Cateau dans l'entourage des diocésains se fait relativement banale, puisqu'il apparaît dans un peu moins d'un tiers des titres rendus par les évêques Liébert et Gérard II entre 1073 et 1092

1653. Cf. *infra*, « V.2.4.1.a. Le retour d'Hugues I^{er} d'Oisy ».

1654. *Signa casatorum nostrorum [...] Signum Fulconis* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 115 [1073]). Au sujet de cet acte, on verra CHARRUADAS P., *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles*, p. 206-207.

1655. *Signum Fulconis vicedomini* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 128 [1074]). À cet égard, il convient de signaler qu'à Théroüanne également, l'avouerie semble devenir bicéphale à partir des années 1170 (NIEUS J.-Fr., « Vicomte et avoué », p. 127-128).

(14 mentions sur un total de 47 documents jugés authentiques par Erik Van Mingroot¹⁶⁵⁶). En plein « schisme », entre 1095 et 1098, son nom figure encore dans au moins sept actes produits dans l'entourage de l'évêque Gaucher d'Oisy et dans lesquels il s'associe parfois à son fils, Foulques II¹⁶⁵⁷. Les vidames constituent donc des familiers des évêques d'Arras-Cambrai au cours du dernier quart du XI^e siècle, soit à un moment où le pouvoir des sires d'Oisy est considérablement fragilisé. Probablement s'agit-il d'un effet de source, mais, à la différence de ces derniers, les Foulques du Cateau ne semblent décerner aucune charte à destination des communautés cambrésiennes au tournant des XI^e-XII^e siècles. Seule une mention isolée dans l'obituaire du chapitre cathédral évoque, peut-être, l'une de leurs interventions en faveur du Saint-Sépulcre¹⁶⁵⁸.

Si les sources antérieures à 1100 se montrent assez évasives sur la fonction des vidames dans l'entourage des diocésains – et totalement muettes sur la manière dont s'organise le partage des pouvoirs avec le châtelain –, d'autres écrits, nettement plus tardifs, permettent de mieux entrevoir les compétences et les droits de ces puissants aristocrates. Comme l'affirme très clairement l'évêque Godefroid de Fontaines (1220-1237) en 1220, la vidamie constitue avant tout un fief tenu des pasteurs cambrésiens¹⁶⁵⁹. Au même titre que les châtelains de Cambrai, les vidames font donc figure de vassaux épiscopaux et doivent, à ce titre, s'acquitter de certains services – militaires notamment – auprès des prélats¹⁶⁶⁰. Fin 1093-début 1094, Foulques I^{er} du Cateau se déclare ainsi l'*homo ligius* de l'évêque Gaucher d'Oisy, qu'Henri IV vient de porter sur le trône de Cambrai¹⁶⁶¹. Ce statut de vassal explique sans doute en partie les tergiversations des vidames lors du « schisme » de 1092-1113, eux qui s'allient tantôt au parti « grégorien », tantôt au clan impérial¹⁶⁶². S'il faut en croire une charte épiscopale de Nicolas II (1252) et une bulle d'Alexandre IV (1255), toutes deux produites dans un contexte de tensions entre le chapitre

1656. *Ibid.*, p. 115 (1073), 128 (1074), 138 (1075), 170 (1079), 173 (1079), 178 (1079), 217 (1083), 229 (1086), 263 (1089), 275 (1090), 278 (1090), 297 (1091), 301 (1091) et 304 (1091).

1657. *Ibid.*, p. 297 (1091, incertain) ; Lille, AD Nord, 3 G 402/8115 (1095).

1658. *XI. kalendas novembris obeunt Arnulfus pater Gerardi episcopi et Fulco laicus pro cuius anima debet nobis ecclesia sancti Sepulcri VI. solidos* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 79v ; à cet égard, voir également BRASSART F., « Liste des bienfaiteurs du chapitre », p. 166). On ignore l'identité de ce *Fulco laicus*. Peut-être s'agit-il de Foulques II du Cateau. Ce ne peut être en tout cas Foulques I^{er}, qui décède le 11 août 1099 (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 510).

1659. [...] *quod idem vicedominium de nostro feodo descendebat* (Lille, AD Nord, 4 G 158/2454).

1660. Ces prestations militaires seront abrogées en 1220 dans le cadre de la vente de la vidamie au chapitre Notre-Dame de Cambrai, dont il sera très bientôt question : [...] *nos vicedominium sepedictum sicut nobis fuerat libere et legitime resignatum magistro Werrico, canonico et ministeriali capituli, qui ex parte ecclesie presens erat, integrum liberum et ab omni servitio feodali vel justitia seculari exemptum reddidimus* [...] (Lille, AD Nord, 4 G 158/2454). Aucun document ne précise la nature de ces services, mais, comme pour les *casati*, on peut penser que, jusqu'au début du XII^e siècle, les vidames s'acquittent essentiellement d'obligations militaires.

1661. *Tunc Fulco vicedominus, / de quo scripsi superius, / per sanctos ei primitus / devenit homo ligius* (*Gesta Galcheri*, ch. 6, p. 190, str. 104).

1662. À ce propos, cf. *infra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ».

cathédral et les diocésains de Cambrai¹⁶⁶³, l'office de vidame, qui – rappelons-le est passé en 1220 entre les mains des chanoines de Notre-Dame¹⁶⁶⁴ –, permet à son titulaire de jouir des biens et des revenus de l'évêché en période de vacance du siège épiscopal¹⁶⁶⁵. Il faut donc se garder de prêter trop de foi aux imprécations lancées par le rédacteur des *Gesta Galcheri* à l'égard du vidame Foulques I^{er}, qu'il accuse d'avoir « pillé » la seigneurie épiscopale au printemps 1093, à un moment où, pour reprendre l'expression de l'historiographe, l'Église de Cambrai est veuve¹⁶⁶⁶.

L'office de vidame devait donc ménager à son titulaire des revenus considérables en période de vacance du siège épiscopal. Au cours de la seconde moitié du XI^e siècle, les Foulques du Cateau profitent peut-être de ces richesses pour asseoir leur position avantageuse au sein de l'aristocratie cambrésienne. Le séjour anglais d'Hugues I^{er} d'Oisy à partir de la fin des années 1080¹⁶⁶⁷ facilite sans doute leur ascension politique ainsi que leur ancrage de plus en plus flagrant dans l'entourage de l'évêque Gérard II de Lessines¹⁶⁶⁸. On connaît mal, cependant, la composition de leur patrimoine ou la nature de leurs relations avec les autres membres du groupe nobiliaire cambrésien¹⁶⁶⁹. Sans doute les vidames de la fin du XI^e siècle s'apparentent-ils en ligne féminine aux puissants seigneurs de Lesquielles-Saint-Germain. Lorsqu'il aborde des événements intervenus une cinquantaine d'années avant l'élaboration de son texte, le chroniqueur anonyme de Saint-André du Cateau qualifie en effet Foulques I^{er} (?)¹⁶⁷⁰ de *sororius* du chevalier Oilard¹⁶⁷¹, un personnage qui, comme on l'a vu, fait fort vraisemblablement partie intégrante de la famille de Lesquielles¹⁶⁷². Ce lignage et celui du Cateau exercent peut-être

1663. Sur ce conflit et ses suites, qui aboutissent à la rédaction du « Terrier » des évêques de Cambrai (Lille, AD Nord, 3 G 1208), on verra dernièrement NIEUS J.-Fr., « Les quatre travaux de maître Quentin », p. 110-113.

1664. Lille, AD Nord, 4 G 158/2454.

1665. Lille, AD Nord, 3 G 536, f. 90v-91r. À l'aube du XI^e siècle, une bulle du pape Grégoire V avait pourtant condamné l'exercice du droit de dépouille à Cambrai (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 111, p. 449-450). S'il faut en croire certaines notes historiques du XVIII^e siècle, la vidamie semble être restée entre les mains des chanoines de Notre-Dame jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (Lille, AD Nord, 3 G 1168).

1666. *Sed Fulco vicedominus / intravit cum militibus / episcopi in domibus / atque episcopalibus / vivebat de redditibus. / Vivens de episcopio, / non curat de episcopo, / sed gaudet ex discidio / ecclesiae et iurgio* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188). À cette époque, l'empereur Henri IV refuse d'accorder l'investiture à Manassès d'Eu-Soissons.

1667. *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 499 ; à ce propos, cf. *supra*, « IV.2.2.1. Une première recomposition des pouvoirs en Cambrésis : le séjour anglais d'Hugues I^{er} d'Oisy ».

1668. Comme en témoignent les souscriptions des chartes épiscopales à partir du milieu des années 1070. À ce propos, cf. *supra*, n. 1656.

1669. En tant que *casati* de l'Église de Cambrai, les vidames doivent nécessairement disposer d'un *casamentum*. Comme souvent, on ignore, hélas, la nature de ce fief épiscopal (cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai »).

1670. À cet égard, cf. *infra*, « IV.2.2.2. Un homme en vue à la fin du XI^e siècle : Oilard de Lesquielles ».

1671. *Et sic Oilardus victoriam adeptus, gaudens recessit, et spolia equos et captivos militibus suis largissime divisit. Et predictum Fulchonem, sororium suum, in captione anno uno detinuit, sed postea per episcopum et Theodericum de Avenis concordati amici permanserunt* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 7, p. 541).

1672. Voir tableau généalogique n° 10.

depuis longtemps leur domination sur les mêmes terres, car, lorsqu'entre janvier et juin 1046, il évoque la dotation de l'abbaye du Cateau, l'évêque Gérard I^{er} fait référence au domaine de *Theodericus mons*, reçu pour une part d'Hériward II de Lesquielles, dit « Bras de Fer », et pour l'autre d'un certain Foulques et de sa sœur Elichindis, que l'on serait tenté de relier aux vidames pour des raisons anthroponymiques¹⁶⁷³.

b) Les ambitions des sires de Ribemont

Des années 1050 au début du XII^e siècle, les puissants sires de Ribemont jouissent d'une influence remarquable en Cambrésis¹⁶⁷⁴. Leur pouvoir ne s'enracine pourtant pas dans le comté de Cambrai ; il rayonne plutôt à partir de l'Ostrevant, où Anselme I^{er} le Vieux et ses descendants tiennent notamment la forteresse de Bouchain, et du Vermandois, où le lignage règne en maître sur Ribemont et ses environs (tableau généalogique n° 12). Il l'a déjà été constaté précédemment, les manifestations initiales des Ribemont en Cambrésis remontent à la première moitié de la prélature de Liébert de Lessines (1051-1076). Profitant de sa probable parenté avec le défunt châtelain Gautier II de Lens, Anselme I^{er} le Vieux était en effet devenu vers 1050 tuteur du jeune Hugues d'Oisy, que le prélat souhaitait placer à la tête de la châtelainie de Cambrai au détriment de son ennemi intime, le vidame Jean d'Arras¹⁶⁷⁵. Les sources ne le disent jamais explicitement, mais Anselme avait sans doute rapidement pris goût à son office de tuteur, puisqu'entre 1056 et le milieu des années 1060, il met tout en œuvre pour empêcher son « protégé » d'accéder à la charge de châtelain¹⁶⁷⁶. Ces manœuvres témoignent, à mon sens, des ambitions des seigneurs de Ribemont au cours de la seconde moitié du XI^e siècle : particulièrement bien possessionnés en Ostrevant, Anselme I^{er} le Vieux et son lignage projettent vraisemblablement de construire un important ensemble territorial à la frontière des deux Francie en calquant, à certains égards, leur attitude sur celle des plus puissants princes voisins¹⁶⁷⁷.

1673. *Uuatenias dedit Heruardus ad hunc locum, medietatem pro anima matris sue, medietatem pro sua. De Teoderici Monte dedit Fulco et soror eius Elichindis medietatem, et Heruardus aliam medietatem pro filio suo, quem ibi monachum fecit* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67).

1674. Les prochaines pages consacrées aux Ribemont n'ont aucune prétention à l'exhaustivité. Je m'y efforcerai seulement de retracer à grands traits le parcours de ce lignage fort mal connu – et qui mériterait de faire l'objet d'une étude à part entière – au cours du dernier quart du XI^e siècle. Sur cette famille, on verra, faute de mieux, les références cités *supra* à la n. 1007, ainsi que le tableau généalogique n° 12.

1675. Cf. *supra*, « III.1.3.1. L'accession d'Hugues I^{er} d'Oisy à la châtelainie de Cambrai ».

1676. *Porro Ansello videbatur quia ad regendam castellaturam iuuenis ille nondum esset idoneus, ideoque protelare volebat custodiam suae officium, si sibi permitteret episcopus. Sed quamvis pontifex de imperfectione Hugonis id ipsum sentiret cum Ansello, nolebat tamen ipsum fraudari a prefiniti temporis spatio, putans iuuenem per disciplinam suam ad veritatis viam posse revocari, si caecitatis suae ignorantia a recot deviaverit. Sic Ansellus nullatenus impetrare valuit prece vel precio, quin Hugo castellaturam suam non reciperet in die suo* (*Gesta Lietberti*, ch. 16, p. 494).

1677. Je partage ici l'opinion de GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 59-60, qui consacre de très belles pages au processus de fondation de l'abbaye d'Anchin, auquel sont étroitement mêlés les Ribemont.

La mort violente d'Anselme I^{er} sur le champ de bataille de Cassel (22 février 1071) n'annihile en rien les projets des Ribemont. Bien au contraire ! Au cours des trois décennies suivantes, Anselme II (1071-1099) et ses frères poursuivront l'ambitieuse politique de leur père en s'efforçant de mettre à profit les tensions entre les princes flamands et hennuyers. À une date indéterminée, mais probablement antérieure à 1071, l'aîné conclut ainsi une alliance matrimoniale plus intéressante que prestigieuse avec une certaine Berthe, de qui il recevra vraisemblablement la châtelainie de Valenciennes¹⁶⁷⁸. Cette union conforte à n'en pas douter l'autorité des Ribemont sur une vaste zone située au nord de Cambrai. Afin d'asseoir encore un peu plus son pouvoir en ce pays très disputé, Anselme II soutient d'ailleurs vers 1079 l'installation d'une maison monastique sur l'île d'Anchin, un fief jadis reçu de l'évêque Liébert¹⁶⁷⁹ et sur lequel s'étaient établis deux chevaliers devenus ermites portant les noms de Gautier et de Sicher¹⁶⁸⁰. En patronnant l'implantation de cette communauté à l'origine érémitique¹⁶⁸¹, puis en favorisant l'essor de l'institution, les Ribemont souhaitent sans doute manifester leur autorité dans une région où, de part et d'autre de la Scarpe, les comtes de Flandre tiennent les abbayes de Saint-Amand et de Marchiennes et ceux de Hainaut le monastère d'Hasnon. Calquant son attitude sur celle de bien d'autres aristocrates de son temps¹⁶⁸²,

1678. L'histoire de la châtelainie de Valenciennes reste à écrire. L'hypothèse formulée ici dérive de la grande enquête de VANDERKINDERE L., *La formation territoriale*, t. 2, p. 99, à l'égard de laquelle il faut toujours se montrer prudent. Si cette suggestion s'avère exacte, alors Berthe serait une descendante du châtelain Isaac de Valenciennes, qui décède lui aussi lors de la bataille de Cassel et qui pourrait être apparenté aux anciens comtes de Cambrai (sur ce personnage, cf. *supra*, n. 713).

1679. *Ipsa vero Ansellus insulam illam Aquaecigni et harundinetum pertinens ad eam que a nobis in beneficium tenebat in manu mea reddidit, et ego in ius perpetuum donavi ecclesiae ipsius Aquaecigni* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 1, p. 87) ; au sujet de la fondation de Saint-Sauveur d'Anchin, on verra ID., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 49-73.

1680. Comme le croit à mon avis très justement Jean-Pierre Gerzaguet, les chevaliers Sicher (ou Séhier) et Gautier sont très vraisemblablement apparentés à plusieurs lignages établis entre Flandre, Empire et France (*Ibid.*, p. 49-52). Mais auxquels ? Il est tout sauf évident de répondre à cette interrogation, dans la mesure où les seuls indices exploitables – ou presque – sont de nature anthroponymique. Or, les deux ermites et leurs plus proches parents portent des noms trop communs dans la région que pour pouvoir les lier avec certitude avec tel ou tel lignage. Jean-Pierre Gerzaguet les rapproche à la fois des châtelains de Lens, de Douai et, éventuellement, de Cambrai, mais sans se faire très précis, ni toujours très convaincant. Ce dossier particulièrement complexe mériterait donc d'être repris à nouveaux frais. La reconstruction de la généalogie des châtelains Sicher et Gautier permettrait peut-être de mieux comprendre pourquoi les sires d'Oisy se montrent si généreux à l'égard de l'abbaye d'Anchin aux alentours de 1100.

1681. Une dizaine d'années après l'abbaye d'Anchin, une autre communauté d'origine érémitique verra le jour : celle de Saint-Nicolas d'Arrouaise (à ce sujet, on se reportera à MILIS L., *L'ordre des chanoines réguliers d'Arrouaise*, t. 1, p. 93-106). Ces deux fondations bénéficieront dès leur origine de la faveur des grands laïcs, ce qui témoigne de l'intérêt de ces derniers pour de nouvelles formes de vie religieuse à la fin du XI^e siècle.

1682. Sur la constitution de nécropoles familiales dans les espaces lotharingiens et flamands, on se reportera aux nombreuses contributions rassemblées dans MARGUE M., éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge*, et en particulier aux articles de BIJSTERVELD A.-J. A., « Les sépultures des comtes de la Meuse inférieure », p. 373-404, DECLERCQ G., « Entre mémoire dynastique et représentation politique », p. 321-372, et TREFFORT C., « Autour de quelques exemples lotharingiens », p. 67-93, ainsi que MARGUE M., *Autorité publique et conscience dynastique*, p. 167-178 notamment.

Anselme II projette vraisemblablement de faire d'Anchin une nécropole familiale, même si ce dessein n'aboutira jamais véritablement¹⁶⁸³. Un dernier indice des ambitions des Ribemont à se muer en princes régionaux réside dans leur tendance à s'entourer d'une *curia*, à l'image, par exemple, des comtes hennuyers¹⁶⁸⁴. À partir du début des années 1090 au plus tard, Anselme II peut en effet compter sur le soutien d'un *dapifer*¹⁶⁸⁵ – un certain Régnier¹⁶⁸⁶ – dans l'administration de ses possessions¹⁶⁸⁷. Cet officier mal connu se charge manifestement de la gestion des affaires familiales lors du départ en croisade d'Anselme II, comme semble en témoigner une notice de l'abbaye de Saint-Amand, dont les Ribemont étaient les avoués pour plusieurs localités¹⁶⁸⁸. Il continuera à jouer un rôle au côté de Godefroid, le fils aîné et successeur d'Anselme, au cours du premier quart du XII^e siècle, notamment en se montrant généreux à l'égard de la communauté d'Anchin¹⁶⁸⁹.

La disparition d'Anselme II devant Acre le 19 mai 1099, couplée au retour en force des Oisy et à l'affirmation politique de plus en plus nette des comtes de Flandre en Douaisis et en Cambrésis, freinera sans doute pour un temps les ambitions politiques des Ribemont, qui, depuis la bataille de Cassel de 1071, avaient plutôt embrassé la cause des princes hennuyers¹⁶⁹⁰. Au début du XII^e siècle, Godefroid de Ribemont semblera ainsi se détourner de l'abbaye d'Anchin¹⁶⁹¹ au profit de l'autre grand monastère fondé par le lignage, celui de Saint-Nicolas-

1683. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, p. 47. Si l'un des Ribemont apparaît bien dans le nécrologe de l'abbaye d'Anchin à la date du 26 février (ID., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327), le lignage semble rapidement se détourner de la communauté au profit du monastère Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont.

1684. GENICOT L., « Le premier siècle de la *curia* de Hainaut », p. 39-60.

1685. C'est-à-dire le « sénéchal », comme l'écrira près de 150 ans plus tard Gislebert de Mons : [...] *dapifer, qui vulgariter senescalus dicitur* [...] (GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, p. 336).

1686. Dans son édition des *Gesta Galcheri*, Georg Waitz propose de lier le sénéchal Régnier à la famille seigneuriale de Trith (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, n. 2). Ses présomptions reposent néanmoins sur un acte faux, auquel on ne peut accorder aucun crédit (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 15, p. 106-110). Je ne peux donc souscrire à son hypothèse, même s'il est vrai que le nom Régnier se rencontre au sein de la famille de Trith à la fin du XII^e siècle (*Ibid.*, n° 201, p. 291-292, n° 246, p. 330-331, n° 282, p. 357-358, n° 283, p. 358-359 et n° 309, p. 378-379).

1687. La présence du *dapifer* Régnier est attestée dès le début des années 1090 dans les *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 61. Son nom apparaît ensuite vers 1097 dans une notice de Saint-Amand (PLATELLE H., *La justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 421-427), ainsi qu'en 1103 dans une charte de Godefroid de Ribemont pour l'abbaye d'Anchin (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 22, p. 116-117).

1688. Le document a été édité par PLATELLE H., *La justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 421-427.

1689. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 22, p. 116-117.

1690. Entre 1071 et 1099, Anselme II de Ribemont apparaît en bonne place dans au moins quatre chartes comtales hennuyères : DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 65, p. 433 (Saint-Denis-en-Broqueroie, 1082) ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 229 (Notre-Dame-la-Grande de Valenciennes, 1086) ; DEWEZ J., *Histoire de l'abbaye Saint-Pierre d'Hasnon*, p. 562 (Saint-Pierre d'Hasnon, 1086) ; D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, n° 2, p. 4-5 (Saint-Martin de Tournai, 1095).

1691. La dernière donation des Ribemont en faveur de l'abbaye d'Anchin date en effet de 1103 : GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 22, p. 116-117.

des-Prés de Ribemont¹⁶⁹². Cela ne l'empêche toutefois pas d'être choisi comme protecteur par les *cives* de la cité en plein cœur du « schisme » des années 1092-1113, signe que la famille conserve encore une certaine aura entre Flandre, France et Empire à ce moment¹⁶⁹³. L'influence des Ribemont culminera vers 1120, lorsqu'au retour d'un voyage en Terre sainte, Godefroid épousera Yolande de Gueldre, la veuve du comte Baudouin III († 1119), et se parera, durant quelques années seulement du titre comtal¹⁶⁹⁴, avant de laisser place vers 1124-1125 à l'héritier légitime, le jeune Baudouin IV, dit « le Bâtisseur »¹⁶⁹⁵. Le lignage ne parviendra toutefois pas à se maintenir longtemps au sommet du pouvoir, puisque l'unique fils de Godefroid renoncera à ses droits sur la châtelainie de Valenciennes, l'Ostrevant et des terres cambrésiennes au profit de Baudouin IV¹⁶⁹⁶...

c) Un homme en vue à la fin du XI^e siècle : Oilard de Lesquiellès

Face aux sires de Ribemont et à la famille d'Oisy, un troisième homme d'importance s'affirme progressivement sur l'échiquier politique régional : il s'agit d'un puissant nommé Oilard, que le chroniqueur de l'abbaye Saint-André du Cateau qualifie de *praeclarus miles*¹⁶⁹⁷ et auquel la diplomatie cambrésienne attribue tantôt le titre de *miles*, tantôt celui de *casatus*¹⁶⁹⁸. Les sources se montrent assez laconiques au sujet de cet individu, auquel les historiens ont jusqu'à présent accordé fort peu d'attention¹⁶⁹⁹. Plusieurs indices portent néanmoins à croire que ce personnage s'apparente aux influents seigneurs de Lesquiellès-Saint-Germain, dont la proximité avec les bénédictins du Cateau ne faisait aucun doute au cours de la première moitié

1692. ID., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 60.

1693. *Sumunt enim Godefridum, / illum Anselmi filium, / quem sublimant in dominum / ac civile presidium* (*Gesta Galcheri*, ch. 26, p. 203, str. 449) ; à ce propos, cf. *infra*, « V.1.2.2.a. De Manassès d'Eu-Soissons à Odon de Tournai (1092-1105) ».

1694. *Signum Godefridi comitis* [...] (WAUTERS A., « Analectes de diplomatique. Troisième série », p. 24 [saint Aibert, 1122]) ; [...] *Godefridi comitis* [...] (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 115bis, p. 534-535 [Saint-Denis-en-Broqueroie, 1119-1124/1125]).

1695. Sur cet épisode et le parcours de Godefroid de Ribemont, on verra DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite "la comtesse" », p. 222-224.

1696. *Qui [Godefroid de Ribemont] de ipsa Yolende comitissa filium habuit Godefridum et filiam Bertam, a quibus, Godefrido scilicet et Berta, frater eorum Balduinus comes Hanoniensis castellaniam Valencensem et totam hereditatem eorum tam in Ostrevanno quam in Cameracesio acquisivit coemptione congrua. Godefridus ille absque proprii corporis herede decessit* (GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, p. 58-59).

1697. *In illo tempore apud Cameracum inter Oilardum preclarum militem et Iohannem Ottonis filium, pro quadam villa Vinciaco, gravissima exorta est contentio* [...] (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 7, p. 541).

1698. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 115 (*Signa casatorum nostrorum* [...] *Signum Oilardi*), 128 (*Signum Oilardi militis*) et 138 (*Signum Oilardi casati*).

1699. On trouvera quelques informations au sujet d'Oilard dans l'étude de ID., « De Kamerijkse stichtingsbrief voor de abdij Affligem », p. 33-34, qui rapproche, sans avancer de véritables arguments, sinon anthroponymiques, les vidames du Cateau du *miles* Oilard.

du XI^e siècle¹⁷⁰⁰. Les possessions d'Oilard et celles des sires de Lesquielles se situent en effet dans une même aire, aux confins du Cambrésis, du Vermandois et du Hainaut, non loin du monastère du Cateau (carte n° 8)¹⁷⁰¹, avec lequel Oilard entretient également des relations très étroites, puisqu'il s'y fera ensevelir entre 1086 et 1091¹⁷⁰², voire 1089¹⁷⁰³. Dès avant juillet 1091, les Lesquielles concèdent en outre leur terre de *Baiseio* – une localité probablement fort proche de Bazuel, à quelques kilomètres à l'Est du Cateau¹⁷⁰⁴ – à la communauté bénédictine en faveur de l'âme d'Oilard¹⁷⁰⁵. Si la nature des liens unissant les Lesquielles au chevalier Oilard demeure inconnue, j'aurais tendance à croire, sans pouvoir me montrer catégorique, que leur entente passe par une alliance matrimoniale¹⁷⁰⁶. Dans son troisième livre, l'historiographe du Cateau présente, en effet, Oilard comme le beau-frère (*sororius*) d'un certain Foulques installé dans la cité de Cambrai¹⁷⁰⁷. Or, le *nepos* d'Hériward II de Lesquielles, dit « Bras de Fer », porte justement ce nom, qui, il est vrai, se rencontre relativement fréquemment dans ces terres de

1700. À ce propos, cf. *supra*, « III.2.2.1. Une aristocratie absente ? ».

1701. Certaines des possessions du chevalier Oilard sont évoquées dans le *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542. Il s'agit des terres de Molain (et non Melun, comme le croyait Ludwig Bethmann), Becquigny, Bohain, Fourmies et Fontaines (à propos de l'identification de ce toponyme, voir LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. XXIX et XLVIII), données en tout ou en partie à la communauté catésienne et sises dans l'actuel département de l'Aisne, à une quinzaine de kilomètres au sud de l'abbaye du Cateau. On retrouve bien évidemment trace de ces donations dans la diplomatique : VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 127 (1074) et 296 (1091). Pour le peu qu'on les connaît, les domaines tenus par les Lesquielles semblent se situer à Bazuel, *Fontanis*, *Gisleni Curte*, non loin du Cateau (au sujet de la localisation de *Gisleni Curte*, localité aujourd'hui disparue située sur le territoire de la commune de Bazuel, on verra LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. XXIX, XXXIII et XLVIII), ainsi qu'à Lesquielles-Saint-Germain, Wassigny (ou Wattignies-la-Victoire) et *Theodericus mons* (sur les possessions des Lesquielles, on se reportera au *Chronicon sancti Andreae*, livre I, ch. 13, p. 529, et aux actes édités par VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 67 et p. 296).

1702. Oilard apparaît pour la dernière fois dans la souscription d'une charte de l'évêque Gérard II de Lessines rendue au plus tard le 18 octobre 1086 (*Ibid.*, p. 236). En 1091, une donation est faite à l'abbaye du Cateau *pro Oilardo* (*Ibid.*, p. 296), qui se fait ensevelir au sein de l'abbaye (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542).

1703. À l'instar de VAN MINGROOT E., « De Kamerijks stichtingsbrief voor de abdij Affligem », p. 34, on peut penser qu'Oilard est décédé vers 1088-1089, en partant du principe que le chroniqueur du Cateau se montre très respectueux de la chronologie des événements lorsqu'il met en ordre son récit. Le chapitre du *Chronicon* qui évoque l'assassinat du *miles* se situe en effet juste avant un autre chapitre dans lequel il est question d'une épidémie d'ergotisme intervenue en 1089 (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12-13, p. 542).

1704. Je partage ici l'opinion de GYSSELING M. (†) et al., *Toponymisch woordenboek*, art. « Baisieu » (<http://www.wulfila.be/tw/query/?lemma=929>).

1705. [...] *partem etiam alodii de Fontanis et de Beccheneis et de Mediolanis, que pro Oilardo data est* [...] (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 296). Certes, l'acte ne précise pas explicitement que cette donation a été consentie par les sires de Lesquielles, mais, dans la mesure où le rédacteur de la charte évoque cette aliénation parmi d'autres dons accomplis par ces derniers, j'aurais tendance à croire que la remise d'une partie de ces terres a été faite par les sires de Lesquielles.

1706. Si les sources ne révèlent pas le nom de l'épouse d'Oilard, ni celui de la plupart de ses proches parents, elles livrent tout de même celui de sa mère : [...] *in eadem villa de Moilans, partem Alaidis matris Oilardis militis* [...] (*Ibid.*, p. 127).

1707. *Et sic Oilardus victoriam adeptus ; gaudens recessit, et spolia equos et captivos militibus suis largissime divisit. Et predictum Fulconem, sororium suum, in captione anno uno detinuit [...]* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 7, p. 541).

frontières au premier âge seigneurial. Si cette hypothèse se révèle exacte, Oilard serait donc le cousin par alliance d'Hériward III de Lesquielles, dont le rôle paraît avoir été négligeable en Cambrésis au milieu du XI^e siècle¹⁷⁰⁸, et d'Amaury de Lesquielles, *casatus* de l'évêque¹⁷⁰⁹ et bienfaiteur des moines du Cateau (voir tableau généalogique n° 10)¹⁷¹⁰. Au lendemain de son assassinat, sur lequel je reviens de suite, Oilard ne laisse vraisemblablement aucune descendance. Ni la chronique du Cateau, pourtant la mieux informée à son sujet, ni les sources diplomatiques ne mentionnent en tout cas l'éventuelle existence d'héritiers. Des laïcs nommés Oilard gravitent bien quelques années, voire quelques décennies, plus tard autour des abbayes et chapitres de Fesmy¹⁷¹¹, de Notre-Dame¹⁷¹² et Saint-Aubert de Cambrai¹⁷¹³ ou d'Arrouaise¹⁷¹⁴, mais il n'est généralement pas possible de déterminer si un lien les attache au puissant *miles* de la fin du XI^e siècle, même si l'un d'entre eux porte également le titre de *casatus*¹⁷¹⁵.

Quoiqu'il en soit, si l'on en croit le *Chronicon* de l'abbaye du Cateau – il est vrai très enclin à célébrer la mémoire de la famille de Lesquielles –, le chevalier Oilard apparaît comme un aristocrate de premier plan dans le Cambrésis des années 1070-1080. Il faut dire que le *miles* peut s'appuyer sur de puissants réseaux de pouvoir. Son nom figure en effet régulièrement au bas des chartes épiscopales de Liébert et de Gérard II, dans lesquelles il porte parfois le titre de *casatus*, signe que les diocésains d'Arras-Cambrai ont octroyé l'un ou l'autre fief à son lignage¹⁷¹⁶. Oilard se montre par ailleurs très proche du monastère du Cateau¹⁷¹⁷, une communauté étroitement liée aux évêques depuis sa fondation en 1025¹⁷¹⁸ et dont l'abbé deviendra, à partir de 1091, le vicaire-archichapelain du prélat, c'est-à-dire l'un des

1708. Celui-ci n'est en effet mentionné qu'à une seule reprise dans la documentation, dans le cadre de la fondation de l'abbaye du Cateau : *Ibid.*, livre I, ch. 13, p. 529).

1709. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 112-116 (1073), 134-139 (1075), 214-218 (1083).

1710. [...] *et alodium de Gisleni Curte, quod Heldiardis dedit, cuius alodii partem quamdam iam Amolricus Lescheriensis dederat* (*Ibid.*, p. 296).

1711. *Obeunt Oilardus et Ava* (Cambrai, MM, ms. 825, f. 82r).

1712. *Verum si meus heres, Oilardus scilicet* [...] (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 69, p. 443 – avant 1092).

1713. *Huius rei testes sunt casati Cameracenses Oilardus, Balduinus, Walterus Tonitruum* [...] (Lille, AD Nord, 36 H 363/664 – 1118).

1714. [...] *assensu Oilardi de Inci de cuius feodo erat* [...] (TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroaensia*, n° 78, p. 172 – 1157).

1715. Lille, AD Nord, 36 H 363/664 (1118).

1716. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 115 (Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles, 1073) ; *Ibid.*, p. 127 (Saint-André du Cateau, 1074) ; *Ibid.*, p. 138 (Notre-Dame de Cambrai, 1078) ; *Ibid.*, p. 170 (Saint-Sauveur d'Anchin, 1079) ; *Ibid.*, p. 173 (Saint-André du Cateau, [1079]) ; *Ibid.*, p. 178 (Saint-Sauveur d'Anchin, 1079) ; *Ibid.*, p. 229 (Notre-Dame de Valenciennes, 1086).

1717. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542.

1718. Au sujet de la fondation de l'abbaye Saint-André du Cateau, cf. *supra*, « III.2.2.2. Une aristocratie absente ? ».

ecclésiastiques les plus influents du diocèse¹⁷¹⁹. Mais Oilard gravite également dans l'entourage d'autres autorités. Les sources se font toutefois encore moins explicites sur le sujet. Des liens, dont on ignore tout de la nature, semblent ainsi l'unir aux comtes de Flandre au milieu des années 1080, puisque c'est en revenant de la *curia Flandrensi* qu'il est pourchassé et mis à mort par Simon d'Oisy, le fils cadet du châtelain Hugues¹⁷²⁰. De même, Oilard entretient visiblement des relations cordiales avec les seigneurs d'Avesnes¹⁷²¹. Vers 1083, ces derniers interviennent en effet de concert avec le prélat pour apaiser une violente querelle entre Oilard et un certain Foulques, en qui d'aucuns aimeraient voir le vidame de l'évêque de Cambrai¹⁷²².

L'appui de ses réseaux a sans doute permis à Oilard de s'affirmer sur le plan politique au cours du dernier quart du XI^e siècle. Profitant peut-être d'une période de faiblesse des sires d'Oisy¹⁷²³, le *preclarus miles*, pour reprendre les termes du *Chronicon* du Cateau, semble en effet mener une politique offensive au début des années 1080. Vers 1083¹⁷²⁴, il entre ainsi en conflit avec un aristocrate cambrésien du nom de Jean – s'agit-il du *casatus* mentionné par les chartes entre 1073 et 1083¹⁷²⁵ ? – et, vraisemblablement, avec le vidame Foulques au sujet de la terre de Vinchy, qui se situe à quelques kilomètres au sud de la cité et dont nul n'ignore à l'époque l'intérêt géostratégique¹⁷²⁶. À prendre pour argent comptant les propos de l'historiographe du Cateau, la querelle s'envenime très rapidement et finit par déboucher sur des violences qui coûtent la vie à un certain nombre de soutiens de Jean et de Foulques. Deux chevaliers de renom – dont l'un est le neveu de l'évêque Gérard II de Lessines¹⁷²⁷ – périssent ainsi dans des

1719. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 294-298 ; au sujet du vicaire-archichapelain de Cambrai, on trouvera quelques informations dans GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 186.

1720. *Hic itaque cum quadam die de curia Flandrensi reverteretur et terram Hugonis castellani, postea monachi, pertransire vellet, Symon filius ipsius Hugonis cum militari manu eum prosectus in ecclesiola villae quae est Chaun, cum uno tantum comite – nam ceteri relicto eo dispersi fugerant – inclusit, et mira virtute gladio pugnantes clypeo se protegentem donec ferientium ictibus concisus e manibus laberetur, multis confossum vulneribus interfecit* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542).

1721. Au XII^e siècle, une alliance matrimoniale sera d'ailleurs conclue entre les Avesnes et les Lesquielles, dont la seigneurie passera entre les mains de Jacques I^{er} d'Avesnes (GENICOT L.-Fr., *La Maison d'Avesnes*, p. 210).

1722. Je me range ici à l'avis de VAN MINGROOT E., « De Kamerijkse stichtingsbrief voor de abdij Affligem », p. 33-34, selon qui le Foulques combattu par le chevalier Oilard est le vidame de Cambrai. Il convient néanmoins de reconnaître qu'en dehors des indices anthroponymiques aucun autre élément probant ne plaide en faveur de cette hypothèse...

1723. Cf. *supra*, « IV.2.2.1. Une première recomposition des pouvoirs en Cambrésis : le séjour anglais d'Hugues I^{er} d'Oisy ».

1724. Si le chroniqueur de l'abbaye du Cateau ne date pas précisément ces événements, il semble les situer plus ou moins à la même époque que l'élection de l'abbé Guifred, au cours de la seconde moitié de l'année 1083 (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 5-7, p. 541).

1725. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 112-116 (Saints-Michel-et-Gudule, 1073) ; *Ibid.*, p. 134-139 (Notre-Dame de Cambrai, 1075) ; *Ibid.*, p. 214-218 (Saint-Aubert de Cambrai, 1083).

1726. Sur Vinchy, où l'on retrouvait déjà un *castrum* au cours du troisième quart du X^e siècle, on verra notamment ROUCHE M., « Vinchy : le plus ancien château à motte », p. 365-369, et DE MEULEMEESTER J., « Mottes castrales des anciens Pays-Bas méridionaux », p. 250-252.

combats qui interviennent à Cattenières au début des années 1080¹⁷²⁸. Oilard remporte là une splendide victoire sur ses rivaux, d'autant qu'il est parvenu à capturer l'un de ses principaux adversaires¹⁷²⁹. Les Oisy, qui s'efforcent manifestement de prendre pied au sud de Cambrai depuis leur retour, prennent peut-être ombrage de la montée en puissance du chevalier Oilard¹⁷³⁰. Les raisons de la mise à mort de ce dernier vers 1089 tiennent sans doute à cette rapide ascension et aux menaces que ce nouvel homme fort faisait peser sur l'autorité des Oisy en Cambrésis¹⁷³¹.

IV.2.2.3. Le Cambrésis à la fin du XI^e siècle : une mainmise flamande ?

Le 22 février 1071 constitue une date clé dans l'histoire de la principauté flamande. Cette journée, marquée par l'affrontement de Cassel et la mort violente du jeune Arnoul III sur le champ de bataille, consacre en effet l'avènement de Robert le Frison, et donc d'une branche cadette du lignage princier, à la tête du comté¹⁷³². L'autorité du Frison, frère du défunt comte Baudouin VI († 1070), sur le territoire est rapidement reconnue par les Flamands eux-mêmes, mais aussi, et surtout, par le monarque français : dès le début du printemps 1071, au mois de mars ou d'avril, Robert I^{er} – bien soutenu par son allié Geoffroy de Boulogne, évêque de Paris (1061-1095)¹⁷³³ – prête ainsi hommage au roi Philippe I^{er}, qui, en retour, lui accorde l'investiture du comté¹⁷³⁴. Le nouveau prince et son fils n'auront de cesse, au cours des deux décennies suivantes, d'asseoir leur pouvoir sur le vaste espace flamand et ses marges, en s'efforçant de placer leurs hommes sur le siège épiscopal de Thérouanne¹⁷³⁵, en plaidant pour

1727. Au sujet de cet Eilbert de Lessines, on trouvera quelques informations *supra*, n. 1126 et 1335.

1728. *Quadam autem die tempore messis, cum hinc atque illinc egressi ad villam Castenerias venientes sibi obviassent, armati congregiuntur, et commisso gravi prelio, pauci ex parte Oilardi, sed multi ex Cameracensi exercitu corruerunt. Ibertus, quoque nepos episcopi, et Ado de Belen, egregii viri, interfecti sunt, Fulcho quoque cum multis famosis viris captus est* (*Chronicon sancti Andree*, livre III, ch. 7, p. 541).

1729. *Et predictum Fulchonem, sororium suum, in captione anno uno detinuit, sed postea per episcopum et Theodericum de Avesnis concordati, amici permanserunt* (*Ibid.*).

1730. Sur ce départ, cf. *supra*, « III.1.3. Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Liébert : des tensions à leur paroxysme (1056-1076) ».

1731. Cf. *supra*, « IV.2.2.1. Une première recomposition des pouvoirs en Cambrésis : le séjour anglais d'Hugues I^{er} d'Oisy ».

1732. VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 57-70 ; à ce propos, cf. également *supra*, « III.1.3. Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Liébert : des tensions à leur paroxysme (1056-1076) ».

1733. Rappelons qu'en 1077, cet évêque jouera un rôle relativement important dans l'enquête sur la mort du prédicateur Ramihrd. À ce propos, cf. *supra*, « IV.1.2. L'exécution d'un réformateur : l'affaire Ramihrd d'Esquerchin ».

1734. VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 70-72.

1735. À ce sujet, cf. *infra*, « V.1.1.2. Intérêts impériaux, ambitions flamandes », où l'on trouvera les principales références consacrées au sujet.

l'autonomie du diocèse d'Arras par rapport à celui de Cambrai¹⁷³⁶ ou encore en renforçant leur administration¹⁷³⁷.

Une grave rupture politique résulte néanmoins de la passe d'armes de Cassel. Unis sous une même domination depuis le milieu du XI^e siècle et le mariage de Baudouin VI avec la comtesse Richilde, la Flandre et le Hainaut connaîtront désormais des destins séparés, et ce jusqu'à la fin du XII^e siècle¹⁷³⁸. Une féroce rivalité opposera d'ailleurs les souverains des deux principautés au cours des années qui suivent la bataille de Cassel, comme en témoigne l'inféodation du Hainaut et de la marche de Valenciennes à l'Église de Liège en mai 1071¹⁷³⁹. Les tensions entre ces deux familles désormais rivales paraissent notamment se cristalliser autour du contrôle de Douai, dont l'histoire semble particulièrement troublée – en moins de dix ans la ville change apparemment trois fois de maître – et mériterait de faire l'objet d'une nouvelle enquête¹⁷⁴⁰.

Situé aux marges de ces deux principautés, et à une poignée de kilomètres de Douai, le Cambrésis ne manque pas d'être profondément affecté par la montée en puissance du nouveau comte de Flandre et de son fils, le futur Robert II de Jérusalem (tableau généalogique n° 2). En 1935, Charles Verlinden notait d'ailleurs à ce sujet qu'au cours du dernier quart du XI^e siècle, « le Frison [était parvenu] à imposer à Cambrai une sorte de protectorat qui, peut-être, fut reconnu par Henri IV »¹⁷⁴¹. Quel crédit accorder à cette hypothèse ? Si elle peut paraître à première vue audacieuse, elle repose incontestablement sur des faits. À partir du début des années 1070, Robert I^{er} manifeste en effet de manière de plus en plus évidente son autorité en Cambrésis. S'il faut en croire Raoul du Saint-Sépulcre – dont l'objectif premier reste de vanter la sainteté et la tempérance du saint évêque Liébert¹⁷⁴² –, le comte de Flandre aurait d'abord tenté de s'imposer à Cambrai par la force, avant d'en être dissuadé par le prélat qui menaçait de lancer l'anathème sur sa personne¹⁷⁴³. Cet échec ne met aucunement un terme aux ambitions du

1736. Cette question fera l'objet d'une analyse plus détaillée au cours du chapitre suivant.

1737. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. IL-LIX.

1738. Sur ce point, cf. *supra*, « III.1.3. Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Liébert : des tensions à leur paroxysme (1056-1076) ».

1739. GANSHOF Fr.-L., « Note sur le rattachement féodal du comté de Hainaut », p. 508-509 ; BRUWIER M., « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », p. 207 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 426-427.

1740. Sur l'histoire particulièrement agitée de Douai à la fin du XI^e siècle, on verra, dans l'ordre : VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 89-95 ; KOCH-DE MEYER G., « Douai à la fin du XI^e siècle », p. 56-60 ; DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite "la comtesse" », p. 222, n. 21 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 186-187.

1741. VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 102.

1742. OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 137-160.

1743. RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 58, p. 863. Si Raoul du Saint-Sépulcre ne date pas précisément cet événement, il est toutefois certain que la rencontre entre Liébert et Robert le Frison intervient au cours des dernières années de la prélature du saint évêque, à l'époque gravement malade. À mon sens, le retrait

prince flamand, puisque, vers 1077, vraisemblablement au lendemain de la révolte des *cives* de Cambrai¹⁷⁴⁴, le Frison, entouré de sa meilleure aristocratie, milite auprès de Gérard II de Lessines en faveur de la réintégration du châtelain Hugues I^{er} d'Oisy, l'allié traditionnel des comtes de Flandre en Cambrésis¹⁷⁴⁵. Tout au long de la prélature de Gérard II, Robert I^{er} – ou en l'absence de celui-ci, son fils aîné – interviennent d'ailleurs directement dans les affaires cambrésiennes, en nouant des relations apparemment assez étroites avec l'un ou l'autre membre de l'aristocratie locale¹⁷⁴⁶, en assurant la défense du diocésain face à ses rivaux¹⁷⁴⁷ ou en pacifiant des relations parfois tendues entre moines et laïcs¹⁷⁴⁸.

La diplomatie traduit également cet accroissement de l'influence flamande en Cambrésis. Certes, ni l'évêque Gérard II de Lessines, ni le châtelain Hugues I^{er} d'Oisy ne souscrivent d'actes comtaux flamands sous le gouvernement du Frison. Néanmoins, un changement important semble se faire jour dans les pratiques de la chancellerie cambrésienne : plusieurs chartes – une minorité, j'en conviens – sont désormais datées de l'année du gouvernement de Robert I^{er}, sans pour autant que la référence à l'année de règne du souverain germanique ne disparaisse. Au total, cinq actes épiscopaux, sur un ensemble d'un peu moins de quarante chartes, évoquent le comte de Flandre dans leur eschatocole¹⁷⁴⁹. Toutes sont adressées à des communautés religieuses du diocèse d'Arras implantées en territoire flamand, parfois dans des zones contestées¹⁷⁵⁰. La mise en place de cette pratique assez originale au sein de la chancellerie cambrésienne témoigne, à mon sens, de l'accroissement de l'aura des princes flamands en ces terres de frontières.

Comme le notait déjà Charles Verlinden, l'influence des comtes de Flandre en Cambrésis s'intensifie bel et bien au cours du dernier quart du XI^e siècle. Il me paraît néanmoins abusif de parler avec lui de « protectorat », dans la mesure où les évêques-comtes n'abandonnent

du comte de Flandre tient moins à l'anathème jeté sur sa personne qu'à une défaite militaire essuyée face aux Hennuyers dans la localité de Wavrechain, sise à la lisière du Cambrésis (VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 87-88).

1744. Sur la datation de ces événements, cf. *supra*, « IV.2.2.1. Une première recomposition des pouvoirs en Cambrésis : le séjour anglais d'Hugues I^{er} d'Oisy ».

1745. *Gesta Gerardi II*, ch. 1, p. 497-498.

1746. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 12, p. 542.

1747. *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 498-499.

1748. PLATELLE H., *La justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 421-427 (Saint-Amand, fin du XI^e siècle).

1749. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 184-192 (Saint-Amé de Douai, 1081) ; *Ibid.*, p. 192-200 (Saint-Amé de Douai, 1081) ; *Ibid.*, p. 275-280 (Saint-Vaast d'Arras, 1090) ; *Ibid.*, p. 280-283 (Notre-Dame d'Étrun, 1090) ; *Ibid.*, p. 298-301 (Saint-Vaast d'Arras, 1091). Sur la datation des actes des évêques de Cambrai, on verra l'article récent de ID., « *Regni vero Heinricis regis anno...* », p. 150-178 (en part. p. 162-163 et 166-167 dans le cas présent).

1750. Ainsi, comme le pense très justement Erik Van Mingroot (ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 186-187), le recours à un système de datation faisant référence au gouvernement de Robert I^{er} le Frison dans les deux actes pour Saint-Amé de Douai a sans doute pour ambition de manifester l'autorité du prince sur cette ville qui lui était contestée par les Hennuyers.

rien de leur pouvoir ou de leurs droits au profit des princes flamands, du moins formellement. Durant de longues et nombreuses années, ces derniers s'avèreront d'ailleurs incapables de porter sur la cathédre cambrésienne un candidat de leur choix¹⁷⁵¹. Ni Gérard II, plutôt lié aux milieux hennuyers par son entourage familial¹⁷⁵², ni ses successeurs directs¹⁷⁵³ ne semblent en effet liés au Frison et à ses héritiers (tableau généalogique n° 2). Sans se montrer rétive à l'autorité flamande, l'aristocratie cambrésienne ne semble pas non plus soumise au prince, ni même « domestiquée » par celui-ci, comme elle le sera très vraisemblablement au cours de la seconde moitié du XII^e siècle¹⁷⁵⁴. À la veille du « schisme » des années 1092-1113, dont il sera très bientôt question, les comtes de Flandre ne règnent donc pas encore en maîtres sur le Cambrésis. Ils disposent néanmoins déjà d'une influence considérable qui leur permettra de jouer un rôle de premier plan au cours de la crise politique provoquée par la scission du diocèse d'Arras-Cambrai.



Brève, mais capitale. Voilà comment l'on pourrait définir en quelques mots la prélature de Gérard II de Lessines. C'est effectivement au cours des quinze années de l'épiscopat de celui-ci que sont semées les graines du terrible conflit qui affectera l'espace cambrésien au tournant des XI^e et XII^e siècles. Les années 1070 et 1080 voient ainsi les idées grégoriennes se diffuser très progressivement, et souvent très difficilement, en Cambrésis grâce à l'intervention d'agents étrangers, tels le légat Hugues de Die. Vraisemblablement peu au fait des innovations romaines à l'heure de son élection, l'ancien prévôt de Notre-Dame n'a d'autre choix, à partir de 1077, que de se conformer aux prescriptions grégoriennes s'il veut se maintenir à la tête de son immense diocèse double. Peut-être sincère, le combat qu'il mène à partir du début des années 1080 pour « purifier » son Église ne constitue pas une franche réussite, dans la mesure où des pratiques sévèrement condamnées par les réformateurs semblent subsister sous sa prélature. En fait, à bien y regarder, son action pourrait avoir conduit le clergé cambrésien à se scinder en diverses factions, qui se déchireront à partir de 1092 autour du choix de son successeur.

Sur les plans social et politique également, l'épiscopat de Gérard II de Lessines constitue une période de profonds bouleversements. Probablement enrichis par la croissance qui affecte la région cambrésienne depuis plusieurs décennies, les *cives* se révoltent contre le prélat au lendemain de son investiture, manifestant de la sorte leur résolution à jouer un rôle politique

1751. Le premier évêque de Cambrai mis en place par les comtes de Flandre sera Pierre d'Alsace, frère du comte Philippe, en 1168 (BRUWIER M., « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », p. 216).

1752. Cf. *supra*, n. 1225.

1753. Cf. *infra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

1754. À ce propos, on se référera au catalogue d'actes, en annexe, qui illustre la manière dont Hugues III d'Oisy intégrera peu à peu l'orbite comtale flamande.

accru dans la cité. S'ils essuient un échec sévère face aux troupes épiscopales et hennuyères, ils ne renonceront pas à leurs ambitions de constituer un troisième pouvoir dans la ville, comme on le constatera au cours du chapitre suivant. De manière plus traditionnelle, la période met également aux prises l'évêque avec certaines franges de son aristocratie. De retour sur la scène politique locale après plusieurs années en retrait, le châtelain Hugues I^{er} d'Oisy s'efforce au cours des années 1080 d'asseoir son pouvoir dans l'ensemble du comté de Cambrai, ce qui l'amène à affronter plusieurs rivaux, aux premiers rangs desquels prennent place le prélat et l'un de ses fidèles, le chevalier Oilard de Lesquiellès. Ces conflits, qui dégénèrent parfois très violemment, semblent de plus en plus souvent arbitrés par les comtes de Flandre, dont l'ascendant sur le Cambrésis ne cessera de se renforcer à partir du début des années 1090.

CHAPITRE V – UNE SOCIÉTÉ EN CRISE : LE « SCHISME » DE CAMBRAI ET SES CONSÉQUENCES À L'ÉCHELLE LOCALE (1092-CA 1140)

La disparition de l'évêque Gérard II de Lessines, le 11 ou le 12 août 1092¹⁷⁵⁵, plonge la cité cambrésienne dans une terrible crise. Souhaitée à la mort du prélat par une Église romaine toujours plus avide de renforcer son autorité sur les provinces, la scission du diocèse double d'Arras-Cambrai engendre d'importantes crispations au sein du clergé local qu'elle contribue à diviser. Très rapidement, le débat sort du cadre strictement cambrésien pour impliquer les plus importants acteurs politiques du temps. Il ne pouvait guère en aller autrement vu le positionnement du diocèse double aux confins des deux Francie. Depuis le milieu du X^e siècle, celui-ci constituait en effet une tête de pont impériale installée à la frontière avec la France. Aux yeux de beaucoup, et notamment du comte de Flandre, séparer Arras de Cambrai, c'est donc affaiblir considérablement la position des impériaux en Lotharingie. Durant près de vingt ans, de la fin de l'année 1092 jusqu'au printemps 1113, Cambrai, son clergé et ses évêques, se trouvent au cœur d'une féroce lutte de pouvoirs impliquant les empereurs, les comtes de Flandre, les rois de France et la papauté.

Si depuis plus d'un siècle, nombre d'historiens ont retracé par le menu les péripéties aboutissant à la scission définitive du diocèse d'Arras-Cambrai, peu d'entre eux se sont inquiétés des conséquences à moyen terme de ce « divorce » sur les structures politiques locales. L'aristocratie cambrésienne ne reste pourtant pas en marge de ces événements. Mieux même, elle y participe activement, comme le donnent notamment à voir certains passages des *Gesta Galcheri*. Les violences qui déchirent le Cambrésis au tournant des XI^e-XII^e siècles contribuent en effet au déclassement de certaines familles – celle du Cateau, par exemple – dont les options politiques se sont révélées désastreuses et à l'ascension, voire au retour en force, d'autres lignages, dont les choix ont été plus heureux. Plus fondamentalement, la crise politique, couplée aux premières victoires du mouvement communal, contraint très vraisemblablement une série de lignages à désertir la cité pour se replier sur leurs seigneuries du plat pays, alors que, dans le même temps, l'entourage épiscopal se transforme en profondeur, les *casati*, sans s'effacer tout à fait, devant de plus en plus régulièrement céder leur place à un autre type de vassaux épiscopaux, les pairs. Le rapport des laïcs au sacré et aux institutions ecclésiastiques sortira, lui aussi, transformé de ces vingt années de crise.

1755. VAN MINGROOT E., « Gérard II de Lessines, évêque de Cambrai », col. 753.

V.1. LE « SCHISME » DE CAMBRAI : AU-DELÀ DE LA RÉFORME (1092-1113)

À Cambrai, le « schisme » des années 1092-1113 marque une profonde rupture¹⁷⁵⁶. D'abord car il contribue à disjoindre les Églises « sœurs » d'Arras et de Cambrai, dont les destins semblaient pourtant inextricablement liés depuis la fin du VII^e siècle¹⁷⁵⁷. Ensuite, parce qu'il concourt à une profonde recomposition des pouvoirs à l'échelle régionale. Le Cambrésis du début du XII^e siècle ne présentera en effet plus tout à fait le même visage que celui de la fin du XI^e siècle. Vingt années de querelles, pour ne pas dire de guerre ouverte, accroissent considérablement l'autorité des pontifes romains et des comtes de Flandre dans la région, tout en facilitant l'affirmation politique de la commune. Le conflit affecte également les structures du groupe nobiliaire cambrésien, qui paraît profiter des rivalités entre les candidats à l'épiscopat pour étendre son pouvoir dans le plat pays. Bref, avec le « schisme », Cambrai passe d'un âge postcarolingien, encore très affecté par les effets de la politique ottonienne, à une époque nouvelle, beaucoup plus teintée par les influences romaine et flamande. Ce sera l'ambition des pages suivantes que de démontrer comment s'est produite cette mutation. À cette fin, il conviendra d'abord de déterminer la nature des enjeux politiques du conflit des années 1092-1113, avant de revenir sur le déroulement concret de celui-ci.

V.1.1. Prolégomènes : les enjeux politiques d'une crise

Les spécialistes de l'histoire cambrésienne l'ont unanimement souligné : le « schisme » de Cambrai prend, dès le début des années 1090, une tournure particulièrement âpre¹⁷⁵⁸. Durant près de vingt ans, de 1093 à 1113, le Cambrésis se mue en effet en un véritable champ de bataille sur lequel s'affrontent partisans de l'empereur et alliés de circonstance du pontife romain. À plusieurs reprises la cité et les bourgs voisins sont pris d'assaut, à plusieurs reprises ils changent de main ou subissent des ravages considérables. Le groupe nobiliaire local et les *cives* s'impliquent dès le départ dans la querelle. Certains aristocrates de premier plan, tels le vidame, y perdent d'ailleurs la vie, assassinés par leurs rivaux. À quoi un tel déchaînement de violence tient-il ? À n'en pas douter, l'importance des enjeux explique la virulence du conflit, le « schisme » et la confusion qu'il suscite offrant une occasion unique aux acteurs politiques régionaux et internationaux d'accroître leur autorité en Cambrésis. Ce qui se joue à travers

1756. *Stricto sensu*, le « schisme » de Cambrai se limite à une période d'un peu moins de huit ans courant du concile de Clermont de novembre 1095 à l'excommunication de Gaucher d'Oisy en septembre 1103 (cf. *infra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise »). Néanmoins, dans le cadre de cette étude, j'emploierai cette expression pour désigner l'ensemble de la crise cambrésienne des années 1092-1113.

1757. MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 86-89.

1758. CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 131-142 ; DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 38-60 ; KÉRY L., *Die Errichtung des Bistums Arras*, p. 287-307 ; RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture Crisis », p. 83-98 ; VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 713-745.

l'implantation de la réforme grégorienne en cette terre de frontières, c'est en fait le destin à long terme de la région cambrésienne.

V.1.1.1. La scission du diocèse d'Arras-Cambrai et l'affirmation de l'autorité pontificale en Cambrésis

Quelle place accorder à Rome dans la régulation des affaires politico-religieuses locales ? Cette question prend place au cœur de l'affaire d'Arras et, en conséquence, du « schisme » de Cambrai. Au cours de la seconde moitié du XI^e siècle, les grégoriens ne plaident pas uniquement pour une purification disciplinaire et morale du clergé, ils soutiennent aussi l'affirmation politique de l'institution ecclésiale. Les effets les plus visibles de leur action se manifestent à Rome au long des années 1060 et 1070, au cours desquelles les souverains germaniques perdent progressivement, mais inexorablement, toute maîtrise de la réforme qu'ils avaient promue sous le règne d'Henri III¹⁷⁵⁹. Cette rupture dérive avant tout du travail de sape mené par certains religieux particulièrement zélés, au premier rang desquels figure le moine Hildebrand, qui, dès 1073, accède au trône de saint Pierre sous le nom de Grégoire VII. Année après année, par leurs écrits et leurs interventions, les réformateurs les plus « radicaux » contribuent ainsi à affirmer l'autonomie de l'institution ecclésiale face aux pouvoirs laïques. Corollairement, ces clercs plaident également pour une mue de l'Église en un corps uni et institutionnalisé confié à l'autorité suprême et exclusive du pontife romain¹⁷⁶⁰. Pour aboutir, le programme grégorien suppose dès lors un renforcement de l'autorité pontificale sur les Églises régionales. La séparation des Églises « sœurs » d'Arras et de Cambrai intervient très vraisemblablement dans ce contexte d'expansion de l'*auctoritas* romaine.

Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur les circonstances dans lesquelles ce « divorce » intervient, Lotte Kéry, Bernard Delmaire et, dans une moindre mesure, Benoît-Michel Tock ayant déjà consacré d'excellents travaux à ce sujet au milieu des années 1990¹⁷⁶¹. Comme souvent lorsqu'il s'agit de la réforme grégorienne, le succès du projet tient à la rencontre entre des aspirations locales et l'intervention d'une ou de plusieurs puissances extérieures capables de légitimer et de porter ces revendications sur le plan politique. À Arras-Cambrai, l'initiative de la scission revient d'abord aux chanoines de Notre-Dame d'Arras, et plus précisément à « une nouvelle génération de clercs du nord du royaume, peu sensibles à la tradition carolingienne et impériale de Cambrai, partisans de la papauté mais sans les excès des grégoriens »¹⁷⁶². Ces réformateurs, qui ne semblent pourtant pas avoir grand-chose à reprocher

1759. TELLENBACH G., *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, p. 141-157.

1760. *Ibid.*, p. 157-252 ; GOUGUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 214-217.

1761. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 39-60 ; KÉRY L., *Die Errichtung des Bistums Arras, passim* ; EAD., « Urbain II et la résistance à la création du diocèse d'Arras », p. 95-106 ; TOCK B.-M., *Les chartes des évêques d'Arras*, p. XXXI-XXXIX. Ce paragraphe se fonde pour l'essentiel sur ces excellents travaux.

1762. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 47.

aux anciens prélats cambrésiens¹⁷⁶³, caressent sans doute depuis longtemps leur rêve d'autonomie, car, dès l'instant où disparaît l'évêque Gérard II († 11/12 août 1092)¹⁷⁶⁴, ils entrent en contact avec le pape Urbain II – ancien archidiacre de Reims et, à ce titre, nécessairement au fait des réalités locales –, avec l'ambition d'obtenir une élection épiscopale séparée pour le siège d'Arras. Pour susciter l'adhésion du pontife romain, les chanoines arrageois jouent beaucoup de leur argument-clé : en établissant un diocèse à Arras, le pape ne procéderait pas à une création *ex nihilo*, mais bien à une restauration, le siège d'Arras ayant, selon leurs dires, autrefois disposé de son indépendance¹⁷⁶⁵. Jamais les Cambrésiens ne parviendront à contrer cet argument. Saisissant au vol l'opportunité d'affirmer son autorité dans un diocèse double acquis aux impériaux, Urbain II souscrit immédiatement au projet arrageois. En décembre 1092, quatre mois seulement après le décès de Gérard II de Lessines, il permet aux chanoines de Notre-Dame de désigner leur propre diocésain et enjoint à l'archevêque de Reims de promptement consacrer celui-ci. Les attermoissements du métropolitain, l'opposition des Cambrésiens, l'entrée en jeu de puissants acteurs politiques entraveront néanmoins durant de longs mois d'instabilité l'aboutissement du projet¹⁷⁶⁶. On connaît cependant la fin de l'histoire : aux derniers jours du mois de mai 1094, soit près de deux ans après la mort de l'évêque Gérard II, Lambert de Guînes, chanoine de Saint-Pierre de Lille et proche des comtes de Flandre¹⁷⁶⁷, monte finalement sur le trône épiscopal d'Arras¹⁷⁶⁸.

Les pontifes romains ne se trouvent donc pas à l'origine du projet de séparation des deux diocèses. Urbain II tire néanmoins parti de l'occasion qui lui est offerte pour remodeler la carte des sièges épiscopaux de son ancienne province ecclésiastique dans le but évident de favoriser les partisans de la réforme du clergé, mais aussi, et surtout, d'affaiblir les positions de son vieux

1763. Tout au long du XI^e siècle, Gérard I^{er} de Florennes, Liébert de Lessines et son neveu Gérard II ne ménagent pas, en effet, leur générosité à l'égard des institutions religieuses implantées dans la partie arrageoise de leur immense diocèse : au milieu des années 1020, ils procèdent à la réforme des communautés de Denain, Hamage et Marchiennes (cf. *supra* « III.2.2.1. Réforme(s) et autorité épiscopale ») ; vers 1030, ils financent la reconstruction de la cathédrale d'Arras (*Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 1, p. 531 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 51-58) ; entre 1035 et 1051, ils s'associent à la fondation du chapitre Saint-Pierre de Douai (*Ibid.*, p. 69-73) ; en 1074, Liébert cède plusieurs églises et autels à Notre-Dame d'Arras et établit l'abbaye-prévôté du Mont-Saint-Éloi (*Ibid.*, p. 119-122 et 146-149) ; etc.

1764. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 3.

1765. MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 86-87 ; comme le note très justement DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 53, il est néanmoins très difficile de démontrer que les deux diocèses disposaient d'une administration séparée. Entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XII^e siècle, deux autres sièges de la province ecclésiastique de Reims réclameront, à l'image d'Arras, leur autonomie : celui de Tournai, par rapport à Noyon, et celui de Boulogne, par rapport à Thérouanne. À ce propos, on verra notamment : DIMIER A., « Saint Bernard et le rétablissement de l'évêché de Tournai », p. 48-59, et MÉRIAUX Ch., « Deux cités pour un diocèse », p. 47-50.

1766. À cet égard, voir les beaux dossiers de lettres rassemblés par KÉRY L., *Die Errichtung des Bistums Arras*, p. 152-210.

1767. GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 18-25 ; TOCK B.-M., *Les chartes des évêques d'Arras*, p. XXXIII-XXXIV.

1768. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 40.

rival, l'empereur Henri IV. Obtenir la restauration du diocèse d'Arras constituerait pour Urbain II un véritable tour de force, à une époque où, en Italie, les fidèles de l'empereur contestent sévèrement son autorité. À l'automne 1092, lorsque les chanoines arrageois s'adressent à lui, le pape a en effet perdu la maîtrise de Rome, d'où l'antipape Clément III et ses partisans l'ont évincé. Il doit attendre la fin de l'année 1093 pour regagner sa cité et le printemps 1094 pour réintégrer le palais du Latran¹⁷⁶⁹. L'entreprise de restauration du siège d'Arras aboutit donc au moment même où l'*auctoritas* d'Urbain II culmine à son apogée. En érigeant ce nouveau diocèse, le pape applique en effet à la lettre l'une des dispositions les plus importantes des *Dictatus papae* (1075) de Grégoire VII reconnaissant au pontife le droit exclusif de « promulguer de nouvelles lois, de rassembler de nouveaux peuples, de faire une collégiale une abbaye et, inversement, de diviser un évêché riche et d'unifier des évêchés démunis »¹⁷⁷⁰. Urbain II affirme alors très nettement son autorité sur les provinces au détriment de ses rivaux du parti impérial.

La restauration du diocèse d'Arras constitue la manifestation la plus visible de l'ingérence du pape dans les affaires ecclésiastiques du nord de la France et de la Lotharingie. Elle n'est toutefois pas isolée, le pape s'efforçant également d'intervenir au maximum dans le « schisme » de l'Église de Cambrai qu'a en bonne partie engendré la question arrageoise. En 1093, Gaucher d'Oisy, l'écu chargé par l'empereur de succéder à Gérard II de Lessines, se jure en effet de défendre les intérêts cambrésiens face à son rival « grégorien », Manassès d'Eu-Soissons, et aux revendications arrageoises¹⁷⁷¹. Le pontife romain se mêle dès le début des années 1090 de l'imbroglie cambrésien, en prenant naturellement position pour Manassès, qui ne semble pas opposé à la scission du diocèse double, puis, à partir de 1105, pour Odon de Tournai. Urbain II et ses successeurs voient sans doute dans le « schisme » de Cambrai une occasion unique de manifester leur autorité dans un diocèse d'Empire depuis longtemps réputé pour sa fidélité au souverain germanique. Le problème de la place à accorder au pape dans la vie politique cambrésienne constitue à n'en pas douter l'un des principaux enjeux de la crise des années 1092-1113. On le constatera bientôt, les efforts de l'héritier de saint Pierre ne tarderont pas à être récompensés, le pape se muant en quelques décennies en un acteur incontournable du paysage politique cambrésien du XII^e siècle.

V.1.1.2. Intérêts impériaux, ambitions flamandes

L'importance du « schisme » de Cambrai dépasse la seule question de l'influence pontificale entre France et Empire. À travers lui, c'est aussi le contrôle politique d'un territoire

1769. TELLENBACH G., *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, p. 254.

1770. Traduction proposée par GOUGUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 104.

1771. Sur les profils des candidats à l'épiscopat cambrésien, cf. *infra*, « V.1.1.3. Quatre candidats à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

frontalier qui se joue entre les souverains germaniques et leurs rivaux flamands. Il n'est pas besoin de longs développements pour comprendre tout ce que les empereurs Henri IV et Henri V ont à perdre dans la crise arrageo-cambrésienne. En séparant Arras de Cambrai, Urbain II, soutenu à l'échelle locale par les comtes de Flandre, prive en effet ses adversaires d'une précieuse tête de pont implantée en un territoire français dominé par les comtes de Flandre¹⁷⁷². Au début des années 1090, la menace d'une division du diocèse double se conjugue avec un autre péril pour les intérêts impériaux, celui de voir accéder à l'épiscopat cambrésien des candidats proches du parti grégorien, tels Manassès d'Eu-Soissons et Odon, l'austère abbé de Saint-Martin de Tournai. Avec ces deux candidats ouvertement favorables à la séparation d'Arras et de Cambrai, les souverains germaniques courent effectivement un risque important, celui d'affaiblir la frontière occidentale de leur royaume face aux appétits flamands. Il convient en effet de ne pas perdre de vue que les prélats cambrésiens ne remplissent pas uniquement des fonctions pastorales, mais disposent de pouvoirs temporels très étendus dans le comté de Cambrai. La *Reichskirchenpolitik* promue depuis le milieu du X^e siècle pourrait donc potentiellement se retourner contre les empereurs, d'autant qu'au moment où se déclenche véritablement le « schisme » de Cambrai, la querelle des investitures épiscopales n'est toujours pas réglée¹⁷⁷³.

À l'inverse, le comte de Flandre Robert I^{er} le Frison et son fils témoignent rapidement leur soutien à la politique conduite par les souverains pontifes à Arras-Cambrai. Dès l'aube des années 1090, ils appuient en effet en sous-main les revendications des chanoines d'Arras¹⁷⁷⁴ et, à Cambrai, s'opposent au candidat du parti impérial, l'archidiacre Gaucher d'Oisy¹⁷⁷⁵. Comme le notait déjà Charles Verlinden il y a près d'un siècle, ce serait néanmoins une erreur que de faire des princes flamands les hérauts du parti grégorien au nord de la France¹⁷⁷⁶. Même s'ils ne se sont pas nécessairement montrés insensibles aux idéaux réformateurs¹⁷⁷⁷, leur attitude tout au long de la crise arrageo-cambrésienne se veut avant tout pragmatique. Le dossier thérouannais récemment repris par Jean-Charles Bédague en atteste tout autant que celui de Cambrai :

1772. Comme le souligne DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 44, le roi Philippe I^{er} de France ne joue très vraisemblablement qu'un rôle secondaire dans l'affaire d'Arras. À deux reprises au moins dans le courant des années 1090, l'évêque Lambert d'Arras subit d'ailleurs les foudres du souverain français.

1773. La première condamnation formelle de l'investiture par la crosse et l'anneau intervient en 1075 sous Grégoire VII. Ces dispositions seront reprises et élargies en 1095 et 1099 par Urbain II. En Empire, il faudra attendre 1122 et le concordat de Worms pour que la querelle se termine (MAZEL F., *Féodalités*, p. 256-257).

1774. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 44-45.

1775. Cf. *infra*, « V.1.1.3. Quatre candidats à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

1776. VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 114, suivi par DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 44-45.

1777. En 1087, dans le préambule de l'une de ses chartes pour la collégiale de Tronchiennes, Robert II de Jérusalem note ainsi « qu'il n'est ni juste ni légal qu'une église soit gérée par le pouvoir temporel sans une direction ecclésiastique » (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 7, p. 20, cité par MEIJNS Br., « *Inaudita novitas canonici ordinis* », p. 65, n. 145).

lorsqu'ils défendent les positions grégoriennes, le comte Robert I^{er}, son fils et leurs parents veillent avant tout à leurs propres intérêts¹⁷⁷⁸. Fort proches de Grégoire VII au milieu des années 1070 – ils favorisent très vraisemblablement l'installation d'avant-postes réformateurs sur leurs terres, à Watten¹⁷⁷⁹ et peut-être à Saint-Omer¹⁷⁸⁰ –, les princes flamands entrent progressivement en conflit ouvert avec le pontife romain lorsqu'en 1078 et 1082 ils placent, coup sur coup, deux de leurs fidèles, l'archidiacre Hubert et le simoniaque Lambert de Bailleul, sur le siège épiscopal de Thérouanne¹⁷⁸¹, avant de probablement se réconcilier avec le pape à l'occasion de la promotion à l'épiscopat d'un certain Gérard, ancien archidiacre de l'évêque Gérard II de Cambrai¹⁷⁸². Quelques années plus tard, au moment même où débute l'affaire d'Arras, la menace d'un anathème plane d'ailleurs encore sur Robert I^{er}, alors accusé d'exercer un droit de dépouille sur le clergé thérouannais¹⁷⁸³.

Les comtes de Flandre ont un intérêt évident à s'impliquer dans les affaires politico-religieuses de leur temps et à plaider pour une division du diocèse double d'Arras-Cambrai. Avec cette séparation, ils feraient en effet d'une pierre deux coups : d'une part, ils limiteraient l'influence du parti impérial en Artois, d'autre part, ils pourraient profiter du vide créé par la désunion pour placer sur la nouvelle cathèdre arrageoise certains de leurs fidèles, tels le chanoine Lambert de Guînes. Cette scission renforcerait donc considérablement le pouvoir de princes flamands présents en Artois depuis des décennies, mais jusqu'alors incapables d'asseoir l'un des leurs sur le siège épiscopal d'Arras-Cambrai¹⁷⁸⁴. Robert I^{er} le Frison et son fils souhaitent sans doute pousser encore un peu plus leur avantage, en s'impliquant, tantôt directement, tantôt via leurs réseaux de pouvoir, dans la longue crise politique cambrésienne des années 1092-1113. À leurs yeux, il s'agit surtout de profiter de l'affaiblissement de l'autorité impériale en Cambrésis pour combler un vieux rêve : celui de prendre pied en ces terres, sur les marges occidentales de la Basse-Lotharingie. Voilà qui expliquerait pourquoi en 1092 et en 1105, Robert I^{er}, puis son fils Robert II de Jérusalem, soutiennent les candidats étiquetés « grégoriens » lors du schisme de Cambrai, alors qu'une dizaine d'années plus tôt ils avaient appuyé des évêques manifestement simoniaques à Thérouanne¹⁷⁸⁵. Plus que des idéaux

1778. BÉDAGUE J.-Ch., « Grégoire VII contre les évêques de Thérouanne », p. 59-93, en part. p. 76-88 ; à ce sujet, on verra aussi les remarques de VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 115-124.

1779. MEIJNS Br., « Hirsau dans la plaine côtière flamande ? », p. 81-97.

1780. BÉDAGUE J.-Ch., « Grégoire VII contre les évêques de Thérouanne », p. 73-74.

1781. *Ibid.*, p. 76-88 ; TOCK B.-M., « L'élaboration des chartes épiscopales à Thérouanne », p. 151-155 ; VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 115-124.

1782. Sur personnage, on se reportera à l'étude de DEREINE Ch., « Gérard, évêque de Thérouanne », p. 249-264.

1783. LAMBERT DE SAINT-OMER, *Genealogia comitum Flandriae*, ch. 4-6, p. 310-311.

1784. On se rappellera, en effet, qu'autour de l'an mil, Baudouin IV avait à deux reprises tenté d'imposer son parent, Azelin de Tronchiennes, sur le siège de Cambrai (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 110, p. 448-449, et ch. 122, p. 454).

1785. BÉDAGUE J.-Ch., « Grégoire VII contre les évêques de Thérouanne », p. 76-88.

réformateurs, les comtes de Flandre et les pontifes romains partagent donc un intérêt commun, celui de renforcer leur autorité au détriment de celle de l'empereur.

Bien entendu, le « schisme » cambrésien provoque également l'intervention d'un certain nombre d'acteurs locaux, tant laïques qu'ecclésiastiques¹⁷⁸⁶. Le groupe nobiliaire, notamment, s'investit dès le départ dans la crise, en favorisant l'élection de Manassès d'Eu-Soissons au détriment de celle de l'archidiacre Mazelin¹⁷⁸⁷. S'il paraît ardu de déterminer combien l'aristocratie cambrésienne partage les idéaux grégoriens, il ne fait pas de doute que celle-ci a tout intérêt à s'impliquer dans le conflit¹⁷⁸⁸. On le constatera bientôt, des *casati* profitent en effet des troubles – en multipliant souvent les fidélités – pour faire fructifier leurs seigneuries du plat pays¹⁷⁸⁹. Lors de cette période de tensions, on assiste, en outre, à une véritable recomposition des pouvoirs au sein de la noblesse, quelques lignages – au premier rang desquels figurent les sires d'Oisy, déchus de leur titre de châtelain depuis la prélature de Gérard II de Lessines – tirant parti de la confusion pour revenir officiellement au premier plan ou pour asseoir plus nettement leur pouvoir à l'échelle locale, parfois au détriment de l'évêque¹⁷⁹⁰.

Si l'aristocratie laïque se replie probablement sur ses seigneuries du plat pays à l'occasion du « schisme », c'est peut-être aussi en partie parce qu'elle réagit à la montée en puissance des *cives* à Cambrai. La crise politico-religieuse des années 1092-1113 voit en effet surgir une question qui n'est pas directement liée aux enjeux ecclésiastiques : celle du rôle politique des *cives* dans la cité. Plusieurs tentatives infructueuses n'ont en effet pas suffi pour décourager les riches citadins de Cambrai ; au crépuscule du XI^e siècle, ceux-ci aspirent toujours à participer activement aux affaires de la ville. L'occasion leur en sera offerte lors des troubles par des évêques désireux de se concilier leurs faveurs et, peut-être, leur force de frappe¹⁷⁹¹. La concession d'une charte de commune aux habitants de Cambrai consacrera formellement l'émergence d'un nouveau pouvoir sur l'échiquier politique local. La vie politique cambrésienne en sortira profondément et durablement bouleversée.

1786. À ce propos, on verra notamment VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 713-745, qui présente surtout les acteurs ecclésiastiques du conflit. On pourra également se reporter *infra*, « V.1.1.3. Quatre candidats à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

1787. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 37-39.

1788. À propos de l'influence des idéaux grégoriens sur les élites laïques cambrésiennes, cf. *infra*, « V.3. L'ordre grégorien : une adaptation des comportements aristocratiques ? ».

1789. Cf. *infra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ».

1790. *Gesta Burchardi*, ch. 1, p. 212-213.

1791. SAINT-DENIS A., « Instigateurs et acteurs des premières communes françaises », p. 122.

V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux

La crise politique qui ébranle le Cambrésis au tournant des XI^e-XII^e siècles puise également ses racines dans des querelles relatives au choix du successeur de Gérard II de Lessines, disparu aux premiers jours du mois d'août 1092. Entre mars 1093 – le siège épiscopal demeurant vacant plusieurs mois durant – et juillet 1105, quatre prétendants se disputent la cathédre cambrésienne, parfois violemment. Si tous sont élus à un moment ou à un autre, aucun ne parvient à susciter l'unanimité parmi les électeurs du chapitre cathédral et de la haute aristocratie cambrésienne. Il faut dire que les quatre candidats présentent des profils nettement distincts, les uns émergeant du groupe nobiliaire local, les autres s'avérant presque totalement étrangers aux réalités cambrésiennes. Il y a lieu, me semble-t-il, d'examiner d'un peu plus près le profil de ces élus, d'abord pour démentir certaines idées reçues à leur propos, ensuite afin de démontrer combien les choix politiques qu'ils poseront dans le cadre du « schisme » de Cambrai tiennent en partie à leurs origines et à leur carrière.

Le premier des quatre candidats à jouir de la confiance d'une fraction du chapitre cathédral en mars 1093 porte le nom de Manassès¹⁷⁹². Issu de Francie occidentale, et plus précisément de la famille comtale de Soissons, Manassès entame très vraisemblablement sa carrière ecclésiastique à Soissons¹⁷⁹³, avant de la poursuivre comme archidiacre dans la métropole rémoise¹⁷⁹⁴. Peut-être possède-t-il également une prébende à Cambrai, même s'il ne semble pas régulièrement présent dans la cité¹⁷⁹⁵. Dès avant son élection, Manassès, en tant qu'archidiacre, s'est donc déjà frotté à la gestion d'un ensemble territorial relativement vaste. S'il ne dispose pas véritablement de relais familiaux au sein de la noblesse cambrésienne – ses réseaux le lient plutôt à d'autres lignages, tels ceux de Nesles et de Châtillon¹⁷⁹⁶ –, Manassès est pourtant élu grâce à l'appui des *casati et cives* de Cambrai, à en croire la biographie de son plus farouche rival, l'archidiacre Gaucher¹⁷⁹⁷. Dès le lendemain de sa désignation, l'écu se confronte à

1792. *Quidam tandem Fancigena, / cui Manasses onoma, / electus est per iurga, / non per iura canonica. / Et ut nil dicam verius, / clericis fugientibus electus est episcopus / a casatis et civibus* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 32-33). Les *Gesta Galcheri* constituent la principale source d'information sur la prélature de Manassès. L'auteur anonyme de cette chronique acquise à la cause du principal rival de Manassès nous dépeint généralement l'épiscopat de ce dernier sous un jour particulièrement défavorable. Son témoignage doit donc être lu avec précaution. Je reviendrai plus loin sur les *Gesta Galcheri* (cf. *infra*, « V.1.2.1. Un écrit polémique : les *Gesta Galcheri* »).

1793. *Gesta pontificum Cameracensium. Continuatio Andreana*, p. 525.

1794. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 247.

1795. *Ibid.*

1796. NEWMAN W. M., *Les seigneurs de Nesles en Picardie*, t. 1, tableau généalogique hors texte « La famille des seigneurs de Nesles » ; VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 719.

1797. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 32-33. Si les *continuationes* et les abrégés des *Gesta* confirment ce témoignage (*Gesta Manassis et Walcheri*, ch. 2, p. 500 ; *Gesta pontificum abbreviata*, ch. 5, p. 504 ; *Gestorum versio gallica*, ch. 1, p. 511), la chronique du Cateau se fait, pour sa part, nettement moins catégorique, en laissant

l'hostilité d'une frange de son clergé¹⁷⁹⁸. Son attitude favorable aux intérêts de la papauté, et donc à la scission du diocèse double d'Arras-Cambrai, suscite très vraisemblablement ce mécontentement. Longtemps, Manassès apparaîtra donc comme le candidat du parti pontifical en Cambrésis.

En mars 1093, une autre fraction des électeurs reporte son choix sur l'archidiacre Mazelin. Il l'a déjà été signalé plus haut, on connaît bien mal ce personnage, que plusieurs érudits ont souhaité lier, à tort, à une branche cadette de la puissante famille d'Avesnes¹⁷⁹⁹. À la différence de Manassès, Mazelin est vraisemblablement un Lotharingien issu d'une famille noble bien possessionnée entre Brabant et Hainaut¹⁸⁰⁰, mais dont certains membres semblent implantés non loin de Bouchain selon deux actes d'assainteurement réécrits pour l'abbaye de Saint-Ghislain¹⁸⁰¹. Comme son frère (?), il intègre sans doute relativement jeune le chapitre cathédral cambrésien, puisqu'il figure déjà parmi les témoins de l'une des plus anciennes chartes de l'évêque Liébert¹⁸⁰². Toute sa carrière s'accomplit au sein du chapitre Notre-Dame : d'abord chanoine, puis archidiacre de Cambrai dès 1070, il s'élève au rang de prévôt du chapitre cathédral au cours de la seconde moitié des années 1080¹⁸⁰³. Lorsqu'une partie du clergé l'élit face à Manassès d'Eu-Soissons, Mazelin fait donc figure de candidat local. Malgré cet atout, ce dernier s'attire rapidement l'hostilité d'une partie de la noblesse cambrésienne, puisque, selon les *Gesta Galcheri*, des *laici* contraignent le prétendant à se retirer de la course à la cathèdre sitôt son élection actée¹⁸⁰⁴.

Un autre candidat local qu'élisent quelques partisans de l'empereur germanique émerge au cours des mois consécutifs au retrait de Mazelin. Il s'agit d'un archidiacre de Brabant du nom

entendre que des clercs pourraient avoir participé à l'élection de Manassès (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 16, p. 544).

1798. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187-188.

1799. PLUMET J., « Essai sur les seigneurs de Silly-Trazegnies », p. 8 et 48-49 ; HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, p. 56.

1800. VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 721-722, et ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 263.

1801. En 1089, un acte de Gérard II de Lessines pour le chapitre cathédral précise que l'archidiacre Mazelin avait deux frères prénommés Gautier et Tietwinus. Or, le « couple » Gautier-Tietwinus se rencontre également dans deux chartes d'assainteurement refaites pour l'abbaye de Saint-Ghislain, qui précisent que ces deux laïcs sont originaires de Bouchain (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 55, p. 414-415 [1079], et n° 71, p. 446-447 [1086]). Sur les chartes d'assainteurement réécrites de l'abbaye de Saint-Ghislain, à l'égard desquelles il convient de se montrer très prudent, on verra NÉLIS H., « La rénovation des titres d'asservissement en Belgique », p. 179-181 et 191-193.

1802. ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 349.

1803. *Ibid.*, p. 103 et 288 ; *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 37.

1804. *Mox elegerunt alterum, / Mazelinum prepositum, / sacerdotem catholicum / virumque nobilissimum. / Quod audientes laici, furore perterribili / hoc decreum capituli / contradixerunt fieri. / De electo preposito / post hec non fuit ratio / nam velint nolit populo / clerus cedit contrario* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 37-39).

de Gaucher. Beaucoup de choses ont été écrites à propos de cet acteur majeur de la crise politique cambrésienne des années 1090-1100¹⁸⁰⁵. À la suite d'autres historiens, Erik Van Mingroot, dont on ne peut généralement mettre en doute l'érudition, fait de Gaucher un membre à part entière de l'ancienne, et future, famille châtelaine de Cambrai¹⁸⁰⁶. Avec cette élection, les sires d'Oisy accompliraient donc le vieux dessein déjà poursuivi autour de l'an mil par leurs parents de Lens : ils placeraient, enfin, l'un des leurs sur la cathèdre cambrésienne, faisant en conséquence main basse sur la seigneurie épiscopale. Mais quel crédit accorder à cette hypothèse ? Hugues I^{er} d'Oisy et l'élu Gaucher sont-ils réellement du même sang ?

À bien y regarder, les suppositions d'Erik Van Mingroot se fondent très vraisemblablement sur un bref passage des *Gesta Galcheri* — le panégyrique du diocésain¹⁸⁰⁷ —, dans lequel l'historiographe évoque une campagne militaire menée par Gaucher à l'encontre de son vassal et *consanguineus* Gossuin, qui détiendrait un château à *Osgih*¹⁸⁰⁸. Guidés par le témoignage de Gislebert de Mons¹⁸⁰⁹, la plupart des commentateurs de l'histoire cambrésienne assimilent généralement ce toponyme à la localité d'Oisy-le-Verger, au cœur même des possessions d'un Hugues I^{er} d'Oisy alors privé de ses droits sur la châtellenie cambrésienne¹⁸¹⁰. Si cette identification paraît *a priori* pertinente, il faut pourtant noter que le nom Gossuin ne se rencontre jamais ailleurs au sein du lignage, les hommes se prénommant le plus souvent Hugues ou Simon chez les Oisy (tableau généalogique n° 7). Bien plus, les quelques rares documents diplomatiques mentionnant Hugues I^{er} d'Oisy ou ses parents les plus proches ne les associent jamais avec un éventuel affin appelé Gossuin. À l'instar de certains des meilleurs spécialistes de la noblesse hennuyère, dont les travaux sont souvent demeurés confidentiels, je ne crois pas que ce dernier et son *consanguineus*, l'élu Gaucher, soient des membres à part entière de la puissante famille d'Oisy(-le-Verger)¹⁸¹¹.

1805. À cet égard, on consultera avant tout CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 133-136 ; DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 48 ; KÉRY L., *Die Errichtung des Bistums Arras*, p. 287-307 ; VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 716-717 ; ID., « Gaucher d'Oisy-Inchy », p. 183-184.

1806. ID., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 716-717 ; ID., « Gaucher d'Oisy-Inchy », p. 183-184.

1807. À propos de cette œuvre, cf. *infra*, « V.1.2.1. Un écrit polémique : les *Gesta Galcheri* ».

1808. *Qui inter hoc contrarium / Osgih obsedit castellum / quod erat forte nimium / vallo turrique lapidum. / In quo manebat optimus / miles quidam Gozewinus, / eiusdem consanguineus / presulis et vir ligius* (*Gesta Galcheri*, ch. 13, p. 197, str. 293-294).

1809. [...] *vir quidam nobilis Gossuinus nomine de villa in Cameracesio quae Oysis dicitur oriundus* (GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, p. 35-36 ; trad. angl. par NAPRAN L., *Chronicle of Hainaut*, p. 22).

1810. KÉRY L., *Die Errichtung des Bistums Arras*, p. 291-292 ; RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture crisis », p. 87 ; VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 716-717 ; ID., « Gaucher d'Oisy-Inchy », p. 183-184.

1811. PLUMET J., « Essai sur les seigneurs de Silly-Trazegnies », p. 10-11 ; GENICOT L.-Fr., *La Maison d'Avesnes*, p. 33-36.

Qui serait alors ce fameux Gossuin d'Oisy ? Produit aux environs de 1200¹⁸¹², le *Chronicon* de l'abbaye de Liessies mentionne également ce personnage, que le narrateur identifie comme le neveu de Thierry I^{er} d'Avesnes, dont il aurait hérité de la seigneurie¹⁸¹³. La diplomatique confirme le témoignage de la chronique monastique : au tournant des XI^e-XII^e siècles, un certain Gossuin est bel et bien *dominus* d'Avesnes. Plusieurs chartes évoquent ainsi ses relations ambiguës avec les religieux de Liessies¹⁸¹⁴. Ces actes n'accrochent toutefois jamais à son nom le toponyme d'Oisy ; seuls les historiographes semblent se le permettre. Ce mot « Oisy » ne désigne probablement pas Oisy-le-Verger, où sont établis le châtelain Hugues I^{er} et ses descendants, mais la localité d'Oisy située dans l'actuel département de l'Aisne, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest d'Avesnes-sur-Helpe. Le fait qu'au XII^e siècle les sires d'Avesnes y posséderont une *domus* et plusieurs biens donne du crédit à cette hypothèse¹⁸¹⁵. À travers les sources, Gossuin apparaît comme l'un des plus puissants seigneurs de son temps, tout à fait en mesure d'appuyer la candidature de l'un des siens à l'épiscopat de Cambrai.

En conséquence, l'élu Gaucher ne serait donc pas apparenté aux sires d'Oisy, mais à ceux d'Avesnes. Les rivalités qui, en pleine crise grégorienne, mettent aux prises ce Gaucher avec certains des plus puissants aristocrates cambrésiens, dont les anciens châtelains-avoués, prennent donc un sens nouveau¹⁸¹⁶. Les Avesnes étant liés à la noblesse tournaïsiennne par le mariage de l'une de leurs filles avec l'avoué de Tournai Fastré I^{er} d'Oisy, on comprend également mieux certains aspects du parcours de Gaucher¹⁸¹⁷. La carrière de ce dernier semble en effet s'être amorcée dans le diocèse double de Noyon-Tournai¹⁸¹⁸. Selon sa biographie officielle, il aurait reçu sa formation à Noyon¹⁸¹⁹. Dès avant 1080, il occupe néanmoins la charge de trésorier du chapitre cathédral tournaïsienn. À partir de 1086, il remplit également cette fonction à Noyon¹⁸²⁰. Dans le même temps, il dispose très certainement d'une prébende à Cambrai, puisqu'en 1091 au plus tard, il accède à l'archidiaconat de Brabant¹⁸²¹. C'est auréolé

1812. JACQUIN M., « Étude sur l'abbaye de Liessies », p. 290-297.

1813. *Tempore huius Rayneri abbatis dominabatur apud Avesnas Gozvinus de Oizi, vir militaris glorie honore predictus, cuius avunculus fuerat dominus Theodericus* (*Chronicon Laetiense*, ch. 8, p. 497).

1814. *Thesaurus diplomaticus*, n° 3849 (1107, Saint-Baptiste de Valenciennes) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 98, p. 496-499 (1111, Liessies) ; *Ibid.*, n° 101, p. 502-506 (1112, Liessies) ; etc.

1815. GENICOT L.-Fr., *La Maison d'Avesnes*, p. 33-36 et 100.

1816. À ce propos, cf. *infra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ».

1817. GENICOT L.-Fr., *La Maison d'Avesnes*, p. 25-26 ; PLUMET J., « Essai sur les seigneurs de Silly-Trazegnies », p. 9-11.

1818. PYCKE J., *Répertoire biographique des chanoines de Notre-Dame de Tournai*, n° 50, p. 81-82.

1819. *Nam natus est nobilium / de genere pontificum / nutritus ad Noviomum / sub lege septem artium* (*Gesta Galcheri*, ch. 4, p. 189, str. 91).

1820. Dès le haut Moyen Âge, les Églises de Noyon et de Tournai ne font qu'une, la séparation entre les deux diocèses n'intervenant qu'au milieu du XII^e siècle (MÉRIAUX Ch., *Gallia irradiata*, p. 12).

1821. PYCKE J., *Répertoire biographique des chanoines de Notre-Dame de Tournai*, n° 50, p. 81-82 ; VAN MINGROOT E., « Gaucher d'Oisy-Inchy », p. 185.

de ce titre qu'il se lance en 1093 dans la course à la cathédre cambrésienne¹⁸²². Fort de ses attaches locales, il bénéficie sans doute de l'appui d'une fraction non négligeable de l'aristocratie locale dans cette lutte, même si les événements prouveront que Gaucher n'est pas un homme de paille soumis aux Avesnes ; tout en confirmant dès les premiers instants de sa prélature certaines de leurs donations consenties en faveur de l'abbaye « familiale » de Liessies¹⁸²³, il n'hésite pas à l'une ou l'autre occasion à se confronter à eux sur le champ de bataille¹⁸²⁴.

Odon, le quatrième candidat à l'épiscopat, surgit bien plus tard dans la lutte pour la cathédre cambrésienne, son élection intervenant seulement en juillet 1105¹⁸²⁵. Au regard du profil des autres prétendants, celui d'Odon s'avère relativement atypique ; d'abord car ce dernier est un moine bénédictin, et non un chanoine, ensuite parce que, des quatre rivaux, il se fera sans doute le plus ardent défenseur des intérêts de la papauté. Comme Gaucher, dont je ne crois pas qu'il partage les origines¹⁸²⁶, Odon semble très lié au milieu tournaisien, puisqu'il exerce dès les environs de 1086 la fonction de *magister* de l'école cathédrale, après avoir rempli cette même charge à Toul¹⁸²⁷ et, peut-être, à Orléans¹⁸²⁸. Au début des années 1090, il passe du statut de chanoine séculier à celui de régulier, puis, dès 1094, prend l'habit monastique à Saint-Martin de Tournai¹⁸²⁹, une abbaye qu'il fonde avec le concours notable de l'avoué de l'Église de Tournai, Fastré I^{er} d'Oisy¹⁸³⁰. Là, il dirige une petite communauté bénédictine avec l'ambition

1822. *Sed tamen quidam clericus / Galcerus, qui loci huius / erat archidiaconus [...]* (*Gesta Galcheri*, ch. 4, p. 189, str. 81) ; *Preterea Cameracenses Walcherum, Brabantensem archidiaconum et Tornacensis seu Noviomensis ecclesiae custodem, in episcopatum eligunt* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 18, p. 544).

1823. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 84, p. 466-469.

1824. Vers 1096, Gaucher s'en prend en effet au château d'Oisy tenu par son parent Gossuin (*Gesta Galcheri*, ch. 13, p. 197, str. 293).

1825. Sur Odon, on consulera principalement DEREINE Ch., « Odon de Tournai et la crise du cénobitisme », spécialement p. 140-147 ; PYCKE J., *Répertoire biographique des chanoines de Notre-Dame de Tournai*, n° 92, p. 133 ; RESNICK I. M., « Odo of Tournai and Peter Damian », p. 121-140 ; ID., « Odo of Cambrai and the Investiture crisis », p. 91-98.

1826. *Ibid.*, p. 91-92. Irven Resnick ne précise pas quels liens de parenté uniraient Odon à Gaucher et ne cite aucune référence à l'appui de son hypothèse. Je suppose que son point de vue repose avant tout sur la présence de l'évêque à Inchy-en-Artois au lendemain de son élection. Inchy se situe pourtant sur les terres d'Hugues I^{er} d'Oisy, qui, comme on vient de le constater, n'est sans doute pas du même sang que l'élu Gaucher. Quant à l'existence de rapports d'amitié entre Odon et Fastré I^{er} d'Oisy, avoué de Tournai et parent des Avesnes – le lignage dont est probablement issu Gaucher –, elle ne prouve rien.

1827. [...] *unde magistri potius quam discipuli nomine dignior habitus primo in urbe Tullensi scolasticos docuit, deinde a canonicis Beate Marie Tornacensis urbis evocatus scole eorum magister constituitur* (HÉRIMAN DE TOURNAI, *Liber de restauratione*, ch. 1, p. 35).

1828. [...] *Odo Aurelianensis scolasticus, Tornaci monachus effectus [...]* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 22, p. 545). PYCKE J., *Répertoire biographique des chanoines de Notre-Dame de Tournai*, n° 92, p. 133, rejette, sans doute à raison, le témoignage de la chronique de l'abbaye du Cateau, qui confond l'endroit où Odon a reçu sa formation avec son lieu de naissance.

1829. *Ibid.* ; RESNICK I. M., « Odo of Tournai and Peter Damian », p. 125-128.

1830. HÉRIMAN DE TOURNAI, *Liber de restauratione*, ch. 9-11, p. 45-49 ; RESNICK I. M., « Odo of Tournai and Peter Damian », p. 124-125.

d'en revenir aux principes de pauvreté apostolique¹⁸³¹. À n'en pas douter, Odon constitue une personnalité en vue à la frontière entre la Lotharingie et l'Empire en ces temps de réforme. Amand du Chastel¹⁸³² et Hériman de Tournai¹⁸³³, surtout, lui accordent une place centrale dans leurs œuvres. Les historiographes cambrésiens, par contre, ne lui consacrent pas de biographie.

En propulsant Odon à la tête de l'évêché de Cambrai, les grégoriens procèdent à un choix relativement surprenant. Certes, cette désignation s'inscrit dans une tendance générale à l'échelle de la Chrétienté occidentale, les moines investissant de plus en plus régulièrement la fonction épiscopale à partir du dernier tiers du XI^e siècle¹⁸³⁴. Néanmoins, dans le cas spécifique de Cambrai, Odon semble relativement mal préparé à l'exercice d'un tel pouvoir dans un contexte de crise politique majeure. Jamais jusqu'alors Odon n'a, semble-t-il, reçu la charge d'un archidiaconé ou d'une seigneurie de quelque importance. À Saint-Martin de Tournai, l'abbé était d'ailleurs apparu comme un bien piètre gestionnaire. Intransigeant sur les principes de pauvreté apostolique, refusant les remises d'autels ou de tout autre revenu de nature ecclésiastique, comme les dîmes, Odon aurait rapidement conduit son établissement à la ruine s'il n'avait été suppléé par le prieur Raoul dans l'administration quotidienne du monastère¹⁸³⁵. Peu rompu à la gestion quotidienne d'une institution, encore moins à celle d'un vaste ensemble territorial, le plus grégorien des candidats apparaît donc aussi comme le moins apte à endosser la fonction d'évêque-comte de Cambrai. Au terme du schisme, il sera pourtant le dernier des prétendants à rester en lice...

Aux yeux du parti pontifical, la candidature d'Odon devait nécessairement présenter d'autres atouts. Le prestige évident dont jouit le personnage au sein de la cité tournaisienne – à tout le moins dans les milieux cléricaux¹⁸³⁶ –, ses exceptionnelles aptitudes littéraires¹⁸³⁷, son

1831. *Ibid.*, p. 128-140.

1832. Sur Amand du Chastel, chanoine de Tournai, puis prieur d'Anchin, on se reportera à PYCKE J., *Répertoire biographique des chanoines de Notre-Dame de Tournai*, n° 135, p. 170-171.

1833. Sur cet auteur, on verra dernièrement l'introduction à HÉRIMAN DE TOURNAI, *Liber de restauratione*, p. 5-10.

1834. MAZEL F., « Monachisme et aristocratie aux X^e-XI^e siècles », p. 65-66. À Liège, néanmoins, pas un des prélats du XII^e siècle ne sera issu du clergé régulier (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 145-188). Il en va différemment à Théroouanne, où l'évêque Jean de Warneton (1099-1130) s'était fait chanoine régulier à l'abbaye du Mont-Saint-Éloi avant d'accéder à la cathèdre (à ce propos, on verra SIMONS W., « Jean de Warneton et la réforme grégorienne », p. 43, et plus récemment TOCK B.-M., « Jean de Warneton, évêque de Théroouanne », p. 107-118).

1835. HÉRIMAN DE TOURNAI, *Liber de restauratione*, ch. 63-64, p. 114-115 ; RESNICK I. M., « Odo of Tournai and Peter Damian », p. 137-140.

1836. Sans doute s'agit-il d'un *topos* véhiculé par son biographe, mais la désignation d'Odon à l'épiscopat cambrésien aurait plongé sa communauté dans le désespoir (HÉRIMAN DE TOURNAI, *Liber de restauratione*, ch. 81, p. 135).

1837. Sur la production littéraire d'Odon de Tournai, on se reportera à l'introduction de RESNICK I. M., *Two theological treatises of Odo of Tournai*, p. 21-32.

engagement déterminé en faveur d'une réforme monastique radicale¹⁸³⁸ constituent très certainement les premiers d'entre eux. Le soutien que fournissent apparemment à Odon quelques-uns des plus puissants aristocrates cambrésiens apparaît comme un autre avantage entre les mains du prélat. Certains écrits laissent effectivement entrevoir les bonnes relations qui unissent Odon aux avoués de Tournai¹⁸³⁹, mais aussi aux sires d'Oisy et d'Inchy, désormais redevenus châtelains de Cambrai¹⁸⁴⁰. Le chemin du prélat et celui des Oisy se croisent en effet à plusieurs reprises. Les sources s'accordent mal sur ce point, mais il semble qu'au lendemain de sa consécration, Odon, empêché d'entrer dans sa cité, ait trouvé refuge durant plusieurs mois à Inchy, au cœur de la zone d'influence des châtelains de Cambrai¹⁸⁴¹. En 1109, alors que les tensions s'apaisent pourtant progressivement en Lotharingie, le diocésain séjourne toujours à Inchy lorsqu'il cède l'autel de Maulde à l'abbaye Saint-Martin de Tournai¹⁸⁴². En 1113, peu avant leur décès, Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Odon se retrouveront peut-être une dernière fois à l'abbaye d'Anchin, où tous deux prennent l'habit monastique¹⁸⁴³.

On l'aura compris, la profonde crise politique qui affecte le Cambrésis au tournant des XI^e et XII^e siècles dépasse largement le cadre de la seule Querelle des investitures. Le « schisme » de Cambrai ne peut en effet se réduire à un affrontement banal et manichéen entre un clan « grégorien », partisan d'une réforme des comportements, et une bande « d'impériaux », plus soucieux de la tradition. La situation géographique d'Arras-Cambrai, aux confins du royaume de France, de la Flandre et de l'Empire, le contexte politique du temps et les effets de la croissance économique font que des enjeux régionaux de nature strictement politique se mêlent inextricablement aux questions ecclésiales. Pour les comtes de Flandre, mais aussi pour un certain nombre d'acteurs politiques locaux, soutenir la réforme de l'Église prônée par le souverain pontife, c'est aussi défendre leurs propres intérêts au détriment de ceux de leurs rivaux. Dès lors, la *renovatio christiana* devient, pas totalement mais pour l'essentiel, un instrument politique¹⁸⁴⁴. En participant indirectement à l'affirmation d'un pouvoir communal, elle permet en outre à certaines tensions depuis longtemps en germe d'éclater au grand jour.

1838. J'emprunte l'expression de « réforme radicale » à MAZEL F., « Monachisme et aristocratie aux X^e-XI^e siècles », p. 65 ; RESNICK I. M., « Odo of Tournai and Peter Damian », p. 124-140.

1839. HÉRIMAN DE TOURNAI, *Liber de restauratione*, ch. 9-11, p. 45-49.

1840. *Gesta Galcheri*, ch. 26, p. 203, str. 452-453.

1841. *Tornacum Odo rediit, / clerus illi subiucuit / ordinesque celebravit / atque synodos tenuit. / Venit tandem Inciacum / stat ibi per quinquennium / totum habens servitium / de iure subiacentium* (*Ibid.*, ch. 30, p. 205, str. 494-495) ; *In eadem ecclesia* [Saint-Martin de Tournai], *cuius abbas extiterat, duobus annis et apud Inciacum per quinquennium habitavit* [...] (*Gesta Odonis*, ch. 1, p. 211). Toutefois, selon LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 511, Odon rentre pour la première fois dans sa cité en 1107.

1842. *Actum apud Inci* [...] (D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, n^o 21, p. 19-20).

1843. GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 82 et 163.

1844. Il serait néanmoins abusif de réduire la réforme grégorienne à sa seule dimension politique. Certaines transformations surgissent en effet à ce moment dans le comportement des élites laïques, comme on le constatera *infra*, « V.2.4. Les ajustements du pouvoir des grands ».

V.1.2. Chronique de deux décennies de crise politico-religieuse

Le cadre politique planté, reste à déterminer comment s'enchaînent les nombreux épisodes du « schisme » cambrésien des années 1092-1113. Au cours de ces deux décennies de crise, les tensions s'accroissent inexorablement pour culminer autour de 1106-1107, lorsque, soucieux d'affirmer plus nettement leur domination régionale, le comte Robert II de Flandre, précieux appui de circonstance des « grégoriens », et l'empereur Henri V s'accrochent à plusieurs reprises sur le champ de bataille. La confusion caractérise cette période de recomposition des pouvoirs, au cours de laquelle l'autorité sur le Cambrésis ne cesse un instant de changer de main. L'objectif premier de ce point sera de restituer un semblant de chronologie à cette crise en précisant comment les péripéties se succèdent les unes aux autres dans un contexte politique délicat. Les *Gesta Galcheri episcopi*, composés par l'un des acteurs mineurs des débats quelques années seulement après l'apaisement du « schisme », constituent un précieux fil d'Ariane pour nous y aider, à condition toutefois de correctement soupeser la valeur de leur témoignage et de confronter celui-ci avec les informations livrées par la diplomatie et quelques sources connexes.

V.1.2.1. Un écrit polémique : les *Gesta Galcheri*

Pour retracer les péripéties cambrésiennes des années 1092-1113, l'historien dispose d'une source particulièrement prolixe : les *Gesta Galcheri episcopi*, un récit des hauts-faits de l'évêque Gaucher d'Oisy, le candidat de l'empereur Henri IV. La période s'avérant particulièrement confuse et troublée, cet écrit permet de comprendre comment s'est difficilement faite, année après année, l'implantation de la réforme grégorienne à l'échelle locale. Aussi bien informée soit-elle, cette chronique de la prélature tumultueuse de Gaucher, ou plutôt de la guerre qui ravage le Cambrésis au tournant des XI^e et XII^e siècles, n'en demeure pas moins partielle. Composés en octosyllabes entre 1111, année de la disparition d'Odon de Tournai¹⁸⁴⁵, et les environs de 1130, moment du décès de Gaucher¹⁸⁴⁶ – c'est-à-dire à une date à laquelle le conflit semble apaisé, mais demeure encore dans toutes les mémoires –, ces « gestes » présentent les événements du point de vue d'un proche partisan de l'évêque Gaucher, l'anonyme auteur du récit – peut-être un chanoine tournaisien¹⁸⁴⁷ – ayant accompagné le prélat

1845. RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture Crisis », p. 97 ; le décès de l'évêque Odon est en effet l'un des derniers événements rapportés par la chronique (*Gesta Galcheri*, ch. 39, p. 209, str. 598-599).

1846. Le chapitre des *Gesta Galcheri* (*Ibid.*, p. 210) relatant la disparition de Gaucher ne fait pas partie intégrante de la rédaction primitive de l'œuvre (DE SMEDT Ch., éd., *Gestes des évêques de Cambrai*, p. XII-XIII). Selon VAN MINGROOT E., « Gaucher d'Oisy-Inchy », p. 186, l'évêque Gaucher se retire à la fin de sa vie à l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois, où il décède après 1126, peut-être vers 1130.

1847. *Ibid.*, p. 184.

lors de ses pérégrinations¹⁸⁴⁸. Acquis à la cause impériale, le texte se fait tantôt polémique, tantôt médisant, plus rarement menteur par omission. Il se situe en tout cas aux antipodes de la *Vita Lietberti* de Raoul du Saint-Sépulcre, un écrit pourtant contemporain, mais dont l'objectif est vraisemblablement d'extirper la figure épiscopale des querelles du temps¹⁸⁴⁹. Le recours aux *Gesta Galcheri* impose donc la plus grande prudence, d'autant que l'on ne peut pas, ou plus, compter sur des *gesta* défendant les opinions des élus « grégoriens »¹⁸⁵⁰.

À l'exception du prologue et du premier chapitre, dans lesquels l'auteur renvoie dos à dos clercs et laïcs quant à la responsabilité du déclenchement du « schisme » de Cambrai¹⁸⁵¹, les *Gesta Galcheri* adoptent une tonalité très polémique, leur cible favorite étant Manassès d'Eu-Soissons¹⁸⁵². Tout est mis en œuvre dans le récit pour discréditer le premier et principal rival de Gaucher. On y conteste notamment le caractère canonique de son élection, le choix s'étant soi-disant fait sous la contrainte et en l'absence du clergé local¹⁸⁵³. De tels propos semblent néanmoins abusifs, dans la mesure où Manassès n'a guère tardé à trouver des soutiens au sein de sa nouvelle Église¹⁸⁵⁴. Selon les *Gesta Galcheri*, son accession à la prélature lui aurait également permis de s'enrichir au détriment du patrimoine de l'institution ecclésiale, et ce avec la complicité des *cives* et *casati* qui avaient concouru à son élection¹⁸⁵⁵. Une telle accusation de simonie n'est pas rien dans le contexte politico-religieux de l'époque, surtout lorsqu'elle affecte un candidat à l'épiscopat soutenu par le pape. Paradoxalement, tout en insistant sur le fait que l'élection de Manassès repose avant tout sur l'intervention des *cives* et des *casati* établis dans la

1848. *Pro his monitionibus / Remis omnes perreximus / et quod inde pateremur / periculum, ostendimus* (*Gesta Galcheri*, ch. 30, p. 205, str. 480).

1849. OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 137-160.

1850. Il n'existe pas, ou plus, de *gesta* consacrés à la prélature de l'évêque Manassès, tandis que ceux de l'évêque Odon couvrent à peine plus d'une page dans l'édition des *Monumenta Germaniae Historica* (*Gesta Odonis*, p. 210-211). La brève chronique d'AMAND DU CHASTEL, *De Odonis episcopi Cameracensis vita vel moribus*, p. 942-945, apporte, elle aussi, assez peu d'informations sur la carrière d'Odon.

1851. *Gesta Galcheri*, prologue et ch. 1, p. 186-187.

1852. Ce caractère polémique des *Gesta Galcheri* ne doit pas étonner, la « réforme grégorienne » suscitant la production d'un nombre particulièrement important de récits du genre (MAZEL F., *Féodalités*, p. 340-341).

1853. *Quidam tandem Fancigena, / cui Manasses onoma, / electus est per iurga, / non per iura canonica. / Et ut nil dicam verius, / clericis fugientibus electus est episcopus / a casatis et civibus* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 32-33) ; *Satis tamen pernotum est, / quia non umquam Manasses / canonice electus est, / ut ordo scriptus perhibet* (*Ibid.*, ch. 10, p. 194, str. 203).

1854. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 248, croit également qu'une partie du clergé cambrésien a participé à l'élection de Manassès. La plus ancienne charte conservée pour l'épiscopat de Manassès montre d'ailleurs ce dernier bien entouré par plusieurs ecclésiastiques du diocèse, dont deux archidiacres et le doyen du chapitre cathédral de Cambrai (Lille, AD Nord, 4 G 106/1461).

1855. *Dant cives illi Manasse / de thesauro aeclesiae, / unde valeat splendide / ad curtem regis vivere. / Duo donant candelabra / de argento purissima, / quae de marchis plus triginta / sunt honeste composita. / Dant et calicem aureum / de septem marchis conditum / preter texturam lapidum / et electorum precium* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 43-45).

cit  , le pol  miste se pla  t   galement   voquer le peu de soutien dont celui-ci jouirait au sein de la ville¹⁸⁵⁶.

Le r  cit r  serve un traitement tout aussi d  favorable aux partisans de l'  v  que Manass  s. Eux non plus, en effet, ne semblent pas   pargn  s par les bl  mes du r  dacteur des *Gesta Galcheri*. Le pape Urbain II, dont l'autorit      la t  te de l'  glise romaine est longtemps contest  e par l'antipape Cl  ment III, que soutient le pouvoir imp  rial, est ainsi la cible de critiques particuli  rement acerbes. Dans le dixi  me chapitre, Urbain II se voit tour    tour qualifi   de *turbidus*, de *fallax*, d'*impius* et,    deux reprises, d'*apostaticus*¹⁸⁵⁷. Quant    l'  v  que Lambert d'Arras, l'historiographe le d  crit comme un *hereticus*, un *hypocrita* et un simoniaque¹⁸⁵⁸. Plus ou moins    la m  me   poque, de telles critiques    l'  gard du pontife et de ses repr  sentants et/ou partisans filtrent   galement des   crits de Sigebert de Gembloux. Elles visent g  n  ralement    saper l'autorit   de ces puissants eccl  siastiques oppos  s    l'empereur. Car telle est bien l'une des ambitions du r  dacteur des *Gesta Galcheri* : d  montrer combien les « gr  goriens » et leurs partisans, par leurs d  cisions injustes, voire contradictoires, ont contribu      semer le trouble dans la r  gion cambr  sienne au tournant des XI   et XII   si  cles. Selon le r  cit, la responsabilit   des violences incomberait en bonne partie aux alli  s de circonstance du pontife. Mais, les la  cs – qu'il s'agisse des *cives*, des aristocrates locaux ou des comtes de Flandre – porteraient   galement leur part de responsabilit   dans ces malheurs. Les attaques    l'  gard des *casati* demeur  s fid  les    Manass  s   maillent le texte¹⁸⁵⁹. L'auteur s'en prend ainsi    la *superbia* et    la *malitia* des puissants, qu'il accuse de trahison ou d'avoir illicitement fait   difier des *castra* sur leurs terres avec l'appui des comtes de Flandre. Leur comportement serait pour beaucoup dans les guerres qui ravagent le Cambr  sis...

   l'inverse, le r  cit glorifie outrageusement la figure   piscopale de Gaucher. Son gouvernement s'inscrirait dans la droite ligne de celui de ses pr  d  cesseurs. Comme G  rard II, notamment, l'  v  que Gaucher si soucieux de la paix recourt    la force lorsque cela s'av  re n  cessaire. Il n'h  site ainsi pas longtemps avant de se lancer aux trousses des *casati* qui osent se dresser contre lui et dont les actions illicites perturbent la vie du comt  . Avec l'appui de ses partisans, il abat ainsi plusieurs ch  teaux tenus par des rebelles¹⁸⁶⁰. Gaucher se mue alors en protecteur des *pauperes* face aux m  faits perp  tr  s par les puissants. Dieu lui pr  terait d'ailleurs son aide lors de certains affrontements. S'il s'engage sur les champs de bataille, Gaucher n'en resterait pas moins un faiseur de paix. Son objectif premier serait ainsi de r  tablir la concorde au

1856. *Nam die quadam accidit, / quod archipresul Remensis / suis mandavit litteris, / ut cessarent a divinis, / nisi predictum Manassem / reciperent in presulem / et nisi darent debitam / ei obedientiam* (*Ibid.*, ch. 12, p. 196, str. 267-268) ;    l'inverse, l'entr  e de Gaucher    Cambrai aurait   t   faite dans la joie : *At ille tandem optinens / imperatoris gratiam, / hanc rediit in patriam, / receptus per leticiam* (*Ibid.*, ch. 6, p. 190, str. 103).

1857. *Ibid.*, ch. 10, p. 193, str. 193, et ch. 11, p. 194, str. 222.

1858. *Ibid.*, ch. 5, p. 190, ch. 99-102.

1859. *Ibid.*, ch. 61-64, p. 188, p. 190, str. 106-147 et ch. 11, p. 195, str. 242-243.

1860. *Ibid.*, ch. 7, p. 190-191.

sein de « son » Église d'Arras-Cambrai, une institution à la tête de laquelle il a été projeté au terme d'une procédure en tous points respectueuse des canons, à l'inverse de son concurrent. Dès les premiers instants de sa prélature, ses interventions lui auraient permis de gagner le soutien des Cambrésiens, qui l'auraient reçu avec joie au lendemain de son investiture par l'empereur Henri IV¹⁸⁶¹. Gaucher apparaît ainsi comme l'antithèse de ses rivaux « grégoriens », soi-disant moins bien acceptés par leurs ouailles¹⁸⁶². Son engagement sur le plan militaire le distingue également de ses adversaires, et plus particulièrement du bénédictin Odon de Tournai, nettement moins impliqué dans le siècle¹⁸⁶³.

Récit polémique d'une crise politique sans précédent, les *Gesta Galcheri* doivent être appréhendés avec prudence. Par leurs omissions, leurs exagérations et leurs boniments, ils offrent en effet une vision particulièrement tronquée, pour ne pas dire partisane, du « schisme » de Cambrai. À travers le filtre du récit, la réalité apparaît comme distordue, s'avère plus favorable aux intérêts des impériaux qu'à ceux des « grégoriens ». Il importe d'en prendre conscience avant de se plonger dans l'analyse du conflit des années 1093-1113. Si, comme toute source narrative finalement, ils ne sont pas exempts de défauts, les *Gesta Galcheri* conservent néanmoins une valeur certaine : d'abord, parce que, comme on le constatera prochainement, leur témoignage est confirmé sur bien des points par celui de la diplomatie, ensuite, car ils constituent souvent un précieux guide lorsqu'il s'agit de retracer la chronologie particulièrement confuse du « schisme » de Cambrai.

V.1.2.2. Le Cambrésis en crise

Il est temps, désormais, d'évoquer un peu plus en détail les troubles qui émaillent l'histoire de Cambrai entre 1092 et 1113. Alfred Cauchie s'était déjà frotté au sujet il y a un peu plus d'un siècle dans sa grande enquête consacrée à *La Querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, dans laquelle il axait l'essentiel de sa réflexion sur le dossier liégeois. Mon ambition n'est pas de paraphraser les propos du chanoine Cauchie, dont l'attention était avant tout attirée par les plus puissants, les comtes de Flandre et les empereurs germaniques. Tout en corrigeant ou en complétant le bon travail de ce dernier sur l'un ou l'autre aspect, il s'agira plutôt, ici, de placer la focale sur les acteurs politiques locaux, à savoir les trois candidats les plus sérieux à l'épiscopat, mais aussi, et surtout, les *cives* et le groupe nobiliaire local. Par souci de lisibilité, il a été choisi d'aborder la question en deux temps, en procédant à une scansion quelque peu artificielle entre une première période qui voit s'affronter Manassès d'Eu-Soissons

1861. *Ibid.*, ch. 6, p. 190, str. 103-105.

1862. *Ibid.*, ch. 12, p. 196, str. 267-268 (Manassès d'Eu-Soissons) ; *Ibid.*, ch. 5, p. 190, str. 101 (Lambert d'Arras qui parvient à s'imposer grâce à son hypocrisie).

1863. Cf. *supra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

et Gaucher d'Oisy et une seconde au cours de laquelle s'opposent ce dernier et Odon de Tournai.

a. De Manassès d'Eu-Soissons à Odon de Tournai (1092-1105)

À Arras-Cambrai, la mort du vieil évêque Gérard II de Lessines, au beau milieu de l'été 1092, marque le début d'une profonde crise politique¹⁸⁶⁴. Tandis qu'à Arras, les chanoines grégoriens du chapitre Notre-Dame profitent de cette disparition pour revendiquer leur autonomie auprès du souverain pontife, à Cambrai, le clergé et le peuple tergiversent pour élire le successeur de Gérard II¹⁸⁶⁵. Aucune unanimité ne se fait autour d'un nom durant plusieurs mois. Le rédacteur des *Gesta Galcheri* en impute essentiellement la faute aux clercs du chapitre, qui, à l'en croire, se seraient lancés dans une véritable course aux *honores*¹⁸⁶⁶. Face à cette situation complexe, le *populus* — ou plus probablement une partie de celui-ci voyant d'un mauvais œil ce qui se trame à Arras — se serait promis de n'accepter pour prélat qu'un candidat nommé par l'empereur et agréé par la *pars melior* du clergé et du peuple. La crosse et l'anneau devaient donc être retournés à l'empereur Henri IV par un représentant du clergé local. Mais, même sur ce point, un conflit oppose deux candidats probables à la dignité épiscopale : le prévôt Mazelin, à l'égard duquel les *Gesta Galcheri* se montrent particulièrement élogieux¹⁸⁶⁷, rivalise en effet à cet égard avec un certain Erlebold, qui occupe la fonction de coûtre¹⁸⁶⁸. En quelques mois, Cambrai s'enfonce donc dans une crise sérieuse. La vacance du siège sert en tout cas les intérêts des sécessionnistes d'Arras face auxquels aucune opposition unifiée ne se dresse au départ.

C'est dans ce contexte qu'intervient enfin, aux environs du 20 mars 1093¹⁸⁶⁹, l'élection du *Francigena* Manassès d'Eu-Soissons¹⁸⁷⁰. On l'a évoqué, les *Gesta Galcheri* discréditent la promotion de cet ancien archidiacre de Reims en soutenant que celle-ci s'est faite sous la menace et en l'absence totale du clergé local. Il n'en est probablement rien, Manassès disposant dès les premiers mois de sa prélature du solide soutien d'une fraction du clergé de Cambrai.

1864. Sur cette crise, on se reportera avant tout aux études de CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 119-163 et 193-206 ; KÉRY L., *Die Errichtung des Bistums Arras*, p. 287-307 ; REINECKE W., *Geschichte der Stadt Cambrai*, p. 110-118 ; RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture Crisis », p. 83-98 ; VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 713-745.

1865. *Gesta Galcheri*, ch. 1, p. 186-187.

1866. *Ibid.*

1867. Au sujet de Mazelin, cf. *supra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux ». Les *Gesta Galcheri*, ch. 1 et 2, p. 187, str. 27 et 37, se montrent particulièrement élogieux à l'égard de Mazelin, qu'ils qualifient de *vir strenuus / pro iuris sui ritibus / ad referendum citius* et de *sacerdotem catholicum / virumque nobilissimum*.

1868. *Sed contradixit facere / hoc Erleboldus nomine, / ius suum clamat affore, / cum custos sit aecclisiae* (*Ibid.*, ch. 1, p. 187, str. 28).

1869. CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 131, n. 3, suivi, sur le plan de la chronologie, par VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 248.

1870. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 32-33.

Rapidement, une autre portion des chanoines, sans doute appuyée par quelques puissants laïcs, s'efforce d'annuler cette élection et de porter sur la cathédre son propre candidat, le prévôt Mazelin¹⁸⁷¹. Ce choix fait immédiatement souffler un vent de contestation dans la cité. Mazelin, mis sous pression, renonce alors à sa charge au profit de Manassès¹⁸⁷². À en croire l'historiographe du conflit, la rébellion serait le fait de *laici*, mais il est probable que, dans le clergé, l'unanimité ne se faisait pas non plus autour de Mazelin. Quoiqu'il en soit, Manassès demeure désormais le seul et unique candidat en lice. Envoyé en grande pompe à la cour d'Henri IV pour y recevoir l'investiture impériale – ce qui, pour un candidat réputé grégorien paraît pour le moins étonnant¹⁸⁷³ –, Manassès essuie en ce lieu un échec terrible, le souverain germanique refusant de faire de lui son évêque de Cambrai. Si la geste de Gaucher voit dans ce fiasco une intervention divine¹⁸⁷⁴, il est plus probable que l'empereur ait refusé d'accorder l'investiture à ce candidat « français » en raison de ses opinions plutôt favorables à la scission du diocèse d'Arras-Cambrai, opinions dont il avait peut-être eu vent par des clercs cambrésiens¹⁸⁷⁵. Pour le roi, la stabilité de la frontière occidentale de la Lotharingie est alors en jeu. Comme l'écrit très justement le chroniqueur du « schisme », au printemps 1093, l'Église de Cambrai se retrouve veuve¹⁸⁷⁶. Pour remédier à la situation, l'archevêque Renaud I^{er} de Reims (1083-1096)¹⁸⁷⁷, puis le pape Urbain II accordent alors leur soutien au candidat déçu, dont ils confirment l'élection avant de jeter l'interdit sur Cambrai, dont les habitants refusaient de reconnaître un évêque non investi par l'empereur¹⁸⁷⁸. Pendant ce temps, les chanoines d'Arras continuent à fourbir des arguments favorables à leur autonomie¹⁸⁷⁹.

1871. *Ibid.*, ch. 2, p. 187, str. 33-37.

1872. *Quod audientes laici, / furore perterribili / hoc decretum capituli / contradixerunt fieri. / De electo preposito / post hec non fuit ratio ; / nam velut nolit populo / clerus cedit contrario. / Reccurit plebs ad Manassem, / vita et sensu iuvenem, / iam designatum presulem / per subauditam rabiem* (*Ibid.*, ch. 2, p. 187, str. 38-40).

1873. Cet épisode démontre assez bien, à mon sens, que le « schisme » de Cambrai ne se résume pas uniquement à une lutte entre des réformateurs grégoriens acharnés et des impériaux réputés plus conservateurs. Bien qu'il soit favorable à une scission du diocèse double, Manassès d'Eu-Soissons n'hésite pas, en effet, à se rendre à la cour impériale pour y recevoir l'investiture, ce qui, à l'époque, est sévèrement désapprouvé par Rome. Son choix s'explique peut-être en partie par une pression populaire, les Cambrésiens ayant juré quelques mois plus tôt de n'accepter pour évêque qu'un candidat investi par le souverain (*Gesta Galcheri*, ch. 1, p. 187, str. 24-25).

1874. *Sed quod accidit postea / previdit Dei gratia ; / nam regressus de curia / caret dono Francigena. / Noluit forsitan Dominus, / ut esset hic episcopus, / quem statuerat populus / ita inversis legibus* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187, str. 47-48).

1875. *Denique post multas perturbationes clericum quendam Manassem canonicum, Suessionensis comitis fratrem, eligunt et cum magno apparatu ad imperatorem transmittunt. Sed furtivis litteris post eum missis accusatus, inanis rediit et a spe fraudatus remansit* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 16, p. 544)

1876. *Ita ergo ecclesia / adhuc remanens vidua / inter divisos posita / nondum habet consilia* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 54).

1877. À propos de cet archevêque, on verra dernièrement DEMOUIY P., *Genèse d'une cathédrale*, p. 614-617.

1878. *Epistolae et privilegia beati Urbani II*, p. 372-373.

1879. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 41-43 et 49-52.

Entre le 20 mars et le 30 novembre 1093¹⁸⁸⁰, au mépris des décisions prises par Renaud I^{er} de Reims et Urbain II, une frange importante des clercs de Cambrai élisent, sans doute à Honnecourt – une localité implantée à une quinzaine de kilomètres au sud de la cité –, l’archidiacre Gaucher d’Oisy en tant qu’évêque¹⁸⁸¹. Son opposition à la scission du diocèse double lui permet en effet d’obtenir le soutien des chanoines de Cambrai¹⁸⁸². Si Gaucher reçoit très vite l’investiture des mains de l’empereur – il effectue à cette fin un voyage en Italie –, il devra patienter plusieurs mois avant d’être consacré évêque¹⁸⁸³. Qu’à cela ne tienne, le nouvel élu se considère dès 1093 comme le prélat légitime. Gaucher octroie cette année-là deux chartes – l’une pour le bastion anti-grégorien de Lobbes, l’autre pour « son » chapitre cathédral de Tournai – dans lesquelles il se qualifie de *gratia Dei Cameracensium episcopus*¹⁸⁸⁴. L’investiture qu’Henri IV a conférée à Gaucher ne suffit toutefois pas pour ouvrir les portes de la ville au nouveau prélat. Les partisans de Manassès d’Eu-Soissons empêchent en effet Gaucher d’intégrer sa cité jusqu’à la fin du mois de mai 1094, c’est-à-dire jusqu’au moment de la restauration du diocèse d’Arras¹⁸⁸⁵.

Les difficultés qu’éprouve Gaucher d’Oisy à s’imposer à Cambrai tiennent, certes, en bonne partie à l’affaire d’Arras, mais elles dérivent sans doute aussi du comportement du groupe nobiliaire et de l’intrusion du comte de Flandre dans le conflit. Les *Gesta Galcheri* évoquent longuement, en effet, la manière dont une série de lignages locaux profite de la confusion consécutive à la vacance du siège épiscopal pour dresser des *castra* sur leurs terres avec l’appui des princes flamands, dont ils se font bien vite les hommes¹⁸⁸⁶. Si la chronique se montre sans doute un peu trop catastrophiste par moments – notamment lorsqu’elle s’en prend vertement au vidame Foulques du Cateau, accusé du pillage de la seigneurie épiscopale¹⁸⁸⁷ –, elle contient très vraisemblablement une part de vérité, car l’on sait par ailleurs que plusieurs *casati*¹⁸⁸⁸

1880. Le *terminus post quem* correspond à l’élection de Manassès d’Eu-Soissons (cf. *supra*, n. 1869) et l’*ante quem* à la date à laquelle Gaucher d’Oisy quitte Cambrai pour recevoir l’investiture des mains du roi Henri IV (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 18, p. 544).

1881. *Gesta Galcheri*, ch. 4, p. 189-190.

1882. *Sed tamen quidam clericus / Galcerus, qui loci huius / erat archidiaconus, / ibi surrexit citius, / dicens, se Romam pergere / et Lambertum destruere, / si maiores ecclesiae / velint eum adiuvare* (*Ibid.*, ch. 4, p. 189, str. 81-82).

1883. [...] *pergit ad ipsum dominum / regem Henricum tercium, / de quo Cameracensium / suscepit episcopium* (*Ibid.*, ch. 4, p. 189, str. 97).

1884. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 80bis, p. 458-459, et n° 81bis, p. 460-461.

1885. DELMAIRE B., *Le diocèse d’Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 40 ; KÉRY L., *Die Errichtung des Bistums Arras*, p. 292.

1886. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, et ch. 7, p. 190-191.

1887. *Sed Fulco vicedomus / intravit cum militibus / episcopi in domibus / atque episcopalibus / vivebat de redditibus. / Vivens de episcopio, / non curat de episcopo, / sed gaudet ex discidio / ecclesiae et iurgio* (*Ibid.*, ch. 2, p. 188, str. 58-59). L’accusation est injuste, car l’office de vidame confère à son titulaire le droit d’administrer les biens de l’évêché en période de vacance du siège épiscopal. À ce propos, cf. *infra*, « V.2.4.1. Une recomposition des pouvoirs au sein du groupe nobiliaire ».

1888. Les Gouy, les Ribemont, les Oisy, les Rumilly et les vidames, très critiqués par la chronique épiscopale (*Ibid.*, ch. 2, p. 188, str. 61-64), font en effet tous partie intégrante du groupe des *casati Cameracenses*. À ce

soutiendront ouvertement les prélats « grégoriens » de Cambrai¹⁸⁸⁹. Pour l'historiographe, les meneurs de cette rébellion sont, après le comte de Flandre, deux des plus fiers aristocrates de la région : d'une part, Anselme II de Ribemont, le fils de l'allié de l'évêque Liébert¹⁸⁹⁰, de l'autre, Hugues I^{er} d'Oisy¹⁸⁹¹, qui, malgré son séjour anglais au milieu des années 1080¹⁸⁹², semble bel et bien de retour en Cambrésis¹⁸⁹³.

Pour s'imposer sur la cathèdre, Gaucher d'Oisy s'efforce, entre la fin de l'année 1093 et le printemps 1094, de mettre au pas ces puissants qui, en vertu du *casamentum* jadis reçu des mains épiscopales, sont théoriquement ses vassaux¹⁸⁹⁴. Le vidame Foulques, pourtant si décrié, n'a pas besoin d'être combattu ; il s'associe au prélat dès le retour de celui-ci¹⁸⁹⁵. Il en va tout autrement, à suivre les *Gesta Galcheri*, des sires d'Oisy, de Ribemont, de Gouy et de Rumilly¹⁸⁹⁶. Ceux-ci, « craignant de perdre les châteaux qu'ils avaient illicitement érigés en l'absence de l'évêque » (carte n° 9)¹⁸⁹⁷, refuseraient de se soumettre à l'évêque, même en échange de richesses dont le texte tait la nature¹⁸⁹⁸. Fort d'une armée de 700 hommes¹⁸⁹⁹, dont quelques-

propos, cf. tableau n° 4, *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

1889. L'évêque Odon, qui succèdera à Manassès d'Eu-Soissons à la tête du « parti grégorien » de Cambrai, trouvera ainsi à plusieurs reprises refuge à Inchy, au cœur des possessions d'Hugues I^{er} d'Oisy (*Gesta Galcheri*, ch. 30, p. 205, str. 494-495 ; *Gesta Odonis*, ch. 1, p. 211 ; D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, n° 21, p. 19-20). Quant au vidame, ses positions politiques lui coûtent sans doute la vie en 1099 (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 510).

1890. Au sujet des Ribemont, cf. *supra*, « IV.2.2.2.b. Les ambitions des sires de Ribemont ». Il ne fait cependant aucun doute que les Ribemont profitent de la confusion du début des années 1090 pour renforcer leur seigneurie, parfois au détriment de celle des institutions monastiques de l'ancien diocèse double, comme en témoigne une notice particulièrement intéressante de l'abbaye de Saint-Amand – mais sur laquelle je n'ai malheureusement pas le temps de m'arrêter ici – connue sous le nom de « pénitence d'Anselme II de Ribemont » (document édité par PLATELLE H., *La justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 421-427).

1891. Les *Gesta Galcheri* désignent généralement ce personnage sous le nom de « Hugues d'Inchy », mais il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'un seul et même individu. Grâce aux *Gesta Lietberti*, ch. 19, p. 495, on sait en effet que les seigneurs d'Oisy tenaient également un *castrum* à Inchy-en-Artois (à ce propos, voir notamment LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 44-46).

1892. *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 499.

1893. Les *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 63, évoquent notamment le rôle néfaste joué par un *quidam Hugo perfidus*, que l'on est tenté d'identifier comme Hugues I^{er} d'Oisy. Si l'on suit la chronologie proposée par la chronique, ces événements seraient intervenus entre mars et novembre 1093.

1894. À ce propos, cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

1895. *At ille tandem optinens / imperatoris gratiam, / hanc rediit in patriam, / receptus per letizia. / Tunc Fulco vicedominus, / de quo scripsi superius / per sanctos ei primitus / devenit homo ligius* (*Gesta Galcheri*, ch. 6, p. 190, str. 103-104).

1896. *Ibid.*, ch. 7, p. 190-191.

1897. *Nam Hugo et Amolricus / et Manasses et Ansellus / nominati superius / ad versus illum gravius / consurrexerunt undique, / timentes castra perdere, / quae struxerant illicite, / dum erant sine presule* (*Ibid.*, ch. 7, p. 190, str. 108-109).

1898. *Hec etiam post monita / promittit dare munera, / ut diruantur oppida / et in pace sint omnia* (*Ibid.*, ch. 7, p. 190, str. 115). Charles West constate également un accroissement dans la construction de *castra* à partir du milieu du XI^e siècle (WEST Ch., *Reframing the feudal revolution*, p. 191).

uns émanent sans doute des milieux lotharingiens favorables à l'empereur¹⁹⁰⁰, Gaucher s'en prend successivement aux *castra* de Gouy, dont il capture, puis s'allie l'occupant¹⁹⁰¹, de Rumilly, où il élimine Manassès¹⁹⁰², et, enfin, de Sauchy, qui abritait probablement des alliés d'Hugues I^{er} d'Oisy¹⁹⁰³. Ces offensives, généralement suivies de phases de réconciliation, permettent apparemment à Gaucher de ramener durant quelques mois le calme dans le pays¹⁹⁰⁴.

Son autorité pour un temps assurée en Cambrésis, Gaucher d'Oisy projette alors d'obtenir la consécration épiscopale qui lui manque encore. Sollicité à cette fin, l'archevêque Renaud I^{er} refuse catégoriquement de lui accorder le sacre, à moins de recevoir une injonction pontificale en ce sens¹⁹⁰⁵. En dépit de ses relations compliquées avec les « grégoriens » d'Arras et de Cambrai, Gaucher n'hésite alors pas un instant à gagner Rome pour y rencontrer Urbain II. Plaidant sa cause avec habileté — perfidement, il évoque à la fois les méfaits des comtes de Flandre¹⁹⁰⁶ et lance vraisemblablement des accusations de simonie à l'encontre de Manassès d'Eu-Soissons¹⁹⁰⁷ —, Gaucher y obtient, contre toute attente, le droit d'être consacré évêque, à condition de se plier aux injonctions pontificales relatives à la scission d'Arras-Cambrai¹⁹⁰⁸. Tandis que Gaucher regagne son diocèse en compagnie de l'évêque Raoul II de Tours et de l'abbé Burchard de Saint-Basle, Urbain II adresse une lettre à l'archevêque Renaud I^{er} de Reims, lettre dans laquelle il le somme de consacrer Gaucher et, surtout, de prendre des dispositions

1899. *Ibid.*, ch. 7, p. 190, str. 119. Ces chiffres doivent néanmoins inciter à la prudence. Les troupes épiscopales, et même lotharingiennes dans leur ensemble, sont en effet très loin d'atteindre ce chiffre un siècle plus tôt, dans l'*Indiculus loricarum* du début des années 980 (*MGH Constit.*, t. 1, n° 436, p. 633).

1900. *Quos cum electus pontifex / erga illum et pauperes / aspexit inflexibiles / atque inemendabiles, / collegit solidarios / privatos et extraneos / ad expugnandos impios, / crudeles atque rabidos. / Qui septingentos milites / hic tenens per multos dies, / defendit se et pauperes / de hostibus viriliter* (*Gesta Galcheri*, ch. 7, p. 190, str. 117-119).

1901. *Goih castrum, quod fuerat / situm in arrogantia, / cepit idem vi maxima, / Dei iuvante gratia. / Ibi vero Amolricum / quendam suorum hostium / captum misit in vinculum, / tenens per annum integrum. / Quem horrendo in carcere / longo distractum tempore / penituit malitiae, / quam fecerat aecclesiae. / Tandem solutus vinculis / atque dolore carceris, / mansit in fide stabilis / Galcheri magni principis* (*Ibid.*, ch. 7, p. 190-191, str. 123-126). Sur Amaury de Gouy, voir VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 733-735.

1902. *Mox castellum de Rumelih, / quod Manasses instituit / ante urbem Cameraci, / idem assultu appetit / [...] Superbit inde Manasses, / superbiunt et complices, / crescit eorum rabies / contra Deum et pauperes. / Hanc rabiem continuo / divina stravit ultio, / occiso forte gladio / Manasse crudelissimo* (*Gesta Galcheri*, ch. 7, p. 191, str. 127 et 131-132).

1903. Les chartes de l'abbaye d'Anchin révèlent en effet que les sires d'Oisy détiennent des droits relativement étendus à Sauchy, le village voisin d'Oisy-le-Verger : GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 123-124 (1111), n° 264, p. 344-345 ([1181-1189]) et n° 269, p. 348 (1189).

1904. *Gesta Galcheri*, ch. 7, p. 190-191.

1905. *Qui more precedentium / beatorum pontificum / quesivit sacerdotium / a domino Remensium / Raginaldo pontifice, sed hoc illo recusante, / donec iussa potentiae / habeat apostolicae [...]* (*Ibid.*, ch. 7, p. 191, str. 141-142).

1906. *Urbanus papa, cognitus / laboribus Galcericis, / et perceptis iniuriis / tam Manasse quam comitis, / remisit illum Remensi / Raginaldo pontifici, / sigillis suis plurimis / confirmatum et litteris* (*Ibid.*, ch. 8, p. 191, str. 148-149).

1907. *Mandat eidem Manasse / papa thesaurum reddere / Cameraci aecclesiae, / quod asportavit temere* (*Ibid.*, ch. 8, p. 192, str. 154).

1908. Le refus de se plier aux injonctions pontificales concernant la scission d'Arras-Cambrai motivera l'éviction de Gaucher du siège épiscopal de Cambrai au concile de Clermont, en novembre 1095 (*Ibid.*, ch. 10, p. 193-194). J'y viens dans un instant.

contre Manassès d'Eu-Soissons, qu'il accuse d'avoir pillé le trésor de l'Église de Cambrai¹⁹⁰⁹. Le métropolitain rémois se plie sans rechigner aux suggestions du pape : entre le 11 et le 25 mars 1095, il consacre Gaucher à Laon, avant que l'évêque Hélinand de Laon (1052-1098)¹⁹¹⁰ n'installe celui-ci dans sa cité¹⁹¹¹. La manœuvre se fait au détriment de Manassès d'Eu-Soissons. Le candidat originellement favorable aux vues pontificales est déchu de la dignité épiscopale, avant de subir l'excommunication¹⁹¹².

Durant quelques semaines, voire quelques mois, le calme semble de retour à Cambrai. Avec l'appui pontifical, Gaucher conclut une trêve avec le comte Robert II de Jérusalem¹⁹¹³, tandis que, sur le plan local, il parvient apparemment à soumettre son aristocratie, à l'exception peut-être d'Hugues I^{er} d'Oisy¹⁹¹⁴. À plusieurs reprises au cours de l'année 1095, un ou plusieurs *casati* – issus des familles du Cateau, de Marcoing, de Rumilly, etc.¹⁹¹⁵ – figurent en effet dans les souscriptions des chartes épiscopales¹⁹¹⁶. Devenu pleinement évêque, Gaucher développe son administration : il consent à plusieurs donations en faveur des communautés de son diocèse¹⁹¹⁷,

1909. *Ibid.*, ch. 8, p. 191-192, str. 148-155. Cette lettre ne nous est pas parvenue. Il ne faut donc pas exclure que l'auteur des *Gesta Galcheri* en exagère la portée.

1910. Au sujet de cet évêque, voir SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 83-85 notamment.

1911. *Parata erat Lauduno / Galcheri benedictio / cum a Manasse emulo / infertur contradictio / [...] Ita deiecto Manasse / cum sua obiectione / Galcherus sacro ordine / consecratur legitime. / Quem regressum ad propria / suscepit plebs dominica / laudi eius antiphona / "Christus resurgens" posita. / Collocatur mox in sede / pontificalis cathedrae / ab Elinando oresule / Laudunensis aecclesiae* (*Gesta Galcheri*, ch. 8, p. 192, str. 159-167). À propos de la date à laquelle intervient cette consécration, voir CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 141, n. 3.

1912. *Statim causa utriusque / diffinita canonice / ab ipso archipresule / et confratrum examine, / Galcherum fit legitimus / iustis defensionibus, / et Manasses fit obviis / patrum auctoritatibus / Ab episcopis igitur / Manasses abiudicatus / atque excommunicatus / de templo foras pellitur* (*Gesta Galcheri*, ch. 8, p. 192, str. 162-164 ; VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 248).

1913. *Urbanus apostolicus / et Remorum episcopus, / missis legationibus, / monent Robertum comitem, / ut dimittat malitiam, / quam super Cameracensem / irrogabat ecclesiam, / eique pacem conferat, / immo pastorem diligit / Galcerum et custodiat, / honoret et sustineat / [...] Comes autem magnificus / adquevit fallacius / horum dilectionibus / et preceptis et precibus. / Tunc enim ob hec monita / cessavit a malitia, / sed non per longa tempora / permansit haec concordia* (*Gesta Galcheri*, ch. 9, p. 192-193, str. 171-176).

1914. Deux lettres non datées, mais très certainement antérieures au 15 août 1095, de l'archevêque Renaud I^{er} de Reims évoquent en effet une série de méfaits perpétrés par Hugues I^{er} d'Oisy (GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 330-333).

1915. Cf. tableau n° 4 « Les *casati* de Cambrai dans les sources diplomatiques (XI-XII^e siècles) », *infra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

1916. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 84, p. 466-469 ; *Ibid.*, n° 85, p. 469-470 ; LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 15, p. 23-24.

1917. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 80bis, p. 458-459 (Notre-Dame de Tournai, date incertaine) ; Lille, AD Nord, 36 H 62/662 (Saint-Aubert de Cambrai, 1^{er} janvier-25 mars 1095) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 83, p. 464-465 (Saint-Ghislain, 25 mars-25 décembre 1095) ; *Ibid.*, n° 85, p. 469-470 (Saint-Ghislain, 25 mars-25 décembre 1095) ; *Ibid.*, n° 84, p. 466-469 (Notre-Dame de Liessies, 25 mars-25 décembre 1095) ; Lille, AD Nord, 3 G 402/8115 (Saint-Denis de Paris, 17 juillet-25 décembre 1095) ; LAVALLEYE J., *Le « Liber mortuorum » de l'abbaye de Diligheem*, p. 1-2 (Notre-Dame de Jette, 14 septembre-25 décembre 1095 [consulté via *Thesaurus diplomaticus*, n° 3865]) ; *Diplomata Belgica*, t. 1, n° 235, p. 391-392 (Notre-Dame de Kortenberg, 14 septembre-25 décembre 1095). Les dates indiquées sont celles suggérées par VAN MINGROOT E., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai », p. 28.

met en place sa propre curie¹⁹¹⁸ et se profile sur le plan politique¹⁹¹⁹. Entre mars et décembre 1095, il rend l'acte sans doute le plus important de sa prélature, celui par lequel il fonde l'abbaye Notre-Dame de Liessies, envers laquelle ses parents de la famille d'Avesnes se montrent particulièrement généreux. Il s'agit sans conteste d'un acte d'autorité significatif, qui le rapproche peut-être des comtes de Hainaut, dont il confirme les libéralités¹⁹²⁰.

À l'automne, le Cambrésis replonge néanmoins dans la crise. L'évêque Gaucher refuse en effet de consentir à la séparation du diocèse d'Arras-Cambrai, manquant ainsi aux promesses qu'il avait très vraisemblablement faites à Urbain II quelques mois plus tôt. Le pape s'était alarmé dès l'été de ses positions. Dans une lettre également adressée à l'évêque Lambert d'Arras, il enjoignait ainsi Gaucher à respecter les dispositions pontificales¹⁹²¹. Face à l'entêtement du prélat cambrésien, Urbain II convoque Gaucher d'Oisy, mais également Manassès d'Eu-Soissons et Lambert d'Arras, au concile de Clermont (novembre 1095), lors duquel il projette de lancer son célèbre appel à la croisade¹⁹²². Incapable de prouver qu'Arras était de toute éternité soumis à Cambrai, ni même de démontrer la nullité de l'élection de Manassès, l'évêque Gaucher essuie en quelques jours deux échecs de taille : d'une part, le concile de Clermont ratifie la scission du diocèse double d'Arras-Cambrai, d'autre part, les clercs déposent Gaucher au profit de Manassès¹⁹²³. Les soutiens dont Gaucher dispose en Basse-Lotharingie – auprès du peuple¹⁹²⁴, mais aussi auprès des prélats liégeois¹⁹²⁵ et de la comtesse de

1918. ID., « Gaucher d'Oisy-Inchy », p. 185.

1919. Lettre d'Urbain II à Lambert, évêque d'Arras : *Noveris preterea Cameracensem episcopum, missis nos litteris ac nuntiis, pro Atebatensi ecclesia vehementer interpellasse, dicente se et ecclesiam suam Romanis privilegiis esse munitam. Unde oportet prudentiam tuam ad huius negotii responsionem paratam cum tuis clericis convenire* (GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 176-177) ; voir également les informations livrées par deux autres lettres d'Urbain II produites dans le contexte du concile de Clermont (*Ibid.*, p. 182-185), ainsi que les *Gesta Galcheri*, ch. 10, p. 193, str. 178-180.

1920. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 84, p. 466-469.

1921. GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 176-177.

1922. *Ibid.*, p. 182-185 ; *Gesta Galcheri*, ch. 10, p. 193. Au sujet du concile de Clermont, on verra PONTAL O., *Les conciles de la France capétienne*, p. 224-233, qui renvoie à l'ensemble de la bibliographie consacrée au sujet.

1923. *Sic papa per iudicium / quorundam, non per omnium, / Manassem super Galcherum / restituit ut electum. / Galcherum post nec monuit, / auctoritas ut precipit, / sed, sicut ira suggerit, / cito excommunicavit. / O Romana aeclesia, / O sedes apostolica / quis umquam audit talia / quae facit hic apostata ? / Iste enim pro argento / ex ipsius arbitrio / tres posuit episcopos / in uno episcopio* (*Gesta Galcheri*, ch. 10, p. 194, str. 213-216). À propos de cette décision, voir CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 138-142.

1924. *Gesta Galcheri*, ch. 10, p. 194, str. 218-224.

1925. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 476.

Hainaut, Ide de Louvain¹⁹²⁶ – permettent néanmoins à l'évêque déchu de se maintenir à Cambrai durant plusieurs mois¹⁹²⁷.

Sur le plan politique, pourtant, la situation est de plus en plus défavorable à Gaucher d'Oisy. D'abord, parce qu'un certain nombre d'aristocrates locaux – et non des moindres – se détournent de lui pour grossir les rangs des fidèles à Manassès. Appâtés par l'argent, selon les accusations perfides et sans doute en partie mensongères des *Gesta Galcheri*, le vidame Foulques du Cateau et Amaury de Gouy prêtent en effet serment de fidélité à Manassès lors d'une assemblée réunie à Avesnes, sur les terres des parents probables de Gaucher¹⁹²⁸. Ces « traîtres » poussent en outre Manassès à solliciter l'archevêque Renaud I^{er} pour qu'il jette l'interdit sur Cambrai, de manière à dresser les Cambrésiens contre Gaucher¹⁹²⁹. Désireux d'accentuer la pression sur les partisans de ce dernier, le métropolitain s'exécute dès avant le 21 janvier 1096, date de son décès¹⁹³⁰. La disparition de Renaud ne profite pas véritablement à Gaucher, loin de là, car le successeur du métropolitain se nomme Manassès II de Châtillon et est l'oncle de Manassès d'Eu-Soissons¹⁹³¹. Le nouvel archevêque favorise immédiatement son neveu en renouvelant les dispositions de son prédécesseur. Bien plus, il excommunie Gaucher d'Oisy et enjoint au clergé cambrésien de cesser toute célébration de l'office divin, ce qui ne manque pas de déclencher des troubles importants dans la cité. Sans l'intervention des *famuli et milites episcopi*, certains clercs auraient en effet fui à Reims, auprès de Manassès d'Eu-Soissons, en emmenant avec eux quelques-unes des reliques les plus précieuses de la cathédrale¹⁹³².

Dans l'ombre, les défenseurs des intérêts pontificaux se préparent dans le même temps à sacrer Manassès d'Eu-Soissons évêque de Cambrai. Deux lettres échangées entre les prélats de

1926. Deux lettres de 1099-1100 nous apprennent en effet qu'Ide de Louvain comptait parmi les soutiens de l' élu Gaucher d'Oisy (GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 404-409). Au sujet de la comtesse Ide, on trouvera quelques données biographiques dans l'article de DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite "la comtesse" », p. 221-222.

1927. Entre 1095, deux chartes de l'évêque Gaucher sont produites à Cambrai : DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 84, p. 466-469 (Notre-Dame de Liessies, 25 mars-25 décembre 1095) ; Lille, AD Nord, 3 G 402/8115 (Saint-Denis de Paris, 17 juillet-25 décembre 1095).

1928. *Rogant, precantur per eas, / ut presens apud Avesnas / presentibus absque mora / collocatum adveniat. / Venit ad eos Manasses / in loco qui predictus est, / ubi Galcherus pontifex / tali modo venditus est. / Fulco libras sexaginta / et Amolricus triginta / multique multa alia / ob hec habent facinora. / Propter datam pecuniam / tunc affirmant Francigenam / multum secreto Manassem / in dominum et presulem. / De quo receptis predis, / terris suis et fiodis, / dant ei pactum fidei / quasi suo iam presuli* (*Gesta Galcheri*, ch. 11, p. 195, str. 241-245). Plusieurs *milites* demeurent néanmoins fidèles à Gaucher d'Oisy, comme il en ressort de *Ibid.*, ch. 12, p. 196, str. 277.

1929. *Monentque illum Manassem, / ut roget archipresulem / totam post hanc ecclesiam / imbannizare patriam. / Nam hoc erit occasio / de Galchero episcopo / ab honore expellendo, / si positi sunt in banno. / Perfecta sunt hec omnia : / in banno est aecclesia / et omnis ista patria / pro Galcheri infamia* (*Ibid.*, ch. 11, p. 195, str. 247-248).

1930. Au sujet de l'archevêque Renaud I^{er} de Reims, voir DEMOUY P., *Genèse d'une cathédrale*, p. 614-617.

1931. *Illis autem in diebus / defunctus est Raginaldus / Remensium episcopus. / Cui successit alius / in archiepiscopatu / qui Manasses appellatur, / equivoci avunculus / Manasse de quo scribimus* (*Gesta Galcheri*, ch. 11, p. 195, str. 249-250). Sur Manassès II de Reims (1096-1106), on se reportera également à la thèse de DEMOUY P., *Genèse d'une cathédrale*, p. 617-619.

1932. *Gesta Galcheri*, ch. 12, p. 195-197.

Reims et d'Arras mentionnent les noms des grands acteurs de cette opération : il s'agit bien évidemment de l'archevêque Manassès II et de Lambert d'Arras, mais aussi du comte Robert II de Flandre et d'Anselme II de Ribemont, *casatus* de Cambrai¹⁹³³. Prévue le 8 juin, une première cérémonie de consécration est annulée en raison de l'absence du prince flamand¹⁹³⁴. La direction du diocèse est alors confiée pour quelques semaines à Lambert d'Arras. La célébration se tient finalement à Grammont – en plein cœur de la Flandre impériale – entre le 8 juin et la fin du mois de juillet 1096¹⁹³⁵, très probablement en présence du comte Robert II et d'Anselme II de Ribemont, tous deux sur le point de partir en croisade¹⁹³⁶. Fort de son sacre, Manassès s'efforce de manifester son autorité dès les premiers instants de sa prélature : en peu de temps, il met sur pied sa propre curie¹⁹³⁷, réforme la chancellerie épiscopale¹⁹³⁸, limite très vraisemblablement l'influence des *casati* dans les matières ecclésiastiques¹⁹³⁹, et, surtout, multiplie ses interventions dans le diocèse¹⁹⁴⁰.

Jusqu'à l'été 1097, Gaucher d'Oisy, malgré sa destitution, demeure néanmoins seul maître à Cambrai. Les départs en croisade des plus puissants soutiens laïques de Manassès – Robert II de Flandre et Anselme II de Ribemont – portent sans aucun doute un lourd préjudice aux intérêts du nouveau prélat cambrésien. D'autant que Gaucher d'Oisy profite de ce pèlerinage pour s'emparer, par les armes ou par l'argent, des forteresses de quelques-uns de ses adversaires au sein de l'aristocratie locale (Oisy, Busigny et Bousies)¹⁹⁴¹. Selon sa biographie, il

1933. GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 351-357.

1934. *Donnum Manassem Cameracensem electum, in octavis Pentecostes, frater charissime, in episcopum Remis consecraturum ; ad cuius consecrationem, fraternitatis tuae praesentiam invitamus, vobis denuntiantes Atrebatensi ecclesiae utilissimum fore vos eius consecrationi interesse (Ibid., p. 350-352) ; Sed, quia series huius negotii praesentiam dilecti filii nostri, comitis Flandrensium, habebat per necessariam, eum autem, quia aberat, super his ante hac convenire fas non fuit, dilata est ad breve Cameracensis electi quam praefixeramus consecratio [...] Potestatem ligandi et solvendi et omne episcopale officium in Cameracensi episcopo administrandi, ex apostolica auctoritate et nostras, Atrebatensi episcopo contradidimus, etsi reluctanti, eumque in privilegio huius auctoritatis ad vos remittimus reportandem humeris suis, humeris misericordiae, dispartitionem sibi creditarum ovium (Ibid., p. 356).*

1935. Cette date peut se déduire de la charte de Manassès pour l'abbaye de Grammont (VAN MINGROOT E., « Het stichtingsdossier van de Sint-Adriaansabdij te Geraardsbergen », n° 3, p. 7-11) ; à ce propos, voir également GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 354-357.

1936. Robert II troque la Flandre pour la Terre sainte en septembre ou en octobre 1096. Il en revient en 1100, probablement avant le 20 juin (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. XVII). Anselme II de Ribemont n'aura pas cette chance, puisqu'il décède au cours de la croisade, en février ou en mars 1099 (FOURNIER P., « Anselme de Ribemont », col. 495-496).

1937. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 248-249.

1938. ID., « Kanzlei, Jurisdiktion und Verwaltung im Bistum Kammerich », p. 1-26.

1939. Cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

1940. De premières chartes sont produites dès juin-juillet 1096, avant de se multiplier à partir de 1098 : VAN MINGROOT E., « Het stichtingsdossier van de Sint-Adriaansabdij te Geraardsbergen », n° 3, p. 7-11 (Saint-Adrien de Grammont, juin-juillet 1096) ; Lille, AD Nord, 36 H 62/663 (Saint-Aubert de Cambrai, 1^{er} juin-25 décembre) ; etc.

1941. *Qui inter hoc contrarium / Osgih obsedit castellum, / quod erat forte nimium / vallo turrique lapidum / In quo manebat optimus / miles quidam Gozewinus, / eiusdem consanguineus / presulis et vir ligius / [...] Prostravit duo alia /*

se venge également des clercs ayant fui la cité en les privant de leurs prébendes, qu'il redistribue ensuite à ses fidèles¹⁹⁴². Au milieu de l'année, l'autorité de Gaucher semble néanmoins de plus en plus remise en cause à Cambrai. Las de vivre sous l'interdit lancé contre eux par les archevêques de Reims, les clercs et les *cives* placent le prélat déchu devant un dilemme insoluble : soit il obtient, du métropolitain ou de Rome, le droit d'exercer la charge épiscopale – ce qui implique d'abandonner la lutte pour la réunification d'Arras et de Cambrai –, soit il quitte la cité. La pression s'accroissant à son encontre, Gaucher, craignant apparemment pour sa vie, fuit Cambrai pour se réfugier auprès de son seigneur et protecteur, l'empereur Henri IV¹⁹⁴³. Il ne sera plus en mesure de regagner durablement la cité avant 1101.

Cette fuite en avant de Gaucher d'Oisy bénéficie en toute logique à son rival, l'évêque Manassès d'Eu-Soissons, que les clercs et le peuple de Cambrai accueillent visiblement à bras ouverts et, aux dires des *Gesta Galcheri*, au mépris des intérêts de leur souverain¹⁹⁴⁴. On connaît relativement mal les entreprises menées par Manassès au cours des années 1098-1101, le biographe de Gaucher, peut-être parce qu'il a accompagné son maître en exil, passant globalement sous silence les interventions du nouveau prélat¹⁹⁴⁵. La diplomatie et le registre de l'évêque Lambert d'Arras fournissent tout de même certains éléments d'information sur les débuts de l'épiscopat de Manassès, dont le pouvoir n'est pas unanimement accepté¹⁹⁴⁶. Comme son prédécesseur, ce dernier s'efforce immédiatement de manifester son autorité dans le diocèse. Le 18 octobre 1098, Manassès réunit à cette fin, sans doute dans la cathédrale de Cambrai¹⁹⁴⁷, un synode diocésain dont le retentissement s'avèrera considérable¹⁹⁴⁸. Y assistent la plupart des archidiacres du diocèse¹⁹⁴⁹, de nombreux chanoines, un nombre élevé d'abbés

presul Galcherus oppida, / Buzegniis et Buzeias / pecuniarum lancea (*Gesta Galcheri*, ch. 13, p. 197, str. 293-294 et 299).

1942. *Fecit post haec quam citius / ultionem episcopus / de clericis euntibus / Remis ad suum dedecus. / Prebendas illis abstulit, / possessiones diruit ; / quorum honores ceteris / sibi subiectis contulit* (*Ibid.*, ch. 13, p. 197, str. 303-304).

1943. *Mox infra diem tertium / fugit presul ad dominum / et ad suum advocatum / imperatorem Henricum* (*Ibid.*, ch. 15, p. 198, str. 330).

1944. *Nam clerici et laici, / non servantes iura regis / neque statum imperii / neque decus episcopi, / in hanc regis civitatem / introduxerunt Manassem, / quem longe ante fecerant / super Galcherum presulem* (*Ibid.*, ch. 15, p. 199, str. 333-334).

1945. Le récit de ces années d'exil tient en effet en trois strophes : *Ibid.*, ch. 15, p. 199, str. 335-337.

1946. L'évêque Manassès semble en effet se réfugier un temps à Reims au printemps ou au début de l'été 1098, si l'on en croit la datation d'une charte pour l'abbaye d'Anchin (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 16, p. 110-111).

1947. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 249 ; sur le lieu et la date du concile, voir les eschatocoles des chartes suivantes : *Ibid.*, n° 17, p. 111-113 (Saint-Sauveur d'Anchin) ; GUESNON A., « Un cartulaire de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras », n° 1, p. 270-271 (prévôté Saint-Achard d'Haspres) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 90, p. 479-481 (Saint-Landelin de Crespin).

1948. Sans surprise, le rédacteur des *Gesta Galcheri* minimise l'importance de ce synode, qu'il passe presque totalement sous silence : *Ingressus ita, postmodum / per clerum et per populum / et eorum consilium / hic celebravit synodum* (*Gesta Galcheri*, ch. 15, p. 199, str. 335).

1949. Sur les archidiacres cambrésiens et leur orientation politique, on se reportera à VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 721-727.

partisans de la réforme grégorienne¹⁹⁵⁰, mais aussi plusieurs *casati* entrés au service de Manassès¹⁹⁵¹. On y trouve assurément ceux du Cateau et de Gouy, peut-être ceux d'Esnes, de Wattrelos et de la porte *Colet*. À cette occasion, le prélat octroie non moins de sept chartes – pour l'essentiel relatives à des concessions d'autels¹⁹⁵² – à quelques-unes des plus importantes communautés bénédictines de son diocèse (Liessies, Crespin, Affligem, Haspres) ou directement voisines de celui-ci (Anchin)¹⁹⁵³. Il favorise ainsi des institutions gouvernées par certains de ses plus fidèles partisans au sein du clergé régulier, tels Fulgence d'Affligem ou Gonthier de Liessies¹⁹⁵⁴. Ce synode constitue incontestablement l'apogée de la prélature de Manassès d'Eu-Soissons, dont les manifestations sont nettement plus discrètes au cours des mois suivants. On l'aperçoit bien au synode de Carême à Cambrai en février/avril 1100¹⁹⁵⁵, puis au synode provincial de Saint-Omer en juillet de la même année, mais il paraît moins actif, moins prédominant.

Il faut dire qu'au sein de la cité les tensions ne semblent pas tout à fait apaisées, loin de là. On l'a déjà signalé, Manassès avait rencontré dès le début de l'année 1098 quelques difficultés à s'imposer à Cambrai, au point d'être sans doute un temps contraint de se réfugier à Reims¹⁹⁵⁶. Les violences les plus manifestes interviennent cependant au cours de l'année suivante. Le 11 août 1099, jour de la fête de saint Géry, le vidame Foulques, partisan du nouveau prélat, mais autrefois lié à Gaucher d'Oisy¹⁹⁵⁷, est assassiné par un ou plusieurs hommes dont Lambert de Wattrelos tait les noms¹⁹⁵⁸. Selon l'annaliste, cette disparition brutale déclenche une importante vague de violence en Cambrésis, le désir de vengeance des héritiers du vidame coûtant la vie à plus d'une soixantaine de personnes. On ignore s'il faut y voir un lien

1950. ID., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 249.

1951. PIOT Ch., *Cartulaire de l'abbaye d'Éname*, n° 8, p. 11-12. Les laïcs mentionnés dans la souscription de cet acte ne portent pas tous le titre de *casatus*, mais d'autres documents nous apprennent qu'ils font partie intégrante du groupe des « chasés ». À ce propos, cf. tableau n° 4, *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

1952. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147-163.

1953. Lille, AD Nord, 4 G 106/1462 (Notre-Dame de Cambrai) ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 17, p. 111-113 (Saint-Sauveur d'Anchin) ; GUESNON A., « Un cartulaire de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras », n° 1, p. 270-271 (prévôté Saint-Achard d'Haspres) ; PIOT Ch., *Cartulaire de l'abbaye d'Éname*, n° 8, p. 11-12 (Saint-Sauveur d'Anchin) ; MARNEFFE E. de, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem*, n° 8, p. 15-16 (Saint-Pierre d'Affligem) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 89, p. 476-477 (Notre-Dame de Liessies) et n° 90, p. 479-481 (Saint-Landelin de Crespin).

1954. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 249.

1955. *Actum est autem hoc Cameraci, in synodo in basilica sancte Marie habita, anno ab Incarnatione dominica M° C°, indictione VI, a presulatus domni Manasse III°* (Lille, AD Nord, 4 G 106/1463 ; date suggérée par VAN MINGROOT E., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai », p. 32).

1956. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 16, p. 110-111.

1957. À ce propos, cf. *infra*, « V.2.4.1.b. La déchéance des vidames ».

1958. *Anno MIC, III. idus augusti, Fulco supradictus vicedominus Cameracensis civitatis ipso die in festivitate sancti Gaugerici turpi vulnere capitis occiditur. In cuius mortis vindictam filiis furiose debacchantibus plus quam sexaginta homines eadem hora in domo Isaac extinguntur* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 510).

de cause à effet, mais, en 1100, plusieurs familles « chasées » – les Gouy, les Esnes et les Wattrelos notamment – semblent se détourner du camp « grégorien » pour se rapprocher de Gaucher d'Oisy, alors sur le retour¹⁹⁵⁹. Cela contribue incontestablement à fragiliser la position de l'évêque Manassès, dont les déboires tiennent également à l'action néfaste de la comtesse de Hainaut Ide de Louvain, veuve de Baudouin II (voir tableau généalogique n° 4). D'après trois lettres adressées à l'évêque Lambert d'Arras, cette dernière, alliée aux impériaux et depuis longtemps opposée aux Flamands¹⁹⁶⁰, ravage en effet à plusieurs reprises le Cambrésis, poussant par contrecoup Manassès à réclamer le jet de l'interdit sur les terres hennuyères¹⁹⁶¹.

Impuissant à résister aux pressions grandissantes sur sa personne, Manassès d'Eu-Soissons quitte très vraisemblablement la cité au cours de la seconde moitié de l'année 1101¹⁹⁶². Son activité cambrésienne se réduira désormais à peu de chose¹⁹⁶³. Profitant du soutien que lui fournissent des *Lotharingi principes* – parmi lesquels figure très certainement la comtesse Ide de Louvain –, Gaucher d'Oisy reprend en effet durablement l'ascendant sur Cambrai et ses environs immédiats ; certains clercs et laïcs quittent néanmoins la ville¹⁹⁶⁴. Cette nouvelle avancée des impériaux ne manque pas de susciter la réaction de Robert II de Jérusalem, revenu de Terre sainte l'année précédente¹⁹⁶⁵. Disposant apparemment toujours de relais au sein du groupe nobiliaire local, le comte de Flandre, appuyé par l'archevêque Manassès II de Reims et le pape Pascal II¹⁹⁶⁶, opère en 1102 plusieurs raids armés en terre cambrésienne¹⁹⁶⁷ à partir de châteaux tenus, pour la plupart, par des *casati* de Cambrai (Marcoing, Inchy, Bouchain, Léluse et Palluel)¹⁹⁶⁸. De telles expéditions mettent à mal l'autorité de l'évêque déchu sur sa cité¹⁹⁶⁹.

1959. Ces *casati* souscrivent en tout cas une charte de Gaucher d'Oisy pour l'abbaye de Lobbes, bastion anti-grégorien (Mons, AE, *Cartulaire*, n° 33, f. 258r).

1960. DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite “la comtesse” », p. 221-222.

1961. GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 398-399 et 404-409.

1962. *Hic ergo dum sic agitur, / fama sparsim extenditur, / quod cum regis principibus / Galcherus iam regreditur. / Quod ut audivit Manasses / exit urbem velociter, / et Galcherus receptus est / et Lotharingi principes, / qui hic a rege Henrico / transmissi erant ideo, / ut perprobarent, quomodo / suo erant episcopo / Galchero Cameracenses : / qui maligni, qui fideles, / quive sibi repugnantes / et qui magis amabiles* (*Gesta Galcheri*, ch. 16, p. 199, str. 338-341). Au début du mois d'octobre 1101, Manassès semble déjà avoir quitté sa cité. Il se trouve à Gand lorsqu'il confirme la dotation de l'abbaye Notre-Dame de Bornem le deuxième jour de ce mois (MARNEFFE E. de, *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, n° 12, p. 22-24). Plus aucune charte du prélat ne sera promulguée à Cambrai par la suite.

1963. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 250-251 ; à une exception près (Bruxelles, AGR, *Chartes diverses*, I/6 [*Thesaurus diplomaticus*, n° 12437] – Saint-Pierre d'Honnecourt, [1097-1101]), peut-être, tous les actes rendus au nom de l'évêque Manassès d'Eu-Soissons après 1100 concernent des communautés monastiques implantées à l'extérieur du Cambrésis (ID., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai », p. 33).

1964. *Gesta Galcheri*, ch. 16, p. 199.

1965. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. XVII (voir notamment *Auctarium Aquicinctinum*, p. 395).

1966. FREDERICQ P., *Corpus documentorum inquisitionis*, n° 10, p. 14-15.

1967. *Gesta Galcheri*, ch. 17, p. 199-200.

1968. *Sic ruribus dissipatis / fugatisque agricolis, / ut ista urbs continuis / premeretur angustiis, / firmavit comes oppidum / apud villam Marchonium, / sic urbi antepositum, / quod sibi tollit exitum, / tollitque foris omnia / huiusmodi venalia, / panem, carnem, sal, nemora, / vinum, fructus et cetera* (*Ibid.*, ch. 17, p. 200, str. 359-361) ; *Rex ergo sicut equitat / cum*

Son pouvoir semble d'ailleurs sur le point de vaciller lorsque, sur sollicitation de l'empereur Henri IV, le comte de Louvain Godefroid I^{er}¹⁹⁷⁰ et l'évêque Otbert de Liège¹⁹⁷¹ interviennent en Cambrésis à la tête d'un contingent de plus de 600 hommes¹⁹⁷². Avec l'aide du souverain germanique – qui s'immisce peu de temps après dans le conflit –, les impériaux abattent une série considérable de *castella* tenus par Robert II et ses alliés de circonstance¹⁹⁷³. Vraisemblablement soucieux d'éviter une nouvelle révolte des *cives* en pleine crise politique, Gaucher d'Oisy consent, dans le même temps, à accorder à ces derniers ce à quoi ses prédécesseurs s'étaient toujours refusés : une charte de commune¹⁹⁷⁴. Celle-ci lui permet de conserver un temps le soutien des Cambrésiens, tout en transformant profondément et pour longtemps le paysage politique local. Les escarmouches se poursuivent néanmoins jusqu'au début de l'hiver 1102-1103, date à laquelle les *cives* concluent une trêve avec le comte de Flandre¹⁹⁷⁵. En l'absence d'Henri IV, reparti vers l'Est peu auparavant¹⁹⁷⁶, Robert II semble avoir rapidement repris l'avantage en Cambrésis¹⁹⁷⁷. Pour sortir de cet imbroglio au terme duquel ils pourraient avoir plus à perdre qu'à gagner, le comte de Flandre et le souverain germanique se rencontrent à Liège à la fin du mois de juin 1103 avec pour ambition de négocier la paix¹⁹⁷⁸. L'entrevue permet aux deux puissants de se réconcilier, Henri IV confirmant le prince dans la possession de ses fiefs impériaux en échange d'un serment de fidélité et, très probablement, de sa promesse d'apporter un soutien inconditionnel à Gaucher d'Oisy¹⁹⁷⁹.

regali militia, / cadunt ante se castella / vi aut timore omnia. / Cadunt quinque per numerum, / videlicet Marchonium, / Paluels et Inceium, / Esclusa et Bulchenium (Ibid., ch. 19, p. 201, str. 391-392). Au sujet de ces *castra*, on verra LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 33-51.

1969. *Cum ergo cives undique / vident hostes affluere / nec aliquem succurrere / de imperatoris parte, / ante Galcherum presulem / negant urbis custodiam, / nisi perquirat aliquem, / qui retro fuget comitem (Gesta Galcheri, ch. 17, p. 200, str. 362-363).*

1970. Sur Godefroid I^{er} (1106-1139), on verra dernièrement GUILARDIAN D., « Les sépultures des comtes de Louvain et des ducs de Brabant », p. 501-503, qui, dans son article, renvoie aux principaux travaux sur le sujet.

1971. Sur l'évêque Otbert et son rôle dans le conflit, voir KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 138-141 et 390-396.

1972. *Tunc presulis conquestibus / imperator excitatus, / succursum misit protinus / de sexcentis militibus. / Comes illi Lovanensis / prius ducentos tenuit, / et pontifex Legiensis / post hec trecentos habuit. / Mox mandat rex se venire / atque urbi succurere, / immo Robertum Flandriae / viriliter repellere (Gesta Galcheri, ch. 18, p. 200, str. 364-366).*

1973. *Ibid.*, ch. 19, p. 201, str. 391-392

1974. *Ibid.*, ch. 18, p. 199-200 ; à ce propos cf. *infra*, « V.2.3. Les *cives* de Cambrai et l'exercice du pouvoir ».

1975. *Ibid.*, ch. 21, p. 201-202.

1976. *Ibid.*, ch. 20, p. 201.

1977. *Ibid.*, ch. 21, p. 201-202.

1978. *Ibid.*, ch. 22, p. 202 ; à propos de cette rencontre, voir KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 400, avec références à la n. 118.

1979. *Facto palam hominio, / iurat Robertus Heinrico, / promittit, miles domino, / quia fidelis amodo / regno eius extiterit, / et Galcherum honorabit, / immo eum sustentabit / contra quemcumque poterit (Gesta Galcheri, ch. 22, p. 202, str. 423-424).*

Le compromis aurait dû assurer la victoire définitive de Gaucher à Cambrai, d'autant que dans le courant de l'année 1103 les « grégoriens » entreprennent de placer Manassès d'Eu-Soissons sur le siège de Soissons, vacant depuis le 31 janvier¹⁹⁸⁰. Il n'en sera rien. Comme le remarquait déjà très justement Alfred Cauchie il y a plus d'un siècle, les *cives* voient sans doute d'un mauvais œil la conclusion de cette alliance favorable à Gaucher, la montée en puissance du diocésain étant susceptible de nuire à leurs intérêts politiques¹⁹⁸¹. Pour s'opposer à ce dernier, la meilleure solution reste sans nul doute de s'appuyer sur le parti « grégorien ». Ils imposent alors à Gaucher de solliciter l'appui de l'archevêque Manassès II de Reims et d'obtenir de celui-ci la levée de l'interdit qui plane toujours sur Cambrai ou de quitter la ville¹⁹⁸². Ils placent dès lors le prélat devant une équation insoluble, le métropolitain rémois faisant partie des plus farouches ennemis du prélat. S'amorce à ce moment l'inexorable déchéance de Gaucher d'Oisy. Le 20 septembre 1103, Manassès II de Reims pénètre à Cambrai en compagnie d'Enguerrand dit, à tort, « de Coucy »¹⁹⁸³ et de Jean de Warneton¹⁹⁸⁴, évêques de Laon et de Théroutanne¹⁹⁸⁵. Guère enclin à soutenir le rival de son neveu, l'archevêque procède à l'excommunication de Gaucher d'Oisy, lance l'interdit sur ses partisans et lève celui frappant les Cambrésiens¹⁹⁸⁶. L'évêque se réfugie alors avec ses alliés – dont plusieurs *milites*¹⁹⁸⁷ – à Estrun, à une dizaine de kilomètres au nord-est de Cambrai, aux confins du Cambrésis et du Hainaut¹⁹⁸⁸.

Dans leur lutte contre Gaucher d'Oisy, les *cives* peuvent manifestement compter sur le soutien de puissants vassaux épiscopaux. En 1103, la commune se dote en effet d'un protecteur en la personne du châtelain de Bouchain et de Valenciennes Godefroid de Ribemont, fils

1980. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 251-252.

1981. CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 193-196.

1982. *Gesta Galcheri*, ch. 23, p. 202-203.

1983. Au sujet de l'évêque Enguerrand (1097/1098-1104), on verra BARTHÉLEMY D., *Les deux âges de la seigneurie banale*, p. 66, et SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 91-93.

1984. TOCK B.-M., « Jean de Warneton, évêque de Théroutanne », p. 107-118, qui renvoie aux travaux antérieurs.

1985. À la fin du mois de février 1093, l'évêque Manassès d'Eu-Soissons résidait toujours à Reims, comme en atteste l'eschatocole d'une charte pour l'abbaye de Liessies : *Hoc autem factum est anno dominica Incarnationis M^o C^o III^o, indictione XI. Actum Remis, V^o kalendas martii, anno VI^o predicti pontificis* (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n^o 103, p. 487-489).

1986. *Venit ad hoc faciendum / presul idem Remensium, / absolvit clerum, populum, / foras ad urbis exitum / [...] Galcherum excommunicat / episcopum nec nominat / et omnem virum execrat / qui execratum adiuvat. / Iubet tandem presbiteros, / levitas, subdiaconos, / qui decertant sur Galchero, / cessare ab officio* (*Gesta Galcheri*, ch. 24, p. 203, str. 436-440).

1987. *Stat Galcherus interea / in oppido quod fecerat, / cui Estrum antiquitas / vocabulum posuerat. / Fuit per tempus plurimum / ibi suum refugium, / ubi, dum licet, regium / suscepit beneficium / Vixit ibi dum licuit, / nec iuvit nos nec nocuit, / cui parent ut presuli / tam milites quam rustici* (*Ibid.*, ch. 25, p. 203, str. 442-444).

1988. La localité d'Estrun abrite en effet une forteresse épiscopale : *Congregavit ad ultimum / istius urbis populum / Estrumque stravit oppidum, / pontificis hospicium* (*Ibid.*, ch. 26, p. 204, str. 456). À ce propos, on verra LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 41. Le choix de se réfugier à Estrun peut paraître relativement surprenant, car le bastion ne se trouve qu'à quelques kilomètres de Bouchain et de Valenciennes, où résident des seigneurs de Ribemont plutôt hostiles à Gaucher d'Oisy.

d'Anselme II († 1099)¹⁹⁸⁹. D'emblée, Godefroid milite pour le retour en grâce des Oisy, auxquels il semble lointainement apparenté¹⁹⁹⁰. Profitant des troubles politiques, de la vacance du siège épiscopal¹⁹⁹¹, et peut-être de la disparition du vidame Foulques, il restitue la châtellenie de Cambrai à Hugues I^{er} d'Oisy¹⁹⁹², que l'évêque Gérard II de Lessines, aidé du comte de Flandre, avait autrefois privé de ses droits¹⁹⁹³. Appuyés par les *cives*, les deux alliés chassent immédiatement Gaucher d'Oisy de son *oppidum* d'Estrun, l'obligeant à trouver refuge nettement plus au sud, dans la forteresse du Cateau¹⁹⁹⁴. À ce moment, ce dernier paraît abandonné par ses alliés traditionnels, les princes hennuyers¹⁹⁹⁵. Probablement en réaction au rapprochement entre Robert II de Jérusalem et le roi Henri IV, Ide de Louvain et son fils, le jeune comte Baudouin III¹⁹⁹⁶, adoptent visiblement une stratégie nouvelle dans le courant de l'année 1103, en choisissant de s'associer au parti « grégorien », notamment à l'occasion de la concession du chapitre Saint-Saulve à Cluny¹⁹⁹⁷.

Le rapport de forces s'inverse de nouveau au cours de la seconde moitié de l'année 1103, cette fois-ci au profit de Gaucher d'Oisy, qui parvient apparemment à regagner sa cité¹⁹⁹⁸. Son retour en grâce tient à la conjonction de deux phénomènes. D'une part, la désignation de son rival Manassès à la cathédre soissonnaise, entre janvier et septembre 1103¹⁹⁹⁹, une

1989. Sur Godefroid de Ribemont, voir DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite "la comtesse" », p. 222-224. Rappelons, néanmoins, que le château de Bouchain avait été abattu quelques mois auparavant par l'expédition impériale en Cambrésis (*Gesta Galcheri*, ch. 19, p. 201, str. 391-392).

1990. Sur les relations de parenté qui uniraient Anselme I^{er} de Ribemont à Hugues I^{er} d'Oisy, cf. *supra*, « III.1.2. Une succession compliquée : de Gautier II de Lens à Hugues I^{er} d'Oisy (1041-1054) ».

1991. Godefroid de Ribemont accède sans doute à cette position dominante à Cambrai au moment où Manassès d'Eu-Soissons, exilé à Reims, s'apprête à devenir évêque de Soissons et où Gaucher d'Oisy, toujours sous le coup d'une excommunication, s'est réfugié dans la forteresse d'Estrun.

1992. *Hugo de Incih preter hoc / iunxit se sibi illico, / facto illi hominio, / in hoc nequam negocio. / Castellaniam petiit, / Godefridusque reddidit, / quam in secundi Gerardi / temporibus iam perdidit. / De hoc ergo ridiculo, / de hoc dono adultero / in toto mundi populo / fit grandis admiratio* (*Gesta Galcheri*, ch. 26, p. 203, str. 452-453).

1993. *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 499. On y reviendra bientôt (cf. *infra*, « V.2.4.1. Une recomposition des pouvoirs au sein du groupe nobiliaire »), mais il ne fait pas de doute qu'Hugues I^{er} d'Oisy était d'ores et déjà de retour en Cambrésis en 1093 au plus tard.

1994. *Hinc Galcherus expellitur, / victusque sibi tollitur, / qui tamen a burgensibus / Novi Castri recipitur* (*Gesta Galcheri*, ch. 27, p. 204, str. 457).

1995. En effet, la famille comtale hennuyère ne porte apparemment pas secours à Gaucher d'Oisy lorsque celui-ci est assiégé dans sa forteresse d'Estrun. Le bastion est pourtant implanté non loin de la frontière hennuyère...

1996. Voir tableau généalogique n° 4 en annexe. Sur Baudouin III († 1120), on se reportera, faute de mieux, à DE SMET J.-J., « Baudouin III, comte de Hainaut », col. 808.

1997. LE MIRE A. et FOPPENS J., *Opera diplomatica*, t. 2, n° 38, p. 957-958 ; à propos de ce document, on consultera l'enquête de DEREINE Ch., « La donation par Baudouin III, comte de Hainaut, de Saint-Saulve », p. 119-153. La souscription de la chartre nous apprend qu'à cette date Manassès était déjà devenu évêque de Soissons.

1998. Sur la chronologie des événements, très troublée dans les *Gesta Galcheri*, voir CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 195, n. 1, et VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 251-252.

1999. *Ibid.*, p. 251.

manœuvre soutenue par son oncle, l'archevêque Manassès II, et qui avait sans doute fait l'objet de discussions lors des accords de paix de Liège, en juin 1103. D'autre part, les menaces d'intervention que font planer sur le Cambrésis le comte Robert II de Jérusalem et les troupes impériales. À en croire les *Gesta Galcheri*, cette pression aurait rapidement contraint Godefroid de Ribemont à abandonner le parti des *cives* et à faciliter le retour à Cambrai du seul candidat encore en lice, Gaucher d'Oisy²⁰⁰⁰. À ce moment, ce dernier, pense très vraisemblablement avoir partie gagnée. Il n'en sera rien, comme on le constatera dans un instant.

b. D'Odon de Tournai à l'apaisement des tensions (1105-1113)

Désormais sans véritable rival, Gaucher d'Oisy espère probablement gagner les faveurs de l'archevêque Manassès II de Reims, d'autant que certains des plus éminents *casati Cameracenses* ne s'opposent plus à son retour²⁰⁰¹. À cette fin, le prélat envoie, sans doute dans le courant de l'année 1104, l'un de ses archidiacres – un certain Anselme²⁰⁰² – auprès du métropolitain afin de solliciter son pardon²⁰⁰³. C'est un échec cuisant, Manassès excommuniant l'archidiacre et s'opposant formellement au retour en grâce de Gaucher²⁰⁰⁴. Probablement soutenu par le pontife romain, Manassès II impose aux Cambrésiens de procéder à une nouvelle élection, qui, aux dires de la chronique du « schisme », risque d'encore un peu plus diviser le clergé local²⁰⁰⁵. Certains chanoines décident d'ailleurs d'en appeler à Rome pour contrer la décision de l'archevêque. Ils n'en auront guère le temps, car, le 29 juin 1105²⁰⁰⁶, une frange du clergé défavorable à Gaucher d'Oisy – peut-être appuyée par les sires d'Oisy – porte l'abbé Odon de Saint-Martin de Tournai sur le siège épiscopal cambrésien²⁰⁰⁷. La consécration intervient rapidement, trois jours seulement après l'élection (2 juillet 1105). Le nouveau prélat devra néanmoins patienter durant de nombreux mois avant d'intégrer sa cité, qui demeure aux mains

2000 *Gesta Galcheri*, ch. 27, str. 462-465.

2001. Si Godefroid de Ribemont contribue à réinstaller Gaucher sur la cathèdre de Cambrai (*Ibid.*), l'attitude d'Hugues I^{er} d'Oisy est sans doute plus réservée, en raison des liens qui l'unissent au parti « grégorien » et en particulier au futur évêque Odon (à ce propos, cf. *supra* « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux »).

2002. Au sujet de cet Anselme, voir VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 727.

2003. *Gesta Galcheri*, ch. 29, p. 204.

2004. *Unde iratus graviter / Remorum presul Manasses, / Ansellum his crudeliter / responsi allocutus est : / « Pro hoc, Ansellus nuntio / te totum excommunico, / qui audes loqui denuo / de Antichristi filio ».* / *Ansellus ob hoc trepidat / seque absolvi postulat, / de re dedit non cogitat, / Galchero non renuntiat* (*Ibid.*, ch. 29, str. 475-477).

2005. *Nunc quasi in principio / ex Clarimontis synodo / renovatur turbatio / Cameracensi populo. / Non multum enim longius / iubet archiepiscopu, / ut Cameraci alius / eligatur episcopus [...]* (*Ibid.*, ch. 30, p. 205, str. 478-479).

2006. RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture Crisis », p. 91.

2007. *Sed nostri quidam clerici, / faventes archipresuli, / abbatem sancti Martini / Tornacensis cenobii / domnum Odonem eligunt, / pontificem instituunt, / consecrato post triduum / fidelitatem faciunt* (*Gesta Galcheri*, ch. 30, p. 205, str. 490-491). Selon les *Gesta Odoni*, ch. 2, p. 211, le comte de Flandre aurait joué un rôle non négligeable dans cette élection.

de Gaucher²⁰⁰⁸. En refusant de recevoir l'investiture impériale, l'intransigeant évêque Odon se serait en effet aliéné le soutien des Cambrésiens, si l'on en croit la chronique du Cateau²⁰⁰⁹. Jusqu'en 1106 ou 1107, il se partagera alors entre Tournai et Inchy-en-Artois, au cœur des possessions d'Hugues I^{er} d'Oisy (carte n° 7). Son ostracisme ne l'empêche pas, néanmoins, de développer une activité considérable, principalement orientée vers des communautés monastiques implantées en dehors de l'espace cambrésien²⁰¹⁰.

En difficulté à Cambrai²⁰¹¹, Gaucher d'Oisy se rend au début de l'année 1106 à Liège, auprès de l'évêque Otbert, pour y solliciter à nouveau l'assistance du roi²⁰¹². Sa requête intervient cependant dans un contexte particulièrement délicat en Empire, Henri IV devant à ce moment faire face à la rébellion de son fils²⁰¹³ ; à cet instant, le souverain se trouve donc dans l'incapacité de lui porter secours, d'autant que pour s'adjoindre des appuis dans la lutte contre son héritier, il s'était depuis peu rapproché du comte Robert II de Flandre²⁰¹⁴. Pour des raisons difficiles à déterminer²⁰¹⁵, ce dernier abandonne dans le courant de l'année 1106 le parti de

2008. Selon LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 511, Odon ne parvient à s'installer à Cambrai qu'à partir de l'année 1107. Cette information me paraît relativement douteuse, car l'une des chartes du prélat datée de 1106 aurait déjà été rendue à Cambrai (LAVALLEYE J., *Le « Liber mortuorum » de l'abbaye de Dilighem*, p. 4). À ce propos, on verra RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture Crisis », p. 93.

2009. *Sed quia donum ab imperatore propter excommunicationem quaerere nolebat, intrare in civitatem minime licebat* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 22, p. 545).

2010. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 24, p. 119-120 (Saint-Sauveur d'Anchin, 18 octobre 1105) ; DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 50-51 (Saint-Amand, 18 octobre 1105) ; D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, t. 1, n° 9, p. 11-12 (Saint-Martin de Tournai, 18 octobre 1105) ; Tournai, ABCT, cartulaire C, f. 25r-v (Notre-Dame de Tournai, 2 juillet-25 décembre 1105) ; Mons, AE, *Cartulaires*, n° 60, f. 15r-v (Trinité d'Aubechies, 2 juillet-25 décembre 1105) ; MARNEFFE E. de, *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, n° 15, p. 28-30 (Saint-Pierre d'Affligem, 2 juillet-25 décembre 1105) ; LAVALLEYE J., *Le « Liber mortuorum » de l'abbaye de Dilighem*, p. 4 (Notre-Dame de Jette, 1106 [consulté via *Thesaurus diplomaticus*, n° 3866]).

2011. *Quicumque enim voluit / sibi nocere, nocuit, / et hoc ipse dum potuit / patienter sustinuit* (*Gesta Galcheri*, ch. 31, p. 205, str. 501).

2012. *Perrexit ergo Legiam / ad Obertum pontificem / per eius amicitiam / et cesaris fiduciam* (*Ibid.*, ch. 31, p. 206, str. 503) ; rappelons que peu après le 5 janvier 1106, Henri IV se trouve à Liège, où il a fuit après la rébellion de son fils, Henri V (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 393).

2013. Sur le sujet, on pourra se référer à la synthèse de la *New Cambridge medieval history* : VOLLRATH H., « The Western Empire under the Salians », p. 68.

2014. *Hoc accidit interea, / quod rex noster concesserat, / ut Robertus de Flandria / hanc urbem de se teneat. / Quam possedit et habuit, / donec imperator vixit, / totumque quod est regii / suscepit beneficii* (*Gesta Galcheri*, ch. 31, p. 206, str. 505-506). Cette concession n'entraîne cependant pas encore la disparition de la commune, comme on le constatera *infra*, « V.2.3. Les cives de Cambrai et l'exercice du pouvoir ».

2015. *Cum Dei providentia et magnae pietatis eius consilio de nostro regno ubique pacificato gauderemus, advenerunt nobis nuntii ex parte Godefridi ducis et Balduini comitis aliorumque fidelium nostrorum marchiae Flandrensis, intimantes eos diutius non posse sustinere molestias Roberti comitis, qui regnum nostrum invasit et ad ignominiam omnium, qui in eo sunt, sibi nostrum Cameracensem episcopatum usurpavit. Unde quemadmodum res hortabatur, nostros principes convocatos consulimus et, ab eis sapienter re notata, consituimus eorum consilio, nos facturos expeditionem in Flandriam supra tam paesumptuosum hostem, qui noster miles devet esse, ne diutius de inminutione et dedecore regni nostri impune superbiat* (*Udalrici Babenbergensis codex*, n° 140, p. 257).

Gaucher pour rejoindre celui d'Odon, qu'il fait pour la première fois entrer dans la cité²⁰¹⁶. Le décès d'Henri IV, le 7 août 1106²⁰¹⁷, ne favorise pas le retour de la concorde. Le 22 octobre, au concile de Guastalla²⁰¹⁸, le pape Pascal II jette en effet l'anathème sur Gaucher et son allié l'évêque Otbert de Liège²⁰¹⁹. Gaucher prend alors immédiatement la fuite auprès du roi Henri V, qu'il incite – avec plusieurs Lotharingiens traditionnellement opposés au prince flamand – à mener une expédition en Cambrésis²⁰²⁰. Celle-ci prend forme à l'automne 1107, lorsqu'à la tête d'une armée particulièrement bien fournie²⁰²¹, Henri V traverse la région cambrésienne pour mettre le siège devant Douai²⁰²². Contre toute attente, l'empereur essuie là un sévère échec²⁰²³. Sur le conseil de ses plus proches vassaux, il se résigne même à négocier la paix avec Robert II de Jérusalem, puisque, sans doute en échange d'une promesse de soutien à l'égard du prochain évêque investi par l'empereur, Henri V renonce à soutenir Gaucher et offre à Robert II les droits sur la châtellenie de Cambrai, la forteresse du Cateau²⁰²⁴ et, mais c'est nettement plus incertain, tout ce qui lui avait été remis autrefois par son père²⁰²⁵. L'abrogation de la commune est sans doute également discutée à cette occasion²⁰²⁶. Le 25 décembre 1107, le concile d'Aix-la-Chapelle entérine ces décisions²⁰²⁷.

2016. *Odo vero episcopus, / de quo scripsi superius, / per eum introducitur / pontificis in domibus. / Presul habet hospitium, / Non habet beneficium, / solummodo catholicum / celebrabat officium* (*Gesta Galcheri*, ch. 32, p. 503, str. 507-508) ; LAVALLEYE J., *Le « Liber mortuorum » de l'abbaye de Diligheim*, p. 4 (Notre-Dame de Jette, 1106 [consulté via *Thesaurus diplomaticus*, n° 3866]).

2017. VOLLRATH H., « The Western Empire under the Salians », p. 68.

2018. Au sujet du concile de Guastalla, on verra BLUMENTHAL U. R., *The early councils of pope Paschal II*, p. 32-73.

2019. *Paschalis papa synodum in vico Warestal agit, ad quam episcopi, duces, comites tam Italiae quam Germaniae conveniunt [...] Leodicensis et Cameracensis anathematizantur* (*Annales Colonienses maximi*, p. 746 ; CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 202, n. 1).

2020. *Illum Galcherus adiit / iusticiamque petiit / de Roberto Flandriensi / turbatore imperii. / Qui, sicut scripsi antea / in precedenti littera, / Cameracum invaserat / et presulem posuerat* (*Gesta Galcheri*, ch. 34, p. 503, str. 514-515).

2021. LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 511, avance le chiffre démesuré de 30 000 hommes. Au regard de la composition des effectifs militaires de l'époque, il faut très certainement revoir ces chiffres à la baisse (CONTAMINE Ph., *La guerre au Moyen Âge*, p. 118-119 et 134-136).

2022. Selon DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite “la comtesse” », p. 222, n. 21, Ide de Louvain et Baudouin III de Hainaut seraient parvenus à prendre Douai au comte de Flandre en 1101. La charte d'Hugues I^{er} d'Oisy à laquelle il fait référence n'évoque pourtant nullement ce fait (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 21, p. 116). Aucun autre acte de l'abbaye d'Anchin ne me semble évoquer ces événements...

2023. *Gesta Galcheri*, ch. 35, p. 503.

2024. *Suscepit ergo comitem / in amicum et hominem, / dans ei castellaniam, Novum castellum etiam* (*Gesta Galcheri*, ch. 36, p. 207, str. 528). Sur ces inféodations, cf. *infra*, « V.2.2.2. Une emprise flamande accrue ».

2025. *Tandem ergo compacta concordia – nam se alterutrum metuebant – imperator concessit quaecunque pater suus dederat ei tenere, scilicet hanc villam et alia quaedam* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 22, p. 545).

2026. *Gesta Galcheri*, ch. 38, p. 208-209 ; à ce propos, cf. *infra*, « V.2.3. Les cives de Cambrai et l'exercice du pouvoir ».

2027. *Rex Heinricus Mogontiae Natalem Domini celebrans, prescriptum Ruotpertum in gratiam recepit* (EKKEHARD D'AURA, *Chronicon universale*, p. 242 ; l'entrevue a pourtant bel et bien lieu à Aix-la-Chapelle, comme l'indique l'éditeur du texte à la n. 25, suivi par CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 204, n. 1).

À partir de cet instant, le « schisme » de Cambrai, né quinze ans plus tôt, touche progressivement à sa fin. Au sortir des négociations d'Aix-la-Chapelle, il paraît en effet de plus en plus évident que Gaucher, désormais privé de l'appui impérial, n'accèdera jamais à la cathèdre cambrésienne. Lui-même semble avoir renoncé à ses ambitions, puisqu'en 1109, il obtient du pape la restitution des dignités qu'il occupait avant 1093, à savoir l'archidiaconat de Brabant et la charge de trésorier de Notre-Dame de Tournai²⁰²⁸. Quant à Odon, seul candidat subsistant, la paix conclue entre Henri V et Robert II de Jérusalem l'empêche vraisemblablement d'intégrer Cambrai, dans la mesure où le comte de Flandre doit, selon les termes de l'accord de 1107, uniquement autoriser les candidats investis par l'empereur à pénétrer dans la cité²⁰²⁹. Seules trois chartes, toutes postérieures à 1111²⁰³⁰, témoignent ainsi de la présence à Cambrai de cet évêque qui semble partager le reste de son temps entre Tournai²⁰³¹, Inchy-en-Artois²⁰³² et Reims²⁰³³. Pire, entre 1111 et 1113, celui-ci semble entrer en conflit avec l'un de ses plus anciens partisans, l'évêque Lambert d'Arras²⁰³⁴. Cela ne l'empêche pas, néanmoins, de se montrer relativement actif dans l'administration de son diocèse²⁰³⁵ ; sous son gouvernement, et dans la continuité des pratiques mises en place par Manassès d'Eu-Soissons, la chancellerie épiscopale se montre en effet de plus en plus productive²⁰³⁶. Pour des raisons difficiles à déterminer, mais qui tiennent sans doute autant à la personnalité et à l'état de santé d'Odon qu'à la situation politique délicate dans laquelle il se trouve depuis 1107²⁰³⁷, ce dernier se retire en 1113 à l'abbaye d'Anchin, où il retrouve peut-être son vieil allié Hugues I^{er} d'Oisy. Son décès intervient peu de temps après²⁰³⁸.

La retraite, puis la mort de l'évêque Odon en 1113 mettent un point final à un conflit né peu après le décès de Gérard II de Lessines, à l'été 1092. Au sortir du « schisme », le Cambrésis ne présente plus tout à fait le même visage qu'une vingtaine d'années plus tôt. D'abord, parce

2028. VAN MINGROOT E., « Gaucher d'Oisy-Inchy », p. 186.

2029. RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture Crisis », p. 97.

2030. MARNEFFE E. de, *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, n° 21, p. 40-41 (Notre-Dame de Bornem, 13 mars 1112) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 102, p. 506-507 (Saint-Martin de Tournai, 1112) ; *Ibid.*, n° 103, p. 507-508 (Notre-Dame de Liessies, 1113).

2031. *Gesta Galcheri*, ch. 30, p. 205, str. 494 ; *Gesta Odonis*, ch. 1, p. 211.

2032. *Tornacum Odo rediit, / clerus illi subiacuit / ordinesque celebravit / atque synodos tenuit. / Venit tandem Inciacum ; stat ibi per quinquennium / totum habens servitium / de iure subiacentium* (*Gesta Galcheri*, ch. 30, p. 205, str. 494-495) ; *In eadem ecclesia* [Saint-Martin de Tournai], *cuius abbas extiterat, duobus annis et apud Inciacum per quinquennium habitavit [...]* (*Gesta Odonis*, ch. 1, p. 211) ; D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, n° 21, p. 19-20 (Saint-Martin de Tournai, 1109).

2033. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 97, p. 493-494 (Notre-Dame de Liessies, 1109).

2034. GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 486-489.

2035. VAN MINGROOT E., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai », p. 36-41.

2036. *Ibid.*

2037. À cet égard, on verra RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture Crisis », p. 95-98.

2038. *Ibid.*, 95-96.

qu'en matière de structures ecclésiastiques, les cités d'Arras et de Cambrai, pourtant fort proches l'une de l'autre – moins d'une quarantaine de kilomètres séparent en effet les deux localités –, connaissent désormais des destins séparés. Ni Gaucher d'Oisy, ni les empereurs Henri IV et Henri V ne sont parvenus à infléchir les positions de grégoriens soutenus, sur le plan militaire, par les comtes de Flandre. La séparation de ces deux Églises sœurs affaiblit donc considérablement l'influence impériale sur les marges occidentales de la Lotharingie. Car, avec la scission d'Arras-Cambrai, le souverain germanique – qui jusqu'à présent parvenait généralement sans trop de difficultés à placer ses hommes sur la cathédre cambrésienne – perd l'une de ses têtes de pont en terre française, se voit dépouillé de sa capacité à peser sur les affaires françaises et flamandes. *A contrario*, le « schisme » contribue au succès du parti pontifical et des comtes de Flandre en cette terre de frontières. On y reviendra, mais avec la grave crise des années 1092-1113 s'amorce ce qui constituera la principale tendance politique du XII^e siècle : l'immixtion de plus en plus visible des princes flamands dans les affaires cambrésiennes. Mais la résolution du « schisme » ne manque pas non plus d'avoir des conséquences aux échelons inférieurs du pouvoir. La disparition du vidame, le retour au premier plan des châtelains d'Oisy, bientôt suivis par l'ascension fulgurante des sires de Saint-Aubert participent en effet à une importante recomposition des pouvoirs à l'échelle locale, tout comme l'arrivée d'un nouvel acteur dans le jeu politique cambrésien : la commune.

V.2. LES LEÇONS POLITIQUES D'UNE CRISE (1113-CA 1140)

Aux vingt années de crise provoquée, à l'origine, par la scission du diocèse d'Arras-Cambrai succèdent deux décennies quelque peu plus apaisées et nettement moins confuses au cours desquelles les conséquences politiques du « schisme » vont distinctement se manifester²⁰³⁹. Que ce soit sur le plan des rapports de force mettant aux prises le souverain pontife, le comte de Flandre et l'empereur germanique ou sur celui d'une recomposition des pouvoirs à l'échelle locale, les premières et principales leçons du « schisme » peuvent en effet déjà se tirer sous les épiscopats de Burchard (1114-1130) et de Liétard (1131-1135). L'objectif de cette section consistera à démontrer combien Cambrai et sa région entrent dans une nouvelle ère au tournant des XI^e et XII^e siècles. Pour ce faire, la démonstration – qui nous contraindra parfois à revenir sur des événements évoqués plus haut – s'articulera autour de quatre axes : l'accroissement de

2039. Au lendemain du « schisme », les sources se font, par contre, moins disertes que les *Gesta Galcheri*. Les chroniques rimée et en prose consacrées à la prélature Burchard ne balayent pas, en effet, l'ensemble de son épiscopat. Les *Gesta Liethardi*, pour leur part, occupent à peine quelques pages dans l'édition des *Monumenta Germaniae Historica*. Les *Annales Cameracenses* de Lambert de Wattralos ne donnent leur pleine mesure qu'à partir du milieu des années 1130. Si elle se focalise essentiellement sur le destin de la communauté bénédictine, la chronique de Saint-André du Cateau fournit tout de même des compléments d'information intéressants.

l'influence romaine en terre cambrésienne, les rivalités entre le comte de Flandre et l'empereur, la montée en puissance des *cives* et, enfin, l'impact de ces transformations sur le groupe nobiliaire cambrésien.

V.2.1. Une influence pontificale accrue

L'autorité pontificale sort incontestablement renforcée des vingt années de crise que connaît le Cambrésis. L'instauration, ou plutôt la restauration, d'un siège épiscopal autonome à Arras constitue bien évidemment la conquête la plus visible du parti grégorien entre France et Empire. La scission du vieux diocèse d'Arras-Cambrai bouleverse effectivement le paysage politique et institutionnel local, puisqu'en même temps qu'elle prive les souverains germaniques d'une tête de pont en terre française, elle permet aux pontifes romains et à leurs principaux partisans dans la région, les comtes de Flandre, d'accroître leur aura en Artois²⁰⁴⁰. Jusqu'en 1130 environ, les Cambrésiens surtout, mais aussi certains rouages internes à l'Église d'Arras, tenteront néanmoins de s'opposer à cette séparation, en vain²⁰⁴¹. Odon d'abord – mais le témoignage des sources semble ici sujet à caution –, Burchard ensuite paraissent en effet réclamer à deux reprises la réunion de ces entités en 1111-1113²⁰⁴² et en 1123²⁰⁴³. Ils échouent systématiquement dans leur entreprise. Leurs successeurs ne se hasarderont plus à formuler de telles doléances au cours des décennies suivantes.

Ce serait néanmoins une grave erreur que d'opposer, de manière un peu manichéenne, la cité d'Arras à celle de Cambrai, en faisant de la première un bastion grégorien et de la seconde un retranchement impérial où se mènent des combats d'arrière-garde. On l'aura en effet constaté au long des pages précédentes, la réforme fait également son chemin en Cambrésis, c'est une évidence, même si la scission du diocèse double engendre d'importantes crispations. À cet égard, certains indices ne trompent pas : la tendance, chez les laïcs, à « restituer » les autels aux institutions monastiques s'intensifie²⁰⁴⁴, la présence des *casati* dans des actes relatifs à des matières ecclésiastiques s'amenuise²⁰⁴⁵, une administration par l'écrit tend à se

2040. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 45-46.

2041. *Ibid.*, p. 56 ; VANDERPUTTEN S., « Fulcard's Pigsty », p. 101-103.

2042. GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 486-489. Dans la mesure où Odon s'était prononcé en faveur de la scission d'Arras-Cambrai à l'heure de son élection, cette lettre paraît relativement suspecte aux yeux de RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture crisis », p. 96-97. À l'inverse, ALLOSSERY P., « Intervention flamande à Cambrai », p. 392, et DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 56, ne doutent pas de l'authenticité de ce document.

2043. *Tunc etiam dominus Burchardus apud papam super diremptione Atrebatensis ecclesiae a Cameracensi gravem querimoniam intulit. Cuius clamorem ille benigne suscipiens, tempus tractandi de hoc negotio illi constituit* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 34, p. 547).

2044. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147-163, et *infra*, « V.3.1.1. La problématique des "restitutions" d'autels ».

2045. Cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

développer au sein de l'Église locale²⁰⁴⁶, les clercs réformateurs se multiplient et se regroupent autour des évêques Manassès et Odon²⁰⁴⁷, etc. Plus fondamentalement pour notre propos, l'institutionnalisation et l'unification de l'Église catholique romaine font également ressentir leurs effets en Cambrésis. Passé 1100, il devient impossible pour les prélats cambrésiens, y compris pour ceux plus proches du parti impérial, de faire abstraction de l'autorité pontificale. Quoiqu'en raconte le chroniqueur des *Gesta Galcheri*, dont les propos s'avèrent généralement très durs à l'égard d'Urbain II²⁰⁴⁸, l'évêque Gaucher d'Oisy, pourtant traditionnellement présenté comme le type même de « l'anti-grégorien »²⁰⁴⁹, aspire en plusieurs occasions à trouver une solution à la crise politique en faisant appel au pape. Il se rend ainsi une première fois à Plaisance en 1095, où il obtient d'Urbain II le droit d'être consacré par l'archevêque Renaud de Reims²⁰⁵⁰. Il retrouve le pape au concile de Clermont, en novembre 1095, pour justifier ses positions relatives à la séparation d'Arras-Cambrai²⁰⁵¹. En 1104, au lendemain de la désignation de Manassès au siège de Soissons, Gaucher et ses proches font appel au pape Pascal II dans l'espoir de lui arracher son soutien face à Manassès II de Reims, qui refuse toujours de le placer sur la cathédre de Cambrai²⁰⁵². Ces quelques témoignages démontrent à mon avis assez bien que, en dépit de sa proximité avec le clan impérial, Gaucher est pleinement conscient du rôle nouveau joué par le pape à l'échelle de la chrétienté. Il sait que les décisions pontificales ne seront pas fondamentalement remises en cause par ses rivaux « grégoriens ».

Pour les prélats, il devient d'ailleurs progressivement impossible de monter sur le siège de Cambrai sans l'accord du pape, même si, à lui seul, le soutien de Rome ne suffit évidemment pas pour faire un évêque. L'absence d'appui pontifical coûte ainsi une belle carrière à Gaucher d'Oisy, tandis que, pour sa part, Odon semble « sacrifié » par les grégoriens et leurs partisans à l'occasion des négociations de paix d'Aix-la-Chapelle²⁰⁵³. Bien qu'ils soient issus de l'entourage impérial, leurs successeurs directs sur la cathédre cambrésienne – Burchard d'Aix et Liétard

2046. VAN MINGROOT E., « Kanzlei, Jurisdiktion und Verwaltung im Bistum Kammerich », p. 1-26. On trouvera un recensement exhaustif des actes produits sous les prélatures de Gérard II de Lessines, Manassès d'Eu-Soissons, Gaucher d'Oisy, Odon de Tournai et Burchard d'Aix dans ID., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai », p. 13-55. Comme le note très justement Erik Van Mingroot, la production de la chancellerie cambrésienne s'intensifie déjà considérablement lors des dernières années de l'épiscopat de Gérard II de Lessines (ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 8-9).

2047. ID., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 249.

2048. Cf. *supra*, « V.1.2.1. Un écrit polémique : les *Gesta Galcheri* ».

2049. CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 134.

2050. *Qui [Gaucher d'Oisy] more precedentium / beatorum pontificum / quesivit sacerdotium / a domino Remensium / Raginaldo pontifice, / sed hoc illo recusante, / donec iussa potentiae / habeat apostolicae, / vadit Romam, quem Urbanus / suscepit apostolicus, / audit quoque benignius, / quicquid monstrat de talibus* (*Gesta Galcheri*, ch. 7, p. 191, str. 141-143 ; au sujet de cette entrevue, voir CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 139, n. 2).

2051. *Gesta Galcheri*, ch. 10, p. 193-194.

2052. *Pro his oppresionibus / tunc Romam appellavimus, / redire qui voluimus / in nostris mansionibus* (*Ibid.*, ch. 30, p. 205).

2053. Cf. *supra*, « V.1.2.2.b. D'Odon de Tournai à l'apaisement des tensions (1105-1113) ».

d'Utrecht²⁰⁵⁴ – seront tous deux adoubés par le pontife romain avant d'exercer pleinement leur autorité. Le premier rencontre d'ailleurs de nombreuses difficultés à se faire consacrer, en bonne partie parce qu'en 1115, au mépris des dispositions du concile de Latran de 1112²⁰⁵⁵, il a reçu l'investiture des mains d'Henri V²⁰⁵⁶. De longs mois de tractation avec le pape Pascal II, son légat Conon de Préneste²⁰⁵⁷ – bien au courant des affaires locales, car lié dans sa jeunesse à l'abbaye d'Arrouaise – et le souverain germanique s'avèrent nécessaires pour qu'il soit sacré évêque à Reims le 4 juin 1116²⁰⁵⁸. Il ne paraît pas avoir été en mesure d'assurer l'administration de son diocèse dans l'intervalle²⁰⁵⁹, le métropolitain palliant son incapacité durant l'année 1115, comme en témoigne une charte pour l'abbaye d'Anchin²⁰⁶⁰. L'élection de Liétard ne suscite apparemment pas autant de vagues en 1131, du moins pas entre le pontife et le souverain germanique²⁰⁶¹. Il faut dire que, selon les *Gesta Liethardi episcopi*, le pape Innocent II, alors empêtré dans des difficultés avec son rival, l'antipape Anaclet II²⁰⁶², donne pleinement son approbation à cette nomination lors d'une entrevue à Liège²⁰⁶³ avec le roi Lothaire III²⁰⁶⁴. Le choix se révélera néanmoins assez malheureux, selon le chroniqueur²⁰⁶⁵.

2054. À leur propos, cf. *infra*, « V.2.2.1. Persistance de l'influence germanique ».

2055. GOUQUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 132-134.

2056. *Gesta Burchardi*, ch. 3, p. 221.

2057. DEREINE Ch., « Conon de Préneste », col. 461-471 ; sur l'action des légats pontificaux, on verra surtout HIESTAND R., « Les légats pontificaux en France », p. 54-80.

2058. *Ergo consilii dato munime / Burchardum consecrat in Dei nomine / Quirini martiris sub celebri die, / mansique celebris in suo tempore* (*Gesta Burchardi*, ch. 9, p. 223, str. 88). Au sujet des difficultés éprouvées par Burchard au début de son épiscopat, on verra VAN MINGROOT E., « Burchard van Aken », col. 198-199.

2059. La première charte rendue au nom de l'évêque Burchard peut être datée d'entre le 4 juin et le 24 septembre 1116, selon ID., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai », p. 43. Ce document destiné au chapitre cathédral de Cambrai est donc près de deux ans postérieur à l'élection du prélat (ID., « De oorkonden van bisschop Borchard van Kamerijk betreffende het altare van Mechelen », p. 40-43). Sur la chancellerie des évêques cambrésiens, voir ID., « Kanzlei, Jurisdiktion und Verwaltung im Bistum Kammerich », p. 1-26.

2060. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 36, p. 132-133.

2061. Un conflit semble en effet éclater à Cambrai à la mort de l'évêque Burchard, laissant la cathèdre vacante durant de longs mois. Les sources ne disent toutefois rien des enjeux de la querelle, ni des acteurs de celle-ci : *Domnus episcopus Burchardus, posteaquam sedecim annis Cameracensem ecclesiam rexit, anno dei Christi 1129. pridie nonas Ianuarii vita excedens, in monasterio sanctae Mariae sepelitur. Et post eum ecclesia ipsa mensibus quindecim episcopali caruit administratione* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 36, p. 549) ; *Anno MCXXX. Burgardus episcopus Cameracensis obiit III. nonas Ianuarii. Post cuius obitum orta est non modica controversia de episcopatu* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514).

2062. GRABOÏS A., « Le schisme de 1130 et la France », p. 593-612 ; TELLENBACH G., *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, p. 345.

2063. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 480-481, qui renvoie aux principales sources sur le sujet.

2064. *Gesta Liethardi*, ch. 1, p. 224 ; *Anno MCXXXI [...] In presentia Lotarii regis Lietardus eligitur et Remis episcopus consecratur VI. kal. Maii* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514).

2065. *Ibi de presule Cameracensium / statim alloquitur rex apostolicum / qui quendam clericum suum eligere / rogat et postulat, Lietardum nomine. / Quod papa audiens, fuit in dubium, / utrum tam subito ignotum clericum / Cameracensibus pastorem tribuat, / cum vitam et mores illius nesciat. / Dubita merito papa propheticus, / quoniam ille vir erat hereticus. / sed quia Deus cor, vir fidet faciem, / nescit papa malam vitare speciem. / Nam cito condescendens precibus cesaris, / Liethardum posuit in sede pontificis* (*Gesta Liethardi*, ch. 1, p. 224, str. 7-13).

Au fil des ans, les papes s'immiscent donc de plus en plus visiblement dans les affaires politico-ecclésiastiques cambrésiennes. Ils s'inscrivent ainsi dans la continuité de Grégoire VII, dont l'action en Cambrésis avait été retentissante au début de la prélature de Gérard II de Lessines²⁰⁶⁶. À Cambrai, comme dans les diocèses voisins de Liège, Tournai, Théroutanne et Arras²⁰⁶⁷, les interventions pontificales se multiplient en effet après 1100²⁰⁶⁸. Il suffit, pour s'en convaincre, de dénombrer, année après année, les bulles accordées entre 1050 et 1150 aux communautés religieuses implantées en Cambrésis²⁰⁶⁹. Avec l'aide précieuse du *Thesaurus diplomaticus*, j'en relève deux (dont une suspecte) entre 1051 et 1075²⁰⁷⁰, aucune entre 1076 et 1100, cinq entre 1101 et 1125²⁰⁷¹, et quatorze entre 1126-1150²⁰⁷². Même si certains biais documentaires peuvent affecter ces comptages – la réforme grégorienne encourage le recours à l'écrit –, ces chiffres semblent tout de même significatifs, d'autant que dans le même temps les

2066. Cf. *supra*, « IV.1. Premiers succès d'un Grégorien modéré ».

2067. KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 488-493 ; DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 185-192, en particulier graphique n° 7, p. 188.

2068. Il ne s'agit évidemment pas des premiers actes pontificaux reçus par les prélats cambrésiens. Qu'on se rappelle, par exemple, la bulle accordée en 996 par le pape Grégoire V à l'évêque Erluin en vue de limiter le droit de dépouille exercé par les avoués de Cambrai (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 111, p. 449-450 ; voir également, *supra*, « II.2.1.1. Les Ottoniens et le choix de l'évêque »).

2069. Ces données se rapportent uniquement aux institutions ecclésiastiques implantées dans les limites traditionnellement admises du comté de Cambrai. Les maisons religieuses limitrophes, telles Anchin, Marchiennes et Arrouaise, sont donc exclues des comptages. Les chiffres concernent donc les communautés suivantes (suit entre parenthèses, la date de fondation, parfois approximative, de ces établissements) : Notre-Dame de Cambrai (dès haut Moyen Âge), Saint-Aubert de Cambrai (VII^e siècle), Saint-Géry de Cambrai (VII^e siècle), Sainte-Croix de Cambrai (dès avant le milieu du IX^e siècle ; refondation en 1074), Saint-André du Cateau (1025), Saint-Sépulcre de Cambrai (1064), Saint-Julien de Cambrai (1074), Saint-Étienne de Fesmy (1080), Saint-Lazare de Cambrai (vers 1116), et Notre-Dame de Vaucelles (1133).

2070. *Acta pontificum Romanorum*, t. 1, n° 49-50, p. 47-49 (Saint-Sépulcre, 1075, et Saint-Aubert de Cambrai, 1075) ; l'authenticité de la bulle de Grégoire VII pour l'abbaye de Saint-Aubert est remise en question par OTT J. S., « Both Mary and Martha », p. 144-145.

2071. DEHAISNES O. et BONTEMPS A., *Histoire d'Iwuy*, p. 382-384 (Saint-Aubert, 1103) ; Lille, AD Nord, 36 H 2/3 (Saint-Aubert, 1103) ; RAMACKERS J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, n° 8, p. 96-97 (Saint-Étienne de Fesmy, 1107) ; Lille, AD Nord, 3 H 2/6 (Saint-Sépulcre, 1109) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516-518 (évêché de Cambrai, 1119).

2072. *Acta pontificum Romanorum*, t. 1, n° 145, p. 129 (Notre-Dame de Cambrai, 1126) et n° 146, p. 130 (Notre-Dame de Cambrai, 1126) ; LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 28, p. 39-41 ; TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 6, p. 64-66 (Notre-Dame de Vaucelles, 1139) ; *Acta pontificum Romanorum*, t. 1, n° 181, p. 159-161 ; RAMACKERS J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, n° 38, 40 et 44, p. 140-143, 145 et 154-155 (Saint-Sépulcre de Cambrai, 1142) ; *Ibid.*, n° 42, p. 147-151 (Saint-Étienne de Fesmy, 1142) ; LE MIRE A. et FOPPENS J., *Opera diplomatica*, t. 2, n° 44, p. 1163 (évêché de Cambrai, 1142) ; *Acta pontificum Romanorum*, t. 1, n° 202, p. 184-186 (Saint-André du Cateau, 1146) ; RAMACKERS J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, n° 59, p. 175 (évêché de Cambrai, 1146) ; *Acta pontificum Romanorum*, t. 1, n° 211, p. 194-195 (évêché de Cambrai, 1147) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 123, p. 564-566 (Notre-Dame de Cambrai, 1148).

échanges épistolaires s'intensifient également²⁰⁷³. Les données recueillies pourraient s'avérer encore plus parlantes en y additionnant celles concernant des institutions monastiques installées quelques kilomètres seulement au-delà des limites traditionnellement attribuées au Cambrésis, comme les abbayes d'Anchin²⁰⁷⁴, de Marchiennes²⁰⁷⁵ et d'Arrouaise²⁰⁷⁶. *In fine*, ces comptages témoignent donc incontestablement du renforcement de l'autorité pontificale entre France et Empire. Il convient à cet égard de noter que des prélats cambrésiens pourtant réputés proches des impériaux, tels Burchard d'Aix, se trouvent de temps à autre à l'origine de la concession de ces bulles, dont le propos consiste généralement à confirmer les possessions et privilèges de telle ou telle maison religieuse²⁰⁷⁷.

V.2.2. Le Cambrésis entre Flandre et Empire

Si, entre 1092 et 1113, le « schisme » de Cambrai atteint de telles proportions et connaît un tel déchaînement de violence, cela ne tient pas uniquement aux enjeux ecclésiaux. À travers le conflit, c'est également le contrôle d'une terre à l'intérêt géostratégique évident qui se joue entre le comte de Flandre et le souverain germanique, tous deux bien appuyés par les plus fiers représentants du groupe nobiliaire local²⁰⁷⁸. Quel bilan tirer, en la matière, de ces vingt années de querelles ? Ce serait forcer les sources que de croire, avec Alfred Cauchie, au triomphe complet du parti flamand²⁰⁷⁹. La crise ne consacre pas, en effet, la victoire absolue de Robert I^{er} le Frison et de ses descendants, même si elle leur bénéficie largement, en leur permettant de prendre encore un peu plus pied dans la région et, surtout, en leur offrant des avantages dont ils sauront plus tard, sous les comtes de la Maison d'Alsace, tirer parti pour asseoir pleinement leur

2073. Des échanges épistolaires entre le souverain pontife, ses soutiens et les évêques de Cambrai interviennent ainsi assez régulièrement au cours du « schisme » des années 1092-1113 (voir, par exemple, GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 176-177 et p. 184, et *Gesta Galcheri*, ch. 8, p. 192). Les sources épistolaires se révèlent, hélas, bien moins nombreuses à Arras-Cambrai que dans les pays de la Loire, où elles ont autorisé Jean-Hervé Foulon à retracer « la genèse des idées et des sensibilités réformatrices » dans la région (FOULON J.-H., *Église et réforme au Moyen Âge*, p. 14-15 notamment).

2074. GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 276-285.

2075. ROBERT U., *Bullaire du pape Calixte II*, t. 2, n° 417, p. 225-226 (1123) ; Lille, AD Nord, 10 H 323, p. 140-143 (1141) ; RAMACKERS J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, n° 37, p. 137-140 (1141) ; *Acta pontificum Romanorum*, t. 1, n° 205, p. 188-190 (1146). La bulle de 1123 du pape Calixte II pour l'abbaye de Marchiennes (Lille, AD Nord, 10 H 1/2) est considérée comme fausse par PIETRESON DE SAINT-AUBIN P., « Une bulle fausse du pape Calixte II », p. 19-34, si j'en crois le titre de cet article sur lequel je ne suis pas parvenu à mettre la main, comme interpolée par RAMACKERS J., « Ist das Privileg Calixts II. aus dem Jahre 1123 für Marchiennes original ? », p. 183-189, et comme douteuse par le *Thesaurus diplomaticus*, n° 6160.

2076. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 3, p. 44-46 (1107), n° 6, p. 49-51 (1116), n° 11, p. 56-58 (1119), n° 26, p. 79-82 (1139), n° 37, p. 95-97 (1142), et n° 45, p. 109-112 (1145).

2077. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516-518 (évêché de Cambrai, 1119) ; *Acta pontificum Romanorum*, t. 1, n° 145, p. 129 (Notre-Dame de Cambrai, 1126) et n° 146, p. 130 (Notre-Dame de Cambrai, 1126)

2078. À ce propos, cf. *supra*, « V.1.1. Prolégomènes : les enjeux politiques d'une crise ».

2079. CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2, p. 205-206.

autorité sur le Cambrésis. Examiner de près l'évolution de certains aspects du pouvoir des grands – le contrôle de l'épiscopat, celui de la châtelainie et des principales forteresses, etc. – nous permettra, au cours des pages suivantes, de mieux jauger les bouleversements qui affectent l'équilibre des forces dans la région cambrésienne au tournant des XI^e et XII^e siècles.

V.2.2.1. *Persistence de l'influence germanique*

Les vingt années postérieures à la disparition de Gérard II de Lessines († 1092) avaient vu l'affrontement de quatre candidats élus à la dignité épiscopale : d'une part, le prévôt Mazelin et l'archidiacre Gaucher d'Oisy, très vraisemblablement sortis des rangs de l'aristocratie régionale, d'autre part, l'archidiacre rémois Manassès d'Eu-Soissons et l'abbé Odon de Saint-Martin de Tournai, nettement plus liés au royaume de France²⁰⁸⁰. Les profils de leurs successeurs directs sur la cathédre cambrésienne pour la période courant de 1114 à 1135 s'avèrent sensiblement différents, Burchard d'Aix et Liétard d'Utrecht étant tous deux issus de l'entourage impérial. Par leurs trajectoires, ces derniers s'assimilent donc plus aux évêques Bérenger (956-962/963) et Tetdon (972-979)²⁰⁸¹, imposés par les Ottoniens, qu'à leurs prédécesseurs du XI^e siècle, pour l'essentiel issus de la noblesse lotharingienne²⁰⁸².

Les sources s'épanchent assez longuement sur les circonstances de l'élection de Burchard d'Aix²⁰⁸³ au terme de l'année 1114, soit plusieurs mois après le décès à Anchin de l'évêque Odon²⁰⁸⁴. À la disparition de son très contesté prédécesseur, Burchard ne faisait pas figure de favori, ni parmi les Cambrésiens, ni même à la cour impériale. Ses biographes officiels passent la chose sous silence²⁰⁸⁵, mais, aux dires des *Miracles de sainte Marie de Laon*²⁰⁸⁶, Henri V jette d'abord son dévolu sur l'un de ses chapelains appelé à accomplir une brillante carrière dans les ordres, le jeune Norbert de Xanten (1080/1085-1134), fondateur de l'abbaye de Prémontré et futur archevêque de Magdebourg²⁰⁸⁷. Ce dernier décline néanmoins la proposition. Les Cambrésiens²⁰⁸⁸, pour leur part, plaident, dans un premier temps, pour un retour de Gaucher

2080. Cf. *supra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

2081. Comme eux, l'évêque Liétard ne laissera d'ailleurs pas un souvenir brillant aux Cambrésiens, si l'on en croit les dires de l'auteur des *Gesta Liethardi*, ch. 1, p. 224, str. 7-13.

2082. Cf. *supra*, « II.2.1.1. Les Ottoniens et le choix de l'évêque ».

2083. Sur Burchard, voir VAN MINGROOT E., « Burchard van Aken », col. 198-220, qui remplace les notices précédentes de ID., « Burchard, Bischof von Cambrai », col. 943, et de CHARTIER M., « Burchard, évêque de Cambrai », col. 1230-1231.

2084. RESNICK I. M., « Odo of Cambrai and the Investiture crisis », p. 95-96.

2085. *Gesta Burchardi*, ch. 1, p. 212-213 (version en prose) et ch. 1-10, p. 220-224 (version rimée).

2086. HÉRIMAN DE TOURNAI, *Les miracles de sainte Marie de Laon*, livre III, ch. 8, p. 220-223.

2087. WEINFURTER S., « Norbert von Xanten », col. 1233-1235.

2088. Selon les *Gesta Galcheri*, ch. 40, p. 210, str. 600-602, les partisans du retour de Gaucher d'Oisy se rencontrent à la fois dans le clergé et dans le peuple (*Ad eligendum alterum / clerus et plebs episcopum / per commune consilium / statim agunt agunt capitulum / [...] Quod malum, quod discidium / pati verentes iterum, / ad Galcherum revocandum / omnes confirmant animum*). L'auteur de la version rimée des *Gesta Burchardi*, ch. 1, p. 220,

d'Oisy sur le trône épiscopal cambrésien, avant de se heurter au refus de l'intéressé²⁰⁸⁹. Une part d'entre eux reporte alors son choix sur un autre ecclésiastique issu de la noblesse régionale, l'archidiacre Jean, dont la documentation cambrésienne pourrait déjà attester la présence dans l'entourage des évêques Manassès et Odon aux environs de l'an 1100²⁰⁹⁰. Une autre frange du clergé cambrésien se serait néanmoins fermement opposée à cette décision, en raison de la jeunesse du chanoine, et aurait, *de facto*, contribué à l'échec de son élection²⁰⁹¹. C'est à ce moment seulement que la candidature de Burchard – ancien chanoine d'Aix désormais établi à Rome²⁰⁹² – aurait été imposée aux Cambrésiens par le dynaste²⁰⁹³. En raison du contexte politique particulièrement délicat de l'époque, l'élu²⁰⁹⁴ devra néanmoins patienter de longs mois avant d'être consacré évêque²⁰⁹⁵.

En 1130-1131, l'élection de Liétard intervient dans un contexte relativement plus apaisé, le concordat de Worms ayant mis un point final à la Querelle des investitures²⁰⁹⁶. À Rome, les schismatiques, emmenés par l'antipape Anaclet, menacent néanmoins la position du souverain pontife, Innocent II (1130-1143), qu'ils parviennent à expulser de la Cité éternelle à

str. 8-9, n'évoque, pour sa part, que le soutien du *populus* (*Quando defunctus est Odo episcopus, / doctor magnificus de septem artibus, / Cameracensium convenit populus, / ut presul post eum ponatur alius. / Galcherum, qui ante eum pontificaverat, / quem papa Urbanus iam deposuerat, / qui illum Odonem tunc supervixerat / omnium in patrem revocat*).

2089. *Gesta Galcheri*, ch. 40, p. 210 ; *Gesta Burchardi*, ch. 1, p. 220.

2090. L'archidiacre porte un nom trop commun pour avoir des certitudes, mais un *Iohannes archidiaconus* apparaît dès 1096 dans l'entourage de l'évêque Gaucher d'Oisy (PIOT Ch., *Cartulaire de l'abbaye d'Éname*, n° 7, p. 10-11). Il figure également en 1101 dans un acte de Manassès d'Eu-Soissons pour l'abbaye d'Anchin (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 20, p. 115). On ignore s'il s'agit du même personnage – d'autant que les *Gesta Burchardi*, ch. 2, str. 20, décrivent le candidat à la succession d'Odon comme un *iuvenis archidiaconus* –, mais, à partir de 1109, un archidiacre du nom de Jean se fait de plus en plus présent dans les chartes épiscopales : D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, n° 21, p. 19-20 (Saint-Martin de Tournai, 1109) ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 97, p. 493-494 (Notre-Dame de Liessies, 1109) ; PIOT Ch., *Cartulaire de l'abbaye d'Éname*, n° 10, p. 13 (1110, Saint-Sauveur d'Éname) ; Lille, AD Nord, 7 G 69/973 (Saint-Géry de Cambrai, 1110) ; etc.

2091. *Gesta Burchardi*, ch. 2, p. 220.

2092. VAN MINGROOT E., « Burchard van Aken », col. 197-198.

2093. *Regresso itaque archidiacono / fidei utitur cesar consilio, / quippe qui in suo habet palatio / clericos utiles Dei servitio. / Inter domesticos unus accipitur / Burchardus nomine, homo catholicus, / iste post Odonem, ut volui Deus, / ad episcopium datur idoneus / [...] Qui placens omnibus per sua merita / atque per congrua eius servitia, / Henrici cesaris mansit in curia / ut probus clericus et cautus vernula. / Hunc cesar diligens pro suis actibus / acceptis tam Deo quam et hominibus, / iudicat affore dignum in omnibus / sanctae aeclesiae prelationibus. / Hinc per epistolam certumque nuntium / clero et populo Cameracensium / mandat et consulit, ut in episcopum / Burchardum eligant suum carissimum* (*Gesta Burchardi*, ch. 2, p. 220-221, str. 22-28).

2094. *Cognito cesaris bono consilio / et bona omnia testante nuntio, / protinus facta est concors electio / a clero pariter atque a populo. / Electus itaque repetit cesarem, / et cesar eligit ipsum in presulem. / A coepiscopis electus etiam, / ad sibi traditam redit ecclesiam* (*Ibid.*, ch. 2, p. 221, str. 30-31).

2095. *Ibid.*, ch. 4-10, p. 221-223.

2096. GOUGUENHEIM S., *La réforme grégorienne*, p. 134-139.

la fin de l'été 1130²⁰⁹⁷. Pour triompher de son adversaire, ce dernier s'efforce alors de se ménager un maximum de soutiens en France, en Angleterre et en Empire. C'est sans doute à dessein qu'il entreprend en 1131 un voyage en territoire germanique, voyage lors duquel il transite notamment par Cambrai²⁰⁹⁸. Poursuivant sa route vers l'Est, Innocent II rencontre le roi Lothaire III (1125-1137) à Liège à la fin du mois de mars 1131²⁰⁹⁹. La succession de Burchard, décédé le 3 ou le 4 janvier précédent²¹⁰⁰, se règle dans ce contexte, le souverain imposant au pape la désignation du prévôt Liétard d'Utrecht²¹⁰¹ pour le siège épiscopal cambrésien²¹⁰². En dépit de son caractère assez peu canonique, cette élection ne paraît pas avoir suscité de vague au sein de la métropole de Reims, puisque, selon Lambert de Watrelos, l'archevêque Renaud II († 1139)²¹⁰³ consacre Liétard le 26 avril de cette même année²¹⁰⁴. Cette manœuvre vaudra néanmoins au nouveau prélat une farouche hostilité de la part de son chapitre²¹⁰⁵ et, peut-être,

2097. Comme le note très justement GRABOÏS A., « Le schisme de 1130 et la France », p. 594, les deux candidats au pontificat ont été élus de manière irrégulière. Ce sont les catégorisations réalisées *a posteriori* qui nous font considérer Anaclet II comme un antipape et Innocent II comme le représentant légitime de l'autorité romaine.

2098. *Anno MCXXXI. Innocentius papa veniens Cameracum, in ecclesia sancti Autherti missam celebravit feria II. hebdomadae secundae quadragesima* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514).

2099. *MGH DD*, t. 8, n° 33-34, p. 51-57. Il ne fait pas de doute que Lothaire III profite de la querelle entre Innocent II et Anaclet II pour tenter de restaurer son autorité sur l'Église romaine. Peu de temps après l'entrevue liégeoise, qui consacre l'allégeance du souverain germanique au parti pontifical, Innocent II couronnera en effet à nouveau Lothaire III roi des Romains. Par la même occasion, le dynaste intervient aussi de plus en plus en Lotharingie. Il y assoit son pouvoir en gagnant le soutien des évêques de Liège et en substituant Waleran de Limbourg à Godefroid I^{er} de Louvain à la tête du duché (KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 162-164).

2100. VAN MINGROOT E., « Liste provisoire des actes des évêques Cambrai », p. 43 ; Cambrai, MM, ms. 229, f. 59v.

2101. Selon le *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 37, p. 549, Liétard aurait été prévôt de *Traiectensis* avant d'accéder au siège épiscopal de Cambrai (*In ipso conventu Leodii, domnus Liettardus Traiectensis prepositus, episcopus electus, urbi Cameracensi dirigitur et Remis VI. kal. maii a domno metropolitano honorifice consecratus, in episcopali sede locatur*). Il faut probablement identifier ce toponyme avec Utrecht et non Maastricht, car une charte de 1127 pour Saint-Bavon de Gand signale l'existence d'un prévôt Liétard d'Utrecht (SERRURE C. Ph., *Cartulaire de Saint-Bavon à Gand*, n° 20, p. 26 ; corrigenda dans VLEESCHOUWERS C., *De oorkonden van de Sint-Baafsabdij te Gent*, t. 2, n° 29, p. 30).

2102. *Ibi de presule Cameracensium / statim alloquitur rex apostolicum / qui quendam clericum suum eligere / rogat et postulat, Lieltardum nomine. / Quod papa audiens, fuit in dubium, / utrum tam subito ignotum clericum / Cameracensibus pastorem tribuat, / cum vitam et mores illius nesciat. / Dubita merito papa propheticus, / quoniam ille vir erat hereticus. / sed quia Deus cor, vir fidet faciem, / nescit papa malam vitare speciem. / Nam cito condescendens precibus cesaris, / Liethardum posuit in sede pontificis* (*Gesta Liethardi*, ch. 1, p. 224, str. 7-13).

2103. DEMOUIY P., *Genèse d'une cathédrale*, p. 621-623.

2104. *Anno MCXXXI. [...] In presentia Lotarii regis Lieltardus eligitur, et Remis episcopus consecratur VI. kal. maii* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514).

2105. *Consecravit eum presul Remensium. / Qui agens quatuor anno officium, / centum putabatur regnasse pontifex, / qui semper agebat res execrabiles. / Quos enim debebat amare oderat, / suum servitium pati non poterat, / expellit proximos, fugat domesticos / atque extraneos amat ut filios, / suique privati sunt Teutonici, / imberbes iuvenes lenes pueri. / Tandem exit foras rumor de talibus, / de Teutonicis et iuvenibus, / eo quod non iacet in sua camera / cubicularius nec notus vernula* (*Gesta Liethardi*, ch. 2, p. 224, str. 14-20).

de son aristocratie²¹⁰⁶. Tout au long de son récit, l'auteur des *Gesta Lietardi* ne ménage d'ailleurs pas ses critiques à l'égard de son ancien maître.

Au lendemain du « schisme » de Cambrai, les rois Henri V et Lothaire III de Germanie conservent donc la mainmise sur la désignation des prélats. Ni les chanoines cambrésiens, ni les comtes de Flandre, encore moins l'aristocratie locale ne parviennent en effet à infléchir les élections épiscopales en faveur de leurs propres intérêts²¹⁰⁷. Entre 1114 et 1135, seuls des prélats étrangers au contexte politique régional²¹⁰⁸ et ne disposant d'aucun appui au sein du groupe nobiliaire local gouvernent ainsi le diocèse de Cambrai, désormais disjoint de celui d'Arras²¹⁰⁹. En plaçant leurs hommes sur le siège cambrésien, les dynastes germaniques, dont le pouvoir sort sans doute considérablement affaibli de vingt années de crise politique, espèrent probablement restaurer, au moins en partie, leur autorité sur les marges occidentales de la Basse-Lotharingie²¹¹⁰ en profitant d'un moment de flottement en Flandre²¹¹¹. Burchard d'Aix comme Liétard d'Utrecht s'avèrent d'ailleurs relativement fidèles au roi tout au long de leurs prélatures, même si, de par leur fonction, il leur arrive bien évidemment d'entretenir des contacts avec d'autres princes territoriaux. Chacun d'entre eux souscrit ainsi au moins deux diplômes royaux au cours de son épiscopat, le premier en 1119 et 1128 pour Saint-Michel d'Anvers et Saint-Servais de Maastricht²¹¹², le second en 1132 et 1135 pour cette dernière communauté et Notre-Dame d'Anvers²¹¹³. Réciproquement, il arrive au roi – Lothaire III en l'occurrence – de voler au secours de l'évêque de Cambrai lorsque celui-ci se trouve aux prises avec certains de ses *ministeriales*²¹¹⁴.

2106. *Ibid.*, ch. 4-6, p. 225-227. Il convient néanmoins de signaler qu'Hugues II d'Oisy et l'évêque Liétard collaboreront autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles (à ce propos, on verra LEBECQ S., « Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles », p. 439-453).

2107. La situation se transformera radicalement au cours du dernier tiers du XII^e siècle. À cet égard, on se reportera à BRUIWIER M., « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », p. 215-216.

2108. Cependant, en tant que prévôt d'Utrecht (SERRURE C. Ph., *Cartulaire de Saint-Bavon à Gand*, n° 20, p. 26 ; VLEESCHOUWERS C., *De oorkonden van de Sint-Baafsabdij te Gent*, t. 2, n° 29, p. 30), Liétard fait tout de même figure de Lotharingien. Il est donc probablement moins étranger que son prédécesseur aux problématiques politiques régionales.

2109. Sur la situation très différente d'Arras, à la même époque, on verra TOCK B.-M., « Les élections épiscopales à Arras, de Lambert à Pierre I^{er} », p. 715-716.

2110. Il n'en va pas différemment à Liège sous le règne de Lothaire III, comme le note KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, p. 162-164.

2111. FELLER L., *L'assassinat de Charles le Bon*, notamment p. 291-297.

2112. LE MIRE A. et FOPPENS J., *Opera diplomatica*, t. 1, n° 74, p. 83 ; *MGH DD*, t. 8, n° 12, p. 14-15. À ces chartes, il faut ajouter une troisième : celle de 1122 par laquelle, à la demande de l'empereur Henri V, l'évêque Burchard déclare libres du droit de personnat les autels de Vilvorde, Grand-Reng et Quévy-le-Petit tenus par des chanoines du chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle (MEUTHEN E., *Aachener Urkunden, 1101-1250*, n° 22, p. 169-172).

2113. *MGH DD*, t. 8, n° 41, p. 66-68, et n° 69, p. 107-108.

2114. *Ibid.*, n° 70, p. 108-109. À ce propos, cf. *infra*, « V.2.4.1.c. Prévôts et évêques de Cambrai ».

Comme un siècle et demi plus tôt sous les prélatures de Béranger et de Tetdon, l'élection de proches du souverain germanique ne disposant pas d'attaches politiques locales suscite certaines crispations au sein de l'aristocratie cambrésienne. Le problème paraît particulièrement aigu sous la brève prélature de Liétard. À en croire le chroniqueur des *Gesta Liethardi* – il est vrai fort peu favorable au diocésain –, l'ancien prévôt de Saint-Martin d'Utrecht se serait en effet rapidement aliéné la sympathie d'une frange considérable des chanoines de Notre-Dame et, corollairement, celle de leurs parents²¹¹⁵. Les Cambrésiens voient vraisemblablement d'un mauvais œil ces promotions de clercs extérieurs à leur groupe dans la mesure où elles les dépossèdent d'une voie d'accès au pouvoir. Le comportement de Liétard, qui, selon son biographe, introduit au sein du chapitre cathédral de jeunes clercs *Teutonici* ne fait rien pour arranger les choses²¹¹⁶. Peut-être mis sous pression par ses administrés, Liétard quitte rapidement le palais épiscopal pour s'exiler un temps à Saint-Géry, en dehors des murs de la cité, avant de trouver refuge à Saint-Aubert²¹¹⁷, puis de vivement se quereller avec le prévôt, les chanoines et les *cives* de Cambrai²¹¹⁸ et d'être déposé en 1135 par le pape Innocent II, suite à une intervention de saint Bernard de Clairvaux²¹¹⁹. Dès cet instant, l'autorité germanique en terre cambrésienne ne cessera plus de se fragiliser face aux poussées flamandes des comtes de la Maison d'Alsace.

V.2.2.2. Une emprise flamande accrue

Si le « schisme » des années 1092-1113 ne gomme pas toute présence impériale sur l'Escaut, il favorise indéniablement l'affermissement de l'influence flamande en Cambrésis. Sans faire figure de grégoriens convaincus, comme en atteste leur attitude équivoque à Théroouanne quelques années plus tôt²¹²⁰, les comtes de Flandre profitent en effet des troubles politico-ecclésiaux internes au diocèse d'Arras-Cambrai pour s'immiscer encore un peu plus dans les affaires régionales, poursuivant de la sorte les vieux rêves de leurs ancêtres Baudouin IV et Baudouin V²¹²¹. L'obtention de l'autonomie du diocèse d'Arras – à la tête duquel se hissera l'un

2115. Voir notamment *Gesta Liethardi*, ch. 2, p. 224, str. 14-21, ch. 3 et 4, p. 225, et ch. 6, p. 226-227. Le *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 37, p. 549, ne se fait pas aussi critique à l'égard de l'évêque Liétard, mais il est vrai que son auteur n'a pas connu la fin troublée de sa prélature...

2116. *Gesta Liethardi*, ch. 2, p. 224, str. 14-21.

2117. *Ibid.*, ch. 2, p. 224, str. 28-36.

2118. *Ibid.*, ch. 6, p. 226-227.

2119. *Depositi sunt autem episcopi numero quinque : Alexander scilicet Leodiensis, Litardus Cameracensis, Esutachius Valentinus, Boianus Arethinus, G. Acceranus, Hubertus Taurinensis, Alb. Mutinensis [...] Cameracensis vero propter vite turpitudinem, de qua coram Rainaldo Remensi archiepiscopo metropolitano suo, Gaufrido Carnotensi episcopo sedis apostolice legato et Bernhardo Clarevallensi abbate, ipsis eisdem attestantibus, confessus fuerat* (MGH Constit., t. 1, p. 578).

2120. BÉDAGUE J.-Ch., « Grégoire VII contre les évêques de Théroouanne », en part. p. 76-88 ; MEIJNS Br., « Hirsau dans la plaine côtière flamande », p. 81-97 ; VERLINDEN Ch., *Robert I^{er} le Frison*, p. 115-124.

2121. À ce propos, cf. *supra* « III. Une cité, deux pouvoirs : l'affirmation châtelaine (ca 1010-ca 1075) ».

des chanoines de « leur » chapitre Saint-Pierre de Lille²¹²² – constitue bien évidemment une victoire importante pour les princes flamands, dont l'autorité se renforce alors sur l'Artois. Mais la crise cambrésienne bénéficie aussi sur un autre plan à Robert I^{er} le Frison et à son fils, qui, tout au long du conflit, adopteront une attitude particulièrement opportuniste. Jusqu'en 1103, ces derniers prennent visiblement fait et cause pour Manassès d'Eu-Soissons face à Gaucher d'Oisy. En 1096, le sacre du candidat « grégorien » se fait d'ailleurs sur leurs terres, à Grammont, au cœur de la Flandre impériale. En parallèle, les princes flamands usent également d'un certain nombre de leviers au sein du groupe nobiliaire cambrésien pour déstabiliser le pouvoir de Gaucher d'Oisy et des impériaux, notamment en permettant à plusieurs aristocrates locaux d'édifier ou de renforcer des *castra* qu'ils reprennent ensuite en fief²¹²³. En juin 1103, c'est-à-dire à peu près au moment où le candidat du parti grégorien se retire à Soissons, Robert II de Jérusalem fait volte-face et se rapproche du souverain germanique. Il obtient de celui-ci la confirmation de ses fiefs en échange de sa fidélité. Le comte de Flandre se comporte loyalement à l'égard de son suzerain jusqu'aux environs de 1106, date à partir de laquelle il choisit désormais d'encourager la candidature de l'abbé Odon de Tournai pour des raisons difficiles à déterminer²¹²⁴. Sans doute Robert II s'est-il senti à cet instant suffisamment puissant pour tirer avantage d'une confrontation avec le roi Henri V, qui vient alors de succéder à son père. Les événements lui donnent en tout cas raison, puisque l'année suivante il défait le dynaste à Douai²¹²⁵ et contraint ce dernier à négocier une trêve²¹²⁶. La paix d'Aix-la-Chapelle du 25 décembre 1107 consacre très clairement le triomphe des comtes, à qui Henri V inféode la châellenie de Cambrai et le bastion du Cateau²¹²⁷. En une quinzaine d'années seulement, le Frison et son héritier sont donc parvenus à prendre le contrôle d'une série de points névralgiques en Cambrésis, même si leur ascendant ne s'avère pas encore suffisant pour placer leurs hommes sur le siège épiscopal de Cambrai²¹²⁸.

Au fil des ans, ces possessions leur sont à plusieurs reprises disputées par les prélats cambrésiens, en particulier par l'évêque Burchard d'Aix, fidèle de l'empereur Henri V. Les

2122. À propos de Lambert, on verra GIORDANENGO C., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras*, p. 18-25.

2123. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, et ch. 7, p. 190-191 ; pour plus d'informations sur les événements évoqués dans ce paragraphe, cf. *supra* « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ». Je me contenterai ici de renvoyer à la source principale, les *Gesta Galcheri*.

2124. *Ibid.*, ch. 32, p. 503.

2125. *Ibid.*, ch. 35, p. 503.

2126. *Ibid.*, ch. 36, p. 207.

2127. *Suscepit ergo comitem / in amicum et hominem, / dans ei castellaniam, / Novum Castellum etiam. / Donat tamen ad terminum, / ut testatur imperium, / donec imponat proprium / Cameraci episcopum* (*Ibid.*, ch. 36, p. 207 ; témoignage corroboré par, *Gesta Burchardi*, ch. 2, p. 213). Comme le notait déjà CAUCHIE A., *La Querelle des investitures*, t. 2, p. 203-204, cette concession semble être temporaire. Selon les *Gesta Galcheri*, elle devait théoriquement prendre fin avec l'avènement d'un évêque qui susciterait l'unanimité.

2128. Cf. *supra*, « V.2.2.1. Persistance de l'influence germanique ».

discussions se cristallisent d'abord autour de la forteresse du Cateau, dont nul à l'époque n'ignore l'intérêt stratégique au carrefour du Cambrésis, du Hainaut et du Vermandois. En 1111, au décès de Robert II de Jérusalem²¹²⁹, le bastion passe entre les mains de son jeune héritier, le comte Baudouin VII à la Hache (1111-1119)²¹³⁰. C'est auprès de celui-ci que Burchard d'Aix semble pour la première fois solliciter la restitution du Cateau et de la châtelainie de Cambrai, alors inféodée à Hugues II d'Oisy²¹³¹. Les chroniques cambrésiennes passent sous silence les circonstances exactes dans lesquelles se déclenche le conflit, mais il ne fait pas de doute que celui-ci tourne rapidement à l'aigre, car, à une date indéterminée comprise entre 1114, voire 1116, et 1118²¹³², le diocésain jette l'anathème sur le jeune prince²¹³³. L'efficacité de la manœuvre s'avère relativement médiocre jusqu'à ce qu'en 1118 Baudouin VII soit très grièvement blessé lors d'une expédition militaire en Normandie²¹³⁴. Craignant pour son salut, le prince, qui décèdera effectivement peu de temps après son retour de campagne, se serait alors plié aux injonctions épiscopales et aurait consenti à remettre au prélat les biens « usurpés » *contra Deum et sanctam Cameracensem ecclesiam*²¹³⁵. Le 31 octobre 1119, Burchard s'empresse d'obtenir la confirmation de cette donation auprès du pape Calixte II²¹³⁶, présent à cette époque dans la province ecclésiastique de Reims²¹³⁷ pour y tenir un concile général²¹³⁸.

2129. *Anno MCXI. Robertus comes filius Roberti comitis Casletensis obiit, qui et apud Attrebatum in ecclesia sancti Vedasti requiescit. Cui filius eius Balduinus successit* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 512).

2130. Au sujet du bref principat de Baudouin VII à la Hache (1111-1119), on verra VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. XVIII.

2131. On ignore, par contre, si le vidame Foulques II, mentionné en 1100 dans une charte épiscopale pour l'abbaye de Lobbes (Mons, AE, *Cartulaire*, n° 33, f. 258r), tient encore la forteresse du Cateau en 1114, lorsque Burchard monte sur la cathèdre de Cambrai.

2132. Les *Gesta Burchardi*, ch. 2, situent cet événement après l'élection de l'évêque Burchard, intervenue en 1114, voire même après sa consécration du 4 juin 1116 (VAN MINGROOT E., « Burchard van Aken », col. 198-199), et l'échec de la campagne normande du comte Baudouin VII, en septembre 1118 (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. XVIII).

2133. *Hec igitur universa omnia quoniam facta sunt contra Deum et sanctam Cameracensem ecclesiam, Burchardus episcopus iuste consultus ipsum cepit excommunicare Balduinum comitem et cotidie campanis sonantibus ante dominicum corpus et sanguinem actitare proclamationem ad presentem et perpetuam illius comitis damnationem* (*Gesta Burchardi*, ch. 2, p. 213).

2134. *Ibid.* ; LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 513 ; ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, livre XII, ch. 2, p. 191.

2135. *Gesta Burchardi*, ch. 2, p. 213.

2136. *Proinde nos petitioni tuae, frater in Christo karissime Brucarde episcopo, paterna benignitate accomodamus assensum. Tibi itaque tuisque successoribus in perpetuum confirmamus quicquid liberalite principum, oblatione fidelium, vel aliis justis modis cognoscitur possidere, videlicet [...] omnes pares et casatos, castellaniam cum casatis suis [...] Novum castellum, cum justitia, moneta, theloneo, districto, peagio, furnis, cambis, molendinis, aquis, pratis, silvis, terris arabilibus* (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516-517). Si la bulle inclut bien la châtelainie de Cambrai parmi les possessions épiscopales, cette donation consentie par Baudouin VII sera contestée dès 1119 par son successeur, Charles I^{er} Bon. J'y viens dans un instant.

2137. *Anno MCXIX. Calixtus papa Remis generale concilium celebravit, in quo Henricum regem Alemannorum in perpetuum damnavit X. kal. novembris* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 513).

2138. À propos de ce concile, on se reportera au répertoire de PONTAL O., *Les conciles de la France capétienne*, p. 275-278.

Arrachée à un Baudouin VII alors sur son lit de mort, la restitution du Cateau ferait donc office d'acte de rédemption aux dires du biographe de l'évêque Burchard²¹³⁹. Plus prosaïquement, il convient peut-être aussi d'y voir une manœuvre politique. Péniblement affecté par ses blessures, Baudouin VII espère peut-être de la sorte « acheter » le soutien, ou à tout le moins la neutralité, de Burchard, et à travers lui celui des impériaux, dans la querelle de succession qui se prépare en Flandre²¹⁴⁰.

L'inféodation de la châtelainie de Cambrai au prince flamand suscite également l'ire des prélats. Depuis le milieu du x^e siècle, les offices de châtelain et d'avoué de l'Église de Cambrai sont conjoints et dépendent au premier chef de l'évêque d'Arras-Cambrai, qui dispose, du moins en théorie, de la faculté de relever de leur fonction des vassaux jugés infidèles²¹⁴¹. En 1011, avec le précieux concours du comte Baudouin IV de Flandre, Gautier I^{er} de Lens était néanmoins parvenu à s'assurer de l'hérédité de son fief²¹⁴². Tant bien que mal, ce dernier se transmet par la suite à ses descendants jusqu'à la fin des années 1080, date à laquelle l'évêque Gérard II de Lessines et Robert I^{er} le Frison contraignent Hugues I^{er} d'Oisy à renoncer à ses droits²¹⁴³. Si ce coup du sort ne les élimine pas définitivement de l'échiquier politique cambrésien²¹⁴⁴, les sires d'Oisy ne semblent plus en mesure d'exercer leur autorité dans la cité durant une dizaine d'années²¹⁴⁵. Ils ne doivent en fait leur retour qu'à la faveur du « schisme » de Cambrai. En 1103, les *cives*, devenus maîtres de la ville et soucieux de s'adjoindre un certain nombre de soutiens au sein de la noblesse locale dans la lutte contre leur ancien bienfaiteur, l'évêque Gaucher, se donnent comme protecteurs deux des plus puissants aristocrates cambrésiens : Godefroid de Ribemont et Hugues I^{er} d'Oisy, à qui ils restituent la châtelainie. En dépit des aléas de la crise, ce dernier n'en perdra plus le contrôle au cours des années

2139. *Audiens itaque Burchardus episcopus, quod de vita comitis nulla spes habeatur, legati sui ad ipsum velociter transmittuntur, quesituri ex parte sua, ut predictum castellum sancte Mariae et castellaniam liberrime reddat et, ne successor eius in eadem possessionem post ipsum introeat, pro sui absolutione et peccatorum remissione firmiter precipiendo prohibeat. Suscepta libenter legatione pontificis, comes infirmus compunctus, humilis, similitudine vere penitentis, utramque possessionem episcopo liberam clamavit, exterritus morte imminente et timore Domini et die iudicii. Facta vero redditione castelli et castellaniae, comes absolvitur antequam moriatur a Burchardo pontifice; nec mora, defunctus est, Deo gratias, in penitentia et satisfactione* (*Gesta Burchardi*, ch. 3, p. 213).

2140. FELLER L., *L'assassinat de Charles le Bon*, p. 62-68.

2141. Ainsi, dans le courant des années 970, l'évêque Tetdon avait substitué Gautier I^{er} de Lens à l'avoué Jean de Vermandois (cf. *supra*, « II.2.2.2. L'avouerie de la cité, enjeu de pouvoir »).

2142. Cf. *supra*, « III.1.1.1. De Gautier I^{er} de Lens à Gautier II : l'hérédité des charges ».

2143. *Gesta Gerardi II*, ch. 4, p. 499.

2144. Cf. *supra*, « IV.2.2. Les grands et l'Église à la veille du "schisme" d'Arras-Cambrai ».

2145. Ainsi, en 1101, dans une charte pour l'abbaye d'Anchin, Hugues I^{er} d'Oisy ne porte pas le titre de *castellanus*, comme ce sera presque systématiquement le cas par la suite, mais se fait seulement appeler *Hugo Cameracensis* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 21, p. 116). Si la perte de la châtelainie de Cambrai entame sans doute quelque peu le pouvoir des sires d'Oisy, elle ne suffit pas pour réduire celui-ci à néant. Le rédacteur des *Gesta Galcheri* présente en effet les membres du lignage comme des personnages influents lorsqu'il traite du déclenchement du « schisme » de Cambrai (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, en part. str. 63-65).

suivantes²¹⁴⁶. En effet, la paix d'Aix-la-Chapelle du 25 décembre 1107 ne bouleverse pas fondamentalement le paysage institutionnel cambrésien, car si, à l'occasion de ce traité, l'empereur Henri V concède bien la châtelainie locale au comte Robert II, ce dernier s'empresse d'inféoder le *beneficium* aux sires d'Oisy²¹⁴⁷. Les disparitions successives d'Hugues I^{er} d'Oisy († 15 mai, après 1111)²¹⁴⁸ et de Robert II de Jérusalem († début octobre 1111)²¹⁴⁹ n'y changent apparemment rien : au début des années 1110, Hugues II d'Oisy se fait rapidement l'homme de Baudouin VII²¹⁵⁰. L'arrivée à Cambrai de l'évêque Burchard – dont les sources narratives soulignent unanimement la volonté de remettre de l'ordre dans les affaires locales²¹⁵¹ – engendre néanmoins certaines crispations, dans la mesure où le prélat menace de jeter l'anathème sur le jeune prince flamand si celui-ci ne lui remet pas la châtelainie de Cambrai et la forteresse du Cateau²¹⁵². Comme on vient de le constater, ces manœuvres sont couronnées de succès à la veille du décès de Baudouin VII. En 1119, les deux biens retombent en effet dans l'escarcelle épiscopale²¹⁵³.

Dès son accession au pouvoir, Charles I^{er} le Bon (1119-1127) refuse néanmoins de consentir à ces donations²¹⁵⁴. Fin 1119-début 1120, il confirme d'ailleurs son vassal Hugues II d'Oisy dans ses fonctions de châtelain²¹⁵⁵. Ce choix s'explique par des raisons politiques. Les

2146. Dès 1104, une bulle pontificale de Pascal II pour l'abbaye d'Anchin attribue le titre de *Cameracensis castellanus* à Hugues I^{er} d'Oisy (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 23, p. 118).

2147. Selon, les *Gesta Burchardi*, ch. 2, p. 213, Robert II de Jérusalem aurait en fait inféodé la châtelainie de Cambrai à Hugues II d'Oisy, l'héritier d'Hugues I^{er} (*Comes itaque Rotbertus in manu sua castellum tenuit et Hugo de Osgiacho, filius Hugonis castellani Cameracensis, castellaniam illam a comite sibi concessam recepit, et proinde sibi hominum faciens, fidelitatem comiti servare iuravit*). Pourtant, si l'on en croit les sources diplomatiques, c'est bel et bien Hugues I^{er} d'Oisy qui est titulaire de la châtelainie en 1111 (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 123-124, où sont évoqués un *Hugo castellanus Cameracensis* et un *Hugo junior*). J'aurais plutôt tendance à accorder foi au témoignage des chartes.

2148. ID., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327-328.

2149. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. XVII.

2150. *In cuius hereditatem et honorem heres succedens proximus filius suus iuvenis Balduinus, quasi ex hereditate patris castellum possedit, et sicut de patre ita de filio castellaturam tenuit, facto hominio et fidelitate idem Hugo castellanus* (*Gesta Burchardi*, ch. 2, p. 213).

2151. *Ibid.*, ch. 1, p. 212-213, et version rimée, ch. 11, p. 223-224.

2152. *Ibid.*, ch. 2, p. 213. Par la manière dont il construit son récit, le biographe de l'évêque Burchard laisse entendre que son maître se serait immédiatement opposé à cette inféodation. C'est pourtant rigoureusement impossible, puisque Baudouin VII succède à son père en 1111 et que Burchard ne monte sur le trône de Cambrai que trois ans plus tard...

2153. *Ibid.*, ch. 3, p. 213 ; DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516-517.

2154. *Successit enim in honorem Balduini comitis nepos suus nomine Karolus, regis Danimarcae filius, vir potens et prudentissimus, qui noluit assentire factis de Castello concessionibus, immo illud cum castellania in suis retinuit manibus* (*Gesta Burchardi*, ch. 4, p. 213).

2155. *Qui inter cetera quae ex consilio fidelium disposuerat castellaniam reddidit Hugoni castellano, eo iure et servitio quo prius eam tenuerat de suis predecessoribus, de Roberto scilicet et Balduino, filio eius, Flandriarum comitibus* (*Ibid.*, ch. 4, p. 214). Hugues II d'Oisy apparaît à cette époque relativement proche du comte Charles I^{er} le Bon. Le prince

sources flamandes se font généralement assez discrètes sur le sujet, mais Charles éprouve sans doute de sévères difficultés à asseoir son autorité lors des premières années de son principat²¹⁵⁶. Celles-ci tiennent avant tout aux circonstances dans lesquelles il est amené à succéder à un Baudouin VII décédé sans héritier légitime, mais qui, sur son lit de mort, avait tout de même trouvé le temps de préparer l'avenir du comté, en désignant son cousin Charles, fils du roi Knut IV du Danemark, pour le supplanter (tableau généalogique n° 2). Ce choix ne suscite toutefois pas l'unanimité au sein de la cour comtale, loin de là ; à Charles, la comtesse Clémence (seconde moitié du XI^e siècle-1133), veuve de Robert II, préfère nettement son gendre Guillaume d'Ypres. Durant près de deux années, la Flandre vivra au rythme de cette querelle de succession dans laquelle s'impliqueront notamment le roi de France Louis VI et le duc Godefroid I^{er} de Brabant²¹⁵⁷. Une frange de la noblesse flamande profite même des troubles pour se rebeller contre son prince. Vers 1120 et en 1122, Charles le Bon se voit contraint d'affronter les comtes Hugues III de Saint-Pol et Gautier d'Hesdin²¹⁵⁸ ainsi que l'avoué Eustache de Théroouanne, dont il renverse les châteaux²¹⁵⁹. Dans ces circonstances, la volonté comtale de conserver la mainmise sur les forteresses du Cateau et de Cambrai pourrait peut-être être lue comme une manœuvre destinée à se concilier le soutien de certains des plus éminents aristocrates cambrésiens dans un contexte politique qui lui est particulièrement défavorable.

Jouant à la fois de diplomatie et d'arguments financiers, le diocésain finit tout de même par convaincre le comte de lui céder la forteresse du Cateau vers 1119-1120²¹⁶⁰. En échange, Charles conserverait néanmoins certains droits sur le bastion, qu'il pourrait utiliser comme *refugium* en temps de guerre. Il se montre par contre inflexible au sujet de la châteltenie de Cambrai : hors de question, à ses yeux, de la remettre entre les mains du prélat. Tirant sans doute parti de la faiblesse momentanée du pouvoir comtal flamand, l'évêque Burchard,

flamand recourt en tout cas à ses services pour trancher un conflit opposant Saint-Pierre-au-Mont-Blandin à l'*oppidanus* de Gand (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 95, p. 213-216).

2156. Sur le principat de Charles I^{er} le Bon, les sources narratives les mieux informées sont principalement GAUTIER DE THÉROUANNE, *Vita Karoli comitis Flandrie*, et GALBERT DE BRUGES, *De multro*, toutes deux récemment rééditées par Jeff Rider.

2157. Sur cette période de tensions, on verra dernièrement FELLER L., *L'assassinat de Charles le Bon*, p. 62-74, HEMPTINNE Th. de, « Clementia van Bourgondië », col. 148-150, ainsi que l'introduction à GAUTIER DE THÉROUANNE, *Vita Karoli comitis Flandrie*, p. X-XIV.

2158. NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 77-78.

2159. ID., « Vicomte et avoué », p. 124-125.

2160. *Qui tandem commotus tam servitio presulis quam amicorum precibus, castellaniam retinens, castellum reddidit, ita tamen, quod, si aliquando sibi foret necessarium, in eodem haberet castello sicut episcopus et plenam fiduciam et fidele refugium. Cetera quid dicam? Hoc totum sic est concessum sicque constitutum* (*Gesta Burchardi*, ch. 4, p. 214). La version française abrégée des *Gesta* avance le chiffre de 200 marcs d'argent, mais il convient de se montrer prudent à l'égard de cette information, car on ignore dans quelle source l'historiographe a puisé ses informations (« Mais de ce ne volt li quens oïr. Nequedent par proiere de ses amis et pour CC. mars que li evesques li bailla, il li rendi le castiel en Cambresis, par telle condition que li quens y eust son repair aussi comme li evesques, et fust iluec ses refuges quand lui plairoit », selon les *Gestorum versio gallica*, ch. 35, p. 522).

probablement soutenu par le patriciat urbain et une frange de l'aristocratie cambrésienne²¹⁶¹, s'en prend directement à Hugues II d'Oisy en 1120, en menaçant celui-ci d'excommunication s'il refuse de lui abandonner la châtelainie et de se reconnaître son homme²¹⁶². Il s'agit là d'une véritable déclaration de guerre ! Un conflit ouvert éclate immédiatement entre Hugues II et Burchard, le premier s'en prenant directement à l'approvisionnement de la ville et aux possessions épiscopales à partir de son château de Crèvecœur (carte n° 9)²¹⁶³, situé non loin de Cambrai et peut-être bâti pour l'occasion²¹⁶⁴. Appuyé par les *Cameracenses* – s'agit-il d'une milice communale²¹⁶⁵ ? –, le diocésain contre-attaque rapidement ; avec l'aide de ses hommes, il ravage les alentours d'Oisy-le-Verger, le centre névralgique du patrimoine d'Hugues II, avant d'abattre l'*oppidum* de Crèvecœur²¹⁶⁶. Pris par d'autres difficultés au cœur même de sa principauté, Charles le Bon s'avère à ce moment incapable de secourir son vassal. Vaincu, le sire d'Oisy doit s'incliner devant les exigences du prélat cambrésien : il consent à la paix et, à condition d'obtenir l'accord du comte de Flandre, accepte de prêter hommage à l'évêque pour sa châtelainie²¹⁶⁷.

Les événements de l'année 1120 auraient pu consacrer la victoire de l'évêque Burchard, et à travers lui celle des impériaux, et sonner le glas des intérêts flamands en Cambrésis. Il n'en sera rien, la conjonction de deux phénomènes favorisant un retour en force de Charles le Bon.

2161. Aux dires des *Gesta Burchardi*, ch. 5, p. 214, l'évêque Burchard intervient après avoir rassemblé un *consilium* auquel participaient ses *fideles*. Dans la mesure où peu de temps après cette réunion le prélat abat le château de Crèvecœur avec l'aide des *cives*, on peut raisonnablement supposer que certains des plus éminents membres du patriciat urbain soutenaient Burchard. Certains *casati* ou *pares* faisaient peut-être également partie des alliés du diocésain.

2162. *Unde accepta virtute consilii, statim commovit castellanum Hugonem de illo castellaniam recipere et tenere, sicut olim illam tenuerant predecessores eius de Cameracensi pontifice. Quod illum quidem facere recusantem percussit episcopus anathematis gladio, totam terram suam divino precipiens carere officio* (*Ibid.*, ch. 5, p. 214).

2163. *Hinc castellanus nimiam succensus in iram et in mortale commotus odium adversus pontificem, in villa Crevecuerh firmavit opidum, Cameraci proximum, quod fore intendebat intus urbi et terrae foris ad intolerabile detrimentum. In quo velociter ingressus cum militibus et servientibus sibi, villas circumpositas depopulatus est prediis et incendiis, captis terrarum cultoribus aut interfectis. Sedet in insidiis per singulos dies, ut rapiat pauperes, ut interficiat innocentes ; conversus ad superbiam, pronus ad malitiam, factus est continuus insidiator omnium venalia Cameraci ferre volentium. Prorsus enim Cameracensibus desiderabat auferre triticum, sal et vinum et fructus arborum, pisces mari et ligna silvarum* (*Ibid.*).

2164. LEKRAIE S. et DUSART D., « Les châteaux du Cambrésis médiéval », p. 42 ; en 1177, ce château sera tenu en fief du comte Baudouin V de Hainaut (GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, ch. 83, p. 122).

2165. Cf. *infra*, « V.2.3. Les *cives* de Cambrai et l'exercice du pouvoir ».

2166. *Episcopus enim et Cameracenses hoc malum ulterius ferre non valentes, quotquot possunt congregati milites, opidum de Crevecuerh et contumaciam castellani exterminare cupientes. Congregati vero concurrunt primum apud Osgiacum, ubi castellanus securius manebat et in cuius munimine fortius confidebat. Villam autem totam extra firmitatem frangunt et concremant aliasque villas devastant, quae circa fuerant et ad eum pertinebant. In crastino apud Crevecuerh episcopus et Cameracenses una conveniunt, assultu appetunt villamque usque ad interiorem oppidi fortitudinem capiunt, predantur et comburunt* (*Gesta Burchardi*, ch. 5, p. 214).

2167. *Castellanus novissime recognoscens sibi iuste haec omnia accidisse, eo quod Deo et recto domino suo restiterat et solummodo ecclesiis Dei atque pauperibus malefacerat, valde penitens pacem concordiam per fideles quesivit atque pontifici ligiam fidelitatem et hominum facere obtulit et promisit, si qualibet arte posset huius rei libet posset huius rei licentiam impetrare a domino suo Karolo Flandriarum comite* (*Ibid.*).

Malgré son incontestable victoire sur Hugues II d'Oisy, le prélat cambrésien semble en effet souffrir de sérieuses difficultés avec la noblesse du pays. L'érection du château de Crèvecœur en attestait déjà, mais il ne s'agit pas du seul symptôme de ces tensions. Au même moment, un puissant aristocrate – Gérard *Maufilastre*, sire Busigny et de Saint-Aubert – affirme, semble-t-il, son influence sur les marges orientales du Cambrésis²¹⁶⁸, tandis que des *milites* issus d'Ostrevent mènent plusieurs raids en Cambrésis²¹⁶⁹. L'autorité épiscopale en sort apparemment fort déstabilisée²¹⁷⁰. Dans le même temps, le comte Charles triomphe définitivement de ses rivaux en terre flamande, la querelle de succession née à la disparition de Baudouin VII prenant fin en 1121²¹⁷¹. S'il ne dispose sans doute pas encore d'une aura comparable à celle de Robert II de Jérusalem, Charles le Bon apparaît à ce moment comme l'homme providentiel pour voler au secours de l'évêque Burchard. En 1122, avec l'aval de ce dernier, le prince flamand reçoit ainsi des mains de l'empereur Henri V le *dominium Cameraci*, c'est-à-dire assez vraisemblablement un pouvoir étendu sur la ville ainsi qu'une série de droits et de revenus urbains détenus jusqu'alors par les prélats²¹⁷². Les chroniques épiscopales ne précisent pas dans quelles circonstances ni selon

2168. *Ibid.*, ch. 7, p. 219 ; LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514 ; à propos de ce personnage, on se reportera à FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 2, p. 525-528.

2169. *Cum ergo pontifex animadverteret in pacis quiete terram suam posuisse, subito quidam miles de Stabath nomine Gerardus, alieni appetens suique profusus, terram hanc Cameracensem crudeliter invasit et villas que de werra castellani remanserant usque ad Novum Castellum et ultra omnes destruxit et funditus extirpavit. Milites enim de Ostreventh ad omnia terrae huius consumenda et delenda cotidie confluebant* (*Gesta Burchardi*, ch. 7, p. 219).

2170. *Itaque tam terribili et tam intolerabili malitia episcopus et Cameracenses circumdati, nemine terram defendente, nimirum coacti sunt talem sub Deo sibi patronum querere, cuius potentia tanta iniquitas tantaque raptorum immanitas cesset regnare* (*Ibid.*) ; LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 513, évoque, pour sa part, des *cives* et des *clercs valde attriti*.

2171. HEMPTINNE Th. de, « Clementia van Bourgondië », col. 148-150 ; la mise au pas des aristocrates encore rétifs à l'autorité comtale se fait à peu près au même moment, entre 1120 et 1122 : NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 77-78, et ID., « Vicomte et avoué », p. 124-125.

2172. *Anno MCXXII. [...] Karolus comes Flandriae hoc anno dominium Cameraci ab imperatore Henrico petiit, qui ei satis amicaliter concessit. Unde non modica letitia de dominatu eius civibus nostris et cleris fuit, nam valde attriti erant* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 513) ; *Quapropter predictum Karolum comitem Flandriarum sibi constituerunt [episcopus et Cameracenses] dominum, ad vindictam malefactorum, laudem vero bonorum* (*Gesta Burchardi*, ch. 7, p. 219). Les droits reçus par Charles le Bon s'exercent-ils sur la cité seulement ou sur l'ensemble du comté de Cambrai ? J'aurais tendance à privilégier la première piste. D'abord, parce que, si je comprends bien les propos de Lambert de Watrelos et de l'auteur anonyme des *Gesta Burchardi*, ce sont avant tout les habitants de Cambrai, et sans doute les plus influents d'entre eux, qui choisissent de faire appel au prince flamand. Ensuite, en raison des propos de l'un des continuateurs de la chronique épiscopale, selon qui « Charlon [...] receuist la seigneurie de Cambrai » (*Gestorum versio gallica*, p. 523). Enfin, car dès avant 1145, Thierry d'Alsace, successeur indirect de Charles I^{er} sur le trône comtal, réclamera le droit de prélever la gabelle de Cambrai en arguant que cette prérogative était autrefois exercée par son prédécesseur (*Dicit enim [le comte Thierry] esse suum / per ius hereditarium / ut conferat auxilium / viris Cameracensium, / more Karoli comitis, / sui boni predecessoris, / qui gavalum Cameraci / possedit nutu cesaris*, selon les *Gesta Nicholai*, ch. 32, p. 242, str. 358-359). À propos de cet impôt, voir DENIS DU PÉAGE P., *Le droit de gabelle de Cambrai*, p. 16-20 en particulier, et VANDERKINDER L., *La formation territoriale*, t. 1, p. 145-148.

quels procédés, mais Charles serait parvenu à restaurer la concorde dans la région, au point de laisser un excellent souvenir au biographe de l'évêque Burchard²¹⁷³.

Le 2 mars 1127, l'assassinat du comte Charles le Bon à Saint-Donatien de Bruges et la longue guerre civile qu'il engendre en terre flamande rebattent de nouveau les cartes en Cambrésis²¹⁷⁴. Les sources locales se font assez laconiques sur le sujet, pour ne pas dire presque muettes, mais il semblerait bien que la disparition du comte de Flandre ait pleinement profité aux prélats cambrésiens²¹⁷⁵. Hugues II d'Oisy et Burchard se rapprochent en effet à cette occasion, le premier prêtant hommage au second pour sa châteltenie sans qu'il n'y ait, apparemment, intervention des successeurs pressentis de Charles²¹⁷⁶. Il ne sera plus question au cours des mois suivants d'une domination aussi nette des princes flamands en Cambrésis, le comte Thierry d'Alsace devant patienter quelques années avant de récupérer un tel ascendant en Cambrésis. Il sera alors contraint de mettre au pas une frange importante de l'aristocratie cambrésienne.

En même temps qu'ils prennent le contrôle de deux des plus importantes forteresses cambrésiennes, les comtes de Flandre tissent des liens relativement étroits avec les élites aristocratiques locales. Hugues II d'Oisy et son fils Simon, qui tiennent durant plusieurs années la châteltenie de Cambrai des princes flamands, figurent ainsi en bonne place parmi les souscripteurs de trois chartes comtales²¹⁷⁷. En 1120, à l'heure où la situation paraît relativement instable en Flandre, Charles I^{er} le Bon convoque même Hugues II pour l'inviter à se prononcer judiciairement quant à un litige entre l'abbaye Saint-Pierre de Gand et l'*oppidanus* Everwacker²¹⁷⁸. Le châtelain intervient à cette occasion en compagnie, entre autres, d'un second aristocrate cambrésien issu du lignage de Beaumetz, une famille que l'on repère également à

2173. *Comitem enim Karolum, per quem ad nos pax leta descenderat [...]* (*Gesta Burchardi*, ch. 7, p. 219). Les bénédictins de l'abbaye Saint-André du Cateau conservent également un bon souvenir du comte Charles I^{er}, si l'on en croit le *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 34, p. 547-549.

2174. FELLER L., *L'assassinat de Charles le Bon*, *passim*.

2175. Que ce soit dans leur version rimée ou dans celle en prose, les *Gesta Burchardi* ne disent pratiquement rien du meurtre de Charles le Bon et de ses conséquences en Cambrésis. Les *Annales Cameracenses* de Lambert de Watrelos se font tout aussi laconiques.

2176. *Mox de morte comitis certo rumore cognito, castellanus Hugo, qui castellaniam tenuerat de illo, liberrime occurrit ad dominum suum legitimum, Burchardum pontificem, de quo, ut iustum erat, suam recipiens castellaniam, sibi fecit hominum, et fidelitatem iuraverunt alterutrum et obsides interdederunt ob agendam pacem et firmiter observandam inter eos concordiam* (*Gesta Burchardi*, ch. 7, p. 219).

2177. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 43, p. 118-119 (1110), et n° 95, p. 213-216 (1120) ; TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroaensia*, n° 14, p. 62-63 (1127).

2178. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 95, p. 213-216. Au sujet de cet acte très particulier – dans ce document qui se structure en deux parties, le comte Charles annule quasi complètement dans la seconde section une décision prise dans la première –, on verra GANSHOF Fr.-L., « Bemerkungen zu einer flandrischen Gerichtsurkunde », p. 268-279.

plusieurs reprises dans les chartes comtales flamandes²¹⁷⁹. Entre 1100 et 1130, les sires de Walincourt, installés à une petite quinzaine de kilomètres au sud-est de Cambrai, et ceux de Bapaume, implantés aux confins du Cambrésis et de l'Artois, souscrivent eux aussi plusieurs actes comtaux²¹⁸⁰. Ce n'est, par contre, pas le cas des seigneurs de Busigny, qui, en dépit de leur puissance et de leur rôle grandissant sur l'échiquier politique cambrésien, ne souscrivent aucune charte flamande avant le dernier quart du XII^e siècle²¹⁸¹. S'il faut se garder de surinterpréter ces quelques mentions, l'apparition de plus en plus fréquente de hobereaux cambrésiens dans la diplomatie flamande après 1100 traduit, à mon sens, une évolution dans les rapports de pouvoir à l'échelle régionale, puisque le Frison et ses héritiers semblent désormais disposer d'une masse considérable de fidèles en Cambrésis²¹⁸². Leur attitude durant le « schisme », au cours duquel ils avaient appuyé plusieurs nobliaux désireux de s'émanciper de la tutelle épiscopale, n'y est sans doute pas pour rien²¹⁸³... Comme on le constatera bientôt, à la suite de Steven Vanderputten, les réformes monastiques menées en périphérie du Cambrésis favoriseront également l'affermissement du pouvoir comtal flamand dans la région²¹⁸⁴.

Le « schisme » de Cambrai et ses suites ne consacrent le triomphe absolu d'aucun parti. Ni les souverains germaniques, ni les comtes de Flandre ne parviennent, en effet, à asseoir une domination sans partage sur le Cambrésis au lendemain de la crise politique des années 1092-1113. Cependant, s'il faut désigner un vainqueur au terme du conflit, celui-ci se trouve incontestablement dans le camp flamand. Certes les rois de Francie orientale conservent jusqu'au milieu du XII^e siècle la maîtrise d'un siège de Cambrai à la tête duquel ils sont en mesure de placer des prélats ne disposant d'aucune attache locale, certes il arrive toujours aux dynastes d'intervenir de temps à autre dans les affaires cambrésiennes, mais il s'agit là du maintien fragile et modeste d'acquis anciens. Fragile, parce que l'autorité des ecclésiastiques placés sur la cathédre de Cambrai semble contestée par une frange apparemment importante des

2179. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 21, p. 64-65 (1096), n° 52, p. 130-133 (1111), n° 95, p. 213-216 (1120), n° 100, p. 228-231 (1121), n° 102, p. 232-233 (1121).

2180. *Ibid.*, n° 52, p. 130-133 (1111) et n° 112, p. 257-259 (1123).

2181. À partir de 1193, Hugues de Saint-Aubert (voir tableau généalogique n° 14), apparaîtra très régulièrement dans les souscriptions des chartes comtales flamandes : PREVENIER W., *De oorkonden der graven van Vlaanderen*, t. 2, p. 49-50 (Notre-Dame de Cambrai, 1193), p. 74-77 (Notre-Dame de Cambrai, 1194), p. 87-89 (Saint-Amand, 1195), p. 89-91 (Saint-Amand, 1195), p. 91-95 (Saint-Nicolas-des-Prés de Tournai, 1195), p. 106-108 (convention entre les comtes de Flandre et les ducs de Brabant, 1195), etc.

2182. Certains, comme les châtelains de Cambrai de la Maison de Lens, prenaient néanmoins déjà place dans l'entourage comtal au XI^e siècle (cf. *supra*, « III.1. Des Lens aux Oisy : les premiers châtelains de Cambrai (ca 1010-ca 1075) »). Le phénomène semble toutefois prendre une autre dimension au début du XII^e siècle, puisque de plus en plus de lignages paraissent désormais concernés.

2183. L'émergence de la pairie de Cambrai, institution d'inspiration flamande, au début du XII^e siècle traduit peut-être aussi cet accroissement de l'influence flamande en Cambrésis vers 1100. Sur ce problème, voir *infra*, « V.2.4.3. Des *casati Cameracenses* aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal ».

2184. Cf. *infra*, « V.2.4.4. Moines, évêques et laïcs autour de l'an 1100 : l'influence d'Anchin ».

Cambrésiens eux-mêmes. Modeste, car au regard des avancées du pouvoir flamand entre France et Lotharingie, les « victoires » royales représentent finalement assez peu de chose. En quelques années, Robert I^{er} le Frison et ses héritiers obtiennent, avec l'appui du parti pontifical, la constitution d'un diocèse d'Arras autonome, mettent temporairement la main sur la châtelainie de Cambrai et la forteresse du Cateau, et, surtout, tissent des liens relativement étroits avec le groupe nobiliaire cambrésien. L'expansion flamande en Cambrésis au cours du premier tiers du XII^e siècle est donc bien une réalité. En 1127, toutefois, la rupture provoquée par le meurtre de Charles I^{er} le Bon perturbera gravement cette marche en avant, Thierry d'Alsace et son fils Philippe mettant en effet plusieurs années à récupérer les acquis de leurs parents...

V.2.3. Les *cives* de Cambrai et l'exercice du pouvoir

À bien y regarder, c'est peut-être à l'intérieur même des murs de la cité qu'interviennent les principaux bouleversements provoqués par le « schisme » de Cambrai. La crise profite en effet aux *cives* dont les revendications politiques semblent enfin entendues par le prélat. En 1102, Gaucher accorde une première charte de commune aux citoyens. Cette concession consacre publiquement l'émergence d'un nouvel acteur sur la scène cambrésienne. La vie politique locale en ressortira profondément transformée. En 1896, l'historien et archiviste allemand Wilhelm Reinecke avait déjà consacré une magistrale enquête à cette progressive ascension du pouvoir communal à Cambrai, en axant en bonne partie ses réflexions autour de la *lex* octroyée par l'évêque Godefroid de Fontaines en 1227²¹⁸⁵. Il ne sera pas question, ici, de retracer avec lui l'histoire tourmentée de la commune durant la première moitié du XII^e siècle. L'objectif sera plutôt d'examiner les circonstances dans lesquelles celle-ci voit le jour et, surtout, de mesurer l'impact qu'a eu son apparition sur le groupe nobiliaire cambrésien.

Inutile d'y revenir longuement, l'octroi de la charte de 1102 – aujourd'hui perdue²¹⁸⁶ – s'inscrit dans la continuité d'un mouvement né un quart de siècle plus tôt. On se souviendra, en effet, qu'en 1077 les plus puissants *cives* de Cambrai s'étaient unis, puis soulevés face l'évêque Gérard II de Lessines. Profitant d'un voyage de ce prélat fraîchement élu, la *conjunctio* avait rapidement pris le contrôle de la cité, avant de réclamer du diocésain la reconnaissance d'une organisation municipale. Ce fut un échec cuisant, Gérard II réprimant dans le sang ces initiatives communales²¹⁸⁷. Manifestement, la brutalité du châtimement n'avait pas suffi à éradiquer toute revendication politique de la part des *cives*, car, en 1102, la concession de l'évêque Gaucher

2185. REINECKE W., *Geschichte der Stadt Cambrai*, en part. p. 174-219. À ce propos, on verra également VERMEESCH A., *Essai sur les origines et la signification de la commune*, p. 98-99, et PLATELLE H., « Le mouvement communal de Cambrai de 1077 », p. 243-261.

2186. À ce propos, cf. *supra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise », n. 1987.

2187. Cf. *supra*, « IV.2.2. La révolte manquée ».

d'Oisy répond très certainement à une attente. Elle se produit en tout cas dans un cadre très particulier, le prélat, redevenu maître à Cambrai depuis l'année précédente seulement, devant à ce moment faire face aux incursions menées par le comte de Flandre Robert II de Jérusalem au départ de plusieurs forteresses cambrésiennes. L'abandon difficile²¹⁸⁸ d'un certain nombre de privilèges – dont on ignore la nature exacte – par le diocésain répond très certainement à un objectif politique, celui de s'attirer le soutien des *cives* dans la lutte contre le comte de Flandre ou, à tout le moins, d'empêcher un nouveau soulèvement urbain dans le contexte délicat du « schisme »²¹⁸⁹. La manœuvre s'avère apparemment assez heureuse dans un premier temps, car Gaucher d'Oisy parvient à se maintenir à Cambrai jusqu'en septembre 1103, date à laquelle les citadins, bien soutenus par l'archevêque Manassès II de Reims, poussent l'évêque à fuir la ville pour se réfugier dans la forteresse d'Estrun²¹⁹⁰.

Le rédacteur des *Gesta Galcheri* se fait malheureusement assez silencieux quant à la nature des privilèges accordés aux *cives*²¹⁹¹. Pour l'essentiel, il se contente en effet d'évoquer les obligations de ces derniers à l'égard du prélat. Selon le chroniqueur, les riches citadins de Cambrai auraient en 1102 juré fidélité à Gaucher d'Oisy, à Henri IV et à l'ensemble de leurs successeurs. Ils auraient également promis au diocésain de ne soutenir ni ecclésiastique, ni laïc opposé à lui – et, donc, allié à Manassès d'Eu-Soissons et aux archevêques de Reims –, ni même de recevoir en ville les clercs qui en avaient été expulsés²¹⁹². On n'en sait pas beaucoup plus à ce propos, si ce n'est que les *cives* se seraient également engagés à adopter les *leges* et coutumes en vigueur sous l'épiscopat de Gaucher²¹⁹³. Théoriquement, la mise sur pied de la commune aurait

2188. *Hoc cives moti dubio, / quesierunt episcopo / Galchero suo domino, / ut pro eiusdem commodo / omnes illos communiter / coniurare permetteret, / quia urbem non aliter / neque se ipsos proteget. / Presul videns periculum, / super hoc dolet nimium, / laudat tamen coniurium / propter urbis suffragium* (*Gesta Galcheri*, ch. 18, p. 200, str. 371-372).

2189. *Coniurati verumtamen / per maiorem fiduciam / iuvant Galcherum presulem / contra Robertum comitem, / et expectant fideliter, / donec cesar adveniret, / Henricus rex videlicet, / qui se ultum occurreret* (*Gesta Galcheri*, ch. 18, p. 201, str. 386-387).

2190. Cf. *supra*, « V.1.2.2.a. De Manassès d'Eu-Soissons à Odon de Tournai (1092-1105) ».

2191. La charte de commune de 1102 – car cette concession semble bel et bien avoir eu une traduction matérielle (*Gesta Galcheri*, ch. 18, p. 200, str. 374, et ch. 37, p. 207-208, str. 550-551) – n'a visiblement pas survécu aux querelles politiques cambrésiennes. Peut-être s'apparentait-elle à celle de 1185 (LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 56, p. 77-79), sur laquelle on reviendra plus loin ? L'original de l'acte de 1185 porte lui-même des traces d'incision, qui témoignent de l'annulation des dispositions de la charte (Lille, AD Nord, 3 G 133/1207).

2192. *Nos omnes cives insimul / per sanctos Dei iuramus / et per fidem promittimus / et per cartam confirmamus, / quod Galcherum fidelius / episcopum servabimus / de vita, de membris eius, / de honore presulatus, / regi Henrico quamdiu, / quin immo filio eius / atque eorum omnibus / Romanis successoribus / in ius adesse poterit, / ut sui iudicaverint / fratres et coepiscopi / Lotharingi imperii. / Iuramus et hoc denique, / nos pro Christianitate / Remensium aecclesie / numquam sibi deficere, / neque inter nos monachum / nec abbatem nec clericum / consentire nec laicum, / qui sit contra episcopum, / immo illum expellere / ab urbe cum dedecore, / qui de ipso inhoneste / audebit verba facere, / et recipere neminem / de clericis extra urbem, / qui sunt contra pontificem, / nisi super suam gratiam* (*Gesta Galcheri*, ch. 18, p. 200, str. 374-381).

2193. [...] *et de presulis legibus / de consuetudinibus, / ut fuerunt antiquitus / suis predecessoribus, / nec quicquam supercrescere / nec ad minus descendere, / iuramus eo vivente / et successorum tempore* (*Ibid.*, ch. 18, p. 201, str. 382-383).

donc dû avoir des effets limités sur la réglementation urbaine, puisque, selon le témoignage partial des *Gesta*, la charte communale aurait seulement transféré la capacité d'administrer la cité des mains de l'évêque à celles du patriciat²¹⁹⁴. Dans les faits, pourtant, il semble bien que les citadins aient promulgué de *novae leges* entre 1102 et 1107, comme le laissent entendre certains propos attribués par le chroniqueur au roi Henri V²¹⁹⁵.

Bon an, mal an, la commune parvient à subsister jusqu'à la fin de l'année 1107. Un temps, elle se donne même deux puissants protecteurs au sein de la noblesse locale, les *casati* Godefroid de Ribemont et Hugues I^{er} d'Oisy²¹⁹⁶. Selon le rédacteur des *Gesta Galcheri*, les discussions préparatoires à la paix d'Aix-la-Chapelle (25 décembre 1107) ont néanmoins raison de l'organisation municipale²¹⁹⁷. Au retour de son expédition douaisienne de l'automne 1107²¹⁹⁸, l'empereur Henri V transite en effet par Cambrai, où, en compagnie de Gaucher d'Oisy, il s'en prend violemment aux *cives* et aux *casati*, dont le soutien à l'égard du candidat impérial à l'épiscopat n'avait pas été sans faille, loin de là²¹⁹⁹. Fort de sa puissance et du soutien des comtes de Flandre, Henri V contraint alors les citadins à abjurer la commune. Afin de se prémunir contre une possible volte-face de ces derniers, l'empereur saisit une douzaine d'otages parmi les enfants des *cives* les plus puissants de la cité²²⁰⁰. Comme il n'est pas explicitement question d'une éventuelle restauration de la commune dans les chapitres suivants de l'œuvre, ni même dans ses continuations, d'aucuns auraient pu en conclure à une longue éclipse du pouvoir municipal. Il n'en sera pourtant rien.

Toute organisation municipale ne disparaît pas avec l'abjuration de la commune à l'automne 1107. En 1118 et 1121/1122, soit un peu plus d'une décennie après ces événements, on repère en effet la présence d'échevins parmi les souscripteurs de deux chartes épiscopales. La première, accordée à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai, se rapporte à la concession d'une

2194. Les sources, diplomatiques comme narratives, ne disent rien des éventuelles mesures nouvelles prises par les communaux. On sait néanmoins, grâce aux *Gesta Burchardi*, p. 215, str. 31, que les *maiores populi* avaient, semble-t-il, mis en place un *consilium* auquel était associé le riche Wéribold.

2195. [...] *dicens* : « *Vos mei homines, periuri, incredibiles, / cur agitis res tam turpes, / inauditas, horribiles ? / Qui omnium dissimiles / instruitis novas leges / atque coniurationes, / duces novos et comites, / et quod magis est horridum, / recipitis episcopum, / quem ad regni discidium / scitis esse compositum* » (*Gesta Galcheri*, ch. 37, p. 207, str. 539-541). Ces propos seront plus tard repris dans la version française abrégée de la chronique épiscopale (*Gestorum versio gallica*, ch. 25, p. 518-519).

2196. *Gesta Galcheri*, ch. 26, p. 203-204.

2197. *Sic disiuncta communio / ab iniquo coniurio, / fecit regi Heinricho / fiduciam sacramento* (*Ibid.*, ch. 37, p. 208, str. 551). Les *Gesta Galcheri* ne disent mot de la position des comtes de Flandre à l'égard de la suppression de la commune de Cambrai.

2198. Cf. *supra*, « V.1.2.2.b. D'Odon de Tournai à l'apaisement des tensions (1105-1113) ».

2199. *Gesta Galcheri*, ch. 37, p. 207-208. Comme de coutume, le récit donne le beau rôle à Gaucher d'Oisy, qui serait intervenu auprès du souverain germanique pour limiter la cruauté de la répression.

2200. *Rex itaque, vix credulus / factis fidelitatibus / pro plebis levitatibus / et cognitis sceleribus, / monet cives et milites, / ut ei donent obsides / de hoc quid sibi iugiter / erunt in fide stabiles. / Ex edicto huiusmodi / perturbantur universi, / sed, ne obsistant cesari, / dantur maiorum filii* (*Ibid.*, ch. 37, p. 208).

parcelle urbaine située sur les bords de l'Escaut, parcelle sur laquelle les frères projettent, entre autres, d'édifier une brasserie. Seuls quatre noms d'échevins y apparaissent²²⁰¹. La seconde a déjà été évoquée précédemment²²⁰² ; elle traite du rachat du péage de la porte de Selles par le riche *civis* Wérimbold²²⁰³. L'acte mentionne, cette fois, une dizaine de *scabini*, dont certains devaient déjà figurer dans le document de 1118²²⁰⁴. On ne sait rien, toutefois, des procédures permettant à ces hommes d'accéder au pouvoir, ni même de leur fonction exacte, si ce n'est qu'ils prennent très certainement part à la gestion des affaires urbaines. On ignore également si une seconde charte de commune a consacré l'existence institutionnelle de ce nouvel acteur politique²²⁰⁵. Ni les écrits diplomatiques, ni les chroniques n'emploient le terme *communia* avant le début de l'épiscopat de Nicolas I^{er} de Mons (1136-1167)²²⁰⁶. Il pourrait bien évidemment s'agir d'un effet de source, mais, à l'aube du XII^e siècle, l'échevinage ne semble pas encore en mesure de promulguer ses propres actes²²⁰⁷. Le premier sceau urbain cambrésien – lequel manifeste une forte conscience urbaine, puisqu'il représente une ville fortifiée au centre de laquelle se dresse une cathédrale²²⁰⁸ – n'apparaîtra, pour sa part, qu'en 1185, appendu à une charte de l'évêque Roger de Wavrin (1178-1191)²²⁰⁹.

2201. *Scabini Erleboldus, Fulcho, Wenierus, Aldierus* (Lille, AD Nord, 36 H 63/664 [1118])

2202. Cf. *supra*, « IV.2.1.1. Développement économique, essor urbain et émergence d'un patriciat ».

2203. LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 24, p. 34-35.

2204. En 1121, deux échevins portent un nom identique à ceux de 1118. Il s'agit des échevins Foulques et Audry (comparer *Ibid.* et Lille, AD Nord, 36 H 63/664). Contrairement au cas amiénois, les noms portés par les communaux ne permettent pas de déterminer la fonction de ces derniers dans la cité ni de préciser le quartier dont ils sont originaires (SAINT-DENIS A., « Instigateurs et acteurs des premières communes françaises », p. 125-126).

2205. Le dossier de Namur, une autre ville sise en Basse-Lotharingie, nous apprend en effet que la concession d'une charte de commune ou d'un droit écrit n'est pas un passage obligé pour assister à la mise en place d'institutions échevinales. À ce propos, on verra dernièrement le bel article de NOËL R., « Entre promesses et réalités », p. 67-74.

2206. *Gesta Nicholai*, ch. 10, p. 232, str. 113.

2207. Selon les recensements de TOCK B.-M., « La diplomatie urbaine au XII^e siècle », p. 501-522, les premiers actes urbains produits au nord de la France actuelle se rencontrent à Péronne (dès 1151), Amiens (dès 1152), Valenciennes (dès 1155) et Compiègne (1183). À Cambrai, la plus ancienne charte dont les autorités urbaines sont les auteurs au sens diplomatique du terme date de 1197 (WAUTERS A., « Analectes de diplomatie », n° 25, p. 180-181). Néanmoins, en 1185, lorsqu'une convention est négociée entre l'évêque Roger de Wavrin et les *cives* de Cambrai, ces derniers disposent déjà de leur propre sceau (LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 56, p. 77-78). Au sujet de ce sceau, on se reportera à la note suivante.

2208. Lille, AD Nord, 3 G 133/1207. Pour une reproduction photographique de ce sceau, on se reportera à l'illustration n° 2. Sur bien des aspects, ce sceau s'assimile à celui de l'officialité de Cambrai, une institution qui se montrera particulièrement active à partir du début du XIII^e siècle.

2209. D'après le tableau de MAZEL F., *Féodalités*, p. 444, le sceau de Cambrai serait le plus ancien sceau urbain conservé pour l'actuel territoire français. D'autres villes, comme Valenciennes et Amiens, semblent pourtant disposer d'un sceau dès le milieu du XII^e siècle, selon TOCK B.-M., « La diplomatie urbaine au XII^e siècle », p. 507-509. Néanmoins, il arrive parfois que celui-ci se soit perdu, mais que l'on en connaisse l'existence par des traces d'apposition ou par une mention dans l'acte.



Illustration n° 2 – Le plus ancien sceau de la commune de Cambrai, 1185.
(Lille, AD Nord, 3 G 133/1207)

Même si les historiographes cambrésiens n'emploient jamais explicitement le terme, il semble bien que les *cives* de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle soient capables de se doter d'une véritable milice. Il n'y aurait là rien de vraiment surprenant, car l'on sait, notamment grâce au dossier laonnois²²¹⁰, que les élites urbaines constituent souvent une « noblesse bis », tout à fait à même de s'équiper lourdement et de rivaliser avec des armées relativement puissantes²²¹¹. Quelques décennies plus tôt, les insurgés cambrésiens de 1077 n'avaient d'ailleurs t-ils pas été en mesure de se maintenir un temps en ville face à l'évêque Gérard II de Lessines et ses *servientes*²²¹² ? Au lendemain du « schisme », les prélats cambrésiens s'appuient en certaines occasions sur leurs factions urbaines pour mater l'un ou l'autre de leurs plus fiers vassaux. En 1120²²¹³, l'évêque Burchard et les *Cameracenses* s'unissent ainsi pour abattre le château de Crèvecœur, édifié par le sire Hugues II d'Oisy à quelques kilomètres seulement de la cité²²¹⁴. Les *cives* se muent dès lors en un acteur politique incontournable, très présent sous les prélatures de Liétard (1131-1135) et de Nicolas I^{er} de Mons (1136-1167), et désireux d'imposer ses vues, quitte à déclencher ou à soutenir des querelles de grande ampleur. Leur souhait d'éradiquer la forteresse de Saint-Aubert en 1138 se trouve, par exemple, à l'origine d'un violent affrontement qui met rapidement le Cambrésis à feu et à sang²²¹⁵.

En 1102, l'octroi d'une charte de commune par l'évêque Gaucher d'Oisy au patriciat cambrésien consacre de manière formelle l'avènement d'une nouvelle force dans la ville. L'abolition des franchises par l'empereur Henri V en 1107 n'y changera rien : à partir de l'an 1100, pour la noblesse comme pour le clergé, il deviendra désormais impossible d'intervenir en matière politique sans devoir composer avec les *cives*. Il s'agit là d'une mutation majeure des rapports de pouvoir à l'échelle politique locale, une mutation qui ne manquera pas, à mon sens, d'avoir des répercussions profondes et durables sur les comportements du groupe nobiliaire cambrésien, comme on le constatera bientôt.

V.2.4. Les ajustements du pouvoir des grands

Si, du point de vue de l'histoire événementielle, le « schisme » de Cambrai oppose avant tout les souverains germaniques aux comtes de Flandre dont les intérêts convergent alors avec ceux du parti pontifical, il ne fait pas de doute qu'en matière sociale et politique, les répercussions de cette véritable guerre civile se ressentent le plus nettement à l'échelle réduite

2210. SAINT-DENIS A., « Instigateurs et acteurs des premières communes françaises », p. 122-129, et notamment illustration p. 123.

2211. ID., *Apogée d'une cité*, p. 96-105.

2212. Cf. *supra*, « IV.2.1. L'émergence d'un mouvement communal ».

2213. La date est fournie par LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 513.

2214. *Gesta Burchardi*, ch. 5, p. 214. À ce propos, cf. *supra*, « V.2.2.2. Une emprise flamande accrue ».

2215. LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514-515.

du comté de Cambrai, comme on vient de le noter à propos du mouvement communal. La querelle ébranle profondément, en effet, les structures aristocratiques cambrésiennes, certains lignages profitant de la crise pour (ré)intégrer le jeu politique local, tandis que d'autres, éliminés par leurs ennemis, en disparaissent presque complètement. Les relations entre les prélats cambrésiens et leur noblesse sortent également profondément affectées de cet épisode violent, car, sans s'évanouir tout à fait, l'institution des *casati* s'efface progressivement au profit d'un autre type de vassalité d'inspiration flamande : la pairie. Plus fondamentalement, et de manière moins attendue, la crise et l'affirmation de la puissance politique des *cives* induite par celle-ci conduisent peut-être, par une sorte de jeu de chaises musicales, le groupe nobiliaire local à prendre ses distances avec la cité pour se replier sur ses seigneuries du plat pays. Comme on le constatera, ces quelques transformations ne manqueront pas d'avoir un impact sur la façon dont s'exprimera la piété des Cambrésiens.

V.2.4.1. Une recomposition des pouvoirs au sein du groupe nobiliaire

La crise politique connue par Cambrai au tournant des XI^e et XII^e siècles bouleverse profondément le fragile équilibre des pouvoirs mis en place sous l'épiscopat de Gérard II de Lessines. Les troubles et la confusion engendrée par les combats profitent en effet grandement aux lignages qui se sont montrés suffisamment habiles pour en tirer parti. D'autres familles nobles, en revanche, semblent tout perdre à l'occasion de ces événements. Au fil des pages suivantes, il sera essentiellement question de trois dossiers relativement bien éclairés par les sources²²¹⁶. On s'interrogera d'abord sur le destin des sires d'Oisy, anciens châtelains de la cité, qui, marginalisés en Cambrésis au milieu des années 1070, récupèrent leur place au sommet de la hiérarchie des pouvoirs à la faveur du « schisme ». Tout le contraire des vidames épiscopaux, sur lesquels on se focalisera dans un second temps. Pour eux, les violences des années 1092-1113 marquent une rupture et sonnent très vraisemblablement le glas de leurs ambitions. Il sera enfin question des prévôts laïcs de Cambrai, familiers de l'évêque Liétard, avec lequel ils entrent en conflit au cours de la première moitié des années 1130.

a) Le retour d'Hugues I^{er} d'Oisy

La crise politique cambrésienne de 1092-1113 profite amplement à Hugues I^{er} d'Oisy, le châtelain déchu de Cambrai. Nul besoin d'y revenir longuement, de graves conflits avaient profondément affecté les relations entre les prélats d'Arras-Cambrai et leurs châtelains-avoués

2216. On aurait pu y ajouter un quatrième dossier : celui des seigneurs de Busigny et de Saint-Aubert. Dans la mesure où ceux-ci se montrent particulièrement actifs sous l'épiscopat de Nicolas I^{er}. À leur propos, on verra ZIEGLER S., « Les origines de la ville de Bohain-en-Vermandois », p. 92-97.

au cours du dernier tiers du XI^e siècle²²¹⁷. Associé au comte Robert I^{er} le Frison, l'évêque Gérard II de Lessines était même parvenu à contraindre le puissant sire d'Oisy à renoncer à ses droits sur la châtelainie²²¹⁸. Si cette manœuvre n'avait pas suffi à éradiquer toute influence du lignage en Cambrésis – comme en atteste le meurtre du chevalier Oilard de Lesquiellès –, elle avait, selon toute vraisemblance, tout de même porté un sérieux coup à sa domination locale²²¹⁹. Les violences induites par le « schisme », la stratégie adoptée par le lignage et, de manière plus surprenante, l'ascension politique des *cives* contribueront au retour au premier plan des Oisy vers 1100.

Malgré son départ pour l'Angleterre aux alentours de 1086, il ne fait pas de doute qu'Hugues I^{er} d'Oisy est d'ores et déjà de retour en Cambrésis en 1093 au plus tard. Très critique à son égard, l'auteur des *Gesta Galcheri*, contemporain des événements, attribue en effet à plusieurs reprises un rôle malveillant à l'ancien châtelain de Cambrai dans le déclenchement de la crise politique des années 1092-1113. Comme son parent Anselme II de Ribemont, il aurait, par ses mauvais conseils, incité plusieurs *casati* à tirer parti de la vacance du siège épiscopal pour édifier ou fortifier « illicitement » des *castra* sur leurs terres²²²⁰. La manœuvre aurait essentiellement profité à Robert I^{er} le Frison – de qui Hugues I^{er} d'Oisy semble désormais fort proche –, car les aristocrates cambrésiens remettent apparemment leurs châteaux entre les mains du comte de Flandre et jurent de désormais tenir ceux-ci en fief de lui²²²¹. Ces fortifications, et notamment celles de Sauchy et d'Inchy dressées sur les terres d'Hugues I^{er} d'Oisy²²²², constitueront par la suite autant de points d'appui à partir desquels les princes flamands pourront s'en prendre aux intérêts de l'Empire dans la région cambrésienne²²²³. En se rapprochant de la sorte des comtes, les sires d'Oisy et leurs parents optent résolument pour le parti dit « grégorien » face à l'élus Gaucher d'Oisy et à ses partisans germaniques. Leur attitude à l'égard de l'évêque Odon témoigne également de leur forte implication dans le « schisme ».

2217. À ce propos, cf. *supra*, « III.1.3. Hugues I^{er} d'Oisy et l'évêque Liébert : des tensions à leur paroxysme (1056-1076) », et « IV.2.2. Les grands et l'Église à la veille du "schisme" d'Arras-Cambrai ».

2218. Cf. *supra*, « IV.2.2.1. Une première recomposition des pouvoirs en Cambrésis : le séjour anglais d'Hugues I^{er} d'Oisy ».

2219. Sur le meurtre d'Oilard et ses conséquences, cf. *supra*, « IV.2.2.2.c. Un homme en vue à la fin du XI^e siècle : Oilard de Lesquiellès ».

2220. *Sed quidam Hugo perfidus, / vir potens et maleficus, / semper fuit his omnibus / mali consiliarius* (*Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 63).

2221. *Per illum omnes seviunt, / a Cameraco exeunt, / castra sibi constituunt / urbique werram faciunt, / et per suum consilium / de Roberto Flandrensium / sumunt super periurium / terras Cameracensium* (*Ibid.*, ch. 2, p. 188, str. 64-65) ; *Timebant illud etiam, / quod contra hanc ecclesiam / et regni rectitudinem / terras suas receperant / de comite Flandrensium, quod fecerant hominum, / et quod de illo proprium / quisque tenebat opidum* (*Ibid.*, ch. 7, p. 190, str. 110-111).

2222. *Cadunt quinque per numerum, / videlicet Marchonium, / Paluels et Inceium, / Esclusa et Bulchenium* (*Ibid.*, ch. 19, p. 201, str. 392) ; *Munitionem aliam, / Salci, latronum foveam, / que hanc vastabat patriam, / cepit per fortitudinem* (*Ibid.*, ch. 7, p. 191, str. 134). Au sujet des droits des Oisy à Sauchy, on se reportera à plusieurs actes du lignage pour l'abbaye d'Anchin : GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 123-124 (1111), n° 264, p. 344-345 ([1181-1189]) et n° 269, p. 348 (1189).

2223. *Gesta Galcheri*, ch. 17 et 19, p. 199-201.

L'ancien abbé de Saint-Martin de Tournai séjourne ainsi à plusieurs reprises à Inchy, auprès de la famille d'Oisy, au moment où les portes de Cambrai lui sont fermées²²²⁴. Soutenir les comtes de Flandre, et à travers eux les évêques « grégoriens » de Cambrai, se révèle être un choix relativement judicieux de la part d'Hugues I^{er}, car cette politique lui permet sans doute de récupérer sa position dominante au sein de l'aristocratie cambrésienne²²²⁵. Ce n'est, dès lors, probablement pas un hasard, si, en 1103, les *cives* de Cambrai rassemblés en commune se donnent comme protecteurs le sire d'Oisy et son parent éloigné Godefroid de Ribemont²²²⁶. Hugues I^{er} récupère à cette occasion la châtelainie dont les prélats le privaient depuis près d'un quart de siècle. On l'a vu, il n'en perdra plus le contrôle par la suite, même si les droits éminents sur celle-ci passeront tour à tour entre les mains des *cives*, des comtes de Flandre Robert II, Baudouin VII et Charles I^{er}, avant de finalement revenir à l'évêque Burchard vers 1127²²²⁷.

Ni l'apaisement du « schisme » de Cambrai, ni l'entrée au monastère du vieil Hugues I^{er} d'Oisy ne perturbent le retour en force des sires d'Oisy dans la région cambrésienne²²²⁸. Vers 1120, en pleine querelle de succession flamande, Hugues II dresse même un nouvel *oppidum* – celui de Crèvecœur – aux portes de Cambrai. Si ces fortifications sont rapidement renversées par l'évêque Burchard et les *cives* de Cambrai, leur édification démontre combien les sires d'Oisy sont parvenus à restaurer leur puissance en Cambrésis, puisqu'ils se sentent à ce moment suffisamment puissants pour défier un évêque bien soutenu par l'empereur Henri V²²²⁹. Mais un autre indice témoigne, à mon sens, de ce retour au premier plan des châtelains de Cambrai : jusqu'alors généreux avec des institutions monastiques à la fondation desquelles ils n'avaient pas vraiment été associés, les sires d'Oisy installent, avec le concours de l'évêque Liétard, une petite communauté cistercienne à Vinchy en 1133²²³⁰. Sans doute assez modeste dans un premier temps, cet établissement connaîtra un essor rapide, au point de devenir l'une des plus importantes maisons religieuses de la région au XIII^e siècle.

2224. À ce propos, cf. *supra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

2225. Hugues I^{er} d'Oisy, puis son fils interviennent dans au moins trois chartes comtales flamandes entre 1100 et 1130 : VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 43, p. 118-119 (1110), n° 95, p. 213-216 (1120) ; TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroaensia*, n° 14, p. 62-63 (1127).

2226. *Gesta Galcheri*, ch. 26, p. 203-204 ; la disparition trois ans plus tôt du vidame Foulques I^{er} du Cateau a peut-être facilité l'octroi de la châtelainie aux sires d'Oisy (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 510).

2227. À propos du destin de la châtelainie de Cambrai au lendemain de la crise politique de 1092-1113, cf. *supra*, « V.2.2.2. Une emprise flamande accrue ».

2228. Si, comme je l'ai supposé plus haut (cf. *supra*, III.1.2.3. « Les origines des châtelains d'Oisy »), Hugues I^{er} d'Oisy est bien né dans le courant des années 1040, il doit à peu près avoir septante ans à l'heure de sa conversion monastique à Anchin.

2229. Cf. *supra*, « V.2.2.1. Persistance de l'influence germanique ».

2230. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 2, p. 58-60 ; à ce propos, on verra LEBECQ S., « Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles », p. 439-453.

b) La déchéance des vidames épiscopaux

Le parcours des vidames (tableau généalogique n° 8) s'avère nettement plus chaotique, puisque leur pouvoir ne paraît pas survivre à la grave crise politique de 1092-1113. On l'a vu, les Foulques du Cateau occupaient une place en vue au sein de l'aristocratie cambrésienne depuis le milieu du XI^e siècle au moins. Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi les prélats leur ont inféodé à une date indéterminée – mais antérieure à 1074²²³¹ – la vidamie de Cambrai et pourquoi, corollairement, ils leur ont confié la garde de la forteresse du Cateau²²³². Par cette manœuvre, les évêques de Cambrai s'assuraient en effet le soutien d'un puissant lignage pour garantir la sauvegarde des confins méridionaux du comté. À l'époque, ils ne songeaient sans doute pas au danger encouru en cas de rébellion de leurs vassaux. Ils le regrettent peut-être amèrement à l'occasion du « schisme » des années 1092-1113, au cours duquel l'attitude des vidames se fait relativement ambiguë. À l'inverse des sires d'Oisy, dont le soutien aux comtes de Flandre et, à travers ceux-ci, au parti « grégorien » paraît indéfectible, Foulques I^{er} n'hésite pas à multiplier les fidélités. Figurant peut-être parmi les électeurs qui ont porté Manassès d'Eu-Soissons sur la cathédre cambrésienne aux environs du 20 mars 1093²²³³, le vidame rejoint, entre l'automne 1093 et le printemps 1094, le camp d'un Gaucher d'Oisy récemment investi par l'empereur Henri IV²²³⁴. Dans le courant de l'année 1095, son nom figure d'ailleurs à plusieurs reprises au bas des chartes épiscopales rendues par Gaucher²²³⁵. Lorsque le concile de Clermont dépose ce dernier en novembre 1095, Foulques I^{er} choisit alors de se rapprocher, définitivement cette fois, de Manassès, le candidat des grégoriens²²³⁶. Comment interpréter ces tergiversations ? L'appât du gain n'y est vraisemblablement pas pour grand-chose, contrairement à ce que laissent entendre les persiflages de l'auteur des *Gesta Galcheri*²²³⁷. À mon sens, le comportement des Foulques du Cateau tient sans doute plus à la nécessité de se soumettre à l'évêque en exercice pour conserver leur précieux fief. Les sires d'Oisy en avaient fait la triste expérience quelques années plus tôt : s'opposer à un évêque triomphant et soutenu par des princes puissants pouvait coûter très cher.

2231. *Ibid.*, p. 128.

2232. Une charte de 1091, qui mentionne également la présence d'autres *casati* de l'Église de Cambrai, tels Gautier *Wenchilon*, désigne Foulques I^{er} sous le « loconyme » de *de Castello* (*Ibid.*, p. 178). Sur celui-ci, voir notamment VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 732.

2233. Cf. *supra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ».

2234. *Tunc Fulco vicedominus, / de quo scripsi superius, / per sanctos ei primitus / devenit homo ligius* (*Gesta Galcheri*, ch. 6, p. 190, str. 104).

2235. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 84, p. 466-469 (1095) ; *Ibid.*, n° 85, p. 469-470 (1095) ; LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 15, p. 23-24 (1095).

2236. *Gesta Galcheri*, ch. 11, p. 194-195.

2237. *Venit ad eos Manasses / in loco qui predictus est, / ubi Galcherus pontifex / tali modo venditus est. / Fulco libras sexaginta / et Amolricus triginta / multique multa alia / ob hec habent facinora* (*Ibid.*, ch. 11, p. 195, str. 242-243).

Quels que soient leurs motifs, les louvoiements de Foulques I^{er} contribuent sans nul doute à exacerber des tensions déjà fort vives dans le Cambrésis des années 1090. Peut-être même ces tergiversations conduisent-elles les ennemis du vidame à se coaliser contre lui et à l'assassiner le 11 août 1099, déclenchant de la sorte une faide responsable de la mort de plus de soixante hommes, si l'on prête foi aux dires de Lambert de Wattrelos²²³⁸. À n'en point douter, ce meurtre déstabilise considérablement le lignage catésien, car si Foulques II succède bien à son père, comme en atteste en 1100 une charte épiscopale pour l'abbaye de Lobbes²²³⁹, la présence des vidames dans la documentation cambrésienne des XII^e-XIII^e siècles se fait particulièrement discrète, pour ne pas dire quasiment inexistante²²⁴⁰. Le nom de Foulques II ne se rencontre ainsi plus dans les archives après 1100. Selon le témoignage fragile et embrouillé de l'érudit Jean-Baptiste Le Carpentier, qui ne cite toutefois aucun document à l'appui de sa démonstration et dont on n'ignore pas la réputation de faussaire, Foulques II, disparu sans héritier, aurait transmis la vidamie à son neveu Foulques de Liévin au milieu du XII^e siècle²²⁴¹. Il est permis d'en douter, d'autant qu'au cours du premier quart du XIII^e siècle, soit quelques dizaines d'années seulement après cette hypothétique aliénation, la vidamie se trouve entre les mains d'un autre lignage, celui des sires de Beaurevoir²²⁴². En 1220, profitant du décès de l'évêque Jean III de Béthune, ces derniers négocient avec le chapitre cathédral de Cambrai la vente de la vidamie et des droits attachés à l'exercice de cette charge²²⁴³.

Au regard de ces événements, faut-il nécessairement conclure au déclin de la vidamie après 1100 ? À cette question, la réponse est assurément positive si l'on se focalise prioritairement sur les aspects politique et militaire de la fonction de vidame²²⁴⁴. Jamais plus, au lendemain du « schisme », les Foulques du Cateau ne seront en effet en mesure d'exercer une influence semblable à celle qu'ils détenaient avant le déclenchement des hostilités. Bien pire, ils ne parviendront plus, non plus, à s'immiscer dans l'entourage épiscopal, ni même au sein des

2238. *Anno MIC, III. idus augusti, Fulco supradictus vicedominus Cameracensis civitatis ipso die in festivitate sancti Gaugerici turpi vulnere capitis occiditur. In cuius mortis vindictam filii furiose debacchantibus plus quam sexaginta homines eadem hora in domo Isaac extinguntur* (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 510).

2239. Mons, AE, *Cartulaire*, n° 33, f. 258r.

2240. Il ne sera ainsi plus question de Foulques II du Cateau dans la documentation postérieure à 1100.

2241. LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Païs-Bas, Preuves*, p. 14-16.

2242. Lille, AD Nord, 4 G 158/2454 (1220). À bien y regarder, les sires de Beaurevoir tiennent peut-être déjà la vidamie en 1177, car, à cette date, un acte de l'évêque Alard mentionne la présence parmi les souscripteurs d'un certain *Mathei vicedomini* (Lille, AD Nord, 3 G 466/8976). Or, l'on sait qu'à cette date le sire de Beaurevoir porte justement le nom de Mathieu, comme en atteste, par exemple, GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 201, p. 292.

2243. L'évêque Jean III de Béthune décède en juillet 1219, selon la *Gallia christiana*, t. 3, col. 34-35. La vente de la vidamie par Manassès de Beaurevoir intervient, au plus tard, à la fin de l'année suivante (Lille, AD Nord, 4 G 158/2454).

2244. À ce propos, cf. *infra*, « V.2.4.2. Un repli sur le plat pays ? » et « V.2.4.3. Des *casati Cameracenses* aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal ».

groupes de pairs et de « chasés » régulièrement rassemblés au cours des XII^e et XIII^e siècles²²⁴⁵. À bien des égards, leur destin s'apparente en fait à celui de quelques autres lignages « déclassés » par la guerre civile et la montée en puissance des factions urbaines²²⁴⁶. Si l'on s'intéresse aux bénéficiaires retirés de la charge de vidame, la réponse à l'interrogation précédente se doit, par contre, d'être plus nuancée. Au début du XIII^e siècle, comme à la fin du XI^e siècle, l'office permet à son titulaire de jouir de substantiels revenus en période de vacance du siège épiscopal. Les chanoines de Notre-Dame le comprennent parfaitement, puisqu'en 1220 ils profitent de la disparition du prélat pour acquérir ce fief qu'ils conserveront jalousement jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

c) Prévôts et évêques de Cambrai

Aux côtés des châtelains-avoués et des vidames, un troisième individu joue, au tournant des XI^e et XII^e siècles, un rôle politique déterminant dans l'entourage des prélats cambrésiens : le *praepositus curtis* (ou *prepositus curiae*)²²⁴⁷. Contrairement au prévôt du chapitre cathédral Notre-Dame, auquel d'aucuns l'ont parfois assimilé²²⁴⁸, le *praepositus curtis* est avant tout un officier aulique laïque placé au service du diocésain, comme en témoigne notamment une notice pour l'abbaye d'Anchin datable de 1112-1113, dans laquelle Gautier « Tonnerre » – à l'époque titulaire de la charge – se voit qualifié de *minister*²²⁴⁹. À l'instar de la vidamie et de l'avouerie, la prévôté se trouvera, sous les prélatures des deux évêques d'origine germanique, au cœur d'un conflit relatif au caractère héréditaire de cette fonction dont on ignore presque tout du contenu exact. Daté de 1135, un diplôme de l'empereur Lothaire III semble néanmoins indiquer que le

2245. Par contre, les sires de Beaufort prennent place à une reprise au moins au sein d'un collège de pairs : Lille, AD Nord, 37 H 31/119 (1185). À ce propos, cf. *infra*, « V.2.4.3. Des *casati Cameracenses* aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal », en particulier tableau n° 4.

2246. Voir notamment le cas des *Colet*, *infra* « V.2.4.2. Un repli sur le plat pays ? ».

2247. L'expression *prepositus curtis* se rencontre tant dans les sources diplomatiques que dans les documents narratifs. On la retrouve dès 1125 dans une charte épiscopale pour l'abbaye cambrésienne du Saint-Sépulcre (Lille, AD Nord, 3 H 57/715), puis en 1129 et en 1132 dans deux actes pour les communautés de Saint-Aubert de Cambrai (Lille, AD Nord, 36 H 63/666) et de Saint-André du Cateau (Lille, AD Nord, 8 H 29/381). Après 1135, la chronique épiscopale usera également de ce terme lorsqu'il s'agira de décrire les événements intervenus sous la prélature de Liétard (*Gesta Lietardi*, ch. 2, p. 224 et ch. 5-6, p. 226-227). Au sujet de ces prévôts, on verra, faute de mieux, DUPRÉEL E., « Les *ministeriales* de Cambrai », p. 203-211 ; GANSHOF Fr.-L., *Étude sur les ministeriales*, p. 200-201 ; VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 732, dont je suis loin de toujours partager les positions.

2248. Il s'agit pourtant bien de deux fonctions différentes. Preuve en est que le prévôt du chapitre et le prévôt de la cour cohabitent parmi les souscripteurs d'une même charte en 1125 : *Signum Erleboldi prepositi [...] Signum Walteri senioris et prepositi curie. Signum Walteri iunioris filii eius* (Lille, AD Nord, 3 H 57/715).

2249. *Signa ministrorum Walteri Tonitruui, Isaac, Hugonis, Alardi* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 35, p. 132).

prévôt se charge théoriquement de l'administration de la *domus* épiscopale²²⁵⁰. Il s'agirait donc de l'un des officiers les plus proches du prélat cambrésien, d'un *ministerialis* quotidiennement associé aux prises de décision de celui-ci. Le caractère à première vue subalterne, voire « servile » de la fonction, ne doit donc pas nous abuser : le *prepositus curtis* de Cambrai est très certainement un personnage de premier plan dans la gestion de la cité. En Cambrésis, comme ailleurs, la charge revêt sans doute un caractère assez prestigieux, qui confère à son détenteur un certain renom et une certaine prééminence sur les autres vassaux épiscopaux²²⁵¹.

À Cambrai, au début du XII^e siècle, l'office de *prepositus curtis* se trouve entre les mains d'un lignage au sein duquel le nom « Gautier » et le *cognomen* « Tonnerre » se transmettent de manière héréditaire, ce qui ne facilite pas la reconstitution de la généalogie familiale (voir tableau généalogique n° 15). Les premières mentions de cette famille, qu'Erik Van Mingroot croit implantée à Marcoing²²⁵², où elle posséderait un château édifié ou fortifié par les comtes de Flandre²²⁵³, se rencontrent dès la fin des années 1080, dans des actes de l'évêque Gérard II de Lessines. Dans ces écrits, Gautier I^{er} se pare déjà du titre prestigieux de *casatus*, ce qui témoigne très certainement de sa position éminente au sein de la société cambrésienne²²⁵⁴. Les sources ne soufflent mot, par contre, du moment auquel la charge de prévôt de la cour épiscopale lui échoit. Son entrée en fonction doit en tout cas nécessairement être antérieure à 1125, puisque c'est à cette date qu'une charte de l'évêque Burchard pour l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai lui attribue pour la première fois le titre de *prepositus*²²⁵⁵. Un autre document produit

2250. *Venit ad presentiam nostram Aquisgrani Lithardus venerabilis Cameracensium episcopus proclamationem gravem super quodam Galtero faciens, qui domus sue regimen et dispositionem, quod prepositi nomine homines terre illius officium significant, [...]* (MGH DD, t. 8, n° 70, p. 108).

2251. ALTHOFF G. et WITTHÖFT Chr., « Les services symboliques entre dignité et contrainte », p. 1293-1318.

2252. VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 732, qui renvoie à BRASSART F., « Liste des bienfaiteurs du chapitre », p. 159, n. 3, lequel n'écrit rien de tel. Sauf erreur de ma part, ni les sources nécrologiques (Cambrai, MM, ms. 229, f. 73v), ni les écrits diplomatiques ne relient explicitement les « Tonnerre » à la localité de Marcoing, où des aristocrates – généralement prénommés Jean ou Gautier – sont implantés dès la fin du XI^e siècle (voir, par exemple : LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 15, p. 23-24, et DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 121, p. 559-561). Dans la mesure où Erik Van Mingroot m'a refusé la consultation des pages de sa thèse relatives à l'entourage épiscopal, je ne peux, dans l'état actuel des choses, partager ses opinions sur le dossier des prévôts de Cambrai.

2253. *Sic ruribus dissipatis / fugatisque agricolis, / ut ista urbs continuis / premeretur angustiis, / firmavit comes oppidum / apud villam Marchonium, / sic urbi antepositum, / quod sibi tollit exitum, / tollitque foris omnia / huiusmodi venalia, / panem, carnem, sal, nemora, / vinum, fructus et cetera* (Gesta Galcheri, ch. 17, p. 200, str. 359-361).

2254. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 259-265 (1089) ; Mons, AE, *Cartulaire*, n° 33, f. 258r (1100) ; Lille, AD Nord, 36 H 63/664 (1118) ; etc. À ce propos, cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ». Autre indice de leur prééminence dans la société cambrésienne : l'un de leurs parents du nom de Barthélemy intègre vraisemblablement le chapitre cathédral de Cambrai au cours du premier tiers du XII^e siècle (Cambrai, MM, ms. 229, f. 73v ; voir également BRASSART F., « Liste des bienfaiteurs du chapitre », p. 159, et D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, n° 49, p. 53).

2255. Lille, AD Nord, 3 H 57/715.

par la chancellerie épiscopale corroborera ce témoignage quelques années plus tard²²⁵⁶. Pour s'imposer à la tête de la prévôté, Gautier I^{er} a très vraisemblablement dû supplanter ou à tout le moins profiter de la disparition d'autres aristocrates auxquels il ne paraît pas apparenté, car en 1079 la charge était tenue par un certain Alard, qu'Erik Van Mingroot hésite à lier à la famille seigneuriale de Cantaing²²⁵⁷, et en 1083 par un *casatus* prénommé Jean²²⁵⁸. En contrepartie de ses services et de son soutien, le prélat octroie vraisemblablement à Gautier I^{er} « Tonnerre » l'une ou l'autre terre ou quelques droits sur le plat pays. Il ne fait pas de doute, en effet, que le laïc tient certains de ses biens à Aubencheul-au-Bac ou à Fressies en fief des évêques, comme en atteste, en 1112-1113, une charte de l'évêque Odon pour l'abbaye d'Anchin²²⁵⁹.

Sans doute déjà fort âgé, Gautier I^{er} « Tonnerre » disparaît au cours de la première moitié des années 1130, probablement vers 1130-1131²²⁶⁰, et laisse au moins quatre fils : Gautier II, l'aîné, qui succède à son père dans les fonctions de prévôt²²⁶¹, Barthélemy, devenu chanoine à Notre-Dame de Cambrai²²⁶², et les cadets, Drogon et Guy²²⁶³. À en croire la chronique épiscopale, la question de la transmission héréditaire de la charge de *prepositus curtis* engendre certaines tensions dans la cité entre, d'une part, le très contesté évêque Liétard, et, d'autre part, le jeune Gautier II « Tonnerre » apparemment appuyé par plusieurs *servientes* et les *cives* de Cambrai²²⁶⁴. En effet, sans doute désireux de poursuivre le travail de restauration de

2256. Lille, AD Nord, 36 H 63/666.

2257. *Signum Widonis prepositi et archidiaconi ipsius loci [...] Signum Alardi prepositi* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 178 ; ID., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 732). Alard décède probablement peu de temps avant l'année 1089 (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 75, p. 451-452).

2258. *Signum Johannis prepositi et casati* (ID., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 217).

2259. *Porro dimidietatem feodii quod Hugo de Genancurth in Albenciolo et Fersiis quia eadem ecclesia obtinuit, huic privilegio annotavimus [...] Reddidit itaque prenominatam feodii illius medietatem in manu Galteri Tonitruui et filii sui eiusdem nominis, de quorum feodo erat, nos vero eorum redditione et concessione quia a nobis descendebat, sepefate ecclesie coram subscriptis testibus annuimus* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 34, p. 131).

2260. Gautier I^{er} « Tonnerre » est encore en vie en 1129, lorsqu'il apparaît accompagné de deux de ses fils dans une charte pour l'abbaye de Saint-Aubert : *Signa laicorum episcopi servientium Walteri Tonitruui, curie prepositi, et filiorum eius Walteri Drogonis* (Lille, AD Nord, 36 H 63/666). À partir de 1132, un seul Gautier « Tonnerre » apparaît encore dans la documentation au titre de prévôt (Lille, AD Nord, 8 H 29/381), toujours de manière isolée ou en présence de l'un de ses frères (D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, n° 49, p. 53). J'aurais tendance à penser qu'il s'agit de Gautier II, car l'on sait qu'il a vraisemblablement succédé à son père dès le début de l'épiscopat de Liétard (*Gesta Lietardi*, ch. 2, p. 224 et ch. 5-6, p. 226-227).

2261. (*Ibid.*, ch. 2, p. 224-225).

2262. *Obit Gualteri Tonitruui et Helechinis uxoris eius pro quorum animabus et sua, Bartholomeus, concanonicus noster, dedit ecclesie beate Marie fratribus hospites solventes quot annis XX^{ti} l^{fr} et VI denarios et XXVI^{ti} capones* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 73v).

2263. *Signa Walteri Tonitruui et Widonis filii eius* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 123-124) ; *Signa laicorum episcopi servientium Walteri Tonitruui, curie prepositi, et filiorum eius Walteri Drogonis* (Lille, AD Nord, 36 H 63/666).

2264. *Gesta Lietardi*, ch. 2, p. 224 et ch. 5-6, p. 226-227.

l'autorité épiscopale entamé sous son prédécesseur²²⁶⁵, Liétard s'en prend, visiblement dès les premiers instants de sa prélature, aux privilèges de Gautier II, l'un de ses plus proches vassaux, dont il conteste la capacité à hériter de l'*honor* paternel²²⁶⁶. La querelle tourne apparemment assez rapidement à l'aigre, car les ennemis du prélat – au premier rang desquels figure le prévôt de la cour – se mobilisent au cours des mois suivants pour obtenir sa destitution. Ceux-ci sollicitent d'abord l'archevêque Renaud II de Reims, auprès duquel ils se plaignent des attitudes simoniaques et « hérétiques » de Liétard²²⁶⁷. Ils accompagnent ensuite ce dernier à Aix-la-Chapelle²²⁶⁸, à la cour impériale de Lothaire III, afin d'obtenir un arbitrage dans le cadre du conflit qui les oppose²²⁶⁹. Au vu de l'importance de l'affaire, le jugement du souverain nous a été précieusement conservé par les archivistes du chapitre cathédral cambrésien. Il s'avère en tous points défavorable au *prepositus curtis*, puisque Lothaire III confirme une sentence préalablement rendue par le duc de Basse-Lotharingie Waléran II de Limbourg (1119-1139), dit « le Païen »²²⁷⁰ : datée de 1135, la charte déchoit Gautier II « Tonnerre » de son office et réfute la nature héréditaire de cette charge²²⁷¹. Aux yeux du dynaste et des princes germaniques, la

2265. *Gesta Burchardi*, ch. 1, p. 212-213. Au sujet des actions entreprises par l'évêque Burchard face au comte de Flandre et au châtelain de Cambrai, voir également *supra*, « V.2.2.2. Une emprise flamande accrue ». Si, comme je le crois, Liétard a bien souhaité poursuivre le travail de restauration de l'autorité épiscopale entamé par son prédécesseur, il faudrait considérablement nuancer l'image de « mauvais prélat » que l'on se fait traditionnellement de lui sur la base des *Gesta Liethardi*... Il est d'ailleurs probable que ce dernier ait entamé des travaux de réfection du palais épiscopal (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514).

2266. *Tanquam pro hostibus habet domesticos, / quos unde videat non habet oculos. / Iccirco laborat eius crudelitas, / in sua curia ne sit hereditas. / Hinc prius invasit curtis prepositum / defendens, ne suum agat officium, / iuransque per Christi corpus et sanguinem / quod preposituram non tenebit suam ; / nam credit quod, istum si deposuerit, / ceteros leviter exhereditabit* (*Gesta Liethardi*, ch. 2, p. 224-225).

2267. *Contigit, quod Remis ivit commonitus, / et post eum pergit ille prepositus / secum adhibitis quibusdam clericis, / qui diffamant eum de culpa heresis / et de prebendarum venditionibus / et ecclesiarum sacrationibus, / de quibus exigit aperte munera / et denominata querit servitia. / Accusant etiam de hoc episcopum, / ex avaritia ubique cognitum, / quod nullum recipit ad penitentiam, / de quo extorquere possit pecuniam* (*Ibid.*, ch. 6, p. 226). L'offensive lancée par le prévôt et les *cives* finira par payer, car, en 1135, le pape Innocent II évincera Liétard de son siège épiscopal, apparemment sur les conseils de Bernard de Clairvaux, avec qui le prélat avait pourtant collaboré autour de la fondation de l'abbaye cistercienne de Vaucelles (*MGH Constit.*, t. 1, p. 578 ; *Fundatio abbatis de Valcellis*, ch. 1 et 2, à paraître ; LEBECQ S., « Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles », p. 439-453).

2268. *Venit ad presentiam nostram Aquisgrani [...]* (*MGH DD*, t. 8, n° 70, p. 108, dont il faut confronter le témoignage avec celui des *Gesta Liethardi*, ch. 6, p. 226-227).

2269. *Namque ad cesarem vadit continuo / sperans restitui eius auxilio ; [...] Illum secuti sunt curtis prepositus / atque Cameraci quidam de civibus, / accusantes eum coram principibus / coram episcopis, coram comitibus, / de hoc quod omnes vult de iure proprio / exhereditare sine iudicio [...]* (*Gesta Liethardi*, ch. 6, p. 227, str. 136-141).

2270. Sur Waléran II de Limbourg, on se réfèrera à la notice biographique que lui a consacrée YANS M., « Waléran II, dit Payen », col. 49-53.

2271. *Placuit itaque nobis ex consilio fidelium nostrorum et iudicio principum pro querimonia et proclamatione memorati episcopi nec non responsione predicti Galteri iudicium assistantibus qui ad huius cause testimonium perhibendum a nobis vocati aderant civibus Cameracensibus, a Pagano duce et marchione querere. Ipse vero adhibitis sibi ex precepto nostro omnibus qui tunc aderant principibus predicto Galtero ipsam preposituram abiudicavit, aliis omnibus assensum per nostra inquisitionem prebentibus. Eadem sane sententia de omnibus officiis non feudatis in presentia nostra a prefatis principibus ibidem data et confirmata est* (*MGH DD*, t. 8, n° 70, p. 108-109). À ce propos, voir également le témoignage des *Gesta Liethardi*, ch. 6, p. 227, str. 144-148).

prévôté ne constitue pas un fief et ne peut donc se transmettre selon les règles du droit féodal. Il s'agit sans aucun doute d'une victoire importante pour Liétard, dont l'autorité sort grandie de cette décision, et, corollairement, d'un coup très dur porté aux intérêts du lignage titulaire de la charge²²⁷². On ne les voit d'ailleurs plus, par la suite, porter le titre de *prepositus curtis*. Ils ne disparaissent pas pour autant de l'entourage des prélats, puisqu'au lendemain de l'éviction Liétard, ils souscriront encore certaines chartes épiscopales en tant que pairs de Cambrai²²⁷³. Bien plus, s'il faut en croire un acte de l'évêque Alard daté de 1176, pour faire cesser les réclamations du lignage, les prélats cambrésiens n'auront d'autre choix que d'accorder à ses membres diverses rentes et des terres au Cateau durant près d'une quarantaine d'années²²⁷⁴ !

Le dossier des prévôts de Cambrai, dit « Tonnerre », en atteste très bien : au plus fort du « schisme » de Cambrai et au lendemain de celui-ci, les plus puissants lignages cambrésiens connaissent des destins contrastés. Les uns, tels les Oisy, qui avaient connu des heures difficiles vers 1070-1080, ou les « Tonnerre », profitent vraisemblablement de la crise pour réintégrer le jeu politique local, tantôt avec l'appui des princes flamands, tantôt avec sans doute celui des prélats. D'autres lignages, au premier rang desquels figurent les vidames du Cateau, voient par contre leur influence se réduire à peau de chagrin pour des raisons parfois assez difficiles à déterminer, mais qui tiennent certainement en partie à des erreurs stratégiques dans un contexte politique difficile. Le paysage politique cambrésien en sort, si pas bouleversé, du moins considérablement transformé, d'autant que, dans le même temps, des transformations plus importantes, touchant aux fondements même du pouvoir des grands ou de la vassalité épiscopale, semblent également se faire jour.

V.2.4.2. Un repli sur le plat pays ?

Au « schisme » et à l'affirmation politique du patriciat urbain induite par celui-ci correspond peut-être un repli de l'aristocratie sur les campagnes. Le dossier cambrésien s'apparenterait alors quelque peu au cas laonnois. Au milieu des années 1990, Alain Saint-Denis, depuis suivi par Dominique Barthélemy, a en effet bien mis en relief combien à Laon – autre cité

2272. Dans le courant des années 1120, à Laon, le roi de France remet également en question la nature héréditaire des charges de vidame et de prévôt du Laonnois. De part et d'autre de la frontière lotharingienne, on assiste donc à un renforcement de l'autorité des prélats sur leur *curia* (SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 126).

2273. Cf. *infra*, « V.2.4.3. Des *casati Cameracenses* aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal ».

2274. [...] *filii eius* [Gautier I^{er} « Tonnerre »], *qui in predicta prepositura calumniam insurgentes, bona episcopi et terram eius et civitatem Cameracensem violenter deprimebant. Domnus Nicholaus, bonae memoriae Cameracensis episcopus ut in diebus suis pacem faceret per singulos annos septem libras vivens donavit. Post cuius decessum, dominus Petrus successor eius, frater comitis Flandrensis et Viromandensis, bonum pacis similiter desiderans, tempore suo predictis VII libris LX^{ta} solidos adjecit. [...] consilio personarum et laude baronum nostrorum et parentum suorum, amice et concorditer ita composuimus, quod nos dimissis et cessantibus decem libris quas Odo a praedecessoribus nostris predicto modo receperat, in Novo Castello liberum mansum et dimidiam carrucatam terre excultae ita sub nomine hominii et feodaliter hoc de nobis Odo teneret ipsi contulimus et aliam dimidiam carrucatam terrae sarcindae et excolendae in saltu iuxta usum et morem terre poenalis cum terragio et rachat et similibus eidem concessimus* (Lille, AD Nord, 3 G 466/8976).

majeure d'entre Seine et Rhin, implantée dans l'archevêché de Reims, mais du côté français de la frontière lotharingienne – les insurrections, puis l'institution de la paix en 1128, avaient incité quantité de lignées nobles à prendre leurs distances avec le bourg pour conforter leur emprise sur le plat pays²²⁷⁵. Certains indices, certes moins diserts et moins nombreux en Cambrésis qu'au nord du royaume de France, pourraient laisser penser que la noblesse cambrésienne s'est comportée de manière analogue à partir du début du XII^e siècle, en troquant la ville pour ses seigneuries rurales. Il s'agirait là d'une transformation majeure affectant l'exercice du pouvoir par les grands.

On l'a constaté au cours des chapitres précédents, la noblesse cambrésienne des X^e-XI^e siècle paraissait assez bien implantée dans la cité²²⁷⁶. Même s'il possédait très certainement des terres et des revenus dans le plat pays, notamment autour de Maroilles, le comte Isaac disposait jusqu'en 948 de droits très étendus dans la ville²²⁷⁷. Les châtelains-avoués de Lens, et dans une moindre mesure ceux d'Oisy, se montraient, pour leur part, particulièrement actifs à Cambrai, si l'on se fie au témoignage des *Gesta* du chapelain Foulques et de leurs continuations²²⁷⁸. Il leur arrivait d'ailleurs de s'opposer violemment à d'autres lignées urbaines lorsque celles-ci semblaient avoir l'ambition de briser leur hégémonie²²⁷⁹. Quant aux *casati*, la présence très régulière de certains d'entre eux dans la cité aux côtés de l'évêque laisse à penser qu'ils pourraient avoir résidé en ville, notamment pour s'acquitter d'un éventuel service de garde²²⁸⁰.

Il s'agit peut-être en partie d'un effet de source induit par l'inexorable multiplication des chartes rendues au nom d'aristocrates de rang « infra-comtal »²²⁸¹, mais il semble bien que cette situation se transforme progressivement à partir de 1100. Volontiers geignarde, la chronique du « schisme » de Cambrai insiste en effet à plusieurs reprises sur les méfaits des *casati* qui auraient profité de la crise politique pour ériger – mais peut-être le terme « renforcer » est-il plus

2275. SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 202-226, suivi par BARTHÉLEMY D., « La mutation de l'an 1100 », p. 9-13 et ID., *Nouvelle histoire des Capétiens*, p. 203-211.

2276. Il n'en allait pas autrement dans d'autres bourgades importantes du nord du royaume de France : GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes*, p. 100-109 ; MORSEL J., *L'aristocratie médiévale*, p. 227 ; SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 202-226 ; etc.

2277. Cf. *supra*, « II.1.4. Le comitatus des comtes de Cambrai ».

2278. Cette remarque vaut également pour l'avoué Jean de Vermandois, qui, dans le courant des années 970, fait ériger une tour dans la cité (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 93, p. 438-439).

2279. Cf. *supra*, « III.1.1. Gautier II de Lens et l'évêque Gérard I^{er} de Florennes : dominer la cité (ca 1010-ca 1040).

2280. À ce propos, cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

2281. La diplomatie seigneuriale se fait en effet bien plus diserte sur le patrimoine ou les interventions des aristocrates cambrésiens que les chroniques ecclésiastiques, beaucoup plus tournées vers l'action des prélats ou des représentants des communautés religieuses.

approprié²²⁸² –, avec l'appui du comte de Flandre, des châteaux sur les terres dont ils portent le nom²²⁸³. Les *Gesta* visent avant tout les sires de Gouy, de Rumilly, d'Oisy et de Ribemont, mais d'autres aristocrates pourraient également être concernés, tels les sires de Busigny²²⁸⁴ ou ceux d'Avesnes²²⁸⁵. Pour ces quelques lignages jadis bien installés dans l'entourage des évêques Liébert et Gérard II, la guerre civile constitue apparemment une opportunité unique pour asseoir leur autorité dans le plat pays, au détriment du *comitatus* et de l'*episcopatus*. Le repli des grands tient aussi à l'affirmation politique des *cives* à partir de 1102. Leur montée en puissance constitue à n'en pas douter une menace pour le pouvoir des aristocrates, d'autant qu'à l'aube du XII^e siècle les élites urbaines ont déjà fait preuve de leurs capacités à tenir un siège face à des armées relativement puissantes²²⁸⁶.

S'agit-il dès lors d'un hasard si, tout au long du XII^e siècle, plusieurs aristocrates aliènent délibérément tout ou partie de leurs propriétés urbaines, tantôt au profit de *cives* cossus, tantôt en faveur d'institutions monastiques ? Vers 1120, le richissime citadin Wéribold achète ainsi, avec l'aval des *casati* de l'Église de Cambrai²²⁸⁷, le péage de la porte de Selles, jusqu'alors tenu en fief de l'évêque par un *miles* du nom de Fulcard²²⁸⁸. Quelques années plus tôt, soit avant 1104, Hugues I^{er} d'Oisy s'était lui aussi défait de certains droits urbains, puisque, à en croire notamment le témoignage d'une bulle pontificale rendue par Pascal II, il avait cédé aux bénédictins d'Anchin la moitié du tonlieu de Douai²²⁸⁹. Vers 1180, l'un de ses héritiers, le châtelain Hugues III, cède une terre située dans la périphérie de Cambrai à Jean de Cantimpré et

2282. Plusieurs *castra* évoqués par le rédacteur des *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187-188, et ch. 7, p. 190-191, existent en effet dès avant 1100. On repère ainsi l'existence de *castella* à Gouy en 976 (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, ch. 96, p. 440), à Inchy et à Bouchain au milieu du XI^e siècle (*Chronicon sancti Andreae*, livre II, ch. 21, p. 535). Pour les aristocrates en question il doit donc plus souvent s'agir de reconstruire ou de renforcer des structures préexistantes que de bâtir *ex nihilo* des fortifications nouvelles. L'existence des châteaux de Rumilly et Marcoing n'est, par contre, pas attestée avant le déclenchement du « schisme » de Cambrai.

2283. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 187-188, et ch. 7, p. 190-191.

2284. *Prostravit duo alia / presul Galcherus oppida, / Buzegniis et Buzeias / pecunarium lancea* (*Ibid.*, ch. 13, str. 299). Paradoxalement, le pouvoir des seigneurs de Busigny et de Saint-Aubert sortira considérablement renforcé du « schisme » de Cambrai. Ils seront en effet bientôt en mesure de causer de nombreux tracasseries aux évêques de Cambrai. À leur propos, on verra FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 2, p. 525-528, et ZIEGLER S., « Les origines de la ville de Bohain-en-Vermandois », p. 92-97.

2285. *Qui inter hoc contrarium / Osgih obsedit castellum, / quod erat forte nimium / vallo turrique lapidum* (*Gesta Galcheri*, ch. 13, p. 197, str. 293). À propos du détenteur de ce *castrum*, on se reportera à GENICOT L.-Fr., *La Maison d'Avesnes*, p. 33-36.

2286. À cet égard, cf. *supra*, « IV.2.1.2. 1077 : la révolte manquée ».

2287. L'intervention collégiale des *casati* et des échevins dans un même acte me paraît assez significative de la progressive mutation des charges exercées par les vassaux épiscopaux. Dans cet acte, ce n'est plus la fonction militaire des *casati* qui est mise en exergue, mais plutôt celle de juge, de spécialiste du droit féodal. À ce propos, cf. *infra*, « V.2.4.3. Des *casati* Cameracenses aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal ».

2288. LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 24, p. 34-35.

2289. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 23, p. 118 ; entre le 1^{er} janvier et le 22 mai 1111, l'évêque Odon de Cambrai confirme cette donation (*Ibid.*, n° 26, p. 122).

à ses compagnons pour qu'ils y fondent une communauté religieuse²²⁹⁰. En 1185, c'est au tour du pair Gueric d'Audencourt d'abandonner aux religieux du Cantimpré les terrages et droits de relief dont il dispose dans la cité²²⁹¹. Quelques aristocrates semblent néanmoins demeurer à Cambrai, comme les *Colet*, dont le nom évoque l'une des portes de la ville²²⁹². Leur rôle politique paraît désormais se réduire à peu de chose, les *Colet* n'apparaissant pour ainsi dire plus dans la documentation cambrésienne après l'apaisement du « schisme »²²⁹³, si ce n'est pour se dessaisir de leurs alleux²²⁹⁴.

Les comportements aristocratiques en matière d'élection de sépulture traduisent, à mon sens, eux aussi une certaine tendance des grands à désormais préférer les campagnes à la ville. L'attitude des châtelains de Cambrai semble à cet égard exemplaire. Alors que leurs parents de la Maison de Lens souhaitaient apparemment reposer dans la cathédrale, au cœur même de la cité²²⁹⁵, les sires d'Oisy se font tous inhumer en dehors des murs de Cambrai²²⁹⁶. Vers 1111, Hugues I^{er} reçoit probablement sa sépulture à Anchin, où il s'était retiré comme moine dès avant la fin définitive du « schisme » de Cambrai²²⁹⁷. Vers 1142 et en 1170/1171, son fils, Hugues II, et son petit-fils, Simon, se font enterrer à l'abbaye cistercienne de Vauclles²²⁹⁸, fondée en 1133 par Hugues II avec l'appui de l'évêque Liétard²²⁹⁹. Quant à Hugues III, sa dépouille ne repose pas en Cambrésis – le seigneur perd en effet la vie vers 1189 au cours de la

2290. Lille, AD Nord, 37 H 1/1 ; THOMAS DE CANTIMPRÉ, *Vita Ioannis Cantipratensis*, livre I, ch. 12, p. 266, et ch. 14, p. 268.

2291. Lille, AD Nord, 37 H 31/119.

2292. Cf. *supra*, n. 1278.

2293. Les *Colet* apparaissent encore dans les souscriptions de deux chartes épiscopales et d'une charte comtale entre 1110 et 1118, avant de disparaître de la documentation jusqu'en 1147 (VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 40, p. 109 ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 124 ; Lille, AD Nord, 36 H 63/664).

2294. Cambrai, MM, ms. 229, f. 63r ; Lille, AD Nord, 36 H 63/676 (1147, Saint-Aubert) ; BRASSART F., « Liste des bienfaiteurs du chapitre », p. 149

2295. À ce propos, cf. *supra*, « III.1.2.1. Le meurtre du châtelain (1041) ».

2296. Les sires d'Oisy ne perdent néanmoins pas tout lien avec Cambrai. Ils demeurent les châtelains de la cité, investissent le chapitre cathédral en y envoyant certains de leurs parents (voir tableau généalogique n° 7) et, pour certains, persistent à se faire inscrire dans l'obituaire (Cambrai, MM, ms. 229, f. 65v et 79r).

2297. GALBERT DE MARCHIENNES, *Miracula sanctae Rictrudis*, livre III, ch. 37, p. 148 ; GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327-328. Sur cet auteur, on verra HUYGHEBAERT N., « Galbert de Marchiennes », col. 739-740.

2298. Selon CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg », p. 102, n. 1, une épitaphe jadis analysée par dom Le Pez laissait en effet entendre qu'Hugues II d'Oisy avait été enseveli à Vauclles, une abbaye à la fondation de laquelle il avait participé. Moins d'incertitudes planent au sujet de l'endroit où Simon d'Oisy a élu son tombeau, une charte de son fils, Hugues III, indiquant clairement que sa dépouille repose à Vauclles : *Eapropter, ad omnium tam presentium quam futurorum notitiam pervenir volo quoniam pro remedio anime mee et patris mei qui in ecclesie Valcellensis atrio sepultus jacet et predecessorum meorum [...]* (TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vauclles*, n° 66, p. 138).

2299. *Ibid.*, n° 2, p. 58-60. À ce propos, on pourra également se reporter à l'article de LEBECQ S., « Autour de la fondation de l'abbaye de Vauclles », p. 439-453.

troisième croisade²³⁰⁰ —, mais certains indices laissent entendre qu'il tenait à recevoir son tombeau au Cantimpré, en périphérie de Cambrai²³⁰¹. Son successeur à la tête de la châtelainie d'Oisy, Jean I^{er} de Montmirail (voir tableau généalogique n° 7), préfère, pour sa part, se faire ensevelir à Longpont, non loin de Soissons — et donc à une centaine de kilomètres de Cambrai —, à l'aube du XIII^e siècle²³⁰². Au milieu des années 1220, son héritier, Jean II, optera, lui, pour un retour en Cambrésis, puisqu'il fera élection de sépulture à l'abbaye de Vaucelles²³⁰³. Les sources cambrésiennes s'avèrent toutefois moins loquaces lorsqu'il s'agit d'évoquer les lieux où reposent d'autres représentants du groupe nobiliaire local. On n'ignore pas, néanmoins, qu'en 1174²³⁰⁴, Gérard de Saint-Aubert tient à se faire enterrer sur ses terres, dans la petite église Notre-Dame de Quiévy²³⁰⁵. Les sires de Walincourt, pairs de Cambrai, n'agissent probablement pas autrement au début du XIII^e siècle. Lorsqu'ils fondent le petit chapitre Saint-Pierre de Walincourt, ils ont sans doute l'intention de s'y faire ensevelir²³⁰⁶.

La disparition progressive, ou à tout le moins l'allègement, du service de garde théoriquement presté par les plus éminents vassaux épiscopaux — *casati*, puis pairs de Cambrai²³⁰⁷ — témoigne peut-être également de la « déconcentration » châtelaine²³⁰⁸. Les écrits cambrésiens postérieurs au « schisme » de Cambrai cessent en effet de représenter ces aristocrates dans leurs fonctions guerrières pour se focaliser avant tout sur leurs rôles d'électeurs ou de spécialistes du droit féodal²³⁰⁹. Cette transformation tient très probablement en partie à un effet de source — les scribes ecclésiastiques se montrant en règle générale fort peu diserts au sujet des prestations militaires —, mais elle correspond sans doute aussi à une réalité : la

2300. Une charte datable de 1189 pour l'abbaye d'Anchin évoque le départ d'Hugues III d'Oisy pour la croisade (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 267, p. 346-347). Il n'apparaît plus dans la documentation par la suite.

2301. Lors des dernières années de sa vie, Hugues III d'Oisy ne ménage pas sa générosité envers « sa » fondation, comme en témoignent les documents suivants : Lille, AD Nord, 37 H 31/114 (1179), 37 H 31/116 (1180), 37 H 31/120 (1186), LE MIRE A. et FOPPENS J., *Opera diplomatica*, t. 1, p. 718 (1189 et 1181/1189). Son nom est d'ailleurs inscrit dans l'obituaire de la communauté : Lille, AD Nord, 37 H 29, non paginé [III. kal. sept.].

2302. *Vita beati Iohannis de Monte Mirabili*, ch. 4, p. 230-231.

2303. Lille, AD Nord, 28 H 39/1080 et 1081.

2304. Lille, AD Nord, 8 H 261, f. 48v.

2305. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 2, n° 37, p. 72-73.

2306. Lille, AD Nord, 12 G 2/1.

2307. Au sujet des pairs de Cambrai, on se reportera au point suivant, « V.2.4.3. Des *casati Cameracenses* aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal ».

2308. Au sujet de cette « déconcentration » châtelaine qui, en Cambrésis, pourrait être intervenue bien avant la fin du XII^e siècle, on verra BARTHÉLEMY D., *Les deux âges de la seigneurie banale*, p. 166-197 ; ID., *La société dans le comté de Vendôme*, p. 750-762 ; ID., *La chevalerie*, p. 196-204 ; RICHARD J., « Châteaux, châtelains et vassaux », p. 444-446 ; SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 202-226.

2309. À ce propos, cf. *infra*, « V.2.4.3. Des *casati Cameracenses* aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal ».

marginalisation du *stadium* jadis accompli par les vassaux épiscopaux²³¹⁰. La lente dévaluation de cette obligation rend peu à peu facultative la présence régulière, si pas permanente, de ces derniers à Cambrai. Ils auraient alors tout loisir de se concentrer sur leurs intérêts dans le plat pays.

Si plusieurs indices laissent à penser que le Cambrésis, comme le Laonnois, a connu une forme de repli aristocratique sur les campagnes dès le premier tiers du XII^e siècle, il ne faudrait pas, pour autant, en conclure que les représentants du groupe nobiliaire ne résident plus jamais en ville ou n'entretiennent plus de relations privilégiées avec les instances ecclésiastiques implantées à Cambrai. En effet, les souscriptions des chartes épiscopales mentionnent encore régulièrement la présence de puissants dans l'entourage des diocésains, même si l'on ignore généralement les lieux où ont été rendus ces actes. À certaines grandes occasions, toute la noblesse du pays se rassemble d'ailleurs à Cambrai autour du prélat. C'est notamment le cas lorsqu'en 1153 l'évêque Nicolas I^{er} convie dans sa *domus* les clercs et les *milites* de la région afin d'y célébrer son retour de pèlerinage. L'entrevue dégénère malheureusement très vite, lorsque Simon d'Oisy, son fils Gilles et Jean de Marcoing manquent de s'écharper au sujet de la (re)construction d'une forteresse à Marcoing²³¹¹. La générosité des aristocrates à l'égard des maisons religieuses installées en ville ou en périphérie de celle-ci ne se dément d'ailleurs pas, même si elle se reporte avant tout sur des communautés nouvelles, comme l'hôpital Saint-Lazare ou l'abbaye du Cantimpré. La cité demeure donc l'un des lieux où peut s'exprimer la piété nobiliaire, mais, à partir de la première moitié du XII^e siècle, elle cesse, à mon sens, de constituer l'endroit où réside et intervient le plus fréquemment la noblesse locale. À Cambrai, celle-ci préfère désormais ses seigneuries du plat pays.

V.2.4.3. Des *casati* Cameracenses aux pairs de Cambrai : la mutation de l'entourage épiscopal

À Cambrai, l'apaisement de la guerre civile des années 1092-1113 semble coïncider avec une transformation de la vassalité épiscopale. Sans s'en effacer tout à fait, les *casati*, fort actifs au tournant des XI^e-XII^e siècles, se font effectivement de plus en plus rares dans la compagnie des prélats après 1110, des vassaux d'un autre type prenant désormais place auprès des évêques : les pairs, que les sources cambrésiennes qualifient alternativement de *pares Cameracenses*, de *pares civitatis Cameracensis* ou de *pares civitatis nostre*²³¹². Cette mutation de l'entourage épiscopal n'avait jadis pas échappé à Wilhelm Reinecke, selon qui le « schisme » de Cambrai était responsable de la disparition complète des « chasés »²³¹³. Dans la mesure où des mentions de *casati* se repèrent

2310. Comme le note NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 327, l'institution de la pairie est partout en déclin au milieu du XII^e siècle.

2311. LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 525-526.

2312. Cf. tableau n° 5 ci-dessous.

2313. REINECKE W., *Geschichte der Stadt Cambrai*, p. 91-95.

encore dans au moins trois chartes produites dans le courant des années 1160, les savantes hypothèses de l'historien allemand ne peuvent plus aujourd'hui être acceptées comme telles²³¹⁴. Il n'empêche, ce serait une grave erreur, à mon sens, de rejeter l'ensemble des réflexions de Wilhelm Reinecke ; la concordance entre les trois phénomènes – la fin de la guerre civile, la raréfaction des mentions de « chasés », la multiplication de celles de *pares* – est en effet trop forte pour que ceux-ci n'aient pas partie liée. Les pages suivantes tâcheront d'expliquer l'émergence de la pairie de Cambrai après avoir dessiné les principaux traits de cette institution.

Longtemps considérée comme un objet d'étude marginal, la pairie médiévale suscite depuis quelques années la production d'un nombre croissant d'enquêtes, tantôt menées à l'échelle réduite d'une châtelainie, tantôt à celle plus vaste d'un comté ou d'une région²³¹⁵. Ces travaux ont démontré combien la Picardie, l'Artois et, surtout, la Flandre constituent du XI^e au XIII^e siècle la terre d'élection de cette institution singulière, dont le développement se fait tant autour des forteresses tenues par des laïcs qu'au sein des cités aux mains des évêques (comme Cambrai, les évêchés de Tournai, Thérouanne (?) et Liège comptent chacun leur propre pairie, parfois dès l'aube du XII^e siècle)²³¹⁶. Les premiers indices témoignant de l'existence d'une pairie institutionnalisée se rencontrent en Flandre et en Hainaut, deux principautés qui ont connu une brève période d'union personnelle entre 1067 et 1071. Ils permettent de dater l'apparition de cette vassalité d'un genre nouveau de la seconde moitié du XI^e siècle, soit au moment même où les *casati* commencent eux aussi à se manifester de plus en plus régulièrement dans les chartes cambrésiennes²³¹⁷. L'institution essaime dans les territoires environnants au cours des décennies suivantes, des mentions de pairs se rencontrant dès le début du XII^e siècle en pays mosan et en Vermandois²³¹⁸. Partout la pairie semble néanmoins sous-documentée – certaines ne sont d'ailleurs mentionnées qu'à une seule reprise dans la documentation –, car malgré la « révolution de l'écrit »²³¹⁹ que connaît le XII^e siècle, les ecclésiastiques se montrent fort réticents à évoquer dans leurs chartes les modalités de fonctionnement de cette institution à vocation militaire.

2314. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 112, p. 209-210 (1160) ; Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 17v-18v (1165) et 18v-19v (avant 1167).

2315. HEIRBAUT D., *Over heren, vazallen en graven*, p. 164-171 ; NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 403-423 ; ID., « Pairie et "estage" dans le comté de Saint-Pol », p. 21-40 ; ID., « Du donjon au tribunal », p. 9-41 et 307-336, qui fournit une bibliographie complète sur la question. Parmi les travaux les plus anciens concernant des terres proches du Cambrésis, on verra surtout ARNOULD M.-A., « Pairs et bannerets du comté de Hainaut », p. 21-33 ; FEUCHÈRE P., « Pairs de principauté et pairs de château », p. 973-1002 ; WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 1, p. 136-156 ; BARTHÉLEMY D., *Les deux âges de la seigneurie banale*, p. 153-157.

2316. NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 23, 25-26 et 30-31.

2317. À ce propos, cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

2318. NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 23-24 et 34-36.

2319. BERTRAND P., « À propos de la révolution de l'écrit », p. 75-92.

Toutefois, au regard des autres dossiers, la pairie cambrésienne semble relativement bien éclairée par les sources. À Cambrai, l'existence de cette institution est attestée dès 1119 dans une bulle de Calixte II. L'acte, qui confirme l'ensemble des possessions et privilèges des évêques de Cambrai, évoque notamment les *omnes pares et casatos* et la *castellaniam cum casatis suis*²³²⁰. Il faut cependant attendre le début des années 1140 pour voir surgir les premiers noms de pairs dans la diplomatie cambrésienne (tableau n° 5 ci-dessous et carte n° 6 en annexe). En 1142, le châtelain Simon d'Oisy et les sires Raoul de Rumilly, Godefroid de Cantaing et Jean de Marcoing souscrivent ainsi en tant que pairs l'une des chartes les plus importantes de la prélatrice de Nicolas I^{er}, charte dans laquelle ce dernier remet sous certaines conditions l'alleu de *Nofluz* (Le Quesnoy) au comte Baudouin IV de Hainaut²³²¹. Ces mentions restent néanmoins isolées jusqu'aux environs de 1170, moment à partir duquel les références aux pairs se multiplient progressivement jusqu'en 1230 au moins – date à laquelle s'arrêtent nos relevés –, le plus souvent dans des actes relatifs à la mense épiscopale ou d'une complexité juridique redoutable, comme celui concernant la vente de la vidamie au chapitre cathédral en 1220²³²² ou celui traitant des droits de Gueric du Cateau sur la prévôté du même lieu en 1225²³²³. Au total, de 1119 à 1225, pas moins de vingt-et-une chartes signalent l'existence de pairs à Cambrai ; parmi celles-ci, dix-neuf citent nommément le nom d'au moins l'un d'entre eux, tandis que deux se contentent de notifier l'existence de l'institution.

Le profil social des *pares Cameracenses* ne diffère guère de celui des *casati*. Une comparaison entre les deux groupes de vassaux s'avère à cet égard assez instructive, puisque sur les vingt-et-un ou vingt-deux lignages liés à la pairie, sept au moins font, ou ont fait, également partie intégrante du groupe des « chasés » (leurs noms sont marqués d'un astérisque dans le tableau ci-dessous)²³²⁴. Certains des descendants des *casati* les plus actifs au tournant des XI^e-XII^e siècles – ceux des familles de Rumilly, d'Esnes ou de Marcoing notamment²³²⁵ – se rencontrent ainsi régulièrement parmi les pairs de la seconde moitié du XII^e siècle et du début du XIII^e siècle. En plus de leur chasement, ces aristocrates disposent donc également d'un fief de pairie, que, comme leur fonction, ils se transmettent héréditairement²³²⁶. D'autres lignages

2320. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516.

2321. *Ibid.*, n° 121, p. 559-561.

2322. Lille, AD Nord, 3 G 536, f. 89v-90r.

2323. Lille, AD Nord, 3 G 538, n° 56, f. 108r-v.

2324. Dans la mesure où les chartes n'énumèrent jamais les pairs de manière exhaustive, il se révèle assez délicat d'estimer avec justesse le nombre de membres que comptait la pairie cambrésienne aux XII^e-XIII^e siècles. Ils semblent en tout cas être plus de douze. Contrairement à ce que voudrait faire croire une légende tenace, ce nombre est rarement atteint dans les assemblées de pairs (NIEUS J.-Fr., « Pairie et "estage" dans le comté de Saint-Pol », p. 33 ; ID., « Du donjon au tribunal », p. 320-322).

2325. Cf. tableau n° 4, *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai », que l'on pourra compléter par les *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 62, et ch. 7, p. 190, str. 107-108.

2326. NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 9-10 ; le tableau n° 5 ci-dessous démontre bien que certains lignages s'inscrivent dans la durée au sein de la pairie.

n'ont toutefois pas eu cette chance : bien qu'ils soient autrefois parvenus à se hisser au rang de *casati*, les *Colet*, les *Rufus*, les *Wattrelos* et d'autres, pourtant toujours bien présents dans les écrits du XII^e siècle²³²⁷, ne sont apparemment pas parvenus à intégrer la pairie. La documentation cambrésienne n'étant pas particulièrement indigente pour cette période, il me semble difficile d'imputer leur absence à un effet de source²³²⁸.

Comme les *casati*, les pairs cambrésiens des XII^e-XIII^e siècles présentent tous les attributs de la réussite sociale. Le titre seigneurial est ainsi acquis pour la majorité d'entre eux dès la seconde moitié du XII^e siècle, soit au moment même où les mentions de pairs tendent à se multiplier au sein de la documentation²³²⁹. On les voit alors promulguer leurs premières chartes²³³⁰ et se doter d'un sceau équestre, à la manière des princes flamands et hennuyers ou des sires d'Oisy²³³¹. Les sources se font moins précises sur le sujet, mais quelques-uns de ces lignages possèdent assurément un habitat fortifié, qu'ils ont parfois édifié dans le contexte du schisme de Cambrai²³³². Ils y réunissent sans doute à certaines occasions leurs propres vassaux, le plus souvent des personnages de seconde zone au sujet desquels les informations se font rares. Plusieurs pairs, comme les *Walincourt* ou les *Saint-Aubert*, semblent même en mesure de fonder une petite communauté religieuse sur leurs terres et d'y entretenir quelques moines ou chanoines²³³³. Bref, les pairs se recrutent très certainement au sein de la même aristocratie que les *casati* : la meilleure du pays²³³⁴. On ne rencontre guère de parvenus ou de *cives* enrichis parmi eux.

2327. Lille, AD Nord, 36 H 63/676 (*Colet*, 1138) ; LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 511-512 (*Wattrelos*).

2328. Selon les comptages de BARRÉ N., « Chancellerie épiscopale, chancellerie canoniale », p. 285-287, on dénombre, pour le XII^e siècle, près de 800 actes épiscopaux et un peu moins de 70 chartes issues du chapitre cathédral.

2329. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroaensia*, n° 59, p. 130-134 (1152, Marcoing) ; Lille, AD Nord, 3 H 57/735 (1173/1174, Saint-Aubert) ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 201, p. 291-292 (1177, Walincourt) ; FOSSIER R., *Chartes de coutumes en Picardie*, n° 34, p. 199-201 (1193, Landas) ; etc.

2330. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 123-124 (1111, Oisy) ; TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 40, p. 103-104 (1166, Saint-Aubert) ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 201, p. 291-292 (1177, Walincourt) ; etc.

2331. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroaensia*, n° 18, p. 67-68 (Oisy, 1135 – sceau aujourd'hui perdu) ; TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 40, p. 103-104 (1166, Saint-Aubert) ; *Ibid.*, n° 146, p. 147 (Walincourt, 1177) ; FOSSIER R., *Chartes de coutumes en Picardie*, n° 34, p. 199-201 (1193, Landas) ; Lille, AD Nord, 3 H 58/755 (Marcoing, 1216 ?).

2332. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 64, et ch. 7, p. 190, str. 109.

2333. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 2, p. 58-60 (1133, fondation de l'abbaye de Vaucelles par Hugues II d'Oisy) ; Lille, AD Nord, 3 H 57/735 (1173/1174, (re)fondation (?) de l'église de Quiévy par Gilles de Saint-Aubert) ; Lille, AD Nord, 37 H 1/1 (1180, fondation de l'abbaye de Cantimpré par Hugues III d'Oisy) ; Lille, AD Nord, 12 G 2/1 (1218, fondation du chapitre de Walincourt par Adam de Walincourt).

2334. Comme on le constatera à la lecture des catalogues en annexe, ces lignages exercent pour la plupart des droits de justice ou des droits sur les hommes, perçoivent des winages et des tonlieux, disposent en tout ou en partie de moulins ou de fours, ... À ce propos, on pourra également se référer aux remarques faites plus haut sur le profil social des *casati* (cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai »).

L'intégration à la pairie de Cambrai ne se fait évidemment pas au détriment de l'acquisition d'autres dignités. Un certain nombre de pairs des évêques cambrésiens s'inscrivent dans la compagnie de plusieurs puissants. Qualifiés de *pares Cameracenses* dès 1201, les Landas arborent également le titre de pairs de Flandre à partir des années 1220 au plus tard²³³⁵, tandis que les Walincourt sont à la fois pairs de Cambrai et de Hainaut²³³⁶. Dès la seconde moitié du XII^e siècle, les Walincourt, toujours eux, et les Saint-Aubert sont présents à la *curia* des comtes de Hainaut, où ils remplissent les fonctions de sénéchal et de *dapifer*²³³⁷. On les retrouvera également en terre flamande après le décès de Philippe d'Alsace († 1191) et l'avènement de son parent Baudouin VIII de Flandre et de Hainaut²³³⁸. Quant aux Oisy, leurs relations privilégiées avec les comtes de Flandre de la Maison d'Alsace ne font aucun doute, surtout après le décès du châtelain Simon dans le courant de l'année 1170²³³⁹. Comme la plupart de leurs contemporains, comme la plupart des *casati* aussi, les pairs de Cambrai multiplient donc les fidélités. On ignore d'ailleurs si l'octroi d'un fief de pairie suppose la ligesse.

Reste une question cruciale : quelle(s) charge(s) les *pares civitatis Cameracensis* remplissent-ils auprès des évêques de Cambrai ? Les travaux menés ces dernières années l'ont bien démontré, la fonction première de la pairie est de nature militaire. Dès l'origine, la mission des pairs est apparemment d'assurer le service de garnison, ou « l'estage », du château de leur seigneur²³⁴⁰. À rebours de ce qu'affirmait jadis une certaine historiographie, les enquêtes récentes ont démontré combien cet « estage » constituait une source de prestige et de puissance pour ses exécutants²³⁴¹. L'institution semble donc intimement liée aux structures châtelaines. En Cambrésis, les nombreuses mais sèches mentions de pairs dans les chartes épiscopales ne font toutefois nulle mention du *stagium* accompli par ces vassaux d'un genre particulier. Contrairement à celles de Saint-Pol, les archives cambrésiennes ne décrivent jamais, en effet, les modalités selon lesquelles les pairs doivent remplir leur charge de gardien²³⁴². L'existence de ce service militaire ne fait pourtant que peu de doutes, car, partout ailleurs, il n'y a probablement pas de pairie sans « estage »²³⁴³. Cambrai ne doit pas faire exception à cette règle immuable. En

2335. Lille, AD Nord, 12 H 2, f. 114v-115r ; WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 3, p. 788. Au début des années 1170, un Landas occupe également dans les faits la fonction d'échanson du comte de Hainaut (GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, p. 108).

2336. ARNOULD M.-A., « Pairs et bannerets du comté de Hainaut », p. 24 (carte).

2337. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 2, n° 24, 32 et 53, p. 51-52, 65-66 et 104-106 ; GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, p. 60 et 108.

2338. PREVENIER W., *De oorkonden der graven van Vlaanderen*, t. 2, p. 49-50, 74-77, 87-89, 89-91, etc. (Hugues de Saint-Aubert) ; Lille, AD Nord, 10 H 176/2842 (Adam de Walincourt, châtelain d'Ypres).

2339. À cet égard, on se reportera au catalogue de régestes, en annexe.

2340. NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 308-312.

2341. *Ibid.*, p. 317-318.

2342. ID., « Pairie et "estage" dans le comté de Saint-Pol », p. 21-40.

2343. ID., « Du donjon au tribunal », p. 310.

fait, le silence des scribes cambrésiens sur la nature militaire de la pairie s'explique sans doute en partie par le peu de goût des ecclésiastiques pour les réalités guerrières. Il tient peut-être aussi au fait que, partout en Picardie et en Flandre, la pairie semble en déclin sous sa forme originelle à partir du milieu du XII^e siècle. De gardiens de donjon, les pairs se muent en effet progressivement en conseillers sous l'effet de la centralisation princière et de la démilitarisation de la seigneurie châtelaine²³⁴⁴.

C'est en effet sous l'apparence de juges, ou à tout le moins de spécialistes des questions féodales, que se manifestent le plus souvent les pairs de Cambrai à partir du milieu du XII^e siècle. Sans jamais promulguer d'actes à titre collégial – du moins pas avant 1230, terme final de mes dépouillements –, les *pares Cameracenses* souscrivent essentiellement deux types de chartes. Ils interviennent d'abord dans des transactions au cours desquelles l'un des leurs dispose de ses fiefs, dans le cadre d'une vente, d'une donation ou d'un échange. En 1186, trois d'entre eux figurent ainsi parmi les souscripteurs de l'acte par lequel Gérard de Saint-Aubert, pair de Cambrai²³⁴⁵, et son épouse Mélissende remettent à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai le terrage de Bertry qu'ils tenaient en fief de Philippe de Rumilly, lui aussi pair épiscopal²³⁴⁶. Il n'en va pas autrement lorsqu'en 1201, les *Cameracenses pares* Jean d'Esnes et Mathieu de Walincourt figurent parmi les témoins d'un acte relatif au déguerpissement d'un fief tenu d'Arnoul de Landas, pair de Cambrai et de Flandre²³⁴⁷. L'essentiel des autres mentions de pairs s'inscrit dans la droite ligne de ces dernières. La présence des *pares* dans des actes relatifs aux fiefs de leurs homologues n'a toutefois rien de systématique. Sans doute interviennent-ils sur demande, dans le cadre de dossiers particulièrement délicats ou pour éviter d'éventuelles contestations.

Quoiqu'il en soit, l'ascendant et la compétence des pairs sont tels que ces derniers semblent en mesure de s'immiscer dans des affaires relatives au patrimoine de l'Église de Cambrai, et ce dès le milieu du XII^e siècle. En 1142, le premier écrit citant nommément des *pares Cameracenses* se rapporte ainsi à la vente au comte de Hainaut de l'alleu du Quesnoy *ad mensam episcopalem antiquitus assignatum*²³⁴⁸. Un demi-siècle plus tard, en 1192, deux pairs – Jean de Marcoing et Jean Taiscon – souscrivent une importante charte du comte Baudouin VIII de Flandre et de Hainaut, dans laquelle celui-ci confirme les exemptions dont jouissent les églises de Cambrai en matière de gavène²³⁴⁹. En 1201, Gérard de Saint-Aubert et Arnoul de Landas, *pares Cameracenses*, entourent l'évêque Jean III de Béthune lorsque ce dernier négocie avec le chapitre Sainte-Waudru de Mons la cession de la dîme du Quesnoy, qui dépendait du patrimoine de l'Église de Cambrai²³⁵⁰. En 1220 et 1225, plusieurs pairs figurent au bas de deux actes

2344. *Ibid.*, p. 327-334.

2345. Cambrai, MM, Archives hospitalières, I A 11, f. 4r-5v, 5r-5v, 5v-6v.

2346. Lille, AD Nord, 36 H 86/691.

2347. Lille, AD Nord, 36 H 66/708.

2348. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 121, p. 559-561.

2349. PREVENIER W., *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191-aanvang 1206)*, t. 2, n° 6, p. 34-40.

2350. DEVILLERS L., *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. 1, n° 43, p. 80-82.

consignant, pour le premier, la vente de la vidamie au chapitre cathédral de Cambrai²³⁵¹, pour le second, le renoncement de Guerric du Cateau à ses prétentions sur la prévôté du même lieu²³⁵². Les chartes ne se montrent guère précises sur le rôle exact joué par les pairs dans ces différentes affaires. Celle de 1225 laisse néanmoins entendre que ces derniers étaient présents lors de l'arbitrage du conflit. S'il faut se fier à ces quelques rares témoignages, les pairs de Cambrai disposeraient donc de compétences très poussées en matière de droit féodal. Leur savoir et leur expérience en la matière ne laisseraient pas insensibles les prélats cambrésiens, qui n'hésiteraient guère à convier ces vassaux épiscopaux à leur *curia* pour s'immiscer dans des dossiers très étroitement liés à la seigneurie épiscopale. Certains, tels ce Philippe de Rumilly dont le nom apparaît presque systématiquement au sein des collèges de pairs réunis au cours des années 1170 et 1180, semblent même faire figure de spécialistes de la matière juridique²³⁵³. Le service de garde qu'ils devaient exercer à l'origine semble à ce moment bien oublié...

On n'ignore plus désormais qui sont les pairs de Cambrai, ni quelle est l'essence de leur fonction. Reste donc à déterminer pourquoi la pairie est apparue à Cambrai, alors qu'une institution à peu de chose près similaire – celle des *casati* – existait déjà autour de l'évêque depuis le milieu du XI^e siècle. Sans surprise, les sources ecclésiastiques, peu intéressées aux réalités militaires, ne traitent jamais directement cette question. Pour comprendre le sens de cette transformation, il est donc nécessaire d'aborder ce problème par la bande, de préciser la nature des changements affectant l'entourage épiscopal, avant de replacer ceux-ci dans leur contexte politique. Il va sans dire que l'explication fournie ici à uniquement valeur d'hypothèse et, à ce titre, demeure sujette à discussion.

Il l'a déjà été souligné plus haut, tous les « chasés » ne deviennent pas pairs : les vidames du Cateau, les sires de Lesquielles et de Wattrelos, les *Wenchilon* ou les *Colet*, pour se limiter aux exemples les plus significatifs et aux *casati* les plus fidèles à l'évêque, n'intègrent très vraisemblablement pas la pairie épiscopale, au contraire des Rumilly, des Marcoing ou encore des Esnes²³⁵⁴. Pour certains cet effacement s'explique sans trop de difficulté ; les vidames disparaissent ainsi physiquement de l'échiquier politique local au cours des graves troubles qui ébranlent le Cambrésis au tournant des XI^e-XII^e siècles²³⁵⁵. Pour d'autres lignages, le motif de

2351. Lille, AD Nord, 3 G 536, f. 89v-90r ; la vente de la vidamie est néanmoins consentie par un pair, Manassès de Beaurevoir. Elle peut donc également être rangée dans la première catégorie.

2352. Lille, AD Nord, 3 G 538, n° 56, f. 108r-v.

2353. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 121, p. 559-561 (1142) ; TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 56, p. 124-125 (1170) ; Lille, AD Nord, 36 H 64/691 (1185) ; Lille, AD Nord, 37 H 31/119 (1185) ; Lille, AD Nord, 36 H 64/692 et 692A (1186).

2354. Pour s'en convaincre on comparera le tableau ci-dessus avec celui dessiné *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai ».

2355. LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 510 ; à ce propos, cf. *supra*, « V.2.4.b. La déchéance des vidames ». Il en va peut-être de même pour Gautier *Wenchilon*, dont on ne trouve plus mention après 1095 (VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 736).

leur absence au sein des collèges de pairs ne se comprend pas aussi aisément, car leurs « loconymes » apparaissent toujours dans les écrits du XII^e siècle²³⁵⁶. Ces familles sans doute suffisamment en vue à la fin du XI^e siècle pour recevoir un *casamentum* et intégrer l'élite des vassaux épiscopaux semblent néanmoins occuper un rôle nettement en retrait au siècle suivant, comme si elles avaient subi une certaine forme de déclassement. Les *Colet*, les *Wattrelos* et les *Rufus* de Buissy (?) se font en effet forts rares dans les sources des XII^e et XIII^e siècles. Au contraire des *casati* ayant intégré la pairie – tels les *Rumilly*, les *Marcoing*, les *Oisy*, etc. –, ils n'instrumentent pas leurs propres actes à partir de 1150, ne disposent apparemment pas non plus d'un sceau et ne semblent pas qualifiés du titre de « sire » par les scribes même si leur noblesse ne faisait déjà aucun doute à la fin du XI^e siècle²³⁵⁷.

À l'inverse, les *casati* de la fin du XI^e siècle en mesure d'intégrer la pairie au cours des décennies suivantes sont vraisemblablement ceux qui tirent le mieux parti des troubles nés du « schisme » de Cambrai. À se fier au témoignage partial des *Gesta Galcheri*, certains « chasés », comme les *Rumilly*, profitent en effet des discordes autour du choix du prélat pour dresser *illicite* des châteaux sur leurs terres et, sans doute, pour assurer la prospérité de leurs seigneuries du plat pays²³⁵⁸. Comme à Laon, ce repli sur les campagnes a peut-être été en partie favorisé par les premières victoires des factions urbaines dans la cité²³⁵⁹. À travers les luttes entre les candidats à la cathédre et les *cives*, l'élite chevaleresque que représentaient les *casati* épiscopaux a peut-être assisté à la remise en cause de sa domination dans la ville²³⁶⁰. Ces bouleversements sociaux – les *cives* parviennent en effet à grappiller du pouvoir à Cambrai, malgré l'intervention de l'empereur²³⁶¹ –, ont peut-être entraîné certains nobles à quitter la cité. Corollairement, l'ascension d'un pouvoir communal contribue probablement à distendre encore un peu plus les liens unissant les *casati* aux prélats, alors que le « schisme » avait déjà compliqué leurs relations.

Lors de cette grave période de troubles, l'institution des *casati* connaît donc une crise majeure, suscitée à la fois par les luttes opposant les « chasés » aux prélats, par l'exécution de certains chevaliers et par l'inexorable montée en puissance des factions urbaines. Dans le contexte politique extrêmement délicat qui suit l'apaisement du « schisme », les évêques cambrésiens du début du XII^e siècle encouragent peut-être la mise en place d'une nouvelle structure militaire qui regrouperait en son sein les nouveaux maîtres du pays : la pairie. Ce

2356. Lille, AD Nord, 36 H 63/676 (*Colet*, 1138) ; LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 511-512 (Wattrelos).

2357. Cf. *supra*, n. 1269.

2358. *Gesta Galcheri*, ch. 2, p. 188, str. 64, et ch. 7, p. 190, str. 109.

2359. BARTHÉLEMY D., « La mutation de l'an 1100 », p. 9-13 ; SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 91-146 et p. 547-549.

2360. Rappelons à cet égard que la plupart des *casati* semblaient résider dans la cité, où ils effectuaient très vraisemblablement un service de garde (cf. *supra*, « III.3.1.2. L'institutionnalisation de la vassalité épiscopale : les *casati* de Cambrai »).

2361. Cf. *supra*, « V.2.3. Les *cives* de Cambrai et l'exercice du pouvoir ».

nouveau collège d'inspiration flamande²³⁶² – déjà forte avant 1092, l'influence flamande sur le Cambrésis a encore crû durant la guerre et au lendemain de celle-ci²³⁶³ – aurait notamment eu pour but de normaliser et de pacifier les relations entre les évêques et leur aristocratie au lendemain du « schisme » de Cambrai, tout en valorisant socialement les familles les plus nobles et les plus puissantes de la région²³⁶⁴. Le fait que la première mention de la pairie cambrésienne apparaisse sous l'épiscopat de Burchard ne relèverait alors pas du hasard²³⁶⁵. Par son biographe, on sait en effet que ce dernier s'est efforcé de remettre de l'ordre dans les affaires cambrésiennes dès les premiers instants de sa prélature²³⁶⁶. Sans être directement corrélée à la réforme grégorienne *stricto sensu*, l'apparition de la pairie de Cambrai deviendrait donc une conséquence indirecte et involontaire de celle-ci.

Force est de le constater, puisqu'on repère des collèges de « chasés » jusqu'au milieu des années 1160 : les pairs ne sont pas parvenus à évincer les *casati* de l'entourage épiscopal. Les raisons du maintien de cette structure en déshérence demeurent nébuleuses. Sans doute la capacité très théorique des *casati* à se prononcer lors des élections épiscopales a-t-elle en partie contribué à la survie de l'institution, leur rôle d'électeur sauvant en quelque sorte les « chasés » de l'oubli. Plus fondamentalement, la nature de leur fonction semble avoir évolué depuis la fin du XI^e siècle. Vers 1160, les *casati* s'assimilent en effet aux pairs de seconde génération : comme eux, ils n'exercent visiblement plus d'activités militaires, ne se prononcent plus dans les affaires ecclésiastiques, et se préoccupent essentiellement de questions juridiques concernant les leurs²³⁶⁷. Leur disparition probable au terme de la prélature de Nicolas I^{er} constitue donc la suite logique d'une tendance à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Dès 1167, l'avènement à l'épiscopat de candidats flamands, plus familiarisés au système des pairies qu'à celui des *casati*, a peut-être définitivement ruiné l'institution²³⁶⁸. Dès cet instant, les « chasés » laissent alors à jamais leur place aux pairs d'inspiration flamande dans l'entourage épiscopal, des pairs qui se rassembleront autour des évêques jusqu'au milieu du XIII^e siècle au moins.

2362. NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 14-23.

2363. Cf. *supra*, « V.2.2.2. Une emprise flamande accrue ».

2364. NIEUS J.-Fr., « Du donjon au tribunal », p. 323-324.

2365. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516-518 (1119).

2366. *Gesta Burchardi*, p. 212-213 ; sur l'action de l'évêque Burchard, on verra VAN MINGROOT E., « Burchard van Aken », col. 197-220.

2367. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 112, p. 209-210 ; Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 17v-18v et 18v-19v.

2368. Sur les élections épiscopales postérieures à 1167, on se reportera à BRUWIER M., « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », p. 215-216.

Qualificatif	1119	1142	1142	1170	1177	1185	1185	1186	1186	1192	1201	1201	1203	1203	1203	1203	1209	1212	1215	1216	1220	1225
<i>Omnes pares et casatos</i>		•																				
<i>Parium</i>		•		•	•	•	•	•														•
<i>Omnes pares et casatos</i>		•		•	•															•		
<i>Parium et hominum meorum</i>				•	•					•			•	•	•	•	•				•	•
<i>Parium</i>																						
<i>Parium civitatis Cameracensis</i>																						
<i>Parium civitatis nostre</i>																						
<i>Parium Cameracensis</i>																						
<i>Quodam parium Cameracensium</i>																						
<i>Cameracensium parium</i>																						
<i>Parium</i>																						
<i>Pares Cameracenses</i>																						
<i>Parium Cameracensium</i>																						
<i>Parium Cameracensium</i>																						
<i>Parium Cameracensium</i>																						
<i>Pares Cameracensis</i>																						
<i>Paris Cameracensis</i>																						
<i>Pares Cameracenses</i>																						
<i>Pares Cameracenses</i>																						
<i>Parium Cameracensium</i>																						
<i>Pares Cameracenses</i>																						

Tableau n° 5 : les pairs de Cambrai dans les sources diplomatiques
(XII^e-début XIII^e siècle)²³⁶⁹

2369. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 107, p. 516-518 (1119) ; *Ibid.*, n° 121, p. 559-561 (1142) ; LE MIRE A. et FOPPENS J.-Fr., *Opera diplomatica*, t. 2, n° 44, p. 1163 (1142) ; TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 56, p. 124-125 (1170) ; Lille, AD Nord, 3 G 466/8976 (1177) ; Lille, AD Nord, 36 H 64/691 (1185) ; Lille, AD Nord, 37 H 31/119 (1185) ; Lille, AD Nord, 36 H 64/692 et 692A (1186) ; GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 243, p. 327-328 (1186) ; PREVENIER W., *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191-aanvang 1206)*, t. 2, n° 6, p. 34-40 (1192) ; Lille, AD Nord, 36 H 66/708 (1201) ; DEVILLERS L., *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. 1, n° 43, p. 80-82 (1201) ; Cambrai, MM, Archives

V.2.4.3. Moines, évêques et laïcs autour de l'an 1100 : l'influence d'Anchin

L'introduction, sous des formes quelque peu spécifiques, des coutumes clunisiennes dans les abbayes flamandes, artésiennes et cambrésiennes constitue aujourd'hui un phénomène bien connu. Depuis l'entre-deux-guerres, un nombre considérable de spécialistes de l'histoire monastique lotharingienne et flamande – d'Étienne Sabbe à Steven Vanderputten, en passant par Heinrich Sproemberg et Anne-Marie Helvétius – ont en effet consacré leurs travaux à l'influence supposée de Cluny entre France et Empire, aboutissant souvent à des conclusions contradictoires²³⁷⁰. À rebours de l'historiographie traditionnelle, Steven Vanderputten est récemment parvenu à démontrer qu'il n'existe aucun indice irréfutable de « clunisation » du monachisme bénédictin flamand avant l'extrême fin du XI^e siècle²³⁷¹, si ce n'est dans le cas de quelques communautés²³⁷². En conséquence, il importe donc de revoir à la baisse le rôle prétendument joué par l'évêque Gérard II de Lessines († 1092) dans ce « mouvement », lui que d'aucuns présentaient comme l'un des principaux promoteurs du modèle clunisien à Arras-Cambrai²³⁷³. Les premières réformes d'importance touchent en fait l'abbaye de Saint-Bertin, située au cœur du territoire flamand, en 1098-1099, puis, à partir de ce centre, se propagent au cours des années suivantes à une série d'établissements religieux du comté, dont la puissante abbaye Saint-Vaast d'Arras en 1109²³⁷⁴. À bien y regarder, la plupart de ces *renovationes* semblent se faire sans l'intervention directe de Cluny, mais sont plutôt menées par des personnalités charismatiques bénéficiant d'un appui substantiel des comtes de Flandre et des autorités

hospitalières, I A 11, f. 4r-5r (1203), 5r-5v (1203), 5v-6v (1203) ; Lille, AD Nord, 3 H 179/2426 (1209) ; Lille, AD Nord, 37 H 130, n° 4 (1212) ; *MGH DD*, t. 14/2, n° 324, p. 304-305 (1215) ; *Ibid.*, n° 354, p. 362-364 (1216) ; Lille, AD Nord, 4 G 158/2454, Lille, AD Nord, 3 G 536, f. 89v-90r, et Lille, AD Nord, 4 G 845, n° 6, f. 5r-v (1220) ; Lille, AD Nord, 3 G 538, n° 56, f. 108r-v (1225).

2370. La bibliographie consacrée au sujet s'avère assez impressionnante. Je me limiterai ici à citer les principaux travaux auxquels j'ai recouru : SABBE É., « La réforme clunisienne dans le comté de Flandre », p. 121-138 ; SPROEMBERG H., *Beiträge zur Französisch-Flandrischen Geschichte*, t. 1 ; DEREINE Ch., « La *libertas* des nouveaux monastères au diocèse de Cambrai », p. 118-120 ; HELVÉTIUS A.-M., « Aspects de l'influence de Cluny », p. 51-68 ; GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 75-95 ; VANDERPUTTEN S., « A time of great confusion », p. 47-75 ; ID., « Fulcard's pigsty », p. 91-115 ; ID., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline », p. 41-65 ; ID., « Monks, knights and the enactment of competing social realities », p. 582-612.

2371. ID., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline », p. 43-50.

2372. Seules trois abbayes « flamandes » ont été à un moment de leur histoire institutionnellement liées à Cluny : Saint-Bertin, Samer et Honnecourt (*Ibid.*, p. 42). À ces trois communautés, on pourrait ajouter, à la périphérie de l'aire de domination flamande, le prieuré Saint-Saulve de Valenciennes (DEREINE Ch., « La donation par Baudouin III, comte de Hainaut, de Saint-Saulve », p. 119-153).

2373. VANDERPUTTEN S., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline », p. 47-48, *contra* DEREINE Ch., « La *libertas* des nouveaux monastères au diocèse de Cambrai », p. 118-120, et HELVÉTIUS A.-M., « Aspects de l'influence de Cluny », p. 65.

2374. Sur le dossier de Saint-Vaast d'Arras, on verra dernièrement VANDERPUTTEN S., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline », p. 53, et ID., « A time of great confusion », p. 60-66.

épiscopales²³⁷⁵. Pour aucun des acteurs impliqués dans les réformes, la diffusion des coutumes clunisiennes ne constitue toutefois un but en soi²³⁷⁶. Comme en attestent les enquêtes les plus récentes, la « clunisation » du monachisme bénédictin flamand répond à des objectifs nettement plus prosaïques : pour les abbés, le souhait d’asseoir plus fortement leur autorité sur leur communauté et l’ambition d’établir un réseau monastique semi-institutionnalisé sur une base régionale ; pour les prélats, l’envie de tisser des liens plus étroits avec les principales abbayes de leur diocèse et, éventuellement, de gagner leur soutien ; pour le pouvoir comtal, enfin, le désir de renégocier leurs accointances avec les moines, de renouveler les liens d’amitié qui les unissent et, plus fondamentalement, de s’ingérer dans les réseaux de pouvoirs locaux, notamment en intervenant plus directement dans les relations qui lient les religieux à l’aristocratie locale²³⁷⁷.

S’il est néanmoins un point sur lequel les avis des historiens s’accordent, c’est sur le rôle joué par l’abbaye d’Anchin – et en particulier sur celui de son abbé Alvisé – dans les transformations qui touchent les abbayes cambrésiennes et artésiennes à l’aube du XII^e siècle²³⁷⁸. À l’origine moine à Saint-Bertin, Alvisé accède en 1109 à la charge de prieur à Saint-Vaast d’Arras, puis, en 1111, à l’abbatiate de Saint-Sauveur d’Anchin, où il impose immédiatement le coutumier clunisien. Très rapidement, il ambitionne d’étendre son influence sur les communautés religieuses environnantes, en plaçant notamment plusieurs de ses disciples à la tête de prieurés ou de monastères, selon une méthode qui rappelle à certains égards celle utilisée par Richard de Saint-Vanne au siècle précédent²³⁷⁹. Entre 1110 et 1130, Alvisé et les bénédictins d’Anchin parviennent ainsi à placer plusieurs des leurs à la direction des abbayes de Saint-André du Cateau (1115), de Sainte-Rictrude de Marchiennes (1115), de Saint-Vincent de Laon (1120), du Saint-Sépulcre de Cambrai (1120), de Saint-Pierre d’Honnecourt (ca 1130) et de Saint-Pierre de Lobbes (1131)²³⁸⁰. Il ne sera nullement question, au cours des pages suivantes, de revenir sur chacun de ces dossiers, d’autant que plusieurs d’entre eux ont déjà fait l’objet d’enquêtes récentes²³⁸¹. Je me contenterai plutôt d’aborder, selon un plan

2375. *Ibid.* ; ID., « Fulcard’s pigsty », p. 91-115.

2376. VANDERPUTTEN S., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline », p. 56.

2377. *Ibid.*, p. 50.

2378. Sur Alvisé d’Anchin, on verra avant tout SPROEMBERG B., *Beiträge zur Französisch-Flandrischen Geschichte*, t. 1, *passim* ; GERZAGUET J.-P., *L’abbaye d’Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 83-89 ; VANDERPUTTEN S., « A time of great confusion », p. 47-75. En 1131, Alvisé sera promu à la tête de l’évêché d’Arras : TOCK B.-M., « Les élections épiscopales à Arras, de Lambert à Pierre I^{er} », p. 715-716.

2379. Cf. *supra*, « III.2.2. Renouveau monastique et initiative aristocratique sous Gérard I^{er} de Florennes : des réformes au profit de l’évêque ? ».

2380. GERZAGUET J.-P., *L’abbaye d’Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 185-193.

2381. Steven Vanderputten a très récemment consacré plusieurs articles au très beau dossier de Marchiennes : VANDERPUTTEN S., « Fulcard’s pigsty », p. 91-115 ; ID., « Monks, knights and the enactment of competing social realities », p. 582-612 ; ID., « Réforme, gestion de l’écrit et écrits de gestion », p. 87-103. On trouvera quelques informations sur le cas de Saint-Vincent de Laon dans l’ouvrage de GERZAGUET J.-P., *L’abbaye d’Anchin, de sa*

chronologique, la situation des trois abbayes implantées en Cambrésis, avant de m'interroger sur les conséquences de ces réformes sur les relations qui unissent l'aristocratie locale aux moines.

L'attention des frères d'Anchin se focalise tout d'abord sur l'abbaye du Cateau. En août 1115 au plus tard²³⁸², l'un des religieux d'Anchin, un certain Gerland, est en effet placé à la tête de ce monastère pourtant très étroitement lié aux évêques de Cambrai²³⁸³. Si ce choix s'effectue conformément à la règle bénédictine, puisque Gerland est élu par les moines catésiens, il ne fait aucun doute que ces derniers ont pris conseil auprès de leurs confrères d'Anchin, comme le reconnaît à demi-mots le rédacteur du *Chronicon sancti Andreae*²³⁸⁴. On ignore presque tout des changements intervenus au sein de la vie communautaire sous le bref abbatiat de Gerland²³⁸⁵, si ce n'est que l'action de celui-ci est jugée de manière très positive par l'historiographe du Cateau²³⁸⁶. Probablement Gerland s'est-il avant tout efforcé de donner un nouveau souffle à la communauté bénédictine au lendemain de l'abbatiat très perturbé de son prédécesseur, l'abbé Guifred (1083-1115)²³⁸⁷. À en croire de trop rares indices, le nouvel abbé parvient rapidement à s'attirer le soutien des laïcs. Dès avant 1121, le monastère du Cateau bénéficie ainsi des faveurs du vidame de Laon²³⁸⁸, qui, de retour de croisade, se défait de certains droits d'avouerie à Besny²³⁸⁹, et surtout de ses alliés traditionnels de Lesquielles, qui leur accordent de considérables exemptions de winage²³⁹⁰. Plus important encore, après plusieurs décennies très troublées par le « schisme » de Cambrai et ses conséquences, Gerland obtient en 1123 la confirmation des possessions de son abbaye par l'évêque Burchard²³⁹¹. En dépit de sa brièveté,

fondation (1079) au XIV^e siècle, p. 191. À propos de l'influence d'Anchin sur l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes, on se reportera à *Ibid.*, p. 195, et VANDERPUTTEN S., « A time of great confusion », p. 52-56.

2382. *Signum Gerlandi abbatis de Novo Castro [...]* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 36, p. 132-133).

2383. L'abbaye du Cateau est en effet une fondation de Gérard I^{er} de Florennes (cf. *supra*, « I.2.2.2. Discours hagiographique, reliques et autorité épiscopale »). En outre, l'abbé du Cateau occupe, depuis l'année 1091 au moins, la charge de vicaire-archichapelain de l'évêque et est donc, de fait, l'un des ecclésiastiques les plus influents du diocèse (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 294-298).

2384. *Nos statim habito concilio, Aquicinensem monachum, magnae religionis et humilitatis virum domnum Gerlandum eligimus et a domno episcopo Burchardo Cameraci benedictum anno Dei Christi MCXVII. abbatem suscipimus* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 30, p. 546).

2385. La documentation ne conserve nulle trace de Gerland après 1123 (DEVILLERS L., *Chartes du chapitre Sainte-Waudru*, t. 1, n° 7, p. 11). Selon le nécrologe d'Anchin, il serait décédé un 18 avril (GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 318).

2386. *Qui quam strennue, quam prudenter susceptam ecclesiam rexit, si ei diu vivere datum fuisset, et ipsis quotidianis nostrarum rerum argumentis patuisset* (*Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 30, p. 546).

2387. *Interea domnus abbas Guiffridus, tum hostili furore qui totam patriam depopulabatur, tum fame quae vehementer omnem terram premebat fatigatus, velut magna tempestate quassatus amisso clavo navim vagantem adiit, et prelationis onus deposuit* (*Ibid.*).

2388. Sur les vidames de Laon, on verra SAINT-DENIS A., *Apogée d'une cité*, p. 205-210.

2389. Lille, AD Nord, 8 H 29/379.

2390. Lille, AD Nord, 8 H 29/379 ; Paris, BNF, coll. Moreau, ms. 1095, f. 96r-v.

2391. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 264-268.

l'abbatit de Gerland paraît donc placé sous le sceau de la réussite, en particulier en ce qui concerne la gestion du temporel monastique.

Il en va tout autrement au Saint-Sépulcre de Cambrai, où la politique d'Alvise connaît un revers cuisant. En 1120, l'abbé d'Anchin était pourtant parvenu à placer l'un de ses disciples, un moine du nom de Fulbert²³⁹², à la tête de cette abbaye elle aussi fort proche des évêques de Cambrai²³⁹³. Si cette élection ne paraît pas avoir suscité de tensions au cours des premières années de l'abbatit de Fulbert, la situation n'a, semble-t-il, guère tardé à s'envenimer²³⁹⁴. En 1128, Fulbert est en effet déposé au concile de Troyes, sans doute en raison de sa très mauvaise gestion de la communauté²³⁹⁵. Dans une lettre adressée à Haimeric, chancelier de l'Église romaine, Bernard de Clairvaux, apparemment bien au courant des affaires cambrésiennes²³⁹⁶, qualifie ainsi l'abbé de *destructor*, lorsqu'il le compare à son successeur, l'abbé Parvin (1128-1166)²³⁹⁷. Pour Jean-Pierre Gerzaguet, Fulbert aurait peut-être également été victime de la malveillance de l'évêque Burchard, qui lui reprocherait d'appartenir au parti de la réforme²³⁹⁸. Je ne crois pas à cette dernière hypothèse. D'abord, car aucune source ne conserve la mémoire d'un hypothétique conflit entre Fulbert et Burchard. Ensuite, parce que les religieux issus d'Anchin semblent plutôt entretenir d'excellentes relations avec les diocésains de Cambrai au cours du premier tiers du XII^e siècle, comme en témoigne abondamment la diplomatique²³⁹⁹. Leur rôle dans la diffusion du coutumier clunisien ne leur a donc jamais attiré l'hostilité des prélats cambrésiens, dont ils ne dépendaient d'ailleurs plus après la scission d'Arras-Cambrai²⁴⁰⁰.

2392. Ce paragraphe se fonde en bonne partie sur les observations de GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 193-195, qui a eu l'occasion d'examiner de près la *Chronologia* de l'abbaye du Saint-Sépulcre, écrite vers 1740 par un auteur demeuré anonyme (Douai, BM, ms. 899).

2393. L'abbaye a en effet été fondée en 1064 par l'évêque Liébert (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 84-91 ; RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi*, ch. 46-50, p. 859-861).

2394. Fulbert du Saint-Sépulcre figure ainsi parmi les témoins d'une charte de l'évêque Burchard pour l'abbaye Saint-André du Cateau (DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 264-268). En 1122, son élection est apparemment confirmée à l'occasion du concile de Reims (GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 193).

2395. *Gallia christiana*, t. 3, col. 120. On conserve pourtant la trace d'une donation aristocratique et d'une conversion tardive sous son abbatiat : Lille, AD Nord, 3 H 57/715.

2396. Bernard interviendra en effet à deux autres reprises en Cambrésis : d'abord, dans le cadre de la fondation de Notre-Dame de Vaucelles, ensuite, en militant en faveur de la déposition de l'évêque Liétard (LEBECQ S., « Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles », p. 439-453 ; *MGH Constit.*, t. 1, p. 578).

2397. L'abbé Parvin est indirectement lié à l'abbaye d'Anchin, puisqu'il provient de Saint-Vincent de Laon, une abbaye à la tête de laquelle siège Seifrid, un disciple d'Alvise d'Anchin (GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 191).

2398. *Ibid.*, p. 192.

2399. *Id.*, *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 37, p. 133-134 (1116), n° 38, p. 134-135 (1116), n° 39, p. 136 (1117), n° 40, p. 136-137 (1117), n° 42, p. 139 (1120), n° 45, p. 142 (1122) et n° 46, p. 143-144 (1122).

2400. *Id.*, *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 267, écrit d'ailleurs lui-même que les moines d'Anchin semblent avoir une inclination pour Cambrai au cours de la première moitié du XII^e siècle. De la sorte, ils cherchent peut-être à manifester une certaine indépendance par rapport au nouveau siège d'Arras.

L'échec retentissant de Fulbert ne constitue toutefois qu'un contretemps mineur dans l'histoire de l'abbaye du Saint-Sépulcre, qui connaîtra un succès considérable auprès des élites laïques à partir du milieu du XII^e siècle.

Reste, enfin, à aborder le dossier assez singulier de Saint-Pierre d'Honnecourt. On ignore l'essentiel de l'histoire de cette communauté, dont l'ensemble, ou presque, des archives médiévales a aujourd'hui disparu²⁴⁰¹. En 1024-1025, à l'heure où le chapelain Foulques couche sur parchemin l'histoire de chacune des maisons religieuses du diocèse d'Arras-Cambrai dans le deuxième livre de ses *Gesta*, le *monasterium* d'Honnecourt traverserait une grave crise : autrefois florissante, la communauté n'abriterait plus que quelques chanoines²⁴⁰². Apparemment au bord du gouffre au début des années 1020, l'établissement connaît, semble-t-il, un certain renouveau au fil du XI^e siècle. Vers 1080²⁴⁰³, le chapitre s'est en tout cas mué en une abbaye bénédictine institutionnellement liée à Cluny et jouit, en conséquence, d'un statut fort peu commun au sein du diocèse d'Arras-Cambrai²⁴⁰⁴. Quelques années plus tard, les frères d'Honnecourt jouent manifestement un rôle trouble au cours de la crise politique des années 1092-1113, dans la mesure où ils paraissent d'abord apporter leur soutien au candidat impérial Gaucher d'Oisy en 1093²⁴⁰⁵, avant de se rapprocher, en 1101 au plus tard, de son rival « grégorien » Manassès d'Eu-Soissons²⁴⁰⁶.

2401. On trouvera tout de même quelques actes rassemblés sous la cote Lille, AD Nord, 7 H 12.

2402. [...] *fuitque olim religione florens et opibus, nunc autem, postquam viris militaribus beneficiatum est, ad paucos canonicos derivatur* (*Gesta episcoporum Cameracensium*, livre II, ch. 101, p. 458). Il faut sans doute se garder de prendre le chapelain Foulques au mot. Le deuxième livre de ses *Gesta* est en effet parsemé de descriptions d'abbayes tombées dans la déchéance suite à l'ingérence de laïcs. Il s'agit très vraisemblablement d'une stratégie discursive visant à souligner l'efficacité des réformes intervenues sous l'autorité de Gérard I^{er}.

2403. Deux bulles pontificales pour l'abbaye de Cluny – l'une rendue par Gélase II en 1118, l'autre par Calixte II en 1120 – signalent en effet que Saint-Pierre d'Honnecourt dépend de l'abbaye de Cluny (*Paschalis II, Gelasi II, Calixti II Romanorum pontificum epistolae et privilegia*, col. 510 et 1165). Je crois néanmoins que le ralliement d'Honnecourt à Cluny est antérieur aux années 1110. À mon sens, le rapprochement entre les deux abbayes a probablement dû se faire au cours du dernier quart du XI^e siècle au plus tard. On sait en effet qu'au début des années 1080, l'écolâtre Gautier, apparemment en conflit avec ses frères, quitte l'abbaye d'Honnecourt pour se réfugier à Cluny, puis à Vézelay. Son choix de troquer le Cambrésis pour le Mâconnais pourrait s'expliquer par l'existence d'un lien institutionnel entre Cluny et Honnecourt (MICHIELS G., « Gautier d'Honnecourt », col. 92 ; MORIN G., « Un écrivain inconnu du XII^e siècle », p. 165-180).

2404. HELVÉTIUS A.-M., « Aspects de l'influence de Cluny », p. 54 ; VANDERPUTTEN S., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline », p. 42.

2405. L'élection de l'archidiacre Gaucher d'Oisy intervient, en effet, à Honnecourt. Les sources n'évoquent toutefois jamais l'éventuelle intervention des bénédictins d'Honnecourt à cette occasion (*Gesta Galcheri*, ch. 4, p. 189).

2406. Bruxelles, AGR, *Chartes diverses*, I/6 [acte consulté via *Thesaurus diplomaticus*, n° 12437] ; l'acte soi-disant rendu en 1095 par l'évêque Manassès d'Eu-Soissons en faveur de l'abbaye d'Honnecourt est très vraisemblablement un faux (LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Païs-Bas, Preuves*, p. 13 ; VAN MINGROOT E., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai », p. 31).

Au sortir du « schisme » de Cambrai, la communauté d'Honnecourt est très vraisemblablement gouvernée par un abbé du nom d'Arnaud, dont la diplomatie atteste la présence à la tête de la maison religieuse entre 1115 et 1123²⁴⁰⁷. À en croire la *Vita Gossuini secunda*, bien exploitée par Jean-Pierre Gerzagnet, l'abbé Arnaud cède sa place vers 1135-1136 à un moine d'Anchin prénommé Gérard²⁴⁰⁸. Ce dernier assurera la direction d'Honnecourt durant plus d'une cinquantaine d'années, avant de disparaître à la fin de l'été 1182²⁴⁰⁹. À Honnecourt, comme dans le cas des abbayes du Saint-Sépulcre et du Cateau, il s'avère particulièrement difficile de déterminer ce que la venue d'un abbé issu d'Anchin a changé à la vie quotidienne des moines ou à leurs relations avec les laïcs, d'autant que deux des trois chartes reçues par les clunisiens entre le début des années 1130 et le milieu du XII^e siècle constituent manifestement des faux intégraux forgés par Jean-Baptiste Le Carpentier²⁴¹⁰.

Pris individuellement, chacun des dossiers cambrésiens pourrait donc apparaître comme relativement décevant. Articulés les uns aux autres, ils me paraissent néanmoins livrer quelques données intéressantes au sujet des rapports unissant les moines aux aristocrates au cours du premier tiers du XII^e siècle. Ces trois cas démontrent que l'entente entre les moines bénédictins et les laïcs ne s'est pas délitée au lendemain du « schisme » de Cambrai. Chacune à leur niveau, ces institutions continuent encore à faire l'objet de la faveur des grands. Mieux, les relations entre certaines communautés et leurs bienfaiteurs semblent connaître un renouveau, comme paraît en attester le cas de l'abbaye Saint-André, dont les liens avec les sires de Lesquielles sont ravivés en 1121 par de nouvelles exemptions de droits de winage²⁴¹¹. L'arrivée de moines issus de Saint-Sauveur d'Anchin à la tête de ces communautés n'est peut-être pas tout à fait étrangère au succès – dont il ne faut, certes, pas exagérer la portée – connu par ces établissements. Car s'il semble souvent difficile de déterminer ce que le gouvernement des religieux d'Anchin a concrètement modifié dans la vie quotidienne des moines du Cateau, d'Honnecourt et du Saint-Sépulcre – si ce n'est, peut-être, au niveau d'une reprise en main de la gestion du patrimoine –, force est toutefois de constater que Saint-Sauveur d'Anchin rencontre un succès certain au début du XII^e siècle auprès des élites laïques. En Cambrésis, à la différence de ce que l'on constate en

2407. D'HERBOMEZ A., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, n° 30, p. 29 (Saint-Martin de Tournai, 1115) ; DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 264-268 (Saint-André du Cateau, 1123) ; selon la *Gallia christiana*, t. 3, col. 113, Arnaud serait resté abbé de Saint-Pierre d'Honnecourt jusqu'en 1130. Aucune source n'en atteste toutefois formellement.

2408. GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 195.

2409. *Ibid.*, p. 319.

2410. LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Païs-Bas, Preuves*, p. 82-83. Le premier acte daterait de 1138 et consignerait la donation de *aliqua bona* par Renier de Jauche. Le Carpentier s'est peut-être fondé sur un acte vrai pour produire ce document, mais en y ajoutant un nombre particulièrement élevé de témoins. Le second document daterait de 1140 et serait attribuable aux sires d'Audenarde. Il est considéré comme faux par VERRIEST L., *Le polyptyque illustré dit « Veil rentier »*, p. XX.

2411. Lille, AD Nord, 8 H 29/379 ; Paris, BNF, coll. Moreau, ms. 1095, f. 96r-v.

Flandre – à Sainte-Rictrude de Marchiennes notamment²⁴¹² –, la probable implantation des principes clunisiens, adaptés aux usages d'Anchin, ne bénéficie vraisemblablement pas au pouvoir comtal. À se fier au peu de documentation disponible, les princes flamands, dont le souhait de prendre pied dans la région ne fait pourtant aucun doute, ne profitent apparemment pas des transformations internes à la vie monastique pour remodeler leurs réseaux de pouvoir sur place.

V.3. « L'ORDRE GRÉGORIEN », UNE ADAPTATION DES COMPORTEMENTS ARISTOCRATIQUES ?

Les pages précédentes le démontrent, dans le champ du politique, le Cambrésis sort profondément transfiguré de trente années de crise grégorienne. Le « schisme » des années 1092-1113 et ses conséquences à l'échelle régionale – que les partisans du pontife romain n'avaient ni planifiées, ni nécessairement souhaitées – bouleversent en effet le fragile équilibre des pouvoirs mis en place depuis le milieu du X^e siècle aux confins de la France et de l'Empire, en accroissant la mainmise flamande sur cet espace frontalier et en autorisant le retour en force des sires d'Oisy à la tête de la châtellenie de Cambrai. Dans ce contexte, une question fondamentale se pose : cette mutation politique s'est-elle accompagnée d'une adaptation des comportements aristocratiques en matière religieuse ? Ou, autrement dit, les idées réformatrices ont-elles également affecté la religion des grands ? Ce sera l'ambition de cette section que de répondre à cette interrogation, en se focalisant sur quatre aspects du problème relativement bien éclairés par les sources : la problématique des « restitutions » d'autels – jadis brillamment traitée par Jean-Marie Duvosquel –, le thème la conversion aristocratique, et, enfin, les pratiques funéraires et le rapport aux œuvres de charité.

V.3.1. La problématique des « restitutions » d'autels

Michel Lauwers le notait déjà il y a une quinzaine d'années dans sa brillante thèse consacrée au diocèse de Liège, le courant des « restitutions » d'autels et de dîmes par les laïcs constitue un excellent indice de la diffusion du programme grégorien²⁴¹³. Dès la seconde moitié du XI^e siècle, parfois même plus tôt, comme en Provence, en Haute-Bretagne ou en Languedoc²⁴¹⁴, un certain nombre de réformateurs estiment en effet que les dîmes et les églises,

2412. VANDERPUTTEN S., « Fulcard's pigsty », p. 91-115.

2413. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 235. Sur ce point, on lira également RENARDY Chr., « Recherches sur la restitution ou la cession de dîmes », p. 210-213 notamment.

2414. MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 204-207 ; ID., « Dîme, territoire et prélèvement », p. 172-176 ; PANFILI D., « La dîme, enjeu majeur dans la compétition entre élites laïques et ecclésiastiques », p. 253-279.

au même titre que la plupart des droits paroissiaux, font partie intégrante des *res sacrae*, et, à ce titre, relèveraient du ressort exclusif de l'Église. À leurs yeux, ces biens et droits se trouveraient donc de manière illégitime entre les mains des laïcs. Soucieux de la défense des intérêts ecclésiastiques, les grégoriens promeuvent alors la « réintégration » de ces sources considérables de revenus dans le patrimoine de leurs détenteurs « légitimes »²⁴¹⁵. Ce mouvement affecte l'ensemble de l'ancien Empire carolingien entre la fin du XI^e et le milieu du XII^e siècle²⁴¹⁶, se faisant ici plus vigoureux, là plus défaillant²⁴¹⁷. Il ne rencontre ainsi que fort peu d'écho dans le diocèse de Liège, si ce n'est à l'abbaye de Saint-Hubert²⁴¹⁸, une institution qui se situe à l'avant-garde de la réforme en terre liégeoise²⁴¹⁹.

De manière relativement étonnante au vu des tensions politiques à l'œuvre vers 1100, les principes grégoriens rencontrent apparemment un certain écho à Cambrai, tout comme dans le diocèse voisin d'Arras²⁴²⁰. Entre le milieu du XI^e siècle et la fin du XII^e siècle²⁴²¹, plusieurs dizaines, voire centaines, de chartes épiscopales conservent en effet le souvenir de dons d'autels à des institutions ecclésiastiques²⁴²². Comme l'ont décrété les conciles, toutes ces concessions se font par l'intermédiaire du prélat. À Cambrai, les actes ne parlent toutefois jamais de « restitutions » de dîmes ou d'église, mais évoquent systématiquement des remises d'autels ou, plus parcimonieusement, de *dimidia ecclesiae*²⁴²³. Il s'agit là d'un usage propre à quelques diocèses de la province ecclésiastique de Reims²⁴²⁴, où les clercs prennent pour habitude de distinguer l'*ecclesia* de l'*altare*, le premier terme se rapportant au bâtiment et aux possessions de l'église, le second aux oblations et offrandes des fidèles, mais aussi à tout ce qui relève du sacré²⁴²⁵. La dîme s'avère, quant à elle, partagée entre l'*ecclesia*, qui en perçoit généralement

2415. MAZEL F., *Féodalités*, p. 267.

2416. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 113 ; DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 162.

2417. BARTHÉLEMY D., *La société dans le comté de Vendôme*, p. 466-472 ; LEGROS S., *Moines et seigneurs du Bas-Maine*, p. 206-210 ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 204-210 ; PANFILI D., « La dîme, enjeu majeur dans la compétition entre élites laïques et ecclésiastiques », p. 253-279.

2418. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 235-236.

2419. HANQUET K., *Étude critique de la chronique de Saint-Hubert*, p. 39-83.

2420. Sur le cas spécifique d'Arras, on se reportera à la thèse de DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 105-119.

2421. Le premier acte émanant des évêques d'Arras-Cambrai traitant spécifiquement d'une donation d'autels date déjà de 1057 et fait référence à des concessions antérieures (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 77-81). Ce document prouve donc bien que le courant de « restitution » d'autels ne naît pas avec la réforme grégorienne. Cette dernière ne donne, en fait, qu'un coup d'accélérateur à des pratiques déjà bien attestées au milieu du XI^e siècle.

2422. Je cite ici les chiffres avancés par DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147, dont les estimations me semblent toutefois quelque peu exagérées.

2423. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147-148, n. 2.

2424. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 112.

2425. TOCK B.-M., « *Altare* dans les chartes françaises antérieures à 1121 », p. 902-903 et 908-909.

deux tiers, et l'*altare*, qui bénéficie de la part restante²⁴²⁶. En théorie, l'église et ses revenus reviennent au propriétaire de l'institution ecclésiastique, tandis que l'autel est confié à une *persona*, c'est-à-dire à un clerc séculier chargé de desservir la paroisse et d'y résider. Dans la pratique, toutefois, il s'avère relativement fréquent, du moins en Cambrésis, que la *persona* soit un prêtre ou un chanoine étroitement apparenté aux détenteurs de l'église²⁴²⁷. À la fin du XI^e siècle, plusieurs sanctuaires se trouvent dès lors entièrement aux mains de l'aristocratie du pays. Une telle situation ne satisfait sans doute aucunement les réformateurs grégoriens, qui, on peut en faire l'hypothèse, s'efforcent d'inverser la tendance en plaidant auprès des laïcs pour la « restitution » de ces droits.

Le moins que l'on puisse écrire, c'est que leur parole a été entendue des élites laïques²⁴²⁸. En quelques années, au tournant des XI^e et XII^e siècles, les donations d'autels se multiplient dans l'ensemble du diocèse de Cambrai. Celles-ci semblent essentiellement se faire au profit du chapitre cathédral et de quelques communautés monastiques du diocèse, beaucoup moins au bénéfice des prélats²⁴²⁹. Une analyse superficielle de la documentation disponible aurait pu laisser croire que l'évergétisme des grands en la matière connaît un brutal coup d'arrêt au lendemain de l'épiscopat de Gérard II, mais, comme l'a autrefois solidement démontré Jean-Marie Duvosquel, cette impression tient avant tout à une mutation des pratiques de l'écrit de la chancellerie cambrésienne²⁴³⁰. En peu de temps le formulaire des chartes de cession d'autels se transforme, en effet : alors que jusqu'aux environs de 1095, l'évêque apparaît avant tout comme un intermédiaire dans les actes – remettant un autel à une communauté à la demande d'un donateur et pour le salut de l'âme de ce dernier –, les écrits postérieurs à cette date le représentent de plus en plus comme le seul bienfaiteur, comme un individu agissant de sa propre initiative et remettant une fraction de son propre patrimoine. Seuls les obituaires viennent contredire ce discours et démontrer combien le groupe nobiliaire continue à se montrer sensible aux principes grégoriens, même si les chartes n'en témoignent plus explicitement²⁴³¹.

2426. DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 105-120, dont les conclusions rejoignent en bonne partie celles de l'enquête de PETKE W., « Von der klösterlichen Eigenkirche zur Inkorporation in Lothringen und Nordfrankreich », p. 34-72 et 375-403.

2427. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 153.

2428. *Unde notum volo fieri omnibus ecclesie filiis, quod altare de Montiniaco, quod Balduinus comes, filius comitis Richildis, ab antecessoribus suis – licet contra canonum decreta – tenebat, mihi reddiderit, quod etiam eodem B. comite petente, Deo et sancto Petro et fratribus in cenobio Hasnoniensi commorantibus, liberum a persona et ab omni consuetudine, sicut illud predictus comes tenebat, donaverim, cum appenditiis suis que sunt Castellum et Felenias [...]* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 273-274).

2429. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 153 ; DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 111.

2430. Au sujet des chanceliers d'Arras-Cambrai, puis de Cambrai, aux alentours de 1100, on verra notamment VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 12-15 ; ID., « De oorkonden van bisschop Borchard van Kamerijk betreffende het altare van Mechelen », p. 46-47 ; ID., « Kanzlei, Jurisdiktion und Verwaltung im Bistum Kammerich », p. 1-26.

2431. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 155-161.

Comment interpréter cette transformation dans le formulaire des actes émanant de la chancellerie cambrésienne ? Comme le croit Jean-Marie Duvosquel, elle tient probablement à la condamnation de plus en plus ferme au sein de l'Église de la détention de droits et de biens ecclésiastiques par les laïcs²⁴³². Adapter le formulaire des chartes épiscopales évitait en effet au chancelier d'insister trop étroitement sur le fait que des laïcs avaient jadis possédé un certain nombre de droits sur des églises, permettait de passer sous silence des pratiques de plus en plus sévèrement proscrites²⁴³³. Cette modification concilie en tout cas les intérêts des clercs et ceux des nobles, les premiers recevant des droits nouveaux qu'ils estimaient leur être dus, les seconds bénéficiant d'une inscription dans l'obituaire, malgré leur comportement « injuste ». Car, ce n'est pas l'un des moindres avantages de ce formulaire que d'éviter le recours à une rhétorique de la culpabilisation, comme on le constate en des terres plus méridionales. En Cambrésis, en effet, nul emploi de la formule *iuste vel iniuste* – destinée « à faire saisir aux aristocrates que ce qui était considéré comme la norme est désormais devenu inacceptable »²⁴³⁴ –, comme en Quercy et en Toulousain, nul recours non plus au champ lexical de la restitution lorsqu'il s'agit d'évoquer les cessions d'autels, comme en Provence²⁴³⁵. Il en ressort dès lors une image plus apaisée de l'implantation d'une partie des principes grégoriens dans les mentalités aristocratiques.

De la part des membres du groupe nobiliaire, la remise d'un ou de plusieurs autels à une communauté monastique ou canoniale – souvent par l'intermédiaire d'un fils casé au sein d'une maison religieuse²⁴³⁶ – ne constitue en tout cas jamais un geste anodin. D'abord, car ces biens devaient vraisemblablement générer de confortables revenus à leurs détenteurs²⁴³⁷. Ensuite, parce que ces concessions permettent leur inscription dans un obituaire et constituent donc un gage de salut. La dynamique qui affecte le diocèse de Cambrai vers 1100 en matière de donation d'autels témoigne donc, si pas de l'adhésion, du moins d'une certaine sensibilité de l'aristocratie à l'un des aspects du discours déployé par les grégoriens. Il n'en ira pas de même sur tous les plans, comme on le constatera dans un instant.

2432. *Ibid.*, p. 162-163.

2433. Il serait faux, à mon sens, de croire que cette adaptation du formulaire est tournée contre les laïcs. Il me paraît en effet peu probable qu'une donation soit instrumentée contre les intérêts de son bienfaiteur, surtout lorsque celui-ci obtient en échange le droit de faire inscrire son nom dans l'obituaire.

2434. PANFILI D., *Aristocraties méridionales*, p. 227-229.

2435. MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 204-207. À l'exception notable, toutefois, de la charte de 1090 pour l'abbaye d'Hasnon, dans laquelle l'évêque Gérard II affirme que le comte Baudouin II de Hainaut lui a restitué (*reddiderit*) l'autel de Montignies, qu'il tenait *contra canonum decreta* (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 271-275).

2436. Comme en témoignent, notamment, les cas d'Alard et d'Erlebold de Cantaing à la fin des années 1080 : DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 75, p. 451-452.

2437. Selon DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, p. 110, l'autel confère à son détenteur les offrandes des fidèles, les oblations et une part de la dîme. En contrepartie, ce dernier doit néanmoins s'acquitter d'un cens annuel (qualifié de *cathedraticum*, de *synodaticum*, etc.) et d'un lourd droit de mutation auprès de l'évêque.

V.3.2. S'engager dans l'Église : des clercs face à leurs parents ?

La tendance à promouvoir de nouveaux modèles de comportement auprès des laïcs constitue l'une des principales spécificités d'un courant de rénovation religieuse qui compte apparemment un nombre considérable de partisans au sein de l'Église cambrésienne. À partir du milieu du XI^e siècle, dans le sillage de la réforme grégorienne, certaines pratiques traditionnellement déployées par l'aristocratie semblent en effet faire l'objet d'une profonde remise en cause et, pour plusieurs d'entre elles, connaître une certaine forme de déclin. Tel est le cas, principalement, de l'oblation des enfants et de la *conversio ad succurendum*, que les ordres nouveaux, cisterciens et chartreux en tête, condamnent très fermement – dans un premier temps du moins –, en insistant sur la nécessaire existence de la vocation au moment d'intégrer une communauté monastique²⁴³⁸. Plus fondamentalement, aux yeux de quelques réformateurs particulièrement zélés, comme Geoffroy de Vendôme et Guibert de Nogent, un ecclésiastique, qu'il soit abbé, évêque ou simple chanoine, ne doit aucunement se laisser influencer par les liens du sang dans l'exercice de sa charge²⁴³⁹. De tels principes, foncièrement nouveaux, sont-ils parvenus à supplanter les vieilles habitudes dans les mentalités cambrésiennes ? Il est tout sauf aisé de répondre à cette interrogation, tant l'état lacunaire et imparfait des sources empêche de se faire une idée générale de la composition des chapitres et abbayes sis en terre cambrésienne. En la matière, comme pour la période antérieure à 1080²⁴⁴⁰, on en est souvent réduit à esquisser quelques profils individuels en espérant que ces derniers traduisent assez fidèlement une réalité plus globale.

En dépit de ses imperfections, la documentation cambrésienne permet tout de même de formuler l'un ou l'autre constat relativement solide au sujet du recrutement des institutions ecclésiastiques locales. Le premier d'entre eux se rapporte au chapitre cathédral Notre-Dame, dont le succès ne se dément visiblement pas auprès de l'aristocratie, malgré la grave crise qui l'affecte au tournant des XI^e et XII^e siècles²⁴⁴¹. Plusieurs lignages continuent en effet à caser leurs rejetons au sein de l'institution, avec probablement le secret espoir de les voir un jour accéder à la cathèdre. Dans le courant des années 1080, voire peut-être même avant, Alard, sire de Cantaing, et son épouse Richilde confient ainsi leur fils Erlebold aux soins des chanoines de

2438. BEREND N., « La subversion invisible », p. 123-136 ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 362-366 ; MIRAMON Ch. de, « Embrasser l'état monastique à l'âge adulte », p. 825-849.

2439. FOULON J.-H., *Église et réforme au Moyen Âge*, p. 164-168 ; ID., « Stratégies lignagères et réforme ecclésiastique », p. 3-41.

2440. Cf. *supra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

2441. Ainsi, selon une liste datée de 1144, le chapitre cathédral de Cambrai compterait plus d'une soixantaine de membres au milieu du XII^e siècle (Cambrai, MM, ms. 229, f. 58r).

Notre-Dame²⁴⁴². Ce dernier accomplira une belle carrière au sein de l'établissement, puisqu'il occupera successivement les fonctions de prévôt²⁴⁴³ et d'archidiacre, d'abord de Brabant, ensuite de Hainaut²⁴⁴⁴. Sans doute prévôts de la cour depuis la fin du XI^e siècle, les « Tonnerre » n'agissent pas différemment, mais avec vraisemblablement beaucoup moins de succès puisque leur fils ne parvient pas véritablement à s'élever dans la hiérarchie ecclésiastique²⁴⁴⁵. Deux évêques de Cambrai transitent également au moins un temps par le chapitre. Il s'agit, tout d'abord, de Gaucher — issu de la puissante famille d'Avesnes²⁴⁴⁶ —, qui y détient une prébende et y recevra l'archidiaconat de Brabant, et, ensuite, de Nicolas, successeur de l'évêque Liétard et fils du châtelain Gossuin II de Mons († 1126)²⁴⁴⁷, qui y est élevé depuis sa plus tendre enfance selon son biographe²⁴⁴⁸. S'il faut en croire les travaux quelquefois un peu légers de Jean-Baptiste Le Carpentier et de Liliane Hubert, le doyen Erlebold, mentionné de 1093 à 1117, et le prévôt Guy II, titulaire de la fonction entre 1137 et 1142, seraient eux aussi issus de l'aristocratie régionale, puisque le premier proviendrait de Gonnelleu²⁴⁴⁹, un village situé à une quinzaine de kilomètres au sud de Cambrai, et que le second serait étroitement apparenté aux Landas²⁴⁵⁰, un lignage de premier plan très lié aux abbayes de Saint-Amand et de Marchiennes²⁴⁵¹.

Si le dossier du chapitre cathédral est incontestablement le mieux documenté, d'autres institutions semblent également disposer d'un pouvoir d'attraction relativement important sur la noblesse. C'est le cas, notamment, de l'abbaye bénédictine d'Anchin, au recrutement de laquelle Jean-Pierre Gerzaguët a jadis consacré quelques belles pages²⁴⁵². Dès sa fondation la communauté séduit très vraisemblablement une frange considérable de l'aristocratie cambrésienne, comme en atteste, vers 1133, le chroniqueur anonyme de Saint-André du Cateau dont les propos sont très évocateurs : *nobiles quique pagenses vel ex aliis provinciis saeculo*

2442. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 75, p. 451-452. Au sujet d'Erlebold de Cantaing, on verra VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 728, ainsi que HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, p. 58-59.

2443. VAN MINGROOT E., « Het stichtingsdossier van de Sint-Adriaansabdij te Geraardsbergen », n° 3, p. 7-11.

2444. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 2, p. 60.

2445. Barthélemy « Tonnerre » reste longtemps chanoine, avant d'accéder aux charges de lévite (première mention en 1143 : LE MIRE A. et FOPPENS J., *Opera diplomatica*, t. 3, p. 41), puis de diacre (première mention en 1146 : GOETSCHALCKX J., *Oorkondenboek van Sint-Michiels te Antwerpen*, t. 1, n° 5, p. 13).

2446. Cf. *supra*, « V.1.1.3. Quatre élus à la dignité épiscopale : profils et réseaux ».

2447. Au sujet des Gossuin de Mons, on trouvera quelques informations dans les travaux de HELVÉTIUS A.-M., « Les sainteurs de l'abbaye de Crespin », p. 241, et de MATTHIEU E., « Les premiers châtelains de Mons », p. 388-391, ainsi que dans le tableau n° 18 dessiné dans l'édition de GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*.

2448. *Nicholaus prepositus, / oriundus nobilibus / longe notis parentibus, / gratus vita et moribus, / in hac nostra aeclesia / nutritus ab infanzia, / cunctis prebens servitia / humilitate nimia* (*Gesta Nicholai*, ch. 3, p. 228, str. 21-22).

2449. LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Païs-Bas*, t. 1, p. 432.

2450. HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, p. 59.

2451. À leur propos, on verra notamment VANDERPUTTEN S., « Fulcard's pigsty », p. 91-115.

2452. GERZAGUËT J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 115-119, sur lequel l'essentiel de ce paragraphe est fondé.

*renunciantes, ibi sub norma sanctae religionis confluerent*²⁴⁵³. L'un des puissants les plus en vue en terre cambrésienne intègre ainsi le monastère peu avant son décès – ce qui témoigne du maintien de la *conversio ad succurendum*²⁴⁵⁴ – : le châtelain de Cambrai Hugues I^{er} d'Oisy²⁴⁵⁵, qui calque peut-être ici son comportement sur celui de l'un de ses alliés, l'évêque Odon²⁴⁵⁶. Son exemple sera suivi, au cours de la première moitié du XII^e siècle, par d'autres grands, tels le *miles* Savalon, évoqué dans l'une des chroniques d'Anchin, et un certain Lambert d'Hesdin²⁴⁵⁷.

À l'instar de Gaucher d'Oisy, de Nicolas de Mons ou d'Erlebold de Cantaing, plusieurs fils de puissants aristocrates lotharingiens connaissent une brillante carrière dans les ordres, en particulier au sein du chapitre cathédral Notre-Dame²⁴⁵⁸. Faut-il pour autant imputer leur réussite aux liens du sang ? Je ne le crois pas. Certes leur appartenance à un lignage en vue a éventuellement pu les aider à l'une ou l'autre occasion. Néanmoins, leur ascension au sein de l'Église cambrésienne tient sans doute beaucoup plus à leurs capacités intellectuelles et administratives qu'à la supériorité de leur naissance. Ainsi, entre 1080 et 1135, presque tous les candidats déclarés à l'épiscopat qui émanent du chapitre – Gaucher d'Oisy, l'archidiacre Mazelin, Nicolas de Mons, et, dans une certaine mesure, l'archidiacre Jean – disposent d'une solide expérience dans la gestion des biens et/ou des hommes. L'absence de vécu et la jeunesse constitue d'ailleurs un motif de rejet des candidatures, comme en témoigne, en 1113, l'éviction de Jean, qui malgré son statut d'archidiacre, est jugé trop vert par ses confrères²⁴⁵⁹. Le dynamisme du chapitre cathédral en matière d'administration par l'écrit ou de production historiographique témoigne également, à mon sens, du haut niveau de qualification des clercs de Notre-Dame²⁴⁶⁰.

Si les chanoines de Notre-Dame ne doivent pas leur carrière à leur famille, ils n'ont néanmoins pas coupé tout lien avec leurs parents, comme le préconisent pourtant les plus radicaux des réformateurs²⁴⁶¹. Ainsi, le prévôt Erlebold de Cantaing et le chanoine Barthélemy « Tonnerre » incitent probablement leurs proches à se montrer généreux avec leur institution,

2453. *Chronicon sancti Andreae*, livre III, ch. 4, p. 541.

2454. MIRAMON Ch. de, « Embrasser l'état monastique à l'âge adulte », p. 825-849.

2455. GALBERT DE MARCHIENNES, *Miracula sanctae Rictrudis*, livre III, ch. 37, p. 148 ; GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327-328.

2456. *Ibid.*, p. 82 et 163

2457. *Ibid.*, p. 116-117. À cet égard, voir également, le dossier du chevalier Rumold, devenu moine au Saint-Sépulcre de Cambrai en 1125 (Lille, AD Nord, 3 H 57/715).

2458. À cet égard, voir également *supra*, « III.3.1.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

2459. *Gesta Burchardi*, ch. 2, p. 220 ; à ce propos, cf. *supra*, « V.2.2.1. Persistance de l'influence germanique ».

2460. Il en allait déjà ainsi au milieu du XI^e siècle. À ce propos, cf. *supra*, « III.3.3. Faire carrière dans l'Église : la composition du chapitre cathédral cambrésien ».

2461. FOULON J.-H., *Église et réforme au Moyen Âge*, p. 164-168, au sujet de Geoffroy de Vendôme.

le premier en poussant sa mère à céder aux chanoines l'autel de Cantaing²⁴⁶², le second en offrant à Notre-Dame des droits jadis détenus par son père²⁴⁶³. La persistance de ce genre de bonnes relations entre les clercs et leurs parents ne conduit toutefois nullement les premiers à faire usage des biens du chapitre au profit du lignage dont ils sont issus. Tout au long de la période examinée, on ne trouve, en effet, nulle trace flagrante d'un clientélisme pro-familial, clientélisme qui est d'ailleurs sévèrement condamné par les grégoriens²⁴⁶⁴. C'est parfois même le contraire, par exemple, lorsque, dans le cadre du « schisme » de Cambrai, l'élu Gaucher s'en prend au château de son *consanguineus* Gossuin d'Oisy pour des motifs politiques²⁴⁶⁵.

Reste à déterminer quelle est la proportion d'oblats au sein de ces communautés. Las !, le médiéviste se trouve bien démuni pour résoudre ce problème. Les sources cambrésiennes, à l'inverse de celles produites plus au sud, en Toulousain et en Quercy par exemple²⁴⁶⁶, n'autorisent en effet aucun comptage. À bien y regarder, les écrits n'évoquent d'ailleurs qu'un seul cas avéré d'enfant casé et élevé au sein du chapitre cathédral : celui de Nicolas, fils du châtelain de Mons et futur évêque de Cambrai²⁴⁶⁷. D'autres rejetons de la noblesse cambrésienne, voire plus globalement de l'aristocratie lotharingienne, ont vraisemblablement connu le même destin – que l'on songe, par exemple, à Erlebold de Cantaing, dont la documentation atteste la présence au sein du chapitre pendant plus de quatre décennies, entre la fin des années 1080 et les environs de 1130²⁴⁶⁸ –, même si nul écrit n'en témoigne explicitement. En la matière, il faut donc se contenter de formuler une conclusion *a minima* : en Cambrésis, la réforme grégorienne ne met aucunement fin à la pratique de l'oblation des enfants, tout au plus la ralentit-elle peut-être, mais il est impossible de le vérifier²⁴⁶⁹.

2462. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 75, p. 451-452.

2463. *Obit Gualteri Tonitruui et Helechinis uxoris eius pro quorum animabus et sua, Bartholomeus, concanonicus noster, dedit ecclesie beate Marie fratribus hospites solventes quot annis XXⁱⁱ l^{fr} et VI denarios et XXVI^{ti} capones* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 73v).

2464. Or, on ne peut pas dire que les nombreuses chroniques épiscopales se montrent particulièrement tendres vis-à-vis de l'aristocratie locale, comme on l'a déjà constaté plus haut (cf. *supra*, « V.1.2.1. Un écrit polémique : les *Gesta Galcheri* »).

2465. *Qui inter hoc contrarium / Osgih obsedit castellum / quod erat forte nimium / vallo turrique lapidum. / In quo manebat optimus / miles quidam Gozewinus, / eiusdem consanguineus / presulis et vir ligius* (*Gesta Galcheri*, ch. 13, p. 197, str. 293-294).

2466. PANFILI D., *Aristocraties méridionales*, p. 244-248.

2467. *Nicholaus prepositus, / oriundus nobilibus / longe notis parentibus, / gratus vita et moribus, / in hac nostra aeclesia / nutritus ab infantia, / cunctis prebens servitia / humilitate nimia* (*Gesta Nicholai*, ch. 3, p. 228, str. 21-22).

2468. HUBERT L., *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai*, p. 58-59.

2469. En Toulousain et en Quercy non plus, la pratique de l'oblation des enfants ne disparaît pas totalement après 1100. À cette date, elle ne concerne toutefois plus qu'un tiers des cas, alors qu'en 1050, les enfants représentaient la quasi totalité des entrants au monastère (PANFILI D., *Aristocraties méridionales*, p. 247).

V.3.3. Des pratiques funéraires inchangées

En Cambrésis, dès l'aube du XI^e siècle, de fortes relations s'étaient tissées entre les vivants et les morts à travers la médiation des clercs. Très certainement influencées par la pensée du réformateur Richard de Saint-Vanne, peut-être également encouragées par l'évêque Gérard I^{er} de Florennes, plusieurs communautés monastiques ou canoniales s'étaient en effet dotées de nécrologes ou d'obituaires, dont les couches rédactionnelles primitives remontent généralement aux environs de l'an mil. En agissant de la sorte, les religieux répondaient très probablement à une demande de la noblesse régionale, qui, à l'image des plus puissants laïcs de son temps, espérait bénéficier de la prière et de l'intercession des clercs dans sa quête de salut, en même temps qu'elle désirait voir sa mémoire entretenue et conservée par ces derniers²⁴⁷⁰. Le courant grégorien aurait pu, aurait dû, remettre en cause cette dynamique d'échange de biens matériels et de contre-dons spirituels, car, comme l'a bien souligné Michel Lauwers au sujet du diocèse de Liège, voisin de celui de Cambrai, les réformateurs les plus exaltés de la fin du XI^e siècle, tout en préconisant une séparation nette entre le spirituel et le temporel, appellent « les clercs à examiner les mobiles des donateurs, avant d'accepter leurs dons, et à refuser toute offrande souillée » et exigent « des “restitutions” qui fussent définitives et sans contrepartie : soit la négation même des processus d'échanges alors en vigueur »²⁴⁷¹. Vers 1100, les théoriciens de la réforme menacent donc potentiellement ces pratiques ancrées dans la tradition. Jamais, sur ce plan, les vues des grégoriens ne parviendront cependant à s'imposer en Cambrésis, ni même à rompre la bonne entente unissant les religieux aux aristocrates en matière d'enjeux funéraires²⁴⁷², et ce malgré la présence de quelques ardents partisans du pontife romain au sein même du chapitre cathédral de Cambrai²⁴⁷³. Si cette absence de concrétisation du programme grégorien peut *a priori* paraître relativement surprenante au regard des violences engendrées à la même époque par la scission du diocèse double d'Arras-Cambrai, elle ne doit, en fait, pas étonner outre mesure, car elle correspond très vraisemblablement à une tendance générale en Lotharingie. À Liège, il est vrai bastion anti-grégorien par excellence, les vues des réformateurs ne parviennent pas non plus à s'imposer au sein de l'Église régionale, certaines figures éminentes – telles l'abbé Raoul de Saint-Trond, le moine Rupert de Saint-Laurent (ou de Deutz) et le

2470. Cf. *supra*, « III.3.2.3. Les vivants et les morts ».

2471. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 226-227.

2472. *Quedam mulier, Richeldis nomine, cuidam viro Alardo nuptiali copulata vinculo, pari mente indissociabili dilectione cum eo per aliquantum tempus vivens, ex illo filio suscepit, cui morto superstes eiusdem dilectionis exhibitionem illius anime curavit. Audierat namque saluti defunctorum elemosinas prodesse, sanctorum patrum scripturis testantibus, immo id ipsum Augustino sic affirmante : « Neque negandum est, ait, defunctorum animas pietate suorum viventium relevari, cum pro illis sacrificium mediatoris offertur vel elemosine in ecclesia fiunt »* (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 75, p. 451-452).

2473. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 248-249.

chroniqueur-polémiste Sigebert de Gembloux – soutenant ouvertement le bien-fondé des pratiques anciennes et affirmant l'importance de la fonction médiatrice du clergé²⁴⁷⁴.

En matière funéraire, les pratiques cambrésiennes de l'an 1100 ne diffèrent donc pas fondamentalement de celles déployées un siècle plus tôt dans la région et continuent très vraisemblablement de s'inscrire dans une logique de la rédemption. Certes, sans disparaître tout à fait²⁴⁷⁵, les mentions de gratifications *pro anima* effectuées par des laïcs se raréfient dans la documentation après l'épiscopat de Gérard II de Lessines († 1092), mais cette mutation n'en est pas vraiment une, dans la mesure où, comme il l'a déjà été avancé précédemment, elle tient plus à une innovation intervenue dans les pratiques scripturaires de la chancellerie épiscopale cambrésienne qu'à un changement radical des comportements de l'aristocratie locale²⁴⁷⁶. Mais si les chartes produites dans l'entourage des prélats taisent de plus en plus régulièrement les noms des bienfaiteurs laïcs et les motivations de ceux-ci, leurs carences peuvent être en partie compensées par le témoignage des sources nécrologiques – et en particulier par celui de l'obituaire de Notre-Dame de Cambrai –, qui s'avèrent généralement plus prolixes, même si elles se montrent toujours discrètes, pour ne pas dire muettes, sur la nature exacte des services liturgiques demandés par la noblesse cambrésienne²⁴⁷⁷.

Du témoignage des sources nécrologiques, il ressort une première constatation relativement surprenante : à l'inverse de la noblesse provençale étudiée par Florian Mazel ou de celle du Bas-Maine approchée par Sébastien Legros, l'aristocratie cambrésienne ne semble, au tournant des XI^e et XII^e siècles, ni se détourner des institutions les plus à l'avant-garde de la réforme, ni des communautés les mieux ancrées dans le paysage régional²⁴⁷⁸. Le cas du chapitre cathédral Notre-Dame en atteste particulièrement bien. Minée par les conflits internes²⁴⁷⁹, comptant à la fois parmi ses dignitaires des anti-grégoriens convaincus²⁴⁸⁰ et des défenseurs acharnés des intérêts pontificaux²⁴⁸¹, désertée à plus d'une reprise par les partisans de l'un ou l'autre clan²⁴⁸², la communauté, qui n'en était alors plus vraiment une, avait tout d'un

2474. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 226-239.

2475. [...] *pro nostrorum animarum et antecessorum et successorum nostrorum remedio donavimus* (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 21, p. 116).

2476. DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 147-163 ; à ce sujet, cf. également *supra*, « V.3.1. La problématique des “restitutions” d'autels ».

2477. À ce propos, on verra également les remarques de LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 177-178 ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 139-140 ; MIRAMON Ch. de, « Embrasser l'état monastique à l'âge adulte », p. 836-837.

2478. LEGROS S., *Moines et seigneurs du Bas-Maine*, p. 265-303 ; MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 195-203.

2479. VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 721-731.

2480. Cf. *supra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ».

2481. VAN MINGROOT E., « Manassès d'Eu-Soissons », p. 248-249.

2482. Cf. *supra*, « V.1.2.2. Le Cambrésis en crise ».

repoussoir en plein cœur de la crise politique des années 1092-1113. Et pourtant, de part et d'autre du « schisme » de Cambrai, les chanoines continuent de jouir de la faveur des grands. Entre 1080 et 1130, c'est-à-dire au moment même où la cité traverse l'une des plus graves crises de son histoire, les représentants du groupe nobiliaire qui sollicitent leur inscription dans l'obituaire du chapitre cathédral et qui, à ce titre, cèdent généralement quelques biens ou droits aux chanoines gravitent, pour une faible partie d'entre eux, dans l'entourage des prélats, telle cette Ide, originaire du Hainaut et sœur de l'évêque Gérard II de Lessines, mentionnée à la date du 28 janvier²⁴⁸³. Néanmoins, pour l'essentiel, les bienfaiteurs de Notre-Dame paraissent émaner des rangs de l'aristocratie locale cambrésienne. Certains prennent d'ailleurs régulièrement place au sein des collèges de *casati* et/ou de pairs rassemblés par les évêques-comtes. Ainsi, à la fin du XI^e siècle²⁴⁸⁴, Jean de Rumilly, vassal « chasé » du diocésain, cède aux clercs du chapitre son alleu de Hordain en échange de l'inscription de son épouse Héliarde dans l'obituaire de Notre-Dame²⁴⁸⁵. À peu près au même moment, la veuve du *prepositus curtis* Alard de Cantaing²⁴⁸⁶ offre à la communauté son autel de Villers-en-Cauchie pour le salut de son défunt époux²⁴⁸⁷. L'un de ses successeurs à la fonction, le *casatus* Gautier I^{er} « Tonnerre », bénéficie également des prières des dignitaires du chapitre, car son fils, le chanoine Barthélemy, a cédé à Notre-Dame une série de droits sur des hôtes²⁴⁸⁸. Au cours du second tiers du XII^e siècle, Yolande de Gueldre, veuve de Baudouin III de Hainaut et de Godefroid de Ribemont, a également souhaité faire copier son nom au sein de l'obituaire cambrésien²⁴⁸⁹. À cette fin, elle a gratifié l'Église de Cambrai de ses autels de Waudrez et des Estinnes, en Hainaut²⁴⁹⁰. Après 1110, il en ira probablement de même pour deux autres *casati*, Gautier et Baudouin *Colet*, qui s'efforcent également de gagner les prières des moines en se dépouillant d'un alleu et de

2483. Cambrai, MM, ms. 229, f. 61r.

2484. La documentation semble attester l'existence du *casatus* Jean de Rumilly entre 1064 (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 89) et 1095 (LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 15, p. 23-24). Au sujet des sires de Rumilly, on se reportera au tableau généalogique n° 13.

2485. *Obiit Heldiardis uxor Iohannis Rumiliensis pro cuius anima in Hordeng alodium maritus eius tradidit sanctae Marie canonicis* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 64v).

2486. Je me réfère ici à l'identification proposée par VAN MINGROOT E., « Een decenium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk », p. 732.

2487. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 75, p. 451-452 ; Cambrai, MM, ms. 229, f. 60r et 76v.

2488. *Obit Gualteri Tonitru et Helechinis uxoris eius pro quorum animabus et sua, Bartholomeus, concanonicus noster, dedit ecclesie beate Marie fratribus hospites solventes quot annis XX^{ti} l^r et VI denarios et XXVI^{ti} capones* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 73v). Sur la question des hôtes, on verra FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 2, p. 318-320.

2489. Sur Yolande de Gueldre, on trouvera quelques informations chez DEREINE Ch., « Emmissa de Valenciennes dite "la comtesse" », p. 221 et 223, et GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, p. 58, n. 2.

2490. *XI. kal. Iulii. Obiit Yolendis comitissa. De qua habemus altare de Waldreto et altare de Lestiniis cum appenditis eorum* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 71r) ; à cet égard, on se reportera également à un acte de l'évêque Burchard daté de 1124 (DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 113, p. 531-533).

plusieurs hôtes²⁴⁹¹. Les exemples de ce genre pourraient être multipliés. Ils démontrent en tout cas combien, avant comme après le « schisme », la noblesse régionale se montre soucieuse d'entretenir des relations privilégiées avec la cathédrale Notre-Dame de Cambrai, qui, il est vrai, constitue le principal pôle de sacralité dans cette terre de frontières²⁴⁹².

Le succès continu connu par le chapitre cathédral tient peut-être également à un phénomène d'*imitatio comitis*, les aristocrates cambrésiens calquant en quelque sorte leur comportement sur celui des comtes de Flandre, dont l'influence s'accroît dans la région entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle²⁴⁹³. Ces derniers se montrent en effet plutôt généreux à l'égard de l'Église de Cambrai – voire même, plus globalement, à l'égard des communautés monastiques cambrésiennes²⁴⁹⁴ – et obtiennent, en échange de leurs libéralités, que leurs noms soient couchés dans l'obituaire du chapitre. Ainsi, Arnoul III († 1071), dont le manuscrit commémore le souvenir à la date du 22 février, semble avoir abandonné aux clercs le *pontem decanie*²⁴⁹⁵, qui pourrait se situer à Cambrai même²⁴⁹⁶. Sa mère, la comtesse Richilde († 1086), est citée le 18 mars, sans que le scribe n'évoque la nature de ses donations²⁴⁹⁷. Quelques décennies plus tard, leurs successeurs de la Maison d'Alsace – le comte Thierry, son épouse Sibylle et leur fils Pierre, futur élu de Cambrai – se feront également inscrire dans l'obituaire en échange de certaines donations²⁴⁹⁸.

À l'une ou l'autre exception près, comme les abbayes d'Anchin et de Fesmy, les pratiques commémoratives des autres communautés monastiques implantées en Cambrésis ou en périphérie du comté ne sont jamais éclairées par une source aussi exceptionnelle que l'obituaire du chapitre cathédral de Cambrai. Les quelques données disponibles à propos de ces établissements renforcent néanmoins l'impression qu'aucune maison religieuse ne fait l'objet d'une véritable désaffection de la part des grands. Ainsi, parmi les institutions les plus anciennes du diocèse, Saint-Géry de Cambrai reçoit divers biens des sires de Cantaing²⁴⁹⁹, Saint-Aubert

2491. *III. kal. martii. Obiit Lietbertus cantor et Walterus Coleth pro quo habemus alodium in Avvesnis [...]* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 63r) ; *XVIII kal. februarii. Obiit Robertus laicus qui dedit nobis extra porta Coilet hospites solventes quot annis IIII. solidos et VI. denarios et XIX. capones* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 60r).

2492. Cf. *supra*, « I.2.2.2. Discours hagiographique, reliques et autorité épiscopale ».

2493. À ce propos, cf. *supra*, « V.2.2.2. Une emprise flamande accrue ».

2494. Ainsi, dans l'obituaire de Saint-Étienne de Fesmy : *Obiit Karolus bone memorie comes Flandrie [...]* (Cambrai, MM, ms. 825, f. 81v).

2495. Cambrai, MM, ms. 229, f. 63r.

2496. Si ce pont prend bel et bien place à Cambrai, comme le croit BRASSART F., « Liste des bienfaiteurs du chapitre », p. 149, il n'a pas été repéré par BOWN W., « L'apport des archives à l'archéologie de la ville », p. 173, qui ne le mentionne pas sur son plan de Cambrai.

2497. Cambrai, MM, ms. 229, f. 64v.

2498. *XV. kal. februarii. Obiit Theodericus Flandrensis comes pro cuius anime memoria et matris sue Sibille, Petrus Cameraci episcopus dedit ecclesie beate Marie fratribus altare de Herent cum appendicio Thieldunc* (Cambrai, MM, ms. 229, f. 60v).

2499. DUVIVIER Ch., *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 75, p. 451-452 ; BM, MM, ms. 229, f. 60r et 76v.

jouit de l'intérêt des seigneurs de Beaumetz²⁵⁰⁰, relativement proches des comtes de Flandre²⁵⁰¹, et l'abbaye du Cateau continue d'être favorisée par les Lesquielles et leurs parents à la veille du « schisme » de Cambrai²⁵⁰². Mais les monastères de fondation récente et d'origine vaguement érémitique reçoivent également quelques donations *pro anima* de la part des grands²⁵⁰³. S'il faut en croire le témoignage assez flou d'une bulle pontificale datée de 1116, cela semble être le cas pour l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise, née vers 1090 des efforts de trois ermites, parmi lesquels figurait le futur légat Conon de Préneste²⁵⁰⁴. Les indices sont encore plus probants en ce qui concerne l'abbaye bénédictine d'Anchin, dont le nécrologe subsiste encore à l'heure actuelle²⁵⁰⁵. Dès le début des années 1080, les moines reçoivent en effet le soutien de puissants aristocrates, tels les sires d'Oisy, de Ribemont et d'Avesnes²⁵⁰⁶, mais aussi celui de nobles d'un rang inférieur, comme le sénéchal Régnier ou le sire de Beaumetz²⁵⁰⁷. Le succès de l'institution se perpétuera jusqu'à la fin du XII^e siècle, même si seul le souvenir des plus généreux bienfaiteurs sera commémoré dans le nécrologe de la communauté²⁵⁰⁸. On n'y trouve en effet nulle mention du *dapifer* d'Anselme II de Ribemont²⁵⁰⁹, fondateur d'Anchin, ou des seigneurs de Beaumetz, qui s'étaient pourtant associés au développement de la communauté monastique au cours du premier quart du XII^e siècle²⁵¹⁰.

En dépit de leurs imperfections et de leur inégale répartition, les sources nécrologiques révèlent également qu'en dehors des puissants seigneurs de Ribemont, implantés à Bouchain, c'est-à-dire en dehors du territoire comtal de l'évêque²⁵¹¹, et des sires de Lesquielles, aucun

2500. LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 19, p. 28 (avant 1104).

2501. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 21, p. 64-65 (1096), n° 52, p. 130-133 (1111), n° 95, p. 213-216 (1120), n° 100, p. 228-231 (1121), n° 102, p. 232-233 (1121).

2502. VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 296 (avant 1091) ; Paris, BNF, coll. Moreau, ms. 1095, f. 96r-v (1121).

2503. Sur les fondations de Saint-Sauveur d'Anchin (1079) et de Saint-Nicolas d'Arrouaise (vers 1090), on verra MILIS L., *L'ordre des chanoines réguliers d'Arrouaise*, t. 1, p. 93-106, et GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 49-73.

2504. MILIS L., *L'ordre des chanoines réguliers d'Arrouaise*, t. 1, p. 93-106 ; TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroensia*, n° 6, p. 50.

2505. Douai, BM, ms. 888 ; le nécrologe d'Anchin n'a pas encore fait l'objet d'une édition digne de ce nom. Jean-Pierre Gerzaguët en a toutefois publié une analyse détaillée (GERZAGUET J.-P., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 317-330).

2506. ID., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 1, p. 87-88 (1079), n° 2, p. 89-90 (1079), n° 21, p. 116 (1101), n° 27, p. 123-124 (1111), n° 36, p. 132-133 (1115).

2507. *Ibid.*, n° 22, p. 116-117 (1103), n° 26, p. 121-123 (1111).

2508. ID., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327-328.

2509. ID., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 22, p. 116-117 ; *Gesta Galcheri*, ch. 3, p. 188, str. 61. Sur le *dapifer* Régnier, cf. *supra*, « IV.2.2.2.b. Les ambitions des sires de Ribemont ».

2510. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 26, p. 121-123.

2511. Comme le note très justement Jean-Pierre Gerzaguët, Anselme II se désintéresse assez rapidement d'Anchin, pour reporter sa générosité sur l'autre abbaye familiale, celle de Saint-Nicolas de Ribemont (ID., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 60).

lignage cambrésien ne paraît disposer d'un sanctuaire privilégié avant le second tiers du XII^e siècle au plus tôt²⁵¹². Si la situation peut paraître surprenante au regard de ce que l'on constate ailleurs en Lotharingie – à Florennes²⁵¹³, à Walcourt²⁵¹⁴, à Chimay²⁵¹⁵ ou même à Thynes-lez-Dinant²⁵¹⁶, par exemple –, les faits sont là : les sires d'Oisy, tout comme leurs parents de Lens, ne semblent pas s'attacher à une institution religieuse particulière, avant de fonder l'abbaye cistercienne de Vaucelles au début des années 1130 et de s'y faire presque systématiquement ensevelir²⁵¹⁷. D'autres aristocrates de premier plan attendront encore plus longtemps avant de s'attacher de manière privilégiée à une communauté. Tel est le cas des sires de Saint-Aubert, qui patientent jusqu'en 1170-1175 avant de faire élection de sépulture à Notre-Dame de Quiévy, une église sise sur leurs terres où ils établissent quelques moines peut-être originaires du Saint-Sépulcre de Cambrai²⁵¹⁸. La même remarque s'applique aux sires de Walincourt, pourtant régulièrement mentionnés dans la documentation depuis le début du XII^e siècle, mais qui attendent 1218 pour édifier le petit chapitre où reposeront désormais leurs dépouilles²⁵¹⁹. Jusqu'aux environs de 1130, le groupe nobiliaire cambrésien paraît plutôt multiplier les amitiés, à l'image des sires de Beaumetz, proches des communautés d'Anchin, d'Arrouaise et de Saint-Aubert de Cambrai, ou de ceux de Cantaing, dont les noms prenaient vraisemblablement place dans les obituaires de Saint-Géry et de Notre-Dame de Cambrai²⁵²⁰. Cette tendance générale, au tournant des XI^e et XII^e siècles, à favoriser plusieurs communautés plutôt qu'à en privilégier une seule me semble assez difficile à expliquer de prime abord. Peut-être tient-elle avant tout à l'absence d'un discours porteur et alternatif au sein du monde monastique, à l'absence d'une maison religieuse capable de renouveler et de stimuler la piété des grands. Car il existe très vraisemblablement au sein de la noblesse locale, mais aussi, et peut-être surtout, au sein du patriciat urbain cambrésien un intérêt pour les formes nouvelles de vie

2512. Cf. *supra*, « III.2.2.2. Une aristocratie absente ? ».

2513. RUFFINI-RONZANI N., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse », p. 294-330.

2514. DIERKENS A., *Abbayes et chapitres*, p. 280-282.

2515. CHANTINNE Fr., « Aux origines de la "châtellenie de Chimay" », p. 191-204.

2516. On trouvera quelques informations sur le dossier fort intéressant de Thynes-lez-Dinant dans les travaux de GENICOT L.-Fr., *Les églises mosanes du XI^e siècle*, t. 1, p. 120 ; LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres*, p. 299 ; TONGLET B., *La seigneurie indépendante*, p. 137-144 ; ID., « La famille aristocratique de Thynes », p. 38-70 ; VERBEEK M., MALEVEZ-SCHMITZ A. et YERNAUX G., « Dinant/Thynes : suivi de chantier », p. 244-247.

2517. LEBECQ S., « Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles », p. 439-453 ; au sujet de leurs sépultures, cf. notamment *supra*, « V.2.4.2. Un repli sur le plat pays ? ».

2518. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 2, p. 72-73.

2519. Lille, AD Nord, 12 G 1/2

2520. LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 19, p. 28 (Saint-Aubert de Cambrai, avant 1104) ; TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroaensia*, n° 6, p. 50 (Saint-Nicolas d'Arrouaise, 1116) ; Cambrai, MM, ms. 194, f. 9r). Godefroid de Beaumetz se montre également assez généreux vis-à-vis de l'abbaye d'Anchin (GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 26, p. 121-123), même si curieusement son nom n'est jamais mentionné dans le nécrologe de la communauté (ID., *L'abbaye d'Anchin, de sa fondation (1079) au XIV^e siècle*, p. 327-329).

culturelle et religieuse, comme en témoigne, dès la fin du XI^e siècle, le succès connu par des institutions hospitalières et des œuvres de charité beaucoup plus impliquées dans le siècle²⁵²¹. À partir du second tiers du XII^e siècle, l'implantation des cisterciens à Vaucelles, et plus globalement l'apparition de communautés d'un genre nouveau au Mont-Saint-Martin et au Cantimpré, conféreront néanmoins un souffle nouveau à la piété nobiliaire.

V.3.4. Le soutien aux institutions charitables

Les pratiques funéraires des puissants ne semblent donc pas profondément et radicalement affectées par le programme réformateur grégorien au tournant des XI^e et XII^e siècles. Ce serait néanmoins une erreur que de croire à l'immuabilité des croyances et des comportements de la noblesse cambrésienne aux environs de l'an 1100. Ça et là, des innovations se font en effet jour dans le champ de la religion aristocratique, car, tout en continuant à entretenir des relations privilégiées avec le monachisme bénédictin ou les représentants du clergé séculier, les grands laïcs – qu'il s'agisse, dans une certaine mesure, de l'aristocratie foncière du pays ou, à plus forte raison, de cette « noblesse bis » que constitue le patriciat urbain – soutiennent, dès la fin du XI^e siècle, l'implantation et l'essor d'institutions charitables très impliquées dans le siècle, telles Saint-Julien et Saint-Lazare. Sans doute s'agit-il en bonne partie d'un effet de source, mais ces communautés d'un genre nouveau connaissent apparemment un succès particulièrement précoce en Cambrésis, plus précoce en tout cas que dans les espaces arrageois et hennuyers voisins, où les premières œuvres de charité ne se rencontrent dans la documentation qu'à partir du milieu du XII^e siècle²⁵²². Quelques chartes éparses et l'une ou l'autre mention isolée dans les chroniques permettent de jalonner le développement de ces institutions en Cambrésis.

Chronologiquement, Saint-Julien est la première d'entre elles à voir le jour. Son édification coïncide très probablement avec celle de l'église Sainte-Croix – sur les murs de laquelle l'hôpital s'adosse –, et date donc de 1073/1074, c'est-à-dire des dernières années de la

2521. Néanmoins, comme le note très justement MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 362-364, à propos du cas provençal, il faut se garder de surestimer l'influence de cette « religion des temps nouveaux » sur les mentalités aristocratiques. Tout en ne restant pas insensible aux innovations, la noblesse se montre assez « conservatrice » dans ses relations avec les ecclésiastiques. Certaines pratiques anciennes – telles la *conversio ad succurendum*, l'oblation des enfants ou le souhait d'obtenir les suffrages des religieux dans la quête du salut – se maintiennent en effet bien au-delà des années 1100.

2522. DE KEYZER W., « Les origines de la léproserie Saint-Lazare de Valenciennes », p. 1-11 ; DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, tableau n° 61, p. 279-280, qui, selon ses dires, complète et corrige BOURGEOIS A., *Lépreux et maladreries du Pas-de-Calais*. La bibliographie consacrée aux léproseries et aux hôpitaux urbains est abondante. Je me contenterai ici de renvoyer aux thèses de DE SPIEGELER P., *Les hôpitaux et l'assistance à Liège*, et de TOUATI Fr.-O., *Maladie et société au Moyen Âge*. Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de consulter la publication récente de UHRMACHER M., *Leprosy and Leprosoria in the rheinischen Raum*.

prélature de Liébert²⁵²³. Comme Sainte-Croix, Saint-Julien est implanté au cœur même de la ville, à deux pas de la cathédrale Notre-Dame ; comme Sainte-Croix, et quoiqu'en dise une charte de 1122 soucieuse de vanter l'action des diocésains, l'hôpital naît probablement à l'initiative d'Erlebold le Rouge²⁵²⁴, l'un des riches *cives* de la cité qui avait accompagné le saint évêque en pèlerinage au lendemain de sa défaite face au vidame Jean d'Arras²⁵²⁵. On ignore tout des cinquante premières années d'existence de l'institution, si ce n'est qu'une part de son patrimoine semble avoir été inféodée à des aristocrates membres de la *curia* épiscopale, peut-être à quelque *casatus* ou à l'un ou l'autre prévôt²⁵²⁶. Au début des années 1120, les religieux de Saint-Julien²⁵²⁷ éprouvent vraisemblablement certaines difficultés avec ces puissants, puisque l'évêque Burchard, qui s'efforce à l'époque de remettre de l'ordre dans les affaires cambrésiennes, décide de prendre l'établissement sous sa protection et de l'exempter de plusieurs redevances²⁵²⁸. À prendre pour argent comptant le témoignage de l'une des chartes épiscopales, Saint-Julien souffrirait en effet de certaines exactions perpétrées par des *malefactores*²⁵²⁹. Par ce terme, l'acte vise probablement les familiers de la cour épiscopale, et non les élites urbaines, qui semblent étroitement associées à la décision de Burchard, voire même à la gestion de l'institution hospitalière²⁵³⁰. Les patriciens n'hésitent d'ailleurs pas un instant à témoigner leur générosité envers la communauté lorsque celle-ci se trouve dans l'embarras. Les *Gesta Burchardi* nous apprennent en effet qu'au début du XII^e siècle, le riche citadin Wéribold, déjà évoqué dans le chapitre précédent²⁵³¹, finance entièrement la rénovation de Saint-Julien de Cambrai²⁵³². On ne conserve pas la trace de donations d'une telle importance en ce qui concerne l'aristocratie.

2523. La charte de fondation de Sainte-Croix de Cambrai est bien connue (VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 117-119), mais ne mentionne pas l'existence de l'hôpital Saint-Julien de Cambrai. Toutefois, on sait, grâce au témoignage d'une charte de 1122, que celui-ci se situe *secus atrium sancte Crucis* (LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 26, p. 37). Les spécialistes de l'histoire cambrésienne supposent donc généralement que les deux institutions ont été bâties au même moment (BRUYELLE A., « Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai », p. 303 ; VAN MINGROOT E., *Chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II*, p. 119, n. 1).

2524. Sur Erlebold le Rouge, cf. *supra*, « IV.2.1.1. Développement économique, essor urbain et émergence d'un patriciat ».

2525. À ce propos, cf. *supra*, « IV.2.1. L'émergence d'un mouvement communal ».

2526. *Hospitalium igitur pauperum quod est secus atrium sancte Crucis a predecessores nostris fundatum et donatum sed in feodo et hominio a majoribus curie episcopalis succedentibus usque ad nostros dies occupatum minus quoque pauperibus erogatum, ab hominio et feodo, consilio personarum nostrarum et totius civitatis absolvimus et usibus pauperum sub decreto nostro addiximus* (LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 26, p. 37).

2527. À partir de 1124, la communauté sera placée sous l'autorité d'un *procurator*, avec l'accord des clercs du chapitre cathédral et du patriciat urbain (*Ibid.*, n° 27, p. 38).

2528. *Ibid.*, n° 26, p. 36-37.

2529. *Ibid.*, n° 27, p. 38 ; ce témoignage paraît corroboré par celui des *Gesta Burchardi*, ch. 6, p. 218, str. 93-99.

2530. Les élites urbaines semblent, en effet, avoir eu leur mot à dire dans la désignation du *procurator* de Saint-Julien de Cambrai : LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 27, p. 38.

2531. Cf. *supra*, « IV.2.1.1. Développement économique, essor urbain et émergence d'un patriciat ».

2532. *Gesta Burchardi*, ch. 6, p. 218, str. 90-112.

À l'édification de Saint-Julien de Cambrai répond, une cinquantaine d'années plus tard, l'érection d'une seconde institution de bienfaisance : celle de Saint-Lazare de Cambrai, une léproserie sise hors des murs de la cité, probablement au pied du Mont-des-Bœufs²⁵³³. Dès l'origine, la jeune communauté paraît étroitement liée au chapitre Saint-Géry de Cambrai, puisqu'à partir de 1124, les chanoines enverront l'un des leurs assurer l'office à Saint-Lazare²⁵³⁴. La construction de la bâtisse – que les sources qualifient alternativement d'*hospitalium* et d'*atrium cum capella*²⁵³⁵ – débute très certainement peu avant 1117, soit au moment même où certains *cives* contribuent à la restauration de l'autre hôpital de la ville²⁵³⁶. Selon une tradition remontant, semble-t-il, à la *Gallia christiana*²⁵³⁷, Saint-Lazare serait né des efforts conjoints de l'évêque Burchard, du chantre de Notre-Dame Robert de Coucy, et des sires Hugues II d'Oisy et Jean de Montmirail. Je n'en crois rien, à tout le moins en ce qui concerne les deux laïcs. D'abord parce que les Montmirail, dont l'autorité s'exerce avant tout sur des terres champenoises, n'apparaîtront que bien plus tardivement sur l'échiquier politique cambrésien²⁵³⁸. Ensuite, parce que, sauf erreur de ma part, les seules donations connues consenties par la famille d'Oisy en faveur de Saint-Lazare sont le fait de Simon, fils d'Hugues II († vers 1142), et d'Hugues III (voir tableaux généalogiques n° 6 et 7)²⁵³⁹. Les châtelains de Cambrai ne se mêlent donc pas, à mon sens, à l'établissement de cette institution de bienfaisance. Il en va vraisemblablement tout autrement de l'évêque Burchard, très actif au profit de la communauté entre 1117 et 1125²⁵⁴⁰,

2533. *Gallia christiana*, t. 3, col. 205. Selon une charte datée de 1164, la léproserie Saint-Lazare se situerait en effet *ad portam sancti Gaugerici* (Lille, AD Nord, 7 G 327/5632). La maladrerie réintégrera néanmoins la ville au cours de l'époque moderne, comme en témoigne, encore aujourd'hui, l'existence d'une rue Saint-Lazare, non loin de l'actuelle église Saint-Géry de Cambrai (anciennement Saint-Aubert). Comme le fait très justement remarquer DE KEYZER W., « Les origines de la léproserie Saint-Lazare de Valenciennes », p. 7, les maladreries sont généralement implantées en périphérie des zones urbaines, généralement à près d'un kilomètre du centre de la bourgade et à quelques dizaines, voire centaines de mètres des fortifications. À Cambrai, Saint-Lazare n'échappe pas à la règle.

2534. Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 6v-7v. Si j'en crois les données livrées par DE SPIEGELER P., *Les hôpitaux et l'assistance à Liège*, p. 57-58, qui renvoie aux principaux travaux consacrés au sujet, la construction de Saint-Lazare de Cambrai est particulièrement précoce, car, dans les anciens Pays-Bas, les premières léproseries n'apparaissent qu'entre 1146 et 1169 à Gand, en 1153 à Tournai, avant 1160 à Huy, en 1174 à Bruxelles, en 1182 à Mons et entre 1158 et 1188 à Malmedy.

2535. [...] *hospitalium infirmorum* [...] (Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 8r – 1118) ; [...] *ecclesia sancti Lazari quae est extra muros in atrio pauperum* [...] (Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 10v – 1117) ; [...] *ecclesiam sancti Lazari* [...] (Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 15v (1122) ; etc.

2536. *Gesta Burchardi*, ch. 6, p. 218, str. 93-99.

2537. *Gallia christiana*, t. 3, col. 205-206, dont les propos seront repris et déformés par la suite par LE GLAY A., *Cameracum christianum*, p. 259 ; COTTINEAU L.-H., *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, t. 1, p. 571 ; VAN MINGROOT E., « Burchard van Aken », col. 200.

2538. BUR M., *La formation du comté de Champagne*, p. 249 ; à ce propos, voir également tableau généalogique n° 7.

2539. Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 8v-9r (1174), 17v-18v (1165), 19v-21r (av. 1167) ; Lille, AD Nord, 19 H 2, f. 8v (av. 1189).

2540. Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 6v-7v (1124), 7r-8v (1118), 10r-11r (1117) ; Lille, AD Nord, 19 H 4/1 (1118) et 19 H 4/2 (1122)

et du chantre Robert de Coucy, dont on trouve trace des libéralités dans une bulle d'Alexandre III datée de 1181²⁵⁴¹. La maladrerie bénéficie également de l'appui d'autres ecclésiastiques, tels ce chanoine Hugues qui, en 1117, remet une *cambile* – c'est à dire une terre, si l'on en croit le *Glossarium* de Charles du Cange²⁵⁴² – aux religieux de Saint-Lazare²⁵⁴³. Mais c'est à nouveau des élites urbaines que l'une des donations les plus considérables proviendra : en 1122, Wérimbold – encore lui²⁵⁴⁴ ! – incite, sans doute en déployant de forts arguments financiers, l'abbé Gautier I^{er} de Saint-Amand²⁵⁴⁵ à céder aux lépreux de Saint-Lazare la terre de Bracheux²⁵⁴⁶, jadis remise aux moines par le châtelain Gautier II de Lens et sa veuve Ermentrude²⁵⁴⁷. Cette concession s'inscrit en fait dans une tendance générale, qui voit la léproserie focaliser une part considérable des attentions au cours des années 1110-1120, avant d'être supplanté par d'autres communautés religieuses.

Curieusement, et pour autant que les cartulaires de Saint-Lazare²⁵⁴⁸ et de Saint-Julien de Cambrai²⁵⁴⁹ reflètent un tant soit peu fidèlement la réalité, le groupe nobiliaire cambrésien semble se tenir à l'écart de ce courant de piété au cours du premier tiers du XII^e siècle. En effet, selon toute probabilité, les premières donations des sires d'Oisy en faveur de Saint-Lazare de Cambrai ne remontent pas au-delà de 1142 au plus tôt²⁵⁵⁰. Celles des seigneurs de Rumilly et de Busigny s'avèrent probablement encore plus tardives, puisqu'elles datent seulement de 1160 et de 1165²⁵⁵¹. Pire même, plusieurs lignages pourtant régulièrement représentés à Cambrai ne semblent éprouver aucune attirance, ou presque, pour ces communautés d'un genre nouveau²⁵⁵². Dès lors, une question se pose : faut-il lier ce désintérêt apparent des aristocrates cambrésiens pour les institutions urbaines de bienfaisance au phénomène de repli sur les

2541. RAMACKERS J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, t. 2, n° 231, p. 373-376.

2542. DU CANGE Ch., *Glossarium*, t. 2, p. 42.

2543. Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 10r-11r.

2544. Assez curieusement, une vingtaine d'années plus tard, l'un des représentants de la communauté portera un nom qui ne sera pas sans rappeler celui du riche *cives* cambrésien : Wérimbold *Crassus* : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 11v-12v.

2545. À son sujet, on verra PLATELLE H., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 161-162.

2546. Lille, AD Nord, 19 H 4/2.

2547. DUVIVIER Ch., *Actes et documents anciens*, t. 1, p. 31-33 ; à cet égard, cf. *supra*, « III.1.2.1. Le meurtre du châtelain (1041) ».

2548. Lille, AD Nord, 19 H 1 (XIII^e siècle, 38 f.) et 19 H 2 (XIV^e siècle, 9 f.).

2549. Cambrai, MM, Archives hospitalières, I A 11 (XIII^e siècle).

2550. Les premières donations des sires d'Oisy en faveur de Saint-Lazare de Cambrai datent très vraisemblablement de l'époque de Simon d'Oisy, qui succède à son père, Hugues II, vers 1142. Datée de 1174, une charte d'Hugues III évoque en effet la cession de droits de pêche par Simon en faveur de la maladrerie (Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 8v-9r).

2551. Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 24r-v ; LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, n° 46, p. 64-65.

2552. Ni les « Tonnerre », ni les sires de Beaumetz ne semblent, par exemple, soutenir le développement de Saint-Julien et de Saint-Lazare de Cambrai. Quant aux seigneurs de Marcoing et de Walincourt, ils se contentent de jouer un rôle secondaire, en intervenant comme témoins dans des donations consenties par d'autres aristocrates (Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 16v-17v, 17v-18v et 24r-v).

campagnes décrit précédemment²⁵⁵³ ? L'hypothèse s'avère assez tentante, d'autant que certains parmi les principaux soutiens de ces établissements se rencontrent précisément parmi les élites urbaines – comme en atteste le cas du riche Wéribold –, qui depuis les environs de 1100 ne cessent de renforcer leur autorité dans la cité, au détriment, notamment, de celui des puissants chevaliers d'antan. Ascension politique et évergétisme à destination des hôpitaux et des léproseries iraient donc de pair au sein du patriciat cambrésien, pour qui donner constitue très certainement l'un des moyens d'affirmer aux yeux du monde sa récente prise de pouvoir dans la cité.

Reste, dans ces circonstances, à expliquer pourquoi, vers 1100, la piété d'une frange de l'élite politique urbaine s'adresse prioritairement, mais pas exclusivement, à ces établissements d'un genre nouveau, et non aux abbayes bénédictines et chapitres séculiers pourtant présents en nombre dans la cité²⁵⁵⁴. Les raisons de ce succès tiennent très certainement au fait que les institutions hospitalières, au même titre que les communautés érémitiques – telles Arrouaise et Anchin à leurs débuts – dont elles sont l'exact opposé, incarnent un certain renouvellement des formes de vie religieuse et culturelle, renvoient l'image d'un clergé bien plus impliqué dans le siècle²⁵⁵⁵. En ce sens, ces œuvres de charité seraient donc à la fois le fruit de la réforme de l'Église prônée au tournant des XI^e et XII^e siècles par les grégoriens et celui de l'essor urbain, dont témoignent certains indices forts dès le milieu du XI^e siècle à Cambrai²⁵⁵⁶. Sans doute plus liés aux milieux d'affaires, peut-être mieux au fait des réalités urbaines, les patriciens cambrésiens se montrent vraisemblablement plus sensibles à l'action des maisons hospitalières et des maladreries qu'à la contemplation des communautés bénédictines... En outre, ils voient probablement dans les œuvres de charité un moyen de manifester publiquement leur nouveau pouvoir dans la ville.

Les Cambrésiens ont-ils adhéré sans réserve aux principes grégoriens, comme le pensait Jean-Marie Duvosquel²⁵⁵⁷ ? Si l'on s'en tient à l'analyse du courant de « restitution » des *res sacrae* – l'un des principaux combats conduits par les réformateurs –, la réponse à cette question doit assurément être positive, tant le mouvement semble connaître une brusque accélération au crépuscule du XI^e siècle. Si l'on se focalise sur d'autres aspects de la religion aristocratique, le verdict s'avère, par contre, nettement plus contrasté. Certaines pratiques traditionnelles pourtant décriées par les religieux les plus à l'avant-garde de la réforme – telles la *conversio ad*

2553. Cf. *supra*, « V.2.4.2. Un repli sur le plat pays ? »

2554. Néanmoins, comme le prouve le dossier de Wéribold, une partie des élites urbaines entretient également des relations privilégiées avec des communautés établies de longue date dans la cité : *Gesta Burchardi*, ch. 6, p. 214-219.

2555. MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 362-363.

2556. Cf. *supra*, « IV.2.1.1. Développement économique, essor urbain et émergence d'un patriciat ».

2557. CAUCHIE A., *La querelle des investitures*, vol. 2 ; DUVOSQUEL J.-M., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai », p. 161.

succurendum ou l'oblation des enfants –, se maintiennent, en effet, en Cambrésis au-delà de l'an 1100, même s'il reste difficile de déterminer l'ampleur exacte qu'elles conservent. Les coutumes funéraires, elles non plus, ne semblent pas fondamentalement transformées par le grégorianisme, dans la mesure où, en vertu de l'amitié qui les unit aux religieux – en ce compris ceux des communautés touchées par les idées grégoriennes –, les grands persistent à se faire ensevelir au monastère et à solliciter leur inscription dans les obituaires, comme ils le faisaient déjà un siècle plus tôt. En fait, à bien y regarder, les élites urbaines constituent peut-être le groupe social le plus affecté par cette « religion des temps nouveaux »²⁵⁵⁸. Leur investissement précoce en faveur des communautés hospitalières témoigne en effet d'un intérêt croissant pour des formes différentes de vie religieuse et culturelle, intérêt que partageront bientôt les plus puissants aristocrates du Cambrésis.



Si la prélature de l'évêque Gérard II de Lessines avait constitué un temps de lente maturation des principes grégoriens en Cambrésis, la période suivante, courant du début des années 1090 aux environs de 1135, est le théâtre de leur très difficile implantation. En 1092/1093, l'intervention pontificale en faveur de la scission de l'immense diocèse double d'Arras-Cambrai – originellement souhaitée par les chanoines arrageois – sert en effet de prétexte au déclenchement d'une terrible querelle de pouvoir entre un parti flamand dominé par Robert I^{er} le Frison et une autorité impériale germanique fragilisée par un certain nombre d'autres difficultés internes. Né à la fin du XI^e siècle, ce conflit, auquel les historiens donnent traditionnellement le nom de « schisme » de Cambrai, se clôt en apparence en 1113, mais il ne manquera pas d'avoir de considérables répercussions sur le long terme. Le paysage politique cambrésien sort en effet profondément transformé de ces vingt années de guerre civile.

Dans le champ du politique, on assiste, à l'échelle régionale, au retour en force d'un lignage contre lequel les évêques Liébert et Gérard II avaient jadis remporté de belles victoires : le lignage d'Oisy, qui, grâce à l'intervention de ses alliés de Ribemont, parvient à remettre la main sur la châtelainie de Cambrai, dont le destin sera néanmoins très perturbé au cours des années 1120. Comme on le constatera bientôt, ce regain de puissance de la famille d'Oisy marque durablement le Cambrésis, les descendants d'Hugues I^{er} jouant un rôle en vue entre France et Empire jusqu'en 1189 au moins, date à laquelle Hugues III disparaît sans laisser de descendant. Plus fondamentalement, le « schisme » de Cambrai consacre surtout l'affirmation des *cives* sur l'échiquier politique local. Aux côtés des évêques et de l'aristocratie, le patriciat urbain, qui aspirait depuis longtemps à cela, se mue désormais en un acteur de pouvoir

2558. J'emprunte cette expression à VAUCHEZ A., *La spiritualité du Moyen Âge occidental*, p. 75.

incontournable, capable de peser lourdement sur les affaires de la cité, voire même de défier l'autorité des plus puissants aristocrates.

Mais le « schisme » de Cambrai constituait aussi, et peut-être avant tout, une querelle pour le contrôle d'un territoire stratégiquement situé au carrefour de la France, de la Flandre et de l'Empire. De ce conflit, le parti pontifical et les princes flamands ressortent incontestablement vainqueurs, même si leur triomphe s'avère loin d'être total. L'autorité pontificale ressort considérablement accrue de ces vingt années de crise, d'abord parce que, comme le plaidaient les grégoriens, les diocèses d'Arras et de Cambrai connaîtront désormais des destins indépendants, ensuite en raison de l'implication de plus en plus forte des souverains pontifes dans les affaires politico-ecclésiastiques cambrésiennes. Ce constat s'applique également aux comtes de Flandre, dont l'influence politique sur le Cambrésis n'a, jusqu'alors, jamais autant culminé que sous les principats de Robert I^{er} le Frison et de son fils Robert II de Jérusalem. Durant plus de deux décennies, les comtes de Flandre apparaîtront en effet comme les hommes forts en cette terre de frontières, au point de faire de l'ombre au pouvoir impérial germanique. L'assassinat, en 1127, du comte Charles mettra néanmoins un léger coup d'arrêt à cette politique expansionniste, avant que la famille d'Alsace ne s'impose de manière incontestable au milieu du XII^e siècle.

Si les effets du « schisme » de Cambrai dans le champ du politique sont aisément discernables, il ne s'avère pas aussi évident de mesurer l'impact du grégorianisme sur les mentalités aristocratiques. Pour une bonne part, les pratiques religieuses de la noblesse s'inscrivent dans la droite ligne de celles déployées par leurs prédécesseurs : ni la pratique de l'oblation des enfants, ni celle de la *conversio ad succurendum* ne semblent ainsi disparaître en Cambrésis au tournant des XI^e et XII^e siècles, et ce malgré les dispositions prises par certains réformateurs, cisterciens notamment. De part et d'autre de l'an 1100, la piété des grands conserve dès lors un caractère traditionnel, continue à s'orienter vers les institutions bénédictines et canoniales, vise toujours l'accession au salut de l'âme par la prière et l'intercession des moines. Ce serait néanmoins une erreur que de croire à l'immuabilité des pratiques religieuses de l'aristocratie vers 1100. Plusieurs transformations se font jour à cette époque, en effet : d'abord, le courant de donation d'autels s'accélère sous les effets de la réforme, ensuite une frange – certes encore relativement limitée – de la noblesse et du patriciat urbain se montre de plus en plus généreuse avec des institutions d'un genre nouveau, les œuvres de charité. Ces évolutions préfigurent, à n'en pas douter, des mutations plus importantes.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Les années 1080-1140 constituent incontestablement une période décisive dans l'histoire de Cambrai, et, plus globalement, dans celle de la Lotharingie. Trois phénomènes inextricablement liés les uns aux autres affectent en effet cette terre de frontières autour de l'an 1100. Leurs conséquences politiques seront aussi durables que spectaculaires. La réforme grégorienne apparaît comme le premier agent de transformation des structures politiques locales. Importé, dans le cadre de la querelle des investitures, par des ecclésiastiques étrangers au contexte régional – tels le légat Hugues de Die –, le combat grégorien ébranle considérablement l'Église d'Arras-Cambrai. D'abord, car la purification des mœurs qu'il impose fait grincer quelques dents au sein du clergé local, visiblement très attaché aux traditions. Ensuite, parce que, pour des raisons très politiques – scinder Arras-Cambrai équivaut à affaiblir l'empereur germanique face à ses rivaux français et flamand –, les grégoriens soutiennent les velléités autonomistes des clercs arrageois. Couplée à certaines tensions locales, l'affaire d'Arras débouche, quelques mois à peine après le décès de l'évêque Gérard II de Lessines, sur une terrible guerre civile qui déchirera le Cambrésis durant près de vingt longues années, avant de connaître un certain apaisement à partir de 1113. L'autorité pontificale sur le Cambrésis sortira considérablement renforcée de cette crise, plus aucun évêque ne pouvant désormais monter sur la cathédre cambrésienne sans l'aval du souverain pontife.

L'affirmation politique des *cives* constitue la seconde transformation politique d'importance que connaît le Cambrésis autour de l'an 1100. À partir de la seconde moitié du XI^e siècle, comme en témoignent des indices de plus en plus nombreux, certains habitants de la cité – tels cet Erlebold le Rouge ou ce Wéribold sur lesquels les sources jettent une lumière plus franche – ne semblent plus rien avoir à envier à la noblesse sur le plan des ressources financières. Sans doute ont-ils dès lors souhaité jouer un rôle politique dans la gestion de la cité, jusqu'alors dominée par l'évêque et son châtelain, ou à tout le moins obtenir certains aménagements fiscaux de leur part. Si, en 1077, leur premier essai pour s'imposer face à l'évêque constitue un échec retentissant, leur seconde tentative sera la bonne. Profitant, eux aussi, des troubles engendrés par le « schisme » de Cambrai les *cives* obtiennent en 1102 une charte de commune leur conférant des pouvoirs étendus dans la cité. Il s'agit-là d'un tournant considérable dans l'histoire locale, car, malgré la suppression très théorique de la commune par le souverain germanique, jamais plus les *cives* ne pourront être définitivement écartés des organes de gestion de la ville. Le début du XII^e siècle voit donc l'apparition d'une troisième force politique dans la cité.

Les environs de l'an 1100 voient, enfin, les comtes de Flandre asseoir de plus en plus visiblement leur autorité en Cambrésis. De 1071 au milieu des années 1120, Robert I^{er} le Frison, le vainqueur de la bataille de Cassel, et ses descendants manœuvrent en effet habilement

pour prendre pied dans ce petit comté qu'ils convoitent depuis plus d'un siècle, en favorisant tantôt le châtelain de Cambrai – leur allié traditionnel dans la ville –, tantôt le prélat. Déjà très influents sous l'épiscopat de Gérard II de Lessines, le Frison, puis son fils Robert II de Jérusalem, tirent avantage du « schisme » de Cambrai pour se muer en acteurs incontournables sur la scène politique locale. Les princes flamands apparaissent en effet comme les grands gagnants de la guerre civile qui ravage le Cambrésis au tournant des XI^e et XII^e siècles, puisque tout en nouant de solides relations avec certains lignages cambrésiens, ils parviennent à obtenir la scission du diocèse d'Arras-Cambrai ainsi qu'à prendre pour un temps le contrôle de la châtelainie de Cambrai et celui de la forteresse du Cateau. Certes, l'assassinat de Charles le Bon, au début du mois de mars 1127, mettra un coup d'arrêt au processus d'intégration flamand, mais cette rupture ne sera que temporaire. Les limites imposées à la thèse n'ont pas permis de le démontrer, mais j'ai en effet la nette impression qu'à partir du milieu du XII^e siècle, les comtes de Flandre de la Maison d'Alsace parviendront à placer l'ensemble, ou presque, de l'aristocratie cambrésienne sous leur coupe²⁵⁵⁹.

Face à ces transformations, comment se positionne le groupe nobiliaire cambrésien ? Comme la plupart des acteurs politiques évoqués ci-dessus, il semblerait qu'il tente, lui aussi, de tirer parti des tensions du dernier quart du XI^e siècle pour faire fructifier ses intérêts. Vers 1076/1077, le châtelain Hugues I^{er} d'Oisy met ainsi à profit la fragilité de Gérard II de Lessines pour réintégrer le jeu politique local et s'affirmer dans le sud-est du Cambrésis, aux environs de l'abbaye du Cateau, où il doit vraisemblablement jouer des coudes avec d'autres puissants, dont le chevalier Oilard de Lesquielles et les vidames. Latentes jusqu'au milieu des années 1080, certaines tensions au sein de la noblesse cambrésienne éclatent dans le cadre du « schisme » de Cambrai. Certains lignages en font vraisemblablement les frais, comme les vidames du Cateau qui disparaissent de l'échiquier politique cambrésien autour de 1100. Mais, dans l'ensemble,

2559. Plusieurs indices révèlent l'accroissement de l'influence flamande en Cambrésis à partir du milieu du XII^e siècle. Il s'agit tout d'abord des mariages qui unissent quelques aristocrates cambrésiens avec l'une ou l'autre femme issue du groupe nobiliaire flamand. Dès avant 1160, Hugues III d'Oisy épouse ainsi Gertrude d'Alsace, la sœur du comte Philippe (VAN DRIVAL E., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, p. 268-269). À la même époque, sa sœur Mathilde épouse Raze IV de Gavere, bouteiller du comte de Flandre (BERTIN P., *La chronique et les chartes de l'abbaye de Maroeuil*, n° 7, p. 96-97). Au tournant des XII^e-XIII^e siècles, Adam de Walincourt s'unit, quant à lui, avec Mabilie, châtelaine d'Ypres et de Bailleul (WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 3, n° 17, p. 635 et 640). La présence de l'un des pairs de Flandre – le châtelain Arnoul de Landas – à la tête de la seigneurie et pairie cambrésienne d'Esnes constitue, à mon sens, un autre indicateur du rayonnement flamand en Cambrésis (à cet égard, voir notamment FOSSIER R., éd., *Chartes de coutume en Picardie*, p. 199-201). Autre indice allant en ce sens : la présence de plusieurs nobles cambrésiens aux côtés de Philippe d'Alsace lors de la troisième croisade, dont le comte et Hugues III d'Oisy ne reviendront pas (VAN WERVEKE H., « La contribution de la Flandre et du Hainaut », p. 55-90). Enfin, même s'il ne faut pas surestimer le témoignage de la diplomatie, le catalogue de régestes, rejeté en annexe, me semble également indiquer que les châtelains d'Oisy prennent de plus en plus fréquemment place dans l'entourage des princes flamands, même s'ils ne se mueront jamais en habitués de la *curia* comtale. Ainsi, sur 38 actes dans lesquels les Oisy apparaissent comme témoins, 27 émanent des comtes de Flandre, 6 des évêques de Cambrai, 1 des sires d'Avesnes, 1 du comte de Saint-Pol, 1 du sire de Saint-Aubert, 1 d'un aristocrate cambrésien de second rang et 1 du prévôt du chapitre cathédral.

cette véritable guerre civile bénéficie à la noblesse Avec l'appui des comtes de Flandre, plusieurs puissants profitent en effet de la confusion pour dresser des *castra* sur leurs terres. Les sires d'Oisy constituent néanmoins les principaux bénéficiaires de ce conflit au terme duquel ils récupèrent la châtelainie de Cambrai, à la fin de l'épiscopat de Gérard II, et affirment leur position éminente au sein du groupe nobiliaire cambrésien. Mais plus fondamentalement, au-delà de ces passes d'armes, ce sont les structures même du groupe nobiliaire cambrésien qui paraissent affectées par la crise des années 1092-1113. La montée en puissance des *cives* conduit ainsi très vraisemblablement une série d'aristocrates à désertir la cité pour se replier sur le plat-pays, où ils s'efforceront de faire fructifier leurs seigneuries. De même, l'institution des *casati* semble très progressivement laisser place à un autre type de vassalité d'inspiration flamande : la pairie. Jusqu'aux environs de 1130-1140 et l'apparition d'institutions monastiques d'un genre nouveau, les comportements des grands en matière religieuse semblent, par contre, nettement moins affectés par la réforme. Ni la *conversio ad succurendum*, ni la pratique de l'oblation des enfants ne disparaissent au tournant des XI^e-XII^e siècles. Seule une accélération du courant de « restitution » d'autels témoigne de la réception des principes réformateurs par les nobles.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En dépit de la richesse de ses chartriers ou du talent de ses chroniqueurs, Cambrai et le petit comté dont la cité constituait le centre névralgique n'avaient jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une enquête de grande ampleur. Avec la présente thèse, cette lacune est désormais comblée, même si un certain nombre de pistes restent à explorer. À l'heure du bilan, l'étude se clôt sur un constat fort et, me semble-t-il, incontestable : entre la fin du IX^e siècle et le milieu du XII^e siècle, le Cambrésis change radicalement de visage. Dominée au soir du royaume carolingien par un comte laïque dont l'aura rayonnait sur l'ensemble de l'espace lotharingien, cette terre de frontières à l'intérêt géostratégique évident se mue progressivement, au fil des X^e et XI^e siècles, en une principauté épiscopale étroitement soumise aux empereurs germaniques, avant de passer de plus en plus directement sous l'influence flamande au lendemain du terrible « schisme » des années 1092-1113. Schématiquement, l'histoire de Cambrai au Moyen Âge central se structure autour de trois phases inextricablement liées les unes aux autres.

La première d'entre elles court, *grosso modo*, de la chute de Charles le Gros (888) aux environs de l'an mil. Elle correspond à une période de renforcement de la seigneurie épiscopale au détriment des titulaires de l'*honor* comtal. Un siècle suffit en effet aux évêques d'Arras-Cambrai pour se débarrasser de comtes relativement puissants, qui, contrairement à ce que laissait entendre une certaine historiographie, n'ont vraisemblablement jamais été liés par le sang aux princes flamands. Inexorablement au cours du X^e siècle, le *comitatus* laïque se vide ainsi de sa substance au profit de l'*episcopatus*. La réussite des prélats, dont l'autorité s'accroît d'abord dans la cité en 948, avant de s'étendre à l'ensemble du Cambrésis à partir de 1007, tient en partie à la politique malhabile menée par les comtes Isaac et Arnoul, qui tantôt concluent des alliances peu profitables avec les ducs de Lotharingie, tantôt s'avèrent incapables de résister aux pressions militaires flamandes. Mais le succès des diocésains puise avant tout ses racines dans le soutien politique des Ottoniens. Soucieux de sauvegarder la frontière occidentale de leur royaume, les souverains germaniques aspirent à muer Cambrai en un rempart face à la Francie occidentale et à la Flandre. Dans ces circonstances, les dynastes, qui ne peuvent se reposer sur la fidélité très aléatoire du comte Isaac et de ses descendants, comprennent rapidement tout l'intérêt qu'ils auraient à s'appuyer sur l'épiscopat : en favorisant, dans la mesure du possible, l'élection de candidats qui leur sont favorables à la tête de l'Église de Cambrai et en gonflant le temporel de celle-ci, les Ottoniens pourraient s'assurer le concours de princes-évêques fidèles et relativement puissants pour administrer les marges occidentales de leur royaume. C'est là le fondement même de leur *Reichskirchenpolitik*, qui en Cambrésis, sera couronnée de succès. Les interventions des rois de Francie orientale affecteront en effet durablement les structures politiques régionales, en contribuant à l'effacement du pouvoir comtal laïque.

Mais de la marginalisation du pouvoir comtal laïque et du renforcement de l'*episcopatus* dérive une conséquence inattendue : l'irrésistible ascension d'un nouvel acteur sur l'échiquier politique cambrésien. En effet, à partir de la seconde moitié du X^e siècle, ces deux phénomènes concomitants renforcent considérablement les pouvoirs du châtelain-avoué de Cambrai, qui, en quelques années seulement, se mue en un concurrent direct des évêques-comtes. S'ouvre alors une deuxième phase dans l'histoire de la cité, une phase qui dérive directement de la précédente et dont l'étendue couvre les trois premiers quarts du XI^e siècle. Cette période est toute entière rythmée par d'incessants conflits entre un châtelain, allié, mais jamais véritablement soumis, à des comtes de Flandre désireux de s'implanter dans la région, et un prélat, traditionnellement plus proche des souverains germaniques et de leurs fidèles. Les sources narratives, à commencer par les *Gesta episcoporum Cameracensium* rédigés sous l'autorité de l'évêque Gérard I^{er} de Florennes, évoquent longuement ces interminables querelles, qui prennent pour toile de fond le délitement progressif du système défensif lotharingien mis en place par les Ottoniens. À prendre le témoignage des chroniques pour argent comptant, on aurait parfois l'impression qu'une sombre anarchie régnait en Cambrésis tout au long du XI^e siècle. Ce n'est vraisemblablement pas le cas. D'abord, car, à quelques exceptions près, les violences entre le prélat et son châtelain-avoué demeurent toujours limités et ne débouchent pour ainsi dire jamais sur la mort de l'un ou l'autre protagoniste des débats. Ensuite, parce qu'avec la majorité de leur aristocratie, rassemblée au sein du collège des *casati*, les évêques d'Arras-Cambrai entretiennent des relations cordiales. En atteste particulièrement bien la collaboration entre l'évêque Gérard I^{er}, le bénédictin Eilbert de Florennes et les sires de Lesquielles autour de la fondation de l'abbaye du Cateau. Il importe donc de désamorcer le témoignage souvent partial, et partiel, de l'historiographie cambrésienne pour relativiser quelque peu l'âpreté des conflits qui affectent le Cambrésis au cours du XI^e siècle, sans toutefois nier l'existence de tensions autour d'enjeux matériels ou symboliques forts.

À trois égards, les années 1070-1080 marquent un tournant dans l'histoire du Cambrésis médiéval. D'abord, parce que la victoire de Robert I^{er} le Frison à Cassel, en février 1071, donne un coup d'accélérateur à la politique d'intégration des comtes de Flandre, dont l'une des grandes ambitions est, depuis la fin du X^e siècle au moins, de prendre pied à Cambrai. Ensuite, car ces années correspondent à l'émergence – mais pas encore au triomphe – d'une troisième force dans la ville : celle des *cives* enrichis, dont la volonté est de s'immiscer dans les affaires urbaines. Enfin, les quinze années que dure la prélature de Gérard II de Lessines voient le grégorianisme se répandre très progressivement au sein de l'Église d'Arras-Cambrai, au grand dam des fractions les plus conservatrices du clergé local. Ces innovations ne manquent pas de susciter des dissensions très fortes dans la région, en particulier au sein du groupe nobiliaire, où

la position prééminente des sires d'Oisy, châtelains de Cambrai, paraît contestée par certains lignages du sud-est du pays.

En gestation depuis le début de la prélature de Gérard II de Lessines, ces tensions éclatent au lendemain de la disparition du prélat. C'est là le début de ce que les historiens prennent pour habitude d'appeler le « schisme » de Cambrai (1092-1113). Si la discorde trouve son origine dans le débat autour de la scission du diocèse double d'Arras-Cambrai et dans celui relatif au choix du successeur de Gérard II, elle déborde très vite du cadre strictement ecclésial. Des enjeux politiques ne tardent pas, en effet, à se superposer à ces querelles internes au clergé arrageo-cambrésien. Souhaitant profiter de ce contexte politique délicat pour asseoir encore un peu plus son pouvoir sur les terres situées entre France et Empire, le comte de Flandre embrasse le parti de la réforme et milite en faveur de l'autonomie d'Arras, au grand mécontentement des partisans du souverain germanique. En quelques mois seulement, le conflit dégénère en une véritable guerre civile. À en croire le témoignage des sources, chacun des acteurs politiques locaux tente de tirer parti de celle-ci pour faire fructifier ses intérêts. Après vingt années de lutte, le « schisme » se clôt sur la séparation effective des deux diocèses et, donc, sur une victoire des princes flamands, dont la mainmise et l'influence sur le Cambrésis ne cesseront vraisemblablement plus de se renforcer jusqu'à la fin du XII^e siècle – l'émergence de la pairie en témoigne, tout comme l'acquisition de deux forteresses majeures –, en dépit du coup d'arrêt provoqué par l'assassinat de Charles le Bon. Mais surtout, les troubles favorisent l'émergence formelle des *cives* sur la scène politique cambrésienne ; à l'aube du XII^e siècle, les élites urbaines obtiennent en effet le droit de participer à la gestion de la cité. Cet avènement de la commune conduit peut-être certains aristocrates à désertir la ville pour la campagne, où, avec l'appui du Frison et celui de son fils, plusieurs d'entre eux ont fait ériger des *castra*. Le « schisme » ne semble par contre pas avoir bouleversé la hiérarchie interne au groupe nobiliaire. Au contraire, la position éminente des sires d'Oisy, châtelains de Cambrai, s'avère très vraisemblablement renforcée par ces démêlés qui ont coûté la vie à leurs principaux rivaux.

De part et d'autre de la période envisagée, les comportements de la noblesse cambrésienne en matière religieuse ne semblent pas s'être radicalement renouvelés. Selon toute vraisemblance – les sources manquent, en effet, pour se forger une conviction –, ni les réformes monastiques conduites par Gérard I^{er} de Florennes, Richard de Saint-Vanne et leurs disciples, ni la diffusion très contestable du monachisme « clunisien » dans la région, ni même la réforme grégorienne n'ont profondément bouleversé les pratiques religieuses de cette aristocratie de rang infra-comtal, si ce n'est sur la problématique des « restitutions » d'autels. Avant comme après le « schisme » de Cambrai, des pratiques telles que l'oblation des enfants, la *conversio ad succurendum* ou l'ensevelissement au monastère se maintiennent en Cambrésis, malgré les réticences des grégoriens. De même, les établissements à la pointe du combat réformateur ne semblent pas victimes d'une désaffection particulière de la part des grands après 1100, comme

cela se constate ailleurs. On a même parfois l'impression inverse, dans la mesure où les institutions hospitalières et les maladreries, pourtant beaucoup plus impliquées dans le siècle que les ordres traditionnels, ne bénéficient apparemment pas de la faveur des laïcs avant le milieu du XII^e siècle. La fondation l'abbaye cistercienne de Vaucelles, en 1133, et celle, quelques années plus tard, de l'abbaye prémontrée du Mont-Saint-Martin changeront très vraisemblablement la donne. Encore que, ces communautés devront très vraisemblablement faire des concessions à la noblesse, notamment en matière de coutumes funéraires.

En affaiblissant la présence impériale sur l'Escaut, le « schisme » de Cambrai a considérablement ébranlé les structures politiques locales. Bien plus, il a produit un véritable « appel d'air » dont les princes flamands de la Maison d'Alsace s'efforceront de profiter à partir du milieu du XII^e siècle. Faute de temps, mais non de sources, il n'a malheureusement pas été possible de poursuivre la réflexion en aval des années 1130-1140²⁵⁶⁰. Il y aurait pourtant un réel intérêt à le faire, car des environs de 1140 au décès du comte Philippe d'Alsace († 1191), le Cambrésis entre dans une nouvelle ère politique, marquée par l'affirmation très nette de la domination flamande sur la région et l'effacement quasi-total de la présence impériale. En quelques décennies seulement, les comtes Thierry, puis Philippe parviennent en effet à mettre le grappin sur le siège épiscopal de Cambrai – à la tête duquel ils placent notamment Pierre, frère de Philippe, et Robert d'Aire²⁵⁶¹ – et à asseoir leur autorité sur l'ensemble, ou presque, de l'aristocratie régionale²⁵⁶². Le décès du comte Philippe en croisade et l'expansion capétienne sous Philippe Auguste matérialiseront la fin de cette période, au cours de laquelle les sires d'Oisy, devenus vicomtes de Meaux, continueront à jouer un rôle en vue.

En parallèle à l'affirmation politique flamande, on assiste également à un autre phénomène d'importance au cours de la seconde moitié du XII^e siècle : la transformation des pratiques religieuses et culturelles de l'aristocratie. Au fil du siècle, la générosité des grands semble en effet de plus en plus se reporter sur les ordres nouveaux, au détriment des institutions bénédictines et, surtout, du chapitre cathédral de Cambrai²⁵⁶³. Avec la fondation des communautés de Vaucelles (1133)²⁵⁶⁴, du Mont-Saint-Martin (1136)²⁵⁶⁵ et de Notre-Dame du

2560. Plusieurs sources laissent entrevoir l'expansion flamande en Cambrésis. Parmi celles-ci, il convient de pointer l'importance de l'œuvre de LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 509-554, ainsi que celle des chartes des comtes de Flandre, éditées par HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen*, 2 t.

2561. BRUWIER M., « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », p. 215-216.

2562. Plusieurs lignages – les sires de Saint-Aubert et ceux de Walincourt, en particulier – se rapprocheront néanmoins des comtes de Hainaut au cours du XII^e siècle. Quelques aristocrates cambrésiens intégreront notamment la *curia* des princes hennuyers, comme le signale GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, ch. 32, p. 60, et ch. 68, p. 107-108 notamment.

2563. L'aristocratie cambrésienne continuera néanmoins à envoyer ses fils au sein du chapitre cathédral Notre-Dame, comme en témoignera notamment le cas de l'archidiacre Pierre d'Oisy, frère du châtelain Hugues III (voir tableau généalogique n° 7).

2564. LEBECQ S., « Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles », p. 439-453.

Cantimpré (1179/1180)²⁵⁶⁶, la piété nobiliaire s'oriente vers des maisons religieuses d'un genre nouveau. Le monachisme cistercien, notamment, semble exercer un pouvoir d'attraction particulièrement fort sur le groupe nobiliaire cambrésien, et singulièrement sur les sires d'Oisy²⁵⁶⁷. La période témoigne également de l'épanouissement d'une culture profane, à travers laquelle l'aristocratie laïque affirme sa volonté de se distinguer des clercs²⁵⁶⁸. Le cas d'Hugues III d'Oisy, poète à ses heures et précepteur de Conon de Béthune, mériterait à cet égard de faire l'objet d'une enquête nouvelle²⁵⁶⁹.

Si la recherche demande à être poursuivie en aval des décennies 1130-1140, d'autres pistes restent également à explorer. Je me contenterai d'en esquisser trois. On l'a constaté au cours du quatrième chapitre²⁵⁷⁰, il est pour l'instant délicat de se faire une idée précise du contexte économique dans lequel rivalisent les différents acteurs politiques cambrésiens au cours du Moyen Âge central. Aucune étude de grande ampleur, si ce n'est de manière marginale celle de Robert Fossier²⁵⁷¹, n'a en effet jamais abordé cette problématique de manière frontale, malgré la richesse des écrits de gestion cambrésiens. Il y a là un vide historiographique à combler. À un tout autre niveau, le dossier cambrésien pourrait également éclairer d'un jour nouveau les rapports entre la réforme et l'écrit. Il est frappant de constater que la diffusion du grégorianisme en Cambrésis concorde avec l'essor de l'activité de la chancellerie épiscopale. Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Une enquête s'avèrerait nécessaire pour confirmer ou infirmer cette impression. Enfin, en ce qui concerne plus spécifiquement le groupe nobiliaire, une représentation graphique des réseaux de pouvoir pourrait apporter un plus considérable au présent travail, en fournissant une idée plus claire de la manière dont se structurent les rapports de force à l'échelle locale²⁵⁷². Nombreux et relativement détaillés sur les parcours individuels

2565. La Bibliothèque nationale de France conserve un magnifique cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Martin datable du XIII^e siècle (Paris, BNF, lat. 5478). À ma connaissance, celui-ci n'a jamais fait l'objet d'aucune enquête. On trouvera les régestes de quelques-uns de ses actes en annexe.

2566. Lille, AD Nord, 37 H 1/1 ; sur la fondation de l'abbaye du Cantimpré, on pourra également se reporter à un texte inconnu jusqu'il y a peu et curieusement délaissé : GODDING R., « Une œuvre inédite de Thomas de Cantimpré », p. 241-316.

2567. À ce propos, on se reportera au catalogue des régestes en annexe. Entre le milieu du XII^e siècle et les environs de 1220, la plupart des sires d'Oisy se feront ainsi ensevelir dans une communauté cistercienne, que ce soit à Vaucelles, en Cambrésis, ou à Longpont, non loin de Soissons (à ce propos, cf. *supra*, « V.2.4.2. Un repli sur le plat pays ? »). Les rapports des Oisy à l'abbaye de Longpont mériteraient de faire l'objet d'une analyse approfondie, car Jean I^{er} de Montmirail, sire d'Oisy et châtelain de Cambrai, intégrera le monastère vers 1215. Il y accédera au statut de bienheureux et connaîtra les honneurs d'une *Vita beati Iohannis de Monte Mirabili*, p. 218-235.

2568. Le phénomène se constate également en Provence à la même époque, comme l'a bien remarqué MAZEL F., *La noblesse et l'Église en Provence*, p. 325-330.

2569. HUON D'OISY, *Maugré tous sainz et maugré Dieu aussi*, p. 53-64 ; ID., *Tournoiement des dames*, p. 3-9.

2570. Cf. *supra*, « IV.2.1.1. Développement économique, essor urbain et émergence d'un patriciat ».

2571. FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, 2 t.

2572. Sur l'intérêt de ce genre d'approche, on verra ROSÉ I., « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge », p. 199-272

des aristocrates, les écrits cambrésiens se prêteraient en tout cas assez bien à des analyses de ce type.

En dépit de ses lacunes et de ses imperfections, la présente thèse apporte tout de même, crois-je, une modeste contribution à certains débats en cours ou jamais véritablement tranchés. Comme jadis celle de Jean-Louis Kupper, mais pour une période partiellement antérieure, cette enquête jette un éclairage particulier sur la *Reichskirchenpolitik* des Ottoniens et des premiers Saliens. Si, à lui seul, il n'autorise pas à se prononcer sur le caractère « systémique » de l'action des souverains germaniques, le dossier cambrésien démontre tout de même qu'au sein de l'espace lotharingien, ces derniers ont délibérément favorisé, avec l'appui de certains acteurs locaux, la constitution d'une principauté épiscopale, similaire à celle de Liège, à partir du deuxième tiers du X^e siècle²⁵⁷³. Selon toute vraisemblance, la *Reichskirchenpolitik* des dynastes n'est toutefois pas volontairement tournée contre les intérêts de la haute aristocratie d'Empire. Le comte Isaac de Cambrai et ses descendants, dont le pouvoir semble peu à peu réduit à néant, sont avant tout les victimes collatérales d'une stratégie visant à protéger les marges occidentales de la Lotharingie face aux poussées flamandes et françaises. La question de la réaction des grands laïcs face au renforcement des seigneuries épiscopales mériterait d'ailleurs d'être reprise à nouveaux frais, notamment en réouvrant le dossier de la prélature de Notger de Liège, lui qui apparaît aux yeux de certains comme « l'inventeur du système de l'Église impériale »²⁵⁷⁴.

Par ailleurs, le dossier cambrésien permet, comme d'autres, de démentir une idée chère aux historiens « mutationnistes », celle d'une transformation rapide, brutale et globale de la société entre 970 et 1030. Car, si, en Cambrésis, les abords de l'an mil sont bien caractérisés par la marginalisation des comtes laïques, cette évolution ne signifie pas la disparition de toute autorité dite « publique », dans la mesure où, avec l'appui des Ottoniens, les droits comtaux passent entre les mains des prélats d'Arras-Cambrai. Cette transformation des structures politiques cambrésiennes à l'aube du XI^e siècle constitue avant tout la suite logique d'un processus à l'œuvre depuis la première moitié du X^e siècle. De même, on ne peut poser le diagnostic d'une crise de l'Église cambrésienne autour de l'an mil. Certes, à se fier au témoignage de chroniques épiscopales volontiers geignardes, des tensions opposent bien de manière régulière les prélats à leurs avoués, mais ces violences s'exercent presque toujours dans des limites strictes. En temps normal, la collaboration entre les ecclésiastiques et les grands est bel et bien la règle. En fait, à bien y regarder, j'ai plutôt l'impression que la rupture avec le

2573. Dans leurs excellentes contributions en français, PATZOLD S., « L'épiscopat du haut Moyen Âge du point de vue de la médiévisque allemande », p. 341-358, et GROBE R., « L'Église impériale dans la tradition franque », p. 11-27, reviennent longuement sur les débats autour de la notion de *Reichskirchensystem*. Dans son dernier article, Jean-Louis Kupper, le meilleur spécialiste de l'Église impériale en Lotharingie, hésite apparemment lui aussi à parler de « système ». Il place en tout cas ce dernier terme entre guillemets lorsqu'il y recourt (KUPPER J.-L., « L'évêque de Liège Notger », p. 11).

2574. *Ibid.*, p. 12.

système politique hérité des Carolingiens se produit plus tard, vers 1100. C'est en effet à ce moment que les effets conjugués de la réforme grégorienne et de la croissance économique bouleversent totalement les structures politiques régionales, en favorisant l'expansion flamande et l'émergence des *cives* sur la scène politique locale. À choisir, l'exemple cambrésien plaide donc bien plus pour la chronologie récemment proposée par Dominique Barthélemy que pour celle pensée par Georges Duby²⁵⁷⁵.

Au-delà de son apport aux débats du temps, la présente thèse a surtout démontré – si besoin en était encore – qu'une étude dévolue à la question du pouvoir ne pouvait focaliser son attention sur la seule aristocratie laïque. Dans un territoire frontalier aussi disputé, le groupe nobiliaire se mêle en effet en permanence à des jeux d'influences auxquels participent également les autres acteurs régionaux que sont l'évêque et son clergé, le souverain germanique, le prince flamand, et, à partir de la fin du XI^e siècle, les élites urbaines et l'Église romaine. Détenteurs, chacun à leur façon, d'un fragment d'autorité, ces différents protagonistes de l'histoire politique cambrésienne renégocient sans cesse l'équilibre régional des pouvoirs au cours des X^e-XII^e siècles. Dès lors, comme en atteste le complexe dossier cambrésien, à l'échelle réduite d'une principauté ou d'une seigneurie, comme à celle plus large d'un diocèse ou d'un « État », tout serait donc question de rapports de forces. Le médiéviste doit nécessairement adapter sa grille de lecture en conséquence, en envisageant désormais l'histoire politique du Moyen Âge central comme celle d'un dialogue permanent entre les pouvoirs.

2575. BARTHÉLEMY D., « La mutation de l'an 1100 », p. 3-28, dont les idées sont reprises et développées dans ID., *Nouvelle histoire des Capétiens*.

Université de Namur
Faculté de Philosophie et Lettres

ÉGLISE ET ARISTOCRATIE EN CAMBRÉSIS (FIN IX^E-MILIEU XII^E SIÈCLE)

LE POUVOIR ENTRE FRANCE ET EMPIRE AU MOYEN ÂGE CENTRAL

VOLUME III : ANNEXES

Nicolas RUFFINI-RONZANI

*Thèse présentée en vue de l'obtention du grade académique
de Docteur en Histoire, Art et Archéologie
sous la direction de Jean-François NIEUS (FNRS/UNamur)
et de Steven VANDERPUTTEN (UGent)*

Année académique 2013-2014



UNIVERSITÉ DE NAMUR
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

ÉGLISE ET ARISTOCRATIE EN CAMBRÉSIS (FIN IX^e-MILIEU XII^e SIÈCLE)
LE POUVOIR ENTRE FRANCE ET EMPIRE AU MOYEN ÂGE CENTRAL

Volume III
Annexes

Nicolas RUFFINI-RONZANI

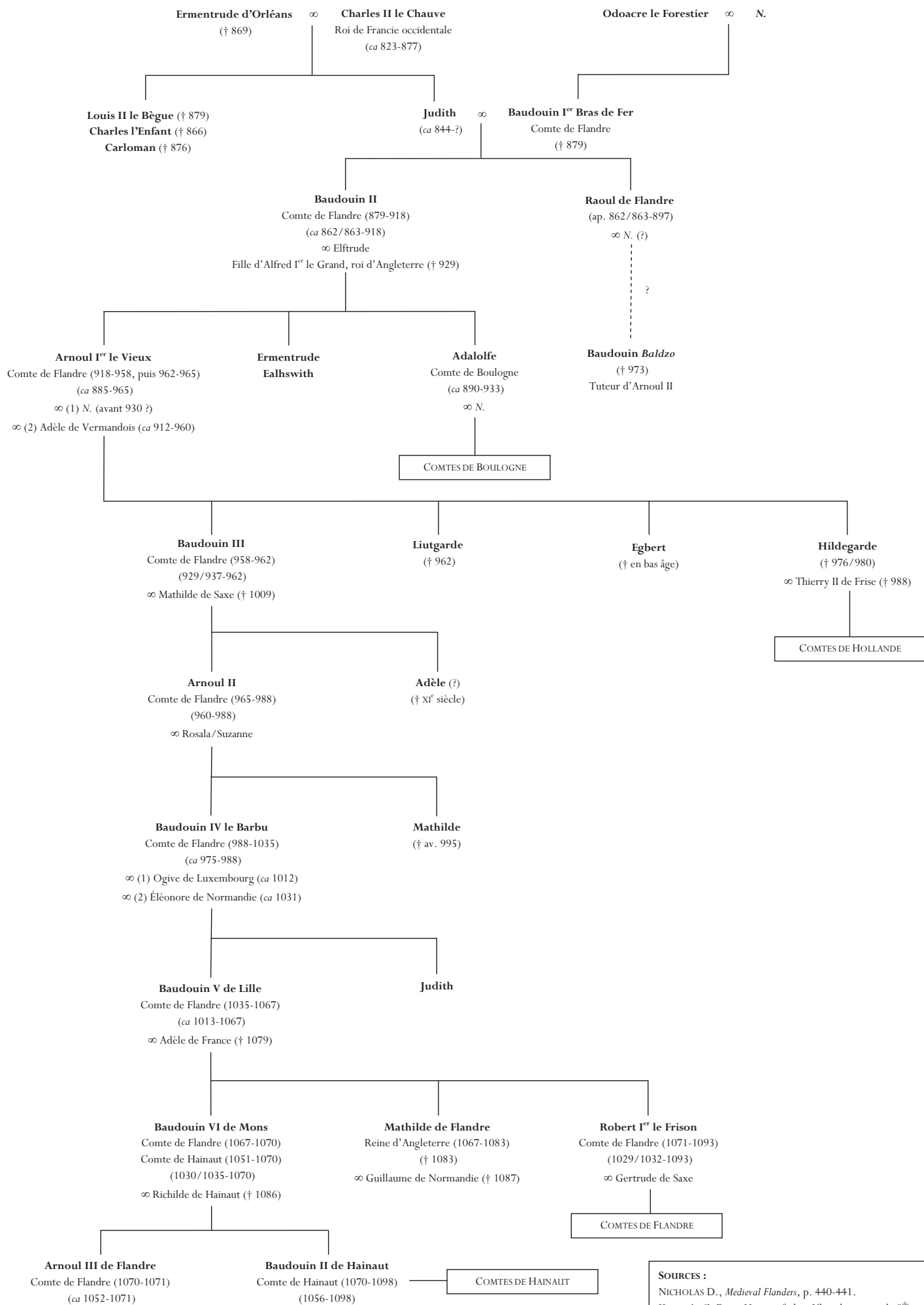
Thèse présentée en vue de l'obtention du grade académique
de Docteur en Histoire, Art et Archéologie

sous la direction de Jean-François NIEUS (FNRS/UNamur)
et Steven VANDERPUTTEN (UGent)

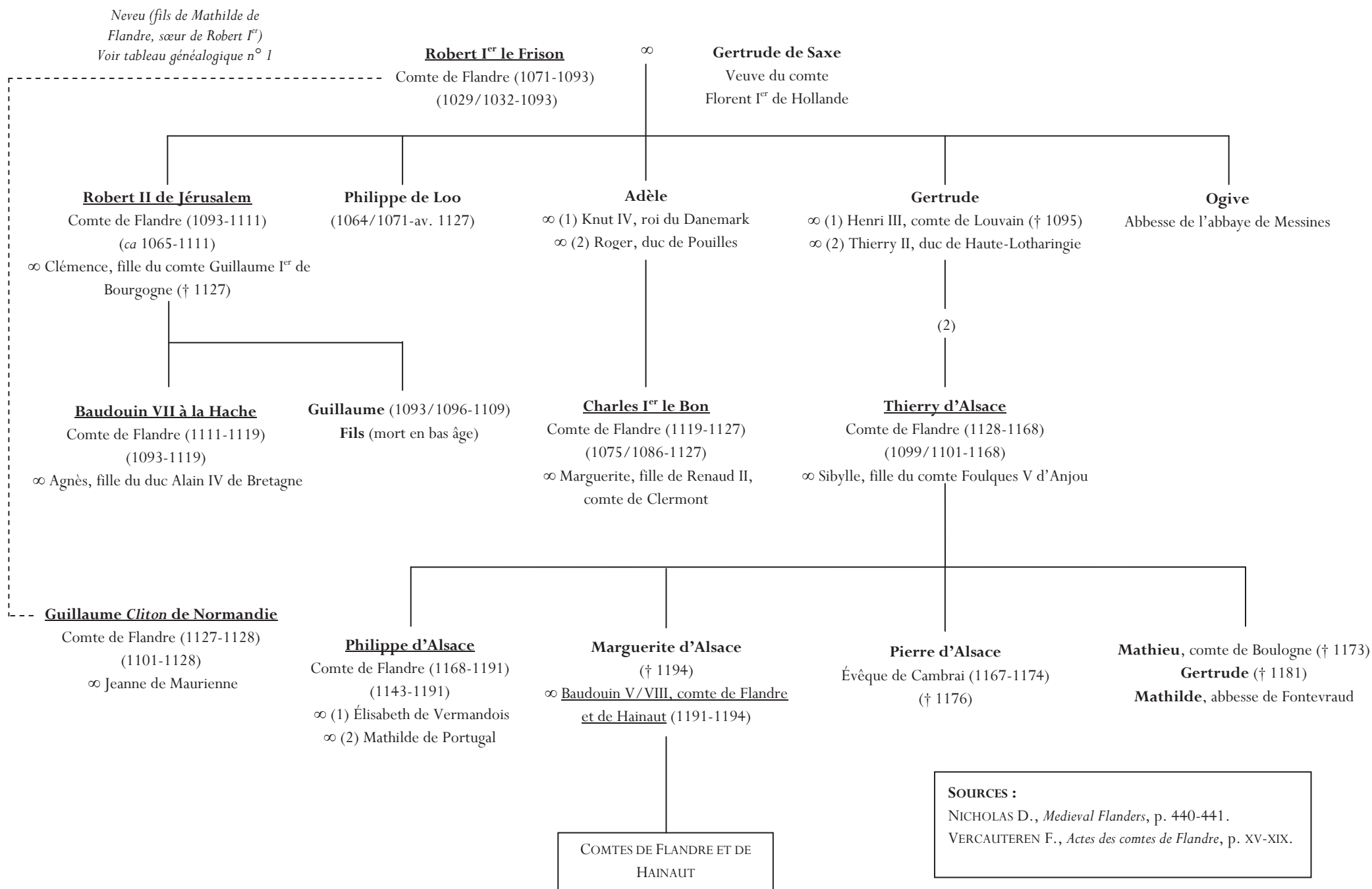
Année académique 2013-2014

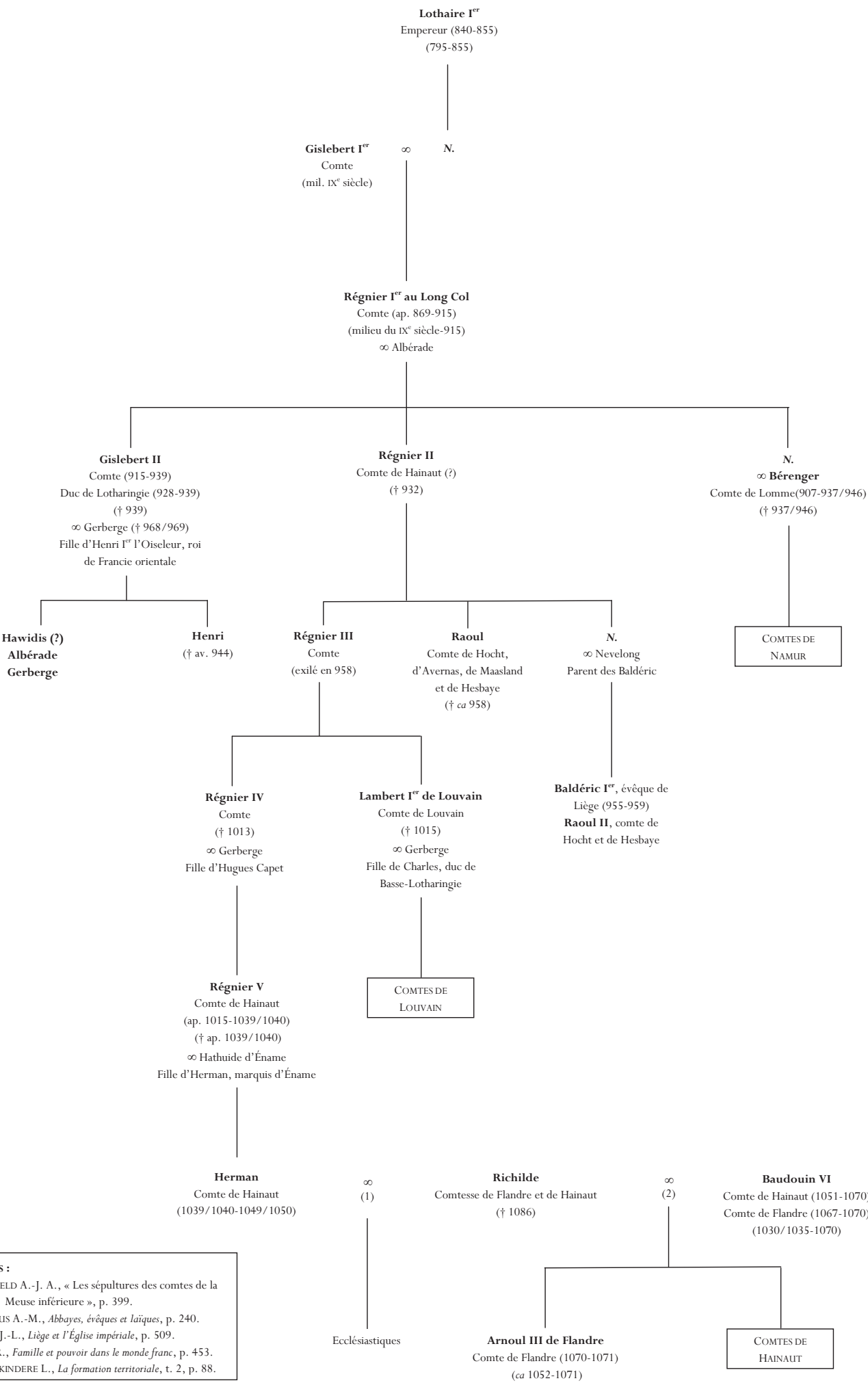
ANNEXE I – TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

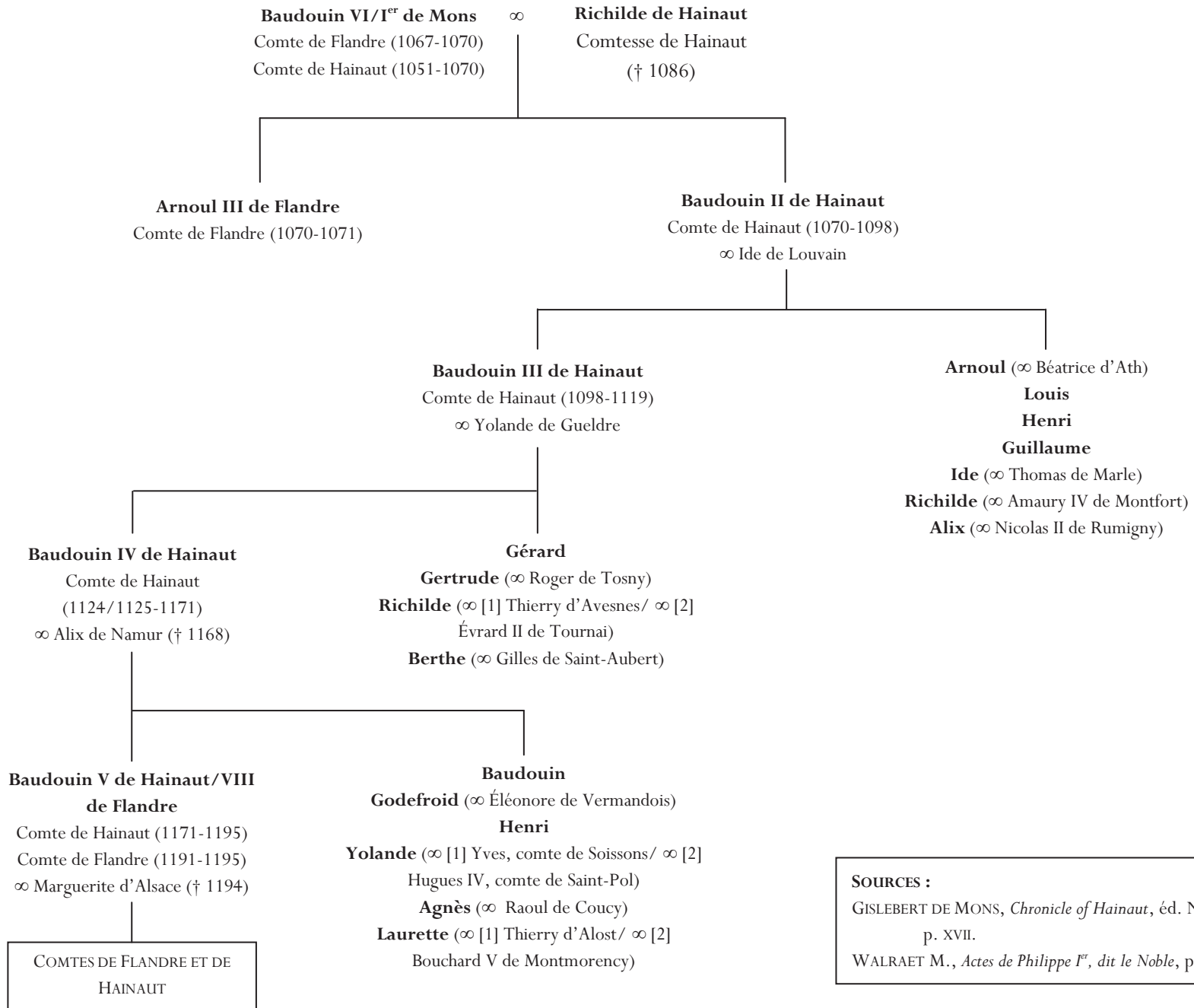
- Tableau généalogique n° 1 – Les comtes de Flandre (X^e-XI^e siècles)
- Tableau généalogique n° 2 – Les comtes de Flandre (XII^e-début XIII^e siècle)
- Tableau généalogique n° 3 – Les Régnier
- Tableau généalogique n° 4 – Les comtes de Hainaut (XI^e-début XIII^e siècle)
- Tableau généalogique n° 5 – Les comtes de Cambrai (X^e-début XI^e siècle)
- Tableau généalogique n° 6 – Les châtelains de Cambrai de la Maison de Lens (X^e-XII^e siècles)
- Tableau généalogique n° 7 – Les sires d’Oisy, châtelains de Cambrai (XII^e-XIII^e siècle)
- Tableau généalogique n° 8 – Les vidames du Cateau (XI^e-XII^e siècles)
- Tableau généalogique n° 9 – Les sires de Florennes (X^e-XI^e siècles)
- Tableau généalogique n° 10 – Les sires de Lesquiennes (X^e-XI^e siècles)
- Tableau généalogique n° 11 – Les sires d’Aubigny-en-Artois (XI^e-XII^e siècles)
- Tableau généalogique n° 12 – Les sires de Ribemont, châtelains de Valenciennes (XI^e-XII^e siècles)
- Tableau généalogique n° 13 – Les sires de Rumilly (XI^e-XIII^e siècles)
- Tableau généalogique n° 14 – Les sires de Busigny et de Saint-Aubert (XII^e-XIII^e siècles)
- Tableau généalogique n° 15 – Les « Tonnerre », prévôts de la cour épiscopale (XI^e-XII^e siècles)

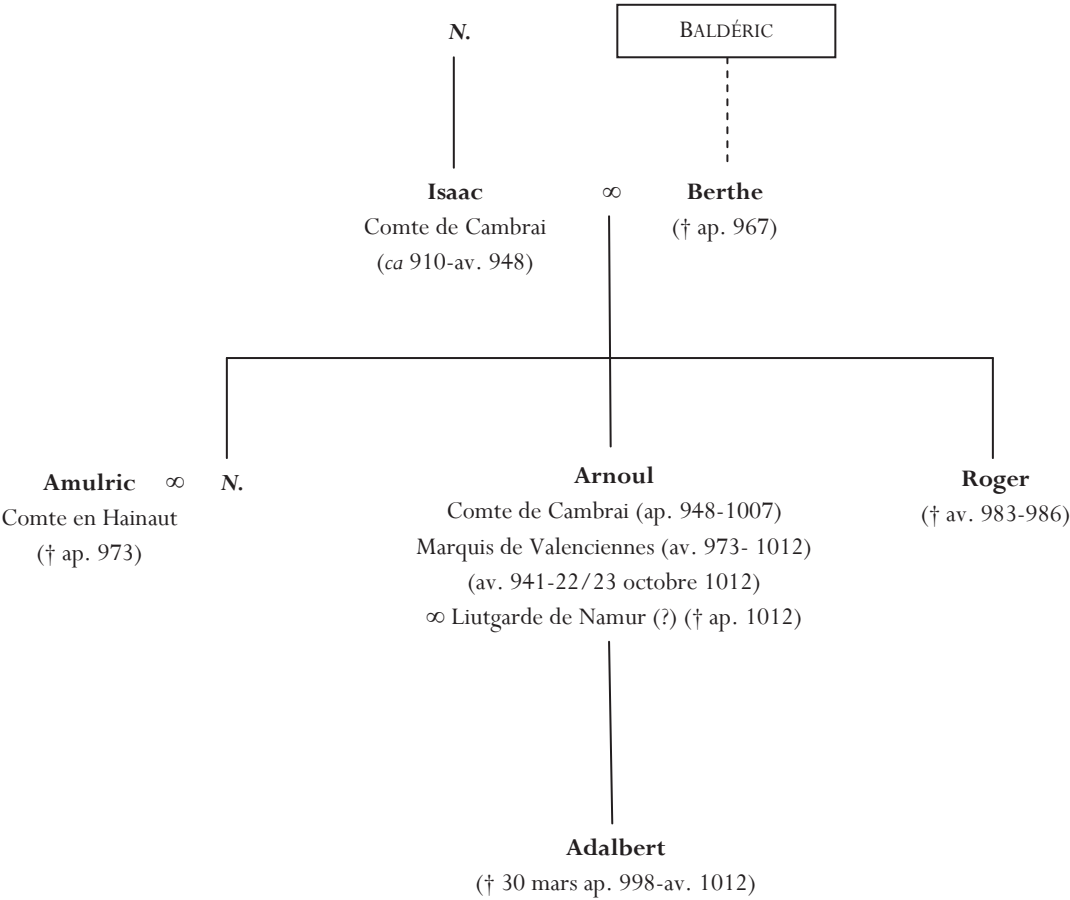


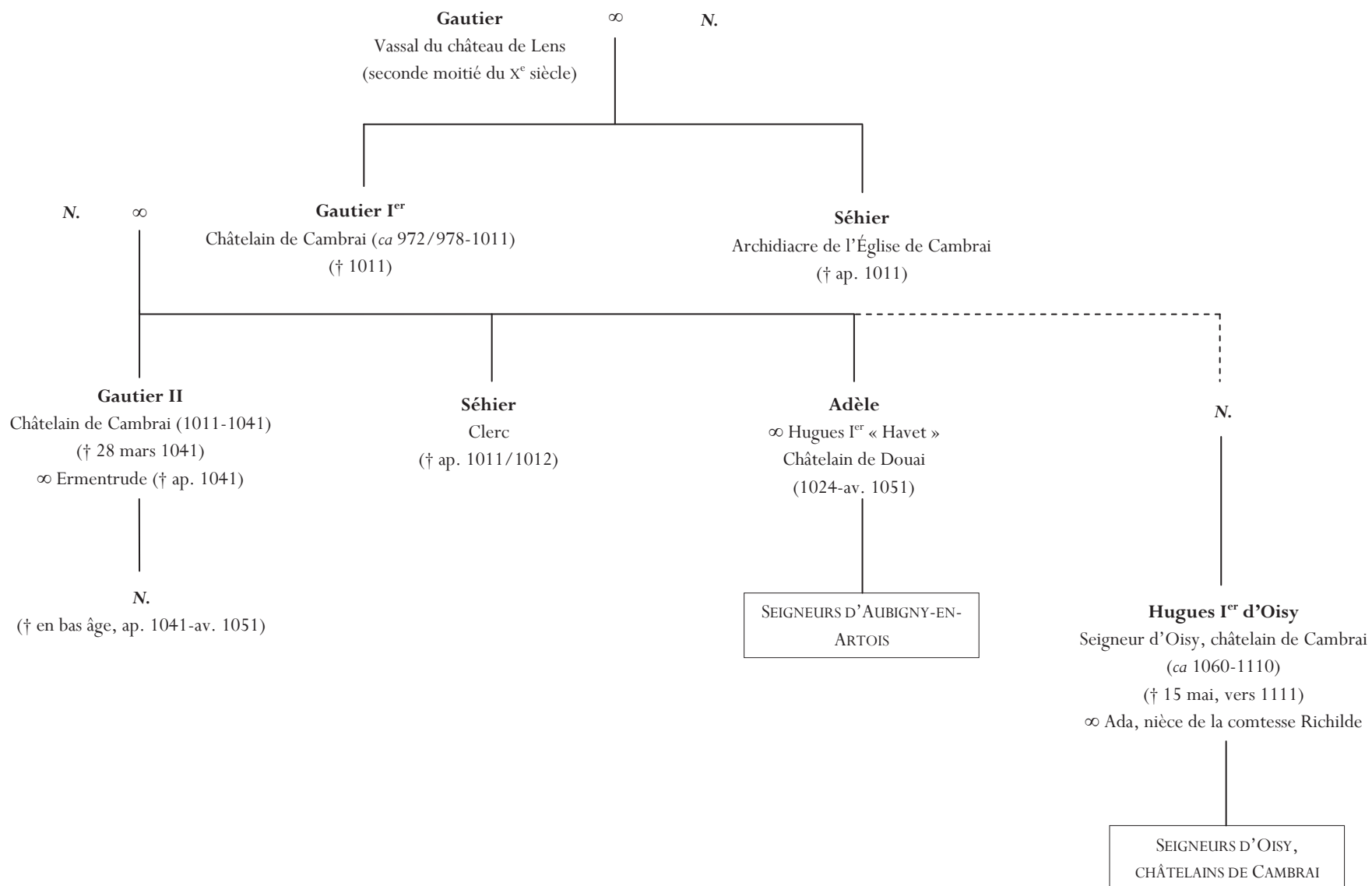
SOURCES :
NICHOLAS D., *Medieval Flanders*, p. 440-441.
KOCH A. C. Fr., « Het graafschap Vlaanderen van de 9^{de} eeuw tot 1070 », p. 137-161.

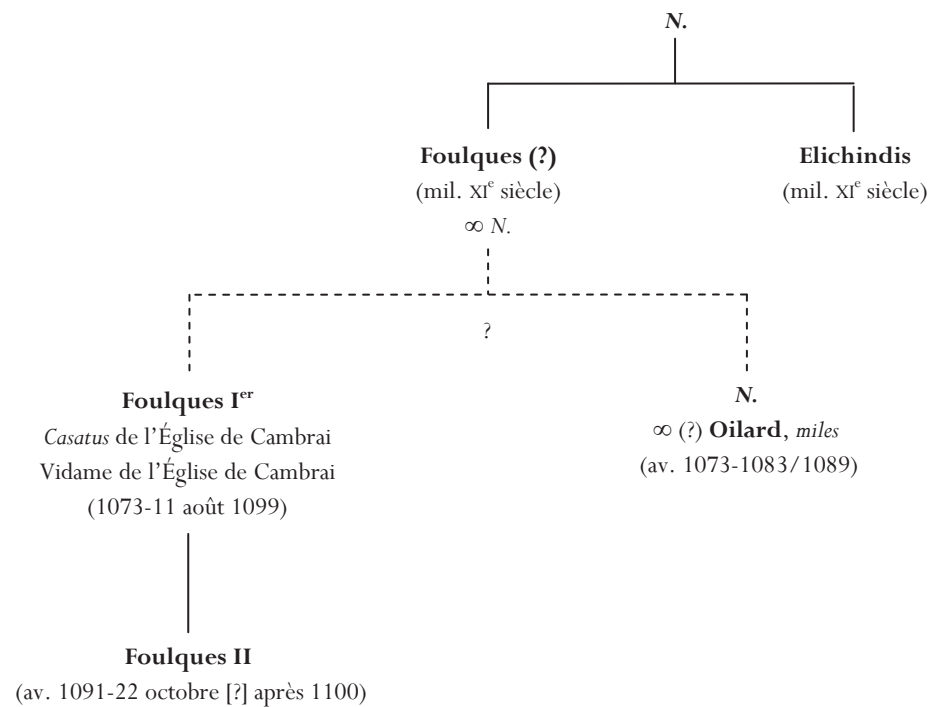






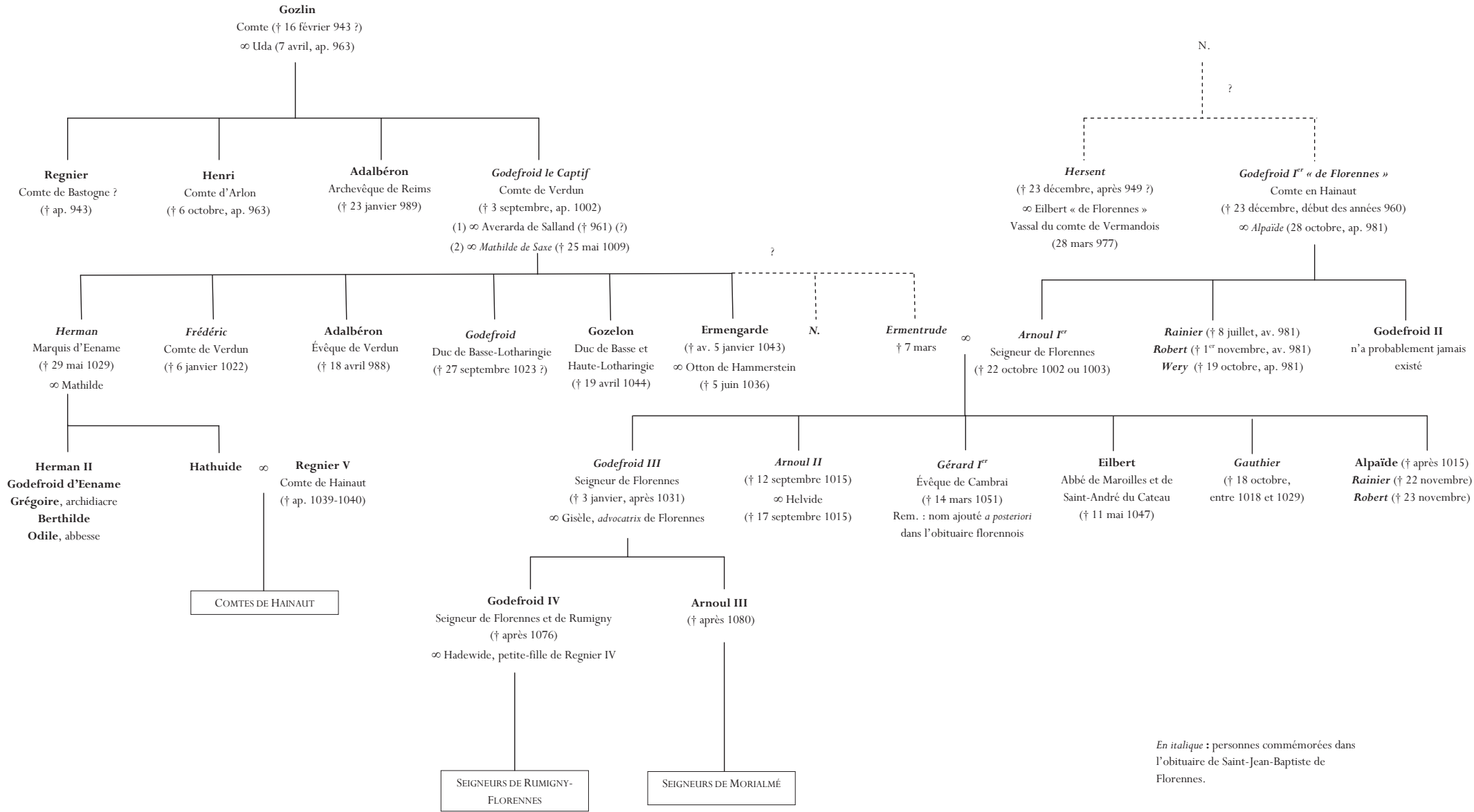


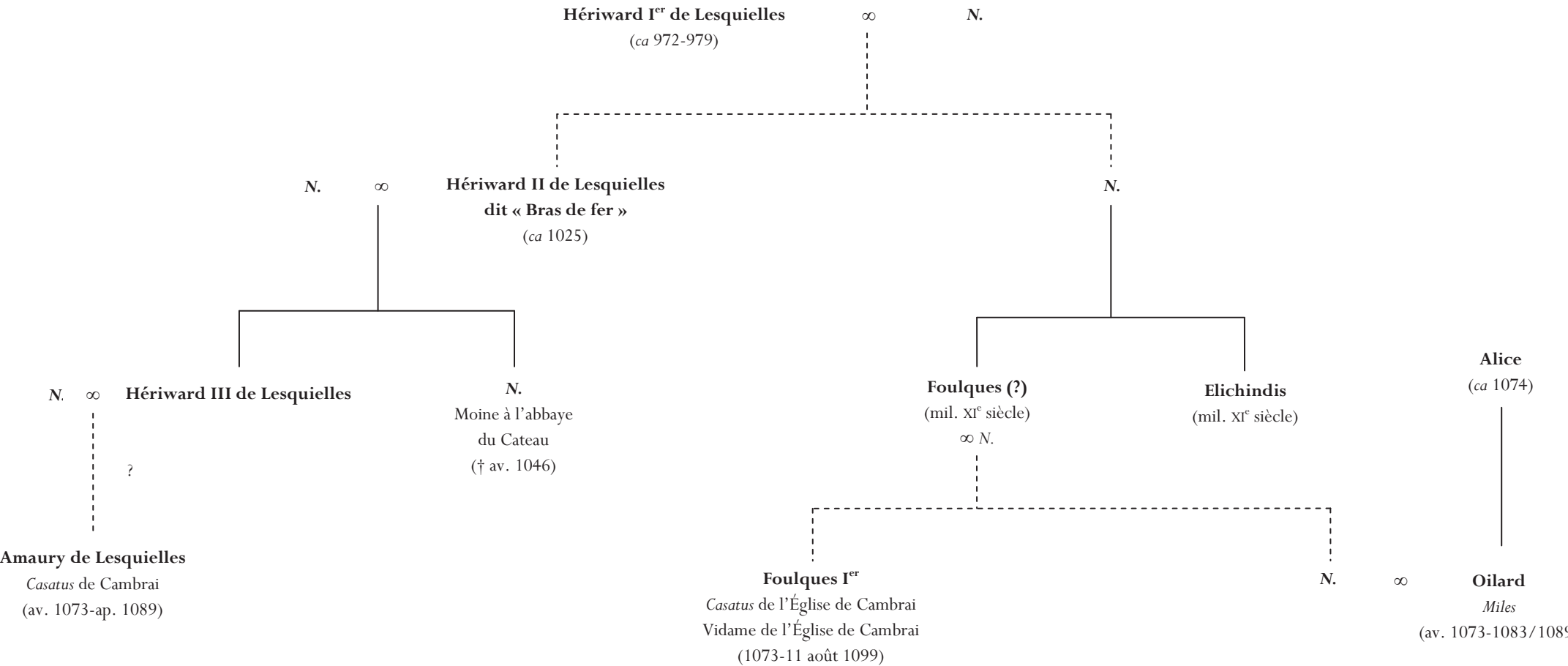


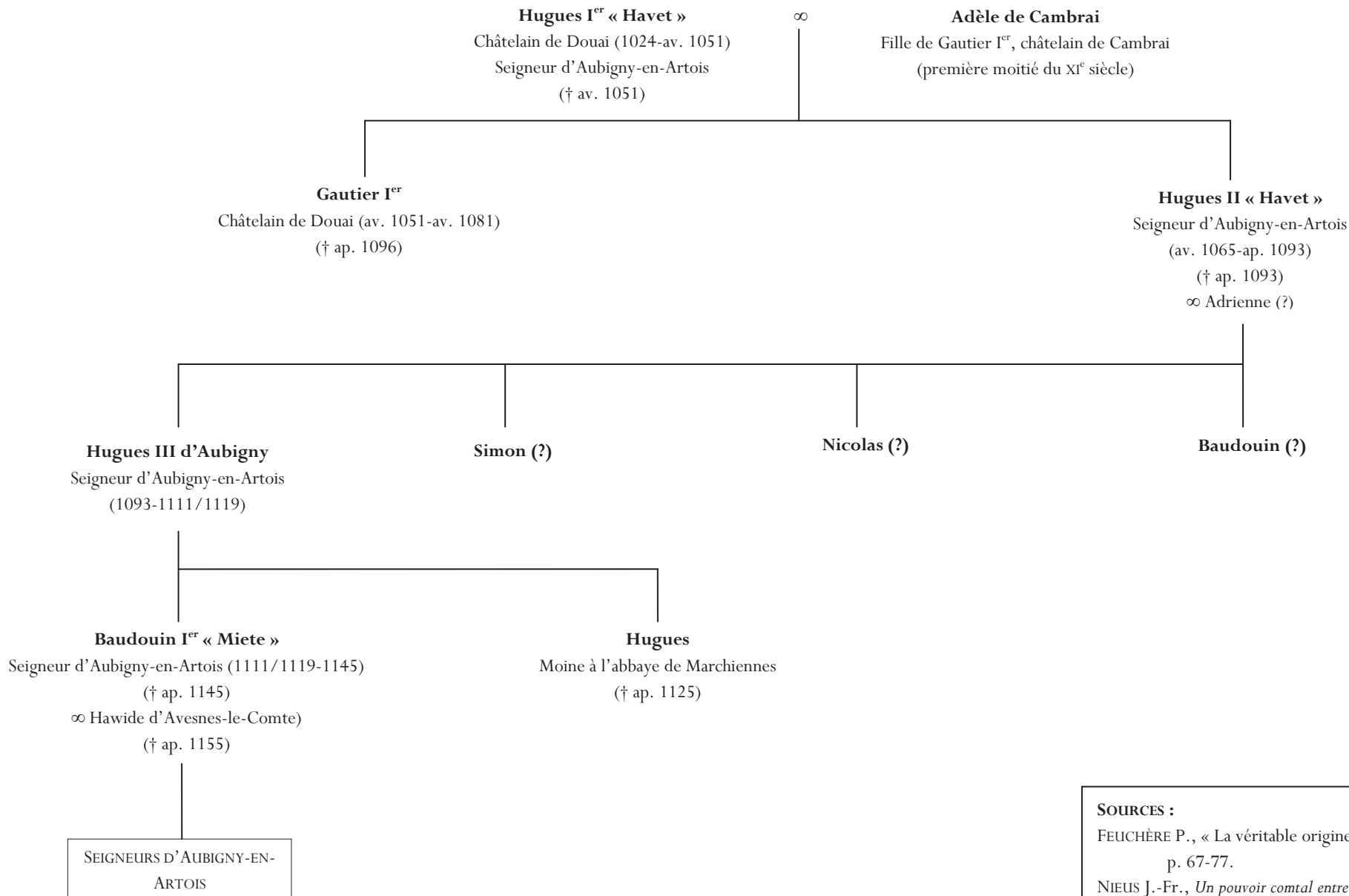


MAISON D'ARDENNE-VERDUN

MAISON DE FLORENNES





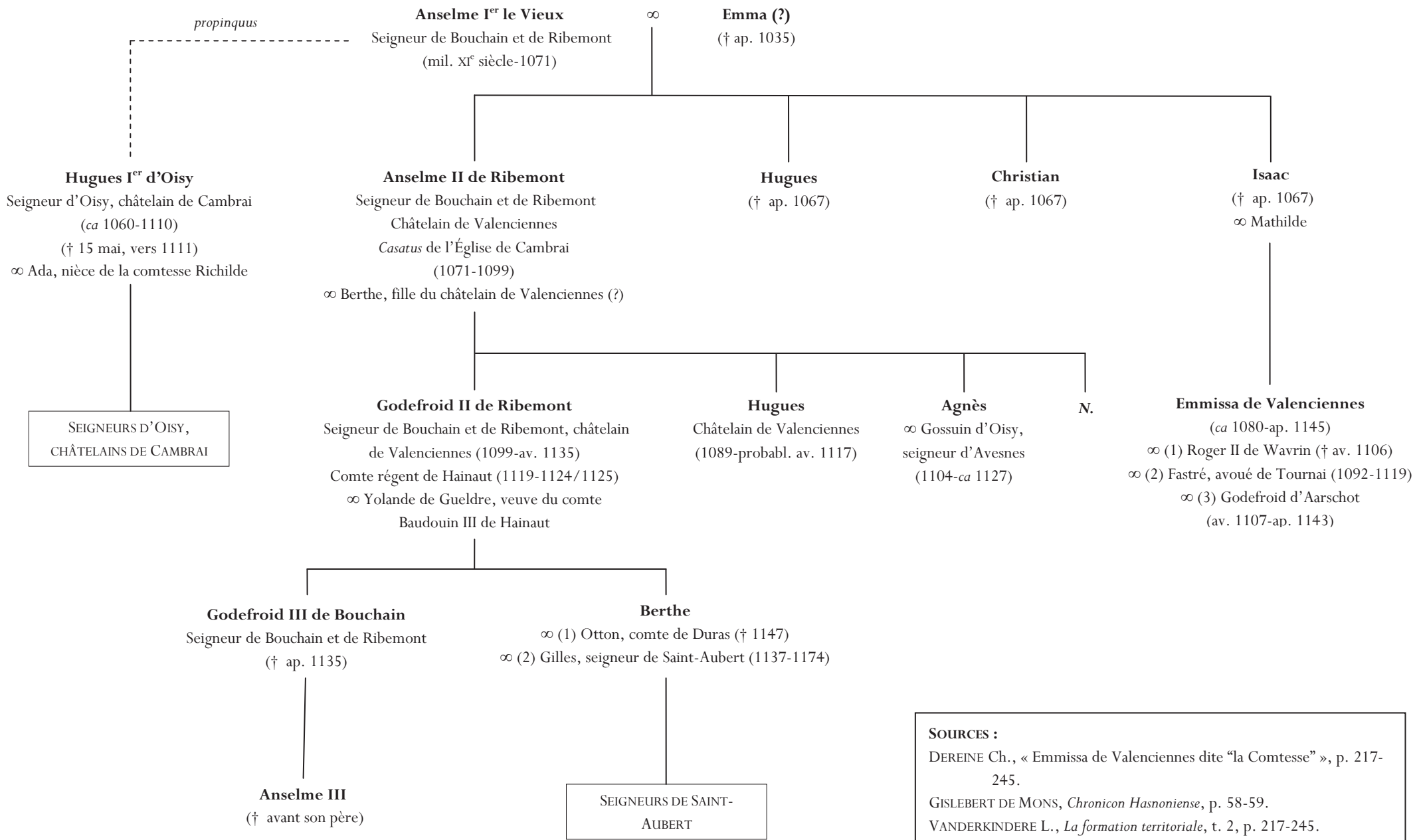
**SOURCES :**

FEUCHÈRE P., « La véritable origine des châtelains de Douai »,
p. 67-77.

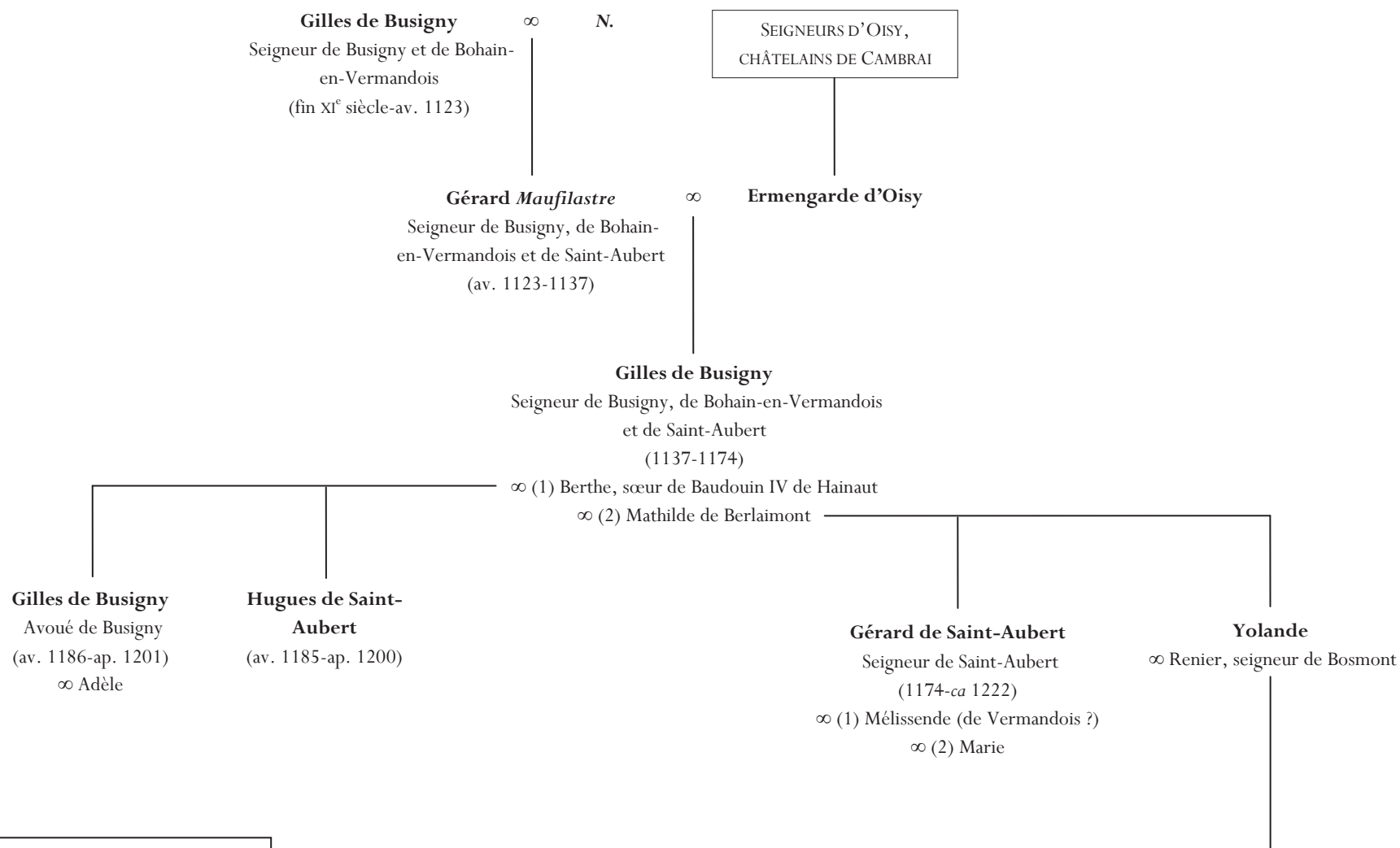
NIEUS J.-Fr., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, p. 286-289.

WARLOP E., *The Flemish nobility before 1300*, t. 3, p. 618-625 et
719.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE N° 12 – LES SEIGNEURS DE RIBEMONT, CHÂTELAINS DE VALENCIENNES

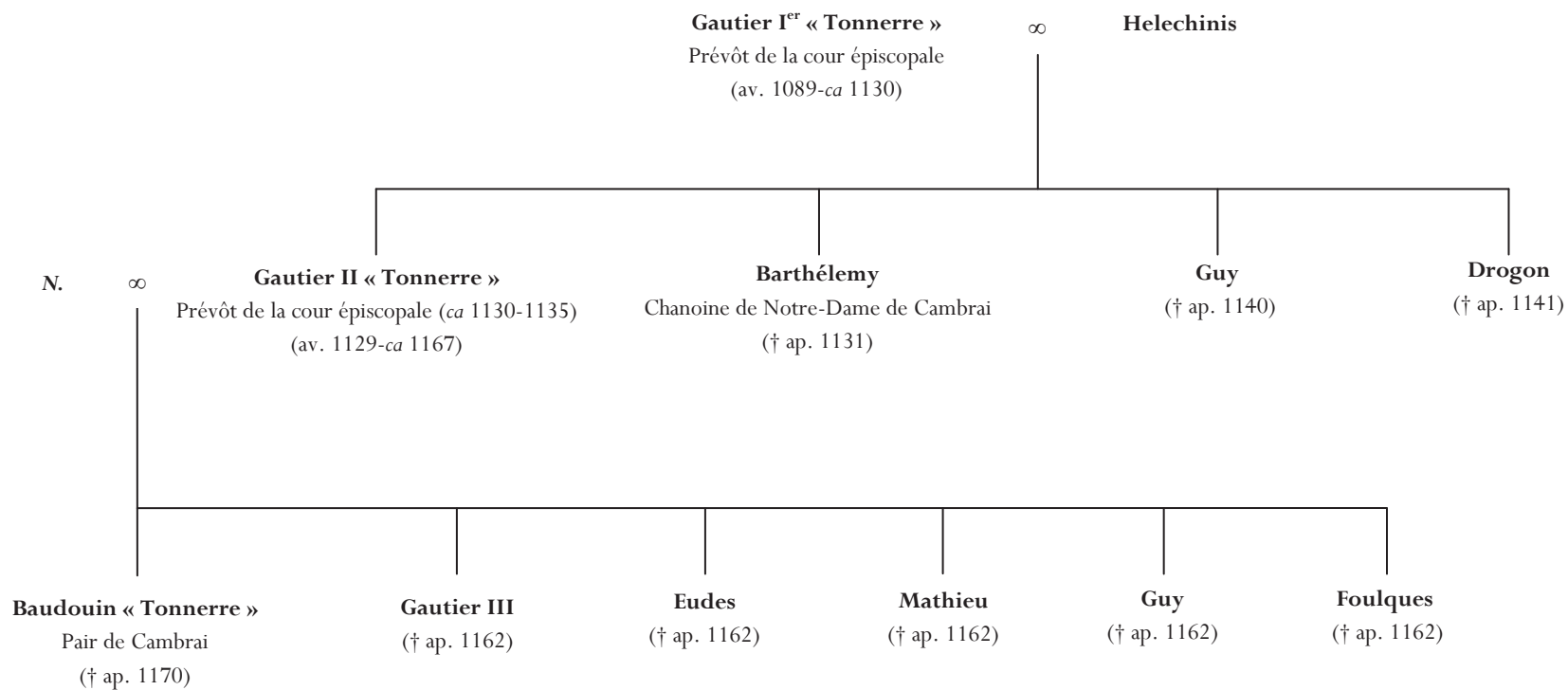




**SOURCES :**FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 2, p. 525-528.LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 522.

ZIEGLER S., « Les origines de la ville de Bohain-en-Vermandois », p. 92-97.

Lille, AD Nord, 36 H 87.



ANNEXE II

CARTES ET PLANS

Carte n° 1 – Les diocèses d'Arras et de Cambrai à la fin du Moyen Âge

Carte n° 2 – Le diocèse de Cambrai : géographie politique

Carte n° 3 – Les communautés religieuses du Cambrésis (haut Moyen Âge-mil. XII^e siècle)

Carte n° 4 – Plan schématique de Cambrai à la fin du XV^e siècle

Carte n° 5 – Les *casati* de l'Église de Cambrai (XI^e-XII^e siècles)

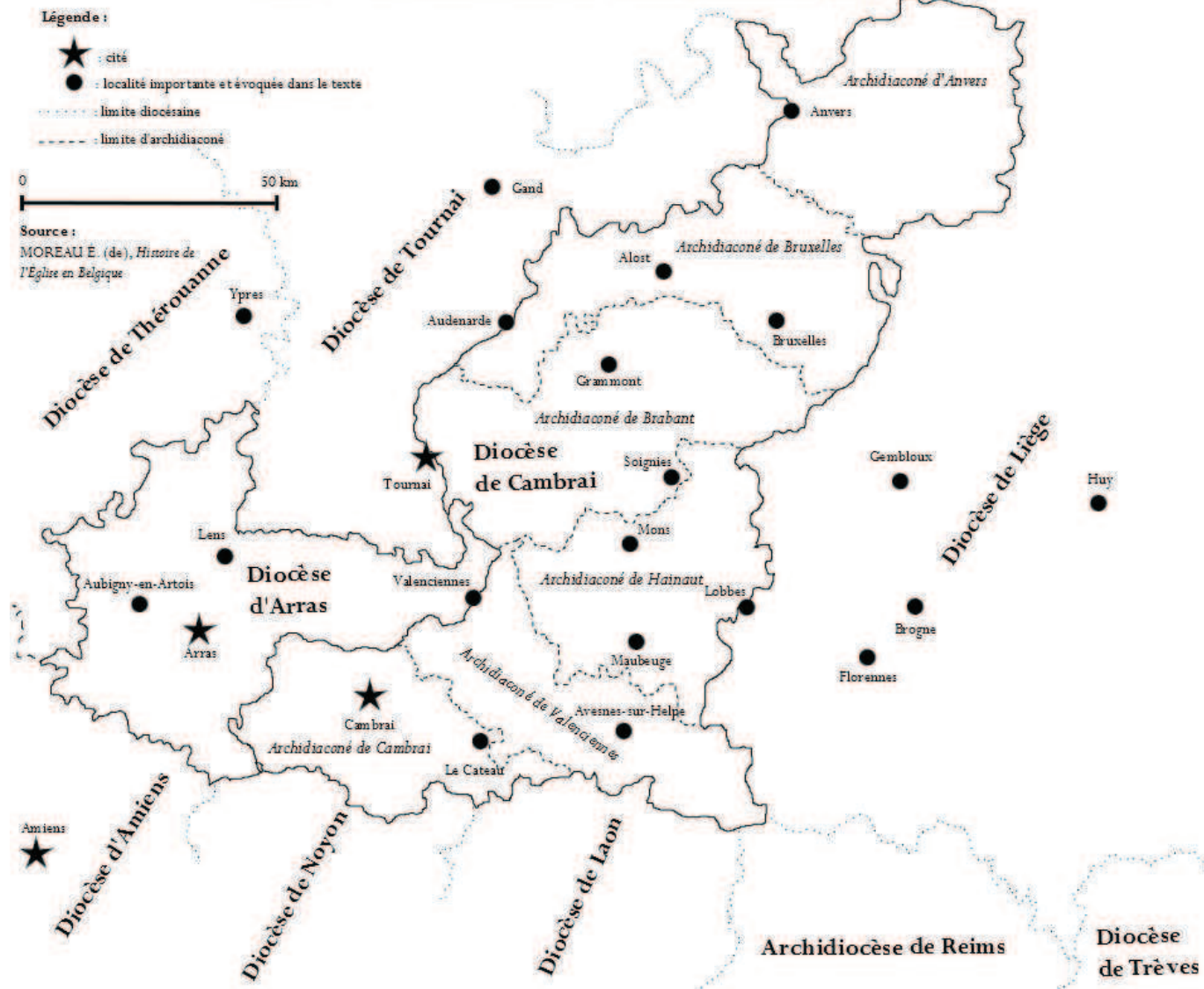
Carte n° 6 – Les pairs de l'Église de Cambrai (XII^e-XIII^e siècles)

Carte n° 7 – Les possessions des sires d'Oisy (XI^e-XII^e siècles)

Carte n° 8 – Les possessions des sires de Lesquiennes et celles du *miles* Oilard (fin XI^e siècle)

Carte n° 9 – Les fortifications en Cambrésis à travers les sources textuelles (X^e-mil. XII^e siècle)

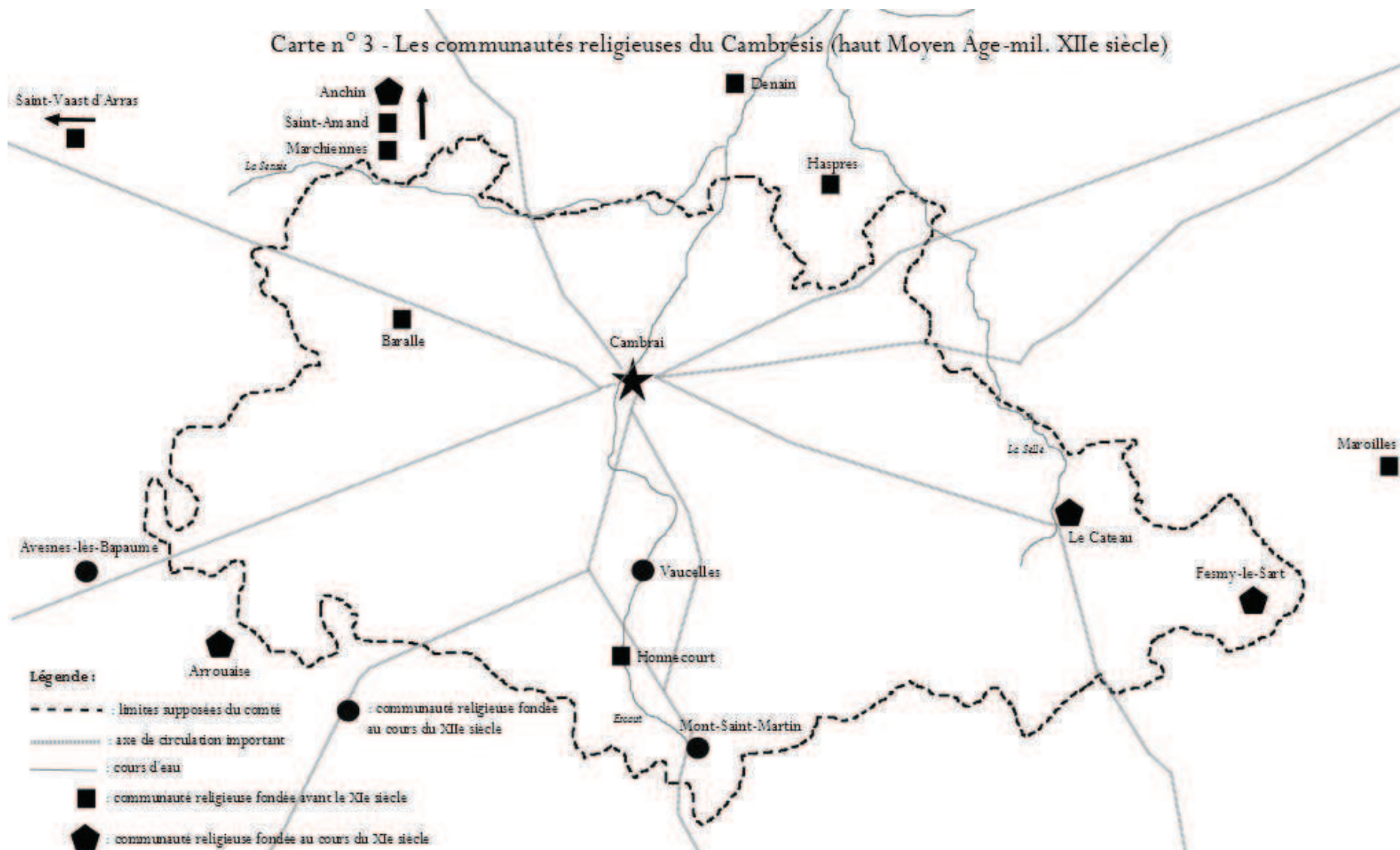
Carte n° 1 - Les diocèses d'Arras et de Cambrai à la fin du Moyen Âge



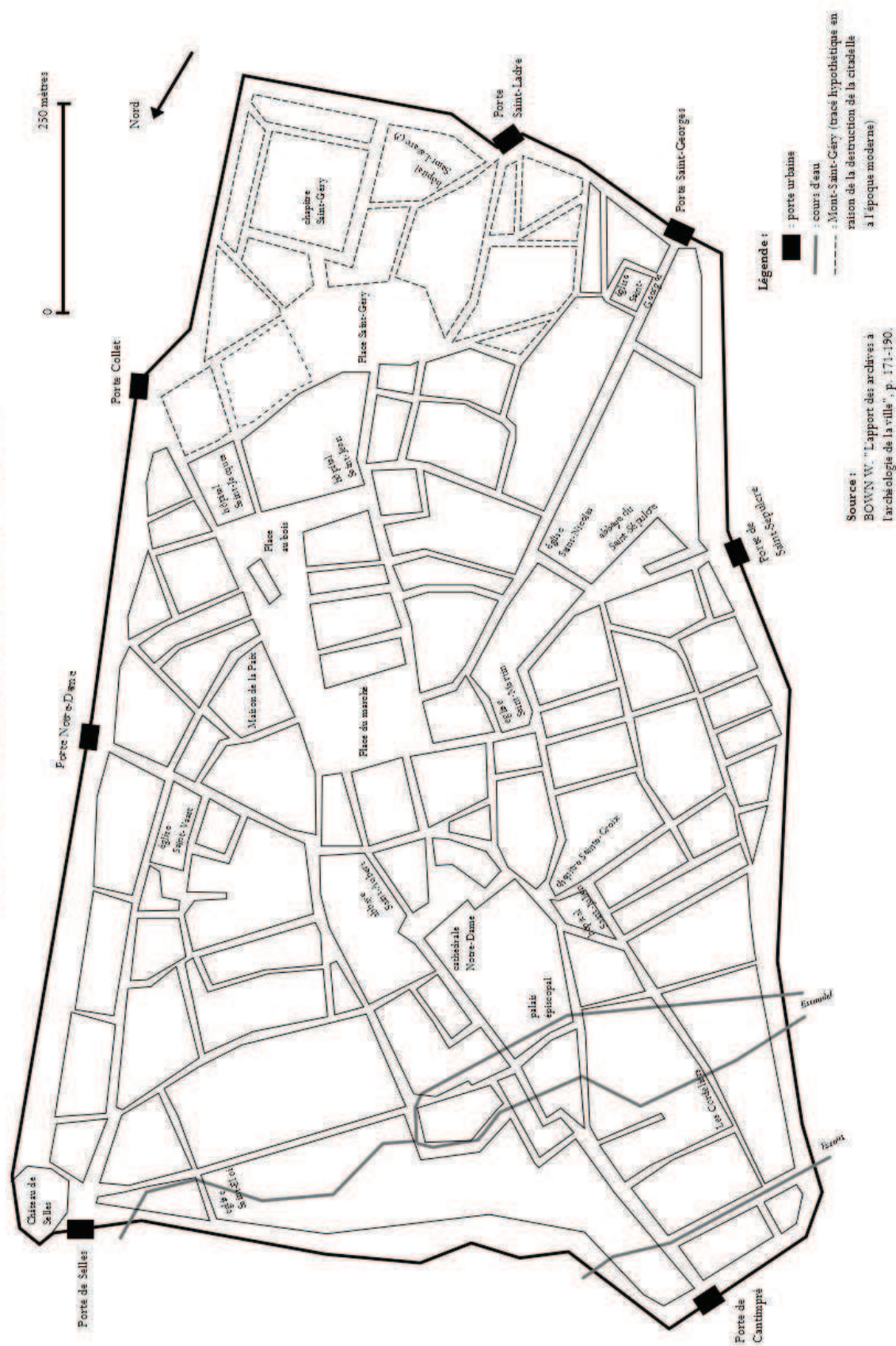
Carte n° 2 - Le diocèse de Cambrai : géographie politique

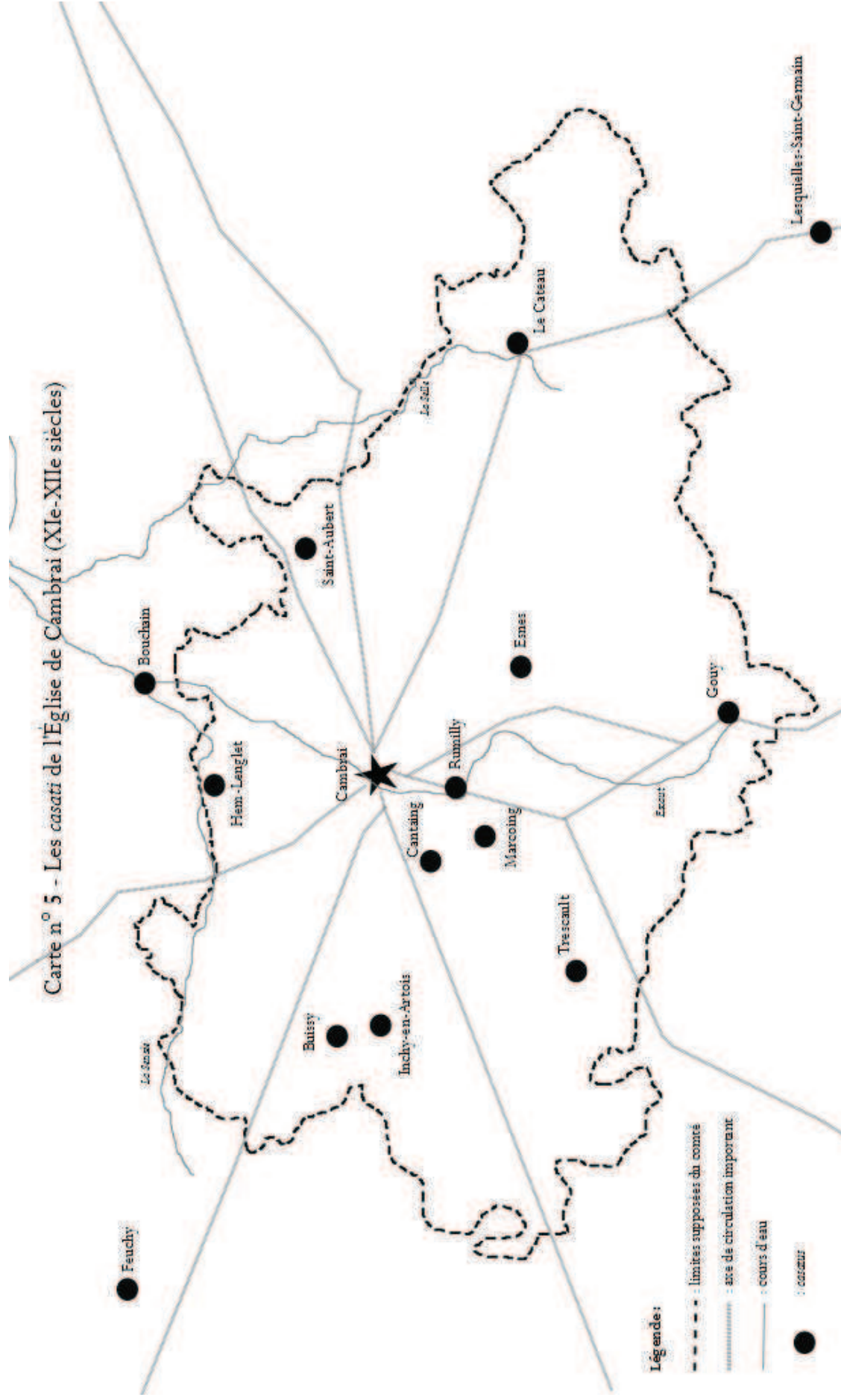


Carte n° 3 - Les communautés religieuses du Cambrésis (haut Moyen Âge-mil. XII^e siècle)

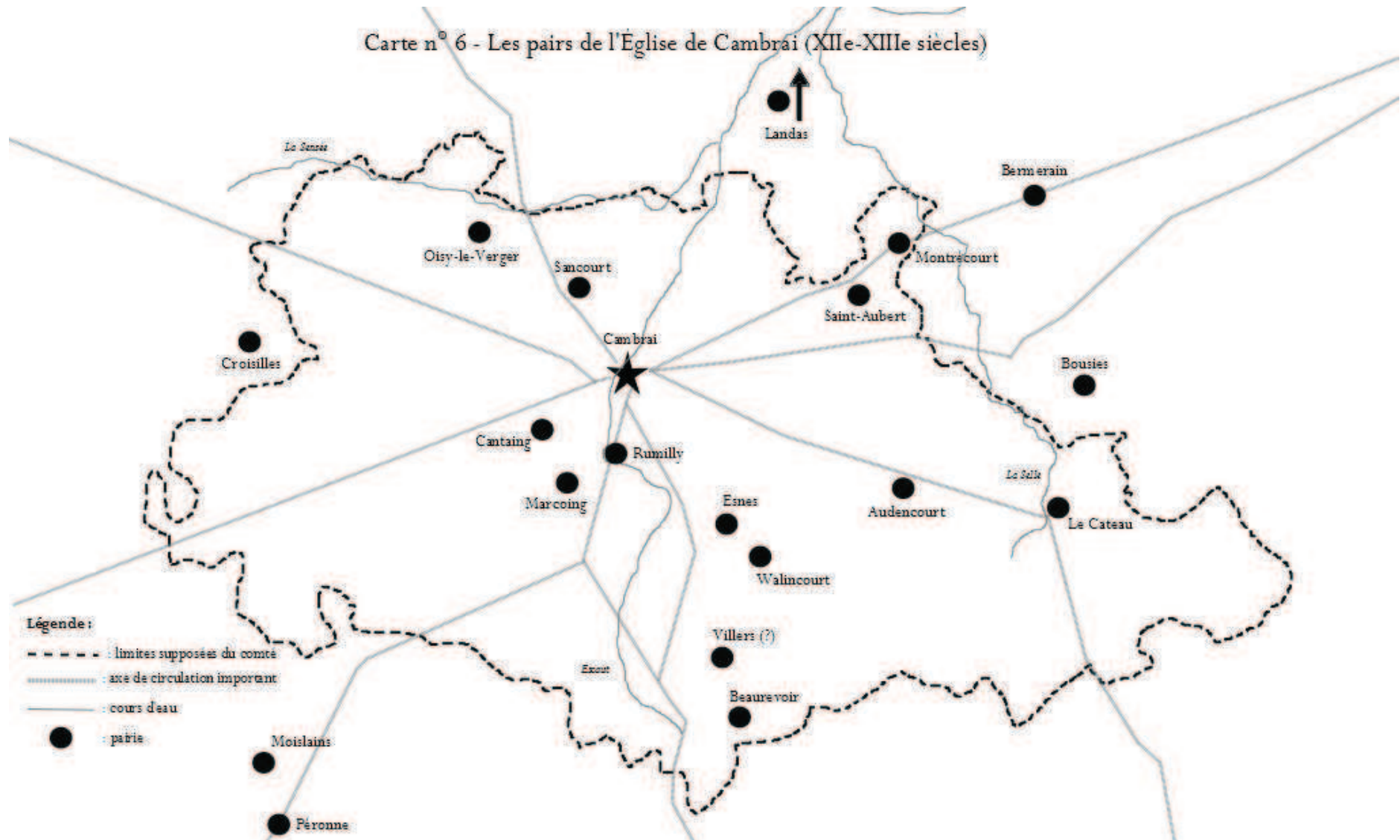


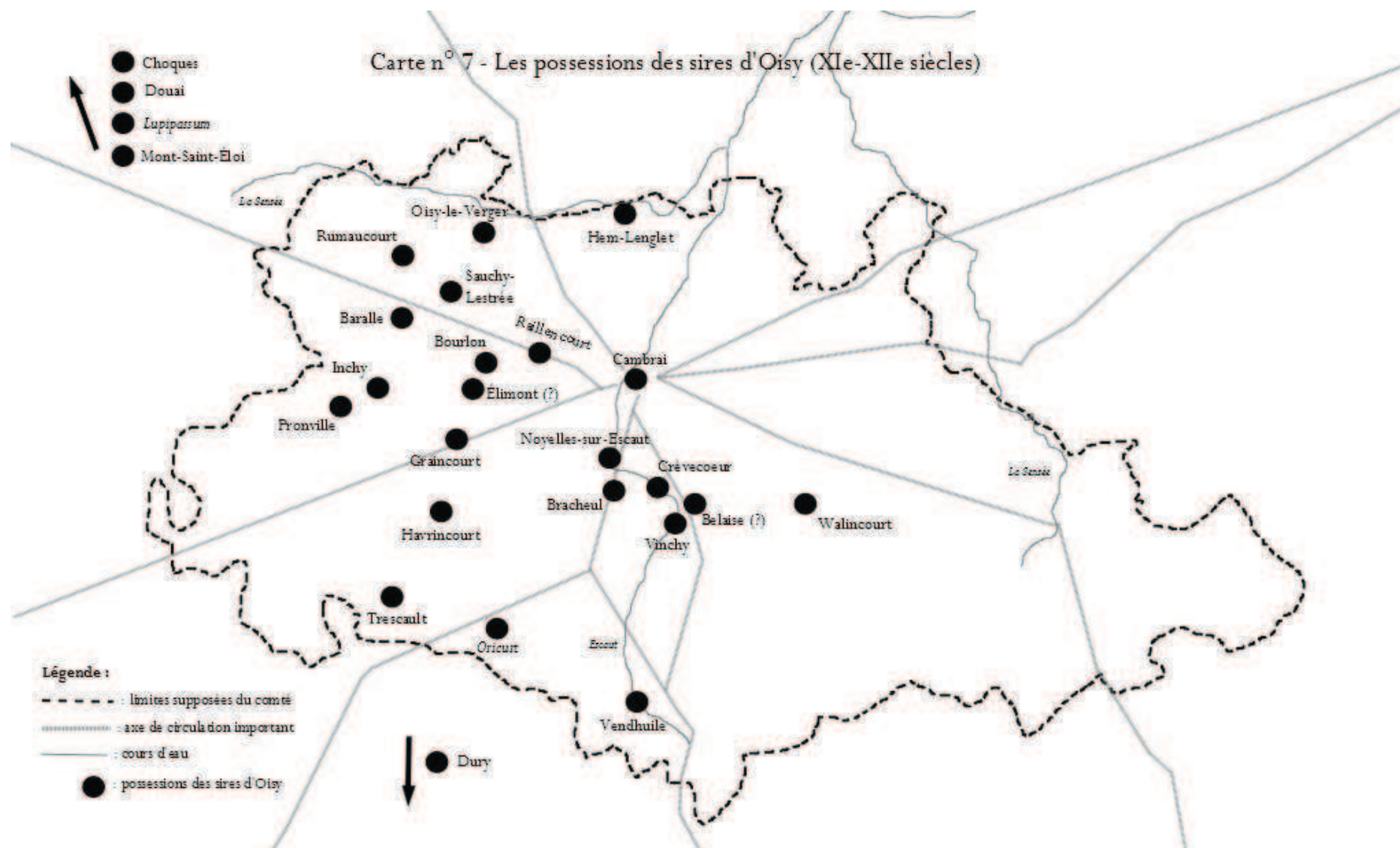
Carte n° 4 - Plan schématique de Cambrai à la fin du XVe siècle



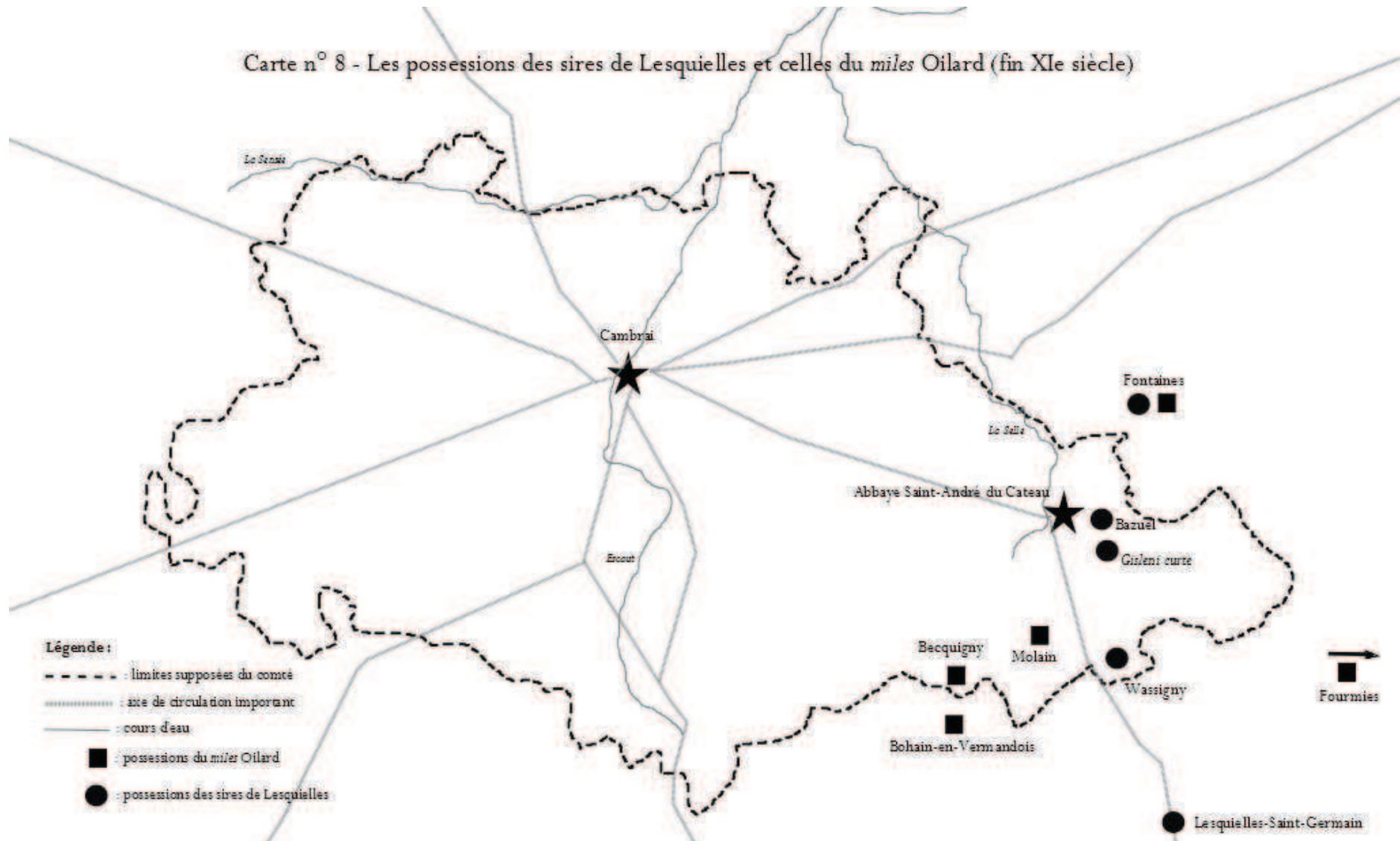


Carte n° 6 - Les pairs de l'Église de Cambrai (XIIe-XIIIe siècles)

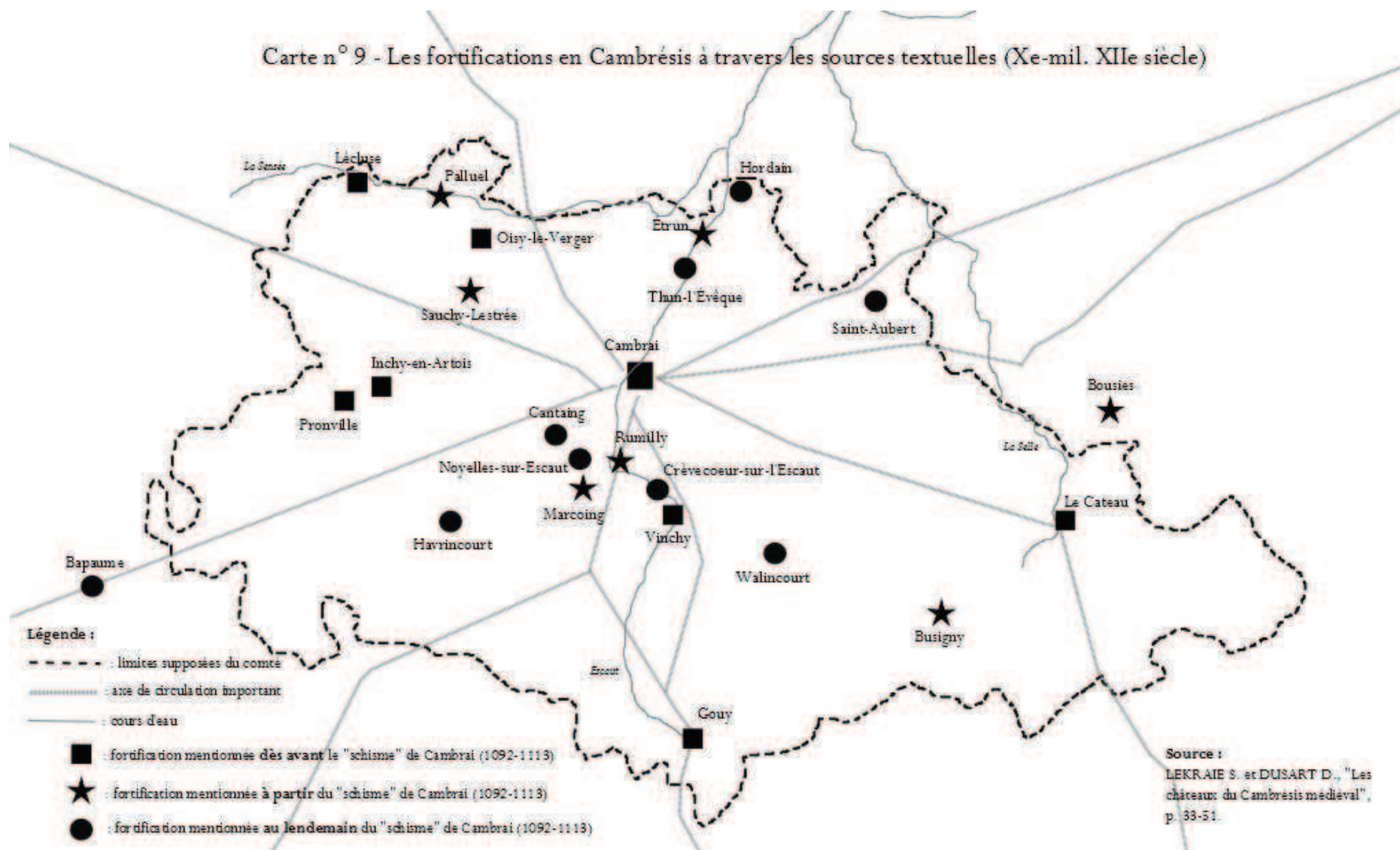




Carte n° 8 - Les possessions des sires de Lesquielles et celles du *miles* Oilard (fin XI^e siècle)



Carte n° 9 - Les fortifications en Cambrésis à travers les sources textuelles (Xe-mil. XIIe siècle)



ANNEXE III

RÉGESTES DES ACTES DES CHÂTELAINS DE CAMBRAI DITS DE LA « MAISON » D'OISY (MIL. XI^e SIÈCLE-1189)

À l'origine conçu comme un instrument de travail à usage personnel, ce catalogue de chartes ne devait pas figurer en annexe de la présente étude. Il m'est néanmoins apparu utile de le rendre accessible aux lecteurs en raison de la place prépondérante accordée aux sires d'Oisy dans cette thèse de doctorat. Il faut dire que, par sa puissance et son rayonnement, ce lignage, qui détient longtemps la châtellenie de Cambrai, surpasse incontestablement toutes les autres familles nobles de la région – à l'exception peut-être de celle de Ribemont – au cours des XI^e et XII^e siècles. Les Oisy prévaudront d'ailleurs sur l'ensemble du groupe nobiliaire local jusqu'en 1189, date à laquelle Hugues III – que les philologues connaissent sans doute mieux sous le nom d'*Huon d'Oisy*, poète et maître du célèbre trouvère Conon de Béthune²⁵⁷⁶ – décède sans laisser d'héritier à l'occasion de la troisième croisade²⁵⁷⁷, où il avait accompagné le comte de Flandre Philippe d'Alsace²⁵⁷⁸. Hugues disparu, la châtellenie cambrésienne et l'ensemble des possessions du lignage passent aux seigneurs de Montmirail, en Brie, en vertu du mariage entre Helvide, fille de Simon d'Oisy, et André de Montmirail (tableau généalogique n° 7). Un siècle plus tard la seigneurie d'Oisy changera une nouvelle fois de mains, en revenant aux sires de Coucy, chers à Dominique Barthélemy²⁵⁷⁹.

La fin du gouvernement d'Hugues III d'Oisy en 1189 a été retenue comme terme chronologique final du présent catalogue²⁵⁸⁰, qui s'ouvre avec deux forgeries datées de la

2576. Cf. *infra*, actes n° 183 et 184. Conon de Béthune et Hugues III d'Oisy étaient apparentés en vertu du mariage de Clémence, tante paternelle d'Hugues, avec Guillaume I^{er} de Béthune, grand-père de Conon (voir tableau généalogique n° 7). Sur les talents poétiques d'Hugues III d'Oisy, on se reportera notamment à la notice de MURAILLE G. et FERY-HUE Fr., « Huon d'Oisy », p. 708, ainsi qu'aux œuvres suivantes : HUON D'OISY, *Maugré tous sainz et maugré Dieu aussi*, p. 53-64 ; ID., *Tournoiement des dames*, p. 3-9.

2577. GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, ch. 189, p. 276-277, évoque la naissance d'une fille, dont le nom ne nous serait pas parvenu, mais ce témoignage me paraît douteux, car nul autre document ne fait mention de cet enfant. Les données livrées par Gislebert sur la famille d'Oisy sont à prendre avec précaution, car une autre information qu'il nous livre ne rencontre aucun écho dans la diplomatique : après sa séparation d'avec Gertrude d'Alsace et avant son union avec Marguerite de Blois, Hugues III d'Oisy aurait tenu le château de Pierrefonds, sans doute après avoir épousé Agathe, la maîtresse de la place-forte (comparer *Ibid.*, ch. 91, p. 127, avec ch. 99, p. 136).

2578. À ce propos, on verra VAN WERVEKE H., « La contribution de la Flandre et du Hainaut », p. 55-90.

2579. BARTHÉLEMY D., *Les deux âges de la seigneurie banale*.

2580. J'ai néanmoins intégré au catalogue quelques actes postérieurs à cette date. Il s'agit de documents témoignant de l'activité d'Hugues III d'Oisy, mais rendus après son décès, notamment des confirmations de donations qu'il n'avait pu ratifier.

seconde moitié du XI^e siècle²⁵⁸¹. Au total, cet inventaire propose un résumé relativement détaillé d'un peu moins de 200 chartes mentionnant – comme auteurs ou à tout autre titre – les sires d'Oisy, châtelains de Cambrai. Cet ensemble documentaire appelle une remarque importante et généralisable à l'ensemble de l'aristocratie du nord de la France actuelle. En Cambrésis, hormis quelques pièces du premier XII^e siècle relatives à certaines familles particulièrement puissantes, les actes seigneuriaux n'essaient qu'à partir des années 1160-1170. Leur nombre ne cesse d'ailleurs de croître jusqu'au terme du premier quart du XIII^e siècle²⁵⁸², avec un apogée au cours des décennies 1200-1210 (voir graphique ci-dessous au sujet des sires d'Oisy²⁵⁸³), alors que dans le même temps l'émergence de l'officialité de Cambrai permet à de plus en plus de laïcs non titrés d'accéder à l'écrit. Aucun document de gestion à usage de l'aristocratie cambrésienne ne nous est cependant conservé pour la période étudiée. Les ferments de ce dynamisme seigneurial en matière documentaire²⁵⁸⁴ sont multiples et inextricablement liés les uns aux autres²⁵⁸⁵. Face à l'autonomisation des seigneuries ecclésiastiques depuis 1100 – qui passe notamment par une intensification de l'usage de l'écrit – et à l'affirmation de la bourgeoisie urbaine cambrésienne, la noblesse n'a probablement pas eu d'autre choix que celui de s'adapter et de recourir, elle aussi, aux chartes pour s'assurer d'une meilleure définition de ses droits et prérogatives. À l'imitation du pouvoir flamand, dont la présence en Cambrésis se renforce dans le courant du XII^e siècle, et à travers lui du modèle anglais, l'usage d'actes scellés a vraisemblablement permis aux seigneurs locaux de conforter leur autorité, ne serait-ce que symboliquement. Pour préparer leurs chartes, ils ont peut-être pu s'appuyer sur les chancelleries alors en plein essor de leurs partenaires monastiques privilégiés, comme celle des cisterciens de Vaucelles²⁵⁸⁶.

2581. Cf. *infra*, actes n° 1 et 2.

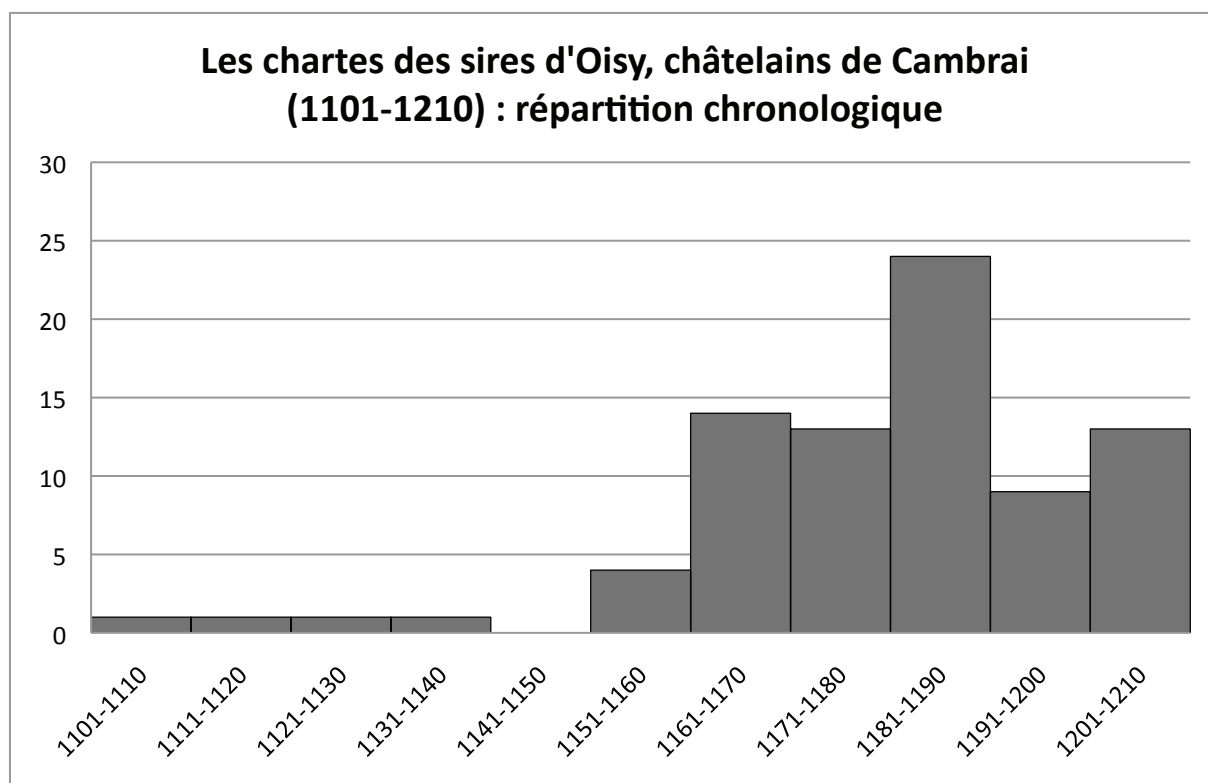
2582. Mes dépouillements se clôturant avec le premier quart du XIII^e siècle, je n'ai pu vérifier si la production diplomatique connaît un net coup d'arrêt vers 1240, comme ont pu le constater Robert Fossier pour l'espace picard, Dominique Barthélemy à l'échelle de la châtellenie de Coucy et Jean-François Nieuws à celle du comté de Saint-Pol (FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie*, t. 2, p. 570, n. 1 ; BARTHÉLEMY D., *Les deux âges de la seigneurie banale*, p. 36 ; NIEUS J.-Fr., *Chartes des comtes de Saint-Pol*, p. 48-51). On voit mal, cependant, les raisons pour lesquelles le Cambrésis échapperait à la tendance générale.

2583. Limitée au dossier des châtelains de Cambrai, la représentation graphique ne laisse pas entrevoir cet apogée des années 1210-1220. Deux biais affectent néanmoins les comptages relatifs à la famille d'Oisy. D'abord, le départ en croisade d'Hugues III, à la fin des années 1180. Avant de quitter le Cambrésis pour la Terre sainte, le châtelain semble en effet avoir multiplié les donations. Ensuite, les circonstances dans lesquelles se déroulera la succession d'Hugues III, qui ne laisse pas d'héritier. Après plusieurs années de flottement, ses biens passeront à son neveu, Jean I^{er} de Montmirail, dont les préoccupations seront plus orientées vers des terres françaises. Tout cela explique pourquoi le nombre d'actes rendus par les sires d'Oisy diminue après 1189.

2584. Ici, l'expression « dynamisme seigneurial » ne renvoie pas à la faculté des aristocrates cambrésiens à disposer de leur propre « chancellerie » ou à l'existence dans leur entourage d'un personnel spécialisé dans la rédaction de chartes et d'instruments de gestion. Elle doit plutôt se comprendre dans le sens d'une appropriation graduelle de l'écrit par la noblesse qui, à partir des années 1160-1170, prend l'habitude de faire instrumenter ses interventions.

2585. NIEUS J.-Fr., « Des seigneurs sans chancellerie ? », spéc. p. 285-288 et 309-311.

2586. En l'absence d'enquête approfondie sur la diplomatie seigneuriale du Cambrésis, on ne peut affirmer avec certitude l'existence d'un lien de cause à effet entre, d'une part, l'établissement de chancelleries



Principes méthodologiques

Le procédé de sélection des chartes du présent inventaire est relativement simple, puisqu'il s'avère le plus exhaustif possible : tout acte, authentique ou non, mentionnant les sires d'Oisy a été intégré au catalogue, que ces derniers soient cités à titre d'auteurs, de disposants, de bénéficiaires, d'impétrants ou, plus simplement, de témoins. Il était en effet indispensable de procéder de la sorte si l'on souhaitait se faire une idée relativement précise du rôle joué par ce puissant lignage sur la scène politique cambrésienne, et même au-delà, en Île-de-France et en Champagne. J'ai néanmoins délibérément écarté certains documents de l'analyse. Fallait-il, en effet, retenir les actes témoignant de l'activité d'archidiacre de Pierre d'Oisy, frère du châtelain Hugues III ? À cette question, j'ai choisi de répondre par la négative, car l'adjonction de ces quelques pièces aurait rendu encore un peu plus laborieuse la lecture des pages suivantes, sans apporter quoi que ce soit à l'étude de l'action politique des châtelains de Cambrai. *In fine*, le catalogue compte tout de même 183 actes, dont un peu moins du tiers (59) a les Oisy pour auteurs.

monastiques en dehors de la cité et, d'autre part, l'accroissement du nombre d'actes rendus par les laïcs. Le cas de Vaucelles semble néanmoins éclairant à cet égard. Là, il faut en effet attendre que les cisterciens prennent en charge la rédaction de leurs propres chartes durant les deux ou trois dernières décennies du XII^e siècle pour que des noms d'aristocrates de second rang figurent en tête des actes. Jusqu'alors leurs interventions étaient seulement rapportées par des chartes épiscopales ou comtales (TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye cistercienne de Vaucelles*, p. 37).

Ces chartes n'ont pas toutes bénéficié du même traitement. Lorsque les sires d'Oisy interviennent en tant qu'auteurs, je me suis efforcé de donner un aperçu de l'ensemble de la tradition du document. Dans le cas contraire, je me contente de renvoyer à l'original, s'il existe, ou, s'il a disparu, à la (les) meilleure(s) copie(s). De même, seules les éditions les plus récentes et/ou les plus satisfaisantes sont évoquées dans l'inventaire. On le constatera à la lecture des régestes, beaucoup de communautés religieuses cambrésiennes n'ont pas encore trouvé leur éditeur. Les beaux fonds de Saint-Aubert et de Saint-Lazare de Cambrai, de Notre-Dame du Cantimpré ou du Mont-Saint-Martin, pour se limiter à quelques exemples, mériteraient assurément d'être mieux étudiés. Par ailleurs, faute de temps, certaines pièces repérées grâce aux excellents outils de travail offerts par l'IRHT (Orléans) n'ont pu être consultées²⁵⁸⁷. Je songe ici avant tout à des documents témoignant de l'activité des Oisy en Île-de-France, dans la région de Meaux. Ces quelques actes – une dizaine, tout au plus – ont tout de même été intégrés au catalogue, même si j'en sais souvent fort peu à leur sujet. Reste enfin à signaler que les photographies des actes originaux n'ayant pas faits l'objet d'un travail d'édition récent sont disponibles sur le DVD joint à cette thèse.

Composition du recueil

a) Répartition selon les destinataires

En s'en tenant aux seuls actes dont les sires d'Oisy sont les auteurs et en répartissant ces documents selon leurs destinataires, on obtient la distribution suivante :

Anchin, Saint-Sauveur (9) – Bénédictins : 3, 7, 101, 157, 161, 165, 172, 173, 179.

Arras, Saint-Vaast (1) – Bénédictins : 53.

Arrouaise, Saint-Nicolas (10) – Chanoines réguliers : 14, 50, 58, 59, 72, 82, 83, 108, 141, 166.

Cambrai, Notre-Dame du Cantimpré (9) – Chanoines réguliers : 119, 123, 151, 152, 153, 155, 159, 170, 176.

Cambrai, Saint-Aubert (1) – Chanoines réguliers : 56.

Cambrai, Saint-Géry (1) – Chanoines séculiers : 140.

Cambrai, Saint-Lazare (2) – Léproserie : 105, 171.

Cambrai, Saint-Sépulcre (1) – Bénédictins : 163.

Fesmy, Saint-Étienne (1) – Bénédictins : 169.

Fontaines-les-Nonnes (1) – Cisterciennes : 174.

Longpont, Notre-Dame (1) – Cisterciens : 69.

2587. Je songe notamment aux fichiers manuels fournissant une analyse très détaillée de plusieurs dizaines de cartulaires de la province ecclésiastique de Reims. Je tiens à remercier Sébastien Barret (IRHT) pour son hospitalité et son aide lors de mes deux séjours à Orléans.

Marchiennes, Sainte-Rictrude (3) – Bénédictins : 51, 97, 115.

Meaux, Saint-Étienne (1) – Chanoines séculiers : 117.

Mont-Saint-Éloi, Saint-Vindicien (2) – Chanoines réguliers : 12, 154.

Mont-Saint-Martin (5) – Prémontrés : 113, 114, 162, 167, 168.

Ourscamps, Notre-Dame (1) – Cisterciens : 88.

Saint-Amand (1) – Bénédictins : 39.

Soissons, Saint-Jean-des-Vignes (1) – Bénédictins : 118.

Vaucelles, Notre-Dame (9) – Cisterciens : 60, 61, 68, 73, 90, 102, 150, 177, 180.

Précisons-le d'emblée, des biais considérables affectent ce tableau. La qualité inégale de conservation des fonds constitue, bien évidemment, le premier d'entre eux. Les archives d'Anchin ou de Vaucelles semblent ainsi avoir bien mieux traversé les âges que celles de Fesmy, du Mont-Saint-Éloi ou, pire encore, d'Honnecourt, dont on ne conserve pour ainsi dire plus rien. Mais, plus fondamentalement, les chiffres sont également déformés à deux autres égards. D'abord, il arrive, comme dans le cas du Mont-Saint-Martin, que plusieurs actes traitant d'une même affaire – un conflit au sujet d'une dîme, en l'occurrence – soient rendus presque coup sur coup par les sires d'Oisy, ce qui contribue en quelque sorte à gonfler artificiellement les chiffres obtenus. Ensuite, et cela me paraît plus important, se focaliser uniquement sur les chartes dont les Oisy sont les auteurs, nous conduit à écarter de l'analyse une série de documents capitaux dans lesquels les châtelains de Cambrai n'apparaissent qu'en qualité de disposants²⁵⁸⁸. En dépit de ces limites, cette esquisse de la « production » diplomatique des Oisy nous autorise tout de même à poser un constat : quatre communautés, toutes fondées vers 1080 ou après cette date, paraissent privilégiées par le lignage. Sans surprise, il s'agit des abbayes d'Anchin, d'Arrouaise, de Vaucelles et de Cantimpré. La présence de ces deux dernières ne doit pas étonner, car elles ont été fondées par Hugues II et Hugues III d'Oisy²⁵⁸⁹. Celle des deux premières surprend peut-être un peu plus, mais s'explique également. Anchin semble très tôt entretenir des relations privilégiées avec les châtelains de Cambrai – Hugues I^{er} s'y faisant même moine²⁵⁹⁰ –, tandis que les chanoines réguliers d'Arrouaise incarnent, dès la fin du XI^e siècle, un monachisme d'un genre nouveau implanté à la lisière des possessions des Oisy.

b) Répartition selon la tradition

Une répartition de l'ensemble des actes repris dans le catalogue ci-dessous témoigne du bon état de conservation général de la documentation cambrésienne :

2588. Tel est le cas, par exemple, de la charte de fondation de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles en 1133 (cf. *infra*, acte n° 13).

2589. Cf. *infra*, actes n° 13 et 121.

2590. Cf. *supra*, « V.3.2. S'engager dans l'Église : des clercs face à leurs parents ? ».

Originaux (98) : 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 28, 30, 31, 36, 37, 40, 47, 48, 49, 51, 56, 57, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 73, 84, 85, 86, 87, 90, 91, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 115, 119, 121, 122, 123, 124, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 139, 140, 143, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 164, 165, 170, 172, 173, 176, 177, 178, 180, 181, 182, 183, 184.

Copies de cartulaire (57) : 11, 29, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 41, 42, 43, 50, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 62, 65, 69, 70, 71, 72, 74, 80, 81, 82, 83, 88, 89, 95, 99, 100, 105, 110, 113, 114, 116, 117, 118, 120, 125, 126, 129, 135, 136, 138, 141, 144, 162, 166, 167, 168, 169, 171, 174.

Copies d'érudit (3) : 12, 154, 179.

Copies vidimées (2) : 147, 175.

Liber traditionum (21) : 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 44, 45, 46, 75, 76, 77, 78, 79, 92, 93, 94, 96, 142, 160.

Éditions anciennes (1) : 3

Faux (2) : 1, 2.

Les actes relatifs au seigneurs d'Oisy

1.

1065 – Cambrai, cathédrale Notre-Dame – Faux²⁵⁹¹

Actum est Cameraci, ad pedes altaris sanctae Mariae, anno Incarnati Verbi millesimo sexagesimo quinto ad kalendas decembris, post missam solempnem

Hugues I^{er}, châtelain [de Cambrai], prête serment de fidélité à l'évêque Liébert d'Arras-Cambrai et promet de ne plus porter atteinte à l'Église de Cambrai. Il renonce en outre à tout ce qu'il possédait dans la cité au profit de l'évêque, qui, en contrepartie, lui remet ces biens en fief.

A. PSEUDO-ORIGINAL perdu.

B. COPIE perdue.

ÉDITIONS : a. LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pays-Bas, Preuves*, p. 9. —
b. CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs », p. 85-88 (trad. partielle).

INDIQUÉ : 1) LE GLAY A., *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. 128. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7938.

2.

[1096-1097] – Faux²⁵⁹²

Hugues I^{er}, châtelain [de Cambrai], est témoin d'une charte d'Anselme de Ribemont dans laquelle celui-ci confirme à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinctum*) la donation de la *villa* d'Inchy (*Incis*) par Baudouin *Calderuns* et la fait ratifier par près de 240 témoins.

A. PSEUDO-ORIGINAL perdu.

B. COPIE perdue.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 15, p. 106-110.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7165.

2591. Sur l'authenticité de cet acte, cf. *supra*, n. 1042.

2592. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, p. 107

3.

1101

*Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini MCI, indictione XI, concurrente I, epacta XVIII, regnante
Philippo Francorum rege, principante Roberto juniore in Flandria.*

Hugues I^{er}, châtelain de Cambrai, notifie que Guy et Wulfer, fils d'Ursion de Douai (*Duacensis*), et Alice, épouse de Guy, ont donné à Aymeric, abbé, et à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicincto*) la dîme de Cagnicourt (*Cauvenicurte*) et de Frasnoy (*Frasnoit*), qu'ils tenaient en fief de Hugues. L'épouse et le fils de Hugues consentent à ce don.

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE perdue, signalée par *a*, avec référence en marge au f. 268 d'un manuscrit non identifié.

ÉDITIONS : *a*. D'OUTREMAN H., *Histoire de la ville et du comté de Valenciennes*, non paginé. — *b*. LE MIRE A. et FOPPENS F.-J., *Opera diplomatica*, t. 2, p. 813. — *c*. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 21, p. 116.

INDIQUÉ : 1) LE GLAY A., *Revue des Opera diplomatica*, p. 81. — 2) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 5. — 3) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7580.

4.

1104, 8 novembre

Datum Laterani per manum Johannis sancte Romane ecclesie diaconi cardinalis, VI idus novembris, indictione XIII, Incarnationis Dominice anno M^o CIII, pontificatus autem domni Paschalis secundi pape VI^o.

Le pape Pascal II, à la demande de Lambert, évêque d'Arras (*Atrebatensium episcopi*), confirme à Gelduin, abbé de Saint-Sauveur d'Anchin (*Acquicinnensis*), la possession d'une vingtaine d'autels et d'une série de biens donnés aux moines depuis la fondation de l'abbaye. Il rappelle également la situation de dépendance des prieurés de Sainte-Marie d'Aymeries (*Aimerias*) et de Saint-Georges d'Hesdin (*Hesdinio*). Parmi les biens confirmés figure notamment la moitié du tonlieu de Douai (*Duaco*), cédée par Hugues I^{er}, châtelain de Cambrai, avec le consentement de ses héritiers et l'accord de Manassès II, archevêque de Reims (*Remorum archiepiscopo*), qui remplaçait alors l'évêque de Cambrai, et de Lambert, évêque d'Arras.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 620 mm à gauche, 550 mm à droite, larg. 360 mm en haut, 350 mm en bas, repli 40 mm), acte très détérioré. — Bulle de plomb disparue. — Lille, AD Nord, 1 H 1/1.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 23, p. 117-119.

INDIQUÉ : 1) *Regesta pontificum Romanorum*, t. 1, p. 718. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 6949.

5.

1110, 27 juillet – Arras

Acta Atrebatii, anno Dominice Incarnationis M^o C^o X^o, indictione III, VI kalendas Augusti

Hugues I^{er}, châtelain de Cambrai, est témoin d'une notice rapportant la donation à l'abbaye Notre-Dame de Bourbourg par Robert II, comte de Flandre, et son épouse Clémence d'une terre jadis tenue en fief par Folcuin, fils de Malger le Gros.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 230 mm, larg. 140 mm), écriture au recto et au verso. — Pas de sceau. — Paris, BNF, coll. Colbert, Flandre, t. 192, n° 3.

ÉDITIONS : a. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 43, p. 118-119. — b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 220.

6.

1111, [1^{er} janvier-22 mai]

Actum est hoc indictione quarta, Incarnationis Dominice anno millesimo centesimo undecimo, pontificatus autem domni Odonis sexto, regnante eo cuius anni nec inchoant nec desinunt in secula seculorum

Eudes, évêque de Cambrai, à la demande de Robert, abbé de Saint-Sauveur d'Anchin (*Acquiciniensis*), confirme aux moines la possession d'autels et de biens cédés par ses prédécesseurs les évêques Gérard II et Manassès à Sauchy (*Salci*), Inchy (*Inci*), Velu (*Vuluth*), Baralle (*Barala*), Buissy (*Busci*), Gibecq (*Gisbech*), Cagnicourt (*Cawenicurte*) et Vendegies-sur-Écaillon (*Vendelgies super Escalon fluvium*). Eudes confirme en outre diverses donations effectuées par Hugues I^{er}, châtelain de Cambrai, à savoir la dîme d'Oisy (*Ozy*) et une charruée de terre en ce même lieu, la dîme de Cagnicourt (*Cauuenicurt*), une terre près de Sauchy (*Salci*) qui a appartenu à Godefroid de Beaumetz (*Bellomanso*), la terre de Lanscelin et celle de Mainbode dans cette même localité, la moitié du tonlieu de Douai (*Duaci*) et la terre appelée *Lupipassum*.

A¹. ORIGINAL sur parchemin (haut. 620 mm à gauche, 615 mm à droite, larg. 375 mm en haut, 370 mm en bas). — Sceau en navette en cire brune (70 x 40 mm) sur courroie de cuir, représentant un évêque assis, mitré, crossé et bénissant, légende : SIGILLVM ODonis CAMERACENSIS [...]. — Lille, AD Nord, 1 H 35/388.

A². PROJET d'original sur parchemin (haut. 520 mm, larg. 350 mm). — Incision prévue pour le sceau, mais celui-ci n'a jamais été apposé. — Lille, AD Nord, 1 H 35/389.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 3856. — b. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 26, p. 121-123.

7.

1111, [1^{er} janvier-2 juillet]

Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini MC^o XI^o, indictione quarta

Hugues I^{er}, châtelain de Cambrai, cède à Gelduin, abbé, et à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquiciniensis*) deux terres avec les droits de justice à Sauchy (*Salci*), la terre de Lanscelin et celle que tenait en fief Godefroid de Beaumetz (*Bellomanso*) dans cette même localité, la dîme d'Oisy (*Oizi*) avec une *curtilis* et une charruée de terre en ce même lieu, la moitié du tonlieu de Douai (*Duaci*), la dîme de Cagnicourt (*Cauuennicurt*) — ceci avec l'accord de Guy, fils d'Ursion, qui la tenait en fief — et tout ce qu'il possédait à *Lupipassum*. Eudes, évêque de Cambrai confirme ces donations et notifie que Hugues le Jeune, fils du châtelain de Cambrai, a également cédé ces biens, avec le consentement de son épouse, de leur fils Simon, et de Simon, frère de Hugues.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 380 mm à gauche, 370 mm à droite, larg. 355 mm en haut, 365 mm en bas). — Deux sceaux sur courroie de cuir. À gauche, sceau en navette en cire brune (60 x 30 mm, partie inférieure brisée), représentant un évêque assis, mitré, crossé et bénissant, légende : SIGILLVM ODonis [...] E<PISCO>PI. À droite, sceau en navette en cire brune, brisé, légende : SIGILL[...]. — Lille, AD Nord, 1 H 35/387.

B. COPIE de 1816 par D. J. Godefroy : Lille, BM, ms. 231.

ÉDITIONS : a. LE GLAY A., *Glossaire topographique*, n° 20, p. 29-30. — b. CARDEVACQUE A. de, « Oisy et ses seigneurs », p. 95. — c. ESPINAS G., *Les finances de la commune de Douai*, p. 399-400. — d. COURTOIS M., *Chartes originales du Nord*, p. 199. — e. *Thesaurus diplomaticus*, n° 3855. — f. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 27, p. 123-124.

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 54. — 2) HAYEZ A., *Catalogue des actes des évêques de Cambrai*, p. 158. — 3) TOCK B.-M., *Une chancellerie épiscopale au XII^e siècle*, p. 59. — 4) VAN MINGROOT E., « Liste provisoire », p. 38-39, n° 31.

8.

[1112, 2 juillet-1113, 19 juin]²⁵⁹³ – Cambrai, cathédrale Notre-Dame*Actum est hoc in sancte Marie capitulo anno presulatus domni Odonis octavo*

Hugues II, châtelain [de Cambrai], est témoin d'une notice consignant la donation de deux brasseries consentie par Erlebold, prévôt de la cathédrale Notre-Dame de Cambrai et de la collégiale Sainte-Croix de Cambrai, en faveur de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinisensis*). En contrepartie, les moines d'Anchin verseront des rentes annuelles aux chanoines de Notre-Dame et de Sainte-Croix.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 420 mm à gauche, 425 mm à droite, larg. 280 mm en haut, 285 mm en bas). – Fragment de sceau en navette en cire brune sur courroie de cuir, représentant une Vierge à l'Enfant, légende illisible. – Lille, AD Nord, 1 H 35/392.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 10401. – b. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 35, p. 131-132.

9.

1120, [5 avril-17 juin]²⁵⁹⁴ – Arras

Actum Atrebatii nonas aprilis, anno Verbi Incarnati M^o C^o XX^o, indictione XIII^a, anno principatus eiusdem comitis I^o, sub Ludouuico rege

Charles le Bon, comte de Flandre, en vertu d'un jugement rendu par Hugues, [châtelain] de Cambrai, et d'autres, remet à Arnoul, abbé de Saint-Pierre de Gand (*Gandensis*), 450 mesures de terre sises à Assenede (*Hasnethe*) que lui contestait Everwacker, *oppidanus* de Gand. Charles le Bon place cette terre en son avouerie. La seconde partie du document – antérieure au 17 juin 1120 – revient sur ces dispositions, le comte décidant que la terre en débat sera tenue par Everwacker de l'abbé de Saint-Pierre de Gand contre une rente annuelle.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 400 mm, larg. 320 mm). – Sceau disparu, jadis pendant. – Gand, AE, Fonds Saint-Pierre de Gand, 3^e carton, n° 8.

2593. *Ibid.*, p. 131

2594. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, p. 214.

ÉDITIONS : a. VERCAUTEREN F., *Actes des comtes de Flandre*, n° 95, p. 213-216. — b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 274.

10.

1123, 31 janvier – Latran

Datum Laterani per manum Hugonis, sancte Romane ecclesie subdiaconi, II kalendas februarii, indictione I^a, Incarnationis Dominice anno M^o C^o XXIII^o, pontificatus autem domni Calixti secundi pape anno IIII^o.

Le pape Calixte II confirme, à la demande d'Alvise, abbé, les privilèges et possessions de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Acquicingense*). L'acte mentionne notamment la moitié du tonlieu de Douai (*Duaco*) que Hugues I^{er}, châtelain de Cambrai, leur a cédé, avec l'accord de ses héritiers et celui de Manassès, archevêque de Reims (*Remorum archiepiscopo*), et de Lambert, évêque d'Arras (*Atrebatensium episcopo*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 640 mm, larg. 510 mm, repli 40 mm). — Bulle de plomb perdue, jadis sur lacs de soie rouge. — Lille, AD Nord, 1 H 1/2.

ÉDITIONS : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 48, p. 144-146.

INDIQUÉ : 1) *Regesta pontificum Romanorum*, t. 1, p. 808. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7756.

11.

[1126, 25 décembre-24 décembre] 1127

Actum anno ab Incarnatione Domini M^o C^o XX^o VII^o, indictione V

Simon [d'Oisy], châtelain, est témoin d'un acte de Clémence, comtesse [de Flandre], dans lequel celle-ci cède à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise la terre et la rente annuelle de 20 sous que Raoul de Beaulencourt (*Balleincort*) avait donnée aux moines sur son lit de mort, ainsi que la terre que le convers Jean et son épouse Ermechilde avaient cédée à l'abbaye.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 41v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 14, p. 62-63.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11104.

12.
1129, juillet

Anno M^o C^o XXIX^o, mense julio

Hugues II, châtelain de Cambrai et sire d'Oisy, cède à l'abbaye Saint-Vindicien du Mont-Saint-Éloi (*Monte sancti Eligii*) tous les droits qu'il exerce dans ce village. L'acte est rendu le jour du mariage de sa fille Clémence avec Guillaume de Béthune (*Bituniensis*), avoué d'Arras. Simon, Mathilde, Clémence et Marie, enfants d'Hugues II assistent à la transaction.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XVII^e siècle : Paris, BNF, coll. Duchesne, ms. 22, f. 205r.

ÉDITION : a. LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pays-Bas, Preuves*, p. 17-18 [interpolé].

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 148-149. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 7947.

13.
1133

Actum est hoc anno Incarnati Verbi M^o C^o XXX^o III^o

Liétard, évêque de Cambrai, notifie la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensis*), de l'ordre de Cîteaux. Il confirme en outre les donations effectuées par les fondateurs, le châtelain Hugues II de Cambrai, son épouse Héliarde, et leurs enfants Simon, Clémence, Mathilde, Ermengarde, Marie et Adèle, à savoir les terres, prés, bois, eaux et pâturages qu'ils possédaient à Vinchy (*Vinciaci*). Liétard confirme également que ceux-ci ont cédé leurs droits d'usage sur les bois de toutes leurs autres possessions et les deux parts qu'ils détenaient sur la dîme de Vinchy. Gautier, abbé de Saint-Aubert de Cambrai, qui détenait la troisième part, la cède également aux cisterciens et confirme diverses donations et exemptions²⁵⁹⁵. Enfin, Liétard confirme que Pierre, chevalier de Saint-Aubert (*Sancti Auberti*), et son épouse Dameta ont donné tout ce qu'ils possédaient en terrage et en dîme à Vinchy, que Hugues de *Fossa* et son fils ont cédé une part de la dîme qu'ils détenaient à Vinchy, et que Guiard de Banteux (*Bantus*) et son fils, Garin, son épouse et ses fils, Olmannus, maire de Vinchy, Robert le Jeune et sa fille Gisla, Aldon et son fils Gautier, Olmannus frère d'Aldon et leurs

2595. Donations et exemptions mentionnées dans l'acte n^o 1 édité par TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, p. 57-58.

neveux Aldon et Olmannus ont cédé aux moines de Vaucelles tout ce qu'ils détenaient dans cette même terre.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 500 mm, larg. 355 mm, repli 35 mm). — Sceau en navette en cire brune (65 x 45 mm) sur courroie de cuir représentant un évêque assis, mitré, crossé et bénissant, légende : LIETARD[...]. — Lille, AD Nord, 28 H 32/974.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 7285. — b. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 2, p. 58-60.

14.

1135, [avant la fin juin]²⁵⁹⁶

Actum anno Verbi Incarnati MCXXXV, indictione XIII^a

Avec le consentement de son fils Simon et de son épouse Héliarde, Hugues II d'Oisy (*Oisi*), châtelain de Cambrai, cède à Gervais, abbé, et à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Aridagamantia*) sa maison de Belaise (*Belaise*), avec un pré, deux charruées de terre et le quart du terrage. L'abbaye d'Arrouaise possèdera librement la terre qu'elle défrichera.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 365 mm, larg. 200 mm, repli 20 mm). — Sceau disparu, jadis sur courroie de cuir. — Arras, AD Pas-de-Calais, 23 H 1.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 95r-v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 18, p. 67-68.

INDIQUÉ : 1) MICHEL H., « Inventaire sommaire », p. 269. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10378.

15.

1136

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o XXX^o VI^o

Guy, prévôt de Notre-Dame de Cambrai, Gérard, doyen, et le chapitre cathédral cèdent à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinensi*), contre un cens annuel de 20 sous, l'autel de Rumaucourt (*Rumalcurt*) avec la terre Dury (*Dueria*), que le châtelain Hugues II de Cambrai, son

2596. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, p. 67-68

épouse Héliarde et leur fils Simon ont longtemps contesté aux chanoines, afin que les frères célèbrent l'anniversaire du *magister* Otfrid, bienfaiteur du chapitre cathédral. Le chapitre donne aussi à l'abbaye la terre dépendant de l'autel de Sainte-Marie de Bermerain (*Bermereng*) afin de pourvoir aux besoins de l'aumônerie d'Anchin.

*A*¹ et *A*². ORIGINAUX sur parchemin (haut. 350 mm, larg. 410 mm). – Chirographes, légende verticale : CYROGRAPHUM SANCTE MARIE CAMERACENSIS ET SANCTI SALVATORIS AQUICINENSIS. – Chartes non scellées et texte double non partagé. – Lille, AD Nord, 1 H 36/405.

ÉDITION : *a.* GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 63, p. 158.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7167.

16.

[3 avril-20 décembre] 1138²⁵⁹⁷

Actum Incarnati Verbi anno M^o C^o XXX^o VIII^o, presulatus domni Nicholai II^o

Simon, châtelain, est témoin d'une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, dans laquelle le prélat donne à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai, à la demande de son abbé Gautier, une chapelle sise à proximité de son vivier et l'exempte de la redevance de 3 sous et 12 chapons que les religieux lui devaient chaque année pour un four, une brasserie et des hôtes à l'écluse de Selles (*in sclusa Salis*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. ... mm, larg. ... mm, repli ... mm). – Sceau rond en cire rouge (diam. 50 mm) sur courroie de cuir, représentant un évêque assis, légende : SIGILLVM NIC[...] [...]ERACENSIS [...]. – Lille, AD Nord, 36 H 63/671.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10665.

2597. Selon le style de Pâques, en vigueur à Cambrai, l'année 1138 débute le 3 avril. Dans la mesure où Nicolas de Chièvres a été consacré évêque de Cambrai le 21 décembre 1136, la deuxième année de son épiscopat se termine le 20 décembre 1138.

17.

1139 [23 février-12 juin]²⁵⁹⁸ – Latran

Datum Laterani, per manum Aimerici, sancte Romane Ecclesie diaconi cardinalis et cancellarii, indictione II, Incarnationis Dominice anno M^o C^o XXX^o VIII^o, pontificatus vero domini Innocentii II pape anno X.

Le pape Innocent II confirme à Raoul, abbé, et à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensi*) toutes les possessions qu'ils ont reçues. L'acte mentionne notamment la terre donnée à Vinchy (*Vinciaci*) par Hugues II, châtelain [de Cambrai].

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 420 mm, larg. 365 mm, repli 20 mm). – Bulle de plomb (diam. 35 mm) sur lacs de soie beige. – Lille, AD Nord, 28 H 1/1.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 6, p. 64-66.

INDIQUÉ : 1) *Regesta pontificum Romanorum*, t. 1, p. 890. – 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7758.

18.

1139, [au plus tard le 12 juin]²⁵⁹⁹ – Noyon, en synode

Actum Noviomi, in synodio, anno ab Incarnatione Domini MCXXXVIII, indictione II

Simon, évêque de Noyon (*Noviomensis*) et de Tournai (*Tornacensis*), notifie diverses donations consenties en faveur de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valceles*), dont la donation de la terre de Pésières (*Pesieres*) par Gérard Maufilastre, pour laquelle Hugues, châtelain [de Cambrai], et son fils Simon avaient été témoins.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 470 mm, larg. 440 mm, repli 35 mm). – Sceau disparu, jadis pendant. – Lille, AD Nord, 28 H 52/1286.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 5, p. 62-64.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10362.

2598. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, p. 65.

2599. *Ibid.*, p. 63.

19.

1139, [mi-juin]²⁶⁰⁰ – Liège

*Actum Leodii, indictione II^a, Dominice Incarnationis anno M^o C^o XXX^{mo} IX^o, secundo vero regni regis
Conradi*

Conrad III, roi des Romains, s'adressant à Nicolas, évêque de Cambrai, confirme à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellarum*) les biens qu'elle possède dans son royaume, à savoir les terres, bois et prés que lui a cédés Hugues II, châtelain de Cambrai, la terre que l'évêque Nicolas leur a donnée à Ferrières (*Ferieres*), la terre que Raoul de Rumilly (*Rumeli*) leur a donnée à Saint-Souplet (*Sancti Supplicii*) et la terre que Gérard Maufilastre leur a donnée à Pésières (*Pieseres*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 405 mm, larg. 220 mm, repli 40 mm). – Sceau rond en cire vierge (diam. 80 mm) sur courroie de cuir, représentant le roi siégeant en majesté, tenant la main de justice et le globe, légende : CVNRADUS D<E>I GR<ATI>A ROMANORV[...]. – Lille, AD Nord, 28 H 8/198.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 3594. – b. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 7, p. 66.

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 212.

20.

1141, [30 mars-20 décembre]²⁶⁰¹

Anno Incarnati Verbi M^o C^o XL^o I^o, presulatus vero domni Nicholai V^o.

Simon, châtelain [de Cambrai], est témoin d'un acte de Nicolas, évêque de Cambrai, dans lequel ce dernier exempté les chanoines réguliers de l'abbaye Notre-Dame de Vicoigne (*Casa Dei*) des droits de justice et d'avouerie sur leur *curtis* de *Thileto*, dans le terroir du Quesnoy (*Nuflus*), leur confirme la possession de trois charruées de terre jadis données par l'évêque Liétard, et ratifie l'existence d'un cimetière en ce lieu.

A¹. ORIGINAL sur parchemin (haut. 275 mm, larg. 355 mm, repli 45 mm). – Sceau disparu, jadis pendant. – Lille, AD Nord, 59 H 3/27.

2600. *Ibid.*, p. 66.

2601. Selon le style de Pâques l'année 1141 débute le 30 mars. La cinquième année de l'épiscopat de Nicolas se termine le 20 décembre 1141.

A². ORIGINAL sur parchemin (haut. 445 mm à gauche, 440 mm à droite, larg. 285 mm en haut, 295 mm en bas, repli 20 mm). — Sceau disparu, jadis pendant. — Lille, AD Nord, 59 H 3/27A.

ÉDITION : *a. Thesaurus diplomaticus*, n° 7351.

21.

[1136-1142]²⁶⁰²

Hugues II d'Oisy (*Oisi*), son épouse Héliarde et son fils Simon consentent à ce qu'Hugues d'Haucourt (*Haucurth*) vende à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise une terre de trois mencaudées pour la somme de cinq marcs.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 117r.

ÉDITION : *a. TOCK B.-M. et MILIS L., Monumenta Arroasiensia*, n° 472, p. 643.

22.

[avant 1142]²⁶⁰³

Jean Maignet donne à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise une terre à défricher au fief d'*Oricurt* jusqu'à Gouzeaucourt (*Goselcurt*), à l'exception du terrage qui appartient au seigneur Hugues II d'Oisy (*Oisi*).

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 113v.

ÉDITION : *a. TOCK B.-M. et MILIS L., Monumenta Arroasiensia*, n° 436, p. 631.

2602. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, p. 631.

2603. *Ibid.*, p. 631.

23.

[avant 1142]²⁶⁰⁴

Hugues II d'Oisy (*Oisi*) et d'autres consentent à ce qu'Arnoul, maire de Villers-lès-Cagnicourt (*Vilers*), vende à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise, pour la somme de huit marcs, une terre de six mencaudées [sise à Servin]²⁶⁰⁵.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 117r.

24.

[avant 1142]²⁶⁰⁶

Hugues II d'Oisy (*Oisi*), son épouse Héliarde et son fils Simon consentent à ce que Hugues d'Haucourt (*Hauecurt*), donne, pour son frère Geoffroy, à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise un champ à *Tenbaltmont*. Il donne également deux mencaudées de terre, une à *Curtisel* et l'autre sur la route de Cagnicourt (*Cauuenicurt*).

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 119r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 495, p. 649.

25.

[avant 1142]

Hugues II, seigneur d'Oisy (*Oisi*), son épouse Héliarde et son fils Simon consentent à ce que Herbert le Vieux de Trescault (*Trescaut*) donne à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Aroasia*), avec l'accord de ses fils Herbert et Hugues, toute la terre du fief de Trescault, afin que les religieux la défrichent, et les deux tiers de la dîme sur les essarts. En compensation, Herbert reçoit 20 livres et un cheval, tandis que Hugues II d'Oisy, de qui Herbert tenait cette terre en fief, reçoit une somme de 23 livres.

2604. Cette donation doit être antérieure à 1166, date à laquelle elle est confirmée par le châtelain Simon d'Oisy. Le seigneur d'Oisy mentionné dans le document doit donc être Hugues II. Dès lors, comme celui-ci disparaît de des sources à partir de 1142, ce document est antérieur à cette dernière date.

2605. Précisé dans la confirmation de 1152, cf. *infra*.

2606. La mort de Hugues II d'Oisy en 1142 fournit le *terminus ante quem*.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 113v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 441, p. 632.

26.

[avant 1142]²⁶⁰⁷

Arnoul de Villers (*Vilers*) vend à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise quatre mencaudées de terre contre une somme de cinq marcs, avec le consentement d'Asson de Longatte (*Longahansta*), de Simon d'Inchy (*Hinci*) et de Hugues II d'Oisy (*Oisi*).

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 117r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 467, p. 641-642.

27.

[avant 1142]

Hugues II d'Oisy (*Oisi*), son fils Simon, son sénéchal Gautier et Jean Papelart sont témoins de la vente d'une terre de six mencaudées à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise, vente effectuée par Clarembaud de Boiry (*Bairi*) pour la somme de huit marcs.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 117r-v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 473, p. 643.

2607. La donation est confirmée en 1166. Dans la mesure où Hugues III d'Oisy n'a pas encore succédé à son père à cette date, on peut supposer que le *Hugone de Oisi* évoqué dans l'acte correspond à Hugues II, probablement décédé en 1142. Un Simon d'Inchy est en tout cas mentionnée dans un acte en 1139.

28.

1144, [26 mars-20 décembre]²⁶⁰⁸

*Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o XL^o III^o, epacta XIII^a, indictione VII^a, concurrente VI^o, presulatus domni
Nicholai anno eque VIII^o*

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie que, pour le salut de son âme et celle de son défunt époux Hugues, sa tante Héliarde a cédé, avec l'accord de son fils, le châtelain Simon, à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai une terre située dans la paroisse de Bourlon (*Burlon*) – terre qu'elle tenait à cens de Simon de Bourlon – et permet aux religieux d'y édifier une *curtis*. Saint-Aubert y possédera les dîmes et les autres redevances, à charge de cens envers le chapitre cathédral de Cambrai. Simon de Bourlon cède en outre à l'abbaye de Saint-Aubert une terre de cinq mencaudées de froment, avec le terrage et la dîme, qu'il avait injustement usurpée au chapitre cathédral, à charge pour l'abbaye de verser un cens annuel de cinq deniers.

A¹. ORIGINAL sur parchemin (haut. 625 mm, larg. 220 mm en haut, 225 mm en bas, repli 20 mm) – Chirographe, devise à gauche : CYROGRAPHVM. – Sceau disparu, jadis sur lacs de soie rouge et jaune. – Lille, AD Nord, 4 G 711/7005.

A². ORIGINAL sur parchemin (haut. 620 mm, larg. 220 mm, repli 30 mm) – Chirographe, devise à droite : CYROGRAPHVM. – Sceau disparu, jadis sur lacs de soie jaune. – Lille, AD Nord, 36 H 63/674.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10669.

29.

[Vers 1146 ?]²⁶⁰⁹

Notice récapitulative des différents biens et droits cédés à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinctensi*) par Simon d'Inchy (*Incy*) dans les localités de Baralle (*Barala*), Buissy (*Buissy*), Cagnicourt (*Cauvennicurt*) et Inchy (*Incy*). La longue liste comprend notamment deux parts de terre cédées à cens par Hugues, fils d'Haymon, et situées à Baralle, plus précisément au lieu-dit *mansus Adhelendis*, avec l'accord de Hugues II (?) d'Oisy, châtelain de Cambrai.

A. ORIGINAL perdu

2608. L'année 1144 débute le 26 mars à Cambrai, tandis que la huitième année de l'épiscopat de Nicolas se termine le 20 décembre 1144.

2609. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, p. 175.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire perdu de l'abbaye d'Anchin, f. 42. — C. Copie authentique de 1742 par D. Boidin Furet : Lille, AD Nord, 1 H supplément 307.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 83, p. 175-177.

30.

1147, [20 avril-20 décembre]²⁶¹⁰

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o XL^o VII^o, indictione X^a, epacta XVII^a, presulatus domni Nicholai XI^o

Simon, châtelain de Cambrai, est témoin d'une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, dans laquelle le prélat notifie diverses donations d'alleux et de fiefs consenties par Baudouin *Colet* et Raoul de Rumilly (*Romeliaco*) en faveur de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 440 mm, larg. 330 mm, repli 40 mm). — Sceau disparu, jadis sur lacs de soie jaune. — Lille, AD Nord, 36 H 63/676.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10671.

31.

1147

Actum anno Dominice Incarnationis M^o C^o XL^o VII^o

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie un accord intervenu entre l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai et Simon, châtelain, à propos des terres que ce dernier réclamait à Vinchy (*Vinciacum*). Sur le conseil de l'évêque et pour le salut de l'âme de ses ancêtres, Simon renonce, avec le consentement de son épouse Ada, à ses revendications sur ces terres. Toutefois, lui et ses héritiers percevront désormais les deux tiers des oblations faites à l'autel de la chapelle de Crèvecoeur (*Crivecur*), située dans sa *curtis*, tandis que les frères en recevront le tiers. Si les terres du châtelain devaient être partagées entre ses héritiers, ces derniers ne pourraient plus rien revendiquer sur cette chapelle, dont les oblations iraient à l'église de Crèvecoeur.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 210 mm, larg. 270 mm, repli 20 mm à gauche, 35 mm à droite). — Deux sceaux sur lacs de cuir. Le premier rond en cire brune (diam. 60 mm),

2610. Selon le style de Pâques, en vigueur à Cambrai, l'année 1147 débute le 20 avril. Dans la mesure où Nicolas de Chièvres a été consacré évêque de Cambrai le 21 décembre 1136, la onzième année de son épiscopat se termine le 20 décembre 1147.

représentant un chevalier brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende effacée. Le second rond en cire rouge (diam. 60 mm), représentant un évêque assis, mitré, croisé et bénissant, légende illisible. – Lille, AD Nord, 36 H 355/5040.

32.

1148, 6 mars – [Reims ?]

Data per manum Guidonis sanctae Romanae ecclesiae diaconi cardinalis et cancellarii, II nonas martii, indictione XI, Incarnationis Dominicae anno MCXLIII, pontificatus vero domini Eugenii pape tertii anno quarto.

Le pape Eugène III confirme, à la demande de Gossuin, abbé, les autels et possessions de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinisensis*), qu'il énumère. L'acte mentionne notamment la moitié du tonlieu de Douai (*Duaco*), offert par Hugues I^{er}, châtelain de Cambrai, et des exemptions de droit, dont la teneur n'est pas précisée, accordées par Simon d'Oisy (*Oisi*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire perdu de l'abbaye d'Anchin. – C. Copie authentique de 1699 : Lille, AD Nord, 1 H supplément 297.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 90, p. 182-184.

33.

1152, 14 avril

XVIII^o kalendas maii, indictione XV^a, Incarnationis Dominice anno M^o C^o LII^o, pontificatus vero domni Eugenii pape III anno VIII^o

Le pape Eugène III confirme à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Aridagamantia*) l'ensemble de ses droits et possessions, dont la donation par Hugues II d'Oisy (*Oisi*) et son fils Simon de la cour de Belaise (*Belasia*), avec l'oratoire, le cimetière, deux charruées de terre, un pré et l'emplacement du moulin,

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 21r-22v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 59, p. 130-134.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 6212.

34.

1152, [après le 14 avril]²⁶¹¹ – Noyon

Actum Noviomi anno Dominice Incarnationis M^o C^o L^o II^o, pontificatus vero nostri anno III^o

Simon d'Oisy (*Oisi*) assiste, avec d'autres, à la cérémonie au cours de laquelle Raoul Bruman, chevalier de Péronne (*Peronensis*), cède à l'église Notre-Dame de Doingt (*Dompnio*) les deux parts de la dîme de Bouchavesnes (*Buissavesnis*) qu'il tenait en fief de Raoul, châtelain de Péronne, et d'Yves, comte de Soissons (*Suessionensi*).

A. ORIGINAL perdu.

B. Copie de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 91r-v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 60, p. 134-136.

35.

[1151, 21 septembre-1154, 25 octobre]²⁶¹²

Godescalc, évêque d'Arras (*Atrebatens*), confirme au chapitre cathédral Notre-Dame d'Arras l'ensemble de ses possessions, qu'il énumère. L'acte mentionne notamment la dîme des cultures d'Haucourt (*Haucurt*) cédée par Mathilde d'Oisy (*Oisi*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, Livre blanc du chapitre cathédral d'Arras : Paris, BNF, lat. 9930, f. 10r-13v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes des évêques d'Arras*, p. 118-122.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 9751.

2611. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, p. 135.

2612. TOCK B.-M., *Les chartes des évêques d'Arras*, p. 118-122.

36.

[1150, 30 juillet-1155, 27 mai]²⁶¹³

Simon d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Thierry, comte de Flandre, dans lequel ce dernier notifie qu'Enguerrand, comte de Saint-Pol (*Sancto Paulo*), a donné à l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Marcianensi*), avec l'accord de son frère Anselme, la gavène de Boiry-Sainte-Rictrude (*Baeri villa sancte Rictrudis*), qu'il tenait en fief de lui. Le comte, son épouse Sybille et son fils Philippe se portent garants de la transaction.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 290 mm, larg. 435 mm, repli 15 mm). — Sceau disparu, jadis sur lacs de soie jaune. — Lille, AD Nord, 10 H 43/689.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 5218. — b. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, n° 142, p. 228-229.

37.

1155, [avant le 27 mai]²⁶¹⁴

Actum anno Verbi Incarnati M^o C^o LV^o, presulatus domini Nicholai XIX^o

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie que Simon, châtelain de Cambrai, avec l'accord de son épouse Ada et de son fils Gilles, a donné en aumône à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellis*) tout ce qu'il détenait à Ligescourt (*Ligescurt*) et a renoncé à tout droit sur les autres terres que les moines pourraient acquérir en ce lieu.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 295 mm, larg. 175 mm, repli 20 mm). — Sceau rond en cire brune (diam. 50 mm) sur double queue de parchemin, représentant un évêque assis, mitré, crossé et bénissant, légende : SIGILLVM NICHOL[...] [...]CENSIS EP<ISCOP>I. — Lille, AD Nord, 28 H 32/975.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 18, p. 79-80.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10721.

2613. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, p. 228.

2614. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, p. 79.

38.

1156, 13 mai

*III idus maii, indictione III^a, Incarnationis Dominice anno M^o C^o LVI^o, pontificatus vero domni Adriani
pape IIII anno II^o*

Adrien IV confirme à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Aridagamantia*) l'ensemble de ses droits et possessions, dont la donation de la cour de Belaise (*Belasia*), avec l'oratoire, le cimetière, deux charruées de terre, un pré et l'emplacement du moulin par Hugues II d'Oisy (*Oisi*) et son fils Simon. Il énumère également les plus récentes donations qu'elle a reçues.

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 22v-25r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 75, p. 162-166.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 6214.

39.

1156 – Oisy-le-Verger

Actum apud Oizi anno Domini M^o C^o L^o VI^o

Simon, châtelain de Cambrai, à la demande d'Hugues, abbé de Saint-Amand (*Sancti Amandi*), exempte les frères de la communauté de tout droit de tonlieu et de toute redevance sur ses terres. Ada, épouse de Simon, et leurs enfants Gilles, Hugues, Héliarde et Mathilde figurent parmi les témoins de l'acte.

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand : Lille, AD Nord, 12 H 1, f. 16v-17r

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 8793.

39.

1156 [non consulté]

Simon, châtelain de Cambrai, son épouse Ada et son fils Gilles exemptent l'abbaye d'Hasnon de tout droit de winage sur leurs terres

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre d'Hasnon : Mons, Archives de l'État, *Cartulaires*, n° 39, f. 114r-v.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11383.

40.

1156

Actum anno Incarnationis Dominice M^o C^o L^o VI^o

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie un accord intervenu entre l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinensis*) et Herbert Délicat, au sujet de plusieurs terres – à Cambrai, près de la porte de Selles (*Seiles*) ; à *Cava Rua* ; à Beaucamp (*Bellum Campum*) ; une terre de deux mencaudées ayant appartenu au moine Jean ; à *Campum Normanni* ; un champ d'avoine entre deux routes ; un autre champ d'avoine sur la route de Sains-lès-Marquion (*Sainz*) ; le *Vallis Sancte Marie* ; le *Vallis Pagani* ; une muidée de terre – que Herbert avait vendues à l'abbaye. Certaines terres étant tenues en fief de Simon d'Oisy (*Oysi*), le châtelain participe à l'accord et renonce à ses droits sur les terres en question. Lui et les siens – son épouse Ada, leurs fils Gilles et Hugues, et leurs fidèles – participent d'ailleurs à la cérémonie de déguerpissement.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 935 mm, larg. 410 mm, repli 35 mm). – Trois sceaux sur courroie de cuir. À gauche, sceau rond en cire brune (diam. 50 mm), représentant un évêque assis, crossé et bénissant, légende : SIGILLVM NICHOLAI CAMERACENSIS EP<SCOP>I. Au centre, sceau rond en cire brune (diam. 60 mm) représentant une Vierge à l'Enfant, légende : SIGILLVM CAP[...]. À droite, sceau rond en cire brune (diam. 50 mm), légende détruite. – Lille, AD Nord, 1 H 37/417.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Les chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 104, p. 200-203.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12470.

41.

1157

Actum est hoc apud Cameracum anno ab Incarnatione Dominice M^o C^o LVII^o

Nicolas, évêque de Cambrai, à la demande de Fulbert, abbé, et des chanoines réguliers de Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Aridagamantia*), confirme les droits et possessions de l'abbaye à Beaucamp (*Belcamp*) et dans les environs. L'acte mentionne notamment le bois allodial de Trescault (*Trescalt*), situé à proximité de la route conduisant de Cambrai à Péronne (*Peronam*) en passant par *Wartes*, et deux parts de la dîme, donnés par Herbert de Trescault et son frère Hugues, avec l'accord d'Hadewide, épouse d'Herbert, et celui de Hugues, châtelain de Cambrai, de qui ils tenaient la dîme en fief en fief.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 108v-109v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 78, p. 170-173.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11136.

42.

1157

Actum est hoc apud Cameracum anno ab Incarnatione Dominica M^o C^o L^o VII^o

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme, en les énumérant, l'ensemble des possessions de l'abbaye d'Arrouaise à Servin (*Servin*) et à Belaise (*Belasia*), dont la cour de Belaise, avec l'oratoire et le cimetière, cinq mencaudées de terre à Servin achetées à Hugues de Haucourt (*Haucurt*), le terrage en deux parties à Villers-lès-Cagnicourt (*Vilers*) donné par Arnoul de Haucourt, huit parts et demi du terrage à *Tambolmunt* données par Hugues de Haucourt, seize mencaudées de terres qu'a donnée Simon de Récourt (*Rahecurt*), à chaque fois avec les accords d'Hugues II d'Oisy (*Oisi*), de son épouse Héliarde et de son fils Simon. Il confirme également la possession de six mencaudées de terre exemptes de la moitié du terrage par delà la route d'Hendecourt-lès-Cagnicourt (*Hendecurt*) reçues de Clarembaud de Boiry (*Bairi*), quatre mencaudées reçues de Raoul de Contehem (*Condeham*), six mencaudées à *Campo Vermoso* avec le terrage reçues d'Arnoul, maire de Villers-lès-Cagnicourt. Hugues II d'Oisy et/ou son fils Simon ont été témoins de ces dernières transactions.

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 96r-98v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 79, p. 173-178.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11135.

43.

[1154, décembre-1157, 14 janvier]²⁶¹⁵

Simon d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Thierry, comte de Flandre, de son épouse Sybille et de son fils Philippe, dans lequel ces derniers notifient qu'à la demande du pape Adrien IV, ils ont mis fin à un conflit entre l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (*Laubiensem*) et Guillaume d'Aarsele (*Arcella*) à propos de biens usurpés par ce dernier.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XV^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Lobbes : Mons, AE, Cartulaires, n° 33, f. 294r-v.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, n° 156, p. 252-253.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5235.

44.

[avant 1157]²⁶¹⁶

Simon, seigneur d'Oisy (*Oisi*), consent à ce que Baudouin, maire de Vicourt (*Hahircurt*), Robert le Pauvre de Gouzeaucourt (*Goselcurt*) et Helbold, *villicus* de Honnecourt (*Hunecurt*), donnent à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise un essart qu'ils possèdent dans le bois de Beaucamp (*Baincamp*), et ce avec l'accord de leurs seigneurs Oilard d'Inchy (*Inci*) et Simon de Gonnellieu (*Goingnelu*), qui tenaient leur terre en fief de Simon d'Oisy. Hugues conserve néanmoins le terrage d'Helbold.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSE ET MENTION dans le cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise (1182-1183) : Amiens, BM, ms. 1077, f. 114v.

2615. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, p. 252.

2616. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, p. 635.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 451, p. 635.

45.

[avant 1157]²⁶¹⁷

Simon, seigneur d'Oisy (*Oisi*), consent à ce que, pour le salut de leur mère, Raoul de Contehem (*Cunteham*) et ses fils, Robert et Anselme, donnent à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise une terre de deux mencaudées. Contre trois marcs, ils vendent également aux religieux une terre de deux mencaudées qui a appartenu aux Templiers.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 117v-118r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 480, p. 645.

46.

1158 [non consulté]

Samson, archevêque de Reims, confirme plusieurs donations consenties en faveur de l'abbaye Notre-Dame d'Igny. L'une d'entre elles a été réalisée par Simon, châtelain de Cambrai, et son épouse Ada, qui ont remis aux religieux un homme et son « tènement ».

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye Notre-Dame d'Igny : Paris, BNF, lat. 9904, f. 12r-15r.

47.

1159, 5 décembre – Crema

*Datum Creme nonas decembris, anno quoque Dominice Incarnationis M^o C^o L^o VIII^{no}, indictione VII^{ma},
regnante domino Frederico Romanorum imperatore victoriosissimo, anno regni eius VIII^{to}, imperii vero V^{to},
feliciter amen*

Frédéric I^{er} Barberousse, empereur, confirme à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellarum*) plusieurs de ses possessions situées en Empire, à savoir les terres et droits cédés par Hugues II et

2617. *Ibid.*, p. 645.

Simon, châtelains de Cambrai, à Vinchy (*Vynçi*), Gratepanse (*Grathapanza*), Ligescourt (*Ligescurth*) et Calceta, la terre de Ferrières (*Ferieres*) qu'ont donnée l'évêque Nicolas et son chapitre, la terre de Pésières (*Pesyres*) qu'a donné Gérard Maufilastre, la terre et la dîme qu'a données Raoul de Rumilly (*Rumelly*), la terre de Bantouzelle (*Banthusel*) qu'a donné Robert le Loup, et toutes les autres.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 340 mm, larg. 230 mm, repli 30 mm). — Sceau sur double queue de parchemin, enfermé dans une bourse en tissu. — Lille, AD Nord, 28 H 8/199.

ÉDITIONS : a. *MGH DD*, t. 10/2, p. 100-101. — b. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 23, p. 84-85.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7049.

48.

[26 mai 1149-5 décembre 1159]²⁶¹⁸

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie que le jour de la dédicace de l'église abbatiale de Vaucelles (*Vaucellis*), en présence de l'archevêque Samson de Reims et des évêques de Théroutanne (*Tervacensis*), Tournai (*Tornacensis*) et Cambrai, Simon, châtelain de Cambrai, et son épouse Ade ont donné une demi charruée de terre et le bois de Gratepanse (*Gratepance*) aux moines de Vaucelles. Gilles et Hugues, les fils de Simon, sont témoins de l'acte.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 380 mm, larg. 285 mm, repli 30 mm). — Fragment de sceau rond en cire brune sur courroie de cuir, représentant un évêque assis, mitré, croisé et bénissant, légende disparue. — Lille, AD Nord, 28 H 35/1033.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 22, p. 83-84.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10714.

49.

1159, [12 avril-20 décembre]²⁶¹⁹

Actum anno Incarnati Verbi M° C° L° IX°, episcopatus domni Nicholai XX° III°

2618. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, p. 83.

2619. À la chancellerie des évêques de Cambrai, où le style de Pâques est d'application, l'année 1159 débute le 12 avril. Dans la mesure où Nicolas de Chièvres a été consacré évêque de Cambrai le 21 décembre 1136, la vingt-troisième année de son épiscopat se termine le 20 décembre 1159.

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensi*) plusieurs des possessions autrefois cédées par Hugues II, châtelain de Cambrai, et son épouse Heldiarde ainsi que la donation d'une terre de trois charruées à Vinchy (*Vinciaco*) effectuée par leur fils Simon.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 420 mm, larg. 400 mm, repli 40 mm). — Sceau perdu, jadis sur lacs de soie verte — Lille, AD Nord, 28 H 32/976.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 25, p. 85-87.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10722.

50.

1159

Actum anno M^o C^o L^o IX^o

Simon d'Oisy (*Oisi*), châtelain de Cambrai, renouvelle, avec l'accord de son épouse Ada et de ses fils Gilles et Hugues III, la donation de la cour de Belaise (*Belasia*) et de deux charruées de terre au-delà de l'Escaut (*Scaldum flumen*) consentie en faveur de l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arrowasia*) par son père. Il abandonne aussi toute prétention sur les terres défrichées par les frères à Belaise.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 98v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 86, p. 186.

INDIQUÉ : 1) MICHEL H., « Inventaire sommaire », p. 269. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11141.

51.

1160 – Arleux – Photographie en annexe

Actum anno Domini M^o C^o sexagesimo

Simon d'Oisy (*Osgy*) et son fils Gilles donnent à l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Marcianensi*) une terre situé au terroir de Sailly-en-Ostrevent (*Saliacensi*). Celle-ci était tenue en

fief par Bernard de Hamblain-les-Prés (*Hamblam*) et en arrière-fief par Richer de *Roelvilla*, qui l'avait lui-même inféodée à Hugues *Fercons*, fils de Robert *Fercons*.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 310 mm, larg. 195 mm en haut, 190 mm en bas). — Sceau disparu, jadis sur lacs de soie verte. — Lille, AD Nord, 10 H 43/694.
- B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Marchiennes : Lille, AD Nord, 10 H 323, p. 129-130. — C. Copie de 1770 par dom Queinsert : Paris, BNF, coll. Moreau, t. 70, f. 63-64.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 11410.

52.

1160

Actum anno Domini M^o C^o LX^o

Godescalc, évêque d'Arras (*Atrebatensis*), notifie la donation précédente consentie par Simon d'Oisy (*Oysy*) et son fils Gilles en faveur de l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Marcianensi*).

- A. ORIGINAL perdu.
- B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Marchiennes : Lille, AD Nord, 10 H 323, f. 22-23. — C. Copies du XIV^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Marchiennes : Londres, British Library, add. ms. 16611, f. 130v-131r et 142v-143r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes des évêques d'Arras*, p. 145-146.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 9763.

53.

1160

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LXI^o. Anno vero domni Martini abbatis XIII

Simon d'Oisy (*Oyzi*), à la demande de l'abbé Martin, exempte l'abbaye Saint-Vaast d'Arras (*Atrebatensis*) de tout droit de winage sur ses terres. Hugues, fils de Simon, et son épouse Gertrude, sœur du comte de Flandre Philippe, figurent parmi les témoins de l'acte.

- A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XII^e siècle, cartulaire dit « de Guimann » l'abbaye Saint-Vaast d'Arras : Arras, AD Pas-de-Calais, 10 H 1, f. 87v.

ÉDITIONS : a. TAILLIAR E. F. J., *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras*, p. 450. — b. VAN DRIVAL E., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, p. 268-269.

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 425, et t. 7, p. 276. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 8282.

54.

1160

Actum est hoc anno Domini M^o C^o LX^o, indictione VII^a

Notices consignant plusieurs transactions antérieures à 1157 en faveur de l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arrowasia*) : 1) Simon, seigneur d'Oisy, consent à ce que Raoul de Contehem (*Conteham*), avec l'accord de ses fils Robert et Anselme, vende à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise une muidée de terre au prix de 43 livres. Cette terre a d'abord été rendue à Simon, qui, avec l'accord de son épouse Ada et de ses fils Gilles et Hugues, l'a donnée en aumône aux religieux d'Arrouaise. 2) Simon d'Oisy (*Oisi*) consent à ce que, pour le salut de son épouse Sarah, Raoul de Contehem donne quatre mencaudées de terre aux frères d'Arrouaise, qui récompensent Simon de deux marcs.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 98v-100r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 88, p. 188-189.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11145.

55.

1160

Actum anno Domini M^o C^o LX^o

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme que Raoul de Rumilly (*Rumeli*) a cédé aux lépreux de Saint-Lazare de Cambrai, avec l'accord de son épouse Ade et celui de ses enfants, le droit de moudre chaque semaine au moulin de Masnières (*Manerias*) 24 mencauds de froment, mesure de Cambrai. Après la mort de Raoul, ses héritiers – Manassès, Philippe et Adam – ont confirmé, en

présence du châtelain Simon et d'Adam de Walincourt (*Vamlencourt*), que les frères de Saint-Lazare avaient acquis de Raoul et son épouse une terre sise à Masnières.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du début du XIII^e siècle, cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 24r-v.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 11545.

56.

1161 – Photographie en annexe

Actum Incarnati Verbi anno M^o C^o LX^o primo feliciter

Simon, châtelain de Cambrai, notifie l'accord intervenu entre l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai et Gautier, chevalier de *Fecen*, à propos des eaux que l'abbaye tenait du chapitre Saint-Géry de Cambrai à Ham-Lenglet (*Ham*) et dont Gautier prétendait détenir une partie en fief. En présence de Simon, Gautier, son épouse et ses frères ont renoncé en faveur de Saint-Aubert de Cambrai à la part de terre qu'ils réclamaient, à savoir aux eaux partant de l'écluse de Ham jusqu'aux saules plantés là-bas, au baquet, ainsi qu'à tout ce qui se trouve entre l'écluse et le château de Saint-Géry, et entre le baquet et la rive la plus proche de la limite du diocèse de Cambrai. Dans la mesure où les héritiers de Gautier ne sont pas encore en âge de prêter serment, Simon, son épouse Ada, et leurs fils, Gilles, Hugues et Pierre, se portent garants de l'accord. Avec l'approbation de son épouse et avec celui de ses fils, Simon donne à Saint-Aubert de Cambrai la terre dite de « l'essart de Vinchy (*Sartum de Vinci*) », libre de droit.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 415 mm, larg. 285 mm, repli 20 mm). – Sceau disparu, jadis sur courroie de cuir. – Lille, AD Nord, 36 H 64/679.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire du chapitre Saint-Géry de Cambrai : Lille, AD Nord, 7 G 545, f. 1r-v.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 10675.

57.

[25 décembre 1160-24 décembre] 1161

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LX^o I^o

Simon, châtelain d'Oisy (*Oisi*), est témoin d'un acte de Thierry, comte de Flandre, dans lequel celui-ci confirme le don d'un cens de quatre muids de froment et trois d'avoine à prendre à Vitry (*Vitriaco*) jadis consenti par son prédécesseur, le comte Robert, en faveur de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai. Il confirme également à l'abbaye la possession de trois courtils situés dans le pourpris de la demeure du châtelain de Vitry, courtils qui doivent chaque année un cens de cinq sous.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 270 mm, larg. 340 mm, repli 30 mm). — Sceau rond en cire brune (diam. 80 mm) sur lacs de soie jaune, représentant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : THEODERICVS D<E>I GRATIA FLA[...]SIVM COMES. — Lille, AD Nord, 36 H 64/680.

ÉDITIONS : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, n° 198, p. 309-310. — b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 5264.

58.

1161

Actum est anno Domini M^o C^o LXI^o

Simon d'Oisy (*Oisi*), avec l'accord de son épouse Ada et de ses fils Gilles et Hugues, cède à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arrowasia*) les terres jadis données à celle-ci par Simon II de Récourt (*Raircurt*) et son père Simon I^{er} l'Ancien, à savoir 12 et 5 mencaudées données pour les âmes d'Adam et de Hugues, fils de Simon I^{er}, et six mencaudées, plus un courtil d'une demi mencaudée pour l'âme de Simon I^{er}, huit mencaudées offertes par Simon II pour l'âme de sa fille Élisabeth et un courtil d'une mencaudée pour la sienne. Simon d'Oisy cède aussi une terre d'une mencaudée et demi, que les frères d'Arrouaise ont achetée pour 10 marcs à Robert de *Precin*.

- A. ORIGINAL perdu.
B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 119r-v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 93, p. 194-195.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11146.

59.

1161

Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini M^o C^o LX^o I^o

Simon d'Oisy (*Oisi*), châtelain de Cambrai, cède à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arrowasia*), avec l'accord de son épouse Ada et de ses fils Gilles et Hugues, tout ce qu'il possède à Trescaut (*Trescald*), tout ce que ses vassaux ont donné au même endroit et qu'ils tenaient en fief de lui, la dîme et la terre de Villers (*Vilers*) que cultivent les frères de la cour de Beaucamp (*Belcamp*) et, enfin, la terre défrichée par Arrouaise à Oricurt.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 109v-110r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 94, p. 195-196.

INDIQUÉ : 1) MICHEL H., « Inventaire sommaire », p. 271. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11148.

60.

1161

*Actum est anno Dominice Incarnationis M^o C^o LXI^o, episcopatus domni Nicholai Cameracensis episcopi
XX^o III^o*

Simon, châtelain de Cambrai, confirme à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensi*) les donations concernant des biens tenus en fief de lui, c'est-à-dire : 1) Tout ce que Hugues de Rumilly (*Romeli*) possédait à Ligescourt (*Ligescurt*) ainsi qu'un essart de deux mencaudées qu'il tenait au-delà de la chaussée de Vaucelles, et qu'il a donné avec l'accord de son épouse et de ses enfants en échange d'un cens annuel de deux muids et demi de grain. À la mort de Hugues, les religieux ne devront plus que deux muids ; 2) La moitié de la terre de Ligescourt donnée aux moines de Vaucelles par Gauthier de Banteux (*Bantues*), fils de Wéry, en échange d'un cens annuel d'un muid de froment ; 3) Le bois entre *Doumvael* et *Herlenvael* et le bois de Lesdain (*Lesden*) qu'ont donné avec l'accord de leurs épouses et de leurs enfants Gauthier de Vinchy (*Vinci*), Raoul, le fils du *villicus* Mabile, et Hugues de Vinchy, en échange d'un cens annuel d'un

muid et demi de froment ; 4) Une demi muidée de froment et un demi d'avoine que tenait autrefois à cens Robert de Crèvecœur (*Crevecuer*) et qu'il a cédés aux religieux de Vaucelles avec le consentement de son épouse Richilde.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 390 mm, larg. 360 mm, repli 20 mm). — Sceau rond en cire brune (diam. 65 mm) sur lacs de soie rouge et blanche, représentant un chevalier passant au pas, légende illisible — Lille, AD Nord, 28 H 32/977.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 28 H 91, 28 H 92 et 28 H 95. — Cambrai, MM, ms. 1149, f. 30, f. 82.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 28, p. 89-90.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10725.

61.

1161

Acta sunt hec publice et a nobis approbata et confirmata, coram legitimis testibus [...] anno Domini

M^o C^o LXI^o, episcopatus domni Nicholai XX^o VI^o

Simon, châtelain de Cambrai, notifie que Gauthier de Banteux (*Bantues*), fils de Guérric, a cédé à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensi*) — avec l'accord de Simon lui-même, de son épouse Ade et de ses fils Gilles et Hugues — tout ce qu'il possédait à Ligescourt (*Ligescurt*) et tenait de lui en échange d'un cens annuel d'un muid de froment ; par la suite, Gauthier a vendu ce cens à l'abbaye.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 215 mm, larg. 170 mm, repli 10 mm). — Sceau rond en cire brune (diam. 65 mm), représentant un chevalier brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende illisible — Lille, AD Nord, 28 H 32/978.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 28 H 91, 28 H 92 et 28 H 95. — Cambrai, MM, ms. 1149, f. 30v et fol. 82v-83r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 30, p. 92-93.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10724.

62.

[vers 1161 ?]²⁶²⁰

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensi*) les biens que Simon, châtelain de Cambrai, lui avait déjà confirmés, et d'autres biens, dont il relate l'acquisition, à savoir : 1) Tout ce que Hugues de Rumilly, dit Gaschières, possédait à Ligescourt (*Ligescurt*) ; 2) La terre de Ligescourt vendue aux moines de Vaucelles par Gauthier de Banteux (*Bantues*), fils de Guérric, avec l'accord de son épouse et de ses sœurs ; 3) Le bois qu'ont donné Gauthier de Vinchy (*Vinci*), Raoul, le fils du *villicus* Mabilles, et Hugues de Vinchy, en échange d'un cens annuel ; 4) Une demi muidée de froment et un demi d'avoine que tenait autrefois à cens Robert de Crèvecoeur (*Crevecuer*) et qu'il a cédés aux religieux de Vaucelles ; 5) Le bois situé au-delà de la route allant de Vaucelles à Honnecourt (*Hounecort*) et les deux muids de froment tenus à cens à *Fagetum* par les moines de Vaucelles, qui ont été offerts par Robert le Loup, de Bantouzelle (*Bantousello*), avec le consentement de son épouse Fressende, de ses enfants Hugues, Raoul, Jean et Foulques, et de son seigneur Guérric d'Audencourt (*Audencort*) ; 6) Le bois à *Allodia*, situé au-delà de la route menant du Cateau (*Castello*) à Lesquiellès-Saint-Germain (*Lescherias*) en passant par *Corvellum*, publiquement rendu par Arnoul de Saint-Souplet (*Sancto Supplicio*), ainsi que le champ situé le long de la route de Baudival (*Balduinivalle*), que le père et l'oncle d'Arnoul avaient jadis cédé à l'abbaye ; 7) La terre dite des Quartiers (*Quartariis*), excepté le champ de Fulbert de Saint-Benin (*Sanctus Belinus*), qu'a vendue Gautier Flamens par la main de Gérard Cravat, de qui il la tenait en fief ; 8) La terre d'une demi muidée que tenaient Raoul et son épouse à Ferrières (*Ferieres*) ; 9) La terre du maire Ubald qu'ont vendu Jean le Vigneron et son frère Alard près de Baudival.

A. ORIGINAL perdu

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Vaucelles : Lille, AD Nord, 28 H 96, f. 7v-10r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 29, p. 90-92.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11971.

2620. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, p. 90.

63.

[25 décembre 1161-24 décembre] 1162 – Douai, église Saint-Amé

Actum Duaci in claustro Sancti Amati, anno Domini M^o C^o LX^o II^o

Simon d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Thierry, comte de Flandre, dans lequel ce dernier notifie que Hugues de Saint-Aubin (*Sancto Albino*) lui a remis la gavène de Saily (*Sali*) qu'il tenait en arrière-fief de lui. Ces droits sont ensuite cédés par le comte à l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Marcianensis*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 445 mm, larg. 315 mm, repli 45 mm). — Sceau disparu, jadis sur lacs de soie rouge. — Lille, AD Nord, 10 H 43/697.

ÉDITIONS : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, n° 205, p. 317-318. — b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 5268.

64.

[21 décembre 1161-7 avril 1162]²⁶²¹*Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LX^o I^o, presulatus domini Nicholai XX^o V^o*

Simon, châtelain et avoué de Hem-Lenglet (*Ham*), est témoin d'un acte de Nicolas, évêque de Cambrai, dans lequel ce dernier notifie et confirme que le chapitre Saint-Géry de Cambrai a cédé à l'abbaye Saint-Aubert, en contrepartie d'un cens annuel de 30 sous, ses droits de pêche sur les eaux de Hem-Lenglet, en retenant toutefois pour lui l'ancien moulin. En se fondant sur le témoignage d'échevins et de *villici*, l'évêque Nicolas détermine en outre les limites des eaux sur lesquelles l'abbaye de Saint-Aubert exercera ses droits.

- A¹. ORIGINAL sur parchemin (haut. 445 mm, larg. 330 mm, repli 30 mm). — Chirographe, légende à droite : CYROGRAPHVM. — Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier rond en cire brune (diam. 60 mm), représentant un évêque assis tenant une crosse, légende : SIGILLVM NI[...]. Le second rond en cire brune (diam. 50 mm), fragmentaire, représentant un personnage assis, légende disparue. — Lille, AD Nord, 7 G 370/6138.
- A². ORIGINAL sur parchemin (haut. 445 mm, larg. 335 mm, repli 30 mm). — Chirographe, légende à gauche : CYROGRAPHVM. — Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier

2621. La vingt-cinquième année de l'épiscopat de Nicolas commence le 21 décembre 1161. Selon le style de Pâques, l'année 1161 se termine le 8 avril.

rond en cire brune (diam. 60 mm), représentant un évêque assis tenant une crosse, légende : [...]AMERCENSIS EPI<SCOPI> – Lille, AD Nord, 36 H 274/4396.

ÉDITIONS : a. LE GLAY A., *Glossaire topographique*, n° 33, p. 47-49. – b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 7256.

65.

[1150, 30 juillet-1162]²⁶²² – [Faches-Thumesnil]

Simon d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Thierry, comte de Flandre, et de son fils Philippe dans lequel ceux-ci se portent garants de la convention passée entre Enguerrand, comte de Saint-Pol (*Sancti Pauli*), et Nicolas d'Avesnes (*Avennis*) concernant le mariage d'Enguerrand à la fille de Nicolas.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE des XIII^e-XIV^e siècles, cartulaire du chapitre de Condé-sur-l'Escaut : Paris, BNF, lat. 9917.

ÉDITIONS : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, n° 202, p. 314-315. – b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 5219.

66.

1163, 11 novembre

Actum Aquicincti, anno Domini M^o C^o LX^o III^o, die festivitatis sancti Martini III idus novembris

Godescalc, évêque d'Arras (*Atrebatensium*), notifie que Hugues de Saint-Aubin (*Sancto Albino*) a cédé à l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Marcianensi*) son fief de Sailly-en-Ostrevent (*Sali*), qu'il tenait de Gautier de Albi, qui lui-même le tenait en fief de Thierry, comte de Flandre. Mathieu, comte de Boulogne (*Bolonie*), Simon d'Oisy (*Oysi*), Bernard de Saint-Valéry (*Sancto Walerico*), Roger, châtelain de Courtrai (*Curtriacensi*), Roger, sénéchal, Roger de Landas (*Landast*), Gérard, prévôt de Douai (*Duacensi*), Hugues d'Albi, Hugues de Ulmo et Philippe, fils du comte de Flandre, assistent à la transaction.

2622. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, p. 314.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 340 mm, larg. 260 mm, repli 30 mm). — Sceau disparu, jadis sur lacs de soie jaune et blanche. — Lille, AD Nord, 10 H 43/698.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes des évêques d'Arras*, p. 156-157.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 8689.

67.

1163

Actum anno Incarnati Verbi anno M^o C^o LX^o III^o feliciter

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie et scelle avec le châtelain Simon la confirmation faite par ledit Simon, avec l'accord de son épouse Ade et de ses fils Gilles et Hugues, de la cession faite en faveur de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai par Guillaume fils d'Aubert, chevalier de Ham-Lenglet (*Ham*), de tous les biens qu'il détenait à Ham. Le chapitre Saint-Géry de Cambrai, qui possédait depuis longtemps cette localité, donne son accord à la transaction. Simon retient néanmoins les droits d'avouerie en ce lieu, mais promet de ne pas exiger la taille.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 355 mm, larg. 155 mm, repli 20 mm). — Deux sceaux pendant sur courroie de cuir. Le premier rond en cire brune (diam. 70 mm), représentant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : [...]*JENSIS*. Le second rond en cire brune (diam. 60 mm), représentant un personnage assis, légende illisible. — Lille, AD Nord, 36 H 64/681.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire du chapitre Saint-Géry de Cambrai : Lille, AD Nord, 7 G 545, f. 2r-v.

ÉDITIONS : a. LE GLAY A., *Glossaire topographique*, n° 34, p. 49-50. — b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 7257.

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 451.

68.

1165

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LXV^o

Simon, châtelain de Cambrai, et son épouse Ade exemptent l'ordre de Cîteaux des droits de péage, de winage et de toute redevance sur leurs terres. Son fils Hugues confirme cette exemption entre les mains de l'évêque Nicolas de Cambrai.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 375 mm à gauche, 365 mm à droite, larg. 270 mm, repli 40 mm). – Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier en navette en cire brune (env. 70 x 45 mm), à l'envers, abîmé, représentant un personnage debout, légende : SIGILLVM ADE CAMER[...] [...]ANE. Le second perdu. – Lille, AD Nord, 28 H 5/122.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 28 H 91, 28 H 92 et 28 H 95. – Cambrai, MM, ms. 1150, f. 656r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 38, p. 101-102.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7259.

69.

1165 [non consulté]

Simon, châtelain de Cambrai, et son épouse Ade exemptent l'abbaye Notre-Dame de Longpont de tout péage et de tout winage sur leurs terres.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XVIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Longpont : Laon, AD Aisne, H 692, f. 55r-v.

70.

1165

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LX^o V^o

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie un accord intervenu entre Simon, châtelain de Cambrai, et les frères de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai à propos d'une terre de trois muidées sise à Bracheul (*Bracheolo*) sur laquelle ils étaient en conflit. Avec l'accord de son épouse Ade et de son fils Hugues, Simon renonce à ses droits sur cette terre et la cède aux frères de Saint-Lazare, qui recevront dans leur *societas* Pierre de Cysoing (*Cysonio*), neveu de Simon. Pour le repos de l'âme de son fils Gilles, Simon ajoute à cette donation quatre muidées de terre, avec le terrage, et deux parts de la dîme de cette même terre de Bracheul.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du début du XIII^e siècle, cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 17v-18v.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11540.

70.

1165

Actum apud Cevecuer, anno Dominice Incarnationis M^o C^o LX^o V^o, indictione XIII^a

Simon d'Oisy (*Oysi*) confirme, avec l'accord de son épouse Ada, celui de ses enfants Hugues, Pierre, Héliarde et Mathilde, et celui de ses beaux-fils André et Raze, toutes les donations consenties par son père Hugues et sa mère Héliarde en faveur de l'abbaye de Maroeuil et exempte, sous certaines conditions, la communauté de tout cens et de tout *districtus* sur le terrain compris dans l'enceinte de l'abbaye.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. ... mm, larg. ... mm, repli ... mm). – Arras, AD Pas-de-Calais, 23 H 34.

ÉDITION : a. BERTIN P., *La chronique et les chartes de l'abbaye de Maroeuil*, n° 7, p. 96-97.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5586.

71.

[25 décembre 1165-28 janvier] 1166 (n. st.)²⁶²³ – Aix-la-Chapelle

Actum Aquisgrani, anno Verbi Incarnati M^o C^o LXVI^o, regnante glorioso imperatore Frederico

Simon d'Oisy (*Orsi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre, dans lequel celui-ci cède aux moines de l'abbaye Saint-Pierre d'Affligem (*Haffligeniensis*) la *curtis* de Malsem (*Malsna*) et ses dépendances.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE des XVII^e-XVIII^e siècles, cartulaire de l'abbaye d'Affligem : Louvain, AE, Archives ecclésiastiques, 4628, p. 474.

ÉDITIONS : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, n° 253, p. 401-402. – b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 1188.

2623. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas*, t. 1, p. 402, n. 1

72.

1166

Actum anno Verbi Incarnati M^o C^o LX^o VI^o, indictione XIII^a

Simon d'Oisy (*Oisi*) confirme à l'abbaye d'Arrouaise (*Aroasie*) la possession de l'ensemble des terres que les frères de la cour de Servin (*Servin*) ont reçues de ses hommes ou qu'ils leur ont achetées. Il énumère les biens en question.

B. ORIGINAL sur parchemin (haut. ... mm, larg. 220 mm, repli 20 mm). — Sceau rond en cire brune (diam. 65 mm) sur courroie de cuir, représentant un chevalier brandissant une épée, passant de gauche à droite, légende disparue. — Lille, AD Nord, 28 H 38/1059. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 100r-102r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 115, p. 221-227.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11157.

73.

1166

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LX^o VI^o

Simon, châtelain de Cambrai, notifie que, avec son accord et celui de son fils Hugues, Hugues de Vinchy (*Vinci*) et Raoul, fils de Mabille de Crèveceur (*Crevecur*), ont donné à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellis*) la terre tenue en fief de lui et pour laquelle cette dernière leur payait un cens annuel de six mencaudées de froment.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 240 mm, larg. 220 mm, repli 20 mm). — Sceau rond en cire brune (diam. 65 mm) sur courroie de cuir, représentant un chevalier brandissant une épée, passant de gauche à droite, légende disparue. — Lille, AD Nord, 28 H 38/1059.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 28 H 91, 28 H 92 et 28 H 95. — Cambrai, MM, ms. 1149, f. 83r-v.

ÉDITIONS : a. LE GLAY A., *Glossaire topographique*, n° 38, p. 55. — b. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 42, p. 105-106.

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 475. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7260.

74.

1166

Actum Incarnati Verbi M^o C^o LX^o VI^o (sic)

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie qu'après s'être longtemps opposés à la maladrerie Saint-Lazare de Cambrai, Manassès le passeur de Masnières (*Manerias*), Hugues Gaschère de Rumilly (*Rumelio*) et Albert, frère de Baudouin de Peumières (*Pomerio*), ont donné aux frères de Saint-Lazare le droit de *pontinagium* sur l'Escaut à Masnières, avec l'accord du châtelain Simon d'Oisy (*Oisi*), pourtant absent au moment de la transaction.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du début du XIII^e siècle, cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 16v-17v.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 11539.

75.

[1142-avant 1166]²⁶²⁴

Simon d'Oisy (*Oisi*) consent à ce que Robert de Contehem (*Conteham*), avec l'accord de son frère Anselme, vende à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arrowasia*) une muidée de terre au prix de 34 marcs et un quart. Cette terre a d'abord été rendue au seigneur de Robert, c'est-à-dire Simon, qui, avec l'accord de son épouse Ada et de ses fils Gilles et Hugues, l'a donnée en aumône aux religieux d'Arrouaise

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 118r-v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n^o 488, p. 647.

76.

[1142-avant 1166]²⁶²⁵

Simon d'Oisy (*Oisi*), Hugues d'Haucourt (*Haucurth*), Clarembaud de Boiry (*Bairi*) et les fils du donateur Gauthier, Robert et Arnoul consentent à ce que Gislebert d'Hendecourt (*Hendecurth*)

2624. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, p. 647.

2625. *Ibid.*, p. 643.

vende une terre de cinq mencaudées à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise pour la somme de sept marcs.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 116v-117r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 471, p. 642-643.

77.

[1142-avant 1166]²⁶²⁶

Simon d'Oisy (*Oisi*) son épouse Ada, ses fils Gilles et Hugues, ainsi que l'épouse, le beau-père et le fils du donateur consentent à ce que Martin de Cagnicourt (*Cauinicurt*) vende une terre de quatre mencaudées à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Arrouaise pour la somme de cinq marcs.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 118r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 482, p. 645.

78.

[1142-avant 1166]²⁶²⁷

Simon d'Oisy (*Oisi*) et son fils Gilles consentent à ce que Martin de Cagnicourt (*Cauennicurt*) vende à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise une terre de quatre mencaudées. Simon reçoit sept livres à cette occasion.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 130r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 573, p. 676.

2626. *Ibid.*, p. 645.

2627. *Ibid.*, p. 676.

79.

[1142-avant 1166]²⁶²⁸

Simon d'Oisy (*Oisi*), Asson de Longatte (*Longahansta*), Simon d'Inchy (*Hinchi*), Gervais – frère du donateur –, Hugues de Héninel (*Heninel*), Jean Papelart et son frère Mathieu témoignent et consentent à la vente à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise d'une terre de cinq mencaudées [sise à Servin]²⁶²⁹ par Jean, maire de Villers-lès-Cagnicourt (*Vilers*) et fils d'Arnoul.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 117r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 469, p. 642.

80.

1167, [avant le 1^{er} juillet]²⁶³⁰

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LX^o VII^o

Simon, châtelain de Cambrai, est témoin d'un acte de Jacques, fils de Nicolas d'Avesnes (*Avennis*), et de son épouse Adèle dans lequel ces derniers renoncent à tout droit sur la terre de Ferrières (*Ferieres*), cédée par l'évêque Nicolas de Cambrai à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensi*). En outre, il exempte les moines de Vaucelles des droits de pâturage, d'usage et de winage sur ses terres.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Vaucelles : Lille, AD Nord, 28 H 96, f. 13r-14r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 43, p. 106-107.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11973.

2628. Cette donation doit être antérieure à 1166, date à laquelle elle est confirmée par châtelain Simon d'Oisy. Comme Hugues II d'Oisy n'est pas mentionné au côté de son fils, on peut supposer qu'il était décédé au moment de la transaction. L'acte serait donc postérieur à 1142

2629. Précisé dans la confirmation de 1157.

2630. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, p. 106.

81.

[avant le 1^{er} juillet 1167]²⁶³¹

Nicolas, évêque de Cambrai, notifie qu'après un long conflit remontant à l'époque de Raoul de Rumilly (*Rumeliolo*), Manassès de Rumilly a donné à la maladrerie Saint-Lazare de Cambrai un pré et un petit ruisseau nommé *Raisella*, avec l'accord du châtelain Simon et celui de ses fils, qui possédaient ce fief.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du début du XIII^e siècle, cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 19v-21r.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11545.

82.

1168

Actum est hoc anno Domini M^o C^o LX^o VIII^o

Simon, châtelain de Cambrai, et son épouse Ada, à la demande de leur fils Hugues et de leur belle-fille Gertrude, concèdent à Lambert, abbé, et à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arroasia*) cinq muidées de terre à défricher à Trescaut (*Trescalt*). En échange, l'abbaye donne 45 livres à Hugues et son épouse. Pour le salut de leur fils Gilles, Simon et son épouse ajoutent une sixième muidée de terre en ce même lieu, et s'engagent à compléter la donation si, après défrichement, la terre n'équivaut pas à six muidées.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 110r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 118, p. 230.

INDIQUÉ : 1) MICHEL H., « Inventaire sommaire », p. 271. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11163.

83.

1168 – *Tremas*

2631. L'acte est nécessairement antérieur au décès de l'évêque Nicolas, 1^{er} juillet 1167.

Actum Incarnationis Domini nostri Ihesu Christi M^o C^o LX^o VIII^o

Simon, châtelain de Cambrai, notifie que lui et son épouse Ada, à la demande de leur fils Hugues et de leur belle-fille Gertrude, ont cédé à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arroasia*) cinq muidées de terre à Trescaut (*Trescaldi*). Pour le salut de leur fils Gilles, ils ont ajouté une sixième muidée de terre en ce même lieu.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 110r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 119, p. 231.

INDIQUÉ : 1) MICHEL H., « Inventaire sommaire », p. 271. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11164.

84.

[1167, 21 décembre-1168, 31 mars]²⁶³²

Actum anno Verbi Incarnati M^o C^o LX^o VII^o, indictione XV^a, epacta XVIII^a, concurrente VI^o, presulatus vero domni Nicholai episcopi XXXI^o

Simon d'Oisy (*Oisi*), châtelain, est témoin d'un acte de Nicolas, évêque de Cambrai, dans lequel ce dernier notifie et confirme que Jourdain de Déheries (*Doheries*) a renoncé à ses prétentions sur un bois au sujet duquel il était en conflit avec le chapitre cathédral Notre-Dame de Cambrai.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 280 mm, larg. 205 mm, repli 30 mm). — Chirographe, devise à gauche : CIROGRAPHVM. — Deux sceaux sur double queue de parchemin. Le premier rond en cire brune (diam. 60 mm), détérioré, représentant un évêque assis, légende : SIGILLVM [...] EPI<SCOPI>. Le second disparu. — Lille, AD Nord, 4 G 520/5930.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11559.

2632. La trente-et-unième année de l'épiscopat de Nicolas de Chièvres débute le 21 décembre 1167. Selon le style de Pâques, le terme de l'année 1167 se situe le 31 mars.

85.

1169, 27 octobre – Arras

Actum Attrebatu anno Domini M^o C^o LX^o VIII^o in Vigilia apostolorum Symonis et Jude

Simon d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci notifie que Robert, chevalier de Boisleux-au-Mont (*Bailos*), a renoncé à ses prétentions sur la gavenne de Boiry-Sainte-Rictrude (*Bairi villa sancte Rictrudis*), jadis donnée par Enguerrand, comte de Saint-Pol (*Sancto Paulo*), à l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Marcianensi*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 410 mm, larg. 350 mm, repli 50 mm). – Sceau disparu, jadis sur lacs de soie jaune et verte. – Lille, AD Nord, 10 H 43/699.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 1, n^o 309, p. 57-59.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 11409.

86.

1169, 10 novembre – Bénévent

Datum Beneventi per manum Gerardi sancte Romane ecclesie notarii IIII idus novembris, indictione III, Incarnationis Dominice anno M^o C^o LX^o VIII^o, pontificatus vero domni Alexandri pape III anno undecimo

Le pape Alexandre III confirme à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellarum*) l'ensemble de ses biens, qu'il énumère. La longue liste comprend notamment les terres et droits qu'ont cédés Hugues II, châtelain de Cambrai, et son épouse lors de la fondation de l'abbaye, mais aussi la terre de Gratepanse (*Gratepanche*) et trois charruées de terre situées au-delà de la chaussée de Walincourt (*Guallescort*), et, enfin, la quatrième part de la terre de Ligescourt (*Ligiscurt*) que Simon, fils et successeur d'Hugues II, a donné aux moines avec l'accord de son épouse Ade et celui de ses fils.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 730 mm, larg. 610 mm, repli 25 mm). – Bulle de plomb ronde (diam. 30 mm) sur lacs de soie jaune et rouge. – Lille, AD Nord, 28 H 1/3.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n^o 48, p. 111-114.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 5743.

87.

[25 décembre 1168-24 décembre] 1169 – Lille

Actum Insule, anno Domini M^o C^o LX^o IX^o

Hugues III d'Oisy (*Oysy*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci notifie et confirme l'accord intervenu entre Amaury IV de Landas (*Landast*) et l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Marcianensem*) à propos du vivier et des moulins des moines entre Marchiennes et Bouvignies (*Bovenies*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 360 mm, larg. 290 mm, repli 30 mm). — Chirographe, devise à droite : CYROGRAPHVM. — Sceau disparu, jadis sur lacs de soie verte et brune. — Lille, AD Nord, 10 H 210/3421.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 1, n° 318, p. 70-73.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 8534.

88.

1169

Simon, sire d'Oisy (*Oisi*), et son fils Hugues exemptent l'abbaye Notre-Dame d'Ourscamp de toute redevance sur leurs terres. Pierre, archidiacre de Cambrai et fils de Simon, Ada, épouse de Simon, Héliarde, fille de Simon, et Gertrude, épouse d'Hugues, figurent parmi les témoins de l'acte.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE partielle du XVIII^e siècle, recueil de copies et de notes relatives à l'abbaye d'Ourscamp : Paris, BNF, lat. 5473, f. 149r.

NOTE SUR LA TRADITION : l'auteur du « cartulaire » s'est contenté de résumer l'acte, de le dater et de retranscrire les noms des témoins. On ignore donc le contenu exact du document original.

89.

1170

Actum est hoc anno Domini M^o C^o LXX^o

Simon d'Oisy (*Oisi*) et son fils Hugues sont témoins d'un acte d'Anselme Candavène, comte de Ternois, dans lequel celui-ci donne, avec l'accord de son fils Hugues et du comte de Flandre Philippe, à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise un essart de quatre muidées appelé Ronsoy (*Runschiato*), près de Bucquoy (*Buscoi*), dont il percevra sa vie durant la moitié des fruits.

A. ORIGINAL perdu.

B. Copie de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 60v-61r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 123, p. 234-235. —

b. NIEUS J.-Fr., *Chartes des comtes de Saint-Pol*, n° 41, p. 128-129.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11168.

90.

1170

Actum anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo septuagesimo

Simon, châtelain de Cambrai, son épouse Ada, leur fils Hugues et son épouse Gertrude donnent à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellis*) un bois situé entre le grand bois de Vaucelles et l'essart de Bracheul (*Brachiolo*), ainsi que deux parts des dîmes novales prélevées entre le susdit bois, Vinchy (*Vinciacum*) et le château de Crèvecœur (*Crevecur*). Hugues, le fils de Simon, confirme et scelle cette donation et toutes celles effectuées en faveur de Vaucelles par son père et son grand-père, Hugues II. Pierre [d'Oisy], archidiacre, figure parmi les témoins de l'acte

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 355 mm, larg. 235 mm, repli 30 mm). — Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier rond en cire verte (diam. env. 65 mm), détérioré, représentant un chevalier passant, légende effacée. Le second rond en cire verte (diam. 65 mm), représentant un chevalier passant, légende : SIGILLVM DOMINI HUGONIS DE OISI. — Lille, AD Nord, 28 H 35/1034.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 28 H 91, 28 H 92 et 28 H 95. — Cambrai, MM, ms. 1149, f. 61v, f. 83v. — Cambrai, MM, ms. 1325, f. 5r.

ÉDITION : *a.* TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 55, p. 123-124.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10735.

91.

1170

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LXX^o

Pierre, élu de Cambrai, notifie la donation précédente effectuée par Simon, châtelain de Cambrai, son épouse Ada, leur fils Hugues et son épouse Gertrude en faveur de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellis*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 355 mm, larg. 270 mm, repli 40 mm). — Sceau en navette en cire verte (75 x 45 mm) sur courroie de cuir, à l'envers, représentant un personnage debout, légende : SIGILLVM PETRI CAMERACENSIS EL[...]. — Lille, AD Nord, 28 H 35/1035.

ÉDITIONS : *a.* *Thesaurus diplomaticus*, n° 7263. — *b.* TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 56, p. 124-125.

92.

[vers 1150-1170]²⁶³³

Simon d'Oisy (*Oysi*), et son fils Hugues consentent à ce qu'Hugues d'Haucourt (*Haucurt*) vende à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise, pour la somme de 19 marcs, une terre de sept mencaudées qu'ils tenaient en fief de Simon à Servin (*Servin*).

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 130r.

ÉDITION : *a.* TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 570, p. 675.

2633. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, p. 675. Le décès de Simon d'Oisy en 1170 fournit le *terminus ante quem*.

93.

[1142-1170]²⁶³⁴

Les frères de l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise déclarent avoir reçu un champ à *Bounertual* avec le terrage et la dîme de la part de Simon d'Oisy (*Oisi*), qui a reçu en contrepartie la somme de 10 livres.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 113v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 442, p. 632.

94.

[vers 1142-1170]²⁶³⁵

Simon d'Oisy (*Oisi*) et son fils Hugues consentent à ce que Robert de Contehem (*Conteham*) et son frère Anselme vendent, pour la somme de 18 marcs, 12 mencaudées de terre à *Pumiers*.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 130r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 578, p. 677.

95.

[1159-1170]²⁶³⁶

Le pape Alexandre III garantit au doyen et au chapitre cathédral Notre-Dame d'Arras que Simon d'Oisy (*Oysi*) n'a plus le droit de s'approprier le cheval avec lequel l'évêque entre traditionnellement dans la cité après avoir été consacré. Simon ne pourra plus non plus exercer son droit de dépouille à Arras et à Maroilles.

A. ORIGINAL perdu.

2634 . *Ibid.*, p. 632.

2635. *Ibid.*, p. 677.

2636. L'acte est nécessairement postérieur à l'élection du pape Alexandre III, en 1159, et nécessairement antérieur au décès de Simon d'Oisy, en 1170.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire du chapitre cathédral Notre-Dame d'Arras : Paris, BNF, lat. 9930.

ÉDITION : a. RAMACKERS J., *Papsturkunden in den Frankreich*, t. 3, n° 112, p. 171-172.

INDIQUÉ : 1) *Regesta pontificum Romanorum*, t. 2, p. 369. – 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 6001.

96.

[1166-1170 ?]²⁶³⁷

Simon d'Oisy (*Oisi*) est témoin de l'achat par l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arrowasia*) d'une terre de 50 mencaudées que Hugues de Villers (*Vilers*) tenait en arrière-fief de Hugues d'Inchy (*Hinchi*).

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 118v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 489, p. 647.

97.

1171 – Photographie en annexe

Actum anno Verbi Incarnati M^o C^o LXX^o I^o

Hugues III d'Oisy (*Oysy*) et son épouse Gertrude remettent à l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes, par l'intermédiaire de Simon, moine de Saudemont (*Sandemont*), les deux parts de la terre de *Ravina Valle* dont Hugues Forez et son frère Gilles s'étaient dessaisis entre ses mains.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 240 mm, larg. 235 mm, repli 60 mm). – Deux sceaux disparus, jadis sur courroie de cuir. – Lille, AD Nord, 10 H 242/3912.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Marchiennes : Lille, AD Nord, 10 H 323, p. 130 et 202. – C. Copie libre sur papier, XVIII^e siècle : 10 H 242/3912A.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10510.

2637. *Ibid.*, p. 647.

98.

1172, 28 novembre – Tusculum

Datum Tusculani per manum Gratiani, sancte Romane ecclesie subdiaconi et notarii, III^o kalendas decembris, indictione V, Incarnationis Dominice anno M^o C^o LXX^o II^o, pontificatus vero domni Alexandri pape III anno tercio decimo

Le pape Alexandre III confirme à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles diverses donations, qu'il énumère. Parmi les biens confirmés figurent notamment le don d'un bois situé entre le grand bois de Vaucelles (*Valcellis*) et l'essart de Bracheul (*Brachiolo*) ainsi que celui de deux parts des dîmes noales sur les essarts situés entre le susdit bois, Vinchy (*Vinciacum*) et le château de Crèvecoeur (*Crevecur*), tous deux effectués par Simon, châtelain de Cambrai, son épouse Ade et leur fils Hugues.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 565 mm, larg. 465 mm, repli 30 mm). – Bulle de plomb (diam. 30 mm) sur lacs de soie jaune et brune. – Lille, AD Nord, 28 H 1/4.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 59, p. 128-130.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5745.

99.

1173, 8 décembre – Anagni

Datum Anagnie per manum Gratiani sancte Romanae ecclesie subdiaconi notarii, sexto idus decembris, indictione septima, Incarnationis Domini anno millesimo centesimo septuagesimo tertio, pontificatus vero domni Alexandri papae tertii anno quinto decimo

Le pape Alexandre III, à la demande d'Alexandre, abbé, confirme les autels et les possessions de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquiscinensis*), qu'il énumère. L'acte mentionne notamment des exemptions de droit, dont la teneur n'est pas précisée, concédées par Simon d'Oisy (*Oisi*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE authentique de 1701 par Guillaume François Herbert : Lille, AD Nord, 1 H supplément 298.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 171, p. 263-265.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5753.

100.

1173, [25 juillet-24 décembre]²⁶³⁸ – Aire-sur-la-Lys*Actum est Arie, anno Dominico M^o C^o LXXIII^o*

Hugues III d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci notifie avoir donné à l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer (*Sancti Judoci de Supra Mare*) une rente annuelle 10 livres, monnaie de Provins, pour le salut de l'âme de son frère, le comte Mathieu de Boulogne-sur-Mer (*Bolonie*). Cette somme devra être prélevée sur les revenus de sa prévôté d'Hesdin (*Hesdinio*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer : Arras, AD Pas-de-Calais, fonds Saint-Josse-sur-Mer, f. 4r.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 1, n^o 360, p. 131-133.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 8517.

101.

1173

Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini M^o C^o LXX^o III^o

Hugues III, châtelain de Cambrai, à la demande de Robert de Montigny (*Montengi*) et de sa mère Iburge, cède à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinctensi*) un bois que Robert tenait en fief de lui et dont il avait fait don à l'abbaye.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 290 mm, larg. 200 mm en haut, 20 mm en bas). – Sceau rond en cire brune (diam. 60 mm) sur courroie de cuir, représentant chevalier passant, légende : SIGILL<VM> HVGONIS CASTELLANI CAMERAC[...]*SIS* ; contresceau rond, légende : HVGO VICE COMES MELDENSIS. – Lille, AD Nord, 1 H 40/446.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire perdu de l'abbaye d'Anchin, f. 16-r-v.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 1 H 467, f. 35r. – Lille, AD Nord, 1 H 470.

2638. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Diederik van de Elzas (1128-1168)*, p. 264, n. 2.

ÉDITIONS : a. BRASSART F., *Histoire du château et de la châellenie de Douai*, p. 357-358. —
 b. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 173, p. 266-267.
 INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10425.

102.

1173

Actum anno Domini M^o C^o L^o XX^o III^o

Hugues III, châtelain de Cambrai, pour le repos de son âme et de celle de son père enseveli à Vaucelles (*Valcellensis*), cède à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles, du consentement de son épouse Gertrude et de son frère Pierre, archidiacre de Cambrai, un marais situé entre le pré de Vaucelles (*Valcellense*) et la *curtis* de Vinchy (*Vinciaco*) afin que les moines en fassent un vivier.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 250 mm, larg. 180 mm, repli 30 mm). — Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier en navette en cire verte (65 x 40 mm), représentant une femme debout, légende illisible. Le second rond en cire verte (diam. 65 mm), représentant un chevalier passant, légende : [...] DE OISI. — Lille, AD Nord, 28 H 32/979.

B. COPIE perdue, jadis dans un cartulaire de Vaucelles.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 8 H 261, f. 44v. — Lille, AD Nord, 28 H 91 et 28 H 95. — Cambrai, MM, ms. 1149, f. 31r.

ÉDITIONS : a. LE GLAY A., *Glossaire topographique*, n° 43, p. 61. — b. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 66, p. 137-138.

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 492. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7264.

103.

1173

Actum anno Domini M^o C^o L^o XX^o III^o

Pierre, élu de Cambrai, notifie la donation précédente, consentie par Hugues III, châtelain de Cambrai, en faveur de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 265 mm à gauche, 290 mm à droite, larg. 190 mm en haut, 185 mm en bas, repli 30 mm). — Fragment de sceau en navette en cire brune sur

courroie de cuir, représentant un personnage debout, légende :
[...]*GILLVM PETRI*[...] *RACENSIS E*[...] – Lille, AD Nord, 28 H 32/980.

ÉDITIONS : *a.* *Thesaurus diplomaticus*, n° 7265. – *c.* TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 67, p. 138-139.

104.

1173

Actum anno Domini M^o C^o L^o XX^o III^o

Galand, abbé, et l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai, à la demande de Hugues III, châtelain de Cambrai, cèdent à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensibus*) une terre, un pré et un marais situés à proximité du terrain donné aux cisterciens par Hugues. Ils autorisent également les moines de Vaucelles à détourner le cours de l'Escaut dans un fossé.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 265 mm, larg. 250 mm, repli 30 mm). – Sceau en navette en cire brune (50 x 40 mm) sur courroie de cuir, représentant un personnage assis, croisé et bénissant, légende illisible. – Lille, AD Nord, 28 H 32/981.

ÉDITION : *a.* TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 65, p. 136-137.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10737.

105.

1174

Actum anno Christi Incarnati M^o C^o LXX^o III^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*), châtelain de Cambrai, confirme que son père Simon d'Oisy a donné à la léproserie Saint-Lazare de Cambrai des droits de pêche dans toutes ses terres, de la neuvième heure du samedi à la neuvième heure du dimanche.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du début du XIII^e siècle, cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 8v-9r.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11530.

106.

1174

Actum anno Dominice Incarnationis M^o C^o LXX^o IV^o

Galand, abbé de Saint-Aubert de Cambrai, s'accorde avec les frères de la maladrerie Saint-Lazare de Cambrai à propos d'une dîme dépendant de la paroisse de Vinchy (*Vinciensis*), à savoir la terre de Bracheul, que Simon, châtelain de Cambrai, avait jadis cédée aux frères de Saint-Lazare pour le repos des âmes de son fils Gilles et de son neveu Pierre. En contrepartie de la moitié de la dîme, les frères de la maladrerie devront désormais s'acquitter d'un cens annuel de trois mencauds de froment et autant d'avoine.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 130 mm, larg. 135 mm, repli 25 mm). — Chirographe, devise à gauche : CYROGRA<P>HVM. — Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier disparu. Le second rond en cire vierge (diam. 45 mm), détaché, représentant Lazare debout écartant les bras, légende : SIGILLVM S<AN>C<T>I LAZARI CAMERACENSIS. — Lille, AD Nord, 36 H 356/5050.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10682.

107.

[1170-1174]²⁶³⁹

Hugues III, châtelain [de Cambrai], est témoin d'un acte dans lequel Gilles de Saint-Aubert (*Sancto Auberto*) fait élection de sépulture dans l'église Notre-Dame de Quiévy (*Chiui*) et cède à cette dernière ses deux parts de la dîme de Naves (*Nave*) et de Cagnoncles (*Kaihuncle*), à condition toutefois que trois moines (*monachi sacerdotes*) soient établis à Quiévy pour y célébrer le service divin. Gilles demande en outre que son anniversaire soit également célébré à l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai. À cette fin, il accorde aux moines une *praebenda monachi*, qui sera donnée chaque année le jour de son anniversaire (?), et une rente de 20 sous à percevoir sur la susdite dîme.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 140 mm, larg. 245 mm, repli 20 mm). — Sceau disparu, jadis pendant. — Lille, AD Nord, 3 H 57/734.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 5077 (*sub dato* 1173).

2639. Dans la mesure où le châtelain Hugues III d'Oisy figure sans son père parmi les témoins de l'acte, celui-ci doit probablement être postérieur à 1170, date probable du décès de Simon d'Oisy. Le *terminus ante quem* est fourni par la continuation de la chronique de Saint-André du Cateau, qui situe la mort de Gilles de Saint-Aubert en 1174 (Lille, AD Nord, 8 H 261, f. 48v).

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 11/1, p. 241.

108.

1175

Actum anno Dominice Incarnationis M^o C^o LXX^o v^o

Hugues III, châtelain de Cambrai, notifie que Baudouin, *villicus* de Vicourt (*Wahiercurt*), Robert le Pauvre de Gouzeaucourt (*Gosaucurt*), son fils Eilbert, et Helbold, *villicus* de Honnecourt (*Hunecurt*), ont donné à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arroasie*) toutes les possessions qu'ils avaient dans le bois de Beaucamp (*Baencamp*). Robert et Helbold ont conservé leur terrage, mais Baudouin, dont la fille est entrée à l'abbaye comme converse, y a renoncé. Comme seigneur de ces terres, Hugues approuve la donation, sans doute effectuée avant 1157.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 240 mm, larg. 255 mm, repli 25 mm). — Sceau en navette en cire brune (65 x 60 mm) sur courroie de cuir, figurant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGIL [...] [...]VGONI[...] OISI. — Lille, AD Nord, 37 H 57/309.
- B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 110v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 135, p. 253-254.

INDIQUÉ : 1) MICHEL H., « Inventaire sommaire », p. 272. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10581.

109.

1176, 26 avril – Arras

Actum anno Domini M^o C^o LXX^o VI^o, VI^o kalendas maii, in civitate Attrebatensi

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci notifie que, suite à des plaintes régulières de Jean, abbé de Sainte-Rictrude Marchiennes (*Marcianensis*), au sujet des torts causés par Amaury de Landas (*Landast*) aux droits des moines sur la Scarpe, il a convoqué les parties en conflit à Aire-sur-la-Lys (*Ariam*) et a confirmé les droits des frères sur le cours d'eau. Il notifie, en effet, que ces derniers doivent jouir du droit de pêche sur la Scarpe de *Wasconis Curua* jusqu'à *Brachiorum Locum*, à l'exception de ce que l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinenensis*) détient entre Peumières (*Pomeries*) et

Rullagii et de ce que possède Warlenus. À la demande de l'abbé et des moines de Marchiennes, Philippe confirme en outre les possessions de l'abbaye.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 580 mm, larg. 390 mm, repli 40 mm). — Sceau rond en cire rouge (diam. 90 mm) sur lacs de soie rouge, représentant un chevalier portant un écu au lion, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGILLV[...] [...]LANDRIE. — Lille, AD Nord, 10 H 210/3423.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 1, n° 394, p. 182-185.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7543.

110.

1176, 16 mai – Anagni

Datum Anagnie per manus Graciani sancte Romane ecclesie subdiaconi notarii, XVII^o kalendas junii, indictione VIII, Incarnationis Dominice anno M^o C^o LXXVI^o, pontificatus vero domni Alexandri pape III anno XVII^o.

Le pape Alexandre III, à la demande de Simon, abbé, confirme et énumère les possessions de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Acquicinctensis*). L'acte mentionne notamment des exemptions de droit, dont la teneur n'est pas précisée, concédées par Simon d'Oisy (*Oisi*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire perdu de l'abbaye d'Anchin. — C. Copie vidimée de 1407 par Amaury, notaire impérial du diocèse de Tournai : Lille, AD Nord, 1 H supplément 231. — D. Copie vidimée de 1445 par un sergent de la prévôté de Beauquesne à la demande de Jacques de Noyelles, prieur de Saint-Georges d'Hesdin : Lille, AD Nord 1 H 419/3803.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 189, p. 279-283.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5769.

111.

1176

Actum anno Dominice Incarnationis M^o C^o LXX^o VI^o

Aléaume, abbé de Vaucelles (*Valcellis*), notifie que son abbaye a donné à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai, patron de la paroisse de Crèvecœur (*Crevecuer*), les deux tiers d'une dîme de ce village que le châtelain Simon de Cambrai lui avait donnée. En échange, l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai cède aux moines de Vaucelles les terres, terrages et dîmes sur le vivier et le fossé de l'abbaye ainsi que deux parcelles de terre situées à proximité du fossé.

*A*¹. ORIGINAL sur parchemin (haut. 270 mm, larg. 225 mm, repli 30 mm). — Chirographe, devise à droite : CYROGRAPHVM. — Sceau en navette en cire brune (50 x 40 mm) sur courroie de cuir, représentant un personnage assis, crossé et bénissant, légende illisible. — Lille, AD Nord, 28 H 32/982.

*A*². ORIGINAL sur parchemin (haut. 270 mm, larg. 225 mm, repli 30 mm). — Chirographe, devise à gauche : CYROGRAPHVM. — Sceau en navette en cire rouge (40 x 25 mm) sur courroie de cuir, représentant un personnage debout tenant un livre dans la main droite et une crosse dans la main gauche, légende : SIGILLVM ABBATIS DE VALCELLIS. — Lille, AD Nord, 36 H 248/4256.

ÉDITION : *a.* TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 72, p. 142-144.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10738.

112.

1176

Actum anno Incarnationis Dominice M° C° LXX° VI°, electioni nostre II°

Hugues III, châtelain [de Cambrai], est témoin d'une charte d'Alard, élu de Cambrai, dans laquelle ce dernier notifie un accord intervenu entre lui et Eudes, fils de Gautier II le Tonnerre, qui réclamait, comme son père du temps de l'évêque Nicolas, d'exercer la charge de prévôt de la cour épiscopale. L'acte prévoit qu'Eudes renoncera à ses prétentions en échange d'un manse sis au Cateau, d'une demi-charruée de terre labourable et d'une demi-charruée de forêt à défricher. Il tiendra désormais ces biens en fief de l'évêque.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 495 mm, larg. 250 mm, repli 50 mm). — Chirographe, devise à gauche: CYROGRAPHVM. — Deux sceaux en cire rouge sur lacs de cuir. Le premier, rond (diam. 70 mm), représentant un personnage assis, légende illisible. Le second, en navette (80 x 60 mm), représentant un moine debout tenant un livre ouvert, légende : SIGILL<VM> ALARDI D<E>I GRACIA CAMERACENSIS ELECTUS. — Lille, AD Nord, 3 G 466/ 8976.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11364.

113.

[avant 1177]²⁶⁴⁰

Hugues III, châtelain de Cambrai, notifie que son vassal Gobert de Vendhuile (*Venduila*) a, avec son accord, cédé à cens à l'abbaye du Mont-Saint-Martin (*Monte sancti Martini*) la dîme de Vendhuile qu'il tenait en fief de lui.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de Notre-Dame du Mont-Saint-Martin : Paris, BNF, lat. 5478, n° 18, f. 14r-v.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12124.

114.

1177

Actum anno Dominice Incarnationis M^o C^o LXX^o VII^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*), châtelain de Cambrai, notifie avoir mis fin à une querelle entre son vassal Gobert de Vendhuile (*Vendulia*) et l'abbé du Mont-Saint-Martin (*Montis sancti Martini*) au sujet de la dîme de de Vendhuile, que Gobert avait cédée à cens aux religieux.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de Notre-Dame du Mont-Saint-Martin : Paris, BNF, lat. 5478, n° 19, f. 14v-15v.

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 7, p. 321. – 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12125.

115.

1178 – Saudemont – Photographie en annexe

Actum anno Verbi Incarnati M^o C^o LXX^o VIII^o, presidente sancte Romane ecclesie Alexandro tercio, regnante Ludovico rege Francorum, principante Flandrensibus et Virmandensibus Philippo, cathedre Cameracensi presidente Rogero electo, Attrebatensi domno Frumaldo, actum apud villam Saudemont, temporibus domni Johannis abbatis, Balduini prepositi, Ingranni et Hugonis monachorum

2640. L'acte est très vraisemblablement antérieur au document suivant.

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) rend à l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Marцениensis*) deux terres mesurant une muidée, mesure de Douai (*Duacensis*), tenues en fief de lui à *Tillemont* et *Ronsoi* par Robert d'Oisy et son frère Gautier.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 145 mm, larg. 280 mm en haut, 275 mm en bas, repli 30 mm). – Sceau disparu, jadis pendant. – Lille, AD Nord, 10 H 43/701.
 - B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Marchiennes : Lille, AD Nord, 10 H 323, p. 213-214.
- INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11412.

116.

1178 [non consulté]

Les chanoines de la cathédrale Saint-Étienne de Meaux concluent un accord avec les religieuses du prieuré de Collinances au sujet du four qu'avait fait construire Ada, vicomtesse de Meaux

- A. ORIGINAL perdu.
- B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire du chapitre cathédral Saint-Étienne de Meaux : Meaux, BM, ms. 63, p. 157-158. – C. Copie du VIII^e siècle, cartulaire du chapitre cathédral Saint-Étienne de Meaux : Meaux, BM, ms. 64, p. 11.

117.

1178 [non consulté]

Hugues III, châtelain de Cambrai et vicomte de Meaux, approuve la donation d'un four faite par sa mère, Ada, en faveur des moniales de Collinances.

- A. ORIGINAL perdu.
- B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire du chapitre cathédral Saint-Étienne de Meaux : Meaux, BM, ms. 63, p. 158. – C. Copie du VIII^e siècle, cartulaire du chapitre cathédral Saint-Étienne de Meaux : Meaux, BM, ms. 64, p. 19.

118.

[1170-1178 ?]²⁶⁴¹

Ada, vicomtesse [de Meaux], notifie un accord intervenu entre elle et l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

- A. ORIGINAL perdu.
- B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes de Soissons : Paris, BNF, lat. 11004, f. 106r-v.

119.

1179 – Photographie en annexe

Auctum est Incarnati Verbi M^o C^o LXXIX^o

Hugues III, châtelain de Cambrai, notifie qu'Anselme de Forest (*Forest*), avec l'accord de son épouse Liégarde et suite à un jugement de ses pairs, a donné à Jean, prêtre de Cantimpré (*Cantipreit*), à son compagnon Mathieu et aux frères de Notre-Dame de Cantimpré les deux parts de la dîme de Malincourt (*Malarcoit*), *Vallis de Pumiers* et *Kachiencamp*, qui se trouvaient sous la seigneurie de Hugues et qu'il avait acquises en dot de Pierre Minitus. Ce dernier, qui détenait la troisième partie de cette dîme, la cède également à l'abbaye de Cantimpré.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 150 mm, larg. 195 mm, repli 15 mm). – Sceau rond en cire brune (diam. 65 mm) sur double queue de parchemin, figurant un chevalier brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : [...]VM HUGONIS DE OISI. – Lille, AD Nord, 37 H 31/114.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 37 H 129.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 10529.

2641. L'acte, qui ne mentionne pas Simon d'Oisy, doit vraisemblablement être postérieur au décès de celui-ci. Ada n'apparaissant plus dans la documentation après 1178, je suppose que cet acte doit être antérieur à cette date.

120.

1180, 26 février

Datum Tusculani per manum Alberti sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis et cancellarii IIII kalendas marcii, indictione XIII^a, Incarnationis Dominice anno M^o C^o LXXX^o, pontificatus vero domni Alexandri pape III anno XXII^o

Le pape Alexandre III, à la demande d'Ybertus, prévôt, et des frères de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai, prend la communauté sous sa protection et confirme ses biens. L'acte mentionne notamment : 1) Les droits de pêche cédés par le châtelain Hugues III d'Oisy (*Oisi*) dans toutes ses terres, de la neuvième heure du samedi à la neuvième heure du dimanche ; 2) Sept muidées de terre, avec leur terrage, sises à Bracheul (*Bracheolus*), la dîme de cette localité, trois mencauds de froment et autant d'avoine, ainsi qu'une terre à défricher donnés par le châtelain Simon ; 3) Le droit de *pontinagium* sur l'Escaut à Masnières, donné par Manassès le passeur, Hugues Gaschiere de Rumilly et Albert de *Garrin*, avec l'accord du châtelain Simon d'Oisy.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du début du XIII^e siècle, cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 3v-6v.

ÉDITION : a. RAMACKERS J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, t. 2, p. 373-376.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5790.

121.

1180

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LXXX^o

Roger, évêque de Cambrai, notifie un accord intervenu entre l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai et Hugues, châtelain de Cambrai, à propos de l'exploitation des terres de Élimont, que Hugues avait données en aumône aux chanoines. Selon cet accord, il sera permis aux manants soumis à Hugues de cultiver une terre en ce lieu, sauf si l'abbaye parvient à trouver un meilleur accord avec d'autres exploitants. Les messes qui étaient jadis célébrées dans la chapelle de l'exploitation en l'honneur des ancêtres de Hugues continueront à y être célébrées. D'autres messes devront également avoir lieu à l'abbaye Saint-Aubert. Quant aux surplus, ils seront distribués aux pauvres. Pierre, archidiaque et frère de Hugues, donne son approbation à cet accord.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 295 mm, larg. 205 mm en haut, 210 mm en bas, repli 30 mm) – Chirographe, devise à droite : CYROGRAPHVM. – Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier en navette en cire rouge (80 x 60 mm), représentant un évêque assis, mitré, croisé et bénissant, légende : SIGILLVM ROGERI CAMERACENSIS [...]COPI. Le second rond en cire vierge (diam. 75 mm), représentant un chevalier brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGILLVM HUGONIS DE OIS[...]2642. – Lille, AD Nord, 36 H 251/4275.

ÉDITIONS : a. LE GLAY A., *Glossaire topographique*, n° 48, p. 67-68. – b. *Thesaurus diplomaticus*, n° 7269.

122.

1180

Actum anno Dominice Incarnationis M° C° LXXX°, presulatus nostri I°

Roger, évêque de Cambrai, exempte de dîme et droits paroissiaux la terre sise entre l'église Saint-Sauveur et le marais que Hugues III, châtelain de Cambrai, a donnée à Jean de Cantimpré (*Cantimprei*) pour qu'il y fonde une église. Le doyen Hugues, qui possédait ces droits à titre de trésorier du chapitre cathédral Notre-Dame de Cambrai, donne son accord à cette exemption contre un cens annuel de 12 deniers.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 205 mm, larg. 255 mm, repli 36 mm) – Trois sceaux sur lacs de cuir. Le premier en navette en cire brune (55 x 75 mm), représentant un évêque assis, mitré, croisé et bénissant, légende : SIGILL[...] [...]CENSIS EPISCOPI. Le deuxième rond en cire brune (diam. 55 mm), figurant un personnage assis, légende en grande partie illisible : CAM[...]. Le troisième rond en cire brune (diam. 50 mm), illisible. – Lille, AD Nord, 37 H 1/1.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10530.

123.

1180 – Photographie en annexe

Actum anno Incarnationis M° C° LXXX°

2642. La seconde charte-partie est également conservée aux AD Nord, sous la cote Musée 38 LL. Il ne nous a pas été loisible de la consulter.

Hugues III d'Oisy donne six mencaudées de terre à Jean, prieur de Notre-Dame de Cantimpré (*Cantipreit*), et douze autres mencaudées à Guermond.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 50 mm à gauche, 40 mm à droite, larg. 210 mm). — Sceau rond en cire brune (diam. 60 mm), fortement détérioré, figurant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGI[...] [...]SI. — Lille, AD Nord, 37 H 31/116.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10531.

124.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum Insulis, anno M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte dans lequel Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, cède à Gérard de Landas (*Landast*) une part de l'héritage de Gautier de Vlad slo (*Flardeslo*), à savoir Eine et ses dépendances. Après la mort de Philippe, le reste de l'héritage de Gautier reviendra à Gérard, à l'exception de la terre de Nieuwkerke (*Niwekerke*), que Philippe a donnée, avec le consentement de Gérard, à l'abbaye Notre-Dame de Messines (*Mecinensi*) pour l'âme de son frère, Pierre, et celle de ses ancêtres.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 215 mm, larg. 285 mm, repli 30 mm). — Sceau disparu, jadis sur double queue de parchemin. — Munich, Université, Historisches Seminar Sammlung von Originalen des Lehrstuhls für Geschichtliche Hilfswissenschaften, n° 177.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 591, p. 112-113.

125.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte dans lequel Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, confirme aux moniales de Notre-Dame d'Avesnes (*Avennis*) que cette dernière leur a donné une rente de

10 livres à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*). Philippe précise en outre la manière dont cette rente devra être utilisée.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye d'Avesnes-lès-Bapaume : Tramecourt, Château, f. 6v.

ÉDITIONS : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 594, p. 115. — b. DELMAIRE B., *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame d'Avesnes*, à paraître.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10518.

126.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte dans lequel Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, confirme aux moniales de Notre-Dame d'Avesnes (*Avesnis*) que cette dernière a leur a donné une rente de 10 livres annuelle à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye d'Avesnes-lès-Bapaume : Tramecourt, Château, f. 26r. — C. Copie du XIV^e siècle, cartulaire de Flandre : Lille, AD Nord, B 1563, f. 32v. — D. Copie du XIV^e siècle, cartulaire de Flandre : Lille, AD Nord B 1562, f. 61r.

ÉDITIONS : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 595, p. 115. — b. DELMAIRE B., *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame d'Avesnes*, à paraître.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7725.

127.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné à l'abbaye Sainte-Marie-Madeleine d'Étrun (*Strumis*) une rente annuelle de sept livres et demi à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 200 mm, larg. 180 mm, repli 35 mm). — Sceau perdu, jadis sur double queue de parchemin. — Arras, AD Pas-de-Calais, 4 H 3/9.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 596, p. 117.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10159.

128.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné à l'abbaye Sainte-Marie-Madeleine d'Étrun (*Strumis*) une rente annuelle de sept livres et demi à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*). Baudouin, comte de Hainaut, et son épouse Marguerite approuvent et confirment également cette donation.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 260 mm à gauche, 270 mm à droite, larg. 220 mm, repli 45 mm). — Sceau perdu, jadis sur double queue de parchemin. — Arras, AD Pas-de-Calais, 4 H 3/10.

ÉDITIONS : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 597, p. 118.

129.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne,

que celle-ci a donné à l'abbaye de Fontevrault (*Fonte Ebraldi*) une rente annuelle de 10 livres à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1238 par Juhel, archevêque de Tours : Angers, AD Maine-et-Loire, 237 H 1, n° 4. — C. Copie authentique de 1306 : Angers, AD Maine-et-Loire, 237 H 1, n° 4. —

D. Copie vidimée de 1332 par Jean de Milon : Angers, AD Maine-et-Loire, 237 H 1, n° 4.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 599, p. 119.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10160.

130.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné à l'abbaye Notre-Dame de Loos (*Los*) une rente annuelle de 100 sous à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 190 mm, larg. 225 mm, repli 25 mm). — Sceau perdu, jadis sur double queue de parchemin. — Lille, AD Nord, 27 H 16/225.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, p. 119, n° 599.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10160.

131.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné à l'abbaye Notre-Dame de Loos (*Los*) une rente annuelle de 100 sous à

prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*). Baudouin, comte de Hainaut, et son épouse Marguerite approuvent et confirment également cette donation.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 200 mm, larg. 220 mm, repli 35 mm). — Trois sceaux sur lacs de soie. Les deux premiers disparus. Le troisième rond en cire brune (100 mm) sur lacs de soie blanche, représentant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGILLVM PHILIPPI COM[...] [...]NDRIE ; contresceau rond (diam. 50 mm), légende : ET VIROMANDIE. — Lille, AD Nord, 27 H 16/226.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 8573. — b. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 600, p. 122-123.

132.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné aux moniales de Merkem (*Merchem*) une rente annuelle de 100 sous à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 185 mm, larg. 185 mm, repli 35 mm). — Sceau rond en cire rouge sur double queue de parchemin, détérioré, représentant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende illisible ; contresceau rond (diam. 50 mm), légende : ET VI[...] [...]IE. — Bruxelles, AGR, Trésor de Flandre, 2^e série, *sub anno* 1181.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 8574. — b. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 601, p. 123-124.

133.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné aux moniales de l'abbaye Notre-Dame de Nonnenboose (*Buscho*), à Ypres, une rente annuelle de 50 sous à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 205 mm, larg. 235 mm en haut, 240 mm en bas, repli 25 mm). — Sceau disparu, jadis sur double queue de parchemin. — Bruges, AE, fonds de l'abbaye de Nonnenbosse, n° 5.

ÉDITION : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 2649. — b. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 602, p. 124-125.

134.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné aux moniales de l'abbaye Saint-Nicolas de Furnes (*Veurne*) une rente annuelle de 50 sous à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 180 mm, larg. 260 mm en haut, 265 mm en bas). — Sceau rond en cire brune (diam. 100 mm) sur lacs de soie blanche, représentant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGILLVM PHILIPPI COMITIS FLANDRIE ; contresceau rond (diam. 50 mm), légende : ET VIROMANDIE. — Bruges, Archives de l'Évêché, fonds de Saint-Donatien de Bruges, A 241, n° 28.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 3643. — b. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 604, p. 126-127.

135.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné aux moniales de l'abbaye Notre-Dame de Voormezele (*Formosellis*) une rente annuelle de 50 sous à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle : Bruges, AE, Acquisitions, n^o 3472, f. 24r.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n^o 605, p. 127-128.

136.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o octuagesimo primo

Hugues III d'Oisy (*Hoisi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné aux chanoines de Warneton (*Warneston*) une rente annuelle de 50 sous à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIV^e siècle, cartulaire de Flandre : Lille, AD Nord, B 1563, f. 38v.

ÉDITION : a. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n^o 606, p. 128-129.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 10163.

137.

[25 décembre 1180-24 décembre] 1181

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci confirme, à la demande de sa sœur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, que celle-ci a donné aux chanoines de Zonnebeke (*Sinnebeka*) une rente annuelle de 50 sous à prélever sur l'*officium* du notaire Lambin à Bruges (*Brugis*).

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 215 mm, larg. 155 mm, repli 35 mm). — Fragment de sceau en cire brune sur double queue de parchemin, représentant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende illisible ; traces de contresceau, illisible. — Bruges, Archives du Grand Séminaire, fonds Zonnebeke, n° 13.
- ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 2286. — b. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 607, p. 129-130.

138.

[25 décembre 1180-24 décembre 1181]²⁶⁴³

Actum anno Domini M^o C^o LXXXI^o

Hugues III d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, dans lequel celui-ci notifie que, dans la mesure où sa soeur Gertrude, jadis comtesse de Maurienne, a décidé de se retirer au couvent, il répartit, à sa demande, entre divers établissements religieux la part d'héritage qu'il avait constituée pour elle avant de partir en croisade.

- A. ORIGINAL perdu.
- B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Messines : Bruges, AE, Acquisitions, n° 7026, f. 12r-13v et 15r. — C. Copie authentique de 1388 : Lille, AD Nord, B 1512/111.
- ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 3015. — b. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 608, p. 130-133.

2643. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, p. 131.

139.

1181

Anno M^o C^o LXXXI^o

Simon, abbé, et les moines de Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinetensis*) renoncent à leurs droits sur six mencaudées de terre située entre l'église Saint-Sauveur de Cambrai et le marais, terre donnée par Hugues III d'Oisy (*Oysy*) à Jean [de Cantimpré] et ses compagnons, avec l'approbation de Roger, évêque de Cambrai, et de Hugues, trésorier du chapitre cathédral de Cambrai.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 95 mm, larg. 180 mm, repli 10 mm). — Sceau perdu, jadis sur double queue de parchemin. — Lille, AD Nord, 37 H 1/2.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 218, p. 307-308.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5454.

140.

[vers 1170-1181]²⁶⁴⁴ – Photographie en annexe

Hugues III, châtelain de Cambrai, cède, avec l'accord de son frère Pierre, archidiacre de Cambrai et prévôt de Saint-Géry, deux manipules de la dîme de l'autel de Haucourt (*Haucort*) au chapitre Saint-Géry de Cambrai, qui possédait déjà l'autel.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 205 mm, larg. 150 mm en haut, repli 35 mm). — Deux sceaux disparus, jadis sur double queue de parchemin. — Lille, AD Nord, 7 G 69/981.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12525.

2644. Le *terminus post quem* est fourni par le décès de Simon d'Oisy, père d'Hugues III, vers 1170, tandis que le *terminus ante quem* correspond à la date de décès d'Aléaume, abbé de Vaucelles, mentionné comme témoin dans l'acte (TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de vaucelles*, p. 250).

141.
[1170-1181]²⁶⁴⁵

Hugues III, châtelain de Cambrai, et son épouse Gertrude donnent à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arrouia*) une terre issue du défrichement du bois de Trescaut (*Trescau*) allant jusqu'à *Fossetum*.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 110r-v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 191, p. 344-345.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11165.

142.
1182

Actum anno Christi M° C° LXXX° II°

Hugues III d'Oisy (*Oysi*) consent à ce que Rainier, fils d'Herbert et d'Havide de Trescaut (*Trescaut*), vende à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arroasia*), avec l'accord de son épouse Marie et de son fils Herbert, le quart d'un terrage entre Gouzeaucourt (*Goselcort*) et Trescault (*Trescaut*) pour 20 livres, deux muids de froment et deux porcs

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 112r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 421, p. 626.

143.
1182

Actum anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo octogesimo secundo

2645. L'acte est nécessairement antérieur à l'entrée au monastère de Gertrude (cf. acte suivant).

Guillaume, archevêque de Reims (*Remorum*) et cardinal de Sainte-Sabine, confirme que Roger, évêque de Cambrai, a exempté de dîme et droits paroissiaux la terre sise entre l'église Saint-Sauveur et le marais que Hugues III, châtelain de Cambrai, a donnée à Jean de Cantimpré (*Cantimprei*) pour qu'il y fonde une église. Il confirme également que le doyen Hugues, qui possédait ces droits à titre de trésorier du chapitre cathédral Notre-Dame de Cambrai, a donné son accord à cette exemption contre un cens annuel de 12 deniers.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 290 mm, larg. 395 mm, repli 45 mm). — Sceau en navette en cire verte (70 x 55 mm), brisé, sur lacs de soie rouge et verte, légende : SIGIL[...] ARCH[...] ; contresceau rond (diam. 30 mm). — Lille, AD Nord, 37 H 1/3.
INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10533.

144.

1183

Actum tempore Galteri abbatis, anno Christi M^o C^o LXXX^o III^o

Avec le consentement de son seigneur Pierre, Gautier *Pilet*, son épouse Bise, et ses enfants Gautier, Baudouin et Jean, donnent la moitié d'un essart libre de droit situé au bois de Saint-Vaast à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise contre une somme de 33 livres, plus 20 livres au seigneur Hugues III d'Oisy. L'autre moitié de l'essart est donné par Arnoul de Lanving (*Lanuing*) et son épouse Havide, contre 100 sous et six mencaudées de froment à prendre chaque année à Beaucamp (*Belcamp*).

- A. ORIGINAL perdu.
B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 114r.
ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 445, p. 633-634.

145.

1183

Actum anno Dominice Incarnationis M^o C^o LXXX^o III^o

Roger, évêque de Cambrai, exempte de tout droit la terre située entre l'église de Saint-Sauveur de Cambrai et le marais donnée par Hugues III, châtelain de Cambrai, à Jean de Cantimpré et à

ses compagnons suivant la règle de Saint-Victor de Paris afin qu'ils y fondent une église. L'évêque garantit également la libre élection de l'abbé et donne l'autel de Saint-Sauveur avec le personnel, à condition que son anniversaire, celui de ses parents et celui de Hugues, trésorier de Notre-Dame de Cambrai, soient célébrés chaque année.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 410 mm, larg. 270 mm, repli 45 mm). – Trois sceaux sur courroie de cuir. Le premier en cire verte figurant un évêque assis, mitré crossé et bénissant, légende : SIGILL[...] [...]CENSIS EPISCOPI. Le second presque rond (60 x 70 mm), représentant une Vierge à l'Enfant, légende : [...] MARIAE [...] SIGILLVM. Le troisième brisé et illisible. – Lille, AD Nord, 37 H 1/5.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10535.

146.

1183

Actum anno ab Incarnatione Domini M^o centesimo octogesimo tercio

Guillaume, archevêque de Reims (*Remorum*) et cardinal de Saint-Sabine, confirme les dispositions prises par Roger, évêque de Cambrai, dans l'acte précédent.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 275 mm, larg. 265 mm, repli 40 mm). – Sceau en navette en cire verte (80 x 60 mm) sur lacs de soie verte, figurant un évêque debout tenant crosse, légende illisible. – Lille, AD Nord, 37 H 1/6.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10534.

147.

1184, 2 mai – Veroli

Datum Veruli per manum Alberti, sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis, II nonas maii, indictione secunda, Incarnatione Dominice anno M^o C^o LXXXIII^o, pontificatus vero domini Lucii papae III anno III

Le pape Lucius III confirme les droits et les biens de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*), qu'il énumère. L'acte mentionne notamment la terre cédée par Hugues III, châtelain de Cambrai, pour y fonder la communauté, et 18 mencaudées de froment données par ce dernier sur la dîme et le terrage de *Wahemuel*.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE vidimée de 1233 par P., abbé de Saint-Victor de Paris : Lille, AD Nord, 37 H 2/12.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5457.

148.

1184, mai

Factum anno Domini M^o C^o LXXX^o III^o, mense maio

Hugues III d'Oisy (*Oisi*) est témoin d'un acte de Roger, évêque de Cambrai, dans lequel celui-ci notifie que Gautier de Honnecourt (*Hunencort*) a donné un terrage à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensium*) et a renoncé à tous les droits qu'il exerçait sur les terres de Pésières (*Piseriis*) et de Vaucelles. Alice, l'épouse de Gautier, consent à la donation et renonce en faveur des moines au terrage qu'elle possédait sur sept muidées de terre reçues en dot ; en échange, son mari lui cède quatre muidées de froment à prendre chaque année sur son moulin de Banteux (*Bantoes*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 575 mm, larg. 445 mm, repli 80 mm). — Sceau en navette en cire verte (65 x 45 mm) sur double queue de parchemin, figurant un évêque assis, mitré, crossé et bénissant, légende : SIGILLVM ROGERI CAMERACENSIS EPISCOPI. — Lille, AD Nord, 28 H 46/1201.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 104, p. 173-175.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10754.

149.

1184

Actum anno Dominice Incarnationis M^o C^o LXXX^o III^o

Héllin, prévôt, Alard, doyen, et l'ensemble du chapitre Saint-Géry de Cambrai notifient et confirment qu'avec leur consentement, Eustache, seigneur de Marquion (*Marchiun*), a cédé à l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*) deux parts d'une dîme prélevée sur une terre de 12 muids et 12 mencaudées qu'il tenait en fief de Hugues III d'Oisy (*Oysi*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 90 mm, larg. 245 mm, repli 15 mm au centre). — Sceau disparu, jadis pendant. — Lille, AD Nord, 37 H 31/118.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10536.

150.

1185

Factum anno Domini M^o C^o LXXX^o V^o, et ut memoriter teneatur meo sigillo signatum

Hugues III d'Oisy (*Oysi*), châtelain de Cambrai, donne à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensem*), du consentement de son épouse Marguerite, fille du comte Thibaud V de Blois, 10 muidées de terre à Gondecourt (*Gundricurt*) contre la somme de 500 livres. Il a obtenu à cet égard l'accord de Hugues de Bermerain (*Bermerang*), qui affirmait avoir des droits en ce lieu.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 270 mm, larg. 160 mm, repli 20 mm). — Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier rond en cire verte (diam. 70 mm), représentant un chevalier brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGILL<VM> HVGONIS CASTELLANI CAMERACEN[...]; contre-sceau rond (diam. 40 mm) à l'écu au lion debout, légende : HVGO VICECOMES MELDENSIS. Le second en navette en cire rouge (65 x 40 mm), détérioré, représentant une dame debout tenant un oiseau sur son poing gauche, légende : SIGILLV<M> MARGA[...] [...]ENSIS DOMINE. — Lille, AD Nord, 28 H 38/1060.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 28 H 91, 28 H 92 et 28 H 95. — Cambrai, MM, ms. 1149, f. 84r. — Cambrai, MM, ms. 1325, f. 5r.

ÉDITIONS : a. LE GLAY A., *Glossaire topographique*, n° 55, p. 76-77. — b. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 108, p. 177-178.

INDIQUÉ : 1) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 645. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7274.

151.

1186 – Photographie en annexe

Actum anno ab Incarnatione Domini M^o C^o LXXX^o VI^o

Hugues III, châtelain de Cambrai, et son épouse Marguerite donnent à l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*) le terrage qu'ils possèdent à Raillencourt (*Rolleincurt*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 90 mm, larg. 240 mm, repli 20 mm). – Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier disparu. Le second en navette en cire brune (55 x 40 mm), détérioré, figurant une dame debout tenant un oiseau dans la main gauche, légende : SIGILL<VM> MARGA[...] MELD<ENSI>S VI[...]COMITISSE. – Lille, AD Nord, 37 H 31/120.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10538.

152.

1186 – Photographie en annexe

Actum anno Dominice Incarnationis M^o C^o LXXX^o VI^o

Hugues III d'Oisy (*Oysi*), châtelain de Cambrai, cède, avec le consentement de son épouse Marguerite, la dîme et le terrage de *Wahegnel* à l'abbaye Notre-Dame de Catimpré (*Pratis*). Ces revenus ne pourront toutefois pas être levés sans la présence de l'envoyé de Hugues.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 300 mm, larg. 260 mm, repli 55 mm). – Sceau rond en cire rouge (diam. 70 mm) sur lacs de soie verte et rouge, détérioré, figurant un chevalier brandissant une épée et passant de gauche à droite, légende : SIGILL[...] [...]IS CA[...] ; contresceau rond (diam. 40 mm) à l'écu au lion, légende : HUGO VICECOMES MELDENSIS. – Lille, AD Nord, 30 H 12/130.

ÉDITIONS : a. LE MIRE A., *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 460. – b. ID. et FOPPENS F.-J., *Opera diplomatica*, t. 1, p. 718.

INDIQUÉ : 1) LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pays-Bas, Preuves*, p. 22. – 2) LE GLAY A., *Revue des Opera diplomatica*, p. 68-71. – 3) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 656. – 4) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7703.

NOTE SUR LA TRADITION : l'acte a probablement été rangé par inadvertance dans le fonds de Notre-Dame des Prés de Douai. Un examen attentif des notes dorsales révèle en effet que ces dernières présentent le « style » typique de celles de l'abbaye de Cantimpré.

153.

1187 – Photographie en annexe

Actum anno ab Incarnatione Domini M^o C^o LXXX^o VII^o

Hugues III, châtelain de Cambrai, notifie que son homme, Eustache de Marquion (*Marchiun*), a donné à l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*), avec son épouse Marie et ses sœurs, une muidée de terre et le terrage sur 13 muidées de terre sises à Marquion. Hugues, de qui Eustache tenait ces biens en fief, donne son approbation à cette donation. Eustache s'engage en outre à transporter le terrage en ville avec ses propres voitures, à l'endroit désigné par l'abbaye.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 170 mm, larg. 200 mm, repli 20 mm). — Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier rond en cire brune (diam. 55 mm), détérioré, figurant un chevalier portant un écu au lion, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGILL<VM> HUGO[...]; contresceau rond (diam. 40 mm) à l'écu au lion, légende [...]OMI[...] MELDENSIS. Le second disparu. — Lille, AD Nord, 37 H 31/121.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10539.

154.

1187 [non consulté]

Hugues III, châtelain de Cambrai, règle en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi un litige qui opposait les religieux à Jean, sire d'Écoivres, qui forçait les hommes du monastère à venir moudre leur grain à son moulin.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XVIII^e siècle : Paris, BNF, coll. Moreau, ms. 89, f. 224-225.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 8790.

155.

[1179-1189, très probablement vers 1187]²⁶⁴⁶ – Photographie en annexe

Hugues III, châtelain de Cambrai, notifie que son vassal Eustache de Marquion (*Marchion*) a reconnu tenir en fief de lui deux parts d'une dîme levée sur 12 muidées de terre et autant de mencaudées. Eustache a renoncé à ces droits entre les mains de Hugues III et de l'évêque Roger de Cambrai en faveur de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*). Devant l'évêque Roger, Hugues III renonce également au profit du Cantimpré aux droits qu'il détenait sur cette dîme.

2646. Acte probablement contemporain du document n° 151, rédigé en 1187. Quoiqu'il en soit l'acte est postérieur à 1179, date à laquelle Roger de Wavrin accède à la fonction épiscopale, et antérieur à 1189, date du départ en croisade de Hugues III d'Oisy.

Eustache notifie en outre que quatre muids de froment et d'avoine doivent revenir à l'abbaye sur le produit de cette dîme. Il s'engage à pallier le manque à gagner au cas où le produit serait inférieur à quatre muids.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 155 mm, larg. 280 mm, repli 20 mm). — Sceau disparu, jadis pendant. — Lille, AD Nord, 37 H 31/125.

B. COPIE notariée du XVII^e siècle : Lille, AD Nord, 7 G 69/982.

ÉDITIONS : a. LE MIRE A., *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 460. — b. LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pays-Bas, Preuves*, p. 22. — c. LE MIRE A. et FOPPENS F.-J., *Opera diplomatica*, t. 1, p. 718.

INDIQUÉ : 1) LE GLAY A., *Revue des Opera diplomatica*, p. 68-71. — 2) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 659. — 3) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5394.

156.

1189, 9 décembre – Latran

Datum Laterani per manum Moysi sancte Romane ecclesie subdiaconi vicem agentis cancellarii, v idus decembris, indictione VIII, anno Incarnationis Dominicae M^o C^o LXXX^o IX^o, pontificatus vero domni Clementis pape III anno secundo

Le pape Clément III confirme à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensis*) différentes donations, qu'il énumère. L'acte mentionne notamment les terres et droits qu'ont offerts Hugues II, châtelain de Cambrai, et son épouse Héliarde lors de la fondation de l'abbaye, ainsi que le marais donné par Hugues III, châtelain d'Oisy (*Osi*), entre le pré de Vaucelles (*Valcellense*) et la *curtis* de Vinchy (*Vinciaco*), et la terre de 10 muidées sise à Gondecourt (*Gondrecurt*) qu'a cédée ce dernier.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 635 mm, larg. 545 mm, repli 25 mm). — Bulle de plomb ronde (diam. 35 mm) sur lacs de soie jaune et beige. — Lille, AD Nord, 28 H 1/5.

ÉDITIONS : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 114, p. 183-185.

INDIQUÉ : 1) *Regesta pontificum Romanorum*, t. 2, p. 559. — 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5823.

157.

1189

Actum est hoc anno Incarnati Verbi M^o C^o L^o XXX^o IX^o

Marguerite, veuve d'Hugues III d'Oisy (*Oysi*), confirme, parce que son mari n'avait pas eu le temps de le faire de son vivant, la donation à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinctensi*) de quatre mencaudées de terre sises devant la porte de la cour de Sauchy (*Sauci*), au lieu dit Perroit (*Perroitum*). Cette donation avait jadis été faite par son défunt époux en compensation de la concession du droit de dîmage du terrain sur lequel est implanté le couvent de Cantimpré (*Cantinprato*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 195 mm, larg. 165 mm, repli 25 mm). — Sceau en navette dont il ne reste plus que la moitié supérieure (dim. estimée : 60 x 40 mm), sur courroie de cuir, représentant une femme debout, vêtue d'une robe, coiffée, gantée, un oiseau sur le poing gauche ; légende : SIGILLVM MAR[...] COMITISSE. — Lille, AD Nord, 1 H 43/484.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire perdu de l'abbaye d'Anchin, f. 83v. — C. Copie de 1770 par dom Queinsert : Paris, BNF, coll. Moreau, t. 91, f. 60-61.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 1 H 467, f. 57v. — Lille, AD Nord, 1 H 470.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n^o 270, p. 348.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 10449.

158.

1189

Actum anno Incarnati Verbi M^o C^o LXXX^o IX^o

Roger, évêque de Cambrai, confirme les possessions de Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*), qu'il énumère : 1) De Hugues III d'Oisy (*Oisy*), les fours de Crèveœur (*Crivecuier*), le bois de La Vacquerie (*Vacaria*), la sixième partie du terrage de Raillencourt (*Rolleincurt*), la dîme de Vendhuile (*Waiheneul*) avec le terrage ; 2) D'André de Burlon (*Burlun*), un terrage valant 20 mencaudées de froment et d'avoine ; 3) D'Étienne de Lambres (*Lambres*) et son épouse Marie, deux muids de froment et deux d'avoine à percevoir à Saily-en-Ostrevent (*Sailli*) ; 4) De Gautier de Flos (*Flos*) et son épouse Geluidis, un terrage à Juvencourt (*Guenaincort*) et le terrage que doivent chaque année les malades de Bracheux (*Bracheul*) ; 5) De Lambert de Platée, échevin, deux muids de froment à *Foreniule* et à Cambrai ; 6) D'Eustache, chevalier de Marquion (*Markiun*), une muidée de terre, le terrage de toute sa terre et deux parts de la dîme de Marquion ; 7) De Foulques, clerc, un manse à Cambrai, où l'évêque permet aux frères d'ériger une brasserie, à condition de lui céder un mencaud pour chaque muidée de grain moulu.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 185 mm à gauche, 170 mm à droite, larg. 385 mm en haut, 380 mm en bas, repli 15 mm). — Sceau disparu, jadis pendant. — Lille, AD Nord, 37 H 1/8.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10540.

159.

1189 – Photographie en annexe

Actum anno ab Incarnatione Domini M^o C^o LXXX^o IX^o

Hugues III d'Oisy (*Osiaco*), vicomte de Meaux (*Meldensis*) et châtelain de Cambrai, et son épouse Marguerite exemptent l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré de toute redevance (*vectigalia*) sur leurs terres.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 95 mm, larg. 245 mm, repli 20 mm). — Deux sceaux disparus, jadis pendants. — Lille, AD Nord, 37 H 6/34.

ÉDITIONS : a. LE MIRE A., *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 461. — b. ID. et FOPPENS F.-J., *Opera diplomatica*, t. 1, p. 718.

INDIQUÉ : 1) LE GLAY A., *Revue des Opera diplomatica*, p. 68-71. — 2) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 681. — 3) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7705.

160.

[1170-1189]²⁶⁴⁷

Hugues III d'Oisy (*Oisi*) consent à ce que Raoul de Haucourt (*Baucurt*) donne à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise deux mencaudées et demi de terre, avec l'accord de ses enfants Jean, Eustache et Ide.

A. ORIGINAL perdu.

ANALYSES ET MENTIONS : Amiens, BM, ms. 1077, f. 130r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 576, p. 676-677.

2647. *Ibid.*, p. 194-195.

161.

[1174-1189]²⁶⁴⁸

Hugues III d'Oisy (*Oisy*), sollicite auprès de Simon, abbé de Saint-Sauveur d'Anchin, l'autorisation de construire une tour sur le chancel de l'église d'Oisy, qui dépend de l'abbaye. Si un quelconque problème survenait, Hugues dédommagerait les moines jusqu'à hauteur de 100 livres.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 60 mm, larg. 145 mm, repli 10 mm). — Sceau rond en cire vierge (diam. 70 mm) sur double queue de parchemin, représentant un chevalier portant un écu, brandissant son épée et passant de gauche à droite, légende : SIGILL<VM> HVGONIS [...]AMERACIS ; contresceau à l'écu au lion, légende : HVGO VICECO[...] MELDENSIS – Lille, AD Nord, 1 H 366/3511.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 1 H 467, f. 57v.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 265, p. 345-346.

162.

[1177-1189]²⁶⁴⁹

Hugues III d'Oisy (*Oysi*), châtelain de Cambrai, notifie que son vassal Gobert, chevalier de Vendhuile (*vendulia*), et son épouse Gila ont cédé à l'abbaye du Mont-Saint-Martin (*Monte sancti Martini*) la part de la dîme de Vendhuile qu'ils tenaient en fief du seigneur d'Oisy contre un cens annuel de dix muids de froment, mesure de Saint-Quentin. L'acte revient longuement sur les conditions de l'accord.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de Notre-Dame du Mont-Saint-Martin : Paris, BNF, lat. 5478, n° 20, f. 15v-17r.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12126.

2648. *Ibid.*, p. 345.

2649. L'acte est nécessairement postérieur à l'accord conclu entre Hugues III d'Oisy, Gobert de Vendhuile et l'abbaye du Mont-Saint-Martin en 1177 (cf. *supra*), mais nécessairement antérieur au départ d'Hugues en croisade.

163.

[1181-1189]²⁶⁵⁰

Hugues III, châtelain de Cambrai, cède, avec le consentement de son épouse Marguerite, à l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai tous les droits qu'il exerçait sur les hommes de Graincourt afin qu'elle en jouisse après sa mort.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 75 mm, larg. 120 mm, repli 15 mm). – Deux sceaux disparus, jadis sur double queue de parchemin. – Lille, AD Nord, 3 H 57/740.

B. COPIE authentique de 1679 : Lille, AD Nord, 3 H 57/741. – C. Copie libre du XVIII^e siècle : Lille, AD Nord, 3 H 57/739.

INDIQUÉ : 1) GYSSELING M., *Toponymisch woordenboek*, p. 420. – 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11584.

164.

[1181-1189]²⁶⁵¹

Simon, abbé de Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinctensis*), donne, contre un cens de six deniers, à Jean, abbé de Notre-Dame de Cantimpré à Cambrai, et à ses compagnons la dîme d'une terre de six mencaudées située entre l'église Saint-Sauveur de Cambrai et le marais. En compensation, Hugues III d'Oisy (*Oysi*), qui a fondé l'abbaye de Cantimpré et lui a donné cette terre avec le consentement de Roger, évêque de Cambrai, et de Hugues, trésorier du chapitre cathédral, donne à l'abbaye d'Anchin, avec l'accord de son épouse Marguerite, une terre de quatre mencaudées appelée Perroit (*Perroitum*), située devant la cour de l'abbaye à Sauchy-Lestrées (*Sauci*).

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 150 mm, larg. 200 mm, repli 10 mm). – Sceau en navette, en cire brune (60 x 40 mm) sur courroie de cuir, représentant le Christ assis de face, nimbé, tenant une croix et bénissant, légende : SIGILLVM SANCTI SALVATORIS AQVI[...]. – Lille, AD Nord, 37 H 1/11.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 264, p. 344-345.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10459.

2650. L'acte est nécessairement postérieur à 1181, date à laquelle un des témoins, Godescalc, accède à la charge d'abbé de Vaucelles. Hugues III d'Oisy quitte le Cambrésis pour la croisade en 1189.

2651. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, p. 345.

165.

[1183-1189]²⁶⁵²

Hugues III, châtelain de Cambrai, avec l'accord de sa femme Marguerite, donne à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicinctensi*) une demi-charruée du bois de Havrincourt (*Haveraincurt*). Il gardera cependant la jouissance de cette terre sa vie durant.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 85 mm, larg. 145 mm, repli 10 mm). – Deux sceaux perdus, jadis sur double queue de parchemin – Lille, AD Nord, 1 H 45/501.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 1 H 467, f. 23r.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 266, p. 346.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12471.

166.

[1183-1189]²⁶⁵³

Hugues III, châtelain de Cambrai, du consentement de son épouse Marguerite, donne à l'abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise (*Arroasia*) une demi-charruée de bois à Havrincourt (*Haverincort*). Il en gardera cependant la jouissance sa vie durant.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1182-1183, cartulaire A de l'abbaye d'Arrouaise : Amiens, BM, ms. 1077, f. 96r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M. et MILIS L., *Monumenta Arroasiensia*, n° 214, p. 378-379.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12933.

167.

[1185-1189]²⁶⁵⁴

Hugues III, châtelain de Cambrai, du consentement de son épouse Marguerite, exempte l'abbaye du Mont-Saint-Martin (*Monte sancti Martini*) de tout droit de winage sur ses terres.

2652. *Ibid.*, p. 346.

2653. *Ibid.*, p. 379.

2654. L'acte est nécessairement antérieur au décès d'Hugues III d'Oisy, en 1189, et postérieur au mariage d'Hugues avec Margerite de Blois, qui n'est attestée dans la documentation cambrésienne qu'à partir de 1185.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de Notre-Dame du Mont-Saint-Martin : Paris, BNF, lat. 5478, n^o 17, f. 14r.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 12123.

168.

[1185-1189]²⁶⁵⁵

Hugues III, châtelain de Cambrai, avec l'accord de son épouse Marguerite, donne en aumône à l'abbaye du Mont-Saint-Martin (*Monte sancti Martini*) deux muidées de son bois de Crèvecoeur. Il en conservera néanmoins la jouissance jusqu'à son décès.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du XIII^e siècle, cartulaire de Notre-Dame du Mont-Saint-Martin : Paris, BNF, lat. 5478, n^o 21, f. 17r.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 12127.

169.

[1185-1189]

Hugues III, châtelain de Cambrai, avec l'accord de son épouse Marguerite, donne en aumône à l'abbaye Saint-Étienne de Fesmy (*Fidimensi*) une demi-charruée du bois de Grand-Pont (*Grandpont*). Il en conservera néanmoins la jouissance sa vie durant.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du début du XX^e siècle, cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Fesmy : Paris, BNF, nouv. acqu. lat. 1062, n^o 21, f. 17r.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n^o 11771.

170.

[1185-1189] – Photographie en annexe

2655. La datation de ce document, comme celle des suivants, se justifie de la même manière que pour l'acte précédent.

Avec l'accord de son épouse Marguerite, Hugues III, châtelain de Cambrai, donne à l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*) son bois de La Vacquerie (*Vacaria*) libre de droit.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 65 mm, larg. 75 mm, repli déplié). — Deux sceaux sur double queue de parchemin. Le premier disparu, jadis pendant. Le second en navette en cire brune (35 x 50 mm), figurant une dame debout tenant un oiseau dans la main gauche, légende : [...] MARGA[...] [...] NSIS DOM[...]. — Lille, AD Nord, 37 H 31/124.

ÉDITIONS : a. LE MIRE A., *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 460. — b. ID. et FOPPENS F.-J., *Opera diplomatica*, t. 1, p. 718.

INDIQUÉ : 1) LE CARPENTIER J.-B., *Histoire généalogique des Pays-Bas, Preuves*, p. 22. — 2) LE GLAY A., *Revue des Opera diplomatica*, p. 68-71. — 3) BRUYELLE A., « Abbaye de Notre-Dame de Cantimpré », p. 302. — 4) *Thesaurus diplomaticus*, n° 7704.

171.

[1185-1189]

Hugues III, châtelain de Cambrai, cède à la léproserie Saint-Lazare de Cambrai, avec le consentement de son épouse Marguerite, une rente annuelle de 100 sous à prélever après son décès sur le *conducatum* de Crèveœur (*Crivecuer*).

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE du début du XIII^e siècle, cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 9v. — C. Copie du XIV^e siècle, cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 2, f. 8v.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11531.

172.

[1186-1189]²⁶⁵⁶

Hugues III d'Oisy (*Oisiaco*), châtelain de Cambrai, et son épouse Marguerite confirment que Tessa, épouse de Hugues de *Terrevania*, a donné à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicincti*), à l'occasion de son entrée au monastère, sept mencaudées de terre, avec l'accord de Hugues III. Trois mencaudées, dont l'abbaye détenait déjà le terrage, sont situées à Oisy, au lieu-dit la Chapelle (*Capellum*) tandis que les quatre autres se trouvent à *Bodreupiere*.

2656. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, p. 347.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 80 mm, larg. 200 mm). – Sceau rond en cire brune (diam. 65 mm) sur double queue de parchemin, représentant un chevalier brandissant une épée et passant de gauche à droite, légende partiellement détruite : SIGILLVUM [...]RAC<EN>SIS [...] ; contresceau rond (diam. 35 mm) à l'écu au lion, légende : HVGO VICE COMES MELDENSIS. – Lille, AD Nord, 1 H 45/503.
- B. COPIE du 12 juin 1817 par D. J. Godefroy : Lille, BM, ms. 231, n° 108bis.
- ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 1 H 467, f. 58r.
- ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 268, p. 347.
- INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12473.

173.

[1189]²⁶⁵⁷

Hugues III, châtelain de Cambrai, avec l'assentiment de son frère Pierre, s'engage à donner à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (*Aquicincti*), s'il ne revient pas de croisade, des fours à Oisy (*Oysiaco*) et tous ses terrages dans la paroisse de Sauchy-l'Estrée (*Sauci Sicco*).

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 315 mm, larg. 210 mm, repli 15 mm). – Sceau rond en cire verte (diam. 65 mm), ébréché, sur courroie de cuir, représentant un chevalier brandissant une épée et passant de gauche à droite, légende partiellement détruite : SIG[...] HVGONIS [...]. – Lille, AD Nord, 1 H 45/502.
- B. COPIE de 1817 par D. J. Godefroy : Lille, BM, ms. 231, n° 108bis.
- ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 1 H 467, f. 58r.
- ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 267, p. 346-347.
- INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 12472.

174.

Vers 1189 [non consulté]

Hugues III, châtelain de Cambrai et vicomte de Meaux, cède au prieuré Notre-Dame de Fontaines-les-Nonnes, peu avant son départ pour la Terre sainte, le droit de prélever chaque jour un chariot de bois mort dans son bois de *Roguel*.

- A. ORIGINAL perdu.

2657. *Ibid.*, p. 347.

- B. COPIE du XVIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Fontaines-les-Nonnes : Meaux, BM, ms. 68, f. 83r. — C. Copie du XVIII^e siècle, cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Fontaines-les-Nonnes : Dammarie-les-Lys, AD Seine-et-Marne, 364 H 1, f. 157r.

175.

[25 décembre 1189-probablement septembre] 1190²⁶⁵⁸

Actum Dominice Incarnationis anno millesimo centesimo nonagesimo

Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, confirme diverses donations consenties en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi (*Monte sancti Eligii*) ainsi qu'une sentence rendue par ses barons à la *curia* de Hugues III d'Oisy (*Oisi*) au sujet du droit de mouture que réclamait Jean, chevalier d'Écoivres, au Mont-Saint-Éloi. La sentence attribue ce droit, tenu en fief de Hugues III d'Oisy, à l'abbaye du Mont-Saint-Éloi

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE vidimée de 1298 : Arras, AD Pas-de-Calais, 17 H 3/26.

ÉDITIONS : a. *Thesaurus diplomaticus*, n° 10245. — b. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, n° 838, p. 440-441.

176.

1190 – Photographie en annexe

Anno ab Incarnatione Domini M C LXXXX

Marguerite, dame d'Oisy (*Oisi*), châtelaine de Cambrai et vicomtesse de Meaux (*Meldis*), notifie qu'avec le consentement de son épouse, son vassal Nicolas de Wallers (*Waslers*) a donné à l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*) un terrage qu'il tenait en fief d'elle. Marguerite renonce également à tout droit sur ce terrage.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 220 mm, larg. 220 mm, repli 35 mm). — Sceau en navette en cire brune (45 x 50 mm), figurant une dame debout tenant un oiseau sur son

2658. HEMPTINNE Th. de et VERHULST A., *De oorkonden der graven van Vlaanderen. Regering van Filips van de Elzas (1168-1177)*, t. 2, p. 440-441.

poing gauche, légende : [...] MARGAR[...] OISIACO M<E>LD<ENSIS> VICECOM [...]. — Lille, AD Nord, 37 H 31/122.

ÉDITIONS : a. LE MIRE A., *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 461. — b. ID. et FOPPENS F.-J., *Opera diplomatica*, t. 1, p. 718.

INDIQUÉ : 1) LE GLAY A., *Revue des Opera diplomatica*, p. 68-71. — 2) WAUTERS A., *Tables*, t. 2, p. 691. — 3) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5393.

177.

1194

Factum est anno Domini millesimo centesimo nonagesimo quarto

Marguerite, comtesse de Bourgogne (*Burgundie*) et dame d'Oisy (*Oisiaci*), notifie qu'Aléaume de Crèvecœur (*Crevecuer*) a cédé à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellensium*) la terre qu'il possédait à Vinchy (*Vinchi*), voisine du vivier monastique.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 105 mm, larg. 180 mm, repli 10 mm). — Fragment de sceau en navette en cire verte (env. 70 x 40 mm), représentant une dame debout tenant un oiseau sur son poing gauche, légende disparue. — Lille, AD Nord, 28 H 38/1064.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 28 H 91 et 28 H 92. — Cambrai, MM, ms. 1149, f. 84v.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 143, p. 213.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10775.

178.

1196 – Photographie en annexe

Anno ab Incarnatione Domini M^o C^o XC^o VI^o

Marguerite, dame d'Oisy (*Oisi*), notifie et confirme que son vassal Étienne de Lambres (*Lambres*) a, avec son approbation, acheté le terrage que Hunon de Gouzeaucourt (*Gosiaucourt*) et son épouse Ade possédaient à Beaucamp (*Baiencamp*) pour le céder aux frères de Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*). Hunon et Ade, qui tenaient ce bien en fief de Marguerite, y ont renoncé entre ses mains. Simon de Lambres figure parmi les témoins de la transaction.

A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 200 mm, larg. 190 mm, repli 40 mm). — Sceau disparu, jadis sur lacs de soie rouge et verte. — Lille, AD Nord, 37 H 31/123.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10544 (daté de 1190).

179.

1197

Actum est hoc anno Incarnati Verbi M^o C^o XCVII^o

Jean, châtelain de Cambrai et seigneur d'Oisy (*Oysi*), rappelle que Thomas d'Arras (*Attrebato*) avait jadis vendu, avec l'accord de son frère Anselme et celui de ses sœurs Liduide et Marie, six muidées et quatre mencaudées de terre à l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin, du consentement de Hugues d'Inchy (*Inci*), de qui il tenait la terre en fief, et de Hugues III d'Oisy, oncle de Jean. Il notifie en outre que Hugues du Mont-Saint-Éloi (*Monte Sancti Eligii*) et son frère Jean ont renoncé aux prétentions qu'ils avaient sur ces terres, d'abord devant Élisabeth d'Inchy et son fils Hugues, ensuite devant Jean lui-même.

A. ORIGINAL perdu.

B. COPIE de 1770 par dom Queinsert : Paris, BNF, coll. Moreau, t. 98, f. 106r-107r. — Dessin du sceau et du contresceau : sceau rond avec la figure d'un chevalier en armure sur son cheval au galop, légende : SIGILLVM JOHANNIS DE MONTE MIRABILI DOMINI OISIACI ; contresceau rond figurant un écu rayé horizontalement brun et blanc, légende : CASTELLANI CAMERACI.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 1 H 467, f. 59r.

ÉDITION : a. GERZAGUET J.-P., *Chartes de l'abbaye d'Anchin*, n° 291, p. 365.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 11329.

180.

1198

Actum anno Domini millesimo centesimo nonagesimo octavo

Jean, seigneur d'Oisy (*Oisi*) et de Montmirail (*Montmirail*), cède à l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (*Valcellis*), avec le consentement de son épouse Helvide, 30 muidées de bois et garantit le libre passage de ses laboureurs et acheteurs de bois. Il exempte également de tout droit le courtil que les moines ont acquis d'Aléaume de Crèvecoeur (*Crivecuer*) à Vinchy (*Vinci*).

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 270 mm, larg. 200 mm, repli 25 mm). – Deux sceaux sur courroie de cuir. Le premier rond en cire brune (diam. 70 mm), représentant un chevalier brandissant une épée et passant de gauche à droite, légende : SIGIL<LVM> JOH<ANNIS> DE MONTEMIRABILI DOMINI DE OISIACO ; contre-sceau rond (diam. 30 mm) à l'écu au lion, légende : ET CASTELLANI CAMERAC<ENSIS>. Le second en navette en cire brune (70 x 40 mm), représentant une dame debout tenant un oiseau sur son poing gauche, légende : SIGILL<VM> HELVWIZ D<OMI>NE DE MONTEMIRABILIS. – Lille, AD Nord, 28 H 38/1065.

ANALYSES ET MENTIONS : Lille, AD Nord, 28 H 91, 28 H 92 et 28 H 95. – Cambrai, MM, ms. 1149, f. 84v-85r.

ÉDITION : a. TOCK B.-M., *Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, n° 160, p. 229.

INDIQUÉ : 1) *Thesaurus diplomaticus*, n° 10784.

181.

1201, 27 mars (n. st.) – Valenciennes

Actum Valencenis anno Domini M^o ducentesimo, VI kalendas aprilis

Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, confirme les donations faites par Hugues III d'Oisy (*Oysi*) et son épouse Marguerite en faveur de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (*Pratis*), à savoir celle des fours de Crèvecoeur (*Crivecuer*), qui descendent de la seigneurie de Baudouin, et celle du bois de La Vacquerie (*Vacaria*)

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 140 mm, larg. 225 mm). – Sceau rond en cire verte (diam. 75 mm) sur lacs de soie rouge, représentant un chevalier brandissant une épée et passant de gauche à droite, légende : [...]VM [...]DVIN[...]; contresceau rond, représentant un chevalier passant de gauche à droite, légende illisible. – Lille, AD Nord, 37 H 32/128.

ÉDITION : a. WAUTERS A., « *Analectes de diplomatique* », t. 13, p. 182.

INDIQUÉ : 1) ID., *Tables*, t. 3, p. 130 et t. 7/2, p. 1292. – 2) *Thesaurus diplomaticus*, n° 5463.

182.

1201 – Photographie en annexe

Actum Dominice Incarnationis M^o CC^o primo. Amen

Jean, seigneur d'Oisy (*Oisiaco*) et de Montmirail (*Montemirabili*), et son épouse Helvide notifient à M., abbé, et à l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré qu'ils prennent la communauté et ses biens sous leur protection et confirment plusieurs donations consenties par Hugues III d'Oisy, oncle de Jean, à savoir celle du bois de La Vacquerie (*Vaccaria*) et celle des fours de Crèvecoeur (*Crievequer*).

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 230 mm, larg. 110 mm en haut, 85 mm en bas, repli 20 mm). – Sceau rond en cire rouge (diam. 70 mm), détérioré, figurant un chevalier portant un écu au lion, brandissant une épée et passant de gauche à droite, légende : SI[...] [...]ACI ; contresceau rond à l'écu (diam. 35 mm), légende : ET CASTELLANI CAMERACI. – Lille, AD Nord, 37 H 6/35.

183.

1203, mars (n. st.) – Photographie en annexe

Actum anno gracie inchoato M^o ducentesimo secundo, mense martio

Conon de Béthune (*Betunia*) cède au chapitre Saint-Géry de Cambrai la dîme qu'il tenait à Haucourt (*Haucort*), à laquelle Hugues III, seigneur d'Oisy (*Oizi*), a voulu renoncer avant sa mort. Conon remet cette dîme entre les mains de son frère Jean III, évêque de Cambrai, qui en investit le chapitre, à charge pour les chanoines de désormais célébrer l'anniversaire de Conon, de son épouse Agnès et de son parent Hugues III d'Oisy.

- A¹. ORIGINAL sur parchemin (haut. 175 mm, larg. 190 mm, repli 20 mm). – Sceau rond en cire brune (diam. 70 mm) sur lacs de soie rouge et jaune, détérioré, figurant personnage agenouillé devant une dame, légende : SIGI[...] – Lille, AD Nord, 7 G 70/983.
- A². ORIGINAL sur parchemin (haut. 145 mm, larg. 175 mm, repli 25 mm). – Sceau perdu, jadis sur double queue de parchemin. – Lille, AD Nord, 7 G 70/983bis.

184.

1203, mars

Actum anno Verbi Incarnati M^o ducentesimo secundo, mense martio

Jean III, évêque de Cambrai, notifie la donation précédente consentie par son frère Conon, seigneur d'Haucourt (*Hauecort*), à propos de la dîme d'Haucourt qu'il tenait contre les canons et que Hugues III, seigneur d'Oisy (*Oissi*), avait voulu céder avant sa mort.

- A. ORIGINAL sur parchemin (haut. 250 mm, larg. 390 mm, repli 45 mm). – Sceau en navette en cire rouge rouge (75 x 50 mm) sur lacs de soie verte et rouge, figurant un évêque assis, mitré, crossé et bénissant, légende : IOHANNES DEI GRACIA [...]RACENSIS EPISCOPVS. – Lille, AD Nord, 7 G 70/985.

ANNEXE IV

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Les noms de lieux sont donnés ici dans leur forme française, sauf pour les toponymes que je ne suis pas parvenu à identifier. Pour chaque localité, l'ordre des informations est le suivant :

- 1) Pays
- 2) Comté (Grande-Bretagne), département (France), district (Luxembourg), land (Allemagne), province (Belgique et Pays-Bas), région (Italie)
- 3) Arrondissement (Belgique, France), landkreis (Allemagne), province (Italie)
- 4) Si le nom de lieu ne correspond pas à une commune à part entière, le nom de la commune dont dépend la localité est mentionné entre parenthèses

Aarsele : Bel., Flandre occ., Tielt (Tielt)
 Affligem : Bel., Brabant fl., Hal-Vilvorde
 Aire-sur-la-Lys : Fr., Pas-de-Calais, Saint-Omer
 Aix-la-Chapelle : All., Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Aix-la-Chapelle
 Amiens : Fr., Somme, Amiens
 Anchin : Fr., Nord, Douai (Pecquencourt)
 Andernach : All., Rhénanie-Palatinat, Mayen-Coblence
 Arras : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Arrouaise : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Le Transloy)
 Assenede : Bel., Flandre ori., Eeklo
 Ath : Bel., Hainaut, Ath
 Aubechies : Bel., Hainaut, Ath (Belœil)
 Aubencheul-au-Bac : Fr., Nord, Cambrai
 Aubigny-en-Artois : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Audenarde : Bel., Flandre ori., Audenarde
 Audencourt : Fr., Nord, Cambrai (Caudry)
 Aurillac : Fr., Cantal, Aurillac
 Autun : Fr., Saône-et-Loire, Autun
 Auxerre : Fr., Yonne, Auxerre
 Avesnes-sur-Helpe : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Aymeries : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe (Aulnoye-Aymeries)
 Bamberg : All., Bavière, Bamberg

Bampton : GB, Oxfordshire
 Banteux : Fr., Nord, Cambrai
 Bantouzelle : Fr., Nord, Cambrai
 Bapaume : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Baralle : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Baudival : Fr., Nord, Cambrai (Saint-Benin)
 Bavay : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Bazuel : Fr., Nord, Cambrai
 Beaucamp : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Haucourt)
 Beaulencourt : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Beaumetz-lès-Loges : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Beaufort : Fr., Aisne, Saint-Quentin
 Beauvais : Fr., Oise, Beauvais
 Becquigny : Fr., Aisne, Saint-Quentin
 Belaise : Fr., Nord, Cambrai (Crèvecœur-sur-l'Escaut)
 Berclau : Fr., Pas-de-Calais, Béthune (Billy-Berclau)
 Bergues-Saint-Winnoc : Fr., Nord, Dunkerque
 Bermerain : Fr., Nord, Cambrai
 Besançon : Fr., Doubs, Besançon
 Besny : Fr., Aisne, Laon (Besny-et-Loizy)
 Béthune : Fr., Pas-de-Calais, Béthune
 Bilcuns : Bel., Hainaut, Mons (Jurbise)
 Blois : Fr., Loir-et-Cher, Blois

Bodreupiere : Fr., Pas-de-Calais, Arras (probablement Oisy-le-Verger)

Bohain-en-Vermandois : Fr., Aisne, Saint-Quentin

Boiry-Sainte-Rictrude : Fr., Pas-de-Calais, Arras

Boisleux-au-Mont : Fr., Pas-de-Calais, Arras

Bonn : All., Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Bonn

Bornem : Bel., Anvers, Malines

Bouchain : Fr., Nord, Valenciennes

Bouchavesnes : Fr., Somme, Péronne

Boulogne-sur-Mer : Fr., Pas-de-Calais, Boulogne-sur-Mer

Bounertual : Fr., Nord, Cambrai (probablement à proximité de Cantaing-sur-Escaut)

Bourbourg : Fr., Nord, Dunkerque

Bourlon : Fr., Pas-de-Calais, Arras

Bousies : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe

Boussu : Bel., Hainaut, Mons

Boussoit : Bel., Hainaut, Soignies (La Louvière)

Bouvignies : Bel., Hainaut, Ath (Ath)

Bracheul : Fr., Nord, Cambrai (Masnières)

Brescia : Ita., Lombardie, Brescia

Brogne : Bel., Namur, Namur (Mettet)

Bruges : Bel., Flandre occ., Bruges

Brustem : Bel., Limbourg, Hasselt (Saint-Trond)

Bruxelles : Bel., Région de Bruxelles-Capitale

Bucquoy : Fr., Pas-de-Calais, Arras

Buissy : Fr., Pas-de-Calais, Arras

Busigny : Fr., Nord, Cambrai

Cagnicourt : Fr., Pas-de-Calais, Arras

Cagnoncles : Fr., Nord, Cambrai

Calceta : Fr., Nord, Cambrai (probablement à proximité de Villers-Plouich)

Cambrai : Fr., Nord, Cambrai

Campus Normanii : localité non identifiée, probablement Fr., Nord, Cambrai (à proximité de Cambrai)

Campus Vermosus : localité non identifiée, probablement Fr., Pas-de-Calais, Arras (à proximité de Villers-lès-Cagnicourt)

Carvin : Fr., Pas-de-Calais, Lens

Cassel : Fr., Nord, Dunkerque

Castle-Cary : GB, Somerset

Caudry : Fr., Nord, Cambrai

Cava Rua : Fr., Nord, Cambrai (probablement Cambrai)

Châlons-en-Champagne : Fr., Marne, Châlons-en-Champagne

Châtillon-sur-Marne : Fr., Marne, Reims

Chèvremont : Bel., Liège, Liège (Chaudfontaine)

Chièvres : Bel., Hainaut, Ath

Chimay : Bel., Hainaut, Thuin

Cîteaux : Fr., Côte-d'Or, Beaune (Saint-Nicolas-lès-Cîteaux)

Clairvaux : Fr., Aube, Bar-sur-Aube (Ville-sous-la-Ferté)

Clermont-Ferrand : Fr., Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand

Cluny : Fr., Saône-et-Loire, Mâcon

Coblence : All., Rhénanie-Palatinat, Coblence

Collinances : Fr., Oise, Senlis (Mareuil-sur-Ourcq)

Cologne : All., Rhénanie-dur-Nord-Westphalie, Cologne

Compiègne : Fr., Oise, Compiègne

Contehem : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Chérisy)

Corbie : Fr., Somme, Amiens

Corvellum : localité non identifiée, probablement Fr., Aisne, Vervins (à proximité de Lesquielles-Saint-Germain)

Coucy : Fr., Aisne, Laon (Coucy-le-Château-Auffrique)

Coueng : Fr., Nord, Cambrai (à proximité du Cateau-Cambrésis)

Courtrai : Bel., Flandre occ., Courtrai

Crespin : Fr., Nord, Valenciennes

Crèvecœur-sur-l'Escaut : Fr., Nord, Cambrai

Croisilles : Fr., Pas-de-Calais, Arras

Curtisel : localité non identifiée, probablement Fr., Pas-de-Calais, Arras (à proximité de Cagnicourt)

Cysoing : Fr., Nord, Lille

Déheries : Fr., Nord, Cambrai

Denain : Fr., Nord, Valenciennes

Die : Fr., Drôme, Die

Dilighem : Bel., Région de Bruxelles-Capitale (Jette)

Doingt : Fr., Somme, Péronne

Domèvre : Fr., Meurthe-et-Moselle, Lunéville ou Toul
 Douai : Fr., Nord, Douai
 Dury : Fr., Nord, Somme, Amiens
 Echternach : Luxembourg, Grevenmacher
 Écoivres : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Eine : Bel., Flandre ori., Audenarde (Audenarde)
 Élimont : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Bourlon)
 Éname : Bel., Flandre ori., Audenarde (Audenarde)
 Esnes : Fr., Nord, Cambrai
 Esquelmes : Bel., Hainaut, Tournai (Pecq)
 Esquerchin : Fr., Nord, Douai
 Estinnes : Bel., Hainaut, Thuin
 Estourmel : Fr., Nord, Cambrai
 Étrun : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Eu : Fr., Haute-Normandie, Dieppe
Fagetum : localité non identifiée, probablement Fr., Nord, Cambrai (à proximité de Bantouzelle)
 Ferrières : Fr., Nord, Cambrai (à proximité du Cateau-Cambrésis)
 Fesmy-le-Sart : Fr., Aisne, Vervins
 Feuchy : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Fleury : Fr., Loiret, Orléans (Saint-Benoît-sur-Loire)
 Florennes : Bel., Namur, Philippeville
 Flos : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Villers-au-Flos)
 Fontaines-les-Nonnes : Fr., Seine-et-Marne, Meaux, (Douy-la-Ramée)
 Fontevraud : Fr., Maine-et-Loire, Saumur
Foreniule : localité non identifiée, probablement Fr., Nord, Cambrai (à proximité de Cambrai)
 Forest-en-Cambrésis : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
Fossa : localité non identifiée, probablement Fr., Nord, Cambrai (à proximité de Honnecourt)
 Fourmies : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Frasnoy : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Fressies : Fr., Nord, Cambrai
 Furnes : Bel., Flandre occ., Furnes
 Gand : Bel., Flandre ori., Gand

Garrin : localité non identifiée, probablement Fr., Nord, Cambrai (à proximité de Rumilly-en-Cambrésis)
 Gembloux : Bel., Namur, Namur
 Gibecq : Bel., Hainaut, Ath
 Gondecourt : Fr., Nord, Lille
 Gonnelleu : Fr., Nord, Cambrai
 Gouy : Fr., Aisne, Saint-Quentin
 Gouzeaucourt : Fr., Nord, Cambrai
 Grammont : Bel., Flandre ori., Alost
 Grand-Pont : Fr., Nord, Cambrai (Esnes)
 Grand-Reng : Bel., Hainaut, Thuin (Erquelinnes)
 Gratepanse : Fr., Nord, Cambrai (Crèvecœur-sur-l'Escaut)
 Guastalla : Ita., Émilie-Romagne, Reggio d'Émilie
 Guînes : France, Pas-de-Calais, Calais
 Hamage : Fr., Nord, Douai (Wandignies-Hamage)
 Hamblain-les-Prés : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Hanret : Bel., Namur, Namur (Éghezée)
 Hanzinne : Bel., Namur, Philippeville (Florennes)
 Haspres : Fr., Nord, Valenciennes
 Haucourt : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Haussy : Fr., Nord, Cambrai
 Hautmont : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Havrincourt : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Hem-Lenglet : Fr., Nord, Cambrai
 Hendecourt-lès-Cagnicourt : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Hesdin : Fr., Pas-de-Calais, Montreuil
 Hoegaarden : Fr., Brabant fl., Louvain
 Homblières : Fr., Aisne, Saint-Quentin
 Honnechy : Fr., Nord, Cambrai
 Honnecourt : Fr., Nord, Cambrai
 Huy : Bel., Liège, Huy-Waremme
 Igny : Bel., Marne, Reims (Arcis-le-Ponsart)
 Inchy-en-Artois : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Ivois : Fr., Ardennes, Sedan (Cardignan)
 Jette : Bel., Région de Bruxelles-Capitale
 Jurbise : Bel., Hainaut, Mons
 Juvencourt : Fr., Aisne, Laon (Juvincourt-et-Damary)
Kachiencamp : Fr., Nord, Cambrai (Flesquières)

Kornelimünster : All., Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Aix-la-Chapelle
 Kortenberg : Bel., Brabant fl., Louvain
 La Chapelle : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 (probablement Oisy-le-Verger)
 Lambres-lez-Douai : Fr., Nord, Douai
 Landas : Fr., Nord, Douai
 Langres : Fr., Haute-Marne, Langres
 Laon : Fr., Aisne, Laon
 La Vacquerie-le-Boucq : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Le Cateau-Cambrésis : Fr., Nord, Cambrai
 Lécuse : Fr., Nord, Douai
 Lens : Fr., Pas-de-Calais, Lens
 Le Quesnoy : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Les Baux-de-Provence : France, Bouches-du-Rhône, Arles
 Lesdain : Fr., Nord, Cambrai
 Lesquielles-Saint-Germain : Fr., Aisne, Vervins
 Les-Rues-des-Vignes : Fr., Nord, Cambrai
 Lessines : Bel., Hainaut, Soignies
 Liège : Bel., Liège, Liège
 Liessies : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Liévin : Fr., Pas-de-Calais, Lens
 Ligescourt : Fr., Nord, Cambrai (Crèvecœur-sur-l'Escaut)
 Ligny-en-Cambrésis : Fr., Nord, Cambrai
 Lille : Fr., Nord, Lille
 Lisdorf : All., Sarre, Sarrelouis
 Lobbes : Bel., Hainaut, Thuin, Lobbes
 Lomme : Fr., Nord, Lille
 Longatte : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Écoust-Saint-Mein)
 Longpont : Fr., Aisne, Soissons
 Loos : Fr., Nord, Lille
 Looz : Bel., Limbourg, Tongres
 Louvain : Bel., Brabant fl., Louvain
Lupipassum : localité non identifiée, probablement Fr., Nord, Douai (à proximité de Douai)
 Luxembourg : Lux., Luxembourg
 Maastricht : PB, Limbourg
 Magdebourg : All., Saxe-Anhalt, Magdebourg
 Mainvault : Bel., Hainaut, Ath (Ath)
 Malmedy : Bel., Liège, Verviers

Malsem : Bel., Flandre ori., Gand (Aalter)
 Marchiennes : Fr., Nord, Douai
 Maroeuil : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Maroilles : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Marseille : Fr., Bouches-du-Rhône, Marseille
 Masnières : Fr., Nord, Cambrai
 Maubeuge : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Mayence : All., Rhénanie-Palatinat, Mayence
 Meaux : Fr., Seine-et-Marne, Meaux
 Meersen : PB, Limbourg
 Meveren : Bel., Limbourg, Hasselt (Saint-Trond)
 Merkem : Bel., Flandre occ., Dixmude
 Messines : Bel., Flandre occ., Ypres
 Metz : Fr., Moselle, Metz
 Moislains : Fr., Somme, Péronne
 Molain : Fr., Aisne, Vervins
 Mons : Bel., Hainaut, Mons
 Montigny : Fr., Nord, Cambrai
 Montmirail : Fr., Marne, Épernay
 Montrécourt : Fr., Nord, Cambrai
 Mont-Saint-Éloi : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Mont-Saint-Martin : Fr., Aisne, Saint-Quentin (Gouy)
 Mont-Saint-Quentin : Fr., Somme, Péronne (Péronne)
 Namur : Bel., Namur, Namur
 Naves : Fr., Nord, Cambrai
 Nesle : Fr., Somme, Péronne
 Nieuwkerke : Bel., Flandre occ., Ypres (Heuvelland)
 Nimègue : PB, Gueldre
 Nivelles : Bel., Brabant wall., Nivelles
 Nonnenbosse : Bel., Flandre occ., Ypres (Ypres)
 Noyon : Fr., Oise, Compiègne
 Oisy-le-Verger : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Orchimont : Bel., Namur, Dinant (Vresse-sur-Semois)
Oricurt : localité non identifiée, probablement Fr., Nord, Cambrai (à proximité de Gouzeaucourt)
 Orléans : Fr., Loiret, Orléans
 Ourscamps : Fr., Oise, Compiègne (Chiry-Ourscamps)

Palluel : Fr., Pas-de-Calais, Arras	Saint-Ghislain : Bel., Hainaut, Mons
Paris : Fr., préfecture de Paris	Saint-Hubert : Bel., Luxembourg, Neufchâteau
Péronne : Fr., Somme, Péronne	Saint-Josse-sur-Mer : Fr., Pas-de-Calais, Montreuil
<i>Perrona</i> : Fr., Nord, Cambrai (à proximité du Cateau-Cambrésis)	Saint-Pol : Fr., Pas-de-Calais, Arras
Pésières : Fr., Somme, Péronne (Épehy)	Saint-Omer : Fr., Pas-de-Calais, Saint-Omer
Peumières : Fr., Nord, Douai (Vred)	Saint-Quentin : Fr., Somme, Saint-Quentin
Poitiers : Fr., Vienne, Poitiers	Saint-Souplet : Fr., Nord, Cambrai
<i>Precin</i> : localité non identifiée	Saint-Trond : Bel., Limbourg, Hasselt
Prémontré : Fr., Aisne, Laon	Saint-Valéry-sur-Somme : Fr., Somme, Abbeville
Prémy : Fr., Nord, Cambrai (Cambrai)	Samer : Fr., Pas-de-Calais, Boulogne-sur-Mer
Proville : Fr., Nord, Cambrai	Sancourt : Fr., Nord, Cambrai
Pronville : Fr., Pas-de-Calais, Arras	Sauchy-Lestrée : Fr., Pas-de-Calais, Arras
Provin : Fr., Nord, Lille	Saudemont : Fr., Pas-de-Calais, Arras
Provins : Fr., Seine-et-Marne, Provins	Selles : Fr., Nord, Cambrai (Cambrai)
Prüm : All., Rhénanie-Palatinat, Eifel-Bitburg-Prüm	Servin : Fr., Nord, Cambrai (Haucourt-en-Cambrésis)
Les Quartiers : Fr., Nord, Cambrai (Saint-Benin)	Silly : Bel., Hainaut, Soignies
Quedlinbourg : All., Saxe-Anhalt, Harz	Soignies : Bel., Hainaut, Soignies
Quévy-le-Petit : Fr., Hainaut, Mons	Soissons : Fr., Aisne, Soissons
Quiévy : Fr., Nord, Cambrai	Solesmes : Fr., Nord, Cambrai
Raillencourt-Sainte-Olle : Fr., Nord, Cambrai	Stavelot : Bel., Liège, Verviers
<i>Ravina Vallis</i> : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Saudemont)	<i>Tenbaltmont</i> : Fr., Pas-de-Calais, Arras (à proximité de Haucourt)
Récourt : Fr., Pas-de-Calais, Arras	<i>Terrevania</i> : localité non identifiée, probablement Fr., Pas-de-Calais, Arras (à proximité d'Oisy-le-Verger)
Reims : Fr., Marne, Reims	Thérouanne : Fr., Pas-de-Calais, Saint-Omer
Ribemont : Fr., Aisne, Saint-Quentin	Thuin : Bel., Hainaut, Thuin
<i>Roelvilla</i> : Fr., Nord, Cambrai (à proximité de Douai)	Thynes-lez-Dinant : Bel., Namur, Dinant (Dinant)
Rolduc : PB, Limbourg (Kerkrade)	<i>Tillemont</i> : Fr., Pas-de-Calais, Arras (à proximité de Saudemont)
Rome : Ita., Latium, Rome	Tournai : Bel., Hainaut, Tournai
Ronsoy : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Alette)	Trazegnies : Bel., Hainaut, Charleroi (Courcelles)
Rouge-Cloître : Bel., Région de Bruxelles-Capitale (Auderghem)	Trescault : Fr., Pas-de-Calais, Arras
<i>Rullagii</i> : localité non identifiée, probablement Fr., Nord, Douai (à proximité de Vred)	Trèves : All., Rhénanie-Palatinat, Trèves
Rumaucourt : Fr., Pas-de-Calais, Arras	Tribur : All., Hesse, Darmstadt
Rumilly-en-Cambrésis : Fr., Nord, Cambrai	Tronchiennes : Bel., Flandre ori., Gand (Gand)
Sailly-en-Ostrevent : Fr., Pas-de-Calais, Arras	Trosly : Fr., Oise, Compiègne (Trosly-Breuil)
Sains-lès-Marquion : Fr., Pas-de-Calais, Arras	Utrecht : PB, Utrecht
Saint-Amand-les-Eaux : Fr., Nord, Valenciennes	Valenciennes : Fr., Nord, Valenciennes
Saint-Aubert : Fr., Nord, Cambrai	<i>Vallis de Pumiers</i> : Fr., Nord, Cambrai (probablement à proximité de Flesquières)
Saint-Aubin : Fr., Pas-de-Calais, Arras (Anzin-Saint-Aubin)	
Saint-Benin : Fr., Nord, Cambrai	

Vallis Pagani : Fr., Nord, Cambrai (probablement à proximité de Cambrai)
Vallis sancte Marie : Fr., Nord, Cambrai (probablement à proximité de Cambrai)
 Vaucelles : Fr., Nord, Cambrai (Les-Rues-des-Vignes)
 Vélou : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Vendégies-sur-Écaillon : Fr., Nord, Cambrai
 Vendhuile : Fr., Aisne, Saint-Quentin
 Vendôme : Fr., Loir-et-Cher, Vendôme
 Verdun : Fr., Meuse, Verdun
 Vermand : Fr., Aisne, Saint-Quentin
 Vicoigne : Fr., Nord, Valenciennes (Raismes)
 Vicourt : Fr., Nord, Cambrai (Ribécourt-la-Tour)
 Villers-en-Cauchie : Fr., Nord, Cambrai
 Villers-lès-Cagnicourt : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Villers-Plouich : Fr., Nord, Cambrai
 Vilvorde : Bel., Brabant fl., Hal-Vilvorde
 Vinchy : Fr., Nord, Cambrai (Les-Rues-des-Vignes)
 Vitry-en-Artois : Fr., Pas-de-Calais, Arras
 Vidslo : Bel., Flandre occ., Dixmude (Dixmude)
 Voormezele : Bel., Flandre occ., Ypres (Ypres)
Vuambia : local. inconnue, probablement Bel., Hainaut
Wahemuel : Fr., Nord, Cambrai (probablement à proximité de Cambrai)
 Walcourt : Bel., Namur, Philippeville
 Walincourt : Fr., Nord, Cambrai
 Wallers : Fr., Nord, Valenciennes
 Wambaix : Fr., Nord, Cambrai
 Warneton : Bel., Hainaut, Mouscron (Comines-Warneton)
 Watten : Fr., Nord, Dunkerque
 Wattrelos : Fr., Nord, Lille
 Wattignies-la-Victoire : Fr., Nord, Avesnes-sur-Helpe
 Waudrez : Bel., Hainaut, Thuin (Binche)
 Waulsort : Bel., Namur, Dinant (Hastière)
 Wavrechain : Fr., Nord, Valenciennes
 Woluwé-Saint-Étienne : Bel., Brabant fl., Hal-Vilvorde (Zaventem)
 Worms : All., Rhénanie-Palatinat, Worms

Xanten : All., Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Düsseldorf
 Ypres : Bel., Flandre occ., Ypres
 Zonnebeke : Bel., Flandre occ., Ypres

ANNEXE V

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Table des abréviations

ABCT : Archives et bibliothèque de la cathédrale de Tournai

AD : Archives départementales

AE : Archives de l'État

AGR : Archives générales du royaume

AN : Archives nationales

BM : Bibliothèque municipale

BNF : Bibliothèque nationale de France

KBR : Bibliothèque royale de Belgique

MM : Médiathèque municipale

A. Boll. : *Analecta Bollandiana*

A. Praem. : *Analecta Praemonstratensia*

AASS : *Acta sanctorum*

AASS Belgii : *Acta sanctorum Belgii selecta*

ABPO : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*

ACACS : *Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies*

Acta pontificum Romanorum : PFLUCK-HARTUNG, Julius (von), *Acta pontificum Romanorum*, 3 t.

AHEB : *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*

Annales ESC : *Annales. Économies, sociétés, civilisations*

Annales HSS : *Annales. Histoire, sciences sociales*

ASAB : *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*

ASAN : *Annales de la Société archéologique de Namur*

BCRH : *Bulletin de la Commission royale d'histoire*

BEC : *Bibliothèque de l'École des chartes*

BHL : *Bibliotheca hagiographica latina*

BN : *Biographie nationale*

BUCEMA : *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*

CCM : *Cahiers de civilisation médiévale*

DAEM : *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*

DHGE : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*

Diplomata Belgica : GYSSELING M. et KOCH A. C. F., éd., *Diplomata Belgica ante annum MC scripta*

- DTC* : Dictionnaire de théologie catholique
- FS* : Frühmittelalterliche Studien
- JMG* : Jaarboek voor Middeleeuwse geschiedenis
- JMH* : Journal of Medieval History
- Le MA* : Le Moyen Âge
- LexMA* : Lexikon des Mittelalters
- MEFRM* : Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge
- MGH Briefe DDK* : Monumenta Germaniae Historica. Briefe der deutschen Kaiserzeit
- MGH Capit.* : Monumenta Germaniae Historica. Capitularia regum Francorum
- MGH Constit.* : Monumenta Germaniae Historica. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum
- MGH DD* : Monumenta Germaniae historica. Diplomata regum et imperatorum Germaniae
- MGH DD Karol.* : Monumenta Germaniae historica. Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum
- MGH Ldl* : Libelli de lite imperatorum et pontificum saeculis XI. et XII. conscripti
- MGH schol.* : Monumenta Germaniae Historica in usum scholarum
- MGH SS* : Monumenta Germaniae Historica. Scriptores
- MSEC* : Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai
- NBN* : Nouvelle biographie nationale
- PL* : Patrologia latina
- PSIL* : Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg
- RB* : Revue bénédictine
- RBPH* : Revue belge de philologie et d'histoire
- RH* : Revue historique
- RHE* : Revue d'histoire ecclésiastique
- RHEF* : Revue d'histoire de l'Église de France
- RM* : Revue Mabillon
- RN* : Revue du Nord
- RN-Archéo* : Revue du Nord. Archéologie de la Picardie et du nord de la France
- VSWG* : Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte

I. SOURCES

I.1. Sources inédites

BELGIQUE

BRUXELLES, Archives générales du royaume

Chartes diverses, I/6 [via *Thesaurus diplomaticus*, n° 12437] : original de l'abbaye Saint-Pierre d'Honnecourt (XI^e siècle).

MAREDSOUS, Bibliothèque de l'abbaye

Fonds Berlière, dossier 21 : copie manuscrite du martyrologe-obituaire perdu de l'abbaye de Saint-Amand (XX^e siècle).

MONS, Archives de l'État

Cartulaires, n° 33 : cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (XV^e siècle).

TOURNAI, Archives et bibliothèque de la cathédrale

Cartulaires, Cartulaire C : cartulaire du chapitre cathédral de Tournai (XIV^e siècle).

Fonds Nicolas Huyghebaert : copie manuscrite du martyrologe-obituaire perdu de l'abbaye de Saint-Amand (XX^e siècle).

FRANCE

CAMBRAI, Médiathèque municipale

Archives hospitalières, I A 11 : cartulaire de l'hôpital Saint-Julien de Cambrai (XIII^e siècle).

Ms. 54: psautier de l'évêque Gérard I^{er} de Florennes (XI^e siècle).

Ms. 194 : obituaire de la collégiale Saint-Géry de Cambrai (XIV^e siècle).

- Ms. 229 : martyrologe-obituaire de la cathédrale Notre-Dame de Cambrai (XII^e siècle).
- Ms. 327 : évangélaire de la cathédrale Notre-Dame de Cambrai renfermant la liste des *malefactores* de l'Église de Cambrai (fin X^e-début XI^e siècle).
- Ms. 825 : obituaire de l'abbaye Saint-Étienne de Fesmy (seconde moitié du XII^e siècle).
- Ms. 865 : légendier de la cathédrale Notre-Dame de Cambrai (XI^e siècle).
- Ms. 986 : recueil composite de textes historiographiques et de copies consacrés à l'histoire du Cambrésis (XVI^e-XVIII^e siècles).
- Ms. 1149-1150 : inventaire des chartes de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XVIII^e siècle).
- Ms. 1227 : cartulaire du chapitre cathédral Notre-Dame de Cambrai (XVII^e siècle).
- Ms. 1325 : fragments d'inventaires de chartes relatifs au chapitre cathédral de Cambrai et aux abbayes Saint-Aubert de Cambrai et Notre-Dame de Vaucelles (XVII^e siècle).

DAMMARIE-LES-LYS, AD Seine-et-Marne

- 364 H 1 : cartulaire du prieuré Notre-Dame de Fontaines-les-Nonnes (XVIII^e siècle).

DOUAI, Bibliothèque municipale

- Ms. 899 : chronologie des abbés du Saint-Sépulcre de Cambrai (XVIII^e siècle).

LAON, Archives départementales de l'Aisne

- H 692 : cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Longpont (XVIII^e siècle).

LILLE, Bibliothèque municipale

- Fonds Godefroy*, ms. 231 : recueil de copies d'actes datés du VI^e au XIII^e siècle (XIX^e siècle).

LILLE, Archives départementales du Nord

- 1 G 194 : originaux du chapitre Saint-Amé de Douai (XI^e-XII^e siècles).
- 3 G 133 : originaux de l'évêché de Cambrai (XII^e-XIV^e siècle).
- 3 G 402 : originaux de l'évêché de Cambrai (XI^e-XVIII^e siècle).

- 3 G 466 : originaux de l'évêché de Cambrai (XII^e-XIII^e siècles).
- 3 G 536-538 : cartulaires de l'évêché de Cambrai, dits « cartulaires d'Henri de Berghes » (XV^e siècle).
- 3 G 545 : recueil de copies du chapitre cathédral de Cambrai (XVI^e-XVIII^e siècle).
- 3 G 548 : recueil de copies du chapitre cathédral de Cambrai (XVIII^e siècle).
- 3 G 1168 : notes et copies de documents relatifs à la vidamie de Cambrai (XVIII^e siècle).
- 3 G 1208 : « Terrier » des évêques de Cambrai (XIII^e siècle).
- 4 G 106 : originaux du chapitre Notre-Dame de Cambrai (IX^e-XII^e siècle).
- 4 G 108 : originaux du chapitre Notre-Dame de Cambrai (XII^e siècle).
- 4 G 158 : originaux du chapitre Notre-Dame de Cambrai (XIII^e-XIV^e siècle).
- 4 G 520 : originaux du chapitre Notre-Dame de Cambrai (XII^e-XIII^e siècle).
- 4 G 711 : originaux du chapitre Notre-Dame de Cambrai (XII^e-XIII^e siècle).
- 4 G 845 : cartulaire du chapitre cathédral de Cambrai relatif à la vidamie (XIV^e siècle).
- 7 G 69-70 : originaux du chapitre Saint-Géry de Cambrai (XI^e-XIII^e siècles).
- 7 G 327 : originaux du chapitre Saint-Géry de Cambrai (XII^e-XVI^e siècle).
- 7 G 369-370 : originaux du chapitre Saint-Géry de Cambrai (XII^e-XVII^e siècle).
- 12 G 1 : cartulaire factice du chapitre Notre-Dame de Walincourt (XVIII^e siècle).
- 12 G 2 : originaux du chapitre Notre-Dame de Walincourt (XIII^e-XVIII^e siècle).
- 1 H 1 : bulles de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XII^e-XIV^e siècle).
- 1 H 10 : originaux de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XIII^e siècle).
- 1 H 35-37 : originaux de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XII^e siècle).
- 1 H 40 : originaux de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XII^e siècle).
- 1 H 43 : originaux de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XIII^e siècle).
- 1 H 45-48 : originaux de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XII^e-XIII^e siècles).
- 1 H 50 : originaux de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XIII^e siècle).
- 1 H 292 : originaux de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XIII^e siècle).
- 1 H 366 : originaux de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XII^e-XIII^e siècles).
- 1 H 467 : inventaire des archives de l'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin (XVI^e siècle).
- 3 H 2 : bulles de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai (XI^e-XV^e siècle).
- 3 H 57 : originaux de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai (XII^e siècle).
- 3 H 179 : originaux de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai (XIII^e siècle).
- 7 H 12 : originaux de l'abbaye Saint-Pierre de Honnecourt (XII^e-XVII^e siècle).
- 8 H 29 : originaux de l'abbaye Saint-André du Cateau (XI^e-XII^e siècles).
- 8 H 160 : originaux de l'abbaye Saint-André du Cateau (XII^e-XVII^e siècle).
- 8 H 194 : originaux de l'abbaye Saint-André du Cateau (XII^e-XVIII^e siècle).
- 8 H 261 : *continuatio* du *Chronicon sancti Andreae Castri Cameracesii* (XVII^e siècle).
- 10 H 1 : bulles de l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes.
- 10 H 43 : originaux de l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (XI^e-XII^e siècles).

- 10 H 210 : originaux de l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (XII^e-XIII^e siècles).
- 10 H 242 : originaux de l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (XII^e siècle).
- 10 H 323 : cartulaire illustré de l'abbaye Sainte-Rictrude de Marchiennes (XIII^e siècle).
- 12 H 1-2 : cartulaires de l'abbaye de Saint-Amand (XIII^e siècle).
- 19 H 1 : cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai (XIII^e siècle).
- 19 H 2 : cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai (XIV^e siècle).
- 19 H 4 : originaux de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai (XII^e siècle).
- 28 H 1 : bulles de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e-XIII^e siècles).
- 28 H 8 : diplômes de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e-XVII^e siècle).
- 28 H 18 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e siècle).
- 28 H 29 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e-XVII^e siècle).
- 28 H 32 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e siècle).
- 28 H 35 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e siècle).
- 28 H 38-39 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e-XIII^e siècles).
- 28 H 39 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XIII^e siècle).
- 28 H 46 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e siècle).
- 28 H 52 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XII^e-XVII^e siècle).
- 28 H 62 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XIII^e siècle).
- 28 H 72 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XIII^e-XVIII^e siècle).
- 28 H 91-95 : inventaires des archives de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XVI^e-XVIII^e siècle).
- 28 H 96 : cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (XIII^e siècle).
- 30 H 12 : originaux de l'abbaye Notre-Dame-des-Prés de Douai (XII^e-XIII^e siècles).
- 30 H 45 : originaux de l'abbaye Notre-Dame-des-Prés de Douai (XIII^e-XVIII^e siècle).
- 36 H 2 : bulles de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai (XI^e-XIV^e siècle).
- 36 H 62-67 : originaux de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai (XI^e-XIII^e siècles).
- 36 H 86 : original de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai (XIII^e siècle).
- 36 H 248 : original de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai (XII^e-XIII^e siècles).
- 36 H 267 : originaux de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai (XIII^e-XVI^e siècle).
- 36 H 274 : original de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai (XII^e-XIII^e siècles).
- 36 H 355-356 : original de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai (XII^e-XIII^e siècles).
- 36 H 360 : original de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai (XII^e-XIII^e siècles).
- 37 H 1-2 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (XII^e-XIII^e siècles).
- 37 H 6 : original de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (XII^e-XIII^e siècles).
- 37 H 30-32 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (XII^e-XIII^e siècles).
- 37 H 57 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (XII^e siècle).
- 37 H 105 : original de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (XIII^e siècle).
- 37 H 109 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (XIII^e siècle).

- 37 H 126 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré relatifs à l'ermitage de Beaumont (XIII^e siècle).
- 37 H 130 : recueil de copies et d'analyses relatives à Notre-Dame de Cantimpré (XVIII^e siècle).
- 37 H 357 : inventaire de chartes de l'abbaye Notre-Dame de Cantimpré (XVII^e siècle).
- 37 H 359 : recueil de copies et d'analyses relatives à Notre-Dame de Cantimpré (XVII^e siècle).
- 50 H 1 : actes pontificaux pour l'abbaye Notre-Dame de Prémy (XIII^e siècle).
- 50 H 15 : originaux de l'abbaye Notre-Dame de Prémy (XII^e-XIII^e siècles).
- 59 H 3 : privilèges épiscopaux pour l'abbaye Notre-Dame de Vicoigne (XIII^e siècle).

MEAUX, Bibliothèque municipale

- Ms. 63-65 : cartulaires du chapitre cathédral Saint-Étienne de Meaux (XIII^e-XIV^e siècles).
- Ms. 68 : cartulaire du prieuré Notre-Dame de Fontaines-les-Nonnes (XVIII^e siècle).

PARIS, Bibliothèque nationale de France

- Collection Moreau, ms. 1095 : recueil de pièces diverses (XVIII^e siècle).
- Lat. 1539 : martyrologe de la cathédrale Notre-Dame de Cambrai (X^e-XI^e siècles).
- Lat. 5473 : recueil de copies relatif à l'abbaye Notre-Dame d'Ourscamp (XVIII^e siècle).
- Lat. 5478 : cartulaire de l'abbaye Notre-Dame du Mont-Saint-Martin (XIII^e siècle).
- Lat. 5528 : cartulaire de l'évêché de Meaux (XIII^e siècle).
- Lat. 9904 : cartulaire de l'abbaye Notre-Dame d'Igny (XIII^e siècle).
- Lat. 11004 : cartulaire de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes de Soissons (XIII^e siècle).
- Lat. 18355 : cartulaire de l'évêché de Meaux (XIV^e siècle).
- Nouv. acqu. lat. 10968 : cartulaire du chapitre cathédral Notre-Dame de Cambrai (XII^e-XIII^e siècles).

PAYS-BAS

LA HAYE, Koninklijke Bibliotheek

75 F 15 : fragment du manuscrit autographe (?) des *Gesta episcoporum Cameracensium* (XI^e siècle).

I.2. Sources éditées

I.2.1 SOURCES NARRATIVES ET ÉPISTOLAIRES

Acta synodi Atrebatensis, dans *PL*, t. 142, 1853, col. 1269-1312.

ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, éd. KURZE, Friedrich, *Reginonis abbas Prumiensis Chronicon cum continuatione Treverensi*, dans *MGH schol.*, Hanovre, 1890, p. 154-179.

AMAND DU CHASTEL, *De Odonis episcopi Cameracensis vita vel moribus* [BHL 6287], éd. HOLDER-EGGER, Oswald, dans *MGH SS*, t. 15/2, Hanovre, 1888, p. 942-945.

ANDRÉ DE MARCHIENNES, *Historia succincta de gestis et successione regum Francorum*, éd. BEAUCHAMPS, Raphaël (de), *Historiae franco-merovingicae synopsis seu Historia succincta de gestis et successione regum Francorum*, Douai, 1633, p. 561-683.

Annales Acquicinctini, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 16, Hanovre, 1859, p. 503-506.

Annales Altahenses maiores, éd. GIESEBRECHT, Wilhelm (von), et OEFELE, Edmund (von), dans *MGH schol.*, t. 4, Hanovre, 1890.

Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand, éd. GRIERSON, Philip, Bruxelles, 1937 (Commission royale d'histoire, Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique).

Annales Hildesheimenses, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 5, Hanovre, 1834, p. 90-102.

Annales Laubienses, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 8-28.

Annales Leodienses, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 8-20.

Annales Remenses, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 13, Hanovre, 1881, p. 81.

Annales sancti Dionysii Remenses, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 13, Hanovre, 1881, p. 82-84.

Annales sancti Maximini Trevirensis, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 5-7.

- Annales Vedastini*, dans *Annales Xantenses et Annales Vedastini*, éd. SIMSON, Bernard (de), dans *MGH schol.*, t. 12, Hanovre-Leipzig, 1909.
- ANSELME, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, éd. KOEPKE, Rudolf, *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 189-234.
- Auctarium Aquicinctinum ad Sigeberti chronographia*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 6, Hanovre, 1844, p. 392-398.
- BAUDRY, Pierre, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain en Celle, ordre de saint Benoit, au diocèse de Cambray*, dans REIFFENBERG, Frédéric (de), éd., *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. 8, Bruxelles, 1848, p. 233-835 (Commission royale d'histoire).
- BERTAIRE DE VERDUN, *Gesta episcoporum Verdunensium*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 36-45.
- BORMAN, Camille (de), éd., *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, 2 t., Liège, 1877 (Société des bibliophiles liégeois, 10).
- Cameracensium et Noviomensium clericorum epistolae*, éd. BOEHMER, Heinrich, dans *MGH Ldl*, t. 3, p. 573-578.
- CASPAR, Erich, éd., *Das Register Gregors VII*, dans *MGH epistolae selectae*, 2 t., Berlin, 1920-1923.
- Catalogus codicum hagiographicorum Bibliothecae Regiae Bruxellensis*, première partie : *Codices latini membranei*, t. 2, Bruxelles, 1889 (Subsidia hagiographica, 2).
- Catalogus et chronica principum Flandriae*, dans DE SMET, Joseph-Jean, éd., *Recueil des chroniques de Flandre*, t. 1, Bruxelles, 1837, p. 19-257 (Commission royale d'histoire, Collection des chroniques belges inédites).
- Chronicon Cameracense et Atrebatense, sive Historia utriusque ecclesiae III libris, ab hinc DC. fere annis conscripta a Balderico Noviomensi et tornacensi episcopo*, éd. COLVENEERE, Georges, Douai, 1615.
- Chronicon Marchianense*, éd. VANDERPUTTEN, Steven, « Compilation et réinvention à la fin du douzième siècle. André de Marchiennes, le *Chronicon Marchianense* et l'histoire primitive d'une abbaye bénédictine (édition et critique des sources) », dans *Sacris erudiri*, t. 42, 2003, p. 413-435.
- Chronicon sancti Andreae Castri Cameracesii*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 526-550.
- Chronique ou Livre de fondation du monastère de Mouzon/Chronicon Mosomense seu Liber foundationis monasterii sanctae Mariae O.S.B. apud Mosomum in diocesi Remensi*, éd. et trad. BUR, Michel, Paris, 1989 (Sources d'histoire médiévale).
- De primis abbatibus coenobii Montis Sanctis Martini* [BHL 3265], éd. HUYGHEBAERT, Nicolas., « Les *Acta Vitae Garemberti* édités par Charles-Louis Devillers. Examen critique. Réédition », dans *A. Praem.*, t. 55, 1979, p. 19-28.

- DELMAIRE, Bernard, *L'histoire-polyptyque de l'abbaye de Marchiennes (1116-1121). Étude critique et édition*, Louvain-la-Neuve, 1985 (Centre belge d'histoire rurale, 84).
- EKKEHARD D'AURA, *Chronicon universale. Pars altera*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 6, Hanovre, 1844, p. 231-265.
- Epistolae et privilegia beati Urbani II pontificis Romam*, dans *PL*, t. 151, Paris, 1853, p. 283-558.
- ERDMANN, Carl (†), et FICKERMANN, Norbert, *Briefsammlungen der Zeit Heinrichs IV.*, dans *MGH Briefe DDK*, t. 5, Weimar, 1950.
- FLODOARD DE REIMS, *Annales*, éd. LAUER, Philippe, *Les Annales de Flodoard*, Paris, 1905 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).
- ID., *Historia Remensis ecclesiae*, éd. STRATMANN, Martina, dans *MGH SS*, t. 36, Hanovre, 1998.
- FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 52-74.
- Fundatio abbatis de Valcellis*, éd. TOCK, Benoît-Michel, dans ID., *L'Église au Moyen Âge. Textes et documents*, à paraître (éd. et trad. provisoires consultables à l'adresse suivante : <http://www.ea3400.unistra.fr/index.php?id=8009>).
- Fundatio monasterii Acquicinctini*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 579-584.
- GALBERT DE MARCHIENNES, *Miracula sanctae Rictrudis et laudatio ceterorum sanctorum Marchianensium*, éd. PAPERBROCH, Daniel, dans *AASS Maii*, t. 3, Anvers, 1680, p. 140-154.
- GAUTIER DE THÉROUANNE, *Vita Karoli comitis Flandrie et Vita domni Ioanis Morinensis episcopi*, éd. RIDER, Jeff, Turnhout, 2006 (Corpus christianorum, Continuatio Medievalis, 217).
- GÉRARD DE CAMBRAI, *Acta synodi Atrebatensis, Vitae Autberti et Gaugerici episcoporum Cameracensium et varia scripta relicta ex officina Gerardi*, Turnhout, à paraître en 2014 (Corpus christianorum, Continuatio Medievalis).
- Gesta abbatum Lobbiensium. Continuatio*, éd. ARNDT, Wilhelm, dans *MGH SS*, t. 21, Hanovre, 1869, p. 307-333.
- Gesta archiepiscoporum Magdeburgensium*, éd. SCHUM, Wilhelm, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 361-484.
- Gesta Burchardi episcopi Cameracensis*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 212-224.
- Gesta episcoporum Cameracensium*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 393-489.
- Gesta Galcheri Cameracensis episcopi*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 186-210.
- Gesta Gerardi II episcopi*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 497-500.
- Gesta Lietberti episcopi*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 489-497.

- Gesta Liethardi Cameracensis episcopi*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 224-227.
- Gesta Manassis et Walcheri excerpta per monachum sancti Gaugerici*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 500-504.
- Gesta Nicholai episcopi Cameracensis*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 228-245.
- Gesta Odonis episcopi Cameracensis*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 210-211.
- Gesta pontificum Cameracensium. Continuatio Altimontensis*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 247-248.
- Gesta pontificum Cameracensium. Continuatio Andreana*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 525.
- Gesta pontificum abbreviata per canonicum Cameracensem*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 504-510.
- Gestes des évêques de Cambrai de 1092 à 1138*, éd. DE SMEDT, Charles, Paris, 1880.
- Gestorum versio gallica*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 510-525.
- Gestorum versio gallica continuata*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 249-253.
- GIORDANENGO, Claire, éd., *Le registre de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115)*, Paris, 2007 (Sources d'histoire médiévale, 34).
- GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hasnoniense*, éd. VANDERKINDERE, Léon, *La chronique de Gislebert de Mons*, nouv. éd., Bruxelles, 1904 (Commission royale d'histoire, Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de la Belgique).
- ID., *Chronicle of Hainaut*, trad. NAPRAN, Laura, Woodbridge, 2005.
- GODDING, Robert, « Une œuvre inédite de Thomas de Cantimpré. La *Vita Iohannis Cantipratensis* » [BHL 4415C], dans *RHE*, t. 76, 1981, p. 241-316.
- GONZON DE FLORENNES, *Miracula sancti Gengulphi martyris* [BHL 3330], dans *AASS Maii*, t. 2, Anvers, 1680, p. 647-652.
- GUIBERT DE NOGENT, *Autobiographie*, éd. et trad. LABANDE, Edmond-René, Paris, 1981 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge).
- HARIULF DE SAINT-RIQUIER, *Vita Arnulfi episcopi Suessionensis*, éd. HOLDER-EGGER, Oswald, dans *MGH SS*, t. 15/2, Hanovre, 1888, p. 872-904.
- HÉRIGER DE LOBBES, *Gesta pontificum Tungrensium sive Leodicensium*, éd. KOEPKE, Rudolf, dans *MGH SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 161-189.
- HÉRIMAN DE TOURNAI, *Liber de restauratione ecclesie sancti Martini Tornacensis*, éd. HUYGENS, Robert Burchard Constantijn, Turnhout, 2010 (Corpus Christianorum, Continuatio Medievalis, 236).

- ID., *Les miracles de sainte Marie de Laon*, éd. et trad. SAINT-DENIS, Alain, Paris, 2008 (Sources d'histoire médiévale, 36).
- Historia Walciodorensis monasterii*, éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 14, p. 503-533.
- HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 3, Hanovre, 1868, p. 280-502.
- HUON D'OISY, *Maugré tous sainz et maugré Dieu aussi*, dans BÉDIER, Joseph, et AUBRY, Pierre, éd., *Les chansons de croisade, avec leurs mélodies*, Paris, 1909, p. 53-64.
- ID., *Tournoiement des dames*, dans PULEGA, Andrea, *Ludi e spettacoli nel Medioevo. I Tornei di dame*, Milan, s.d., p. 3-9 (Cattedra di Filologia romanza dell'Università degli studi di Milano).
- LAMBERT DE SAINT-OMER, *Genealogia comitum Flandriae*, dans *MGH SS*, t. 9, Hanovre, 1851, p. 308-313.
- LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 16, Hanovre, 1859, p. 509-554.
- Les gestes des évêques d'Auxerre*, éd. SOT, Michel, dir., 3 t., Paris, 2002-2009 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge).
- MANSI, Joannes Dominicus, éd., *Synodus Attrebatensis a Gerardo Cameracensi et Attrebatensi episcopo celebrata anno MXXXV*, Venise, 1774.
- ORDERIC VITAL, *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, éd. et trad. CHIBNALL, Marjorie, 6 vol., Oxford, 1980 (Oxford Medieval texts).
- OTT, John S., « Letters of the clergy of Cambrai and Noyon », dans *Portland state university*, mise à jour le 20 février 2013 (<http://www.web.pdx.edu/~ott/hst407Church/letter>).
- PIERRET, Paul, *Saint Gengoux, patron des mal mariés*, Arlon, s.d. [1985].
- Paschalis II, Gelasii II, Calixti II Romanorum pontificum epistolae et privilegia*, dans *PL*, t. 163, Paris, 1853.
- Passio sanctae Maxelendis virginis et martyris* [BHL 5795], dans *Catalogus codicum hagiographicorum Bibliothecae Regiae Bruxellensis*, première partie : *Codices latini membranei*, t. 2, Belgique, 1889, p. 19-27 [à compléter par *AASS Belg.*, t. 3, p. 588-589].
- Raoul de Cambrai. Chanson de geste du XII^e siècle*, éd. KAY, Sarah, et KIBLER, William, Paris, 1996 (Lettres gothiques).
- RAOUL DU SAINT-SÉPULCRE, *Vita Lietberti episcopi Cameracensis* [BHL 4929], éd. HOFMEISTER, Adolf, dans *MGH SS*, t. 30/2, Leipzig, 1934, p. 838-866.
- RÉGINON DE PRÜM, *Chronicon*, éd. KURZE, Friedrich, *Reginonis abbatis Prumiensis Chronicon cum continuatione Treverensi*, dans *MGH schol.*, Hanovre, 1890, p. 1-153.
- RENIER DE SAINT-LAURENT, *Vita Woldobonis episcopi Leodiensis*, éd. ARNDT, Wilhelm, dans *MGH SS*, t. 20, Hanovre, 1868, p. 565-571.
- RESNICK I. M., éd. et trad., « On original sin » and « A disputation with the Jew, Leo, concerning the advent of the Christ, the Son of God ». *Two theological treatises of Odo of Tournai*, Philadelphie, 1994 (University of Pennsylvania Press, Middle Ages series).

- RICHARD DE SAINT-VANNE, *Quomodo orandum est pro defunctis*, dans DAUPHIN, Henri, *Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun († 1046)*, Louvain–Paris, 1946, p. 355-356 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique).
- RICHER DE REIMS, *Historiae*, éd. HOFFMANN, Hartmut, dans *MGH SS*, t. 36, Hanovre, 2000.
- SIGEBERT DE GEMBLoux, *Chronica*, éd. BETHMANN, Ludwig, dans *MGH SS*, t. 6, Hanovre, 1844, p. 300-374.
- Sigeberti continuatio Aquicinctina*, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 6, Hanovre, 1844, p. 405-438.
- Translatio Rigoberti* [BHL 7255], dans *A. Boll.*, t. 2, 1883, p. 473-474.
- Translatio sanctae Reineldis in monasterium Laubiense* [BHL 7082B], éd. VAN DEN GHEYN, Joseph, dans *A. Boll.*, t. 22, 1903, p. 439-445.
- Triumphus sancti Remacli de Malmundariensi coenobio* [BHL 7140-7141], éd. WATTENBACH, Wilhelm, dans *MGH SS*, t. 11, Hanovre, 1854, p. 433-461.
- Udalrici Babenbergensis codex*, éd. JAFFÉ, Philipp, dans *Monumenta Bambergensia*, Berlin, 1869, p. 1-469 (Bibliotheca rerum Germanicarum, 5).
- Visio cuiusdam inclusi*, dans MISONNE, Daniel, *Eilbert de Florennes. Histoire et légende. La Geste de Raoul de Cambrai*, Louvain, 1967, p. 177 (Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4^e série, 35).
- Vita sancti Autberti Cameracensis et Atrebatensis episcopi* [BHL 861], éd. GHESQUIÈRE, Joseph, dans *AASS Belgii*, t. 3, Bruxelles, 1785, p. 538-565.
- Vita Balderici episcopi Leodiensis*, éd. PERTZ, Georg Heinrich, dans *MGH SS*, t. 4, p. 724-737.
- Vita beatae Wivinae, abbatissae Bigardiae Maioris* [BHL 8982], dans *Anecdota ex codicibus hagiographicis Iohannis Gielemans, canonici regularis in Rubia Valle prope Bruxellas*, Bruxelles, 1895, p. 54-79 (Subsidia hagiographica, 3A).
- Vita beati Iohannis de Monte Mirabili* [BHL 4415], dans *AASS Septembris*, t. 8, Paris–Rome, 1865, p. 218-235.
- Vita [prima] Gaugerici episcopi Cameracensis* [BHL 3286], dans *A. Boll.*, t. 7, p. 388-398.
- Vita [secunda] Gaugerici episcopi Cameracensis* [BHL 3287], éd. VAN DEN BOSCH, Pierre, dans *AASS Augusti*, t. 2, Anvers, 1735, p. 672-675.
- Vita [tertia] Gaugerici episcopi Cameracensis* [BHL 3289], éd. VAN DEN BOSCH, Pierre, dans *AASS Augusti*, t. 2, Anvers, 1735, p. 675-690.
- Vita sanctae Cunegundis* [BHL 2001], éd. WAITZ, Georg, dans *MGH SS*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 821-824.
- Vita [secunda] Humberti Maricolensi* [BHL 4036], éd. HENSKEN, Godefroid, dans *AASS Martii*, t. 3, Anvers, 1668, p. 561-567.
- WIDUKIND DE CORVEY, *Rerum gestarum saxonum libri tres*, éd. HIRSCH, Paul, et LOHMANN, Hans-Eberhard, 5^e éd., dans *MGH schol.*, Hanovre, 1935.

I.2.2. SOURCES D'ARCHIVES (DIPLÔMES, CHARTES, CARTULAIRES, ETC.)

- BAUTIER, Robert-Henri, et DUFOUR, Jean, *Recueil des actes de Robert I^{er} et de Raoul, rois de France (922-936)*, Paris, 1978 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France).
- BORMANS, Stanislas, et SCHOOLMEESTERS, Émile, éd., *Cartulaires de l'Église Saint-Lambert de Liège*, t. 1, Bruxelles, 1893 (Commission royale d'histoire, Collection in-4°).
- BRASSART, Félix, « Liste des bienfaiteurs du chapitre de la cathédrale de Cambrai, dressée par un chanoine vers 1090 », dans *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2^e série, t. 4, p. 139-191.
- COSSÉ-DURLIN, Jeannine, éd., *Cartulaire de Saint-Nicaise de Reims*, Paris, 1991 (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes).
- DELMAIRE, Bernard, éd., *Le compte général du receveur d'Artois pour 1303-1304. Édition précédée d'une introduction à l'étude des institutions financières de l'Artois aux XIII^e-XIV^e siècles*, Bruxelles, 1977 (Commission royale d'histoire, Collection in-4°).
- ID., éd., *Le cartulaire et les chartes de l'abbaye de femmes Notre-Dame d'Avesnes-lès-Bapaume (1128-1337)*, Nancy, à paraître en 2014 (Atelier de recherche sur les textes médiévaux – ARTEM, 19).
- DE SMET, Jean-Joseph, éd., *Recueil des chroniques de la Flandre*, t. 2, 1841 (Commission royale d'histoire).
- DESPY, Georges, éd., *Les chartes de l'abbaye de Waulsort. Étude diplomatique et édition critique*, t. 1 : 946-1199, Bruxelles, 1957, p. 176-205 (Commission royale d'histoire, Collection in-4°).
- DEVILLERS, Léopold, éd., *Chartes du chapitre Sainte-Waudru de Mons*, t. 1, Bruxelles, 1899 (Commission royale d'histoire).
- DEVROEY, Jean-Pierre, éd., *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX^e-X^e siècles). Édition critique*, Bruxelles, 1986 (Commission royale d'histoire, Collection in-8°).
- D'HERBOMEZ, Armand, éd., *Chartes de l'abbaye Saint-Martin de Tournai*, Bruxelles, 1898 (Commission royale d'histoire).
- DUVIVIER, Charles, « Quelles étaient l'importance et les limites du *pagus Hainoensis* jusqu'au XI^e siècle », dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 2^e série, t. 9, 1863-1864, p. 3-767.
- ID., *Recherches sur le Hainaut ancien (pagus Hainoensis) du VII^e au XII^e siècle*, Bruxelles, 1865.
- ID., *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, 2 t., Bruxelles, 1898-1903 (Commission royale d'histoire).
- DUVOSQUEL, Jean-Marie, « La charte de donation de saint Humbert pour l'abbaye de Maroilles, en Hainaut (18 mars 674) », dans *BCRH*, t. 136, 1970, p. 143-177.
- EVERGATES, Theodore, CONSTABLE, Giles, et NEWMAN, William Mendel, éd., *The cartulary and charters of Notre-Dame of Homblières*, Cambridge, 1990 (Medieval Academy Books, 97).

- HAYEZ, Michel, *Catalogue des actes des évêques de Cambrai antérieurs à 1167*, 3 t., Paris, 1959 (École des chartes, Thèse inédite de l'École des chartes).
- FAYEN, Arnold, éd., *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*, Gand, 1906 (Cartulaire de la ville de Gand, Deuxième série: chartes et documents, 1).
- FOSSIER, Robert, *Chartes de coutumes en Picardie (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, 1974 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Section de Philologie et d'Histoire jusqu'à 1610, Série in-8°, 10).
- FREDERICQ, Paul, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. 1, Gand-La Haye, 1889 (Hoogeschool van Gent, Werken van den practischen leergang van vaderlandsche geschiedenis, 1).
- Gallia christiana, in provincias ecclesiaticas distributa qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum*, t. 3, éd. SAINT-MARTHE, Denis (de), Paris, 1725.
- GERZAGUET, Jean-Pierre, éd., *Les chartes de l'abbaye d'Anchin (1079-1201)*, Turnhout, 2005 (Atelier de recherche sur les textes médiévaux – ARTEM, 6).
- ID., *L'abbaye féminine de Denain, des origines à la fin XIII^e siècle. Histoire et chartes*, Turnhout, 2008 (Atelier de recherche sur les textes médiévaux – ARTEM, 10).
- GODDING, Philippe, et PYCKE, Jacques, *La paix de Valenciennes de 1114. Commentaire et édition critique*, Louvain-la-Neuve, 1981 (Université Catholique de Louvain, Publications de l'Institut d'études médiévales, 2^e série, 4).
- GOETSCHALCKX, Peter Joseph, *Oorkondenboek der Witheerenabdij van Sint-Michiels te Antwerpen*, t. 1, Ekeren, 1909.
- GYSELING, Maurits, et KOCH, Anton Carl Frederik, éd., *Diplomata Belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, 2 t., Tongres, 1950 (Bouwstoffen en studiën voor de geschiedenis en de lexicografie van het Nederlands, 1 et 2).
- HAIGNERÉ, Daniel, *Les chartes de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de dom Charles-Joseph Dewitte*, t. 1 : 648-1240, Saint-Omer, 1886 (Société des antiquaires de la Morinie).
- HALKIN, Joseph, et ROLAND, Charles-Gustave, éd., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 1, Bruxelles, 1909 (Commission royale d'histoire).
- HALPHEN, Louis, et LOT, Ferdinand, éd., *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V rois de France (954-987)*, Paris, 1908 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France).
- HEMPTINNE, Thérèse (de), et VERHULST, Adriaan, éd., *De oorkonden der graven van Vlaanderen (juli 1128-september 1191)*, t. 1 : *Regering van Diederik van de Elzas (Juli 1128-17 Januari 1168)*, Bruxelles, 1988 (Commission royale d'histoire, Recueil des actes des princes belges, 6).
- EAD. et VERHULST, Adriaan, éd., *De oorkonden der graven van Vlaanderen (juli 1128-september 1191)*, t. 2 : *Regering van Filips van de Elzas*, vol. 1 : 1168-1177, Bruxelles, 2001 (Commission royale d'histoire, Recueil des actes des princes belges, 6).

- EAD. et VERHULST, Adriaan (†), éd., *De oorkonden der graven van Vlaanderen (juli 1128-september 1191)*, t. 2 : *Regering van Filips van de Elzas*, vol. 2 : 1178-september 1191, Bruxelles, 2009 (Commission royale d'histoire, Recueil des actes des princes belges, 6).
- LE CARPENTIER, Jean-Baptiste, *Histoire généalogique des Païs-Bas ou Histoire de Cambray et du Cambresis, contenant ce qui s'y est passé sous les empereurs et les rois de France et d'Espagne*, t. 2, 4^e partie : *Preuves*, Leyde, 1664
- LE GLAY, André-Joseph-Ghislain, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis, suivi d'un recueil de chartes et diplômes pour servir à la topographie et à l'histoire de cette province*, Cambrai, 1849.
- ID., *Revue des « Opera diplomatica » de Miraeus, sur les titres reposant aux Archives départementales du Nord*, à Lille, Bruxelles, 1856 (Commission royale d'histoire).
- LE MIRE, Aubert, *Notitia ecclesiarum Belgii*, Anvers, 1630.
- ID. et FOPPENS, Jean-François, éd., *Opera diplomatica et historica*, 4 t., Louvain-Bruxelles, 1723-1748.
- LOT, Ferdinand, et LAUER, Philippe, éd., *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, t. 1, Paris, 1940 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France).
- MARNEFFE, Edgar (de), éd., *Cartulaire d'Affligem*, 2 vol., Louvain, 1894-1901 [réimpr. Bruxelles, 1997] (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2^e section, Série des cartulaires et des documents étendus).
- MARRIER, Martin, *Monasterii regalis sancti Martini de Campis Parisiensis, ordinis cluniacensis, historia*, Paris, 1637.
- MATTHIEU, Ernest, « Documents historiques sur les possessions d'abbayes au village de Ronquières », dans *ACACS*, t. 4, 1909, p. 197-218.
- MEUTHEN, Erich, *Aachener Urkunden, 1101-1250*, Bonn, 1972 (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde, 58).
- MINON, René, « L'abbaye et le cartulaire de Fesmy (Aisne), près du Cateau (Nord) », dans *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*, t. 5, 1901, p. 1-95.
- MGH Capit.*, t. 2, Hanovre, 1897.
- MGH Constit.*, t. 1 : *Inde ab anno DCCCCXI usque ad annum MCXCVII*, éd. WEILAND, Ludwig, Hanovre, 1893.
- MGH Constit.*, t. 2 : *Inde ab anno MCXCVIII usque ad annum MCCLXXII*, éd. WEILAND, Ludwig, Hanovre, 1896.
- MGH DD*, t. 1 : *Die Urkunden Konrad I., Heinrich I. und Otto I.*, éd. SCHIEFFER, Theodor, Hanovre, 1879-1884.
- MGH DD*, t. 2/1 : *Die Urkunden Otto des II.*, éd. SCHIEFFER, Theodor, Hanovre, 1888.
- MGH DD*, t. 2/2 : *Die Urkunden Otto des III.*, éd. SCHIEFFER, Theodor, Hanovre, 1893.
- MGH DD*, t. 3 : *Die Urkunden Heinrichs II. und Arduins*, éd. SCHIEFFER, Theodor, Hanovre, 1900-1903.

- MGH DD, t. 4 : *Die Urkunden Konrads II., mit Nachträgen zu den Urkunden Heinrichs II.*, éd. BRESSLAU, Harry, Berlin, 1957.
- MGH DD, t. 5 : *Die Urkunden Heinrichs III.*, éd. BRESSLAU, Harry, et KEHR, Paul, Berlin, 1957.
- MGH DD, t. 6 : *Die Urkunden Heinrichs IV.*, 2 vol., éd. GLADISS, Dietrich (von), Weimar, 1952-1953.
- MGH DD, t. 8 : *Die Urkunden Lothars III. und der Kaiserin Richenza*, éd. OTTENTHAL, Emil (von), et HIRSCH, Hans, Berlin, 1957.
- MGH DD, t. 9 : *Die Urkunden Konrads III. und seines Sohnes Heinrich*, éd. HAUSMANN, Friedrich, Vienne-Cologne-Graz, 1969.
- MGH DD, t. 10 : *Die Urkunden Friedrichs I.*, éd. APPELT, Heinrich, 5 vol., Hanovre 1975-1990.
- MGH DD, t. 14 : *Die Urkunden Friedrichs II.*, éd. KOCH, Walter, t. 14, 2 vol., Hanovre, 2002-2007.
- MGH DD Karol., t. 3 : *Die Urkunden Arnolfs*, éd. KEHR, Paul Fridolin, Berlin, 1940.
- MGH DD Karol., t. 4 : *Die Urkunden Zwentibolds und Ludwigs des Kindes*, éd. SCHIEFFER, Theodor, Berlin, 1960.
- NEWMAN, William Mendel, *Catalogue des actes de Robert II, roi de France*, Paris, 1937 (Université de Strasbourg, Thèse complémentaire pour le doctorat ès Lettres).
- ID., *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e-XIII^e siècle). Leurs chartes et leur histoire*, t. 2 : *Recueil des chartes*, Paris, 1971 (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, 27).
- NIEUS, Jean-François, éd., *Les chartes des comtes de Saint-Pol (XI^e-XIII^e siècles)*, Turnhout, 2008 (Atelier de recherche sur les textes médiévaux – ARTEM, 11).
- PFLUCK-HARTUNG, Julius (von), *Acta pontificum Romanorum inedita*, t. 1 : *Urkunden der Päpste vom Jahre 748 bis zum Jahre 1198*, Tübingen, 1881.
- PIOT, Charles, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 1, Bruxelles, 1870 (Commission royale d'histoire).
- ID., *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, Bruges, 1881.
- PREVENIER, Walter, éd., *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191-aanvang 1206)*, 3 t., Bruxelles, 1964-1971 (Commission royale d'histoire, Recueil des actes des princes belges, 5).
- PROU, Maurice, éd., *Recueil des actes de Philippe I^{er}, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France).
- RAMACKERS, Johannes, *Papsturkunden in den Niederlanden (Belgien, Luxemburg, Holland und Französisch-Flandern)*, 2 t., Berlin, 1933-1934 (Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen philologisch-historische Klasse, 3^e série, 8 et 9).
- ROUSSEAU, Félix, éd., *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, Bruxelles, 1936 (Commission royale d'histoire, Recueil des actes des princes belges, 1).
- SERRURE, Constant Philippe, *Cartulaire de Saint-Bavon à Gand*, Gand, s.d. [1836].

- SCEHNÉE, Frédéric, *Catalogue des actes d'Henri I^{er}, roi de France (1031-1060)*, Paris, 1907 (Bibliothèque de l'École des hautes études, 161).
- TOCK, Benoît-Michel, éd., *Les chartes des évêques d'Arras (1093-1203)*, Paris, 1991 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Section d'histoire médiévale et de philologie, Série in-8°, 20).
- ID. et MILIS, Ludo, éd., *Monumenta Arroasiensia*, Turnhout, 2000 (Corpus christianorum, Continuatio Mediaevalis, 175).
- ID., éd., *Les chartes de l'abbaye cistercienne de Vaucelles au XI^e siècle*, Turnhout, 2010 (Atelier de recherche sur les textes médiévaux – ARTEM, 12).
- VAN DRIVAL, Eugène, éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras rédigé au XII^e siècle par Guimann*, Arras, 1875.
- ID., éd., *Nécrologe de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras*, Arras, 1878.
- VAN MINGROOT, Erik, « De oorkonden van bisschop Borchard van Kamerijk betreffende het altare van Mechelen (1116 en 1123). Twee diplomatische bronnen voor de kerkelijke geschiedenis van Mechelen », dans *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheikunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, t. 82, 1978, p. 37-62.
- ID., « Het stichtingsdossier van de Sint-Adriaansabdij te Geraardsbergen (1081-1096) », dans *BCRH*, t. 153, 1987, p. 1-64.
- ID., éd., *Les chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, comtes du Cambrésis (1012-1092/93). Introduction, édition, annotation*, Louvain, 2005 (Mediaevalia Lovaniensia, Series I, 35).
- VERCAUTEREN, Fernand, éd., *Actes des comtes de Flandre (1071-1128)*, Bruxelles, 1938 (Commission royale d'histoire, Recueil des actes des princes belges, 2).
- VERRIEST, Léo, *Le polyptyque illustré dit « Veil rentier » de messire Jehan de Pamele-Audenarde (vers 1275)*, Bruxelles, 1950.
- VLEESCHOUWERS, Cyriel, éd., *De oorkonden van de Sint-Baafsabdij te Gent (819-1321)*, 2 t., Bruxelles, 1990-1991 (Commission royale d'histoire).
- WALRAET, Maurice, *Actes de Philippe I^{er}, dit le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1212)*, Bruxelles, 1949 (Commission royale d'histoire).
- WAUTERS, Alphonse, « Analectes de diplomatique. Troisième série », dans *BCRH*, 4^e série, t. 10, 1882, p. 17-214.
- ID., « Liste de donations faites au chapitre Notre-Dame de Cambrai », dans *BCRH*, 4^e série, t. 13, 1886, p. 144-162.

I.3.3. SOURCES NÉCROLOGIQUES ET LITURGIQUES (NÉCROLOGES, OBITUAIRES, ETC.)

BLOCH, Hermann, « Die älteren Urkunden des Klosters Sankt-Vanne zu Verdun », dans *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. 14, 1902, p. 131-150.

BROUETTE, Émile, « Fragment d'un obituaire de l'abbaye de Florennes », dans *Namurcum*, t. 30, 1956, p. 50-51.

MARCHANDISSE, Alain, *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XI^e-XV^e siècles)*, Bruxelles, 1991 (Commission royale d'histoire).

MISONNE, Daniel, « L'obituaire primitif de l'abbaye de Florennes », dans *RB*, t. 72, 1962, p. 96-108.

ID., « Note sur un calendrier-obituaire de l'abbaye de Florennes », dans *RB*, t. 121, 2011, p. 214-223.

II. BIBLIOGRAPHIE

II.1. Instruments de travail

- BLAISE, Albert, et CHIRAT, Henri, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg, 1954.
- BOMPAIRE, Marc, et DUMAS, Françoise, *Numismatique médiévale. Monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, 2000 (L'atelier du médiéviste, 7).
- CANGE, Charles (du), *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, nouv. éd., 10 t., Niort, 1883-1887.
- COTTINEAU, Laurent Henri, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, t. 1, Mâcon, 1935.
- GAFFIOT, Félix, *Dictionnaire latin-français. Le Grand Gaffiot*, nouv. éd., Paris, 2000.
- GIRY, Arthur, *Manuel de diplomatique*, New York, 1893.
- GUYOTJEANNIN, Olivier, TOCK, Benoît-Michel, et PYCKE, Jacques, *Diplomatique médiévale*, 2^e éd., Turnhout, 2006 (L'atelier du médiéviste, 2).
- GYSELING, Maurits, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*, 2 vol., Tongres, 1960 (Bouwstoffen en studiën voor de geschiedenis en de lexicografie van het Nederlands, 6).
- MUZERELLE, Denis, *Manuscrits datés des bibliothèques publiques de France*, t. 1 : Cambrai, Paris, 2000.
- NIERMEYER J. Fr., *Mediae latinitatis lexicon minus. Lexique latin médiéval, français/anglais*, nouv. éd., Leyde, 1984.

II.2. Bibliographie régionale (Artois, Flandre et Lotharingie)

- ALLOSSERY, Paul, « Intervention flamande à Cambrai dans la querelle des investitures », dans DE FOERE, Léon, éd., *Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès archéologique et historique tenu à Bruges, du 10 au 14 août 1902. Compte-rendu*, Bruges, 1903, p. 380-394.
- ARNOULD, Maurice-Aurélien, « Pairs et bannerets du comté de Hainaut », dans DUVOSQUEL, Jean-Marie, dir., *Albums de Croÿ*, t. 5 : *Comté de Hainaut*, vol. 2, Bruxelles, 1987, p. 21-33.
- AUDUC, Jean-Louis, « Bapaume, un carrefour routier aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *L'homme et la route en Europe occidentale au Moyen Âge et aux Temps Modernes. Deuxième journées internationales d'histoire, 20-22 septembre 1980*, Auch, 1982, p. 241-254 (Flaran, 2).
- AVRIL, Joseph, « L'évolution du synode diocésain, principalement dans la France du nord, du X^e au XIII^e siècle », dans LINEHAN, Peter, éd., *Proceedings of the Seventh international congress of*

- medieval canon law. Cambridge, 23-27 July 1984*, Cité du Vatican, 1988, p. 305-325 (Monumenta iuris canonici, Series C, Subsidia, 8).
- BAERTEN, Jean, « Les origines des comtes de Looz et la formation territoriale du comté », dans *RBPH*, t. 43, 1965, p. 459-491 et 1217-1242.
- BARRÉ, Nathalie, « Chancellerie épiscopale, chancellerie canoniale : unicité ou pluralité des institutions à Cambrai au XII^e siècle », dans HEMPTINNE, Thérèse (de), et DUVOSQUEL, Jean-Marie, éd., *Chancelleries princières et scriptoria dans les anciens Pays-Bas, X^e-XV^e siècles*, dans *BCRH*, t. 176, 2010, p. 285-311.
- BARTH R. E., *Der Herzog in Lotharingen im 10. Jahrhundert*, Sigmaringen, 1990.
- BÉDAGUE, Jean-Charles, « Grégoire VII contre les évêques de Thérouanne. Les chanoines séculiers de Saint-Omer au secours de la papauté », dans BARBICHE, Bernard, et GROBE, Rolf, dir., *Schismes, dissidences, oppositions : la France et le Saint-Siège avant Boniface VIII. Sixième rencontre de la Gallia Pontificia*, Paris, 2012, p. 59-93 (Études et documents pour une Gallia Pontificia, 7).
- BERTRAND, Paul, « Réformes ecclésiastiques, luttes d'influence et hagiographie à l'abbaye de Maubeuge (IX^e-XI^e siècle) », dans VERBEKE, Werner, MILIS, Ludo, et GOOSSENS, Jean, éd., *Medieval narrative sources. A gateway into the medieval mind*, Louvain, 2005, p. 55-75 (Mediaevalia Lovaniensia, Series I, 34).
- ID. et MÉRIAUX, Charles, « Cambrai-Magdebourg : les reliques des saints et l'intégration de la Lotharingie dans le royaume de Germanie au milieu du X^e siècle », dans *Médiévales*, t. 51, 2006, p. 85-95.
- BIJSTERVELD, Arnoud-Jan A., « The commemoration of patrons and gifts in chronicles from the diocese of Liège », dans *RB*, t. 109, 1999, p. 208-243.
- ID., « Les sépultures des comtes de la Meuse inférieure : les cas des Régnier et des Baldéric (X^e siècle), des comtes de Looz (XI^e siècle) et des comtes de Gueldre (XII^e-XIV^e siècles) », dans MARGUE, Michel, éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Actes des 11^e Journées lotharingiennes. 26-29 septembre 2000*, dans *PSIL*, t. 118, 2006, p. 373-404.
- ID., *Do ut des. Gift giving, memoria, and conflict management in the medieval Low Countries*, Hilversum, 2007 (Middelleeuwse studies en bronnen, 104).
- BOEREN, Petrus Cornelis, *Étude sur les tributaires d'église dans le comté de Flandre du IX^e au XIV^e siècle*, Amsterdam-Paris, 1936.
- BOFFA, Sergio, « Lambert I^{er} le Barbu, comte de Louvain, a-t-il été enterré dans l'église Sainte- Gertrude de Nivelles en septembre 1015 ? », dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, t. 27, 2013, p. 3-27.
- BONNAUD-DELAMARE, Roger, « Les institutions de paix dans la province ecclésiastique de Reims au XI^e siècle », dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1955-1956, p. 143-200.

- BORRELLI DE SERRES, Léon-Louis, *La réunion des provinces septentrionales à la Couronne par Philippe Auguste. Amiénois — Artois — Vermandois — Valois*, Paris, 1899.
- BOURGEOIS, Albert, *Lépreux et maladreries du Pas-de-Calais (X^e-XVIII^e siècles) : psychologie collective et institutions charitables*, Arras, 1972 (Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais).
- BOUTÉMY, André, « Un grand abbé du XI^e siècle : Olbert de Gembloux », dans *ASAN*, t. 41, 1934, p. 43-85.
- ID., « En lisant Sigebert de Gembloux », dans *RBPH*, t. 15, 1936, p. 987-996.
- BOWN, William, « L'apport des archives à l'archéologie de la ville : Cambrai et le cas de la rue Saint-Martin (XIII^e-XV^e siècles) », dans *RN-Archéo*, t. 86, 2004, p. 170-190.
- BOZÓKY, Edina, « La politique des reliques des premiers comtes de Flandre (fin du IX^e-fin du XI^e siècle », dans ID. et HELVÉTIUS, Anne-Marie, éd., *Les reliques. Objets, cultes, symboles. Actes du colloque international de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer), 4-6 septembre 1997*, Turnhout, 1999, p. 271-292 (Hagiologia, 1).
- BRASSART, Félix, *Histoire de la châtelainie et du château de Douai*, 4 t., Douai, 1877-1887.
- BRUWIER, Marinette, « Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle », dans *Fédération archéologique et historique de Belgique. XXXVI^e congrès. 12-15 avril 1955, Gand. Annales*, t. 2 : *Communications*, Gand, 1956, p. 207-226.
- BRUYELLE, Adolphe, « Chronologie de l'histoire de Cambrai », dans *MSEC*, t. 23, 1850-1851, p. 281-337.
- ID., *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai*, Cambrai, 1862.
- CARDEVACQUE, Adolphe (de), « Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Artois », dans *MSEC*, t. 37, 1881, p. 53-212.
- CARRÉ, Pascal, *Les avoueries des églises liégeoises, XI^e-XV^e siècles*, Liège, 2009 (Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, Thèse de doctorat inédite en Histoire).
- CAUCHIE, Alfred, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 2 vol., Louvain, 1890-1891 (Université de Louvain, Recueil de travaux publiés par les membres de la conférence d'histoire, 2 et 4).
- CHANTINNE, Frédéric, « Aux origines de la "châtelainie de Chimay" : des organes du pouvoir à l'espace d'influence d'une famille de rang comtal (IX^e-XIII^e siècle) », dans DIERKENS, Alain, LOIR, Christophe, MORSA, Denis, et VANTHEMSCHE, Guy, éd., *Villes et villages : organisation et représentation de l'espace. Mélanges offerts à Jean-Marie Duvosquel à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, dans *RBPH*, t. 89, 2011, p. 191-204.
- CHARLES, Nicolas, *Formation et déclin d'une seigneurie châtelaine en Cambrésis : les sires d'Oisy (973-1189)*, 2 vol., Lille, 2003 (Université Lille-III, Mémoire de maîtrise inédit en Histoire).
- CHARRUADAS, Paulo, *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles. Les dynamiques d'une société entre ville et campagnes (1000-1300)*, Bruxelles, 2011 (Académie royale de Belgique, Mémoire de la Classe des Lettres, Collection in-8°, 3^e série, 56).

- ID., *Aux origines des l'aristocratie bruxelloise. Répertoire prosopographique (XI^e-XIII^e siècle)*, Bruxelles, 2012 (Studiae Bruxellae, 7).
- CHARTIER, Maurice, « Burchard, évêque de Cambrai », dans *DHGE*, t. 10, 1938, col. 1230-1231.
- CHRÉTIEN, Jérôme, *Châteaux et maisons fortes en Cambrésis*, Fourmies, 2006.
- CONSTABLE, Giles, « Monasticism, lordship and society in the twelfth-century Hesbaye. Five documents of the foundation of the Cluniac priory of Bertrée », dans *Traditio*, t. 33, 1977, p. 159-224.
- DAUPHIN, Hubert, *Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun († 1046)*, Louvain-Paris, 1946 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique).
- DECLERCQ, Georges, « Entre mémoire dynastique et représentation politique. Les sépultures des comtes et comtesses de Flandre (879-1128) », dans MARGUE, Michel, éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Actes des 11^e Journées lotharingiennes. 26-29 septembre 2000*, dans *PSIL*, t. 118, 2006, p. 321-372.
- ID., « Van privaatoorkonde tot vorstelijke oorkonde. De oorkonden van de eerste graven van Vlaanderen, inzonderheid voor de Sint-Pietersabdij te Gent (10^{de}-11^{de} eeuw) », dans HEMPTINNE, Thérèse (de), et DUVOSQUEL, Jean-Marie, *Chancelleries princières et scriptoria dans les anciens Pays-Bas, X^e-XV^e siècles*, dans *BCRH*, t. 176, 2010, p. 41-77.
- ID., « Le comte Baudouin V de Flandre et les origines urbaines de Lille », dans DIERKENS, Alain, LOIR, Christophe, MORSA, Denis, et VANTHEMSCHE, Guy, éd., *Villes et villages : organisation et représentation de l'espace. Mélanges offerts à Jean-Marie Duvosquel à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, dans *RBPH*, t. 89, 2011, p. 227-238.
- DE KEYZER, Walter, « Les origines de la léproserie Saint-Lazare de Valenciennes », dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. 100, 2000, p. 1-11.
- DELMAIRE, Bernard, *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle. Recherches sur la vie religieuse dans le nord de la France au Moyen Âge*, 2 vol., Arras, 1994 (Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 31).
- ID. et RICHARD, Bruno, « Le premier siècle de l'abbaye cistercienne du Verger (à Oisy-le-Verger) d'après ses chartes », dans *Histoire et archéologie du Pas-de-Calais*, t. 26, 2008, p. 3-50.
- DEMANGEON, Albert, *La plaine picarde : Picardie — Artois — Cambrésis — Beauvaisis. Étude de géographie sur les plaines de craie du nord de la France*, Paris, 1905.
- DE MEULEMEESTER, Johnny, « Mottes castrales des anciens Pays-Bas méridionaux. Quelques considérations sur l'iconographie et les textes », dans *Studia Caroliensia*, 2006, p. 249-256.
- DENIS DU PÉAGE, Paul, *Le droit de gavène de Cambrai*, Lille, 1943.

- DEPREUX, Philippe, « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », dans GAILLARD, Michèle, MARGUE, Michel, DIERKENS, Alain, et PETTIAU, Hérold, éd., *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media, une région au cœur de l'Europe (c. 840-c. 1050). Acte du colloque international (Metz, Luxembourg, Trèves, 8-11 février 2006)*, Luxembourg, 2011, p. 381-393 (Publications du Centre luxembourgeois de documentation et d'études médiévales – CLUDEM, 25).
- DEREINE, Charles, « Odon de Tournai et la crise du cénobitisme au XI^e siècle », dans *Revue du Moyen Âge latin*, t. 4, 1948, p. 137-154.
- ID., « Conon de Préneste », dans *DHGE*, t. 13, Paris, 1953, col. 461-471.
- ID., « La *libertas* des nouveaux monastères au diocèse de Cambrai sous Gérard II (1074-1094) », dans *RN*, t. 47, 1965, p. 118-120
- ID., « Gérard, évêque de Thérouanne (1083-1096) face aux moines exempts. Le cas des prieurés de Nieppes, Andres et Framécourt », dans *Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, t. 10, 1980, p. 249-264.
- ID., « Emmissa de Valenciennes dite "la comtesse" (1080-1145) : contribution à l'étude des Ribemont-Bouchain », dans *BCRH*, t. 147, 1981, p. 217-245.
- ID., « La donation par Baudouin III, comte de Hainaut, de Saint-Saulve près de Valenciennes à Cluny (1103) », dans *Sacris erudiri*, t. 26, 1983, p. 119-153.
- ID., « Les prédicateurs apostoliques dans les diocèses de Thérouanne, Tournai et Cambrai-Arras durant les années 1075-1125 », dans *A. Praem.*, t. 54, 1983, p. 171-189.
- DERU, Xavier, « L'occupation du Cambrésis à la période romaine. Résultats des campagnes de prospections systématiques », dans *RN-Archéo*, t. 94, 2012, p. 121-141.
- DE SMET, Joseph-Jean, « Baudouin III, comte de Hainaut », dans *BN*, Bruxelles, 1866, col. 808.
- DE SPIEGELER, Pierre, *Les hôpitaux et l'assistance à Liège (XI^e-XV^e siècles). Aspects et institutionnels et sociaux*, Paris, 1987 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 249).
- DESPY, Georges, « Serfs ou libres ? Sur une notice judiciaire cambrésienne de 941 », dans *RBPH*, t. 39, 1961, p. 1127-1143.
- ID., « Les actes des ducs de Basse-Lotharingie du XI^e siècle », dans *La Maison d'Ardenne, X^e-XI^e siècles. Actes des Journées Lotharingiennes, 24-26 octobre 1980, Centre Universitaire Luxembourg*, dans *PSIL*, t. 95, 1981, p. 65-132.
- ID., « Ramirdus d'Esquerchin », dans *NBN*, t. 2, Bruxelles, 1990, p. 307.
- DEVROEY, Jean-Pierre, et DIERKENS, Alain, « L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse avant 1100 », dans *L'avouerie en Lotharingie. Actes des Deuxièmes Journées lotharingiennes, 22-23 octobre 1982. Centre Universitaire Luxembourg*, dans *PSIL*, t. 98, 1984, p. 43-94.
- ID., « Le diplôme de l'empereur Conrad II pour l'abbaye de Florennes (1033) », dans *Francia*, t. 12, 1984, p. 725-738.

- ID., « Twixt Meuse and Scheldt. Town and country in the mediaeval economy of the southern Netherlands from the sixth to the twelfth century », dans *The fascinating faces of Flanders : through art and society. Lisbon, Centro cultural de Belém, 20 june 1998-25 october 1998 / Antwerp, Hessenhuis, 21 november 1998-21 februari 1999*, Anvers, 1998, p. 48-76.
- DEWEZ, Jules, *Histoire de l'abbaye Saint-Pierre d'Hasnon*, Lille, 1890.
- DHONDT, Jan, « La donation d'Elftrude à Saint-Pierre de Gand », dans *BCRH*, t. 105, 1940, p. 117-164.
- ID., « Het ontstaan van het vorstendom Vlaanderen », dans *RBPH*, t. 20, 1941, p. 533-572 et t. 21, 1942, p. 53-93.
- ID., *Les origines de la Flandre et de l'Artois*, Arras, 1944 (Centre d'études régionales du Pas-de-Calais).
- ID., « Note critique sur les comtes de Hainaut au dixième siècle », dans *ACAM*, t. 59, 1945, p. 123-144.
- DIECKMEYER, Adolf, *Die Stadt Cambrai. Verfassungsgeschichtliche Untersuchungen aus dem zehnten bis gegen Ende des zwölften Jahrhunderts*, Bielefeld, 1890.
- DIERKENS, Alain, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII^e-XI^e siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes au haut Moyen Âge*, Sigmaringen, 1985 (Beihefte der Francia, 14).
- ID., « Les Ansfrid et le comté de Huy au X^e siècle », dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. 41, 1987, p. 55-77.
- ID., « Memoria ou damnatio memoriae ? L'image de Gislebert, duc de Lotharingie († 939) », dans GOUGUENHEIM, Sylvain, et al., éd., *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, 2004, p. 869-890.
- DIMIER, Anselme, « Saint-Bernard et le rétablissement de l'évêché de Tournai », dans HAKLIN, Léon-Ernest, PLATELLE, Henri, et HUYGHEBAERT, Nicolas, dir., *Horae Tornacenses (1171-1971). Recueil d'études d'histoire publiées à l'occasion du huitième centenaire de la consécration de la cathédrale de Tournai*, Tournai, 1972, p. 48-59.
- DRIoux, Georges, « Un légat de Grégoire VII en Flandre : Hugues-Renard, évêque de Langres », dans *Miscellanea historica in honorem Alberti De Meyer, universitatis catholicae in oppido Lovaniensi iam annos XXV professoris*, Louvain-Bruxelles, 1946, p. 336-347.
- DUBOIS, Sébastien, *Les bornes immuables de l'État. La rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens et principauté de Liège)*, Courtrai, 1999 (Anciens pays et assemblées d'États, 102).
- DUBY, Georges, « Structures de parenté et noblesse dans la France du Nord aux XI^e et XII^e siècles », dans ID., éd., *Hommes et structures du Moyen Âge. Recueil d'articles*, Paris-La Haye, 1973, p. 267-285 (Le savoir historique, 1).
- ID., « Gérard de Cambrai, la paix et les trois fonctions sociales. 1024 », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1976, p. 136-146.

- DUNBABIN, Jean, « The reign of Arnulf II, count of Flanders, and its aftermath », dans *Francia*, t. 16, 1989, p. 53-65.
- DUPONT, Christian, « Violence et avouerie au XI^e siècle et au début du XII^e siècle en Basse-Lotharingie : note sur l'histoire des abbayes de Saint-Hubert et de Saint-Trond », dans *L'avouerie en Lotharingie. Actes des deuxièmes Journées lotharingiennes. 22-23 octobre 1982, Centre Universitaire Luxembourg*, dans *PSIL*, t. 98, 1984, p. 115-128.
- DUPRÉEL, Eugène, « Les *ministeriales* de Cambrai », dans *Mélanges Paul Frédéricq. Hommage de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, Bruxelles, 1904, p. 203-211 [réimpr. anast. Genève, 1975].
- DUVOSQUEL, Jean-Marie, « La *Vita* de saint Humbert, premier abbé de Maroilles (première moitié du XI^e siècle) », dans *Le MA*, t. 78, 1972, p. 41-53.
- ID., « La cession de l'abbaye de Maroilles en Hainaut par Charles le Simple à l'Église de Cambrai (920) », dans *Valenciennes et les anciens Pays-Bas. Mélanges offerts à Paul Lefrancq*, Valenciennes, 1976, p. 175-180 (Publication du Cercle archéologique et historique de Valenciennes, 9).
- ID., « Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai aux XI^e-XII^e siècles éclairées par les obituaires. À propos d'un usage grégorien de la chancellerie épiscopale », dans HASQUIN, Hervé, éd., *Hommages à la Wallonie. Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie wallonnes offerts à Maurice-A. Arnould et Pierre Ruelle*, Bruxelles, 1981, p. 147-163 (Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, 80).
- ENDMANN, Philipp, « Gerhard II. von Cambrai, ein Bischof im Schnittpunkt der Interessen von König, Papst und Stadt », dans *Concilium Medii Aevi*, t. 5, 2002, p. 77-119.
- ESPINAS, Georges, *Les finances de la commune de Douai, des origines au XV^e siècle*, Paris, 1902.
- FELLER, Laurent, *L'assassinat de Charles le Bon comte de Flandre. 2 mars 1127*, Paris, 2012.
- FEUCHÈRE, Pierre, « La véritable origine des châtelains de Douai : les premiers seigneurs d'Aubigny-en-Artois », dans *Bulletin de la société d'études de la province de Cambrai*, t. 42/2, 1947, p. 67-77.
- ID., *De l'épée à la plume : les châtelains d'Arras*, Arras, 1948.
- ID., « Pairs de principauté et pairs de château. Essai sur l'institution des pairies en Flandre. Étude géographique et institutionnelle », dans *RBPH*, t. 31, 1953, p. 973-1002.
- FLORI, Jean, « À propos de l'adoubement des chevaliers au XI^e siècle : le prétendu pontifical de Reims et l'*ordo ad armandum* de Cambrai », dans *FS*, t. 19, 1985, p. 330-349.
- FOSSIER, Robert, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, 2 vol., Paris, 1968 (Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris-Sorbonne, Recherches, 48-49).
- FOURNIER, Paul, « Anselme de Ribemont », dans *DHGE*, t. 3, Paris, 1924, col. 495-496.
- GAILLARD, Michèle, « La place des abbayes dans la politique territoriale des souverains francs et germaniques en Lotharingie, de 869 à 925 », dans *Territoires et frontières en Gaule du Nord*

- et dans les espaces septentrionaux francs. Actes de la table ronde de Valenciennes du 17 mai 2002*, dans *Revue du Nord*, t. 85, 2003, p. 655-666.
- EAD., *D'une réforme à l'autre (816-934) : les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne*, Paris, 2006 (Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale, 82).
- GANSHOF, François-Louis, *Étude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926 (Académie royale de Belgique, Mémoire de la Classe des Lettres, Collection in-8°, 2^e série, 20).
- ID., « Les origines de la Flandre impériale. Contribution à l'histoire de l'ancien Brabant », dans *ASAB*, t. 46, 1942-1943, p. 99-137.
- ID., « Note sur le rattachement féodal du comté de Hainaut à l'Église de Liège », dans *Miscellanea J. Gessler*, t. 1, Louvain, 1948, p. 508-521.
- ID., « Bemerkungen zu einer Flandrischen Gerichtsurkunde », dans *Festschrift Percy Ernst Schramm zu seinem siebenzigsten Geburtstag von Schülern und Freunden zugeeignet*, t. 1, Wiesbaden, 1964, p. 268-279.
- ID., « Note sur une charte de Baudouin V, comte de Flandre, pour Saint-Pierre de Lille », dans GALLAIS, Pierre, et RIOU, Jean-Yves, éd., *Mélanges offerts à René Crozet à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire par ses amis, ses collègues et les membres du C.É.S.C.M.*, t. 1, Poitiers, 1966, p. 293-306.
- GENICOT, Léopold, « Le premier siècle de la *curia* de Hainaut (1060 env.-1095) », dans *Le MA*, t. 53, 1947, p. 39-60.
- ID., « Haut clergé, princes et nobles dans le diocèse de Liège du XI^e au XV^e siècle », dans ID., éd., *Études sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, 1975, p. 140-171 (Université catholique de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, 7).
- GENICOT, Luc-Francis, *La Maison d'Avesnes. Histoire généalogique et sociale, des origines à Gauthier II*, Louvain, 1967 (Université Catholique de Louvain, Mémoire de licence inédit en Histoire).
- ID., *Les églises mosanes du XI^e siècle*, t. 1 : *Architecture et société*, Louvain, 1972 (Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4^e série, 48).
- GEORGE, Philippe, « Un réformateur lotharingien de choc : l'abbé Poppon de Stavelot (978-1048) », dans *RM*, nouv. série, t. 10 (= t. 71), 1999, p. 89-111.
- GERZAGUET, Jean-Pierre, *L'abbaye d'Anchin de sa fondation (1079) au XIV^e siècle. Essor, vie et rayonnement d'une grande communauté bénédictine*, Villeneuve d'Ascq, 1997 (Histoire et civilisations).
- ID., *L'abbaye féminine de Denain, des origines à la fin du XIII^e siècle. Histoire et chartres*, Turnhout, 2008 (ARTEM – Atelier de recherches sur les textes médiévaux, 10).
- ID., « Crises, réformes et renouveau du monachisme bénédictin dans le diocèse de Théroutanne aux XI^e et XII^e siècles », dans RIDER, Jeff, et TOCK, Benoît-Michel, éd., *Le diocèse de*

- Thérouanne au Moyen Âge. Actes de la journée d'études tenue à Lille le 3 mai 2007*, Arras, 2010, p. 53-79.
- GOULLET, Monique, et WAGNER, Anne, « Reliques et pouvoirs dans le diocèse de Verdun aux X^e-XI^e siècles », dans *RM*, n.s., t. 10 [= t. 71], 1999, p. 67-88.
- GROBE, Rolf, *Das Bistum Utrecht und seine Bischöfe im 10. und frühen 11. Jahrhundert*, Cologne-Vienne, 1987 (Kölner historische Abhandlungen, 33).
- ID., « L'évêque d'Utrecht autour de l'an Mil : le modèle d'un prélat ottonien ? », dans WILKIN, Alexis, et KUPPER, Jean-Louis, éd., *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an Mil*, Liège, 2013, p. 207-223 (Série Histoire, 2).
- GUILLARDIAN, David, « Les sépultures des comtes de Louvain et des ducs de Brabant (XI^e siècle-1430) », dans MARGUE, Michel, éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Actes des 11^e Journées lotharingiennes. 26-29 septembre 2000*, dans *PSIL*, t. 118, 2006, p. 491-540.
- HANQUET, Karl, *Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert dite « Cantatorium »*, Bruxelles, 1900 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 10).
- HEALY, Patrick, *The Chronicle of Hugh of Flavigny. Reform and the Investiture Contest in the late eleventh century*, Aldershot, 2006 (Church, faith and culture in the medieval West).
- HELVÉTIUS, Anne-Marie, « Les sainteurs de l'abbaye de Crespin du X^e au XIII^e siècle », dans *RBPH*, t. 66, 1988, p. 231-248.
- EAD., « Aspects de l'influence de Cluny en Basse-Lotharingie aux XI^e et XII^e siècles », dans *Échanges religieux et intellectuels du X^e au XIII^e siècle en Haute et Basse-Lotharingie. Actes des 5^e Journées Lotharingiennes. 21 et 22 octobre 1988, Centre luxembourgeois de documentation et d'études médiévales. Centre Universitaire Luxembourg*, dans *PSIL*, t. 106, 1991, p. 49-68.
- EAD., *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VII^e-XI^e siècle)*, Bruxelles, 1994 (Crédit communal, Collection Histoire in-8°, 92).
- EAD., « L'abbatiate laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume : le cas du nord de la Neustrie au IX^e siècle », dans LE JAN, Régine, éd., *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (début IX^e siècle aux environs de 920)*, Villeneuve d'Ascq, 1998, p. 285-299 (Centre d'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 17).
- EAD., « Réécriture hagiographique et réforme monastique : les premières *Vitae* de saint Humbert de Maroilles (X^e-XI^e siècles). Avec l'édition de la *Vita Humberti prima* », dans GOULLET, Monique, et HEINZELMANN, Martin, dir., *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval. Transformations formelles et idéologiques*, Ostfildern, 2003, p. 195-230 (Beihefte der Francia, 58).
- HEMPTINNE, Thérèse (de), « Clementia van Bourgondië », dans *National biografisch woordenboek*, t. 9, Bruxelles, 1981, col. 148-150 (Koninklijke Academie van België).
- HIRSCHMANN, Frank G., « Urbanisme, programmes de construction et grands chantiers au nord-est de la Gaule (X^e-XI^e siècles) », dans *Revue d'Auvergne*, t. 109, 1995, p. 117-148.

- ID., « Klosterreform und Grundherrschaft. Richard von St Vanne », dans HAVERKAMP, Alfred, et HIRSCHMANN, Frank G., dir., *Grundherrschaft – Kirche – Stadt zwischen Maas und Rhein während des hohen Mittelalters*, Mayence, 1997, p. 125-170 (Trierer historische Forschungen, 37).
- ID., *Stadtplanung, Bauprojekte und Grossbaustellen im 10. und 11. Jahrhundert. Vergleichende Studien zu den Kathedralstädten westlich des Rheins*, Stuttgart, 1998 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 43).
- HLAWITSCHKA, Eduard, *Die Anfänge des Hauses Hasburg-Lothringen. Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Reiches im 9., 10. und 11. Jahrhundert*, Sarrebruck, 1969 (Veröffentlichungen der Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 4).
- HUBERT, Liliane, *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Cambrai, de 887 à 1200*, Louvain-la-Neuve, 1972 (Université catholique de Louvain, Mémoire de licence inédit en Histoire).
- HUYGHEBAERT, Nicolas, « Examen critique de la charte de Radbod I^{er}, évêque de Noyon et de Tournai, pour Saint-Pierre de Gand (994) », dans *BCRH*, t. 132, 1966, p. 1-35.
- ID., « Galbert de Marchiennes », dans *DHGE*, t. 19, Paris, 1981, col. 739-740.
- JACOB, Robert, *Les époux, le seigneur et la cité. Coutume et pratiques matrimoniales des bourgeois et paysans de France du Nord au Moyen Âge*, Bruxelles, 1990 (Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, 50).
- JACQUIN, Mannès, « Étude sur l'abbaye de Liessies, 1095-1147 », dans *BCRH*, t. 71, 1902, p. 283-400.
- JÉGOU, Laurent, « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir. L'exemple de Gérard de Cambrai (1012-1051) », dans *CCM*, t. 47, 2004, p. 37-55.
- ID. et MÉRIAUX, Charles, « La culture et ses usages dans l'entourage des évêques de Cambrai pendant le haut Moyen Âge », dans BOUGARD, François, LE JAN, Régine, et MCKITTERICK, Rosamond, dir., *La culture du haut Moyen Âge. Une question d'élites ?*, Turnhout, 2009, p. 393-417 (Collection haut Moyen Âge, 7).
- JONGBLOED, Hein H., « "Wanburtich" : Heinrichs II. Beteiligung an der Wahl von Kamba (1024) », dans *DAEM*, t. 62, 2006, p. 1-63.
- ID., « De *Flamenses* in de elfde eeuw. Oorsprong en ontplooiing van het Gelderse gravenhuis », dans *Bijdragen en mededelingen Gelre*, t. 99, 2008, p. 27-90.
- ID., « Vier "Xantener" Gottfriede (c. 905-1018). Königsverwandtschaft und Reichspolitik am Beispiel des ersten Niederlotharingischen Herzogshauses », dans *JMG*, t. 12, 2009, p. 40-75.
- ID., « Autour d'un millénaire : le psautier manuscrit 54 de la Médiathèque municipale de Cambrai, son propriétaire l'évêque Gérard I^{er} (1012-1051) et le calendrier-nécrologe dit de "Florennes" », dans *RN*, t. 95, 2013, p. 11-56.

- JORIS, André, *La ville de Huy au Moyen Âge. Des origines à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1959 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 152).
- JUDIC, Bruno, « La diffusion de la *Regula Pastoralis* de Grégoire le Grand dans l'Église de Cambrai, une première enquête », dans *RN*, t. 76, 1994, p. 207-229.
- KÉRY, Lotte, *Die Errichtung des Bistums Arras. 1093-1094*, Sigmaringen, 1994 (Beihefte der Francia, 33).
- EAD., « Urbain II et la résistance à la création du diocèse d'Arras », dans BARBICHE, Bernard, et GROBE, Rolf, dir., *Schismes, dissidences, oppositions : la France et le Saint-Siège avant Boniface VIII. Sixième rencontre de la Gallia Pontificia*, Paris, 2012, p. 95-106 (Études et documents pour une Gallia Pontificia, 7).
- KOCH, Anton Carl Frederik, « De dateringen in het *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* van omstreeks 1035 », dans *BCRH*, t. 123, 1958, p. 137-191.
- ID., « Het graafschap Vlaanderen van de 9^{de} eeuw tot 1070 », dans *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, t. 1: *Middeleeuwen*, Amsterdam, 1981, p. 354-383.
- KOCH-DE MEYER, Godelieve, « De overlijdensdatum van graaf Arnulf van Valenciennes », dans *RBPH*, t. 29, 1951, p. 139-142.
- EAD., « Douai à la fin du XI^e siècle », dans *RN*, t. 33, 1951, p. 56-60.
- KOYEN, Milo Hendrik, « Ramihrdus, een voorloper van Tanchelm », dans *Fédération archéologique et historique de Belgique. XXXII^e session : congrès d'Anvers, 27-31 juillet 1947. Annales*, t. 1 : *Les communications*, Anvers, 1950, p. 142-148.
- ID., *De prae-gregoriaanse hervorming te Kamerijk (1012-1067)*, Tongerlo, 1953.
- KUPPER, Jean-Louis, *Liège et l'Église impériale, X^e-XII^e siècle*, Paris, 1981 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 128).
- ID., « L'avouerie de la cité de Liège au haut Moyen Âge », dans *L'avouerie en Lotharingie. Actes des deuxièmes Journées lotharingiennes. 22-23 octobre 1982, Centre Universitaire Luxembourg*, dans *PSIL*, t. 98, 1984, p. 95-113.
- ID., « Le pape Léon IX, l'Empire et l'Église impériale », dans BISCHOFF, Georges, et TOCK, Benoît-Michel, éd., *Léon IX et son temps. Actes du colloque international organisé par l'Institut d'histoire médiévale de l'Université Marc-Bloch, Strasbourg-Eguisheim, 20-21 juin 2002*, Turnhout, 2006, p. 273-284 (Atelier de recherche sur les textes médiévaux – ARTEM, 8).
- ID., « La "chancellerie" des évêques de Liège (X^e-XII^e siècles) », dans HEMPTINNE, Thérèse (de), et DUVOSQUEL, Jean-Marie, éd., *Chancelleries princières et scriptoria dans les anciens Pays-Bas, X^e-XV^e siècles*, dans *BCRH*, t. 176, 2010, p. 115-127.
- ID., « La part de l'empereur Lothaire I^{er} : aspects politiques, institutionnels et religieux (843-1056) », dans GAILLARD, Michèle, MARGUE, Michel, DIERKENS, Alain, et PETTIAU, Hérold, éd., *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media, une région au cœur de l'Europe (c. 840-c. 1050). Acte du colloque international (Metz, Luxembourg, Trèves, 8-*

- 11 février 2006), Luxembourg, 2011, p. 11-39 (Publications du Centre luxembourgeois de documentation et d'études médiévales – CLUDEM, 25).
- ID., « L'évêque de Liège Notger : hier et aujourd'hui », dans WILKIN, Alexis, et KUPPER, Jean-Louis, éd., *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an Mil*, Liège, 2013, p. 7-15 (Série *Histoire*, 2).
- KURTH, Godefroid, *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, 2 t., Paris, 1905.
- LAFABRIE, Jean, « Les monnaies émises à Cambrai aux VI^e-IX^e siècles », dans ROUCHE, Michel, éd., *Saint-Géry et la christianisation dans le nord de la Gaule, V^e-IX^e siècle. Actes du colloque de Cambrai, 5-7 octobre 1984*, dans RN, t. 68, 1986, p. 393-404.
- LAURANSON-ROSAZ, Christian, « *Francia occidentalis* et *Francia media* au deuxième âge carolingien », dans GAILLARD, Michèle, MARGUE, Michel, DIERKENS, Alain, et PETTIAU, Hérold, éd., *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media, une région au cœur de l'Europe (c. 840-c. 1050). Acte du colloque international (Metz, Luxembourg, Trèves, 8-11 février 2006)*, Luxembourg, 2011, p. 315-338 (Publications du Centre luxembourgeois de documentation et d'études médiévales – CLUDEM, 25).
- LAUWERS, Michel, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1997 (Théologie historique, 103).
- ID., « À propos de l'usage seigneurial des reliques : note sur les "Miracles de saint Gengoul" », dans ID., éd., *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval (IX^e-XII^e siècle)*, Antibes, 2002, p. 285-288 (Collection d'études médiévales de Nice, 4).
- ID., « La *Vita Wicberti* de Sigebert de Gembloux. Modèles ecclésiologiques et revendications locales en Lotharingie à la fin du XI^e siècle », dans ID., éd., *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval (IX^e-XII^e siècle)*, Antibes, 2002, p. 493-500 (Collection d'études médiévales de Nice, 4).
- LAYS, Charles, *Étude critique sur la Vita Balderici episcopi Leodiensis*, Liège, 1948 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 110).
- ID., « La mort d'Arnoul de Valenciennes et l'inféodation de Valenciennes à Baudouin IV, comte de Flandre », dans *Le MA*, t. 54, 1948, p. 57-75.
- ID., « La date exacte de la mort d'Arnoul, comte de Valenciennes », dans *Le MA*, t. 59, 1953, p. 63-68.
- LEBECQ, Stéphane, « Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles. La charte de confirmation de l'évêque Liétard de Cambrai (1133) », dans *RBPH*, t. 89, 2011, p. 439-453.
- LECOUTEUX, Stéphane, « Les anciens légendiers de Cambrai (X^e-XII^e siècle) : structures et parenté avec le "grand légendier de Flandre" (*Legendarium Flandrense*) », dans *Pecia. Le livre et l'écrit*, t. 14 : *Texte, liturgie et mémoire dans l'Église du Moyen Âge*, 2012, p. 109-183.
- LE GLAY, André-Joseph-Ghislain, *Cameracum christianum ou Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*, Lille, 1849.

- LE JAN, Régine, « L'aristocratie lotharingienne au X^e siècle : structure interne et conscience politique », dans EAD., éd., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, 2001, p. 204-223 (Les médiévistes français, 1).
- EAD., « Compétition et affect. La haine est-elle un ressort politique dans la Lotharingie de l'an Mil ? », dans WILKIN, Alexis, et KUPPER, Jean-Louis, éd., *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an Mil*, Liège, 2013, p. 159-179 (Série Histoire, 2).
- LEJEUNE, Théophile, « Mémoire historique sur l'ancienne ville de Soignies », dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 3^e série, t. 4, 1868-1869, p. 61-480.
- LEKRAIE, Stéphanie, et DUSART, Dominique, « Les châteaux du Cambrésis médiéval (X^e-XII^e siècle) : début d'inventaire », dans SALAMAGNE, Alain, et LE JAN, Régine, dir., *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-Ouest. Mutations et adaptations. Actes du colloque de Valenciennes, 1-2-3 juin 1995*, Lille, 1998, p. 33-51.
- LOBRICHON, Guy, « Arras, 1025, ou le vrai procès d'une fausse accusation », dans ZERNER, Monique, dir., *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, Nice, 1995, p. 67-85 (Collection du Centre d'études médiévales de Nice, 2).
- MAILLARD-LUYPAERT, Monique, *Papauté, clercs et laïcs. Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand schisme d'Occident (1378-1417)*, Bruxelles, 2001 (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 88).
- MARGUE, Michel, *Autorité publique et conscience dynastique. Étude sur les représentations du pouvoir princier entre Meuse et Moselle. Les origines du comté de Luxembourg (X^e-début XII^e siècle)*, Bruxelles, 1999 (Université Libre de Bruxelles, Thèse de doctorat inédite en Histoire).
- ID., « Pouvoirs et espaces comtaux. Le cas des comtés ardennais (X^e-XIII^e siècle) », dans DIERKENS, Alain, LOIR, Christophe, MORSA, Denis, et VANTHEMSCHE, Guy, éd., *Villes et villages : organisation et représentation de l'espace. Mélanges offerts à Jean-Marie Duvoisnel à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, dans *RBPH*, t. 89, 2011, p. 507-532.
- ID., « Face à l'évêque, le comte. Politique ottonienne et pouvoir comtal en Lotharingie à l'époque de Notger », dans WILKIN, Alexis, et KUPPER, Jean-Louis, éd., *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an Mil*, Liège, 2013, p. 237-270 (Série Histoire, 2).
- MATTHIEU, Ernest, « Les premiers châtelains de Mons et la famille des Gossuin de Mons », dans *Mélanges d'histoire offert à Charles Moeller à l'occasion de son jubilé de 50 années de professorat à l'Université de Louvain (1863-1913)*, t. 1 : *Antiquité et Moyen Âge*, Louvain-Paris, 1914, p. 377-392 (Université de Louvain, Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 40).
- MAZEURE, Nicolas, « Enregistrement et transmission de donations au Moyen Âge central. Un témoignage historiographique réévalué : l'*Historia fundationis* de l'abbaye de Waulsort (1152) », dans *RB*, t. 121, 2011, p. 165-213.

- ID., « Le *codex Stabulensis* et la recreation du passé à Stavelot-Malmedy à la fin du *x^e* siècle. Une étude de la valorisation de sources diplomatiques dans l'hagiographie abbatiale », dans *RHE*, t. 107, 2012, p. 863-887.
- ID., *La vocation mémorielle des actes au Moyen Âge central. L'utilisation des archives dans l'historiographie bénédictine des Pays-Bas méridionaux du *x^e* au *xii^e* siècle*, Turnhout, à paraître (Atelier de recherche sur les textes médiévaux – ARTEM, 18).
- MEIJNS, Brigitte, *Aken of Jeruzalem ? Het ontstaan en de hervorming van de kanonikale instellingen in Vlaanderen tot circa 1155*, Louvain, 2000.
- EAD., « La réorientation du paysage canonial en Flandre et le pouvoir des évêques, comtes et nobles (*xi^e* siècle-première moitié du *xii^e* siècle) », dans *Le MA*, t. 112, 2006, p. 111-134.
- EAD., « *Inaudita novitas canonici ordinis*. L'accueil des idées de réforme canoniale dans les milieux canoniaux du comté de Flandre pendant le dernier quart du *xi^e* siècle », dans *RM*, nouv. série, t. 18 (= t. 79), 2007, p. 39-71.
- EAD., « Opposition to clerical continence and the Gregorian celibacy legislation in the diocese of Thérouanne : *Tractatus pro clericorum conubio (ca 1077-1078)* », dans *Sacris erudiri*, t. 47, 2008, p. 223-290.
- EAD., « Hirsau dans la plaine côtière flamande ? La prévôté de Watten, les évêques de Thérouanne et la réforme de l'Église sous Grégoire VII (1073-1085) », dans RIDER, Jeff, et TOCK, Benoît-Michel, éd., *Le diocèse de Thérouanne au Moyen Âge. Actes de la journée d'études tenue à Lille le 3 mai 2007*, Arras, 2010, p. 81-97.
- MÉRIAUX, Charles, « Communautés de clercs et communautés de chanoines dans les diocèses d'Arras, Cambrai et Thérouanne (*vii^e*-*xi^e* siècles) », dans LORENZ, Sönke, et ZOTZ, Thomas, éd., *Frühformen von Stiftskirchen in Europe. Funktion und Wandel religiöser Gemeinschaften vom 6. Bis zum Ende des 11. Jahrhunderts. Festgabe für Dieter Mertens zum 65. Geburtstag*, Leinfelden-Echterdingen, 2005, p. 251-286 (Schriften zur südwestdeutschen Landeskunde, 54).
- ID., *Gallia irradiata. Saints et sanctuaires dans le Nord de la Gaule au haut Moyen Âge*, Stuttgart, 2006 (Beiträge zur Hagiographie, 4).
- ID., « Sépultures, reliques et mémoire des évêques d'Arras/Cambrai (*vi^e*-*xi^e* siècles) », dans MARGUE, Michel, éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Actes des 11^e Journées lotharingiennes. 26-29 septembre 2000*, dans *PSIL*, t. 118, 2006, p. 133-169.
- ID., « L'espace du diocèse dans la province de Reims du haut Moyen Âge », dans MAZEL, Florian, dir., *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (*v^e*-*xiii^e* siècle)*, Rennes, 2008, p. 119-141 (Collection « Histoire »).
- ID., « Deux cités pour un diocèse. Boulogne et Thérouanne jusqu'au milieu du *xii^e* siècle », dans RIDER, Jeff, et TOCK, Benoît-Michel, éd., *Le diocèse de Thérouanne au Moyen Âge. Actes de la journée d'études tenue à Lille le 3 mai 2007*, Arras, 2010, p. 31-51.

- ID., « Hagiographie et réforme à Cambrai au début du XI^e siècle : la *Vita Autberti* et son auteur », dans CORRADINI, Richard, DIESENBERGER, Max, et NIEDERKORN-BRUCK, Meta, dir., *Zwischen Niederschrift und Wiederschrift. Hagiographie und Historiographie im Spannungsfeld von Kompendienüberlieferung und Editionstechnik*, Vienne, 2010, p. 335-352 (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-Historische Klasse, Denkschriften, 405).
- ID., « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures du IX^e au XI^e siècle : le dossier de saint Géry de Cambrai », dans GOULLET, Monique, HEINZELMANN, Martin, et VEYRARD-COSME, Christiane, dir., *L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures*, Ostfildern, 2010, p. 161-191 (Beihefte der Francia, 71).
- ID., « La parole d'un évêque d'Empire au XI^e siècle : Gérard de Cambrai (1012 † 1051) », dans HEUCLIN, Jean, éd., *Parole et Lumière autour de l'an mil*, Villeneuve-d'Ascq, 2011, p. 137-153 (Mythes, imaginaires, religions).
- ID., « Dans l'ombre de Notger : les évêques de Cambrai à la fin du X^e siècle », dans WILKIN, Alexis, et KUPPER, Jean-Louis, éd., *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an Mil*, Liège, 2013, p. 181-206 (Série Histoire, 2).
- ID. et NOIZET, Hélène, « Moines, chanoines et espace urbain en Flandre (X^e-XI^e siècles) », dans IOGNA-PRAT, Dominique, LAUWERS, Michel, MAZEL, Florian, et ROSÉ, Isabelle, éd., *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, 2013, p. 65-78 (Collection « Arts et société »).
- ID., « Les *malefactores* de l'Église de Cambrai. À propos d'une liste copiée dans un évangélaire carolingien : Cambrai, médiathèque municipale, ms. 327 (309) », à paraître.
- MICHIELS, Guibert, « Gautier d'Honnecourt », dans *DHGE*, t. 20, Paris, 1984, col. 92.
- MILIS, Ludo, *L'ordre des chanoines réguliers d'Arrouaise. Son histoire et son organisation, de la fondation de l'abbaye-mère (vers 1090) à la fin des chapitres annuels (1471)*, 2 t., Bruges, 1969 (Rijksuniversiteit te Gent, Werken uitgegeven door de Faculteit der Wijsbegeerte en Letteren, 147).
- MISONNE, Daniel, *Eilbert de Florennes. Histoire et légende. La Geste de Raoul de Cambrai*, Louvain, 1967 (Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4^e série, 35).
- ID., « Gonzon de Florennes », dans *DHGE*, t. 21, Paris, 1986, col. 714.
- ID., « Note sur un calendrier-obituaire de l'abbaye de Florennes », dans *RB*, t. 121, 2011, p. 214-223.
- ID., « *Visio cuiusdam inclusi*. Un poème de Gonzon de Florennes ? », dans *RB*, t. 122, 2012, p. 331-341.
- ID., « Le culte de saint Maur martyr, de Reims à l'abbaye de Florennes », dans *RB*, t. 123, 2013, p. 65-97.

- MOHR, Walter, *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, t. 1 : *Geschichte des Herzogtums Groß-Lothringen (900-1048)*, Sarrebruck, 1974, et t. 2 : *Niederlothringen bis zu seinem Aufgehen im Herzogtum Brabant (XI.-XIII. Jahrhundert)*, Sarrebruck, 1976.
- ID., « Richilde vom Hennegau und Robert der Friese. Thesen zu einer Neubewertung der Quellen », dans *RBPH*, t. 58, 1980, p. 777-796.
- MORIN, Germain, « Un écrivain inconnu du XII^e siècle : Walter, moine de Honnecourt, puis de Vézelay », dans *RB*, t. 22, 1905, p. 165-180.
- MURAILLE, Guy, et FERY-HUE, Françoise, « Huon d'Oisy », dans HASENOHR, Geneviève, et ZINK, Michel, dir., *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 208.
- NAZ, Raoul, *L'avouerie de l'abbaye de Marchiennes (1038-1262)*, Paris, 1924.
- NAZET, Jacques, « Crises et réformes dans les abbayes hainuyères du IX^e au début du XII^e siècle », dans CAUCHIES, Jean-Marie, et DUVOSQUEL, Jean-Marie, éd., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. 1, Mons, 1983, p. 461-496 (*Analectes d'histoire du Hainaut*, 1).
- NÉLIS, Hubert, « La rénovation des titres d'asservissement en Belgique au XII^e siècle », dans *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. 67, 1923, p. 173-214.
- NICHOLAS, David, *Medieval Flanders*, New-York, 1992.
- NIEUS, Jean-François, « Pairie et "estage" dans le comté de Saint-Pol au XIII^e siècle. Autour d'un texte publié par Charles du Cange », dans *RN*, t. 81, 1999, p. 21-40.
- ID., *Un pouvoir comtal entre Flandre et France. Saint-Pol, 1000-1300*, Bruxelles, 2005 (*Bibliothèque du Moyen Âge*, 23).
- ID., « Du donjon au tribunal. Les deux âges de la pairie châtelaine en France du Nord, Flandre et Lotharingie (fin XI^e-XIII^e siècle) », dans *Le MA*, t. 112, 2006, p. 9-41 et 307-336.
- ID., « Des seigneurs sans chancellerie ? Pratiques de l'écrit documentaire chez les comtes et les barons du nord de la France aux XII^e-XIII^e siècles », dans HEMPTINNE, Thérèse (de), et DUVOSQUEL, Jean-Marie, *Chancelleries princières et scriptoria dans les anciens Pays-Bas, X^e-XV^e siècles*, dans *BCRH*, t. 176, 2010, p. 285-311.
- ID., « Vicomte et avoué : les auxiliaires laïques du pouvoir épiscopal (XI^e-XIII^e siècle) », dans RIDER, Jeff, et TOCK, Benoît-Michel, éd., *Le diocèse de Thérouanne au Moyen Âge. Actes de la journée d'études tenue à Lille le 3 mai 2007*, Arras, 2010, p. 119-133.
- ID., « Les quatre travaux de maître Quentin (...1250-1276...) : cartulaires de Picquigny et d'Audenaerde, *Veil rentier* d'Audenaerde et *Terrier* l'évêque de Cambrai. Des écrits d'exception pour un clerc seigneurial hors normes ? », dans *Journal des savants*, 2012, p. 69-119.
- NIGHTINGALE, John, *Monasteries and patrons in the Gorze reform. Lotharingia, c. 850-1000*, Oxford, 2001 (*Oxford historical monographs*).
- NOËL, René, *Quatre siècles de vie rurale entre la Semois et la Chiens (1050-1470)*, t. 1 : *Connaissance des hommes et des choses*, Louvain, 1977 (*Centre belge d'histoire rurale*, 24).

- ID., « Entre promesses et réalités : Namur aux XII^e et XIII^e siècles », dans JACQUET, Philippe, NOËL, René, et PHILIPPART, Guy, dir., *Histoire de Namur : nouveaux regards*, Namur, 2005, p. 61-96 (Facultés universitaires de Namur, Collection « Histoire, Art, Archéologie », 7).
- NONN, Ulrich, *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonn, 1983 (Bonner historische Forschungen, 49).
- OKSANEN, Eljas, *Flanders and the Anglo-norman world, 1066-1216*, Cambridge, 2012 (Cambridge Studies in medieval life and thought, Fourth series, 85).
- OTT, John S., « Both Mary and Martha. Bishop Lietbert of Cambrai and the construction of episcopal sanctity in a border diocese around 1100 », dans ID. et TRUMBORE JONES, Anna, éd., *The bishop reformed. Studies of episcopal power and culture in the central Middle Ages*, Aldershot, 2007, p. 122-136 (Church, faith and culture in the medieval West).
- OUTREMAN, Henri (d'), *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, Douai, 1689.
- OVERGAAUW, Eef A., « Un martyrologe de Florennes découvert à Düsseldorf (Univ. Bibl. ms. C1) », dans *Scriptorium*, t. 44, 1990, p. 91-98.
- PARISOT, Robert, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, 1898.
- ID., *Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Évêchés)*, 2^e éd., t. 1 : *Des origines à 1552*, Paris, 1925.
- PARISSE, Michel, « Généalogie de la Maison d'Ardenne », dans *La Maison d'Ardenne, X^e-XI^e siècles. Actes des Journées Lotharingiennes, 24-26 octobre 1980, Centre Universitaire Luxembourg*, dans *PSIL*, t. 95, 1981, p. 9-42.
- ID., « Lotharingia », dans *The New Cambridge Medieval history*, t. 3 : *c. 900-c. 1024*, éd. REUTER, Timothy, Cambridge, 2000, p. 310-327.
- PATZOLD, Steffen, « *Inter pagensium nostrorum gladios vivimus*. Zu den Spielregeln der Konfliktführung in Niederlothringen zur Zeit der Ottonen und frühen Salier », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanistische Abteilung*, t. 118, 2001, p. 58-99.
- PETKE, Wolfgang, « Von der klösterlichen Eigenkirche zur Inkorporation in Lothringen und Nordfrankreich im 11. und 12. Jahrhundert », dans *RHE*, t. 87, 1992, p. 34-72 et 475-503.
- PIERRET, Paul, *Saint Gengoux, patron des mal mariés*, Arlon, s.d. [1985].
- PIRENNE, Henri, « Richilde, comtesse de Hainaut », dans *BN*, t. 19, Bruxelles, 1907, p. 293-300.
- PLATELLE, Henri, « Le premier cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand », dans *Le MA*, t. 56, 1962, p. 301-329.
- ID., *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand, des origines à 1340*, Paris, 1962.

- ID., *La justice seigneuriale de l'abbaye de Saint-Amand : son organisation judiciaire, sa procédure et sa compétence du XI^e au XVI^e siècle*, Louvain, 1965 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, 41).
- ID., « Liberto, vescovo di Cambrai », dans *Bibliotheca sanctorum*, t. 8, Rome, 1966, col. 28-29.
- ID., « Les vraies joies (XI^e-XIII^e siècle) », dans TRENARD, Louis, dir., *Histoire des Pays-Bas français (Flandre, Artois, Hainaut, Boulonnais, Cambrésis). Documents*, Toulouse, 1974, p. 125-146 (Univers de la France et des pays francophones, série « Histoire des provinces »).
- ID., « Les origines – Le Moyen Âge », dans PIERRARD, Pierre, dir., *Les diocèses de Cambrai et de Lille*, Paris, 1978, p. 7-93 (Histoire des diocèses de France, 8).
- ID., « La conversion du “marchand” cambrésien Wéribold et les courants spirituels de son temps (XII^e siècle) », dans *Histoire des mentalités dans le nord de la France. Actes du XVIII^e Congrès de la Fédération des sociétés savantes du nord de la France*, Lille, 1979, p. 1-28 [réimpr. anast. dans *Terre et ciel aux anciens Pays-Bas. Recueil d'articles de M. le chanoine Platelle publié à l'occasion de son élection à l'Académie royale de Belgique*, Lille, 1991, p. 329-356].
- ID., « Le décollage économique et politique (XI^e et début du XII^e siècle) », dans ID., dir., *Histoire de Valenciennes*, Lille, 1982, p. 23-35 (Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais, 3).
- ID., « L'essor d'une cité (1075-1313) », dans TRENARD, Louis, dir., *Histoire de Cambrai*, Lille, 1982, p. 61-88 (Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais, 2).
- ID., « Les luttes communales et l'organisation municipale (1075-1313) », dans TRENARD, Louis, dir., *Histoire de Cambrai*, Lille, 1982, p. 43-59 (Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais, 2).
- ID., « Le mouvement communal de Cambrai de 1077 et ses destinées ultérieures », dans *Les chartes et le mouvement communal. Colloque régional, octobre 1980, organisé en commémoration du neuvième centenaire de la commune de Saint-Quentin*, Saint-Quentin, 1982, p. 131-148 [réimpr. anast. dans *Terre et ciel aux anciens Pays-Bas. Recueil d'articles de M. le chanoine Platelle publié à l'occasion de son élection à l'Académie royale de Belgique*, Lille, 1991, p. 243-261].
- ID., « L'éloge des villes au Moyen Âge : Cambrai, une autre Jérusalem (XII^e siècle) », dans *Autour de la ville en Hainaut. Mélanges d'archéologie et d'histoire urbaines offerts à Jean Dugnoille et à René Sansen à l'occasion du 75^e anniversaire du C.R.H.A.A.*, Ath, 1986, p. 65-80 (Études et documents du Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath et de la région et musées athois).
- ID., « Hamage (Saint-Pierre) », dans *DHGE*, t. 23, 1990, col. 199-200.
- ID., « Herluin ou Erluin, évêque de Cambrai », dans *DHGE*, t. 24, 1993, col. 6-7.
- PLUMET, Jean, « Essai sur les seigneurs de Silly-Trazegnies, leurs rapports avec la Maison d'Avesnes et avec les seigneurs d'Ath au XI^e et au XII^e siècles », dans *Annales du Cercle royal d'archéologie d'Ath et de la région*, t. 36, 1952, p. 1-50.

- PYCKE, Jacques, *Le chapitre cathédral Notre-Dame de Tournai de la fin du XI^e à la fin du XIII^e siècle. Son organisation, sa vie, ses membres*, Louvain-la-Neuve–Bruxelles, 1986 (Université catholique de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, 30).
- ID., *Répertoire biographique des chanoines de Notre-Dame de Tournai, 1080-1300*, Louvain-la-Neuve–Bruxelles, 1988 (Université de Louvain, Recueil des travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, 35).
- RAMACKERS, Johannes, « Ist das Privileg Calixts II. aus dem Jahre 1123 für Marchiennes Original ? », dans *RBPH*, t. 16, 1937, p. 183-189.
- REILLY, Diane J., *The art of reform in eleventh-century Flanders. Gerard of Cambrai, Richard of Saint-Vanne and the Saint-Vaast Bible*, Leyde, 2006 (Studies in history of Christian traditions, 128).
- REINECKE, Wilhelm, *Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der Lex Godefridi (1227)*, Marburg, 1896.
- RENARDY, Christine, « Recherches sur la restitution ou la cession de dîmes aux églises dans le diocèse de Liège du XI^e au début du XIV^e siècle », dans *Le MA*, t. 76, 1970, p. 205-261.
- RESNICK, Irvén M., « Odo of Tournai and Peter Damian. Poverty and crisis in the eleventh century », dans *RB*, t. 98, 1988, p. 114-140.
- ID., « Odo of Cambrai and the Investiture crisis in the early twelfth century », dans *Viator*, t. 28, 1997, p. 83-98.
- RICHEBÉ, Claude, *Monnaies féodales d'Artois du X^e au début du XIV^e siècle*, Paris, 1969.
- RICHES, Theo M., *Bishop Gerard I of Cambrai (1012-1051) and the representation of authority in the Gesta episcoporum Cameracensium*, Londres, 2006, p. 40-54 (King's College-London, Thèse de doctorat inédite en Histoire).
- ID., « Episcopal historiography as archive. Some reflections on the autograph of the *Gesta episcoporum Cameracensium* (ms. Den Haag KB 75 F 15) », dans *JMG*, t. 10, 2007, p. 7-46.
- ID., « The dilemmas and fruits of interdisciplinarity », dans *H-Net reviews*, 2009, p. 1-4 (dernière consultation le 26 janvier 2013, <http://www.h-net.org/reviews/showrev.php?id=25209>).
- ID., « The Peace of God, the “weakness” of Robert the Pious and the struggle for the German throne, 1023-1025 », dans *Early Medieval Europe*, t. 18, 2010, p. 202-222.
- ROBERT, Pierre-Charles, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861.
- ROUCHE, Michel, « Topographie historique de Cambrai durant le haut Moyen Âge (V^e-XI^e siècles) », dans *RN*, t. 58, 1976, p. 339-347.
- ID., « Cambrai, du comte mérovingien à l'évêque impérial », dans TRENARD, Louis, dir., *Histoire de Cambrai*, Lille, 1982, p. 11-42 (Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais, 2).
- ID., « Vinchy : le plus ancien château à motte », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Genève, 1982, p. 365-369 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, 27).

- ROLAND, Charles-Gustave, « Histoire généalogique de la Maison de Rumigny-Florennes », dans *ASAN*, t. 19, 1891, p. 59-304.
- ID., « Un texte manuscrit du *Miracula sancti Gengulfi* », dans *ASAN*, t. 26, 1905, p. 259-261.
- RUFFINI-RONZANI, Nicolas, « Administrer sa *familia* au bas Moyen Âge. Pratiques de l'écrit et dépendance en Hainaut (XIII^e-XIV^e siècles) », dans HERMAND, Xavier, NIEUS, Jean-François, et RENARD, Étienne, dir., *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge. Formes, fonctions et usages des écrits de gestion*, Paris, 2012, p. 227-259 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 92).
- ID., « Enjeux de pouvoir et compétition aristocratique en Entre-Sambre-et-Meuse (fin X^e-milieu XI^e siècle). Retour sur les fondations de Saint-Gengulphe et de Saint-Jean-Baptiste de Florennes », dans *RB*, t. 122, 2012, p. 294-330.
- ID., « Une histoire à usage politique. Les *Gesta episcoporum* de l'évêque Gérard de Cambrai († 1051) et la construction d'un passé diocésain », dans MORA, Francine, et ROCHEBOUET, Anne, dir., *L'écriture de l'histoire au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècle) entre contraintes génériques et contraintes documentaires*, Paris, à paraître en 2014 (Civilisation médiévale).
- SABBE, Étienne, « La réforme clunisienne dans le comté de Flandre au début du XII^e siècle », dans *RBPH*, t. 9, 1930, p. 121-138.
- SCHIEFFER, Theodor, « Ein deutscher Bischof des 11. Jahrhunderts : Gerhard I. von Cambrai », dans *Deutsches Archiv für Geschichte des Mittelalters*, t. 1, 1937, p. 323-360.
- SCHNEIDER, Jens, *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich. Lotharingen im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne–Weimar–Vienne, 2010 (Publications du Centre luxembourgeois de documentation et d'études médiévales – CLUDEM, 30).
- SCHROEDER, Nicolas, « *Terra familiaque Remaculi* ». *Études sur le milieu social et matériel de l'abbaye de Stavelot-Malmedy (VII^e-XIV^e siècle)*, Bruxelles, 2012 (Université Libre de Bruxelles, Thèse de doctorat inédite en Histoire).
- ID., « The forgotten lords. The feudal revolution and monastic lordship in Lotharingia, ca 900-ca 1250 », à paraître.
- SEGARD, Audrey, *Traduction et étude de la Vie de Liébert, évêque de Cambrai (1051-1076)*, Lille, 2004 (Université Charles-de-Gaulle – Lille-III, Mémoire de maîtrise inédit en histoire).
- SIMONS, Walter, « Jean de Warneton et la réforme grégorienne », dans *Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, t. 17, 1987, p. 36-54.
- SNIJDERS, Tjamke, « Textual diversity and textual community in a monastic context : the case of eleventh-century Marchiennes », dans *RHE*, t. 107, 2012, p. 897-930.
- SPROEMBERG, Heinrich (†), et DUVOQUEL, Jean-Marie, « Gérard I^{er}, évêque de Cambrai », dans *BN*, t. 36, Bruxelles, 1969, col. 286-299.
- STEIN, Robert M., « Sacred authority and secular power : the bishops of Cambrai », dans ID., éd., *Reality fictions. Romance, history and governmental authority, 1025-1080*, Notre-Dame, 2006, p. 13-63.

- STIENNON, Jacques, *Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1209)*, Paris, 1951 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 124).
- TANNER, Heather J., *Families, friends and allies. Boulogne and politics in northern France and England, c. 879-1160*, Leyde-Boston, 2004 (The northern world, 6).
- THOEN, Erik, « Le démarrage économique de la Flandre au Moyen Âge : le rôle de la campagne et des structures politiques (XI^e-XIII^e siècles). Hypothèses et voies de recherches », dans VERHULST, Adriaan, et MORIMOTO, Yoshiki, éd., *Économie rurale et économie urbaine au Moyen Âge*, Gand–Fukuoka, 1994, p. 165-184 (Centre belge d'histoire rurale, 108).
- TOCK, Benoît-Michel, « Les élections épiscopales à Arras de Lambert à Pierre I^{er} (1093-1203) », dans *RBPH*, t. 65, 1987, p. 709-721.
- ID., *Une chancellerie épiscopale au XII^e siècle. Le cas d'Arras*, Louvain-la-Neuve, 1991 (Université Catholique de Louvain, Publications de l'Institut d'études médiévales, Textes, études, congrès, 12).
- ID., « La diplomatie urbaine au XII^e siècle dans le Nord de la France », dans PREVENIER, Walter, et HEMPTINNE, Thérèse (de), éd., *La diplomatie urbaine en Europe au Moyen Âge. Actes du congrès de la Commission internationale de diplomatie, Gand, 25-29 août 1998*, Louvain-Apeldoorn, 2000, p. 501-522 (Studies in urban social, economic and political history of the Medieval and early Modern Low Countries, 9).
- ID., « L'élaboration des chartes épiscopales à Théroouanne au XI^e siècle », dans HEMPTINNE, Thérèse (de), et DUVOSQUEL, Jean-Marie, éd., *Chancelleries princières et scriptoria dans les anciens Pays-Bas, X^e-XV^e siècles*, dans *BCRH*, t. 176, 2010, p. 147-185.
- ID., « Jean de Warneton, évêque de Théroouanne (1099-1130), un Grégorien ? », dans RIDER, Jeff, et TOCK, Benoît-Michel, éd., *Le diocèse de Théroouanne au Moyen Âge. Actes de la journée d'études tenue à Lille le 3 mai 2007*, Arras, 2010, p. 107-118.
- TONGLET, Benoît, *La seigneurie indépendante, XI^e-XII^e siècles. L'exemple de douze familles du pays mosan*, Namur, 1992.
- ID., « La famille aristocratique de Thynes : une révision. Essai de sociologie castrale », dans *Les échos de Crèvecœur*, t. 36, 2012, p. 38-70.
- TREFFORT, Cécile, « Autour de quelques exemples lotharingiens : réflexions générales sur les enjeux de la sépulture entre le IX^e et le XII^e siècles », dans MARGUE, Michel, éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Actes des 11^e Journées lotharingiennes. 26-29 septembre 2000*, dans *PSIL*, t. 118, 2006, p. 67-93.
- TRELCAÏ, Émile, *Histoire de l'abbaye de Crespin, ordre de saint Benoît*, 2 vol., Paris, 1923.
- TRIBOUT DE MOREMBERT, Henri, « Fesmy-sur-Sambre ou Fémy », dans *DHGE*, t. 16, Paris, 1967, col. 1321-1323.
- UGÉ, Karine, *Creating the monastic past in Medieval Flanders*, York, 2005 (York Medieval Press).

- VANDERKINDERE, Léon, *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Âge*, 2 t., Bruxelles, 1902.
- VANDERPUTTEN, Steven, « Compilation et réinvention à la fin du douzième siècle. André de Marchiennes, le *Chronicon Marchianense* et l'histoire primitive d'une abbaye bénédictine (édition et critique des sources) », dans *Sacris erudiri*, t. 42, 2003, p. 403-436.
- ID., « A time of great confusion : second-generation Cluniac reformers and resistance to monastic centralization in the county of Flanders (c. 1125-1145) », dans *RHE*, t. 102, 2007, p. 47-75.
- ID., « Fulcard's pigsty : Cluniac reforms, dispute settlement and the lower aristocracy in early twelfth-century Flanders », dans *Viator*, t. 38, 2007, p. 91-115.
- ID. et SNIJDERS, Tjamke, « Echoes of Benedictine reform in an eleventh-century booklist from Marchiennes », dans *Scriptorium*, t. 63, 2009, p. 79-86.
- ID. et MEIJNS, Brigitte, « Gérard de Brogne en Flandre. État de la question sur les réformes monastiques du X^e siècle », dans *RN*, t. 98, 2010, p. 271-295.
- ID., « *Oboedientia*. Reformes et discipline monastique au début du XI^e siècle », dans *CCM*, t. 53, 2010, p. 255-266.
- ID. et MEIJNS, Brigitte, « Realities of reformist leadership in early eleventh-century Flanders : the case of Leduin, abbot of Saint-Vaast », dans *Traditio*, t. 65, 2010, p. 47-74.
- ID., « Identité collective et mémoire des réformes "richardiennes" dans l'historiographie bénédictine en Basse-Lotharingie et au Nord-Est de la France (XI^e-XII^e siècles) », dans *Le MA*, t. 117, 2011, p. 259-289.
- ID. et REILLY, Diane J., « Reconciliation and record keeping. Heresy, secular dissent and the exercise of Episcopal authority in eleventh-century Cambrai », dans *JMH*, t. 37, 2011, p. 343-357.
- ID., « Monastic reform, abbatial leadership and the instrumentation of Cluniac discipline in the early twelfth-century Low Countries », dans *RM*, n.s., t. 23 (= t. 84), 2012, p. 41-65.
- ID., « Réforme, gestion de l'écrit et écrits de gestion en milieu monastique au début du XII^e siècle », dans HERMAND, Xavier, NIEUS, Jean-François, et RENARD, Étienne, dir., *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge. Formes, fonctions et usages des écrits de gestion*, Paris, 2012, p. 87-103 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 92).
- ID., *Monastic reform as process. Realities and representations in Medieval Flanders, 900-1100*, Ithaca, 2013.
- VAN METER, David C., « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform in eleventh-century Flanders », dans *RB*, t. 107, 1997, p. 130-148.
- VAN MINGROOT, Erik, *De bisschoppelijke Kanselarij te Kamerijk, 1057-1130*, 4 t., Louvain, 1969 (Katholieke Universiteit Leuven, Thèse de doctorat inédite en histoire).

- ID., « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », dans *RBPH*, t. 53, 1975, p. 281-332.
- ID., « *Acta synodi Attrebatensis* (1025) : problèmes de critique de provenance », dans FORCHIELLI, Giuseppe, et STICKLER, Alphons Maria, éd., *Mélanges G. Fransen*, vol. 2, dans *Studia Gratiana*, t. 20, 1976, p. 201-229.
- ID., « De Kamerijkse stichtingsbrief voor de abdij Affligem (*Novum monasterium*, 1086) », dans *Sacris erudiri*, t. 24, 1980, p. 7-39.
- ID., « Kanzlei, Jurisdiktion und Verwaltung im Bistum Kammerich (Cambrai, 1057-1130) », dans *Recht en instellingen in de Oude Nederlanden tijdens de Middeleeuwen en de Nieuwe Tijd. Liber amicorum Jan Buntinx*, Louvain, 1981, p. 1-26 (*Symbolae Facultatis Litterarum et Philosophiae Lovaniensis*, Série A, 10).
- ID., « Burchard, Bischof von Cambrai », dans *LexMA*, t. 2, 1983, col. 943.
- ID., « Ramihrdus de Schere alias Ramihrd d'Esquerchin († 1077) », dans LIEVENS, Robrecht, VAN MINGROOT, Erik, et VERBEKE, Werner, éd., *Pascua Mediaevalia. Studies voor Prof. M. J. De Smet*, Louvain, 1983, p. 75-92 (*Mediaevalia Lovaniensia*, Series I, 10).
- ID., « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », dans *DHGE*, t. 20, Paris, 1984, col. 742-751.
- ID., « Gérard II de Lessines, évêque de Cambrai », dans *DHGE*, t. 20, Paris, 1984, col. 751-755.
- ID., « De “stichtingsoorkonde” van de Onze-Lieve-Vrouwepriorij te Aymeries. Diplomatisch onderzoek », dans *BCRH*, t. 155, 1989, p. 151-186.
- ID., « Gaucher d'Oisy-Inchy », dans *NBN*, t. 2, Bruxelles, 1990, p. 183-188.
- ID., « Een decennium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk (1092-1102/1103). De voornaamste acteurs », dans DUVOSQUEL, Jean-Marie, et DIERKENS, Alain, éd., *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Georges Despy*, Liège, 1991, p. 713-745 (*Centre belge d'histoire rurale*, 97).
- ID., « Manassès d'Eu-Soissons », dans *NBN*, t. 3, Bruxelles, 1994, p. 247-254.
- ID., « Liste provisoire des actes des évêques de Cambrai de 1031 à 1130 », dans VERBEKE, Werner, et al., éd., *Serta devota in memoriam Guillelmi Lourdaux*, vol. 2 : *Cultura mediaevalis*, Louvain, 1995, p. 13-55 (*Mediaevalia Lovaniensia*, Series I, 21).
- ID., « Burchard van Aken », dans *National biografisch woordenboek*, t. 16, Bruxelles, 2002, col. 197-220 (*Koninklijke Academie van België*).
- ID., « *Regni vero Heinrici regis anno...* Politieke dateringen in de oorkonden van de bisschoppen van Kamerijk (1031-1112) », dans BAUER et al., éd., *In de voetsporen van Jacob Van Maerlant. Liber amicorum Raf De Keyser. Verzameling opstellen over middeleeuwse geschiedenis en geschiedenisdidactiek*, Louvain, 2002, p. 150-178 (*Symbolae Facultatis Litterarum et Philosophiae Lovaniensis*, Série A, 30).
- VAN WERVEKE, Hans, « La contribution de la Flandre et du Hainaut à la troisième croisade », dans *Le MA*, t. 78, 1972, p. 55-90.

- VAN WINTER, Johanna Maria , « Mittelreichisches Friesland eine Markgrafschaft ? », dans *JMG*, t. 13, 2010, p. 33-57.
- VERBEEK, Marie, MALEVEZ-SCHMITZ, Agnès, et YERNAUX, Geneviève, « Dinant/Thynes : suivi de chantier dans le cimetière de l'ancienne église Saint-Nicolas », dans *Chronique de l'archéologie wallonne*, t. 13, 2006, p. 244-247.
- VERCAUTEREN, Fernand, *Étude sur les civitates de la Belgique seconde. Contribution à l'histoire urbaine du Nord de la France de la fin du III^e à la fin du XI^e siècle*, Bruxelles, 1934 (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires, Collection in-8°, 2^e série, 33).
- ID., « Une parentèle dans la France du Nord aux XI^e et XII^e siècles », dans *Le MA*, t. 69, 1963, p. 223-245.
- ID., « Note critique sur un diplôme du roi de France Charles le Simple du 20 décembre 911 », dans *Miscellanea Mediaevalia in memoriam Jan Frederik Niermeyer*, Groningue, 1967, p. 93-112.
- VERHULST, Adriaan, *The rise of cities in north-west Europe*, Cambridge, 1999 (Theme in international urban history, 4).
- VERLINDEN, Charles, *Robert I^{er} le Frison, comte de Flandre. Étude d'histoire politique*, Anvers–Paris–La Haye, 1935 (Universiteit te Gent, Werken uitgegeven door de Faculteit der Wijsbegeerte en Letteren, 72).
- ID., « Marchands ou tisserands ? À propos des origines urbaines », dans *Annales ESC*, t. 27, 1972, p. 396-406.
- VERMEESCH, Albert, *Essai sur les origines et la signification de la commune dans le Nord de la France (XI^e et XII^e siècles)*, Heule, 1966 (Études présentées à la Commission internationale pour l'histoire des assemblées d'États, 30).
- VERRIEST, Léo, *Le servage dans le comté de Hainaut. Les sainteurs. Le meilleur catel*, Bruxelles, 1910 (Académie royale de Belgique, Mémoire de la Classe des Lettres, Collection in-8°, 2^e série, 6).
- WAGNER, Anne, « L'image du pouvoir épiscopal aux X^e-XI^e siècles : l'exemple lorrain », dans BOZÓKY, Edina, éd., *Hagiographie, idéologie et politique au Moyen Âge en Occident. Actes du colloque international du centre d'Études supérieures de Civilisation médiévale de Poitiers, 11-14 septembre 2008*, Turnhout, 2012, p. 232-241.
- WAHA, Michel (de), *Fortifications et sites fossoyés dans le nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, 7 vol., Bruxelles, 1983 (Université Libre de Bruxelles, Thèse de doctorat inédite en Histoire).
- ID., « *In viribus suis castrum de Ath construxit*. L'opposition entre Chièvres et Ath au XII^e siècle », dans *Les recherches archéologiques en Hainaut occidental. Bilan 1978-1983. Actes du colloque d'Antoing, 10-11 septembre 1983*, Ath, 1985, p. 101-122.
- ID., « Du pagus de Brabant au comté de Hainaut. Éléments pour servir à l'histoire de la construction de la principauté », dans *La charte-loi de Soignies et son environnement. 1142*.

- Hommage à Jacques Nazet. Actes du colloque de Soignies, 24 octobre 1992*, dans *ACACS*, t. 36, 1998, p. 25-111.
- ID., « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt*. Pouvoir, opposition et intégration dans le Hainaut du X^e siècle », dans BILLEN, Claire, DUVOSQUEL, Jean-Marie, et VANRIE, André, éd., *Hainaut et Tournaisis. Regards sur dix siècles d'histoire. Recueil d'études dédiées à la mémoire de Jacques Nazet (1944-1996)*, Bruxelles, 2000, p. 61-85 (Archives et bibliothèques de Belgique, n^o spécial 58 ; Publications extraordinaires de la Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai, 8).
- ID., « Saint-Vincent, Soignies, Lotharingie, Hainaut. Apports et questions de la recherche récente », dans *RBPH*, t. 80, 2002, p. 599-630.
- WARLOP, Ernst, *The Flemish nobility before 1300*, 2 t., Courtrai, 1975-1976.
- WEBB, Jeffrey R., *Cathedrals of words. Bishops and the deeds of their predecessor in Lotharingia, 950-1100*, Harvard, 2008 (Harvard University, Thèse de doctorat inédite en Histoire).
- WERNER, Karl Ferdinand, « Andreas von Marchiennes und die Geschichtsschreibung von Anchin und Marchiennes in der zweiten Hälfte des 12. Jahrhunderts », dans *DAEM*, t. 9, 1952, p. 402-463.
- WERNER, Matthias, « Der Herzog von Lothringen in salischer Zeit », dans WEINFURTER, Stefan, éd., *Die Salier und das Reich*, t. 1 : *Salier, Adel und Reichsverfassung*, Sigmaringen, 1991, p. 367-473 (Publikationen zur Ausstellung « Die Salier und ihr Reich »).
- WEST, Charles, « Principautés et territoires : comtes et comtés », dans GAILLARD, Michèle, MARGUE, Michel, DIERKENS, Alain, et PETTIAU, Hérold, éd., *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media, une région au cœur de l'Europe (c. 840-c. 1050). Acte du colloque international (Metz, Luxembourg, Trèves, 8-11 février 2006)*, Luxembourg, 2011, p. 131-150 (Publications du Centre luxembourgeois de documentation et d'études médiévales – CLUDEM, 25).
- ID., *Reframing the feudal revolution. Political and social transformation between Marne and Moselle, c. 800-c. 1100*, Cambridge, 2013 (Cambridge studies in Medieval life and thought, Fourth series, 90).
- WILKIN, Alexis, *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300. Contribution à l'histoire économique et institutionnelle du pays mosan*, Bruxelles, 2008 (Académie royale de Belgique, Mémoire de la Classe des Lettres, Collection in-8^o, 3^e série, 46).
- YANS, Maurice, « Waléran II, dit Payen », dans *BN*, t. 37, Bruxelles, 1938, col. 49-53.
- ZIEGLER, Sébastien, « Les origines de la ville de Bohain-en-Vermandois dans l'Aisne », dans *Revue archéologique de Picardie*, t. 3, 2006, p. 91-104.

II.3. Bibliographie générale

- ALTHOFF, Gerd, *Spielregeln der Politik im Mittelalter. Kommunikation in Frieden und Fehde*, Darmstadt, 1997.
- ID. et WITTHÖFT, Christiane, « Les services symboliques entre dignité et contrainte », dans *Annales HSS*, t. 58, 2003, p. 1293-1318.
- BARTHÉLEMY, Dominique, *Les deux âges de la seigneurie banale. Pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy (milieu XI^e-milieu XIII^e siècle)*, Paris, 1984 (Histoire ancienne et médiévale, 12).
- ID., « Lectures de Guibert de Nogent (*Autobiographie*, III, 1-11) », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 16^e congrès*, Rouen, 1985, p. 175-192.
- ID., *La société dans le comté de Vendôme. De l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, 1993.
- ID., « Note sur le "titre chevaleresque" en France au XI^e siècle », dans *Journal des savants*, 1994, p. 101-134.
- ID., *L'an mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, 1999.
- ID., « La mutation de l'an 1100 », dans *Journal des savants*, 2005, p. 3-28.
- ID., *La chevalerie. De la Germanie antique à la France du XII^e siècle*, nouv. éd., Paris, 2012.
- ID., *Nouvelle histoire des Capétiens, 987-1214*, Paris, 2012 (L'univers historique).
- BEREND, Nora, « La subversion invisible : la disparition de l'oblation irrévocable des enfants dans le droit canon », dans *Médiévales*, t. 26, 1994, p. 123-136.
- BERTRAND, Paul, « Cartulaires et recueils d'actes : aux avant-postes d'une "nouvelle diplomatique" (espace français, XI^e-XIII^e siècle) », dans *RM*, n.s., t. 17 (= t. 78), p. 261-267.
- ID., « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », dans ANHEIM, Étienne, et CHASTANG, Pierre, dir., *Pratiques de l'écrit (VI^e-XIII^e siècle)*, dans *Médiévales*, t. 56, 2009, p. 75-92.
- BLOCH, Marc, *La société féodale*, nouv. éd., Paris, 1994 (Bibliothèque de « L'évolution de l'humanité »).
- BLUMENTHAL, Uta-Renate, *The early councils of pope Paschal II, 1100-1110*, Toronto, 1978 (Pontifical Institute of medieval studies, Studies and texts, 43).
- BONNASSIE P., *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle. Croissance et mutations d'une société*, 2 vol., Toulouse, 1975-1976 (Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, Série A, 23 et 29).
- ID., éd., *Les sociétés de l'an mil. Un monde entre deux âges*, Bruxelles, 2001 (Bibliothèque du Moyen Âge, 18).
- BOURGEOIS, Luc, « Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique dans leur cadre européen : aperçu historiographique (1955-2005) », dans *CCM*, t. 49, 2006, p. 113-141.

- BRITAIN BOUCHARD, Constance, *Sword, miter and cloister. Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198*, Ithaca–Londres, 1987.
- BRUAND, Olivier, *Les origines de la société féodale. L'exemple de l'Autunois (France, Bourgogne)*, Dijon, 2009 (Collection Sociétés).
- BÜHRER-THIERRY, Geneviève, *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe, 876-973*, Paris, 1997.
- EAD. et MÉRIAUX, Charles, *La France avant la France, 481-888*, Paris, 2010 (Histoire de France).
- EAD. et JÉGOU, Laurent, « L'épiscopat au premier âge féodal (X^e-milieu XI^e siècles) », dans IOGNA-PRAT, Dominique, LAUWERS, Michel, MAZEL, Florian, et ROSÉ, Isabelle, éd., *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, 2013, p. 79-88 (Collection « Arts et société »).
- BUR, Michel, *La formation du comté de Champagne, v. 950-v. 1150*, Nancy, 1977 (Mémoires des Annales de l'Est, 54).
- ID., *Le château*, Turnhout, 1999 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 79).
- CHASTANG, Pierre, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 2001 (Comités des travaux historiques et scientifiques, Histoire, 2).
- ID., « Mémoire des moines et mémoire des chanoines. Réforme, production textuelle et référence au passé carolingien en Bas-Languedoc (XI^e-XII^e siècles) », dans SANSTERRE, Jean-Marie, dir., *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Bruxelles-Rome, 2004, p. 177-202.
- CLANCHY, Michael T., *From memory to written record : England, 1066-1307*, nouv. éd., Oxford, 2003 [1^{re} éd. Londres, 1979].
- CLAUSS, Martin, *Die Untervogtei. Studien zur Stellvertretung in der Kirchengvogtei im Rahmen der deutsche Verfassungsgeschichte des 11. und 12. Jahrhunderts*, Siegburg, 2002 (Bonner historische Forschungen, 61).
- CLERVAL, Jules-Alexandre, « Grégoire V, pape (996-999) », dans *DTC*, t. 6, Paris, 1924, col. 1790-1791.
- CONTAMINE, Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, 1980 (Nouvelle Clio. L'histoire et ses problèmes).
- CORBET, Patrick, *Autour de Burchard de Worms. L'Église allemande et les interdits de parenté (IX^e-XII^e siècle)*, Francfort-sur-le-Main, 2001 (*Ius commune*. Sonderhefte, Studien zur europäischen Rechtsgeschichte, 142).
- DELOBETTE, Laurence, « Les *casati* de la cathédrale Saint-Étienne de Besançon, XI^e-XII^e siècles », dans THEUROT, Jacky, et BROCARD, Nicolas, éd., *La ville et l'Église. Regards croisés entre comté de Bourgogne et autres principautés. Actes du colloque de Besançon organisé par le Laboratoire des sciences historiques, 18-19 novembre 2005*, Besançon, 2008, p. 113-143 (Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 825/ Série « Historiques », 30).

- DEMOUY, Patrick, *Genèse d'une cathédrale. Les archevêques de Reims et leur Église aux XI^e et XII^e siècles*, Langres, 2005.
- DEVISSE, Jean, *Hincmar, archevêque de Reims. 845-882*, 3 t., Genève, 1975-1976 (Travaux d'histoire éthico-politique, 29).
- DEVROEY, Jean-Pierre, *Économie rurale et société dans l'Europe franque (VI^e-IX^e siècles)*, t. 1 : *Fondements matériels, échanges et lien social*, Paris, 2003 (Belin Sup, Histoire).
- DUBY, Georges, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1953 (Bibliothèque générale de l'École pratique des hautes études, VI^e section).
- ID., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978 (Bibliothèque des histoires).
- DUHAMEL-AMADO, Claudie, *Genèse des lignages méridionaux*, t. 1 : *L'aristocratie languedocienne du X^e au XII^e siècle*, Toulouse, 2001 (Collection Méridiennes).
- FELLER, Laurent, « Les politiques des familles aristocratiques à l'égard des églises en Italie centrale (IX^e-XI^e siècles) », dans BOUGARD, François, LA ROCCA, Cristiana, et LE JAN, Régine, dir., *Sauver son âme et se perpétuer. Transmission du patrimoine et mémoire au haut Moyen Âge*, Rome, 2005, p. 265-292 (Collection de l'École française de Rome, 351).
- FINCK VON FINCKENSTEIN, Albrecht, *Bischof und Reich. Untersuchungen zum Integrationsprozeß des ottonisch-frühsalischen Reiches*, Sigmaringen, 1989 (Studien zur Mediävistik, 1).
- FLECKENSTEIN J., *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, t. 2 : *Die Hofkapelle im Rahmen der Ottonisch-Salischen Reichskirche*, Stuttgart, 1996 (Schriften der Monumenta Germaniae Historica, 16/2).
- FOULON, Jean-Hervé, « Stratégies lignagères et réforme ecclésiastique, la question du lignage de Geoffroy de Vendôme (avant 1070-1132) », dans *Journal des savants*, 2001, p. 3-41.
- ID., *Église et réforme au Moyen Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les pays de la Loire au tournant des XI^e-XII^e siècles*, Bruxelles, 2008 (Bibliothèque du Moyen Âge, 27).
- FRAY, Sébastien, *L'aristocratie laïque au miroir des récits hagiographiques des pays d'Olt et de Dordogne (X^e-XI^e siècles)*, Paris, 2011 (Université de Paris-Sorbonne, Thèse de doctorat inédite en Histoire).
- FRIED, Johannes, « The Frankish kingdoms, 817-911 : the East and Middle kingdoms », dans *The New Cambridge Medieval history*, t. 2 : *c. 700-c. 900*, éd. MCKITTERICK, Rosamond, Cambridge, 1995, p. 142-168.
- FRUGONI, Arsenio, *Arnaldo da Brescia nelle fonti del secolo XII*, Rome, 1954 [réimpr. Turin, 1989] ; trad. fr. d'Alain Boureau : *Arnaud de Brescia dans les sources du XII^e siècle*, Paris, 1993 (Les Belles Lettres, Histoire, 21).
- GEARY, Patrick J., *Furta sacra. Thefts of relics in the central Middle Ages*, Princeton, 1978 ; trad. fr. de Pierre-Emmanuel Dautzat, Paris, 1993 (Histoires).
- GLENN, Jason K., « The lost works of Richer: the *Gesta Adalberonis* and the *Vita Gerberti* », dans *Filologia mediolatina*, t. 4, 1997, p. 153-190.

- ID., *Politics and history in the tenth century. The work and world of Richer of Reims*, Cambridge, 2004 (Cambridge studies in Medieval life and thought, Fourth series, 60).
- ID., « Master and community in tenth-century Reims », dans VAUGHN, Sally N., et RUBENSTEIN, Jay, éd., *Teaching and learning in northern Europe, 1000-1200*, Turnhout, 2006, p. 51-68 (Studies in the early Middle Ages, 8).
- GIOANNI, Stéphane, et MÉRIAUX, Charles, « Avant-propos », dans *Réforme(s) et hagiographie*, dans *Médiévales*, t. 62, p. 5-12.
- GOETZ, Hans-Werner, *Geschichtsschreibung und Geschichtsbewußtsein im hohen Mittelalter*, Berlin, 1999 (Orbis Mediaevalis. Vorstellungswelten des Mittelalters, 1).
- ID., « Les ordines dans la théorie médiévale de la société : un système hiérarchique ? », dans BOUGARD, François, IOGNA-PRAT, Dominique, et LE JAN, Régine, dir., *Hiérarchie et stratification sociale dans l'Occident médiéval (400-1100)*, Turnhout, 2008, p. 221-236 (Collection haut Moyen Âge, 6).
- GOUGUENHEIM, Sylvain, *La réforme grégorienne. De la lutte pour le sacré à la sécularisation du monde*, Paris, 2010 (Racines & ruptures).
- GOULLET, Monique, « Étude littéraire et histoire du texte », dans *Les gestes des évêques d'Auxerre*, éd. SOT, Michel, dir., t. 1, Paris, 2002, p. XXI-XXXIV (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge).
- EAD., *Écriture et réécriture hagiographiques. Essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIII^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, 2005 (Hagiologia, 4).
- GRABOÏS, Aryeh, « Le schisme de 1130 et la France », dans *RHE*, t. 76, 1981, 593-612.
- GROBE, Rolf, « L'Église impériale dans la tradition franque. Le temps des Ottoniens et des premiers Saliens », dans *RHEF*, t. 96, 2010, p. 11-27.
- GUERREAU-JALABERT, Anita, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », dans BONTE, Pierre, dir., *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, 1994, p. 293-321 (Civilisations et sociétés, 89).
- GUYOTJEANNIN, Olivier, *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France*, Genève, 1987 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes, 30).
- ID., « Les évêques dans l'entourage royal sous les premiers Capétiens », dans PARISSE, Michel, et BARRAL I ALTET, Xavier, dir., *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil. Actes du colloque Hugues Capet, 987-1987. La France de l'an mil. Paris-Senlis, 22-25 juin 1987*, Paris, 1992, p. 91-98.
- ID., « La seigneurie épiscopale dans le royaume de France (X^e-XIII^e siècles) », dans *Chiesa e mondo feudale nei secoli X-XII. Atti della dodicesima Settimana internazionale di studio. Mendola, 24-28 agosto 1992*, Milan, 1995, p. 151-191 (Pubblicazioni dell'Università Cattolica del Sacro Cuore, Scienze storiche, 59 ; Miscellanea del Centro di studi medioevali, 14).

- HIESTAND, Rudolf, « Les légats pontificaux en France du milieu du XI^e à la fin du XII^e siècle », dans GROBE R., éd., *L'Église de France et la papauté (X^e-XIII^e siècle). Actes du XXXVI^e colloque historique franco-allemand organisé en coopération avec l'École nationale des chartes par l'Institut historique allemand de Paris (Paris, 17-19 octobre 1990)*, Bonn, 1993, p. 54-80 (Études et documents pour servir à une Gallia Pontificia, 1).
- HOFFMANN, Hartmut, « Grafschaften in Bischofshand », dans *DAEM*, t. 46, 1990, p. 375-480.
- HUYGHEBAERT, Nicolas, « Pourquoi l'Église a-t-elle besoin d'avoués ? », dans *L'avouerie en Lotharingie. Actes des 2^{es} Journées Lotharingiennes. 22-23 octobre 1982. Centre Universitaire Luxembourg*, dans *PSIL*, t. 98, 1984, p. 33-42.
- IOGNA-PRAT, Dominique, « La geste des origines de l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles », dans *RB*, t. 102, 1992, p. 135-191.
- ID., *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'Islam. 1000-1150*, Paris, 1998 (Collection historique).
- ID., « Ordre(s) », dans LE GOFF, Jacques, et SCHMITT, Jean-Claude, dir., *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 845-860.
- ID., *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge (v. 800-v. 1200)*, Paris, 2006 (L'univers historique).
- ID., « Cluny, le monachisme et la société au premier âge féodal (880-1050) », dans *BUCEMA*, n° 15, mis en ligne le 14 décembre 2011 (<http://cem.revues.org/11954>).
- ISAÏA, Marie-Céline, *Rémi de Reims. Mémoire d'un saint, histoire d'une Église*, Paris, 2010 (Histoire religieuse de la France, 35).
- JACOB, Robert, « Le meurtre du seigneur dans la société féodale. La mémoire, le rite, la fonction », dans *Annales ESC*, t. 45, 1990, p. 247-263.
- JAEGER, Stephen C., *The envy of angels. Cathedral schools and social ideals in Medieval Europe, 950-1200*, Philadelphie, 1994 (University of Pennsylvania Press, Middle Ages Series).
- JÉGOU, Laurent, *L'évêque, juge de paix. L'autorité épiscopale et le règlement des conflits entre Loire et Elbe (milieu VIII^e-milieu XI^e siècle)*, Turnhout, 2011 (Collection « Haut Moyen Âge », 11).
- ID., « Les "règles de l'exception". Les réactions de l'épiscopat face aux interdits de parenté aux X^e et XI^e siècles », dans LEMESLE, Bruno, et NASSIET, Michel, dir., *Valeurs et justice. Écarts et proximités entre société et monde judiciaire du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Rennes, 2011, p. 19-36 (Histoire, Série « Justice et déviance »).
- KAISER, Reinhold, « Münzprivilegien und bischöfliche Münzprägung in Frankreich, Deutschland und Burgund im 9.-12. Jahrhundert », dans *VSWG*, t. 63, 1976, p. 289-338.
- ID., *Bischofsherrschaft zwischen Königtum und Fürstenmacht. Studien zur bischöflichen Stadtherrschaft im westfränkisch-französischen Reich im frühen und hohen Mittelalter*, Bonn, 1981 (Pariser historische Studien, 17).
- ID., « Die Gesta Episcoporum als Genus der Geschichtsschreibung », dans SCHARER, Anton, et SCHEIBELDER, Georg, éd., *Historiographie im frühen Mittelalter*, Vienne-Munich, 1994,

- p. 459-480 (Veröffentlichungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, 32).
- KALCKSTEIN, Carl (von), *Geschichte des französischen Königtums unter der ersten Capetingern*, t. 1 : *Der Kampf der Robertiner und Karolinger*, Leipzig, 1877.
- KEATS-ROHAN, Katharine S. B., *Domesday people. A prosopography of persons occurring in English documents, 1066-1166*, t. 1 : *Domesday book*, Woodbridge, 1999
- KRÖNERT, Klaus, « Construire l'histoire d'une ville épiscopale : les *Gesta Trevirorum* (XII^e siècle), dans BOUGARD, François, et SOT, Michel, éd., *Liber, Gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes, de l'Antiquité au XXI^e siècle*, Turnhout, 2009, p. 299-314.
- LAUWERS, Michel, « *Dicunt viviorum beneficia nichil prodesse defunctis*. Histoire d'un thème polémique (XI^e-XII^e siècles) », dans ZERNER, Monique, dir., *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, Nice, 1995, p. 157-192 (Collection du Centre d'études médiévales de Nice, 2).
- ID., « *Memoria*. À propos d'un objet d'histoire en Allemagne », dans SCHMITT, Jean-Claude, et OEXLE, Otto Gerhard, dir., *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne. Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998) organisés par le Centre national de la recherche scientifique et le Max-Planck-Institut für Geschichte*, Paris, 2002, p. 105-126.
- ID., *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005 (Collection historique).
- ID. et RIPART, Laurent, « Pouvoirs, Église et société dans les royaumes de France, Germanie et Bourgogne (fin IX^e-début XII^e siècle) : un parcours historiographique en guise d'introduction », dans LAUWERS, Michel, et RIPART, Laurent, éd., *Pouvoirs, Église et société dans les royaumes de France, de Bourgogne et de Germanie (888-vers 1110)*, Paris, 2008, p. 5-27 (CAPES-Agrégation, Recueils pour les concours).
- ID., « L'Église dans l'Occident médiéval : histoire religieuse ou histoire de la société ? Quelques jalons pour un panorama de la recherche en France et en Italie au XX^e siècle », dans *MEFRM*, t. 121/2, 2009, p. 267-290.
- ID. et MAZEL, Florian, « Le "premier âge féodal", l'Église et l'historiographie française », dans IOGNA-PRAT, Dominique, LAUWERS, Michel, MAZEL, Florian, et ROSÉ, Isabelle, éd., *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, 2013, p. 11-18 (Collection « Arts et société »).
- LECOUTEUX, Stéphane, *Les Annales de Flodoard de Reims (919-966) dans la tradition historiographique du Moyen Âge. Travail de l'annaliste et de l'historien, perception et maîtrise du temps (VIII^e-XII^e siècles)*, Paris, 2011 (École pratique des hautes études, Mémoire de maîtrise inédit en histoire).
- ID., « Le contexte de rédaction des *Annales* de Flodoard de Reims (919-966) », partie 1 : « Une relecture critique du début des *Annales* à la lumière de travaux récents » et partie 2 :

- « Présentation des résultats de la relecture critique du début des *Annales* », dans *Le MA*, t. 116, 2010, p. 51-121 et p. 283-318.
- LE GOFF, Jacques, *Saint Louis*, Paris, 1996 (Bibliothèque des histoires).
- ID., *À la recherche du Moyen Âge*, Paris, 2006.
- LEGROS, Sébastien, *Moines et seigneurs du Bas-Maine. Les prieurés bénédictins du X^e au XIII^e siècle*, Rennes, 2010 (Collection « Histoire »).
- LE JAN, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995 (Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale, 33).
- LEMARIGNIER, Jean-François., « L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne », dans *À Cluny. Congrès scientifique. Fêtes et cérémonies liturgiques en l'honneur des saints abbés Odon et Odilon, 9-11 juillet 1949. Travaux du Congrès art, histoire et liturgie*, Dijon, 1950, p. 288-340 [réimpr. dans LEMARIGNIER, Jean-François (†), éd., *Structures politiques et religieuses dans la France du haut Moyen Âge : recueil d'articles rassemblés par ses disciples*, Rouen, 1995, p. 285-337 (Publications de l'Université de Rouen, 206)].
- LEMESLE, Bruno, *La société aristocratique dans le Haut-Maine (XI^e-XII^e siècles)*, Rennes, 1999 (Collection « Histoire »).
- LOT, Ferdinand, *Les derniers Carolingiens. Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (954-991)*, Paris, 1891 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences philologiques et historiques, 87).
- MAGNANI, Eliana, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu X^e-début XII^e siècle*, Münster, 1999 (Vita regularis, 10).
- EAD., « Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne », dans ID., dir., *Dons et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, 2007, p. 15-28 (Collection Sociétés).
- EAD. et PERREAUX, Nicolas, « Dans le voisinage de la *French theory* et des chartes clunisiennes : théories et méthodes dans les premiers travaux de Barbara H. Rosenwein », dans *BUCEMA*, t. 5 (hors-série), 2013, p. 2-19.
- MAZEL, Florian, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, 2002 (Comité des travaux historiques et scientifiques, Histoire, 4).
- ID., « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale (mil. X^e-fin XII^e siècle) », dans *Provence historique*, t. 53, 2003, p. 131-174.
- ID., « Monographie familiale aristocratique et analyse historique. Réflexions à partir de l'étude de trois lignages provençaux (X^e-XIV^e siècle) », dans AURELL, Martin, éd., *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, 2004, p. 145-160 (Histoire de la famille. La parenté au Moyen Âge).
- ID., « Amitié et rupture de l'amitié. Moines et grands laïcs provençaux au temps de la crise grégorienne (milieu XI^e-milieu XII^e siècle) », dans *RH*, t. 127, 2005, p. 53-95.

- ID., « Introduction », dans ID., dir., *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, 2008, p. 11-21 (Collection « Histoire »).
- ID., « Pouvoir aristocratique et Église aux X^e-XI^e siècles. Retour sur la “révolution féodale” » dans l'œuvre de Georges Duby », dans *Médiévales*, t. 54, 2008, p. 137-152.
- ID., « Cités, villes et campagnes dans l'ancienne Gaule de la fin du VIII^e siècle au milieu du XI^e siècle », dans *Città e campagna nei secoli altomedievali. Spoleto, 27 marzo-1 aprile 2008*, t. 1, Spolète, 2009, p. 337-392 (Settimane di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 56).
- ID., *Féodalités, 888-1180*, Paris, 2010 (Histoire de France).
- ID., « Monachisme et aristocratie aux X^e-XI^e siècles. Un regard sur l'historiographie récente », dans VANDERPUTTEN, Steven, et MEIJNS, Brigitte, éd., « *Ecclesia in medio nationis* ». *Reflections on the study of monasticism in the central Middle Ages/Réflexions sur l'étude du monachisme au Moyen Âge central*, Louvain, 2011, p. 47-75 (Mediaevalia Lovaniensia, Series I, 42).
- ID., « Dîme, territoire et prélèvement : réflexions sur le cas de l'Ouest de la France (Anjou, Maine, Haute-Bretagne, IX^e-XIII^e siècle », dans LAUWERS, Michel, éd., *La dîme, l'église et la société féodale*, Turnhout, 2012, p. 155-189 (Collection d'études médiévales de Nice, 12).
- MINNINGER, Monika, « Heinrichs III. interne Friedensmaßnahmen und ihre etwaigen Gegner in Lothringen », dans *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte*, t. 5, 1979, p. 33-52.
- MIRAMON, Charles (de), « Embrasser l'état monastique à l'âge adulte (1050-1200). Étude sur la conversion tardive », dans *Annales HSS*, t. 54, 1999, p. 825-849.
- MOLLAT, Guillaume, « Dépouille, droit de », dans NAZ, Raoul, dir., *Dictionnaire de droit canonique*, t. 23, 1949, col. 1159-1165.
- MOORE, Robert I., *The birth of popular heresy*, Londres, 1975 (Documents of Medieval history, 1).
- MORELLE, Laurent, « La réforme grégorienne : milieu XI^e-début XII^e siècle », dans BRUNEL, Ghislain, et LALOU, Élisabeth, dir., *Sources d'histoire médiévale (IX^e-milieu du XIV^e siècle)*, Paris, 1992, p. 145-165 (Textes essentiels).
- ID., « The metamorphosis of three monastic charter collections in the eleventh century (Saint-Amand, Saint-Riquier, Montier-en-Der) », dans HEIDECKER, Karl Josef, éd., *Charters and the use of the written word in medieval society*, Turnhout, 2000, p. 171-204 (Utrecht studies in medieval literacy, 5).
- ID., « La mise en “œuvre” des actes diplomatiques. L'*auctoritas* des chartes chez quelques historiographes monastiques (IX^e-XI^e siècle) », dans ZIMMERMANN, Michel, dir., *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, Paris, 2001, p. 73-96 (Mémoires et documents de l'école des chartes, 59).

- MORSEL, Joseph, *L'aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident (V^e-XV^e siècle)*, Paris, 2004 (Collection U, Histoire).
- NEBBIAI-DALLA GUARDA, Donatella, « Les outils de la culture chrétienne et de la liturgie : manuscrits et bibliothèques », dans BOUGARD, François, dir., *Le christianisme en Occident du début du VII^e siècle au milieu du XI^e siècle. Textes et documents*, Paris, 1997, p. 117-133 (Regards sur l'histoire).
- NEWMAN, William Mendel, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e-XIII^e siècle). Leurs chartes et leur histoire*, t. 1 : *Étude sur la noblesse régionale ecclésiastique et laïque*, Paris, 1971 (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, 27).
- OEXLE, Otto Gerhard, « Die funktionale Dreiteilung der "Gesellschaft" bei Adalbero von Laon. Deutungsschemata der sozialen Wirklichkeit im früheren Mittelalter », dans *FS*, t. 12, 1978, p. 1-54.
- OTT, John S., « Urban space, memory, and episcopal authority. The bishops of Amiens in peace and conflict, 1073-1164 », dans *Viator*, t. 31, 2000, p. 43-75.
- PALAZZO, Éric, *Histoire des livres liturgiques. Le Moyen Âge : des origines au XIII^e siècle*, Paris, 1993.
- PANFILI, Didier, *Aristocraties méridionales. Toulousain-Quercy, XI^e-XII^e siècles*, Rennes, 2010 (Collection « Histoire »).
- ID., « La dîme, enjeu majeur dans la compétition entre élites laïques et ecclésiastiques (Languedoc occidental, XI^e-XII^e siècles) », dans LAUWERS, Michel, éd., *La dîme, l'église et la société féodale*, Turnhout, 2012, p. 253-279 (Collection d'études médiévales de Nice, 12).
- PATZOLD, Steffen, « L'épiscopat du haut Moyen Âge du point de vue de la médiévistique allemande », dans *CCM*, t. 48, 2005, p. 341-358.
- ID., *Episcopus. Wissen über Bischöfe im Frankenreich des späten 8. bis frühen 10. Jahrhunderts*, Ostfildern, 2008 (Mittelalter-Forschungen, 25).
- ID., « Le "premier âge féodal" vu d'Allemagne. Essai sur les historiographies française et allemande », dans IOGNA-PRAT, Dominique, LAUWERS, Michel, MAZEL, Florian, et ROSÉ, Isabelle, éd., *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, 2013, p. 19-29 (Collection « Arts et société »).
- POLY, Jean-Pierre, et BOURNAZEL, Éric, *La mutation féodale. X^e-XII^e siècles*, 3^e éd., 2004 (Nouvelle Clio. L'histoire et ses problèmes).
- PONTAL, Odette, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, Paris, 1995.
- RENNIE, Kriston R., « The Council of Poitiers (1078) and some legal considerations », dans *Bulletin of medieval canon law*, t. 27, 2008, p. 1-19.
- REUTER, Timothy, *Germany in the early Middle Ages, c. 800-1056*, Londres-New York, 1991.
- ID., « *Filii matris nostrae pugnant adversum nos*. Bons and tensions between prelates and their *milites* in the German high Middle Ages », dans *Chiesa e mondo feudale nei secoli X-XII. Atti della dodicesima Settimana internazionale di studio. Mendola, 24-28 agosto 1992*, Milan, 1995,

- p. 245-276 (Pubblicazioni dell'Università Cattolica del Sacro Cuore, Scienze storiche ; Miscellanea del Centro di studi medioevali, 14).
- RICHARD, Jean, « Châteaux, châtelains et vassaux en Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles », dans *CCM*, t. 3, 1960, p. 433-447.
- RICHÉ, Pierre, *Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an mil*, Paris, 1987.
- RICHES, Theo M., « The changing political horizons of *gesta episcoporum* from the ninth to eleventh centuries », dans KÖRNTGEN, Lutger, et WABENHOVEN, Dominik, éd., *Patterns of episcopal power. Bishops in tenth and eleventh century Western Europe / Strukturen bischöflicher Herrschaftsgewalt im westlichen Europe des 10. und 11. Jahrhunderts*, Berlin-Boston, 2011, p. 51-62 (Prinz-Albert-Forschungen, 6).
- ID., « The Carolingian capture of Aachen in 978 and its historiographical footprint », dans FOURACRE, Paul, et GANZ, David, éd., *Frankland. The Franks and the world of the early Middle Ages. Essays in honour of Dame Jinty Nelson*, 2^e éd., Manchester, 2012, p. 191-208.
- RIEDMANN, Josef, « Vescovi e avvocati », dans MAIER, Carlo Guido, et SCHMIDINGER, Heinrich, *I poteri temporali dei vescovi in Italia e in Germania nel Medioevo*, Bologne, 1979, p. 35-76 (Annali dell'Istituto storico italo-germanico, 3).
- RIPART, Laurent, « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs ? Le cas des prieurés bénédictins des Alpes occidentales (vers 1020-vers 1045) », dans PICHOT, Daniel, et MAZEL, Florian, dir., *Prieurés et société au Moyen Âge*, dans *ABPO*, t. 113/3, 2006, p. 189-203.
- ROBINSON, Ian Stuart, *Henry IV of Germany, 1056-1106*, Cambridge, 1999.
- ROSÉ, Isabelle, *Construire une société seigneuriale. Itinéraire et ecclésiologie de l'abbé Odon de Cluny (fin du IX^e-milieu du X^e siècle)*, Turnhout, 2008 (Collection d'études médiévales de Nice, 8).
- EAD., « Décrire le monde, théoriser la société », dans BERTRAND, Paul, et al., *Pouvoirs, Église et société dans les royaumes de France, de Bourgogne et de Germanie aux X^e et XI^e siècles (888-vers 1100). Manuel et dissertations corrigées*, Paris, 2008 (CAPES/Agrégation).
- EAD., « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », dans *Redes. Revista hispana para el analisis de redes sociales*, t. 21, 2011, p. 199-272.
- ROSENWEIN, Barbara H., *To be the neighbor of saint Peter. The social meaning of Cluny's property, 909-1049*, Ithaca et Londres, 1989.
- RUFFINI-RONZANI, Nicolas, et NIEUS, Jean-François, « Société seigneuriale, réformes ecclésiales : les enjeux documentaires d'une révision historiographique », dans VANDERPUTTEN, Steven, et MEIJNS, Brigitte, éd., « *Ecclesia in medio nationis* ». *Reflections on the study of monasticism in the central Middle Ages / Réflexions sur l'étude du monachisme au Moyen Âge central*, Louvain, 2011, p. 77-100 (Mediaevalia Lovaniensia, Series I, 42).

- SAINT-DENIS, Alain, *Apogée d'une cité. Laon et le Laonnois aux XII^e et XIII^e siècles*, Nancy, 1994 (Collection « Histoire et archéologie médiévales »).
- ID., « Instigateurs et acteurs des premières communes françaises (fin XI^e-premier tiers du XII^e siècle) », dans DEPREUX, Philippe, éd., *Revolte und Sozialstatus von der Spätantike bis zur Frühen Neuzeit / Révolte et statut social de l'Antiquité tardive aux Temps Modernes*, Munich, 2008, p. 111-129 (Pariser Historische Studien, 87).
- SAINT-PALAIS D'AUSSAC, Franck, *Le droit de dépouille (jus spoli)*, Strasbourg, 1930.
- SANTINELLI, Emmanuelle, *Des femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, 2003 (Temps, espace et société).
- SCHLOCHTERMEYER, Dirk, *Bistumschroniken des Hochmittelalters. Die politische Instrumentalisierung von Geschichtsschreibung*, Paderborn, 1998.
- SCHWENNICK, Detlev, dir., *Europäische Stammtafeln. Stammtafeln zur Geschichte der Europäischen Staaten*, t. 13 : *Les familles féodales de France I*, Marbourg, 1990.
- SENN, Félix, *L'institution des vidames en France*, Paris, 1907.
- SCHULZ, Knut, « Zum Problem der Zensualität im Hochmittelalter », dans ID., éd., *Beiträge zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte. Festschrift für H. Helbig zum 65. Geburtstag*, Cologne-Vienne, 1976, p. 86-127.
- SIGAL, Pierre-André, « Histoire et hagiographie : les *Miracula* aux XI^e et XII^e siècles », dans *ABPO*, t. 87, 1980, p. 237-258.
- SCHMID, Karl, « Neue Quellen zum Verständnis des Adels im 10. Jahrhundert », dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. 69, 1960, p. 185-232.
- SCHRÖDER, Isolde, *Die westfränkischen Synoden von 888 bis 987 und ihre Überlieferung*, Munich, 1980 (Monumenta Germaniae Historica, Hilfsmittel, 3).
- SOT, Michel, *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout, 1981 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 37).
- ID., *Un historien et son Église au X^e siècle : Flodoard de Reims*, Paris, 1993.
- ID., « Le moine Gerbert, l'Église de Reims et l'Église de Rome », dans CHARBONNEL, Nicole, et IUNG, Jean-Éric, dir., *Gerbert l'Européen. Actes du colloque d'Aurillac, 4-7 juin 1996*, Aurillac, 1997, p. 135-149 (Société des Lettres, Sciences et Arts « La Haute Auvergne », Mémoires, 3).
- ID., « Autorité du passé lointain, autorité du passé proche dans l'historiographie épiscopale (VIII^e-XI^e siècle). Le cas de Metz, Auxerre et Reims », dans SANSTERRE, Jean-Marie, dir., *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Bruxelles-Rome, 2004, p. 139-162 (Institut historique belge de Rome, Bibliothèque, 52).
- ID., « Introduction. Auxerre et Rome : *Gesta pontificum* et *Liber pontificalis* », dans BOUGARD, François, et SOT, Michel, éd., *Liber, Gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes, de l'Antiquité au XXI^e siècle*, Turnhout, 2009, p. 5-20.

- TAVIANI-CAROZZI, Huguette, « Une histoire “édifiante” : l’hérésie à Orléans en 1022 », dans CAROZZI, Claude, et TAVIANI-CAROZZI, Huguette, éd., *Faire l’évènement au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2007, p. 275-298 (Le temps de l’histoire).
- TELLENBACH, Gerd, *The Church in Western Europe from the tenth to the early twelfth century*, Cambridge, 1993 (Cambridge medieval textbooks).
- THEIS, Laurent, *L’héritage des Charles (de la mort de Charlemagne aux environs de l’an mil)*, Paris, 1990 (Nouvelle histoire de la France médiévale, 2).
- TOCK, Benoît-Michel, « Altare dans les chartes françaises antérieures à 1121 », dans HAMESSE, Jacqueline, éd., *Roma Magistra Mundi : Itineraria culturae medievalis. Mélanges offerts au père L. E. Boyle à l’occasion de son 75^e anniversaire*, vol. 2, Louvain-la-Neuve, 1998, p. 901-926 (Fédération internationale des Instituts d’Études médiévales, 10/2).
- TOUATI, François-Olivier, *Maladie et société au Moyen Âge : la lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu’au milieu du XIV^e siècle*, Bruxelles, 1998 (Bibliothèque du Moyen Âge, 11).
- UHRMACHER, Martin, *Lepra und Leprosorien im rheinischen Raum von 12. bis zum 18. Jahrhundert*, Trèves, 2008 (Beiträge zur Landes- und Kulturgeschichte, 8).
- VAUCHEZ, André, *La spiritualité du Moyen Âge occidental, VIII^e-XIV^e siècles*, Paris, 1975 (Collection Sup, L’Historien, 19).
- VOLLRATH, Hanna, *The Western Empire under the Salians*, dans *The New Cambridge Medieval history*, t. 4/2 : c. 1024-c. 1198, éd. LUSCOMBE, David, et RILEY-SMITH, Jonathan, Cambridge, 2004, p. 38-71.
- VOSS, Ingrid, « La rencontre entre le roi Robert II et l’empereur Henri II à Mouzon et Ivois en 1023. Un exemple des relations franco-allemandes au Moyen Âge », dans *Annales de l’Est*, 1992, p. 3-14.
- WEINFURTER, Stefan, « Norbert von Xanten », dans *LexMA*, t. 6, Munich-Zurich, 1993, col. 1233-1235.
- WERNER, Karl Ferdinand, « Heeresorganisation und Kriegführung im deutschen Königreich des 10. und 11. Jahrhunderts », dans *Ordinamenti militari in Occidente nell’alto Medioevo, 30 marzo-5 aprile 1967*, t. 2, Spolète, 1968, p. 791-843 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull’alto Medioevo, 15).
- ID., *Enquêtes sur les premiers temps du principat français (IX^e-X^e siècles)*, trad. fr. de Bruno Saint-Sorny, Paris, 2004 (Instrumenta, 14).
- WEST, Charles, « The significance of the Carolingian advocate », dans *Early Medieval Europe*, t. 17, 2009, p. 189-206.
- WHITE, Stephen D., *Feuding and making peace in eleventh century France*, Aldershot, 2005 (Variorum collected studies).
- WILKIN, Alexis, « Communautés bénédictines et environnement économique, IX^e-XII^e siècles. Réflexions sur les tendances historiographiques de l’analyse du temporel monastique »,

dans VANDERPUTTEN, Steven, et MEIJNS, Brigitte, éd., « *Ecclesia in medio nationis* ». *Reflections on the study of monasticism in the central Middle Ages/Réflexions sur l'étude du monachisme au Moyen Âge central*, Louvain, 2011, p. 101-150 (Mediaevalia Lovaniensia, Series I, 42).

II.4. Sitographie et outils informatiques

BERTRAND, Paul, dir., *CartulR. Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*, dernière mise à jour en décembre 2006 (<http://www.cn-telma.fr/cartulR/introduction>).

BRICOUT, Sébastien, et LECOUEUX, Stéphane, *Projet d'édition critique des « Annales » de Flodoard*, dernière mise à jour le 27 juillet 2011 (<http://slecout.free.fr/index.html>).

DEPLOIGE, Jeroen, éd., *Narrative sources. The narrative sources from the Medieval Low Countries*, Bruxelles, 2009 (Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire), dernière consultation le 10 mai 2013 (www.narrative-sources.be).

GYSELING, Maurits (†), et al., *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226). Digitale editie en databank*, dernière mise à jour le 4 février 2009 (<http://www.wulfila.be/tw>).

Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), dernière consultation le 4 décembre 2012 (<http://www.inrap.fr>).

STERN, Alfred, *De graafschap in de Middeleeuwen. Genealogische onderzoeksdatabase*, dernière mise à jour le 20 septembre 2011 (<http://www.graafschap-middeleeuwen.nl>).

TOMBEUR, Paul, et al., éd., *Thesaurus diplomaticus*, Turnhout, 1997 (Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire ; Comité national du dictionnaire du latin médiéval).